This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BOHR B
[redacted]
a39015 00017059 0b

anc
18
1

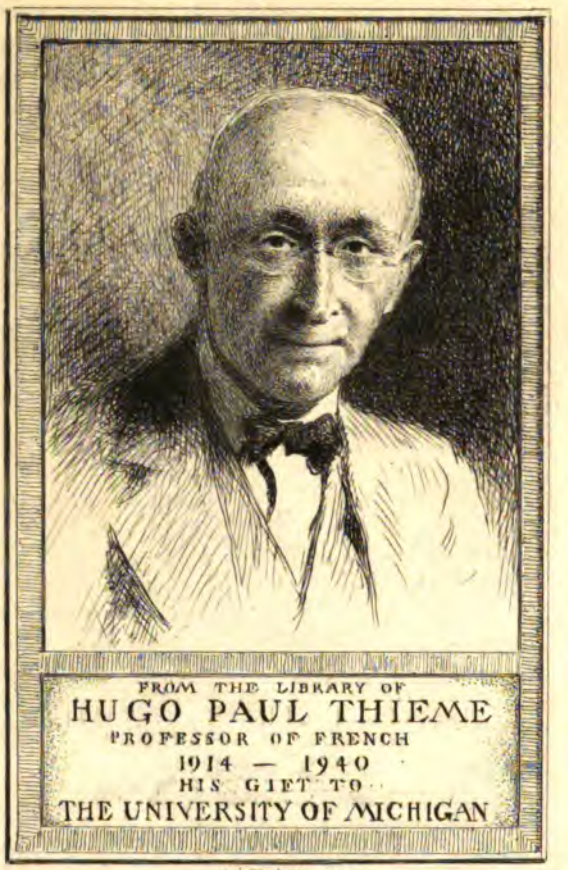
FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
111
.A2
C5
M17

PANTHÉON LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

HISTOIRE.

HOUSE OF THEME
ANN ARBOR, MICH.

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

XVIe SIÈCLE.

BATIGNOLLES-MONCEAUX, IMPRIMERIE D'AUGUSTE DESREZ ET Cie,
RUE LEMERCIER, 24.

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE

AVEC NOTICES LITTÉRAIRES

PAR J. A. C. BUCHON.

ROBERT MACQUÉREAU — CHRONICQUE DE LA MAISON DE BOURGOIGNE, DE 1500 A 1527.
COMTE DE CHEVERNY. — MÉMOIRES DE 1528 A 1599.
PHILIPPE HURAULT. — MÉMOIRES DE 1599 A 1601.
J. PAPE, SEIGNEUR DE SAINT-AUBAN. — MÉMOIRES, DE 1572 A 1587.
SATYRE MÉNIPPÉE.

PARIS,
AUGUSTE DESREZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 50.

M DCCC XXXVIII.

A M. WILHEM,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

HOMMAGE

DE LA HAUTE ESTIME.

DE SON TOUT DÉVOUÉ SERVITEUR ET AMI,

J. A. C. BUCHON.

Library
H P Thieme
5-14-41

NOTICES LITTÉRAIRES.

ROBERT MACQUÉREAU,

VIVAIT AU XVIe SIÈCLE.

Robert Macquéreau était un bourgeois de Valenciennes, fort curieux, fort crédule, fort bavard, fort intolérant dans son zèle pour la religion catholique, dans son dévouement à la maison d'Autriche et dans son attachement à la maison de Croy. Il enregistrait soigneusement tout ce qui se passait sous ses yeux, les plus grands événements à côté des plus petits, et son style tout provincial et diffus les affaiblissait tous; mais Macquéreau était contemporain de Charles-Quint, et les plus simples détails de ces grands événements ont une importance historique qui leur donne un éclat suffisant. Macquéreau ne néglige aucun de ces détails : paroles des souverains et des hommes puissants, lettres publiques et privées, bruits populaires même, il donne tout ; et si l'on sait braver la lourdeur de son style, on en sera dédommagé par les quelques faits nouveaux que seul il nous a transmis.

Sanderus, dans sa *Bibliotheca belgica,* indique deux manuscrits incomplets de cette chronique, l'une dans la bibliothèque de la cathédrale de Tournay, qui ne contient que l'histoire de trois ans[1] ; l'autre chez le prince Albert-Henri de Ligne, sous le titre de *Chronique depuis l'an* 1518 *jusqu'en l'an* 1527, par Macquéreau, in-4°.

En l'année 1765, le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de S. M. I. dans les Pays-Bas, qui possédait une copie fort récente de cette chronique de 1500 à 1527, l'offrit à l'Académie de Louvain, qui la fit imprimer format in-4°. Cette édition, fort incorrecte, est la seule que l'on connaisse, et j'ai dû me contenter de la reproduire, en rectifiant seulement la ponctuation et donnant en note l'interprétation des passages les plus obscurs qui n'étaient pas suffisamment expliqués dans l'édition de Louvain.

M. Barrois, à qui nous devons une si belle édition du joli roman du comte d'Artois, et beaucoup d'autres travaux recommandables, possède dans sa précieuse bibliothèque un manuscrit autographe de Robert Macquéreau.

PHILIPPE HURAULT,

COMTE DE CHEVERNY,

NÉ LE 25 MARS 1528. — MORT LE 30 JUILLET 1599.

M. Petitot et Montmerqué ont donné dans leur collection une notice fort bien faite sur Cheverny.

«Philippe Hurault, comte de Cheverny, descendait, disent-ils, d'une des plus anciennes familles de Bretagne. Son père, Raoul Hurault, qui avait fait ses premières armes sous Louis XII, servit avec distinction sous François Ier. Il mourut au siége de Naples (août 1528). Lorsqu'il partit pour cette expédition, il avait quatre fils et deux filles, et il laissait Marie de Beaune, sa femme, enceinte d'un septième enfant, dont elle accoucha à Cheverny le 25 mars 1528. Cet enfant fut Philippe de Cheverny dont les Mémoires sont publiés dans ce volume. Comme la fortune de Raoul était peu considérable, et qu'elle ne pouvait suffire pour établir convenablement une famille aussi nombreuse, il recommanda par son testament de faire entrer deux ou trois de ses fils dans l'Église, et de faire prendre le voile à ses deux filles.

«Le jeune Philippe fut, dès son enfance, élevé

[1] *Histoire de la maison de Bourgoigne*, pour trois ans, composée par Robert Macquéreau, natif de Valenciennes. Il commence à l'entour de l'an 1526 ou 1527, Sanderust, t. I, p. 214.

conformément aux dernières volontés de son père. Il fit de très-bonnes études à l'université de Poitiers et alla les perfectionner à celle de Padoue, qui était alors très-renommée. A son retour, l'évêque d'Autun et l'abbé de Marmoutier, ses oncles, qui s'étaient chargés de sa fortune, obtinrent pour lui quelques légers bénéfices; leur mort détruisit les espérances de la famille. Deux des frères de Philippe étaient déjà engagés dans les ordres; sa mère, remarquant en lui de grandes dispositions, l'engagea elle-même à renoncer à l'Église et à choisir la carrière qui lui conviendrait le mieux.

«En 1552, il partit avec l'archevêque de Tours, son cousin, qui accompagnait le roi Henri II dans la campagne d'Allemagne, et qui était un des conseillers intimes de ce prince. Il fut initié au secret des affaires; la faveur dont jouissait l'archevêque de Tours ouvrait devant lui une brillante perspective; ce prélat mourut, et Cheverny fut obligé de former d'autres projets. Il avait remarqué que plusieurs membres du parlement de Paris avaient fait une fortune rapide; il se décida à entrer dans ce corps et acheta une charge de conseiller. Cette charge lui fut vendue par Michel L'Hôpital, qui avait été nommé chancelier de la princesse Marguerite [1], sœur de Henri II. Partis l'un et l'autre du même point, ils devinrent tous deux chanceliers et gardes des sceaux de France.

«Philippe de Cheverny entra donc comme conseiller-clerc au parlement de Paris et conserva la jouissance de ses bénéfices. Un assez grand nombre de membres de ce parlement, qui avaient embrassé la religion nouvelle, ayant été éliminés, Philippe ne tarda pas à parvenir à la grand'chambre. «J'y «fus, dit-il, près de la moitié des neuf années «que je passay audict parlement, et taschay, en «rendant justice, de gratifier un chascun, et obli«ger le plus de personnes de qualité qu'il me fust «possible.» En obligeant ainsi des personnes de qualité, il s'était fait des amis puissants, et par leur crédit il fut nommé maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi. A peine eut-il cette charge, qu'il se livra tout entier aux affaires, pour lesquelles il avait une grande aptitude. Il fut distingué par le cardinal de Lorraine, qui le présenta à Catherine de Médicis comme un homme dont les services pouvaient être très-utiles. Catherine de Médicis gouvernait l'État sous le nom de Charles IX son fils. Le royaume était déchiré par les factions, et la reine mère croyait ne pouvoir conserver l'autorité qu'en négociant sans cesse avec les princes et les grands. Cheverny avait l'esprit fin, souple et délié; il était très-insinuant, toujours maître de lui, et par conséquent très-propre à remplir les intentions de Catherine de Médicis. Elle le chargea de plusieurs missions délicates, dans lesquelles il montra beaucoup d'habileté. Enhardi par ces premiers succès, il donna l'essor à son ambition. Il étudia soigneusement la cour, afin de connaître les moyens les plus sûrs pour parvenir. «Je recogneus bientost, «dit-il, et je m'en suis bien trouvé depuis, que les «dames et favorys peuvent tout ce qui leur plaist, «et que les moindres officiers qui peuvent entrer «dans leurs chambres et cabinets doivent estre «crainbts et considerés pour les bonnes ou mau«vaises impressions qu'ils peuvent donner des plus «grands du royaume.» Il se conduisit en conséquence.

«La reine mère l'emmena avec elle en 1564 lorsqu'elle fit visiter à Charles IX les provinces du royaume. Il avait déjà toute la confiance de cette princesse, qui l'employa à terminer les difficultés que l'on éprouvait dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc pour l'exécution de l'édit de pacification du mois de mars 1563. Il fut aussi chargé d'accommoder les différends qui s'étaient élevés entre le prince de La Roche-sur-Yon, le connétable, le cardinal de Lorraine, et quelques autres grands personnages. Il réussit dans toutes ses négociations.

«La cour étant de retour à Fontainebleau, Cheverny s'attendait à être récompensé de ses services par l'ambassade d'Angleterre ou par celle de Venise, qui étaient vacantes. La reine mère lui fit prendre la charge de chancelier du duc d'Anjou [1], que Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, ne pouvait plus conserver. Elle avait une prédilection particulière pour ce prince, et voulait qu'il ne fût entouré que de personnes qui lui fussent entièrement dévouées.

«En 1566, deux de ses parents, qui n'avaient pas d'enfants, l'instituèrent leur héritier et lui firent épouser la fille du premier président de Thou. Comme il avait reçu les premiers ordres, il obtint des dispenses de Rome et résigna ses bénéfices avant de conclure ce mariage.

«Cheverny s'était insinué dans les bonnes grâces du duc d'Anjou sans perdre celles de la reine mère. Lorsque ce prince fut nommé lieutenant général du royaume, et chargé du commandement des armées, après la mort du connétable Anne de Montmorency, il entra en campagne avec lui et continua à le diriger suivant les intentions de Catherine de Médicis. Il se trouva aux batailles de Jarnac [2], et de Moncontour [3], et le roi lui envoya un brevet de conseiller d'État par l'officier qui avait été chargé de porter la nouvelle de la première de ces victoires.

[1] Cette princesse épousa en 1559 Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et L'Hôpital la suivit en Piémont.

[1] Frère puîné de Charles IX, depuis Henri III.

[2] 13 mars 1569.

[3] 8 octobre 1569.

« Son crédit augmentait à la cour; mais on ne voit pas cependant qu'il ait pris une part directe aux affaires pendant les années 1570, 1571 et 1572 : il paraît qu'il fut étranger à la Saint-Barthélemy, sur laquelle il ne donne aucun détail dans ses Mémoires. Il s'attacha à captiver l'esprit du duc d'Anjou, qu'il suivit au siége de La Rochelle en 1573. Ce prince, ayant reçu la nouvelle de son élection au trône de Pologne, l'envoya en toute hâte auprès de Catherine de Médicis, afin de concerter les mesures qu'il y avait à prendre. Lorsque le duc d'Anjou partit pour la Pologne, il laissa Cheverny en France, et le chargea de veiller à ses intérêts.

« La position était délicate; Charles IX, dont la santé dépérissait chaque jour, se montrait plus que jamais jaloux de son autorité, et un parti puissant portait au trône de France le duc d'Alençon, au détriment du duc d'Anjou; il fallait agir avec beaucoup d'adresse et de secret pour déjouer ces intrigues, et on s'exposait à une perte certaine si l'on était découvert. Cheverny brava tous les dangers, et, d'accord avec Catherine de Médicis, il parvint à dissiper à l'avance tous les obstacles. Charles IX, avant de mourir, ordonna que la reine mère aurait la régence jusqu'au retour du roi de Pologne, qu'il déclarait son légitime successeur, et le duc d'Alençon renonça à ses projets.

« Cheverny avait eu soin de tenir le roi de Pologne au courant de tout ce qui se passoit en France, et lui avait fait sentir combien il était important que tout fût prêt pour son départ au moment où il apprendrait la nouvelle de la mort de Charles IX. Aussitôt que ce prince eut rendu les derniers soupirs, il expédia un courrier au nouveau roi, lui conseilla de partir secrètement afin de ne pas être retardé dans sa marche, et lui envoya à Vienne et à Augsbourg les fonds dont il pouvait avoir besoin. Henri III suivit ses conseils et lui manda d'aller au-devant de lui jusqu'à Venise; mais Cheverny fut retenu en France par les intérêts de son maître; il ne le joignit qu'à Turin. Le roi se montra très-reconnaissant des services que Cheverny lui avait rendus, et dès ce moment ne fit rien sans le consulter. C'est donc avec fondement qu'on peut lui imputer les résolutions que prit Henri III à cette époque, et qui eurent une influence si funeste sur tous les événements de son règne.

« Le roi fit quelque séjour à Lyon, et nomma Cheverny chancelier de l'ordre de Saint-Michel. En arrivant à Paris, il tint un de ses enfants sur les fonts de baptême, et voulut que la cérémonie se fît avec la plus grande pompe. Il lui avait donné, à la même époque, une maison près la porte Saint-Antoine, et allait l'y visiter fort souvent. Cheverny était au plus haut degré de faveur; mais il n'avait encore d'autre titre que celui de conseiller d'État : il n'en avait pas moins la principale direction des affaires. Le roi avait changé l'ordre du travail des secrétaires d'État, et toutes les dépêches passaient par les mains de Cheverny. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1578, époque à laquelle il eut la charge de garde des sceaux, dont se démit le chancelier de Birague; trois ans plus tard le chancelier mourut, et Cheverny réunit les deux charges. Vers la fin de 1578, Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit; Cheverny fut le premier chancelier de cet Ordre.

« Cependant les circonstances devenaient de plus en plus difficiles; le roi avait à défendre son autorité contre la ligue et contre les protestants. Sa politique faible et vacillante augmentait l'audace des factieux et rendait sa position plus critique. Cheverny, par ses négociations, ralentissait, mais ne pouvait arrêter les progrès du mal. Le duc de Guise, qui s'était fait reconnaître chef de la Ligue, vint à Paris malgré la défense expresse du roi; le peuple se déclara pour lui, les rues furent barricadées[1], et Henri III s'estima heureux de pouvoir s'échapper en laissant le duc maître de la capitale. Cheverny accompagna le roi, et lui assura une retraite dans la ville de Chartres dont il était gouverneur. Il fut chargé de suivre les négociations entamées par l'intermédiaire de Catherine de Médicis avec la ligue, et ces négociations eurent pour résultat *le traité d'union* qui mettait toute l'autorité entre les mains du duc de Guise. Henri III avait convoqué les états généraux à Blois; Cheverny se rendait dans cette ville et était sur le point d'y arriver, lorsqu'il rencontra un envoyé du roi, qui était chargé de lui redemander les sceaux et de lui enjoindre de se retirer dans ses terres.

« Cheverny était attaché au roi depuis près de vingt-quatre ans; il lui avait rendu d'importants services, n'en avait jamais reçu aucun témoignage de mécontentement; rien n'avait pu lui faire présager sa disgrâce. Il eut d'abord peine à y croire; il poursuivit sa route, essaya vainement de voir Henri III, eut une longue conférence avec Catherine de Médicis, et acquit la triste certitude qu'il était définitivement éloigné, ainsi que tous les autres ministres. Il partit pour Cheverny, et de là pour son château d'Esclimont, où il fixa sa résidence.

« Ce changement complet du ministère surprit d'autant plus que Henri III n'avait confié ses projets à personne. Se voyant sur le point d'être dépouillé de l'autorité par les Guise qui étaient devenus tout-puissants, et se trouvant dans l'impossibilité de leur résister, il avait résolu de s'en défaire; Catherine de Médicis, qui croyait avoir intérêt à ménager les princes lorrains, agissait de

[1] 2 mars 1588.

concert avec eux[1]. Parmi les ministres, il n'en était aucun sur lequel il pût entièrement compter pour l'exécution de ses desseins. Villeroy penchait ouvertement pour la Ligue; Cheverny avait recherché l'alliance des Guise; tous auraient refusé de se prêter à un assassinat. Henri III dissimula avec la reine mère et prit de nouveaux ministres: le duc et le cardinal de Guise périrent au moment où, maîtres des états généraux, ils pensaient n'avoir plus rien à redouter.

«Cheverny affecte une grande résignation en racontant sa disgrâce; mais il s'efforce inutilement de cacher le vif chagrin qu'elle lui causa. Dans sa retraite, il eut à s'applaudir de l'esprit de modération qu'il avait montré pendant sa longue faveur. Il vécut tranquille et respecté à Esclimont, au milieu de toutes les horreurs de la guerre. Les nombreux amis qu'il s'était faits ne l'abandonnèrent point; chaque jour il était visité par eux; sa maison était indistinctement ouverte aux hommes des divers partis; il avait assez d'empire sur eux pour les y faire vivre en bonne intelligence, mais quelquefois ils s'entretuaient en sortant. Ayant conservé des relations avec des royalistes, des ligueurs et des protestants, il était instruit de tout ce qui se passait, et conservait le fil des intrigues comme s'il eût été encore au ministère. Telle fut sa position jusqu'au milieu de 1590.

«Henri IV, entièrement occupé des soins de la guerre depuis son avénement au trône, voulut profiter des premiers moments de loisir qu'il eut pendant le siége de Paris pour rétablir l'ordre dans les affaires de l'État. Son conseil n'était presque composé que de capitaines qui ignoraient les lois du royaume, et qui souvent faisaient prendre des décisions dont on ne tardait pas à reconnaître les inconvénients. Il jeta les yeux sur Cheverny, et tint d'autant plus à se l'attacher, qu'il pouvait lui être utile sous beaucoup de rapports. Non-seulement l'ancien chancelier de Henri III avait l'habitude et l'expérience des affaires, mais les intelligences qu'il avait conservées dans les divers partis, et son esprit conciliant, pouvaient contribuer à dissiper les préventions et augmenter le nombre des serviteurs du roi. Henri IV, après avoir fait sonder les dispositions de Cheverny, afin de ne pas s'exposer à un refus qui aurait produit un effet très-fâcheux, lui écrivit de sa propre main et fit porter sa lettre par de Thou[2]. Cheverny hésitait encore; il craignait de compromettre sa tranquillité en liant sa fortune à celle d'un prince qui était obligé de conquérir son royaume, et qui, n'ayant pas encore embrassé la religion catholique, semblait avoir peu de chances de succès. D'un autre côté, les princes de Lorraine, auxquels il avait de grandes obligations[1], lui faisaient faire les offres les plus séduisantes. Cependant il écrivit au roi qu'il acceptait, mais il demanda du temps pour faire les préparatifs de son voyage. Peut-être espérait-il que pendant ce délai les affaires se décideraient d'une manière ou de l'autre. Une nouvelle lettre très-pressante de Henri IV ne lui permit pas de différer son départ. Il se mit en route avec une escorte de deux cents chevaux, qui lui était nécessaire pour se préserver des entreprises des troupes de la Ligue, et arriva à Aubervillers, où était le quartier du roi. Ce prince lui fit l'accueil le plus flatteur, lui remit les sceaux, et le plaça à la tête du conseil. Dès lors Cheverny se dévoua entièrement à son service, et en peu de temps lui ramena la plupart des meilleurs et anciens officiers de toute qualité, qui vinrent reprendre leurs charges à la cour.

«En 1591, il fit de ses deniers presque tous les frais du siége de Chartres; le roi le récompensa en lui rendant la charge de gouverneur de la ville, en le nommant son lieutenant général dans le pays chartrain, et en lui donnant soixante Suisses pour sa garde. Cheverny fut très-utile dans les négociations qui eurent successivement lieu avec les différents chefs de la Ligue; il seconda le roi de tous ses efforts pour faire rentrer les choses dans l'ancien ordre, et pour effacer les traces de la guerre civile. Fidèle à son système, il s'étudiait *à contenter, satisfaire et obliger tout le monde:* un historien contemporain remarque que jamais personne ne sortait triste de ses audiences. Cependant sa faveur lui fit des ennemis, et on composa contre lui plusieurs satires. En 1596, il eut à soutenir une attaque beaucoup plus sérieuse; les notables assemblés à Rouen demandèrent qu'on lui ôtât les sceaux. Si on en croit l'Estoile, sa conduite ne fut pas exempte de reproche. Lorsque les traitants furent poursuivis en 1597, on prétendit *que le chancelier faisoit obtenir des abolitions à plusieurs d'entre eux pour de l'argent, qu'il sauvoit les plus gros et les plus coupables, et qu'il ne laissoit punir que les petits.*

«Comme il ne négligeait aucun des moyens de se maintenir en crédit, et qu'il savait, ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut, *qu'à la cour les dames et les favoris peuvent tout ce qui leur plaist*, il s'attacha à la marquise de Sourdis[2], tante de Ga-

[1] La princesse Claude sa fille avait épousé Charles II, duc de Lorraine; Henri III n'ayant point d'enfants, Catherine de Médicis se réunissait aux princes lorrains pour écarter la branche de Bourbon du trône, afin d'y placer le fils du prince Charles et de sa fille.

[2] Beau-frère de Cheverny.

[1] Il avait dû sa première élévation au cardinal de Lorraine.

[2] Isabelle Babou de La Bourdaisière, femme de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis.

brielle d'Estrées. Cette dame étant devenue grosse Henri IV fit dire au chancelier, par Lomenie, *qu'il estoit bien aise de ce qu'il avoit faict un beau fils à madame de Sourdis, et qu'il vouloit en estre le compère.* En effet, il fut le parrain de l'enfant avec Gabrielle, qui, lorsqu'elle le prit pour le lui présenter, s'écria : « Mon Dieu ! qu'il «est gros, j'ai peur qu'il ne m'eschappe, tant il est «pesant. — Ventre-saint-gris, répondit le roi, ne «craignez pas cela, il n'a garde, il est bien bridé «et bien scellé. »

«Dans les *Amours du grand Alcandre,* madame de Sourdis est désignée sous le nom de Lydie. « Le «principal du conseil du roi en devint amoureux, «dit l'auteur [1], tant l'exemple du roy a de pouvoir. «Cest homme, dans une charge si sérieuse et si «éminente, ne cachoit point sa passion, et le roy, «qui eust voulu que tout le monde eust esté pris «ainsy que luy, estoit bien aise qu'un tel person-«nage se trouvast embarrassé du mesme mal que le «sien.»

«Un passage des Mémoires de Cheverny prouve que la politique avait beaucoup influé sur sa liaison avec madame de Sourdis. « Un de mes secre-«taires, dit-il, me manda à Esclimont la mort de «madame la duchesse de Beaufort [2] : jugeant dès «lors quel changement ceste mort apporteroit à «toutes les affaires du temps, je commençay à «aucunement me plaindre à moy-mesme de mon «malheur particulier, de m'estre si promptement «et trop attaché à ses alliances. » Il écrivit au roi pour lui demander ses ordres, et en reçut une réponse pleine de bonté : ses inquiétudes étant dissipées, il envoya son fils à madame de Sourdis *pour se condouloir avec elle de la perte qu'elle avoit faicte, et pour l'asseurer que cela ne feroit en rien diminuer l'affection et l'amitié qu'il luy avoit promise..... Nous continuasmes nos mesmes amitiés et intelligences.*

«Cheverny ne survécut pas longtemps à la duchesse de Beaufort; il dit dans ses Mémoires, qu'étant fatigué des affaires, il avait le projet de se défaire de la charge de garde des sceaux, et de ne conserver que celle de chancelier. Il mourut au château de Cheverny, le 30 juillet 1599, à l'âge de soixante-onze ans et quatre mois, avant d'avoir pu exécuter cette résolution. En arrivant à Cheverny, il avait dit aux gentilshommes qui se présentaient pour le complimenter : *Je ressemble au bon lièvre, je viens mourir au gîte* [3].

[1] On attribue les *Amours du grand Alcandre* à Louise de Lorraine, princesse de Conti, qui épousa secrètement le maréchal de Bassompierre.

[2] Gabrielle d'Estrées, morte en 1599.

[3] On attribue le même mot à La Noue, lorsque le roi envoya faire la guerre en Bretagne, où il mourut.

«Cheverny ayant écrit lui-même l'histoire de sa vie en écrivant celle de son temps, nous avons dû nous borner, dans cette notice, à faire ressortir les traits qui peuvent donner une idée de son caractère. S'il n'a pas mérité la réputation de grand homme d'État, on ne peut lui refuser celle de ministre expérimenté et de négociateur habile. Scévole de Sainte-Marthe et Nicolas Rapin reconnaissent qu'il avait beaucoup de dextérité dans les affaires. L'historien de Thou, son beau-frère, loue sa prudence, son amour pour le travail, et son zèle pour le maintien de l'ancienne discipline. Il poussait l'amour des choses anciennes jusque dans ses ameublements. L'abbé de Pont-le-Voy, fils de Cheverny, rapporte que, lorsque son père alla pour la dernière fois à Cheverny, il trouva très-mauvais qu'on eût changé les vieux meubles et les vieilles tapisseries de sa chambre et qu'il les fit replacer, disant qu'il les aimait plus que tous les plus beaux qui étaient dans sa maison, comme lui ayant servi à sa naissance et durant toute sa vie.

«Les Mémoires de Cheverny deviennent curieux dès l'année 1565, lorsqu'il fut nommé chancelier du duc d'Anjou. Il a commencé à les écrire en 1596, et les a continués jusqu'au mois de juillet 1599 : son récit ne s'arrête que très-peu de jours avant sa mort. Il ne les avait pas destinés à être rendus publics: «C'est chose domestique et se-«crette, dit-il, que je n'entens estre veue après «ma mort que par mes enfans, mes plus proches «parens et meilleurs amis de ma maison.» En lisant une recommandation aussi expresse à la tête de ses Mémoires, on serait naturellement porté à croire qu'ils contiennent des secrets ou des aveux très-importants; et comme Cheverny a été pendant trente-quatre ans initié à tous les mystères de la politique, et a tenu le fil de toutes les intrigues, personne n'était plus que lui en état de donner des détails piquants sur les hommes et sur les choses. Mais on retrouve dans ses récits la même réserve qu'il mettait dans toutes ses actions, et il s'en faut de beaucoup qu'ils remplissent les espérances qu'on devait concevoir. Malgré les précautions qu'il prend pour que ses Mémoires ne soient pas rendus publics, même après sa mort, il écrit comme s'ils devaient être connus de son vivant, et il évite tout ce qui pourrait lui faire des ennemis. Non-seulement il y a beaucoup de faits sur lesquels on voit qu'il ne veut pas s'expliquer, mais il en est dont il semble vouloir étouffer le souvenir. Cependant la lecture de ses Mémoires, sans être aussi intéressante qu'on pourrait le désirer, est indispensable à tous ceux qui tiennent à bien connaître l'histoire de France depuis 1565 jusqu'à 1599. L'auteur fait même quelques digressions sur les États voisins, mais il croit devoir s'en excuser comme s'étant écarté de son sujet : «Après avoir trop dis-

«couru, et peut-estre extravagué parmy les affaires «d'Espagne et d'Italie, bien qu'il puisse sembler «que j'y ai esté aucunement obligé, tant parce que «toutes les choses particulieres peuvent estre obmi«ses, bien que très-considérables, par la pluspart des «historiens, que parce qu'elles font aucunement «part de l'interest de cest Estat, je reviendrai à la «France, etc.» Des digressions plus fatigantes sont celles auxquelles il se livre à chaque instant pour parler de sa famille. Les couches de sa femme, le baptême de ses enfants, leur établissement, la naissance, le mariage ou la mort de ses neveux, de ses cousins, de ses parents, même les plus éloignés, occupent une place considérable dans ses Mémoires; mais il ne faut pas perdre de vue que c'était pour sa famille seule, et non pour le public, qu'ils avaient été composés.

«Ils ont été recueillis et mis en ordre par l'abbé de Pont-le-Voy, son second fils, qui déclare les avoir fait transcrire sur les brouillons écrits de la main de Cheverny, sans y rien changer: il n'y a ajouté que quelques mots, qui étaient nécessaires pour la liaison du discours, ou pour rendre intelligibles des passages obscurs.

«Les Mémoires de Cheverny ont été imprimés pour la première fois en 1636 (Paris, 1 vol. in-4°); on ignore le nom de l'éditeur, et comment l'ouvrage est tombé entre ses mains; dans le privilége, on ne trouve que les initiales I. D. M. S. D. L. M., suivies du titre de héraut d'armes. Il paraît, d'après le père Lelong, qu'ils ont été publiés sans l'aveu ni la concession de la famille. Il y a beaucoup de fautes, qui sont indiquées dans un long errata. Cette édition a été reproduite avec un autre titre en 1641. La pagination est absolument la même, et on y retrouve les mêmes fautes, jusqu'à l'errata. On en a donné d'autres éditions: Paris et La Haye, 1564, 2 v. in-12; La Haye, 1669 et 1720, 2 v. in-16. Aucune de ces éditions n'a été faite avec soin.

«Les éditeurs de l'ancienne *Collection des Mémoires* ont rectifié le texte à l'aide de l'errata de la première édition; ils ont rétabli plusieurs noms propres qui étaient altérés.»

Ces Mémoires ont été publiés avec plus de soin dans la collection Petitot, et c'est cette dernière édition que j'ai suivie.

PHILIPPE HURAULT,

ABBÉ DE PONT-LE-VOY ET ÉVÊQUE DE CHARTRES,

NÉ LE 19 SEPTEMBRE 1579. — MORT LE 27 MAI 1620.

Philippe Hurault était le troisième fils du comte de Cheverny. Destiné à l'Église, il étudia avec fruit la logique et la théologie, le grec et le latin. Dès l'âge de treize ans il obtint les abbayes de Pont-le-Voy de Valence, de Royalmont et de Saint-Pierre de Chartres; et dès l'age de dix-neuf ans, en 1598, il fut nommé à l'évêché de Chartres, vacant par la mort de Nicolas de Thou, son grand-oncle. Son père était dans l'intention de se démettre en sa faveur de la chancellerie de l'ordre du Saint-Esprit, et de lui assurer la survivance de la charge de grand aumônier, lorsqu'il mourut en 1599, avant d'avoir pu faire aucune disposition à cet égard pour un fils qui n'avait pas encore vingt ans.

Henry IV traita l'abbé de Pont-le-Voy avec affection. Il lui confia pendant la campagne de Piémont les fonctions de grand aumônier, et le fit nommer quelque temps après premier aumônier de Marie de Médicis, et ajoutant l'abbaye de Bonneval aux bénéfices qu'il possédait déjà. L'abbé de Pont-le-Voy fut de tout ses voyages, mais paraît être resté étranger aux affaires.

Conformément aux instructions que son père lui avait données, il se décida à continuer les Mémoires laissés par le chancelier, en y ajoutant le récit des événements venus à sa connaissance. Malheureusement il commença la rédaction très-peu de temps avant sa mort, et n'eut le temps de laisser que l'histoire des années 1599, 1600 et 1601. M. Petitot en a publié la partie historique seule et a laissé de côté tous les détails qui ne sont relatifs qu'à des intérêts de famille.

Le manuscrit des Mémoires de l'abbé de Pont-le-Voy est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque royale, collection Du Puy, n° 615.

J'ai suivi le texte donné par Petitot, revu soigneusement sur le manuscrit.

JACQUES PAPE,

SEIGNEUR DE SAINT-AUBAN,

VIVAIT VERS LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, issu d'une famille noble du Dauphiné, fut élevé comme page dans la maison du célèbre amiral de Coligny, et professa la religion protestante.

Très-jeune encore, il fit avec Montluc la campagne de 1554 en Italie, et on le retrouve mêlé aux guerres du Vivarais en 1587. Depuis cette époque on n'entend plus parler de lui.

Il avait accompagné l'amiral de Coligny au Louvre, le 21 août 1572, se trouvait à côté de lui lorsqu'il fut frappé d'un coup d'arquebuse, et faillit périr avec lui dans les massacres de la Saint-Barthélemy. Les Mémoires qu'il a laissés donnent des détails curieux sur les dangers qu'il courut dans cette journée, et sur ses opérations militaires dans le Rouergue. Ils ont été publiés dans les *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Chastillon* [1], et dans la collection Petitot.

SATYRE MENIPPÉE

ET SES AUTEURS.

EN L'AN 1594.

Les noms des auteurs de la *Satyre Ménippée* sont aujourd'hui connus. Suivant Du Puy et l'historien de Thou, un chanoine de Rouen, PIERRE LE ROY, qui avait été aumônier du jeune cardinal de Bourbon, en conçut la première idée. Les harangues sont de plumes différentes. La harangue du légat est de JACQUES GILLOT, celle du cardinal de Pelvé, de FLORENT CHRESTIEN, celles de l'archevêque de Lyon et du recteur Roze, de NICOLAS RAPIN, celle de d'Aubray, de PITHOU. Les vers sont presque tous de PASSERAT et quelques-uns de RAPIN; la pièce sur la mort de l'âne ligueur est de GILLES DURANT, sieur de La Bergerie, tous hommes de talent et hommes de bien.

La première édition paraît être celle de l'année 1593, in-8°, intitulée *La Vertu du Catholicon*, etc., sans le titre préliminaire de *Satyre Ménippée* et sans lieu d'impression. M. Charles Nodier croit qu'elle fut imprimée à Tours au commencement de l'an 1594.

Les notes instructives de Du Puy parurent pour la première fois dans les deux éditions de 1664. Ratisbonne, Kerner (Bruxelles, Foppens,) petit in-12, treize ans après la mort de Du Puy.

Les notes de Le Duchat furent pour la première fois réunies aux notes de Du Puy dans une édition de 1696, Ratisbonne, Kerner (Amsterdam, Desbordes), in-12.

L'édition la plus belle et la plus correcte à la fois est celle donnée par M. Charles Nodier chez Delangle, en 1824, 2 v. in-8°.

Il n'est pas d'ouvrage historique dont la vogue se soit aussi longtemps soutenue, et qui puisse se vanter d'un aussi grand nombre d'éditions. Le *Livre des marchands* [2] de Regnier de La Planche, écrit sous Henri II, offrait déjà cette réunion piquante d'une plaisanterie fine à la raison la plus solide que l'on retrouve dans la *Satyre Ménippée*, et dont Pascal nous a montré la perfection dans ses *Lettres provinciales*. « Mais, dit avec justesse

[1] Paris, Jean de Paris, 1662.

[2] *Voyez* le volume de La Place et La Planche, dans cette Collection.

M. Charles Nodier, fondées sur des circonstances très-accidentelles, qui peuvent ne se renouveler jamais, et dont les analogies même ne se reproduiront que fort rarement, si les *Lettres provinciales* restent la merveille de notre langue, il est du moins douteux qu'on s'avise à l'avenir de les faire passer dans une langue nouvelle. La *Satyre Ménippée*, au contraire, a cela de particulier dans son intérêt historique, qu'elle appartient à tous les temps. Sous le rapport politique, c'est un cours complet d'enseignement pour les nations ; sous le rapport littéraire, c'est un mélange de l'énergie hostile d'Aristophane et de l'ingénieuse ironie de Socrate. Point de satiriques à venir qui n'y trouvent des leçons; ce n'est qu'un tableau de genre mais il est fait pour des siècles.

La *Satyre Ménippée* est le complément et comme le commentaire nécessaire de tous les ouvrages historiques sur l'époque de la Ligue. J'ai suivi dans cette édition le texte de celle de M. Charles Nodier, et j'y ai ajouté les notes historiques de Du Puy et celles de Le Duchat en les abrégeant quand elles étaient trop diffuses.

Paris, 11 avril 1838.

J. A. C. BUCHON.

TRAICTÉ ET RECUEIL

DE LA

MAISON DE BOURGOIGNE,

EN FORME DE CHRONICQUE,

Lequel commence à la nativité de Charles V, empereur des Romains, roy des Espaignes archiduc d'Austrice, duc de Bourgoigne, de Lotthier, de Brabant, etc., contenant l'espace de vingt-sept années à sçavoir depuis le vingt-troisiesme de décembre de l'an 1500, jusques le cinquiesme jour de juing de l'an 1527, et fust composé en la ville de Valenchienne

PAR ROBERT MACQUÉREAU.

CHRONICQUE

DE LA

MAISON DE BOURGOIGNE

(DEPUIS LA NAISSANCE DE CHARLES V).

PAR ROBERT MACQUÉREAU.

A HAULT NOBLE PUISSANT PRINCE,

ET MON TRÈS-REDOUBTÉ SEIGNEUR,

MONSEIGNEUR PHILIPHES DE CROY,

Duc de Sarre et d'Archy, marquis d'Arschot, conte de Porcean, de Beaumont, Seneghem et Beauffort, baron de la Roche-Guilleme, seigneur de Renty, Chievres, Bar-sur-Aulbe, Havrech, Tamise, etc.

A commencement, ceste année présente, mon très-redoubté seigneur, at esté bien memorable de la diversité des choses advenues depuis l'an de l'Incarnation de Jesus-Crist mil chinc cens, jusques l'an mil chinc cens et vingt six enssuyvant; laquelle année a esté appellée des saiges astronomyens l'*année des merveilles*, et non sans cause.

Car icelle pouvoit bien estre ansi appellée, comme cy-après polrés estre advertis en mon dernier livre; et acquoi il semble que les nobles escrivains de présent ont matiere assés fertile pour s'employer, et graver en marbre, c'est assavoir en perpetuelle memoire de cronique, les merveilleux cas funebres qui adviengnent de jour en jour. Des quelz certes très-recommandés historiens modernes petit et simple escolier, incognu disciple, et imitateur desirant enssuyvre les vestiges indiciaires[1], ay prins une petite portion, (selon ce que les rapports des generaulx, postes, messageries, et autres le disent pour vérité), d'aulcunes choses advenues en la noble maison de Bourgoigne, de France et d'Angleterre, et aussi d'autres, la descripre et rédiger en forme lisable et en brief, durant le temps cy-dessus escript. La quelle œuvre j'ay attempté de propre et presumptif hardiment. Car je cognois ma faculté trop basse pour satisfaire de tant de haultes besoignes. Neant-moins je m'y suis adventurés par l'inpulsion exhortatoire d'aucuns voz biens-voeillans; avec aussi le bien que je perchoy et la grant honneur en vostre noble personne, qui m'a esté ung aguillon d'amour à ceste labeur. Dont vous plaise, mon cher redoubté seigneur, avant que entammer ma principalle matiere, prester benigne oreille aulx louenges bien meritées de ce petit traictié en forme de croniques abregiées. Se faute vous y voyés parmi les choses, sortes, et manieres, excusez la simpletté de l'œuvre dont je vous veie faire present. Et s'il est ainsi que vostre benigne grace lui voelle prester faveur et ennoblissement de reception agréable, j'estimeray grandement avoir coeillet le fruict de ma labeur; et ne crainderay la reprehension de nulz détracteurs. Mais l'œuvre ainsi encommenchié, à ceste fin que on le voye et que elle soit lûte des orateurs, ay d'ardante volonté parfait: comme aussi j'avoie l'esperance faire, moiennant la grace de Dieu seul Creatteur tout-congnoissant; et à l'honneur de sa benoite mere, advocatte des povres pécheurs.

Cy-après parle de la très-noble et vertueuse maison de Bourgoigne, et des merveilleux (cas) qui y ont etez fais pour le terme de 27 ans en forme de cronicque abregyé.

[1] Historiques. Les historiographes des princes se nommoient leurs indiciaires.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Cy commence à deviser comment Philippe, archiduc d'Austrice, ména sa femme faire sa couche de son premier enffant en la ville de Gand, et du triomphe que l'on y fist.

A le temps que Maximilien, archiduc d'Austrice, par la grace de Dieu, empereur des Romains tousjours Auguste, et de son regne le quatorzieme, et que lors Alexandre sixieme estoit en son siege papal en l'eglise romaine, l'an de l'Incarnation Notre Seigneur mille quatre cents et quatre vingt dix neuf, que Phelippe, fils de Maximilien empereur, par la grace de Dieu, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoigne, de Brabant, de Luxembourg, etc., conte de Flandre, de Hollande, de Zellande, etc., regnant en iceulx païs, sachant sa bonne espeuse Jene, princesse d'Espaignes, en brief temps preste de s'accoucher d'enffant, par le conseil et advis la mena en la ville de Gand, ce que les Gantois desiroient sur touttes choses, que en ceste ville elle feist sa gésine [1], esperant que elle portoit un fils. Elle y vint, et fu reçupte très-honorablement, à laquelle fu ordonné de son estat. Soiés advertis que le Noel enssuivant son entrée en la ville de Gand l'an de Jubilée comencha à entrer, et les grans pardons de Rome; et entour [2] le vingt deuxiesme de febvrier en ung dimence la noble dame s'acoucha à son ome [3] d'un beau et noble filz, entre le jour saint Pierre et saint Mathias en [4] bisexte; du quel enffant l'archiduc d'Austrice, pere du di enffant, fu fort resjoy, et aussi furent les Gantois. Fist sçavoir sa nativité à l'empereur Maximilien son grant-pere, et aux grans princes des Allemaignes, les quels enssemble en furent moult joyeux; aussi furent pareillement tous ceulx des païs de l'archiduc, pour le quel on fist grosses festes par tout, remerchiant Dieu très-humblement qu'il lui avoit pleut d'envoyer ung tant beau et noble filz, et en telle heureuse année qu'en l'an jubilée; et f conclud de l'archiduc, de son conseil, et pareil lement des Gantois, de son baptesme; dont f mandé par tout que le neuvieme jour du mo de march en ung mardy seize jours après sa na tivité seroit baptisé. Pour quoi le tout fu bie et sogneusement ordonné des Gantois. Apri avoir tout bien et honnestement preparé, l'e vesque de Tournay vint, qui à grant honneu et solempnité le baptisa. Son premier parin f le noble et puissant prince de Chimay, Charl de Croy, lequel par la grace de Dieu lui donn son nom Charles. Le second parin fu ung princ d'Allemaigne; mais je n'ai peu sçavoir son non La premiere marinne fu madame Margheri de Yorcq fille au roy d'Angleterre, en ce temp douagierre des pays [1], espeuse jadis de fe Charles de Vallois, noble duc de Bourgo gne, etc. La seconde marinne fu sa tante ma dame Marguerite d'Austrice, douagierre des E paignes, nouvellement revenue ès pays. Soi advertis que jamais tels dons ne furent faitz d parins ne de marinnes à nulz batisementz d enffans, que les Gantois y firent un tel triumphe que l'on fist aporter l'enffant baptyzier sa point de fautte. Les Gantois en firent tant qu c'estoit chose inestimable. Ilz avoient fait un voye depuis l'autel [2] où on prenoit l'enffa jusques à l'eglise, où le baptesme se faisoit, pou aller dessus sans quelque empeschement. A m ner et accompagnier l'enffant il y avoit six cens e cuyers les quelx cheminoient et marchoient e belle ordre devant; en après marchoient mou triumphament et richement accoustrez deux cen chevaliers. Pardevant et à deux costez y avo quinze cens torses [3]. Devant madame Margh rite d'Yorcq, douagierre, laquelle portoit l'en fant, marchoient deux escuyers qui semoien incessamment, l'ung pieces d'or, l'autre piece d'argent monoyetz. C'estoit merveille du peu ple qui cryoit : « Vive Bourgoigne. » On n'y oyo

[1] Ses couches, du verbe gésir (*jacere*), d'où nous est resté il *gît*, un *gîte*.
[2] Vers, environ. — [3] Son mari. — [4] Au bissextile.

[1] Du pays de Bourgogne.
[2] Lisez ou entendez *l'hôtel*.
[3] Torches.

quelque [1] mot, pour le grant bruit et cris que l'on y faisoit. Meisme on avoit fait en l'air de grans feux sur cordes, de clochyer à autre en belles voyes pour aller mettre flambeaux et autres resjoïssemens ardant. Tant en fu fait, pour toute conclusion, qui jamais on n'avoit veu telle honneur à nulz baptisementz. Ce temps pendant on forgea les Phelippes d'or, où il y avoit ung saint Phelippe à la pille, qui furent en valleur de chincquante gros, monnoye de Flandre.

CHAPITRE II.

Comment Philippe, archiduc d'Austrice, et sa noble espouse, par conseil deliberé, s'en allerent en Espaigne, parmy le realme de France, et de l'honneur qu'on leurs fist, avec autres misters.

Les pasques ensuivantes, mil chinc cens, de touttes pars chascun se delibera d'aller en ville de Romme pour acquerir les grans pardons de jubilée, dont c'estoit plaisir de la devotion que lors avoient les crestyens. Ceste année advinrent plusieurs grosses besoignes en ces pays, comme cy-apres polrés veoir en mon *grant recoeil* de la maison de Bourgoigne; par quoy je n'en feray icy mention ad cause de briefveté, et aussi pour plustost parvenir à l'intention de mon *petit traictiet*. Sachiés doncques que madame l'archeducesse s'accoucha l'année d'après pour son second enffant d'une belle jonne fille, qui nommée fu par ses parins et marinnes, Elizabeth; pour la quelle en fu faict grande solempnité par tous les pays de l'archiduc Philippe, duc de Bourgoigne. Lequel archiduc après que sa noble femme eult fait sa gesinne, eulx deux ensemble par conseil deliberé prinrent leur chemin pour aller en Espaignes par terre et pour aller visiter le noble roy d'Arragon leur pere. Les quels en cheminant parmy le royalme de France fisrent leurs entrées en la cité de Paris le propre jour sancte Catherine vingt-cinquieme jour du mois de novembre, où ils furent recupz très-honorablement, mais n'y firent guères de demeurance; car desirant d'acomplir leur voiaige, se partirent de Paris en grant gloire et joie, et prindrent pour aller vers Espaignes; dont ilz furent conduictz et bien accompagniées des plus grands de France jusques en la ville de Bloix, où le roy et la roynne les attendoient, quy les receurent très-honorablement et en grant reverence, et affectueuse amour; ce fu le septiesme jour du mois de décembre. Après que le roy les eult bien-vigniés [1], le lendemain la roynne presenta à la princesse de Castille sa fille Glaudine toute nue, la quelle la prist sur son geron, qui fu regardée, et fu promise au jone duc Charles d'Austrice et de Bourgoigne. Là fu monstrée grant amour entre eulx, sy grande qu'il n'est langue qui le saroit raconter; il sembloit que jamais guerre n'auroit entre eulx. L'on y fist joustes et tournois, avec autres ébatemens journellement. Madame l'archeducesse donna à Glaudine une molt rice baghe [2] qui valloit bien deux mille florins. Après certains jours monseigneur l'archiduc et sa noble compaigne se partirent de Bloix pour tousjours advancer son chemin, et approcher les Espaignes, qui fu conduit asses longue espace des Franchois. Vrais est que, devant qu'il partist de son païs, le roi lui avoit promis de lui baillier hostagiers des Franchois pour plus seurement passer et aller, repasser et revenir parmy le païs de France. Ainsi en fut-il fait; car on ordonna en conseil que, pour satisfaire à la promesse faicte à l'archeduc d'Austrice, que on bailleroit trois des plus gentilz de la couronne. Si fu ordonné et decreté que le seigneur de Monpenssyer, conte dalphin d'Auvergne, en seroit l'ung : le second, et pour le chief, le conte de Foix : et le troisieme, le conte de Vendosme. Lesquelx en bel estat, au dépent du reaulme de France, firent leurs entrées en la ville de Vallenchiennes, au commencement de karesme, où ils furent honorablement receupt, et s'y montrerent come bons et notables seigneurs. Entant [3] que l'archiduc marchoit, les Franchois perdirent en Perpignan beaucop de leurs gens, et pareillement devant le chasteau de Sauche; neanmoins, quelque guerre qu'il y eust, l'archiduc et sa femme tousjours cheminerent, tant qu'ilz arriverent en la ville de Leon en Espaignes, où ilz furent moult honnorablement receuz. De Leon s'en allerent en la ville de Burgues [4] où le roy et la roynne les receuprent en grand reverence, comme doit faire le pere son enfant. Tout chemein leur monstroit vraye amour. Lors,

[1] Aucun mot.

[1] Bien accueillis, les eut traités en bien-venus.
[2] Très-riche bague. — [3] Tandis. — [4] Burgos.

et en ce meisme temps que l'archiduc estoit en Espaignes, s'esmeult une grosse dissention entre le duque de Buscenton d'une part, et messire Henry de Berghes, evesque de Cambray d'autre part. Parquoy convint que le di sire Henry de Berghes se retournast des Espaignes; lequel après plusieurs jours avoir diligenté en cheminant, arriva au chasteau en Cambresiz. Ce advint à l'issue du mois de septembre en l'an mil chinc cens et deux. Lequel, sitost qu'il fu arrivé, ou petit de temps après, rendit son âme à Dieu le Createur. De la quelle mort le peuple, pour l'amour de son bon gouvernement en estat de prélatrye, en fu moult dolent; et d'avantaige, murmuroient qu'il avoit esté enpoisonnet. En oultre le duque de Busenton, après la mort de l'evesque de Cambray ne vesquy gueres et rendy son ame à Dieu. Dont fu donné la dignité de Busenton au filz monsseigneur du Vergier, Bourguignon, grant marechal de la compagnie de monseigneur l'archiduc d'Austrice. L'eveschiet de Cambray fu loingtemps litigieuse et en dissencion ; mais en la fin la voix en fu donnée à messire Jacques de Croy, prothonotaire, qui depuis fut evesque, et augmenta très fort la seignorie ; car de la cité de Cambray fist tant envers l'emperreur, qu'il en fist duchet. Et depuis y fist à grant honneur son entrée, soy attitulant « Jacques de Croy, par la grace de « Dieu, duc et evesque de Cambray et conte du Cambresiz, etc. »

CHAPITRE III.

Comment par toutte chrestienté les freres mineurs furent refformiés par leur ministre en la cité de Rome. Et comment Philippe, archiduc d'Austrice, et sa femme, retournerent d'Espaignes, parmy France.

La pasques enssuyvante, mil chinc cens et trois, par toute la chrestienté furent, par le grant ministre de l'ordre saint Franchois, tous les freres mineurs refformés, et de ce se tint le chapitre general en la cité de Rome, ce que jamais on n'avoit apperçu ne veu depuis le temps de monsseigneur sainct Franchois. Lors tout le monde en bonne paix vivoit moult joieusement, et ne sçavoit-on point de guerre, et mêmes estoient les pays de par decha moult joyeulx que monsseigneur l'archiduc estoit ainsi noblement receupt ès pays d'Espaygnes. Ce temps pendant madame Marguerite d'Yorcq doagierre en paix rendyt son ame à Dieu au mois de septembre, laquelle avoit esté espeuse au duc Charles de Vallois et de Bourgoigne, et avoit été fille au roy d'Angleterre et sœur au roy Edouart. De icelle dame et pour son ame furent les services honorablement faiz et acomplis, comme à sa personne appartenoit; car en son temps avoit honorablement vescu, et son regne avoit été par tous les pays glorifié, dont Dieu en ait l'ame. Le mars ensuyvant, la noble archiduchesse d'Austrice s'accoucha en Espaignes d'un beau jone filz que le roy d'Arragon leva de fons, et lui donna à nom domp Frenand. Auquel baptesme fu fait moult groz triumphe par les Espaignes, et pareillement ès pays de l'archiduc d'Austrice. Quant la noble archiducesse fu relevée, et après moult de choses qui seroient trop longues à reciter, au mois de jung en l'an mil chinc cens et quattre le noble archiduc en Espaignes prist congié au roy et à la roynne, et tant chemina par sept journées avec sa noble compagnie, qu'il arriva en la ville de Lyon, ou le roy de France l'attendoit, le quel luy fist plusieurs reproches pour la destruction de Perpignan et du chasteau de Saulches, disant qu'il sçavoit bien l'affaire, sans y mettre le moyen. De quoy l'archiduc s'excusa moult envers le roy de France, disant, «Sy un autre «que le roy lui en euisse dit ottant [1], que la «chose n'en demoureroit pas lainsi [2], et que «prouver lui en feroit ung champ de battaille; «car de ces besoignes se sentoit innocent.» La chose s'accoisa [3]. Ainsi que ces devises se faisoient, l'empereur manda à son filz que, le plustost qu'il povoit, qu'il se deffist des Franchois. Ainsi le fist-il, car en brief, print congié au roy, et alla visiter madame Marguerite sa sœur, la quelle avoit espousé le duc de Savoie, la quelle lui fist après touttes recœilles [4] humbles et nobles, monstrer le saint suaire de nostre seigneur Jesu-Crist. Lors se sentoit malade l'archeduc, le quel en visitant le benoit saint Glaude en Bourgoigne, et qu'il eult baisié ses pieds, et fait son offrande, jecta une sy merveilleuse poison, que chascun s'en esmerveilloit, et disoient les ungs aux autres qu'il en

[1] Autant..... — [2] Ainsi, wallonismes.
[3] S'apaisa. — [4] Réceptions.

estoit bien eschappé. Les hostagiers [1] qui estoient en Vallenchiennes à deux heures après minuit, quant leur messagier leur eult dict vrayes nouvelles, jamais ne cesserent de cheminer tant qu'ilz forent au pays de France, où le roy les receupt honorablement, les remerchiant du service que fait avoient à la couronne de France. Le conte de Vendosme, après avoir prins congiet du roy se retira en sa maison. Aussi fist le conte de Foix. Monpensier, conte dalphin d'Avergne, et qui estoit grant parrent au roy Loys, demora de sa maison. L'archiduc, sitost qu'il fu revenu en ses païs, fist plusieurs choses d'honneur avecques ses subjects, tenant tousjours bonne paix avec le roi de France. Ceste année mourut madame Isabeau, royne de Castille, mé [2] à l'archiduchesse d'Austrice, la quelle fu honnorablement sepulturée en la ville de Bourgues; de la quelle mort le roy d'Aragon fu moult courrouchiet, et pareillement tout le peuple des pays [3].

CHAPITRE IV.

Comment la royne de Castille mourut, dont à Philippe, archiduc d'Austrice, fut envoiée la couronne de Castille; et comment après il concquist le duc de Gueldres et son pays par force.

Dame Elizabeth sepulturée, et les services fais et acomplis, pour tout les pays d'Espaignes, après avoir mis provision à la cose [4] publicque, les conseils des pays [5] avecques le roy d'Aragon deliberèrent ensemble que d'envoyer la couronne de Castille, qu'il tenoit de par sa femme, au païs de Flandres, à la personne de l'archiduc d'Austrice, duc de Bourgoigne. Celuy à qui le roy d'Arragon, son beau-pere, envoyoit la couronne, le reçupt en grande sollempnité en la ville de Bruges, où les nations les honnorèrent merveilleusement, et par especial la nation d'Espaignes. Lors par tout fu crye: «De par le roy de Castille, de Leon, de Grenade, etc.» Et fu appellé dès lors en avant: «Philippe, par la grace «de Dieu, roi de Castille.» Et son petit-filz, «Charles, prince de Castille.» Pour ceste joie on fist procession generalle, feux, et autres esbatemens ès pays d'embas du roy de Castille. Suivant ce temps, et tost après, on fist les services aux pays de madame Elizabeth, où on fist des grosses solempnitez, allumeries et sonneries. Après, le roy de Castille, et la royne sa femme, allèrent par tout faire leurs entrées; car depuis qu'ils étoient revenus d'Espaignes, ilz n'avoient pas visités les villes. Le roy alla par tout, où on le reçupt honnorablement comme roy: chascun crioit: «Vive Cas«tille, Austrice, et Bourgoigne:» les autres de joie cryoient: «Noël [1].» En ce même temps le roy d'Arragon avoit ses gens au pays de Barbarie, lesquels concquirent le port d'Enocq [2] et environ trente lieues par delà. Ainsi que ces choses se deménoient, la Blanche-Rose [3] se party d'Angleterre fugitif, et se vint rendre au roy Philippe, le quel ne le veult pas recepvoir, ad cause qu'il estoit allyet au roy d'Angleterre. Se voyant ainsi refusé du roy Philippe, s'en alla devers le duc de Gheldres, qui le receupt, promettant qu'il l'aideroit contre ses ennemis, comme ainsi le prommist: mais autre conseil y sourvint; car le duc de Gheldres le fist mettre prisonnier au chasteau de Haston [4]. En ce temps le roy de Castille esmeult la guerre contre le duc de Gheldres, et fu vaillanmant assailly par le roy de Castille, le quel à grosse puissance alla assegier la ville de Herlem [5]. Ainsi que le siege y estoit, le chasteau de Haston fu prins par soubtillesse, comme plus ad plein est parlé en mon *grant recœil*, au quel chasteau la Blanche-Rose y fu trouvé. Le quel fu livré au roy Philippe, qui en fu fort joyeux. Mais qui en deménoit joie? ce n'estoit pas le duc de Gheldre; car il percevoit bien que tout seroit perdu pour lui, voire s'il ne faisoit son apoinctement [6]. Ceste heure fu la ville de Herlem si terriblement assalye, après l'avoir battue bien et fort, que

[1] Les François qui avoient été envoyés et assiégés dans les Pays-Bas, pendant qu'il traversoit la France.

[2] Mère de l'archiduchesse.... wallonisme.

[3] C'est-à-dire du pays. Autre wallonisme.

[4] Chose, c'est du vieux jargon de Hainaut, de même que *des pays* pour *du pays*.

[1] Ancien cri de joye, venu des réjouissances qui se faisoient à Noël.

[2] Il n'y a point de port de ce nom en Barbarie. Il s'agit peut-être du port d'Oue au royaume de Tremeçen, à quarante lieues d'Oran vers l'ouest; c'est celui que don Alvar Bassan prit pour Charles V, en 1533.

[3] Le duc de Suffolk. — [4] Hattem.

[5] D'Arnhem, comme le disent tous les historiens.

[6] Accommodement.

les habitans ne se sçavoient ou mucher ne tenser [1]. C'estoit pitié de veoir l'apparance; car cinq-piedz de loing, ou davantaige, fu la muraille abattue en ses fossetz. Les bourgeois voiant le fait [2] qu'ilz avoient à porter, conclurent de parlementer avec le roy de Castille, où tellement besoignerent, qu'ilz firent leur apointement, en rendant la ville à la volonté du roy, et ballyerent dix mille florins d'or. En quoi faisant, le roy les receupt; et y fist son entrée accompagnié de l'empereur Maximilien son pere, le quel le costyoit [3] sans armures nulles. On apporta les clefz au roy, le quel estoit armé de touttes pieces, réservé de l'armetes [4], et en ce lieu [5] avoit ung petit bonnet d'escarlatte rouge, afin qu'on le peulst congnoistre; il avoit en sa bande douze chevaulx bardez, des quels en y avoit huict bardés d'achier; c'estoit plaisir de voir l'estat. Quand le roy fu logiés, les bourgeois de la ville le vindrent visiter, en lui apportant les déniers par eulx à lui promis; au quel tous ils firent serment de lui estre bons et lealz [6], et le roy leur promist de les entretenir, comme les siens de ses propres pays [7]. Le duc de Gheldre voyant, se le roy poursuyvoit son cas, qu'il n'auroit pas le plus beau [8], fist tant que le roy le prist à merchy [9], en lui rendant le chasteau de Rosendal, où il viendroit parler à lui: le quel se humilia tellement que en genoulx, pria merchy [10] au roy; le quel estant tant débonnaire, aymant la paix, lui pardonna, par tel traictiet: que à jamais ne joyroit de la duchié de Gheldres, et qu'il auroit chincquante mille philippes tous les ans, sa vie durant: si joyroit de la contet d'Aloz [11], où il se tiendroit, et de quoy il seroit seigneur, lui et ses hoirs procréez de son corps; et lui fu accordé que il seroit de l'hostel [12], et qu'il auroit chincquante chevaulx de sa bende, deffroyés [13] tous les ans, pour son estat, en servant le roy de Castille. Encores promist le di duc d'aller avec le roy en Espaignes atout [1] les chincquante chevaulx, comme dessus est dit, et d'aventaige, durant le voiage auroit encore chincquante mille philippes pour emploier en son estat. Dont Charles d'Aighemont [2] fu du tout content, et ainssi le promist par son serment sollempnel. Le roy deliberé de faire son voiage en Espaignes, fist delivrer à Charles d'Aighemont chincquante mille philippes, cuydant [3] qu'il le devisse [4] accompagnier, comme il avoit prommis, en son voyaige. Le quel Charles, quand il veyt ces gros deniers en ses mains, et qu'il en estoit deja nanty [5], par le congié du roy se retira à une ville en Gheldres que on nomme Nymeghe, pour appoinctier de ses affaires, comme il disoit, jusques à tant que on le manderoit pour aller en son voiaige avec le roy. Lorsque cest accord se fist au duc de Gheldres, la roynne de Castille s'acoucha d'une fille en la ville de Bruxelles par ung vendredy, environ à deux heures après midy, entour le saint Martin en novembre, où gros triumphe y fu fait. Lors morut l'evesque de Liége. Dont les Lyegoix vindrent demander au roy Philippe qu'il lui plaisoit [6] qui fuist leur evesque et qu'il le tenoient pour leur hault-advoés, et que à lui en estoit d'en faire à sa bonne volenté. Alors le roy leur demanda s'ilz n'en avoient pas ung en leur election. Respondirent que oy [7], et que le desir d'eux, des chanoines, et du peuple estoit au frere Robert de la Marche, saige homme et discret; mais, comme ilz dirent bien, «es' [7] noble volenté en «soit faicte.» Quant le roy les eult entendu ainsy parler, se contenta, disant que c'estoit bien son gré que cestui de la Marche le fuist, moyennant que en tout honneur il fusist de sa maison comme ses predicesseurs avoient estés. Ainsy le promilrent, et heulrent contentement les Liegoix, et le remerchierent très-humblement; dont retournerent les Liegoix fort joyeux en leur cité où l'evesque fu incontinent fait et créez.

[1] Où se cacher, ni se retirer.
[2] Le faix, la charge. [3] Marchoit à côté de lui.
[4] De l'armet, du casque. — [5] Au lieu de quoi il.
[6] Fidèles. — [7] Comme ceux de son propre pays.
[8] Qu'il n'auroit pas l'avantage.
[9] Le reçut en grâce. — [10] Implora la miséricorde.
[11] D'Ilst; en latin *Elosti*.
[12] Qu'il auroit bouche en cour.
[13] Défrayés.

[1] Avec, mot wallon. Les paysans des environs de Paris disent: *y tout*, pour *aussi*.
[2] D'Egmond. — [3] Croyant. [4] Dût.
[5] Qu'il les avoit en main.
[6] Dirent qu'oui.
[7] Sa volonté, la volonté de V. M.

CHAPITRE V.

Comment Phelippes roy de Castille se delibera avec sa femme aller en Espaignes, où par fortune et tourment de mer, arriva en Angleterre, et de l'honneur que on leur en fist, etc.

En enssuyvant les besoignes avant dictes, l'an mil chinc cens et chinc, le roy Phelippe se delibera par le congée de l'empereur son pere, et du conseil de tous ses pays, de rechief retourner en Espaignes, ce que petit de temps après il fist. Les pays voyant son bon propos, luy prosmirent tout bien garder pour son honneur et pour son profit de son enfant le petit Charles leur seigneur naturel. Le roy manda au duc de Gheldres, qu'il se tinst prest pour partir dedens quinze jours. Le dis duc estoit en la ville de Zuttefenne [1], où le messager parla à grant paine à lui; car il se disoit malade. Neanmoins on le fist parler à lui à mittelotes, comme ayant la teste couverte ainsi que ung malade. Sachant ce que le messager demandoit, lui respondit qu'il craindoit qu'il ne peuls faire le voiaige, et que très-fort malade estoit; aussi que le jour estoit trop brief: mais se Dieu y pourvoit en dedens ce jour qu'il s'apparreilleroit comme prommis l'avoit. Hée Charles! Charles! où est ta foy, pense à ce que tu prommis à Rosedalle au bon roy de Castille; tu lui rend le mal pour le bien, et lui fais un tour de traictre; avoir pris son argent, faire le malade! Hélas! bon roy, que tu ès débonnaire! tu ne penses guerre ad ce que ton ennemi te promet; car quant tu le tenois en soub toi, lui eusisses et fait trenchier la teste, certes tes povres pays en eussent de trop mieulx vallu. Mais sa trahyson converte lui fist avoir son traictiet. Conclusion: Le messagier partit, et vint au roy, en lui disant ce qu'il avoit trouvé. Le roy, comme bon et leal [2], assiés de legier crut aux responces, que son messagier lui faisoit, et commanda arriere que on pensast bien du duc de Gheldres, affin qu'il fu gueri, pour faire son voiaige, comme il estoit deviset. Neantmoin le roy avoit tousjours son desir que ses besoignes fuissent prestes au port d'Armue [3] en Zélande: et si tost qu'il eult bon vent, sans plus attendre, combien qu'il fist malvaistemps, et que chescun [1] lui desconsilloit, neantmoins se party, le huitieme jour du mois de janvier mil chinc cens et chinc, du di port d'Armue en ung noble arroy, en prendant congié à ses amis, et moult courouchié que le duc de Gheldres ne lui tenoit aultrement sa promesse, le menassant très fort. Ainsy se party le roy. C'estoit plaisir à oïr les trompettes, clarons, et aultres instrumens, et l'artillerie que on desseroit [2]. Si tost que le roy fu sur la mer, incontinent le vent se retourna tellement que au soir fu rebouté jusques au Havre de Flechines [3], où ilz furent deux nuitz. Il faisoit le plus divers [4] temps qu'il n'avoit fait de vingt ans sur la mer, de neige et de gresil. Chacun conseilloit au roy de descendre et prendre terre, et attendre le printemps; le roy respondit que jamais ne isseroit [5] des batteaulx (la volonté de Dieu tousjours devant), [6] tant et si longhement qu'il seroit au païs d'Espaignes; ainsi le promist le roy. Le malvais temps se passa, et au boult de deux jours le beau temps vint; tant que à soulhaidier, on eust assés perdu [7]; et voyant que le beau temps s'apparreilloit, on desancra, et mirent en mer; mais Dieu scet quel temps il leur advint. Le dimence onziesme de janvier le vent leur vint tel quilz le desiroient, le quel dura la nuit et le jour enssuyvant, dont le lundy ajourna, et tant cheminerent qu'ilz approcherrent les costes de Bretaignes. Pour le quel chemin, qu'ilz avoient faitz, le roy se resioyssoit: les chantres chantoient, et les trompettes sonnoient; c'estoit léesse [8] que de oyr les esbattemens. Autres en y avoit qui regracyoient [9] nostre Seigneur, disant des oraisons, esperant que de brief seroient en Espaignes. C'estoit belle chose de veoir la flotte en la mer, laquelle estoit de chincquante grosses navires. En vingt-quatre heures avoient cheminé bien cent lieues ou plus; chescun [10] en fai-

[1] Zutpben.
[2] De bonne foi.
[3] D'Armuyden.

[1] Chacun. — [2] Desserrer, pour *lacher, tirer.*
[3] Flessingue. — [4] Contraire. — [5] Ne sortiroit.
[6] En se soumettant toutefois à la volonté de Dieu.
[7] En sorte qu'il fut plus favorable qu'on n'eût pû souhaiter.
[8] Liesse, joye, plaisir.
[9] Remercioient. On trouve *regratiare* dans Césaire d'Heisterbach, dans Thomas à Kempis, et dans Jean Mauburus. Les Italiens disent *ringraziar.*
[10] Chacun.

soit bonne chiere. Les Allemans sonnoient phiffres et tambours, tant que le roy et la roynne prendoient plaisir de la joie que chescun faisoit : mais ainsi qu'ilz estoient en leur plus grant joie, le bon vent leur faillit tout à ung cop, et fist calme sour la mer que pas de vent n'y avoit, ce sembloit; et tant peu que à la fois y ventoit [1], les batteaux retournoient au fait contraire [2]; de quoy chacun se desconfortoit. C'estoit à faire [3] en ung mardy après disner. Tellement s'approchoient les navires, l'une de l'autre, qu'il en y eult qui entrerent dedens aulcunes autres navires, qu'en la sienne. Ainsy qu'ilz estoient en telle affaire, le roy se desconfortoit, et la roynne aussi; et par nuit comme ilz dormoient, le feu se boutta dedans le batteau du roy par dehors, le quel à grant difficulté fut estainct. Sachiés que le roy et la roynne pensoient bien à finer leurs jours. Cela s'accoisa, et fist assez beau; chacun s'en alla reposer, et commencherent à cheminer longue espace; puis l'oraige commencha en telle sorte que c'estoit horreur de regarder l'apparance; le vent estoit tant merveilleux, qu'on ne pouvoit estre dessus les batteaux. L'oraige et le vent se boutta ens ou voille [4] du batteau où estoient le roy et la roynne; tellement que par force le mastz le plus puissant rompit : et la cose tourna tant mal, que le voille pendit en la mer, le quel faisoit quasi puysyer le batteau, par les inclinations qu'il lui faisoit baillier. A chief de fois [5] l'eaue entroit dedans. Pour ung chacun d'eulx estoit advys de mort [6]. Les mariniers ne sçavoient plus desquelx. Entre leur conseil l'ung trouva la maniere d'entrer en l'eaue par aucune maniere et subtillesse, le quel coppa les cordes : par quoy le voille fu retiré en un batteau qui se redrecha : mais sachiés que en ce faisant la navire s'emplissoit d'eauwe. Ce voyant, et le sentant emplir, chacun commencha à s'escryer [7]; et même le roy pensa là proprement [8] finer ses jours, et se lamentoit très fort, disant : « Las! povres malheureux! « sans volloir croire conseil de mes amis et bien- « voeillans au partir de mon païs, aujourdhui « je suis un pauvre roy. Createur du ciel et de la « terre, soyes moy confort [1]. Filz de Zébedée [2], « cousin de mon createur, pryés ce jour pour « nous, et je prommet que de toy aller visiter en « ton eglise de Compostelle à pieds nuds. » La roynne le resconfortoit, en disant : qu'il ne se soussiast, et que jamais fille de roy ne fina ses jours sur la mer, et qu'ils eschapperoient du dangier où ilz estoient. Je vous advise bien, que jamais on ne vit tel tourment [3]; car il dura quinze heures; mais (à la volonté de Dieu) celuy tourment cessa le dix-septième jour du mois de janvier. Ceulx qui estoient haut sur les hunnes perchurent [4] terre. Lesquelz ce disrent aux marinniers, puis le disrent au roy, qui en fu moult resjouy. Les filles de la roynne [5] estoient ensemble, le quelles sur tous estoient les plus desconfortées : mais quant elles oyerent que on perchevoit la terre, elles se reconforterent, et vinrent au près de leur dame et maitresse qui les reconfortoit. Car il me fu dict qu'elle avoit plus de couraige à dire véritablement que nulz ne nulles qui y fussent. En la voyant chacun se resjoyssoit; pareillement aussi, pour ce que les marinniers recongnoissoient la terre. Et dirent au roy que c'estoit ung port de mer en Angleterre appellet Land. Le roy remerchia Dieu qu'il arrivoit en ce pays, puis qu'il croignoit [6] arriver en aultre pays que en Espaignes. Tant esploicterent les navires tout devisant que le Joedy treizième de janvier ar riverent à ce dit port; dont le bourcque s'appelle Moullerchon. De quoy loa chacun Dieu en chantant Te Deum. Mais nuille des navires n'y arriva que seullement celle du roy : et tantost après en arriva encore une. Et pour que ce port n'estoit guéres hanté, le roy par conseil se delibera aller vers Hantone [7] pour ce que bonne ville y avoit. Le roy n'y eult guéres sejourné qu'il y arriva trente hommes par le roy d'Angleterre, qui avoient cheminé en poste jour et nuit. De quoy le roy de Castille fu fort esbahy que en sy peu d'heures, le roy d'Angleterre en sçavoit les nouvelles, lesquelz que [8] trente hommes estoient tous nobles hom-

[1] Et lorsqu'il faisoit un peu de vent.
[2] En arriere. — [3] Cela arriva. — [4] Se mit dans la voile.
[5] A certaines fois, par reprises.
[6] C'étoit un avertissement de mort.
[7] A pousser des cris. — [8] Dans l'instant même.

[1] Consolez-moi. — [2] Saint Jacques.
[3] Telle tourmente, tempête. — [4] Apperçurent.
[5] Ses filles d'honneur, ou de sa maison.
[6] Craignoit. — [7] Hampton.
[8] Mauvaise phrase de Hainaut.

mes, qui bien-vegnerent le roy. Et sans leur venue incontinent fuisse party; car quant il arriva au trop de Land, le bon vent lui vingt: mais iceluy ne veulerent pas souffrir son departement, disant que le roy d'Angleterre desiroit de parler à luy. Tantost après la venue d'iceulx le roy descendy de sa navire, et entra en la ville de Hantonne avec sa femme et sa maisgnie [1], où il fu receupt honnorablement: et quant il fu logés, vint encoire une compagnie de gens par le roy d'Angleterre, lesquels le festoierent moult honnorablement. Ceste nuit le roy de Castille eult nouvelle que touttes ses navires estoient arrivées au port de Falmes [2] auprès de Perincq [3] en Angleterre, et qu'il n'en y avoit nulles perdues ne peries, dont moult humblement en loa et remerchia Dieu.

CHAPITRE VI.

Comment le roy d'Angleterre requist au roy de Castille estant en Angleterre, la Blanche-Rose qui lors estoit au chasteau Naume [4], et des promesses pour ce faictes.

Le roy d'Angleterre asseuré de la dessente du roy de Castille, et qu'il estoit en la ville de Hantonne, et sachant combien de gens il estoit, lui envoia autant de chevaulx (pour les ammenner par devers lui) qu'ilz estoient à Winezor [5]: lui faisant sçavoir que là le trouveroit, et que il fuy le très bien venu. Les chevaulx arrivés en Hantonne, et présentés au roy de Castille, icelluy incontinent se party, luy et sa femme, avec toute sa compagnie. Les deux batteaux demoureren au port de Hantonne. Tant chemina le roy accompagné des nobles du païs, qu'il arriva au près de Winezor en ung lieu dont on compte une lieue. Le roy Henry d'Engleterre et son filz vinrent à rencontrer le roy de Castille et sa femme, accoustrez en moult riche estat. Quant le roy de Castille les perchut, il descendy de son cheval, de quoy le roy Henri fu moult courrouchié, et lors lui et son filz misrent piet à terre. Et s'accolerent les deux roys l'ung l'autre amiablement. Je croy, sy on eusist donné dix cacques d'or, que veritablement ilz n'eusissent point estez sy lies [1] que ilz furent, quant ilz se perchurent l'ung l'autre. Et principallement quant le roy d'Angleterre veyt en ses pays le roy de Castille. Après les réverences fectes, ung chacun remonta à cheval, et ensemble eulx trois cheminerent de fronc [2], et la royne après, jusques à Winezort; où le roy et sa femme furent receuz honnorablement. La roynne s'en alla tenir son estat en ung bourcq appellés Resduicq, accompagniés de ses femmes, dont la première estoit la damme de Coudel, contesse d'Hulincq : la seconde, madame de Bersele femme de l'Amand [3] de Bruxelles : et la tierche, madamme de Ville; et plusieurs autres dammes et damoiselles. Et sy vint plusieurs dammes d'Angleterre, qui la vinrent visiter, et bien viegnier toutes les plus grandes à m'seigneur [4] le roy, [5] sejournoit en la ville de Winezort. Le roy d'Angleterre, pour plus honnorer le roy de Castille, lui donna le garthierre [6], le quel le reçupt moult honnorablement. Et le roy de Castille donna au filz du roy d'Angleterre, Henry le jone filz, la toison d'or telle que portoit le duc Phelippe de Bourgoigne filz de Jehan de Bourgoigne. Là perchu une tant grande amour que merveille. Après plusieurs devises et de beaucoup de choses de leurs affaires, le roy Henry d'Angleterre, desirant d'avoir en ses mains la Blanche-Rose que le roy de Castille tenoit au chasteau de Namur, s'advancha de touchier aulcunement de sa personne; tant que le roy de Castille se perchupt à quelle fin et intention le desiroit. Le roy de Castille respondit au roy d'Angleterre : que la Blanche-Rose estoit en un lieu seure et saulve; et qu'il ne s'en soussiast [7] de rien, aussy que jamais de son vivant nulles guerres de lui il n'auroit, ne son royalme aussy. Le roy respondit : Que encore sy le tenoit, qu'il en seroit plus asseuré : et que s'il luy plaisoit de livrer en ses mains qu'il luy prometoit de ne le jamais faire morir, ne que jamais ne luy feroit tenir prison; sinon que d'avoir regard par deseure luy, en allant à sa vollenté par tout. Le roy

[1] La suite. — [2] Falmouth.
[3] Pendenys, château à l'embouchure de la Fale.
[4] De Namur. — [5] Windsor.

[1] Si joyeux; de liesse, joye.
[2] Front. — [3] L'amptman.
[4] A monseigneur. — [5] Ajoutez : qui.
[6] Le collier de l'ordre de la Jarretière.
[7] Souciât.

Phelippe pensant sur ces parolles dict : « Haa «fré [1] ! ce faisant, j'aroye grant deshonneur «en tous pays et toutes courts, veu que je «suy puissant assés pour le garder. » Le roy Henry reprint le mot, disant : « Se faire le vollés je «tiendray ma promesse en telle maniere que «jamais de son corps ne souffrira nulles paines «tant que je viveray, et aussi fera mon filz pa«reillement [2] : ne scay que je desisse plus. » Le noble et bon roy de Castille, soy voyant très fort persuadé et pressé de livrer la Blanche-Rose, moult envis, l'accorda au roy Henry d'Angleterre, ouyés quelles promesses que luy avoit fait. Et sur le sacrement de l'autel, le roy et son filz fisrent serment d'entretenir ce qu'ilz avoient promis ; c'estoit de faire et tenir bonne paix et union avec la Blanche-Rose. Pareillement le roy de Castille jura la paix avec eulx, en recevant le sacrement de l'autel, euls trois ensemble, en signe de tenir leurs promesses. C'estoit pitié de veoir plourer les Anglois de joye qu'ilz avoient. Les deux roys et le filz estoient vestus d'ung velour cramoisi. Jamais ne fu perchut telle noblesse en Angleterre. Le service divin fu fait bien et honorablement ; et s'en allerent disner. Envers le soir fu ordonné d'aller querir la Blanche-Rose ; dont pour y aller on se party le lendemain de bon matin. Ce temps pendant on faisoit grant joie ès pays du roy Phelippe, pour ce qu'il estoit arrivé en Angleterre sans nulz dangiers ne domaiges ; et que aussi on l'avoit reçupt tant honorablement. Les seigneurs du conseil en ces mesmes festes, estant bien assuré du signé du roy Phelippe, delivrerent la Blanche-Rose aux commis d'Angleterre. Le quel demanda où on le volloit mener, craindant la fin à quoy on prétendoit. On luy respondit que on le menoit au roy de Castille, le quel estoit arrivé en Angleterre. Quant la Blanche-Rose entendit ces propos, à paine qu'il ne mourut de deuil ; et oncques plus ne parla jusques à tant qu'il arriva à Winezort [4] devant le roy d'Angleterre, à qui il fu livret à telle intention, comme la promesse a esté faicte cy-dessus ; et ainsi en fu fait ; car, present le roy de Castille, luy fu ordonné son estat : et se furent les sermens renouvellés. De quoy la Blanche-Roche se contenta assez bien ; et luy sembloit qu'il seroit mieulx à son aise que au chasteau de Namur. Touttes ces besoignes assés bien achevées, au bout de six semainnes le roy Henry d'Angleterre, et celuy de Castille, avec touttes la seignourie, se parterent de Winezort, et s'en allerent en la conté de Richemont, laquelle est à quatorze lieues de Winezort. Le quel Richemont estoit la droicte seignourie que le roy Henry avoit. Car du temps qu'il se tenoit avec le roy de France, ne s'appelloit que conte de Richemont. Au quel Richemont le roy fu une espace. Depuis s'en allerent en la ville de Londres, où aucuns des pays du roy de Castille le vindrent visiter, qui furent honnorablement recœilletz du roy Henry. Estant la seignourie en la ville de Londres, le roy de France envoya une lettre au roy Henry d'Angleterre, priant de faire ce que la lettre devisoit. Et bien entendant le contenu d'icelle, dist à l'ambassade, qu'ilz retournissent [1] en court à quatre heures après disner, et qu'il leur feroit response. Et pour le faire brief, manda au roy de Castille que pareillement [2] s'volsist trouver. Conclusion, les Franchois vindrent en court faire une grosse réverence. Le roy de Castille sachant que c'estoient Franchois, se doubta aulcunement de trahison. Neantmoins n'en monstra quelque signe. Le roy appella ung president, et lui bailla la lettre, disant : « Lisés hault et cler la teneur de la lettre telle «qu'elle est, sans y rien blasonner. » La lettre bayllyé au president, incontinent commencha bellement et à poinct [3] la teneur telle que s'ensuit. ℣ A vous roy d'Angleterre salut. Au plus hault et grant amy que j'ai en tout le monde. Après touttes recommandations, et pour le plaisir que je vous fys ung jour qui passa comme bien sçavés estre, bien adverty que la fortune a trouvé telle au roy de Castille qu'il est arrivé en vos mains [4], la merchy Dieu, du quel je vous prie qu'il vous plaise me l'envoyer, ou que vous le déteniés en vos prisons sa vie durant. En quoy faisant me ferés un

[1] Ha frere.
[2] Je ne sçais ce que je pourrois dire de plus.
[3] Malgré lui, *invitus*. — [4] Windsor.

[1] Qu'ils revinssent à la cour.
[2] Qu'il s'y voulût trouver aussi.
[3] Vieux mot qui vient de l'italien *appunto*.
[4] Dieu merchi, Dieu en soit loué.

singulier plaisir, me sentant, se ainsi vous le faictes, grandement tenu envers vous. Et si jamais avés affé [1] de moy, en quoy que soit, je me presente le vous faire pareillement; voeillant payer tous les coustz fraix et depens que annuellement polra faire, ottant que vous le tiendrés prisonnier. Rien autre chose pour ceste foys, sinon que Dieu soit garde de vous. Escript en notre cité de Paris. L'an de Jesu-Crist mil chinc cens et six, le dix-septieme jour du mois d'apvril. L'an de notre regne le huictieme. Ainsi signé par notre conseil, et du secretaire M. Robert le gros, di de la Haye, etc.

CHAPITRE VII.

Comment le roy de France envoya lettres par ambassade au roy d'Angleterre, pour detenir prisonnier le roy de Castille. Et comment la lettre fu lutte devant luy et de sa reponse, etc.

Vous povés sçavoir que le roy de Castille tenoit à grant paine sa parolle [2], pour veu que le cas lui touchoit. Touttes fois eult la patience ung petit. Et lors le roy d'Angleterre parla, et dict : « Escousttés, noble roy de Castille ; ces « lettres adrechent à votre personne, combien « que on les a envoyet à moy. » Lors le roy de « Castille respondit : chier fré, j'en apperchoi « assés l'apparent : mais je ne pensois pas que « les Franchois me volsissent tant de mal. » Lors le roy d'Angleterre lui monstra le seel pendant ; et le secret signet du roy pareillement. Ad ce responce fit le roy de Castille : « Le Philosophe dict bien vérité : qu'on doit congnoistre devant aimer. » Lors se retourna par devers les « Franchois, disant : Seigneurs, jamais je ne « mesfis [3] rien à vostre roy, ne au reaulme de « France. Qui le tient ainsi de me volloir oultra- « ger ? si ce n'estoit pour ung peu, vous n'en « iriés jamais au reaulme de France, sans vous « en souvenir. » Le roy Henry voiant que le roy de Castille se courrouchoit, estant levé de son siége, de courroux, luy pria que il se volsust apaisier, et que bien il en seroit, et que ce qu'il avoit fait lire la lettre, ce avoit esté pour sa decharge, à ceste fin qu'il n'en fusist notté pour aulcune trahison. Le roy s'appaisa ; neantmoins il dit que ung jour luy en souviendroit. Le roy Henry, présent le conseil, donna commandement aux Franchois de partir, sur paine d'estre noyés en la mer. Les quels se partirent de Londres ; et jamais ne cesserent, tant qu'ils vindrent en France, où il estoit, qui cuida enragier du reffus que le roy d'Angleterre lui avoit fait, et de desplaisance que sa trahison estoit ainsi descouverte. Ce temps pendant, le roy Henry fist remettre à point les deux navires du roy de Castille, et reporveoir sans ses despens, de quoy le roy s'en tenoit beaucoup tenu et redebvable par devers luy. La royne de Castille vint en cité de Londres avec la royne d'Angleterre. Sachiés que le roy Henry mena le roy Phelippe par tout, en luy monstrant les manieres de faire de son pays : lui monstra son tresor, son artillerie, son escuyrie, et son harnois : jamais telle feste ne fu faicte à roy, à duc, ne comte. Quant heure fu de partir, chacun se mit ès batteaux ; on manda au port de Falmes [1], aulx autres batteaux qu'ilz partesissent [2] : et qu'ilz se trouvassent ensemble sur la mer, comme ilz firent. Le roy de Castille se party en grant triumphe, prendant congié au roy Henry. Le quel tant chemina, qu'il trouva tous ses batteaux sur mer, qui luy firent grant honneur et grant réverence, loant Dieu que ensemble se trouvoient. Plus de mille traictz à pouldre furent en partie tirés. Ses trompettes suivoient ; c'estoit merveille de les oyr. La flotte chemina tant plaisamment que merveille : on ne sçauroit raconter la noblesse que c'estoit. Et tant firent, par le moien du bon vent, qu'ilz arriverent à la Quenouille [3]. Mais quant ilz furent-là arrivés, le bon vent leur faillit, tellement qu'à demy-lieue près du havre, les convint ancrer [4], où ilz furent trois jours. Le roy Domp Frenand estoit à l'entour de Compostelle, accompagnié de dix mille combatans, le quel maintenoit qu'il ne lairroit point monter son beau filz à terre. Mais par le moyen de sa fille la roynne, et des nobles du pays, fu bonne paix et unyon entre le roy Domp-Fre-

[1] Besoin.
[2] Avoit peine à se taire, vu que, etc.
[3] Je ne fis aucun tort.

[1] Falmouth. — [2] Qu'ils partissent.
[3] Corogne, port de Galice.
[4] Près du port, ils furent obligés de jeter l'ancre.

nand et le roy Domp-Phelippe de Castille, et juré et prommis de la entretenir, Ainsi qu'il appert plus ad plain du traictié des ordonances fectes des païs que chascun devoit avoir de sa part, mais je m'en tais; plus avant n'en diray, ad cause de brefveté.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy d'Arragon vint bien-vignier [1] et festoyer le roy de Castille son beau filz: et tandis que le roy estoit en Espaignes, du tour que le duc de Gheldres et les Franchois luy firent.

La paix faicte et ainsi seellée, on se trouva à entrer en la ville d'Orrense, où le roy d'Arragon bien-vigna son beau filz et sa fille. Le quel après se party d'eulx: mais les seigneurs, comme le duc d'Albe, le duc des Neiges, le conte de Bonnevente [2], et autres plus de mille chevaliers demourerent avec le roy de Castille, comme leur naturel seigneur, et par le consentement de Domp-Frenands. Eulx ainsi conjoinct, ensemble le roy et la royne, le seigneur de Ville, le seigneur de Lignes, le seigneur de Boussu [3], et beaucoup d'aultres de ses pays avec pluiseurs prélatz allerent en Compostelle pour visiter l'apostle [3] sainct Jacques, comme ilz avoient promis dessus la mer, au quel sainct donnerent de moult grans dons. Le roy prommist de parfaire ce que sa belle mere la royne Elizabeth avoit commenchiet (c'estoit ung hospital auprès de l'eglise Saint Jacques en Compostelle), et de y mettre si grosse rente que pour y substenter les pellerins. Ces choses prommises, ayant bonne volonté de les accomplir, visita encore une fois l'eglise Sainct Jacques, en lui donnant de grans dons; aussi fist la royne; puis après se partirent, et allerent en ung vilaige ou ville appelle Bonevente, où le comte les festoya trois jours; et puis s'en allerent en ung villaige appellé Tudelle, à deux lieues de Valdolyf [4], où ils tinrent six septmaines. Le roy dom Frenand vint parler à eulx, où ilz furent amiablement ensemble; et se party, qui depuis ne parla à son beau filz le roy Phelippe, comme ci-après vous orrés. De Tudelle le roy de Castille s'en alla en la ville de Valdolif, où il fu honnorablement receupt: mais on'y veult pas leisser entrer ses six cens Allemans, de quoy mal se contenta; et voyant que les Espagnols ne tenoient conte des Allemans, leur donna congié pour retourner au païs de Flandre, en les bien contentant. Chacun venoit visiter le nouveau roy; on lui donnoit de grans dons, et à la royne pareillement. Le roy à l'autre costé faisoit le conseil de son pere l'empereur: car larghe [1] d'honneur en deux maineres estoit, aux gentilz hommes de Castille, et aux siens aussi pareillement. Chacun l'appelloit prince de paix, le plus larghe du monde; ceste grace avoit par tout où il résidoit; chacun le regardoit volentier. Son petit fils don Frenand luy fu apporté, auquel il fist une merveilleuse feste; aussi fist la royne sa mere; eulx deux le baiserent plusieurs fois. Tantost après [2] le roy et la royne s'en allerent en la ville de Burgues, où ils furent reçups très honnorablement. Luy estant à Burghes, le grand Turcque luy envoya trois chevaulx, en signe qu'il volloit estre son amy, pareillement trois turcques, et un blanc chameu [3]. Ainsy que le roy les recepvoit, nouvelles luy vindrent que Charles d'Aighemond avoit prins des Franchois en son aide, pour faire guerre au païs de Brabant, et qu'il y avoit passé six cens lances parmy le pays de Liege, qui firent beaucoup de malz ès pays du roy de Castille: lesquelx, entre les maulx qu'ilz faisoient, bruslerent le villaige de Tournot [4] au pays de Brabant. Desquelles nouvelles se escrya de merveilleux cris, estant à une fenestre, après ceulx qu'il avoit leissié les gouverneurs de ses pays; disant que une fois lui en souvendroit; et que les Franchois le tout payeroient chiérement. Pour ceste cause, que le roy assistoit ainsy le duc de Gheldres, et qu'il luy avoit envoyet de ses Franchois, lui jura la guerre; et fist assembler cent mille hommes de gherre, qu'il fist marcher pour aller devers la ville de Bayonne, et les paya pour trois mois. Le roy des Franchois s'en esmerveilla fort: et pensoit que ce fust pour la demande qu'il avoit fait au roy d'Angleterre. Je croy aussi que c'estoit l'une des causes principalles, pourquoi il volloit assallir [5] le realme.

[1] Fêter. — [2] De Benavente.
[3] L'apôtre. — [4] Valladolid.

[1] Libéral. — [2] Peu après. — [3] Chameau.
[4] Turhnout. [5] Assaillir, attaquer.

CHAPITRE IX.

Comment le roy de Castille mist sus cent mille hommes de guerre pour aller en France ; et comment ce temps pendant le roy de Castille se morut : du deuil qui en fu fait, et de son epithaphe, etc.

Après avoir ordonnés ses gens, et les avoir regardé en leur ordre [1], le roy retourna en la ville de Burghes, le quel donna à ung chevalier, nommé domp Jean Manuel ung très beau chasteau, qui estoit au dehors de la ville. Lequel don Jean donna le vingtiesme jour de septembre à disner au roy de Castille en cestui chasteau par ung dimence [2], où le roy après disner joua à la palme et s'eschauffa grandement. Quand ce vint sour le soir, se retourna en la ville de Burghes, et ne mengea gueres au soupper, soy sentant mal disposé. Le lendemain, qui estoit le lundy, pour soy cuidyer desrompre [3], s'en alla jouer au champ : mais riens ne lui proffita [4] ; car le mardy dévint très-malade, et le mercredy se mist au lict du tout. Parquoy ceulx de Burgues firent procession, oraisons, et autres suffrages et abstinences pour l'amour de luy, prinats à Dieu, qu'il le volsist retourner en convallescence et bonne santé. Chacun de là-entour plouroit et lamentoit, craindant que la mort n'en fuist maistre. Touttefois s'engrossoit [5] sa maladie très fort. Son confesseur, l'evesque de Salubry, l'administra de tous ses sacremens, acompagnié des prélatz des païs, les quelz tous tendrement plouroient. La roynne ne l'abandonna jamais ; elle estoit nuit et jour auprès de son lit. Je crois que jamais femme ne aima autant homme, et aussi d'autre costé jamais homme n'ayma autant son espeuse, la quelle luy faisoit moult de mal, elle estant tousjours; ainsy au près de son lict; car par elle lui povoit souvenir de ses enffans, qu'il laissoit tant petits au païs de Brabant sans pere et sans mere; lesquelz très-doulcement recommanda aux seigneurs des pays. Chacun souspiroit, voyant que point de retour n'y avoit et qu'il falloit qu'il demourast par de-là [6]. Nulz alm [7] ne sçavoit parler, quand sy doulcement il prist congié à ceulx qui emprès lui estoient ; c'estoit pitié de les veoir ; l'ung detordoit ses pointz [1], les autres les tiroient ; la roynne estoit au près du liot comme mobile [2], le regardant sans nullement savoir plourer, comme serrée, ainsi que morte ou pasmée. Quand ce vint vers midy, il perdit la parolle le jeudi. Et le vendredy vingt-cinquiesme jour de septembre en l'an mil chinc cens et six, à unze heure au disner rendy son ame le roy de Castille au supernel Roy des roys; dont ce fu grant domaige pour ces povres pays à luy subgects ; car depuis loingtemps ne fu perchut tel prince, ainsy renommés par tel party qu'il estoit; car cescun l'appelloit « Prince de paix. » Le roy très passé, fu conclud de le vestir de ses habbitz roiaulx. Dont le plustost que possible, le maistre chambrelen, assavoir en tant qu'il estoit encore chault, le vint vestir d'une chemise moult riche : mais ainsy qu'il le descouvryt, la royne le print à baiser sur la bouche, déménant un merveilleux deuil. La quelle après se contenta d'en aller arriere, pour le plus aisé abiller. La chemise vestue, l'on le chaulcha d'une paire de chaulches [3] d'escarlate, et des solers [4] de velour noir. Puis lui fu vestu ung pourpoint de drap d'or, un seon [5] de cramoisi fouré d'ermines. Après luy fu vestu une robbe de drap d'or, et mis ung bonnet de velours noir. Ce ainsy faict, fu apporté en la sale. La roynne détordoit ses poingz : la quelle éstoit pour tant foeble que a peu [6] qu'elle ne mourroit ; car longtemps elle fu sans mangier. En après on le ména de la salle en sa chambre; tant de peuple le venoit veoir que l'on n'y sçavoit avoir place. Ainsy fu monstré tout le vendredy après disner. Au soir fu desvestu, et fu porté en ung gardin pour l'ouverir et embasmer. Les aucuns disoient qu'il avoit esté empoisonné : mais les medecins jurerent que non. Et fut regardé et visité par tout, où il fu trouvé net et sain, si non qu'il avoit du sancg foity [7] à l'entour du cœur. Sitost qu'il fu nettoyé et mis en estat servant [8] à sa personne, son corps fu mis en ung sarcuyl [9] de plomb, et son cœur en ung autre petit sarcuil, le quel on envoya en la

[1] Fait passer en revue. — [2] Dimanche.
[3] Croyant se soulager.
[4] Cela ne lui servit de rien. — [5] Empiroit.
[6] Qu'il mourût en Espagne.
[7] Nulle ame.

[1] Poings. — [2] Immobile.
[3] Chausses, habillement qui prenait depuis la ceinture jusqu'aux pieds.
[4] Souliers.—[5] Sayon.—[6] Qu'il s'en fallût de peu.—[7] Figé.
[8] Convenable. — [9] Cercueil.

ville de Bruges, au païs de Flandre, que depuis ont enterrés solempnellement au près de sa mere la roynne des Rommains en l'eglise Nostre-Damme le samedy vingt-sixiesme jour du mois de septembre. Le corps fu porté aux Chartrois, hors de la ville de Burghes, en grans pleurs et lamentations. Deseure et sur tous, demenaient grand doeil les seigneurs des pays d'embas, tant de Flandre, Braibant, que de Haynnault. Sachiés qu'il y avoit innumerables torses. Quant la roynne perchut emporter le corps de son noble mary le roy de Castille, lors crut moult son deuil, et luy dura longhe espasse. Le corps du roy fu mis dessoubs le ceur [1], au près du grantpere de la roynne, que on trouva encore tout enthier. Le roy mis en terre, cescun se retourna à l'ostel tout pleurant et gemissant sa mort. Et tousjours depuis la roynne l'alloit tousjours visiter, où elle faisoit dire messe sur le corps au grand autel; puis après en grant deuil retournoit en la ville, où elle faisoit de belles aulmosnes. Soiés advertis que la roynne se maintenoit comme religieuse depuis le trespas de son mary. Se les Espagnolz l'avoient bien aymé devant sa mort, encoire l'aymoient-ilz plus après; car journellement ilz visitoient son corps, où il estoit sepulturé, priant Dieu pour son ame; lisant aulcunesfois son epitaphe, pour apprendre de sa lignée, et quelx avoient estez ses faiz, qu'il contenoit en la maniere qui s'enssuit : mais depuis, par la vollenté de la roynne, le corps fut translaté en la ville de Torseille [2] au covent de Saincte Clare.

De l'empereur Féd'ric vint Maximilien,
Qui roy des Romains fu eleu par bon moyen;
Ce dit roy espousa Marie de Bourgoigne,
Dont en eult filz et filles, qui le vray enesmoigne.
Le filz repose ici, qui Ph'lippe fu nommé,
Par maternelle ligne, de France renommé.
Car Ph'lippe vint de Jan, qui de France fu roy.
Et de Ph'lippe vint Jan, que mort print en desroy [3].
De Jan le bon duc Ph'lip, dont Charles proceda,
Et de Charles mari, dont son corps succeda,
Qui ses bons païs eult broulliet longue saison :
Mais puis en vint à chiet, comme il est de raison.
Don' Joen' de Castille [4], fille au roy d'Arragon
Spousa; dont eult filz et filles prognation,
Aus quelx enffans leissa successions fertilles.
Lors la roynne [1] enchainte à l'heure du trespas,
Que soie filz ou fille,
Cella ne di-ge [2] pas,
Pour bien garder leurs droictz et les volloir aymer,
Moult fut infortunés [3], et par terre et par mer.
De long temps ne fu prince, qui veult tant cheminer
En Castille arriva, où il fu pacifique
Receu roy possesseur, en ses faictz magnifique.
Après pocessions [5], en hault estat fu mis [6];
Ses ennemis vaincquist, et acquist des amis.

Touttes vertus de luy sy ont esté en un [7]
Dont luy vint très-grand loz, et renom peu commun;
Tous honneurs mis en bien, et tous visces en ruyne,
Comme la fin temoigne, en delaissant haynne

Lors come il pensoit vivre en païs [8] tout son temps,
En la fleur de jonesse, comme à vingt et huict ans,
A Burghes en Espaignes, ung vendredy au soir,
Une doleur luy prist, qui trop mal le fist choir.
Tant que huit jours après, qui fu un vendredy,
Rendit son ame à Dieu, proprement à midy,
L'an mil chinc cens et six, sur le mois de septembre,
Le vingt-sixiesme jour, dont le vrai nous ramembre.

Celuy dont [9] qui mourut, et telle heure et tel jour;
Luy voeille donner lieu, et son trosne majour.

AMEN.

[1] Chœur.
[2] Tordesillas, sur le Douero, au royaume de Léon.
[3] En désarroi, vieux mot; en désordre, au dépourvu.
[4] *Dona Juana*, dame Jenne.

[1] Pour la mesure, il faut prononcer la ro-ine.
[2] Dis-je. — [3] Infortunée.
[4] Qui voulut entreprendre tant de voyages.
[5] Possession. — [6] Il acquit beaucoup de gloire.
[7] Ont été réunies en sa personne.
[8] En paix. — [9] Donc.
[10] Effets précieux.

CHAPITRE X.

Comment après que les services et seremmonies pou l'ame du roy de Castille furent faictes, les seigneu de Flandre, Brabant, Haynault et aultres prinre congié de la roynne.

Les choses touttes accomplies touchan l'estat du roy Phelippe, les services et funerai les accomplies, les gentilz-hommes des pays d Flandre, Brabant, Haynnault et aultres prin drent congié à la roynne, la quelle leur donna d grans dons; et sy leur bailla en cherge de re mener ce que le roy avoit menet en Espaigne pour ses enfans; c'est assavoir sa chapelle, s vaichelle, sa tapisserie, et autres baghes [10]. L quelle très affectueusement leur commanda d bien penser de son filz Charles, prince de Ca tille, et consequament de ses trois filles; iceul

le promirent de ainsy le faire. Encore rescripvy la noble dame aulx pays de ainsy le faire que elle avoit requitz aux seigneurs. Sachiés que incontinent le trespas du roy advenu, on envoia postz et messagier nonchier [1] qu'il estoit trespassez à Burghes en Espaignes. Les nouvelles arriverent premier au pays de Flandre; pour le quel on fut moult dollant, et en fist-on ung merveilleux deuil. Les Flamentz le fisrent sçavoir aux aultres villes. La court pareillement le fist sçavoir par tous les pays; dont chacun en mena grant amere deuil, et par especial l'empereur son pere, et Margherite sa soer. Par tous les pays on sonna pluiseurs journées et nuyties jusques à mynuict; grosses allumeryes y furent faictes. Les obsecques accompliz par tous les pays en grant sollempnité, comme il appertenoit à sa personne, les seigneurs de ses pays se assamblerent tous de commun accord, et prindrent Charles, l'aisné filz du deffunt roy de Castille, leur prince et seigneur naturel; en demonstrant chacun avoir bon zele, correction [1] et affection à la chose publicque, et à l'entretenement du jone prince de Castille. Au quel juste propos et saincte vollenté il plaise à Dieu le continuer et perseverer faire, et entretenir tellement, que Charles puisse sy vertueusement regir, gouverner et entretenir ses païs, que ce soit au proffit de son ame, à l'honneur et exaltation de toutte nostre mere saincte Eglise, à la prosperité de tout le peuple, et generallement de la chose publicque!

AMEN.

Cy fine le premier livre de mon recœil et petit traictié de la maison de Bougoigne, etc.

LIVRE II.

Cy s'enssieult le deuxiesme livre de ce présent recœil et petit traictiet, le quel contiendra pluiseurs besoignes, et merveilleuses advenues de pluiseurs pays, tant de la maison de Bourgoigne, comme du realme de France, d'Angleterre, et pareillement de la duchiet de Bourbon, et de pluiseurs aultres. Mais premiere parlerons comment l'archiduc d'Austrice, Charles, par la grace de Dieu, prince de Castille, duc de Bourgoigne, etc., commencha à regner après le trespas du feu roy Philippe de Castille son pere naturel; lequel Charles en son commencement se monstra vertueux, comme cy-après vous verrés.

CHAPITRE PREMIER.

Cy devise en ce premier chapitre, comment Charles archiduc d'Austriche mist ordre en ses pays. Et avec, comment les Franchois vindrent complaindre le deuil du roy de Castille son feu pere, avec d'autres affaires, etc.

Phelippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, trespassé, et les funerailles et prieres par tous les pays faictes et achevées, le jone archiduc Charles, par la grace de Dieu, prince des Espaignes, duc de Bourgoigne, de Brabant, etc., conte de Fandre, etc., fu des nobles seigneurs de toutes pars et des pays tenu à maistre et seigneur souverain (obeissants sans contradictions), du regne de son grant pere Maximilien, par la grace de Dieu empereur des Romains tousjours auguste, le vingtieme de l'an de grace mil chinc cens et six, ou [2] mois d'octobre. Le quel empereur vint ès parties d'embas visiter son nepveux Charles; au quel renouvela ung gros deuil, voyant l'enfant, pour l'amour de son filz le roy Phelippe. Neantmoins fu reçupt honnorablement, quelque deuil qu'il y eult. Lequel avec le seigneur de Chievres, grant gouverneur des pays, et autres, mirent ordre et police au jone prince, et ès pays. En tant que l'empereur estoit à Malines, les Franchois vindrent par devers l'arhiduc Charles plaindre le deuil du bon roy Phelippe son pere, avec pluiseurs affaires de leurs besoignes, tousjours promettant bonne paix au reaulme de France. L'empereur ne tint

[1] Annoncer.

[1] Exactitude. — [2] Au.

guerre de parlement aux Franchois : mais se party, et se retira ès parties d'Allemaignes. Le duc de Gueldre, tousjours en son malvais propos deliberé, fist aulcun larchin[1] sur le païs de Hollande. Par quoy le conseil du jone prince delibera de lui faire demander pourquoy il faisoit ces besoignes ? Il respondit que ce n'estoit pas de son faict, et que l'on castiast les malfaicteurs. Mais toutesfois, quelque excuse qu'il fist, le messagier apellé Empereur, après avoir parlé à luy hors de la ville, à ung quart de lieue, fu mis en peril de mort : de quoy le conseil en fu très mal content. Tandis que ces choses se demenoient, en la ducet de Bourbon avoit[2] une belle fille à marier. Loys, roy de France, sachant le seigneur de Montpensier, son parent, prochain à la seigneurie de la duciet de Bourbon, se elle eusist esté sens[3] hoirs, l'appella, et dict : «Montpensier, es«couttés que[4] je vous voeil dire. Je vous con«seille que vous prendés la fille au duc de Bour«bon en mariage.» Monpensier respondit au roy : «Sire, comment le porroy-je avoir ? Elle «est fianchie au duc d'Allenchon, mon parrent : «jamais cela ne me adviendroit. — Taisiés, ce «dit le roy ; il l'a fianchie vraiement ; et si la doit «prendre, ou baillier la somme de cent mil écus «d'or ; ad ce que j'entens, la chose en est toutte «desfaicte, et les convenances quittes, parmy «tant que la fille de Bourbon ara la somme à ces «affaires mise ; et si espousera le duc d'Alenchon «la fille au conte d'Angolamme, soer à Fran«chois d'Angolame, dalphin de France. Mon«pensier, pensés à ce marchiet que je vous «feray avoir, si à vous ne tient. Bien sçavés «que ceste est la plus puissante damme des pays «de France après le trespas de son pere.» Sur ces parolles le jone seigneur de Montpensier, conte daulphin d'Auvergne, respondit au roy : que la chose deservoit[5] bien que dessus penser, et que lendemain penseroit, et lui en responderoit, et qu'il en seroit faict. Le jone prince à ces motz prist le congié du roy ; le quel pensa tout le jour sur ces affaires de ce mariaige, et en parla à aulcuns de ses princes amys, qui lui conseillerent de faire ce que le roy lui disoit. La chose fut tellement demenée, que le roy en parla au pere de la fille, qui respondit au roy : «Puisque le duc ne voeult plus proceder avan «et que la chose en est quictée, et qu'il se ally «à la fille d'Angoulamme, la chose sera bie «prinse de Monpensier à ma fille ; car vou «sçavés, se je alloye de vie à trespas, et que m «fille morust sans hoir, Monpensier en seroit l «plus prochain et seroit celui qui succederoit «la ducé de Bourbon et autres seignouries. Pa «ainsy de mon accord ma fille luy sera donnée. Le roy de son amour luy remerchia, disa que la chose en seroit de brief achevée ainsi comme il en fu faict, car la cose ne demour ghaire, que le seigueur de Monpensier, cont dalphin d'Auvergne, n'espousa la fille au duc d Bourbon : où il fu accordé des pers[1] de Franc tant ad cause du bon service faict à la cou ronne de France, que d'avoir esté hostagier è pays du roy Phelippe de Castille defunct, e d'autres pluisieurs services, que quant l damme trespasseroit sans hoirs procréez d son corps, que il joyroit de la ducet de Bour bon et les appendances toutte sa vie. Ain en fu-il faict, et signé de tous ceulx du realm de France ayant pouvoir de ce faire. Ces ac cords bien fais et souffisamment, Monpensie (pour venir à ma conclusion) après le trespa de son beaupere fu appellet par droict, du de Bourbon ; le quel en toutte honneur fi receupt au pays comme leur vray seigneur e héretier, le quel en prist la possession de c que vous orrés cy-après en terme rethorical e une chanson poëticque.

Pan le très-noble, ung demy Dieu terrestre,
Par joyeux estre,
Accorde ses buseaux.
Quattre en y a, qui sont mis à la dextre,
Trois à fenestre,
Pour jouer à fenestre
D'ung parc champestre.
Aux respons des oiseaux,
Ces doulx roseaulx,
Arrestent les ruisseaux ;
Tous arbisseaux,
En florissent de joye ;
Au champ
Du Pan,
Toute riens[2] se resjoye.

Lors se monstre au monde,
Clere et rubiconde,
Plus nette et plus monde,
En beaulté seconde,

[1] Quelques brigandages. — [2] Il y avoit. — [3] Sans.
[4] *Que* pour *ce que* ; phrase italienne. — [5] Meritoit.

[1] Pairs. — [2] Toute chose.

Que une perles rondes,
En bonté féconde,
Aurora la blonde,
Doulce en sa faconde,
Devant le soleil,
Et en bel accœil.

Pan, Aurora [1], de perles couronnés,
D'or fin aornés,
Sont amenés
En ung vergier fertille.
Les pallis [2] sont, de paix avironnés
D'heur gironnés,
De justice enchaînés,
Tous contournés,
En noblesse gentille.

Maintz fleuve utille,
Ayant licqueur subtille,
Par joyeux stille,
Entend à les moullyer,
Les fleuves sont ; Loire, Saonne, et Allyer.

Aux rayz matutins,
Rossegnolz, serins,
Des corps célestins,
Cardonnès [3], tarins,
Ruisseaux argentins,
Merles et gaix [4] fins,
Meynent doulx tintins,
Tiennent les coffins [5]
Parmy les rivages,
Des beaux gardinaiges.

De ce vergier, les meilleurs esbannoix [6]
Sont Bourbonoix, très plaisants bregerets;
Puis ensieuvant, les pastours auvergnoix
Que bien congnois; et par semblables loix,
De Beau-joloix
Les gentilz postouretz;
Ceulx de Foretz,
Oussi sont promptz et pretz
D'aller après;
S'il fault qu'on danche on marche
Avecque Gien, Cleremont, et la Marche.

Là de leurs doulchaines [7],
Et de leurs allaynnes [8],
Entieres et saines,
Nobles, non villainnes [9],
Ont noties haultaines;
Ils enflent leurs vaynes,
Autour des fontaines :
Sans doleur grevaynnes,
Ces bergiers tant beaux
Chantent chans nouveaux.

[1] Le seigneur de Montpensier, duc de Bourbon, avec son épouse.
[2] Les palissades de ce verger.
[3] Chardonnerets. — [4] Geais. — [5] Petites corbeilles.
[6] Divertissements. — [7] Musettes. — [8] Haleines.
[9] Rustiques. De *villa*, *villanus*, *villain*, c'est-à-dire *paysan*.

CHAPITRE II.

Comment le duc de Bourbon prist jouissance de ses pays. Et comment les Franchois allerent en Brabant dont en retournant furent deffaiz à Sainct Hubert.

Le noble duc ainsy après avoir prins la joyssance de ces beaux pays prist congiet à tous ses subgects, et après se retira auprès du roy Loys son grant parent et amy, où tant sagement se gouverna, que rien ne se faisoit au reaulme de France sans son conseil ; tant estoit-il aymé du roy, des seigneurs, et du commun populaire, qui luy estoit ung grant commenchement de tiltre de gloire. Sa renommée crut et augmenta tellement aulx affaires de realme, tant de guerre de-là les montz, que ès parties voisinnes, que tout estoit fait de par luy. La guerre eult esté entre le roy de France et le roy d'Angleterre sans sa personne. Ce temps pendant, le duc de Gheldre, desirant de abaisser la noble maison de Bourgoigne, fist tant envers aulcuns de ses amis au realme de France, parreillement à sire Robert de la Marche, que à son aide, pour grever [1] la noble maison, vinrent au pays de Liege à grosse puissance, où ilz trouverent sire Robert ; Lesquelz demanderent à passer par les pays du jone prince pour aller au pays de Gheldre, sans faire nulz maulx ès di pays. Contre les quelz, les Namurois, Bouvignoix, et ceulx de Marche en Famine donnerent groz empeschementz à grosse puissance, car aux passages avoient colpés [2] groz mairiens [3], et fait de gros trencquiz [4], pour deffendre leur passement : mais en la fin quelque paines qu'ilz y fissent, pour l'honneur et proffit du pays, je ne peux sçavoir à quelle fin y vinrent [5]. Madamme Marguerite et le seigneur de Chievres leur manderent, que nullement ne les empeschassent ; et que sur la hart, on les laissast passer ; et que rien mesferoyent ès pays. Hélas le povre conseil ! Escouttants ces nouvelles, iceulx se retirerent, comme gens voeillans obéir à leurs supérieurs: mais à grant regret. Les Franchois ayant la grace de passer, se joinderent avec le duc de

[1] Faire tort à. — [2] Coupé.
[3] De gros troncs de chêne.
[4] Retranchements.
[5] Quels succès ils eurent.

Gueldre, lesquelz furent une espace ensamble sans riens faire. On percevoit assez que ce n'estoit pour nulz biens leur assemblement, quant ce n'eust esté qu'ils mangoient le pays [1]. On mist sus une grosse bende de Bourghignons, faisans de gros despens au jone prince, de quoy n'estoit necessité; il ne falloit que leisser faire les Namuroix, les Bouvignoix, et autres nations, lesquels ne les heuissent point laissié passer : mais à la fois [2] Dieu permet les choses faire, pour pugnir un pays et contrée. A mon propoz. Le seigneur d'Aymeries, accompagnié de monsieur de Ligne, avec leur puissance, se misrent à l'encontre des Franchois, les costyant tousjours. Neantmoins ne laisserent à prendre et pillier la ville de Tillemond au pays de Brabant, où le duc de Gheldre fist de grosses insolences; car luimeisme prist hors de la cibolle [3] la casse, laquelle estoit de fin or, où le corps de Jesu-Crist reposoit au couvent des jacobins; les quelz il contraignit de mettre hors des hostyes, les quelz en grant réverence chantant, avec grosses allumeries, pour amollir son cœur, les mirent en ung autre vasseau : mais rien n'y vallu; car le duc le prist et le bailla à son paige. Haa tirant [4]! Les Franchois ne devoient riens mesfaire au pays du jone prince, comme ilz avoient promis partant à Dieu : mais tu leur as fait rompre leur promesse : car à ton exemple en la ville de Tillemond firent beaucoup de mal; car ilz pillerent tout ce qu'ils trouverent, et prindrent les hommes prisonniers, femmes et filles vyolerent. Quel pitié! On disoit : « Leissiés « les passer; ilz ne nous mesferont riens. » Il y parru bien. Que pensoit-on qu'ilz feroient au pays de Gheldre, se n'estoit pour grever aucuns pays? Conclusion, et pour abregier. Après avoir fait beaucoup de malz, et avoir prins et pilliet le païs de Brabant, les Franchois conclurent d'eulx retourner en France avec leur buttin; pareillement le duc de Gheldre de s'en aller en son pays, et sire Robert de la Marche sur ses terres. Iceulx se fisrent remener et conduire des Franchois jusques au villaige de saint Hubert. Les quelz y arriverent à l'heure de midy ou environ; après estre raffrescyz, s'en parterent. Mais les Franchois conclurent de demourer pour la nuict. Les Namurois, Bouvignois, et ceulx de Marche en Famine, comme gens fourcenés et courrouchiés, veant qu'on les avoit laissiez passer pour ainsy destruire les povres pays, et que davantaige on ne se vengeoit nullement de leur mesfait, et qu'ils s'en alloyent sans empeschement, tousjours les costyant, conclurent ensemble, quelque deffence qu'on leur avoit fait, de donner sur eulx en la nuit au villaige de Saint Hubert; ce qu'ils fisrent. Et les trouverent tous en leurs logis sans ne guet ne garde, disant qu'il n'estoit nulz Bourguignons qui ne fuissent tous leurs amis. Mais le contraire leur fu bien monstré et à leur confusion; car les Namurois et autres entrerent au villaige par tel party que tous les misrent en desarroy. C'estoit pitié de veoir l'affaire. Les gentils hommes cuiderent rallyer leurs gens et mettre ensemble : mais rienz n'y vallut; ilz y furent tous tués et occiz; il y demoura trente-six gentils hommes de nom; et les aultres gens de guerre, comme porteurs d'enseignes, tant de cheval comme de pied, gens de bien, y furent piteusement mis à mort, sans en prendre nulz à merchi [1]. La prinse de Tillemond fu là vaillamment vengié [2], et leur buttin derescoux [3]. On ne sçaroit escripre la merveilleuse deffecte qui aux Franchois fu faicte. Loingtemps après on trouvoit les harnoiz et les corps pourris des hommes d'armes, les autres sans armures en leurs pourpointz, lesquelz n'avoient heu loisir ne espasse de eulx armer. Brief les Franchois y perderent toutte honneur et chevance [4] : les Bourghuignons, Namurois, Bovignois, et aultres y furent tous riches. Dont depuis les chartons [5] et carbonniers portoient les sceons [6] argentés des Franchois, de quoi leur gloire accroissoit. Ceste rescousse fu faicte dedens Saint Hubert le trente-septieme jour du mois d'octobre l'an mil chinc cens et sept. Pour la quelle journée faicte dessus les Franchois qui perderent tout, comme avés oy, enseignes, pegnons, estandars, guidons, chevance et honneur, le seigneur de Chievres par devant Madame à Malines manda les chiefz de l'entreprinse, pour savoir qui leur avoit donné grace

[1] Quand ils n'eussent fait d'autre mal que de manger le pays.
[2] Quelquefois. — [3] Le ciboire. — [4] Ah tyran!

[1] Sans quartier. — [2] Vengée. — [3] Recouvré.
[4] Et biens. — [5] Charretiers. — [6] Sayons.

de faire tel emprinse. Le seigneur de Spontin alla au mandement de Madame, accompagniet de Houlloigne, de Gloux [1]; le mousuier de Bouvinne ne s'y comparu point, pour ce qu'il n'estoit point gentil-homme. Quant ilz furent venus devant madame, furent fort menaschiet, en disant que on ne scavoit quelle chose il leur estoit advenie, d'ainsy avoir assailly les Franchois; que [2] pour esmouvoir la guerre au realme de France. Iceulx dirent et s'escuserent au mieulx qu'ilz peulrent. On leur donna congiet, tousjours les menassant, combien que depuis [ne leur en fu rien demandé, combien que les Franchois en avoient le ceur bien groz, que ainsy leurs amis estoient demourez à Saint Hubert. Le roy de France meisme en fu adverty, le quel en euist fait quelque chose, n'eust esté le conseil du duc de Bourbon, le quel tenoit tousjours la main à la paix entre les Bourghignons et les Franchois.

CHAPITRE III.

Comment l'empereur envoia vers le roy de France sçavoir s'il ne volloit point tenir ce qu'il avoit promis. Et comment on tint conseil à Cambray de pluiseurs pays, y trouvant la paix, et aultres choses.

Les choses se passerent, l'empereur estant fort dolant [3] que le duc de Gueldre faisoit ainsy tout plain de pilleryes ès povres pays de son nepveux, les Allemans pareillement sachant que les Franchois venoient ainsy couvertement à son aide, les quelx avoient prommis de ne jamais grever la maison de Bourgoigne, et de rendre ce qui estoit tenu ens ou [4] traictiet de Francqfort, l'an mil chinc cens et deux. Les quelz en leur conseil furent si deliberés, que d'envoyer envers le roy de France assavoir [5] à quoi tenoit ce que on ne rendoit et tenoit, ce qui estoit dict à rendre et tenir par vertu du traictet faict en la ville de Francqfort. Sur quoy le roy respondit par le conseil : qu'ilz n'estoient pas encore ad ce deliberés. Toutte fois le conseil de France, escoutant les Allemants en leurs responces sur leurs reffus, et la responce du roy d'Angleterre et du roy d'Escoche, conclurent que on se trouveroit en la cité de Cambray au mois de novembre, l'an mil cens et huyt, où ung evesque d'Allemaigne vint pour tous les aultres, accompagnié pour son estat de deux cens chevaulx noblement accoustrés lui et ses gens; parreillement madame de Savoye, la tante du jone prince, nouvellement revenue du pays de Savoye. De la partie d'Engleterre et d'Escoche y vinrent deux ambassades; de France pareillement un legatz, acompagniet des seigneurs du parlement, devant le quel ceulx de Cambray issirent hors de la cité à croix et confannons; et fu logiet come à luy appartenoit, et tous les autres tous selon leur degret. Après, tous ensembles se trouverent en une chambre, qui pour l'heure est appellée la Chambre de paix et de concorde, où ils ratifyerent la paix faicte en Francqfort, et en Amboisse, où les Franchois promisrent de faire ce que en ou [1] traictiet estoit promis, de point en point; comme plus ad plain en mon grant recœil est declaré en ma *maison de Bourgoigne*. Quant le ratifyement fu fait en la cité de Cambray, et bonne paix jurrée d'un costé et d'aultre, et de entretenir et rendre à chacun ce qui luy apartient, prinrent congié l'ung à l'autre, et s'en allerent chacun en leur quartier paisiblement, où la chose demora loingtemps en tel estat, sans riens faire de la promesse faicte du costé des Franchois; lesquelz continuellement enhortoyent le duc de Gheldre de faire la guerre en la maison de Bourgoigne; et luy envoyerent or et argent et gens de guerre, pour l'assister en ses affaires; et faisoit beaucop d'insollences en Brabant, aussi en Hollande et Zellande, desirant d'estre le seigneur de Frizes. Les Anglois passerent la mer pour faire la guerre au pays de Gueldre, pour vengier les tors faiz par le duc de Gheldre au jone prince de Castille, lequel estoit promis à la soeur du roy d'Angleterre. Tellement le fisrent, qu'ilz vinrent en pays accompagniés de la puissance des pays du jone prince; de la quelle arrivée estoit le chief le seigneur de Cistain accompagniés du conte de Nassau, du seigneur d'Aymeries, et de pluiseurs aultres; lesquelx ensemble assyegerent la ville de Venelot [2] en la duciet de Gueldre; ilz prindrent aultres

[1] Peut-être de Graux. — [2] C'est-à-dire : C'en était assez.
[3] Au grand mécontentement de l'empereur.
[4] Contenu au. — [5] Pour savoir.

[1] Qui dans le. — [2] Venlo.

villes et chasteaux, si comme le chasteau de Brakempres, Bonnes, Quebefosse, Arfk, et Strane, avec aultres chasteaux que ne scaroyes nommer. Le duc voyant la gendarmerie de par decha, se retira en la ville de Gueldres, forte place; neantmoins, on livra l'assaut à Venelot deux jours devant la Saint Martin. Voiant qu'ils ne se voulloient pas rendre, on disoit que ceulx de la ville le sçavoient bien deux jours devant. De cela ne sçauroi que dire; car je ne scay riens de la vérité. Neantmoins l'assaut fu fait, et y demora de bien honestes compagnons; meisme monsseigneur d'Aymeries y perdit ung porteur d'enseigne : les Anglois, deux : mès [1] les enseignes furent toutes trois relevées de trois hardis compagnons Haynuiers. Et furent nos gens bien battus et tués; et ne gaignerent que les donnes [2], ad cause que nulz ne fit son debvoir d'assallir. En ce temps pendant, l'evesque de Gorst [3] qui avoit esté pour les Allemaignes en la cité de Cambray, fu esleu pour aller à Romme pour les effets de l'empereur, au quel devant lui on portoit une couronne et une espée, demonstrant qu'il estoit lieutenant de l'empereur. Cest evesque fu receupt honorablement. Le pape Julle jura l'aliance contre les Franchois audit evesque, pour ce qu'ilz ne tenoient pas le traictiet fait à Cambray, et lui fu donné le chapeau de cardinalité : mais il ne le veut pas recevoir jusques ung aultre fois, craindant que les Franchois ne desissent, qu'il n'estoit allé à Rome que pour son proffit, sans le faict de l'empereur, le quel luy avoit [4] envoyé pour sçavoir la volonté du pape, se la guerre se commenchoit aux Franchois, dont le pape jura l'alyance à ceulx qui feroient guerre aux Franchois, comme cy-dessus est declaret. Quant l'evesque eult achevé ces besoignes, retourna ès Allemaignes vers l'empereur, le quel se tourmentoit que ainsy le duc de Gueldre avoit des amis en l'armée de son nepveux, et que les biens-voeillans estoient deboutés et tués, comme il a paru par le seigneur de Boussu, ung aultre grant maistre, et très homme de bien, espagnart, et pluiseurs autres, qui estoient déliberez pour l'honneur du jone prince leur seigneur. Voyant que on ne scavoit riens faire à la ville de Venelot, le siege fu levet; et fu l'armée deffaicte, dont chacun s'en alla à sa maison, bende, ou garnison. Ceulx de Tournay voyant que l'armée estoit desfaicte, et revenue en dérision et par mocquerie en firent des jeux sur cars, parlant de Venelotz et de vaneaulx, que on avoit [1] sceu prendre. L'empereur en sceut à parler [2] à [3] madamme Marguerite aussy, lesquelz s'en contenterent très-mal. Et fisrent deffendre sur la hart [4] que nulz ne nulles ne menast nulles substentations [5], quel qu'il fu, en la ville de Tournay; et ainsy fu-il faict au commandement d'iceulx. Ceulx de Tournay sceurent ces nouvelles, les quelx allerent vers l'empereur pour avoir pardon. Mais l'empereur ne les veult pardonner : ains leur dict d'un terrible courraige en tel maniere [6] : « Allés, mal-« vaises gens incorrigibles; partés sans delay de « moy et de mes pays, ou aultrement je vous « feray comparer [7] la derision et mocquerie que « vous avés faict de nous et des nostres. » Iceulx se parterent de luy bien honteux et tristes de la reponce de l'empereur; aussy considerant qu'ilz avoient tort, iceulx vindrent à Madame priant misericorde. Dont six semaines furent en tel tribulation, et au boult de six sepmaines heuirent rémission et misericorde parmy, donnant vingt mille phelipes d'or. Ce temps pendant revint l'evesque de Gorst [8] ens Allemaignes, le quel estant en ung parlement [9] sur le faict de la guerre aux Franchois, monstra comment il avoit l'alliance du pape Julle, et comment il estoit en sa grace; au quel les Allemans demanderent à l'empereur sy lairoit [10] la chose en tel estat touchant aux Franchois, et pourquoy on les craindoit tant. Tant lui en parlerent ceste fois et aultres que, parmy leur promesse qu'ilz firent, desirant la guerre, que il seroit tant que la guerre seroit entretenue, ou la guerre seroit ouverte, comme il en fu faict; car l'empereur envoya par devers le roy de France, assavoir s'il ne volloit pas tenir la paix de Francqfort, ratifiée en la cité de Cambray. Le roy assembla son conseil, où il fu dict que à ce n'estoyent pas deliberés, et qu'il falloit attendre encorre une

[1] Mais. — [2] Les hauteurs. — [3] Gurck.
[4] L'avoit.

[1] N'avoit. — [2] En eut nouvelle. — [3] Et.
[4] Sur peine de la corde. — [5] Aucuns vivres.
[6] Leur parla plein de colère en ces termes.
[7] Payer. — [8] Gurck.
[9] Etant entré en discours. — [10] S'il laisseroit.

espasse de temps. L'emperreur voyant ces responces, après les avoir monstrés aux Allemans, envoya devers le roy d'Angleterre ung sien messagier et bien familier, certaines lettres qui contenoient, desirant sçavoir si le roy d'Angleterre voloit tenir le traictiet ratifié en la cité de Cambray, par lui promis avec les aultres princes. Pareillement le noble empereur en bailla une semblable audit messagier, pour bailler au roy d'Escoche, le quel estoit au traictié comme les aultres, la quelle estoit de tel conteau que celle du roy d'Angleterre.

CHAPITRE IV.

Comment l'empereur envoya lettres aux roys d'Angleterre et d'Escoche; et des responces qu'il eult de l'ung et de l'autre.

Le messagier arrivé en sa commission [1] au pays d'Angleterre, trouva le roy en la cité de Londres, au quel il delivra ses lettres en les baisant. Le roy les regardant, entendyt ce qu'elles vouloient proferer et dire; lors en respondit sans appeller nul conseil, present le messagier : que certainement le volloit tenir, et que se il estoit aulcuns, sans nulz absenter [2], qui le volsist faire au contraire, à l'encontre d'iceulx se exposeroit lui et tout son vaillant [3]. Le propos du roy finé, demanda au messagier se brief volloit retourner; le messagier respondit : que la commission portoit de encore aller vers le roy d'Escoche. Le roy lui dit que ce fuist à la bonne heure, et après soy bien rafreschy en sa maison, se partesist à sa vollenté, et que à son retour ne laissast de revenir parler à luy, et qu'il luy bailleroit ses lettres de responces porter à l'empereur son noble pere et amys; le messagier respondit que ainsy en seroit faict à l'aide de Dieu, le quel après son bon plaisir s'en alla au royaulme d'Escoche, et tellement exploicta [4] qu'il arriva où le roy estoit. Après l'avoir salué de par l'empereur, lui delivra ses lettres. Le roy les prist, les froissa, et lut. Escouttant [5] ce que l'empereur luy escripvoit, dit au messagier : «Comment! j'entens par escriptz que ton maistre «l'empereur veult que je tiengne le traictiet fait «en la cité de Cambray. Dis-lui que de ces affaires «ne quiers me mesler, et que je suis Franchois. «Ce qu'il plaira au roy de France me commander, «je le feray; et sy c'est que le roy de France luy «face la guerre, je luy feray la plus merveilleuse «que jamais ne congneult tel homme, que moy et «que luy seray. Et dis à ton maistre, affin que «mieulx le sache : que de luy je ne tien rien qui «soit, et que je ne me despasseroy [1] pour luy. Et «se dis [2] à mon beau fré [3] d'Angleterre, que se il «assiste l'empereur au détriment des Franchois, «que je le deffye, et que je sui son grant enemis. «Si fais d'icy incontinent le departement [4], ou «aultrement je te courrouceray.» Le messagier, quant il vit ainsy le roy courrouchié et qu'il deschiroit la lettre, print ung gracieux congié, craindant qu'il ne lui fist faire, comme fist le duc de Gueldre, qui le fist mettre en peril de mort. Le plustost qu'il peult, issy [5] hors du pays; le quel ne cessa de cheminer tant qu'il arriva au pays d'Angleterre, au quel il recorda ce que le roy d'Escoche luy avoit dit, et de sa desfiance [6], se il assistoit l'empereur contre les Franchois. Sur ces responces, le roy Henry jura : que une fois luy monstreroit qu'il n'estoit pas son beau-fré, ne ami. Ainsy parlant au messagier, attaindict de sa tasse [7] ses lettres de responce à l'empereur, et se [8] donna largement le vin au messagier. La soer au roy d'Angleterre, la quelle avoit fianchié l'archiduc d'Austrice, Charles, par la grace de Dieu prince de Castille, après avoir encquis de son estat, luy donna une baghe qu'elle avoit en sa poictrine [9] fort riche, pour l'honneur de son maistre; le quel messagier le porta tant qu'il vescu à son bonnet, come je le puis avoir perçut plusieurs fois. Après que le messagier fu festoyé en Angleterre, retourna en la ville de Bruxelles, où il trouva l'empereur, auquel il dit les nouvelles du roy d'Esco-

[1] A sa destination. — [2] Sans exception de personne.
[3] Et toutes ses forces.
[4] Fit si grande diligence.
[5] Comprénant.

[1] Je ne quitterois pas mon chemin.
[2] Et dis aussi. — [3] Beau frère.
[4] Pars d'ici dans l'instant : autrement je t'en ferai repentir.
[5] Sortit. — [6] Et du défi qu'il avoit donné.
[7] Tira de sa poche. *Atteindre* pour *prendre*, vieux terme wallon, qui est encore en usage à Liége. Tasse ou tasque, sorte de poche, ou de bourse. Les Wallons disent *tosche*, ou *taxhe*.
[8] *Et aussi*, on disait plus communément, *et si*.
[9] Sous sa guimpe.

che, et comment il lui avoit respondu. De quoy l'empereur s'en courroucha; et lut les lettres que le roy d'Angleterre luy avoit envoié, de quoy fu moult resjoy; dont pour les bonnes nouvelles donna au messagier trente florins d'or; pareillement madamme Marguerite, dix phelippes d'or; le jonne prince de Castille, pour ce qu'il luy avoit apporté la nouvelle de sa dame par amours, la soer du roy d'Angleterre, par vrayes enseignes, lui donna ung cheval de chincquante florins d'or; dont le messagier fu fort resjoy, qui honnorablement et d'humble volloir les remerchia, ainsy que bien faire le sçavoit.

CHAPITRE V.

Comment les commissaires du roy d'Angleterre vindrent en Brabant et en Haynault, pour lever gens d'armes, et comment après les capitaines vindrent en bel ordre au devant du roy d'Angleterre.

Le lendemain de ces nouvelles, l'empereur fist assembler le conseil en la ville de Bruxelles, où les lettres du roy d'Engleterre furent luttes, présent le conseil. Sur quoy fu advisé, qu'on auroit le conseil des Allemaignes [1], et que sur ce on s'adviseroit. Ce temps pendant, pape Jule jecta une excommunication sour les Franchois, ad cause qu'ilz ne volloient pas obeyr à l'Eglise rommaine, sinon que au legal de Reuan [2], et qu'ilz ne volloient tenir le traictié de Cambray. Sachiés qu'ilz tenoient ce legal à pape [3] au reaulme de France, contre Dieu et l'Eglise; de quoy le pape en avoit faict sa complaincte aux princes chrestiens; dont [4] ceulx de son alliance voeillant tenir la main à soustenir l'Eglise, que [5] vrays catholiques, lui prommirent de l'assister à ses affaires, se affaire en avoit [6]. Après avoir faict les responces à l'empereur, le roy d'Angleterre, furnissant à ses besoignes de la guerre, marchanda à ung Millandois [7], contendant de méner la guerre aux Franchois, pour tenir sa promesse faicte au jone prince de Castille, de faire vingt-cinq mille cuirasses, puis fist encore faire quattre mille bardes à chevaulx, desquelles il marchanda à ung Allemand; se fist encore forgier à sa plaisance dou bastons à pouldre, et les fist appeller le douze Apostles, avec plusieurs bombardes, coutaux, et serpentinnes, avec des faulcons jusques au nombre de huict pieces; il fist faire sept cens tentes et vingt-quattre pavillons, les plus belles pieces que jamais on perchut, armoyés des armes d'Angleterre. Ce temps pendant que ces choses se demenoient, les Anglois, estant sur la mer, prindrent chinc navires franchoises chergiés de herrengs, que les Franchois avoient pris aux marchans d'Angleterre. La guerre pour ces besoignes [1], de plus en plus s'engressoit [2] entre le roy de France et le roy d'Angleterre, sans avoir fait de deffiance [3] l'ung à l'autre: mais c'estoit pour la cause que le roy des Franchois ne tenoit nullement la paix de Francqfort. En la sepmaine que ces navires furent detrossées [4], le roy de Frances fist monstres en la ville de Paris tant seullement, où il trouva, sans l'université, cent mille hommes bien esquippés. Et ce fu faict à la Saint Jean Baptiste l'an 1512. Lors aulcuns [5] Anglois, estant devant Bayonne, avecque l'armée du roy d'Arragon, et à son aide, eulrent discentions contre aulcuns des Aragonois, lesquelz pour ce se misrent en ces batteaux sur la mer; les Espagnars, et Aragonnois, voyant retirer les Anglois en leurs batteaux, et chingler en la mer, les [6] courrurent sus par telle fachon, que au venir dessus eulx, deffirent trois batteaux d'Angleterre, sans ce que les Espagnars y perderent riens du leure [7], lesquelz retournerent en leur campt, et le remanant [8] [des Angloix en Angleterre.

[1] Qu'on prendroit conseil en Allemagne.
[2] Légat de Rouen, le cardinal d'Amboise.
[3] Regardoient ce légat comme pape.
[4] Donc, c'est pourquoi. — [5] Comme.
[6] S'il en avoit besoin. — [7] Milanois.

[1] A ce sujet. — [2] S'engrossoit, s'allumoit.
[3] Sans avoir porté le défi, sans qu'ils se fussent déclaré la guerre.
[4] Pris.
[5] *Quelques*, de l'italien *alcuni*.
[6] Leur.
[7] Leur.
[8] Le reste.

CHAPITRE VI.

Comment l'empereur tint conseil avec les gens du jone prince de Castille, en la ville de Luxemburg, pour la descente du roy d'Angleterre; dont fu ordonné qui descenderoit par envers Troane [1].

Sieuvant ces besoignes [2], au mois de janvier, l'empereur assembla ses estaz en la ville de Luxembourg avec ceulx du prince de Castille pour le faict de la guerre, que le roy d'Angleterre desiroit, et que aussi avoit prommis à l'encontre des Franchois; au quel conseil et estaz fu mis avant [3] que les Angloix desiroient avoir passaige parmy les pays de Flandre, et qu'ilz s'y volloient tenir une espace, et en après raffreschir sur le pays de Haynnault, et avoir des villes à leur vollenté, pour eulx rethirer, se mestier en avoient [4]; et oussy de les assister de ce que mestier leur seroit. Sy fu dit au conseil, après avoir oy de pluszieurs advis, que la descente ne leur seroit pas deffendue : mais, ainsi qu'ils le desiroient, ne l'auroient pas, ne selon leur requeste : mais on aviseroit avec le roy d'Angleterre d'en faire pour le mieulx, sans gaster les pays du jone prince. Sy ainsy fu conseilliès, ainsy en fu faict; car l'empereur et le roy trouverent en conseil [5], lui promettant toutte assistence, que sa descente se feroit par envers [6] la ville de Terruwanne. Sur le quel conseil, et le tout advisé pour le meilleur, le roy d'Angleterre apparreilla ses affaires és pays du jone prince de Castille; car en la ville de Lille, ou di [7] mois de janvier, et en la ville de Bruges, on fist myerre [8] quattre cens mille muys de bon fourment pour assister l'armée des Anglois. En tant que ces bledz se préparoient, aulcuns Anglois au havre de Armue [9] en Zélande prindrent une caracque genevoise [10], qui se disoit franchoise, dont groz plaintif en fu faict en France, pour ce qu'on l'avoit prins au pays du jone prince; parquoy, à l'issue du mois, le roy fist publier en la ville de Paris la guerre à l'encontre de l'empereur, contre le pape Julle, contre le roy d'Arragon, et les Espaignes, et contre le roy d'Angleterre, et leur allyés; et fu deffendu sur la hart de riens leissier sortir hors du reaulme de France, bledz, ne vin. Sachant parreillement ces deffences faictes en France, le jone prince fist aussy publier qu'on ne menast rien au reaulme des Franchois : mais on n'y cria pas la guerre; car le prince de Castille ne se volloit mesler d'icelle en nulle fachon. A l'entrée du mois de march, l'empereur tint en la ville de Malinnes ung conseil avec les Espagnars, Allemantz, et Anglois, sçavoir encoire se la descente des Anglois se feroit par le pays de Flandre, combien qu'il avoit esté dict par le roy et l'empereur, que elle se feroit par le costé de Terroanne : mais ilz estoient en conseil, venuz pour demander à leisser Terroanne; et que, pour descendre par le pays de Flandre, que le roy le desiroit. Il fut decreté en ce conseil, que par le conté de Flandre ne se feroit pas la descente, mais par Terroanne : mais il seroit assistés en touttes ses affaires de vivres et de gens. A ce conseil les Anglois demourent [1]. Le roy de France sceut que ce conseil s'estoit ainsy tenu, et que la descente de Calaix ne leur seroit pas deffendue. Pour ceste cause fist de rechief publier, et deffendre sur le hart, que on ne menast riens hors du pays de France. Parquoy, sur ceste seconde deffence fu trouvé par conseil que d'enveoir par devers le roy de France: assavoir se il tenoit les pays du jone prince en la guerre des Angloix; et sur ce y fu envoyé ung gentilhomme appellé Phelippe Dalle, le quel arriva où le roy de France estoit, et fist sa commission en donnant ses lettres au roy de France, et sur ce lui fu donné responce. Lors se party hastivement, et tant chemina qu'il vint à Malinnes, où il fu regardé [2] par les escriptz du roy, que, combien que on eult publiet la guerre en France, et de non leissier sortir [3] du realme de France, se n'estoit pas à l'intention d'avoir guerre au jone prince de Castille, « nostre grant amy. » Ces lettres furent portées à l'empereur, le quel en fu fort joieux. Et ceste sepmaine ceuls de Hollande et de Zélande baillerent quattre batteaux, et force artillerie; car ilz estoient en commission pour le roy d'Angleterre.

[1] Terouanne. — [2] Après cela.
[3] Il fut proposé.
[4] S'ils en avoient besoin.
[5] Jugèrent à propos, en lui promettant, etc.
[6] Du côté de. — [7] Audit.
[8] Moudre.
[9] Au port d'Armuyden.
[10] Génoise.

[1] Les Anglois s'en tinrent à cela.
[2] On reconnut.
[3] Et qu'il y eût été défendu de laisser rien sortir.

CHAPITRE VII.

Comment la ville de Terroanne fu assiégée des capitaines vicomte Taillebot, millor Cambrelaing [1], et aultres; et comment le roy descendy de mer.

Pendant que on delivroit les batteaux et l'artillerie, une grosse bende anglois se estoient mis sur la mer, lesquelz trouverent quinze mille Franchois, qui avoient pilliés en aucun quartier le païs de Cornuaille, et boutté les feux; tellement furent assally que nulz Franchois n'en eschapperent, que tous ne furent prins et tués, sinon le capitaine qui en eschapa, et si ne sceton comment, synon que on lui avoit fait voie par sa bourse; pensés que c'estoit ung grant maistre de France. Encoire en la peneuse sepmaine [2], les Anglois trouverent les Bretons, qui desiroient descendre au pays d'Angleterre; mais tellement furent assaillis des Anglois, qu'ilz en occirent six cents, et sy y demoura toute leur artillerie; car il y eult six navires effondrées [3]. Les Escochoix y sourvindrent pour cuidyer ayder les Bretons : mais en la fin honteusement s'en fuyrent à grant perte. Ce temps pendant le roy de France fist alliance aux Albannoix, et aux Mores de Morganne; lesquelz vinrent en France à grosse puissance, pour grever les Anglois, en nombre de seize mille combattans, toutte layde gens que le duc d'Albanie menoit; de quoy le peuple franchois en estoit esmerveilliet, disant que en la fin mal en polroit venir sur le reaulme; car on ne sçavoit se ilz estoient baptisiés ou non. Neantmoins, quoy que le peuple murmurast, le roy n'en laissa pas à faire sa vollenté, le quel de ces gens tenoit plus de conte que de sa nation, et mieulx les contentoit. Lors que ces gens furent arrivés, et que le roy d'Angleterre le scent, eult en conseil que de envoyer ès pays de Charles, prince de Castille, pour avoir des gens de guerre à cheval et à piet, ainsi que on lui avoit prommis; sy bailla à ses commissaires la commission de les lever, se le congié luy en estoit donné. Ce conseil finé, l'argent fu levé et envoyé en Anvers. Les commissaires arriverent au conseil de Charles, prince de Castille, où tout ce qu'ilz demanderent, leur fu accordé; et leur fu dict, que le conte de Faulquenberghe, seigneur de Ligne, et le bastart d'Aymeries assembleroient au pays de Haynnault des hommes de cheval une partie de ceulx que on avoit promis au roy d'Angleterre; et que le conte de Nassau, avec le seigneur de Cistain, et le seigneur de Walhain, assembleroient le residu au pays de Brabant, Cleves et aultres païs de la prommesse faicte. Lors les commissaires eulrent placart de ainsy le faire à leur bon plaisir; lesquels vinrent au pays de Haynault au seigneur de Ligne, et au bastard d'Aymeries; lesquelz assemblerent trois mille chevaulx, et les hommes bien empoint [1], en leur baillant en attendant le temps huict Phelippes d'or chascun, et que alors les gaiges courroient, et qu'ilz estoient au service du roy d'Angleterre. Advint que le jour de pasques closes, an quinze cens, le seigneur de Ligne avoit envoyé quinze compagnons au chasteau de Faulquenberghe pour le garder; les Franchois de ce advertis, les vindrent desnichyer, lesquelz renvoierent, sans faire quelque grief, la cause [2] qu'ilz se declarerent Bourguignons. S'ilz eusissent dict : «Nous sommes «Anglois», on les euist pendus : mais, pour ce qu'il n'y avoit pas de guerre entre le roy de France et le jone prince, on les renvoya sans nulz malz faire. Depuis, entour le my-apvril, le seigneur de Ligne se trouva avec sa bende de huict cens chevaulx bien esquippés que les Anglois payerent par commissaires; pareillement le bastard d'Aymeries avec aultres huict cens au pays de Brabant; le conte de Nassau en avoit aussi de sa bende huict cents; le seigneur de Cistain huict cents; monsieur de Walhain autres huict cents; lesquelles bendes estoient les plus belles et mieulx escipées [3] que on heuisse sceu appercevoir : on les appelloit les Anglois de Haynnault au reaulme de France; de quoy le roy et le dalphin d'Angoulamme [4], en avoient de grosses oppinions en leurs courraiges, ad cause que ainsy on assistoit de gens d'armes le roy d'Angleterre. Le seiziesme jour du mois d'apvril, le seigneur de Ligne entra avec sa bende en la ville de Vallenchiennes, tous accoustés [5] de ses coulleurs devant et derriere, la Croix-Saint-Andrieu rouge et la rose

[1] Cumberland. — [2] La semaine sainte.
[3] Coulés à fond.

[1] Bien équipés. — [2] A cause. — [3] Équipées.
[4] D'Angoulême. — [5] Accoutrés, revêtus.

d'Angleterre au milieu. Après qu'il eust esté une espace en Vallenchiennes, s'en party avec cent gentilz hommes. Son lieutenant estoit le seigneur de Vertain, homme d'honneur, hardy, corrageux, et entreprenant sur ses enemis. Le capitaine des archiers estoit l'Amand [1] de Bruxelles, vaillant homme de guerre. Sachiés que le seigneur de Ligne sortit de Vallenchienne en très-bel estat, bien armé, sur ung cheval bardé d'aschier, et avoit au tour de luy vingt-quatre laccayes [2], portant espées à deux mains, et dix-huict halbardiers, et huict hacquebuttiers [3] pour sa garde seulement. Sachiés que tous ses laccayes, halbardiers, et harcquebuttiers, estoient armés tout au clere. Ainsy vida [4] monsieur de Ligne de Vallenchiennes avec aussi huict cents chevaulx bien esquippés pour la guerre, tous plains de corrage pour faire service au noble roy d'Angleterre. Le bastard d'Aimeries, accompagniet de mille chevaulx, passa aussi parmi Vallenchiennes. A les regarder monstroient estre une belle [5] bende, et de gens cognoissant bien de la guerre; car il estoient tous à l'eslitte [6]. Les autres, comme la bende du conte de Nassau, de Cistain et de Walhain, cheminerent par devers Calaix, bien esquippés de mille chevaulx chacun, deux cens plus qu'ilz n'avoient de commission au commencement; les quelz depuis se trouverent en la bende des Anglois, quant y fu temps, et y furent receuptz très-honnorablement à l'ussaige de guerre [7]. Mais ainsy que le bastard d'Aymeries marchoit avec sa bende pour aller au service du roy d'Angleterre, fu rencontré d'une bende franchoise de huict cents à neuf cents chevaulx et de quattre à cincq cents piettons, lesquelz faisoient semblant d'estres anglois : neantmoins furent recongnuz ; là où tellement besoigna le bastard d'Aymeries avec l'aide de ses gens, qu'il y eult à l'aborder [8] une grosse noise et huttin [9]; tellement qu'il demoura en la place cent Franchois mors, et huict prisoniers, que hommes d'armes, que archiers [1], et beaucop de blechiés. Le rencontre fu merveilleux. Ce tems pendant Taillebot avoit prins terre, accompagnié du millor Cambrelaing avec grosse bende de pietons, lesquelz toient en nombre de quarante mil hommes anglois et quatre mil allemantz, une felle bende, en la quelle compagnie arrivoit monsieur de Nassau, le seigneur de Cistain, le sieur de Walhain, le sieur de Ligne, et le bastard d'Aymeries; lesquelz ensemble tant cheminerent avec grosse artillerie et grant carroy [2] qu'ilz arriverent assés près de Terroanne, où, la nuytie fu advisé [3] comment le camp seroit assiz.

[1] L'Amptman.
[2] Laquais, gardes à pied. Ce mot est corrompu de l'allemand *Land-Knechten*, valets de pied.
[3] Arquebusiers. — [4] Sortit.
[5] Cruelle, redoutable. — [6] Gens choisis.
[7] Avec les honneurs militaires. — [8] A l'approche.
[9] Querelle et dispute.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy d'Angleterre tint champ emprès Saint Omer, où les capitaines des Bourguignons l'allerent querir, et de la deffence quy fu contre les Francboix.

Mil chinc cens et treize, le quinziesme jour du mois de jung, que il estoit le lendemain du jone [4] saint Jehan Baptiste, la ville de Terroanne fu assiegé par le grant capitaine d'Angleterre, appellet Tallebot, et de millor Cambrelaing son compaignon, au nom du roy d'Engleterre, en grant nombre de gens et force artillerie, où le tout fu sy bien faict que on ne scaroit mielx penser. Le siege estant devant la ville, sachiés que les habitans et gens de guerre estoient moult esbahis [5] : neantmoins, quoy qu'elle fuist assiegée, se sortoit on par l'une des portes, aulcunes fois en grant crainte, pour l'artillerie qui y avoit. On n'eult guaire [6] esté par devant, que Taillebot ne fist sommer la ville au nom du roy d'Angleterre. Le seigneur de Pont-dormy, capitaine de la ville, après qu'il eult escouté tout son conseil, respondit : que jamais ne se rendroit aux ennemis de la couronne de France; puis dict au messagier : « Retirés-vous, ou autrement vous aurés des « biens de l'hostel. » Icelui se retira, craindant la mort; puis dict à Tallebot les nouvelles que les Franchois lui avoient dit, le quel prist sur

[1] Tant hommes d'armes qu'archers.
[2] Quantité de chariots, convoi.
[3] Fu ou délibéra pendant la nuit.
[4] De la vigile de. — [5] Remplis de frayeur.
[6] Ou n'eut guères.

ces nouvelles advis, attendant le roy d'Angleterre. Incontinent après que le messagier fu party du capitaine de Pontdormy, envoya par devers le roy de France, et par le conseil de ses gens, lui faire sçavoir leurs affaires. Et qui [1] leur envoya joyeuse nouvelle, et force argent pour leurs payemens, disant et promectant qu'il les secourreroit; et mesme le dalphin jura de aussi les secourir; dont Pontdormy et ses compagnons furent tous moult joyeux, disant: « Puisque nous serons secourus, « tenons-nous vaillamment; nostre place est assez « forte. » Adont [2], dist Pont-dormy: « Plustost « moray à la muraille que j'aye vollenté de moy « rendre. » Lors chacun cria à haulte voix: « Sei- « gneur, telle est nostre vollenté. » Ces parolles dictes, chacun fist ung cris, disant: « Vive « le roy, » en sonant trompettes et tambours, tellement que l'ost [3] et camp s'esmeult; cuidant qu'ilz feissent une sallye [4], se misrent au devant: mais il leur fu dit par aulcuns que on prist prisonniers de la ville, qu'ilz faisoient celle joye, pour ce que le roy leur avoit envoyé bonnes nouvelles, et qu'il les devoit secourir; par ainsy se resmit l'armée en son camp. Le quatriesme jour du mois de jullet, que la ville estoit assiegiée, le duc de Boucquinghaim descendyt en la ville de Calaix en grant triumphe avec grosse compagnie de chevaulx et plenté [5] de vivres, si comme burre [6] et frommaige; le pain du roy se cuisoit en Calaix, et y brassoit-on à force nuyct et jour. En ce temps le roy d'Angleterre estoit sur la mer, laquelle estoit tranquille, qui fu œuvre miraculeuse; car le roy descendy à son ayse et plaisir de la mer; le quel arriva en la ville de Calaix à sept heures du soir, et fu bien-vegniet et reçupt notablement des seigneurs de la ville, tant ecclesiastiques que temporelz; le duc de Boucquinghaim le festoya pareillement. Sachiés que le roy avoit en sa bende trente mille hommes de guerre, ens esquelx en y avoit quatre cens esperons dorés, et huict mille hommes d'armes. Ceste sepmaine menoient à vivre au camp devant Torroanne chinc cens Anglois. Le seigneur de la Palice, Franchois, sachant leur venue, les vint à rencontrer avec chinc cens lances. Les Anglois, voiant que les Franchois tendoient de charger sur eulx, se misrent en leur caroix, comme gens sachant en [1] la guerre, ayant de la petite artillerie vollant; de quoy tellement besoignerent avec leur traict [2] qu'ilz tuerent de quatre à chinc cens Franchois en la place; mais ne le sceurent sy bien faire, qu'ils ne perderent bien deux cens anglois. De leur reste [3] tinrent leur caroy franc [4], tousjours cheminant, tant qu'ilz vinrent au camp: mais il en y avoit beaucoup de blechiés, desquels en moru encore assés, que jamais ne sçulrent ghuerir. Ce tamps pendant, on assiegea la ville de tous costez; ceulx de la garnison tiroient horriblement dessus le camp, tellement que nulz ne se ozoit à monstrer, par respect à une abaye de Saint Jehan, pour ce qu'ilz sçavoient quelle estoit plaine de gens. La bende de Walhain y estoit, et encore d'autres, des quels souventes fois on tuoit du traict de pouldre. Estant le seigneur de Lignes logié auprès de Ghinegatthe, se combaty à son lieutenant, l'Amand de Bruxelles, capitaine de ses archiers, pour aulcun different, et pour cause que à la foix le reprendoit. Le seigneur de Lignes non voeillant estre reprins, ne souffrir de luy, hastivement et furieusement luy donna une buffe [5]; dont l'Amand le prist mal en patience, et en parla quasi comme pour despit. Le seigneur de Lignes annimé et fort courrouchié sur luy, pour ce que ainsy le reprenoit, inconntinent, sans guaire tarder, luy donna d'une estocq par deriere au doz. Je croy, ad ce que on m'a dit, que sans Taillebot monseigneur de Lignes euist tué l'amand. De ce jour en advant ne fu plus au seigneur de Lignes; et fu en son lieu ung appellé Montrichart, vaillant home. Soyés advertys que, quand le roy estoit à la ville de Callaix, se parterent pluiseurs saudoyers [6] de Saint-Richart [7], accompagniés du capitaine du chasteau de Calaix, lesquelx tirerent par devers la ville

[1] Le roi. — [2] Alors.
[3] L'armée. — [4] Sortie, attaque.
[5] Grande quantité. — [6] Beurre.

[1] Entendus au fait de.
[2] Leurs traits, firent telles décharges.
[3] Au reste.
[4] Ils sauvèrent leur convoi.
[5] Un soufflet.
[6] Soudoyés.
[7] Saint Riquier, en Picardie.

de Ghinnes, et allerent à Ardre, où ilz bruslerent dès le soir Nyelle, et le lendemain au partir bruslerent Stenbergue et Gueswatre. A ceste heure le roy marchoit en belle ordre triumphamment. Voichi venir de quatorze à quinze cens chevaulx franchois, sans les pietons, qui estoient en nombre de six cens gens bien conduitz; mais on ne les povoit percevoir, lesquelz tous se misrent en trois bendes pour ruer [1] sur l'armée du roy d'Angleterre, la quelle estoit emprès ung bois en une vallée auprès de Tournehon [2], du costé vers Saint-Omer, et les Franchois estoient au près de la justice [3] de Tonrnehen embuschiés [4] dedens le bois et autour, assez près de la justice. En y avoit [5] encoire auprès d'ung moelin à vent ung aultre bende. Soyés adverty que les Anglois n'estoient que deux mille hommes de cheval; car les aultres estoient allés par ung aultre quartier; et des pietons estoient en nombre estimez deux cens hommes gens de guerre. Les Franchois se monstrantz gens de guerre, en bel ordre, tenant bonne mine, pour ruer sur l'armée du roy d'Angleterre, quant le roy vit ceste affaire, avec son conseil de guerre, se ordonna en telle maniere avec ses batailles [6], non sachant le nombre des Franchois, ses anciens enemis, que les Franchois, quelque braghe [7] qu'ilz sentissent, n'oserent se ruer dessus, ne approcher l'artillerie d'Angleterre; car icelle ruoit sur eulx en telle sorte au coing du bois, que pluiseurs Franchois y furent tuez et occhis. Pareillement aulcuns chevaucheurs angloix courrurent sus aux Franchois, que pluiseurs en abbaterent par terre, dont il en y eult des pris et tués. Sachiés que pluiseurs Anglois y demorerent, mais pas tant que des Franchois, et par leur oultraige [8]. Les Franchois voiant que riens n'y povoyent proffiter, percevant que la force des Angloix estoit trop puissante, penserent d'eulx retirer. Le roy d'Angleterre ce voyant, fist mettre ses gens pour marchier, et son carroy et artillerie en belle ordre; lesquelz tant cheminerent qu'ilz vindrent à une lieue près de Saint-Omer, où ilz se logerent par devers occident. C'estoit plaisir de veoir les logis du roy, comme ilz estoient ordonnez à deffense de peelz [1] et de trencquiz et d'aultres utensilles à la guerre; et aussi tous les autres touchant de tentes et pavillons. Sachiés que c'estoit la premiere fois que le roy s'estoit logiés sur terre contre les Franchois.

[1] Se jeter. — [2] Tournehem.
[3] Des fourches patibulaires. — [4] Placés en embuscade.
[5] Il y en avait. — [6] Il disposa tellement ses troupes.
[7] Desir.
[8] Leur trop de vivacité.

CHAPITRE IX.

Comment les bendes des Wallons allerent quérir le roy d'Angleterre leur mestre, et comment il les bien-vigna, et donna de grans dons.

Quant les bendes que on avoit levés aux pays du jonne prince de Castille sceurent que le roy estoit logié auprès de Saint-Omer, se parterent de devant la ville de Terroanne environ deux mille chevaulx, les mieulx en ordre que jamais on perchut. Les Franchois, qui lors estoient encore par les champs, les perchurent assez près d'un moelin à vent, et vinrent marchant soüef [2] comme eulx, pas à pas, que [3] pour les costoyer: neantmoins ne les osoient assaillir. Les Bourguignons aussi pareillement ne se desfaisoient de leur ordre. Le roy d'Angleterre par conseil, pensant que ce fuissent tous Franchois, fist soigneusement garder son ost [4] d'une quantité de ses piétons, et les aultres sortir après les Franchois. Les Bourghignons voyant que les Anglois faisoient signe de les envahir, cuidant qu'ilz fuissent Franchois, tant firent que le roy sceut par une de leur trompette que c'estoient ses bendes bourghignonnes. Le roy voyant leurs enseignes, et par bonne sceureté, se mit hors de ses bendes, et vint au millieu d'eulx et les bien-vigna honorablement, soy esmerveillant de l'estat et belle ordre qu'en eulx estoit. Cescun se tenoit fier comme ung lion. Sachiés que le roy donna au seigneur de Lignes et au seigneur de Walhain de beaux dons; parreillement donna au bastard d'Aymeries ung cheval houchiet [5] de veleur [6], et ainsy aux aultres, chacun selon son estat. Les Franchois, voyant que la bende des Bourguignons s'estoit mise

[1] De palissades. — [2] Doucement, de *suavè*.
[3] Comme. — [4] Armée.
[5] Houssé. — [6] Velours.

avec le roy d'Engleterre, lesquelz estoient en trente cens hommes franchois, se retirerent tout bellement serrés ensemble, lesquelz on sievit [1]; mais riens n'y fu fait, sinon que les Anglois perderent de leur artillerie, et demora embas en une marescaille [2] et grosse bourbiere, que depuis les Franchois allerent querir; et me fu dit que c'estoit ung des Aposteles [3], qui s'appeloit saint Jehan. Sachiés que les Franchois tenoient tousjours les champs à l'encontre des Anglois sans les guaire eslongier [4], sinon que d'une lieue ou environ, tousjours en belle ordre, ayant bonne artillerie et sceurre conduite, Dieu scet quelle. Le chief de leur armée, et pour le principal, c'estoit le duc de Bourbon, saige homme en la guerre, et bien estimé en la premiere conduite d'une des armées : le second capitaine après, c'estoit le duc d'Allenchon. Pour les capitaines en dessoubz ces deux, et la principalle, c'estoit le seigneur de Piennes, le second le seigneur de Trenaple, le seigneur de Morrecourt, le seigneur de la Palice [5] et le filz de sire Robert de la Marche, seigneur de Florenge, avec pluiseurs autres gentilz hommes des quelz je me taye, pour ce qui'l seroit trop loing de reciter. Le roy voyant que aux Franchois n'auroit pas de meslée, se retira en son camp.

CHAPITRE X.

Comment l'empereur se party d'Allemaignes à petitte compagnie, quant il sceut que le roy d'Angleterre estoit descenduz.

Henry d'Angleterre ainsy logiés auprès de Saint-Omer, et l'empereur bien adverty de la descente du roy, et qu'il estoit en siege devant Terroanne, se party des Allemaignes environ de deux cens lieues à petitte compagnie; tant chemina par ses journées qu'il arriva en la ville de Malines. A ceste heure les Flamengz se meutinoient contre les Anglois; et disoit-on qu'il y avoit de l'entendement entre ceulx de Gand et ceulx de la cité de Tournay, lesquelz citoyens euissent vollentier pris les Franchois en garnisons, sy ce n'euissent estet de paour de perdre leur revenues que ilz avoient aux païs de l'archiduc. Les Gantois pour ces affaires, comme on disoit, communicquoient avec ceulx de Tournay au pays de Hainnault et ailleurs; on n'en disoit pas granment de bonnes nouvelles. L'empereur estant ès pays de son nepveux, adverty de ce que les Gantois et Tournisyens volloient faire, c'estoit ainsi que la voix courroit, que les Flamens eusissent plus cher [1] que les Franchois en la ville de Tournay que les Anglois, craindant leur reuttes [2] : mais le prince y vint mettre les moyens [3], et en besoigna tant sagement, qu'on ne sçaroit plus; le quel estant en la ville de Auldenarde, le fist fortifier hastivement, pareillement la ville d'Ypres et la ville de Courtray. Les Gantois, pensant avoir mal besoigné, vindrent par devers l'empereur, eulx excusant honnestement, disant que ce qu'ilz volloient faire, leur intention estoit pour tousjours garder les pays, craindant les Anglois : et que ce qu'ilz faisoient, c'estoit de paour qu'ilz ne sceusissent ce qu'ilz faisoient, et qu'il n'en fusissent bien advertis. L'empereur sachant aulcunement le couraige de Ganthois, se contenta assés de leur parolles, et dict : « Tou-« chant les Anglois, ne vous souschiés [4]; jamais « mal vous ne aurés de par eulx. » Puis leur dict aulcuns secretz du roy d'Angleterre sur le fait de Tournay; de quoy les Ganthois se contenterent, en prommettant d'acomplir tout ce qu'il lui plaira à commander. L'empereur les remerchia. Ceste sepmaine que l'empereur estoit au païs de Flandre, monseigneur d'Angoulamme, dauphin de France, accompaigné de Blance Rose, s'estoit mis au champ, lequel avoit en sa compagnie soixante mille hommes combattans. Son intention estoit de tirer vers la cité de Tournay, en acoustant [5] comment la ville de Terroanne se porteroit. Le roy Henry d'Angleterre en estoit assés adverti : neantmoins ne s'en soussioit; le quel estant en son camp paisible, le vinrent visiter environ à six heures du soir aucuns seigneurs de la ville de Saint-Omer, si comme l'abbé de Saint-Bertin, accom-

[1] Sieuvit, poursuivit. — [2] Marécage.
[3] Un des douze canons, ainsi appelés.
[4] Sans s'en éloigner beaucoup. — [5] Palisse.

[1] Eussent mieux aimé. — [2] Riotes, querelles.
[3] L'accord. — [4] Ne vous mettez point en peine.
[5] Ecoutant, observant.

pagnié du seigneur de Fienes, avec pluiseurs seigneurs de la Toison. Après avoir fait la reverence et parlé d'aucuns affaires, le roy les festoya, lesquelx après retournerent en la ville de Saint-Omer, en la quelle le lendemain on fist procession generalle, où on porta le precieux corps de Jesus-Crist, et tint-on tout le jour les portes closes, que nulz n'y entra, sinon les grans maistres et seigneurs; car le roy l'avoit ainsi commandé, affin que ses gens n'y entrassent, sy ce n'estoit leur voullenté. Le lendemain, qui fu le vendredy, le roy leva son camp, et le alla métre oultre de la riviere d'Artes, où il demora tout le samedy. Cedit jour vinrent une nouvelle au camp du roy que les Franchois avoient bruslé la vallée de Brenarde. Lors que ces nouvelles vinrent, par le commandement du roy, Tallebot faisoit battre la ville de Terroanne par telle fachon, que c'estoit orreur de veoir l'apparant; car faisant la batterie, ung pan de mur tomby, et la pluspart d'une tour. Ceulx de la ville, incontinent la batterie cessée, et voyant que l'assault ne se commenchoit nullement, se misrent à restoupper le tombet[1] plus fort que devant. Le roy manda à Tallebot, oyant que la batterie estoit cessée, que lendemain on le fist recommenchier, sans y riens espargnier. Ainsy en fu-il faict, et par tel party[2], que chacun s'en esmerveilloit. Lors les seigneurs de Flandres et de Saint-Omer revindrent voir le roy en son camp, où ilz le festyerent en toute amistié, luy promectant de luy faire toute adcesse[3] qu'il leur seroit possible. Le camp du roy fu illecq[4] jusques au dimence, qu'il fu fort visité des villes voisinnes; et semblablement ceulx du camp alloient ès di villes, et le plus en la ville de Saint-Omer, où les églises estoient fort visitées pour leur beaulté. Sachiés que les gens du roy y recouvroient[5] à touttes leurs necessités, non pas de vitailles[6], car au camp en y avoit assez, mais de chausses, sorlées[7], draps, et autres accoustremens à euls necessaire. On avoit la libvre de beuf pour demy pattart, ung bon quartier de mouton pour chinc pattars, ung pain pour vivre un homme ung jour faisant paine[1] pour demi pattart, une libvre de saumon freiche pour ung pattart, la libvre de bure pour troi gros, et tous autres vivres à l'avenant[2]; car on y apportoit de tous quartiers; on avoit le pot de vin claret pour deux patars, le vin de Rin pour quatre pattars et demi, la forte teulte[3] venant de Vallenchiennes ung pattart le pot, la petite et moindre servoise[4] demy pattart; et en fu faicte l'ordonnance par ceulx qui en avoient le gouvernement. Ce fu ordonné et fait le premier jour du mois d'aoust en l'an mil chinc cens et treize.

[1] Boucher ce qui était tombé.
[2] Et de telle manière. — [3] Toutes les avances.
[4] Là. — [5] Y pourvoyaient. — [6] Victuailles.
[7] Solers, souliers.

CHAPITRE XI.

Comment les Franchois vaillament ravitaillerent Terroanne avec mille chevaulx : et comment ilz sorterent de la ville, et retournerent en leur champ.

Le roy d'Angleterre resjoy de ceste ordonnance, et que chacun le venoit ainsy visiter et bien-vegnier, leva son camp, et s'en alla logier et assir son camp auprès de Hecq, du costé vers Saint-Omer, et y fu tout le merquedy ensievant. Ce tamps pendant, par devant la ville de Terroanne se faisoient de grosses escarmouches, où souventtes foix les Anglois y perdoient des gens, et aussy les Franchois. Sachiés que nulz ne se osoit descouvrir ens ou camp, ne meisme dehors. Ceulx qui venoient apporter à vivre, souvent estoient tuez, prins, ou navrez[5], incontinent qu'ilz estoient perchuptz, si ne se gardoient de bien près. La cause que ilz venoient ainsy par tout, c'estoit que ilz avoient mis de l'artillerie sur l'église, et ens ou clocquier[6]. Parquoy quant le roy le sceut, commanda que l'eglise fust abattue. On affusta[7] dessus. Ceulx de la ville sceurent que on le debvoit abattre, se on ne rostoit[8] l'artillerie; incontinent le desposerent jus[9] de l'église; parquoy l'église fu paisible, sy ce n'estoit pas aulcun inconveniant[10]. Ainsy que ces choses se deme-

[1] Un artisan qui travaille toute la journée.
[2] A proportion.
[3] Bierre. En wallon, *teulter* ou *tûter* signifie *avaler*.
[4] Bierre, du latin *cerevisia*. — [5] Blessés.
[6] Clocher. — [7] On tira. — [8] Otait.
[9] La mirent bas, l'ôtèrent.
[10] Par hasard.

noient, le quatriesme jour du mois d'aoust se party le roy d'auprès de Hecq, et alla boutter[1] son camp au lieu où Maximilien mist son armée auprès de Cesecq, quant il gaigna la journée de Terroanne et de Ghinegatte. Le roy Henry d'Engleterre estant en son ost[2] sans faire effroy, le vendredy et le samedy luy vinrent nouvelles comment huict cents chevaulx franchois avoient pris et tué beaucop de vivendiers; parquoy l'armée fu esmeulte en l'ost du roy d'Angleterre tout le jour et le dimenche. Mais le lundy, siziesme jour d'aoust, les Franchois, les quelx estoient en grosse puissance, destrousserent encore beaucop de vivendiers auprès de la ville d'Aire, et sy prinrent deux des gens du bastard d'Aymeries, dont l'ung s'appelloit le Liegois, et l'autre Jannet du Mouton, d'Avesnes en Haynnault. Encore les Franchois se assemblerent environ quinze cens lances, lesquelx vinrent courir jusques à l'abbaye de Saint Augustin; lesquelz, quant y furent perchus, le seigneur de Walhain, et le bastard d'Aymeries, se misrent sus[3] à cinq ou six cens chevaulx; et y envoya avec eulx le roy de son armée trois pieces d'artillerie, lesquelles on mena auprès du bois deseure[4] l'abbaye. Lors marcherent les gens de Walhain et du bastard très-vigoreusement contre les Franchois, et furent rebouttés[5] jusques à la montaigne, où monterent dix ou douze cens allemans, qui cheminerent jusques au bois : mais les Franchois les racassèrent[6]. Walhain ce voyant, alla par devers eulx, qui riens n'y fist. Et sy n'eust esté l'artillerie qu'on desserra[7] sur les Franchois, qui les attacqua, Walhain et sa bende y fusist demoré : mais à cause de ceste attarge[8], Walhain recula auprès du bois, et les aultres parreillement, où ils furent plus d'une heure sur les camps, avant que nulluy[9] y vinst. Le seigneur de Lignes en la par-fin[10] y vint avec sa bende. Le roy voyant les Franchois guettant ainsy après ses gens, qui estoient auprès du bois où riens ne leur povoient mal faire, leva son armée par derriere Terroanne, du costé vers Sainct-Omer pour combattre les Franchois; lesquelz advertis et bien advisés se parterent de bonne heure sachant la venue du roy, comme par leurs avancoureux[1] bien advertis. Incontinent se retirerent par devers leur camp, lequel estoit à Blangy. Encore par ung mardy, la veille de saint Leurent, environ à six heures du mattin, vindrent mille chevaulx franchois, et se amonstrerent, et avec eulx deux cent pietons. Iceulx franchois chevaulcheurs vinrent jusques aux portes de Terroanne; lesquels amenoient vivres sur leurs chevaulx. Ceulx de la ville, de ce bien advertis, sortirent dehors avecque leur puissance, et jousterent tant que tous furent dedens; lesquels hastivement delivrerent leurs vivres, et puis incontinent viderent la ville, faisant en l'armée et camp une très-grande alarme avec ceulx de la garnison; et firent tant par leur force, que les Anglois, qui estoient esmeuz, furent recaschiés, jusques à l'Abbaye desquels en tuerent assez largement. En ceste rescousse fu tuez le seigneur de Berrelle, vaillant homme, frère à monsieur de Barbenchon. En ceste escarmuche se rendy Franchoys, ung des gens monsegneur de Walhain, le quel on cuida rescourre, pensant qu'on le prendroit prisonnier. Ainsy que ces choses se demenoient, l'armée des Anglois s'esmeult; si convint, que les Franchois et Albanoix se retirassent en la ville, au moins ceulx de la garnison, et les aultres au camp à Blangy. Le roy Henry et son armée, qui ainsy s'estoient esmeuz, pensant que ce fuist la grosse armée des Franchois, se retournerent paisiblement en leur camp.

[1] Placer. — [2] Armée. — [3] Se levèrent.
[4] Au dessus de. — [5] Repoussés.
[6] Les chassèrent de là. — [7] Déchargea.
[8] Obstacle, retardement. — [9] Personne. — [10] A la fin

[1] Espions. — [2] Rechassés. — [3] Arrivée.

CHAPITRE XII.

Comment l'empereur fist son entrée en la ville d'Aire, dont on fu moult joieux, et aussi de la grant honneur et feste qu'on luy fist.

Durant ce temps et ceste rescousse avant dicte faicte, le noble empereur Maximilien tousjours Auguste, arriva du soir en la ville d'Aire, accompagnié de la noblesse des pays et de son nepveux Charles prince de Castille; dont ceulx de la ville, le rechurent très-honnorablement, et très-joyeux aussi de sa venuez[3], lesquelz l'avoient loingtemps desiré de veoir. Le roy fu incontinent adverty de sa venue; pourquoy de-

«libera de venir parler à luy; tant fist, qu'il seut l'heure de son venir; le roy s'appareilla, et vint au devant de luy très-honorablement, et se rencontrerent l'ung l'autre assés prés du villaige de Rincq, assez près de la ville d'Aire. Le roy de ceste venue n'eut pas esté aussi aise, qui luy euist donné deux cacques d'or [1], comme il recita depuis. Sachiés que à l'aborder y eult de grosses reverences faictes. Le roy se veult mettre à terre : mais l'empereur ne le veult point souffrir en nulle manière. Lors qu'ilz aborderent ensemble, comencha moult à plouvoir; et leur fu force de soy retirer dessoubz un arbre, qui assez près d'eulx estoit, où ilz furent ung bon quart d'heure, devisant de leurs affaires. Leurs gens estoient sur les champs de tous costez; la pluye leur tomboit sur eulx. Après que leur parlement fu finie, l'empereur prist congié du roy, le quel se retira en la ville d'Aire, et le roy en son camp et ost avec son armée. Le lendemain matin l'empereur se delibera de retourner par devers le roy d'Angleterre pour deviser de leurs affaires. Le roy sachant sa venue, vint au devant jusques au villaige avant di, et illecq se trouverent l'ung l'autre. Le roy estoit fort richement acoustrées et bien monté; son cheval estoit houssé de campanelle de fin or sur vert velour; ils avoit son escurye avec luy de quatorze chevaulx, chargées toutes leurs houssures de poires d'argent, pareillement sur velours vert. Les seigneurs d'Angleterre très-ricement estoient accoustrez, vestus de drap d'or, lesquelz firent de grosse reverence à l'empereur et aux seigneurs de Flandre, Brabant, et Haynnault, qui l'accompagnoient faisant ces honneurs. Le roy et l'empereur se acheminerent jusques au champ, où ils trouverent une tente de drap d'or, où l'empereur et le roy se boutterent, et pluiseurs nobles hommes; lesquelz, après ensemble avoir parlementés, incontinent allerent espyer la ville de Terroanne au loing des trencquis [2], où l'empereur ordonnoit aux cannoniers de leurs affaires, et par especial à ung qui avoit ung mortier en sa garde, au quel rendy paine de le faire tirer à son plaisir là où il luy dist; le quel fist si bien son debvoir, que faulte ny eult nulle de quéyr [1] et tomber où y le désiroit. Le canonier estoit de Vallenchyennes, gentil compaignon appellé Sandrart Gueny Le tout bien visité, après soleil couchant, l'empereur, après sa refection prinse, retourna en la ville d'Aire; et lendemain, qui fu vendredy, l'empereur retourna encore ou camp, où il dîna avec le roy en devisant de leurs affaires. Après disner le roy fist assembler tout son conseil, les quelz se misrent ensamble avec les seigneurs de la Toison, au quel conseil y eult beaucop de divises pour touchant la ville de Terroanne, et y furent jusques au soir. Le soupper s'appareilla, et s'y souppa l'empereur avec le roy, et demoura la nuit en l'armée. Le dimence au matin se retourna en la ville d'Aire, où il oyt la messe à sept heures; le seigneur de Valhlaing s'en alla par devers la ville de Bethune pour trouver une bende d'Allemans, et aultres seigneurs; aux quels il avoit quelque commission : mais les Franchois avoient sceu leur venue, et les penserent ruer jus; parquoy tempre [2] et de bonne heure se deslogerent; si n'eulrent garde des Franchois, qui fu la cause que monsieur de Valhlain ne les trouva pas, de quoy il retourna en l'armée. Le lendemain quy fu le jour d'Assumption Nostre-Damme à la my aoust, sourdy une noise [3] entre les Angloix et les Allemans l'ung contre l'autre; la voix courroit que le debast s'estoit prins pour une povre fille. Tous les ostz en furent esmeuz, et y vinrent les Allemans du roy contre sa volenté pour aider et assister les autres Allemantz; et dura l'escarmouche longue espace, où il y eult d'une party et d'autre pluiseurs gentilz compagnons tuez et blechiez, entre les quelz le laccay de monsieur de Vadecourt eult le corps perchiet de part en part, dont y mourut. Il n'estoit nulz qui y sçavoit mettre le moyen [4]. Le roy meisme s'en mesla avant que la chose se peuyst accoisir [5]; neantmoins la noise se cesa, mais trois jours après encore y en eult-il des tuez, tant d'Allemantz que d'Anglois, quant ilz se rencontroient l'ung l'autre.

[1] Le roi eut plus de joie de son arrivée, que si on lui eût fait présent de deux tonnes d'or.

[2] Le long des retranchemens.

[1] *Quéyr* est un terme du jargon de Hainaut, corrompu du verbe *cheoir*, (tomber).

[2] Promptement; terme resté dans le wallon.

[3] Il s'éleva un démêlé. — [4] L'accord. — [5] Apphiser.

CHAPITRE XIII.

Comment l'empereur vint au champ devant Terroanne; du recoeil [1] que le roy d'Angleterre luy fist; et comment à sa venue les Franchois furent rués jus; qui fu cause de la perte de Terroanne.

Le debat et meslée cessé, le lendemain l'empereur se desloga au plus matin de la ville d'Aire, et vint au camp. Le roy le bien-veigna amiablement; l'empereur n'eult guaire esté avecq le roy, que son camp par conseil ne fut transmué, pareillement celui de Walhain, celuy de monsieur de Ligne, et du bastard d'Aymeries. Le roy mit son camp auprès du bois entre Ghinegatte et la riviere, et monsieur de Walhain auprès de luy et ung villaige tirant envers la ville d'Aire. En après le seigneur de Ligne et le bastard d'Aymeries, se logerent ensemble oultre la riviere. Ainsi que l'ost marcholt pour aller de logis en autre, les Franchois en grant nombre vinrent par envers ung arbre au dessus de Ghinegatte du costé envers Terroanne, les quelz estoient environ quinze cens hommes d'armes ensemble de sept à huict cens chevaulx avec deux mille pietons lansquenetz, ens esquelz chevaucheurs il y avoit huict cens chevauls chargiez de harans sallez avec les hommes et sacques de pouldre à cannons. L'empereur voyant l'appareil des Franchois, cognoissant leurs affaires, dict au roy Henry : « Mon filz, « aujourd'huy à ma bien-venue nous faut visiter « noz ennemis; faictes appareiller voz battailles. » Le roy au conseil de l'empereur obtempera; et tant bien le fist, que ses choses fuent bien tost aprestées, tant de gens, que d'artillerie; la quelle l'empereur envoya oultre la riviere pour battre au travers des Franchois; car son desir estoit de loingtemps de abaisser leur orgueil, comme autre fois l'avoit faict, non pas loing de illecq; je croy que bien luy souvenoit de la journée des Desmanchies, dont est plus adplain mis en mon grant recoeil. Le tout mis en belle ordre, l'empereur et le roy marcherent très honnorablement, et soeffement [2] contre les Franchois par oultre la riviere; c'estoit plaisir de veoir les bendes, qu'on appelloit « les bendes des Anglois de Haynnault », lesquels sieuvoient l'empereur, et c'estoient aussy ceulx en qui il avoit fiance; pareillement les Allemantz piétons au service du roy Henry. Soiez adverti que les Anglois estoient allés envers Ghineghatte. Tallebot à l'autre costé de l'iauwe [1], de son quartier, affin que les Franchois ne passissent la riviere; le quel avec luy avoit force artillerie. L'empereur et ses gens, pareillement le roy et ses Anglois, par le conseil de l'empereur, reculerent en une vallée envers Ghineghatte. Les Franchois, chergiès de ces vitailles, pensoient, en tamps que les armées reculoient, à leur aise entrer en la ville de Terroanne : mais en marchant perchurent que le recullement estoit à leur grant préjudice et domaige, et que nullement ne pouvoient y entrer. Ce voyant les Franchois commencherent à retourner; l'empereur soy perchevant commencha à cryer qu'on donnast dedens; n'en failly [3] guaire parler; car ses gens incontinent donnerent aux Franchois la chasse, la quelle dura plus de deux lieues, où à la fois les Bourghignons estoient rebouttés; car ilz n'estoient pas quarante chevauls, lesquelz, quant ilz vindrent hault sur ung tertre [3], perchurent les Franchois embas sur le trieu [4] à grosse puissance costoyant le bois. Les Bourguignons, attendant l'ung l'autre, se mirent illec en bataille pas à pas, et furent là une espace l'ung devant l'autre sans cop férir. Les Bourguignons ainsy descendus de ce mont, assavoir la bende de monsieur de Lignes, du seigneur de Walhain, et du bastard d'Aymeries, avec aultres des pays de l'Archiduc, aussi deux cens Allemantz piétons, les quelz montoient sur le tertre, accompaigniés pareillement de quatre cens Anglois pietons, tous bien esquippés, soyés advertys que un cescun avoit son cri [5]; les Anglois : « Angleterre; » les gens de l'empereur crioient : « Vive l'empereur; » lesquelz avoient une enseigne que leur avoit chargié l'empereur, où estoit l'aigle de sable en ung camp [6] d'or, qu'il avoit faict apporter d'Allemaigne en ung coffin, ad cause qu'il estoit venu à petite compagnie, bien sachant qu'il y trouveroit les gens des pays de son petit nepveux; et

[1] De l'accueil.
[2] Doucement.

[1] De l'eau.
[2] Il n'en fallut.
[3] Une éminence.
[4] Terme wallon, qui signifie un lieu inculte, une terre en friche.
[5] Cri de guerre.
[6] En champ.

pour donner à congnoistre aux Franchois son desir de combattre à eulx, le fist apporter et lever en l'air, demonstrant à son intention que ce seroit au detriement des Franchois; lesquelx, quant ilz oyerent cryer « vive l'empereur, » et que ils perchurent l'aigle en hault levée, furent tous desbaretés [1] et espoventés, bien cognoissant l'empereur de tel sorte que d'estre[2] heureus en bataille et en ses affaires. Et disoient ensemble : « Le diable la fait avoller [3] luy «et son aigle à nostre detriment. » Soubit [4] et sans delay les Franchois, voyant l'appareil des Bourguignons et Allemans, et que l'empereur et le roy estoient en bas du tertre avec leur puissance, et que Tallebot venoit d'autre costé, sans arroy [5], ou bien peu s'en faut, commencherent à tomber. Quant l'empereur les véyt [6] ainsy tourner et mettre en desordre, comme homme sçavant des tours et abiltez de guerre[7], commencha soy escryer, disant: « Seigneurs et «amys, or [8] commenchiés à frapper dessus vos «ennemis; car il est tamps qu'aujourd'hui mon«strons à nos ennemis qui nous somes, et à quelz «gens ils ont à besoigner. » Sitost qu'il eult proferé ces parolles, incontinent l'empereur fist tirer quattre pieces d'artillerie, lesquelles fisrent grante et merveilleuse foulle aux Franchois; et sitost que l'artillerie fu cessée, le seigneur de Valhain et les aultres, par le conseil de l'empereur, se boutterent au chocq des Franchois, où ilz firent merveille d'armes. Chacun y abattoit les siens; les chiefs d'Angleterre sy monstrerent fort bien que les Franchois estoient leurs ennemis; car incontinent qu'il y avoit ung Franchois en leurs mains, il estoit mort; pour ce le plus se rendoient aus Wallons et aux gens du jone prince de Castille qu'aux Anglois. Quelque deffense que le duc de Longueville y seuist faire, fu prins en la bataille. Pareillement le marquis de Rostelinc, le capitaine Bayart; le seigneur de Mercourt fu abatu à terre, le quel aussy se rendy bien matte et traveilliet [9]; le porteur d'enseigne du filz Robert de la Marche se rendy pareillement; aussy le gouverneur d'Amboise, le grant mareschal de France, se rendy sans guaire sur luy ferir; le seigneur de Buischy fu abatu de son cheval mallaisyément, que les Anglois voulloient tuer : mais les Wallons le garderent; sy fu prins en leurs mains; auprès de luy se rendy le grant admiral de Savoie; aussy fist le seigneur de Cleremond, ung vaillant personnaige; se sembloit ung Ogier[1]. Soyés advertis, se ce n'euist esté d'estre tombés ès mains des Angloix, ilz ne se fuissent pas ainsy renduz. Le gouverneur de Champaigne se rendy au seigneur de Walhain, le cognoissant au cri qu'il rendoit; et le porteur d'enseigne de monsieur d'Angoulame, daulphin de France, se rendy à ung appellé Simon des Auges natif de Vallenchiennes, le quel depuis donna son cheval à l'archiduc, prince de Castille, pour ce que c'estoit un chef-d'œuvre, qui luy fu bien remuneré; le seigneur de Humbercourt se rendy aussi parreillement; aussy fist le prevost de Paris, le quel fu fort blechyé, pour ce qu'il ne se volloit pas rendre; et eult huict archiers de corps du roy de France pareillement qui se rendirent, et ung herault ayant la cotte de son office. Des estandarts que les Franchois avoient en la bataille, il en y eult de prinses et emportées hors de la journée de devant Terroanne sept ou huict. La premiere estoit au seigneur de Longueval, le quel se salva de la journée avec le seigneur et duc d'Allenchon; pareillement le duc de Bourbon, sa banniere estoit gane[2], blanche et tannet, où il y avoit au milieu fort ricement et bien ordonnet sur estoffe d'or et d'asur ung sainct Christophe: la seconde estoit au seigneur de Buischy, laquelle estoit bleue et blanche : la tierce à sire Robert de la Marche, noire et blanche à une croix droite d'argent du travers : la quarte estoit au capitaine Bayart, gane, violet, et blanche : la quinte au daulphin de France, de velleur [3] rouge, gane, et noir, où il y avoit ung Saint-Martin noblement figurez: la sixième estoit gane, blanche, et tannée, où il y avoit ung terreau d'or au mitain[4] : la septieme estoit gane et rouge, où il y avoit ung saint Jorge richement painct au milieu : mais de ces deux je ne sceu sçavoir, quelque encqueste que j'en fis, à

[1] Déconcertés. — [2] Sachant que l'empereur était, etc.
[3] *Advolare*. L'a amené. — [4] Aussitôt.
[5] Sans ordre. — [6] Les vit.
[7] En homme qui entendoit les ruses et les stratagèmes de la guerre.
[8] Maintenant.
[9] Bien abbatu et affligé.

[1] Héros danois, fameux par le roman qui porte son nom.
[2] Jaune. — [3] Velours. — [4] Milieu.

quy elles estoient; sy m'en tais. Du nombre des occhiz et prisonnier qui furent en la dite journée des esperons devant la ville de Terroanne, comme il me fu certifiet, il en y eult deux mille chinc cens, sans ce que Tallebot prist à son retour, qu'il rencontra, des quelx je ne sçay le nombre. Et fu ceste journée le merquedy seizieme jour du mois d'aoust en l'an mil chinc cens et treize. Pryés pour les ames des trespassés.

CHAPITRE XIV.

Comment le capitaine Tallebo desconfit huict cens chevaulx franchois, qui volloient ravitaillyer Terroanne: et comment depuis, ceulx de Terroanne fisrent tant envers l'empereur, qu'ilz eulrent traictx [1].

Maximilien, empereur toujours auguste, premier de ce nom, voyant la deffaicture et desconfiture, et que on ne trouvoit plus à combattre, tellement estoient deffaictz les Franchois, qui s'en fuyoient, les aucuns blechés, et aultres haities [2], honteusement, fist sonner la retraicte; lequel accompagnié du roy d'Angleterre retourna en l'armée bien triumphanment, loant Dieu de la deffaicte, et prisant et estimant au roy les gens de guerre des pays de son nepveux, très-gens de biens, et gens de grant et ferme corraige, hardis et preux, et qui valloient les menner aux affaires comme auparavant. Bien les congnoissoit le roy d'Angleterre; ainsy en les loant disoit. Or furent les rolles visités, chacun par son capitaine; et ne fu trouvé de gens perdus, tant de l'empereur que du roy d'Angleterre, que six hommes : mais il en y avoit beaucop de blecez : ceulx qui avoient des prisonniers, furent tous riches; car ilz avoient tous bons prisonniers. Vous aurés bien oy parler cy-devant de aulcuns chevaucheurs chergiés de vivres et d'aultres choses servantz aux Franchois de Terroanne, lesquelz cuyderent entrer en la ville, mais ilz ne peulrent et s'en fuirent, sans venir à la desconfiture, laquelle fu sur ung trieu au loing du bois auprès de Ghinegatte. Voyant l'armée des Anglois retourner en leur camp, iceulx cuyderent entrer en la ville et se mirent au camp pour y venir. Tallebo, lequel avoit par trop tourpyet [1], par quoy ne peult venir à tamps à la bataille pour enclore les Franchois, ad cause que l'on se hasta de les assaillir, retournoit si bien à point, que iceulx ravitailleurs trouva au champ, lesquelz y mist pareillement en desroy, tellement que chacun fu contraint de jecter ce que son chevaulx pourtoit pour ravitailler, à terre, pour se saulver. Et Anglois de sieuvir [2] et de les enclore. Soyés advertis que de huict cens chevaulx que les Franchois estoient, n'en eschappa pas le quart; beaucoup furent tuez et leurs chevaulx prins, et ce que on pouvoit avoir au tour d'eulx; car je vous certifie qu'on ne preudoit nulz Franchois à merchi. Ce fait et achievet, Tallebot retourna en son camp en grand gloire et triumphe avec force vitailles, c'est assavoir farines, baccons de porcq sallés, pouldre de cannons, et encore chinc estandars. La plus grande et la première estoit gane, violet et rouge : la seconde toutte noire, au travers ung droicte croix d'argent : la tierce rouge, gane et bleue, au milieu une sainte à une droicte croix d'argent : la chincqyesme, rouge et violet, ung griffon d'or au milieu. Quant Tallebot fut retourné en son camp, et que tout fut racoisy [3], l'empereur et le roy avec leur conseil furent ensamble pour le faict de la ville de Teroanne, où en la fin il fu conclud que tout ce que l'empereur avoit dict, seroit faict, présents les capitaines, sans y rien differer. Le lendemain de la journée, en joedy, aulcuns bombardiers au roy d'Angleterre s'en allerent tuer jusques au bois, où la desconfiture avoit esté des Franchois, là où ilz trouverent encore ung homme tout nud, lequel faisoit le dormeur qu'ils prindrent, et le ramenerent en l'ostz du seigneur de Ligne; et courrut la voix que c'estoit ung gentilhomme de France. En cedi jour vindrent par devers l'empereur en l'ostz du roy les bendes du pays de Brabant, c'est assavoir le conte de Nassau, le seigneur de Cistain, avec leur bendes bien esquippées, qui volontier furent reçuptz du roy d'Angleterre. Encore cedi vindrent du pays de Flandre aussi à l'empereur le seigneur de Fien-

[1] Qu'ils obtinrent une capitulation favorable.
[2] Sains, qui se portoient bien. Terme wallon. On lit dans l'ancien rituel d'Amiens pour la formule du mariage : Je ne la lerrai oncques, ne haitie, ne malade.

[1] Différé, tournoyé.
[2] Et les Anglois se mirent à les suivre.
[3] Tranquille.

nes, le seigneur du Rœulx, le seigneur de la Laing avec plusieurs aultres gentilhommes, lesquelz furent reçuptz de l'empereur honorablement, qui les merchia de leur bonne souvenance; parreillement ainsi [1] en fist le roy d'Angleterre, auquel ilz firent une grosse reverence; lesquelz tous ensambles ceste journée tinrent conseil des affaires du pays, où en ce conseil fu dit à l'empereur: que à sa vollenté estoient venus quattre cens pionniers de la vallée de Casseille [2], lesquelz incontinent le roy fist payer pour besoignier autour de Terroanne. Et le vendredy dix-neufvieme jour du mois d'aoust fu commandé de passer le monstre des gens de l'empereur, c'est assavoir les bendes des chevaulcheurs des pays du prince de Castille, lesquelz se trouverent aux champs. Premiers passa la bende du bastard d'Aymeries a tout [3] quattre cens chevaulx bien esquippés, laquelle tarda longuement sur le champ après ung homme d'arme, que le clerc [4] appelloit en ou rolle à quattre chevaulx, que on ne trouvoit point, et estoit Jan des Moullins, lequel s'atargoit [5], pour un prisonnier qu'on luy avoit tollu [6] par force. Le bastard d'Aymeries le regretoit, craindant qu'il ne fuist tuez en la bataille : mais nenil [7]; car en la fin vechy [8] venir bien triumphamment lequel fist ung gros trouble; car il veult tuer ung commissaire, pour ce qu'il l'enjourgoit [9] de sa longue demeure. Ceste bende passée, la bende Walhain passa, le seigneur de Lignes parreillement; le conte de Nassau nouvellement venu, aussi passa ses monstres, et aussi monsieur de Cistain. Sachiés que le grant estandart du bastard d'Aymeries, et de ces hommes d'armes, estoit toute blanche, à une croix Saint-Andrieu au travers, pareillement le guidon blanc à ung croix Saint-Andrieu, rouge comme la grande : celle de Walhain estoit rouge et blance, et le guidon semblable : celluy du seigneur de Ligne estoit de telles coulleures que ses gens portoient en leurs parrures, ganne, rouge et blanc: celle du conte de Nassau, parreille à la parure de ses gens; ainsi celle de monsieur de Cistain. Soyés advertis que, ainsi que ses monstres il faisoient, cuiderent entrer aulcuns Franchois en la ville de Terroanne pour leur porter des vivres, si comme du lart, de la farinne, et aultres vivres : mais Tallebot en fu adverty, et avec sa bende les desconfitz, et ramenerent les vitailles en leur camp : mais les gens de guerre franchois se saulverent du mieulx qu'ilz pulrent, et habandonnerent tout, quant ilz perchurent les Anglois approchier. Le dimence après, le roy remua son camp en aultre plache [1], en approchant la ville; aussi firent les gens de l'empereur; et voyant les Franchois en la ville, que l'armée de France estoit esbranlée, et que leurs vivres journellement leur estoient deffendus, commencherent terriblement à eulx desconforter, craindant la fureur du roy d'Angleterre. Ce voyant le seigneur du Pondormy, bon capitaine de Terroanne, assembla ses lieutenans et ses gentilz-hommes, pareillement ses centeniers et diseniers, à tous les quelx y demanda leurs advis, et ce que affaires avoient [2], voyant que de secours n'attendoient plus, quoy que deliberé estoit d'endurer et souffrir la mort à la muraille avec eulx, en deffendant la ville, gardant son honneur, et le serment que avoit fait au roy et au pays de France. Sur ce respondit ung ancien gentilhomme qui là estoit, et dict : « Bon seigneur, ne « desplaise ce que je diray en disant mon advis : « se c'est que le roy d'Angleterre nous vœult « avoir come plusieurs fois nous en a mandé et « fait sçavoir, et que il voeille employer la saison « et sa chevanche, nous ne pouvons durer. Vous « mettés en avant que secouris [3] plus ne pouvons « estre; pour quoy, s'ainsy est, les Anglois en « seront d'avantage plus enorgueillis. Se l'empe- « reur aussi demeure contre nous, il est picqué « de nostre faict. Sy j'estoye creu, et je desisse « bien, nous adviseriemes [4] de faire ung hon- « neste traictiet à nostre honneur et proffit; l'em- « pereur est bon homme, et est misericordieux; « vous le congnoissiés dès le temps que nous fû- « mes avec luy delà les montz; submectons-nous « en sa bonne grace, j'ai esperance que grant « bien nous en viendra. Velà mon advis. « Pondormy reprist le mot et dit : « Seigneurs tous en- « semble, et vous tous compagnons de guerre, « que dictes-vous? Dictes hardyment; chacun y est

[1] Aussi. — [2] Cassel. — [3] Avec.
[4] L'écrivain. — [5] Retardoit. — [6] Enlevé. — [7] Non.
[8] Le voici; terme wallon.
[9] Il l'injurioit.

[1] Décampa. — [2] Et ce qu'il étoit nécessaire de faire.
[3] Secourus. — [4] Nous songerions à.

« pour soy et pour son honneur. Vous scavés « tous le grant indigence que nous avons. » Le plus de voix responderent : « Ce bon seigneur a très- « bien parlé; nous ensievons tous ensemble sa « voix; envoyés par devers l'empereur pour sça- « voir à quel traictiet y nous voldra recepvoir sub- « mettés-vous en sa misericorde. » Le seigneur du Pondormy en fist tout ainsy que on en avoit concludt en leur conseil, et tant fist envers l'empereur (pour abregier la matiere) que trèves leur furent accordés. Incontinent le seigneur du Pontdormy, par le conseil du viel gentilhomme, pour son honneur, envoya hastivement envers le roy de France, assavoir comment il feroit, et aussi l'estat des Anglois, et en quelle necessité ilz estoient, et comment il luy plaisoit qu'ilz fessissent [1]. Le roy sur ces rescriptions assambla son privé conseil, où il fu conclud qu'ilz fessissent leur traictiet, se il estoit possible, à leur honneur et proffit; et que ilz ne les povoit secourir. Ces responces entendues, jamais ne cessa Pontdormy, que l'empereur ne fist leur appoinctement et traictiet au roy d'Angleterre, la cause que [2] Pontdormy l'avoit servi en Lombardie prudemment, et qu'il congnoissoit la necessité où il estoit. A ceste fois l'empereur luy monstra ung tour de grant amistyé [3]; car son traictié fu tel : Que le roy les prendroit à merchi [4] saulf corps et biens. Et ainsy en fu-il faict.

CHAPITRE XV.

Comment le seigneur Pondormy, capitaine de Terroanne fist tant envers l'empereur, qu'il fist leur appoinctement et traictiet envers le roy d'Angleterre.

Maximilien, empereur voyant que le traictiet des Franchois estoit faict avec le roy d'Angleterre, fu bien joieux; et pour l'amitiet qu'il avoit trouvé, et le bon service aussi au capitaine Pontdormy, en Lombardie, il eult lors pitiet de luy; car sans luy la ville n'euist jamais heu traictié, et fuist esté mise à la vollenté des gens de guerre pour l'assallir. Ce neantmoins en essit [5] le traictiet. Le jour de sainct Bertremyels [6] en mardy vingt-quatrieme jour du mois d'aoust an quinze cent treize sorterent d la ville de Terroanne trois cens chevaulx bie ésquippés; beaucoup en y avoit de bardés, l'e seigne d'esploié; pareillement en issit deu cens piétons de l'Isle de France, et bien accou strés, à une heure après midy, lesquelz to s'en allerent paisiblement en France, sinc qu'à la porte en vydant il y eult ung peu d broullys [1] : mais Tallebo en rompit la chose lequel quant les Franchois faisoient leur issue faisoit monter ses gens pour defenre [2] la mu raille : mais il n'y eult nulz blechiés ne tue Tantost après [3] que les gens Tallebot furent e la ville l'empereur et le roy allerent à l'entou des fossés par dehors, pour veoir ce que c'es toit d'icelle, accompagniés de plusieurs gen tilz hommes lesquelz se esmerveilloient moul de la force qu'ilz y veoient. L'empereur et l roy ensemble fisrent leur entrée en la ville, o il fu conclut que celle seroit demollie; ainsy e fu-il fait par l'empereur et le roy. Hors [4] o commencha à desmolir la place, toujour estant l'armée devant la ville. Ainsy que ce choses se demenoient, l'empereur ayant l dent [5] à la cité de Tournay, pour leur mauvais langues, voyant que il avoit une grosse vergh aux Angloix [6] pour les corriger, sy lui plaisoit leur envoia des choses [7] secrettes; lesquelz su ses rescriptions de menaches, assemblerent leur conseil, où il fu conclud que de faire en partie [8] ce qui luy plairoit à commander. Voyant ce, il luy plaisoit [9] les Angloix feroient d'eulx [10], ainsy qu'ilz ont faict de Terroane. Pour obvyer à ses affaires et dangiers, envoyèrent, par le consentement du conseil, une ambassade envers l'empereur, la quelle en la ville d'Aire, se humilia par devers luy. Et soyés advertis que le quatriesme jour du mois de septembre fisrent avec l'empereur ung tel accord que de boutter jus [11] de leurs portes

[1] Qu'ils fissent. — [2] A cause que.
[3] Amitie.
[4] Lui pardonneroit. — [5] Il en eut.
[6] Barthélemy.

[1] Si ce n'est qu'il y eut quelque petit débat au sortir de la ville.
[2] Défendre.
[3] Peu après. — [4] Aussitôt.
[5] Avoir une dent contre quelqu'un; expression populaire qui signifie lui porter rancune.
[6] Qu'il étoit à même de les châtier par le moyen des Anglois.
[7] Des informations. — [8] Qu'ils feroient de leur part.
[9] Il témoigna désirer que.
[10] De ceux de Tournai.
[11] Jetter bas.

tours et clochers, belfroys, maisons et banneroles, les fleurs-de-lys, et y poser les armoyries de l'empereur et celles de son nepveux le prince de Castille; et que jamais ne seroient plus franchois; et qu'ilz gardassent de plus dire mal; et que, en ce faisant, seroient dessoubz sa garde à l'encontre des Angloix, et envers tous. Ces accords faiz, l'empereur en fist lever lettres, lesquelles furent luttes en la bretecque[1] de Tournay de par l'empereur. Les roy des Franchois, de ce adverti par aulcuns de la ville, leur escripvy hastivement, disant : «Mais[2] bons enffans de Tournay, des plus anchiens de la courronne, je suis adverty que «vous estes sedhuytz de l'empereur par crainte «du roy d'Angleterre. Ne craindés riens. Reactés[3] et desfaictes l'alyance que vous avés faict; «et de la promesse faicte à l'empereur, n'en tenés riens; et je vous promets, si on vous faict «quelque moleste, qu'à point[4] je vous en vengeray. Se le siege vous vient, ne doubtés riens; «je vous secourray, quant engagier debveroie la «moictié de mon royalme.» Ces nouvelles venues en la cité de Tournay, incontinant on les publia à la bretecque, où il y avoit tant de gens que le marchiet en estoit plain. Quant le peuple eult escoutté ces lettres venant du roy de France, fu fort resjoy, lesquelz en la presence voulrent[5], que les lettres de l'empereur fuissent deschirée incontinent; et en les deschirant, le plus[6] cryoient : « Vive le roy. » Autrement, et aultres qui n'en rioient point, craindant le faiz, mais n'en osoient monstrer nulz semblantz : les aucun disoient, quant on sonnoit ung petit mot, qui pouvoient entendre autant à dire que c'estoit mal faict[7], qu'on en feroit bien, et que, au despit de l'empereur et des siens, n'en seroit aultre chose; et que on ne les povoit grever, puisque le roy de France et le daulphin les volloient aider. A ceste heure[1] l'empereur estoit au mont Saint-Eloy[2], deux bourgeoix de la cite de Tournay, les amys de l'empereur, luy firent sçavoir ce qu'on avoit faict contre sa majesté. Quant l'empereur fu de ce adverty, il fu moult courrouchié sur eulx, en les menachant, et disant qu'ilz en seroient pugnis. Puis appella le bastard d'Aymeries, au quel il commanda qu'il allast prendre la ville de Saint-Amand et que il le gardast; puis dict au seigneur de Lignes aucuns secrès[3], lequel envoia prendre et saisir la ville de Mortaigne. Les Tournissiens assés se esbahissoient; les aulcuns véoient bien qu'ilz avoient mal besoigniés, mais n'en osoient parler; car les obstinés disoient qu'il ne leur en challoit[4], et qu'ils injurgoient et furniroient bien aulx affaires, puis que le roy les viendroit secourir. Parmi ce, les Allemantz entrerent au Tournesiez[5] une grosse bende, lesquelz assallerent la ville de Mortaigne, cuidant que franchoix fusissent dedans, non sachant que les gens du seigneur de Ligne en fuissent mal patients : mais tantost après, il eulrent à sa vollenté pluiseurs chasteaux au Tournesiz. Le dixiesme jour de septembre le seigneur de Lignes par le commandement du roy d'Angleterre mis sus encore deux cens chevaulx; et en fist le chief le seigneur de Beaudegnies, et porterent les couleurs du seigneur de Lignes.

Cy fine le deuxisme livre et petit traictié de la maison de Bourgoigne, y comprilz la descendente et venue du roy Henry d'Angleterre, huitiesme de ce nom, pour le fait de la ville de Terroanne, etc.

[1] Forteresse. — [2] Mes. — [3] Rompez.
[4] A temps, promptement.
[5] Voulurent. — [6] La plupart.
[7] Quand on disoit un mot qui pouvoit faire comprendre qu'on avoit agi imprudemment, quelques-uns disoient qu'on sauroit se tirer d'affaire.

[1] Tandis que.
[2] Abbaye proche Arras.
[3] Secrets, quelques paroles.
[4] Qu'ils ne s'en mettoient pas en peine et que peu leur importoit.
[5] En Tournesis.

LIVRE III.

S'enssieult le troisieme livre et petit traictié, abregié, parlant du siege de Tournay, que fit le roy Henry d'Angleterre, seigneur d'Irlande et de Acquittaine, huitiesme de ce nom, et comment vertueusement il eult en obeïssance et le [1] pays de Tournesiz, l'an de grace mil chinc cens et treise, accompagniés du très-hault, très-noble, et très-puissant Maximilien, empereur des Romains, premier de ce nom, par la grace de Dieu tousjours auguste. Contenant douze chapitres.

CHAPITRE PREMIER.

Comment l'empereur et le roy d'Angleterre misrent le siege devant la cité de Tournay : et de la meutinerye, que ceulx de la ville fisrent contre le conseil.

Henry, par la grace de Dieu, roy d'Angleterre, sachant que l'empereur estoit en la ville de Lille, ne arresta guaire qu'il n'y arriva. Ceulx de la ville le rechurent en grant reverence, et aussi l'empereur pareillement; incontinent après y arriva madamme Marguerite, douagierre de Savoye, que le roy festoya grandement. N'y eurent guaire estés, que l'empereur avec le roy tint ung conseil pour le faict de la cité de Tournay, où en ce conseil fu conclud tout ce qui en seroit fait. Madame de Savoye sourvint en ce conseil, sachant leur volenté, où elle pria pour ceulx de Tournay, remonstrant plusieurs besoignes, comme celle qui les volloit ayder. Je crois que ceulx de Tournay, quoy qu'ils fuissent obstinez, avoient estez envers elle pour traictier de leur apointement. Sur ces requestes le roy respondit : « Ma « seor, m'amye et bien-aymée, de ces Tournisiens « ne m'en parlés aucunement, ne à l'empereur « vostre pere ; car je vous asseure que je mons- « treray que ilz ont mal besoignez de rompre et « effraindre le traitiet que l'empereur leur avoit « fait; avec l'aide de Dieu, je vengeray les lan- « gues et obprobres qu'ils ont dit du bon sei- « gneur des païs, Charles, mon beau frere et « nepveux. Ce sont gens incorrigibles et mal con- « dicionnés, faisant farces, ballades, et chan- « chons [2] de leurs voisins, se mocquant de ma « descente, disant qui nous fauldroit des es- « chielles, et pir encore. Pourtant [3] ne m'en « parlés plus. » Disant ces motz, se party du conseil, et aussi fist l'empereur; le quel, quant fu venu en son hôtel, reçupt des lettres disant qu'il se volsist haster de mettre le siege devant Tournay, et que le daulphin de France y amenoit une grosse compagnie de gens pour y mettre garnison, et que la voix courroit qu'ilz y avoit cent mille hommes.

La nuit ensievant de ces nouvelles, l'empereur se party à petite compagnie, le quel alla explorer la cité de Tournay, et envers Cuzerie trouva le censier de devant, qui le menna par tout, coment il logeroit l'armée du roy d'Angleterre. Ayant partout ordonné de ses besoignes, secretement se retira, et le censier avec luy, en la ville de Lille, lequel fist demourer pour le nuit, en donnant largement le vin. L'empereur dit au roy ce qu'il avoit besoigniet, et comment; puis dist à Tallebot, où il s'en yroit logier la premiere nuict. Le quatorziesme jour du mois de septembre, se desloga de allentour de Lille, et s'en alla, luy et ses gens, loger sur le mont Doret, à une lieue de Tournay. A ceste heure que Tallebot se logoit, les citoyens estoient en leur grant conseil, pour le fait de attendre le siege devant la ville, et comment ilz se maintenroient; à chacun estoit demandé son advis; nulz ne osoit parler pour les meutins[1]. Sy dist[2] au grant prevost, qu'il en desist son advis; et qu'on estoit deliberé de l'ensievir. Icellui bon seigneur dist, se on le volloit croire (voire s'il disoit bien) que on adviseroit de fere ung beau traictiet au roy d'Angleterre. « On parle de brusler les faulbours; « il ne cousteroit point tant à nous rendre à luy,

[1] *Et le*, pour le simple article *le;* wallonisme.
[2] Chansons. — [3] Ainsi.

[1] Tant on craignoit les mutins.
[2] Il fut dit.

« et sy ne serons pas asseurés qu'il ne nous ara « à sa volunté. » Parlant ainsy, les meutins se leverent, et disrent à haulte voix, que telle n'estoit leur oppinion, et que les faulbours seroient bruslés, et la ville bien gardée. Et fu dict au prevost, s'il avoit quelque crainte, que de brief se partesist, et que aussi bien n'averoit-on point de fiance en luy. Le prevost respondit quelque chose, qu'il ne volurent oyr [1], dont il y eult trois meutins qui se leverent pour le tuer; le quel craindant sa vie, se leva de son siege, et s'en fuist; iceulx troix le sieuvirent, l'espée en la main, jusques à l'eglise Nostre Dame, où il se saulva; encore se n'euisse esté pluisieurs chanonnes, qui se misrent au devant d'eulx, iceulx eulrent tuez le prevost. Ce temps pendant que ces troix meutins faisoient ceste enfance, le conseil se desfist [2]; les riches gens [3] s'en allerent en leurs maisons; les meutins, sans sens et sans advis, s'en allerent boutter les feux en leurs faulbours. En ceste ville y avoit de beaux faubours; je crois qu'en cent ville n'y avoit de plus beaux, ne de si puissants, bien edifyés de maisons de plaisances aux bourgoix de la ville et de grosses censes, et se y avoit une grosse abaye de femmes bien riche, à la porte sainte Fontaine. L'aucteur dit : O faulse gens, plains de monopolle, convenoit-il faire ung tel meschief aux povres gens, que d'ainsy brusler leurs maisons? gens plein d'orgœil, foursenés, cuidant tenir contre ung sy puissant roy, que le roy d'Angleterre! Vous estiez bien abusés, et oultre-cuidiés, que vous ne croyés le conseil de vostre prevost, qui vous disoit la verité. Neantmoins riens n'y vallu, quelque semblant qu'ilz fesissent. Tallebo se loga, accompagnié de onze mil hommes englois, le quel sur le mont Doret attendit le roy d'Angleterre, qui volloit faire l'avantgarde; lequel ainsi se fist; car il s'en vint logier au villaige de Orcque et entre le mont Dorré et Tournay, où Tallebo estoit logiet. Le roy avoit en sa bende cent mille que à piet et à cheval, y nombrez les chartons. L'empereur se loga en la curre d'Orcque, pas loin du roy, qui s'estoit logiet en une tour, qui là est en une censse close d'yawe [1]. L'empereur avoit de sa bende le conte palatin, ung des ellecteurs des Allemaignes, le grant duc de Sases, le conte de Nassau, et son frere le seigneur de Ravestain, le conte Felix, le seigneur de Cistain, et pluiseurs autres, qui seroit loing à escripre, de Flandre, de Brabant, de Haynau, et d'Espaignes. Sitost que iceulx empereur et roy furent logiés, vecy milord Cambrelaing, qui passa les deux armées, et s'en alla logier au Pont-à-Rien, embas de la porte Vallenchinoise, jusques au grant Escault, le quel avoit en sa bende trente mille hommes tous angloix, et force artillerie, que on boutta sur le hault ès gardins jusques au chemin des fossez de la ville; en affustant l'artillerie du traict à pouldre, tuerent ung paige, varlet aux canonyers. Ce propre jour huit cens Allemantz, qui estoyent à l'entour de Saint-Amand, s'en vinrent logier à la porte Saint Martin, où les faubours brusloient encore; et ossi faisoient-ilz à la porte Cocqueriel, et à la porte Saincte Fontaine; neantmoins on ne s'y laissoit pas à logier. Quant Tallebot sceut que tout estoit logier à son aise, se desloga du mont Doret, et passa oultre l'Escault sur ung pont, que on luy fist pour logier sur le Hainault au costé vers Anthoing, afin que par le Hainault ne fuissent ravitailliés. Le temps pendant de ces choses, avoit estez la procession sur le jour sainte Croix, quatorziesme de septembre, de la cité, où pour provision fusrent [2]; car, ensieuvant le dix-huitiesme jour du mois, les Allemantz deffirent tous les moellins au vent, pour eulx faire du feux à leurs huttes, et pour avoir les ferrailles qui y estoient; mesme abatterent la justice, qui s'apelle le Happart de Tournay, où l'on faict l'execution des povres malconduicts. A ceste heure la ville estoit tellement advironnée, que riens n'en pouvoit sortir, ny entrer, qui ne fuis perchut. Sachiés qu'il y avoit grosse puissance d'Allemands en la ville de Saint-Amand, parreillement en la ville d'Orchies, pour estre au devant des Franchois, sy d'aventure y fusissent venus. Aussy au villaige de Holain, la bende de monsieur de Lignes et aultres y estoient bien esquippé, pour donner aux Franchois ce que point ne cherchoient.

[1] Fit une réponse, à laquelle ils ne voulurent point entendre.
[2] Quitta la séance.
[3] Les notables.

[1] Entourée d'eaux.
[2] Où ils eurent soin de faire leurs provisions.

CHAPITRE II.

Comment l'empereur et le roy d'Angleterre fisrent sommer la ville de Tournay : de la response qu'il fisrent, et comment elle fu battue.

Le roi ainsy logié par devant la cité de Tournay, et en telle gloire, somma la ville; les quelz responderent: qu'ilz n'estoient pas deliberez de luy rendre la ville, et qu'ilz attendoient secours, et daventaige deliberez d'icelle à leur honneur garder. A l'heure que les responces luy vindrent, on luy apporta nouvelles, que le neuviesme jour du mois de septembre le conte de Sury, admiral de mer en Angleterre, accompagniés de la roynne, toutte sur ses jours d'enfantes[1], avoit desconfit les Escochois à Brascon, et yceulx mis en obeissance; là où il y eult de grans personnaiges prisonniers et tuez; premiers le roy d'Escoche prisonnier, et aultres cy-aprés nommez, si come le conte de Limenely, ung archevesque, troix evesques, troix abbez, le secretaire du roy d'Escoche, le conte de Quetryes, le conte de Montours, le conte de Griffarde, le conte d'Argille, le conte de Castelle, le conte de Marton, le conte de Montubel, le conte d'Argeil, conestable du realme d'Escoche, le seigneur de Nouvelle, le sieur de Forbes, avec deux cens gentilzhommes, grantzmaistres, et cent aultres de l'hotel du roy. Et avecq ces nouvelles fu apporté en seyne[2] de verité le gantelet et l'espée du roy. Quant le roi sceult ces nouvelles estre vrayes, bien-vigna celui qui ces nouvelles avoit apportées. L'empereur sachant aulcunement de ces nouvelles, vint visiter le roy, le quel quant il veyt commencha en grant joie luy dire: « Mon père, vous soyés le très-bien venu; « veez-cy nouvelles, qui nous donnent matiere de « joye. Mon grant ennemi le roi d'Escoche est « mort, avec grant quantité de ses nobles hom- « mes, et sy a esté la journée pour nous : de quoy « grandement sommes tenuz de remerchier le « Createur de noz ames, et nous resjoyr. Regar- « dés, vela le gantelet et l'espée du roi d'Escoche, « mon beau frere, que le conte de Sury, nostre « admiral, a desconfit mort en la bataille, avec « l'ayde de Dieu, et de ma femme, et aussi de « mes bons amys. » L'empereur sur ces parolles luy respondy: « Mon filz, ce faict est bien digne « de regracier nostre createur Dieu omnipotent: « mais d'en fé joye, il m'est advis qu'elle n'est « pas grande ; car c'est le sang de noblesse, qui « est espandu, et sy est vostre sang et de vostres « parens. Ainsy, mon filz, loons et donnons grace « à Dieu de la victoire, que Dieu vous a don- « né. » A cez mots le roy rendy le gaige et l'espée à celluy qui les avoit apportez, en lui disant qu'il en fesist bonne garde. Ainsy que ces choses se faisoient, Tallebot qui estoit logié de là l'Escault à Seignerie là auprez, fist mettre son artillerie jusques es fossetz de la porte de Marvis sur Haynnault, où il fist battre outrageusement; pareillement ceste du roy fu aussy tirée, aussi sur la porte de Lille, laquelle porte s'apelle la porte Cocquereau, et s'y tiroit aussi dessus une tour les colz[1] qui allefois passoient sans atteindre la porte ne la tour; ils faisoient de merveilleux domaige sur les maisons en la ville et aulx habitans; car ses Apostles abattoient tout devant eulx. C'estoit horrible chose de regarder une grosse tour, nommée la tour Blanchenoise, laquelle est ronde de telle espesseur, qu'au bort de dessoubz, la quelle est plombée sans comble, on euisse bien tourné ung chariot par dessus avec les chevaulx, tant d'espesseur contient elle. Sur ceste tour ruoyent deux Apostoles, saint Jacques et saint Andrieu; iceulx le percherent par devant avec deux courtaux jusques au costé du mitain, tellement qu'il ne failloit plus qu'ung cop de bombarde, pour le tomber aux fossez de la ville. De ceste batterie fu quasi toute jus la porte Cocqueriel, et la tour d'emprès tirant vers illec la tour ainsy perchie et trouwée. Les citoyens craindant que ceste grosse tour ne tombast es fossez, le demenerent tellement[2]. Ce leur sembloit en Cambresiz, où il estoit venu visiter la place, en tant que le dalphin avoit son armée là entour; lesquelz Albannoix en dessoubz de luy faisoient courses avault[3] le pays de Cambresyz, sans y riens prendre, sinon qu'à mengier et à boire. Ces choses advenues, et en ce temps pendant, le roy d'Angleterre eult nouvelle que le duc de Milan avecque luy allyé, estoit devant Digon[4] en Bourgoigne; force de Suistres[5] avait faict traictié avecq le roy

[1] Près d'accoucher.
[2] Signe.

[1] Coups.— [2] Il y a une lacune.— [3] Aval, en descendant.
[4] Dijon. — [5] Suisses.

de France, tellement que le roi raroit [1] les villes par luy gaignies en la duciet de Bourgoigne, et que en ce faisant le roy luy renderoit tout ce qu'il avoit en Milan, en luy delivrant quatre cens et mille escuz d'or, deux cent mille pres-prenant [2] et aultres deux cent mille à le Saint-Martin; et que le allyance faicte par luy à l'empereur et aux jeunes enfans ses nepveux, demorreroit bonne, et que le duc de Vestembercq auroit au [3] roi-lieutenant du duc de Milan huit cent escuz, et le maistre de l'artillerie deux cent escuz, et que pour le résidu de l'argent, le roy debvoit donner hostagiers [4] à leur apaisement. Ainsy et par telle manière en fu faict devant Digon en Bourgoigne au seigneur [5] de la Trimouille pour le faict du roy de France.

CHAPITRE III.

Comment le roy d'Angleterre à toutte diligence fist battre la ville de Tournay, en tel sorte que ceulx de la ville estoient en grant desolation.

Henry d'Angleterre roy, de ce faict adverty, et que se il euist vollu advertir tempre et de bonne heure de ce traictié, en luy rendant les villes conequises en la ducé de Bourgoigne, et prendre la ville de Digon, comme il ne tenoit que à luy, luy eusist vollentier donné comptant les quatre cents mille escus, et se luy eult aydiet [6] à conquerre son pays, sachiés que de ses affaires le roy d'Angleterre fu fort mariz, lequel le alla dire à l'empereur, qui le conseilla disant: «Laissiés-les faire; quant il nous plaira, moy et «vous avecque l'aide de Dieu, nous aurons tous «nos desirs, quand le temps sera venu.» Des parolles de l'empereur le roy fu tout resjouy et se party de luy le vingtiesme jour du mois de septembre, par ung mardy, environ deux heures après midy. Fist ruer et battre sur la ville de Tournay de son ost du villaige de Orcque, l'Apostle Saint-Bertelemy, lequel n'estoit pas aux basteryes aux fossez de la ville, lequel fist sur les maisons ung merveilleux desroy. On rua par deux fois ce Saint-Bertelemy; et avec ce le roy commanda de ruer des artilleries, estant és batteryes, comme on fist. Depuis ceste heure jusques au melcredy au matin, c'estoit horrible chose de oyr et veoir l'apparence des cris qui se faisoient en la ville de Tournay; on les oioyt à son aise de la battrye. Le roy les fist cesser au matin: mais envers le soir on y recommencha oultrageuseument à battre. A l'heure que le ghait [1] fu par tout assiz és ostz, le feux se print en ung des quartiers de la ville, dont proceda grant effroy et grant meultation [2], craindant que la ville ne fuist trahie et rendue aux Angloix: mais bonne provision fu mise au fuz [3] et à la muraille, tant et sy longuement que tout fu estains et accoysiet. Le roy d'Angleterre voyant que le fuz estoit deffaict et acoysiet entre dix et onze heures à mynuict, le roy fist encore battre et ruer sur la ville, de Saint-Bertelemy; dont le roy dict au canonier: (je m'en croy, je l'ay oy [4]) qu'il affustast et mist son baston pour tomber à l'enthour de l'église Nostre-Dame sur les maisons de ses chanoines, et pour les esveillier affin d'estre plus enclins à Dieu servir. Ainsy le fist le cannonier; car du premier colp qu'il rua [5], il emporta l'ung des coingtz d'un des clochier de l'église Nostre-Dame; dont après, de ce meisme cop, le traict et boullet tumby sur les maisons, où il fist moult de domaiges; car y tua des gens de bien. Ceste nuict la batterye atour de la ville fut tant merveilleuse, que nulz ne osoit estre dessus la muraille, de nulz costez qu'ils fuissent [6]. Sachiés qu'auprès du Saint-Briche [7], à la maison d'ung mornyer vendant bois à carpenter, estoient gens venuz de Lille, qui estoient leurs parens et amis, à la procession de Tournay; lesquelz furent encloz du siege: l'homme et la femme estoient couchiés l'ung avec l'autre en ung lit; vint ung boullet, qui entra par une fenestre de la devantoire en la chambre hault, lequel frappa en leur lict par les piedz, et de ce meisme colp furent l'homme et la femme tuez; dequoy le crilz en fu piteux en ce quartier. Pluiseurs en y eult encoire de affollés [8] et blechiés; la mes-

[1] Recouvreroit. — [2] Comptant. — [3] Par le.
[4] Des ôtages, garantie. — [5] Par le seigneur.
[6] Et il l'eût encore aidé.

[1] Le guet. — [2] Mouvement. — [3] Feu.
[4] J'en suis assuré, je l'ai entendu moi-même. C'est l'historien qui parle.
[5] Qu'il tira. — [6] De quelque côté que ce fût.
[7] Proche de l'église de Saint-Brice.
[8] Blessés. Dans les coutumes de Limbourg, une affolure notoire signifie une blessure considérable.

chine [1] d'ung apoticaire d'emprès la bretecq eult le pied emporté en la sallette de la maison; le boullet entra par une vairie [2] de la devanture. Il en y euit encore de blechés emprès la porte de la Vingne, et en la rue des Engiens, et ailleurs, dont je n'en fay icy mention pour cause de briefveté. A trois heures après minuict la basterie cessa; et courru la voix parmy la cité que les Allemans les viendroient assaillir. Verité fu qu'on mist le fuz à la porte Cocqriel; et fu ung compaignon de Vallenchiennes, qui y fist du groz domaige; cescun fu tellement espouventés, que nulz ne demora à la muraille, qui ne s'en fuist à l'église de Nostre Damme, où tout cescun portoit pour offrande (soy recommandant à icelle), tout ce qu'il avoit de bon, assavoir robbes, saintures, nappes et aultres bagaiges, et estoient leurs sacrifices [3] à l'environ de la chapelle d'icelle. Il me fu dict que le capitaine de la ville, armés de touttes piéces, descendy de la murraille, après avoir faict son offrande avecque les aultres à la vierge Marie, et entra derriere la chapelle en une tresorye tout espoventé, et se coucha ou giron de sa femme, qui avec luy estoit boutés en ceste tresorye, se le roy euist faict assaillir : mais nulles nouvelles n'en oyerent; de quoy furent courouchiés, disant que la premiere basterye, qui se feroit, qu'il l'assaulroient, quant debveroit desplaire au roy, ne quelque chose qui en debveroit advenir. L'empereur véant l'appareil d'une basterie qui se faisoit, manda ses capitaines, si comme le conte de Nassau, monsieur de Cistain, le sieur de Walhain, monsieur de Lignes, et le bastardt d'Aymeries, et aultres capitaines des Allemands, aux quelx il dict : « Seigneurs, je vous « ay mandé pour vous advertir, que après la bat- « terye qui se fera, que ne assailliés pas la ville, « comme l'on m'a adverty, que le vollés fere; je « le vous deffens sur paine de la hart, se je ne le « vous commande à faire, ou le roy d'Angleterre, « qui paye les deniers de vostre soldée [4]. »

Lors les capitaines des Allemands pietons, qui estoient deliberés de ce fé [5], et qui l'euissent faict, et l'euissent emporté, demanderent à l'empereur: « Sire! à quelle occasion nous avés-vous deffen- « dus à faire l'emprinse de l'assaillir? » L'empereur leur respondit, disant: « Seigneurs, se vous « l'assallés, je suis certain, que vous l'emporterés: « en ce faisant nous aryesmes honneur; mais « ce faisant les Angloix, s'ilz le sçavoient, y vol- « droient estreet l'assaillir comme vous, et en « avoir l'honneur, que de raison [1]. Je sçay bien « de longtemps, que c'est [2] de nostre nation, des « Allemandz, Flamangz, et Vallons, et sy sçay « assés la ricesse, qui est en la cité; et pour « icelle ricesse qui y est, vous et les Angloix es- « tant dedens par force, vous vous tueriés l'ung « l'autre pour les biens qui y sont; espoir [3] qu'a- « près, les plus fortz de despit boutteroyent les « feuz par tout; par ainsy seroit la ville bruslée, « qui seroit ung gros domaige; et sy sera une « fois à mon pety nepveux Charles d'Austrice et « de Castille, s'il plait à mon souverain Dieu. Par « ainsy et par ceste cause je vous deffent l'as- « sault, comme j'ay dict, sur le hart. Laissés, et « se souffrés [4]; nous l'aurons à nostre honneur, « et à l'honneur du roy. »

Les capitaines des Allemandz et des Vallons s'en contenterent assez mal de la deffence, que l'empereur leur avoit faict: neantmoins n'en eulrent aultre chose. A ceste cause, le roy envoya par ung herrault demander à la ville, se ilz n'avoient nulz prisonniers; au quel on respondit, que non; de quoy le roy et ses parens en furent fort esbahys. Sachiés que c'estoit de la parenté du roy ung grant millor. Soyés adverty, qu'on le trouva neuf jours après, qu'il avoit estez tuez d'ung traict à pouldre, venant de la ville, estant ens ès collaix cabuz [5], faisant sa necessité ens ès gardinaige; le quel après fu ricement sepulturés en l'église de Nostre Dame en la cité par congiet de ceulx de Tournay.

[1] La servante; terme wallon dérivé du flamand *meysche*.
[2] Une vitre.
[3] Leurs offrandes.
[4] De votre solde.
[5] Résolus de faire cela.

[1] Comme il est de raison
[2] Ce que c'est.
[3] Peut-être.
[4] Ayez patience.
[5] Parmi des choux.

CHAPITRE IV.

Comment les Tournisyens prinrent conseil pour aller vers l'empereur pour avoir assistance envers le roy d'Angleterre, et du reffuz qu'il leur fist.

Après l'enterrement faict, et que chacun s'estoit retirez, le lendemain, qui estoit le jour saint Mathieu franche feste, la quelle est le vingt uniesme jour du mois de septembre, ceulx de la cité assemblerent leur grant conseil, là où beaucop de besoignes furent mises sus et avant, touchant d'avoir ung traictiet. Après pluisieurs devises, les conseilliers de la ville se prisrent à dire : « Seigneurs qui icy estez assem- « blés, dictes que nous avons affé [1] ; vous voyés « et se pouvés sçavoir, que point de secours nous « n'aurons en nulle manière ; pour ma part n'en « voy nulz apparans. Ce roy d'Angleterre est « puissant, et a grosse assistence contre nous. Il « est tout ainsy qu'en sa maison. Chacun dye son « advis comment nous en ferons [2]. » Tout le monde se taisoit ; nulz n'osoit parler ung mot de faire appointement au roy d'Angleterre, de peur d'estre pris des meultins, pour ce qu'ung aultre fois en ung conseil, un homme de bien ue la ville diet qu'il seroit bon de soy rendre que d'estre en telle calamité qu'ilz estoient et que d'estre en tel dangier et de tous y demourer, icelluy fu prins des meultins, après ces parolles proferées, et sans nulz advis, jusques à estre descapité. Parreillement aussi pour ce que le prevost fu caschié hors du conseil, lequel eusist esté tué en l'eglise Notre Damme des meultins, n'eusist esté aulcuns chanoines ; et pour telles besoignes nulz en ce conseil n'osoit riens mettre avant. Toutte fois aulcuns, estans assiz près l'ung de l'autre, disoient ensemble qu'il seroit bon envoyer par devers le roy d'Angleterre pour tréves avoir. Le conseiller ayant les oreilles tendues, les oy aulcunement, qui dict à yceulx : « Parlés hault, vostre conseil seroit bon. » Mot [3]. Cescun se taisoit, sachant et craindant le commun tant meultins. « Le conseiller reprist encore sa parolle, en disant : Com- « ment, messieurs, en ce lieu demourrons-nous « longuement sans y riens concluyre ? Pour Dieu, « bon commun, laissyés ces bourgoix dire leur « advis et les aultres pareillement. » Le commun parla au conseillier : « A quoy sert-il qu'ilz ne « disent pour le meilleur, nous ne demandons « aultre chose ; nous véons bien que nous sommes « comme vous avés dict, comme tous abandon- « nés ; le daulphin ne nous tient pas les promes- « ses telles que ses lettres contenoient ; pourtant « fault adviser pour le mieulx d'enbesoigner. « Ung tamps fu, encore sera-il ung aultre. » Lors le conseillier, quant leurs parolles furent finées, prya à ceulx qui par avant avoient parlé bassettement ensemble qu'ilz dississent hardiement et à la vollée leur advis ; l'ung se leva, et dict : « Seigneurs, soubz correction nostre voix « est telle que de envoier par devers le roy d'An- « gleterre, requerir d'avoir tréves pour parle- « menter et à parler à sa personne, à ceste fin de « moyenner la paix, sy possible est envers lui. Et « vela nostre voix à ce costé icy. » A ces parrolles, se leverent plus de deux cens, cryant à haulte voix : « Ainsy en soyt il faict. » Sachiés que le plustost que on peult, on alla devers le roy, lequel accorda pour parlementer à sa personne tréves vingt-quatre heures. Dont après disner on advisa d'envoyer devers l'empereur, et des plus gens de bien de Tournay ; on y envoya tant ecclesiasticque que temporel. Lesquelz après avoir salué l'empereur, lui requisrent, en l'honneur de la Passion de Jesuchrist qu'il eust pitiet du povre peuple de Tournay, et qu'envers le roy le volsist aydier d'avoir leur traictiet. L'empereur les voyant en son logis au villaige d'Orcque en genoulx, sans en avoir pitié, leur dict : « Entrés, vous Tournisiens par trop incorrigibles, « quel pitié volés-vous que j'aye de vous ? je ne « m'y sçaroye adonner ; car par trop estés obsti- « nés, en disant tousjours mal de moy et de mes « gentilz hommes, faisant jeux, dictiers [1], farses, « et ballades que par voz rues avez semetz des « Allemandz : et comme je croy que vos avez des « Angloix aussi ; car tous les deux sont habun- « damment venuz en vostre teroir. Pour moy « fesistes une sotte armée avault et puis vostre « ville se leva. Mais après toutte ces choses faictes, « encore pris-je pitiet de vous. Et quel traictiet

[1] A faire.
[2] Chacun peut parler librement sur ce que nous devons faire.
[3] Pas un mot.

[1] Poésies, chansons. C'est de là que vient le mot flamand *dicht* (poëme).

«vous avoy-je faict le quatriesme jour du moix «de septembre darrain passé[1]. Voyant les lettres «du roy de France, vous, comme mal-apprins[2], «deschirastes le myennes en mon despit. Et «comment avés-vous la hardiesse d'ainsy et par «telle maniere me despiter? Ce n'estoit point «la raison. Par quoi touttes ces choses vous vien-«dront maintenant au devant, et qui[3] sera la «cause que jamais de vous ne me voldray mel-«ler.» Nonobstant se, leur demanda-il à quy ilz «estoient, sçavoir ou non s'ils diroient à sa per-«sonne; et s'ilz euissent dict: «Nous sommes à «vous; car nostre ville est de loing-temps de «l'Empire;» certainement il les eusist assistet. Mais comme gens ignorans, responderent: «Nous sommes Franchois.» Haa gens malheu-reux! que ne disiés-vous que estiés à sa personne, et comme féh le debviés; car vous sçavés bien que vostre ville est imperial, et de sy loingz temps que elle a estet sytuée[5], et qu'aussi vous trou-viés en ses dangiers les sequour[6]. L'empereur leur respondict. «A quoi sert-il doncq que vostre «roy vous faict la guerre? Parlés à luy, non pas «à moy. C'est le roy d'Angleterre qui est vostre «roy; car vous sçavez qui se dict roy de France; «icellui vous fera misericorde. Allés, parlés à «luy, non point à moy; vous avés coeillyés les «verghes de quoy vous serez pugniz.» Et à ces motz se destourna d'eulx, et les laissa en la place. Ces povres cytoiens, voyant qu'ilz avoient mal parlé, se leverent tous confuz, pour ce que l'empereur leur avoit refusé tout court son assistence envers le roy, congnoissant qu'il disoit la veritet. Non pourtant ne leisserent par de-vers le roy d'Angleterre, à quy ilz fisrent hum-blement leur requeste de povoir traictier la paix avec luy. Quant le roy Henry eult ainsy oy prier, desirant d'avoir la ville en ses mains, leur donna journée de lendemain venir parler à luy à dix heures devant midy, iceulx bien joyeux, à poursievyr leurs estats; lesquelz s'en allerent, et prinrent humblement congié du roy. Après jamais ne cesserent tant qu'ilz fuissent rentrés en la ville, où le conseil incontinent fu assem-blé, où il fu dict et recité tout ce qu'ilz avoient

[1] Dernier.
[2] Comme gens mal élevés, méchants.
[3] Et cela. — [4] Faire.
[5] Depuis sa fondation.
[6] Le secours.

trouvé à l'empereur, et de ses responces. P quoy ceulx de la ville, assavoir le conseil, maryz qu'autrement on y estoit allé, se re dyant comme folz et mal advisez, mauldiss l'heure qu'il n'avoient tenuz le traictiet de l'e pereur, veu qu'en ceste mescheance[1] et povr ne fuissent jamais venuz. Avec les ambassa disrent au conseil tout ce que le roy avoit d et comment le lendemain on se debvoit trouv dix heures du matin. Lors dit le conseillier: «l «main commenchiez avecq l'ayde de Dieu et «sa benoiste et glorieuse mere nostre maitre «tout yra bien. Il fault ordonner en ce con «lesquelz yront[2] par devers le roy d'Angleterr Cescun s'y accorda, disant qu'on esliroit tren huict ou quarante hommes des plus honoral et gens de biens de la ville, tant ecclesiastiq que temporelz; et ainsy en fut-il faict: le p mier fu l'abbet de Sainct Martin, le sec l'abbé de Saint Nicola des Prez, le tierche grant doyen de chapitre accompagnié du do de Saint Briche, pluiseurs chanoines et gens justice, le grant prevost et le peti, messie Jehan Harquart, Jacques de Margnet, gr chief et capitaine de la ville, et pluiseurs a tres jusques au nombre de quarante. Lesq lendemain au mattin allerent, bien et hon tement accoustrés, en l'armée du roy, cha une croix saint Andrieu devant et derri aussi bien ceulx de l'eglise que les seculi Ceulx des pays Charles de Castille, qui véoient, ne faisoient que rire, pour ce qu'ilz p toient la croix saint Andrieu, eulx estant ob nez et par contraincte quant ilz furent venu l'armée. Le roy parla à l'empereur pour le affaires, où ilz conclurent eulx deux commer seroit faiz, comme je croy, que l'empereur les grevast pas en nulle maniere combien q leur avoit monstré grant malcontent[3]; ca estoit tout bon. Le roy voyant les Tournisie leur manda qu'il n'estoit pas prest de pa «pour l'heur de leurs affaires, jusques à l'ap disner, de quoy ceulx de Tournay s'en cont terent assez bien; lesquelz demourerent l'armée faisant bonne chiere assez près du l du roy. Les Bourguignons les regardoient m

[1] Malheur.
[2] Qui sont ceux qui iront.
[3] Quoi qu'il eût témoigné être fort mécontent d'u

veilleusement pour les croix saint Andrieu que lors y portoient.

CHAPITRE V.

Comment les Tournisiens firent appointement avec le roy d'Angleterre, et comment, et par quelle maniere; et de l'entrée des gens de guerre.

Quand le disner fu passé, le roy commanda qu'on tendist sa tente de drap d'or sur le champ pour recepvoir les Tournisiens, affin qu'ils veyssent le triumphe d'icelle. Sachiés qu'en la chrestienetén'y a point de plus rice que ceste estoit. On mist sur le devant ung luppart [1] acroupy, grant comme ung chien, tout de fin or massif; à l'autre bout, une bannerolle armoyé des armes d'Angleterre. Quant la tente fu accoustrée, le roy vint dedens, accompagniez de cent chevalliers, angloix, allemans, flamans, et haynuyers et autres. Le roy n'y eult pas esté longuement, qu'on y fist venir l'ambassade de la cité de Tournay, lesquelz ensembles se misrent à genoulz criant au roy misericorde, et prinst [2] du povre peuple pitié et compassion. Le roy longhe espasse les tint en genoulz, une heure ou plus, en tant que sur ces requestes qu'ils faisoient se conseilla [3]. En la fin vint par devers eulx, les regardant, lesquelz recommencherent à parler, mais non point trop, en disant : «Noble roy, ayés pitié des cy-«toyens de Tournay.» Dont lors luy en print pitiet. Ung cescun les véoit par derriere, les archiers de corps, desquelz il en y avoit douze cens, et avoient fait une carolle à l'entour de la tente ung petit instant de loing. Sachiés que de la tente on povoit bien veoir ad plain la cité de Tournay. Et ceulx qui estoient sur les murailles, véoient bien le tente et le peuple d'alentour, lors [4] archiers de corps en leurs palletots argentés et leurs gouges en leurs mains. C'estoit plaisir que de les veoir. Les Tournisiens estant en la tente avec le roy et son conseil, que cescun, comme j'ay dict y veoit, pour ce que la tente estoit en hault levée par les pans pour toutte la besoigne, où tellement les Tournisyens besoignerent avec le roy, que la ville se rendit du tout à sa vollenté, parmy payant par les habitans chincqante mille escuz d'or comptant, et dix mille escuz tous les ans, six ans durant, et daventaige, avec ce que le roy des Franchois recepvoit par an sur la ville et cité, quant elle estoit franchoise, et de mettre ou propre jour [1] en la cité vingt-sept mille hommes de piet et trois cents de chevaulx, et incontinent sans plus nulz conseil appeller. Ainsi le promist ceste ambassade, car bien fé le povoit, les citoiens leur en avoient donné l'auctorité et puissance d'en besoigner pour le mielz; et voyant que aultrement faire n'en povoient, luy accorderent; lesquelz après le parlement finé prindrent humblement congié du roy, et envoyerent dire en la ville comment ilz avoient besoigniet, et que les logis fuissent apparreilliés pour les Angloix. Ainsi que tous les Tournisyens estoient partis du roy pour en aller en leur ville, trouverent le duc de Boucquinghen et le marissal de l'host acompagniés de gens et à chevaulx, qui entrer debvoient en la cité de Tournay, par le traictié faict. Le duc, cousin au roy, et le marissal de l'host, allerent avec l'ambassade de Tournay jusques à la porte saincte Fontaine; et quant ilz vindrent à la barrierre Yrlande, ung des heraulx au roy fist publication, en la langue angloise et en franchois, que nulz sur la hart ne se boutta, et sur paine d'estre incontinent pendu, en la barriere, sinon ceulx qui entrer y debvoient. Ce cri ainsy fait, le petit prevost entra en la ville, et alla publyer que nulz ne portast bastons, des bourgoix mannans et habittans de la ville. Puis ordonna de l'entrée des Angloix et de leurs logiz avec les fourriers. Et tandis [2] furent les seigneurs et gens d'armes à la porte deux grosses heures et aux champs sans y entrer. Quant le peti prevost fu venu, il fist commandement de ouvrir la porte toutte ample, où commencherent à entrer les chevaulx deux de front, vestus de drap d'or sur leurs armures. Après que tous y furent entrés, et que le duc de Boucqingen y fut, luy entrant des derniers, dict aux Tournisiens qu'ilz sievissent, comme ils firent. Les Tournisyens sieuvirent, et les pie-

[1] Léopard.
[2] *Et qu'il prit.*
[3] Jusqu'à ce qu'il eût délibéré sur la demande qu'ils lui faisoient.
[4] *Leurs.*

[1] Ce jour-là même. — [2] En attendant.

tons commencherent à marchier avec quarante-sept enseignes, lesquelles estoient de vingt-sept mille hommes bien en ordre; chacune bende avoit son capitaine et enseignes, lequel capitaine et chief marchoit à cheval, vestu de drap d'or, ou d'argent, allefois escartellez de velour et drap d'or, c'estoit triumphe de les veoir. Après que les pietons furent entrés en la ville quattre de front, au nombre ci-devant dict, y entrerent en bel ordre trois mille chevaulx bien esquippés en la conduite du marissal de l'host. Sitost qu'ilz furent sur le marchiet, et qu'ilz eulrent fait les seremonies à la guerre appoint, on les loga par fourier, chacun selon son endroit, cescune bende en ung quartier. Et soyés advertis que, avant qu'il fusist minuyct, le grant marissal de l'host fist drecher ung gibet sur le marchié devant les halles aulx draps; ce fu le vingt-troisiesme jour du mois de septembre. Le lendemain chacun estoit logiés à son aise parmy la ville de Tournay sans riens mal faire à quelque personne que ce fut; et ainsy fu criet et publyé sur la hart. Sachiés que les bourgoix et habittans aprestoient la cité pour faire le roy son entrée en ycelle: le quel, le dimenche vingt-septiesme de septembre du matin, le roy s'apparreilla en son camp pour faire son entrée fort joyeux. Jamais on ne perchut plus riche estat que ycelluy roy menoit; et n'y a langue qui sçaroit raconter la noblesse et la ricesse de luy, ne de ses paiges, que il avoit jusques au nombre de treize, tous vestuz et houschiez de drap d'or, et de pierres precieuses, et grosses campannes d'or. Les trois paiges premiers portoient les escuz, que le roy portoit en bataille: les aultres dyx portoient ses bastons de guerre, si comme haches, arcques, arbâlestres, becqz de faulcons, et aultres.

CHAPITRE VI.

Comment le roy d'Angleterre fist son entrée en la cité de Tournay, dont il fu honnorablement reçupt.

Le roy venu en plain champ, trouva les citoiens de Tournay en genoulx en son chemin, dont l'ung se leva, lequel estoit le conseillier de la ville, et le avant-parlier [1], le quel en baillant les clefz, proffera et dict: «O noble puissant «très-redoubté roy de France et d'Angleterr «seigneur d'Irlande, d'Acquittaine, etc., à vo «comme au plus puissant qui soit entre les chr «tiens, nous nous rendons, noz corps, noz bie «et vous faisons le maistre et seigneur de nos «cité à faire vostre vollenté, vous supplyant tr «humblement au nom du createur de noz am «que voeilliés avoir misericorde de nous tous, «ne desirons que d'estre voz povres et obeissa «serviteurs et subjetz.» Sa parolle finée, on çupt les clefz; icelluy se remist en genoulz av que les aultres. La clergie estoit là-auprès. doyen des channoines humblement donna b syer au roy la saincte et vraie croix,[1]! Le pe ple estoit tousjours en genoulz bien demy he de loing, avant qu'on les feist lever; car ap que le roy eult reçupt les clefz, et baisiet croix, tint ung peu de conseil à cheval. Ce co seil finnet, on fist lever les cytoyens, dis qu'ilz cheminassent. Lors messieurs de l'eglis se misrent devant les cytoyens après jusqu à la porte. Soyés advertis, qu'ung chevall portoit les clefz de la ville devant le roy, ve de drap d'or et sieuvant les bourgoix et ma nans d'icelle. Après icelluy y avoit douze ch valliers portant chacun une masse grande grosse d'or et d'argent. Après, trois ault chevalliers portant trois courronnes, fort chement accoustrez, et leurs chevaulx houch d'or et d'argent. En après, l'escuyer d'honne qui portoit l'espée de justice. Encoire de aultres, qui portoient chacun une enseig quarée, armoyés des armes de France et d'A gleterre, les quelles furent depuis mises s le belfroit envers le marchié. En après sieuvoie quattre herraultz, seize clarons sonnant jouant très-melodieusement. Quant le roy vi à la porte, après de la barriere, il y trou six cens registrés [2] de la ville, tous hommicide en genoulx, et n'avoient vestuz que leurs ch mises, testes et pieds nudz, qui crioient mi ricorde. Le roy les regardoit; estant adver quelz gens estoient, les fist lever; les qu on fist entrer en belle ordre quattre à quatt devant le roy. Après eulx le roy y entra par porte Saincte-Fontaine en tel estat que j'ay dic

[1] Celui qui devoit porter la parole.

[1] Une parcelle de la relique de la croix.

[2] Condamnés.

en la cité de Tournay noblement montés et abilliés : chacun cryoit, « Vive le roy de France «et d'Angleterre ! » Par où on passoit, la ville estoit toutte tendue des tapisseries, comme on l'avoit commandé. Sachiés qu'on portoit deseure le roy ung palle d'or, que quattre chevaliers portoient. A l'entour de luy douse lacayes; ne fault pas demander de leurs abillemens, c'estoit triumphe de les veoir. Le roy ainsy acompagnié chevaulcha juques au marchié. Cescun le regardoit, estant aux fenestres, s'en esmerveilloit de la richesse qui y estoit, et pareillement de la beaulté de ses paiges, en les prisant. Le roy cheminant en tel estat entra en son hostel, quant il fut descendu assez près de Notre Damme, en une place qu'on appelloit le Moncheau, sur ung channone [1], où le roy de France Loys de Valloys onzieme de se nom se logea quant il fist son entrée, après qu'on l'eut nourri en la maison de Bourgoigne six à sept ans fugitif de son pere. Le roy Henry venu en son logis s'apparreilla ; en après s'en alla jusques à l'eglise Notre Damme à beau piet, là où sollempnellement fist serment à ceulx de la ville de les entretenir, comme il avoit promis, en leur traictiet, aussi de leur estre vray roy et seigneur. Les sermens faiz, on alla chanter la messe, la quelle il oyt bien devottement, loant et remerchiant Dieu, de ce que par sa grace avoit concquis et gaigniet une telle ville et cité. Quant la messe fu dicte, le roy se retourna sur le channone, où il se loga paisiblement. A l'après diner fu commandé par le roy, de faire pourtraire la cité de Tournay après le vif, et le pays de Tournesiz, avec Saint-Amandt, Mortaigne, et pareillement tous les chasteaux, que pour l'envoyer au pays d'Angleterre, pour et affin de rendre grace à Dieu, et aussi pour resjoyr le peuple. Ainsi en fut-il faict; qui fu la cause que groz deniers ent furent levés au pays d'Angleterre. Et fu ceste entrée faicte par le roy Henry d'Angleterre huitiesme de ce nom le vingt-cinquiesme jour du moix de septembre, l'an mil chinc cens et treize. Dont le roy eult bien tost après nouvelles, que sa femme la royne estoit acouchiée d'une belle fille en la ville de Londres; par quoy de ces nouvelles le roy en fist faire la feste en la cité, et par tout le Tournesien.

[1] Chez un chanoine', maison, où, etc.

CHAPITRE VII.

Comment l'empereur print congié du roy d'Angleterre en la ville de Tournay ; et comment après l'empereur visita les villes de Flandres et de Haynault.

Vous avés bien oy cidevant, comment le daulphin de France estoit logié à Crieveceur assez près de Cambray, où ceulx de la cité pour apaissyer son yre, la quelle ilz craindoient, le assistoient de vivres, en payant leurs deniers, à quoy le peuple gaignoit, sans point de misericorde. Le daulphin donc estant logiés à Crieveceur, sçult par ses espies, que Tournay s'estoit rendue au roy d'Angleterre; de quoy il fu merveilleusement courrouchiet et mari, en donnant de grosses menasses au païs du jone prince de Castille, et principallement au pais de Haynault, pour la bonne assistance que chacun faisoit au roy d'Angleterre. Depuis ces nouvelles, encoire luy en revint d'aultres, qui luy dirent en tel estat : « Cher seigneur, soyés «sur votre garde; car asseurement vechy l'armée «de l'empereur, qui vient pour vous combattre. «Ces Allemans sont prestz à passer la ville de «Bouchain. Advisés de ordonner vos battailles, «car l'empereur est fort subtil en ses affaires. » De ces nouvelles fu encore le daulphin plus esmerveillié que devant : sy concludt [1] en son conseil, que de lever son host, et de soi retirer au païs de France, comme il fist ; car envers mynuict se desloga. Auquel deslogement il y eult ung tel effroy, que beaucoup en laissoient leurs baghes [2], armures, et aultres choses en leurs logis, qui n'avoient point de loisir de les emporter. C'estoit pitié que d'estre ceste nuit en la ville de Crieveceur, pour ce que la voix y courroit, que les Allemans estoient passés la ville de Bouchain. Jamais ne cessa le daulphin qu'il ne fu en pays assuré de ses ennemis. L'empereur à ceste heure estoit au chasteau d'Anthoing, où il donna comission de fortifier les pondz de saint Amand, et de faire par tout les voyes pour passer l'artillerie, ayant

[1] Aussi conclut-il.
[2] Bagages.

desir d'aller combattre le daulphin, tenant sa promesse aux Cambrisyens, estant au siege de Tournay. Tout ce qu'il commanda, fu fait : mais sachant que le daulphin s'estoit retiret, toutte l'oeuvre fu cessée. Ceulx de Vallenchienes, pour attendre l'empereur, desirant sa venue, avoient commenchiet groz appareil : mais luy estant adverty que les Franchois estoient retirez, leur manda que point de despence ne feissent, et qu'il les volloit venir veoir comme ses principaulx amis, sans leur faire despens. Le conseil retourna, de quoy ceulx de Vallenchiennes en furent fort marys. Sachiés que le vingt-sixiesme jour du mois de septembre, madame Marguerite douagiere de Savoie, sachant son pere au chasteau d'Anthoing, se delibera que d'aller parler à luy; et quant ilz eulrent eulx deux longuement devisé ensemble, à l'après disner, avec l'empereur son pere se misrent à chemin pour aller en la cité de Tournay bienveignier le roy d'Angleterre. Le roy fu adverty de sa venue; en sa propre personne alla vers elle, noblement accompagnié, jusques à my-voye d'Anthoing. Celle estoit noblement accompagniée des nobles hommes des pays de son nepveu le jone prince de Castille. Quant le roy vint à le rencontrer, descendy de son cheval, luy faisant la reverence. Dieu scet la joie qu'il y avoit; le roy remonté se misrent à chemin. Ceulx de la cité, si comme les seigneurs, allerent au devant d'elle avecque nombre de torches, les quelz devant le roy et madame les convoyerent jusques au logis de l'evesque, ordonné pour madame Marguerite, la quelle y arriva à sept heures du soir. Celle logiée, après avoir faict les reverences, le roy retourna en son logis souper, où après, pluiseurs esbattemens se fisrent le lendemain à l'après disner. L'empereur se party du chasteau d'Anthoin pour venir en la cité de Tournay parler à sa fille dame Margherite; le quel y arriva à quatre heure du soir à chinc cens chevaulx fort en point. Le quel, quant il fu en la cour, l'evesque descendy de son cheval, et puis monta ès chambres, où il devisa longhement à sa fille jusques à chinc heures. Il but ung cop, prendant congié à sa fille, et monta à cheval; sy s'en alla souper à Anthoing. Madamme, sur ce que son pere luy avoit dit, besoigna comme saige et bien advisée. Lecteur, ad ce qu'on m'a dict, l'empereur la vint escoller [1] du faict roy d'Angleterre, et de la cité de Tourna affin qu'elle desist à son nepveux Charl qu'il fusist bien adverty de respondre au r s'il luy volloit donner la cité de Tournay. Tel choses et aultres dit à sa fille. Le roy fu co rouchié qu'il n'avoit pas sceu la venue de l'e pereur, pour le festoyer en sa cité. Le q empereur, le lendemain, qui estoit le vingt-h tiesme jour du mois de septembre, retourna en cité à grosse compagnie, et plus de gens que jour de devant : de quoy ceulx de Tournay s' esmerveilloient. Jamais l'empereur ne arre qu'il ne fut en l'hostel du roy d'Angleter Le roy pensant qu'il duvist descendre par vant qu'il ne descendoit de son cheval et qu demoroit en la cour, descendy les degrés, d sant : «Que est à dire, mon pere? descendé «et sy disnerons emsemble.» — «Mon filz, d «l'empereur, je ne puis; il me convient parti «prendés en grez l'assistance que je vous avo «promis de faire. Et si dis adieu. Je vous recon «mande Charles mon peti nepveux, prince d «Castille, en ses affaires.» Le roy respondit d sant : «Mon noble pere, ne doubtés; il est to «recommandé; jamais ne luy fauldray tant qu «je vive; et se le promet à mon Dieu et à vous «mais descendés, si deviserons ensemble d «mes affaires, ens esquelles me conseillerés. J'a «en vollenté de donner [2].... à mon peti nepve «Charles archiduc d'Austrice, prince de Cas «tille.» L'empereur respondit : «Mon filz, il n «appartient pas, que elle soy sienne, c'est à vous «gardé le, et adieu.» Le roy tenoit la bride d son cheval, le quel fist aporter du vin en un coupe d'or. L'empereur lui fist la reverence, e se party du roy; et le plus tost qu'il peult sorti de la cité; et tant exploita, qu'au propr jour entra en la ville d'Audenarde : et mand les seigneurs de la ville en son logis au Chinne [3] lesquelz il'adverty d'aulcune besoignes touchan des affaires des Angloix, et aussi d'aultre choses de leurs estaz; puis print congié d'eulx, pour lendemain partir plus matin. Luy party de Audenarde, s'en alla au giste en la ville de Hal, où il visita la glorieuse dame en la quelle avoit tout son recour, ayant son ceur à celle de paradis. Après avoir fait sa devotion, party

[1] La vint instruire. — [2] Lacune.
[3] A l'enseigne du Cygne.

pour aller au giste à Ath en Haynnault, où il parla aux seigneurs du faict des Angloix, comme il avoit fait à ceulx de Audenarde, les advertissant de point leissier entrer les Angloix à puissance en leur ville. Et le samedy et deuxiesme jour du mois d'octobre alla à giste en la ville de Mons, les advertissant, comme les aultres : où nouvelles luy vindrent, que le duc de Gueldres volloit passer au pays de Liege à grosse compagnie, pour aller en France, et que l'evesque les y volloit leissier passer, par le conseil qu'aulcuns luy faisoient : mais le commun le deffendoit. Pour ces nouvelles l'empereur se party de Mons en Hainault, et alla au giste à Namur, où quant il y fut arrivet, nouvelles luy vindrent qu'ilz estoient passez, et que l'evesque les y avoit aidiet. Ces nouvelles entendues, l'empereur se party de la ville de Namur, et retourna au chasteau d'Aymeries parler au seigneur, pour les affaires de la et pour aultres. Entre les quelles, le seigneur fist tant envers l'empereur, que son filz bastard joyroit des terres et seignouries qu'il avoit en sa comté de Haynnault. Ces choses et aultres achevées, l'empereur se party d'Aymeries; le quel fu convoyé du seigneur et de son filz jusques en la ville de Namur, où ilz prinrent congié de luy; et se retira vers les Allemaignes. Et le seigneur et son fils bastard se tourna pour aller en Tournay avec l'archiduc Charles d'Austrice, leur seigneur principal. Ce temps pendant furent beaucop d'allemans cassez, et aultres; dont ceulx de la bende monseigneur le conte de Nassau, voyant que on les avoit ainsy cassé, se boutterent par force en la ville de saint Gislain, où ilz burent et mengerent sans païer, et le euissent pilliet, sy l'abbé ne se fuist composé [1]. Quant ilz furent hors de saint Gislain, estant sept enseignes, s'en allerent le lendemain cinquiesme jour d'octobre, logier aux faulbours de Valenchienes, sans riens payer; et y faisoient groz desgaz et grant domaige, car jamais gens de guerre n'y logerent en tel sorte. Vray est, que pour ce que on les avoit cassé, s'en alloient rendre Franchois : mais le daulphin ne les voult pas recepvoir. Si s'en retournerent par le Pont à Rasse [2], faisant beaucop de maulx aux gens. Sachiés qu'à l'heure que on cassa ces Allemans, arriva en Tournay ung herault de France et une trompette, pour ravoir aulcuns prisonniers qu'on avoit prins à la journée des Esperons : mais ilz ne besoignerent en nulle fachon ; sy retournerent en France. Eulx partis du logis du roy, icelluy s'en alla couchier en son parcq au villaige d'Orcque. Ce temps pendant, les lices se faisoient pour jouster sur le marchié de la cité de Tournay; et avoient de long soixante-dix destres, et de hauteur sept piedz et demy, pour en icelle, jouster le roy d'Angleterre contre tous venans. Ainsy le fu publiet par tout, et d'y venir, saulf allant et saulf venant, le terme de six sepmaines.

[1] Ile fût entré en composition avec eux.

[2] Pont-à-Rache, proche Douai.

CHAPITRE VIII.

Comment Charles, archiduc d'Austrice et prince de Castille, fu visiter son oncle, le roy d'Angleterre, en la ville de Tournay.

Ainsi que ces choses se deménoient, le jone archiduc Charles conclut en son conseil, que d'aller bien-vignier son oncle, le roy d'Angleterre, en la cité de Tournay : et se party de la ville de Malinnes le sixiesme jour du mois d'octobre, et s'en alla à giste à Bruxelles, et le lendemain à Engien. Le dimenche, qui fut le neuviesme d'octobre, arriva en la ville d'Ath en Haynault, où il fist son entrée, le quel fu honnorablement reçupt comme leur naturel et vray seigneur, tant que les bons bourgoix et habittans de la ville en fisrent à leur pouvoir très-honnestement. Lendemain se party pour aller en la cité de Tournay; contre le quel, sçachant sa venue, isserent beaucop de gens de guerre entre les quelz y estoit le conte de Faulkemberghe avec monsieur de Vertain son lieutenant, atout [1] chevauls bien esquippés. Après ceulx vingt gentilz-hommes de par l'empereur, qui recepvoient gaiges du roy d'Angleterre; leurs paiges après eulx portant les lances, et grant gardes armés et emplumés fort richement, leurs chevaulx houssés de honschures non pareil. La tierche bende et gentilz-hommes du roy d'Angleterre, tous armés; seuvant une ambas-

[1] Avec des.

sade d'Arragon, vingt hommes tous accoustrés de velour noir, et autres de leurs gens vestus de drap noir, escartellet de velour noir; en après ceulx de l'hostel madamme Margherite; premiers les messagiers et autres de degrés vestus de velour noir, et de drap noir. Après les sievoient d'assez près, le duc de Bresvich et son frere, acompagniés de leurs estatz noble et riche; après eulx une bende d'Anglois qu'on ne sceult nombrer. Sachiés que à grant paine on alloit par les rues, pour le carroy du jone prince de Castille qui venoit en Tournay, les ungs plains de bagage et autres plains de bagaige de gens de Flandre et de Brabant, et plains de officiers. Puis, environ à quatre heures, les seigneurs de la cité de Tournay, c'est assavoir, les provost et jurrez, viderent la ville, pour aller au devant du petit prince, en petit nombre; car ilz n'estoient ensemble que onze ou douze, et avoient avec eulx seize flambeaux, qui demourerent à la porte de Marnyz, où il y avoit dedens que dehors, gardant et faisant gueth, à mille Anglois armés et embastonnés. Les seigneurs de la ville isserent assez loing, et tant qu'ilz aprocherent l'archiduc Charles d'Austrice, prince de Castille. Et descenderent de leurs chevaulx luy faisant la reverence, comme bien faire le sçavoient, en luy disant: qu'il fuist le très-bien venu en la cité de Tournay, nouvellement rendue au roy Henry d'Angleterre. Quant l'archiduc les eult oy parler, les fist lever sus pieds, les remerchiant. Et ainsi que ces Tournisiens parloient à luy, issyt de la ville une bende d'Allemans, les mieulx montez qu'on perchut jamais: mais de dire qui ilz estoient, je n'en peu riens sçavoir, sinon que c'estoient tous gentilz hommes et filz de grans maistres, comme on disoit: mais leurs abillemens n'estoient de soie ne de velour, et avoient tous robbes de loupz. Aulcuns avoient manteaux noirs ou gris, et sy en avoient atout robbes estroictes, joindant le corps; à les veoir c'estoient touttes fieres gens sans nulles armures. Encore sortit de la ville une bende de gens à chevalx, tant de Vallenchiennes comme de Mons en Haynault, de Lille, de Douay, d'Ath et d'aultres villes; les quelles s'estoient mis ensamble pour aller au devant du jone prince à certain propoz: puis après, à quattre heures ou environ, sortit une bende de trente chevalliers anglois, tous acoustrez de drap d'or; les houssures de leurs chevaulx estoient de drap d'or; on n'en vist jamais de telles, car il y avoit tant de differents drap d'or que c'estoit merveille. Chacun chevallier avoit deux laccaies à teste descouverte, accoustrez de pourpoint de drap d'or. Sur tous les autres, le duc de Boucguinghen estoit le mieulx en point: je croi qu'il n'est paintre sur terre qui saroit paindre choses plus estranges que il n'avoit sur son cheon [1] et sur son cheval. Et sy avoit son manteau de vert velour semés d'or; sur son chappeau riches plumes; ce sembloit ung Paris ou ung Hector de Troye sur son cheval, tant le faisoit-il bien. Après le sievoient dix trompettes armoyés des armes de France et d'Angleterre, sans mot dire, après iceulx, dyx heraultz vestuz de leurs cottes d'offices. Après cheminoit ung chevalier, bien accoustré et richement monté, qui portoit l'espée de justice; et après luy encore deux aultres, qui portoient deux masses d'or à fachon de couppes ou tourrielles, sur les quelles y avoit à chacune une courronne. Après iceulx sievoit le roy d'Angleterre très-honnorablement monté; la houschure de son cheval estoit chargée de poires d'or et de pommes, sy très-drues [2] qu'on ne sçavoit perchevoir le cheval; et desseure ces poires, par routes [3], pareillement à la bride du cheval, pettites campanelles d'or qui sonoient melodieusement. Et sur le cut de son cheval, lequel estoit couvert des poires devant dictes, y avoit une rose d'un cartier [4] en rondeur, de fin argent, sur la quelle y avoit une campane de la grosseur d'ung pot de lot, bien haultement sonnant. Le roy estoit vestu d'une robbe de drap d'or, troussée en sa ceinture, et pettite manches à bulteaux; rouges chausses bendées par desseure de drap d'or, par raix de solleil. Sur son chief avoit ung chapeau rouge plain de rouges plumes; s'avoit [5] ung baston en sa main en forme de septre. Au plus près de luy, cheminoit ung homme vestu de damas noir, à tieste nue. Le roy se devisoit achiés de foy [6] à luy. Ses douze laccaies estoient à l'entour de luy; avoient chacun une hupe d'or sur la teste, pourpoint

[1] Sayon. — [2] En si grande quantité. — [3] Par masses. [4] D'un empan. — [5] Il avoit aussi. — [6] Assez souvent.

de drap d'or, les chausses rouges comme leur maistre, à raix de soleil. Le roy avoit par dessus sa robbe, à col pendant, sa thoison d'or, que le feu roy de Castille luy avoit donné, quant il fu reboutté en Angleterre du tourment de son voiage d'Espaignes, du quel j'ay ung petit parlé au commencement de ce petit recoeil. Le roy ainsi chevauchoit; puis le chevallier de l'escuirye, vestu de velour vert, tout semet d'or, tant qu'on ne povoit percevoir le velour, c'estoient florons d'or massifz, et telles chausses que son maistre le roy, et pareillement telle housse à son cheval. Après icellui sieuvoient treize paiges, tous accoustrez comme estoit l'escuyer, sinon qu'ilz estoient à teste nue, ayant les bonnetz en la main, de velour vert. Après cheminoit le capitaine des archers de corps, les quelz le sievoient en nombre de huict, assés noblement vestuz; le desoubz et manches de leurs palletoz estoient de fine carsée blance, bordées de drap d'or floronnés et figurez de vert, les corps tous argentés, losengiez par pointz d'aiguille de croix Saint-Andrieu, au moitain[1] une rose, et par dessus une courronne imperrialle close; lesquelz archers tous à piet portoient chacun une hallebarde, une rose au plat de la dicte hallebarde dorrée, et cheminoient en belle ordre.

CHAPITRE IX.

Comment Charles archiduc d'Austrice fist noblement son entrée en la cité de Tournay, et de l'honneur que le roy d'Angleterre luy fist.

En tel estat sorty[2] hors de la cité de Tournay le roy Henry d'Angleterre noblement accompagnié, pour aller au devant de Castille; lesquelz quant ilz perchurent l'ung l'autre, sans de trop fort près, se misrent à pied faisant les reverences. Quant ce vint à la derniere fois, se entre-accollerent, disant de belles parolles à tieste nue. Longuement tindrent les mains l'ung à l'aultre. Le jone prince se humilioit, le faisant bien honnestement; le roy d'Angleterre larmyoit de joye, de veoir son petit nepveux sy très bien-endoctrinet. Après beaucop de devises, monterent à cheval en grant gloire; ung chacun crioit : « Vive Bourgoigne; » et « Vive Angleterre et Bourgoigne. » Les clarions des deux princes jouoyent melodieusement à monter les deulx princes[1] à chevaulx. C'estoit merveille de les oyr. Le roy et l'archiduc chacun à cheval se misrent en ordre pour cheminer vers la ville; et furent les premiers les seigneurs et jurez; après, la bende de Faulquenberghe, baron de Lingnes; et le mennoit au retourner le seigneur de Beaudegnies, et le seigneur de Vertain lieutenant du conte, l'einseigne desployée; après, les seigneurs de la chambre de Malinnes, ceulx de la ville de Bruxelles, tous honnorablement abilliés. Après, marchoient ceulx de Gand et de Bruges, des plus grans, en gros nombre, troix à troix; puis les gentilzhommes de l'hostel de l'archiduc; après, aulcuns de l'ostel de Fiennes, qui se disoient du pays de Haynault. En après les gens de monseigneur de Islestain passerent, tous vestus de bleux et de blanc, une grosse bende tous armés à la couverte; après les gens au marquis de Brandebourg, chincquante tous armés, les plus fiers gens qu'on povist percevoir. Iceulx oultre, cheminerent aucuns Espagnars richement acoustrez, leurs chevaulx houschiés de drap d'or, estriez d'argent, les hommes vestus de velour noir, chappeaux noirs, à grosses houppes noirs au dessure de leurs chappeaux. En après sievoient dix trompettes, armoyées des armes de l'archiduc, jouant melodieusement; parreillement autres dix au roy d'Angleterre, qui respondoient à cestes de l'archiduc. Apres sievoient les trentes chevalliers, vestus comme j'ay dict devant, tous Anglois, en tel sorte qu'on ne sçauroit estimer la valleur de leurs habillemens ne de leurs chevaulx. Ces chevalliers passez, après sievoient aulcuns heraulx des princes d'Allemaignes qui là estoient; aussi de ceulx du roy d'Angleterre, armoyez des armes de leur maistre; après, les heraulx de l'archiduc, aussi armoyés de ses armes. En après sievoit l'escuyer d'escuyrie du jone prince, accoustré de velour noir; puis les paiges, aussi vestuz de velour noir, attout grans chappeaux accoustrez de blanches plumes d'austrice[2]. En après sievoient aulcuns seigneurs de la Toison d'or; en après aultres grans princes d'Allemaigne, si comme le marquis de Brandebourg, le conte palatin,

[1] Milieu. — [2] Sortit.

[1] Lorsque les deux princes montaient. — [2] D'autruches.

fils du grant duc de Sasse, le duc de Bresvich[1], le conte Felix, et aultres sans nombre, accompagniés des plus grant d'Angletere, avec des princes d'Espaignes portant l'ordre[2] des chevaliers du pays. Après iceulx sievoit la personne du roy d'Angleterre, accoustré, comme j'ai dict cy-devant, au dextre de l'archiduc Charles, avirronné de seize flambeaux de la ville; chacun crioit: « Vive Bourgoigne! » Beaucop se efforchoient de crier, qui estoient du païs de Haynault et des pays de l'archiduc, à cause que c'estoit en Tournay, pour ce qu'elle avoit esté tant obstinée et franchoise, disant tousjours mal des Bourguignons. Sachiés que le roy regardoit son petit nepveux faire son grant triumphe; car à la fois son cheval falloit[3], tellement que nulz n'osoit estre auprès de luy. Sa robbe estoit de rouge velour, à une cappe ronde à la nouvelle mode, bordée de drap d'or, bonnet d'escarlatte. Son genet[4] estoit bouchiet de velour noir, comme ceulx de son escuirye, chausses rouges, estriers et esperons d'or. Auprès de luy estoient quatre laccayes vestuz de velour noir, tenant en la main chacun ung dard, comme ceulx du roy. Près de lui avoit ung homme à piet, vestu de rouge, bendé de gane[5], assez longue robbe, à tieste nue; lequel homme menoit à bonne fois le genet du prince par la bride, tant qu'il n'en povoit faire sa vollenté lors qu'il le tenoit; de quoy, au semblant que le roy faisoit, en estoit courrouchiet; car faict à faict[6] que le cheval du roi triumphoit chà et là, en saultant d'un costé et d'aultre, et que il passoit, son nepveu retournoit, ou il attendoit, lequel se remetoit auprès de soy. Iceulx ensemble passez, passerent les treize paiges du roy d'Angleterre, lesquelz cheminoient comme cy-devant ay dict. En après le capitaine des archiers, accompagnié de huit cens hommes, quattre à quattre; en après, les chinquante archiers du jonne prince, vestuz de rouge, richement montez, et tous armez à la couverte. Après iceulx, sievoient bien cent chevaulx ou plus, qui sievoient la routte. Sachiés que les rues estoient tendues de tapisserie et par tout torses aux huis[1] des bourgoix et ès marchiez, pour ce qu'il estoit entre les cinq et six heures du vespres. Quant le roy et le jone archiduc vindrent sur le Pond-à-pont, on y cria: « Vive « Bourgoigne et Angleterre, » tellement qu'on n'y oioit nulle goutte. Le roy mena l'archiduc en son logis, decreté en l'abbaye de Saint Martin; la reverence faicte, retourna en son logis. Et ne doubtés point que l'archiduc ne fuist bien veigné des bons bourgoix, lesquelz lui fisrent de beaux presens, et aussi fist le roy d'Angleterre.

[1] Brunswic.
[2] Les marques des ordres de chevalerie du pays de Saint-Jacques, de Calatrava, etc.
[3] Failloit, bronchoit. — [4] Sorte de petit cheval.
[5] Jaune. — [6] A mesure.

[1] Aux portes.

CHAPITRE X.

Comment le roy d'Angleterre fist des joustes devant son nepveux d'Austrice, et devant madamme Margherite en la ville de Tournay.

L'entrée ainsy faicte, le lendemain onziesme jour du mois d'octobre, le roy fist drechier sa tente de drap d'or au matin hors des liches. Je croy que en la cretienté n'en y a pas une plus belle, comme j'ay dict cy-devant. Il y avoit ung leppart racroupy de fin or dessus assis, et la bannerolle fort riche parreillement; c'estoit triumphe de le veoir. Ce jour, après la messe, l'archiduc alla disner avec sa tante à la court-l'evesque, lequel, à une heure après disner, s'en party accompagniet de tous ses nobles, si comme le marquis de Brandebourg, le conte palatin, le duc de Sasse, le duc de Bresvich, et son frère le conte Felix, le conte de Nanssau et son frere, le sieur de Ravestain, le sieur d'Islestain, le conte de Faulquemberge, le conte d'Espinoy, le grant bailly de Hainault, le sieur de Berghe, le sieur d'Aymeries, le bastart d'Aragon, le bastart de Bourbon, et pluiseurs aultres seigneurs des Espaignes, de Flandre, de Brabant, et de Haynault, dont je n'en scay point les noms. Après ceste routte, estoit madame Marguerite seulle en une lithiere; après elle, le sieuvoient treise hacquenées blanches, sur chacune une dame de nobles maisons. La premiere estoit madame de Ravestaing, la seconde la contesse de Horne, la tierche la fille du bastart de Savoye, la quatriesme la fille de monsieur de Fiesnes, et

aultres jusques au nombre de treise. En après y avoit deux charriotz de jonnes dames, filles de bonnes maisons; ung aultre charriot encoire, où les anchiennes dames estoient, et la folle de madame Margherite. Quant l'archiduc et sa tante furent arrivés devant l'hostel de maistre Michiel, là où on avoit preparé et accoustré pour veoir jouster, l'archiduc descendy de son cheval, puis monta amont[1] en la chambre; en après, madame Marguerite et les dames et damoiselles, lesquelles se mirent par tout aux fenestres, chacune selon son degret. Assés près de la maison maistre Michiel, on avoit rompu en hault ung mur, pour aller d'ung à l'autre, à cause que l'ostel estoit trop petit. Quant le roy d'Angleterre sceult que chacun estoit prestz pour regarder la jouste, vint ès lices, fort ricement armet, accompaignié de ses plus nobles hommes, avec trompettes et clarons. Le millor Cambrelain et le millor de Lille le compaignoient, tous deux fort bien armés, et estoient ceulx qui debvoient deffendre avec le roy contre tous venans. Sachiés, quant ilz entrerent en ses lices, c'estoit merveille de oyr ces trompettes et clarons sonner. Tallebos conduisoit toutte l'affere, et estoit richement monté : mais sur tous les autres le roy estoit fort richement et noblement accoustré. Il avoit sur son armet ung riche, grant et puissant plumart blanc, et sy avoit une guimpe dessus, de quelque damoiselle, comme les aucuns disoient. Quant le roy fu venu aux lices, il entra en sa tente à cheval, la lance au poing droit, à l'entrée du devant. Le jone seigneur de Valhain, sachant que le roy estoit attendant, se party de son logis très-richement accoustré. Son cheval estoit bardé de drap d'or, campanes d'argent dorées, lesquelles ensemble, grandes et petittes, pesoient dix-sept marcz d'argent; le séon dessus son harnoix estoit de drap d'or. Devant sa persone estoient douze trompettes armoyés de ses armes, mélodieusement jouant, et vingt-quatre laccayes à l'entour de luy. Ainsy entra noblement ens ès lices, accompagnié d'aulcuns chevaliers de sa parenté, et pluiseurs escuyers. Le prince de Castille et les dames le regardoient. Lors qu'il fu entré dedans les lices, regarda le roy; puis print une lance, où il en y avoit beaucop, touttes d'une longuesse[1] : puis se mist au bout des lices contre le roy, au quel il fist signe. Le roy le perchupt, demanda le bois, lequel il avoit mis jus, pour ce que nulz n'estoit prest: on lui bailla. Mais enchois[2] qu'il le mist en l'arrest il fist la reverence aux dames, et aussi fist le seigneur de Valhain. Puis picquèrent leurs chevaulx des esperons, tant qu'à leur abbordement ilz rompirent chacun d'eulx leurs bois de tel force, que les pieces en saillirent par tout. Les trompettes sonnoient, c'estoit ung plaisir de les oyr. D'aultre part, les heraulx crioient : « Vive le roy d'Angleterre et de France ! » Et lors le roy jousta six colps à l'encontre de Valhain, le quel Valhain rompi cinq bois vaillamment et bien honnestement. Les aulcuns disoient Valhain le meilleur. Quant ilz heulrent les six colps joustez, il commencha terriblement à plouvoir; non pourtant le tournoix ne cessa point, car le capitaine Arriere, Espagnart, après que Valhain se fu departy des liches, il y entra, et print le bois. Quant le roy le perchut, il alla à l'encontre de luy; et tellement besoignerent, que les lances rompirent en pluisieurs pieces. Le roy se retourna en sa tente, et puis le millor de Lille, nommé Bertrand Brandon, jousta un cop, pour suporter le roy, à l'encontre de Arrière, le quel rompi son bois pour le seconde fois; Bertrand ne le rompit point. Lui retourné en la tente, le roy issyt, et print encore le bois et y alla; lesquelz ensemble rompirent leurs lances en pluiseurs pieces, de quoy ilz furent louez grandement du peuple. Le roy retourné, le capitaine Arriere qui avoit joustet trois cops, et tous les trois cops rompu sa lance, se departy des lices. L'Amandt de Bruxelles entra après dedens les lices, fort vaillant homme, qui fu le tierch, lequel s'y porta honnestement : mais il ne rompy que ung bois. Le quart qui jousta contre le roy, ce fut le bastard de Bourbon. Comme j'ay dict, pour conforter le roy, estoient les deux millors; et fu le millor Cambrelaing qui jousta contre ung lombart nommé Montryant, qui fu le cinquiesme. Le sixiesme ce fu le bastard de Vadret.

[1] En haut.

[1] D'une même longueur.
[2] Avant.

Le septiesme ce fu Charles d'Aissyz, et le huitiesme ung adventurier qui n'avoit point de nom pour ceste fois. Mais tousjours, en ce faisant, plouvoit merveilleusement. L'archiduc estoit tousjours aux fenestres avecque sa tante qui moult les regardoit, lesquelx en leurs coeurs donnoient les pris aulx mieulx faisantz. Le jonne prince tenoit une telle gravité, que chacun s'en esbahissoit, comment un tel enfant qu'il estoit, tenoit une telle haultesse. Sachiés que à l'entour du marchiet estoient hours faictz, où on donnoit argent pour y monter, et chacun en avoit à l'encontre de son heritaige. Entre les autres en y avoit ung devant les halles au drap, où estoient ceulx qui jugoient les mielz[1] faisant: il y avoit ung herrault d'Angleterre, le quel alloit des lices au hourt, qui apportoit les noms des jousteurs, que Irlande, le metre-herault d'Angleterre, mettoit par escript; et estoit accompagniés de Thoison d'or herault de la toison dorée de Bourgoigne; chacun estoit vestu de sa cotte d'arme. Sur ce-di hourt estoit le duc de Boucgumghem, accompagnet du gouverneur de la ville de Londre, de monssieur de Ravestain et de monsieur de Bergues, lesquelz estoient commis pour juger les pris, par le roy d'Angleterre et par l'archiduc, où tellement besoignerent, que le premier pris fu donné et jugiet avec leur conseil, pour le plus fort joustant, ayant le plus de bois romput, au seigneur de Valhain; et le second pris au capitaine Arriere. Ce faict, et que le roy sceult qu'il n'en y avoit plus nulz pour jouster, se retira vers les dames, aus quelles il fist la reverence, sans healme, estant sur ung nouveau cheveaulx que cestui[2] sur quoi il avoit jousté. Sachiés que la ricesse de la houschurre du cheval estoit sy grande, qu'on ne le sçavoit estimer. Les deux milorz estoient devant le roy cheminant, et Talleboz les sievoit avec plusieurs nobles. Ainsy hors des lices en grant gloire le roy se retourna en son logis.

[1] Les mieux, ceux qui joutaient avec le plus d'adresse.
[2] Un autre cheval que celui sur lequel..

CHAPITRE XL.

Comment le roy d'Angleterre se party de Tournoy, dont l'archiduc son nepveux le convoya jusques à la ville de Lille: et comment Talleboz et Cambrelain levèrent leur siége.

Sitost que le roy fu parti, l'archiduc Charles descendy avec sa tante; après, en leurs estaz montèrent à cheval, cheminant ensemble et entrèrent en la court-l'Evesque, où le logis de madame estoit. Le soupper fu apparreillé; et y vint le roy prendre sa refection, où plusieurs esbattemens se fisrent en plusieurs sortes et manieres. Quant ce vint après soupper, le roy se retira en son logis. Aussi fist l'archiduc parreillement, le lendemain, après avoir donné les priz, où se fist gros triumphe. Et fut donné le mestre priz au seigneur de Valhain: le second fu donné au capitaine Arriere, qui le reçupt en grant reverence. Ce propre jour fu donné au comte de Nassau la terre de Leuze et le chasteau de Condet, que l'on dit de Namour. Le roy donna la terre de Mortaigne au conte de Faulquemberghe. A l'après-disner, soyés advertis que le camp de Tallebos se deffist; et en deslogeant, commanda mettre le fuz par-tout son ostz et camp. En ce mesme jour le roy d'Angleterre fist colper pluiseurs enseignes devant l'autel[1] Nôtre-Dame en beaucop de pieches. Le lendemain, qui fu merquerdy treiziesme jour d'octobre, le roy tint parlement de tous ses affaires, touchant de la ville de Tournay et du Tournesiz; et lors aux cytoiens print ung gracieux congié, remonstrant de belles besoignes, eulx laissant[2] ung chief de par luy, son lieutenant, le capitaine Poning, bon et noble homme, eulx priant qu'ilz fuissent bons subgects, et son nom[3] il leur seroit bon seigneur: ainsy le promisrent les citoiens, menant groz deuil pour l'honneur et bon party et traictiet qu'il leur avoit faict. Le jeudy quatorziesme octobre, millor Cambreleng se desloga de devant Tournay, et deffit son camp, dont il estoit au pont-à-Rieu, grant chemin de Vallenchienne. Avec son armée il tira pour arriver à Calaix, sievant Tallebos d'une journée. Ce jour parreillement qua-

[1] L'hôtel.
[2] Leur laissant. Et plus bas: Les priant, leur recommandant.
[3] Ajoutant que de son côté, etc.

torziesme octobre diz, le roy se party de Tournay pour aller au païs d'Angleterre, où ceulx de la cité le convoyerent honorablement; lesquelz, au partir de luy, fisrent de grosses reverences, dont après moult de propos, soy inclinant, leur dict: que Dieu les heuist en sa saincte garde. L'archiduc et madame Marguerite sa tante s'en allerent au giste en la ville de Lille, où ilz ordonnerent des afferes des païs et de la cité de Tournay avec le roy d'Angleterre: et le dix-septiesme jour du mois, après avoir de tout leur estat conclud, le roy se party de la ville de Lille, dont l'archiduc le convoya honnorablement une bonne lyeue, tenant le chemin d'Ippre; lesquelz sur le champ se deviserent longue espasse, où lors y eult de belles promesses faites l'ung à l'autre, pour demorer tousjours bons amis ensemble. Après avoir prins chacun son congiet lung de l'autre, le roy s'en alla à Ippre au giste, et l'archiduc retourna en la ville de Lille, dont ilz estoient partiz. Ce dict dix-septiesme octobre, Tallebos et millor Cambreleng s'estoient mis ensemble, sçachant que les Franchois estoient en grosse bende pour ruer sur eulx. En cheminant furent assailliz, où au commenchement les Franchois leur fisrent de la paine: mais Tallebos et millor Cambreleng, soubtilz en telz afferes, s'y conduiserent tant vertueusement qu'ilz gaignerent et concquisrent le champ où les Franchois estoient, et y perderent les Franchois beaucop de gens. A l'aborder y eult cinq ou six Anglois tuez: neantmoins Tallebos et millor Cambreleng eulrent la victoire, et tousjours cheminerent envers Calaix.

En ce propre tamps, les marchans du pays de Hollande se misrent en mer, avec bien soixante navires chargiées de herrengz et aultres marchandises, pour tirer en Espaignes chercher des vivres de caresme; dont en passant sur les mettes[1] de Bretaigne, aucuns Bretons et Franchois chargerent sur eulx à force, et prindrent touttes les navires hollandoises, les marchandises et marchans, disant: qu'ilz avoient estez Angloix avec ceulx de Hainault; et que pour ceste cause, les navires et tout estoit de bonne prinse. Et ainsi en fut-il fait; quelque complainte que les Hollandois sceuissent faire aux capitaines franchois, tout fu de bonne prinse, sinon les batteaux qui furent renvoyés, et sy n'en eult on autre chose. Quant l'archiduc eult sollicité de ses afferes en la ville de Lille, prist ung gracieux congié aux bourgeois et habittans; le quel après ceste affere se tourna envers la ville de Gand, où il fu reçupt moult honnorablement; et fu par les seigneurs conclut qu'il y feroit son yver. Quant les Gantoix furent de ce advertis, furent moult joyeux, et lui baillerent estat comme à leur seigneur et prince souverain. En ce temps furent renvoiez les seigneurs de France qui avoient estez prins à la journée des Esperons devant Terroanne, parmy paiant chacun sa ranchon, et point aultrement: et n'avoit pas voullu le roy d'Angleterre rendre sesdi prisonniers durant sa guerre. Advint que le capitaine Poning, lieutenant du roy d'Angleterre en la cité de Tournay, assambla les bourghois et marchans avecq la communauté en ung conseil, que, pour avec luy aider à solliciter aux affaires de la chose publicque, six hommes d'honnestes vyes, pour les affaires de la ville; et leur dict et remonstra de belles choses; où après leur dict encore, que, après le bon gré du roy, ne desiroit que de soy conduire amiablement avec eulx: puis mist encore en avant qu'il estoit de nécessité pourvéoir de bledz, de chair et autres vivres pour ung an la bonne cité. A ce respondit le conseil, et dist: que en ces affaires on ne povoit entendre, et que par trop l'on estoit à l'ariere[1]. Le capitaine respondit: «Seigneurs, «je congnois et je croy ce que vous dictes; ne le «laissons pas à faire; car s'il ne tient qu'à huit «mille angelotz, on les trouvera, que le roy nous «a envoyet pour ses afferes, qu'on delivrera à «ces six hommes eslutz en ce conseil de vous «tous seigneurs et bourgoix, lesquelz sollicite-«ront aux affaires de la cité, et que j'appelleray en «mon conseil toutes les fois que mestier en auray, «voeillant obeyer à notre seigneur le roy d'An-«gleterre, et en toutte honneur de la ville et ha-«bittans.» Le conseil, où tout le peuple estoit, respondit: qu'il avoit parlet comme un homme vertueux, et qu'en tout ce qu'il luy plairoit commander, qu'il seroit faict, et que en tous ses affaires on obtemperroit, se submettant du tout en la vollenté du roy et en la sienne. Tel-

[1] Frontières.

[1] Chargé de dettes.

lement besoigna Poning, qu'en la conclusion six hommes luy furent denommés, lesquelz si bien besoignèrent, que les cytoyens furent depuis paisiblement avecq les Anglois. A l'issue du mois d'octobre, le roy d'Angleterre, après avoir préparé ses affaires, se parti de la ville de Calaix pour monter sur mer, lequel donna à ses gens: c'est à savoir aux bendes que le jonne prince et archiduc luy avoit baillyet, après chacun les avoir bien payet, dix jours davantaige, aussi bien aux gens de piedz comme aux gens de chevaulx. Ces ordonnances faictes, les remerchia de leurs bons services, en leur faisant la reverence, monta sur la mer en grant triumphe, et s'en alla paisiblement en son pays. Depuis les chevaucheurs furent mis en garnisons, sans eulx plus declarer Anglois, sinon la bende du bastard d'Aymeries. Icelluy s'en alla, au gaiges du roy, en la cité de Tournay. Le seigneur de Islestain se boutta en la ville de Saint Omer comme bourguignon avec dix-sept cents chevaulx; le comte de Nassau en la ville d'Aras avec seize cents chevaulx; le conte de Faulenberghe au Quaisnoy-le-Conte, et à Maubeuge, à tout quatorze cents cheveaulx; le seigneur de Walhain en la ville d'Aire et de Bethune, à tout seize cents chevaulx; en la ville de Mortaigne des gens monseigneur de Ligne cent chevaulx; le seigneur d'Aymeryes en la ville d'Avesnes, de Chumay et de Lendrechies, à tout huict cents chevaulx; le sieur de Mingonval en la ville de Bouchain, atout cent chevaulx. Ces garnisons ainsi assizes, fu publiet sur la hart: que tous compagnons qui n'avoient plus nulz gaiges, et principalement les Vallons, se retirassent chacun en sa maison; et que les quatre cents Allemands se retirassent en leurs garnisons. Pour mieulx observer ces publications, fu estably ung prevost des marissals, lequel, quant ilz les trouvoit contre la cryée [1], en faisoit une terrible justice. Le roy de France moult esbahi et doubteux [2] qu'ainsy ces garnisons estoient assises sur les frontieres, appella son conseil pour sçavoir que ce pouvoit estre [3], de ce que ainsy les Bourguignons ce faisoient. Le duc de Bourbon, premier parlant, dist au roy: «Sire, de «ce qu'ilz font je n'en suis de rien esmerveil«liet. L'empereur, lequel est fin et vertueux en «ses affaires, en a bailliet le conseil, craindant «que ne molestés les pays de son peti nepveu «l'archiduc d'Austrice, à cause que contre vous «on a assisté les Angloix. Iceulx ne nous font «riens, ayons regart sus eulx; on ne leur peult «deffendre de mettre garnison en leurs villes et «chasteaux; noz villes sont pareillement gardées «et garderons; ne voellons rien esmouvoir; la «guerre ne nous duyt [1] pas.» Le comte d'Angoulame daulphin se leva et dist, lequel estoit au conseil: «Que craindés-vous, Bourbon? sy on «m'en croit on leur feroit telle guerre, qu'on en «parleroit à jamais: sy une fois j'en ay la puis«sance, Tournay ne demorera point en l'estat «qu'elle est; et feray du pays et conté de Hay«nault de grosses fenées [2]; car le fuz y feray met«tre en tous les quartiers.« Le duc de Bourbon reprist le mot et dit: «Seigneur daulphin, quant «vous aurés la puissance, poelt estre que le con«seil de France et le votre sera tel que riens n'en «sera faict.» A ces responces, le daulphin tout esmeu, se party du conseil disant, qu'il en feroit bien; et que lors en feroit ainssi qu'il entendroit. En ce conseil fu decreté, après son partement, de ce en nulle riens s'esmouvoir en nulle fachon: mais qu'on advisast se il estoit possible par nulz moiens de faire la paix aux Angloix. Sur ce le conseil se deffist, lesquelz depuis chercerent tous les jours que d'y parvenir, ainsy que ci après vous orrés. Or advint que le douziesme jour du mois de novembres, le capitaine Poning eult cognoissance de trois mauvais garchons et meultins; desquelz j'ay ci devant parlé en ung conseil qu'ilz avoient chassé le prevost hors dudi conseil. Or estoit advenu que à ce dy jour, le prevost encore en son office, Poning en a faict la justice, après estre adverti que ilz firent ce en ce conseil contre la majesté roialle de France et d'Angleterre, ce qu'ilz voulrent faire. Ceste sepmaine à la requeste de Poning, on fist tuer six cents beufz, et sy acheta-on beaucop de bledz. Et le vingt-huictiesme jour du dy mois, la femme du capitaine Poning, lieutenant du roy d'Angleterre, arriva en la cité de Tournay, accompagnée de trente gentilz hommes et trente gentilles femmes: icelles femmes toutes mariées aux gentilz hommes angloix de la garnison de Tournay.

[1] Contre la loi publiée. — [2] Inquiet.
[3] Quel pouvait être le motif de ce procédé.

[1] Convient.
[2] De gros tas de foin.

Ainsy que ces choses se demenoient, le daulphin de France, tousjours poursievant en ses maulvaises et parverses opinions, mist avant en ung conseil, par devant le roy de France, qu'il feroit requeste de passer et avoir adsistance pour aller assieger la ville de Tournay atout cent mille hommes, pour en faire à sa vollentet, comme on avoit fait aux Angloix. Madame Marguerite et le conseil du jone prince refuserent plainement ceste demande, disant, que jamais cela ne se feroit; mais si l'empereur en voulloit donner la grace, comme il avoit fait au roy d'Angleterre, qu'on en feroit pour le mieulx. Sur ceste responce, le daulphin se corroucha merveilleusement, et jura qu'il sçavoit bien comment il en feroit tousjours. En son propos delibéré envoya un herault en la cité de Tournay pour la sommer; à laquelle somation le capitaine Poning respondit très gracieusement et dit: que il fuist le très bien venu; et que vollentier, on luy donneroit des biens telz qu'ilz estoient en la cité. Le herault s'en alla tant qu'il trouva le daulphin, auquel il dist ce esthierement qu'il avoit trouvé en la sommation, lequel pensa sur ses affaires. Et d'autre part, le conseil de France luy manda aussy, s'il estoit ad ce deliberer, que sans nulles faultes, il le feroit seul; et que à ceste affaire le conseil ne voulloit entendre, craindant la guerre. Et parti le herrault le huictieme jour du mois de decembre. En ce meisme jour le capitaine Poning fist tenir ung conseil; craindant en soy meisme aulcunement le daulphin, demanda aux Tournisiens la somme qu'ils debvoient au roy son mestre. Incontinent messieurs de la ville luy delivrerent la somme qui montoit chincquante mille escuz d'or qu'ils luy debvoient par le traictié à eulx faict; et encore delivrerent les premiers dix mille escuz, qu'ils debvoient par chacun an au roy d'Angleterre, ainsy qu'ilz avoient acoustumés de payer au roy de France. Soiez advertis, que de ces derniers Poining en paya les gens de guerre des pays du jonne prince de Castille archiduc d'Austrice, lesquelz estoient ens ès garnisons que vous avés ouy ci dessus.

CHAPITRE XII.

Comment le daulphin fist sommer la ville de Tournay; et comment il requit d'avoir passaige parmy les pays du jonne prince, qui luy fu refusé.

A ceste sommation ainsy fete, incontinent après, aulcuns qui avoient aulcune hayne contre les Tournisiens, fisrent par plusieurs fois de grosses besoignes pour fere meutiner les Angloix aux Tournisiens et aux bons bourgoix; lesquels ad ce ne povoient advenir. Tousjours perseverant en leurs malices, misrent en avant en pluiseurs lieux parmi la ville: que le daulphin debvoit mettre son siege devant la ville, la nuit du Noël vingt-quattrieme jour du mois de decembre; de quoy fu adverty le capitaine Poning, qui secrettement fu sur sa garde sans en advertir le commun. Sachiés qu'à ceste heure le nuit du Noël, à six heures du soir, chinc cens compagnons vindrent furnys d'arcz à mains, arbalestres et culvrines [1] sur les fossetz de Tournay, et tirroient de bonne sorte sur la ville, faignant estre Franchois. Le ghait cria alarme; les Anglois courageux, et bien advertys que les Franchois ne pouvient venir jusques là, sans le bien sçavoir, veu que bonnes garnisons y avoit par tout les frontieres de Hainault et d'Artois, fisrent ouvrir une porte; et avec chinc ou six pieces d'artillerie, issyrent de la ville mille compaignons fort bien en point. Quant ces compaignons, qui contrefaisoient les Franchois, perchurent que on ouvroit les portes, se retirerent incontinent, et les Angloix de sievir; lesquelz tellement fisrent leurs sieultes, qu'ils les remisrent en ung bosquet, assez près du happart de Tournay: mais comme gens de guerre craindant embusches secrette s'en retournerent en leur garnison sans plus en faire. Ne doubtés pas que l'effroit n'y fuist grant; la grosse cloche sonnoit: mais nulz habitans ne bourgoix n'osoient sortir de leurs maisons. Les Anglois rentrerent en la cité de Tournay, sans avoir quelque perte ne dommaige. Le lendemain parmy la ville y eult de grosses murmures. Les aulcuns disoient, que le seigneur de Ligne avoit envoyet ses gens devent la ville, pour mielx advertir que ceulx de Tournay avoient mandez les Franchois. Les aultres disoient que le bastard d'Aymeries y avoit fait venir de ses gens; et

[1] Couleuvrines.

aultres disoient, que le commun avoit promis à ceulx qui vindrent fere semblant d'assaillir, qu'entant que les Anglois se debvoient deffendre, que le commun les devoit assallir par derriere : mais le capitaine en estoit adverty, par quoy nulz ne se mua. Telles et semblables parolles disoit-on : mais touttefois, quoy qu'on desist, le capitaine ne sçavoit perchevoir au peuple que bien, sans nulles traysons, ayant tousjours l'œil sus eulx. Mais il fu dict, pour ce que le capitaine Poning les entretenoit en paix, que quelc'un rescripvy au roy d'Angleterre de fortes besoignes, et telles que j'ay ci dessus escript, et pir encore. Le roy voyant la rescription, se courroucha sur ceulx de Tournay, rescripvant à son lieutenant : que s'il n'en povoit estre maistre, et qu'ils ne voelissent obeyr à luy, qu'il prinst tous leurs biens en ses mains, et le residu fuist mis au fuz et à l'espée. Entant que ces rescriptions se faisoient, l'ung des chincquante capitaine de Tournay fu prins, et jecté en la riviere de l'Escault, pour le cuyder noyer de nuyt : mais il fu vistement rescoux [1] du commun; lesquelz temoignerent que ceulx qui l'avoient jecté en l'Escault, estoient vestuz des coulleurs du bastard d'Aymeries. Lors le capitaine Poning s'aperchut que toutes ces choses se faisoient, pour animer les Angloix contre la communauté de Tournay. Possible qu'on en demandoit ceulx qui point de coulpe n'y avoient. Quoy que fuist, tandis que ces choses se demenoient, le capitaine Poning reçupt lettres du roy d'Angleterre son mêtre, et furent luttes par le di capitaine, dont fu moult esmerveilliet; et assembla tout le conseil de la cité, où derechief icelles furent encore luttes, qui contenoient, après touttes recommandations : « Mon « lieutenant, si vous ne pouvez ou sçavés corri- « ger, ne mastiner [2] ces rebelles Tournisiens « plains de traysons, non oubliant leurs vieilles « coutumes, comme il m'a estet rescript d'aulcuns « mes biens voeillans, gardez-vous d'eulx, sans « en estre apprehendés [3]; tous mettés-les au feuz « et à l'espée, après les aveoir tous pilliet, et « vous en venez. » Sachiés que les citoyens, qui ces parolles escoutoient, furent moult esmerveilliés et esbahis, commenchant à dire : « Haa! « bon capitaine, pour Dieu merchi, jamais de « notre part ne pensammes desobeyr à la Majesté « realle de Angleterre, ne à vostre personne pa- « reillement; mais au contraire, sommes prests « et appareillet de faire ce qu'il vous plaira com- « mander. Pour Dieu, faictes et encquestez de « nous à la verité, ains [1] que nous faictes quelque « moleste. Ce sont hayneurs que nous avons, qui « ont envye que si bien faisons avec vous [2]. » Le capitaine respondit : que de piecha s'en estoit apperchut : mais ne tenoit point sus [3], ad cause qu'ilz les trouvoit gens de biens. Et dict encore : que pour exemple leur avoit monstré ceste lettre; et s'ilz avoient estez bons pour le roy, qu'ils le fuissent encore, et que il leur en prioit. Ainsy tous d'une voix luy promisrent. Le conseil se desfist : le capitaine rescripvy au roy d'Angleterre : que on l'avoit adverty de fauble [4]; et que les citoyens estoient bons et léaulx à la couronne d'Angleterre; et que tout ce qu'ilz avoient estoit prest en son service. Le roy voyant la rescription de son lieutenant, fu joyeux que sy bien le faisoient pour luy; et en signe que les volloit tenir à bons et léaulx subgects, après aultres fois avoir oy leurs requestes, leur ottroya telle haulteur en Angleterre que les Anglois y avoient; et se leur accorda que tous les procez qui seroient jugiez en la cité de Tournay, qu'on ne les rappelleroit plus nulles parts que par devant son lieutenant, quiconque le seroit en la cité de Tournay. Pour ceste cause des privileges, l'amour crut, aux citoyens et au capitaine lieutenant, du roy de France et d'Angleterre. Et fu ce faict en la cité de Londres, par devant le conseil du roy, au commenchement de febvrier l'an mil chinc cens et treize. Soyez advertys, que depuis ce temps pluiseurs choses se fisrent en la ville de Tournay par les Angloix, si comme le chasteau et aultres, qui cousterent grant somme de deniers, comme plus ad plain est dict en mon grant recoeil de la maison de Bourgoigne, duquel je m'en taix, en prendant fin de mon troizième traictié.

Cy finne le troisiesme livre et petit traictiet de la maison de Bourgoigne; y compritz pluiseurs choses pour touchant le faict de la cité de Tournay, etc.

[1] Délivré.
[2] Mâter, dompter. — [3] Apperçus.

[1] Avant. — [2] Qui nous envient vos bonnes graces.
[3] Mais qu'il ne s'arrêtoit point à cela.
[4] Qu'on lui avoit donné de faux avis. De fauble, comme qui diroit : *de fabulâ, fabulosè.*

LIVRE IV.

Icy commenche le quatrysme livre et petit traictiet de mon petit recoeil, qui parlera de pluiseurs grosses besoignes advenues en la noble maison de Bourgoigne; comme cy après vous orrés.

CHAPITRE PREMIER.

Comment Loys de Vallois roy de France espousa la soeur du roy d'Angleterre, dont peu après il trespassa. Et comment le comte d'Angoulamme fu couronné roy de France.

Au commenchement de mon traictiet, j'ay parlé comment le duc de Bourbon, seigneur de Monpensier, conte dolphin d'Auvergne, se rendy hostagier en estrange terre, pour l'honeur de la couronne. Maintenant à mon propos. Icelluy ne cessa tant que la paix fu faicte entre le roy de France, et le roy d'Angleterre; car tellement y besoigna, par son enhort, le marquis de Rostelin estant prisonnier en Angleterre depuis la journée des Esperons, que le mariaige fu fait à la soer du roy d'Angleterre au roy Loys de Vallois douzieme de nom, combien qu'elle fuist promise à Charles archiduc d'Austrice, prince de Castille. Neantmoins sans y riens acouter, je ne sçay sy l'empereur s'en contenta : mais par leurs promesses fu la chose faicte, et la fille menée en la ville d'Abville, où le roy la reçupt très-honnorablement, soy monstrant plus qu'il ne pouvoit; car de son corps estoit fort debille. Neantmoins depuis l'espousa : mais jamais ne coucha avec elle : ghaire ne vesquy depuis, car il trespassa en sa ville de Paris, en son hostel des Tournelles, le landy premier jour du mois de janvier en l'an mil chinc cens et quatorze, environ à dix heures du soir. Dieu en ayt l'ame.

Les obsecques et funerailles faictes, sachiés que par le bon gouvernement et bon conseil trouvet en la personne du duc de Bourbon, luy fu bailliet la charge du royalme, tant que le daulphin conte d'Angoulame seroit courroné roy de France; où tellement besoigna, que grant honneur y acquist: et fu celluy qui du tout fist preparer de faire courronner le daulphin, et qui manda par tout les pers de France et aultres, pour estre au sacre du roy. Sachiés que on le manda au jeune prince de Castille, doyen des pers de France. Le conte de Nassau se party de Bruxelles pour y aller, et servir en la personne du jone prince de Castille Charles archiduc d'Austrice, accompagnié du seigneur de Sempy et le président de Dolle. Tant firent que ilz furent avecque les aultres en la ville de Rains le mercredy vingtquattre jour de mois de janvier, la veille de la conversion sainct Paul, environ heure de vespres, où luy vint au devant en dévote procession, l'archevesque de Rains; où après moult de cérémonies, dont pour le brief je m'en contente parler, le lendemain qui fu joedy, au point du jour fu sacré roy de France de la saincte ampolle, en la maniere qu'on a coustume : où le conte de Nassau fist très honnestement son debvoir, au nom de Charles son mestre le prince de Castille, duc de Bourgoigne et conte de Flandre; pareillement au couronnement, lequel après se fist en la ville de Compiegne, où il demanda pluiseurs choses, en sa commission de demander pour l'archiduc; dont sa harrenge durra environ une bonne heure; où il luy fu respondu : qu'il mist son cas par escript, et que on luy respondroit en la ville de Paris, où le douzieme jour du mois de march le conseil s'y tint, tel que on ne vit de pareil. Les plus vieilles gens du royalme y furent mandez : et incontinent le conseil tenu, fu respondu au conte de Nassau telle chose qui ne fu pas selon son propos. Sy envoya le seigneur de Valhain vers l'archiduc, sçavoir sy on volloit accepter ce que le conseil de France disoit. Valhain ne cessa jamais qu'il ne vint en la ville de Gand, où l'archiduc avoit faict son entrée telle et sy noble, que jamais à prince ne fu fecte de telle, comme plus adplain le recite mon grant recoeil

[1] C'est-à-dire pour son conseil, pour ses exhortations.

de la maison de Bourgoigne. Les lettres furent regardées, où sur icelle fu respondu en conclusion : que le conte de Nassau retournast incontinent ces lettres à luy venues, que le sieur de Valhain luy porta, où on fist ce qu'on demandoit. Valhain retourna en Paris, lequel en son chemin trouva sa mere trespassée. Luy venu au conte de Nassau ayant ces lettres, les ambassades se trouverent encore une fois devant le conseil, où une ambassade d'Allemaigne estoit, une des Espaignes et une de Portugal, celle du prince de Castille, deux des pays d'Angleterre, dont l'une redemandoit à ce nouveau roy la duchiet de Normandie, et l'autre la soer du roy, la royne Blanche. Le conseil respondit à toutes ces ambassades, disant : que le roy estoit encore trop nouveau pour respondre aux demandes qu'on demandoit, et qu'il avoit promis d'entretenir les choses du reaulme, et que l'on attendist quatre ans, et que lors on respondroit à chescun, se il estoit possible, ad ce qu'il demandoit. Le conte de Nassau reprint le mot et dict : qu'il ne povoit attendre quatre ans ; et comment il avoit reçupt lettres de l'empereur et de Charles son maistre, de soy retourner, ou que on luy fist sa despesche : et leur monstra les escriptz, aus quelz les voyant, on luy dist : que dedens deux jours seroit despeschiet : mais les autres s'en povoient bien aller. Ainsy en tel maniere en fu-il faict, car il fu expedyet de son estat ; parquoy il s'en retourna au plus brief qu'il peult en la ville de Gand, où l'archiduc estoit : mais luy party, point les Angloix et les autres, on publya la guerre contre le roy d'Angleterre et tous ses allyés. Ce neantmoins, par conseil, le sezieme jour de mois d'apvril, on relivra la seur du roy d'Angleterre au duc de Suffolc, qui depuis l'espousa ; la quelle accompagniée du millor de Lille, nommé Bertrand Brandon, se party de la ville de Paris, où en leur presence on crya la paix entre le roy très-crestien et le roy d'Angleterre, pareillement le prince de Castille et tous leurs allyés. Ce cri ainsy faict, le roy et la roynne, avecque pluiseurs nobles, conduiserent la roynne Blance[1] jusques à Saint Denis, où ilz prindrent congiet ; et depuis fu accompagnée des Franchois, jusques en la ville de Calais, du seigneur de Bourbon conestable de France pour le premier, le second le duc de Nevers, le tierche le conte de Vendosme avec aultres, lesquelz retournerent en France, après l'avoir livrée en la ville de Calaix. L'acteur[1] dict : Helas ! pauvre fille tu fu par trop abusée d'abandonner Charles archiduc d'Austrice, prince de Castille, duc de Bourgoigne, conte de Flandre, etc., pour icelluy qui ghaire ne fu d'honneur ne de proffit ! Neantmoins elle fut heureuse quant elle se trouva en Angleterre, où lors perchut bien, qu'il avoit esté descheuz. Quant les seigneurs furent retournez de Calaix, avec pluiseurs aultres se trouverent en ung conseil, où le roy, se voyant estre pacifique et maistre du reaulme, dict au duc de Bourbon, nouvellement créez connestable : qu'il luy plaisoit aller de là les montz, pour corriger aulcuns, plains de rebellions à la courrone. Le duc de Bourbon, avec les autres se consenty bien à la vollunté du roy ; où tellement en peu d'espace besoigna par le conseil du connestable et de ses bien voeillans, que le ducet de Milan fu remis en son obeissance, et les rebelles tous corrigiés. Et lors y mist au chasteau bonne garnison de Franchois, bien garniz de tout ce qu'il estoit de necessité Puis après retourna en son reaulme, laissant par de là une grosse bende de Franchois.

Sitost après qu'il fu retourné en son pays, le diseptiesme jour du mois de march, alliance fu faicte entre le roy de France et le jonne prince de Castille, archiduc d'Austrice ; au quel fu accordée en mariage, dame Renée, fille maisnée du roy Loys de Valloix deffunt, soer à la roynne ; pour la quelle alliance furent faictz groz esbattemens en la ville de Paris. Et me fu dict que pour la feste, on y fist quatre mille feuz par les rues et carfours. En ensuivant ceste feste de huictieme jour du mois d'apvril, en l'an mil chinc cens et quinze, au propre joua de grants Pasques, furent faitz les sermentz de par le roy, de entretenir le mariage entre le prince de Castille, duc de Bourgoigne, et dame Renée de Vallois. Et ottel[2] le fist le conte de Nassau, chief de l'ambassade de par le prince de Castille, au nom du quel le di Nassau fiancha dame Renée. Le merquerdy sieuvant onzieme d'apvril au di an 1515, en furent faictz les feuz en la

[1] C'est-à-dire la reine veuve. On donnoit ce nom aux reines douairières de ce que leur vêtement de deuil étoit blanc.

[1] L'auteur de ce livre. — [2] Autant en fit.

ville de Vallenchiennes et par toutes les autres villes, avec la procession, en grant devotion, joye et triumphe. Et pour le mardy ensieuvant diseptieme d'apvril, se parterent de Paris deux postz, pour le joedy estre au Bois le Duc, deffendre de par le roy de France au duc de Gheldres, sur la hart, de non mal faire aux pays de jonne prince de Castille. En après l'ung diceulx postz retourna par Sedang, faire à sire Robert une semblable deffence de par le roy de France: à quoy tous deux cesserent leurs malvaises volluntez.

CHAPITRE II.

Comment le jone prince de Castille visita ses pays et bonnes villes: et comment par quelque promesse, fiancha sa seur au roy de France, Franchois.

Ainsy que ces choses se demenoient, mercquerdy dix huitieme de ce mois, le jonne prince de Castille fist son entrée en la ville de Bruges, en tel triumphe que nulz ne le sçaroit dire ne escripre; tant bien y fut-il receu des seigneurs et des nations qui lors y estoient! Lequel prince, le dimence ensieuvant, vingt deuxième d'apvril, voult reveoir touttes les histoires et triumphe que à son entrée on luy avoit faict. En faisant procession general, la quelle passa parmy son hostel, où le sainct sacrement de l'autel fu devottement porté, il y avoit tant de torses, flambeaux, chandeilles et aultres chierges et allumeries, que c'estoit merveilles et belles choses à veoir. Pluiseurs ambassades y estoient, tant de Hongrye, comme d'Allemaigne, d'Espaigne, de Dinnemarcque, comme d'Angleterre; chacun s'efforchoit d'y faire triumphe. On y semoit or et argent à grant plentet [1]. Madame Marguerite y estoit accompagniée, de dame Alyenor, et autres dames et damoiselles des pays. Le triumphe tout achevé, le quatrième jour du mois de may ensuivant, le conte de Nassau revint de Paris en la ville de Bruges, de fiancher dame Renée; le quel conta tout l'estat et maniere à l'archiduc, dont le merchia grandement. Que [2] depuis, le quinzième jour du moy de may, le jonne prince se party de Bruges pour aller faire son entrée en la ville de l'Escluze en Flandre, et visita le chasteau, accompagniet de Philipes de Ravestain, qui tanstost après passa l'yaue [1] pour aller en Hollande et Zellande, où il fu honorablement reçupt. En tant que le jonne prince recepvoit pluisseurs ambassades en la Haie en Hollande, et à l'issue du mois de jullet, l'empereur Maximilien fist faire les noepces de sa niepce Marie, en la ville de Vianne en Austrice, au filz du roy de Hongrie eagié de dix ans, lesquelz on fist couchier ensemble. Pour plus grant seureté, le roy de Hongrye y estoit present, et son frere le roy de Boësme et le roy de la Poullonne: et sy y avoit deux cardinaulx et deux archevesques. Jamais ung tel triumphe ne fu perchut en nulles nopces. Ce jour mesme, fu faict le mariaige de domp Frenand à la fille du roy de Hongrie, sœur au jonne mariet, la quelle fu convoitée de l'empereur Maximilien, où il dict, que c'estoit pour l'ung de ses nepveux, pour Charles prince de Castille, ou pour don Frenand son frere maisnet. Les aulcuns disoient, quoy qu'il en fist, que en la fin ce seroit pour sa personne; car la fille luy monstroit une merveilleuse amour. Celle luy donna une chemise, et estoit tant rice, que on ne le sçaroit nombrer. Ces choses se passerent. Lors s'accoucha la royne de France d'une fillette, la quelle ne vesquist guerre. En ce temps pendant, le prince de Castille estant en la Haye en Hollande, par conseil fist le conte de Nassau gouverneur de Hollande et de Zelande. Ceste ordonnance faicte et plusieurs aultres, pour le bien et l'utilité des païs, le prince s'en party et alla en la Haye, pour y besoigner d'aucune besoigne, où il fu conclut du voiaige de dame Isabeau, pour le mener au roy en Dinemarque; où au chemin, l'abbé de Saint Martin de Tournay mourut, et le bastard du prince de Chimay, et pluiseurs dames et damoiselles: neantmoins la bonne dame Isabeau, sans avoir quelque mal, arriva au pays de Dinnemarque; là où elle fut très-honnorablement rechupte; et y fist son entrée comme roynne, à l'issue du mois d'aoust. C'estoit plaisir de veoir efforchier les seigneurs et le peulple de la resjoyr. En ce temps le jonne prince Charles, archiduc d'Austrice, faisoit ses entrées en aulcunes de ses villes; tellement que à l'issue du mois d'octobre, il fist son entrée en la ville de Namur, où ceulx de la ville le rechurent comme leur naturel seigneur. En ens-

[1] En grande quantité.
[2] Ce *que* superflu est de l'idiome wallon.

[1] L'eau.

sieuvant après, le dix huitième jour du mois de novembre, icelluy fist son entrée en la ville de Mons en Hainault, chief ville de la conté de Haynault, où on luy fist des très-honnorables et notables joyes et triumphes; où en icelle y eult trois gentilz-hommes lesquelz en ung tournoy attenderent tous venans. Le premier estoit le seneschal de Haynault ; le deuzieme, le filz du grant bailly de Hainault; le tierche, le seigneur de Baudoulx, filz de sire Baudin de Lille; le quel Bandin fu filz bastardt au duc Philippe de Bourgoigne. Sachiés que les joustes y furent fort puissantes. Le seigneur de Sainzelles [1], filz au seigneur de Mingonval, y gaigna le priz, tant bien le fist-il. C'estoit un gand d'or. Lequel le reçupt fort joieusement et honnorablement. Soyés advertis que le prince se party de la ville de Mons, après y avoir le tout bien ordonné, le vingt huitiesme jour du mois de novembre ; lequel alla faire son entrée en la ville de Binch en Haynnault : puis, lendemain de son entrée, se party pour retourner en la ville de Namur. La voix couroit, qu'une bende de gens à sire Robert de la Marche, s'estoit mise sus, que pour trousser le jonne prince Charles de Castille, et que pour le menner au chasteau de Sedang. Les Namurois estant advertiz, incontinent se trouverent quatre cens chevaulx et mille pietons, lesquelz allerent au devant de leur seigneur et prince naturel, et l'adverterent de ceste besoigne ; dont les remerchia, et les tint grandement pour bons subgectz. Ces robeurs et pilleurs, voyant la chose ainsy tourner, et que leur faict estoit rompu , se retirerent sans eulx à [2] monstrer. Le jonne prince les menachant, se logea en la ville de Namur. Ce temps pendant, pour aucune meultinerie que on percevoit en la ville et cité de Tournay, le roy d'Angleterre en estant adverty, jura que une fois s'en metteroit en deffence ; et par son conseil delibera que d'y faire ung chasteau pour les chastier. Incontinent la saison venue, envoya que carpentiers, que machons sept ou huit cens du pays d'Angleterre; et quant ilz furent venuz en la cité, et bien visité par bon advis où on feroit le chasteau, commencherent à abattre maisons. Et fu publiet à son de trompe et sur la hart : que nulz Tournisiens, s'ilz n'y besoignoient, n'entrassent en leurs attellyers, quelque y fuissent, ne aussi pareillement nulz estrangiers. Je vous adverty que l'œuvre ne fu point de long temps commenchiée, quant il arriva en la cité, venant d'Angleterre, une charrette d'angelotz d'or, et de tiestart d'argent ; de quoy soigneusement les ouvriers furent payés et contentez; pourquoy besoignerent tant vertueusement, que le chasteau, quant le temps en advint, fu merveilleusement bien edifiet en grosse deffence contre la cité de Tournay. De quoy pluiseurs citoiens, craindant que par cy-après mal ne leur en venist, tout bellement se retirerent dehors avecq leurs biens, les aulcuns en France, et les aultres en Flandre ou en Haynault.

[1] Senzeilles. — [2] Sans se montrer.

CHAPITRE III.

Comment les Franchois et Venissyens assiegerent la ville de Bresse, dont l'empereur Maximilien incontinent leur donna secours, la confusion des Franchois.

Ainsy que ces choses et aultres on demenoit, le roy de France s'estoit retiré de là les montz, accompagnié du duc de Bourbon, conestable de France, pour ce que on l'avoit adverty que la ville de Bresse faisoit beaucoup de mal aux Franchois de delà les montz. Et sachant que le duc de Sasse et Philibert de Savoie n'estoient pas gens pour avoir [1] par ses dons ne par promesses, y envoya une grosse bende franchoise, en la conduicte du connestable de France; lequel accompagnié des Venissyens assiegerent la ville de Bresse, le darrain [2] jour du mois de novembre quinze cent et quinze, où pluisieurs assaultz le duc de Bourbon y fist livrer, qui furent vaillamment deffendus par les gens de l'empereur. Soyés advertys que la ville estoit de près fort fremée ; neantmoins ens ès saillyes que les Bourguignons faisoient, misrent ung homme sus, lequel hastivement alla devers l'empereur, auquel il dit leur necessité. Maximilian voyant sa commission, et que le duc de Sasse luy resrip voit, jura qu'il les iroit secourir. Et rescripvy que hardiement ilz attendesissent, et que bien brief les osteroit de captivité là où ilz estoient. Ce temps pendant que l'empereur se appareilloit, le noble roy d'Arragon au pays de Castille trespassa de ce siècle, et fu le vingt-septiesme jour du mois de janvier ; par quoy groz deuil

[1] Qu' pût gagner. — [2] Dernier.

sourdy ens ès pays, pour ce que chacun le congnoissoit avoir esté le plus vertueux prince de chretienneté, tant contre les Turcs en Grenade, que en Barbarye. Tout chescun par les pays en demenoit deuil. Soyés advertys que le testament qu'il fist à ses nepveux et niepces fut grant et sumptueux. A Charles d'Austrice leissa quinze bons reaulmes; desquelz pour ceste foys je m'en taix. Le quattorziesme jour du mois de march, fu fait son service et obsecques moult sollempnel, au quel il y eut quinze chevaulx à l'offrande, pour chacun royalme ung cheval qu'il avoit en son vivant possessé; moult d'allumeryes y estoient faictes; jamais ne fu à roy ne prince crestien telle despence en services ne en funerailles, que en icelluy. Dieu luy fasse pardon. Ce fu ung prince le quel avoit tousjours haultement reguet [1], par especial, comme j'ay dict, contre les infidèles. Sachiés que de ce temps en advant, le jonne prince de Castille fu tousjours appellé d'ung chacun, roy d'Arragon, par la succession de son feu grant pére, dom Frenand.

Lors que ces choses se faisoient, l'empereur Maximilien estant adverty de son trespassement, et de ce qui s'y faisoit, tant pour son nepveu Charles, que pour aultres, estoit sur les champs, lequel faisoit ses aproches de la ville de Bresse, comme il avoit prommis aux bonnes gens de guerre, qui là dedens estoient encloz, de les secourir; où tellement exploita que le vingt-chincquiesme jour du mois de march, le samedy de pasques flories, y arriva, lequel se mist en champ fermé de son artillerie et carroy. Le duc de Bourbon sachant sa venue, et aussi congnoissant ses tours de la guerre, comme homme saige et prudent, assembla son conseil, et dict toutte sa vollonté; et que son desir estoit que d'assallir le plustot qu'il pouvoit l'empereur, se on s'y volloit consentir. Les Venissiens et les Franchois responderent : que son plaisir feust fait. Quand le conseil eult ainsy conclut, le duc de Bourbon se mist sur le champ pour combattre et assaillir l'empereur; le quel empereur voyant l'appareil, ordonna ses battailles tellement, que le duc de Bourbon fu assés bien rudement rechupt : mais au commenchier, à entrer dedens le Allemans, la force des Franchois et la conduite y fu si bien monstrée, que l'empereur y perdit beaucop de gens. Luy, comme homme subtil en la guerre, y remedia bientost, et se recoeilla; où lors ceulx de la ville sortirent, pour aider l'empereur par telle sorte, que depuis les Franchois n'eulrent plus de vigueur; car tous furent desconffitz et deffaitz. La perte pour les Franchois y fu merveilleusement grande. Le duc de Bourbon y fu prins et retenu; et si perdit touttes ses utensilles de guerre, c'est assavoir, tentes, pavillons, traictz, et arquebuses, et toutte son artillerie, et tous ses gens occiz et tuez, sinon aulcuns qui se parterent de bonne heure, desquelx en y eult beaucop de prisonniers. A ceste heure, le roy de France estoit avec le pape à Bouloigne la grasse; lequel, quant il sceult les nouvelles de la desconfiture, et la prinse de son conestable, cuida devenir enragié et hors du sens. Et fu dict qu'il luy en prist une maladie. Quant les morts furent enterrés, et la ville de Bresse ravitaillyée, l'empereur alla assigier une ville là entour, que les Franchois tenoient, la quelle faisoit beaucop de mal à la ville de Bresse, quy se rendy sur le jeudi saint, le trentiesme jour du mois de march. Tandis que l'empereur estoit en tel affaire, la nuit de Pasques, le vice roy de Naples d'autre costé fist tellement ses aproches de la ville de Milan, que le jour de Pasques, en l'an mil chinc cens et seize, la ville se rendy, mais pas le chasteau. Parquoy en France fu publié l'arriere-banc. Et si se delibera le roy de France, lequel estoit à Bouloigne la grasse, d'y remedier. Ce temps pendant le jonne roy d'Arragon alla veoir son grant pére l'empereur, qui retournoit de son voiaige de Bresse, dont l'empereur bien-veigna honnorablement son nepveu; où furent loing tamps en devise de son voiaige d'Espaignes, lequel ne luy destorna en nulle manière, mais luy conseilla, en luy remonstrant de belles besoignes. Le quel jonne roy, après le congié de son grant pére, se party des Allemaigne : mais le duc de Gueldre, quy adverty estoit de son retour, se mist au champ pour le ruer jus. Mais bonne provision y fu mise; car à force et puissance, on alla au devant de luy jusques à la ducyet de Luxembourg. Quant le duc de Gueldre sceult l'armée mise sus, incontinent se retira. Et sachiés que le conte de Nassau le alla visiter à son grant préjudice. Ce temps pendant, le noble prince

[1] Régné avec gloire.

de Chimay, quoy qu'il y avoit heu des promesses entre le roy d'Arragon et madame René pour mariaige, se tourna en France. Et le roy d'Arragon, en telle sorte que le roy donnoit sa fille Loyse au jonne roy, et estoit le roy de France nouvellement revenu de delà les montz, lequel avoit ramenet avec luy le duc de Bourbon, parmy une grosse ranchon payant, en fu le traictiet tellement accordé entre les Espaignes et le roiaulme de France, et le tout par le moyen du prince de Chimay, que vraye mariage y fu accordé. Pourquoy incontinent retourna devers le roy d'Arragon au pays de Brabant, où en conseil, présent le roy d'Arragon, dict ce que faict en avoit esté. Sur ce fu envoyé le seigneur de Ravestain, et pluiseurs aultres, faire et jurer la paix en France; et pareillement le mariaige entre le roy d'Arragon et dame Loyse fille au roy franchois. Les promesses faictes par le seigneur de Ravestain, chacun s'en retourna : mais luy y demoura dernier, pour lever de fons ung filz au roy. Incontinent après se retourna en Brabant. Quant les ambassades furent parties de France, assavoir, Philippes de Ravestain et les autres, fu conclud que on envoyeroit le seigneur d'Omalle, le seigneur de Humierre, et le seigneur de Rochefort, pour aller en la ville de Brouxelle; et fu affaire la veille que le roy d'Arragon fist son toison, qui fu le premier jour du mois de novembre, mil chinc cens et quinze; lesquelz le deuxiesme de novembre que le toison fu renouvellet du roy d'Arragon, à la mode et manière que le duc Philippes de Vallois et de Bourgoigne le commencha en grant triumphe, en l'église de sainte Goulle [1] en la ville de Bruxelles, iceulx seigneurs ambassadeurs de France, ce di jour jurerent la bonne paix entre le roy d'Arragon et le roy de France et leurs allyez, et vray mariage à dame Loyse, fille au roy de France. Et fu lors dict, que quant la dicte fille auroit huict ans, que le roy d'Arragon la fiancheroit; et celle venue à l'aige de onze ans et demy, le roy de France la livreroit au roy d'Arragon pour l'espouser : se le jone roy estoit en Flandre, on luy livreroit en la ville de Lille en Flandre : et s'il advenoit qu'il fuist en son royalme d'Espaignes, on luy meneroit en la ville de Parpignant; et luy promist le roy pour son douayre, le droict que à jamais auroit au reaulme de Naples, en luy donnant cent mille escuz comptant, et acoustrée, meublée et mise en point, comme à telle fille appertient : et tousjours anuellement sur le royalme de France, chincquante mille escuz d'or à la royne. Meisme fu dict, se le roy d'Arragon se moroit, que son frere dom Frenand la prenderoit en mariaige, moyenant qu'il ne fuist point mariet à la fille de Hongrie. Et fu encore dict et proposet, que se Loyse trespassoit, que le jonne roy espouseroit la soer à la roine, dame Renée, fille au roy Loys de Vallois, de quy le mariaige avoit estet autrefois faict. Sur ces devises fu la paix jurée des deux quartiers. Pour le quel mariaige, la feste du toison en fu plus sollempnelle et somptueusement faicte. Pour le premier nouvellement créez au toison, fu le jonne roy de Hongrie; le second, le roy d'Escosche; le tierche, le marquis de Brandebourck; le quattriesme, le conte palatin; le chincquiesme, le conte de Porcien; le siziesme, monseigneur de Thoux; le septiesme, le seigneur de Fresin; le huictiesme, le seigneur de Sainzelle; le neufviesme, le gouverneur du païs de Bresse, et morut ce propre jour de joye; et le dixiesme, le comte de Romond en Savoye. Sachiés que pour ceste foys et feste, qui fu noble et plantureuse, les joustes y furent puissantes et les tournoiz. Et ad ce jour ung espagnard y gaigna le pris à l'espée, et le seigneur de Sainzelle à la lance. Despuis y eult tournoi de douze contre douze. Les douze deffendant estoient en ung chateau, qui se disoit de la Pucelle. Iceulx emporterent le pris sur les rues : mais les Espagnards emporterent le bruit de force et de ricesses. Ce temps pendant, le duc de Gueldre envoya deffiance au conte de Nassau, ad cause que le seigneur de Isseslitain son allyez faisoit la guerre au pays de Frises, en aucunes partyes quy tenoient du duc de Gueldre. Le conte de Nassau, quant il entendit la deffiance du duc de Gueldre, s'en plaindy au roy d'Arragon; et fu la deffiance mise en conseil, où fu dit et decretté, après la parolle du roy, que le conte de Nassau seroit secouru; et lendemain luy fu baillyé huit cents pietons, lesquelz au commandement du roy, s'en allerent avecq pluiseurs aultres au pays de Gueldre, où ilz firent de groz domaiges, mettant les feuz par tout. Quant les povres gens du pays vey-

[1] Gudule.

rent le domaige que on leur faisoit, incontinent appaiserent la chose envers le roy d'Arragon, dont fu aux gens de guerre deffendu la main mise, et de non point mengier le pays: mais quelque chose que on y fist, le duc de Gueldre ne s'en mua, bien sachant que le roy s'en mesloit. Ainsy que ces choses se faisoient, le roy d'Arragon, après que les ambassades de France furent parties, mis sus une nouvelle ordonnance de deux cens lances. L'homme d'armes à trois chevaulx avoit par jour dix-huict pattars; l'archiers, six pattars par jour; lesquelz passerent les premières monstres en la ville de Nivelle en Brabant, et à Grantmont. Le marquis d'Arschot, seigneur de Chievres, l'homme du monde que le roy d'Arragon aymoit plus, et non sans cause, fu faict le chief de ceste ordonnance; le deuxiesme, le conte de Nassau; le troisiesme, monseigneur de Ravestain; et le quatriesme, le seigneur de Fiesnes; à chacun cinquante lances; desquelles donc fu conclud, que les païs en païeroient les cent, et le roy sur sa domaine, les aultres cent. Et furent iceulx mis en garnison sur les frontieres de Gheldre, sicomme à Lyaulle [1] en Brabant, à Gavres et aux aultres places. Et sytost qu'ilz y furent mis, vechy quatre cents lances franchoises, que on avoit bannyes de France, qui passerent à Maisiere sur Meuse pour aller au pays de Gheldre. Quant [2] ceulx qui nouvellement avoient estez mis sus, incontinent se misrent au devant, pour deffendre l'entrée du pays de Gueldre; quy ghaire ne proffiterent, pource que les Franchoix estoient deux contre ung, avec grosse artillerie vollant, qui tuerent des Bourguignons: mais quatre cents piettons des pays, de ce advertys, se vinrent joindre assez bien en point avec cest ordonnance, fourant sur ces Franchois en telle sorte, que les Franchois furent constraints de tourner et fuyr à leur grant honte et domaige, en perdant gens et tout leur carroy, et artillerye, tant que tous y demourerent, ne s'en fally ghaire. Cependant, le quinziesme jour du mois de novembre, fu commandé à faire procession generalle touttes les sepmaines, depuis ce jour jusques à la Pentecoste; aussi le sermon, pour inciter les chrestiens pour prier Dieu que la chrestieneté puisse demourer en bonne paix. Et le vingt-deuxiesme jour du di-mois fu publié et commandé, que, dedens six sepmaines après la publication, que tous fievés et arrière-fievés de la contet de Haynault fuissent en la ville de Mons, et ainsy aulx autres pays, sur paine de perdre leurs fiefz. Encore fu publié, que touttes abbayes, hospitaulx, prioretz, eglises, chapelles et aultres, lesquelz ont rentes acquises, apportissent le quint denier en la main de Jehan de la Croix, recepveur général du pays de Haynault, et ainsi ès autres pays du roy d'Arragon, et que de ce volloit avoir la cognoissance, et faire aussi deffence de jamais acheter rentes ne aultres possessions, sans en avoir la cognoissance, ad fin d'en avoir le quint denier au roy, ou à ses commis. Ces choses ainsy publiées que di est, chacun en faisoit son debvoir. Environ le Noël, se fisrent de grosses joustes en la ville de Bruxelles, de deux freres espagnolz, qui se misrent contre tous venans. Leurs acoustremens estoient de drap d'or, chargiés de pierreries et damas blanc; et leurs serviteurs, de damas rouge et de satin blanc; et cousterent les accoustremens seize cents florins d'or, tant de leurs chevaulx que de leurs corps. C'estoit merveille de les veoir; personne ne sceut sus eulx riens emprendre qui ghaire leur feist [1]. C'estoit triumphe de lors estre en la ville de Bruxelles, pour les esbattemens que l'on y faisoit: nul ne le sarroit narrer; et meisme y donnoit le roy d'Arragon de sy groz dons, que chacun s'en esmerveilloit.

[1] Leeuw ou Leau, proche Saint-Trond.
[2] En même temps.

[1] Qui pût leur faire beaucoup de mal.

CHAPITRE IV.

Comment Charles roi d'Arragon renouvella la Toison d'or, et comment il envoya la Toison au roy de France, lui monstrant amitié; dont il le receu.

Faisant ces choses, à l'issue du mois de janvier, pour tousjours nourrir bonne paix, le roy d'Arragon, par conseil, envoya au roy de France la Toison d'or, combien que en le renouvelant n'y fuist point estet declaret. Ce neantmoins le deuxiesme jour de novembre, monseigneur le grant-maistre, seigneur du Reulx, noblement accompagnié, luy porta; lequel fu reçu très-honorablement du roy et des

pers et barons de France; et le porta le roy bien sumptueusement à l'eglise Nostre-Dame de Paris à vespres, et lendemain à la messe; dont le roy, à aller[1] à l'eglise, avoit mis le seigneur du Roelx au deseure de luy, pour l'honneur de son maistre : mais au retourner de l'eglise le mist au desoubz. Après ceste reception, au commenchement du mois de febvrier, et que le sieur de Roelx estoit retourné au pays de Brabant, le roy de France envoya le premier payement qu'il debvoit par an au roy d'Arragon, pour le douaire de sa fille; et le aporta l'evesque de Paris, lequel fu bien-veigné; car l'empereur, qui lors estoit en la ville de Bruxelles, luy fist de grosses reverences; dont en ung bancquet, où estoient l'empereur, le roy d'Arragon, l'evesque de Paris, dame Marguerite, dame Alyenor, le seigneur de Chievres et aultres, vinrent vingt hommes d'armes montés sur petis chevalz, les piedz garnis de feutre, et monterent en la salle : mais du chocq qu'ilz firent l'ung contre l'autre, ad cause que ce n'estoient pas fors chevaulx, tumberent tous par terre; lesquelz vistement misrent les mains à l'espée, et se batterent longue espace l'ung l'autre. En la fin l'empereur les fist cesser, et demettre leurs healmes, pour les congnoistre; lequel empereur les fist tous seoir à table. De leurs noms pour le present je m'en deporte. Ce neantmoins quant ilz eulrent esté recougnuz, auprès d'eulx l'empereur fist seoir chacun une damoiselle; et en tel estat lesdi hommes d'armes se rafrescherent; qui depuis recommencherent sur leurs chevaulx, jusques à tant que le roy d'Arragon se leva de la table, lequel prist pour danser sa sœur Alyenor. Lors les hommes d'armes ce voyant cesserent, et les trompettes qui aussi sonnoient. Après ces triumphes, ainsy faiz que dict est, l'evesque de Paris se party; et adverty le roy d'Arragon, que une ambassade se debvoit de brief trouver en la ville et cité de Cambray de par le roy de France, et que le roy desiroit fort d'y venir en personne, moyennant que le roy d'Arragon s'y volsist trouver, et euist vollentier parlé à luy. Incontinent après que l'evesque fu party, fu par conseil de l'empereur et autres ordonné, que le seigneur de Chievres feroit ceste ambassade, et avec luy le chancelier de Bourgoigne, et le tresorier de l'empereur, pour communiquer avec les Franchois, et confermer la paix; pareillement pour sçavoir sy les deux roys se trouveroient en la cité de Cambray. La chose fu apparreillée; et eulx venuz en la cité, le conseil fu tenu solempnellement, où beaucop de matieres furent ouvertes, et meisme accordées : mais en la fin le tresorier de l'empereur y fist de grosses differences et discordances, où le sieur de Chievres s'y accordoit assez : neantmoins se remisrent ensemble, où, par bon accord, la bonne paix y fu confermée : mais se fu-il dict et acerté, que, sur ce qui s'y estoit mis avant, les deux rois ne s'y trouveroient pas. Lors les Franchois, sachant auculnement que le roy d'Arragon desiroit moult d'aller en Espaigne, disrent au seigneur de Chievres : que le roy de France desiroit fort à veoir le jonne roy d'Arragon; et que s'il luy plaisoit que son voyaige se fist parmi le reaulme, comme son pere fist, que on l'assisteroit en telle sorte, ou encore davantaige. Le seigneur de Chievres remerchia grandement le roy, disant : que la chose seroit ainsy bien faicte, et que il en advertiroit le roy d'Arragon son maistre. Après touttes ses devises, le seigneur de Chievres prist honnorablement congié des Franchois, lesquelz debvoient encoire sejourner en la cité de Cambray pour sçavoir les responces. Dont et pour ceste cause, se trouva par sa bonne diligence en la ville de Bruxelles, au lever du roy, auquel il dict ce qu'il avoit trouvé aux Franchois. Et fu le premier jour du mois de march au dict an quinze cent et seize, où le conseil sour ces affaires fu rassemblé; et après tout avoir bien narré et advisé, fu dict et decreté que le seigneur de Chievres se retourneroit en la cité de Cambray. Dont pour son bon devoir, il y arriva le huitiesme jour du mois de march; où sur ce que les Franchois avoient proposé, l'empereur, le roy et son conseil aulcune chose y differoient; entre lesquelx propos fu parlé de son voyage par terre, que le roy desiroit; où il fu respondu du seigneur de Chievres : que son maistre le roy d'Arragon yroit par mer, et daventaige remerchioit le roy de France, du bien et de l'honneur qu'il promettoit au roy d'Arragon son maistre; neantmoins bonne paix es-

[1] En allant.

toit de par luy jurée. Après moult de consultations entre les deux ambassades, le seigneur de Chievres se party des Franchois, le treizieme jour du mois de march. Lors on disoit, quoy que les Franchois avoient promis, que riens n'en tiendroient en nulle sorte; neantmoins le seigneur de Chievres retourna par devers le roy d'Arragon, où l'empereur estoit, qui donnoit le principal conseil en touttes ses ambassades. Touttes foix la chose fu tellement demenée, que la paix bonne et enthiere fu promise. Et couroit la voix que le seigneur de Chievres y avoit fort tenu la main, et que sans luy le tresorier de l'empereur heuist tout rompu au conseil de Cambray. Ce temps pendant, trespassa l'evesque d'Utrect, dont les seigneurs de la ville le fisrent savoir au roy d'Arragon, luy supplyant qui les volsist pourvoir d'ung bon pasteur. Quant le roy eult entendu l'ambassade ainsy parler, demanda conseil à son grant pere l'empereur; lequel luy en donna responce, ainsy comme il luy en sembloit et qu'il en seroit faict de par luy. Lors le roy demanda à l'ambassade, se entre eulx n'avoient point ung esleu. Ilz reponderent que ouy : mais ilz desiroient qu'il en desist son mot, et qu'ilz le tenoient pour leur hault-advoüet. Quant le roy entendit ces parolles, et aussi par l'advertissement de son grant pere l'empereur, dict : que son desir estoit, que son grant oncle, le bastard de Bourgoigne Philippes, le fusist. Incontinent par iceulx luy fu accordé, disant au roy : que à icelluy estoit leur eslection, et de la plus grant part des chanoines, et que ainsy en seroit faict. Dont Philippes bastard de Brabant fu tost après rechupt comme evesque paisiblement en la cité d'Utrect, et de tous les colleges[1], où il fist triumphamment son entrée.

CHAPITRE V.

Comment le roy de France envoya finances et lettres au duc de Gueldre, dont il fu destroussé par les gens de l'empereur, et les lettres luttes.

Au temps que ces choses et aultres se demenoient aux pays du roy d'Arragon, advint que entour le my caresme, quelque promesses que les ambassadeurs euissent fait en la cité de Cambray au seigneur de Chievres, pour et au nom du roy d'Arragon son maistre, le roy de France envoya au duc de Gueldre deux mulletz chargez de finance. Dont pour mielz passer parmy les pays assurement, leurs bahuz furent armoyez des draps du cardinal de Sion, qui lors estoit en ces pays : mais ce ne leur valut pas ung denier; car les gens de l'empereur furent tellement advertis de leur malvaise cavillation, qu'il les vindrent recontrer; lesquelz trousserent les hommes, les mulletz, la chevance, lettres, et tout que le roy envoyoit au duc de Gueldre. Pour resolution, lesquelles lettres furent luttes par devant l'empereur et le roy d'Arragon; dont la teneur telle que elle estoit s'ensuit.

A vous, grant amy, duc de Gueldre, etc., vous advertissant que je vous envoye la finance à ceste fin, pour avoir gens de guerre à votre plus beau, pour ce que de mon reaulme vous n'en povez avoir, pour la paix qui est jurée entre le roy d'Arragon et nous, et bonne alliance. Sachiés que brief se doibt partir pour aller en Espaigne le jonne roy d'Arragon et par mer; luy hors des pays, faictes luy une griefve guerre par le pays de Brabant; vous aurés d'autre costé sire Robert de la Marche qui vous assistera en voz affaires. Vous povés sçavoir que au commenchement de janvier darrain, quel troble il y eult au pays de Liége, où le roy d'Arragon veult sçavoir, par le conseil de l'empereur, ausquelz ilz se tenoient ou à moy, ou à sa personne, les aucuns furent pour luy : mais je vous certifye que l'evesque ne me contrarira point en nulles manières que ce soit, ne aussi feront les plus grans. Ne vous sossoyés[1]; vous serés aydiés de la pluspart d'eulx; besoignés à vostre profit, et à nostre honneur; et à Dieu soiés.

L'empereur et le roy d'Arragon, en ung conseil conclurent, tous esmerveillés d'oyr ces lettres ainsy déviser, que de les renvoyer au roy de France. Le seigneur de Chievres tousjours bon conseillier leur dict : que son advis seroit d'en riens faire; puisque on sçavoit leurs secretz, et que on avoit leur finance, on estoit bien au deseure de leur voullenté : mais dict, qu'il fauldroit estre sur sa garde secretement, et garder les passaiges que Franchois ne Gueldrois ne pusissent passer par ci-après de loingtemps.

[1] Chapitres.

[1] Ne vous souciez pas, ne vous inquiétez pas.

»Touchant des Liegois, ne ses mouveront point «contre nous, sans aucuns groz adhérens des «Franchois, ou des Gueldroix.» Cestuy adviz et conseil fu tenu; et mist-on bonne provision par tout. Soiés advertys que le roy de France sceut par aulcuns de ces Franchois qui menoient la finance, lesquelz echapperent, comme la chose en alloit, dont en fu fort mary, pour ce qu'il perchevoit que sa malvaise vollunté estre descouverte : neantmoins n'en fist nul semblant à ceulx de son reaulme, craindant que le duc de Bourbon n'en sceuist parler; car il en cuist esté aigrement repris; et demora la chose en tel estat. Ensuite, le jour de pasque florye, le grant ministre de l'ordre saint Franchois, nommé Boniface, filz du duc Cristoffe des Allemaignes, trespassa de ce siecle; parquoy fu domaige en la crestienneté, et estoit cousin germain à l'empereur Maximilyen.

CHAPITRE VI.

Comment Charles roy d'Arragon, par le conseil de l'empereur son grant pere et des pays, se delibera d'aller en Espaigne par mer.

Les pasques ensuivant mil chinc cens et dix sept par le commandement de l'empereur, monsieur le grand-maistre seigneur de Roeux, s'en alloit pour garder la ville de Hesdin, ad cause des lettres que on avoit luttes, venans du roy de France, adreschans au duc de Gueldre, pour ce que Hesdin estoit sur frontieres; en esquelles frontieres le roy de France avoit fortifiés de garnison. Quant le di seigneur du Roeux vint assez près de la ville de Douay, il rencontra une ambassade d'Espaignes et trois postz avec. Dont, quant le sieur du Roeux les heuist oy parler, retourna avec eulx en la ville de Vallenchiennes, où il les festoya honnestement. Le lendemain, après avoir prins d'eulx congié, se retira hastivement envers Hesdin, et l'ambassade avec trois postz, envers Bruxelles. Or quant le roy sceult leur venue, les reçupt honnorablement, et aussi fist l'empereur parreillement. Ces Espagnars venoient prier à leur roy, que son bon plaisir fuist aller en Espaignes; et que le conseil et les seigneurs des païs luy en pryoient très-affectueusement, et que c'estoit leur plus grant desir, très humblement se recommandant à sa bonne grace. Et luy dirent qu'il se gardast de ordonner son voiaige parmy le realme de France, eulx bien advertis que le roy de France le desiroit; car les seigneurs des Espaignes n'y avoient nulle fiance, sachant, la guerre publyée contre les Angloix et leurs aliez. Sur ces recommandemens des Espaignes fu conclud absoluttement par le conseil : que le voiaige se feroit par mer, et que en chemin on visiteroit le roy d'Angleterre, et la roynne sa tante; et avoit le dy roy mandé, sur passaige de la mer, de faire assistence en touttes ses affaires. Ceste conclusion faicte et de tout ordonné, l'ambassade se retira vers les Espaignes; laquelle anoncha à la roynne, et aux seigneurs, comment son filz le roy d'Arragon estoit deliberé de partir des pays d'embas, au commenchement de septembre, pour venir en Espaigne. Pour laquelle nouvelle la roynne et les seigneurs en fisrent de grosses préparations. Et sachiés que à ce temps ung regnié [1], appellé la Barbe-Rousse, faisoit grosse guerre constre les Espagnars, qui hardiment se deffendoient à l'encontre de son effort; neantmoins leur faisoit beaucopt d'insolence; car tout ce qu'il prendoit en icelluy pays, mettoit tout au feu et à l'espée. Il ne regardoit à eglise ne à monastère; il prenoit plaisir à violer nonnains et vierges; il faisoit des maulx infiniz. Et faillit [2] que grosse armée se remesist encore sus des Espagnars, pour y aller, ou aultrement la Barbe-Rousse et ses tirans fusissent entrés au realme d'Espaigne : mais y vindrent tellement à l'encontre de luy, et par telle sorte, que depuis ne fist ghaire, comme en cy-après porés oyr. Mais premièrement raconterons comment le roy d'Arragon faisoit ses préparations, aux païs de Brabant et Flandres, pour achever son voyaige. Pour fournir à son di voiaige, les Hollandois et Zellandoix luy préparerent ses batteaux, avec aucuns que le roy de Hongrie et de Dannemarck luy avoient envoyé, des plus beaux de la chretienté; lesquelz estoient furniz de tout ce qu'il leur failloit. Les Hollandoix et Zellandoix pareillement furnirent ceulx qu'ilz avoient donné à leur souverain seigneur le roy d'Arragon, de tout ce que mestier leur estoit. Le roy alloit visiter ses pays en prendant congié à eulx tous; dont les pays, chacun selon son endroit, en faisoit de groz regretz, pource que

[1] Renégat. — [2] Et il fallut.

ainsi les laissoit, et craindant les fortunes de la mer, et parreillement que les Franchoix ne luy fesissent aulcunes venues[1] en son chemin; luy requerant au moins, puis que son plaisir estoit d'ainsy les leisser, qu'ilz peuissent avoir domp Fernand avec eulx. Quant le roy veyt leurs bonnes amours et affections, leur prommist que ainsy en seroit faict, voyant leurs affections. Sachiés que grans deniers furent levez sur les pays pour faire son voiaige, et luy furent accordé otant que à son feu pere; lequel les en merchia. Entant que par les pays les deniers se levoient, on fist pluiseurs ouvertures des choses necessaires pour le bien publicque; où par le conseil de monseigneur de Chievres, en fu du tout faict à leur appaisement. Et quant le tout fu bien ordonné, et que le di sieur de Chievres eult partout regardé aux affaires, tant à l'estat du roy, comme celui de madame Alyeonor, où madame de Chievres estoit la dame d'honneur, accompagnée de maintes nobles femmes, et que les batteaux furent du tout garnis de gens et d'artilleryes, et tous prestz au havre de Flexinnes[2] en Zellande, le jonne roy prist congié de son grant pere l'empereur en plourant amerement et d'une grant amour le baisant; lequel luy remonstra de belles choses, en l'advertissant tousjours d'estre larghe d'honneur, saige et courtoix à touttes gens, et vivant en la crainte et amour de Dieu, tousjours obeissant à nostre mere saincte eglise. Tantost que l'empereur eult ces motz profferé, le roy se retourna vers sa noble tante madame Marguerite, gouvernante avec le conte de Nassau de tout ses pays; et lors print le roy congiet tout plourant. Et aussi certainement faisoit dame Marguerite et dame Alyenor, tellement que à paine povoient parler l'ung à l'autre. Après ces congiez ainsy pris que dessu est di, jamais le roy ne cessa, avec les nobles de ses pays, qu'il ne arriva en ville de Flexinnes en Zelande, où il trouva quarante navires prestes, lesquelles l'attendoient pour soy embarquer, pour aller et tirer envers les Espaignes. Et estoit ung chacun batteau garny de bon capitaine, avec gens de guerre, artilleries et autres utensilles ad ce servans. C'estoit plaisir de oyr les trompettes et autres instruments sonnantz tant melodieusement.

[1] Rencontres.—[2] Flessingue.

Quant ce vint à monter sur la mer, les ungs plouroient, les autres chantoyent. Et pour ce voyaige, l'evesque Briselot[1] begny les batteaux, affin que Dieu les préservist et gardast de tout peril, et les mener à bon port.

CHAPITRE VII.

Comment le roy d'Arragon Charles monta sur la mer. De ses fortunes, dont après arriva au pays d'Esturre[2].

Tellement monta le roy Charles d'Arragon sur la mer, prendant congié à ses pays et subjectz, tant de Flandre comme de Brabant et autres, qui l'avoient aconvoyé jusques à Flexinnes, au Havre, lesquelz tous plouroient. Et estoit la veille de Notre-Dame en septembre, et l'an mil chinc cens et dix sept, que le roy et la flotte se party du di Havre de Flexinne à sept heures du soir, en grant triumphe, accompagnié du seigneur de Chievres, de l'evesque Briselot, du seigneur de Trazegnies, du conte de Porcean et de pluiseurs autres nobles hommes des pays. Et si estoit madame Alyenor accompagniée de madame de Chievres, et d'autres pluisieurs grandes dames. Ainsy accompagniet chemina le roy d'Arragon toutte la nuit jusques au jour, et parreillement le jour ensuivant en passant les melées d'Angleterre en grant joye et leesse. Ses tambours sonnoient que c'estoit merveille de les oyr. Quant la nuict fu venue, les navires vinrent donner la bonne nuict au roy, en abaissant le petit voille de devant, luy faisant honneur. Premyer commenchoit l'admiral de mer et tous les aultres après, et tandis les trompettes et clarons jouoient en la navire du jonne roy; lesquelz après ces bons-soirs donnés, cescun s'en alloit reposer, sinon les gouverneurs des batteaux. Quant ce vint après minuict, vint une grande fortune à l'ung des batteaux; car le feu de meschief s'y mist, et ne sçavoit-on par où il estoit prins, et estoit pitié de veoir l'apparance. Une autre navire appellée Angele, grande et puissante, laquelle portoit huit ou neuf cents tonneaux, voyant la pitié d'icelle et pour le penser ayder, se approcha d'elle : mais voyant l'orrible feu, et craindant l'artillerie, qui très horriblement des-

[1] Jean Briselot, carme, suffragant de Cambrai.
[2] D'Asturie.

serroit, se retira arriere. C'estoit pitiet des gens qui s'alloient en la mer, cryant misericorde. Les autres navires voyant l'orreur du feu, et aussy de l'artillerie, vindrent costier la navire du roy, craindans qu'il ne leur fu fait quelque injure. Sachiés que le seigneur de Chievres en fu bien adverty : mais il n'en sonna mot au jonne roy d'Arragon jusques qu'il fu grant jour; lequel, quant il en fu adverty, en fu bien mary, remerchiant Dieu qu'il luy a pleut de saulver la sienne. Lors demanda laquelle c'estoit; on luy respondit que on ne sçavoit autre chose que ne fuist ceste où tout son tresor estoit, et où les habillemens du toison estoient; dont de ces nouvelles le roy fu moult mary. Incontinent vint encore ung autre batteau, dont les gens en dirent semblablement; et une aultre dit tout d'ung autre propoz. Lors le seigneur de Chievres commanda à l'admiral de mer, que s'il estoit possible, que on veyst toutes les navires en dedens la nuict. Et lors le admiral de mer exploita tellement, et par les moyens de marroniers, que l'une après l'autre on les veyt touttes, et se vinrent monstrer au roy, où les seigneurs et chiefs des navires les saluoient, tellement qu'il y en vint trente huit et une galler qui s'en alloit à Rome, qui avec celle cheminoit pour plus grande seureté. Après que ses trente huit navires se furent monstrées, on perchut que ceste où Montrichart estoit ne s'estoit point apparue; et fu lors trouvé que ceste estoit bruslée; dont le jonne roy moult piteusement le regretta, pour ce que Montrichart estoit fort homme de bien et de guerre. Et demanda le roy quel chose il y avoit au batteau. On luy respondit : que c'estoient ses grans cheveulx, et aulcuns de ses paiges avec pluisieurs femmes. Lors le roy pria pour leurs ames, et dict : « Ce poise moy des creatures [1] : mais des « biens, ne plus ne moins. Dieu en soit loué, et « voeille garder par sa grace la reste. » Ainsy disant, cheminerent tousjours sur la mer, ayant bon vent à pouple [2] l'espace de onze jours tout plain sen [3] veoir terre : mais aulcuns estant sur les hunnes perchurent la terre; et fu dict aux maronniers, qui incontinent se recougneulrent, et disrent que c'estoit ung peti port non hanté, appellé Tachon, auprès de Ville-Vicieuse Esturre : mais leur vollenté estoit de arriver port saint Andrieu, et ne sçavoient percev comment y aller, pour le vent qui leur est contre. Sy fu dit au sieur de Chievres qu'il roit bon de là descendre. Dont sur ce, le sieur de Chievres assembla un conseil su batteau entre eulx avec les pilotes, assavoir s arriveroient au di Tachon. On trouva en conseil, puis que c'estoit au pays d'Estur obeissant au roy, qu'il valloit mielz y arriv se faire se povoit, que de se mettre en adv ture de s'esloigner des Espaignes, pour voll aller au port de saint Andrieu. La chose fu ai conclute. Et tirerent les batteaux devers Tach car le bon vent les y menoit; et faillu de faire en la fin de tel sorte, que c'estoit horr d'en veoir l'apparant, quasy que touttes les vires ne rompirent contre aulcunes roches là estoient. Neantmoins touttes y arriverent. sistost que elles y furent, la tempeste rec mencha; les gros cables rompoient aussi g que bras et jambes : mais en la fin tout se ces N'y eulrent pas longuement estez, que de hottequins plains de gens y arriverent, dem dants quelles gens estoient. Il leur fu demar pourquoy ilz le demandoient, ilz responderen qu'ilz y estoient envoyés de Ville-Vicieuse, p sçavoir la vollonté d'iceulx, et leurs nations. leur respondit qu'ilz fusissent sans souchy, que c'estoit la flotte du roy d'Arragon l maistre et seigneur, laquelle estoit là arriv Lors iceulx s'en ralerent, et disrent à leur s perieur ce qu'ilz avoient trouvé; lesquelz fisr gros appareil à leur povoir, et vindrent au vant de leur roy, qui honorablement le fest rent. Et descendy en leur ville avec sa nobles c'est assavoir, de madame Alyenor sa sœur, de pluisieurs dames et damoiselles avec elle, aussy pluisieurs seigneurs, si comme monsi de Chievres, monsieur du Roelz, monsieur confesseur Briselot, le conte de Porcean, m sieur le Grant, monsieur de Trazegnies, m sieur de Sempy, monsieur de Beaurin, monsi de Fienes, et aultres nobles hommes qui ser loing à escripre, lesquelz, quant ilz furent d cenduz en la ville, le roy et son conseil conc rent, que les batteaux s'en yroient quant plaisir du vent seroit, au port de saint Andri Et en fu donné la charge au seigneur de Sain

[1] Il me pèse, etc. Je suis affligé de la perte des hommes : mais, etc.

[2] En poupe. — [3] Entiers, sans, etc.

frere au noble prince de Chimay, de quoy auparavant don Dieghue avoit la charge, lequel issi des batteaux, et se mist avec le roy. Quant ce conseil fu ainsy faict, on tira hors des batteaux aulcuns chevaulx. Le roy n'en avoit ghaire, car ilz estoient tous bruslez sur mer. Le conte de Porcean n'en y avoit que ung; car les autres estoient allez par terre parmy le realme de Franche, et depuis les trouva sans quelque perte. Neantmoins le roy et les autres, quelque peu de chevaulx qu'ilz avoient, se misrent à chemin, et entrerent au pays d'Esture. Au devant du roy vint ung Turcque ou Juif, grant maistre, le quel luy fist hommaige, et luy veult baiser les piedz: mais le roy ne le veult pas souffrir. Icelluy Turcque ou Juif luy amena deux belles filles, dont il luy en fist present; on disoit que c'estoit ung roy. Il estoit de stature moyen, honneur vestu de rouge, chauschié de patins, avoit sur son chief ung hault bonnet richement acoustré. Après avoir icelluy Turcque son congié du roy, s'en alla en ung chasteaux, le quel estoit là entour. Soyés adverty que la descente du roy en la Ville-Vicieuse se fist le dix neuviesme jour du mois de septembre, en l'an mil chinc cens et dix sept. Et puis après se misrent à chemin pour passer les Estures, et abregier leur voiaiges qui se fist le vingt uniesme de septembre. Pareillement le sieur de Sainpy entra en la navire du roy d'Arragon pour le conduire au port de saint Andrieu, auquel le di sieur arriva en peu de temps après, costyant les dicques au loing du pays avec toutte la flote du roy, lequel pareillement cheminoit, où tant fist qu'il arriva en une petitte ville qui s'appelloit Lugnes.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy d'Aragon descendy de mer, et arriva au pays d'Esture, et visita ses pays, si come Castille, Espaigne et autres, et de l'honneur que l'on luy fist.

Le roy d'Aragon se loga en icelle ville au pays d'Esture en ung cloistre de dames, où il sejourna l'espasse de deux jours et deux nuictz, et puis se desloga, et fist tant par son chemin, qu'il vint à une petite ville que on appeloit Saint Vinchent; puis de là se party et vint à La Broche. Tant chemina à grant difficulté, qu'il monta une montaigne fort haulte, appellée la montaigne de la Coulombe au pays d'Esture, où sur icelle n'y avoit que trois maisons bien meschantes. Le roy se loga en l'une en l'avant-chambre bien estrangement, et sa seur dame Alyenor, où il y avoit faulte de pain; de chair il y avoit assez. Soiés advertys qu'il convint tendre aulcune tentes et pavillons pour logier les seigneurs; la plus part ne dormerent toutte la nuit. Le lendemain, le plustot que on peu, le roy se desloga; et au soir arriva en ung villaige qui est appelé Renose, et se loga en une abbaye de dames hors du villaige, et là fu deux ou trois jours. Puis se desloga avec sa noblesse, les aulcuns à piet, l'espée sur l'espaulle; lesquelz fisrent tant par force de cheminer, que le roy arriva en une ville appellée Guillars, là où il sejourna deux ou trois jours, attendant ses gens qui venoient du port de Saint Andrieu; et arriverent à grant difficulté, pour le chemin qui y estoit estrange, parreillement pour les muletz qui y estoient fort chargiés de coffre et bahutz, et d'autres choses appartenant au roy et à son voiaige. Quant le tout fu arrivés à Guillars, le roy loua Dieu grandement, soy voyant avec ses gens et ses biens à peu de perte. Le roy en ceste ville tint ung conseil sur ses affaires; car tous les jours luy venoient seigneurs en sa compagnie des Espaignes, pareillement aulcunes villes pour leurs affaires. Ce conseil tenu, le roy se party et arriva à une petitte ville appellée..... [1] où les seigneurs de la ville vinrent au devant de luy, en l'estat le mieulx qu'ilz peulrent, où il se loga, et y fist sa solempnité de la toussains, en la quelle on luy amena pluiseurs genetz que on luy donna, dont il les rechupt fort agréablement. En après se party. Dont en cheminant trouva son frere domp Frenand, qui venoit au devant de luy pour le festoyer et bienveignier. Quant le jonne prince perchut le roy son frere, mist piet à terre, quelque deffence que le roi fist. C'estoit honneur de les voir; les aulcuns ploroient de joye de regarder que ilz faisoient l'ung à l'autre d'embrachier et de baissyer. Ceste bien-venue ainsy faicte, se misrent ensamble à chemin. La roynne leur mere sachant leur venue, se mist en estat pour les recepvoir, lesquelz, roy et frere, tant fisrent, qu'ilz arriverent en une ville appellée Tor-

[1] Lacune d'un mot.

sille [1] en Castille, où la royne leur mere estoit, et leur sœur Katherine la maisnée, celle de quoy la roynne estoit enchaincte à l'heure du trespas du roi Phelippe de Castille. Eulx arrivés en Torsille, où les seigneurs les festoyerent grandement à leur plaisir, n'y furent ghaire estez que le roi et son frere et Alyenor ne allerent visiter leur mer madame la royne de Castille, et leur sœur dame Katherine. La royne, après que elle fu saluée, baisa le roy en plourant, puis dame Alyenor, et domp Frenand. Loing temps fu sans parler, de joye qu'elle avoit de voir là present quatre enffanz, et qu'elle avoit eub d'ung sy noble et puissant prince que le roy son feu mari, et quy tant se aimoient ensemble. Le roy baisoit sa seur Katerine; et chacun plouroit de la joye. Quant la royne peut parler, demanda au roy comment l'empereur son pere se portoit et ses autres filles. « Ma mere, mon « grant pere l'empereur Maximilien, tousjours « auguste, se portoit bien quant je me party de « Brabant anchiennement, lequel plus de mille « fois se recommande à vous, ayant grant désir « de encore une fois vous voir. Mes deux sœurs « sont parreillement en bonne santé, qui de par « moy vous font salut, qui desirent bien aussi de « vous véoir. Sachiés que elles sont noblement ma- « riées; ma sœur Isabeau est, comme vous sçavés, « royne de Dinemarque, et Marye, mon autre « sœur, est roynne de Hongrie, de quoy nous « sommes tenuz de Dieu louer grandement. » Sachiés que lors, madame Alyenor estoit tant gorgiassement atournée et vestue, qui n'est en ce monde langue qui le sçauroit raconter, tant diversement estoit elle abillée. Katherine sa sœur la regardoit, laquelle avoit vestue une plice, à la mode du pays, et ses cheveulx fechiés [2] par derriere, qui s'esmerveilloit de sa sœur, qui ainsy estoit atournée, soy disant malheureuse d'estre ainsy tenue en ung beghinaige, voyant ses sœrs tellement atournées et elevées, et que deux en avoit desjà roynnes. Et lors conspira et dict en son cuer, que s'elle povoit faire envers son frere le roy, que loing temps ne seroit en telle captivité. Tout ainsy en advint-il, comme vous orrés. Premier parlerons comment le roy conclud avecque sa mere, que le lendemain ilz yroient visiter le corps du roy Phelipes leur pere, au cloistre de Saincte Clare, et que à l'honneur de Dieu, et au proffit de son ame, on y feroit ung sumptueux service sur son corps. Il en fu ainsy faict; car lendemain le roy se appareilla, accompagnié de son jone frere, et des nobles prelats et autres de son pays et des Espaignes, lesquelz l'estoient venus bien-veigner. La royne et madame Alyenor et dame Katherine pareillement. Madame de Chievres et aultres, tant des Espaignes que des pays d'embas, se tirrerent pareillement par devers Saincte Clare, où le roy Phelipe reposoit. Quant ilz furent dedens le cœur [1] trouverent quatre cordeliers, qui journellement avecq quatre halbardiers depuis son trespas, gardoient le corps. Quant la roynne y vint, comme elle avoit acoustumé, s'agenoulla en plourant tendrement; de mesme dame Alyenor et dame Katherine sa sœur. Et aussy fisrent le roy et domp Frenand, et s'aprocherent du corps fort plourant. Et estoit le corps en une couche devant le grant autel, vestu de rouge bien richement. Quant les enfans eulrent regardé leur feu pere, le seigneur de Chievres, du plustost qu'il peut, les tira arriere, et les mena en une chapelle comme une oratoire: mais les dames demourerent auprès du tombeau, où son epitaf estoit moult richement escript, de tel teneur qu'il est au comenchement de mon pety recoeil. Incontinent que le roy et domp Frenand furent retirez, on commancha à chanter la messe premiere; et la chanta l'archevesque d'Argon [2]. La seconde chanta l'evesque de Pavye, et la tierche chanta Briselot archevesque de Sardinne [3], confesseur du roy d'Arragon. Le roy et son frere allerent à l'offrande moult honorablement. Madame la roynne, dame Alyenor, et dame Katherine y furent aussy, où ilz donnerent de gros dons. Grandes alumeries y estoient faicts, tant du roy que de la roynne sa mere, et des seigneurs de la ville. Quant le service fu faict, le roy prinst congié de sa mere, et s'en alla en son logis, la roynne pareillement avec ces filles. Les povres gens y furent ce dy jour sustentés. Le lendemain dame Katherine fist tant à sa sœur dame Alyenor, que elle debvoit dire au roy son frere, qu'elle desiroit d'estre au monde

[1] Tordesilas.
[2] Rejetés, flottants.

[1] Chœur. — [2] De Tarragone.
[3] Il étoit alors archevêque d'Orestanni, et primat de Sardaigne.

comme les autres. Sitost que dame Alyenor eult entendu et oy sa requeste, le dit à son frere, le quel le dit au seigneur de Chievres, qui respondit au roy : « Sire, comment le polroit-il faire « ainsy? Votre mere la roynne mourroit de deuil « qui luy prenderoit sa fille Katherine, comme « aatre fois m'a esté comptet. » Le roy respondit que on en feroit bien; et donna la charge de la desrober à monsieur le Grant, et au capitaine Haro, et de luy menner. La roynne s'en doubtoit, et luy venoit aucunnement au devant; dont pour ce la faisoit garder en ung chambre en hault par ses halbardiers, qui par le commandement du roy, la avallerent[1] du mieulx qu'ilz peulrent en la main de monsieur le Grant, et du capitaine Haro; et ce fu par ung merquerdy; la quelle fu amenée au logi du roy, qui le rechupt moult honnorablement. Sachiez que dame Katherine ploroit, et faisoit de parfontz[2] regrets d'avoir ainsy laissé sa noble mere, le congnoissant telle qu'elle estoit, et qu'elle l'aimoit sur touttes riens[3]. Conclusyon; celle fu devestue de ses habitz, et luy donna-on des aultres, les plus beaux que on sceut avoir. Je vous advise que lors que celle fu ainsy parrée, c'estoit la plus belle que on heuist sceu regarder une pour une[4]. Ceulx qui par avant l'avoient vue, s'en esmerveilloient. La roynne sceult que sa fille luy estoit ainsy ravye, comencha à demener tel deuil que c'estoit pitiet à le veoir. Elle manda à son filz qu'on luy renvoyast sa fille Katherine. On luy respondit que jamais ne le raroit, pour la tenir en telle sorte qu'elle l'avoit tenue. Lors sur celle responce, voua à Dieu que jamais ne mengeroit. Le roy escoutant ce que les aulcuns disoient: que il vaudroit mieulx que la roynne morut, que dame Katherine sa fille fuist ainsy toute sa vie tenue; le roy respondit à ce conseil : qu'il ne volloit pas que sa mere morut. Pareillement dame Katherine dit, que on la laissast en aller, et que elle ne voulloit pas tant courroucher sa mere. Lors le roy la fist remenner en ses beaux attours: mais la roynne incontinent le fist devestir et reprendre son surrot[5] de plichon, tant qu'elle fu en son premier estat, de quoy la jonne dame fu fort annoyeuse[1], plourant bien amerrement. La mere la menacha; parquoy la fille n'en peult avoir autre chose. Au boult de sept jours, le roy se party de Tortesille et s'en alla logier en ung cloistre à une lieue près de Valdollif, où il sejourna trois jours, tandis que on faisoit les preparations pour faire son entrée en Valdollif. Ainsy que ces choses se faisoient, le roy alloit jouer à la chasse là enthour. Ceulx de Valdollif faisoient leurs groz triumphes pour recepvoir leur roy, tant de chierges, que de hourdemens[2] pour montrer quelque belle histoire[3]. Quant tout fu preparé, le roy se party de ceste abbaye où il estoit logiet, fort richement monté, où par devant luy estoient heraulx et poursieuvans[4] vestus de leurs cottes d'office; en après les trompettes et clarrons qui jouoient melodieusement avecque grosses campanelles, lesquelles menoient ung groz son. Après, pardevant, le seigneur escuyer portoit l'espée de justice. Puis le roy le sievoit bien en ordre, tenant sa gravité, semblant ung Paris, ou ung Hector, tant bien le faisoit. Après luy cheminoient les chevaliers de l'ordre, trois à trois, comme monseigneur de Chievres, monseigneur le grant-maistre, le gouverneur de Bresse, le conte de Porcean et aultres, vestus moult richement de toille d'or et d'argent, et pareillement de drap d'or frysziet. En après sieuvoient des grans-maistres d'Espaignes, acoustrés de pierres et perles moult noblement; c'estoit triumphe d'en veoir l'estat. L'escuyrie et les paiges faisoit-il beau veoir. Ceulx de la ville sortirent audevant de luy en grant reverence, moult richement aornez et accompagniés de la clergie. Et quant ilz perchurent le roy, se misrent pied à terre, en luy faisant reverence, et disant qu'il fuist le très-bien venu. Le roy baisa la croix, que ung moult riche abbé luy donna à baisyer. Après ceste cheremonies faictes, chacun se mist sur son cheval tirant vers la ville, et l'estat du roy après Ainsy entra le roy en grant triumphe en la ville de Valdolif, où il trouva les rues tendues de drap d'or et d'argent et de moult riches tapisseryes. Et sy avoit, comme j'ay dict, en pluiseurs lieux, des monstrances d'histoires sur la saincte escriture.

[1] La descendirent. — [2] Profonds, terme wallon.
[3] Sur toutes choses.
[4] Quand on auroit envisagé toutes les beautés l'une après l'autre. — [5] Espèce de surtout.

[1] Affligée; terme wallon. — [2] Échafauds.
[3] Pour représenter quelque pièce dramatique.
[4] Poursuivans d'armes.

CHAPITRE IX.

Comment le roy d'Arragon fist son entrée en la ville de Valdollif en Castille, et du triumphe et tournoys que l'on y fist.

Ainsy entra le roy d'Arragon en la ville de Valdolif, environ la Saint Martin, mille chinc cens et dixsept, maitresse ville [1] et chief du realme de Castille, où il fist serment solempnel, comme ses prédecesseurs avoient fait, de les entretenir en leurs lois et privileges. Lors les seigneurs et bourgoix d'icelle luy promisrent d'estre vrays subgectz. Le jour que les sermentz furent faictz, ce fu le lendemain de l'entrée du roy, où en la ville on fist procession generale, les feux et esbattemens. C'estoit plaisir de veoir la feste qui s'y faisoit. Les nouvelles vindrent en Brabant, en Flandre et ès aultres pays, coment le roy estoit arrivé en la Ville-Vicieuse, où il fist sa descente de la mer. Parquoy l'empereur et madame Marguerite en furent fort resjoys. Et fist tant madame, que tous les pays d'embas en furent tous advertis; de quoy on fist la feste, les feux et pluisieurs esbattemens de la joye, desirant tousjours d'avoir avec eulx le jonne domp Frenand. Ainsy que ces festes se faisoient par le commandement de madame Marguerite et de son conseil, le conte de Porcean, et le seigneur de Fiennes, desirant tousjours accoster le nom de gentilesse, aussi pareillement le seigneur de Beaurin et le seigneur de Sainzeilles, conclurent ensemble, en une plaisance [2] où ilz estoient, de faire ung tournoy de soixante hommes d'armes, c'est assavoir trente contre trente, desquelz hommes d'armes, chacun d'iceulx noble homme seroit le capitaine de quinze vestus de ses couleurs. La conclusion et deliberation d'estre furny de chacun quinze hommes d'armes à leur plaisir, sans ce que ghaire de gens en fuissent adverty, vindrent au roy d'Arragon demander le congiet de faire le tournoy en telle sorte comme j'ay dict cy-devant. Le roy desirant d'en veoir l'appareil, et qu'il volloit bien que on monstrast en Espaigne la hardiesse de ses gentilzhommes de ses pays, leur accorda très volontier. Lesquelz seigneurs prindrent le jour. Et fu publyé parmy la ville de Valdollif ung tournoy de trente hommes d'armes contre trente aultres, aux fers tranchans. Quant le jour vint, les capitaines et leurs gens se apparreillerent. Quant le roy le sceult, s'en vint à la maison de la ville et se mist aux fenestres, sa soer dame Alyenor, le seigneur de Chievres, le gouverneur de Bresse, et aultres des plus nobles. D'aultre costé estoient les seigneurs de la ville, justiciers et autres. Soyés advertis que le roy avoit ordonné pluisieurs gens de bien pour garder le marchié, et pour mettre le moyens [1] aux campions tournoyans, se mestier en estoit. Tandis que chacun s'aprestoit aux fenestres et sur grans escaffaux, les quattre capitaines se parterent chacun de leur logis, sachans que le roy les attendoit. Le conte de Porcean vint au marchiet avecque ses trompettes et laccaix, accompagnié de sa bende de quinze hommes d'armes moult bien esquippés. Le conte de Porcean fist la reverence au roy, à madame Alyenor et aux juges de la ville, lesquelz estoient aux fenestres. Le seigneur de Fiennes, avecque aussi ses quinze hommes d'armes, ainsy le fist pareillement, le quel se joingnit auprès de la bende du conte de Porcean. Ensievant le seigneur de Beaurain et monseigneur le Grant vinrent parreillement au marchiet, où ilz firent les reverences comme avoient faict les deux autres, lesquelz avec leur bendes se retirerent de l'autre costé du marchié. De leurs atours n'est question en demander, car jamais on ne perchut en tournoy tels accoustremens. Je vous advertis que ung chacun estoit habillyé comme ung saint Jorge; leurs séons estoient de drap d'or tous deschicquetés, avec grans plumars sur leurs armetz, traynants jusques au cul de leurs chevaulx; lesquelz chevaulx estoient tant richement houschiés, que jamais on avoit apperchu de plus riches houschures, voir pour chevaulx de comtes et de chevalliers. Leurs gens estoient tous abilliés de leurs parures de toilles d'or, d'argent et de velour cramoisy, descoppés et tous deschiquetés à leur plaisir. Ses trompettes sonnoient tant melodieusement, respondants aulx clarons, que c'estoit merveille de les oyr. Les lacquayes estoient parreillement habillyés ainsy que leurs maistres. Quant le roy perchut que chacune

[1] L'une des principales villes.
[2] Maison de plaisance.

[1] Servir de médiat entre leurs champions, etc.

bende estoit en son cartier, la lanche au poing pour entrer en la meslée, desirant de commenchier, leur fist signe qu'ilz commenchassent; lors les trois de la bende du conte de Porcean sorterent de leur routte, la lance bayssée; et trois de la bende du seigneur de Beaurin isserent aussy de leur routte, et vindrent à l'encontre d'iceulx, en telle sorte que c'estoit horreur de les veoir. Quant ilz eulrent les lances brisées, misrent la main à l'espée, et se batterent l'ung l'autre, que on ne sçaroit nombrer les colps qui y furent rués de eulx six. Voyant qu'ilz s'ingressoient, l'on mist les moyens. Iceulx retirés, six autres recommencherent, qui ainsy fisrent que les aultres premiers; dont l'ung après l'aultre, tousjours trois contre trois, ainsy le fisrent tant que se fu tout. Et soyés advertis que il en y eult beaucop de blechez, mais d'iceulx ne sçay pas les noms; sinon d'ung de ceulx du comte de Porcean, nommé le capitaine Haro, vaillant homme, le quel eult le bras et la main perchié, neantmoins ne laissa à bien faire tout le jour. Ces soixante ayant fait leur debvoir, se retirerent, chacun desoubz leur capitaine. Lors les trompettes recomencherent à jouer pour raffreschir les ceurs des hommes d'armes qui desiroient recommenchier. Soyés advertis que pluisieurs en y avoit de blechiez : mais chacun monstroit sa hardiesse. Pareillement il y avoit des chevaulx aussi fort blechiés. Tandis que ces trompettes sonnoient, chacun se remetoit en point pour courre la lance à la pelle-melle, trente contre les autres trente; et lors que temps fu, les trompettes sonnerent dedens. Les capitaines commencherent à faire la course, et leurs gens après eulx; de tel sorte que à l'aborder y eult huit chevaulx tués mors en la plache, et neuf villainnement blechés. Les hommes d'armes au mieulx qu'ilz peulrent se remirent sur piet; aucuns en failly[1] porter dehors du champ. Neantmoins ceulx qui demourerent à cheval recommencherent à l'espée, de telle sorte que on ne les povoit desmeller. Les plommars sailloient en l'air. Les harnois tumboient emy[2] le marchiet. Le sang des hommes et des chevaulx desrayoit de tous costez; les gens qui les regardoient, cryoient : « Jesus! Jesus! » Le roy estant aux fenestres deffendoit de fraper; les damoiselles cryoient et plouroient de pitié qui s'y faisoit. Quelque cris qu'il y eust, le conte de Porcean et les autres capitaines rendoient couraige à leurs gens, et recommenchoient que de plus beau : mais le roy voyant la pitiet, y fist aller tant de gens que on rompist la meslée; dont après chacun se retira au son des trompettes desoubz son capitaine, au mieulx qu'ils povoient. Dont les trompettes sonnoient à groz desduytz, chacune pour honnorer sa partye. Et oultre, les capitaines firent la reverence au roy, et aulx dames, et aux seigneurs; dont après se retirerent en leurs logis. Le roy et sa seur n'y arresterent ghaire, ne toutte la compagnie, et se retirerent devers la court. Quant le roy fu en son logis, present monseigneur de Chievres et pluiseurs grans seigneurs, fist serment que jamais de son vivant ne soufriroit faire ung tel tournoi, pour la pitié qu'il y avoit veu, aussy pour le grant inconvenient et domaige qui y avoit esté apparant. Ainsy que le roy se devisoit de telle sorte, les capitaines et les aultres pensoient d'eulx desarmer. Les blechiers faisoient penser de leurs playes. Quant ce vint le soir, les quatre nobles capitaines vinrent visiter le roy après soupper, et les dames aussy, où les dances et esbattemens s'y faisoient et fisrent. Les aulcuns se devisoient du tournoi tant merveilleux. Quant ilz eulrent donné bon soir au roy, chacun se retira en son logis. Ces choses ainsy faictes, pluiseurs jours enssuivant en Valdolif venoient pluisieurs nouvelles tant d'ambassade que d'autres besoignes, entre lesquels le pape Leon X de ce nom envoia à monsieur Adryen, confesseur du roy, congnoissant sa bonne renommée, et pour acquerir la grace de l'empereur, ung chapeau de cardinalité, lequel le reçupt, present le roy, en grande humilité. Tantost après, le roy fist faire préparations pour se faire couronner roy de Castille, où au couronnement tous les seigneurs d'Espaignes furent mandés comparoir, aussy tous prélatz et gens de biens. Tandis que la chose s'appoinctoit, vint par envers le roy ung legat de Romme, que le pape Leon envoioit pour l'honorer et reverender, et pour tenir bonne paix et union ensemble. Soyés advertis, sachant sa venue, on alla au

[1] Il en fallut transporter quelques-uns.

[2] Parmi la place.

devant de luy, hors de la ville de Valdolif, à croix et à confanons. Icelluy estoit de l'ordre des Jacopins. Le roy le alla visiter en son logis, où il y eult de belles propositions faictes par le legat au roy, au nom du pape, que le roy print de bonne part, et puis se retira en son logis. Incontinent après, la conclusion fu prinse du jour du couronnement, et fu amennet le roy ce di jour en l'eglise Notre-Dame de Valdolif, en estat [1] de roy, accoustré de ses habitz royalx, presents tous les nobles tant d'Espaignes que des pays d'embas, où pluisieurs prelatz estoient revestus: premier le legat du pape; le second, maistre Adrien, nouveau cardinal, confesseur du roy; le tierch, monsieur Briselot, archevesque de Sardinne, aussi confesseur du roy; l'archevesque d'Arragon; l'evesque de Pavie, et pluiseurs autres; lesquelz prindrent le roy et l'assyrent en son siege royal, qui après qu'il fu assis fisrent de belles seremonnies tant d'oraisons que d'autres choses. Ce faisant, le legat du pape, et le duc Guillart[2] prindrent la couronne et la poserent sur le chief du roy, lequel le reçupt en grant reverence en plourant. Lors, pour le bien que on véoit en luy, on luy bailla le titre de Roy Catholique. Et aussy fu donné à juste cause; car oncques ne fu trouvé tel homme, pour ung roy, estre tant catholique. Le couronnement tout acompli, ainsy et par la maniere qu'il est accoutumé, l'on chanta *Te Deum laudamus*, dont après chacun se retira en son logis.

CHAPITRE X.

Comment le roy d'Arragon après son couronement fist son entrée en la ville de Saragosse, et comment les cytoiens ne le volloient pas recepvoir.

Ce fu au commenchement du mois de march, en l'an mil chine cens et dix sept, que le couronement du roy catholicque se fist en l'eglise Nostre-Dame, en la ville de Valdolif, en la présence de la noblesse que ci-devant ay dict au chapitre dernier. Nul ne sçauroit escripre la richesse que il y avoit en ces Espagnars, de pierreryes et de beaus perles. La feste y fu plantureuse [3] au jour du couronnement, et sy tint-

[1] En pompe.
[2] D'Aguilar.
[3] Il accourut beaucoup de monde.

on cour ouverte à tous venans. Le plus t
que le roy peust, madame sa tante sceult[1]
courronnement faict en Valdolif, et comm
son titre estoit le Roy Catholique; laquelle g
vernante le fist sçavoir par tout, dont le p
ple en fu fort resjoy. Lors pluiseurs ambas
des vinrent envers le roy catolicque de estran
contrées, tant des turcques que d'autres
tions, pour luy porter honneur, en luy
sant hommaige comme au plus noble roy
chrestienté. Entre lesquelz luy en vint une
Grant Turc, qui luy apporta ung solleil
fin or, et une lune d'argent; deux harn
d'homme d'armes tous completz de fin or,
deux escuz, ou targes[2] de fin or; et d
gentilzhommes moriennes, avec aussi d
gentilles femmes, moryannes comme les ho
mes. Sachiés que l'ambassadeur estoit estran
ment vestuz. En disant sa proposition de
son souldan, et sa commission, présenta
beaux dons au roy catolicque, luy priant q
volsist tenir son maistre en bonne paix et
aussy, et qu'ils fusissent allyés. Le roy escout
et voyant les beaux dons, le remerchia hon
rablement, auquel donna de precieulx et ri
dons; le quel, après avoir esté à son plaisir
la ville de Valdolif, retourna en son pays
reillement. Ce temps pendant nouvelles fur
apportées que la Barbe-Rousse avoit la te
colpée, tous ses gens qui estoient regnyés
à mort, et touttes les Auffricques[3] mises
obéissance au roy catolicque. Celuy qui en
porta les nouvelles, en fu faict chevallier;
disoit-on que c'estoit celluy qui avoit mi
mort la Barbe-Rousse. Pour telles besoignes
pour le couronnement du roy, joustes et to
noiz s'en fisrent en la ville de Valdolif; entre
quelles le seigneur de Beaurain, et monsieu
Grant en emprirent un sur le marchié de la
ville encontre tous les venans, et à groz pl
chons; lesquelx deux seigneurs, attendans t
venans, estoient accoustrés de toille d'or
par dessus semez de lettres d'argent de
devise toutte d'orphevrerie, et la housch
des chevaulx pareille, marchant[4] sur la te
Les sachans en telle sorte au marchiet, où
roy estoit aux fenestres et dame Alyenor, v

[1] Le roi manda aussitôt à madame sa tante.
[2] Boucliers. — [3] Toute la Barbarie. — [4] Trainant.

rent pluiseurs grans-maistres tant d'Espaignes come des pays d'embas, fort richement acoustrez, à l'encontre de ces deux attendans ; lesquelz deux sy vaillamment s'y monstrerent, que pluiseurs furent jectez par terre, dont les aucuns fusrent villainement bleschez. Cescun s'esmerveilloit de ce que en ceste jouste se faisoit. Après chacun avoir jousté et faict son mieulx, et la jouste faillie, chacun se retourna en son logis : mais les deux chevalliers deffendans fusrent les derniers sur le camp, lesquelz au partir s'enclinerent envers le roy, les dames et les autres seigneurs. Au soir le roy tint groz estat pour l'amour des joustes, où les tournoyans le vinrent visiter, et pareillement les dames ; où après pluiseurs joyeusetés dictes et faictes, et les dances faillyes, les prilz furent donnés au mieulx avoir faict son debvoir. Ce temps pendant le roy de France avec son conseil se delibera encore d'aller delà les montz ; mais du conseil fu respondu et dict : que il avoit bien autre chose affaire au realme que d'aller delà les montz; et que bien sçavoit quelle demande le roy d'Angleterre avoit faict au pays, laquelle estoit fort difficille à faire et acomplir, et que de ce failloit respondre à l'ambassade sur le champ, laquelle le requeroit. Le duc de Bourbon sur ce parla et dict : que à l'ambassade seroit respondu, que on n'avoit point loisir de besoigner de ces affaires, et qu'il s'en retournast jusques à ung autre temps. Ce conseil fu creu ; ainsy en fu il faict ; car les Angloix parterent sans riens dissimuller. Le vingt-cinquiesme jour du mois de march an mil chinc cens dix sept, fu la guerre publyée par tout le realme de France à l'encontre des Angloix et leurs allyés. Parquoy sur les frontieres des pays du Roy Catholicque, c'est à dire, Flandre, Arthois, et Haynnault, fu mise grosses garnisons de Franchois et lansquenetz. Lors en la ville de Paris, le duc d'Allenchon, daulphin de France, en ung conseil donna une buffe[1] au filz du seigneur d'Orvalle, laquelle ne prinst past de bonne par, et en sceult malvaix gré au daulphin : mais n'eult pas l'audache s'en vengier ; parquoi grosse hayne en sortit. La voix couroit que la buffe fu donnée pour ce que le roy de France luy donnoit trop d'audience, et que il l'assistoit comme on disoit, en ses paillardises. Le roy s'en courroucha : mais n'en eult autre chose. Tellement se gouvernoit-on au realme de France : mais au pays d'Espaignes alloit tout aultrement; car touttes plaisances se faisoient à la cour du Roy Catholicque, par devant les ambassades quy lors y venoient; car aulcuns y couroient les gennetz à la mode de Turquie, à courts estriers; les hommes couverts de grans escuz pour eulx garder des dars qu'ils ruent l'ung contre l'autre, lequel jeux est beau et plaisant à voir [1]. Certains jours après, encore le seigneur de Beaurain et monsieur le Grant estaublirent ung tournoy et contre tous venantz ; à la quelle jouste le Roy Catholicque y vint pour jouster, moult richement monté et acoustré comme un sainct Jorge, acompagniet du seigneur de Chievres et du gouverneur de Bresse, de monseigneur le grant-maistre et de pluiseurs aultres, tous vestus de draps d'or frisiés, et de toille d'or et de velour cramoisy ; les aucuns de satin cramoisy tout dechicqueté. Sachiés que le roy en entrant dans les liches, avoit vingt-quatre lacquayes richement habilliez tous d'une meisme couleurs; et sy avoit pareillement par devant luy ses trompettes jouans melodieusement. Quant le roy fu dedens les liches, on luy donna le bois; et alla contre monseigneur le Grant, qui sy bien le fist, qu'il rompist son bois. Le roy prinst encore une lance, laquelle il rompit fort rudement : mais la tierche ne rompi-il pas. Le roy ayant faict son entreprinse touchant de la jouste, s'en party en grant triumphe, à trompettes et clarons sonnant. Puis après vint le conte de Porcean, bien noblement accoustré, ses lacquaiz à l'entour de lui, lequel demanda le bois, lequel lui fu donné ; puis brocha [2] son cheval et alla contre le seigneur de Beaurain, lequel Porchean [3] sy bien le fist, qu'il rompy son boix, aussy le second et le tierche ; ses heraulz crioient : « Vive le roy, et Porcean ! » Lequel ayant faict ses trois colps en grant honneur se retira vers son logis; puis autres y vinrent qui jousterent, lesquelz assez bien le firent ; autres qui ghaire n'y profiterent d'honneur. Le soir vint, la course faillit, chacun se retira en son quartier, les attendans voyans que plus n'en y avoit qui vollissent jous-

[1] Un soufflet.

[1] C'est le jeu du Djherid. [2] Piqua des éperons
[3] Portien.

ter. Advint que après ces joustes en ung conseil fu determiné, que le roy feroit son entrée en la ville de Saragosse; et fu le tout apresté, tellement que le roy se retira vers icelle ville : mais les habitans n'en faisoient mise ne recepte ; car il y entra sans aller au devant de luy; et ne le volloient pas recevoir pour roy, pour aulcuns differentz; et couroit que sept personnaiges l'empeschoient. Je ne sçay comment il en alloit à la verité. Quoy qu'il y eult, n'y fu pas reçupt pour roy à ceste fois, et n'y fist pas son entrée comme roy ; et fu ainsy en la ville six semaines ou plus. Tous les jours, ou bien souvent, le conseil du roy estoit ensemble, où le seigneur de Chievres mettoit aux seigneurs d'Espaignes beaucop de choses avant; lesquelz Espagnars se adheroient assez avec son conseil; car iceulx, après le roy, l'aymoient sur tous les hommes. Iceluy de Chievres fist tant ntre les Sarragossiens, que la paix fu trouvée entre leur roy et eulx. La voix couroit que ceste dissention se faisoit, pour ce que le roy ne volloit pas rendre aux Saragossiens leurs privileges, comme ses predecesseurs leur avoient renduz. Autres disoient : que c'estoit par sept personnaiges, comme ci-dessus ay dict, qui empeschoient le roy de faire son entrée, ad cause que la roynne n'y auroit plus hantez, lesquelz avoient le gouvernement des biens venans de Saragosse et des autres realmes. Conclusion, par le moyen du seigneur de Chievres et de plusieurs autres seigneurs d'Espaignes, le roy eult sa paix en Saragosse ; et comme on disoit, iceulx empescheurs, tous sept, luy furent rendus : mais le roy en prist pitiet et leur pardonna, en satisfaisant le dommaige et interestz, que durant la querelle ilz avoient faict à l'encontre de Saragosse et aucuns pays, de quoy ilz en estoient cause. Quant le roy se trouva en paix aux Saragossiens, sy disposa d'y faire son entrée; et de faict en sorty, et s'en alla logier en une petitte ville là entour, en tamps que les preparations se faisoient en la ville. Quant tout fu bien apresté, le roy se tira pour venir à ladite ville faire son entrée; dont les habittans vindrent au devant de luy; et quant ilz l'encontrerent, tous se misrent en genoulx, luy priant très-humblement merchy, pource que, par gens enemis, lui avoient estez sy rebelles contre son honneur. Le roy les fist lever, et leur pardonna ce qu'ilz luy avoi mesfait : lesquelz cheminerent tous devan Roy Catholicque. Soyés adverty que jamais nulle entrée de roy n'y eult tant d'honn que fu faict au Roy Catholicque. C'estoit m veille de ce qu'on y faisoit, et des cris que o cryoit « Vive le roy de Castilles » Et les tres : « Vive le Roy Catholique ; » encore d' tres : « Vive Bourgoigne. » On n'y oyoit nu goute des trompettes et campanelles[1] que o sonnoit, et des tournois et joustes qui lors fisrent; car le seneschal de Haynnault, Anth de Verchin, y fist merveilles d'armes, e acquist grant bruit et honneur sur tous autres.

CHAPITRE XI.

Comment les Indois vinrent demander secours au d'Arragon contre les infidelles, dont l'ung des fil roy d'Indes se fist baptiser : et du mariaige de d Alyenor au roy de Portugal.

Ainsy fu le roy rechupt en la ville de Sa gosse; et fu après pasques, en l'an mil ch cens et dix huit, où chacun monstroit g signe d'amours au roy catholicque. Tout monde le venoit visiter; les ung luy amenoi des gennetz, les autres cameaulx, dromadai et olliphans. Estant en tel honneur en la v de Saragosse, il vint deux jeunnes filz roy, freres ensembles; et disoit-on que c' toient les filz du roy d'Indes-la-Majour, p aulcuns affaires qu'ilz avoient à l'encon d'aulcunes gens qui tenoient encore le pa de la Barbe-Rousse, lesquelz leur faisoi grosses molestes. Quant le roy eult tout coutté ces deux jonnes filz, très-noblem habilliés d'escarlate, aornés de pierreryes et perles, et estoient Sarazins qui luy venoi demander secours, respondit : que tr vollentiers leur en bailleroit, pourveu q ce fuist contre ceste nation : mais il leur queroit qu'ilz se feissent baptiser, et q grant bien leur en adviendroit à l'ame env Dieu, et aussi de gros biens. Le jone pe sur ces requestes que le roy luy faisoit, leq touchiet du sainct Esprit promist au roy q se baptiseroit. L'autre respondit : que jam

[1] Cloches.

ne le feroit, pour perdre[1] la vie; et blasmoit très-fort son frere, luy reprochant beaucop de chose, et pourquoy il faisoit telles besoignes que de prendre aultre loy que la sienne, et d'avoir autre maistre que leur pere, veu qu'il estoit aussy puissant que cestuy roy, « combien que « nous luy demandons secours, de quoy ne sçay « donc que ce vient. » Lors le jonne frere respondit: que ce qu'il avoit prommis seroit tenu. Et ainsy en fut-il faict; car en l'eglise Nostre-Dame maistresse ville de Saragosse, icelluy fu baptisiet, et luy donna le roy catholique son nom, car c'estoit le premier parain, et le second, le seigneur de Chievres. Ses marinnes furent nobles femmes. Son nom, par la grace de Dieu, fu Charles roy des Indes les majours. Son frere, voiant l'affaire, s'esmerveilloit des choses qui se faisoient à ce baptisement, et très-fort courrouchiet. Neantmoins n'en eult autre chose, et se taisoit coy, pour pervenir[2] à ses intentions. Auquel le roy catholicque fist solliciter, et voyant que nulles admonissions ne povoit ayder à l'atirer à notre loy, on luy donna son congié, et se luy fu delivré cent chincquante harquebutiers et chinc cens picquaires en la conduite de celui qui avoit tué la Barbe-Rousse. Icelluy Turcque, sans prendre congié à son frere, se party, le menassant que[3] ainsi s'estoit baptisié; le quel nouveau chrestien demoura avec le roy catholicque, homme de bien et d'honneur; et luy fu bailliet ung bel estat, tel que à filz de roy apartenoit.

Ensuite que ces choses advenoient en Saragosse, il y vint une ambassade de Portugal requerir dame Alyenor à mariaige, come parci-devant on avoit faict encore ès pays d'embas, pour leur propre seigneur et roy. Ne scay que d'alongier la matiere. La chose fu tellement demenée, que le mariaige fu accordé de dame Alyenor au roy de Portugal, et les noepces faictes, où grant sollemnité se fist.

Laquelle dame Alyenor peu de temps après fu menée au reaulme de Portugal, en la conduite du noble seigneur de Trazegnies, et d'autres nobles personnaiges qui l'accompagnerent, tant des Espaignes que d'ailleurs. La dame de Chievres estoit sa damme d'honneur, accompagnée de pluisieurs nobles dames et damoiselles. Sachiés que madame Alyenor fu conduicte hors de Saragosse de pluisieurs nobles hommes, qui brief retournerent. Mais le conte de Porcean la convoya trois journées, puis ilz print congiet, où celle luy dict de belles choses au partir; car c'estoit l'homme de ses vassaulx que elle aimoit le mieulx; et pour ce qu'elle estoit assez humaine de luy, l'appelloit ung nom aultre que conte de Porcean, lequel le prendoit assés de bonne part, et en estoit bien joyeux. Quant il fu retourné en Saragosse dict au roy catholicque comment et où il avoit leissiet madame Alyenor sa sœur, et qu'il l'avoit convoyé trois journées. Le roy l'en remerchia, puis dit à son oncle le seigneur de Chievres des nouvelles de sa femme, laquelle cheminoit pour tirer devers le royalme de Portugal, là où madame Alyenor arriva sans nulz dangiers. Au devant de laquelle on vint fort honnorablement, et fu rechupte au pays en grant gloire. Conclusion, la chose fu tellement demenée que les noepces se fisrent du roy et de madame Alyenor royne de Portugal; de quoy le filz du roy de Portugal se contenta assez mal, pensant qu'elle fuist pour luy, mais il n'en eult autre chose. Et courroit la voix que madame Alyenor heuist plus chier le filz que le pere: mais en la fin tout s'en trouva assez bien; et fisrent tant ensemble qu'elle engendra du roy une belle fille.

Ce temps pendant que ces choses se acomplis soient en Portugal, le roy d'Arragon, nommé Roy Catholique, visitoit ses pays, et conclud d'aller faire ung pelerinage à Notre-Dame de Monsara[1], comme il fist. Quant il fu venu en icelle, il sejourna trois jours. Il visita la belle dame de Monsara, à laquelle il fist son offrande d'un bachin d'argent, ricement ouvré, pesant cent marcz, et ung groz chierge de cire vierge, tout ainsi et en la maniere que son feu pere le roy Philippes avoit faict. Quand le roy eult faict son voiaige, alla visiter les sept hermitaiges en hault de la montagne, aux quelz il donna de beaux dons; lequel quant il eut esté en la ville de Monsarra se retourna en la ville de Barselonne où il fu reçupt honnorablement

[1] Dût-il perdre. — [2] Parvenir.
[3] Par ce que.

[1] Mont-Serrat.

comme leur propre roy. Après s'en alla visiter le bon patron et apostle saint Jaques en Compostelle, où il fu pareillement trois jours, en visitant les lieux et hospitaulx que sa dame grant-mere avoir encommenchiet, et que son pere avoit parfaict. En visitant les lieux, donna de beaux dons. En après retourna en Barselonne, où plusieurs jours après la chose fu tellement conduicte, que le roy catholique renouvella l'ordre de la thoison dorée, en telle sorte que son grant ayoeul le duc Philippe de Valloix et de Bourgoigne l'avoit encommenchié au racloz [1] de ses noepces; où de nouveau on le donna à aulcuns d'Allemaignes et d'Espaignes, parreillement à aucuns napolitains, lesquelz le reçuprent en grant gloire. La Thoison achieviée, et pluisieurs choses faictes pour le pays de là entour, le roy catholicque retourna en Saragosse, où pluisseurs merveilles advinrent. Estant le chancelier de Bourgoigne à table, en compagnant Briselot, confesseur du roy, mourut, presents tous, et fort hastivement, et ne parla que deux ou trois parolles à Briselot: mais il fu gardé trois jours, craindant que ne fuist une faulte ou foiblesse: mais ce fu à certes; car on l'enterra au couvent des freres prescheurs. Depuis le roy donna son office de la chancelerie au doyen de Besanchon, lequel n'en possessa ghaire; car depuis fu archevesque de Parme, et sy fu ung autre faict chancelier. Ces choses ainsy advenues, fu decreté de par le roy, et les pays, par les requestes que l'empereur et dame Marguerite avoient faictz, que dom Frenand s'en iroit en ces pays d'embas, c'est assavoir, en Flandre et en Brabant. Et fu dict que le seigneur de Sampy, frere au prince de Chimay, le conduiroit jusques en iceulx pays, et qu'il seroit son maistre et gouverneur, avecque pluiseurs nobles de son estat. Ainsy en fu-il faict, et toutte l'ordonnance de son voiaige apprestée, tellement que, quant temps fu, nous en parlerons plus ad plain en ce petit recoeil, en ensuivant ceste presente pour preparation. Ung jour en ung conseil, où le seigneur de Chievres estoit, après Pasques en l'an mil chinc cens dix-neuf, et pluisieurs autres de tous pays, car on n'avoit pas tenu de plus grant conseil de loingtemps, sachiés que on y m beaucop de matieres avant. Le seigneur Trazegnies estoit nouvellement revenu de P tugal, où il avoit eu et receu de grans et n bles dons, si comme une kaisne d'or, et aut bagaiges; lequel seigneur de Trazegnies en conseil, presens tous, dict aucune commiss du roy de Portugal. Puis il raconta de l'estat son voiage, du roy et de dame Alyenor la royn de Portugal, comment ilz estoient ensem amiablement. Briselot, archevesque de Sard et confesseur du roy, en ce conseil estoi avant-parlyer [1]. Et quant la commission harangue de Trazegnies fu finée, recomm cha à parler, où loing temps fu droict à t nue, remonstrant au roy et au conseil plusie choses: mais en la fin, sa harangue finée affoiblissoit. Le roy se perchut qu'il se al gissoit en parlant; en la parfin la sueur venoit au visaige; et se cuidoit essuer de mouchoir, mais n'y povoit eslever ses bras en la fin se commencha à chanceller. Le se leva de son siege, et vint envers luy en sant: «Mon pere, qu'avés vous?» A ces m tumby Briselot contre la personne du roy foiblesse, qui incontinent fu soustenu, d pour ceste advenue le conseil failly. Et fu chevesque Briselot porté en son logis, le estoit près de celluy du roy, où les archier corps le porterent, et le ayderent à couc sur son lict; et y fu longhement, espera qu'il estoit mort: mais on sentoit aucunen en son corps de la chaleur. Le roy ne cess mais qu'il ne fu visité de ses medechins; quelz sy bien le visiterent, que en longu de temps revint en convallescence. Le ro visitoit tous les jours; car c'estoit son g amy; et commanda aux medechins que on sast bien de luy; ossy firent-ilz; sy bien quant il se vist ainsy que guery, demanc roy son congié, pour retouner ès pays d'en pour prendre autre ayr, dont le roy lu corda bien malgré luy: mais sachant c'estoit son desir, ne luy refusa. Sachiés Briselot donna aux Carmoix [3] de la ville il couchoit malade, toutte sa vaisselle d'e et autres baghaiges, lequel se mist apri

[1] A la fin de la solemnité.

[1] Celui qui portoit la parole.
[2] Et l'on fut longtemps dans la pensée.
[3] Carmes.

chemin parmi le reaulme de France, et alloit petitte journée. Tandis que ces choses et autres se faisoient ès pays d'Espaignes, le roy de France, desirant de parvenir à aulcunes besoignes de son affaire, requitz au roy catolicque, par ung herault, que de faire parlementer avecque luy, et que moult le desiroit; où sur ce fu conclud, que les deux parties, de par les roys, se trouveroient en la ville de Monpellier, où icelluy du roy catolicque orroit ce que le roy de France mettroit en advant. Ainsy en fu il faict, car le conte de Porcean, chief de l'ambassade, accompagnié de plusieurs nobles gens saiges et prudens, fu ordonné d'y aller. Et tant exploicta qu'il arriva en la ville de Monpellier, où le seigneur de Boissy grant-maistre estoit, le premier jour de may, le quel avoit commission du roy de France; avecque lequel le comte de Porcean sy bien besoigna, que grant honneur des Franchois y acquitz: mais n'eult ghaire communicquiet avec les seigneurs de France, chief de l'ambassade, qu'il ne morut, et disoit-on que c'estoit grant domaige. Icelluy mort, le conte de Porcean se retourna au realme d'Espaignes par devers le roy catholicque, auquel il dict et recorda ce que les Franchois desiroient; dont sur ce fu conseillié ce qu'il en seroit fait. Nous laisserons à parler du roy catholicque et des Espaignes, et dirons comment l'empereur retourna ès Allemaignes du pays de Brabant, de Flandres et des aultres pays.

CHAPITRE XII.

Comment l'empereur Maximilien rendy son ame à Dieu, et du deuil que l'on en mena; avec aussy son epitaphe en rethoricque [1].

Maximilien empereur des Romains premier de ce nom, tousjours auguste, après avoir pourveud de conseil avec sa fille madame Margherite, gouvernante des pays, pour aulcuns differens contre les Franchois, retourna ès Allemaignes, après avoir prins congiet aux seigneurs des pays, et à la communalté; soy sentant tout malade d'une jambe, sembloit à voir prendre congiet, que jamais plus en ces pays de par dechà ne retourneroit, et que bien le savoit. Luy venu ès Allemaignes, n'y eult ghaire esté, qu'il ne se allicta; dont fu fort visité des medechins de l'Empire; mais riens n'y povoit ayder. On le manda à sa fille la gouvernante, la quelle le fist savoir à Charles roy catholicque, lequel en fu moult desplaisant; qui incontinent envoya vers les Allemaignes ung noble homme en postz, pour mielz estre adverti de son estat; lequel, quant il arriva, le trouva mortellement malade: mais quant il oy nouvelle de son nepveu fu ung peu solagiet, le quel tantost après, se voyant fort aggravé de sa maladie, comme homme saige et vertueux, disposa ses affaires. Tout le premier donna son ame à son souverain createur; son corps sepulturé en la terre; en commandant que on ne fist nulles pompes après sa mort, et qu'il volloit estre sepulturé simplement; aussy que son corps fussist en terre en la ville de Velpz [1], lès Hongries, et son cuer en la ville de Bruges, auprès de Marye de Bourgoigne, emperesse des Romains, sa realle epouse; et que ses biens, dont il avoit largement, lesquelz sont denommés en mon grant recoeil de la maison de Bourgoigne, fuissent donnés à ses nepveux et niepces; touchant du faict de l'Empire: que Charles son nepveu, le roy catholicque, y fusist pour recomandé. Ainsy luy fu promis et accordé des electeurs. Le quel, tantost après pluiseurs devises pour le bien des Allemaignes et de l'Empire, le douziesme jour du mois de janvier, en l'an mil chinc cens et dix noef, rendy son esprit à Dieu son créateur, en bonne foi et mémoire. Après avoir faict toutes ses besoignes en la ville de Velps, emprès le pays de Hongrie, fu sépulturé; pour le quel groz deuil sortit en Allemaigne, au pays d'Espaignes et aux pays d'embas, sans en nulz excepter, où on fist de beaux, nobles et devotieux obsecques, avecques pluiseurs gemissements et grants pleurs; car ung chacun l'aymoit pour la largesse, honneur et proesse, benignité et courtoisie, comme en ses faictz polriés regarder. Sur sa tombe estoit richement escript en forme d'epitaphe, que cy-après vous orrez, et en la maniere que s'ensuit.

[1] C'est-à-dire en vers. Les académies, ou sociétés poétiques établies en différentes villes des Pays-Bas, se nommaient Chambres de rhétorique.

[1] Wels, dans la haute Autriche. C'est là que Maximilien mourut: mais notre auteur se trompe en disant qu'il choisit ce lieu pour sa sépulture; il choisit Neustadt.

CHAPITRE XIII.

Cy commence l'epitaphe du très illustre et sacré empereur Maximilien, tousjours auguste.

Antre les empereurs très-hault Cesariens,
Pour le septre Romains puissant victoriens.
Au magnificque estocq des princes terryens,
Doit estre nommé ung par les historyens.

Lequel party du sang imperial domaine
De Sigismond, qui fu par l'eglise romaine
Mis en possession de l'empire germaine,
Dont Alberty entra en ceste vie humaine.

De Albert, Federicq empereur fu nommé,
Puis Maximilien grandement renommé,
Du quel ne peult assés hault bruit estre sonné,
Ne le deuil de sa mort par oubli consommé.

En jonesse flory à commenchier son temps;
La ducesse Marye espousa à vingt ans,
De la quelle produit au siècle deux enffans,
Phelippe et Marguerite en regne triumphans.

Lors trouva les pays desolés, sans regime,
Galls et regallés du roy Louis unzième;
A Ghinegatte vint par guerre legitime,
Combattre lès Franchois, dont on fist grand estime.

Tost après son espouse à Bruges trespassa.
Entre France et Bourgoigne ung traictié se passa,
Dont Charles filz de Loys Marguerite espousa,
Et par ce point ce prince ung petit reposa.

Puis de brief, nonobstant la paisible fiance,
Congneult devant ses yeulx mortelle deffiance;
Terroanne, Tournay, Aire fu en souffrance,
Et Saint Omer dansa des menestreux [1] de France.

En lieu de sejourner en paisible repos,
Il reprint le harnoix confortant les suppos;
Flamengs et Brabenchons luy tournerent le dos,
Dont le pays en fu foulé de chair et d'os.

Ganthois et Brughelins fisrent pluiseurs alarmes,
Mais depuis leur en fist plourer de grosses larmes,
Leurs villes mestria par force de gens d'armes,
Se rompy leurs esdictz, leurs escuz et leurs armes.

Les Houcq et Cabillaux [2] plains de folle querelle,
Rejoindy par advis sans guerre trop cruelle.
En la ville d'Utrecque, cité moult rice et belle,
Entra à son plaisir, quoy qu'elle fuist rebelle.

Pour tenir son empire en paix et union,
Et les Suisses oster de quelque oppinion,
Il en reprist la guerre en leur possession,
Puis leur accorda paix à bonne intention.

En Allemaigne avoit aulcuns competiteurs,
Pour usurper son droict usant de leurs haulteurs:
Par armes declina les discordes et terreurs,
Ottant que oncques mais [3] fist nulz autres empereurs.

[1] Saint-Omer fut enlevé aux François. Menestrel ou menestrier est un bâteleur, ou joueur d'instrumens.
[2] Les *Hoeksche* et les *Kabeljaausche*.
[3] Autant que jamais.

Pour ses enffans condhuire en temps et en saison.
Les mist et allya en realle maison:
Dont Phelippe son filz succedant par raison,
Laissa a son filz Charles reaulmes à foison.

A Phelippe son filz conseilla entreprendre,
De Gueldre recouvrer, ou par armes le prendre:
Charles d'Aiguemont lors n'y volloit pas entendre.
Mais à moins de trois mois à merchi se vint rendre.

Et depuis qu'il vyt mort son filz roy de Castille,
Au roy de Dinnemarque allya une fille;
Ung autre en Honguerie au roy pour luy utille,
Et en Portugal autre aisnée très-gentille.

Maints traictiez contractés en ce monde fabricque [1]
Ont passés par ses mains, de quoy plus ne fabricque.
S'ils ont esté rompus par oeuvre dampnificque,
Dieu cognot les ouvriers inventeurs de trafficque.

Pape, rois et seigneurs fourrés en discordance,
A son povoir les a remis en concordance,
Leurs tresors faict espandre en très-grant habondar
Premiers qu'il ayt marchié à la mortelle dance.

Et premier que morir, a bien tenu les mains
Pour le roy catholicque aulx electeurs germains,
Par tel moien qu'il l'ont esluz roi des Romains,
Dont pour estre empereur il n'en vault pas de mois

Après a regardé pour son deffinnement.
Comme bon catholicque a faict son testament;
Vray contrict et confés de bon entendement,
Vollut rendre son ame à Dieu devottement.

En ce point termina son regne imperial,
Au quel fu très-illustre amiable et léal,
Vaillant, puissant, devot, honneste et cordial,
Excellent justicier, prudent et liberal.

Pluiseurs fais excellentz fort dignes de memoire,
Sur les Turcques et ailleurs où on se rememoire,
A l'honneur du deffunct polroit estre en l'histoire,
Des cronicques ausquelz le cas est tout notoire.

Mil chinc cens et dixhuit, le douzisme en janvier,
A Velps lès Hongrye est mort sans recouvrier,
A soixante huit ans, pour sa gloire amplyer,
Et son ame eslevée; voellons pour luy prier.

AMEN.

Tout achevet, et les obsecques de l'empere
fais en Allemaigne, le post se retourna ens l
paignes, le quel conta au roy le trespas de s
grant-pere, auquel il donna une lettre que lu
mesme avoit escript avant son trespas. Je cr
que c'estoit le contenu de son testament et
ses affaires; la quelle lettre fu lutte en gra
pleurs et gemissemens, present le seigneur
Chievres et pluiseurs autres, qui tous tendr
ment ploroient. Lesquelz tantost après concl

[1] Peut-être lubrique.

rent de faire son service; le quel on fist fort sumptueux, comme à tel personnaige appertenoit. Les services faictz, par conseil le postz fu renvoyé au conte de Nassau, à ceste fin qu'il soignast des affaires touchant du faict de l'Empire, et sans y faire nulz delay ne attardement. Le conte de Nassau voyant la comission que le roy luy envoyoit, y besoigna tellement à l'honneur de son maistre, que grant honneur luy en vint, comme plus à plain vous orrés cy-après. Le roy de France, Franchoix premier de ce nom, pareillement pour le faict de l'Empire, assembla tout le conseil de France, où il mist avant : que son desir estoit d'estre empereur, et que sa vollenté estoit formée que d'y parvenir, et que sa personne le povoit bien estre, comme autres fois l'avoient estez les rois de France. En ce conseil estoit le connestable de France, et le duc de Bourbon, le duc d'Allenchon, le conte de Vandosme, et autres grans maistres du realme de France, lesquelz demanderent au roy : « Sire, « vous nous mettés en advant que desirés d'estre « empereur des Allemaignes. » Le connestable premier parlant dit au roy : « Sire, ne vous desplaise « sy je vous dis mon advis, touchant d'estre em- « pereur. Jamais en Allemaigne vous ne le seriés ; « plustost le seriés-vous dedens Rome, par ung « mot qui est veritable; les Allemans n'en feront « nulz s'il n'est de leur sang. D'y aller par force, « jamais vous ny entreryés; car je suis bien ad- « verty que l'empereur defunct a sy bien faict ses « besoignes, que avant son trespas, il a lyet les « electeurs et les grans maistres d'Allemaignes « sy amoureusement ensemble, que son nepveu « Charles le roy catholicque en aura la election ; « car il est, du sang paternel, naturel des Alle- « maignes, et sy est fort puissant pour furnir et « subvenir à ces affaires. Par ainsy, noble roy, « souffisse-vous à tous pour le mieulx besoigner, « et velà mon advis. » Quant le roy eult entendu le duc de Bourbon, et oy parler, regarda le conseil, qui mot ne disoit, au quel il dit : « Comment, « seigneurs, vous ne dictes riens? » Lors luy se leva et dit : « Chier sire, vostre connestable « en a dict la verité ; nous tous nous enssieuvons « son conseil, disant pareillement que sur les « Allemaignes vous ne volliés riens emprendre, « par especial sur les hoirs d'Austrice. » Le roy se contenta très-mal de ce conseil, du quel s'en party ainsy comme tout courrouchiet sur eulx, disant : que bien faire en sçaroit sans leur conseil. Le roy se party d'entre eulx ayant tousjours desir d'estre empereur, et ne cessa jamais que d'appareiller ses affaires; et tant fist qu'il envoya ung archevesque de ses pays, bon conseillier de sa maison, en Allemaigne, et y trouva aulcuns amis, auxquelz il promist grant somme de deniers, qui depuis les delivra : mais riens ne luy ayderent; car le conte de Nassau se ordonna encontre luy par tel sorte, qu'il rompoit tout ce que l'archevesque faisoit. Neantmoins il attendoit l'election comme les aultres. Le roy d'Angleterre y envoya une ambassade, le quel desiroit d'estre aussi empereur. L'ambassade du pape y vint aussy en noble arroy, qui se confermoit assez bien pour ayder le roy de France. Ne sçay que d'allongier la matiere. Après beaucoup de choses faictes, la preparation d'eslyre ung empereur se faisoit en Allemaigne. La quelle fu tellement faicte, que tous se trouverent ensamble en la ville de Francquefort.

CHAPITRE XIV.

Comment Charles roy d'Arragon fu eslu empereur d'Allemaignes et roy des Romains.

Soyés adverty que le dix-septiesme jour du mois de jung, l'an mil chinc cens dix-neuf, vindrent les sept electeurs en l'église de Francquefort, où ilz fisrent dire la messe du Saint Esprit, et vinrent tous ensemble en grant triumphe. Et quant ilz furent entrés au coeur de l'eglise, ilz fisrent la reverence l'ung à l'autre, et se misrent ès sieges aux deux costez du dit cuer; si comme : l'archevesque de Méance, au droict costé ; emprès lui, le lieutenant du roy de Boheme ; le troisiesme, le conte palatin ; à l'autre costé, l'archevesque de Couloigne, le duc de Saz[1] le cinquiesme ; le marquis de Brandebourg ; et au milieu du coeur estoit assiz, noblement accoustré, l'archevesque de Treves. Soyés advertis que les trois princes de l'eglise avoient manteaux, chaperons, et bonnetz d'escarlattes, fourés d'ermines. Le lieutenant du roy de Boheme estoit vestu d'ung manteau de drap d'or plain de perles. Et les trois princes seculiers avoient

[1] Saxe.

grans manteaux de velour cramoisy, chaperons et bonnetz fouretz comme les aultres. Quant ce vint à l'offrande, chacun se leva pour y aller : premierement l'archevesque de Mayence ; deuxiesme, le lieutenant du roy de Bohesme ; troisiesme, l'archevesque de Treves ; quatriesme, l'archevesque de Couloigne ; cinquiesme, le duc de Saz ; sixiesme, le conte palatin ; et pour le septiesme et dernier, le marquis de Brandebourg. Quant la messe fu dicte, les electeurs furent appellé devant le grant autel, où ilz fisrent serment, presens les ambassadeurs du pape, du roy catholique, du roy de France et du roy d'Angleterre, et autres de pluiseurs quartiers en grant nombre, de elire ung roy des Romains empereur futur, pour deffendre la chretienté et l'imperialle majesté. Ces sermentz ainsy faiz que di est, chacune ambassade recommanderent aux electeurs leurs maistres de le tenir en droict pour eslire empereur, chacun priant pour son maistre. Songyer que les electeurs promesrent[1], que chacun seroit gardé en son bon droict, ainsy qu'ilz avoient promis et jurez. Et pour abregier, tous sept s'en allerent au chapitre de l'eglise ; dont illec furent bien une grosse heure. En après sorterent pour chacun en aller en son logis. Mais premiers fisrent commandement aux ambassadeurs de tous quartiers, que sans jour et sans heure sortesissent de la ville, jusques ad ce qu'ilz auroient mandement d'y retourner. Ainsy le fisrent, reservé le conte de Nassau, qui tousjours demora en la ville ; dont groz murmure en vint entre les ambassadeurs, en disant, qu'il y avoit faveur. La chose demora en tel estat jusques au vingthuitiesme jour du di mois de jung, la veille sainct Pierre et sainct Paul. Ce temps pendant, domp Frenand estoit arrivé ens ès pays de Flandre et de Brabant, que sa tante le rechupt honnorablement, auquel on dict que l'election se faisoit ; dont il en fu fort resjoy, esperant que son frere, le roy catholique, seroit esleu pour estre empereur.

Tandis que domp Frenand estoit en ès pays, comme j'ay dict, les electeurs, à ceste veille de sainct Pierre et saint Pol, vindrent encore en l'eglise de Francquefort, comme par avant avoient estez. Le matin à six heures on y chanta une messe du Saint Esprit, où allerent à l'offrande comme dessus. La m dicte, les electeurs s'en allerent au chapi et quand ilz y furent tous entrés, une gra espace après, l'archevesque de Mayence en tit tout seul, et s'en alla en une chambre, menda l'uchier[1] impérial, le doyen de Mayen lequel fu prins pour notaire. Après, par l hussyer, fist encore venir sept archicon pour estre temoingz à la dicte election d' pereur. Et quant tous fusrent assemblés, l archevesque manda par le di huissier in rial, premier, l'archevesque de Treves, au devant l'autel fu commandé sur le serment avoit faict en ce lieu, qu'il volsist donner sa au plus proffitable prince et plus ydoine augmenter l'empire et la chretienté. Lors, a avoir ung peu pensés dessus, et aussy après l'archevesque de Mayenche luy eult denon pluisieurs princes chretiens, et aulcunes rem trances, le di archevesque de Treves donna sa à Charles d'Austrice, *filius Philippi*, sans n mer aultre tiltre, en presence du notaire et aultres septz archicontes, lesquelz furent pellés de l'archevesque de Mayance tous moingz. Laquelle voix le di Mayance fist re trer par le dy notaire. Puis Treves retourn chapitre avec les autres. En après l'archeve de Mayence manda par le di huissier le lie nant du roy Bohesme, le quel dit pour sa comme l'archevesque de Treves avoit propo dit ; et consequament, ainsy le disrent les tre aultres par ordre. Après que les six elec eulrent donné leurs voix et mis au regi l'archevesque de Mayance fist entrer ave dedens le chapitre tous les aultres elect avec eulx les sept archicontes, et le notair Mayence dist et remonstra, comment tous avoyent donné leurs voix de l'empire, et Charles d'Austrice roy des Romains et emp futur ; et lors, comme septiesme electeur, d sa voix au di Charles d'Austrice *filius Phili* puis commanda au di notaire qu'il escrip tout, après avoir estet informés.

[1] Promirent.

[1] Huissier.

CHAPITRE XV.

Comment le roy d'Aragon empereur esleu, se party d'Espaigne pour estre courronné, et arriva en Angleterre.

L'election ainsy faicte par lesdi electeurs, avec le di notaire et les sept temoingz archicontes, allerent sur le jubé, et le di domp doyen come notaire estant en ce di jubé, dit au commun peuple qui là estoit assemblé pour oyr l'election, coment la maison d'Austrice avoit fait pluiseurs services à la sacrée imperialle majesté, et augmenté l'empire et la chrétienté; par quoy lesdi electeurs ont eslutz Charles d'Austrice *filius Philippi,* sans aultre tiltre nommer. Et le di notaire volloit beaucop plus dire; mais le peuple crioit à si haulte voix: « Austrice, Austrice! Dieu soit louez, que n'avons pas le roy Franchoys;» tellement cryoit le peuple que on ne sçavoit entendre ce que le notaire proferoit. Ces choses achevées, les trompettes des electeurs sonnerent bien l'espace d'une heure. L'election fu faicte à sept heures du matin, et les ambassadeurs oyrent les nouvelles à huit heures, lesquelz estoient à une lieue près de Francquefort en ung groz bourcq appelés Houst. Lesquelz très-mal se contenterent. Le bastard du duc de Saz porta les nouvelles; lequel, quant il eult dict au conte de Nassau que son maistre Charles d'Austrice estoit eslut, luy donna pour son vin huit mille florins d'or. La publication que les electeurs avoient fait touchant de l'election par les seigneurs de la ville de Francquefort, se fist à neuf heures devant midi, où on commanda d'en faire la feste, comme on fist: car à l'après disner, devant les logis des electeurs, il y avoit des pieces de vin enfonsées, et par tout les quarfours de la ville les danses sur les rues se faisoient; souppers pareillement, où après les grans feuz forent allumés, toutte l'artillerie de la ville fu desserrée; longue espace on sonnoit en toutes les eglises. Soyés adverty que pour l'honneur de l'election, la feste dura trois jours, qui fu fort renforchiée de plus en plus. L'archevesque ambassadeur du roy de France ne se contentoit nullement, disant: que à l'election il y avoit eu de la faveur. Et de fait, desirant d'en faire question, se trouva depuis en la compagnie du conte de Nassau, où il y eult de grosses parolles; tellement que il fallu que ledi archevesque se partesist, ou il eult esté tué et desmembré; depuis retourna en France sans riens besoigner, et sans or ne argent. Quant le roy sceult la besoigne, comment elle alloit, fu fort courrouchié, et fist serment que ce jonne roy catholique ne seroit pas empereur d'Allemaigne, et que telle guerre luy feroit, qu'il auroit assez affaire de soy deffendre, sans penser ne songier de soy volloir faire couronner. Ensievant ces parolles besoigna tellement, par le moyen de sire Robert de la Marche, qu'il fist meinier force d'artillerie en la ville de Mouzon, pour contendre à deffendre[1] le couronnement de Charles roy de Castille, pretendant de luy meisme se faire couronner. Le conestable et le conseil de France sachants le desir du roy, entre eulx sans luy dire conclurent, se il volloit eslever armée pour seimir son artillerie, et tirer vers les Allemaignes que pas ne seroit adsisté, et ainsy en fu faict; de quoy le roy eult telle vergoigne dessus le connestable, que loingtemps fu sans en nulles fachons l'apeller. Neantmoins avoit tousjours le di conestable le regart sur luy, et meisme sur le realme, tant à la chose publique que au fait de la guerre, le quel fist tant que l'artillerie fu tirée hors de Mouzon, et remenée au pays de France. Ces choses ainsy faicte, le roy catholicque eult nouvelle qu'il étoit eslut empereur; le quel donna, à celuy qui luy porta les nouvelles, largement le vin, voyant la chose veritable. Le seigneur de Chievres conseilla au roy d'assembler ung conseil de tous ses pays pour ce qu'il y avoit affaire. Ainsy en fu faict; car l'an après, mil chinc cens et vingt, le seigneur de Chievres, joyeux de l'honneur de son maistre, ne cessa jamais que tout ne fuist preparé, et les batteaux prests, pour partir quant le conseil s'y adonneroit. Et fut monseigneur Adryen, cardinal, confesseur du roy, fait gouverneur principal du pays d'Espaigne avec pluiseurs personnaiges[2]. Ainsy que l'on preparoit ses affaires, le roy de France courouchiet qu'il n'estoit esleu empereur, tant

[1] Pour tâcher d'empêcher.

[2] Il n'y eut d'autre personnaige avec lui que le célèbre Ximenès, qui sçut se procurer la principale autorité, et qui la méritoit en toutes manières.

fist par ambassades avecque le roy d'Angleterre, qu'ilz conclurent d'eulx trouver ensemble auprès de la ville d'Ardre, où ung mariaige se debvoit faire entre le daulphin de France et la fille d'Angleterre, affin que bonne paix fuist entre eulx trouvée. Le roy de France fist ses préparations auprès de la ville d'Ardre. Et tandis[1] le roy catholicque cheminoit sur la mer, lequel, par ayant[2] bon vent arriva, au realme d'Angleterre, où il fu honnorablement reçupt du roy et de la roynne, et du peuple grandement festoyé. Ceux de Flandre et de Brabant sceurent la descente de leur roy en Angleterre. Dont par tout, par le commandement de madame Marguerite, on en fist la feste telle, que en la ville de Vallenchiennes, en faisant ceste feste, par ung fallot ardent dessus le clochier de l'eglise saint Jan, maitresse eglise de Vallenchiennes fu bruslée, et le battelement d'icelle et grant partie de l'abbaye; et se faisoit ceste feste le jour saint Barnabé mil chinc cens et vingt; pourquoy pour ceste fortune[3] la feste en failly. Tandis le roy catholicque estoit en Angleterre, où on luy monstra bon amour, estans tous si joyeux de son election, qu'il n'est langue qui sçaroit raconter la feste et honneurs que journellement le roy lui faisoit. Et disoit: que très-joyeux estoit que ainsy le tenoit en son pays devant qu'il se fuist trouvé avec le roy de France. Lors le roy catholicque ad ce respondit: «Chier sire, mon oncle et mon «amy, pour moy ne laissiés à estre bien du roy «de France; c'est mon amy, fectes ce que luy «avés prommis; avecque l'aide de Dieu où est «mon affection, nulz ne me peult nuire.» Le roy d'Angleterre entendit assés bien son nepveu: mais il respondist qu'il ne se soussiast, et qu'il ne feroit chose contre sa haulteur. Ces devises ainsy fectes, après pluiseurs honneurs faictes au roy catholicque, se party d'Angleterre, et tant fist qu'il arriva en ses pays, où il fu honorablement reçupt; parquoy encore grosse feste en fu faicte à l'entrée du mois d'aoust. Les electeurs d'Allemaigne, le sachant en ses pays d'embas, le vindrent visiter, en apportant de leurs voix la vraye election, en l'appellant empereur eslut. Le conte de Nassau estant present raconta au roy catholicque

[1] Et cependant.
[2] En ayant. — [3] Accident.

l'honneur que les electeurs luy avoient port au nom de sa personne; dont le roy les rem chia, tenant le bonnet en la main bien gr tieusement. Après beaucop de devises, electeurs prindrent congié du roy, et s'en r tournerent ès Allemaignes, et le roy demor en Brabant appoinctant ses affaires. Ce tem pendant le conte de Porcean, par le cons de son oncle seigneur de Chievres, fist ta qu'il parvint à damoiselle Anne de Croy, fi au noble prince de Chimay, où son desir e toit. Parreillement la jonne dame l'aymoit tout son cuer; sa grace estoit telle, que c'e toit l'une des dames la mielx moriginée des pay Soyés advertis que elle euist eue de gran maistres, et des plus grants d'Allemaign mais à nul n'y avoit son volloir[1] que le jon conte de Porchean; parquoy la chose y conclud et accordée par vray mariaige, ent Phelippes de Croy d'une part, et dan Anne de Chimay d'aultre part, le penultien jour du mois d'aoust; et après minuict, qua le darain jour commencha en vendredy, l'a chevesque Briselot, entour une heure, les e pousa, et dist la messe; et après le bancque le noble conte s'en alla coucher avec sa nob espouse. En ces noepces estoit: le noble prin de Chimay et sa noble femme, le seigneur Saintpy et le seigneur de Frezin, grant bail de Haynault. En ce tamps ceulx de la ville d'A vers faisoient leur compte, que le roy cath licque, eslu empereur, y feroit son entré Pour ceste cause, le marquis d'Arschot manc au conte de Porcean, en la ville de Binch Hainault, qu'il se retournast envers le roy Bruxelles, et que pour ce cop il avoit estez ass emprès de sa dame des noepces. Icelluy party bien envis[2]; neantmoins la departye s'e fist, dont le conte de Porcean s'en alla avec roy en la ville d'Anvers, où il fu honorabl ment reçupt des habittans et des marchan Soyés adverty que Briselot trespassa ce m de septembre, de quoy à la sainct Michel roy faisoit son entrée en la ville d'Anver dont brief temps après retourna à Bruxelle où après pluiseurs besoignes faictes, le r appella le conte de Porcean, luy disant, qu' falloit qu'il fusist capitaine du pays et conté

[1] Elle n'aimoit aucun autre.
[2] Malgré lui, *invitus*.

Haynault ; et que son beau-pere le prince de Chimay luy avoit requiz de ce faire, et qu'il s'en volloit deporter ad cause de son anchienneté ; luy congnoissant ses dis sentimens bienvoeillans au pays volloit que ainsy en fu. Le marquis d'Arschot respondit au roy : « Sire, mon « nepveu est jone; leissiés-le encore en la main de « mon cousin le prince de Chimay. » Le roy respondit : que ainsy en seroit fait. Conclusion, le conte de Porcean reçupt la capitainerie de Hainault, qui tousjours depuis a esté appellé capitaine des pays et conté de Haynault. Ces choses achevées, ceulx qui avoient le gouvernement du voiaige d'Aix sy bien exploiterent, que tout fu mis en train pour y aller. Tellement que l'empereur eslu se party du pays de Brabant pour aller en Allemaigne soy faire courronnier, accompagniet de madame Marguerite, du marquis d'Arschot, du conte de Porcean et pluiseurs grant-maistres de tous quartiers, et de maintes dames et damoiselles. De quoy dame Marguerite estoit accompagnié de la marquise d'Arschot, de la contesse de Porcean et de pluiseurs aultres; et fist son entrée en la cité de Liege, où les Liegeois le rechuprent comme souverain seigneur et hault advoés; et luy donnerent de grans dons et beaux presens. On fist en la cité une procession generalle, où le saint et sacré corps de Jesus-Christ fu porté, où le roy portoit ung chierge en sa main. Je crois que à ceste heure le roy fist aulcune bonne priere, car depuis fu tousjours en prosperité. Et me fu dict qu'il y eult aulcuns traictres, allyés avec le roy de France, du pays de Liege ; et estoient iceulx deliberez de le mettre à mort par ung traict de hacquebutte, en passant en aulcuns quartiers par deseure ung pont. Ces mechantes gens plains de venin avoient enseignes semblables l'ung à l'autre, pour eulx mielz recongnoistre : mais quant ilz aperchurent l'honneur que on luy faisoit, et que Dieu le gardoit en tous ses faitz, changerent leur corraige ; ou par adventure, craindants de faillir; parquoy ilz ne parfirent pas leur emprinse, comme le createur du monde ne le veult pas consentir. Desquelz traictres depuis l'on en fist morir aulcuns en la cité, qui congneurent la chose enthierement, et que ç'avoit esté par le conseil du roy de France, pensant venir à ses parverses intentions. Ce jonne roy non sachant de ces affaires, après avoir fait tous debvoirs, se party de la cité pour cheminer vers la ville d'Aix. Jamais roy ne fu plus noblement acompagnié. Sur tous ceulx qui le accompagnoient, le marquis d'Arschot, seigneur de Chievres, y estoit fort triumphant ; son nepveu le cardinal de Dracquivo, dict de Croi, archevesque de Toullette [1], duc et evesque de Cambray, lequel avoit ung bel estat; et pareillement le conte de Porcean son frere, tant richement accoustrez que merveilles. Après le roy, chacun regardoit l'estat du marquis d'Arschot. Passant il y eult un homme, qui dict au seigneur de Chievres: « Dieu vous voeille tous garder de mal, et mon- « seigneur le cardinal votre nepveu, le quel « vous véez voluntier: mais, comme je croi ; ja- « mais du voiaige ne retournera. » Et plus n'en dict. Le seigneur de Chievres n'en oy riens; tousjours marchoit avant avec l'eslu empereur; contre le quel on vint audevant, de par les electeurs qui le rechurent moult honnorablement. Aussi le jonne eslu leur fist la reverence très-benignement, tenant son bonnet en la main; lesquelz ensemble par grant amitiet cheminerent jusques à la ville de Trect [2]. Aucuns d'eulx s'en allerent en la ville d'Aix, pour expedier les besoignes de l'entrée du nouveau eslu; de laquelle je voeil escripre, et du couronnement de très-illustre Charles, par la grace de Dieu, roy des Romains, empereur esluts, roy des Espaignes et des deux Cecilles, etc., conte de Flandre, de Tharol [3], de Haynault, etc.

Mon commenchement sera aux seigneurs estrangers, princes et capitaines, lesquelz tous vindrent à son service, pour sollempnellement et triumphanment entrer avec luy en la ville d'Aix.

CHAPITRE VI.

Comment le roy d'Aragon, après qu'il fu arrivé en ses pays d'embas, se prepara et alla faire son entrée en la ville d'Aix en grant triumphe.

En l'an de nostre Seigneur Jesu-Crist, mil chinc cens et vingt, le dimence vingt-uniesme jour du mois d'octobre, se party nostre roy, nouveau eslu empereur, de la ville de Treict, et

[1] Tolède. — [2] Maestricht. — [3] Tyrol.

est en allé auprès de Gulpen au chasteau de Ghincem; et illec sejourna ceste nuict, pour faire son entrée le jour ensievant. Les seigneurs d'Allemaignes, et autres princes se sont mis et apareilliés en moult belle ordonnance, chacun en sa partye bien en point, tous en harnoix, avec estandars et enseignes desployées, dont estoient quatorze bendes, sans les pietons, qui tous attendoient enprès de la ville d'Aix le jonne roy, pour entrer avec luy : mais ad cause qu'il y avoit sy grant nombre que tout n'y eult peu entrer, il faut entendre que en l'entrée, n'entrerent avec le prince que les nobles et gentilz-gens, et quelque partye des principaulx des bendes et compagnies : mais il fu dict, que ilz entreroient par une autre porte. Aucuns de devant passerent parmi la ville, affin qu'ilz ne fissent nul empeschement à l'entrée principalle. Et pour ce qu'il n'eult pas esté possible d'y entrer tous sur ung jour, pour ce on en fist monstre, hors de la ville sur les champs, au nouveau esleu. Premierement sont entrés tout devant les pietons, et passerent tous sept de froncq; entre lesquelz estoient mille hacquebuttiers, mille halbardiers, et mille picquenaires, tous grans et beaux hommes, très-bien en point; gens fiers et de coraige, à chacun son enseigne desployée, et fiffres, tabourains sonnant, tenant très-belle ordre; lesquelz furent moult prisyés et estimés. Après marchoient les hommes d'armes sur beaux et grans cheveaux. En la premiere bende estoit sire Robert de Arembergh; avec lui vingt-six lanches, les aulcuns en drap de velours, et les autres en satin des coulleurs du jonne roy. Sachiés que entre les gens de cheval et les trois mille pietons, marchoient cent halbardiers, en pourpoint de velour noir, couvert de la livrée du jonne roy, tant que on véoit le velour parmi. La seconde ordre estoit le duc de Jullers, acompagniet de sept cens et cinquante lance, entre lesquelz estoient deux cent nobles hommes en velour cramousy, et damas avec satin cramousy. Le troisiesme ordre estoit le duc de Saz; en sa bende mille lances vestus tous de noir. La quatriesme bende estoit le conte palatin, avec mille deux cent et cinquante lances, où estoient quatre cent nobles hommes, vestus de noir damas et satin, en la quelle y avoit douze trompettes. La cinquiesme bende estoit le marquis de Brandebourck, avec huit cent cinquante lances, il y avoit trois cens nobles hommes, en velo damas et satin cramoisyz. La sixiesme be estoit l'archevesque de Couloigne, lequel a mil quatre cens lances, où estoient quatre c nobles hommes, tous vestuz de velour, da et satin. La septiesme bende estoit l'ar vesque de Treves, lequel avoit sept cent l ces, où ilz estoient deux cent nobles homm vestuz de noir velour, damas et satin. La h tiesme estoit l'evesque de Liege, lequel a mille lances, tous vestuz de rouge, des coule du nouveau esleu, où estoient cent gent hommes, vestus de velour, damas et satin c moisyz. La neuviesme bende estoit de l'arc vesque de Mayence, lequel avoit de sa be mille lances, où estoient quatre cent nobl tous vestuz de velour, damas et satin noir. L dixiesme estoient les evesques de Bremme l'evesque de Salsburg, lesquelz avoient mille d cent lances, tous vestus de rouge, où esto quatre cent nobles hommes richement vestus. L onziesme estoit le seigneur de Ravestain, lequ avoit sept cent lances, tous vestus des couleu du nouveau esleu, où estoient deux cent gen tilz-hommes en velour et damas, aucune fo bendés. Le douziesme estoit le seigneur d Roeulx, grant-maistre d'ostel du nouveau esle lequel avoit sept cent lances, vestus des co leurs du jonne roy, où estoient deux cent ge tilz-hommes parés et armés. La treiziesme ben estoit le conte de Nassault avec mille lance portant couleurs de son maistre le jonne ro où estoient quatre cents nobles hommes, vest de velour, damas et satin cramoisyz, des co leurs du di esleu. La quatorziesme estoit la ben du marquis d'Arschot, seigneur de Chievre gouverneur des pays du jonne esleu; av sept cent lances, vestuz des couleurs de s maistre, où estoient deux cent nobles homm vestuz de velour, damas et satin cramoisyz, couleur susdit. La quinziesme bende estoit seigneur d'Aymeries, faisant l'arrière gar avec chinc cens lances, vestus de ses couleu gane[1] et tanné, tous armés, où estoient c et chinquantes gentilz-hommes, vestus de v lour noir, ayant au bout de leurs lanches chac une petitte bannerole, des couleurs de s

[1] Jaune.

maistre le jonne esleu; ayant tous sur leurs robes, devant et derrière, chacun d'eux la croix saint Andrieu, rouge, lesquels se tenoient fierement. Sachiez que touttes les bendes susdis estoient tous armés desoubz leurs acoustrement, bien montés, prests et appareillés que pour entrer en la bataille à la vollunté du jonne roy, nouveau esleu empereur, leur vray prince naturel. Plusieurs gentilz-hommes, et le plus, avoient sur leurs seyons grosses chaines d'or, ou collier, tant rice que on ne sçauroit estimer la valleur d'iceulx. Les Allemans avoient au tour de leurs chapeaux force perles, et à leur col come chappelletz; autres à l'entour de leurs bras, et aucuns à l'entour de leurs bonnetz. La plus grant partye des Espagnars estoient vestus de drap d'or. C'estoit triumphe de les veoir; aux houschures de leurs chevaulx estoient de grosses houppes d'or fin tirés. Sachiés que quant touttes ces bendes furent passées, les douze paiges d'honneur au nouveau esleu marchoient. Le premier estoit accoustré sur l'Espagnolz; le second à la mode italiyenne; le tierche à la mode de Turquie; le quatrième ainsy comme les Hongroix; et avoient héalmes divers et armures. Les aucuns estrangers, bastons et arqz turquoix; se y avoit portant gouges et autres manieres d'instrumens de guerre, à leurs colz pendant divers escuz. Chacun d'eulx estoit en paltos, la moitiet de drap d'or bordés d'argent, et l'autre moictiet de satin cramoisy, brodé de drap d'or et d'argent. Les chevaulx estoient houschiés diversement, tant rices que on ne sçaroit dire la valleur qu'il y avoit. Le grant escuyer d'escuyrie, nommé Mingoval, sievoit ces paiges sur ung grant destrier, aussy houschiet et vestu de telle sorte que les paiges. Après lui vénoient six cents seigneurs, tous en plains harnoix, leurs chevaulx bardés le plus d'achier, vestus de drap d'or en satin brochiet en velour cramoisy, et autres en satin deschicqueté, chacun à sa devise; les chevaulx sur les bardes avoient campènes [1] sonnant mélodieusement: c'estoit merveille de les oyr. Entre iceulx nobles hommes, y avoit pluiseurs trompettes, que monseigneur le Grant, seigneur de Roeulx, y avoit ordonné. Après ces nobles hommes marchoient Isseltain, Valsenaire [2], et le conte de Nassau, comme troix capitaines de front; Nassau au droit costez; tous ricement accoustrés. Puis devant le roy, sievant ces troix, marchoient pluiseurs lesquelz n'avoient pas d'ordre; comme le cardinal de Zuistre; le cardinal de Croy, duc et evesque de Cambray; le prince d'Orange; le prince de Chimay; le frere au duc de Savoye; le duc de Dualbert, avécque pluisieurs gentilshommes d'Allemaigne, d'Espaigne, d'Angleterre, de Naples, et d'aultres pays, noblement accoustrés et habiliés, lesquelz ne sont pas icy denommés. Puis après sieuvoient troix lacquaix, lesquelz menoient troix chevaulx houschiet de drap d'or, et de velour cramoisy; et les lacquaiz estoient vestuz comme les paiges desus di. Après marchoient le roy nouveau esleu, tenant une belle et honneste gravité, tant ricement accoustré, qu'il n'est langue qui le sçauroit raconter. Je crois qu'il n'est langue qui le sçauroit raconter, ne painctre qui le ceuist mieulx qu'il n'estoit, en plus diversement. Son cheval estoit houschié pareillement comme ceulx des paiges, estryers d'or, et esperons dorés. Après le roy, marchoit l'ambassade du pape, l'ambassade de Hongrie, lequel avoit une grande cheynne d'or et une courroye d'or, laquelle il avoit chaincte; la ghayne de son espée estoit d'or battu; son destrier avoit une chainture au col qui estoit d'or, et son chainfrain pareillement. Après iceulx marchoit monseigneur de Habart, capitaine des archiers de corps, lesquelz archiers le sieuvoient tous à chevalx, en riches seyons d'or et d'argent, au mitain la devise du nouveau roy eslu, devant et deriere, qui dit: « Plus oultre. » Ces archiers estoient tous armés desoubz leurs seyons. Après marchoient les gens du nouveau esleu; si comme les domestiques, les maistres d'ostel, et autres officiers, avec grant quantité de carroy, chargiés de bagaiges du roy, si comme vaisselles, tapisseryes, accoustremens, chapelle, cuisine, boutilleryes, et autres utensilles.

---

[1] Des grelots. — [2] Wassenaer.

CHAPITRE XVII.

Comment le roy d'Aragon fu courronné et sacré empereur en la ville d'Aix, et des seremonies qui s'y fisrent.

Les chanoines de Nostre-Dame d'Aix sachant leur roy approchier, et les gens d'eglise, lesquelz avoient porté une partie de la saincte et vraie croix de nostre seigneur et redempteur Jesus-Christ à la porte, par où le roy debvoit passer et faire son entrée, et s'avoient aussi le chief saint Charlemaigne, quant dont le roy fu venu à la porte, descendy de son cheval, lequel les ghuitteurs et corveurs prinrent, et l'emmenerent selon leurs drois. Le roy eslu estant à piet se inclina, et baisa la croix en grant reverence, et fist honneur au chief de saint Charlemaigne. Puis après remonta sur ung des chevaulx, que les lacquaix menoient, et alla dessus parmy la ville jusques à l'eglise Nostre-Dame, la maistresse eglise. Quant il fu venu en ycelle, descendy de son cheval, lequel aucuns de l'eglise prindrent en descendant. Puis entra en l'eglise accompagniet d'eulx, et alla jusques desoubz la grande couronne, qui est constamment devant le crucifix; et là se mist par terre, jusques à tant que les chantres de ceste eglise eulrent chanté *Te Deum laudamus*. Après se leva, et issyt de l'eglise, parlant aux electeurs; puis remonta sur ung nouveau cheval, et fu mené jusques à son hostel, lequel estoit richement tendu d'or et d'argent et de moult riches tapisseries. Le lendemain au matin envers sept heures, le roy eslu, par ung jour saint Severin en mardy, fu mené cor-mestres[1] et de tous les principaulx princes des Allemaignes, et des seigneurs de tous costés, à l'eglise Nostre-Dame, où luy venu, on commencha sollempnellement la messe, et la chanta l'archevesque de Couloigne. Quant la messe fu celebrée, icelluy archevesque dit plusieurs belles et sainctes oraisons devant le jonne roy, et les electeurs; lesquelz estoient vestus de grans manteaux d'escarlatte. Les troix archevesques, premier celui de Treves, après celluy de Mayance, avoient leurs manteaux d'escarlatte fourés par dedens de riches herminnes; et par dessus, des chaperons d'escarlatte par dehors, fourés d'hermines pendant jusques à la chainture. Le conte pallatin estoit vestu d'ung rouge manteau : mais c'estoit velour cramoisy, et ung bonnet semblable et tout fouré d'ermines. Sachiés que les quatre temporelz[1] estoient ainsi habilliés. Sachiés que le roy estoit vestuz, jusques à la sequence de la messe, de drap d'or; et alors fu despouillés tout nud jusques à la boudinne[2], et fu oingt de l'archevesque de Couloigne, avec pluisieurs ceremonies. Après qu'il fu oing, fu mené de deux prelatz, dont l'ung estoit l'abbé de monsieur saint Cornil hors de la ville d'Aix, et l'autre estoit l'abbé du Stouflot[3] du pays de Luxembourg; lesquelz abbetz le menerent jusques au vestiaire, lesquelz le vestirent d'une aulbe très-riche ornée d'or, de pierres et de perles; par dessus luy ont vestu une rice cappe, comme pour tenir cœur[4], la quelle estoit de couleur rouge, avecque grans bors, larges, plains d'or, de perles et de piereries precieuses, et luy chaulcherent des sorlers blanc; et ainsy fu-il ramené des deux abbetz hors du revestiaire dedens le cœur, où la messe fu chantée; et en la fin reçupt le *corpus Domini* en telle devotion que on véoit choir les grosses larmes de ses yeulx. Après ce faict, il fu mené des cor-mestres[5] hault au cresteaulx[6] du clochier de l'eglise, où est la chayerre de Charlemaigne, presens les electeurs; se il y en avoit des absens, sy y estoient leurs lieutenans. Quant il fu venu hault comme j'ay dict, l'archevesque de Couloigne, comme chancellier d'Itallye, le mist sur la chayerre, et l'oingnit derechief, envers les espaules, du saint cresme, disant: « Dieu le seigneur des seigneurs me vœille faire « digne de vous oindre en ung roy des Romains, « qui commanda à oindre David, par Samuel le « prophete, en ung roy des Judes[7] ou des filz d'Israël. » Puis l'archevesque de Treves, comme chancelier du pays de Gaulle, mis sa main dextre sur le chief du roy des Romains, disant: « L'esprit de sapience eternelle, l'entendement de science descende en vous; et plain de l'esprit de Dieu puissiés estre. » Puis vint l'archevesque de Mayence, chancellier d'Allemaigne, qui dict:

[1] Electeurs, du mot allemand *chut-furst*.

[1] Électeurs séculiers.
[2] Jusqu'au ventre. *Boudine* est la même chose que *bedaine* en françois.
[3] Stabol. — [4] Comme pour assister au chœur.
[5] Electeurs. — [6] Sommet. — [7] Judas.

«Le seigneur Dieu et roy tout puissant soit à tou-«jours mais avec vous, et vous vœille deffendre de tous ennemis, avecq le feu royal de la foy, à ceste heure et à tousjours mais.» Après, l'archevesque de Couloigne, au nom du marquis de Brandenbourg, vint à l'empereur, et luy presenta ung anneau d'or, disant : «Prendés ici ce «signacle de monarchie et empire romaine, c'est «que vous garderés et deffendiés de la tumulte «des Barbariens ou Turcqz, par votre force et «vertu invincible.» En après vint le lieutenant du duc de Saz, comme justicier du roy, et luy bailla l'espée de saint Charlemaigne, et ung sceptre, disant : «Prendés icy ce sceptre royal, «et l'espée royalle, de la quelle vous corrigerés «durement les rebelles, et gouvernerés les biens «vœillans en bonne et saincte paix.» En après vindrent le duc de Bayvierre et le conte palatin, qui luy baillerent une boulle d'or avec une croix d'or par dessus, en disant : «Prendés icy ceste «ronde boulle, et comme vaillant voeilliés ens-«suivre les œuvres du victorieu Cesar Auguste; «vœilliés subjuger les nations du monde à l'em-«pire du monde.» Le derrenier vint l'ambassadeur du roy de Bohesme, comme verseur[1] du roy, avec l'archevesque de Couloigne, lesquelz luy misrent une couronne d'or sur le chief, disant : «Prendés ceste couronne d'or reluisant, et soiés «vaillant et ferme en œuvres vertueuses icy des-«sus la terre, affin que ci-après puissiés recepvoir la couronne de beatitude éternelle.»

Soyés advertis, ces cheremonyes accomplyees, l'empereur fist beaucop de chevalliers en ce lieu de l'espée Charlemaigne; puis après on chanta *Te Deum*, etc. Après descendirent, et fu l'office aschevée : mais pluiseurs oraisons se fisrent au proffit de la foy catholicque, et du nouveau empereur Charles, par la grace de Dieu tousjours auguste, troixysme de ce nom, etc.

CHAPITRE XVIII.

Comment l'empereur, après son couronnement, fist les convines et toutes acoustumées faictes par ses prédécesseurs.

Ses besoignes acomplyes envers douze heures ou ung peu devant, l'empereur marchoit hors de l'eglise, en habit comme il avoit reçupt la couronne, ayant la pomme ronde en la main senextre, et le sceptre en la main dextre. L'espée estoit portée par devant luy, et le portoit le lieutenant du duc de Saz. Ainsy les electeurs ou cor-mestres le menoient abbillyé de la cappe rouge, l'evesque de Couloigne à dextre, et Mayence à senestre. L'archevesque de Treves alloit devant, et d'emprès luy à la dextre le conte palatin. Les autres electeurs qui estoient absens, y avoient tout seulement leurs ambassades, dont les plus gentilz marchoient à pied avec eulx. Ainsy fu-il mené jusques à la maison de la ville, le lieutenant du duc de Saz, comme le plus haut escuyer, estant à cheval devant la fontaine, où estoit espandu ung grant mont d'avoine; il estoit sy grant, que luy estant sur son cheval prist plain une mesure d'argent de l'avoine et l'emporta; la quelle, après ce qui en demora, fu habandonnée à chacun, où il y eult grant deduit[1] à le fois des garchons qui l'emportoient, et aultres pareillement[2]. Soyés advertis que sur la maison de la ville furent les tables mises et chargées de biens, pour ceulx lesquelz estoient en faisant l'office : mais autres tables estoient couvertes sans nulz vivres, où l'estat devoit estre de ceulx qui estoient absentz. L'empereur s'assist à table : les electeurs spirituelz estoient à deux costez de l'empereur, et par devant luy les temporelz. C'estoit merveille que de veoir le appareil de celuy estat. Les trompettes et clarrons juoyent melodieusement. Sachiés que en temps que on disnoit, par les fenestres or et argent on y semoit. Après on avoit de touttes manieres de viande. Sur la maison de la ville pendoient sept draps d'or fort riches, et satin brochiet. Le conte palatin comme porteur de viande, ou maistre d'hostel à l'empereur estant à la table, avec grant sollempnité luy apporta une piece d'un bœf rosti, que on avoit tourné en une broche, tout enthiere derriere la maison de la ville; lequel bœf incontinant que on en eult servy une piece à l'empereur, l'autre reste fu habandonné. Sachiés, où l'empereur estoit assez hault à table, par devant sa presence, en la maison de la ville, avoit une fontaine à troix sorgons[3] de vin de

[1] Échanson.

[1] Plaisir.

[2] Ces cérémonies sont décrites en détail dans les formulaires allemands, et j'en ai donné un extrait dans un *Voyage en Allemagne*, page 289.

[3] Surgeons.

Rin, laquelle sailloit et courroit au marchiet tout le jour, où le peuple y prendoit sa refection qui en povoit avoir. Grans esbattemens y faisoit le peuple; les ungz en avoient, les autres point: parquoy il y avoit grant debat; ilz se frapoient de cops de poing, qui moult resjoyssoit le peuple et les chevalliers. Le dimence passé, l'empereur fist plus de cent chevalliers hault sur la maison de la ville, tant que son bras en estoit lassez. Les aulcuns, sans estre chevalliers, anoblissoient leurs armes et armoyryes pour les chevalliers; la feste en fu plaintureuse et anoblie. Quant tout ce fu fait, l'empereur fu remenet tout autour de l'eglise processionnellement à pied, vestu de sa cappe rouge; et les electeurs avec leurs manteaux et chaperons fourrez; où après qu'ilz eulrent ainsy faict, remenerent en son logis, où ilz prindrent congié l'ung à l'autre. L'empereur soupa en son logis; lequel après soupper fu fort visité de bons bourgoix et seigneurs de la ville d'Aix, lui disant : que ce fuist à la bonne heure que Dieu luy avoit fait ceste grace que d'estre leur empereur; dont il les remerchia bien humblement en les honnourant. Quant les tables des serviteurs furent ostées, on s'en alla couchier et r poser. Lendemain, environ à huit heures, l'er pereur s'en alla à la messe en bel estat, en s habit acoustumé; et les electeurs parreillemer L'empereur alla à l'offrande en grant devotio et y donna de grans dons. La messe dicte, r tourna en son logis et hostel, où on fist pl seurs esbattemens. Lendemain retourna enc à la messe, jusques au tierche jours; car c'e toit la coutusme de empereurs nouveau co ronés; le quel Charles d'Austrice, comme s predecesseurs, fist tout son debvoir. Et fu vingt-deuxiesme jour du mois d'octobre, l' mil chinc cent et vingt. Pour lequel Char empereur des Romains, par la grace de Die troixysme de ce nom, roy des Espaignes, nc pryerons que Dieu luy vœille maintenir en p son empire et reaulme, au grant honneur reverence de Dieu, à la salvation de son am et au bien de la chose publicque. A tant lais rons à parler du quatriesme livre de mon pe recœil de la noble maison de Bourgoigne.

Cy finne le quatriesme livre de ce prese recœil.

LIVRE V.

Ichy ensuite traicterons du chincquisme livre et recoeil abregiet, lequel parlera de pluiseurs guerr et tenchons[1] entre la maison de Bourgoigne, come cy après polrés oyr, etc.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le cardinal de Croy et le marquis d'Arschot seigneur de Chievres morurent, et du deuil que pour eulx fu faict.

Ainsy que le couronnement fu faict, comme en l'autre recœil avez oy, peu de temps après, ung chacun prendoit congié, voire ceulx qui n'estoient pas de son conseil. Madamme Marguerite retourna au pays de Brabant; avec elle la marquise d'Arschot, le conte de Porcean, et pluiseurs autres, lesquelx avoient estez au couronnement de l'empereur. Sachiés que quant le triumphe se faisoit en la ville d'Aix, le roy d France et le roy d'Angleterre tenoient parleme d'autre costé par devant la ville d'Ardre; quel parlement cousta de grans deniers au ro de France; et en la fin s'en retourna comme estoit venu, voire de ce qu'il desiroit à faire dont il s'en contenta. L'empereur en fu advert en la ville d'Ourme[1] où il avoit fait son entré lequel n'en fu pas mari, mais bien joyeux. C temps pendant l'empereur estoit journellemer avec les Allemans en conseil pour le faict d l'empire, où le marquis d'Arschot estoit sou ventesfois appellé, combien qu'il ne fuist pa

[1] Débats.

[1] De Worms.

Allemantz : mais chacun le desiroit pour le fait qui estoit en luy. Le cardinal de Croy le accompagnoit. Se vint la feste du jour de Noël. Pour le mieulx solempniser, iceluy cardinal dict les trois messes, combien que dès-lors se sentoit ung petit desfait, et toutes les festes pareillement. Son oncle le fist visiter par les medechins de l'empereur, quy riens n'y fisrent; car lendemain des Innocens se alieta de telle sorte, que le treizieme jour du mois de janvier trespassa de ce mortel siècle, en bon entendement rendant son ame à Dieu; dont l'empereur en fu moult mary. Sur tous les personaiges du monde, le marquis d'Arschot son oncle en faisoit ung groz deuil; car tant l'aimoit que merveille. Chacun le regretoit, voyant le commenchement de son regne. On disoit qu'il avoit esté empoisonnet : mais, pour ses parrolles et que ossy à luy appartenoit, fu ouvert en ung gardin, present les medechins et deus religieux augustins : mais on n'y trouva riens au tour du cœur que deux poix. Iceulx-di medechins disoient, qu'ilz y estoient arrivés par les boyaulx, lesquelz s'estoient rompuz en le visitant. La voix couroit, que ung peu devant le cardinal disoit que plus n'en mengeroit, et qu'ils luy avoient fait mal. Je ne sçay comment il en alloit : mais tout conclud, le corps fu visité et mis en ung cercueil, pour ramener en Arschot sepulturer, et le cuer fu mis à par soy, pour l'apporter à l'abbaye d'Affliguen, dont il estoit abbé. Ces choses ainsy advenues qui sourdoient gros deuil, l'empereur s'en alla en la ville de Ysbourg[1], pour tenir ung conseil pour les affaires de l'Empire; où furent mises de grosses besoignes en avant. Le roy Francboix premier de ce nom, d'autre costé estoit moult courrouchiet du couronnement de l'empereur, et qu'il avoit ainsy failly; cherchant matere pour le grever, ung jour assembla ung privé conseil, où estoit le prevost de Paris, la Blanche-Rose, la Trimoulle, le roy de Navarre, le capitaine Bayart, Jan Jacques, le seigneur de Florenge, filz de sire Robert de la Marche, ausquelz il dit : « Seigneurs vous sçavés que estes tous mes amis, conseilliés moy; « vous sçavés que j'ay failly en l'Empire, qui me « cause ung merveilleux desroy; et par ce roy « catholicque lequel est tant jonne, apparant d'estre le plus puissant de crestieneté, se on ne luy « est à l'encontre. J'ay grant desir de luy esmouvoir guerre, quoy que promesse soient entre « luy et ma fille. Le conseil de Franche ne s'y veut « nullement consentir; qu'en dictes-vous, seigneurs? Plustost feray l'alyance du Grant Turque que je ne parviengne à mon desir. » Lors le prevost de Paris luy respondit : « Sire, ne vous « soussyés, vous en viendrés assés à vostre desir. Laissiés passer encore ung peu de temps; « je vous dis que la guerre s'esmouvera, et de « brief, sans vostre personne; car le roy catholicque, nouveau esleu empereur, porte le seigneur d'Aymeryes contre sire Robert de la « Marche, pour ung different qu'ilz ont pour « aucune place que monseigneur d'Aymeryes « tient, comme j'ay entendu. Et ne doubtés que, « sitost que l'empereur aura faict son entrée en « la ville d'Ourmes, que sire Robert de la Marche se retirera de l'empereur, ainsy comme par« maltraitet[1] pour pluiseurs besoignes qu'il mest « advant[2], de quoy l'empereur luy fist grant des« plaisyr. Souffrés[3]. Par l'assistence que luy fe« rez, vous vous trouverés vengié, quelque conseil « que le seigneur de Chievres en sache donner. » Le roy respondit qu'il avoit assés bien parlé, et que sur ce se tairoit encore ung petit. Tandis sire Robert de la Marche s'estoit retiré de l'empereur, lequel assembloit des gens au tour de Sedain, pour faire la guerre au sieur d'Aymeries; aussi l'empereur n'y attendoit autre chose, pensant d'y mettre ung bon moyen. En la fin sire Robert trouva telle resistance au seigneur d'Aymeryes, que ses gens fist retirer : mais la chose s'engressoit[4] tellement, que chacun craindoit la guerre. Les aulcuns disoient que de guerre n'en y auroit point, tant que le seigneur de Chievres seroit vivant. Mais quoy que les gens disoient, les gens de sire Robert pilloient le peuple, ne leur challioit[5] en quelle sorte. Pareillement le roy de France ne cessa jamais, que par le moyen de sire Robert, la deffiance[6] ne fuist escripte pour le porter à l'empereur : mais le conseil se retourna; car elle fu portée, à l'issue du mois de march, en la ville de Louvain, à la personne de domp Fre-

[1] Augsbourg.

[1] Très-maltraité. — [2] Qu'il propose, dont il se plaint.
[3] Attendez. — [4] La querelle s'échauffoit.
[5] Sans se mettre en peine de rien. — [6] Le défi.

nand ; laquelle deffiance estoit de feu et de sang. Lors domp Frenand, voyant ceste deffiance, fu moult esbahi ; non jamais en avoit oy parler. Ne repondit nullement sur ces affaires ; mais envoya la lettre à son frere l'empereur à Ysbourck [1], où le conseil se tenoit pour les affaires de l'Empire. Quant l'empereur vist ceste deffiance, demanda conseil comment il en feroit ; car il desiroit moult à garder son honneur, s'esmerveillant que sire Robert luy faisoit telle deffiance de feu et de sang, luy qui estoit son petit vassal et serviteur, tant effrontément, sans doubter la fureur de ses reaulmes. Conclusion ; le conseil se arresta que incontinent de faire la guerre à sire Robert, tout subit devant qu'il commenchast, et que ses possessions fusissent toutes gastées et demolies, et que en ce faisant l'on percheveroit celuy qui assistence luy donneroit. La charge en fu donnée au conte de Nassau, et au conte Felix. Le seigneur de Chievres conseilla tousjours que la guerre ne se commenchast pas au reaulme de France de par luy. Et ainsy [2] que les assemblées se faisoient des gens de l'empereur, le di Chievres devint malade d'une fievre, dont l'empereur le visitoit tous les jours ; craindant terriblement sa mort, le faisoit visiter par ses medechins ; dont lors donna à l'empereur de belles doctrines, en luy donnant bien à congnoistre aulcuns secretz, et comment il avoit si bien besoignet envers les Franchois, tousjours à l'honneur de Sa Majesté, tellement qu'ils craindoient, et n'avoient jamais esté sy hardys d'esmouvoir la guerre contre sa personne, en requerant, s'il le povoit faire, que ainsy le fist, quoi que bien perchevoit que faire ne le saroit, et que le roy de France avoit trop d'envie sur luy. L'empereur respondit, son honneur gardée, qu'il en feroit son possible. Ce neantmoins le seigneur de Chievres devint si griefvement malade, que après avoir faict son testament à Dieu pour son ame, et au monde de ses biens, rendit son esprit, en grant regret de tout le peuple en la ville d'Ourme, environ le soir le vingt-cinquieme jour du mois de may, l'an mil chinc cens et vingt et ung. Ainsy fina ses jours le bon et noble personnaige le marquis d'Arschot et seigneur de Chievres, dont Dieu en ait l'ame ! Soyés advertis que l'empereur en demenoit grant deuil, et non sans cause; car il avoit perdu par luy ung bon conseiller. Aussi veritablement bien le monstroit, car tousjours, où que il fuist, le regretoit. Sa noble dame et espouse la marquise d'Arschost estant au chasteau Bevurée [1], accompagniée du comte de Porcean et de sa noble espouse, sceult les nouvelles du trespas de son bon seigneur et mary, pour lequel elle demena grant deuil. Aussi parreillement fist le conte de Porcean, disant que à ceste heure il avoit tout perdu, d'ainsy sur sy peu de temps avoir perdu oncle et frere. Durant le temps que ce deuil se faisoit, on fist preparer les sépulcres des deux personnaiges en la ville d'Arschot, lesquelz furent aportés en grande noblesse et force alumeryes. L'empereur en personne y estoit, lequel plouroit, et menoit grant deuil, cognoissant que jamais ne auroit ung tel conseiller en ses pays. Le bon seigneur et son nepveu le cardinal de Dracquivo, mis au cuer de la grande eglise solempnellement, l'empereur se retira ès Allemaignes, et ung chacun en son quartier. Dès lors le conte de Porcean, capitaine general du pays et contet de Haynault, fu appellé marquis d'Arschot, seigneur de Chievres, etc., lequel fist ses preparations peu de temps après, pour soy venir tenir en Vallenchiennes, en la quelle vint en deuil, en noble estat de gentilzhommes et halbardiers, où il fu honnorablement reçupt ; le quel mist provision aux affaires de la guerre pour l'observation de la ville; tellement que tantost après, le seigneur de Mastain accompagniet de cent compagnons, furent mis en Vallenchiennes pour solliciter aux affaires d'icelles ; lesquelz estoient appellés les Rouges-Culz, pour ce qu'ilz estoient rouge vestuz. Et lors mist-on sus les villaiges gens de guerre, qu'ilz payoient par quantité au pays de Haynault, pour la deffence du di pays.

[1] Augsbourg. — [2] Pendant.

[1] Beverlé, proche Louvain.

CHAPITRE II.

Comment au commandement de l'empereur, Bouillon, Sedaing, Mouson et Maisiere furent assiegez, et la cité de Tournay aussy.

En ce temps que telles choses se faisoient, le conte de Nassau se mettoit sur les champs avec

grosse puissance, dont il commencha faire la guerre à sire Robert de la Marche très-merveilleuse; où il besoigna tellement, que pour commenchier mist le siege par devant Bouillon, et le fist sommer; lesquelz responderent : qu'ilz n'estoient pas gens pour ainsi abandonner ceste place. Le conte de Nassau leur respondit : qu'ilz ne s'en loeroient pas sy le tenoient oultre son gré. Iceulx, pour quelque menasses que on leur fist, ne se voulurent pas rendre. Quant le conte de Nassau perchu leurs oppinions, le fist assallir de telle fachon que la place fu prinse. Et pour ce que les compagnons qui dedens estoient, avoient monstré telle rebellion, et aussi sachant qu'ilz estoient gens au roy de France, les fit jecter l'ung après l'autre au plus parfond du puich de là dedens. Le capitaine fist-il pendre à la porte de la place. Le roy de France fu adverty de ceste justice faicte à ses gens; et manda au conte de Nassau à quoy y servoit que ainsy tant malheureusement faisoit noyer ses gens en ung puich, et qu'il luy en desplaisoit; le conte de Nassau luy rescripvy : qu'il ne pensoit en riens avoir mal faict touchant à sa deplaisance, et que iceulx se disoient à sire Robert de la Marche, en la conduite de son filz. Quant le roy perchupt ses escriptz, et qu'il ne pouvoit outrer sa volunté, devint quasi comme tout foursené, tant que nulz ne se osoit trouver devant luy. Le duc de Bourbon à ceste heure, quant il perchut que le roy faisoit [1], sans appeller le conseil, ayde à sire Robert de la Marche, n'estoit pas à son aise; car tout ainsy que le marquis d'Arschot defunct moyennoit et desiroit tousjours la paix entre les Bourguignons et Franchois, manda avec le conseil au roy de France, se il commenchoit la guerre qu'il le parferoit luy seul, et que la guerre ne leur duisoit point. De ce mandement encore se couroucha plus que devant, lequel en ses voluntez se atarda [2]. Mais le conte de Nassau ne se faignoit [3] en nulle maniere de la guerre; car en peu de temps, les terres et possessions de sire Robert de la Marche furent prinses, arses, et gatées; et son filz, le seigneur de Jamais [4], pris en ung rencontre et rescousse, lequel fu menet au chasteau de Namur. Sire Robert de la Marche estant en son chateau de Sedain, et que on s'apparreilloit de le faire meiner, se voyant du tout esverset, et que le roy des Franchois ne le secouroit point, s'escusa de la deffiance, soy disant estre innocent, et fist son appoinctement par treves au conte de Nassau; parquoy demora paisible : mais depuis merchia ses gens [1].

Ce temps pendant, à la duchié de Saz regnoit ung appellé Martin Lutere [2], docteur de l'ordre de saint Augustin, lequel preschoit contre l'estat du pape et des evesques, et contre leurs traditions. Parquoy le pape Leon dixiesme, en ce temps au siege de Rome, se indigna contre luy pour ce qu'il l'avoit appellé, filz de perdition; le quel tant fist vers l'empereur, qu'il le manda parler à luy, donnant à congnoistre que c'estoit ung hereticque. Le duc de Saz, le quel le advooit en ses parolles, luy mena, après luy avoir promis que nulz maulx n'auroit de son corps. Conclusion, icelluy Martin vint en la ville de Ysbourcq [3], en la conduicte du duc de Saz, où il trouva ses livres qu'il avoit composé. Auquel maistre Martin, l'empereur luy demanda se ilz les avoit faitz et composez, et s'il volloit demourer auprès d'eulx. Maistre Martin respondit : que se on n'y avoit riens adjousté, que d'emprès eulx demoreroit et sur le feu; et que on luy volsist donner quattre des plus grans docteurs du monde, au cas qu'ilz ne desissent pas come luy, que on le jectast tout vif en ung feu avec ses livres qu'il avoit composez. Lequel le lendemain, après les avoir visitez, voiant que on n'y avoit riens fait, dit que d'emprès iceulx volloit demeurer [4]. Lors l'empereur luy respondit : « Maistre Martin, regardez : vechy lettres de nostre sainct pere le pape qui « me reprent, disant que je ne suis pas filz de « saincte esglise, en tamps que je vous leisse « ainsy regnier; je n'y cognois riens : mais je voeil « obeyr à nostre mere saincte eglise. Je vous « diray que je feray, prendant pitiet de vous : « mais vos livres seront bruslés. Et vostre per« sonne appellée, maistre Martin Lutere, je vous bannis à jamais hors des terres dont j'ay les pos« sessions, pour vous partir incontinent. » Ainsy

[1] Que le roi aidoit Robert de la Mark, sans avoir pris l'avis de son conseil, fut fort mécontent.
[2] Différa l'exécution de ses desseins.
[3] Y alloit de tout de bon. — [4] Jamets.

[1] Congédia ses gens.
[2] Le célèbre Luther.
[3] Augsbourg.
[4] Qu'il s'en tenoit à ce qu'il avoit écrit.

en fu-il faict; ses livres furent bruslés; maistre Martin se party d'Ysbourcq, et s'en alla tenir au realme de Bohesme, où il fu conduict des gens du duc de Saz; et dès lors, par le mandement du pape Leon, fist commandement par tout où il n'avoit puissance, que on n'imprimast plus des oeuvres de Martin Lutere, ne de sa doctrine : mais quelque deffence que on en sceust faire, tousjours secrettement en trouvoit-on [1].

Ces choses ainsy advenues et tost après, l'empereur eult conseil de mettre ung siege vollant devant la cité de Tournay, de faire deffence sur la hart d'y plus riens porter. La chose en fu faicte ainsy; car le seigneur de Fiennes s'en alla logier à grosse puissance à l'entour de Blandain, et au villaige à une lieue près de Tournay. Le siege ainsy mis du seigneur de Fiennes de par les Flamengz, à ceste heure les treves se jurerent entre sire Robert et l'empereur. Lors le conte Francisque arriva en l'armée du conte de Nassau, et l'ung de ses filz avec luy, atout trente hommes de guerre, que les Allemans y envoyoient pour corrigier les rebelles de l'Empire, lesquelz, quant il fu venu, allerent mettre le siege devant Mouson. Je ne sçay pourquoy, car le roy ne se declaroit pas ennemy de l'empereur. Neantmoins après l'avoir battue, se rendy à la vollenté de l'empereur. Après avoir prins l'artillerye qui dedens estoit, conclurent derechief d'aller assiegier la ville de Maisierre sur Meuse, la quelle estoit merveilleusement forte, et y avoit beaucop de gens de guerre et de nobles hommes. Les aucuns disoient que le roy de France y estoit encloz : mais c'estoit pour néant le siege et camp par devant la ville de Maisierre [2]. Ceulx de la cité de Tournay eulx voyant aussy assez et assiegés d'ung siege vollant, incontinent envoierent ung messagier avec des lettres de complainctes, disant que les Bourguignons les avoient assieget d'un siege vollant, sans leur dire ne faire sçavoir la vollunté qu'ilz avoient : mais journellement les outragoient de leurs vivres qu'ils leur ostoient, et que leurs citoyens estoient souvent prins; lesquelz requeroient, que de sa grace, à leur grant besoing, les volist secourir, et que leurs corps et bien estoient tous à sa vollenté. Le messagier tant exploita, qu'il arriva où estoit le roy. Quant le roy eult les lettres luttes en la presence du conestable et autres, le roy dit et promist, par la foy qu'il avoit à son Createur, qu'il les yroit visiter à grosse puissance, pour corrigier [1] leurs ennemis. Le conestable reprist le mot et dist : « Haa sire, qu'esque vous promet-« tés? Sy vous enprenés [2], jamais en France ne « retournerés. » — « Pourquoy? ce dit le roy; ne « suy-je pas assés puissant? » — « Si estes, sire, d'y « aller; mais d'y demorer une espasse petitte, ce « seroit chose où il n'y auroit gueres d'honneur; « car incontinent les vivres vous seroient colpez « de tous pays. Je congnois les Bourguignons « telz, que jamais le realme de France ne verrés « sans grantz encombriers. » — « Bourbon! Bour-« bon! vous loez les Bourguignons. Je sçaray « quelque jour qu'ils saront faire; car je les yray « bien visiter. » Bourbon respondit : « Sire, se vous « desirés de les trouver, ils sont devant Maisieres; « vous aurés bien autre chose à faire que d'aller « à Tournay. » Le roy pour ung peu se fuist courrouchiet : mais monstrant signe que riens n'y acoutoit, dit au messagier de Tournay : « Ami, « tu t'en retourneras en la cité; se leur dira en ta « risposte [3], ce que j'ay vollenté de faire. » En temps que le messagier prist son repas, on escripvyt la lettre; la quelle depuis fu lutte à la bretecq de Tournay; dont le peuple en fu resjoy, et sy en fu faicte procession generalle. Je ne sçay que on avoit escript au faict du seigneur de la Motte, lequel le huictiesme jour du mois de may avoit fait serment en Tournay de la bien garder pour le roy. Estant le messagier devant le roy, la Motte y estoit, le quel depuis ne retourna en la cité de Tournay; car la deffence luy en fut faicte, present le messagier : mais ne tarda ghaire depuis, qu'il ne fu retenu de la maison du duc de Bourbon. Emmi [4] ces besoignes l'empereur eult nouvelle, en la ville de Gand, que les Espaignolz avoient heu victoire, avec l'ayde de Dieu, contre les Franchois; par laquelle victoire l'armée d'Espaigne avoit vaincu et prins pluiseurs grans personnaiges, avec leur capitaine general, le seigneur d'Espares, et beaucop demorez au champ, avec toutte leur artillerie, et utensilles de guerre; où incontinent après, a esté reconcquis le realme de Navarre

[1] Il s'en imprima une partie à Anvers, apparemment par les soins des augustins de la congrégation de Saxe.
[2] Le siége fut inutile.

[1] Châtier. — [2] Entreprenez cela. — [3] Réponse.
[4] Parmi.

et mis à son obeissance. Depuis eult encore nouvelle que l'armée du pape estoit joincte à la sienne de là les montz, pour marchier contre les Franchois, lesquelz desiroient de usurper les terres et seignouries tant de l'eglise que du saint empire; parquoy processions en furent faictes par tous les pays de l'empereur. Ce temps pendant de ces nouvelles, le siege estoit tousjours devant Tournay et pareillement devant la ville de Maysierre, la quelle fu fort battue, tellement que du camp on regardoit en la ville; mais de l'assallir, nulz ne se trouvoit d'acord. Se furent touttes armures ung jour mises à l'habandon des assaillantz : mais on les y remist telles que on les avoit prins en l'artillerie. Le conte de Nassau n'ozoit faire donner l'assaut par ses gens, craindant le conte Francisque, que luy meisme ne le fist tuer par ses gens en assaillant; car chacun disoit que en luy y avoit lacheté, et qu'il avoit prins trente mille escuz d'or au roy de France, affin qu'il levast son camp. La voix courroit telle, et sy en véoit-on bien l'apparence; car aulcuns de ses gens alloient et venoient en la ville avec grans flacons de vin. Quelque chose qu'il en fuist, le conte Francisque leva son camp, et s'eslongna de la ville. Le conte de Nassau, et les autres bons pour [1] l'empereur, voyant qu'ilz estoient entre la ville et l'armée du conte Francisque, et que aussy la peste estoit sy merveilleuse en leur armée, leverent leur camp. Et le conte Francisque desirant que ainsy en fu fait, leva le sien aussy. Les pondtz tous deffaiz, et l'artillerie mise en chemin, chacun se mist aux champs, lesquelz retournerent envers le pays de Haynault. Tandis, l'empereur se delibera de faire son entrée en la ville de Vallenchiennes, que les habittans desiroient moult. Lequel, le samedy quatorziesme jour du mois d'octobre, l'an mil chinccens et vingt un y entra pour la premiere fois, acompagniet de beaucop de nobles personnaiges, venant de son armée de Maisieres, tant d'Espagnars, Allemanz, Haynuiers et autres, que l'empereur avoit mis ensemble, le quel empereur fu des bourgoix et habittans de la ville très-honnorablement reçupt.

[1] Affectionnés, fidèles à.

CHAPITRE III.

Comment le roy de France à grosse puissance vint devant Landrechies, au pays de Haynault, où ghaire ne profita.

Le roy de France sachant l'armée deffaicte des Bourguignons, avec l'entendement qu'il avoit au conte Francisque, et qu'il y avoit le toupillon [1] en la teste, pour ce que le realme de Navarre estoit reconcquis, et touttes ses gens et artilleries perduz, se mist sus hastivement à grosse puissance, là où le conestable de France se accorda fort envis, et le conseil pareillement; quoy que tous fuissent seulz pour la couronne, mais craindant ce qu'il en advint, luy desconseilloient de ce faire. Neantmoins se misrent aux champs avec le roy, le quel s'attendoit asseurement de faire la feste saint Martin en Vallenchiennes, par l'aide du conte Francisque : mais l'homme propose et Dieu dispose. Le connestable tousjours besoignant à l'honneur du realme, conseillant au roy sur ce qu'il avoit à faire sur le faict de Tournay, n'estoit de riens adverty des secrés du roy et du conte Francisque. Lequel roy de France après avoir la ville de Vallenchiennes, ne desiroit que d'estre empereur, et de ravitaillyer Tournay, ainsy qu'il avoit promis, et de y leisser une grosse bende franchoise pour corriger le pays de Haynault. Ceste sepmaine dix-huitiesme d'octobre, en temps que le roy marchoit pour faire son emprise, une grosse bende franchoise se vint mettre devant la ville de Landrechies, terre d'Avesnes en Hainault, le propre jour de la feste saint Luc, franq feste d'icelle, où ilz fisrent de merveilleux desroyz [2]; car ilz aborderent à l'heure que les marchans des bestiaulx estoient au lieu pour les vendre. Cestui qui se peut saulver se saulva : mais beaucop en y eult de prins et retenuz. La garnison de la ville, ainsy que les Franchois, cuiderent entrer pour les prendre et desrober miserablement, et pensant qu'il n'y eust nulz qui entendist de la guerre; iceulx de la ville, bien pourveus de ghuait, furent bien advertis. Neantmoins les Franchois par grant force vindrent et cuiderent enporter la ville, et se misrent jusques à la porte : mais la garnison qui estoit sur la muraille se monstra

[1] Tourbillon, vertige, chagrin. — [2] Désordres.

si vigoreuse, que ilz tuerent bien de six à sept cens franchois, entre lesquelz y demorerent morts chinc porteurs d'enseigne; et y avoit ung nommé Petipain, qui, atout une hacquebutte à crochet, en occit aussi bien largement : mais aguestant après luy, firent tant, qu'il tirerent ung cop par la grayerre dont il tiroit, que d'une hacquebutte eult ung colp parmy la teste, tellement que par terre tomby mort. Non fina pour icelluy, car tousjours sans cesser autres y avoit qui tiroient droict en la rue des Faubours; neantmoins depuis ne leisserent d'y livrer de durs assauz par trois fois, lesquelz furent vaillamment rebouttés. Franchoix de Thian, seigneur d'Aulbry, capitaine du dit Landrechies, soubz la charge de monseigneur le marquis d'Arschot, capitaine géneral de la conté de Haynault, s'y porta très-vaillamment : mais faulte de monnition de guerre, les en fist partir la nuict et abandonner la place, craindant que lendemain ne uissent encore de durs assaultz, comme ilz avoient soutenu, et voiant que encore n'attendoient secours, ne monition [1] en nulle maniere. Leur partement fut fait sans ce que les Franchois en seuissent riens, lesquelz lendemain s'en alloient sans leur faire, ne voilloir plus de mal, pensant que les Bourguignons fusissent encore redoublés et mis en plus grant force : mais ainsy que les Franchois s'en alloient, leur fu dict par aulcun prisonier qui eschappé estoit, que les Bourguignons s'en estoient fuiz; parquoy retournerent et entrerent dedens la ville, laquelle pillerent et bruslerent. L'empereur, estant en la ville de Vallenchiennes, estoit en ung horrible trouble, où les Espagnars assemblerent ung privé conseil envers minuict, où le duc d'Albe mist avant que volloit avoir son neupveu, l'empereur, hors de la ville de Vallenchiennes, et que bien percevoit que jamais n'en partiroit se on luy leissoit longuement, et que il estoit vendu, et nous tous aux Franchois, et la ville pareillement, se la remede n'y estoit mise. Ces choses mist le duc avant. Les Espagnars et Napolitains respondirent : que c'estoit bien leur advis de ainsy le faire, et qu'ilz sçavoient bien, que le conte Francisque n'estoit point ainsy allé logier à grosse armée, au costé vers Tournay pour nulz biens; et qu'ilz avoient perchu, en leur camp, chose qui ne leur plaisoit en nulle maniere. Ces parrolles entendues, le duc d'Albe delibera emmener l'empereur hors de la ville, après qu'il y eult esté huit jour; et s'en party le dimence vingt-deuxiesme jour d'octobre; lequel empereur alla au giste en la ville d'Ath en Hainault : mais les gens de guerre, après l'avoir convoyet oultre Condet, retournerent en la ville de Vallenchiennes. Lendemain de son partement, chincquante des Rouges-Culz des gens monseigneur de Mastin, furent envoyés en la ville de saint Gislain, craindant que les gens du conte Francisque n'y entrassent pour le pillier. Ainsy que ces choses se faisoient, signe de ravitaillier la cité de Tournay, le roy de France, avec sa puissance de soixante ou quatre vingt mille homme, se loga en ung gros villaige nommé Denain, à une grosse abaye de nonnains, où il commanda au duc de Bourbon, connestable de France, de soigner faire des pondz sur la riviere de l'Escault, affin de plus facillement passer pour ravitaillier la cité de Tournay. Le conte Francisque voyant que l'empereur estoit retiré, et qu'il avoit failly son emprise, se party luy et son filz de Vallenchienne, où ilz estoient logiés, au costé de Tournay, en trois ou quattre villaiges, lesquelz avant partir furent tous pillés. Quant le conte fu adverty que l'empereur estoit en la ville d'Audenarde, y alla parler à luy, où il bailla ses escuses touchant de Maisierres et autres choses. L'empereur s'en contentoit très-mal : mais pour ce qu'il avoit grosse puissance, ne le corriga [1] en nulle maniere : mais depuis rescripvy aulx electeurs de Allemaigne, qui en fisrent selon sa rescription; car l'archevesque de Mayence l'alla assieger en sa propre ville, le quel se retira en son chasteau, où d'ung traict à pouldre fu villainement blechié; et se rendit à l'archevesque, priant que son filz maisné fusist entretenu avec luy, et que de nulle trayson n'estoit nullement adverty l'empereur, dont il l'en pryoit merchi. L'archevesque, voyant et escoutant sa confession, luy pardonna son mesus [2], pour ce qu'il véoit bien que jamais de la blechure n'en eschapperoit : mais le filz eult la teste colpée. Par ainsy fu

[1] Vivres.

[1] Punit. — [2] Sa faute, d'où *mésuser*.

descouverte la trahison; et l'autre filz, non adverty de ces besoignes, demeura en ses biens.

CHAPITRE IV.

Comment le conte de Nassau, le marquis d'Arschot, le conte Felix et aultres allerent visiter les Franchois, et de la retraicte qu'ilz firent.

Nous laisserons à parler d'icelluy, et dirons comment le duc de Bourbon avoit la charge de l'armée, le quel comme vray campion, sachant que les Bourguignons ne tendoient que de rompre le passaige pour aller en Tournay, ne cessa de besoigner et faire les pondz par desseure l'Escault, entre Denain et la ville de Bouchain, lesquelz furent tous achevés le naict saint Crespins vingt-quattriesme jour du mois d'octobre, de quoy ce soir avoient deliberés les seigneurs de sortir de Vallenchienne, pour donner empeschement à faire le di pond: mais je ne say à quoi se tint qu'ilz ny allerent. Lendemain, vingt-chinquiesme jour, du matin se parterent pour aller deffendre le passaige aux Franchois, acompagniés de huit cens combattans. Le chief des chevaucheurs bourghignons estoit le conte de Nassau, avecque pluiseurs chevaliers de tous costez. Et le conte Felix avoit la charge des piétons; avecq eulx fisrent mener six pieces d'artilleryes vollant. Le duc de Bourbon estant adverty de leur venue par ses avantz-courreurs, ayant la charge de l'armée, fist mener force artillerye au devant du passaige des Bourguignons, et où ilz debvoient passer pour rompre les pondz. Lesquelz Bourguignons en belle ordre marchoient, desirant combattre les Franchoix; eulx venuz à la my voye de Denain, que on dict à La Liette, les aucuns des capitaines et autres conclurent que d'aller au villaige tout le droict chemin, pour assaillir le roy de France dedens l'abbaye. Par especial, les Espagnars et Haynuers le desiroient, et furent longuement en ceste vollenté: mais autre conseil y sourvint; ce fu que de tirer par le villaige d'Escaudin, et leisser Denain, pour aller rompre les pondz se possible estoit A laquelle conclusion ne peulrent aborder, combien que les piétons en fisrent leur possible et mieulx, cheminant en genoulx pour l'artillerye des Franchoix qui poussoit droit au mitain d'eulx, qui tua et blecha moult de nobles hommes et compagnons de guerre, par especial, ceulx qui demoroient à cheval; ceulx qui descenderent n'eulrent garde, et ce fu le plus. Soyés advertis que l'artillerye des Franchois tira au mitain des Bourguignons, ou par dessus d'eulx, cent et deux colps; et sachiés que, quant on tiroit ainsy sur eulx, le bastard d'Aymeryes estoit au dehors du villaige de Denain, du costé d'envers les pondz, assez près d'une maison qui est à monseigneur de Mingoval, la quelle s'apelle Monchequy, accompagnié seulement de sa famille, le quel attendoit les autres en grosse bende pour combattre les Franchois, lesquelz estoient au long du chemin, qui tiroit vers leur artillerye. Mais, pour voire, s'y attendoit à la malheure; car ceulx estant sur l'arbre auprès de l'artillerye s'escryerent disant: « Tirés vers ceste cense, il y a des chevaucheurs. » Ainsy le fisrent-il, tellement que le bastardt d'Aymeries fu frappé d'ung boullet d'artillerye à la mort, et fu hastivement remennet en Vallenchienne, et morut sitost qu'il y fu venu; en bon sens et entendement rendi à Dieu son esprit. Les seigneurs voyant tourner la perte sur leurs gens, par especial le conte de Nassau et le conte Felix fist haster l'artillerie, tirant envers Vallenchiennes; pareillement fist-il les piétons, pour ce que le soir approchoit. Chacun y usoit de conseil, soy deliberant en belle ordre de retirer envers Vallenchienne. Les Franchois perchurent leur train. Sy vindrent pour eulx colper chemin, enmy voye de Vallenchienne, où avecq eulx amenerent de l'artillerye vollant: mais craindant qu'il n'y heuist embusche au bosquet de Hurtebise ou à la cense, n'oserent marchier plus avant, et se retirerent dedens le villaige de Denain. Quant les Bourguignons véirent le soir approcher, et que riens ne povoit proffiter contre les Franchois, ayant tousjours bonne conduicte, ensemble retournerent, à la fois recullant pas à pas; voire les piétons regardant leurs ennemis retirer vers leur camp qui estoit à Denain, fort regretant leur petitte puissance. En telle sorte rentrerent en la ville de Vallenchienne, en belle ordre et grant gloire, bien honnestement soutenus de leurs chevaucheurs. Les Franchois appellerent ceste journée, la journée des

talons, pour ce que les Bourguignons se hasterent de honnestement retirer en leur fort. Ceste journée le conte de Nassau s'y porta vaillament en la conduicte et honnorablement, avec les marquis, contes, et chevaliers; lesquelz voiant que tout estoit rentré sans grant perte, remerchierent Dieu de la belle victoire que Dieu leur avoit donné; et fu appellée ceste journée, la belle retraicte. La voix courroit que ç'avoit esté miracle d'ainsy soy retirer ung sy loingtain chemin; car les Franchois estoient dix contre ung. Les gentilz hommes raffreischis en la ville de Vallenchienne, l'enterrement du bastard d'Aymeryes se fist en l'abbaye des chartroux hors la ville, auprès de son grant pere le seigneur d'Aymeryes. Le corps fu très-noblement acompagniet du marquis d'Arschot, du conte de Nassau, du conte Felix, et pluiseurs grans maistres, tant d'Espaignes que de Napples, comme d'Allemaigne, et aultres des pays d'embas, des quelz estoit très-bien aimé. Quant l'enterrement fu faict, chacun se retira en son logis, plaindant qu'il avoit eu une sy très-grande fortune, et qu'ung si grant commenchement estoit pour la guerre et autrement. Ce jour, lendemain de la rescousse, le roy de France fist mettre les feux par tout où il avoit passé, meisme en ses logis, comme tiran inhumain. L'acteur [1] dict: je crois qu'il luy souvenoit de ce qu'il dit une fois, present le roy Loys son beau-pere, luy estant dalphin: que s'il avoit puissance devant son trespas, qu'il feroit au pays de Haynault de grosses sonnées. Ce n'estoit pas mal encommenchier. Ainsy que ceste insolence se faisoit, soyés advertis que les Franchois estoient tous en armes, et le plus à cheval, pensant que encore les Bourguignons y retourneroient; et furent en tel estat deux jours et une nuit. Sachiés que de ces bouttefeux on envoya plusieurs en l'Escaulx, avec autres que le prevost des marichal faisoit pendre sur le marchiet de Vallenchienne et ailleurs. Les Tournisiens estoient bien advertis, que le roy de France estoit logiet au villaige de Denain, et se misrent en ung conseil pour pluiseurs choses, et par especial, pour envoier pas devers le roy de France, pour estre secourruz et aydiés en leurs affaires; parreillement pour le faict de Mortaigne, que le conte de Faulquemberghe avoit assiegié. Pensés hardiment que en ce conseil y eult pluiseurs oppinions: mais pour eulx rendre à l'empereur, nulz n'osoit mot sonner, craindant les meultins; où le pluspart d'iceulx s'arresterent, que on envoyeroit trois messagiers, portant lettres touttes d'une contenue, par devers le roy à Denain; affin que, sy l'ung estoit prins, que l'autre peuist adrechier. Iceulx messagiers, tost après le conseil, eulrent leur despeche, et partirent l'ung après l'autre une bonne heure de la cité de Tournay. Ceulx du siege vollant en furent advertis, lesquelz les leisserent passer pour faire leur chemin, faignant riens en sçavoir: mais au retourner furent secrettement sur les chemins. Conclusion; le premier arriva au roy meisme, le quel estoit sur la porte de l'abbaye. Plustost qu'il perchupt le roy, baisa ses lettres et le salua, et luy presenta; lesquelles furent regardées et luttes, qui contenoient: que les cytoyens de Tournay, après touttes salutations, se recommandoient à sa bonne grace, affin d'avoir par luy secours comme il leur avoit prommis, et de les vengier du conte de Faulquenberghe, le quel estoit campé devant la ville de Mortaigne, à leur grant prejudice et dommaige, touchant de l'eaue de l'Escault; et en ce faisant, lui seroient tousjours bons subgects et amis. «Quant les lettres furent luttes, «le duc de Bourbon parla et dict: Quelle gens «estes vous en la cité de Tournay? vous faictes «plus de fastras et de depens au royalme, que «touttes les villes qui y sont. Vous demandés «secour et ayde, disant que le roy vous voeille «ravitaillier; de vivres n'en avez vous nulz? vos«tre ville est elle desgarnie?» Le messagier respondit: «Certes, noble seigneur, les vivres sont «departis entre nous; plus n'en avons que pour «environ trois sepmaines, et beaucop qui nous «sont fallyz. — Voire, respondit le duc de «Bourbon: ne vollés vous mander aultre chose à «vostre roy, que de soy mettre où il n'y a nulz «vivres, à telle puissance? Qu'en dictes vous, «sire? n'esse pas pour conforter à mon propos que «je vous dis l'autre fois? Je congnoy assez que «c'est votre desir de les ayder et secourir; aussy «est bien le notre: mais à ce que nous perce«vons il ne seroit pas possible d'y aller, ne vous «voeille deplaire; vous nous feriés tous des-

[1] L'auteur de ce livre.

«truire avecq vous.» Ainsy que ces parolles se disoient, vechy encore ung autre messagier : mais la substance de la lettre estoit tout ung. Plus véoit le duc de Bourbon ces lettres, et tant plus se annimoit. Le tierche messagier arriva incontinent. Voyant le roy, en ces escriptz, les grans regrects de ceux de la cité de Tournay, lesquelz avoient estez longtemps franchoix, et les cognoissant après vergues [1] pour punir ceulx de Hainault, commencha à soy ratendrir disant : «Haa Tournay! à ceste «heure fauldra-il que je t'abandonne, et que «aras [2] à maistre ung autre que moy, et sy [3] «t'avoye si affermement promis toy secourir.» Ces lamentations achevées, le roy fist assyer ces messagiers. On escripvy tout ce que le duc de Bourbon vollut rescripre. Quant les teneurs furent delivrées aux messagier, le roy leur dit : «recommandés-moy à ceulx mes amis de Tour-«nay, disant, qu'ilz facent avecques leurs enne-«mis du mielz qu'ilz polront, et qu'il fault alla «fois reculler pour plus loing saillir [4];» et que ains qu'il fuist longue saison, il y pourverroit. Sachiés que au partir du duc de Bourbon parla bien aux messagiers, disant : «Faulces gens de «Tournay, vollés vous faire destruire vostre roy «et ses bons vassaulx? Il semble que vous l'ayés «vendu aux Bourguignons; vous avez estez et «estes gens parvers et villains; allés, jamais ne «vous y attendés; plus nulles aydes vous n'aurés «de par nous en nulles manieres; faictes du «mielz que vous povés.» A ces motz se parterent les messagiers tous desconfortez. Ainsy qu'ilz s'estoient partys de Tournay, tout ainsy se parterent de Denain: mais riens ne leur vallu; car prins furent et retenus, et leurs lettres regardées, par où on sceult que le roy des Franchois rescripvoit. Lors quant ces messagiers rentrerent en la cité, plus de six milles personnes les attendoient à la porte, et au loing des rues jusques aux marchiet, lesquelz demandoient des nouvelles de leur roy. Les messagiers ne disoient mot, de quoy tous estoient desconfortés; ils le sievoient jusques aux halles, où les seigneurs les attendoient. On commanda aller querir le capitaine au chasteau; luy venu, on lisy les lettres, de quoy furent tous estonnés. Après que les seigneurs eulrent luttes les lettres, on les alla lire à la bretecq. Or soyés advertys que au marchiet y avoit que hommes, femmes, que enffans, plus de vingt milles personnes, lesquelz, quant ilz oyrent ces mandemens venant du roy, cryerent des cris merveilleux, detordant leurs poinctz, disant : «Ha! «noble roy de France, notre bannyere et vray «espoir, fauldra-il que nous te leissons, quelle «fortune!» Ainsy disant chacun se retira en son quartier, lesquelz faisoient des horribles cris, qui durrerent plus de trois heures; et disoient, que plustost morroient confés et repantans en leurs moustiers et eglises, que d'eulx rendre à l'empereur, et que d'estre bourguignons : mais touttefois adviserent depuis de faire tout le contraire; car ilz fisrent leur appoinctement, quant ilz perchurent le fort, comme ci-après vous sera declaret.

[1] Et jugeant qu'ils pourroient dans la suite servir de verges.

[2] Et que tu ayes. — [3] Et cependant. — [4] Sauter.

CHAPITRE V.

Comment ceulx de Tournay envoyerent querir secours, dont ilz furent refusez. Et comment ilz se rendirent au comte de Nassau, pour et au nom de l'empereur.

Tantost que les messagiers furent partis de l'abbaye, et voyant que le roy ne povoit riens profiter devant la ville de Vallenchiennes, après l'avoir regardé à son aise, eult conseil du duc de Bourbon et des autres que de soy retirer, après avoir prins la possession de la ville de Bouchain en Ostrevant, séante sur l'Escault. Le quel roy y prist son chemin, fort acompagnié de gens de guerre, qui y coucha une nuict; et en tant qu'il y estoit, vint une voix à l'abbaye de Denain, que les Bourguignons venoient à grosse puissance, et que ilz estoient au villaige. Jamais on ne vit tel pitié ne telle alarme. Le duc d'Allenchon et le duc de Bourbon, pareillement le duc de Longheville et autres, qui estoient demorez à l'abbaye, cuidoient estre venduz, et sailloient hors de leurs logis en pourpoint, sans espées ne lances, et montoient sur leurs chevaulx sans seller, pour enfuyr et tout abandonner; tant que on leur dict, que ce n'estoit riens; encore n'estoient-ilz pas asseurez, tant que l'armée fu esmeulte toutte la nuicte. Je croy, comme il me fu dict, se il fusist vuydict à ceste heure mille hommes hors

de Vallenchienne, et s'en fuissent allez donner dedens le villaige de Denain, et en l'abbaye, qu'ilz heuissent tous deffais les Franchoix, et gaignié ung groz buttin; mais nul ne s'en advancha. Le lendemain de l'entrée de Bouchain, le roy retourna en l'abbaye, où, pour la belle prise d'une telle place, fist commandement à l'abesse et nonnains de chanter *Te Deum laudamus, etc.* Ces graces à Dieu rendues, après beaucop de devises, le roy appella le duc de Bourbon, luy disant, presents tous ses princes et vassaulx: «Je mesmerveille où sont «tous ces Bourguignons, de quoy vous me par«lyés tant, quant premier je parlay de ravi«taillier la cité de Tournay; vous voyés que «l'empereur s'est retiré à ma grant honneur. Sy «j'estoy creu, nous yriesmes visiter mes bons «amis de Tournay, que envis[1] je leisse en telle ne«cessité.» Bourbon luy respondit: «La retraicte «de l'empereur fait à craindre; ne vous ne moy «ne les congnoissons, ne congnoistrons de loing «temps Bourguignons; nous ne sommes ghaire «eslongniez d'eulx; à la keue gist le venin; «pensons doncques de faire le departement. Se «croire me volés, nous ne feriesme pas longue; «car une personne m'a dict qu'il ne fauldroit «ghaire de chose pour rompre une dicque, «pour faire perdre toutte l'armée et nostre artil«lerie; car nous sommes en marecailles[2]; pour«tant créés conseil[3]. Sy les vivres nous estoient «ostez venant de la cité de Cambray, comme la «garnison du Quesnoy-le-Conte commencha «l'autre fois, nous seriesmes gens perduz; et «sy court la voix que l'empereur a faict cryer «l'ariere-bans aux pays de Flandre et de Bra«bant. Franc roy, retirons-nous. Vous sçavés «qu'il nous fault aller devant la ville de Hesdin, «qui ghaire ne tiendra, qu'elle ne nous soit ren«due. L'on m'a dict qu'il n'y a nulles gens de «guerre. Ce sera pour cy-après, avec la cité de «Teroanne, tenir en subgession la conté d'Ar«toix.» Après moult de devises, le roy ce conseil creut et deffit son camp, lequel alla au giste à Escaudain. Soyés advertis que c'estoit une pitiet de deslogier de Denain, comment ilz se hastoient l'ung devant l'autre. Les boutes-feux boutterent les feux: mais n'y eult que chincquante maisons bruslées. Au deslogement y eult une voix qui dit: «Vechy les Bour«goignons!» Les Franchois eulrent sy grant haste, que deleisserent tous leurs biens. Aulcuns hommes paysans de villaige de Denain, qui se hasterent de rentrer leurs maisons, et autres, où le feu n'estoit pas, gaignerent à vollentet; il en y eult d'aucuns qui eulrent plus de soixante corseletz de guerre, qu'ilz avoient laissiet de haste d'en aller. Aucuns furent enrichis du buttin qu'ils trouverent, que les marchans de France avoient acheté aux gens de guerre, lesquelz eulrent sy peur au desloger, qu'ilz leisserent les grosses baghes, ad cause qu'ilz n'eulrent loisir de les mettre sur les chariotz. Le roy, après avoir estez au villaige d'Escaudin, au partir fist tout brusler, eglise, hospital et tout; meismes les arbres des gardins bruslerent; c'estoit pitiet d'en veoir l'apparance; on ne povoit plus beau villaige. Soyés advertis qu'il n'y demora que une seulle maison, que ung gentil-homme garda, le quel demoura des derniers. Sa coustume estoit d'ainsy le faire par tout où il logeoit, et de garder son logis. De ces boutte-feux, on en fist beaucop saulter en l'Escault, que les paysans prendoient. Aucuns bourguignons adventuriers, d'autre costé, prendoient beaucop de Franchoix; car c'estoit pitiet de veoir leur estat. Incontinent qu'ilz estoient hors de la grant bende, sitost ilz estoient ravis et saisis. Sovente-fois estoient penduz par la justice du prevost du marischal. En cheminant, le roy par tout faisoit brusler; dont furent bien, à sa cause, soixante villaiges tous arruynez, perduz et adnichillez[1], dont c'estoit grant pitiet. Ainsy que ces pitoiables choses se terminoient, le conte de Nassau, sachant que le roy de France tournoit vers la ville de Douay, y envoya force gens de guerre, les quelz se parterent de bonne heure de Vallenchienne, et allerent par la ville d'Orchies, dont au soir entrerent en la di ville de Douay, qui furent recu de bon gré du peuple. Autres en y avoit qui gardoient la passaige de Marsennes[2]. Le roy de France et toutte sa puissance passerent devant Douay, le bien regardant; mais il sça-

[1] Malgré moi.
[2] Engagés dans des marécages.
[3] Écoutez les bons conseils.

[1] Réduits à rien. — [2] Marchiennes.

voit bien que la ville estoit garnie et furnye de gens de biens, et s'en alla et passa oultre. En après passa auprès d'Aras, où ghaire ne tarda, desirant d'estre en la ville de Hesdin, ains et devant que provision y fuist mise, comme il en advint; car sitost qu'il y fu arrivé, il fist la ville sommer et le chasteau, lesquelz se rendirent sans cop ferir, leurs biens et vie saulf. Le seigneur de Bellain, lieutenant de monseigneur le grant-maistre, en fist l'appoinctement [1]; et y estoit la femme de mon di seigneur du Roeulx, laquelle s'en alla, comme j'ay dict, ses biens saulfz. Lors que Hesdin fu en la main du roy de France, y pourvéy de toute necessité, tant d'artillerie, que de vitailles; et d'aventaige y laissa une bonne compagnie de gens de guerre, qui fisrent serment le bien garder, puis après le roy se retira en son pays. Sitost après qu'il fu en son realme, donna et cassa toutes ses gens, tant que chacun se retira en son quartier. Les ordonnances [2], lansquenethz et Suistres, se tinrent une espasse sur le pays, sans ghaire eslongier le roy. Ce temps pendant le conte de Faulkemberghe, barron de Ligne, seigneur de Bailloel, etc., estoit par devant la ville de Mortaigne, à grosse puissance de sa despense [3], où le seigneur de Proysille estoit oultre son gré, acompagniés de quatre à cinq cens Franchois. Ceuls de Tournay parreillement, assiegés d'ung siege volant, ayant grosse dissette, lesquelz souventeffois faisoient de grosse course sur le pays de Haynault comme gens affamés. Parquoy fu conseillié de mettre sus une grosse armée au pays de Flandre, que pour deffendre le cours aux Tournisyens, qui avoient d'autre costé tellement besoignié, tenant la riviere de l'Escault, que le conte de Faulkenberghe à grant paine povoit estre avec ses gens par devant la ville de Mortaigne; et luy fu force de faire eslongier son armée, tant estoit l'Escault desbordé. Neantmoins le conte, tousjours en son propoz deliberé, tint son camp devant la ville si honnestement et de sy bonne sorte, que le seigneur de Proisille parla de appoinctemens; mais je ne sçay à quelle intention faisoit ses parlementz. Après avoir oy le conte de Faulkemberghe parler, conclud de jamais soy rendre à luy, pour demourer en la place: mais au marquis d'Arschot, conte de Porcean se renderoit volluntiers. Quant le marquis fu de ce adverty, envoya envers madame et le conseil de Bruxelles; dont le conseil ordonna au marquis aller, pour parlementer au seigneur de Proysil, capitaine de Mortaigne; et que s'il estoit deliberé de soy rendre, que le marquis en fist à sa vollentet, et que ce seroit une bonne œuvre de l'avoir dehors. Quant le marquis vist ceste commission, appoincta ses affaires, et le plustost qu'il peult sceult la volenté du seigneur de Proysil et sa deliberation. Le conte de Faulkemberghe, sachant que le marquis besoignoit en tel sorte contre sa vollenté, et que tant de despens y avoit mis, et sy n'aroit point profit, cuyda esragier de mavaiseté [1]; le quel pour ses affaires s'en alla en postz en la court, laissant son filz avec sa bende devant la ville de Mortaigne, où on tint plus que sa vollenté n'estoit. Tandis, par commandement, en bel estat, accompagnié des filz monseigneur de Berghes et de pluiseurs nobles, comme chief du pays et conté de Haynault, et lieutenant de l'empereur, se partit le marquis d'Arschot ainsi acompagnié, à banniere desployée, de la ville de Vallenchienne, pour aller en la ville de Mortaigne, avec une belle bende, forte et puissante, tous richement acoustrez avec leurs armures. Le quel marquis, combien que le filz du conte de Faulkemberghe fusist devant la place, pris par appoinctement le seigneur de Proysil et les Franchois d'avecque luy, pour et au nom de l'empereur, à merchy, saulf corps et biens, reservé y laissyer toutte l'artillerie et ustensilles de guerre, et pareillement ce qu'il y avoit de vivres, sans aultrement les choses declarer; car de vivres n'estoient ghaire bien furnis. Leur traictiet fait, et les Franchois partis, le marquis et sa bende retourna en Vallenchienne. La ville de Mortaigne fu incontinent remise en la main du seigneur de Ligne, lequel moru quasy, qu'il n'avoit pas eu le seigneure de Proysil à son plaisir, menassant quelc'un: mais n'en eult autre chose. En tamps que ces choses se demenoient, les Flamengz approchoient la ville de Tournay, deliberez de l'assaillir. Pareillement l'artille-

[1] Dressa la capitulation.
[2] Les gens d'armes de l'armée regulière.
[3] Avec de nombreuses troupes levées à ses dépens.

[1] Pensa enrager de colère.

rye se party de Vallenchiene sur l'eau, laquelle on eult en grant difficulté sur terre, ad cause que la riviere estoit tant fort desbordée. Les seigneurs de la ville de Tournay voyant ces approches, craindant que leur ville ne fuist ad ce cop [1] prinse et piliée, se misrent en conseil, requerrant par messieurs de la ville au comun peuple, qu'ilz dessissent ce qu'ilz avoient proposez en leurs salles, quant ilz avoient faictz leurs assemblées. Le grant doyen des mestiers se leva et dict: «Seigneur, touchant le peuple, «est deliberé soy deffendre à la muraille, et «tous y demorer plustost que d'estre Bourgui-«gnons; car d'eulx allier à l'empereur, et de «leisser le roy de France, ne le feroient pour «mourir;» et que espoir avoient que Dieu les aydera. Les aulcuns disrent encore plus: que plustost seroient turcqz ou sarasins. Le grant prevost reprist le mot disant: «Peuple de Tournay, «advisés vous bien; nous sommes d'avis de de-«morer avec vous; mais je vous advertis que «vechy trente cent Flamengz, qui à nuit seront «devant nostre ville, sans autres vingt cent «hommes de guerre qui y sont desja amassés, «desquelz le conte de Nassau est le chief; et sont «les Flamengz tous deliberez de nous assaillir, «qui loingtemps ont desir de nous avoir; et si «c'est que la fortune adverse se tourne contre «nous, et qu'ilz nous prendent par assault, ilz «nous occyront tous; ilz pilleront, et à l'adven-«ture la ville brusleront, et adnichilleront; car en «Flamengz n'y a point de misericorde. Pour «quoy je seroy d'avis que fuissiés d'ung aultre «conseil.» Lors le grant doyen se leva, et dict au peuple: «Mes amis, il m'est advis que nostre «prevost a très-bien dit; besoignons pour le «mieulx.» Après ces parolles, les doyens se misrent ensemble, et appellerent le commun avec eulx, où tellement la chose fu debattue, que tout fu mis sur les seigneurs et doyens; mais il fu diet, qu'il convenoit mander le capitaine du chasteau, pour luy advertir de leur vollenté, et sy ad ce volroit consentir. Ainsy en fu-il faict; car luy venu s'accorda de faire ce que les cytoyens voldroient faire, moyennant que ce fusist à leur honneur, puis que on percevoit que de secour ne povoient avoir. La chose en fu faicte ainsy qu'il avoit esté conclud au conseil. En ce faisant, le siege fu acertes [1], mis et assis des Bourguignons, et les trencquis [2] faiz et ordonnez, et les Flamengz logiés du costé du chasteau. Quant l'artillerye fu assize de tous costez, la ville fu oultrageusement battue par l'espasse de vingt-quatre heures, dont les habitans furent fort espouventés, lesquelz conclurent de parlementer au conte de Nassau, qui tant fisrent, la batterye faillye, que le conte de Nassau, après avoir adverty l'empereur, fist leur appoinctement du soir au camp, par telle sorte qu'ilz se rendoient à la vollenté de l'empereur; lequel appoinctement se fist le jour saint Andrieu, dernier jour du mois de novembre, l'an mil chinc cens et vingt un, au conte de Nassau, chief et capitaine generalle de l'armée, au nom de l'empereur. Dont les Flamengz de ce traictié murmuroient ensemble merveilleusement, pour ce qu'ils les volloient avoir à leur vollenté. La ville saysye, les Franchois fusrent convoyés hors du pays; car la vollenté de l'empereur fu telle. Tantost après les cytoyens fisrent serment au conte de Nassau, pour et au nom de l'empereur. La chose demoura par dedens Tournay en bel estat pour eulx; grosse garnison fu mise dedens le chasteau, et force artillerye. Celle qui estoit en la ville, la plus belle que jamais fu perschute, fu menée à l'empereur; et y en avoit plus de douze cents pieces, que les mestiers avoient faiz à leurs plaisances et à l'envyaire [3]: mais la plus belle estoit ceste de cabaretiers, au moins comme il me fu certifié. Quant l'artillerye fu emmenée, et les ordonnances faictes par le conte de Nassau, au nom de l'empereur, en la ville de Tournay, et tandis que ces choses se faisoient, sur les frontieres courroit une grande pillerye, aussy d'ung costé que d'autre, aux bons laboureurs; c'estoit pitiet de voir les povre gens mendyer, car le gaignaige estoit du tout perdu; le bled valloit en ce temps quatre livres tournoy; journellement au jour le jour valloit trente-cinq pattars la rasiere. C'estoit pitiet d'estre sur les frontieres. Les Bourguignons courroient sy avant au pays de France, que les villaiges à vingt lieues à la ronde estoient tous habandonnés. Soyés advertis que au pays de Haynault y avoit

[1] Pour le coup.

[1] Résolument. — [2] Tranchées. — [3] A l'envie.

bonne police à l'encontre des ennemys; car le marquis d'Arschot y prendoit ung soing merveilleux comme capitaine general du pays; car incontinent que les Franchois y faisoient quelque course, la chose estoit tellement condhuicte, que par ces compaignons que on avoit levez ès villaiges, avec la conduicte des gens de guerre, incontinent les Franchois estoient bouttez dehors du pays à leur grant prejudice, honte et domaige. L'eglise en ce temps estoit parreillement desolée come les pays; car il couroit ung peuple entre les chrestiens, par especial ès Allemaignes, qui tenoient de l'escole du docteur de Louvain, nommé maistre Martin Leuterre [1], de l'ordre des Augustins, qui grosses heresyes semoyent par les pays, desquelz souventefois on en bruloit ou noyoit, pour ce qu'ilz soutenoient beaucop de mauvaises oppinions: mais touttesfois preschoient les commandemens de Dieu à observer, et que on euist ferme creance à la sainte Trinité de paradis, le Pere, Filz et saint Esprit, au saint sacrement de l'autel, au baptesme, et sacrement de mariaige [2]; aussi aux sainctes esvangilles et epitres. Mais le pir qu'ilz avoient, c'estoit qu'ilz blasmoient à pryer et festoyer les sains et sainctes, et disoient que ce n'estoit pas mal faict que de rompre les estatuz [3] constituez et ordonnez par les hommes, toutes choses contre raison. Telles choses disoient ces hereticques, et encore pir; qui estoit la cause que on les emprisonnoit et bruloit.

[CHAPITRE VI.

Comment l'empereur se mist en mer pour retourner en Espaigne, et arriva en Angleterre, où il fu bien festoyé. Et comment le roy de France prist allyance au Grant Turcq.

Le temps pendant que telles choses se faisoient entre les chrestiens, et par especial au pays d'Allemaigne, en la duchet de Brabant et en pluiseurs places, pour venir à ma conclusion le duc de Bourbon, conestable de France, tousjours gouvernant la police du reaulme, tellement que tout bien et honneur y advenoit luy estant vefve et desparreilliet, sachiés que après la mort de sa noble espoux, ducesse de Bourbon, la mere du roy Franchoix, douagierre d'Angoulame, se disoit estre heritierre de Bourbon et des appendences : mais congnoissant le duc à marier, et qu'il estoit homme d'honneur, s'apensa [1] que ce seroit pour elle, et que s'elle povoit par milz tours, seroit une fois son mari; par ainsy le laissoit joyr de l'heritaige, pour en la fin venir en son intention. Ce temps pendant l'empereur conclut en son conseil de partir de ses pays pour retourner au reaulme d'Espaigne, et par la mer. Le roy d'Angleterre le sceut, dont fist grosses preparations pour le recepvoir. L'empereur pareillement faisoit ses entrées, visitant ses villes, tant de Flandres comme de Brabant, en esquelles aux habittans prendoit ung gracieux congiet, les advertissant de son voiaige, leur supplyant qu'ilz fuissent léaulx subgectz, et qu'il leur seroit ung vray seigneur. Parreillement en ung conseil ordonna de touttes ses besoignes, où sa dame tante, dame Marguerite douagierre de Savoye seroit tousjours la gouvernante de ses pays. En après ordonna le seigneur de Ysselstain, capitaine et chief de ses pays d'embas, touchant des guerres; parreillement des conseilliers de la gouvernante. Et pour ce que le marquis d'Arschot s'en alloit avecque luy en Espaignes, fu laissyet en Haynault en son lieu le seigneur de Trazegnies jusques à son retour, le quel estoit home vertueux et de grant et bon conseil, et fort estimé, auquel l'empereur dict, que il gardast bien les villes de Haynault, son bon et aymé pays, d'estre prinses ne pillées de ses ennemis. Ainsy fist-il aux capitaine tant de Flandre que de Brabant et Arthois, et ainsy des autres, lesquelz tous le promisrent que ainsi le feroient de tout leur povoir. En temps que on ordonnoit ces choses, l'estat de l'empereur se preparoit pour son voiaige. L'artillerie se chargoit sur les batteaux, laquelle avoit eue en la cité de Tournay, la plus belle que on povist regarder quant elle se rendy à l'empereur; pareillement

[1] Si la copie n'est point fautive en cet endroit, notre auteur s'est trompé grossièrement; personne n'ignore que Luther étoit docteur de Wittemberg; et loin que les docteurs de Louvain ayent donné dans ses erreurs, ils furent des premiers à les condamner par leur censure du 7 novembre 1519.

[2] L'auteur se trompe encore ici; car les luthériens n'ont jamais mis le mariage au nombre des sacrements.

[3] Lois.

[1] S'imagina; terme wallon.

les autres utensiles; et fu conclut que au moix de may l'empereur partiroit. Tout ainsy fu-il faict; car l'empereur se party à l'issue d'avril du pays de Brabant, le quel s'en alla en la ville de Gand, où domp Frenande, l'archiduc d'Austrice, son frere, le vint visiter et prendre congiet de luy, disant qu'il le recommandast à sa mere; lequel, après moult de secrets conseilz ensemble, retourna ès Allemaignes; et l'empereur, après avoir pris congié à ceulx de Gand, s'en alla en la ville de Bruges, où il tint ung conseil particulyer; dont après s'en alla en la ville de Calaix, accompagnié du duc d'Albe et son filz, du conte de Nassau, chief et gouverneur de l'empereur, du marquis de Gonsal [1], Italyen, du prince d'Orange, du marquis de Mante [2], Italien, du conte de Geneve, du marquis d'Arschot et de pluiseurs grans-maistres et seigneurs, tant d'Allemaignes, comme de Brabant, Flandre, Hollande, Zellande, Haynault et Arthois. C'estoit triumphe de veoir la noblesse qui y estoit, et des navires lesquelles attendoient le vent. Quant l'empereur perchut que le marquis d'Arschot n'estoit point encore venu, et qu'il estoit allé veoir et prendre congié de sa femme (la quelle il habandonnoit envis, sentant que elle estoit fort enchainte), l'envoya querir; parquoi il convint qu'il se departyst d'elle, en prenant congié à elle et à ses amys, et s'en alla par la ville de Lille, puis par la basse Flandre, tant qu'il arriva en la ville de Calaix, où estoit l'empereur, accompagnié comme vous avez oy cy-dessus. Quant le roy d'Angleterre sceut que l'empereur estoit en la ville de Calaix attendant le vent, mist postz par tout en tous ses havres, que pour luy faire sçavoir sa descente, le quel estoit à saint Thomas de Cantorbye, desirant le festoyer. Le quel empereur estant en Calaix le dimence dix-septiesme jour du mois de may, en l'an mil chinc cens et vingt-deux, escoutant la messe, son disner prest, le vent luy vint propice et bon, et habandonna l'empereur son disner pour soy embarquer, avec lui plus grant part de ses gentilzhommes. Les autres pareillement monterent sur les batteaux, tant que tout fu sur la mer. C'estoit triumphe d'oyr les trompettes et clarons qui jouoyent au partir du havre de Calaix.

[1] Gonzague. — [2] Mantoue.

CHAPITRE VII.

Comment l'empereur arriva en Angleterre, dont le roy et la roynne le bien-veignerent honnorablement, et fist les entrées ès villes comme le roy.

La flotte ainsy sur la mer n'y eult pas estet longuement, que ung tourment se leva, et brief tel, que le batteau où estoit l'empereur se esloigna des autres, le quel se trouva esseullet [1]: mais Dieu le mena droict au port de Hantonne [2], et n'avoit en son batteau nulz chevaulx; ses autres batteaux furent rebouttés jusques à la terre, lesquelz depuis furent remis sur la mer, et perderent pluiseurs chevaulx, qui furent tuez du tourment contre les batteaux, lesquelz furent ruez en la mer, qui causoit ung grant domaige. Quant le roy d'Angleterre sceult que l'empereur estoit arrivé au port de Hantonne, se party de saint Thomas de Cantorbie en poste, le quel fu sieuvy de ses gens, qui tant chemina, que il arriva à l'empereur, que il bien-vengna honnorablement. Tandis ses aultres batteaux arriverent en Angleterre sans nulle perte, sinon des chevaulx, come di est. Lesquelz, quant ilz sceurent où estoit l'empereur, jamais ne cesserent se ilz ne furent auprès de luy, demourant les batteaux dedens le port. Les archiers de corps furent les premiers abordant à luy. Dieu scet quelle feste le roy et la roynne faisoient à l'empereur leur nepveu. Et le menerent à Cantorbye, au chasteau de Graynevic [3], où ung bancquet luy estoit preparé pour sa reception, tel que jamais homme ne perchut de pareil; où l'empereur fu servy de jonnes damoiselles des plus belles du pays d'Angleterre, et des plus nobles, touttes richement accoustrées, ausquelles l'empereur prendoit grant plaisance, pareillement des instrumens qui jouoient: c'estoit plaisir des dances, esbattemens et mommeries qui s'y faisoient. Ces choses faictes, le vendredi ensievant, le vingt-deuxiesme jour du mois de may, l'empereur fist son entrée en la ville de Londres, où ung noble estat luy estoit preparé pour sa reception, le quel avoit esté encommenchié demy an devant. Soyés advertis que les rues de la cité de Londres estoient tendues de tapisseryes fort rices, les aucunes de drap d'argent, et aultres de drap d'or frisyet de velour, et aultres draps

[1] Séparé de tous les autres.
[2] South-Hampton. — [3] Greenwich.

fort rices; il y avoit grant nombre d'istoires; aulcunes traictant de la saincte Ecriture, et aultres de la genealogie des rois d'Angleterre, et comment ilz avoient estez autres fois par cy devant empereurs. Sachiés que nulz telz triumphes ne furent jamais faiz à nules entrées. Quant ceste entrée fu faicte, l'empereur fu mené au chasteau, où il se loga, et ce fu le samedy. Le dimenche que il estoit le jour de Pentecouste, l'empereur et le roy allerent oyr messe à la grande eglise de Londres, en telle sorte, chacun sur ung mulletz couverts de velour noir. Je vous advertys que l'empereur et le roy estoient semblablement vestuz l'ung à l'autre, de fin drap d'or; et alloit l'empereur au deseure du roy, accolant l'ung l'autre; et pour ce que on monte au cuer de l'eglise chinc ou six degrez, en [1] avoit faict ung hourt [2] depuis le portail jusques au cuer, où l'empereur et le roy allerent sur leurs mulletz jusques au cuer, où descenderent pour oyr la messe, où au commenchement le Saint Esprit, en espèce de coullon [3], descendit à maniere accoustumée le jour de la Pentecouste, en chantant *Veni Creator, etc.* La messe dicte, l'empereur et le roy se parterent ensemble du cuer au loing du hourt jusques au portal, et eulx y arrivés, trouverent deux chevaulx d'Espaigne tous blanc houschiez, sur lesquelz ilz monterent, qui jamais ne tarderent de cheminer avec la noblesse jusques au chasteau de Londres, où le diner estoit apprestez, où court ouverte fu tenue à tous venans, là où à l'après disner on fist beaucop d'esbattemens. Et soyés advertis que durant les festes de la Pentecouste et après, le roy fist pluiseurs esbattemens de joustes et de tournoix, où l'empereur estoit, que chacun véoit vollentiers. En ces joustes et tournoix, les nobles hommes de l'empereur, tant d'Espaigne que des pays d'embas, s'y esprouverent, où ilz acquirent grand honneur. A ceste heure que celle feste se faisoit auprès de Londres, vint ung personnaige, lequel apporta une deffiance, et y denomma ses allyés; lequel fu rechupt joyeusement du roy, qui respondit: que en ces affaires il fusist le très-bien venu, et que son maistre le roy de France fusist asseuré que de par luy auroit bonne guerre mortelle, telle que on en sçaroit à parler entre les chrestiens et infidelles. En disant ces parolles, donna ung rice don au messagier, qui le remerchia. L'empereur escouttant ceste deffiance, et qu'il appelloit les allyés du roy d'Angleterre, ne s'en couroucha ne esleva en nulle maniere: mais puis que le roy de France estoit sy deliberé que de leur volloir faire la guerre, dict à son oncle, present le messagier, que en ces affaires jamais ne luy fauldroit. Sachiés que pour ces nouvelles la feste en fu renforchié; et y faisoit l'empereur tel triumphe sur ung cheval turquoy, que il n'estoit nulz qui l'apercevoit, qui ne s'en esmerveilloit; car son cheval sailly oultre la lice; jamais tel sault ne fu faict de chevaulx. Le soir vint, on leissa les esbattemens; puis se retira le roy et l'empereur vers le chasteau de Londres, où le soupper estoit preparé, où on fu servy honnorablement, et où les pris furent donnés des mieulx faisant aux joustes et esbattemens; et le lendemain après estre fort festoyés, le messagier de France se party d'Angleterre. Aussi pareillement l'empereur ne tarda pas longuement, qu'il ne pensast de partir pour tirer vers les Espaignes. Le roy d'Angleterre de ce adverti, luy fist preparer ses besoignes sans ses despens, au quel il donna de larges dons; entre lesquelz luy donna ung fagot d'or, faict à la maniere que ceulx de bois, que en ou chasteau de Londres le conte de Nassau reçupt; auquel aprés on monstra tous les trésors du roy. Ainsy que ces choses se faisoient, la flotte de l'empereur, contenant dix-sept navires, estoit au port de Hanton, attendant le vent, où le septiesme jour du mois de jung, en dimence, convint l'empereur hastivement embarquier, ad cause que le vent estoit bon et à poulpe. Après avoir prins congiet au roy et à la royrne, ung chacun après l'empereur monta; la flotte se mist en la mer, laquel n'eult pas cheminet deux lyeues, que le vent ne les retourna ens au propre havre de Hanton, où estoient encore pluiseurs qui les avoient convoyés jusques au port, comme gens des pays de l'empereur et d'Angleterre: mais entrant dedens le havre, le vent retourna, qui les remist en bon chemin, pour aller en Espaigne; au quel voyaige ne misrent que chinc jours; car le vendredy, l'empereur arriva avec sa flotte, sans nulz dangiers, au port de saint Andrieu, où en la ville l'empereur

[1] On. — [2] Une estrade, un échafaudage. — [3] Colombe.

et touttes ses gens se logerent, en la quelle il fu deux jours; puis de saint Andrieu s'en alla en la ville de Pallence, en laquelle il fu reçupt honnorablement, où il sejourna sept jours; où les nobles d'Espaignes, sachant son arrivement, le venoient visiter; lequel empereur au bout des sept jours s'en party, et s'en alla en la ville de Aguillart, où le marquis d'Aguillart le reçupt bien ricement, que l'empereur prist fort de bonne part. Pluiseurs vindrent à Aguillart au devant de l'empereur, lesquelz allerent avec luy jusques à Valdolifz, où une entrée luy estoit preparée tant honnorable que on le peut faire, touchant de tendre drap d'or et d'argent. L'empereur n'eult pas logiet longuement en son palais ne en Valdollif, que il ne veult aller visiter sa mere en la ville de Torsille; laquelle, quant elle sceult sa venue, le bien-veigna, où pluiseurs devises de son couronnement luy furent faictes. Après avoir visité sa mere, alla devers sa soer Katherine en une aultre chambre, laquelle le bien-vigna amiablement; et quant ce vint le soir, l'empereur retourna en son palais; lequel lendemain alla à saincte Clarre visiter le corps de son pere, le roy Philippe, et y faire chanter une messe, puis retourna diner en sa maison. L'empereur n'eult esté ghaire en la ville de Torsille, que Alyenor, royne de Portugal, accompaignée de ses deux petis enffans, filz et fille, laquelle alla visiter son frere, avec lequel elle estoit logée, qui le reçupt honnorablement, en la baisant, elle et ses deux enffans. Je ne sçay qu'il y avoit : mais damme Alyenor n'alla pas envers sa mere; car après sa venue, le huitiesme jour que l'empereur eult esté en Torsille, retourna en Valdollif, et sa soer dame Alyenor avec luy, où celle fu des habittans fort honnorablement reçupt, et aussi furent ses deux petis effans, des quelz nous leisserons à parler, et des habittans, et esbattemens qui s'y faisoient, et retournerons au roy de France, lequel estoit au pays d'Avignon, où il oy nouvelle par son messagier, de la responce que le roy d'Angleterre luy avoit fait faire, et comment il estoit maintenu avec l'empereur, et que l'empereur luy avoit, dit pareillement; de quoi le roy fu plus courrouchié que devant. Parquoi encore de plus s'efforcha de faire sa vollunté; car lui estant en Avignon fist le roy de France, par son malvaix conseil, qu'il eult, alliance au Turcque. Par sa requeste assés facillement se esmerveillant le Turcq, d'où ce venoit que ung roy de France, soy disant très-crestien, se monstroit tant lasche que de soy allier avecq eulx, neanmoins icelluy Turcq desirant de parvenir en la ville et noble cité de Roddes, pour l'avoir à sa volunté, de ceste alliance fu fort joyeu. Auquel roy, le grant Turcq envoya ses ambassadeurs avec ses lettres, où alliance estoit jurée; luy prometant que contre ses ennemis feroit une mortelle guerre; et que s'il avoit affaire de cent mille hommes, qu'il les auroit à son besoing. Le roy de France donna à l'ambassade ung moult riche don, rescripvant pareillement de ses affaires à son maistre. L'acteur: Has! roy Franchois, roy de France, à ceste heure tu as perdu le nom de tes predecesseurs. C'estoient les roys très-crestiens : mais ne t'en chault comment il puist aller, mais [1] que de tes ennemis tu faces à ta volunté.

Ceste alliance ainsy jurée, le roy retourna en la ville de Paris, où il eult du conseil tout autre qu'il n'avoit eu contre le roy d'Angleterre. Et ainsy que ces choses ce demenoient, la marquise d'Arschot, estant en la ville de Binch en Haynault, approchoient ses jours d'enfanter, attendant tousjours la grace de Dieu, auprès de sa mere, la noble princesse de Chimay. Droict à minuict le quatriesme jour de jullet, après pluiseurs tourmens et doleurs, Dieu luy envoya ung noble filz; de quoy le prince et princesse de Chimay en furent bien joieux; et aussi, comme vous povés entendre, la mere. L'enfant fut baptisié en grant triumphe de Binch; et furent les deux parins, le prince de Chimay et l'evesque de Cambray, frere au marquis d'Arschot, le quel avoit esté créez depuis la mort du cardinal de Croy defunct; et la marinne estoit la marquise d'Arschot dougiere, tante au marquis d'Arschot et conte de Porcean. Sachiés que icelluy noble filz fu appellé par la grace de Dieu, Charles. Les dons que les parins et marinnes donnerent à l'enffant furent somptueux. Soyés advertis que après le baptisement, on envoya ung gentilhomme de l'estat de la marquise, appellé Pierre de France, envers le marquis en Espaigne, luy faire sçavoir les nouvelles que sa femme estoit delivrée d'ung beau filz, et qu'elle se portoit assez rai-

[1] Pourvu.

sonablement bien. Le di Pierre tant bien le fist, abregant son chemin, qu'il vint en Valdolif, où il trouva le marquis d'Arschot son noble maistre, le desir de sa queste [1]. Le plustost qu'il le perchut, le salua, luy faisant la reverence; lequel bon seigneur le recongnoissant, le festoya; auquel incontinent demanda de l'estat de sa femme, la marquise et de son enffant, sachant que son terme estoit passé qu'elle debvoit enfanter. Pierre de France respondit: que sa noble damme se portoit assés bien, aussi l'enfant. Puis demanda des parins et marinnes, et du baptisement. Luy respondit: que son beau pere le noble prince de Chimay et son frere l'evesque de Cambray estoient les deux parins, et avoit à nom Charles; et pour la marinne, sa tante la douagiere d'Arschot. Quant le marquis eult entendu le tout, fu moult joyeux; comme je croy, qui luy heuist apporté cent mille escuz d'or, n'euist pas esté plus joieux; et pour les bonnes nouvelles, donna au porteur d'ycelles ung grant don pour le vin. L'empereur en fu adverty que le marquis avoit eu nouvelles, que sa femme estoit delivrée d'un beau filz le quatriesme jour du mois de jullet; de quoy l'empereur en fist la feste par tout sa maison, pour ce qu'il aymoit le marquis, pere à l'enffant. Pluiseurs gentilz-hommes en faisoient la feste parreillement, ausquelz le marquis le avoit dict. Quant ce vint au soir, pour la joye qu'il en avoit, tint court ouverte à tous gentilz-hommes. Peu de temps après le marquis renvoya et despecha le messagier, pour soy retourner au pays de Hainault en la ville de Binch, où il delivra ses lettres à madamme la marquise, de par son mary; laquelle en les lisant fu toute consollée, et aussy fu son pere le noble prince de Chimay, et la princesse, et ainsi des aultres. En ce temps que ces choses se faisoient, le roy de France avoit envoyé une grosse bende de gens de guerre au pays de Normandie, pretendant faire la guerre aux Angloix: mais ne trouva pas en son conseil de le faire; car le connestable de France, ne ceulx du conseil ne s'y veulrent pas consentir, sachant que l'empereur s'en meslerait, lequel sur tout redoubtoient; sy demora la chose en tel estat: mais les gens de guerre qui estoient en Normandie y demorerent, craindant que les Angloix ne descenderent par ce quartier. Mais le roy d'Angleterre avoit tout autre volenté; car au duc de Suffort [1] avoit donné charge de assembler une grosse bende d'Angloix, pour faire une course en France, quant le temps en seroit; lequel debvoit avoir à son aide touttes les ordonnances de l'empereur, et d'autres pietons en grant nombre, ainsy que vous orrez cy-après. Mais premier parlerons du Grant Turcq, lequel avoit faict alyance au roy de France, pour contrister la chretienneté. Et sachant que le roy ne luy feroit nulz destourbiers, eult en vollunté d'assembler une grosse bende de deux cent mille hommes, pour mettre le siege devant la cité de Rhodes. Et tandis que ces assemblées se faisoient, rescripvy aux chevaliers de la cité sa vollunté, et comment il les volloit avoir à son empire, en forme de sommation, telle teneur que cy-après s'ensuivent.

[1] Celui qu'il cherchoit.

CHAPITRE VIII.

Comment le Grant-Turcq envoya une ambassade en la cité des Rhodes, qui dès lors par eulx meisme, fu sommée.

« Sultain Soliman, pacha, par la grace de Dieu, et de son prophète Machommet, empereur très-grant de Constantinoble, et en luy tenant l'ung et l'autre Perses, Arrabye, Surrye, Medes, Jerusalem, d'Assye [2], Europe, de toutte Egipte, et de toute la mer seigneur et possesseur, etc., à très-reverend pere Philippes, grant-maistre de Rhodes, et conseilliers, et à tous les aultres cytadyns grans et petits, salut. Et mandons la convenable et digne salutation à voz reverences. Sachiés que tout premierement avés mandé devers la mienne imperialle majesté [3], George Senast avec voz lettres, desquelles avons bien entendu le contenu; et à ceste cause et ocasion mandons le present commandement nostre, afin que sachiés seurement, comme par nostre sentence, que vollons avoir icelle isle de Rhodes, pour pluisieurs domaiges et malvaises œuvres que avons de jour en jour d'icelluy; et pour ce mandons ce present mandement de la mienne impérialle majesté, que demendons et

[1] Suffolk. — [2] De l'Asie.

[3] Cette lettre a été défigurée dans quelques passages. François Ier est le premier prince qui ait pris le titre de *majesté*.

vollons ladicte isle à la mienne imperialle majesté, et jurons en Dieu qui a faict le ciel et la terre, et en vingt six milliers de noz prophetes, et par les quatres musafis qui sont tumbés du ciel, et par le premier prophete nostre Mahomet, que si vous nous faicte obeissance, et vous rendés de bons gré sur les sermens que je vous fai, tous ceulx que je trouveray en icellui lieu, grans et petis, ne aurés point peril ne domaige de la myenne imperialle majesté, ne vostre avoir[1] ne voz hommes. Et qui voldra aller en aultre lieu avec ses biens et familles, faire le polra; et qui voldra habitter ès lieux de la mienne grande majesté, polra habitter là où il voldra, avec son avoir et sa famille, sans point de mise[2]; et s'il y a aulcuns des principaux ou dignes[3], leur donnerons soldée et provision plus grande qu'ilz ne solloient[4] avoir; et sy aucuns volloit demorer en icelle isle, faire le polra, selon les anchiennes usances que avés eu et beaucop meilleures. Et pourtant se vous acceptés ce jurement et mienne partie, mandés vostre homme avec vos lettres par devers la mienne imperialle majesté promptement. Et se vous faictes le contraire et ne le acceptés, soyés bien informés que la mienne imperialle majesté est jà venue sur vous avec toutte provision, et en sortira ce que sera la vollunté de Dieu. Et cechy faisons affin que le sachiés, et ne puissyés dire que ne vous en avons advertiz. Escript à la court de la myenne imperialle majesté. A Constantinoble, du mois de jullet le huitiesme jour. Et si ne vous vollés rendre de bon gré, nous revolterons[5] voz fondementz en maniere que ce qui est dessus sera desoubz, vous ferons esclaves, et vous ferons morir, avec la vollonté de Dieu, comment avons fait à pluiseurs; et de ce ne faictes doubte.»

Les chevaliers et citadins, soyés seur que de ceste menache furent fort esbahis. Sur quoy le conseil fu appellé, où après beaucop d'ouvertures de matierre, fu decretté que d'attendre le siege vaillamment, et d'envoyer ces lettres, ou semblables au pape, et au roy de France pour avoir secours. Ainsy en fu-il faict, et le plustost que on peult.

[1] Non plus que vos biens.
[2] De retardement, d'empêchement.
[3] De gens constitués en dignité.
[4] N'avoient coutume.
[5] Retourneront; italien *rivoltaremo.*

Ce temps advint que la mere au roy de France, damme Loyse, douagierre d'Angoulame, ne se sçavoit oster de l'amour qu'elle avoit au duc de Bourbon, connestable de France, pour l'avoir en mariaige, tant que ung jour en parla à son filz, lequel luy respondit, puis qu'elle avoit desir de soy remaryer, congnoissant estre le duc homme de bien, que ce seroit bien sa vollunté, et de quoy il seroit bien joyeux, à ceste fin que le duc joyroit tousjours de son heritaige de Bourbon; et dit à sa mere, qu'elle ne se soussiast, et que assez se faisoit fort de ces affaires, et que le duc en seroit tout appresté, pour les grans biens qui luy en povoient advenir: «Par ainsy ne vous souchiés, ma «mere, dit le roy, nous en ferons bien selon vostre «vollunté.» Deux jours après se passerent. Le roy sachant que le duc de Bourbon avoit ung grant ami en son hostel, l'appella, et dict, que il desiroit que sa mere eusist le duc de Bourbon à mariaige, et que envers luy volsist faire ceste ambassade pour l'en advertir. Ce seigneur respondit que vollentiers le feroit; lequel jamais ne cessa, depuis qu'il fu party du roy, qu'il ne fuist arrivé où estoit le duc de Bourbon. Dont après l'avoir sallués, luy parla de son ambassade, et que le roy luy avoit cergiet[1]. Quant le duc entendi ces nouvelles, fu longuement sans parler, regardant ce seigneur chevalier, lequel estoit son frere d'arme, au quel il dict: «Esse l'amitiet «que nous avons ensemble, que de m'anoncher «une telle femme? et sy ay eu la meilleure du «realme de France, sans nulles blasmer; me con«seilliés-vous despouser la pyeurre[2] des pays. «Cela ne ferai-je pour tout l'avoir de la chrê«tienneté.» L'acteur dit: Haa Bourbon! se ceste parolle ne te fuist eschappée, tu ne heuisses pas esté en l'indignation du roy: mais je croy assez que Dieu t'a permis de dire ainsy, pour le bien de l'empereur, et pour la pugnition du realme de France ad venir. Ce seigneur ne sçavoit que respondre au duc; le voyant en telle erreur, print congié de luy, sans en plus parler; lequel s'en retourna par devers le roy, auquel il dict, sans y riens celler, ne craindre ce qu'il en polroit advenir, tout ce que le duc de Bourbon luy avoit dict. Quant le roy eult entendu le chevallier, merveilleusement se courroucha; mais

[1] L'avoit chargé. — [2] La pire.

neantmoins n'en demonstra quelque semblant au chevallyer.

CHAPITRE IX.

Comment le duc de Bourbon, Charles de Monpensier, refusa la mere du roy Franchois en mariaige, et de loultraige que l'on luy fist.

Icelluy chevallier party de devant le roy, la mere tantost y vint par devers son filz, desirant de sçavoir, se il avoit fait toucher au duc de ce qu'elle desiroit; car elle l'aimoit de tout son cuer, combien qu'elle fuist eagiée. Après avoir donné bon jour, et que le roy luy eust donné son salut, luy conta comment le chevallier luy avoit dit, de par le duc de Bourbon, et comment il l'avoit appellée la pire femme du realme. Quant la damme eult ainsy oy son filz parler, et raconter ce que le duc avoit dit et respondu d'elle, comme une femme desvidée [1] de sens, prit ses cheveux ad tirer, soy disant vrayement folle, de soy ainsi à voir habandonnée, pour avoir un tel reffuz; puis dict fort courrouchée: « La chose ne demorera pas «ainsy; car, par le createur de noz ames, le mot «luy coustera. Mon filz, je vous renie, se ne m'en «vengés, et vous tiens pour ung lache roy. » Le roy luy respondy : « Ma mere, souffrés à tant, «il n'est pas heure de ce faire; car j'ay receu «nouvelle, que le pape Adryen nouveau créez, «et les Venissiens avec les Italles, ont faict ser«ment [2] à l'empereur, et qu'il veult tirer envers «la cité de Rome pour y estre à la Pasque pro«chaine; et vous sçavés que mon intention est «de luy rompre son voiaige, et de moy y aller «faire couronner. Le duc de Bourbon est saige «homme aux affaires de la guerre; y m'y com«pagnera. On dit un parler veritable : tel baise «la main qu'il voldroit le bras avoir colpé. Souf«frés, ma mere, je le sçaray en la fin bien payer. » La dame se contentoit fort à grant paine. Neantmoins elle dissimula : mais ne fu pas ung mois après, que par haulteur, ce que le duc de Bourbon tenoit de par sa femme, la mere du roy fist tout mettre en sa main, tellement que plus on n'ozoit obéir au duc en la duchié de Bourbon. Quant le duc de Bourbon perchut la foulle [1] que on luy faisoit, vint ung jour au roy lui demander, pourquoy sa mere luy faisoit telle destriance [2] en ses biens. Le roy luy respondit, disant : « Vous sçavés quelle chose «luy avés meffaict; comme j'entens, vous l'avés «injuriet; je desyroye l'aliance de vous à ma «mere; et vous n'en avés non plus tenu, que «d'une pallarde la plus vile [3] de mon realme. «Touchant des heritaiges et possessions qu'elle «a faict mettre en main sequestre, elles luy sont «eschues par le trespas de votre femme. A ceste «fin heuissyés joyz des seignouries votre vye, «pour ce que vous estiés mon grant amy: «mais maintenant vous en fault deporter; car «jamais, tant que je soye sur la terre vivante, «vous n'en possesserés. » Le duc, pensés [4], estoit fort courrouchié : mais, après avoir moderé son courraige, dist au roy « : Sire, je vous diray. Les «douze pers de France et le parlement de Paris «sont par dessus vous en toutte raison. Si je ne «veulx pas prendre vostre mere, fault-il pour«tant que je soye ainsy menet, en moy ostant «les heritaiges qui sont miens de droicte ligne? «Et plus encore, celles me sont données par mon «mariaige; et quant ma femme trespasseroit, «d'en joyrs sans d'elle avoir nulz hoirs. Mais «velà! ce n'est pas le premier tort que vous avés «fait à vos gentilshommes et aux bons hommes «de votre realme. » Sur ces mots respondit le roy : «Charles, Charles de Monpensier, apaisiés vous «à tant; autre chose n'en sera fait pour vous, «ne pour autre qui soit vivant. » Lors le duc estraignit les dens et mordit ses levres, et sy n'estoit en ciel ny en terre [5]. Luy party du roy, demanda sur ces affaires conseil à ses privés amis, lesquelz luy conseillerent de soy retirer en parlement; lequel ainsy en besoigna, où il dit la chose ainsy qu'elle alloit, en leur baillant le traictiet de son mariaige, leur priant que justice fuist tenue en son droict. Les seigneurs de parlement luy promisrent que ainsy en seroit faict. Que vous diroy-je plus? Le procès fu tellement demenet, que de droict, Charles de Monpensier, conte daulphin d'Auvergne, debvoit joyr et possesser paisiblement de la duchié de Bourbon, et des appendences. La

[1] Vide, privée. — [2] Alliance.

[1] Tort. — [2] Détournoit ainsi ses biens.
[3] Vous n'avez témoigné non plus d'estime pour elle, que pour la plus vile courtisane.
[4] Comme on peut juger. — [5] Et ne savoit où il étoit.

mere du roy seult que ilz avoient determiné la chose telle; elle leur manda en plain parlement, que ceulx qui s'ingeroient de l'ainsy jugier, qu'ilz comparroient [1] tous. Ces nouvelles entendues, les seigneurs de parlement se retirerent par devers le roy, pour sçavoir ce que c'estoit de son faict que sa mere les menachoit. Le roy respondy: « Pourquoy me demandés-vous telle chose ?—Par ce, responderent, « qu'elle nous menache de faire endurer quelque « grief, en tant que nous vollons juger la cause « du duc de Bourbon bonne contre elle. » Le roy leur respondyt furieusement : « Gardés-vous « bien de ce faire; car il en seroit fait come elle « commande; je la congnoy bien. » Les seigneurs de parlement se parterent du roy, en prendant congié de luy; lesquelz bien peu après se trouverent en parlement, où en usant de raison, sans craindre en riens la fureur du roy ne de sa mere, renderent la sentence telle : que le seigneur Charles de Monpensier, duc de Bourbon, debvoit joyr et possesser de la duchié de Bourbon, comme vray seigneur et heritier de ceste ligne, et parreillement par le traictiet de son mariaige. Le roy sceut que le jugement estoit ainsy rendu. Incontinent envoia en la duchiet de Bourbon une grosse bende de ses ordonnances, qui tout le pays et duchiet de Bourbon mangerent et pillerent. Et sy y boutterent le feu en aulcune place, rebellant à icelle ordonnance.

CHAPITRE X.

Comment le duc de Bourbon vint envers l'empereur, pour ce que le roy de France luy avoit saisy ses biens, dont depuis s'en vengea.

Bourbon sachant ces nouvelles, après avoir prins du conseil, et sachant que le roy estoit en la ville de Paris, acompagnié de beaucop de nobles hommes du realme, vint avecque eulx, comme bien faire le povoit; car il estoit encore connestable de France. Luy estant avec les aultres, le plus advertys de ce qu'il volloit proposer et dire, luy disrent, qu'il se advenchast et que il disist. Le duc crut conseil; le bonnet en la main, faisant la reverence, alla pour parler au roy, lequel véoit que son desir estoit d'adrechier à sa personne. Sy s'approcha de luy, et luy dit : « Monpensier, que me veulx-tu « dire? » Lors le duc respondit : « Sire, je me plains « à vostre personne, de l'insolence que voz gens « m'ont fait en mes pays et seignouries, sans « l'avoir merité contre la majesté royalle; mais « au contraire, me suis exposé dès ma jonesse à « l'honneur d'icelle, en moy rendant hostagier « en estrange nation, sur le peril de ma vie. Et « depuis encore, en pluiseurs lieux j'ai respandu « mon sang, à l'encontre des ennemis de la « couronne, sans m'y faindre, de là les montz, « où j'ay esté prisonnier en grande despence; là, « où mon pere et mon frere y sont demorez. « Parquoi il m'est advis, que on me fait grant « tort à faire ce que vos gens me font. » Le roy sur ces parolles respondit : « Dictes ce que vous « vollés, aultrement n'en sera fait; je le vous ay « dit encore une autre fois.—Or bien, dit le duc, « la pacience en sera prinse; et convient que je « l'aye avec les autres, lesquelz en ont rongié « leur frain, pour les torts que on leur faisoit, et « à vostre commandement. » Le roy se contenta assez mal des parolles, et vint au duc pour le frapper en la joue, lequel guinchit [1] le cop tellement, qu'il tomby dessus sa teste, quy descouverte estoit. Le duc s'eslongna ung petit de luy, et mist la main à l'espée; les autres seigneurs se misrent au mittain d'eulx deux. C'estoit horreur de veoir le roy et pareillement le duc de Bourbon, qui commencha à parler pour bon advis disant : « Sire, après m'avoir « gasté tous mes biens en la duchiet de Bour- « bon, après encore moy battre, je ne m'en con- « tente en nulle fachon; donnés moy mon congié, « puis que mon service plus ne vous plaist, et je « m'en retireray en ma maison mengier du pain « et des poix, ou en quelque autre lieu.—Allez, « allez, je n'ay cure de vostre service ne de vous; « cerchiés ailleurs vostre party où que mielz le « trouverés, vous me ferés plaisir. » L'acteur dit : Helas! noble roy, ce mot causera une foix ton grant destourbier [2]; mieulx eult vallu pour toy, et pour le realme, de le rappeller, que de l'en chasser.

Le noble duc avoit oy ce que le roy luy avoit dit; sy se retourna envers les seigneurs et barons de France, qui là estoient tout larmoyants, et leur dict : « Seigneurs, vous

[1] Qu'ils le payeroient tous.

[1] Para par un mouvement de corps.

[2] Malheur, embarras.

«avez oy que le roy m'a quicté mon service, et «que ne suis plus son vassal; aussi que luy feray «plaisir de m'en aller ; ce poise moy, jamais «traictre[1] je ne fu ; se je quiers mon party, je «n'en sui pas à blasmer; que dictes vous?» Le roy de courroux s'estoit retiré en une chambre, lequel avoit abandonné le conseil ; lesquelz disrent au duc de Bourbon : « Dissimulés; espoir «que nous en ferons bien.» Ainsy disant le conseil se deffit. Le duc fort courouchiet se retira en son hostel, avecq ses gens tout larmoyant, se voyant le plus grant du realme après le roy, conestable de France, et que alors il luy failloit estre comme ung esclave, cherchant son adventure; ce neantmoins, reprist courraige. Et quant il fu venu en sa maison, le seigneur de la Motte, lequel avoit esté capitaine en la cité de Tournay, l'ung des familliers du noble duc, luy conseilla de soy retirer par devers l'empereur, Charles d'Austrice; lequel en ce conseil luy promist en ses affaires le assister jusques à la mort. Le duc accepta ce conseil, sachant que l'empereur estoit plus puissant pour luy donner aide de ses tort faiz, que nulz autres. Quatre ou six jours se passerent, le roy de France pensant toujours à ses malvaises intentions, en ung sien conseil particulier dit, que le duc de Bourbon feroit mettre à mort, craindant qu'il ne le grevast cy-après. Ce conseil finé, ung anchien chevallier, congnoissant que le roy avoit grant tort, ne cessa jamais qu'il n'eult dit au duc ces dures nouvelles. Le duc fist sy bien, par le moyen du seigneur de la Motte, que tous ses biens furent troussés, les plus portatifz et meilleurs, et emportés à son plus beau. Le roy non content fist dire au duc, qu'il se trouvast en la ville de Lyon sur la Rosne, et qu'il avoit affaire de luy, et pour son bien. Le duc, escoutant ces nouvelles, dit qu'il yroit. Quant le messagier fu party, fist appoincter ces gens et sa famille, affin que on pensast qu'il y alloit : mais sa pensée estoit d'aller en ung aultre quartier. Sachiés que luy et la Motte et son paige, accompagniés du bastard de Monmorin et d'aultres gentilhommes ses grans amis, le plus hastivement qu'il peult, se tira par devers la Loraine, en une petitte place, laquelle estoit sienne, où il trouva, par le faict de la Motte, des gens qui l'avoient aultreffois servis, quatorze cens chevaulx, et de chinc à six mille pietons; lesquelz il paya pour trois mois.

Nous laisserons à parler du duc de Bourbon, le quel commencha à faire la guerre aux Franchoix, et dirons comment l'assemblée se faisoit en Angleterre, pour la deffiance que le roy de France avoit fait; lesquelz Angloix feroient leur descente à Calaix, pour faire une course au realme de France; et avoit esté decreté que le duc de Suffort les y ameneroit : mais le conseil retourna; car ce fu l'admiral d'Angleterre, lequel se mist sur la mer. Le seigneur d'Isselstain sachant leur descente accompagniée de beaucoup de nobles gens, assambla touttes les ordonnances des pays de l'empereur, et une grosse bende de pietons, avec grosse artillerie, lesquelz avec les Angloix, quant ilz furent descenduz, se misrent aux champs; lesquelz ensemble firent de grosses foulles au pays de Boullenoix, en prendant tous les casteaux, lesquelz avec le pillaige furent tous enrichis. Ces courses ainsi faictes, les Angloix et Bourguignons allerent mettre le siege devant la ville de Hesdin, où il y avoit dedens une grosse garnison de Franchoix, et somerent d'eulx rendre la place. Iceulx responderent, que rien n'en feroient. Lors on commencha à battre la ville à vollenté; c'estoit domaige d'ainsy le gaster; car c'estoit une aussi belle forteresse que on le saroit souhaiter; l'armée y estoit logée au commenchement de septembre. Soyés advertis qu'ils n'y avoient estez que huit jours, quant la peste commencha à frapper au camp. Sept enseignes d'Espagnars venans droict d'Espaignes, que le roy d'Angleterre avoit rabilliet pour faire honneur à l'empereur, vinrent au camp; gens biens esquippez, tous pietons; lesquelz quant ilz y furent arrivez, voulrent estre payés. Il leur fu dict, que il falloit qu'ilz attendissent que madame fuist advertye. Responderent, qu'ilz n'attendoient jour ne heure; et se misrent au champ pour en aller; mais incontinent les capitaines tournerent l'artillerye sur eulx, et chacun prest pour les ruer jus. Ce voyans se contenterent, et se logerent avec aultres; lesquelz peu de temps après furent payés, et furent gens de biens.

[1] Traitre.

CHAPITRE XI.

Comment le Grant Turcq assiega la cité de Rhodes, dont elle se rendy, et en quelle sorte et maniere. Et comment le duc de Bourbon fist alliance à l'Empereur.

Durant ce temps, le Grant Turcq estoit devant la cité de Rhodes, sans y riens faire chose qui vaulsist; et estoit en grant nombre de combattans laquelle avoit avironnée. Voyant que riens par obsidion ne siege ne proffitoient, le Grant Turcq s'applica, par conseil, de faire foüyr [1] et misner par desoubz terre par telle sorte et fachon, que pluiseurs fois on penetra la ville et habitation d'icelle. Et quant est venu moix de septembre, an quinze cent vingt-deux, lors, par ghait et vigillance, ceulx de Rhodes ont cognuz que les mineurs parvenoient jusques à saint Athanasie, et que plus ne polroient icelle partye de la cité saulver ou deffendre; parquoy ceste rue a esté destruicte et demolie, puis après habandonnée. Advint que le Turcq lendemain jecterent en la couverte [2] de leur minieres sy très-oultrageusement, qu'ilz prindrent et obtinrent ceste partye et portion de la cité. N'eult esté la providence et industrie de Gabriel Marthinenghy, qui par grant sollicitude pourvéy aux affaires, ce meisme jour qui fu le quatriesme de septembre, sans remede Rhodes fuist esté prinse, et en la puissance des ennemis redhuicte; car iceulx non contens du premier assault, par le quel icelle place avoit esté prinse et obtenue, aulx principaulx lieux de la cité rigoureusement se connecterent pour la deffence; lesquelz par l'espasse de trois heures très-cruellement ont combattuz; et sy ceulx de la ville n'euissent usez de massues, et d'aultres puissans instrumens de guerre ad ce propices et convenables, jamais les Turcques n'euissent esté rebouttez. Aulcuns des chevaliers ne povoient la dureté de l'assault bien endurer: mais furent aultres preux et vaillans chevalliers, qui sans redouter perilz ou dangiers, virillement et hardiement ont batalliés contre leurs adversaires, si que du chasteau furent deschassés et debouttés. Pareillement ce que les Rhodyens avoient perdu fu recouvret. L'espace de chinc jours après, les Turques boutterent les feux en deux lieux secrettement foys [1] et minnés; l'ung en la region [2] d'Auvergne, l'autre de saint Nicolas: mais icellui feu ne les servit de riens, et sy n'eut riens de nuisance à la cité, ad cause de la subtilité et invention du prenommé Gabriel, par quoi leurs fossés et minyeres avoient esté ouvertes. Touttefois n'ont pas pourtant desisté; mais en ung aultre lieu, en la region des belvartz [3] par quelques mines bien occultes, ont jectez et applicquez feuz par tel moyen, que les chevalliers furent constraintz de habandoner et leissier icelle place, laquelle les Sarasins prindrent et invaderent. En oultre, ens ès munitions et fortes places de Rhodes planterent douze ensaignes. Neantmoins leur force ne leur proffita; car beaucoup en y eult de tuez et occi, et le reste constraint de soy retirer. Soyez advertis que les Turques, en la region d'Espaigne, encore enflamerent et embraserent ung secret condhuyt soubz terre, lequel estoit fuiz et minez en troix lieux; et après ont assaillyz le chasteau si durement que c'estoit horreur: mais par grant force d'arme que demonstrerent les chevaliers, lesquelz y perderent beaucoup de gens, en la fin furent les Turcques honteusement debouttés. Pour ceste perte et deshonneur ne se sont pas à tant tenuz; car le vingt-quatriesme jour du mois, sous toutte leur force et habundance très-copieuse, de quattre part les Turcques ont assailly la ville et le chasteau, et à bien peu qu'ilz ne l'emporterent; mais à l'aide et secours de Dieu, après la bataille, qui quatre heures a duré, ont esté chassés et repulsés. Cestui assault fu occasion de plusieurs forts et puissans personnaiges; car les fossés du chasteau furent quasy tous remplis des corps, qui là demorerent mors. Encore depuis, sans regarder à ceste perte, sans dilation, ont en nouveaulx lieux soubz terre fouys et minés dedens, esquelz ont esté exterminés et bruslés environ de trente mille hommes de leurs bendes. Voyant que leurs minierres ne leur venoient pas à proffit, par admirable puissance, ont faict les Turcques et construict un mont de terre. En l'ombre et protection sont parve-

[1] Creuser. — [2] A l'abri.

[1] Fouis, creusés. — [2] Au quartier.
[3] Du boulevard.

nuz jusques aux murs de la cité, où totalement depuis le bas jusques en hault les ont rompuz et dissipés, tant que en la cité nulz ne povoit estre; mais le chasteau, jusques en la fin du mois de decembre, ont chevalleureusement deffenduz et gardez; dont les chevalliers ont tenu ung conseil, considerans que les ennemis habitoient aux cavernes de la cité de Rhodes, et que la pouldre et autre monition leur failloit; et que daventaige n'attendoient plus de secours; car bien sçavoient que leurs munitions et artilleries, que on leur amenoit, estoit arrestée et prinse de Franchois, par le commandement de leur roy; par où parcevoient qu'ilz estoient habandonnez, et que longuement ne povoient resister, et que ce seroit follye de tout perdre. Sy conclurent en ung conseil de prendre et accepter les pactions salutaires et conditions, qui par le prince des Turcques, leur grant ennemi, avoient estez offertes; lesquelz après ceste conclusion tant fisrent, que avec les Turcques parlementerent; où après pluiseurs devises et ouvertures se accorderent, que on leur donneroit hostagiers de grans seigneurs Sarasins, par convention qui leur avoit esté observée. Lesquelz chevalliers et Sarazins ont tant convenu, que ung traictiet a esté trouvé, par telle fachon que le chasteau seroit delivré en la main du Grant Turcque, lequel estoit tant renommé, par tel moyen et condicion : que tout ce que les crestyens et vrais chevalliers ont desiré, ont tout emporté, excepté les armes et ustensilles de guerre. Soyés advertis que le prince de Rhodes, qui communement est appelé grant-maistre, a esté par le Turcque grandement honnoré; car il luy a donné ung vestement royal, le quel valloit ung païs; il l'a reçupt courtoisement. Toutes choses accomplies, le maistre, grant homme en sçavoir et science, accompagnié de tous ses chevalliers qui estoient demourés, et des citadyns qui volloient en aller, s'est party de Rhodes au commenchement de janvier, et s'en sont allés à la vollunté de Dieu. Le Grant Turcque, estant en la ville de Rhodes visitant ses pertes, a trouvé, de trois cent navires qu'il avoit amené portant voilles, n'en a trouvé que chinquante, grandes que menues; de l'armée, la quelle il avoit amené en nombre de deux cent mille hommes, n'en a trouvé que soixante mille, encore la moitié estoient affollez [1]. O mon Dieu, que pour la cité de Rhodes pape Adrien en a esté merveilleusement troblé! Pareillement l'empereur Charles, tousjours auguste, n'y euist sceu quelque aide faire ne luy donner, pour le roy de France qui lui faisoit la guerre en ses pays, et par especial, qui gardoit la mer, que nulz n'y povoit habitter de nulle sorte, pour ce qu'il volloit empeschier le couronnement de Charles empereur en la ville de Romme; lequel tellement besoigna par l'adherence de ses amis, qu'il mist toutte la Lombardie en sa subjection, quelque guerre que aulcuns luy feissent par de là. Le duc de Bourbon, en temps que ces choses se demenoient, estant sur les marches de Lorraine, soy voyant avec sa bende et se sentant peu de gens, manda au conte Felix, qu'il venist par devers luy avec sa bende, pour faire la guerre en Bourgoigne, et qu'il avoit trop tardé de le faire au roy de France. Le conte Felix, de ce adverty, demanda le congié à domp Frenand, archiduc d'Austrice, pour y aller; dont l'archiduc, sachant ce que on avoit faict au duc de Bourbon, luy envoya incontinent le conte Felix, entendant que ce seroit ung baston à leur deffence. Sitost que le conte Felix eult son congié, se trouva avec le duc, lequel le festoya grandement; et quant ilz furent ensemble, se trouverent deux mille chevaux et huit cent pietons; et estoit la premiere fois que le duc de Bourbon se déclara au conte Felix, qu'il estoit deliberé soy rendre à l'empereur, et de faire une guerre mortelle au roy de France, luy priant qu'il le volsist conseillier sur ces affaires. Le conte luy respondit, que sy le volloit croire, qu'il envoyeroit par devers son maistre domp Frenand, pour sçavoir s'il le tiendroit en son service et pour son vassal. Le duc print son conseil à bon, et y envoya ung sien gentilhomme en postz; et en brief arriva où estoit l'archiduc; lequel quant il eult lut la commission du postz, n'euist pas esté aussy joyeux, qui luy heuist donné cent mille ducatz. Avec ces nouvelles aussi fu adverty encore plus, par les lettres du conte Felix. Incontinent sa requeste fu acceptée; et fu délivret à ung gentilhomme postz avec ung de sa maison,

[1] Estropiés.

vingt mille florins d'or, soy declarant son grant amy, et frere d'armes, pour subvenir aux affaires du duc de Bourbon. Tant fisrent ces deux gentilzhommes, que en brief arriverent au duc de Bourbon, qui reçupt ses deniers, asseurez de son fait, que au moins, se le roy de France luy faisoit trop de grief, retirer se polroit au pays d'Austrice envers domp Frenand, qui triumphoit avec sa noble espouse, la fille du roy de Hongrie. Le roy de France sceult ses affaires, le quel cuida devenir et soy mettre hors du sens, disant que une fois se vengeroit de ce garchon de Monpensier. Neantmoins quelque menace que le roy de France leur fist, le duc de Bourbon et le conte Felix fisrent en ce temps bonne guerre. Le duc de Bourbon eult conseil d'envoyer envers madame la gouvernante, madame Marguerite d'Austrice, et y envoya le seigneur de la Motte, lequel entre Bruxelles et Malinnes fu prins d'aulcunes gens, disant qu'il estoit Franchoix et espie[1]; et le volloient mener au chasteau de Villevort; mais tant fist par son beau parler, qu'il fu mené à la regente et gouvernante madame Marguerite, laquelle quant elle l'entendit fu joyeuse, et dit que il fuist le très-bien venu. Lors le conseil avec elle conclut que le duc seroit assistez en ses affaires d'avoir et d'amis. La Motte n'eult ghaire esté auprès de madame, que on conclud de l'envoyer en Angleterre, auquel on luy bailla Beauvauldret pour le condhuyre. Quant la Motte perchut que on l'envoyoit en commission en Angleterre, rescripvy au duc son maistre les nouvelles de la gouvernante, et comment pour son faict l'envoyoit en Angleterre par devers le roy, dont de ces nouvelles fu le duc moult resjouy. Ce temps pendant que la Motte et le Beauvauldret arriverent en Angleterre delivrans leur commission, de quoy le roy fu moult esmerveilliet, et dit à la Motte : « Bon seigneur, vostre maistre le noble duc de Bourbon nous soit le très-bien venu; nous « promettons l'assister en tous ses grans affaires, « d'or, d'argent et d'amis. » Le seigneur de la Motte et le Beauvaudret, après avoir besoigniet en leur commission, et avoir congiet du roy, se misrent sur la mer, où tant navigerent, que sans dangier arriverent en Valdolif, où l'empereur estoit; et quant il sceult de ses nouvelles, qui luy heuist donné le tresor de Venise, n'en euist pas esté aussi joyeux. L'empereur après avoir oy ces nouvelles, dict à la Motte : « Demorés et sejournés en mon service, « et soyés adverty que vostre maistre, mon « grant cousin de Bourbon, puis qu'il est mist « dessoubz ma baniere et de mon alliance, « qu'il sera adsisté envers et contre tout. »

Ne sçay aultre chose vous dire, sinon la chose fu tellement demenée de l'empereur, du roy d'Angleterre, de l'archiduc et des Allemaignes, aussi de madame la gouvernante, que de touttes parts le duc de Bourbon fu assisté de gens, d'argent et d'amis à sa volunté; lequel lors commencha à faire forte guerre, aultrement qu'il n'avoit fait aux Franchoix, lesquelz se disoient malheureux d'avoir perdu ung tel personnaige que le duc de Bourbon, pour le realme de France; pourquoy à la fois le roy en estoit reproché et de ses plus grans amis. Parquoy avec eulx se consenti de le faire rappeller avec le realme, voyant que grant dommaige y feroit, et que en ce faisant on luy renderoit ce qui luy appartenoit, avec grosses recompenses, et que bonne paix seroit entre le roy et luy. Quant le duc de Bourbon eult oy et bien entendu ces nouvelles, commencha à sousrire disant : « Ha sire, vous ne m'aurés pas; « je me garderay assez, je me garderay bien de « ce trou; plus n'y auray de fiance : car j'ay « plus de mal faict à la couronne, que je n'a- « voye fait bien quant j'estois avec vous; et ne « vous pensoye avoir riens meffaict, ne au pays; « et sy me vollyés, après avoir tout mes biens « prins, pillyés, ravis et gastez, encore occir; « dont j'en merchie à la roynne vostre espouse « qui me le fist sçavoir; et par ainsy vous con- « vient de faire sans moy. » Le seigneur qui luy apporta ces nouvelles, fu moult esbahy d'ainsy l'oyr parler; neantmoins fu du noble duc très-honnorablement reçupt et remerchié de par luy, disant : que sans ses recompenses fera bien, et qu'il se garde de luy; et que une fois, quant longhement qu'il tarde, s'il se boutte sur les champs contre sa compagnie, qu'il luy monstrera combien il est son ami; et que à l'aide de Dieu et de son bon maistre Charles empereur, sa volunté sera acomplie. Après pluiseurs de-

[1] Espion.

vises, le chevallier se party, et retourna au roy de France, au quel il diot ses reponces, et ce que le duc de Bourbon luy avoit manifesté; dont de ces nouvelles le roy se contenta mal, et commanda que jamais par devant luy on n'en sonnast mot. Ce temps pendant l'empereur sceult que le duc de Bourbon faisoit bonne guerre en la duciet de Bourgoigne. Luy qui estoit tout deliberé de se faire courronner en la cité de Romme pour sa derniere courronne, rescripvy au visceroy de Naples, Charles de Mingoval, nonce monseigneur le pape, qu'il allast à grosse compagnie par devers les Italles pour ouvrir les passaiges, affin de à Pasques aller en la ville de Romme. Lequel visceroy incontinent fist son commandement, et assembla une grosse armée au realme de Naples, pour y besoigner, ainsy que cy-après vous orrés.

Ceste saison advint une grosse fortune en la ville de Vallenchienne, par feu de meschief, et se prist en une maison appelée Martelo, taverne en la rue du Fossart; le quel feu, pour quelque deffence que on y sceult donner, le nuict sainte Barbe au soir, le jour et lendemain, y brusla chinc cens quatre-vingt-deux maisons; et fu verité que encore à la Pasque prochaine, en l'hostel de Mingoval, en la Tannerie, par les festes de Pasques ensieuvant, le feu se reprinst hors d'une cave où il y avoit de grox fardeaux de charpentes devant le feu; et jusques à ce temps estoit le di feu dessoubz les grans sommiers de la salle, et autres ordures, de tieulles et machonneries; quant il eult air, se monstra fort grant, et impetueux en la presence des prevost et jurez de la ville, qui incontinent y vinrent, et fu estaint sans nulz mal faire.

CHAPITRE XII.

Comment l'empereur assiegea Fontarabye, dont elle se rendy; et comment deux Arragonoix fisrent un camp martel.

Pendant ce temps l'armée de l'empereur, touchant des Espaignes, se mist sus pour aller assieger Fontarabie, où les Franchoix estoient desgastant tout le pays en ces quartiers. Pareillement au pays de Picardye grosse pillerye s'y faisoit des Bourguignons; c'estoit pitié du regne qui estoit sur les frontieres. Quant l'armée d'Espaigne fu preste, se mist à marchier aulx champs. Lesquelz tous bien esquippés au faict de la guerre arriverent devant Fontarabie. Les Franchoix s'y porterent comme gens de biens. En temps que le siege y estoit, Rocquendof, ung Allemandt, noble homme, beau-filz à la contesse d'Uthincq, y venoit, en sa conduicte menant de Brabant sur mer de chinc à six cens Allemans, lesquelz en approchant le camp furent tous tués et occiz, excepté le capitaine Rocquendof; et en furent chargiez deux chevaliers Aragonois, leur mettant suse, qu'il les avoit venduz aux Franchoix : lesquelz par devant l'empereur depuis en la ville de Valdolif, en fu camp appellé d'eux, comme cy-après vous orrés. Neantmoins quelque perte qu'il y eult de ces Allemantz, aussi de leurs batteaux, tousjours estoit le siege devant Fontarabye. Sachiés que pour le principal chief de l'armée de l'empereur, c'estoit l'admiral d'Espaigne; pour le second, le prince d'Orrenge. Le Fontarabie ainsy assiegée pour la seconde fois, de touttes pars, faict-à-faict que la mer s'en alloit, on commenchoit à le battre merveilleusement; on n'y eult ghaire esté que le prince d'Orange ne se allita malade très-griesvement, lequel couchoit en sa tente. Le seigneur de la Motte, messagier au duc de Bourbon en ses affaires, estoit maistre de l'artillerie; lequel tant bien le fist, que par force de le battre par pluiseurs fois, après y avoir estet longue espace, à l'entrée du karesme, an mil chinc cent vingt-deux firent les Franchoix leur appoinctement par le moyen d'un Espagnart, lequel l'avoit aussi vendu aux Franchois, en telle sorte, que c'estoit à la volluntté de l'empereur. Ainsi fu le Fontarabye espagnarde, en laquelle on laissa une grosse garnison. Quant l'armée de l'empereur fu deffaicte, le prince d'Orrenge retourna en convallescence, le quel s'en rala [1] auprès de l'empereur, accompagnié du seigneur de la Motte. L'admiral d'Espaigne demoura là enthour, faisant bonne guerre aux Franchoix entre Bourdeau et Bayonne.

L'empereur fu adverti comment ses Arragonoix estoient chargiés de la perte des Allemans, que le capitaine Rocquendof avoit ammenés du pays de Brabant, à l'ayde de ses gens, lesquelz estoient par devant de Fontarabie,

[1] Retourna.

et comment journellement ilz volloient tuer l'ung l'autre. L'empereur les fist parvenir devant luy, ausquelz il remonstra, que ce n'estoit pas bien faict d'ainsy besoigner de trayson, et que de faire morir tant de bonnes gens de guerre, comme ces Allemans estoient. L'ung respondit, que de ces affaires ne sçavoit nullement, et dict, que se l'ung d'eulx l'avoit faict, que ç'avoit esté son compagnon; et sur ce l'appelloit en camp. Conclusion, la chose fu tellement demenée d'eulx deux, ung chacun soy excusant, que camp mortel en fu ordonné sur le marchiet de Valdolif, où l'empereur estoit, accompagniet de grosse noblesse, tant d'Espaignes, d'Allemaignes, que de ses pays d'embas, c'est assavoir, de Flandres, de Haynault, de Brabant et d'Arthois, et ainsy des aultres. L'empereur voyant la vaillandise d'eulx deux, luy en prist pitié; sy leur deffendy l'œuvre de faict, qui estoit merveilleux touchant de faict d'arme; car jamais ne fu perchupt de champions tel apparreil qu'ilz faisoient, pour bien battre l'ung l'autre, comme ces deux commenchoient; quoy que l'empereur leur desist, ne cessoient nullement; en la fin l'empereur jecta son baston à terre. Lors ceulx qui admistroient le camp les fisrent cesser: mais ce fu bien envis, où l'appellant dit en sortant des lices, que jamais ne le pardonneroit à l'autre. L'empereur escoutant luy en pria; lequel luy dict encorre que non, s'il ne l'avoit tuez et occis. Lors pour ces motz, quelque gentilhomme et chevallier qu'il fusist, l'empereur le fist mettre en prison. Et fu ce camp faict le jeudi sainct. Le chevallier ne fu ghaire en prison, par requeste d'aucuns ses biens-vœillans. Et quant il fu dehors, ne fu pas longhement sans rencontrer son homme, lesquelz se occirent tous deux de leurs poignars, devant le palais de l'empereur.

CHAPITRE XIII.

Comment l'empereur envoya argent au duc de Bourbon pour payer ses gens. Et comment en allant, le prince d'Orenge fu prins des Franchois.

La Pasque passée, en la quelle on contoit l'an mil chinc cens et vingt-trois, on amena l'Espagnart le quel avoit vendu le Fontarabye aux Franchoix, et qui l'avoit encore rendu à l'admiral d'Espaigne et au prince d'Orenge, lequel chevallier espagnart quant il fu devant l'empereur, luy fist une grosse reverence. Lors l'empereur luy demenda, qui luy avoit sy bien appris à marchander et retourner sa robbe, luy à qui on avoit baillet la charge du Fontarabye, pour garder et deffendre contre les Franchoix, et de leur rendre. « Il semble à touttes gens que c'est « faict de lache homme [1], et traictre à son sou- « verain seigneur; parquoy tant de groz dommai- « ges en a esté faict en nostre realme de Castille « et l'environ; et maintenant vous avez esté la « cause que les Franchois le nous ont renduz, « comme l'on le m'a dict; de quoy ne vous en « sçavons pas de greet; car force a esté que vous « l'avés faict. Aux compagnons Franchoix qui « sont prisonniers ma grace leur est donnée; mais « à vostre personne jamais grace ne vous sera « donnée; car vous n'en ferés plus, vous en avés « faict assez. » Icelluy prioit merchy. L'empereur respondit, qu'il estoit coupable de mourir, et que ainsy en seroit faict. Lors à ces motz, icelluy fu apprehendé et mis dessus une asne vil et mené par les carfours; puis après, devant le palaix, fu escartellet comme ung traictre. Ce temps pendant le duc de Bourbon estoit au pays de Provence, où il en faisoit à sa voluntet, approchant la ville de Marcelle [2], desirant fort de l'assieger. Quant l'empereur en fu adverty, et craindant qu'il n'euist indigence d'argent pour payer ses gens de guerre, fist appoincter deux mulletz, et charger de finance pour luy envoyer; ce qu'il donna en charge au seigneur de la Motte, luy chargant qu'il s'en allast par devers son maistre, le duc de Bourbon, et qu'il auroit le prince d'Orenge qui l'accompagneroit, et le marquis de Piscare [3]; et qu'il presentast la chevance [4] et finance à son maistre, soy recommandant à luy, requerant qu'il feyst selon sa promesse à luy faicte de par luy. La Motte remerchia l'empereur touchant pour ces affaires, et parreillement de dons que luy avoit donné. Lequel seigneur de la Motte, après avoir touttes ses besoignes prestes, prist humblement congié de l'empereur, et se accompagna du prince d'Orrenge, du marquis de Piscarre et d'autres, qui furent condhuys avec la chevance jusques

[1] Que c'était une action de lâche.
[2] Marseille. — [3] Pescara.
[4] Biens, richesses.

à Barselonne, où ilz trouverent les batteaux tous prestz, pour monter avec bon vent. La Motte entra dedens le batteau là où la chevance estoit, et avec luy le marquis de Piscarre; et le prince d'Orrenge en ung aultre, avec pluiseurs seigneurs et gentilzhommes. Les Franchois, de ce advertis par aulcuns traictres, vindrent à les rencontrer; ausquelz ilz fisrent telle foulle, tousjours eulx deffendant vaillanment, que le batteau où le prince d'Orrenge estoit, par l'artillerie que les Franchoix ruoient, fu tout effondré par le hault du chasteau de deriere, parquoy se atarda icelluy batteau, lequel fu prins et saisy des Franchoix; et celuy de la Motte avec la chevance cheminoit tousjours, tellement que par l'atarge de la prinse du prince d'Orrenge, les Franchoix ne le sceurent avoir; mais le prince d'Orrenge fu recongnu, dont ilz fisrent grant feste, puis après grant deuil, à cause que l'argent leur estoit ainsy eschappet; neantmoins emenerent le prince, et en fisrent present au roy de France, lequel en fist grant feste à ceulx qui l'avoient pris, et leur donna largement le vin. Nous laisserons à parler des Franchois, et dirons comment la Motte arriva à bon port, avec le duc de Bourbon et le marquis de Piscarre. Le quel la Motte conta la verité de son voiaige au duc son maistre depuis Lorainne, et des promesses que l'empereur luy faisoit; parreillement le roy d'Angleterre, l'archiduc et madame la gouvernante. Puis l'on dit la fortune du prince d'Orrenge; et comment les Franchois l'avoient emmené. Le duc de Bourbon de ces nouvelles fu terriblement courrouchié; car il luy sembloit que ce prince euist esté ung bon chief pour son armée. Après ces devises, la Motte fist present au duc de deux muletz chargés de chevances que l'empereur luy envoyoit; laquelle il rechupt à bon gré, remerchiant l'empereur, promettant que sa promesse luy seroit tenue, se à Dieu plaisoit. Après pluiseurs devises, et pluiseurs secretz que le seigneur de la Motte dit au duc de Bourbon, grandement fu recompensé du bon service qui luy avoit fait en ses voyaiges; en luy donnant de grans dons, le remerchia grandement, et meisme luy donna la charge des biens que l'empereur luy avoit envoyet, et sy le fist ung des chiefz de son armée. L'archiduc d'Austrice en icelluy temps, par conseil des Allemaignes, envoya le conte de Somes accompagnié de huit cens Allemans, à l'aide du duc de Bourbon. D'aultre costé le roy d'Angleterre luy envoya l'argent pour payer dix cent hommes et courroit la voix que on en paya la bende du conte Felix. Soyés advertis que le conte de Somes ne peult venir avec la bende du duc de Bourbon; mais ce voyant, trouva en conseil que de tirer par devers Milan, pour se joindre avec le visce-roy de Naples et le marquis de Piscarre. Ainsy en advint-il. Mais une aultre bende d'Allemans, que pareillement l'archiduc y envoyoit, de chinc à six mille hommes, en la conduicte d'ung de la maison de Breszvyck, fort vaillant homme, lequel avec sa bende se joindit avec le duc de Bourbon, lequel faisoit une grosse guerre au pays de Province.

CHAPITRE XIV.

Comment l'empereur tint joustes et tournoix en la ville de Valdolif; et comment après il fist son entrée à Burghes, à Toulette, et autres villes.

Durant que ces choses se demenoient, l'empereur eult nouvelles, en la ville de Valdolif, que le prince d'Orrenge estoit prisonnier des Franchois, et qu'il avoit estez trahi; de quoy fu merveilleusement courrouchié. D'aultre costé eult aussi nouvelles, comment le seigneur de la Motte estoit parvenu à bon port, et le marquis de Piscarre, avec toutte la chevance; lequel pour ces nouvelles loua Dieu grandement; et après estre rèquiz de ceulx de Burghes, qu'il volsist venir en leur ville, et que besoing luy estoit de soy partir de Valdolif, mais devant son partement il fist une jouste realle, que on appeloit en France escu, et y debvoit estre l'empereur aaccompagnié de touttes gens maryés; desquelz en estoit le seigneur de Boussu, le seigneur d'Ainchy, filz au grant-bailli de Haynault, monsieur de Formesen, avec pluisieurs autres. Le seigneur de Beaurain n'y estoit pas, pour ce qu'il estoit aux pays d'embas pour les affaires du duc de Bourbon, et pour aultres, dont il avoit la commission. Encontre ces à-maryez debvoient jouster gens maryés, si comme le duc d'Albe, le marquis d'Arschot et ainsy des autres. Soyés advertis que l'empereur y estoit accoustret comme ung sainct George, grans plumars sur son ar-

meth trainant sur la croupiere de son cheval. Le sayon de dessus son harnoiz estoit d'argent en flames d'or; et estoit sur un cheval turcq nonparreillement houschiez et bardé d'aschier. La houschure estoit comme le séon; et estoit accompagniet de ceulx-ci dessus nommez, et entra dedens les lices. C'estoit merveille des trompettes qui devant luy jouoient ses laccaix au tour de luy vestuz de drap d'argent en flames d'or. Incontinent qu'il fu devant sa tente, fist la reverence aux dames, et puis se mist au bout des lices. Le duc d'Albe parreillement vint accompagnié de ses gens tous maryés dedens les lices, et entra en une aultre tente, pour jouster contre l'empereur; lequel demanda le bois, quant il perchut le duc d'Albe preste; puis toucha son cheval parreillement. L'empereur si bien le fist, qu'il mist sa lance en une boiste de son escu, tant que son boy rompyt, et parreillement le second; d'ung esclat de sa lance blecha ung homme qui regardoit les joustes. Sachiés que l'empereur y besoigna sy bien, qu'il y eult honneur. Après qu'il eult jousté ses troix colps, sans rentrer en sa tante, prist congié à dame Alyenor, roynne de Portugal, sa soer, et aux autres dames, inclinant la teste, lesquelz estoient en la maison de la ville; puis s'en alla desarmer tandis que les aultres joustoient, et revint assez tost sur les rues, monté sur ung aultre cheval turcque pomelet; son sayon estoit de drap d'or, une hupe d'or, un bonnet de velours noir. Quant il fu venu dedens les liches, il faisoit merveille par devant les dames, saultant ses merveilleux saulx; dequoy chacun s'en admiroit. Quant il eult ainsy fait, retourna en son palays, quant il eult faict la reverence aux dames; et les autres parfirent les joustes, où beaucop en y eult lesquelz y acquisrent grant honneur, et par especial, ceulx de Haynault. Le marquis d'Arschot ne se faignit en nulle maniere d'y avoir bruit. Les joustes cesserent, on s'en alla diner. Les pris furent donné à ceulx qui mieulx l'avoient fait. Ne tarda ghaire après les joustes, que l'empereur ne partist de Valdolif; lequel accompagnet de grosse noblesse, s'en alla en la ville de Burges [1] en Espaigne, où il fu reçupt honnorablement comme empereur et leur vray roy; et après se loga en son palais, où il sejourna plusieurs jours. De toutes parts chacun le venoit visiter, aussi les Turcq et les crestiens. En ce temps grosse pillerie se faisoit des Bourguignons au pays de France, et les Franchois parreillement à la fois au contre courroient sur les Bourguignons: mais n'y gaignoient ghaire; car les gens du marquis en Haynault estoient fors, et vaillans, et tousjours sur leur garde; ainsy au pays d'Arthois. Mais ne sceurent sy bien faire les gens du marquis, que à la saint Jean Baptiste, par aulcune trahison, ne furent deffais et rués jus, auprès de Vervin en Tierache, estant en leur embusque en ung bois, que on accusa aux Franchois; et attendoient les Bourguignons leurs pietons, lesquels estoient allé lever ung groz buttin oultre la ville de Vervin, dont les Franchois en estoient advertis, lesquelz s'estoient assemblés une grosse puissance par dedens la ville; et fu l'embusque assaillye tant qu'il y eult beaucop de Bourguignons tuez, qui se monstrerent gens vertueux: mais les Franchois estoient bien quattre contre ung; mais encore les prindrent en sursault, qui ne peulrent resister que beaucop ne furent occiz et prisonniers. Monsieur de Crupet, pourteur d'enseigne de la bende du marquis, y fut occiz, ad cause qu'il ne se veult rendre, quoy que on le supportast, et sy fu sa cornette saisie. Le capitaine Henry, après avoir faict beaucop de vaillances, voyant que nul remede n'y avoit, se rendy. En la conclusion, les Franchoix besoignerent tellement sur les chevaucheurs, et aucuns pietons paysans qu'ilz avoient amenetz avec eulx, que ghaire n'en demoura, sinon ceulx qui se salverent dedens les bois; meisme aussy beaucop de Franchois paysans, en donnant la chasse, fusrent tuez. Quant ceste bescousse fu faicte, depuis les Franchois allerent contre les Bourghignons qui estoient Allemantz, gens courrageux portans leurs enseignes, lesquelz ramenoient le buttin qu'ilz avoient coeilli au villaige de Taneau, et la entour; lequelz longue espace cuiderent que ce fuissent leurs chevaulcheurs, ad cause de l'enseigne: mais en la fin s'en perchurent; lesquelz comme gens vertueux se maintindrent; et si bien le fisrent, que les Franchoix ne leur fisrent nulz maulx: mais au contraire, en tuerent et prindrent qui leur raconterent com-

[1] Burgos.

ment la chose en alloit de leurs chevaulcheurs et pietons qu'ilz avoient. Conclusion, les Allemans le fisrent tant bien, que sans dangier ramenerent tout leur buttin. Soyés advertis que trois ou quattre jours après, beaucop qui estoient tenu ès bois retournerent au Quesnoy-le-Comte et ailleurs en leurs garnisons, que on cuidoit mortz ou prisonniers, lesquelz disrent la verité de la rescousse; les aulcuns qui estoient prisonniers revindrent aussi, selon l'usance de la guerre. Les Franchois porterent l'enseigne des Bourguignons devant Notre-Damme de Liesse, luy rendant grace qu'ilz avoient eub victoire contre les Bourghignons. L'empereur, lorsque ces adventures se faisoient, estoit en la ville de Burges en Espaignes, où le marquis d'Arschot demanda son congié, pour soy retourner auprès de sa femme, au pays et conté de Haynault; et luy fu accordé pour plusieurs raisons et choses secrettes, que depuis il declara au conseil, present madame la gouvernante, et aussi pour mettre provision à l'encontre des Franchoix, qui journellement menachoient le pays de Haynault, et par especial, les villes de son beau-pere le prince de Chimay; au quel l'empereur se recommandoit, et luy envoyoit une mulle, la plus belle que on sceuist regarder, et estoit estimée à mille ducas; puis dit au marquis, qu'il prendesist en son escuyrie lesquelz ilz luy plaisoit du tout à son choiz, et qu'ilz partesist à sa bonne vollunté, pour soy retirer envers sa noble espouse, à la quelle il se recommendoit. Et soyés advertis que plusieurs autres princes donnerent parreillement au marquis encore des chevaulx pour present, telz que le marquis de Brandebourg, le conte de Nassault, et autres grans seigneurs d'Espaignes, tellement qu'il en eult quatorze, les plus beaux que on sçauroit sonhailter, et de grant valleur; et en acheta encore deux non parreils, dont l'ung s'appelloit Allenchon. Incontinent qu'il eult ces chevaulx, ordonna de ses besoignes touchant son partement, et donna à cherge de partir tout bellement avecque ses chevaulx, et les menant par la bride, par devers Bilbaux [1]; ainsy en fu-il faict, luy partant de la ville de Burges. Quant l'empereur eult donné congié au marquis, se party de Burges, et s'en alla en la ville de Thoulette; mais luy venu en icelle, manda au marquis d'Arschot qu'il ne partesist pas de Burghes, sans à luy parler. Après avoir faict son entrée en la ville de Toulette, l'empereur retourna en la ville de Burghes, dont le marquis alla au devant de luy, et vindrent ensemble en la ville de Burghes, auquel l'empereur dict ce pourquoy il avoit faict tarder; dont après le marquis se party au mois d'aoust. Lequel tant chemina, qu'il arriva au port de Billebault, où estoient ses gens et son escuyrye, où ilz furent huit jours. De Billebault s'en alla en Portingallette, où il fit conte avec ses maryniers, et embarca toutte son escuirye, ses biens, et touttes ses gens, et ustensilles en troix batteaux; où après furent encore huit jours attendans le vent, le quel après vint bon, où lors chacun s'embarqua pour cheminer où leur desir estoit. Sachiés que la flotte estoit de seize batteaux, et sy en y avoit une de marchant avantageuse, la quelle se party avec les autres, qui tellement chemina, que en peu de temps arriva au pays de Flandre, dont aulcuns d'eux le fist sçavoir à la marquise d'Arschot, qu'il estoit sur la mer pour retourner, lesquelz disoient verité; car chinq jours y furent où il faisoit tant calme, qu'ilz ne alloient ne chà ne là, sinon en vaugant aval la mer, estant les navires près l'une de l'autre; mais au sixiesme jour, après disner, environ à trois heures, ung vent commencha à monter par telle fachon, que c'estoit horreur comment les batteaux se demenoient; puis envers le soir encore plus. Sachiés qu'il y eult une navire chargié d'espisseries ouverte du grant tourment, et fu perye en la mer, dont ce fu dommaige. C'estoit pitiet de veoir l'escuyrie du marquis, comment la mer les tourmentoit; et comment ilz se demenoient de thumber à la renverse, les autres le cul au hault, par especial, la belle mulle que l'empereur envoyoit au noble prince de Chimay, la povre beste ne le povoit porter en nulle fahon, car des premiers cele morut. Ghayres après aussy morurent les chevaux que on avoit donné au marquis, tant qu'il les convint jecter en la mer; lesquelz furent nombrés tous chevaulx de grans prix, et en y eult seize mortz; dont fu grant perte pour le marquis. Le quel de ceste perte ne sçavoit riens; car il estoit en ung aultre

[1] Bilbao.

logis et navire avec sa famille, où il ne sçavoit quelz sainctz reclamer, ne ses gens aussy. Et fu telle heure que le marquis se soulhaita sur la terre, ne luy chailloit en quel quartier, et qu'il fusist le plus pauvre gentilhomme du monde et des pays: neantmoins son resconfort estoit en Dieu, au quel il pryoit très-affectueusement et d'ung bon courraige, qu'il le volsist saulver et touttes ses gens parreillement; lesquelz parreillement pryoient que Dieu les menast à bon port de salut. Ne fault pas doubter, toutte la nuict furent en tel tourment en la mer, que en cent ans ne fu perchut de tel. Il y eult encore une navire emportée tout le chasteau de devant, mais ne fu pas perie; aultres qui eulrent tous les maz rompus. Cest tourment tant alla et vint, que elle arriva lendemain au port de Castre, dont le marquis, le plustost qu'il peult, monta sur terre, et avec luy touttes les gens, louant et regraciant Dieu qui ainsy les avoit aydiés; et regardant après celle où son escuirye estoit, et l'autre où ses ustensilles estoient, ce neantmoins n'en oyoit nulles nouvelles; car le vent le lendemain les mena avec toutte la flotte, celle qui estoit perie au port de Miergna. Sachiés que le marquis pensoit avoir tout perdu. Dont sceurent que le marquis estoit arrivé au port de Castre, où incontinent ilz fisrent courir ung postz, savoir s'ilz y estoient arrivez au port de Miergna; et puis luy fu dict de la perte de ses chevaulx, le quel en fu fort dolent; mais demanda se nulz de ses gens n'estoient peritz. On luy dit que non; le quel respondit: « J'aime mieulx avoir perdu mes chevaulx que le « moindre de tous mes gens. » Sachiés que au port de Miergna la plus part des chevaulx du marquis mortz arriverent au di port et havre, dont c'estoit pitiet de les veoir; car les paysans les tirrerent hors de la mer pour avoir les despouilles. Au di port les gens du marquis furent quatre jours, pour refaire les aultres chevaulx qui estoient demourez sains, et ne se sçavoient à grant peine soustenir droict. Quant ils furent raffreschis et bien pansez, ung chacun se retira à Castre, où le marquis estoit, le quel fu moult joyeux de leur venue, mais dolent de la perte de ses chevaulx; auquel on raconta comment le vent les avois ramenez au port de Miergna; lequel en remerchia le bon Dieu, disant: « Puis « que j'ay touttes mes gens, il faut penser de « sauver le remanant. » Pour lesquels chevaulx qu'il avoit encore, fu concludt que ilz demoroient encore à Castre jusques au mois de mars, craindant encore avoir telle perte du remanant et reste de son escuirye: mais le conseil retourna; car le marquis s'en alla à la rade, et toutes les navires de la flotte, où ilz conclurent d'attendre le vent, ainsy qu'ilz fisrent; desquelz nous laisserons à parler, et parlerons des adventures qui se faisoient au pays de Picardye.

CHAPITRE XV.

Comment le marquis d'Arschot se party d'Espaignes pour retirer ès pays d'embas; et comment les Bourguignons et Anglois prindrent pluisieurs villes.

Durant le temps que le marquis estoit à la rade, attendant le vent pour retirer au pays de Hainault, et ès autres pays de Flandre et Brabant, se metoit sus une grosse bende de gens de guerre, pour aller au devant du duc de Suffort, beau-frere au roy d'Angleterre, le quel fist sa descente en la ville de Calaix, dont les Bourguignons et Angloix se misrent ensembles. Le seigneur d'Ysselstain estoit le chief des Bourguignons; avec luy le conte de Faulquemberghe, et pluiseurs autres, avec force artillerie, et d'autres ustensilles de guerre. Lesquelz Bourguignons et Angloix tant exploiterent, que tous le pays de Boullenoyx fu tout pillyé; n'y eult sy fort chasteau qui ne fu saisy et destruictz, parreillement en Picardie. Je vous advertiz que quant ilz furent passés la riviere de Some, que on rompy tous les pondz, à ceste fin que nul ne retournast avec son buttin, du quel il avoit tant que on ne sçauroit extimer ne raconter. Le seigneur de Pontdormy, et son frere et son nepveux, se misrent à chinc cens lances en la ville de Mondidier pour le garder: mais voyant l'armée des Bourguignons et Angloix approchier, craindant que là dedens ne fuissent encloz, se misrent hors de la ville; et les Bourguignons regardans leur yssue, sans avoir faict la descente des chevaulx, les syeuvoient par telle fachon, tout battant, jusques à deux lieues de la ville d'Amyens, que le porteur d'ensaignes fu jecté par terre, et l'ensaigne prinse et saisie. Le conte de Fauguemberghe les poursyevy tant, qu'il eult pri-

sonnier le frere du Pont-dormy, et aultres eulrent son nepveu. La chasse dura fort longuement. Toutte la bende des Franchois fu fort deffaicte; c'estoit une des belle bendes pour chinc cens lances qu'ilz estoient, que on heuist sceu regarder : mais n'y en demora ghaire, que tous ne furent prins et tuez. Aucuns Bourguignons, pour ceste fois, furent assés près de Paris; chescun gaignoit tant largement que c'estoit merveille. Ce temps pendant que le marquis d'Arschot eut esté six sepmaines à la rade, le bon vent luy vint. Ce oyant eult en conseil que de s'embarquer, comme il fist, et toutes ses gens parreillement, avec son escuirye, lesquelz avec la flotte de ses marchans se misrent en la mer, où ilz cheminerent joyeusement, ayant vent à poulpe; mais au bout de quattre jours la chance retourna; car il vint encore ung tourment sy horrible et tant hastivement, que la flotte fu esparse chà et là; tellement que celle où estoit le marquis, et encore où estoit son utensille et bagages, se eslongnerent des autres, par tel party, allant et cheminant avec les grandes vaghes, que c'estoit horreur d'en veoir l'apparant. Je croy que le marquis avoit merveilleusement paour, disant, s'il povit estre sur terre, que jamais plus n'y monteroit. En tel paour que le marquis et ses gens estoient, commencherent à perchevoir le pays d'Angleterre, où les mariniers tiroient pour y ariver; lesquelz tant fisrent avec le vent, que Dieu les fit arriver en Cornuaille, au port de Plimout. Quant le marquis d'Arschot fu arrivé à saulveté, le plustost qu'il peuist, print la terre, loant Dieu de bon cœur, en disant, s'il estoit possible, que plus ne se mettroit en tel dangier et peril. Estant le marquis à Plimout, eult en conseil d'envoyer ung de ses gens en postz devers sa noble femme, en la ville de Binch en Haynault, luy faire sçavoir qu'il estoit à santet en Angleterre; et que le plustost qu'il polroit retourneroit vers elle, où après Dieu estoit tout son desir. Ainsy en fu-il fait; son post se party; lequel sy bien le fist, que en brief jours arriva en la ville de Binch, où il dit les nouvelles à madame la marquise, qui luy furent moult joyeuses. Parreillement les aultres navires arriverent en Angleterre, l'une chà, l'autre de là. Celle où estoit l'escuirye du marquis, trois jours après qu'il fu arrivé au port de Plimout, arriva à quarante mille près de luy. Dont quant on le sceut, le plustost que on peult, on luy fy sçavoir que son escuyrie estoit arrivée à bon port; le quel en loua Dieu qu'elle n'estoit pas perie; et dit à celuy qui luy apporta les nouvelles, que le plustost que on povoit, que on se tirast pour descendre en Flandre. Ainsy le promist celluy; lequel quant il fu party du marquis, eult en son conseil, que de ces deux navires mettre en une, et de leisser au maistre l'autre, pour en faire son proffit; laquelle, quant celle que on retint fu chargié de tout ce qui appartenoit au marquis, monseigneur de Ham en fu fait gouverneur et maistre de la navire, le cognoissant homme de bien et bon capitaine, pour le ramenner en Flandre ou en Zellande; lequel puis avec le bon vent en fist son debvoir. Quant le marquis eult tout bien ordonné, se party de Plimout en petit estat, acompagnié du prevost de Binch, et d'aultres, lequel ne cessa de cheminer, tant par terre que par mer, qu'il se trouva au pays et conté de Haynault à la saint Andrieu; lequel trouva sa noble espouse en bonne santé, bien joyeuse de sa revenue; aussi parreillement son beau petit fils, Charles, par la grace de Dieu conte de Porcean, lequel le baisa pluiseurs fois volluntiers, loant Dieu qu'il luy avoit envoyé ung si beau filz, où nature n'avoit rien oublyet. Sachiés que le noble prince de Chimay et sa noble espouse festyerent bien leur beau-filz; dont le marquis dit au di prince: que l'empereur se recommandoit bien à sa personne, et du present qu'il luy envoyoit, touchant de la belle mulle, laquelle avoit esté perye avec ses grans chevaulx. Le prince remercha moult l'empereur, dollant de la perte de la belle mulle, laquelle estoit de grant valleur, et ossi pour les quatorze chevaulx que le marquis avoit perdu; mais ce neantmoins ne leur en chailloit, puis qu'ilz ravoient leur beau-filz, le marquis d'Arschot, avec eulx en bonne santé. On disoit qu'il avoit raporté des nouvelles pour le pays. Je ne sçay comment il en alloit; mais incontinent après, les estatz furent semoncez pour se trouver en la ville de Mons; de quoy nous layrons à parler, et dirons comment le duc de Suffort et le sieur d'Ysselstain, maistres de l'armée de Bourguignons, conclurent ensemble de retourner parmy le pays de Haynault. Et

ainsy le fisrent-il; car après avoir composé la ville de Mondidier et la ville de Roye, et pluiseurs autres, s'en retournerent; de quoy pluiseurs murmuroient. La raison pourquoy : touttes les villes d'alentour ne attendoient que d'elles rendre, si comme Corbie et saint Quentin. On ne regardoit pas au bien du pays, ce disoit-on, sinon d'avoir la bourse plaine. Neantmoins quelque chose que on disist, leisserent les methes [1] de France, et tirrerent chemin par envers la cité de Cambray, où en passant prindrent le chasteau de Beaurevoir, et la ville et le chasteau de Bouchain; où les deux Gognies furent mis capitaines par le conte de Faulquemberghe, avec de gens de cheval et de pieds; mais sitost que la grosse bende des Bourguignons et Anglois furent arrivés du Cambresy, les Franchois les reprinrent; assavoir, le chasteau de Beaurevoir d'assault, quelque deffence que les Bourguignons sceuissent faire, lesquelz se rendirent, voyants le fort, qui depuis echaperent pour leurs cartiers. Beaurevoir en la main des Franchois, marcherent vers la ville de Bouchain, lesquelz assiegerent le chasteau, en menachant ceulx qui dedens estoient, en disant, s'ilz ne se rendoient, qu'ilz sçavoient bien qu'ilz en avoient affaire. Les Bourguignons avec leur capitaine se misrent en conseil, où pluiseurs disrent leurs oppinions; mais voyant que nulz secours ne leur estoit apparant, craindant de perdre leurs chevaulx et harnoix, et mesme d'estre prisonniers, comme ceulx de Beaurevoir, conclurent eulx rendre, leurs vyes et biens saulfz. Et sur ce fisrent parlement aux Franchois; lesquelz craindant qui ne leur veinst secours, pource que la place estoit forte, leur accorderent ainsy; dont les Bourguignons se parterent, la vie et biens saulfes la lance sur la cuisse. Comme ces choses se faisoient, le duc de Suffort, après qu'il eult une espace logié, et mis ung petit rafforchy [2] en la ville de Vallenchienne, à la maison de monseigneur le marquis d'Arschot, se retira parmi le pays de Flandre, en la ville de Calaix; et leissa son artillerye en Vallenchienne; et fu mise à l'hostel de Lalaing, jusques à ce que lui pleut. Durant ce temps nouvelles vindrent,

[1] Les frontières. Latin *metæ*.

[2] Renfort, secours.

que après la mort du pape Adrien, du quel Bourghignons et gens de l'empereur perdei trop à sa mort, après fu mis ung autre au si romain et papal; et se nommoit Clement tiesme de ce nom, qui de la parenté fu pape L lequel faisoit craindre des Bourguignons qu' fusist Franchoy, comme son oncle avoit Neantmoins quelque crainte qu'ilz en fesiss il fu pape parfaict, qui gouverna, comme le scet.

CHAPITRE XVI.

Comment le marquis d'Arschot mist provision aux de Haynault; et comment le vice-roy de Na fist alliance aux Venissiens, au nom de l'empe

Le temps de ces nouvelles, le marquis d' chot estoit revenu avec sa femme, et ces ch arrivées au pays de Flandre, c'est assav son escuirie et ses bagages; et estoit env le Noël que lors les estaz estoient semo pour estre en la ville de Mons, où le mar vint avec les autres; et tandis qu'ilz y estoi aulcuns Franchoix, environ de quattre à c cens, sachants que la garnison d'Avesnes e despourvue, se adventurerent de gaigne dite ville d'Avesnes en Haynault. Et fut à f aux quattre temps devant le Noël, l'an mil cent et vingt-trois, que les Franchoix de n monterent à la muraille, où ilz trouverent cuns guetz dormans, et leur colpèrent les ges; puis après besoignerent tellement, q ville fu prinse, pillyée, et ravye; et le p part des hommes de la ville prisonniers mis au belfroy. Le massart de la ville, co homme corrageux se mist à deffence; le après, voyant que riens ne luy povoit aide cuida saulver en l'eglise, où les Franchois perent chemin, à leur peu d'estrinne [1], c en mist deux à mort des plus vaillans et har mais en la fin aultres Franchoix y sourvindr qui le tuerent en le chimetiere, pensant p dre l'eglise pour soy saulver. Il y eult noble homme de la haulte Bourgoigne, ordonnances de l'empereur, et de la b monseigneur le marquis d'Arschot, no monseigneur de Maigret, lequel asse plusieurs abittans dudi Avesne, et les n

[1] Avec peu de gloire.

par bonne conduicte en une grosse tour, appellée la tour saint Jean, en bas sur l'yaue au coing de la ville; et puis quant ilz y furent entrés, ils s'y frumerent [1] et le tindrent vaillanment, quelque assault que les Franchoix leur sceurent faire, s'en faisant traisner de pouldre de kanon par telle maniere, que la premiere volchurre [2] fu effondrée; neantmoins encore ne les eulrent-ilz pas. Quant le pays sceut que Avesnes estoit prinse, il fu tout esmeut; meismes madame d'Aymeryes fist par tout sonner les cloches, et assembla de trois à quattre mille hommes, lesquelz fist cheminer envers la ville d'Avesnes. Mais tandis qu'ilz cheminerent, les Franchois pillerent la ville, faisants de groz fardeaux, et chargerent les chariotz de moult de baghaiges, qu'ils trouverent en la ville d'Avesnes. Les seigneurs estoient aux estatz à Mons en Haynault, lesquelz du matin sceurent les nouvelles. Il sembloit que le pays fuist perdu, dont les seigneurs leisserent et habandonnerent les estatz; et aulcuns se rethirerent sur leurs places et garnisons aux frontieres, pensants qu'ilz fuissent une grosse bende pour courir le pays de Hainault, en faisant forteresse tandis de la ville d'Avesnes. Le marquis d'Arschot fu fort esmeu de ces nouvelles; incontinent fist ses preparations pour volloir pourvéoir contre l'effort des Franchois, et pour cé aussi que la ville appertenoit à son beau-pere le prince de Chimay : mais ne sceult sitost estre sur les champs, que nouvelles luy vindrent que les Franchois s'estoient partis et enfuys de la ville d'Avesnes, sans emmener nulz prisonniers, sinon le bailli dudi Avesnes, ung homme anchien, lequel ils trousserent sur ung cheval, et craindant les gens de monseigneur d'Aymeryes et ceulx des frontieres; car à l'heure qu'ils partoient d'Avesnes par une porte, les Bourguignons entroient par l'autre; et furent sy aigrement syevis, qu'ilz habandonnoient fardeaux, bestes, et bagaiges, par où les Bourguignons se attardoient pour les recueillier; et tandis les Franchois s'en alloient, tant qu'ils furent en leurs pays sans nul dangier; mais n'y eult en la fin ghaire de perte. Quant les Franchois furent partis, ceulx qui estoient en la tour saint Jehan isserent [3], et vindrent visiter le belfroy, où ilz trouverent tout le remannant des hommes prisonniers, lesquelz ilz misrent dehors; et ne fu trouvé en ce belfroy que deux tonneaux de pouldre; car toutte l'autre avoit esté eschillée [1] des Franchois. Pour cuider avoir ceulx de la thour saint Jean, sachiez qu'ilz avoient leissez tout plain de fardeaux et vivres, qu'ilz avoient aprestez; dont le marquis d'Arschot fu fort esmeu et courrouchiet sur les capitaines et gens de guerre, que pour sy peu de gens s'estoient sy mal defendu et gardé; lequel après mist sy bonné provision aux villes de Haynault, que plus de doubte n'y avoit; car à vous le dire, avecque ceulx qui estoient en garnison, avoit ung groz soing par dessus eulx. On veult dire qu'ilz y eult aulcuns qui fisrent venir les Franchoix, et depuis s'en allerent avec eulx; dont depuis ilz furent penduz en la ville de Peronne. Je ne peux sçavoir à la verité comment il en alla, sinon que je croy, que sans adherens, si petit nombre que les Franchois estoient, n'euissent pas faict une telle emprinse. Neantmoins quelque chose qu'il y eult, la chose en fu faicte, qui fu ung grand hardement, pour sy peu de gens, de tant y sejourner, et de faire une telle retraicte.

Nous layrons à parler de ceste advenue de la ville d'Avesnes, et dirons comment le visceroy de Naples, au commandement de l'empereur, acompagnié du marquis de Piscarre, du duc de Milan, et du conte de Somes, avec pluiseurs nobles hommes napolitains, conquestoit tout le pays d'Italie et Lombardie, les mettant tous en obeissance de par l'empereur. Les Venitiens estoient pour l'heure allież à l'empereur; parreillement les Genevois [2], qui estoient cause que le visce-roy faisoit en ses pays ses volluntés; car soyez advertis, par tout où le vice-roy passoit, laissoit garnison de par l'empereur; lequel tant bien le fist, faisant ces besoignes, qu'il arriva devant la cité de Milan, à l'issue du mois de fehvrier. Les cytadyens et habitans ne se deffenderent nullement, sinon trois cens hommes d'armes, qui par dedens la ville estoient, lesquelz venoient au loing d'une grant rue la lance sur la cuisse, où soixante ou [3].... espagnars les assaillerent par telle fachon, que tous furent mis à mort, sinon trois de leurs capitaines qui eschapperent pour leur richesses. Ceste bescousse ainsy faicté, la cité

[1] Ils s'y enfermèrent. — [2] Voûte. — [3] Sortirent.

[1] Détruite. — [2] Génois. — [3] Lacune.

fu mise en obeissance. Quant ceulx du chasteau de Milan se virent ainsy oppressés, et sachant que le visce-roy avoit juré de non jamais partir s'ilz ne les avoit à son obeissance, et aussi voyant que leurs vivres estoient cours, esperant d'avoir nulz secours, et veu aussi que les Venitiens et Genevois avoient faict alliance à 'empereur, tinrent ung parlement au vice-roy de Naples, auquel fisrent tel accordt : se les Franchois ne venoient pour les secourir en dedens le vingt-quatriesme jour du mois d'apvril, l'an mil chinc cens et vingt-quatriesme, qu'ilz se renderoient, saulfe corps et biens. L'accordt tel leur fu faict qu'ilz avoient requis, attendant le jour, dont pour ce temps le vice-roy mist en obeissance la cité de Pavye, Plaisance, Rege, et Mode, et aultres places par tout en Lombardie, où il mist bonne garnison de par l'empereur.

CHAPITRE XVII.

Comment le visce-roy de Naples, pour et au nom de l'empereur, mist en obeissance la ducié, cité et chasteau de Milan, avec la Lombardie.

Pasques passées, le vingt-quatriesme jour du mois d'apvril, en l'an mil chinc cent et vingt-quatre, ceulx du chasteau de Milan voyant que les Franchois n'avoient loisir de les venir secourir, se renderent au visce-roy de Naples, et s'en allerent à leur plus beau, comme on leur avoit promis. Le pape Clement, septiesme de ce nom, sachant que le visce-roy avoit ainsy besoigniet au pays de Milan avecque les Venityens et Genevoys, et qu'il avoit le chasteau de Milan à sa vollunté, pensa parreillement de soy allyer à l'empereur. Craindant que la guerre ne luy fusist ouverte, assista le visce-roy en tous ses affaires, en luy mandant amistiet, et luy envoya de ses biens. Toutte fois la voie courroit, que le roy de France luy avoit promis, se il l'adsistoit à la courronne de Rome, qu'il feroit son nepveu roy de Naples; mais voiant le pape que l'empereur avoit des grans amis, dissimula avec luy. Pour l'alliance jurrée entre le pape, Venissyens et Gennevois, on en fist procession generalle, et feste par tout les pays de l'empereur. Le roy des Franchois voyant qu'il n'avoit plus riens de là les montz, et par especial à la duciet de Milan, assembla ung jour tout le conseil de France, où il requist que on le volsist ayder de gens et d'argent, pour reconquester ce que on luy avoit gaignet par de là les montz. Le parlement sur ce respondit: «Sire, «qu'esse que vollés faire? vous perdés vos pain«nes à volloir telle chose faire. Desjà estes bien «avertis que le visce-roy de Naples a tout mis «en obeissance la ducet de Milan, et Lombardie; «et que touttes les villes sont saisies de par «l'empereur. C'est tout autre chose que quant «vous y avés estez; les villes estoient incontinent «pour vous, qui maintenant vous seront con«traires. Et sy est le visce-roy à grosse puis«sance, lequel tend soy joindre avec la puissance «et bende du puissant duc de Bourbon, pour «deffendre votre venue; le quel duc, quant vous «y alliés, estoit tout votre reconffort, et le vray «pillier de France, qui maintenant vous est «contraire. Noble roy, depportés-vous, et ne «pensés plus à l'empire de Romme; sy haban«donnés le duchié de Milan; faictes la guerre au «pays d'Arthois et en la conté de Haynault, que «de loingtemps avez desirez de gaster: en ce «faisant, sire, serés assistez de notre povoir.» Le roy respondit, que la guerre feroit bien de là les montz, en la conté d'Arthois et de Haynault. Ces motz disant, tout courrouchié se party du conseil; et ne cessa depuis, par le conseil de ses chiefz de guerre, par especial du prevost de Paris, du roy de Navarre, de la Blanche-Rose, du seigneur de Florenge, de Jan Jaque de Trivoulse, et d'autres encore, que après leur conseil se delibera le roy de leur dire et jurer, moyennant leur aide et confort, se feroit couronner en la cité de Rome, le desir de sa queste. Ainsy le promisrent et jurrerent-ilz tous. Dont le roy, sur leurs promesses, appoincta tellement ses affaires, que tout fu prest en point de partir par son commandement; mais je vous advertis que ce conseil n'estoit pas celuy des douze pairs de France, ne celuy des seigneurs de parlement, lesquelz, pour telz affaires, ne luy volloient pas baillier nullement argent; mais ne fault pas demander se de soy trouva bien moyen pour en avoir; car tellement besoigna d'en avoir, que par tout où il en trouvoit, fuissent calices ou sainctuaires, il les faisoit prendre inhumainement par tout en ses abbayes, quelque deffence qu'ilz en sceuissent faire. Bien le monstra à

saint Martin de Tours, qu'il en avoit affaire, où il y avoit largement de richesse appertenante au service divin, et à l'exaltation de leur église; de quoy il fist forgier monnoye d'or et d'argent, pour payer son armée. Ce ne fu pas en Saint Martin de Tours tant seulement, mais plus d'en cent lieux, lesquelz s'en contenterent très-mal, le maldisant, et l'appellant malheureux roy et tirrant : mais c'estoit en derriere de officiers; mais ilz n'en avoient autre choses, sinon le mal de leur teste. Aucuns y eult qui en furent emprisonnez, et debouttez de leurs benefices, contre Dieu et raison : mais n'en chailloit au roy, puis qu'il povoit faire sa vollunté pour aller de là les montz, pour ravoir le pays de Milan et Lombardie, que pour aller en la cité de Rome, pour soy faire courronner empereur de Rome, comme il avoit vouez et promis. Ainsy que ces choses se faisoient, le visce-roy de Naples estoit au pays de Lombardie, où il fortifyoit villes et chasteaux. Le duc de Bourbon parreillement croissoit [1] tousjours son armée, et tellement le faisoit, que par tout où il passoit, gastoit les pays, et n'y avoit Franchois qui l'ozast attendre. D'aultres costez, le roy de France qui avisoit son departement [2] pour aller par delà les montz, ordonna que Terroanne fusist ravitailliée, et que on pillast le pays d'Arthois et de Haynault. Sur ce les capitaines et compagnies s'assemblerent pour ce faire. Ce temps pendant, le seigneur de Pratre [3], grant bailli de la ville de Bruges en Flandre, accompagnié de pluiseurs nobles hommes, arriverent au realme d'Angleterre, que pour eulx y tenir, affin de presenter les lettres de l'empereur, quant il les envoyeroit, de paour des frauldes au roy d'Angleterre d'aulcuns malvoeillans; parreillement celle du visce-roy et du duc de Bourbon. Quant le roy perchut la commission que le seigneur de Pratre avoit de par l'empereur, dict : qu'il fusist le très-bien venu; et qu'il fusist en son pays, comme s'il estoit l'empereur. Pratre n'eult ghaire esté en Angleterre, quant les Flamens y envoyerent le seigneur de Bevres, accompagniet de deux cens chevaulx, où il y avoit beaucoup de nobles hommes; lesquelz, parreillement que le seigneur de Pratre, furent reçuptz. Nous laisserons à parler de ceulx d'Angleterre, et dirons comment les Franchoix s'estoient partis de l'armée du roy, lesquelz faisoient leurs amatz à l'entour de Saint Quentin, environ de vingt cens hommes. La voix courroit que c'estoit pour ravitaillier Terroanne. Le marquis d'Arschot, capitaine general de Haynault, craindant que ce fusist fable du ravitaillement, mist sus une grosse bende de gens de guerre, à piet et à cheval, pour garder qu'ilz n'entrassent au pays de Haynault. Le conte de Faulquenberghe se mist sus pareillement, et le seigneur d'Aymeries; lesquelz se tindrent prests pour garder le pays : mais la vollunté des Franchois n'estoit pas d'y riens faire, comme ilz demonstroient; car ilz marchoient envers la conté d'Arthois. Le seigneur de Fiennes de ce adverti, luy qui estoit souverain de Flandre, fist ung groz amatz de pluiseurs pietons Flamens, pour garder le pays d'Arthois, avec les ordonnances qui y estoient; lesquelz se vindrent joindre en leur compagnie, tant qu'ilz estoient une grosse bende. Le marquis y tira aussi avec ses gens bien esquippés; ossi fist le conte de Faulquenberghe, et les gens du seigneur d'Aymeries. Le conte de Vendosme et le grant-maistre de France, sachant ces bendes de Bourguignons ensembles, se despecherent de faire l'entreprinse; car, quant les vivres furent avec eulx, marcherent bien rigoureusement. Les Bourguignons estant parqués au passaige par où les Franchoix debvoient passer, voire les piettons qui sceurent que les Franchoix venoient par ce passaige, les Flamens qui y estoient, craindans les Franchois, incontinent qu'ils les véyrent, se misrent en fuitte; mais soyés advertis que les Franchois estoient quattre contre ung; car ilz estoient bien de quinze à seize cens chevaulx. Neantmoins les Bourguignons se remisrent ensemble, et tellement besoignerent, que les Franchois, quelque force qu'ils heuissent, ne les osserent entreprendre, ny entrer en nulz des pays, combien que en costyant euissent marchez. Iceulx Franchois estoient partis de l'assembler que le roy de France faisoit pour aller delà les montz : mais à force ravitaillerent Terroanne, sans nullement assaillir les Bourguignons; lesquelz incontinent le ravitaillement faict, se retirerent hastivement, d'où ilz estoient venus; car ainsy leur commendoit le roy. Quant

[1] Grossissoit. — [2] Qui songeoit à partir. — [3] Praet.

les Bourguignons virent que les Franchois se retiroient, incontinent deffirent [1] leur armée. Le seigneur de Fiennes se retourna en Flandres, le marquis d'Arschot en la conté de Haynault, en la ville de Vallenchiennes; et aussi parreillement les aultres, lesquelz furent tous payés du temps qu'ilz avoient servi. Et fu ce ravitaillement faict au jour de l'Ascension de Jesu-Crist, en l'an mil chinc cens et vingt-quatre; dont ceulx de Terroanne furent moult resjouys, et non sans cause. Ce temps pendant, le roy François apprit que le duc de Bourbon menoit grosse et forte guerre au pays de Provence; sur quoy il tint un conseil, où il dit: comment le duc l'avoit abandonné, pour le quel luy en faisoit mal, et que encore il a la vollunté de aller mettre le siege au port et ville de Marselle, la quelle ne layroit perdre pour nulle riens; car ce seroit ung grant dommaige pour le realme; et que sans nulle faulte volloit ravoir le pays de Milan et le chasteau; et soy faire courronner empereur en la ville de Romme. Le conseil sur ce respondit: «Sire, touchant de regarder le port «et la ville de Marcelle, nous conseillons que on «le fache ainsy; mais demorez avec nous; et sy «envoyés vos souldars avec vos nobles hommes «et capitaines, lesquelz payeront pour ces af«faires. Touchant de Milan ne du chasteau ny «pensés plus; ne parreillement à la courronne de «l'Empire; car ad ce que nous considerons, et «que les plus saiges du realme ont sur ce advisés, «vous n'y povés avoir sinon une grande perte; «car tout y est contre vous; premierement le «pape, les Venissyens, les Florentins et Gene«voix [2], avec ceulx de Milan, où sont les gens «de l'empereur en grosse bende. Par ainsi, se «vous nous vollés croire, vous ne yrés pas. Mais «vous envoyerés par devers Marcelle une grosse «bende de vingt cens Franchois, ascompagniés «de dix mille Suistres, avecles Albanyens, pour «deffendre que le duc de Bourbon n'y face à sa «vollunté.» Ad ce respondit le roy: «Esse-là le «conseil que vous nous donnerés, et que vous «sçauryés donner? Touchant à moy, je n'en feray «riens; et sy vous jurre, par le createur de noz «ames, et par la courronne que je porte, que je y «seray en personne, vous promettant que avant «retourner de mon voiaige, je seray au deseure «de mes ennemis, et sy me voyerés empereur des «Romains, maulgré le roy catholicque l'eslen, «avec l'aide de Dieu et de mes bons vassalz et «amis. Vous parlés des Venissiens et du pape, des «Florentins et Genevoix; nul ne scet leurs vol«luntez asseurées que ma personne. Mais que je «soye [1] au pays, vous saurés que ce sera d'eulx.» Disant ces motz, se party du conseil et plus avant encore. Parquoy les aulcuns du parlement disrent que on le leissast faire, espoir que Dieu luy aydera; qu'il le falloit adsister, se mestier en avoit. Et en y eult qui responderent, que l'on verroit comment la chose en yroit. Sur ce le conseil se departist. Le roy seut aulcunement ce que depuis son partement avoit esté dict, lequel sur ce parensievist son faict [2], et en donna la cherge au duc d'Alenchon, et à pluiseurs autres; lesquelz ne cesserent, tant que tout fu mis en train de partir, quand au roy plairoit. Tandis le duc de Bourbon eult en conseil, estant au pays de Provence, que d'aller assieger la ville de Marcelle, et y fist tourner son armée. Lors qu'il y arriva, n'y eult ghaire esté, que quelque deffence que on fist, que incontinent le port ne fuist saisy par le duc de Bourbon, et emporté à grosse puissance par le conte Felix et par le conte de Bresvich, accompagniés de leurs Allemans, lesquelz y eulrent bien peti de perte; mais à le deffendre, les Franchois qui estoient en garnison en Marcelle, avec les habittans, y perdirent beaucop de gens. Le port concquesté, la ville fu aviironnée; la quelle en ung peu de temps fu tellement close, que nulz n'en povoit sortir, ne aussi nulz vivres ne leur povoient venir, ne par la mer, ne par terre; et fu le camp et siege cloz à l'issue du mois de septembre, an quinze cent vingt-quatre. Ceste saison que le duc de Bourbon estoit devant la ville de Marcelle, le roy de France, le sachant veritablement, tira vers Lyon sur la Ronne; lequel ne tarda ghaire qu'il n'y arriva. En la quelle, le plustost qu'il y fu, encore luy vinrent nouvelles que Marcelle estoit tellement aviironnée, que nulz vivres n'y povoient habitter; et que le duc de Bourbon leur avoit juré, qu'il les auroit à leur putte estrinne. Le roy escouttant

[1] Se séparèrent.
[2] Génois.

[1] Pourvu que je sois: dès que je serai.
[2] Poursuivit son dessein.

ces nouvelles, fist despecher et haster ses gens, qui luy venoient de touttes pars. C'estoit plaisir de veoir l'artillerie, et les utensilles de guerre qui arriverent en la ville et à l'entour de Lyon; car ainsy l'avoit-il commandé de faire. Soyés advertis que chacun s'efforchoit de le venir servir. Jamais telle noblesse n'y eult roy de France avec luy, depuis l'empereur Charlemaigne, tous encourragiés de servir, pour corrigier les rebelles du royalme de France.

CHAPITRE XVIII.

Comment le roy Franchois alla mettre le siege devant Pavye; et comment le duc de Bourbon print et saysit let payement de ses gens d'armes, et tous les desconfitz.

Franchois, roy de France premier de ce nom, estant en la ville de Lyon sur la Ronne, et voyant que de tous cartiers chacun le venoit servir, et que ses armées estoient prestz à marchier; pour ce que encore les nouvelles estoient venues de Marcelle, que plus ne povoient tenir longuement, et que heure estoit les secourir, si ordonna de ses batailles pour plus surement cheminer. En l'advan-garde fu ordonné la Trimoulle avec le sieur de la Palice, accompagniet du sieur de Chaumond d'Amboise, du conte de Nevers et de Bussy d'Amboise, et de pluiseurs autres gens de biens; lesquelz estoient en nombre, par rolles, vingt cens hommes de guerre que à piet que à cheval. En l'arriere-garde, pour le principal et grant seureté, le duc d'Allenchon daulphin de France, Franchois de Lorraine, le marechal de Foix, le prevost de Paris, le marechal de Bretaigne, Laglaite, Galiace, Visconte, et pluiseurs autres gentilz-hommes, avec dix enseignes de Suystres, et cinq cens lances de la nation franchoise, avec dix cens pietons de l'Isle de France. Et en la bende du roy, à l'enseigne karée et longhe aux armes de France, le roy de Navarre, la Blanche-Rose, le conte de Saint Pol, le grant escuyer de France, di la Poulle, le marechal de Chabanne, l'admiral de France, le seigneur de Florenge, le marquis de Salus [1], et aultres plus de six cens gentils-hommes, avec grosse puissance d'hommes d'armes, et dix-huit enseignes de Suistres, et tous les lansquenetz; lesquelz trois bendes estoient nombrées à quatre mille vingt cens hommes, tous biens esquippés. C'estoit une chose terrible de veoir l'artillerie qui y estoit, et les utensilles de guerre. Le nombre des vivandiers, chartons, poursievans, comme marchans, et autres, estoient bien onze cens testes. L'ordonnance ainsy faicte, commenchierent à marchier. Le roy sejourna à Lyon quatre jours après le partement de son armée, où nouvelles luy vindrent que force de Suistres luy amenoient le payement de ses gens de guerres pour trois mois, et que le conseil luy envoyoit; dont il fu fort resjoy moult fort; lequel, après ces nouvelles, se party de Lyon, et tira vers son armée. Les espies du duc de Bourbon, ayant vu partir le roy, et avoir regardé toutes ses ordonnances, et asseuré que le roy tournoit vers Marcelle, pour faire lever le siege, retournerent au duc de Bourbon, lesquelz luy adverterent de la verité des Franchois; et comment ung payement venoit pour trois mois de France, pour payer quatre vingt mille hommes, et que Suistres les amenoient. Sur ce assembla son conseil, où il fu conclud de livrer ung assault à la ville, devant que le roy vensist, assavoir se on ne les poulroit emporter, et puis après, s'on véoit que on n'y peusist profiter, on les habandonneroit, pour tirer après ce payement qui vient de France. Ainsy en fu-il faict; mais comme leur conseil se tenoit, ceulx de Marcelle furent asseurets de la venue du roy, pourquoy, quelque assault que le duc leur fesist, ne quelque menaches, se deffenderent vaillamment, où le duc de Bourbon y perdist beaucop de gens. Soyés advertis que le roy en personne marchoit avec son armée, et le faisoit haster. Le duc de Bourbon sachant qu'il aprochoit, craindant aulcunement ses efforts, eult en ung conseil la voix de ses capitaines, que de lever le siege de devant Marcelle, et costyer l'armée du roy de France, affin de trouver maniere de le ruer jus, se Dieu le volloit consentir. Le duc de Bourbon crut conseil. Le siege fu levez tant sagement que pas ung homme n'y perdit, quelque saillye que les Franchois de la garnison et habittans y sceurent faire : mais y perderent assez largement. Lors le visce-roy de Naples, sachant que le roy de France marchoit en vollunté d'aller à

[1] Saluces.

Rome, se mist en la ville de Milan, où de tous les rebellans, et qui volloient tenir sa partie, et venir avec luy, print et ravit tous leur biens et leurs vitailles, et les mist au chasteau de Milan, que les Espagnars tenoient au nom de l'empereur; et sy en fist mener en la ville de Pavye, à Plaisance, à Rege, à Mode, et aux aultres tenant le party de l'empereur. Et voeilliés sçavoir que au partir de Milan, pluiseurs sievirent le vice-roy qui tenoient sa querrelle, et des autres qui demorerent, l'on prist tout ce qu'ils avoient.

En tamps que ces choses se demenoient, le roy fu adverti que le siege estoit levé de Marcelle, et que le duc de Bourbon le costyoit. Lors eult-il en conseil que de tourner vers Milan; et ainsy le fist, en tel ordre que le duc de Bourbon ne sceult riens emprendre dessus luy; mais maintesfois il y perdoit de ses gens assés largement. Le visce-roy craindant que le roy de France ne mist son siege devant la cité de Pavye, la clef pour luy aller devers Romme, se il le povoit concquester, par le conseil du marquis de Piscare il y envoya le conte de Somes, lieutenant de domp Frenand en ses affaires, avec sa bende que domp Frenand y avoit envoyée, laquelle estoit huict cens pietons, tous Allemans, sans les chevaucheurs qui là dedens estoient; tellement que, quant ilz furent ansemble dedens Pavye, il estoient douze cens hommes de guerre, plains de bon courraige de le tenir et bien garder pour l'empereur. Vous avez bien oy comment le Suistres venoient en grant nombre, qui envoyoient le payement des Franchois et autres force vivres; le duc de Bourbon y avoit le cuer. Sachant leur venue et estant adverti de leur chemin, les vint à rencontrer par telle fachon, que la plus grant part de Suistres furent rués jus, et leurs vivres tous saisiz, et aussy la finance. Et ainsy que ceste perte tourna sur les Suistres, le roy marchoit afforce, tellement qu'il apperchut la ville de Milan. Et lors luy fut dict que la finance estoit destroussée, et les Suistres rués jus, et que la compagnie qui estoit allée à l'encontre, s'estoit tournée en fuicte, ou autrement elle euist esté deffaicte. Desquelles nouvelles le roy cuida esragier, menassant tousjours le duc de Bourbon. Et alors en la cité de Milan regnoit une merveilleuse peste; parquoy le roy de France ne ses gens n'y entrerent pas: mais conclurent d'aller assieger la cité de Pavye; et y fist marcher son armée; et luy se loga aux Chartroux de Milan. Le conte Felix, la Motte et le bastard de Mommorin le sachant là arrestez, se delibererent d'aller visiter l'armée des Franchois: mais n'y sceurent sy secretement aller, qu'ilz n'en fusissent advertis; le quel s'en departit, craindant de tumber en leur mains, y laissant tout ce qu'il y avoit, vaisselle et autres baghaiges, chevaulx et harnoiz, et toutes utensilles de guerre; et courroit la voix que sans ung chartroys qui le salva, le roy eusist esté prins: mais comment qu'il en alla, fu saulvé à son grant dommaige et deshonneur; lequel se reboutta avec ses gens, qui au penultiesme jour du mois d'octobre, an quinze cent et vingt-quatre fist loger son armée devant la cité de Pavye en grant gloire et triumphe, où en soy mettant et logant, ceulx de la garnison luy fisrent de grans destourbiers. Aussy fisrent ceulx de l'armée du visce-roy. Neantmoins quelque paine que on fist, se loga le roy et son artillerye dedens le parcq de Pavye, le quel de deux à trois lieues estoit encloz de murailles, dont ne prist que ung des coings; et le fist par dedens fortifier de terre, et par dehors de groz traincquiz, qui larges et parfons estoient; et après fist boutter force artillerie à l'entour. C'estoit merveille de veoir ce camp; la ricesse y estoit merveilleuse, que on ne le scauroit extimer, à cause que sa vollunté estoit d'aller en la cité de Romme soy faire courronner empereur. Les Suistres se logerent à l'ung des boutz de la ville, par où descend la riviere du Thesin, et s'y parquerent comme gens d'honneur, sçavants de la guerre, cloz de leurs carroiz, de traincquiz et d'artillerye. Le duc d'Allenchon qui faisoit l'arriere-garde, se logea à l'autre costé de la ville, par où entre le di Thesin en la ville, avec sa bende; la quelle estoit battant une grosse tour kairée, qui faisoit beaucop de mal au parc, d'ung des costez où le roy estoit logez; et principalement dessus les lansquenetz, qui pas loing n'estoient du parcq, en ung camin [1] qui ghaire n'est loing de la ville. Le roy de France voyant ses armées et son camp tant bien assiz que riens plus, ayant la riviere auprès d'eulx, appellée le Thesin comme dessus, re-

[1] Chemin.

merchia Dieu, et commanda de faire des pondz pour passer icelle riviere à sa volluntet, au moins se quelque chose luy survenoit; et en furent faiz deux sur batteaux, grans, larghes, et plantureux, pour passer ung chacun à piet et à cheval. Et ung aultre auprès du camp des Suistres, et tout par où la riviere vydoit [1] de la ville de Pavye.

CHAPITRE XIX.

Comment le roy Franchois avec vingt mille hommes assailly la cité de Pavye, et comment ilz en furent, à leur confusion, perte et dommaige, rebouttez.

Le noble roy de France ainsy logiet, droict à l'encontre du mitain de la ville, tout à son aise, par conseil delibera, pour ce que le duc de Bourbon aprochoit le visce-roy de Naples, de devant sa venue, faire assaillir la ville de Pavye; et fu dict que le marquis de Rosteline seroit le chef de l'assault, accompagnié du seigneur Jean-Jacque, de son filz, et du capitaine Bayart; et fu dict que dedens deux jours l'assault fuist prest. Ceulx de la ville en furent advertis, lesquelz pourvéyrent à leur deffence. Le jour vint d'assallir; l'assault se prepara; tout fu mis en ordre, toutte la journée on tira force d'artillerye, et chacun qui à ce faire estoit ordonné, après une quantité de muraille abattue, quant la nuict vint, allerent pour monter à la muraille après avoir gaignet les trencquiz, en criant tout bas, « Vive France! » pour eulx ralier ensemble au merveilleux assaulx. Ceulx de la ville, qui estoient au ghait pour leur deffence, le fisrent sy bien, que on y tuoit Franchoix sans misericorde. Le marquis de Rosteline estoit, avec une hache d'arme en son poing, sur les trencquiz qui conduisoit l'assault, auprès d'icelluy qui tenoit son enseigne, que pour le mettre dessus la muraille, quant le temps en seroit; ung cannonyer estant en une thour, voyant celuy qui conduisoit le faict auprès de l'enseigne, se pensa [2] que c'estoit ung grant maistre de France; sy affuta sa hacquebutte à crochet dessus ces deux personnaiges, tellement qu'il ataingnit le marquis de Rosteline, et le jecta par terre mort. Celluy qui tenoit l'enseigne tumby de paour dedens les fossetz; mais l'enseigne demoura sur les trencquiz. Ceulx de la ville jectoient fuz [1] dehors les thours et murailles, pour plus ad plain perchevoir leurs ennemis, par où on les véoit. Par conseil du conte de Somes, ceulx de la garnison sorterent par une poterne, et luy meisme y alla avec eulx; et comme il me fu dict, la voix courru, à cause qu'il faisoit fort brun, à ceste fin de recongnoistre l'ung l'aultre, qu'ilz vesterent blancz vestements, et chemises sur leurs harnoiz; et ainsy viderent de trois à quattre mille hommes, qui incontinent fraperent impetueusement sur les Franchois, criant: « Vive l'empereur! Bourgoigne, Bourgoigne! Austrice, Austrice! Tuez, tuez! » sonans trompettes et tambours par telle fachon, que c'estoit horreur de les oyr et de les voir tuer. Les Franchois fort esmerveilliés, cuidant, que ce fuist le duc de Bourbon ou le visce-roy de Napples avec leur puissance, ceulx de l'assault se retirerent. On les abattoit ens ès fossez de Pavye. Les aulcuns y saillirent, qui jamais n'en sorterent. Les autres Franchois qui estoient apparreillés pour raffreschier l'assault, le plus y furent occis, et beaucop prisoniers, lesquelz furent menez dedens Pavye. Soyés advertis que le capitaine Bayart fu prisonnier; aussi fu Jan-Jacque; mais son filz y fu tuez, et le marquis de Rostelline; dont ce fu dommaige d'ung sy jonne prince tant meschamment estre tué d'un traict à pouldre. Pour la rescousse, l'armée des Franchoix, Suistres et lansquenets, fu toutte esmeute, tant qu'il convint que le conte de Somes rentrast en la cité de Pavye: mais ce fut à son groz plaisir, honneur, vaillance et proffit. Cestuy assault merveilleux se fist la veille de sainct Clement, vingt troisiesme jour de novembre, an quinze cens vingt quatre où les Franchois trouverent par leurs rolles, mortz en la rescousse et à l'assault, quatre mille chinc cens combattans, sans les prisonniers, nobles hommes et aultres, dont je n'en sçay pas leurs noms, parquoi n'en fay pas de mention. Pour ceste victoire, on en fist procession generalle ens ès pays de l'empereur, priant Dieu qu'il y volist besoigner, et nous envoyer paix.

[1] Sortoit. — [2] S'imagina.

[1] Feu.

CHAPITRE XX.

Comment le roy de France commanda pour la deuxiesme fois assaillir la cité de Pavye, et comment des gens de l'empereur ils furent à leur confusion rebouttés, prins et tuez.

Le visce-roy de Napples et le marquis de Piscare avec le duc de Milan estoient à l'enthour de la ville de Milan, à ceste heure que ceulx de Pavie heulrent victoire de leur assault contre les Franchois. Soyés advertis que les Franchoix estoient les maistres de la ville de Milan, sans avoir le chasteau. Le duc de Bourbon avec sa puissante armée approchoit celle du visce-roy, tellement que de brief se joinderent ensemble, et se formerent en deux camps près l'ung de l'autre. Quant le roy sceult qu'ils se logoient, se mist hors de son parcq, pour leur donner empeschement, avec grosse compagnie; qui fu quasy à son grant detriment et destourbier; car le duc de Bourbon sceult incontinent que le roy estoit sorty de son parcq à l'encontre de luy, tendant qu'il fu contrainct d'eslongier son parcq de trois lieues petittes; mais il eult si bonne condhuicte en son estat, par bonne ayde qui luy fu faicte, que le roy fu constraint de rentrer dedens son parcq; mais ce ne fu pas sans grant perte, quant le roy le reçupt. Reboutté en son parcq, loa Dieu grandement, que ainsi bien à point s'estoit rethiré. D'autre part le visce-roy, le marquis de Piscarre, et les aultres, se remisrent ensemble en leur ost. Ossi fist le duc de Bourbon; lesquelz faisoient escarmouches souventes fois aux Franchoix. Quant le roy se véyt sy fort opressé de ses ennemis, concludt que pour faire fin à sa besoigne, que de rassallir encore une fois la ville de Pavye. Et le sixiesme jour du mois de janvier, la veille[1] des trois roys, donna commandement de les reveiller, où ghaire ne proffiterent; car ceulx de la garnison, depuis le premier assault en attendant encore d'aultres, avoient faict aprester des trencquis couvers de fagothz et de paille, que quant les Franchois monterent à la muraille, sans dire mot les leisserent monter et entrer dessus les trencquiz en grant nombre, crians: «France, France!» Et quant on perchut, le conte de Somes fist boutter les feuz aux travers et dedens les creuz desoubz les faulx pondz, où le feu se prist incontinent, lesquelz estoient plains de pouldre de canon et vive-argent meslé, qui lors impetueusement se prinrent à ardoir et esprendre, tellement que les pontz hastivement bruslerent, et Franchois de tumber aux parfondz, qui furent brulés et estaints. Les aultres estants sur la muraille, perchevants le grant dangier où leurs gens estoient, recullerent ens ès fossés, lesquelz on occhioit de traict à pouldre, que on tiroit aux travers de l'assault. Voyans tourner ceste perte sur les assaillans, la retraicte fu incontinent sonnée. Ceulx de la cité de Pavye furent resjoys de la belle victoire que Dieu leur avoit donnée; dont ceste feste en fu faicte au camp du duc de Bourbon, et parreillement à celuy du visce-roy de Napples[1]; lesquelz voyant que leur payement, ne leurs vivres, ne venoient pas à leurs volluntez pour la garnison de sainte Angele, et sachants que ung payement des Franchoix y estoit, attendans que on le veinsist querir, le marquis de Piscare se mist sus avec ses Espagnars et une grosse bende d'Allemans; lesquelz allerent de sault sur la dicte ville, et le assallerent par telle fachon, après l'avoir bien battue, que, quelque deffence que on y feist, l'emporterent du premier assault, où ilz misrent à mort de la garnison six cens hacquebuttes, et beaucop d'autres de la ville. La desconfiture faite des gens de guerre, la ville fu toutte pillyée, et encoire beaucop de habittans mis à mort, qui voullerent rebeller. Les Suistres qui venoient pour le secourir et querir leur payement, pensant y venir devant la prinse, furent aussy tous desconfitz; lesquelz en leur deffence tuerent pluiseurs Espagnars et Allemans: mais en la parfin, iceulx Suistres furent tous tuez et mis à mort sur le champ; et en y eult mortz à l'environ de huit cens. Ce fu le dix-huitiesme jour du mois de janvier, l'an quinze cens vingt-quatre. Dont de ces nouvelles fu le roy merveilleusement courrouchié, et commanda de livrer encore ung assault à la cité de Pavyes; mais nul ne veult plus entendre, craindant que on ne fesist d'eulx, comme on avoit fait de ceux du dernier assault.

[1] On voit bien qu'il y a ici une faute, mais elle est peu importante.

[1] Il y a ici une lacune, où il doit être parlé des François qui étoient à Saint-Angelo.

CHAPITRE XXI.

Comment les Franchois à troisieme fois refuserent à leur roy de plus assaillir; et comment ung Allemandt de Pavye occit ung Suistre franchois.

Voyant le roy que nul ne volloit assallir la ville, et que chacun n'en volloit menger [1], entra en son logis, et du jour ne fu de personne perchupt, sinon de sa famille. La nuictye dont nous parlons, advint au champ du roy une chose digne de memoire. Ung Suistre estant au ghait de l'armée du roy de France, oyt ung lansquenet sur la muraille de Pavye, aussy faisant le guet, soy resjoyssant et chantant une chanson nouvelle, procedante de l'assault que les Franchois leur avoient livrez. Le Suistre appella l'Alemant en le villennant [2], l'appellant traictre et villain bougrin [3]. L'Allemand respondit au Suistre, qu'il avoit menty par sa gorge; mais que luy meisme estoit traictre, ad cause qu'il habandonnoit l'empereur pour servir le roy de France. Encore luy dist l'Allemand: «Sy j'estoye pour advenir à toy, «je te monstreroy si je suis traictre.» Le Suistre lui respondit: «Vients demain au champ par «devant le roy, et je te monstreray que tu es «tel, et sy m'y trouveras.» Conclusion, les prommesses furent faictes. Le lendemain, sceureté donnée du roy, l'Alemand, par le congié du conte de Somes, vyda la ville de Pavye seul, vestu d'ung buffle, une dague d'allemand, petitte secrette [4] sur la teste, et une picque à son col. Le roy de France, le roy de Navarre, le roy d'Escoche, la Blanche-Rose, le duc d'Alenchon, la Palice, la Trimoulle, le conte de Saint Pol, le prevost de Paris, et autres sans nombre, estoient sur le camp pour regarder le faict d'armes. L'Allemand vint, lequel fist la reverence au roy, baisant la terre: après leva la main, criant: «Austriche, Austriche! «Bourgoigne, Bourgoigne! Herre, Herre!» Après prist sa picque, faisant pluiseurs ceremonyes, comme font coustume, regardant son cop. Le Suistre aussy fist la reverence au roy. Dont après fist pareillement ses postryes [1] en terre, les trais en croix, la picque avallee, lequel après le remist en hault. Et quant il feult de bout, commencha à s'approchier de l'Allemandt, lequel saultist ung sault en aprochant du Suistre, besoignant pour son faict, en aghettant son cop tellement, que au costé dextre le Suistre, dessoubz le bras, luy donna de sa picque oultre le corps. Voyant l'Allemandt que sa picque estoit oultre, le haulcha pour contourner le Suistre mort ou autant vaillit [2]; laquelle picque ainsy contournée, le Suistre estocqua en la terre; puis l'Allemandt saisy la dague du Suistre, et le prist par les cheveux, sy luy colpa le chief; puis remist la dague en sa ghayne, meisme tira sa picque hors du corps du Suistre, puis fist la reverence au roy Franchois, prist le chief du Suistre, et tourna son chemin vers Pavye. Quant le roy le véyt partir, le fist appeller: mais néant [3]; icelluy tousjours cheminoit et n'y volloit nullement entendre. Touttefois le prevost de Paris le fist retourner; et cuidoit bien le povre Allemand finer ses jours: mais on l'asseura. Le roy luy demanda d'où il estoit. Il respondit, qu'il estoit Allemand. «Allemand, «il fault que tu soyes de mon service, je te «feray centenier d'aulcunes de mes bendes.» L'Allemand respondit: «Sire, j'ay tout mon «temps servi l'empereur Maximilien, lequel «m'entretenoit richement, et maintenant je sers «son nepveu, l'empereur des Romains tous-«jours auguste, Charles, le bon roy catholicque, «auquel je suis ung de ses vifflaires.» Le roy luy demanda: «Quel gaige as-tu en le servant?» L'Allemand dict: «Sire, j'ay dix florins d'or par «mois.» Le roy luy respondit: «Sers-moy, tu «auras dix ecuz d'or le moix, et te feray de «mes centeniers, de quoy tu auras pension par «an sur mon realme.» L'Allemand dict: «Sire, «je ne fist jamais que ung serment, il suffit.» A ces motz print congié du roy, et retourna en la ville de Pavye, en grant honneur des Franchois et des Bourguignons. La teste du Suistre fu mise sur la porte. du costez des Suistres. Sy auparavant avoyent hay l'ung

[1] Expression proverbiale : n'en vouloit plus tâter.
[2] Lui disant des injures.
[3] Ce nom fut d'abord donné aux hérétiques albigeois parce qu'ils étoient originaires de la Bulgarie, que l'on prononçoit Boulgrie. Depuis il a eu une autre signification que l'hérésie religieuse.
[4] Espèce de casque.

[1] Ses révérences. On dit en wallon : ses postures.
[2] Presque mort.
[3] Inutilement.

l'autre les Suistres et les Allemans, encore depuis ce jour le firent-ilz plus; car de jour en jour aux escarmouches se tuoient l'ung l'autre sans misericorde. Une autre nuict, advint que ung Espagnart se boutta en ung logis des Franchois au camp, où tellement besoigna, qu'il en occist chinc ou six, et prist ce qu'il y trouva, puis s'en parti le plus secrettement qu'il peult; et y eult grant meultation[1] au camp et ost des Franchois en ce quartier. Ainsy que ces choses se demenoient, le seigneur de Boussut, noble homme haynuyer, retourna du pays d'Angleterre; lequel y avoit esté en postz, avec monseigneur de Beaurain, le quel s'en estoit allé envers les Espaignes porter ses lettres et affaires à l'empereur; et Boussut retourna en l'armée du duc de Bourbon; que ghaire n'y eult esté que le duc de Bourbon l'envoya en Espaignes pour ses affaires à l'empereur; et se mist sur mer, où la mal fortune luy tourna tellement, qu'il fu prins des Franchois, et mené en leur armée et champs.

CHAPITRE XXII.

Comment l'empereur manda au duc de Bourbon et autres capitaines, qu'ilz assaillissent le roy de France, où qu'il fuist[2], ainsy que promis avoient.

Tantost après que le seigneur de Boussu fu party du duc de Bourbon, arriva ung messagier au duc de par l'empereur; et aportoit lettres, lesquelz en ung conseil, present le visceroy et le marquis de Piscare, furent lutes de tel contenu, de par l'empereur. C'estoit que après toute salutation faicte au noble duc de Bourbon, l'empereur prioit que son armée fusist tellement demenée, que d'assallir le roy de France en son parcq, ou ailleur, s'il estoit possible, comme il luy avoit promis, avant que la ville de Pavye endurast doleur; et qu'il luy sembloit que sa querelle estoit telle, et celle du duc, que Dieu leur donneroit la victoire. La lettre bien escoutée, le duc de Bourbon regarda le conseil, au quel il dit: «Seigneurs, qu'en «dictes-vous? je luy ay promis vrayement; mais «vous sçavés quel destourbier vous m'en avez «fait tousjours; mais je prometh et jur au crea«teur de noz ames, et par ma gentillesse[1], que «ce que j'ay promis à l'empereur sera tenu, quant «je debvroye combattre le roy, moy et ma bende «seulle. Je monstreray que je suis Charles de «Monpensier, duc de Bourbon, avant qu'il soit «brief tamps.» Le marquis de Piscare et le visceroy responderent: que seul de sa bende ne l'assauldroit-il pas; et que chacun s'y esprouveroit, puisqu'il le convient faire; mais il falloit regarder que on le puist prendre aulcunement à l'avantaige. Lors le duc respondit: «Je ne demande «à faire sans bon conseil; mais il sera fait «comme j'ay promis.» Responderent les autres: «Soit de par Dieu[2], quant la journée viendra.» Mais le marquis dit: «Je conseil que deulx faisons «les approches, et faisons sçavoir en la ville au «conte de Somes de noz affaires, se il est pos«sible; et comment en la journée de bataille se «maintiendront.» Le duc de Bourbon sur ce besoigna, et en fu faict tout ainsy que le conseil l'avoit conclud; car les deux armées et ostz se approcerent du camp du roy, et fisrent sçavoir en la ville ce que les Bourguignons avoient proposez. Sur ce manderent ceulx de Pavye, que, quant on assaudroit le roy, que on ne se soussiast, et que ilz estoient bons assez pour le quartier des Suistres, et pour le carroy des vivandiers. Le duc et les autres de ces nouvelles furent moult resjouys. Le roy de France estoit tout esbahy, et n'estoit en nulz pointz[3], pour ce que ses ennemys l'approchoient de sy près; car il luy sembloit qu'il les fauldroit combattre. Sur ces affaires assembla son conseil, où il mist avant, qu'il les volloit assaillir et que c'estoit son desir. Lors sur ce fu advisé du conseil, et determinet que on ne combattroit pas ses ennemys, voire pour les assaillir, se le parlement de Paris n'en avoit decreté. En ce conseil estoit le nepveu du pape Clement, et le duc d'Albannye, ausquelz fu dit: qu'ilz s'en yroient avec leurs bendes à l'enthour du realme de Naples, affin que le visce-roy laissast et habandonna l'armée de Bourbon, pour se rethirer en Naples. Iceulx fisrent le commandement du roy. Le visce-roy ne se doubtoit de telz affaires; neantmoins ne leisserent à tirer envers Romme.

[1] Émeute.
[2] En quelque lieu qu'il fût.

[1] Ma qualité de gentilhomme.
[2] Au nom de Dieu, soit.
[3] Etoit inquiet.

Soyés advertis que le pape assistoit le roi de vivres et d'argent, quelque promesse qu'il heuist faict à l'empereur. Ainsy que le conseil avoit concludt, le roy le fist; car hastivement l'on envoya ung postz au conseil de France, et par envers les seigneurs de parlement de Paris, pour sçavoir se il combattroit ses ennemis, qui estoient sy près de luy que souventte-fois on tiroit d'ung camp à l'autre, et que pour son honneur ilz les convenoit combattre. Ainsy avoit le roy escript, et d'aultres besoignes. Les Espagnars avoient perchut le postz partir du parcq du roy, lesquelz tant fisrent qu'ilz sceurent qu'il s'en alloit en Paris. Eulx sachant qu'il disoit verité, ne l'enquisrent plus: mais en advertirent le marquis de Piscarre, lequel leur commanda qu'ilz fusissent sur les passaiges, que pour le saisir à son rethour. Conclusion, et pour le faire court, firent sy bon ghait, qu'ils le trouverent sur ung soir qui revenoit, cuidant entrer au camp du roy. Prins fu detenu, et incontinent mené au marquis de Piscarre. On luy osta sa bougette qui fu visitée; puis commanda le marquis que on luy feist bonne chiere jusques à son retour. Disant ces motz se party, et en alla au logis du duc de Bourbon; le visce-roy y fu mandé le duc de Milan et autres du privé conseil. La lettre fu ouverte, et lutte la teneur qui s'ensuit.

«Après touttes salutations, noble roy, nous «sommes advertis de vos nouvelles; parquoi «regrations[1] le createur. Entre les plus gran«des, c'est que vous rescripvés demandant «si vous livrerez bataille à vos ennemis. «Nous vous escripvons, que sur ce nous avons «assemblez les estaz du pays, avec nous les «seigneurs de parlement en Paris, où la chose «a esté demenée sur voz rescriptions; où nous «avons trouvé, que vous conseillons ne point «combattre en nulle maniere. Demourez au «fors où vous estes, le quel est bon, comme «vous dictes, pour tout le monde, plustost deux «ans, se ottant se tenoit la ville de Pavie. Nous «vous envoyerons or, argent et vivres assez; et «cent mille hommes, se en avez mestier. Ce fai«sant, ad ce que vous dictes, vous fascherez «voz ennemis; car vous nous advertissez que les «vivres leur sont loingtains. A ceste occasion, «fauldra à la longue qu'ilz faschent departe«ment. De la quelle guerre de Picardie ne vous «soussyrés, la provision y estoit mise. Et soiés «advertis que nous avons une ambassade par «devers le roy d'Angleterre, pour forger des «amis, au quel nous pensons de bien advenir; «car vous sçavés que le cardinal est pour vous, «voyant les lettres que souventesfois vous a «rescript, et à nous parreillement; lequel a tant «fait, de quoy nous sommes bien advertis, que «le seigneur de Pratre, grand bailli de Bruges, «en Flandre, est prisonnier; lequel recepvoit «les bougettes pour presenter les lettres de «l'empereur venant d'Espaigne; aussi celles ve«nans de là les montz; de madame Marguerite, «et de l'archiduc d'Austrice. Auquel Pratre on «a deffendu de partir de son logis, où il est «comme prisonnier de par le roy d'Angleterre. «Et aussy le seigneur de Bevre est detenu, «sans pouvoir retourner au pays de Flandre; «et autres de leurs compagnons, lesquelz on «congnoit amis de l'empereur. Noble roy, ne vous «souschiés; car le duc de Gueldre a huict mille «lansquenetz, que nous avons payés pour trois «mois, se la bonne fortune vous advient (que «à Dieu plaise)! pour faire la guerre au pays de «Brabant. Si avons[1] aulcuns Liegoix, qui vont «escouttant après voz affaires, prests à nous «faire plaisir; parreillement les Lorrains; et «sy sçavés comment il est du pape, des Venis«siens, des Florentins, quelle promesse ilz «vous ont faict. Ne vous soussiés, ne pensés «que de parvenir où votre cuer desire, que «Dieu veuille maintenir en prosperité.»

Le contenu de ces lettres bien accoustée, chacun regardoit son homme sans parler, sinon le duc de Bourbon qui dict: «Velà chose merveil«leuse; ceulx du parlement de Paris n'ont garde «faillir de tousjours donner bon conseil. Sei«gneurs, qu'en dictes-vous? Se la chose tournoit à «la vollunté du roy, nous aurions beaucop d'en«nemis.» Le visce-roy dict: «Certes, seigneurs, «vous avés dict verité.» Ce disant, s'escrya le duc, disant: «Ha faulx cardinal! maintenant l'on verra «que tes trahisons seront descouvertes; pour «neant n'estoit l'empereur esbahy[2], qu'il ne «oyoit nulles nouvelles de ce qu'il rescripvoit, ne «nous aussi parreillement; on perchoy bien que «tu les tournois en aultre party. Esse pour l'hon

[1] Nous remercions.

[1] Nous avons aussi.

[2] Ce n'est pas sans sujet que l'empereur s'étonnoit.

«neur que tu rechups au pays de Flandre, où «l'empereur te fist recepvoir tant honnorable-«ment, et que en personne alla au devant de «toy pour te plus honnorer. Tu luy rend aujour-«d'hui mal pour bien, sans penser ad ce qui en «polra venir?» Disant ces motz, se retourna sur le marquis de Piscarre, auquel il demanda quelle chose il estoit de faire, et qu'il volust sur ces rescriptions dire son advis, lesquelles estoient de trop grande importance; et respondit: «A mon «advis, ce qu'ilz mandent au roy est toute verité; «se ilz veulent se tenir en leur parcq comme «gens laches et recrandz[1], ou que on leur en-«voyes gens, argent et vitailles à leurs volluntés, «certes il nous faicheroit; nos vivres nous sont «loingtains et fortz durs à avoir. Regardés, il n'y «a que trois jours que ne les sceuismes avoir sans «grant perte, bien plus de la moitié. Se voyés «que le payement de nos armées vient à «grant difficulté, ad cause du loingtain chemin «qu'il y a jusque d'où il vient; et perchois qu'il y a «de la lacheté de celui qui doibt venir du realme «de Napples. Qu'en dictes-vous, seigneurs?» A ce respondit le marquis de Piscarre: «Noble «duc, mon advis seroit, que avant que la postz «retournast, on assaillist le roy en son parcq. «S'en feryons du tout selon la promesse que vous «avez faict à l'empereur nostre maistre; car se «le roy scet ces nouvelles, il en sera tant plus «fort. Donnés-moy la charge, j'en sçaray bien «faire.» Le duc de Bourbon respondit: que son conseil et son advis estoit tel que d'assallir, comme de piecha[2] l'avoit promis, chacun de ce faire s'y accorda. Ces devises faictes, chacun se rethira en son quartier. Le lendemain sur le jour, le duc de Bourbon fist battre et ruer sur le camp du roy merveilleusement; le visce-roy sur le camp d'Allenchon, et ceulx de la garnison de Pavye sur les Suistres. On ne cessa de tirer toutte la journée sur les Franchois. Le marquis de Piscarre alla adviser et explorer le parcq où le roy estoit logié. Le duc de Bresvicq, capitaine d'Allemaigne, que domp Frenand y avoit envoyez avec sa bende, par le conseil du duc de Bourbon se tenoit d'ung costé, que quand le parcq seroit enforchié, pour ayder ceulx de la ville, c'est assavoir le comte de Sones et aultres de la ville, quant ilz feroient leurs issues, qu'ilz ne fuissent enforchiés du duc d'Allenchon ne de ses Suistres. L'armée des Bourguignons s'estoit mise en une vallée, parquoy les Franchois n'y povoient ghaire malfaire de leur artillerye. Quant le noble marquis eult ung peu regardé à son aise par où on assauldroit le roy de France, retourna en son logis; et quant il y fu venu, manda au visce-roy, qu'il fusist la nuict prest pour assallir le roy de France avec sa bende; et ainsy au duc de Bourbon; pareillement au capitaine d'Allemaigne; et se le fist sçavoir au conte de Somes en la cité de Pavye, en luy donnant à entendre comment on le debvoit faire, et qu'ilz feissent ce qu'ilz avoient promis. Tout ainsy qu'il le commanda, il en fu faict.

[1] Terme wallon.

[2] Déjà auparavant.

CHAPITRE XXIII.

Comment la bataille fu donnée, par le duc de Bourbon, le visce-roy, le marquis de Piscarre et autres, au roy de France, dont il fu prisonnier; et de la perte, dommaige et desconfiture des Franchois.

Après ces advertissemens, le noble marquis de Piscarre appresta ses besoignes, tellement que, avec le visce-roy et le duc de Bourbon, le capitaine d'Allemaigne duc de Bresvicq, le conte Felix, le duc de Milan, le seigneur de la Motte, le bastard de Monmorin, Philibert de Chucre capitaine du pape, et de pluiseurs aultres, delibererent et conclurent d'assallir le roy de France en son parcq, et de le combattre. Dont le roy, à véoir les apparences de ces batteries, s'attendoit aulcunement que on l'assauldroit; et commanda de bien garder les entrées de son parcq. Le roy de France, le roy de Navarre, le conte de saint Pol, la Palice, la Blanche-Rose, l'admiral de France, la Poulle et le seigneur de Florenge, iceulx estoient en armes ensemble, avec grant quantité de gentilhommes que je ne nomme pas, tout de bout; pour ce qu'ilz leur sembloit que on les viendroit assaillir. Le roy de France envoya, et luy meisme admonesta ung chacun de bien faire, s'il convenoit combattre ses ennemis, en leur promettant largement de ses biens, après avoir achievet son emprinse et son volloir, qu'il soit empereur. La Trimoulle respondit au roy: «Sire, nous sommes prestz à faire vostre volunté;

«mais n'ayés doubte, je ne sens pas le duc de «Bourbon sy corrageux, ne ses compagnons, «que de soy mettre en ce parcq, pour vous com«battre; ce ne sont que ses braghes[1]; nostre «force est trop puissante contre la sienne. Pleut à «mon Dieu que le postz fu revenu de Paris, et que «le consentement nous fusist donné de les com«battre, nous les yriesmes au contraire assallir «en leur camp. Franc roy, ne craindons riens; «gardons bien nostre parcq; il n'est pas en eulx «d'y entrer, ne tous les vivans. — Je le croy «ainsy,» dit le roy, qui ne cessoit de pourmener à l'entour du parcq de Pavye, avec luy ses nobles, pour regarder aux affaires. Le duc de Bourbon, le marquis de Piscarre, le visce-roy de Napples, et aultres grants maistres, se misrent tous en belle ordonnance avec leurs armées; lesquelz, environ à minuict allerent à ung des costés du parcq, en ung lieu appellé Mont-Sibel, lequel est ung petit hault; et là se misrent les pietons, assavoir les Espagnars et aulcuns Allemans de la bende du conte Felix. La bende d'iceluy Bresvicq estoit de l'autre costé, pour courir sur les Suistres. Du Mont-Sibel descendit le duc de Bourbon et le visce-roy, le marquis de Piscarre, parreillement Allemans et Espagnars pietons, lesquelz se misrent entre le parcq et le Mont-Sibel, en deux bendes. Et incontinent que les pietons y furent arrivez, on commencha à tirer l'artillerye merveilleusement sur le parcq, tellement que on abbaty ung grant pan de la muraille du parcq fortifié, laquelle basterye fu achievée après jour levant. En tant que les Bourguignons ainsy le faisoient, le roy ordonnoit de ses affaires. A la Palice dit, que il fusist à l'avantgarde, et à la Trimouille, de faire ce de quoy il avoit la commission. La plus part de l'artillerie dont il avoit la charge, fist tourner envers les Bourguignons, et commanda le tirer et à toute diligence; parreillement celle de Bourguignons, l'espasce de trois heures contre les Franchoix.

Ceste batterye se faisoit le jour saint Mathias, au matin, vingt-quatriesme jour du mois de febvrier, en l'an mil chinc cens et vingt-quatre. En ceste batterye n'y morut des gens de l'empereur que quarante hommes à l'entrée du parcq. Le plus des Bourguignons marchoient en genoulx, une des mains sur la terre, craindans le traict des Franchoix. Ainsy marchant entrerent dedens le parcq du costé du Mont-Sibel. Le marquis de Piscarre faisoit l'avantgarde, acompagnié des nobles d'Espaignes, et du capitaine Phillibert de Chucre, lesquelz estoient toujours devant, et les gens de guerre les syvoient pas à pas, lesquelz vinrent où la batterye estoit faicte. Quant les pietons furent dedens le parcq, par conseil se ouvrerent en deux partyes, lesquelz misrent leur artillerye au milieu d'eulx, de la quelle tirerent une grosse espace, faisant ung grant desroy sur les Franchoix. En tant que l'artillerye besognoit, les chevaux legiers entrerent dedens le parcq, dont incontinent y entra le visce-roy de Naples et le duc de Bourbon, accompagniet, du duc de Milan, du seigneur de la Motte, du bastard de Monmorin, et d'aultres gentilhommes avec leur armée, tous plains de courraige et de hardiesse, pour destruire les Franchois. Le roy de France estoit moult ricement monté, une espée en la main; et voyant que son artillerye ne faisoit pas grant chose, aussy percevant son parcq emforchiet, estoit merveilleusement esbahi. Neantmoins s'escrya à ses gentilhommes, qui à l'enthour de luy estoient desoubz l'enseigne karrée à trois fleurs de lis: «Seigneurs et «bons amis, monstrons à ce jour que nous som«mes Franchois, et gens plains de courraige; au «plaisir de Dieu, la journée sera pour nous.» Disant ces motz, avec ses gentilz hommes et une grosse bende quy y sourvint de la grant enseigne en haut levée, entra le roy dedens ses ennemis, pour donner corraige à ses gens, criant: «Mon-Joye! sainct Denis!» où tellement le fist, qu'il rencontra le duc de Bourbon. Dont à l'aprocher y eult une terrible destrouse et deffaicte des Franchois, où les Bourguignons crioient: «Austrice, Austrice!» Les autres: «Bourgoigne, Bourgoigne!» D'aultre costé, ces trompettes et taburins menoient ung horrible tentin et merveilleux son, que on y euist pas oy toner. Neantmoins quelque chose que les Bourguignons à ce commenchement avoient pour eulx, par une compagnie franchoise quy y sourvint, convint les Espagnars ung peu reculer: mais le marquis de Piscarre et le visce-roy les vindrent rencontrer, que la plus part y demorerent; où à l'assambler fut occis Fran-

[1] Ce ne sont que bravades de sa part.

chois de Loraine, l'amiral de France, la Palice. Et la Trimoulle voyant ceste foule tant merveilleuse par dessus les Franchois, luy qui estoit ung vaillant chief de guerre escrya au roy: «Sire, frappons dedens nos ennemis; mons«trons aujourd'hui que sommes Franchoix.» Ces motz disant cuida tuer le duc de Bourbon, en l'appellant: «Traictre, aujourd'huy comparras[1] «les effors fais par toy au reaulme de France.» De sa hache vint à luy; mais riens ne luy fist; car le duc s'en sceult bien garder; car dessus la Trimoulle frappa de telle sorte, que en chair le blecha; le quel bientost après fu tellement assailly des gens du duc de Bourbon, que à terre tomby, et ghaire après ne vescu; car l'on luy donna plus de vingt cops après sa mort, quelque ranchon qui il sceult cryer. Ce fu dommaige de sa mort; car entre mille on n'heuist pas trouvé de plus hardy capitaine, ne plus honnorable. Après sa mort les Espagnars occisoient ces Franchois; aussy les Allemans n'en prendoient nulz à merchi; c'estoit la plus grant pitiet que oncques véissiés. Le roy Franchois voyant telle perte tournée sur ses gens, se mist hors de la presse et de son parcq, pour en aller au champ des Suistres, et fu ainsy que à my-voie du chemin. Soyés advertis que les pensées du roy de France estoient de pluiseurs sortes; soy repentant de ses mesuz[2], povoit dire à Dieu en telle manière: «Aujourd'hui par mon pechié «toutte la fleur de France est en grant adventure «d'estre perye, et perdue. Bien perchoy que par «mes oultraiges, je suis aujourd'hui adversé et «plain d'emcombre; c'est pour ce que pluiseurs «fois je ne me suis pas gouverné comme ung «bon crestien, qui le debvoit estre sur tous les «hommes vivans; car mon tiltre est le roy très«crestyen. J'ay par mon malice, pour grever «l'empereur et mes ennemis crestiens, prist al«liance au Grant-Turcque, de quoy la noble cité «de Rhodes a esté perdue, dont j'en suis cause. «Puis après encore, sans avoir souffissance[3] des «biens que Dieu m'a envoyés, je veuil tollir «l'honneur de l'Empire à celuy qui en a la vraye «élection, et moy volloir faire corronner.» Soy rememorant de telles choses, comme je croy, ne sçavoit où aller. Aucuns veullent dire que troix hacquebuteurs et deux picquaires luy donnerent empeschement que il n'allast pas au camp des Suistres, non le congnoissant; et que le bastard de Monmorin le poursievoit de près, et ne sçavoit comment en bien faire. Neantmoins prist en son conseil, à ceste fin que on ne desist que si lachement en estoit courru, ayant vergoigne, reprist son chemin devers son parcq, où il rentra pour morir, ou eschapper avec les autres; et se remist en la presse, cherchant le duc de Bourbon pour l'assallir. Le bastard de Monmorin avoit toujours l'oeil dessus luy. Le visce-roy et le sieur de la Motte le perchurent bien rentrer dedens le parcq; lors le visce-roy l'approcha de sy près, que incessamment frappoit après luy; mais il estoit fort armé. Les gens du visce-roy l'assallerent de tous costez, en perchevant que c'estoit le roy, aux acoustremens qu'il portoit. Le bastard de Monmorin qui l'avoit sievy jusques dedens le parcq, s'approcha de luy, et le blecha en la teste, emprès l'oreil dextre. En ceste foulle, fut occis le marquis de Salus, Loys de Nevers, le prince Tallemant. Le conte de saint Pol sortit de la presse, et fu recongneu et pris prisonnier, et pluiseurs autres qui s'enfuioient. Après que iceulx furent prins et tuez, l'armée des Franchois commencha fort à bransler, laquelle fu depuis esversée. Le cheval du roy fu tué dessoubz luy, et tomby sur une de ses gambes, tant qu'il ne se povoit relever; neantmoins nul ne le osoit aprochier bonnement, et aussi on le suportoit, sachant que c'estoit le roy. Ces trompettes et tambours sonnoient, c'estoit horreur de les oyr. Quant le roy de France se perchut ainsy à terre, ne sçavoit plus que dire ne que faire, tousjours l'espée au poing; le visce-roy luy crya: «Rendés-vous.» En ce disant à trois ou quattre fois, fu desheaulmé[1], tant que ne sçavoit où penser, sinon qu'il frapoit à l'enthour de luy. Le visce-roy tousjours luy crioit: «Rendés-vous, «rendés-vous, ou autrement n'est riens de votre «vie.» Ce voyant, à teste nue, craindant aussi la mort, et que sa deffence ne le povoit en nulle fachon ayder, et sy recongnoissoit bien la Motte auprès d'iceluy qui luy cryoit: rendez-vous, et d'aultre costé, disoit le duc de Bourbon à la Motte: prendés-le, craindant de cheoir ès mains des gens de guerre qui non le co-

[1] Tu payeras. — [2] Fautes.
[3] Sans me contenter.

[1] Son heaumie ou casque tomba.

gnoissoient, et voyant aussi que le visce-roy le pressoit fort, disant toujours : « Rendés-vous, ou « de vostre vie n'est riens, » le roy respondit : « A « qui me renderoy-je, se rendre me voloye; es- « tes-vous homme à moy recepvoir ? Je ne quier « que de moi rendre à l'empereur. » Lors respondit le visce-roy de Napples au roy de France : « Vous vous rendrez au visce-roy de Napples au « nom de l'empereur. » Sachant que icellui estoit homme pour le saulver, dict : « Je me rendz à « l'empereur ; » et donna son espée, soy rendant au visce-roy. Lors on mist jus son cheval de sa gambe, et se leva le mieulx qu'il peult. Le visce-roy le prist prisonnier au nom de l'empereur. Le roy de Navarre se rendy aussi, et autres qui illec estoient, voyant le roy prisonnier ; et incontinent fu la journée gaignée pour l'empereur.

CHAPITRE XXIV.

Comment ceulx de la garnison de Pavye deffirent l'armée du duc d'Allenchon, qui estoient fleur des Suistres ; dont les Allemans en furent tous enrichiz.

Le temps que la bataille se faisoit, le capitaine des Allemans et le conte George approchoit les Suistres, le quel avoit faict ung gros desroy au camp d'Allenchon. A ceste heure le conte de Somes, pour furnir à sa promesse, estoit hors de la ville de Pavye, avec toutte sa puissance, et se joindy avec les autres Allemans ; lesquelz ensemble fisrent un merveilleux defroy; car ilz gaignerent toute la chevance des Franchois. Depuis que Dieu a permis la guerre sur les vivans, ne fu telle chevance en armée que les Allemans et aultres trouverent en celle des Franchoix. Quant le duc d'Allenchon perchupt la perte convertye sur ceulx du camp du roy et sur le roy meisme, icelluy se salva sans cop ferir, et passa l'yaue, quelque deffence que le conte de Somes lui sceult faire, et se tira vers le conté d'Aste, dont pluiseurs de ses gens le sievirent en fuyant. Ha, duc d'Allenchon, daulphin de France, se le roy n'avoit nulz filz, où est maintenant ta noblesse? Tu as très-mal besoignet, et sy as mal monstré l'amour que tu avois à ton beau-frere, le roy de France, et mal tenu la promesse que tu luy fis en la ville de Lyon. Au moins, avant ta fuicte, que tu heuisse sentit de l'espée de tes ennemis, et ensanglanté la tienne, combien que tu euisses perdu de tes gens! Tu as du tout perdu ton bon renom; garde bien que mal ne t'en adviegne chy après; car sy aultrement t'en vient, loe Dieu de la belle retraicte que tu as faicte.

Nous noz tairons à parler de luy; et dirons comment ceulx de Pavye, voyans que ainsy on se saulvoit par les deux pondz de dessus le Thesin, les romperent, affin que plus n'y en passassent, et qu'ilz ne se peussissent plus saulver; y cuidant passer s'en noya merveilleusement. Quant les pondz furent rompuz, ceulx de Pavye trouverent encore les Suistres qui estoient aux gaiges du roy de France; assavoir ceulx de son parcq, desquelz, quelque deffence qu'ilz sceuissent faire, en tuerent bien quatre mille, et la reste se mit en fuite; lesquelz fuyans, furent encore rencontrés et tuez, et s'en y eult beaucop de noyez. Les vivendiers, jueliers, marchans et aultres, sievant l'armée, furent tous tués par ceulx de la garnison et habitans de la ville de Pavye, et en furent tous enrichis. Soyez advertis que la garnison françoise qui estoit dedens Milan, le plustost qu'ilz peulrent savoir la deffaicte et destruction du roy, s'en allerent pour eulx sauver; car il estoient constrainctz. La ville de Milan incontinent fu resaisie, et prinse du visce-roi de Napples. Sachiés que, tantost après que le roy fu tenu, le conseil des princes fu que incontinent il fusist mené en une forte place, appelée Pisiquinton [1], sur la riviere d'Adde, où ung gentilhomme le desarma, natif des pays d'embas de l'empereur. Lequel, quant il fu desarmez, on visita, et ne trouva-on nulles playes que celle du bastard de Monmorin lui avoit fait en la teste, emprès l'oreille dextre; mais ce n'estoit pas grant chose. Il avoit bien pluiseurs persures par especial à l'entour de son col, des cops de masses qu'il avoit reçupt à sa prinse. Le roy ainsy desarmez, et desvestu tout nud, on lui donna nouveaux habillementz, chemise et autres ; car c'estoit horreur comment il estoit essués [2]. C'estoit affaire par devant un grant feuz, où la table estoit drechée; mais riens n'estoit au roy de mengier, sinon qu'il but un cop de vin pour luy raffrescher; car il

[1] Pizzighitone. — [2] Couvert de sueur.

estoit tant eschauffé dedens le corps, que c'estoit merveille; et non sans cause. Là sembloit-il mieux de resver que en bon sens, soy escryant sur ceulx qui luy avoit donné le conseil de ce voyaige, plaindant ses bons amis, qui pour sa vollunté avoient ainsy esté destruis. La plus-part de ses gentilhommes furent mis avecque lui en Pisiquinton, qui le reconfortoient; mais riens n'y povoit ayder. Comme s'escryoit dessus la Trimoulle, pensant que il l'heuist vendu et son armée, pour ce qu'il luy avoit baillyet son artillerye en cherge, qui riens n'en estoit : mais on luy dist, que le bon seigneur, en conduisant son artillerye, y estoit demoret, et que nulle trasse de trayson n'avoit en sa personne. Le roy se courroucha encore plus de sa mort, sachant que tant honnorablement l'avoit faict, et d'aultres parreillement, sinon du prevost de Paris, après lequel demanda, le menassant que se une fois le tenoit, que son incontinent et mal fortune vengeroit sur sa personne; il luy fu dict que on ne sçavoit aultre chose, qu'il estoit prisonnier; mais on ne sçaveit encore en quel quartier. Puis on luy dit comment le duc d'Allenchon s'en estoit fuy; et lors s'escrya, comme ung homme descueilliés [1] de son sens: « Ha beau-frère, ce n'est pas l'hon-« neur et l'amour qu'on vous a fait. A[2], ma seur, « que vous en serez dollante! Allenchon, Allen-« chon, ta fuicte ne demorera pas impunie. » Ces choses ainsy dictes, le lendemain, qui fu le jour après la bataille, le roy requit de veoir que c'estoit de son camp et de son armée. Après pluiseurs choses on luy [3] mena. Voyant le desfroy et encore de puissans mortz, fu fort desconforté, soy escryant, et battant sa fourcelle, sur ceulx qui l'avoient amenés. Le plustost que on peult, on le remena dans le chasteau de Pisiquiton; où après que le duc de Bourbon et le visce-roy eulrent ordonnez de leurs besoignes, escripverent les nouvelles de sa desconfiture par tout aux amis de l'empereur; et la maniere de la prinse du roy de France faicte par devant la cité de Pavye, le jour sainct Mathias, l'an de Jesu-Crist mil chinc cens et vingt-quatre : parreillement des mors en la bataille. C'est assavoir des gentilhommes franchoix, et le nombre des prisonniers, telz que cy après vous orrez declaré.

[1] Dépourvu, privé.— [2] Ah! — [3] L'y.

Le roy Franchoix premier de ce nom, roy de France.
Le roy de Navarre.
Le conte de Saint Pol.
Le marquis de Salus.
Loys seigneur de Nemours.
Le prince Tallemand.

AULTRES GRANS SEIGNEURS.

Le marechal de Foix.
Le seigneur de Rieux.
Le marechal de Momorenchy son frere.
Le grant maistre de Savoye.
Le seigneur Bryon.
Le seigneur de Vendosmes et de Chartres.
Le visconte Galiace.
Le seigneur de Saint Mesne.
Le seigneur de Bozo.
Le gouverneur de Limousin.
Le conte de Nevers.
Le filz du grant maistre de France.
Le baron de Bryon.
Le seigneur de Motepesart [1].
Le seigneur de Saincte.
Le seigneur de Buoel.
Le seigneur de Bonneval, et son frère.
Le seigneur de Permeil.
Le prevost de Paris.
Le seigneur de Buresse.
Le seigneur Ryant.
Le seigneur de Vytry.
Le barron de Torranse.
Le filz du chancelier de France.
Le seigneur de Name.
Le seigneur de Lorge.
Le seigneur de Moquy.
Le seigneur de Camberges.
Le seigneur du Tret.
Le seigneur Ghierce.
Le seigneur de Potigault.
Le seigneur du Reux.
Le mareschal de Bretaigne.
Le seigneur de Salingat, filz de Saint Batos.
Le seigneur de Marcelle.
Le visconte de la Mende.
Le seigneur de Fyette.
Le seigneur de Cleremond.
Le seigneur de Mancha Luton.

[1] Montpesat.

Le seigneur de Bochy [1].
Le seigneur de Croq.
Le seigneur de Montagu.
Le seigneur de Saint Marseau, et son frère.
Le seigneur du Busensy [2].
Le senechal d'Armiac et son frère.
Le seigneur de Charon.
Le seigneur de Poton.
Le capitaine des Escochoix.
Le seigneur de Mebanlet.
Le filz du seigneur de Tornon.
Le seigneur de la Roche-Emond.
Le seigneur de la Roche du Mainne.
Le seigneur de Florence [3], filz de Arnebourq [4].
Le lieutenant du duc d'Allenchon.
Le seigneur de Sainct Gerant.
Le visconte de Changes.
Le seigneur de Ansty.
Le capitaine Humbault.
Le cadet de Duras.
Le seigneur de Boutteces.

Le seigneur de Barbesieu, avec beaucop d'autres gentilhommes de l'hostel du roy, qui seroit long à escripre, dont je m'én deporte à tant; car il y eult pluiseurs des finances, porteurs d'enseignes et aultres archiers de la garde du roy de France, en grant nombre. Des bannyeres, la longue estandart de France y fut prinse, la karrée, portant les trois fleurs de lis, et plus de cent aultres, dont à les nommer seroit chose trop longue.

S'ensuit après les noms de ceulx qui sont demorez en la bataille et journée de l'empereur, faicte par le duc de Bourbon et autres, par devant la cité de Pavye, le jour, mois et an cy dessus escript.

Premiers, monseigneur Franchois de Lorrainne.
Le seigneur de la Trimouille.
La Palice.
L'admiral de France.

[1] Boissy. — [2] Buzancy.
[3] Fleuranges. — [4] Aremberg.

Le marischal de Chabenne [1].
Le seigneur Chaumond d'Amboise.
Le seigneur de la Morette.
Le conte de Tonnere.
Le capitaine Fedricq.
La Blanche-Rose.
Le seigneur d'Escreghien.
Le seigneur Bussy d'Amboise.
Le grant escuyer de France, la Poulle.

Le prevost de l'hostel du roy, avec pluiseurs autres, dont l'on ne scet les noms; et beaucop de la gendarmerye, lesquelz y ont esté tuez. Pluiseurs furent trouvez entre les occiz. Aulcuns disoient que le conte de Saint Pol y fu trouvé faisant le mort. Au regart du commun, il en y eult grant nombre d'occiz et tuez, comme Franchois, Italiens, Lombars, Escochois, Bretons, Lansquenethz, Suistres; car de vingt-huit capitaines n'en sont nulz eschappés; mais tous tuez et noyez, sinon deux tant seulement. Parreillement les lansqueneths y demorerent tous, avec leur principal capitaine Langhemand. Jamais telle perte pour un jour ne fu sur les crestyens, depuis la journée de Roncheval [2]; car c'estoit merveille de la richesse qui estoit au camp du roy, et meisme de ses biens, avec celles des marchans. La cause qui les avoit menez avec luy estoit, qu'il cuidoit estre empereur des Romains. Ne faict à croire [3] le buttin que les Bourguignons y gaignerent, et les utensilles de guerre que le duc de Bourbon y eult, c'est assavoir, tentes, carroyz, artilleryes, bagages, et autres besoignes. Meisme l'on trouva ès coffres du roy des lettres venans du Grant Turcq, du cardinal d'Angleterre, du pape Clement, des Venissyens, et d'aultres nations, desquelz nous laisserons à parler pour le present : mais mettons fin au chincquisme traictiet de ce petit et brief recoeil de la maison de Bourgoigne; et ici ensyeuvant recommencerons.

[1] Chabannes. — [2] Roncevaux.
[3] C'est une chose incroyable que, etc.

LIVRE VI.

Le sixiesme traictiet de la meisme histoire, qui sera traictant tousjours de la maison de Bourgoigne, de France, d'Angleterre, et d'aultres circunvoisins, comme cy après porrez oyr.

CHAPITRE PREMIER.

Comment, après la desconfiture du roy de France, et qu'il estoit prisonnier, avecq pluseurs grans de son reaulme, et d'autre part, sa mere la regente envoya envers l'empereur pour ravoir son filz, avec aultres propotz.

La bataille achievée, et aussi après avoir ordonné du roy et des prisonniers, le noble duc de Bourbon, et les aultres princes, par conseil rescripverent à domp Frenand, archiduc d'Austrice, les nouvelles de la desconfiture du roy de France; parreillement à madame Margherite, douagierre de Savoye et gouvernante des pays de l'empereur; la quelle fist sçavoir par tout les pays, tant en Flandre, Braibant, Haynault, comme en la conté d'Arthois, et aux aultres pays, laquelle victoire advenue devant Pavye au grant honneur de l'empereur; dont ès-di pays l'on en fist processions generalles. Et tandis que ces nouvelles estoient sur les champs, le conte de Vendosme faisoit une grosse amasse de gens franchoix, pour courre sur le pays de Haynault, et par le conseil de France et de celuy de la regente, mere au roy; car ainsy en fu decreté, quant le postz retourna pour reporter les nouvelles du conseil de Parys, que les Espagnars menerent au marquis de Piscare, qui fu le motif d'assallir le roy en son parcq devant Pavye. Parquoy ne demora ghaire le conte de Vendosme après le mandement rechupt luy qui estoit capitaine de Picardie, qu'il n'eult vingt cent hommes de sa bende, lesquelz se trouverent sur les mettes [1] de Haynault, ayant tous bon volloir de le pyllier; car lors riens ne sçavoient de la prinse du roy. Quant le marquis d'Arschot fu de ce adverti, mis sus une grosse bende de gens à cheval bien esquippés, avec gros nombre de pietons; desquelz il en ordonna par tout les villes de frontieres avec tous capitaines, craindant qu'elles ne fusissent sourprinses des Franchois. Parreillement les capitaines du pays d'Arthois, avec grosse bende de gens de cheval et pietons espagnars, vaillans gens, sachant aussi leur venue et le quartier, se misrent en chemin de costé de Cambray, que les Franchois n'oserent marcher en pays: mais leur convint arrière retirer, et passer le pond au Loyayon en Thierasse, où ilz leisserent de leurs gens tant largement prins que tuez, et tout leur carroy. Si on heuist leissez convenir aulcuns haynuiers, comme le capitaine Brandin, et autres avec luy deliberez, jamais les Franchois ne fuissent retournez en France: mais encore, quelque deffence que les capitaines sceulrent faire, craindans la perte de leurs gens, sy demora-il beaucop des Franchois. Le marquis d'Arschot voyant qu'ilz s'estlongnoient du pays de Haynault, se tira par devers Bouchain, pour trouver les aultres bendes, lesquelz estoient logées là enthour. Les gens du marquis à ceste heure prindrent ung prisonnier, lequel estoit renyé [1] et debvoit estre pendu. Alors les nouvelles vindrent en la ville de Vallenchiennes, y pensant trouver le marquis, de la destruction du roy de France et de sa prinse, sur le jour sainct Mathias. Les seigneurs de Vallenchiennes ne voulrent pas visiter les lettres; mais envoyerent le postz à Bouchain, où ilz trouva le marquis et luy presenta les lettres des susdistes nouvelles, dont le marquis seult comment la chose alloit, et n'uist pas esté aussi joyeux, qui luy euist donné cent mille ducas d'or. Dont pour ces nouvelles, ce reniez eult son pardon, et congié de s'en aller dire aux Franchois son adventure. Le marquis fu moult joyeux, et alla veoir les Espagnars une petite lieue oultre Bouchain, auxquelz il donna le vin, en leurs advertissant de

[1] Frontières.

[1] Renégat.

ces nouvelles. Conclusion : pour faire la fin de ce propoz, les compagnies se deffirent; et retourna le marquis en Vallenchiennes, en la quelle, sans descendre de son cheval, fist publyer à la bretecque les lettres transmises de madame la gouvernante, de la desconfiture du roy de France; de quoy le peuple en general en fu fort resjouy. Pour les quelles nouvelles, les seigneurs de la ville assemblerent le conseil particulier, où il fu conclud d'en faire la feste et procession generalle, le neuviesme jour du mois de march; et fu faicte la publication. Et sur ce les collieges et bourgoix se preparerent, pour le faire à l'honneur de Dieu et des pays. Tellement que ce neuviesme du di mois, la feste fu plantureuse en la ville de Vallenchiennes, où à la procession on porta le *corpus Domini;* dont le marquis d'Arschot estoit assistant à porter le palle [1] deseure le sacrement, avec le seigneur de Vertain, le seigneur de Roisin et le prevost de la ville. Estant le marquis à ceste procession, oyt nouvelle que la marquise sa femme estoit delivrée, à vray et juste terme, d'une belle fille, en ceste matinée, neuviesme jour du mois de march, ce qui renforchoit de tous costez la feste. Laquelle fille ne fu baptisiée jusques au vingt-huitiesme jour du mois de march, à cause qu'il convint que le marquis s'en allast aux estatz à Malinnes; qui ghaire ne tarda en court; et incontinent retourna à Vallenchiennes, où la fille fu en grant triumphe portée en l'église de saint Jehan, par sa grantmere, la noble princesse de Chimay; et ly donna à nom, par la grace de Dieu, Loyse. Son premier parin fu l'evesque de Tournay son oncle, le second, le conte de Gavre, seigneur de Fiennes, aussi son oncle. La seconde marinne, madame de Grimberghe, sa tante. Quant l'enfant fu honnorablement baptisée, on le raporta, la fille du prince de Chimay, nommée mademoiselle de Chimay, belle et honneste dame, seure à la marquise d'Arschot, mere dudi enfant, et icelle, tante au di effant, jusques à l'hostel du marquis. Quant aux dons des parins et des marinnes, furent rices et sumptueux. Et la ville meisme fist present au-di enffant de deux coupes d'or, belles et riches. Et y fu porté aux depens d'icelle, par toutes gens de sermens, deux cens torses armoyées des armes de la ville; et de par le marquis ottant ou daventaige, que ses gens portoient, vestuz tous des couleurs du di marquis, marchant à deux costez de l'enfant. C'estoit triumphe d'en veoir l'apparence. Les rues estoient tendues de tapisseryes, et y fist-on pluiseurs histoires [1]. Quant l'enfant fu rentrés en l'hostel, accompagniée de beaucop de nobles gens, tant de la ville que d'ailleurs, le marquis estoit en son hostel, accompagnié du noble prince de Chimay son beau-pere; lesquelz ensemble bien-vegnerent les parins, marinnes, et aultres qui les accompagnoient. Puis l'enfant fu porté auprès de sa mere. Chacune dame et damoiselle alloient visiter la noble marquise, en luy donnant joye et santé, laquelle, selon sa puissance, les remerchia du bon et honneste volloir que elle luy avoient fait. Elles se sentoit fort malade du grant travaille qu'elle avoit souffert. Après tous les debvoirs faictz, les tables furent drechiées, et y fut-on très-biens et honnestement servi. Après soupper, se fisrent pluiseurs esbattemens, où on fit la maison de Bourgoigne par personnaige; et après y eult ung combatz, où y eult pluiseurs lances et espées rompues. Ce temps pendant que ceste feste se faisoit pour ce batisement, le gentil-homme, qui avoit aporté les nouvelles de la desconfiture du roy de France, chemina envers Angleterre, pour porter au roy les di nouvelles.

[1] Le dais.

CHAPITRE II.

Comment l'empereur envoya les nouvelles de la prinse du roy de France au roy d'Angleterre son oncle, dont le roy et la royne en furent moult joyeux.

Luy arrivé au pays d'Angleterre, à ceste heure, il y avoit une ambassade franchoise, qui au pays avoit sejourné chinc mois, qui n'avoit riens besoignet avec le roy d'Angleterre en icelluy temps; mais il estoit conclud par le conseil du cardinal : que lendemain on debvoit rendre responce à l'ambassade, que ce messagier gentilhomme y arriva, de ce qu'ilz demandoient [2]. Dont le gentil messagier arrivé où le roy d'Angleterre estoit, envers le minnuict, dit : qu'il avoit à parler au roy sans nulz atar-

[1] Spectacles.

[2] Qu'on répondroit aux demandes de l'ambassadeur, le lendemain du jour que ce messager arriva.

gementz; et qu'il raportoit nouvelle de delà les montz fort joieuse. Le roy le sceult, qui se leva, et vestit sa robe de nuict; sy appella le postz, lequel se approcha du roy, et en baissant ses lettres le salua. Le roy demanda au postz : « Que font « mes bons amis delà les montz? » Le postz respondit : « Sire, en lisant ces lettres, vous voyerés ad « plain enquel estat ilz sont. » Le roy luy meisme lut la lettre, lequel ne les sçavoit lire sans plorer, de joye qu'il avoit; et puis se mist en genoulx, disant : « Mon createur, je te regrachie; « tu m'as envoyé ces nouvelles, lesquelles me « viennent bien à point; tu congnoiset scés tout. » Disant ces mots se leva; puis dit au postz : « Mon « ami, vous estes comme saint Gabriel, qui anon- « cha la venue de Jesu-Crist. La quelle nouvelle « m'a faict saige de ce que debvois respondre « aulx Franchoix sur ce qu'ilz me demendoient, « qui fort me pesoit; et maintenant les nouvelles « sont telles, que nulles responces n'auront de « moy. » Sachiés que le roy fist apporter le vin pour festoyer le postz, lequel il honnora merveilleusement; et luy demanda s'il avoit perchut le roy de France en la main du visce-roy de Naples, comme la lettre le temoignoit. Le postz luy respondit, qu'il avoit aydet à le desarmer; et puis luy compta comment tout alloit quant il se party de l'armée. Lors le roy demanda au postz, s'il estoit verité des mortz, selon le contenu de la rescription en la journée, et des prisonniers, et se le Blanche-Rose estoit mort en la bataille. Le postz luy certifya qu'il l'avoit veu mort avec les autres. Le roy pria pour son ame, disant, que tous ses ennemis d'Angleterre estoient trespassez. Ces parolles dictes, et pour les bonnes nouvelles, le roy, tant pour la mort de la Blanche-Rose que pour la victoire, donna très-largement le vin au gentil-homme, et commanda qu'on le festoyast bien. Le lendemain les Franchois, qui ne sçavoient de riens, venoient en court pour avoir leurs responces, que le roy et son conseil leur debvoient donner. Le cambrelaing du roy les vint à rencontrer, ausquelz il dict les joyeuses nouvelles, ainsi que le roy avoit commandé de faire; meisme leur monstra les lettres; qui incontinent voyant ces nouvelles, retournerent en leur logis, où ilz conclurent de faire tout trousser, et de partir sans parler au roy. Et bien sceult le roy, par son cambrelaing, ce que les Franchois avoient en vollunté de faire, le quel leur fist deffence de partir, jusques à son retour [1]. Tous les ambassadeurs s'en contenterent très-mal, qui depuis se parterent par le congié du roy, lequel au partir leur dict de fortes besoignes; car sitost qu'ilz furent retournés en la cité de Paris, l'on ferma toutes les portes, reservé trois. La feste en Angleterre fu moult plantureuse. Le roy manda le seigneur de Pratre, qui joyeux estoit de la bonne fortune de Pavye, qui bien açavoit que c'estoit pour luy en parler, et vint au roy, le saluant honnorablement, auquel il dict : « Sire, je viens à votre mandement. » Le roy respondit : « Bon seigneur de Pratre, nous avons « des joyeuses nouvelles, de quoy j'en loe celuy « qui m'a créet. Sachiés que camp et voye vous « sont renduz. Ce poise moy que j'ay tant creu « le conseil que je croyois. Tenés, lisiés les nou- « velles. » Icelluy seigneur de Pratre les lysey fort joieux. Après moult de devises, prist le conseil de ses gens, et puis prist congié du roy; le quel, quant il fu retourné en son logis, fist faire ung feuz de joye, et sy donna largement le vin au voisins de son hoste, pour eulx recreer. Le cardinal d'Angleterre, ad ce que je peuls sçavoir, ne s'en resjoissoit nullement; car il heuist volluntier ruë jus le bon seigneur de Pratre, et aussi le seigneur de Bevres, pour ce qu'il savoit bien qu'ilz diroient à l'empereur de ses affaires. Ilz s'en perchevoient assez; mais le seigneur de Pratre se gardoit fort, et fist tant qu'il eult son congiet du roy d'Angleterre; le quel le plustost et le plus secretement qu'il peult, retourna en la ville de Bruges, où il loa Dieu que ainsy estoit eschappé; aussi fist le seigneur de Bevres.

Le duc d'Albanye et le nepveu du pape Clement s'estoient party de l'armée du roy de France de devant Pavye, comme j'ay dict cy-devant, pour aller à Napples. Iceulx estoient à l'enthour de Romme, doubtans d'aller plus avant, pour la nouvelle de la desconfiture des Franchoix. Ung cardinal, frere au marquis de Piscare, estoit en la cité de Rome; sachant les nouvelles vrayes, que le roy estoit ainsy tenu, assembla de son tresort des gens de toutes nations; lequel par bonne conduicte alla sur le duc d'Albanie et sur le nepveu du pape, telle-

[1] Jusqu'à ce qu'il eût renvoyé son chambellan vers eux.

ment que, avec l'aide de Dieu, il les deffist, tant qu'ilz s'enfuirent honteusement; et se [illegible] le duc avec peu de gens; car la pluspart [illegible]noyerent en la riviere du Thibre. Le nepveu [illegible] pape s'enfouy aussi parreillement. Le car[illegible]nal, après ceste rescousse et victoire, retourna [illegible] la cité de Rome, que le pape bien-veigna, [illegible]strant que de riens ne voloit assister les [illegible]mis de l'empereur. Neantmoins la voix [illegible]rut dedens Rome, que tout ce que le pape [illegible] faisoit, que ce n'estoit que couleur [1].

En tant que ces choses se faisoient, les princes [illegible]nerent de l'estat du roy de France et des [illegible]niers; et sy furent mis les gens de guerre [illegible] les bonnes villes, sinon aulcuns qui se re[illegible]rerent par devers le Piemont, pour trouver [illegible] duc d'Allenchon, ou aultres, que on disoit [illegible] se rassembloient, pour attendre la responce [illegible] l'empereur, ce qu'il luy plairoit de faire; [illegible]pelz on envoia deux gentilhommes, l'ung [illegible] gens du visce-roy, et l'autre par le roy de [illegible]ce, pour faire passer et condhuire parmy [illegible] de France, pour ce qu'il desiroit estre [illegible]mandé à la bonne grace de l'empereur. [illegible] nous deporterons de parler de ces deux [illegible]gers; et dirons de ces Allemans qui es[illegible]t au pays de Gheldre. Vous avés bien ouy, [illegible]ment le parlement de Paris en ses rescrip[illegible] mandoit au roy de France, en son parcq [illegible] Pavye, pluiseurs besoignes du pape, [illegible]Venissyens, du cardinal d'Angleterre, des [illegible], et des Allemans, que le duc de Gheldre [illegible] en bende, faisant huit mille hommes, les[illegible]z hommes, on disoit, estoient payez pour [illegible] moix, pour faire la guerre en Brabant, [illegible] bonne fortune advenoit au roy : mais il es[illegible] advenu au contraire. Ces Allemans sachant [illegible]ment la chose alloit, et que leur payement [illegible] failly, vindrent au duc de Gheldre, au [illegible] demanderent quelle chose avoient à faire; [illegible] doresenavant les paieroit. Le duc res[illegible], et dict : « Enffans, je ne vous sçauroye [illegible]dire, la chose est mal tournée pour nous. [illegible] vollyés croire, vous en yriés tous en [illegible]ce; car ilz arront affaire de gens; et sy [illegible] en leur rolles. Le bastard de Gheldre vous [illegible]conduira pour passer le pays. Vous yrés d'une [illegible]tracte à madame Marguerite demander entre-« tenement; et si elle dict que elle n'a guere à « faire de gens de guerre, demandés passer les « pays de Namur et Haynault pour aller à vostre « plus beau; et qu'elle vous donne son placart. » La chose fu ainsy demenée. Madame respondit : qu'elle n'avoit que faire de gens de guerre, et qu'ilz cherchassent leur party à leur plus beau; et si leur donna son placart. Ayant ces Allemans ung tel congié, soyés advertis qu'ilz ne tarderent ghaire. En la conduicte du bastard de Gueldre et de pluiseurs aultres, avec grosse artillerye et grant karroy, passerent la riviere de Meuse. Quant ils se vydrent tout oultre, prinrent le plus court chemin, pour plustost estre hors de la conté de Namur et de Haynault. Pour conclusion, après avoir passé la riviere, arriverent à l'abaye de Saint Gerard [1], la quelle pillerent, et prindrent tout en l'eglise; calices, ornementz, livres et croches de l'abbé, lesquelz paravant ayant passé l'yaue, payoient par tout ce qu'ilz prenoient; mais depuis conclurent, de plus riens payer par où ilz passeroient. Les Namurois, de ce advertis, n'estoient pas contens, ne aussi les Bourguignons; et sonnerent le cloque de l'effroy, le jour de Pasques floryes, pour conseillier ce qu'ilz en avoient à faire; où au conseil conclurent, que plus avant n'yroient sans s'estre combattus. Les tambours sonnerent, les Namurois se trouverent assez bonne bende d'aulcuns; mais il en y avoit d'autres. Et n'estoient que sept à huit cens, et les Allemans estoient ottant de mille, et cheminoient de nuict; et de jour parquoient leur ost ens ès villaiges, où ilz faisoient bonne chiere; et sembloit à les veoir cheminer, qu'ilz estoient gens assez pour tout le monde. Ces Namurois, chautz et hatifz de ruer sus ces Allemans, sans personne attendre pour eulx secourir, prindrent quattre pieces d'artillerye fort belles en la ville de Namur, et parterent envers le soir. Sachans que les Allemans chemineroient pour arriver auprès d'un groz villaige, appellés Loren [2], les vinrent de vancher; dont, en montant sur une montaigne, perchurent les Allemans, qui desiroient mortellement de les combattre et assallir; mais au contraire les Allemans n'attenderent pas que les Namu-

[1] N'estoit que feinte.

[1] Dite de Brogne, à trois lieues de Namur, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

[2] Florennes, dans le pays de Liége.

rois les assallissent, mais les courrurent sus. Quant les Namurois les virent en telle sorte leur artillerye devant eulx, commencherent à eulx monstrer en fuite, habandonnant leur artillerie; et les Allemans de les sievir [1], en les occisant et tuant tant que c'estoit grand pitiet; et y en demora cinq cens et soixante-sept. La rescousse et rencontre se fist le mardy de la penultieme semaine, vers le point du jour, en l'an quinze cens vingt-quatre. Atant les Namurois, voyant les fuyans et leur artilleryes perdue, conclurent que d'esmouver la guerre et le pays. Le seigneur d'Islestain fut envoyié de par madame leur deffendre que plus n'en fesissent, et qu'ilz avoient placart de madame pour aller par tout où ilz volloient; parquoy sur ceste deffence ne s'esmeurent plus. Mais soyés advertis que par tout où ces Allemans passoient, chacun s'enfuyoit devant eulx, et tousjours cheminoient en bel ordre. Ceulx de Haynault craindans qu'ilz ne pillassent le pays, conclurent eulx mettre au devant d'eulx. Le marquis d'Arschot avec sa bende fist assembler des gens, lesquelz mist sur les champs, pour garder le pays comme general d'iceluy. Aussi le seigneur d'Aymeries avec grant nombre de gens, pour se joindre avec les gens du marquis. Les Allemans de ce avertis, craindans fort les Hainnuiers, se tirerent le plustost qu'ilz peulrent sur le pays de Liege, frontiere de France; neantmoins la bende du marquis, de monseigneur d'Aymeryes et d'aultres estoient tousjours deliberez de les assaillir. Les cloches sonnerent de tous quartiers. Le seigneur d'Islestain poursievi tousjours les Allemans, et sachant que on se assembloit en la conté de Haynault, s'en vint à la bende du marquis et aux aultres deffendre que on ne leur meffesist de riens, et que madame volloit qu'ilz passassent, et qu'il ne leur mefferoit de riens, et que chacun se rethirast en son quartier. Le capitaine de la bende de monseigneur le marquis escouttant ces nouvelles, ne marcha plus avant, ne pareillement la bende d'Aymeries; mais vous pouvez entendre que ce n'estoit pas sans grosse murmure du peuple de Haynault. En temps que ces deffences se faisoient, les Allemans passoient, et se misrent sur le pays de France le plus tost qu'ilz peulrent. Pour conclusion, arriverent au conte de Vendosme, au quel ilz demanderent qu'ilz avoient affaire. On leur respondit, que on n'avoit que faire d'eux; et qu'ilz cerchassent leur parti. Iceulx Allemans à demy enragiés de leur congié, se tirerent envers Loraine tout mangant le pays; desquelz je me tairai, et parleray de ces deux gentilhommes transmis de là les montz, lesquelz, en passant parmy le realme, fisrent tous desconforter le peuple, tellement que nulz ne le sçauroit dire ne raconter.

Quant la mere du roy sceult la verité de son filz, ne fault pas demander se elle fut fort esmerveillée ne esbahie; la quelle pour ces nouvelles, comme femme deliberée d'esmouvoir le realme de France, assambla le conseil, où elle mist avant, qu'elle volloit qu'on allast requerir son filz par force. A celle, fu du conseil repondu et demandé : que c'estoit qu'elle pensoit faire, et où estoient les gens pour l'aller requerir, en telle sceureté de ses ennemis come il estoit de commenchement. Sur quoi la reine dit : « Le conte de Vendosme, « nostre capitaine principal, en a sur la riviere de « Somme de quinze à seize mil hommes, lequel « est retourné des frontieres de Haynault, quant « il sceult notre malle adventure, et prinse de « notre filz. Et s'en y a autant à l'enthour de « Paris, lesquelz attendoient d'eulx joindre avec « les autres. Leissez-moy convenir, j'auray assez « de gens; je voë [2] à Dieu que je le r'auray, se « vous le consentez. »

Lors luy fu respondu : « Madame, appai- « siés-vous, tant et si longuement que ces deux « gentilhommes seront envers l'empereur pour « oyr des nouvelles, et que on sçaura quoi vol- « droit demander. »

Icelle sur ces parolles se appaisa. Neantmoins rescripvy lettres de requestes, et les donna au commandeur Pixnaloze, qui estoit l'ung des gentilhommes qui portoit les nouvelles à l'empereur de la prinse et desconfiture du roy, et de l'ordonnance de la journée par devant Pavye.

[1] Poursuivre.

[2] Je voue.

CHAPITRE III.

Comment l'empereur envoya envers le roy d'Angleterre son frere domp-Frenand d'Austriche, et sa tante dame Marguerite la gouvernante, sçavoir quelle demande il demanderoit du roy de France.

Les gentilzhommes, après qu'ilz eurent reçupt les lettres de la regente, jamais ne cesserent qu'ils ne se trouverent par devant l'empereur, auquel, après l'avoir sallué honnorablement, luy disrent comment il alloit de la desconfiture du roy de France et de ses Franchois, et du nombre des prisonniers, et aussi des occis, lesquelz estoient nombrés avec les gentilzhommes neuf mille. Puis luy disrent comment le duc de Bourbon et le visce-roy de Naples, requerroient qu'il volsist ordonner de leurs affaires touchant des guerres, et principalement de l'estat du roy; et comment il luy plaisoit que sa personne fuist traictiée; et que luy meisme se recommandoit à sa bonne grace. Quant ces choses furent dictes et bien entendues, Pixnaloze presenta ses lettres à l'empereur, que la regente luy envoyoit; lesquelles on lysy, de la teneur telle que s'ensuist.

«Monseigneur mon bon filz, j'ai loé et loë «Dieu, après avoir entendu par le commandeur «Pixnaloze la fortune advenue au roy mon filz, «de ce qu'il est tumbé ès mains du prince de ce «monde où je l'aime mieulx, esperant que vos«tre grandeur ne vous fera plus oublier la proxi«mité de lignaige qu'il y a entre vous et luy; «et davantaige, que je tiens pour le principal, «le grant bien, qui en peult advenir universel«lement à touttes creatures de la crestieneté, par «l'union et amitié de vous deux. Et pour ceste «cause, je vous prie et suplie, monseigneur mon «filz, y penser; et en attendant commander, «comme honnesteté de vous et de luy requiert, «et permettre s'il vous plait, que je puisse avoir «nouvelle de sa santé, et vous me obligerez une «mere par vous nommée; vous suppliant encore «une foix, que maintenant en affection soyés «pere à votre humble mere. Et ainsy signet de «par vostre Loyse.»

Quant l'empereur eult bienescouté ces lettres, fu fort resjoy; et principalement pour les aultres nouvelles. Lors leissa sans plus parler ses gens, et entra en son oratoire, où il fut deux ou trois heures, regraciant Dieu le createur et le redempteur de tout le monde, soy submettant du tout à sa volluntè. Le lendemain de ces nouvelles, commanda de chanter la messe en une chapelle au dehors de la ville de Valdolif, où souventesfois alloit faire ses devotions; où on chanta *Te Deum laudamus*, et où en après, la messe fu celebrée bien devotement, estant l'empereur tousjours en genoulx du long de la messe. Et quand il fu retourné en Valdolif, commanda que par les pays, pour les nouvelles, Jesu-Crist en fusist loez, servi, et honnorez, et les povres revestus et susbtentez. Velà la joye que l'empereur en fist faire. Il y eult ung paige qui s'avisa, pour ceste feste, de prendre ung fagot, enmy la court de l'hostel, et y mist le feus en faisant la joye. Je croy que on n'en fist aultre chose.

Ces choses faictes, le plustost que on peult, le conseil fu assemblé des pays, où l'ordonnance fu faicte de par l'empereur et du conseil des pays, comment le roy de France seroit traictiet. De tout ce en fu rescript au duc de Bourbon et au visce-roi de Napples, lequel le fisrent tant bien, que nulz fu interessé. Ces messaiges partiz d'Espaignes, l'empereur envoya aussi au roy d'Angleterre, à l'archiduc d'Austrice son frere, aulx electeurs, parreillement à madame Marguerite sa tante, pour sçavoir leurs advis, pour moyenner ung traictié de paix entre luy et le roy de France, pour le bien et utillité de la crestienneté; et que de ce faire estoit requis de la mere du roy, et du conseil des pays de France. Sur ce cescun respondit selon son advis, en disant : qu'ilz se attendoient que le conseil des Espaignes en useroit bien à leur volluntez, congnoissant de ces affaires; et que ceulx de tous ne desiroient que bonne paix, moyenant l'honneur tousjours de l'empereur gardée, et des pays, et le proffit parreillement. Sur ces advis des Allemaignes, d'Angleterre et de madame la gouvernante, fu dict encore au conseil des Espaignes, affin de trouver une bonne paix, que on envoyeroit par devers la regente de France et le conseil, en la ville de Lyon sur la Rosne, tout ce que l'empereur demandoit au roy de France et au realme; et que après ce seroit une seure paix, et que ainsy se fesist, avant que plus grosse guerre y eusist dessus eulx. La cherge en fu baillyée de la porter au seigneur du Roelz, avec une autre lettre que l'empereur envoyoit à la regente, mere du roy de France.

CHAPITRE IV.

Comment l'empereur envoya à la regente et conseil de France tous les articles contenans affirmation de seure paix, entre luy et le roy de France.

Iceluy, venu en la ville de Lyon, porta ses lettres, l'une à la regente, et l'aultre au conseil du pays; laquelle (celle à la regente) disoit mot après aultres [1] la teneur telle que s'ensuit.

«Madame la regente, la regente; j'ay reçup voz «lettres par le commandeur Pixnaloze, lequel «m'a dit des nouvelles de vostre filz. J'ay estez «et suis fort joyeux qu'il est en bonne santé, et «sa personne presentement delivrée de plus «grant inconveniant qui s'ensuit de la guerre; «et non seulement le feray traicter comme l'hon«nesteté et grandeur, avec l'affinité de sang «d'entre luy et moy, le requiert; mais davan«taige, comme vous dira mon cousin et second «chambelain, le seigneur du Roeulx, present por«teur, que j'envoye devers vous et luy, pour «visiter de ma part. J'ay ossi donné ordre, qu'il «n'ait faulte de quelque chose convenant à sa «santé, tout ainsy comme voldrois estre fait de «moy meisme. Et aussy ay pourveu vers mon «beau-frere, le duc de Bourbon, mon lieute«nant-general en Itallye, et au conte d'Aigre«mond, mon visce-roy de Napples, affin que «pour vostre consolation, et moy, pour ottant «qu'il touche aux affaires entre le seigneur roy «vostre filz et mes alliés, ayons souvent de ses «nouvelles, comme me requistes par vos di let«tres. En suite du contenu desquelles, et prin«cipalement pour le grant bien qu'il peult ad«venir à la crestieneté, par l'union et amistié «de nous deux avec noz allyez, qui tousjours «avons desirez et desirons une bonne paix, «non obstant la bonne fortune qu'il a pleut à «Dieu m'envoyer, sy ne voldrois-je proceder à «continuation de guerre, que premierement ne «me fuisse mis en debvoir pour traicter à la «dicte paix. J'ay à ceste cause fait mettre que «en mon nom, que de mes allyés, ma resolution «par escript, de ce qu'il en est en mon inten«tion avoir et recouvrer, comme chose qui jus«tement m'apertient, lequel cousin du Roeulz «vous monstrera, et après le portera au di sei«gneur roy vostre filz; esperant que vous y pen«serés, et ne refuserés tant juste et raisonable «affaire; car c'est pour le repoz et bien de l'u«niverselle crestieneté. Au sourplus, madame «la regente, puis que la prison de mon cousin «le prince d'Orrenge, et autres gentilz-hommes, «qui furent prins avec luy, ne vous peulvent «maintenant de gueres ayder, ne proffiter, es«perant que me voldrés complaire en chose «tant joieuse et honneste que la delivrance du «di prince, je vous prie affectueusement que le «me voeilliés renvoyer par dechà, avec les aul«tres gentilzhommes de sa compagnie; et je «vous promets par ceste, signée de ma main, «que soit par eschange d'autres prisonniers «equivaillant ou autrement, je vous feray rai«son de leurs prisons; en sorte que vous et au«tres, qui y voellent avoir droict, serés bien «contentz et sattisfaicts, et me ferez plaisir très«agreable. Madame la regente, Dieu soit garde «de vous.»

Ces lettres regardées et entendues, le conseil se assembla des pays où la regente estoit venue. La demande de l'empereur fu lute et visitée, la quelle estoit de tel teneur. «Mes «bons seigneurs, nous avons estez en nostre «conseil des Espaignes et de nos allyez, où plui«seurs ont donné leurs avis de besoigner et traic«ter une ferme paix, sur la prinse et destrousse «de vostre roy, et parreillement sur la delivrance, «se à vous ne tient. C'est de faire et tenir les ar«ticles envoyez de par nous, et par noz allyez. «Premierement, est de raison, selon les an«chiens usaiges de guerre, et est de necessité «que ung roy de France paye pour sa ranchon «et delivrance, la somme de trois millions, les«quelz, pour estre delivré, convient payer. Se«condement est encore de par nous dit, pour «parvenir à seure paix, que nous redemandons «la duché de Bourgoigne, avec les arrieraiges «des deniers levez, depuis le temps que celle a «esté en la main des Franchoix; on comptoit en «datte après la mort du deffunct duc de Bour«goigne, Charles de Valoix, l'an mil quatre cens. «Tiercement demandons, que renonchiés au «realme de Napples, Milan et Gennes, sans y ja«mais volloir retourner. Quartement, rendrés les «trois prevostez qui sont nostres d'anchienneté, «lesquelz furent rendues à nostre grant pere «le duc Charles, au traitiet des Confflans, après «la bataille de Monthenry [1], l'an quatorze cens.

[1] Portoit de mot à mot, etc.

[1] Mont-l'Heri.

«C'est assavoir, Peronne, Roye, Mondidier. Quin-«tement, oussi rendrés la conté de Bouloigne, la «ville de Hesdin et la ville de Teroanne. Et «sixysmement, de jamais plus aller au ressort «au parlement de Paris, du pays de Flandre et «de la conté d'Arthois pour avoir offers [1] de par «nous; encore de jamais avoir droict à la cité «de Tournay, Tournesiz, et en ce que vous ap-«pellés le realme, comme Mortaigne, Saint-«Amand, et aultres places et forteresses. Et en-«thierement que à nostre beaufrere, le duc de «Bourbon luy soient rendus ses pays, terres, et «possessions à luy appartenantes, que pour en «faire ung realme subject à nostre imperialle «majesté, et cela faisant, en ce faisant sera «bonne paix entre vous et nous, et noz allyés; «et si sera rendu et delivré vostre seigneur et «roy de France. »

CHAPITRE V.

Comment le conseil de France respondit de bouche au sieur du Roeulx, et par escript à l'empereur, sur les articles de ses demandes.

Les nouvelles regardées, et consultées de point en point, fu dict au seigneur du Roeulx, que il fusist le très-bien venu, en luy remonstrant signe de grant amour, tel que à son advis, luy sembloit que ces demandes seroient acceptées; car en le festoyant, on parleroit assez de ceste matere. Chinc jours fu en tel estat; mais les Franchois l'entendoient tout d'une aultre sorte que le seigneur du Roeulx. Les chinc jours passez, le seigneur du Roeulx veult sçavoir que c'estoit de son estat. On luy respondict: qu'il convenoit sur ses demandes avoir grans adviz, et qu'il povoit partir quant il luy plairoit, et retourner en sa comission, et qu'il disist à son maistre l'empereur, que jamais de leurs vollantez, ne le realme de France avecq son conseil, ne obtempereroient, que telle demande fusist acceptée, pour le dernier homme de France; «car sans nulz soussyz, ne sans ren-«dre une seulle roye de terre, ne ung denier «pour sa ranchon, r'arons le roy par dechà, ains «longhe saison, avec les amis que nous avons «par delà les montz. » La responce finée, la lettre de la demande fu rendue au seigneur du Roeulx, sachant qu'il falloit que il portast au roy de France, pour sçavoir ce que luy en plairoit faire. Auquel seigneur, la regente, après avoir en sa main la lettre, requist qu'elle fusist recommandée à son filz, le roy de France, lequel ainsy luy promist. Incontinent se parti le sieur du Roeulx, et tant chemina qu'il arriva à Milan, ou assez prez, où le roy estoit, pour porter à sa personne les nouvelles de l'empereur. Dont le roy, des demandes que l'empereur luy faisoit, en fu fort esbahy, lequel sur ce respondit: «Touchant à moy, de «ses rescriptions n'en ay que faire. Je ne suis pas «le roy maintenant, je suis ung chief prisonnier «avec les autres; cest affaire est à besoigner par «le conseil de France et de respondre à ces «demandes, qui pour l'heure sont le roy. Tou-«chant s'il ne tient que à moy de rendre ce que «l'empereur demande, jamais de par moy n'en «seroit faict, pour perdre [1] tous les hommes du «realme de France, et pour moy leisser pourir en «la prison; car à mon couronnement, j'ay pro-«mis d'accroistre le realme et point amoindrir; mais il n'a pas encore esté ce qu'il sera.

Ces responces ainsy faictes par le roy, et que le duc de Bourbon et le visce-roy eulrent parlé au seigneur du Roelz touchant de leurs affaires, et ce que l'empereur luy avoit chergé de dire, se party pour aller en Espaignes.

Ainsy que ces choses se gouvernoient, Richardt, le postz de Haspre, estoit en Espaigne de par la gouvernante, lequel par commandement attendoit les responces du seigneur du Roelz; et ne peut ghaire attendre, pour aultres nouvelles sourvenues, qu'il convenoit rapporter à madame Marguerite, de quoi l'empereur en fu mari; neantmoins le postz Richardt se party de Valdolif hastivement, pour retourner au pays de Brabant.

Ce temps pendant le duc de Ferrare avoit une grosse bende de Franchois, rassemblés des fuyans de la bataille de Pavie, avec aulcuns Venissyens tenant les champs. Le duc de Bourbon sachant que ainsy en estoit, leur envoya demander qu'il n'estoit pas à son aise d'eulx, et que ilz cherchoient de ainsy rassambler, et qu'ilz disissent se ilz s'esmouvoient contre luy. Les Venissiens responderent: qu'ilz estoient sur leur pays, et qu'il ne s'en soussiast, et qu'ilz tiendroient ce qu'ilz avoient promis à l'empe-

[1] Offres, argent.

[1] Dussé-je perdre.

reur; et qu'il ne lui en chaillist [1] de leur assemblée, et que ce n'estoit pas contre luy. De ces responces le duc se contenta assez; mais en eulx n'avoit nulle fiance.

Ainsy que ces choses estoient, et que le seigneur du Roeulx estoit en chemin pour retourner en Espaignes, fu advisé par le conseil de l'empereur, que de mettre grosse puissance de navire sur la mer, et force gens pour saisir et prendre les havres au costé envers le realme de Napples, pareillement de Rome; au moins se on ne volloit riens faire des demandes faictes par l'empereur, que on yroit requerre le roy de France au pays de Milan, pour le menner en Espaigne. Ainsy en fu-il faict jusques aux portz de Turquie. Et faisant ces choses, le seigneur du Roeulx retourna en Espaignes, et dit à l'empereur tout ce qu'il avoit trouvé en la ville de Lyon, et principalement, tout ce que la regente de France luy avoit dict et le conseil, consequament les responces du roy de France, estant prisonnier par dedens Pisiquiton. Puis luy donna lettres du duc de Bourbon et du visce-roy touchant de leurs affaires; sur quoy fu advisé et conseilliet : s'il estoit possible que l'on yroit requerre le roy de France pour le menner en Espaignes, au desir du duc de Bourbon et des autres. Incontinent que le conseil fu tenu, l'on manda à ceulx qui estoient sur la mer, de par l'empereur, que de tirer envers le visce-roy, pour amenner le roy de France en Espaignes. Sitost que ceulx sceurent ces nouvelles, se misrent à terre auprès de Romme, pour aller vers Milan. Aucuns Venissiens accompagniés du marquis de Ferrarre, sachant la descente des Espagnars, conclurent aller au devant d'eulx, pour les ruer jus, et que d'aller assieger le chasteau de Pisiquiton; car ainsy leur avoient mandé les Franchoix de ce faire, et qu'ilz les viendroient secourir et assister. Les Espagnars sceurent que les Venissiens venoient à l'encontre d'eulx, se misrent en belle ordre, et besoignerent tellement qu'ilz tuerent et prindrent de quinze à seize cents que Venissiens que gens au duc de Ferrare. Aussi beaucop de Espagnars tuez. Le reste se retira ens ès batteaux avec leur proye, craindant d'estre peu forts pour aller jusques à Milan; car ne sçavoient avoir sy peu de gens ensemble tenans le parti des Franchois, qui incontinent n'estoient grant nombre. Ce temps pendant le duc d'Allenchon retourna au realme de France, lequel fist refaire ses gens à l'enthour de Paris. Le duc ne eult ghaire esté en la ville de Lyon, qu'il ne se mist au lict fort malade et morut. Les aucuns disoient que c'estoit d'eschauffement, pour ce qu'il avoit courru le post, pour les affaires du reaulme, de Paris à Lyon : les autres disoient que on l'avoit advanchyé [1], pour ce que ainsy avoit habandonnez le roy son beau-frere tant honteusement devant Pavye, à la malle journée des Franchois. Quoy ne comment qu'il en soit, il est trespassez de se siecle; Dieu luy face pardon. Quant ces gens sceurent sa mort, et par le conseil du pays, se joinderent avec la bende du conte de Vendosme, capitaine de Picardie, en nombre de quinze à seize cens hommes que à piet que à cheval, tous biens esquippés. Dont ceulx des frontieres d'Arthois et de Haynault craindoient d'estre par eulx pilliez. Neantmoins chacun estoit sur sa garde. Le marquis d'Arschot capitaine de Haynault, y mist provision, quant aux villes de frontieres, et ainsy ceulx d'Arthois; mais l'on fu adverti qu'ils n'avoient pas volluntez de courir les pays, sinon de ravitaillyer Terroanne; et quant elle fu ravitaillyée, leur vollunté changea, et eulrent conseil de faire une course envers le Mont-Cassel, où ilz fisrent de grosses insolences de prisonniers et de bestiaulx. Et pour ceste course les Flamengz y misrent grosse provision; car en la ville de Bruges et ailleurs, tous compaignons furent mis en rolle; mais voyant que les Franchoix ne fisrent que une course, on cessa l'affaire. Pareillement ceulx des garnisons de l'empereur faisoient du pire qu'ilz pouvoient, et fort avant en pays de France, dont estoit pitiet. Le temps que ces choses se faisoient, le roy de France fu appellé du visce-roy et du duc de Bourbon, après avoir visitez aucunes lettres de l'empereur, où il luy fu demandé qu'il pensoit de faire, et que l'empereur le volloit avoir en Espaigne. Le roy Franchoys escouttant ces nouvelles se monstra joyeux, disant, que autres choses n'avoit en ses desirs, et qu'il luy estoit advis, s'il se trouvoit devant

[1] Et qu'ils ne devoient point s'inquiéter.

[1] Qu'on avoit avancé sa mort par le poison.

pereur, que grant bien pour la crestieneté adviendroit, et que à son intention une e paix se trouveroit. Respondit le visce-roy: sire, j'entens assez vostre courraige; vous sés, si vous estiés en chemin sur la mer, à l'adventure une bonne fortune tourne- sur vous, sachant que les navires en voz aourye, ou que voz gens qui sont sur la vous secourroient. » Lors respondit le roy: nnoy, Lannoy, par le createur de noz ames, e pensois estre secourru, je ne me voldroye mettre en chemin; car j'ay grant desir de et parler à mon grant amy l'empereur des ains. Desflogons [1] quant il vous plaist, nulz st en France adverty que l'on me veult me- en Espaigne, le desir de ma queste; et sy le sçaura-on de par moy, par le Dieu qui us jugera. » Les prisonniers franchois, quant furent de ce advertis, en fisrent serment comme le roy, que de nulles personnes ne revelet. Ces choses ainsy faictes, le duc urbon et le visce-roy, et les aultres capi- , avec leur conseil adviserent par où le roit mené aulx Espaignes; l'ung disoit , l'autre d'une aultre. Conclusion fu, que boutteroit sur la mer par ung port, l est au pays de Napples. Mais craindant nissiens, fu dict, par une faincte, que on emanderoit passaige avec huit cents hom- our mener le roy, et conduire jusques à rt de mer. A ce conseil chacun s'arresta; envoyé par devers les Venissyens pour e passaige, et furent moult joyeux de venue, je ne sçay à quelle intention. La le fu accordée, et les logis preparés, ot où il debvoit passer. La chose se pre- , et fu le jour dict et ordonné pour faire partement de Pisiquiton, et des aultres où estoient les prisonniers.

CHAPITRE VI.

Comment l'empereur envoya lettres au visce-roy et au duc de Bourbon, qu'ilz fisrent morir le roy de Franche, et tous les autres prisonniers, à cause qu'ilz avoit faite sa foy.

Franchois roy de France, de ceste entre- rinse non seure, dès la journée [2], quelque serment que il heuist faict, sans advertir à ses gens prisonniers, manda à sa mere la regente comment on le debvoit menner au pays d'Espaigne: mais ne sçavoit le temps, sinon brief; et qu'elle mist force gens sur la mer pour le rescourre [1], s'il estoit possible. L'acteur dict: Ha Franchois, roy de France, tu n'as pas oublier l'escolle de tes predecesseurs; car, comme il est par tout prouvet par les escriptures anchiennes et nouvelles, jamais Franchoix ne tindrent, ou au moins bien peu, ce qu'ilz promettoient, sinon tant seulement jusques à tant que ilz avoient l'accomplissement de leurs desirs. Tout ainsi en feras-tu.

Quant la mere sceut ces nouvelles, jamais ne arresta, que elle eult mis force navires et artilleries sur la mer avec force de dix-huit cens Bretons et autres gens bien esquippez. Quant iceulx furent sur la mer, trouverent aucunes navires d'Espaignes, qu'ils pillerent tellement, que par aulcuns qui en eschaperent l'empereur fut adverti de ces navires; et comment, par les rescriptions de la regente, les avoit mis sur la mer, attendant qu'on menast le roy vers Espaignes. Sur ce l'empereur assembla son conseil, sçavoir comment il feroit. Le conseil, avec l'empereur decreta d'envoyer lettres devers les princes au pays de Milan, que, ces lettres venues, que on couppist la gorge au roy de France, et aux autres prisonniers; et qu'il valloit mielx les avoir mortz, que plus grant inconvenient en viensist. Ainsy en fu-il faict. Le visce-roy reçupt ses lettres, present le duc de Bourbon. Le roy de France, et tous les prisonniers furent mandés devant les seigneurs bourguignons, lesquelz pensoient pour leur partement. Le roy estoit resjoui, pource qu'il estoit adverty que grans nombres de ses gens estoient sur la mer pour le secourir. Eulx venus devant les seigneurs, chacun s'assist en son degré, portant tousjours honneur au roy de France. Quant tout fu racoisiet [2], le visce-roy se leva, qui commencha à parler disant: « Sire roy, vecy des nouvelles merveil- « leuses à l'encontre de vous, et de voz compa- « gnons prisonniers, pour serment que vous « nous avés fauset. » Ad ce respondit le roy: « Moy « je n'ay promis chose que je ne quiers à tenir. » Lors respondit le visce-roy: « Touttefois l'em-

[1] Partons, faisons voile. — [2] Ce jour-là même.

[1] Pour le délivrer. — [2] Appaisé.

«pereur est bien adverti, par aucuns prison-«niers marchans espagnars, lesquelz ont estez «destroussez sur la mer, que vous avés mandé à «vostre mere le departement de vous et de nous. «Regardés se en ce faisant vous n'estes pas ung «homme desléal et faulseur de serment. Qu'en «dictes-vous, seigneurs? Ne fu-il pas jurez, «qu'il ne le feroit pas sçavoir à sa mere, ne «au pays, et que son desir estoit d'aller en «Espaigne? Ne le promistes-vous pas parreille-«ment?» Responderent ensemble: que oy voire-ment; mais l'ung resprist le most, qui dict: «Sy le roy l'a faict sommes innocens.» Le visce-roy leur respondit, courrouchié de ceste adve-nue, pour les bons et nobles personnaiges qui là estoient prisonniers: «Prendés la patience, «pensés de faire une bonne ame à Dieu; car «certes vostre jugement est faict en Espaigne, «et meisme nous est mandez de par l'empereur «en ses lettres, que nous le faisons, ou autre-«ment perderons corps et biens.» Dieu scet en quel estat ung chacun estoit. N'y avoit si dur cuer qui ne plouroit. Qui heuist regardé le roy, on heuist pris pitiet de luy, deliberé de morir; car l'empereur avoit rescript de trop vrayes enseignes de son faict. Chacun des prisonniers cryoient après le roy, disant, que tout seul debvoit morir, et comparer le mesus [1]. Le roy d'autre costé, prioit au visce-roy pour luy et pour les siens. Voyant la pitiet, les seigneurs bourguignons disrent au roy et aulx autres prisoniers: «Retirés-vous ensemble, et si advi-«sez sy à ceste besoigne ne sçauriés remedyer; «car nous desirons que tous soiez restituez; et «si autrement ne sçavés trouver nulz moiens, «tous y demorerez. Pensez à vostre cas.» Ces choses ainsy dictes, le roy fu rebouttè en la pri-son, où tous ensemble les Franchois se misrent en conseil, où pluiseurs ouvertures furent mises avant pour garantir leurs vies, reprochants le roy, le disant malheureux, et eulx parreille-ment, d'ainsy adventurer leurs vyes avecq luy, quant pour faulser son serment, leur convien-dra finer leurs vyes tant honteusement. Neant-moins après pluiseurs reproces et devises, l'ung se arresta de parler au roy, et dict: «Sire, «se c'est que voeilliés saulver vostre vye, et «garantir les nostres, je donneray conseil avec «l'aide de Dieu comment le ferez. — Sy ainsi «vous le faictes, dict le roy, vous seiés nostre «amy à tousjours.» Lors icelluy dit au roy: «Sire, faictes que vous ayés ung sauf-conduyte «au visce-roy, avec le quel vous manderés vos «capitaines qui sont dedens les batteaux sur «la mer, lesquelz ont desir de vous assister; et «quant ilz seront icy venuz, vous leur ferez «commandement que de amenner leurs bat-«teaulx pour en faire vostre plaisir: et lors que «vous les aurés à faire vostre plaisir et vollenté, «ayant saulf-conduyt du visce-roy et des autres «princes, vous les ferés rethirer au realme de «France, par la riviere de Gennes, et autres «batteaulx, et vous et nous et la compagnie du «visce-roy ensemble vers les Espaignes chemi-«nerons en voz batteaulx; par ainsy se vous vol-«lés, ne fauldra autre chose que nous n'aions «nostre traictiet.» Ce conseil fu accepté du roy et d'ung chacun; le visce-roy en fu adverti, lequel en fu resjouy, qui donna cherge à ses hereaulx de faire la vollunté du roy de France, et tout ainsy que l'on avoit conclut on besoi-gna. Et sitost que les batteaux furent arrivés au port que le roy desiroit, on en fist sortir les Franchois de leurs navires et batteaulx, et les mettre en autres, chinc au cop [1], tant que le visce-roy en fu à son apaisement; et fu mandé à la regente les nouvelles, et qu'elle fesist deslogier en tous les portz touttes gens de guerre, s'il en y avoit, et retirer par terre, sur paine de la hart; et que en ce faisant elle delivreroit son filz de la mort, et tous ses compagnons prisonniers. Celle fu fort esbahye de ces nouvelles.

Vous avez bien oy comment les logis se preparoient au pays des Venissiens, et com-ment le duc de Bourbon leur avoit mandé par ungne faincte. Sachiés que quant les Fran-chois furent dedens les navires, et partyz pour tirer en France, on cherga le roy en icelles dont ilz estoient sortis, accompagnié du visce-roy avec son estat, et les prisonniers accompagniés de huict mille hommes de guerre espagnars, lesquelz se misrent en la mer ayant bon vent, avec l'ayde de Dieu, le neuviesme jour du mois de jung, l'an mille chinc cens et vingt chincq; et tant bien leur advint, que en brief arriverent à bon port, à l'enthour du realme d'Aragon, tous ensemble.

[1] Payer la faute.

[1] A la fois.

CHAPITRE VII.

Comment le roy de France et ses compagnons furent mez en Espaigne à l'empereur, dont l'on fist une ordonnance de guerre.

Ainsy que le roy estoit cheminant sur la mer, le duc besoignoit en sa faincte; car il estoit mis aux champs, où il avoit en sa bande mil hacquebutteurs, et beaucop d'hommes d'armes, là où on disoit que le roy de France estoit, que les Venissyens attendoient; mais la chose alloit tout autrement, comme depuis seurent bien, car le duc de Bourbon séjourna par devant Milan; pourquoy les Venissiens seurent que le roy estoit arrivés en Espaignes. Le quel, quant il y fut arrivé, le visce-roy courru en postz le dire à l'empereur, le quel en fist grant joye, remerchiant son createur, luy comandant qu'il l'amenast en la ville de Toulette. Le visce-roy de Napples respondit, que ainsy en seroit faict, après avoir dit des choses secretes à l'empereur d'aulcuns lettres trouvées dedens les coffres du roy, lesquelles il bailla à l'empereur, de quoy fu grandement esmerveillié. Ces choses bien entendues et bien oyes, l'empereur demanda comment son beau-frere le duc de Bourbon le tenoit. Lors respondit le visce-roy : « Sire, cent mil vous salue, desirant de veoir et parler à vostre personne. » Puis luy compta de la fable qu'il avoit fait aux Venissiens. Quant l'empereur entendit ce tour fait aux Venissiens par son beau-frere le duc de Bourbon, commencha à regarder ses chevaliers en soubriant, lesquelz s'en resjoyerent aussi. Ceste risée passée, il mist ordre au roy de France et aux prisonniers. L'empereur envoya deux cens chevaulx au devant du roy; les cent en robbe d'drap d'or, et aultre cent en velour cramoysy. Et lors le visce-roy prist congiet de l'empereur, lequel hastivement se rethira vers le roy, et le fist marchier, ainsy que l'empereur luy avoit commandé. Les chevaulx allerent au devant, aussi la clergie à croix et à gonphanons. Le roy cuidoit que l'empereur fusist en la compagnie, et le demanda; mais on luy dist que non; dont le roy se contenta. Quant le roy fu logiet, chacun se rethira en sa commission. L'empereur, bien asseuré qu'il tenoit le roy de France en ses pays, remerchia Dieu grandement. Le roy n'eult ghaire esté en Espaigne, que incontinent sa mere le sceult. On le manda par tout ès pays d'embas, à madame Marguerite, gouvernante des-di pays, parreillement au duc de Bourbon. Incontinent qu'il eult veu les lettres de l'empereur, fist casser quatorze enseignes d'Allemans; après les avoir contentés très-bien, les remerchia du bon service faict à l'empereur. Soyés advertis que chacun d'eulx estoit riche; jamais l'on ne vist gens de piet avoir telle richesse qu'ilz avoient; et honnestement se retournerent ès Allemaignes.

Quant la mere du roy sceut de vray que son filz estoit avec l'empereur, rescripvy à son filz, où le parlement se adhera; mais on ne sceult trouver nulz moyens de paix; sy demora la chose en tel estat, faisant guerre sur les frontieres. Ung jour la garnison de Terroanne courrurent devant la ville d'Aire, en Arthoix; la garnison sortist dessus avec monseigneur de Licques leur capitaine, et desconfirent les Franchoix tellement qu'il en demora cent quatre-vingt-dix, et [1]... prisonniers. Encore le douziesme jour du mois de jung quinze cens vingt-cinq, les Bourguignons se rassemblerent de pluseurs garnisons, avec eulx la bende d'Aymeryes, lesquelz conclurent d'aller courre envers Lience [2] et Moncornet; mais en passant par devant la ville de Marel [3], le prindrent d'assault et le pillerent; et pour ce qu'ilz estoient au fort dedens la ville, en une thour, tirant fort sur les Bourguignons, ils tuerent de le cheval du capitaine d'Avesnes en Haynault, la ville de Marel en fu bruslée, et encore bruslerent ung peti chasteau emprès Marel, le quel tiroit sur eulx, et sy ne leur demandoit riens. C'estoit pitiet de veoir les prisonniers et le buttin que on ramenoit par grandes karées. La calleur estoit en ce temps sy terrible que merveille. Ung peu après ceste course, pour soy vengier de la ville de Marel, le conte Vendosme, à qui c'estoit la-di ville, brusla huict villaiges en Arthois. Lesquelz Franchois faisant ces mollestés, estoit la grosse bende par devant la cité d'Arras, où ilz furent tenans les villaiges deux ou troix jours, faisans beaucop d'insolences, comme forchier femmes, viol-

[1] Lacune.—[2] Lens.—[3] Mareuil.

ler filles, et les despouillant. Le seigneur de Habart, gouverneur et capitaine d'Arras, sortit de la ville pour voir leur puissance, accompagniet de [1]..chevaulz. N'eult ghaire esté loing, que une grosse embusque sailly sur luy. Son lieutenant, seigneur de Saint Ligier, par sa hardiesse alla trop avant, dont il fu prins et retenu. Le gouverneur, seigneur de Habart, eult ung cheval tué desoubz luy d'un treict d'arbalestre; le capitaine, voyant qu'ilz estoient par trop puissans, se retira envers la ville, et en fist retourner plus de chinc cens, qui vydoient hors d'Aras pour courrir sus les Franchois: mais les Franchois estoient bien huict mille hommes de g uerre que à piet que à cheval, et le plus [2] retournés de là les montz, qui remenerent tant de prisonniers et de buttin que on ne sçauroit estimer.

En ce tamps pendant partit une noble ambassade de Flandre pour aller en Espaigne, pour les affaires du pays; dont le chief estoit le seigneur de Pratre, lequel avoit esté longuement au realme d'Angleterre, pour les affaires de l'empereur. Icelluy de Pratre accompagniet du bailli de Gand et de pluiseurs gens de biens, arriverent en la ville de Vallenchiennes, où il furent longuement attendans un seur sauf-conduit des Franchois. Le marquis d'Arschot estant en court pour les affaires des pays, et sachant que on l'avoit obtenu, leur manda que seurement ils passassent, et qu'ilz avoient sceur saulf-conduit; lesquelz, le vingt-troisieme jour du mois de juillet, l'an vingt-cinq se parterent de Vallenchiennes hastivement. Lors que ces choses se demenoient, le filz de Robert de la Marche, seigneur de Florenge, vint, parmy le realme de France, du roialme d'Espaigne soy rendre prisonnier au chasteau de l'Escluze en Brabant [3], soubz madame Marguerite, gouvernante des pays, ainsy comme il avoit promis au duc de Bourbon. En ce tamps les Franchois s'estoient rassemblés à l'environ de Ghuise à grosse puissance, deliberez de faire une grosse course en Haynault et en Arthois: mais la regente de France, mere du roy, leur en fist deffence sur la hart, expectant autres nouvelles. Soyés advertis que durant ceste saison, la regente tousjours mettoit paine de moyenner devers l'empereur pour ravoir son filz, dont pour ce fait se trouverent pluiseurs conseils: mais l'empereur et les siens demourerent tousjours sur la premiere demande, de quoy ceulx de France estoient tous estonnez. Neantmoins, pour plus facillement communiquer ensemble, par aulcun conseil fu ordonné de par l'empereur et le roy de France, du roy d'Angleterre, de madame la regente, et du conseil de France, aussi de madame Marguerite, douagiere de Savoye, gouvernante des pays, que d'octroyer abstinence de guerre, depuis le vingt-sixiesme jour d'aoust mil chinc cens vingt-chincq jusques au premier jour de janvier; et furent mis d'ung costet et d'autre prevostz des marischals, pour pugnir ceulx qui enfraindroient ceste abstinence faicte, accordée en tel sorte que la teneur s'ensuit.

De par l'empereur. «L'on vous faict assavoir, «de par l'empereur nostre souverain seigneur, «que abstinence de guerre seure et léalle *sont* «concludes et accordées entre l'empereur nostre «di souverain seigneur, ses pays, terres et sei«gneuries de par dechà, ses vassaulx, gens de «guerre, serviteurs et subgectz, et tous autres «tenant sa partye d'un coté: et le roy de France, «ses royalmes, et autres ses pays et seigneu«ries, vassaulx, gens de guerre, serviteurs et «subjectz, et touts autres de sa partie, endroict «soy, le di pais de l'empereur par dechà, d'autre «part, par terre, par mer, yaues doulces, et «par mer, à commenchier le vingt-sixiesme jour «du mois de jullet, jusques au dernier jour de «decembre ensuite, et du di jour en avant jus«ques au quinzieme jour ensuite. Les desditz de «l'empereur et du roy, ou de l'ung d'eux de la «dicte abstinence que sont en vertu de ladite «abstinence et durant icelle, tous d'une part et «d'autre, de quelque estat ou condition qu'ilz «soient, polront vacquer à leurs negoces et «affaires, assavoir chacun en son party; et «que les pescheurs et gens de mer durant l'abs«tinence, d'une partie et d'autre polront en la «mer pescher aux harengz, et à tous autres pois«sons, ès lieux et quartiers de la mer, où la «pescherie se ordonnera, saulvément et seure«ment; et est devisé que s'il advenoit que lesdi «pecheurs ou marroniers et gens de mer, sub«jectz de l'ung de di princes, vaccans à leur «pescherye, par fortunes de vent, de tourmentz

[1] Lacune. — [2] Et la plupart. — [3] En Flandre.

«de mer, et en autre licite et raisonable occa-«sion, fuissent menez et constrains prendre portz «ou havres, ou se trouver ès limites ou soubz «le povoir et jurisdictions d'autres desdis prin-«ces, que ceulx ausquelz adviendront, ne mes-«prendroient, et on ne leur mesferoit, ains leur «seroit pourveu de ce que besoigne leur seroit, «et leur donner adresse, à leurs despens rai-«sonnables, à leur rethour realmes, pays, des-«quelz ilz seroient; et que doresnavant durant «la dite abstinence, lesdi deux princes, ne ceulx «de leurs parties, ne polront esvahir ou entre-«prendre l'ung sur l'autre par prinses ou sour-«prinses de villes ou forts, par prinses de gens «ou de biens, par mises de feuz ou aultrement; «ne polront ayder, ne assister, ne conforter les «ennemis l'ung de l'autre de gens de guerre, «d'or, d'argent, d'artilleryes, ne de munitions, «de vivres, de karroyz, de chevaulx, de har-«noiz, ne de chose quelconcque, le tout sans «fraulde ne mal.

«En la dicte abstinence sont compris pour la «part de l'empereur, le roy d'Angleterre, le «duc de Jullyers, et le cardinal de Liege : et «pour la part du roy de Franche, le roy d'Es-«coche, Charles de Gheldres, et leurs royalmes, «pays et subgetz. Et si commande-on, de par «l'empereur, à tous ceulx de sa partye, de es-«troictement et inviolablement garder et ob-«server la dicte abstinence, sans en fachon «ne comment que ce soit, faire ou aller au «contraire, sur paine de la hart. Et encore «est commandé par l'empereur à tous ses lieu-«tenantz, prevostz, baillifz, justiciers et offi-«ciers, que, se ilz trouvent ou sçavent aulcuns «qui contrevenissent ou atemptassent à la dy «abstinence, qu'ils procedent à l'encontre d'eulx, «et les constraindent à la reparation de la con-«trevention qu'ils polroient avoir faite, et outre «plus à l'execution de la paine qui est de la mort, «sans grace, sans respit, sans delay, ou deport.

«Ainsi ordonné de par l'empereur, par la de-«liberation de madame l'archiducesse sa tante, «et pour luy regente et gouvernante des pays «d'embas, à l'advis des gens du conseil de l'em-«pereur, ordonnés lès elle. A Breda, le dix-«septiesme jour du mois de juillet, l'an quinze «cent et vingt-cinq. Ainsy signé Marguerite et «Du Blyoul.»

CHAPITRE VIII.

Comment le duc de Bourbon assiegea le marquis de Salus et le prinst d'assault avec autres villes; et comment le princhc d'Orrenge fut delivret de la prison.

Après, par tout les abstinences cryées, les Franchois ne cesserent jamais se plus avant ne communicquoient avec le roy d'Angleterre; lesquelz si bien besoignerent par le faict du cardinal, qu'ils eulrent treves marchandes; parquoy eulrent des marchandises en France qui leur estoient de necessité. Et pareillement en la feste [1] d'Anvers prochaine, l'abstinance publiée, vindrent beaucop de marchandises; et pareillement au mois d'aoust, entre toutes les parties, furent renforchiées treves d'abstinence, et publiées, à commencher le premier jour de septembre jusques au premier jour de janvier; c'est assavoir que toutes ambassades, messagers, postz et heraulx yroient parmy les pays en seureté, tant en France comme en Espaigne et Angleterre; et que le duc de Bourbon, quant son plaisir seroit de voloir aller en Espaigne, polroit passer et repasser par tout, sans luy faire nulles molestes, injuries ne aultrement, en corps ne en biens. Parreillement la seure du roy de France, douagiere d'Allenchon, a obtenu licence de l'empereur, d'aller en Espaigne parler à luy, pour traictier de la paix, s'il en est possible, et d'aller parler au roy son frere, prisonnier en la ville de Toulette; la quelle se prepara pour y aller en bel estat, par le consentement du parlement, sçavoir sy on ne sçauroit amollyr l'empereur de sa demande. Tandis qu'elle se appoinctoit pour cheminer vers Espaigne, une paix fu faicte, à l'issue du mois de septembre, du roy d'Angleterre aux Franchois, sans aucunement y appeller l'empereur, lequel, comme la voix couroit, estoit plus en soing des demandes du roy d'Angleterre que des siennes. Parquoy je croy de ceste paix ne s'en donnoit point fort de malvaix temps, se elle estoit faicte entre le roy et les Franchois; et fu signée le premier jour d'octobre quinze cent et vingt-cinq. Ce temps pendant madame Marguerite avoit grosse hayne aux bourgoix du Bois-le-Duc, pour ce qu'ils luy avoient refusé quelque demande; mais en la fin eulrent en leur conseil d'eulx appoinctier avec

[1] La foire.

elle, tellement que le septiesme jour d'octobre obeïrent à sa vollonté, et vindrent au devant d'elle en toutte humilité, la quelle leur pardonna tous maltalentz, et entra en la ville du Bois-le-Duc.

Soyés advertis que alors en Flandre et en Brabant y avoit ung groz trouble; car les mayeurs des villes ne volloient nulz deniers delivrer à madame la gouvernante, ne aulx comissaires, ad cause que on ne payoit nulz gens d'armes : mais en la fin, on les constraignit de le faire; et en y eult en la ville de Gand prisonniers, et en autres villes de Brabant; parquoy convint de faire obeissance. En ce meisme temps le prince d'Orrenge sortit de prison, en la requeste de l'empereur, pour le quel on delivra prisonniers souffisantz, et retourna au pays d'Espaignes, que l'empereur bien-vegna, et fu moult joyeux de sa delivrance. Lors on parloit en court du mariaige de l'empereur à la fille de Portugal; de quoy tout en fu si bien fait, que l'empereur s'en alla par devers la fille en la cité de Siville, en Portugal[1]; la quelle il fiancha le vingt-troisiesme jour du mois d'octobre; dont pour ceste cause, et pour l'aliance parreillement au roy de Portugal, à qui la promesse fu faicte de la jone seur de l'empereur, dame Katherine, donna le roy de Portugal à l'empereur cent mil doubles ducatz, laquelle somme fu amenée avecque les marchandises de Portugal, pour payer les gens d'armes bourguignons, qui estoient en Lombardie, Milan et Pavie; et fu deschergiés en la ville d'Anvers; et d'Anvers, par une grosse et bonne conduitte, fu menez de là les montz parmi le pays d'Allemaigne.

Ce temps pendant les allyés du pape contre l'empereur, craindants qu'il ne volsist faire son voiaige en la cité de Romme, pour estre couronné empereur, commenchoient aulcunement à estoupper les chemins, et s'en tenir saisiz. Par especial le marquis de Salus accompagniet de son filz, par le conseil du pape Clement septiesme, et des Venissiens, tenoient les champs avec une grosse bende. Le duc de Bourbon estant advertis, luy fist demander quelle chose il cherchoit, et qu'il tendoit à faire, d'estre ainsi sur les passaiges de Rome, et à quoi il servoit de ce faire. Responce luy fu faicte assés contre. Le duc estant animé dessus luy, fist marchier une bende de gens de guerre, et sa-

[1] Séville est en Espagne.

chant où il estoit, le sievy de sy près, qu'il le rechassa en la ville de Salus; où de ce train il l'assiega par telle sorte que nul ne povoit entrer, ne sortir. Le duc de Bourbon estant au siege non craindant personne, aulcuns s'estoient eslongiés[1] sur les villaiges, pour plus aise vivre que au camp. Aucuns Franchois tenant encore les champs sceurent que le duc estoit ainsy logié devant Saluz, et que pluiseurs Bourguignons tenoient les vilaiges. Environ de vingt cens Franchois entrerent où ses bourguignons estoient, et criant: «Tuez, tuez,» fraperent sur les gens au duc de Bourbon, par telle fachon que ilz les prindrent en desroy, non craindans nulluy, sans faire ghuet ne garde, tellement qu'ilz en tuerent beaucop. Quant le duc sceut que les Franchois avoient fait telle envahie sur ce gens par ces villaiges, se parti de son camp pour les combattre; et à l'ayde de ses gens sy bien s'y porta, que les Franchois fusrent mis en desroy; mais premiers tuerent des Bourguignons de dix à douze mille. Le duc fu moult courrouchié de sa perte. Après avoir prins et tuez les Franchoix, et autres mis en fuitte, retourna en son camp, le quel, par conseil deliberé, assailly la ville de telle fachon, quelque deffence que le marquis sceuist faire, qu'il l'emporta; où il y eult beaucop de femmes tuées, qui y assistoient. On disoit que le marquis et son filz y furent prins, et aulcuns disoient qu'ilz s'estoient saulvez; neantmoins la ville fu mise en obeissance. Le duc fist aller ès autres villes de l'enthour, lesquelles se renderent toutes, et y mist garnison par l'empereur.

En ce temps grosses ambassades se trouverent en Espaignes par devers l'empereur, où pluiseurs ouvertures se trouvoient pour tirer le roy hors de prison. Conclusion : leur fu respondu que pour riens on n'estoit deliberé de faire autre resolution que l'empereur leur avoit mandé par son cousin du Roeulx; et que hardiment à jamais ne revensissent pour tenir parlementz, se n'estoit pour ainsy le faire. Les responces ainsy apportées aux seigneurs du conseil de France, et à ceulx du parlement à Lyon, lesquelz avec la regente conclurent que la douagiere d'Allenchon, soeur au roy de France, yroit en bel estat encore par devers l'empereur, sçavoir se elle ne polroit parler au roy pour savoir sa vollunté. Ainsy en fu-il faict; car elle se

[1] Quelques-uns de ses gens s'étoient éloignés.

apresta avec grosse noblesse, et se mist à chemin envers les Espagnars. Parreillement le duc de Bourbon se prepara pour venir aussi vers l'empereur, lequel affectueusement dit au marquis de Piscarre, qu'il gardast bien le pays de Milan; aussi au duc de Milan, lequel estoit dedens le chasteau par l'empereur, avec une grosse bende de ses gens et de sa famille, dont ilz promisrent tous au duc de Bourbon de le bien garder, tellement que l'empereur n'y an auroit que proffit, et eulx que honneur. Conclusion : le duc se parti d'eulx, et jamais n'arresta qu'il ne arriva en Espaignes; lequel fu honnorablement reçupt de l'empereur et des nobles du pays. Ne fault pas doubter, quand Dieu fuist descendu du ciel, par maniere de dire, l'empereur, et toute la court, n'euist pas estez ghaire plus joyeux. Pluiseurs secretz furent descouvers du duc à l'empereur; et aulcunes lettres luttes, dont l'empereur s'en esmerveilla; et par especial, d'une que le Grant Turcque envoioit au roy de France, le cuidant encore en Pisiquiton; la quelle estoit de tel teneur.

Après avoir dit tous ses tiltres, disoit : «A mon filz, le roy de France, salut. Monseigneur mon filz, soyés advertis que sachant «vostre fortune telle, je suis terriblement mari, «et en est la mienne imperialle majesté toute «troublée; car je vous jure par les vingt-sept «milliers des prophetes, et par les quatre musafez qui sont tumbés du ciel, et par le premier prophete Mahommet, que, pour l'aliance «qui est jurée entre vous et moy, mon chier «filz, l'empereur et son alliance, comparreront «une fois [1], se je vis, votre malle fortune; car «tel empeschement mettray entre les chrestiens, «qu'il fauldra que on vous mette hors de prison, «et qu'ilz facent la paix avec vous. Je vous advise bien que j'ay la plus belle armée de deux «cent mil turcqz, que jamais empereur eult sur «les champs, pour cheminer vers le pays de «Hongrye, du quel, à l'aide du grant Dieu du «ciel, je seray le roy, qui empescera les Allemaignes que contre vous, l'empereur ne sera «secourru de par eulx. D'aller à Rome je l'en «garderay bien; car je y ay des amis tellement, «que moy meisme j'ai espoir d'estre empereur «des crestiens. Mes astrologues, sur ma revolution m'en ont advertis. Ne doubtés. De par «moy aurés assistance assez; ayés tousjours vostre promesse tenue. A tant le grant Dieu, en «qui nous creons, vous veuille tirer de la captivité où vous estes, et donner accomplissement de tous vos desirs. Escript en mon chasteau de Rodes, en la court de la grande mienne «majesté imperialle, le seiziesme kalende de «septembre.»

[1] Payeront un jour.

CHAPITRE IX.

Comment le duc de Bourbon alla visiter l'empereur en Espaignes, où il y eult de groz secretz; et comment aussi la douagierre d'Allenchon alla veoir le roy Franchois prisonnier.

Or Charles empereur, par la grace de Dieu, le cinquiesme de ce nom, escouttant ces lettres, fut moult esmerveilliet, lequel s'escria : «Ha! «faulx roy de France, tu as doncque prins l'aliance au Grant-Turcq, sultain Soliman Pach. «De loing-temps m'en suy assez perchut, et par «aulcunes lettres. Qu'en dictes-vous, duc de Bourbon, mon bon amy? Vechi chose contraire à la «loy, et qui nous fera grant destourbier.» Le duc respondit : «Chier sire, à mon advis non sera, «se vous vollez croire mon conseil. Tenés toutte «sa vie le roy de France en la prison, voire si ne «faict devant tous voz desirs, Lors viendrés bien «au deseure de tout.» L'empereur respondit : «Dieu est au dessus de moy; sa vollunté soit «faicte.» On leissa ces propoz, tousjours bienveignant le duc de Bourbon, auquel après on donna de grans dons, en lui monstrant amistiet grande.

Ainsy que l'empereur bien-vignoit le duc de Bourbon, lettres luy vindrent que le duc de Milan tenoit le chasteau pour luy meisme, sans soy declarer à l'empereur, ne au roy de France; et que le marquis de Piscarre en estoit au lict malade, sachant ces nouvelles estant à l'entour de Piemont pour corriger aucuns rebelles, qui bientost après morut. Aucuns disoient qu'il avoit esté empoisonné, et aultres disoient que c'estoit de courrouch, pour ce que le duc de Milan avoit faict tel tour, de ainsy saisir le chasteau. Et disoient les lettres, que quant le marquis de Piscare fu mort, son nepveu fu chief de l'armée de l'empereur, avec le conte de Somes, lesquelz estoient à force en la cité de Milan. Le marquis de Piscarre, devant sa mort, demanda entrée au di chasteau comme

autresfoix y avoit esté. Le duc lui respondit,que jamais n'y entreroit, sy l'empereur n'y venoit en personne et qu'il le garderoit comme pour luy. Le duc de Bourbon de ces nouvelles fu terriblement courrouchiet,et dict : « Traictre duc de « Milan, une fois, ce que tu fais te le feray com- « parer. » L'empereur de ses nouvelles ne fu pas en son aise; mais dit au duc de Bourbon, que brief y mettroit provision. Dont par conseil, où le duc de Bourbon fu appellé, l'empereur luy en donna la charge, en luy assignant de groz deniers. Dont incontinent rescripvy au jonne Marquis de Piscarre, nepveu du deffunct: qu'il se gardast bien de ses ennemis, et qu'il tenist le casteau de Milan en subgection, et que brief le viendroit visiter à grosse puissance; et au conte de Somes, qu'il gardast bien la cité de Pavye, comme il luy avoit promis. Le messagier se parti des Espaignes. Le duc de Bourbon ne tardast ghaire à appoincter ses affaires; mais je vous advise, que le messagier ne trouva pas le conte de Somes ; car il estoit mort ; mais son lieutenent et le conte Felix soignoient aux affaires.

Et à ceste heure le roy de France estoit alicté malade très-grievement, lequel par pluiseurs fois avoit demandé de parler à l'empereur, et que en luy gisoit toutte son alliance. Touttesfoix l'empereur ne trouva pas en son conseil d'y aller; ne sçay que je diray plus. La douagiere d'Allenchon fist tant par son chemin, que elle arriva en Espaignes. Quant l'empereur sceult sa venue, il fist aller au devant d'elle force de chevalliers avec grosse ricesse; lesquelz le bien-vegnerent honnorablement, et l'admenerent en la ville de Madrit où l'empereur estoit. Quant elle fu logée à son plaisir, desirant de parler à l' empereur, et sachant aussi que son frere estoit griefvement malade, desirant de parler à luy, fist requeste à l'empereur, qu'il la volsist ouyr parler en sa commission. L'empereur luy accorda, luy mandant le jour qu'elle y viendroit. Icelle se apresta. Fort noblement acompagniée vint par devers l'empereur, qui le bien-vigna sy honnorablement, qu'il n'est homme qui sçauroit dire l'humilitet que l'empereur luy monstra. Icelle parreillement s'approcha de luy tant honnestement, que c'estoit plaisir de les veoir. L'empereur le prist par la main, et après pluiseurs devises luy demanda que c'estoit que son ceur desiroit, et quelle commission elle avoit. Icelle respondit : que sa mere la regente et toutte la noblesse de France, et parreillement messeigneurs du parlement se recommandoient très-humblement à sa noble personne, supplyant que son frere le roy de France fusist mis à renchon, affin que paix ferme et estable fuist entre les crestiens ; et que sa cherge estoit, de par sa mere, de volloir donner la licence de visiter son frere en la prison, pour le reconforter, sachant aussi qu'il estoit malade. L'empereur sur ceste requeste cessa ung petit le parler; mais après qu'il eult ung petit pensé, dict : « Madame, touchant de « faire ranchon pour votre frere, je ne luy en « demande point ; car se il faict ce que j'ay res- « cript par mon cousin du Roeulx, je lui quicte « sa renchon, et des gentils-hommes avec luy « prisonniers, et sera la paix de crestieneté toutte « trouvée. Avés-vous ceste commission de ainsy « le faire? » La dame respondit : « Non, chier sire, « sinon de vous supplier de le faire ainsi que je « le vous ay recité. » Lors respondit l'empereur : « Ne m'en parlés plus ; car par le Dieu en qui nous « créons, autrement n'en sera faict. Touchant de « parler à votre frere, on vous y laira volluntiers « parler ; en volluntet d'y aller, vous m'y com- « pagnerés et bien brief. » Icelle le remerchia humblement; dont, après le congié de l'empereur, se retira en son logis.

CHAPITRE X.

Comment l'on traicta la paix entre l'empereur et le roy de France, en delivrant le roy de prison, sur les promesses qu'il fist à l'empereur ; desquelles, comme autres fois, n'en tint riens.

Peu de temps après, l'empereur se delibera que de mener la seur au roy de France pour le visiter. Conclusion : la chose fu tellement demenée, qu'ilz arriverent où le roy estoit prisonnier. On luy dit que l'empereur et sa soeur, la douagiere d'Allenchon, le venoient visiter. Sachiés que à l'heure de ces nouvelles, le roy estoit moult fort malade; et disoit-on que ceste maladie luy estoit prinse d'annoy [1]; neantmoins quant il sceult ceste venue, il se senty ung petit alligiet. Le roy se leva de son lict; tantost

[1] D'ennui, de tristesse.

après l'empereur entra avec la dame d'Allenchon au chasteau où le roy estoit prisonnier, à laquelle dame l'empereur donna grace de parler à son frere le roy de France. Ceste dame y alla, et le salua, en disant : « Mon frere, Dieu vous « garde de plus grant mal que vous n'avés. » Le roy la regarda en soy escryant, et dict : « Ha « ma seur, vous soyés la bien-venue. Vous salués « le plus malheureux et mal-fortuné roy qui soit « entre les crestiens. Comment faict notre mere ? « Le conseil me leyra-il icy toute ma vie? » La dame respondit : « Ma mere se recommande à vostre « personne, laquelle m'a envoyet par dechà en « Espaigne, pour vostre delivrance, et pour vous « visiter. » Lors le roy demanda à sa soeur, où estoit l'empereur. Elle luy dit, qu'il n'estoit pas loing de luy. Il dit qu'il desiroit moult de parler à luy. Après moult de devises de leurs affaires, l'empereur vint par devers le roy de France, accompagnié de pluiseurs nobles et saiges gens de son conseil. Le roy luy fist une grosse reverence, et luy dict : « Sire, vous soyés « le bien-venu ; car, par le Dieu que nous ado- « rons, vostre venue m'a plus gheri, ad ce que « je me sens, que tous les medechins que par « vostre congiet ay heu. » Pensez que l'empereur et le roy de France furent longuement ensemble, où grant humilité luy monstra l'empereur; où après pluiseurs devises et ouvertures que le roy fist à l'empereur pour sa delivrance, l'empereur prist congié de luy, et enmena la seur du roy avec luy en la ville de Toulette. Tost après l'empereur fist venir le roy par devers luy, où lors y avoit une ambassade de France. Les Espagnars se preparoient tant noblement, qu'il n'est clerc[1] qui sçauroit escripre la ricesse qui en ce lieu estoit. Soyés advertis que l'empereur estoit assiz hault en ung trosne, les ambassadeurs en bas. Le roy de France fu condhuict par monseigneur le Grant jusques à l'empereur en grant honneur ; lequel quant il perchut l'empereur tant richement et en tel estat, s'inclina par trois fois tout plourant; aussi beaucop d'autres plouroient. Quant l'empereur vist que ainsi le roy se humilioit, luy meisme fist la reverence au roy, le prendant par la main ; puis l'accola et baisa, et après le tira auprès de soy. Quant l'empereur fu rassis, demanda à l'ambassade ce qu'elle demandoit ; elle respondit : « Sire empereur, nous desirons que « la ranchon de nostre roy soy determinée, pour « l'avoir hors de prison, comme l'usaige de guerre « le requiert, et de povoir moyenner une bonne « payx entre vous et luy; ou autrement qu'il « dise cela qui luy plaisoit de faire. » Lors l'empereur parla et dit : « Seigneurs Espagnars, qu'en « dicte-vous? » Lors l'ung respondit, et dict : « Sire, « que diriesmes-nous? Vous sçavés que a esté « mis avant au conseil, pour le bien, honneur et « utilité des pays ; au quel conseil nous demo- « rons; et s'il vous plait, vous le dirés encore « aux Franchoix ; car de ces affaires vous estes « assés bien instruit. » Sur ce l'empereur prist le mot, et dict : « Seigneurs Franchoix, je vous di- « ray. Il a pleu à mon Dieu, à quy je doy louenge, « de mettre vostre roy, mon grant cousin, ès mes « mains, par le moyen de nostre grant amy le duc « de Bourbon, de quoy j'en suis fort joieux ; à « quel je dis : que bien soyt-il venu. Pour ma « part, j'ay des biens de Dieu plus que à souf- « fissance ; je ne quiers avoir riens de personne, « et sy est tout mon desir d'avoir bonne paix, « ferme, seure, et estable à cescun. Si votre roy « veult, et vous tous parreillement du realme, sa « delivrance sera bientost faicte. De sa ranchon, elle lui est quitée sy luy plait, et de tous les « prisonniers avec luy : mais je voulle ravoir ce « qui m'apertient ; et à ceulx à qui on a fait tort, « qu'il soit reparée, selon le contenu que je vous « envoyai par mon cousin le seigneur du Roeulx, « que le roy vit parreillement de là les montz au « chasteau de Pisiquiton. Faictes le ainsy, et vos- « tre roy vous sera rendu ; et sy aurés une paix « estable avec nous. » A ces motz l'empereur se retourna envers les Espagnars, et dict : « Seigneur, « esse point ainsy que vous l'entendés? n'en sera- « il pas ainsy faict? » Sur ce les Espagnars responderent, que selon leur voloir, aultrement n'en seroit faict. Sur ce les Franchois responderent que l'empereur en avoit assés bien parlé, mais il convenoit de porter en France ces nouvelles. L'empereur leur accorda ; avec lesquelz fist aller le seigneur de Pratre pour estre en la ville de Lyon, pour recepvoir les nouvelles de l'empereur, et pour les delivrer au parlement ; aussi pour recepvoir celles du parlement pour les renvoier à l'empereur. Le conseil se deffit ; l'empereur donna grace au roy de parler à

[1] Écrivain.

l'ambassade, et le roy dict à iceulx sa vollunté, leur supliant, quoy qu'il coustast, qu'il fusist hors de prison, ou par quelque moyen de promesse. Et il ajouta : « Dictes au conseil que je suis « deliberé de tout accorder, tant que je soye de- « hors. » Lors l'ambassade luy promist que ilz feroient avec le conseil pour le mielx. En ce disant prindrent congié au roy, le quel fu mis en ès mains de monseigneur le Grand, visce-roy de Naples, qui le remena en sa prison; dont le roy prya au seigneur visce-roy qu'il volsist estre pour sa personne, et qu'il le volsist assister en ses affaires, tellement qu'il peuist sortir de prison; et que, se ainsy le faisoit, luy seroit bien remuneret. Lors le visce-roy luy promist, en gardant son honneur et de l'empereur, qu'il se efforcheroit d'en besoigner. Le roy promist en sa prison. Peu de temps après, le conseil d'Espaigne se mist ensemble, où le duc de Bourbon estoit, où ilz conclurent que jamais le roy ne videroit de prison, sy [1] ne faisoit ce que l'empereur avoit mis avant; et là se arresta. Ce temps pendant l'ambassade retourna d'Espaigne, et arriva en la ville de Lyon; laquelle dit au parlement ce qu'elle avoit trouvet à l'empereur. Lesquelz, quant ilz eurent perchut la vollunté de l'empereur, assemblerent le conseil, où la regente mere du roy estoit; la quelle ne cessa jamais dire, après beaucop de difficultez, present le seigneur de Pratre, puis que le roy le volloit ainsy, comme ilz véoient par ses escriptz, que eulx meisme ainsy le volloient. Le seigneur de Pratre ayant ce que le conseil avoit decreté, parreillement la regente, le renvoya à l'empereur. Disoit ainsy la rescription adrechant à l'empereur [2], que c'estoit pour le bien et union de crestieneté: et à ceste fin que bonne paix et seure se trouvast entre l'empereur et le roy. Le parlement et tout le conseil de France estoient contentz avec le roy, de faire la demande de l'empereur, six sepmaines après que le roy seroit en son realme, à telle condition encore que le roy espouseroit madame Alyenor la soeur de l'empereur. Soyés advertis que ces lettres furent lutes par devant l'empereur et son conseil, où estoit le duc de Bourbon, et la douagiere d'Allenchon, et l'ung des chiefs de l'ambassade de France, lequel estoi demorée, pour estre comme le seigneur d Pratre estoit en la ville de Lyon. L'empereu escouttant ces nouvelles, demanda au conse qu'il estoit de faire sur ces responces. Nul n sonnoit mot. Le duc de Bourbon reprist le mo de l'empereur, et dict : « Sire ne vous deplaise « pour ma part n'en seroit ainsy faict, car le « Franchoix sont par trop desléalz. Soyés asseu « rés, se ilz ravoient leur roy hors de vos main « jamais ne feroient ce qu'ils vous vont icy prome « tant. Par mon conseil tenez le tousjours en vos « tre prison, tant qu'il aura satisfait au contenu « de voz demandes. » A ce conseil chacun s'arresta mais depuis le visce-roy de Naples fist tan envers l'empereur et avecque le conte de Nas sault, pensant de bien besoigner pour le bien publicque, ayant foy à la parolle du roy de France, oultre la voulenté des Espagnars et du duc de Bourbon, que moyennant que le roy de France fesist venir aux Espaignes le dauphin de France filz aisné, et le fils maisnet, que à sa voullenté retourneroit en France, et qu'il auroit six sepmaines pour aprester ses affaires selon ses promesses. Soyés advertis que ainsy le promist le roy, lequel manda icelluy appoinctement fait au parlement de Lion; lesquel sur ces affaires se conseillerent assez longhement. D'autre costé l'empereur avoit envoyé par devers son frere et les electeurs, tout ce qui estoit conclud, mot après aultre, et le serment des Espagnars, et leur blanc scellet, disant se la chose estoit de par eulx conclute comme ilz avoient faict, qu'ilz apportassent parreillement ce qu'ilz volloient faire. Sur ces rescriptions de l'empereur, l'archiduc d'Austrice et conseil furent ensemble par pluiseurs jours, ilz conseillerent, se le roy faisoit ainsy, en me tant ses filz hostagiers, que c'estoit bien le advis que le traitiet se fist pour le bien de crestieneté; voyant que le Grant-Turcq av tous les jours la vollunté d'entreprendre sur royalme de Hongrie. Puis aussi conclurent : q le duc de Bresvicq porteroit en Espaigne qu'ilz avoient concludt. Et ainsy en fu-il fai Tandis que tel conseil se tenoit en Allemaigne les estaz se tenoient à Malignes, où, escoutt le contenu que le roy de France avoit fait, cuns s'en taisoient; autres, tels que le marq d'Arschot, disoient : « Se on m'en créoit abe

[1] S'il.

[2] La réponse adressée à l'empereur portoit, que c'étoit, etc.

«lument, jamais le roy de France ne sortiroit de «la prison tant qu'il auroit tout satisfait à la de«mande de l'empereur.» Neantmoins quelque chose que on dict, après pluiseurs devises, le conseil concludt : que ce que l'empereur feroit, et ceulx des Espaignes, que d'emprès eulx volloient demorer ce que on avoit concludt à l'empereur son nepveux. D'autre costez le duc de Bresvicq se party des Allemaignes pour tirer vers Espaignes, lequel fu condhuit jusques à Louvain avec deux cens chevaulx de sa bende, craindant le duc de Gueldre; lequel duc de Bresvicq les leissa à Louvain, et se parti lui douziesme, cheminant en postz, arriva en la ville de Vallenchiennes, lequel depuis alla en briefz jours jusques en Espaignes, avec le postz de madame la gouvernante. Quant le duc de Bresvicq fu arrivé, delivra à l'empereur par escript, ce que les electeurs et son frere avoient concludt. Parreillement le post de madame la gouvernante donna ses lettres aussy à l'empereur. Dont sur ce assembla tout le conseil des Espaignes, où le duc de Bourbon estoit, où grosse difficulté estoit des Espagnars pour ces affaires. Ce neantmoins quelque chose qu'il y eult, l'empereur crut le visce-roy et le conte de Nassault, lesquelz disrent que la chose seroit faicte telle que le roy le promettoit et juroit. Sur ce le conseil se appaisa; mais fu là le serment faict de par les Espagnars, se faulte y avoit, que au roy de France ne leisseroient ung piet de terre, se Dieu le consentoit. Parreillement le duc de Bresvicq, baillant le blanc scellet des electeurs, avec leur serment de l'ainsy faire, jura sollempnellement d'entretenir sa promesse, comme foy de roy très-crestien. Le duc de Bresvicq lui dict : «Sire, il vous est de necessité «que vous le fachiés[1], ou autrement les Allemai«gnes vous courront sus, depuis le plus petit «jusques au plus grant; ainsy est ma commis«sion de le dire de par les electeurs.» Le roy respondyt : «Bresvicq, je tiendrai ma promesse.» Ces choses ainsy promises, l'empereur s'en alla en Toullette, pour ordonner des articles du contenu du traictié de quoy le roy seroit tenu de faire, tout ainsy qu'il en fu faict, present le roy de France et son ambassade; parreillement les Espagnars, tous les plus grans du pays, tant de l'eglise que du temporel; aussi ceulx d'Allemaigne; premier, le marquis de Brandebourg, le conte palatin, le duc de Bresvicq, le conte de Nassau, le visce-roy de Naples; où par devant lesquelz furent declarés en brief les principaulx articles de la paix entre l'empereur et le roy de France. Ce fu faict le dimenche vingt-quatriesme jour de janvier, l'an mil chinc cens et vingt-cinq en telle sorte que cy après s'enssuit.

[1] Faniez.

CHAPITRE XI.

Comment le roy de France renoncha à tous les tiltres, pays, terres et seignouries contenuz au traictiet; et comment ses deux enffans furent livrés comme hostagiers pour luy en Espaigne.

«Le roy de France, tant pour faire une bonne «paix, comme aussi pour sa delivrance, renonce «totallement et à jamais au realme de Napples, «à la duchié de Milan, et de Gennes, à la cité «de Tournay, d'Arras et de leurs appartenances «et appendances, quicte le ressort et souverai«neté de Flandre, Arthois, et en tous les païs «que l'empereur a, ou polra cy-après avoir ès «limites de la couronne de France : en après à «la duchié de Bourgoigne en toutte souverai«neté, ainsy que feu le duc Charles le possessa; «a la conté de Charolois, et autres petites sei«gnouries vers le quartier de Bourgoigne; res«titue Hesdin, et fera abattre les fors de Ter«roanne. Parreillement rend à monseigneur de «Bourbon toutes ses duchiés, terres, et sei«gnouries, meubles et immeubles, et luy rend «les levées de sesdi duchiés, terres, et biens «pendant son absence de France. Delivre le «prince d'Orrenge; et tous prisonniers d'ung «costez et d'autres sont quictes et libres. Touttes «confiscations d'ung costé et d'autre sont re«vocquées, et chacun retourne à ses biens, fors «en Italie, où on en procedera par justice. Le «roy habandonne le duc de Vertemburcg, et «est mise ordre sur sire Robert de la Marche; «et quant au duc de Gueldre, l'empereur est «content, en faveur du roy de France, qu'il de«meure en son pays sa vie durant, moyennant «que le roy pourchassera, que ce duc, ses villes «et estaz de Gueldre asseurent l'empereur de «mettre en main ceste duchié et ses apparte«nances, incontinent après le trespas du di

«duc; et s'il avoit enffans de legitime, l'em-«pereur les pourverra gracieusement; et si ad «ce ne volloit entendre, le roy l'aidera à con-«querre, et tout son pays; et le roy prestera «toute son armée de mer, et lui baillera six «cens lances, et six mil pietons payés pour «demi-an, pour son voiaige en Itallye ou ailleurs, «quant il plaira à l'empereur. Le mariaige con-«clud entre le roy de France et la royne Alye-«nor vefve de Portugal, laquelle royne, «moyenant ample renunciation à touttes succes-«sions, aura deux cens mille escuz d'or pour «une fois payez, et les contés de Masconnoix, «Ausseroix et Bar-sur-Saine. Et pour ce que «le di seigneur roy de France ne peult satis-«faire à la restitution de Bourgoigne, et de «beaucop d'autres choses de ce traictié, sans «ce qu'il fuist present, en faveur il yra en ceste «effect en son reaulme; et par dessus certaines «promesses et obligations par luy faictes, en-«voyera auparavant en hostages, ès mains de «l'empereur, le daulphin de France et l'autre filz «maisnet, ou le di daulphin et douze des princi-«paulx de France; lesquelz ayant satisfait, luy se-«ront renduz; et lors se accomplira le mariaige «du roy de France et de la roynne Alyenor.»

Et sur ces articles, en la ville de Toulette a esté rescrip par tout de faire publier la paix universelle le treiziesme jour du mois de fevrier; et est la lettre de tel teneur.

«L'on vous faict assavoir, que, à l'honneur de «Dieu nostre createur, et pour le bien, sceureté «et repoz de la crestienetet, paix perpetuelle, «concorde, union, et vraye et indissoluble ami-«tié, intelligence, lighe offensive et deffensive «sont traictiez et jurés entre très-hault, très-«excellent, très-noble, et très-puissant prince, «Charles, par la divine clemence, empereur «des Romains cinquiesme de ce nom, tousjours «auguste, roy catholicque et des Espaignes, «archiduc d'Austrice, duc de Bourgoigne, de «Brabant, etc., conte de Flandres, d'Arthois, etc, «nostre souverain seigneur et prince naturel «d'une part: et Franchois, aussi par la divine «grace, roy très-crestiens de France, premier «de ce nom, d'autre part, pour leurs hoirs et «successeurs, et tous et quelquoncques leurs «realmes, pays, terres et successions, vas-«saulx, serviteurs et subjectz, en sorte que «lesdi seigneurs et princes sont, et d'iey en «avant seront amis des amis, et ennemis des «ennemis; et au moyen d'icelle payx, union, «et accordt, leurs vassaulx et subjectz polront «doresenavant aller venir, frequenter, et con-«verser ès realmes, pays et seignouries l'ung «de l'autre, tant par mer comme par terre, «marchandément et autrement, seurement et «saulvément, comme par avant la guerre «d'entre iceulx seigneurs ilz faisoient et faire «povoient, en payant les droix de tonlieux, «passages, et autres debittes anchienement «accoustumées en temps de paix tant seule-«ment; et que par icelle paix tous vassaulx et «subjectz desdi princes d'une part et d'autre «retourneront en leurs biens, en quelque parti «qu'ilz soient. Et est faict en commandement de «par l'empereur à tous ceulx de sa succession «et obeissance, que doresnavant ilz ayent à gar-«der et observer la dite paix inviolablement, «et sans aulcune contravention, à paine d'estre «pugnis comme infracteurs de paix et traictiet, «sans deport et grace. Ainsi concludt par Mar-«gherite la regente, sieuvant les lettres de «l'empereur, données en la ville de Tolledes, le «vingt-cinquiesme jour de janvier. En Anvers, «en la presence des chiefz et de pluiseurs aul-«tres chevaliers de l'ordre, et aultres du privé «conseil de icelluy seigneur, le douziesme jour «du moix de febvrier.» Ainsi signé, moi present, et du secretaire du Blyoul.

CHAPITRE XII.

Comment l'empereur espousa la fille de Portugal; et comment le daulphin de France et son frere maisnet furent reçups en Espaigne hostagiers pour leur pere; et du trespas de la roynne du Danmarche.

La paix ainsy publyée, le peuple de tou quartiers loerent Dieu grandement, que s grace s'estendoit ainsy dessus eulx; parquo processions s'en fisrent par tout, feuz et esbat tements. Et durant ces choses, le roy de Franc ne tarda nullement en ses affaires; car par so commandement, desirant estre en son païs, fi appoinctier ses deux enfans au realme de Franc par le moien du conseil, avec sa mere la regent qui y tenoit tousjours la main, pour les mene en Espaignes; lesquelz, le plustost que l'o peult, arriverent en la ville de Bourdeau su

la Geronde. L'empereur sachant leur venue, fist scavoir au roy son departement, quant il luy plairoit. Lequel empereur ordonna grosse bende d'Espagnars, où monseigneur le Grant, visce-roy de Napples estoit le chief, pour aller avec le roy de France, et pour recepvoir le daulphin de France et son frere la maisné. Mais soiés advertis que le roy eusist esté volluntiers au noepces de l'empereur, sachant que la voix courroit, que on lui preparoit pour amener sa femme, la fille de Portugal. Mais l'empereur, non luy voeillant avoir, le fist partir. Lequel tant chemina qu'il arriva où ses enffans estoient, lesquelz il fist delivrer en la main du visce-roy, et des Espagnars; où alors le daulphin de France, en saluant son pere dit, quand on le livroit, faisant les reverences: « Adieu mon pere et mon «roy, je m'en voy [1] jonne pour vous, en estrange «terre, ne m'oubliés pas. » Le roy passa oultre assez dolent; lequel jamais n'arresta, qu'il ne fut arriere d'eux, plourant, et autres de sa famille parreillement. En tel sorte que je vous dics, le roy se parti de ses enffans; lequel jamais ne cessa de cheminer, tant qu'il fu en la conté d'Angoullame, en la ville de Cuigna [2], où il fist sa nativité [3]. Ses enffans incontinent furent livretz à madame Alyenor, laquelle estoit accompagniée des grans maistres d'Espaignes, qui priondrent les deux enffans, qui noblement estoient acompagniés de ceulx de France, qui furent condhuis jusques en la ville de Victorye, où la voix courroit que, après les noepces de l'empereur, on les meneroit en Vallence la grande. Ce temps que les enffans estoient en Victorie, on preparoit la infante, fille au roy de Portugal, en la cité de Siville, pour l'amenner en la ville de Valdolif espouser l'empereur, lequel aussi faisoit son appareil, que quant le temps en seroit, que pour aller au devant d'elle. Ainsy que ces choses se demenoient, la roynne de Dinemarcque, la seur de l'empereur; après avoir faict de groz regrects [4] aux seigneurs du pays, par especial à monseigneur de Fiennes, du gouvernement que on luy faisoit sy petit, soy complaindant par devers eulx en grant melancolie, se voyant ainsy debouttée d'un chacun, rendy son esprit au dehors de la ville de Gand, en une maison de plaisance, laquelle est à ceulx de Sainct Pierre de Gand, où l'abbé le gouvernoit avec son petit estat et ses enfans; lequel abbé, à ses despens, fist faire les obsecques sollempnelz, comme à elle appartenoit. Laquelle deleissa les regrectans trois enfans; l'aisné des trois estoit ung filz, nommé Charles, prince de Dinemarque; et sy avoit deux filles, dont l'aisnée se nommoit dame Rodhée, et la seconde dame Crestienne. Pour lequel trespassement de la noble royne, groz deuil s'en fist par tout les pays, par especial en la court de madame Marguerite, la tante de la royne trespassée, laquelle envoya son postz Richart en Espaigne, faire scavoir à la royne de Castille le trespas de sa fille damme Elizabeth, roynne de Dinemarcq, et à Charles son nepveu, empereur des Romains, tousjours auguste, et parreillement à ses soeurs, la royne Alyenor et dame Katherine. Lequel postz, quant il fu arrivé au royaulme d'Espaigne, chacun pour ceste dame demena grant deuil; mais neantmoins ne leissa à poursieuvir pour les noecpces de l'empereur; car la fille de Portugal luy fu amenée en la ville de Valdolif, en grant honneur, de ceulx du pais. Et furent les noepces faictes en icelle ville, au jour du mi-karesme, l'an de Jesu-Crist, mil chinc cens et vingt chinc, le vingt chincquiesme jour du moix de march. Pour laquelle sollempnité la feste en fu faicte planteureuse, et de quoy l'empereur Charles, par la grace de Dieu chincquiesme de ce nom, tousjours auguste, especiallement en mena grant joye, remerchiant son createur qui luy avoit permis d'avoir une telle espouse comme la fille du roy de Portugal, la plus belle en sagesse et la plus frisque et gentille que on sceusist perchevoir ne regarder. Soyés advertis, deux jours après les noepces, que l'empereur prist le deuil pour la mort de sa soeur dame Elizabeth de Castille, roynne deffuncte de Dinnemarcque, trespassée en la ville de Gand, maistresse ville de Flandres. La roynne de Castille, mere d'icelle, en demena groz deuil avec son filz; aussi fisrent les deux soers; la quelle royne de Castille et l'empereur son filz, fisrent faire par tout en Espaigne grans et très-somptueux services pour l'ame de la-dite deffuncte. Pour laquelle nous prierons au createur de noz ames, pour son ame, en prendant fin de la sixiesme partye.

[1] Vais. — [2] Cognac. — [3] Il naquit.
[4] De vives plaintes.

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

Comment l'empereur donna la ducié de Milan et aultres seignories au duc de Bourbon, dont il appresta ses affaires pour retourner en Lombardie. Et comment le roy de Franche estant hors de prison arriva en Angouleme.

Les choses ainsy faictes, et touttes sollempnitez des noepces de l'empereur bien et honnorablement acomplies, et les obsecques par tout en Espaigne achievez, pour ce que le duc de Bourbon desiroit retourner de là les montz, l'empereur sachant son volloir etre tel pour subvenir à ses affaires et volluntez, et pour autre pareillement, fist assembler le conseil des nobles d'Espaignes, où le duc de Bourbon fut invocquiet avec les grans maistres d'Allemaignes qui là estoient, et d'autres provinces, où après beaucop de devises mises avant, fu ordonnet de l'estat du duc de Bourbon touchant pour Lombardie, et où il prenderoit ses deniers pour menner la guerre de là les montz; et que pareillement luy ottroyoit et donnoit la duchié de Milan et la conté d'Aste, à le tenir de l'Empire, come les ducz de Milan l'avoient tenuz depuis le temps du premier duc, pour en joyr et possesser luy et ses successeurs, venuz et ad venir. De quoy, en la presence de tous les princes, en fist le duc le relief, ainsy qu'il apartenoit de faire pour ung tel fief. Le quel duc, après ces choses faictes, en ce conseil demanda le congié de soy partir à l'empereur, pour aller reconcquerre le chasteau de Milan à luy nouvellement donné; que cestuy qui le tenoit s'en disoit le duc; dont le jonne marquis de Pisquare le tenoit enserré [1], comme l'on avoit perçupt par ses lettres patentes, d'ung siege vollant. A quoy l'empereur respondit: que ce fusist à la bonne heure, et qu'il partesist quant il luy plairoit. En temps que ces besoignes estoient prestes au port de Barselonne, le duc de Bourbon l'en merchia. Le conseil de ceste matiere avoit pris la fin. Fu dict au prince d'Orenge, le quel estoit present au conseil, que la commission estoit d'en aller envers la duchié de Bourgoigne, accompagnié des nobles gens, lesquelz il emmenera tous duyctz [1], à la guerre, et autres pour prendre la possession de la duchet pour appendences, comme le roy de France en a faict les promesses; et qu'il trouveroit, le plustost qu'il seroit venu, les Espagnars, lesquelz estoient en garnison en la conté d'Arthois, pour les assister en ses affaires; et qu'il prendesist les sermentz et homaiges, comme gouverneur de l'empereur, en la duchiet de Bourgoigne. Lequel prince d'Orrenge, desirant ainsy en estre faict, respondit à l'empereur: que le plustost que faire se polroit y seroit avecque l'ayde de Dieu. Incontinent encore telle cherge [2] donnée au prince d'Orrenge, l'on donna au seigneur du Ruelx la gouvernance de la conté d'Arthois, ainsi que son pere deffunct monseigneur le grant maistre en avoit possessez et joy. Et il fut arresté que, luy venu au pays, il prendesist la joyssance de la bonne ville de Hesdin et du chasteau saisy des Franchois, et qu'il fesist au nom de l'emperreur, comme le chief d'Arthois, ainsy que le roy de France avoit promis de le faire, et de le rendre au terme dict au traictié. Le noble seigneur de Roeulx remerchia l'empereur du faict de la gouvernance d'Arthois, disant que de la ville de Hesdin et du chasteau feroit si bien, que homme vivant ne l'en sçauroit que reprendre. Après ces choses dictes, demanda la recepte de Hesdin à l'empereur pour son secretaire, dont luy fu accordée. Ce conseil finé, tost après le duc de Bourbon print congié de l'empereur, où il y eult des choses secrettes dictes touchant du pape et de la cité de Rome; lequel après s'party et chemina vers Barcelonne, où ses besoignes estoient toutes préparées. Pareillement le prince d'Orenge s'en alla par devers la duchet de Bourgoigne; le seigneur du Roeulx

[1] Blocqué.

[1] Faits, habitués. — [2] Après cette commission

envers la conté d'Arthois, faisant le commandement de l'empereur, pour et ad fin de prendre la possession de la ville et chasteau de Hesdin, et pour avoir la gouvernance de la conté d'Arthois.

Ce temps pendant que ces seigneurs cheminoient en leurs commissions, le roy de France estoit en la conté d'Angoulamme, et en la ville de Cuignac où il avoit prins sa naissance, tout pensif ad ce qui luy estoit advenu, où pluiseurs luy vindrent dollantz de la promesse qu'il avoit fait à l'empereur; neantmoins chacun le bien-vegnoit; et après moult de devises, le roy leur dit: que à l'aide de Dieu, sa foy et sa promesse seroit tenue, et estoit en propoz que de l'achever. En ces devises le roy fu averti que le duc de Bourbon se debvoit partir d'Espaigne; parquoy en ce meisme instant fist commandement que on se mist sur la mer, pour deffendre que icelluy duc son grant ennemi, par quy tout ce dangier luy estoit venu, qu'il ne peuist parfaire son voiaige pour descendre en Lombardie. Congnoissant que grosses promesses estoient faictes, pour icelluy pays, entre l'empereur et le duc de Bourbon, derechief manda aux capitaines tenans sa partie[1] delà les monts, que sa descente fusist deffendue, en les advertissant que la ville de Gennes tourneroit en brief de sa partie, se il ne rentroit ens au pays. Son commandement fu accompli; le postz y alla hastivement, où chacun fist ce que le roy commandoit le mieulx que on peult. Quant tout fu bien commandé par le roy, incontinent se party de la ville de Cuignac, et depuis fist son entrée en la ville de Poitiers.

CHAPITRE II.

Comment l'empereur envoia le prince d'Orrenge recepvoir la duchié de Bourgoigne en son gouvernement; et comment le seigneur du Roelx vint aussi prendre le gouvernement d'Arthoys.

Le roy doncques quant il fu venu en Poitiers[2], et reçup du peuple honnorablement, n'y eult ghaire esté qu'il n'y fist venir la pluspart du conseil de France pour estre adverti de ses affaires, et comment il feroit de ce qu'il avoit promis à l'empereur; et que les six sepmaines estoient accomplyes, desirant de ravoir ses deux enfans, et aussi de accomplir sa foy. Le conseil estant avec luy respondit: qu'il se contentast, et que on ne se consenteroit jamais parmy le reaulme, ne noble, ne non noble, de faire ce qu'il avoit promis, jusques au dernier homme. Le roy leur respondit: «Pourquoi donc m'avés-«vous leissé faire ce que j'ay faict? C'a esté de «vostre conseil. Par vous doncques, ad ce que «j'och[1], ma foy sera faulsée, et mes enffans ha-«bandonnés. Dont il n'estoit nulz besoin de les «y envoyer, sinon de moy y leisser, combien que «je desiroie d'en sortir. Helas! et que dira l'em-«pereur, qui m'a faict tant d'honneur que de «moy promettre sa noble seur de donner en «mariaige?» Sur ce le conseil respondit au roy: «Ne vous soussiés, il est des femmes assez; et sy ne vous chaille[2] de l'empereur. Voz enffans seront bien tirés hors d'Espaigne, sans faire ce que vous avés promis à l'empereur; vous y avés estet constrainct[3]. Laissés la chose une espace, nous en sarons bien besoigner par argent ou par amis.» Sur ce le roy ne sceult que dire, sinon qu'il se partit du conseil tout corrouchié; le quel devint tout malade et langoureux, sans sçavoir qu'il povoit avoir. Incontinent que le roy fu arriere d'eulx, eulrent en leur avis que d'envoyer par devers la duchié de Bourgoigne leur faire sçavoir partout, qu'il se gardassent bien de faire autrement qu'on y avoit aprins[4] de faire, ne de pas obeyr à autre personnaige que au roy ou à ses commis. Après ce commandement faict et le postz party, gens de guerre furent mis sus, pour envoyer en la duchié de Bourgoigne. Soyés advertis que en temps que ces nouvelles vindrent en la duchiet, les plus grans du pays de Bourgoigne estoient desjà allés par devers les seigneurs de parlement en Paris, pour sçavoir comment ilz feroient, pource que le roy avoit promis qu'ilz seroient à l'empereur, quoy que pour nulle riens ne seroient de son party, jusques au dernier homme de Bourgoigne. Le conseil du parlement les merchia, disant: que s'ilz avoient bien faict pour la couronne, que encore le feissent mieulx. Responderent: que leur desir y estoit. Ce disant prindrent congié, lesquelz le plustost qu'il peulrent, retournerent en Bourgoigne, où ilz

[1] Attachés à son parti. — [2] Poitiers.

[1] J'entends. — [2] Et vous ne devez pas vous soucier.
[3] Forcé. — [4] Qu'on n'avoit coutume.

trouverent les messagiers venans de Potiers, lesquelz avoient dict la conclusion du conseil tenu en la ville de Pothiers; ausquelz messagiers promisrent de faire tout ce enthierement que on leur mandoit, et que on n'y fist pas de crainte [1]. Parreillement ceulx du chasteau de Hesdin eulrent ung tel mandement que ceulx de Bourgoigne. Je vous advise, que quant le prince d'Orrenge fu arrivé en la duchiet de Bourgoigne, et speciallement en la ville de Digon, l'entrée luy fu deffendue, disant: que le conseil de France leur avoit mandé, et aussi le parlement de Paris, de pas leisser entrer ens ès villes nulz, si ce n'est de par eulx. De ces responces se contenta très-mal le prince d'Orrenge, et se tira envers la Franche-Conté. Parreillement après Pasques, en l'an mil chinc cens et vingt-six, le seigneur de Roeulx, après avoir monstré sa commission de l'empereur à madame Marguerite d'Austrice, gouvernante des pays d'embas, prist la possession de la conté d'Arthois, comme son pere l'avoit tenu: mais en la ville et le chasteau de Hesdin n'y peult entrer; car il luy fu dict que jamais ny entreroit, jusques le temps qu'ilz seroient payés de ce que le roy leur debvoit, et encore après ne vyderoient pas, s'ilz ne véoient le blanc-scellet du roy, et pareillement du conseil de France. Ce voyant le bon seigneur du Roelx, envoya les nouvelles à l'empereur; le quel, quant il véyt la rebellion de ceulx de Hesdin, incontinent fist deffence sur la hart, que de ce jour en advant, nulz ne obéist à la court du parlement de Paris, et que les sergens au roy ne fissent plus nulz esploix en la conté d'Arthois, sinon par l'empereur. Ainsi en fu-il faict. Le prince d'Orrenge voyant que nullement ne povoit estre obey pour estre gouverneur en la duchié de Bourgoigne, le fist sçavoir à l'empereur, et comment il tenoit ses champs [2] sur la Franche-Conté, où les Espagnars des garnisons d'Arthois, comme on luy avoit dict, estoient avec lui. Tandis que ces choses se demenoient, le duc de Bourbon, quelque deffence que on luy fist sur la mer par le commandement du roy de France, arriva en la cité de Gennes, après avoir souffert beaucop de paines sur la mer; et y vint à la bonne heure; car les habitans se fuissent rendus, voyans les meultineries qu'ilz faisoient à leurs garnisons, aulx Franchois. Le duc en fu adverti, sy les eult de belles parolles, et aussi qu'il y estoit à grosse puissance [1]; parquoi dissimulerent avec le duc de Bourbon. Et mist grosse garnison dedens les fors de la cité de Gennes et là entour. Le duc n'y eult ghaire sejourné qu'il ne fusist adverty, que le marquis de Piscarre, estant tousjours en son siege volant, qu'il avoit rué jus beaucop de Venissiens, et destroussé le paiement des Suistres, de troix mois, venant du reaulme de France; et que la bende de domp Frenand venoit à son aide secourir le marquis du Piscarre contre les ennemis de l'empereur, le cuidant encore aux Espaignes: mais il luy fu dict, qu'ilz n'avoient peu venir à temps à la destrousse des Venissiens, ad cause que en leur chemin qu'ilz avoient rencontré les boures [2] d'Allemaignes, lesquelz boures ilz avoient desconfitz et tous mis à mort. Depuis eult nouvelle qu'ilz estoient arrivés au siege vollant du marquis de Piscarre; dont pour ces nouvelles fu moult resjouy. Sachant qu'ilz estoient ensembles, se party de Gennes avec grosse bende; si bien exploicta, que en peu de temps fu avec le marquis de Piscarre, où il fu fort recoeillié [3] et très-bien-vegné, en luy monstrant une merveilleuse amour, tant des gentilz hommes comme de aultres; lesquelz petits et grans, se resjoyerent de tel sorte, que chacun du siege vollant en fist grosse feste, feulx et esbattementz de guerre, sonnans ces trompettes et tamburins, et aultres instruments, tirans force artillerie, tellement que celui qui se disoit duc de Milan estant au chasteau, sceult, par ceste feste que on faisoit, que c'estoit le duc de Bourbon qui estoit retourné d'Espaignes. Sy s'en prinst à esmerveillier, prenant grosses garde à son faict [4]. Quant le duc de Bourbon se perchut avec ses amis, bien averti du marquis de Piscarre de ce qu'on avoit faict durant le siege vollant, et de la mort de son oncle, et du chasteau ainsy tenu, eult en conseil, le lendemain de sa venue, faire demander au duc Sflore [5] Francisque sa vollunté; et ainsi en fu-il faict. A quoy Sflore

[1] Et qu'on ne devoit rien craindre. — [2] Il s'étoit campé.

[1] Aussi les gaigna-t-il par ses discours gracieux, autant que par la force de son armée.
[2] Paysans, du mot allemand *bauer*.
[3] Très-bien accueilli.
[4] Se tenant bien sur ses gardes. — [5] Sforce.

respondit : que contre et envers tous tiendroit la place et chasteau de Milan ; et que c'estoit son droit, et que à grant tort on luy volloit tollir, pourveub[1] que son pere en estoit le duc, et que on n'y pensast plus ; car jusques au dernier homme de la place ne se rendroit pas, soy sentant et tenant l'hoir legitime de la duchiet. Sur ce le duc de Bourbon luy fist respondre : s'il ne se rendoit, et le chasteau parreillement, à la majeste imperiale, que ce seroit à la male santé d'eulx tous ; car en la fin les feroit tous pendre, et le duc tout premier. Quant les compaignons furent advertis de ces nouvelles, assemblerent incontinent leur ghemaine[2], où le lieutenant du duc estoit, et où en la fin le duc y fu mandé, lequel y vint, sçachant que l'assemblée se faisoit contre luy. Auquel, quant il fut avec eulx, les compagnons luy disrent, s'il ne faisoit son appoinctement, qu'ilz le feroient ; et que trop bien congnoissoient le duc de Bourbon, car longtemps l'avoient servy. Le duc Francisque craindant que les compagnons ne le livrassent, fist tant envers le duc de Bourbon, que son appoinctement fu faict, et pour les compagnons parreillement ; où le duc Sflore Francisque eult, parmy aulcuns deniers que on luy debvoit, deux cens mille ducatz. Lequel duc, après qu'il eult ses besoignes faictes, et bonne seureté de ses deniers, sortit du chasteau de Milan avecq ses compagnons en leurs abillemens, lesquelz s'en allerent avecq Francisque en la bende des Venissiens. Dont après, quant le duc de Bourbon les sceult tous dehors, se boutta dedens avec aulcuns Espagnars qu'il avait amenés d'Espaignes, et les aultres il fist boutter dedens la ville de Milan, en deffaisant son armée ; et puis ravitailla le chasteau pour longtemps.

CHAPITRE III.

Comment le roy de Franche fist alliance au pape, aulx Venissiens, aux Florentins, et à aultres nations ; et comment le visce-roy alla envers le roy de Franche, reprochant sa foy et sa promesse.

Les choses ainsy faictes, le roy de France fu adverty que le payement des Suistres estoit destroussé, et que le duc de Bourbon estoit arrivé en la cité de Gennes, sans quelque dangier ; et que domp Frenand luy avoit envoyé ung secours ; et voyant beaucop de temps passé de sa promesse, et plus daventaige qu'il n'avoit demandé, envoia par devers l'empereur une noble ambassade, soy excusant sur ses gens du reaulme, lesquelz, comme il allegoit, n'estoient pas en ses volluntés ; mais moyennant la grace de Dieu, le tout se feroit avant qu'il fu loing temps. L'empereur se appaisa de ses parolles, luy baillant encore autres six semaines avec le temps passez. En ceste saison, le roy de Dinemarc, par le moyen de l'empereur son beau-frère, debvoit retourner en son pays et reaulme : mais la chose en alla tout d'aultre sorte ; quoy que son oncle, lequel tenoit le realme, et qui s'estoit consenty avec le peuple d'en chasser le roy, avoit reçupt le mandement par l'empereur, qu'il s'en volsist deporter ; aussi il s'en deporta : mais le peuple non voeillant ravoir leur roy, et desobéissant à la majesté impériale, fisrent ung autre chief d'ung des cousins germains du roy, auquel ilz donnerent le gouvernement du pays, comme il fuist leur roy ; et l'oncle ne se mua ne absenta en nulle maniere depuis, qu'il fusist contre le roy, ne contre l'empereur, ne contre le pays. Le roy de France voyant que encore les six sepmaines se passoient, pour appaiser l'empereur fist colper à deux de ses conseilliers les chiefz, pour ce que tousjours arroghoient contre sa vollunté. Icelluy, après avoir esté en Angoulame, peu de tamps depuis qu'il s'estoit parti de Poithiers, fist ses approches du reaulme d'Aragon, faignant retourner en la prison de l'empereur pour acquiter sa promesse. Combien qu'il fesist tel chose, se avoit-il tout autre vollunté ; car secrettement il avoit promis aux Venissiens, au pape, et aulx Florentins, et au roy d'Angleterre, et au duc Sflore Francisque, que ung parlement se feroit, où il y auroit bonne paix jurée ; et se avoit envoyé en la duchié de Bourgoigne, aulx capitaines et juges faire sçavoir, que son volloir estoit tel, qu'ilz tenissent le peuple tousjours françhois. Neantmoins quoi que ces choses fuissent mandées en la duchié, si y avoit-il de groz différens ; car les anchiens euissent bien vollu que la redition fusist faicte à l'empereur, leur vray et droict seigneur. D'autres y avoit aussy qui y

[1] Attendu.

[2] Le conseil de la ville, du mot allemand *gemeinde*, commune.

differoient; lesquelz en la conclusion convint appaiser; car les capitaines et gens de justice des villes et communaulté, lesquelz avoient rechupt le mandement du roy, y prindrent une telle garde, que tant hardy n'en osoit sonner ne dire ung seul mot. Incontinent après ces choses faictes, le roy de France estant ès marches d'Arragon retourna en Angoulame. L'empereur fu adverti qu'il estoit abuzet par les promesses du roy, et eult en conseil que d'envoyer par devers luy le visce-roy de Naples, pour ce que par luy le roy avoit obtenu sa delivrance, pour luy demander se jamais sa vollunté ne seroit de tenir sa promesse. La chose en fu ainsy faicte; le visce-roy chemina en postz, et ne tarda ghaire qu'il ne fu en la ville de Cuignac de par l'empereur; et vint devant la personne du roy. Après la salutation faicte, et après pluiseurs devises, le roy luy demanda de ses enffans, et comment l'empereur se portoit. Les responces faictes du visce-roy au propoz et demandes du roy, parla d'autre sorte, en demandant au roy: «Sire, quant viendra le «jour, me fait demander l'empereur, que vostre «promesse sur vostre foi se tiendra?» Le roy l'escouta; mais sur ceste demande ne sceut que respondre, sinon qu'il luy prist à dire: qu'il assembleroit son conseil de tous costez, et qu'il diroit ce qu'ilz en feroient et diroient. Ainsy en fu-il fait; car quant le conseil fu assemblé, le roy mist advant les choses qu'il avoit promis à l'empereur, «lequel, comme il disoit, est trop «impatient en ces affaires, que moy ay grant «desir d'acomplir, que le conseil de France, que «voyés icy present, et aultres ne me leissent «faire.» Mais ne challoit au conseil de ce que le roy disoit, present le visce-roy de Napples; mais au contraire luy disrent, qu'il n'en prendist pas de malvaix temps, et qu'il se soussiast de sa promesse, et qu'ilz en feroient bien, veu que estant prisonnier et par constraincte l'avoit promis. Je vous advertis que tous estoient de ce conseil, où le plus des Franchois estoient, sinon ceulx du parlement de Paris, lesquelz avoient mandez au roy de non y venir; mais s'il leur volloit dire quelque chose, qu'il viensist en la cité de Paris; et que pour ses conseils, pour le faict de ses promesses, ne s'en meuvroient ung seul pas. Le roy fu adverti de ces responses des seigneurs du parlement. Par l'adveu[1] de son conseil, qu'il avoit eu en la ville de Cuignac, envoya le visce-roy par devers le parlement de Paris, pour sçavoir s'ils ne seroient pas consentans aux promesses que le roy avoit fait à l'empereur; et se on les parachevoit pour tenir sa foy; aussi pour ravoir ses deux enfans. Le visce-roi sur ce y fu envoyé, avec des plus saiges de l'autre conseil tenu en la ville de Cuignac. Quant le visce-roy fu en Paris venu devant messieurs du parlement, luy demanderent qu'il cherchoit. Le visce-roy leur respondit: que le roy de France leur maistre l'avoit envoiet par devers eulx, affin qu'il luy disissent la vollenté qu'ilz avoient, quant au faict de sa promesse qu'il avoit fait à l'empereur en la ville de Madritte et Toulette en Espaigne; c'estoit de rendre et faire le contenu des articles declaretz en la lettre publiée par les païs. Ceulx du parlement reponderent au visce-roy: que luy meisme avoit esté l'ung qui l'avoit fait promettre d'ainsy le faire: mais pour le dernier homme des pays et du reaulme n'y seroyent jamais consentans de rendre la duchié de Bourgoigne, ne de quicter le ressort du pays d'Arthois au parlement. Le visce-roy leur dict: «Vous avés dict que je suis l'ung de ceulx «qui luy a fait faire telle promessse; vous «avés dit verité: mais il me pria beaucop et au «conte de Nassau, que nous en parlissimmes à «l'empereur nostre maistre, que d'ainsy le faire «pour sa delivrance; nous le fisme. Dont l'em«pereur nous l'acorda, pour ce que je luy affer«may que vostre roy tiendroit ce qu'il promet«toit.» Lors fu respondu au visce-roy, que en ce faisant, ne leur avoit pas fait de plaisir, ne de service au realme de France, et qu'ilz heuissent mieulx aimé le roy en Espaigne que les enfans. «Mais, ce disrent-ils encore, se l'empe«reur vostre maistre se volloit condescendre «pour le Bourgoigne user d'une autre ma«niere ou pour argent, nous exposeriemes «corps et biens pour ravoir les enffans.» Le visce-roy leur dict, que de l'autrement faire qu'il ne le promist, jamais traictiet ne sy trouvera; «e«se ne r'arez de nulle saison[2] voz enfans, voi«s'il ne se vient rendre en sa foy en leur lieu. Lors dict l'ung du conseil à bref mot; qu'en fasse ainsi qu'il l'entend, aultrement jamai

[1] L'avis. — [2] Et vous ne recouvrerez jamais.

«de par nous n'en sera faict. Dictes-le à l'em-«pereur, s'il vous plaist.» A ces parolles prist le visce-roy congié d'eulx, et retourna hastivement en la ville de Cuigna par devers le roy, auquel il dit ce que le parlement luy avoit dict, et aussi fisrent les seigneurs que le roy avoit envoyet avec le visce-roy; de quoi le roy se courroucha fort horriblement sur ceulx du parlement de Paris, disant; que une fois le comparroient [1], et les habittans pareillement, aulx quels il monstreroit ce qui luy en estoit, de ce qu'il avoient ainsi respondu au visce-roy. Lequel visce-roy reprist la parolle au roy, et dict moult de reproches, disant: se il volloit, qu'il en feroit bien, s'il avoit en sa vollunté; et qu'il se souviensist qu'il luy avoit dict en la ville de Iette, là où il luy promist que de faire son traictié, et qu'il ne s'en soussiast; «que, pour «morir, tiendroit sa promesse, et que dedens «six sepmaines tout seroit achevez, et que plus «n'en demandoit après estre ses deux filz en Es-«paignes.» Le roy ne respondoit riens; neantmoins luy dict encore le visce-roy, qu'ilz reviensist en Espaigne tenir sa foy, comme il avoit promis. Ad ce respondit le roy: «Je ne sçay que «j'ay à faire, je suis à bout de mon sens. Dieu m'y voeille sçavoir. Sur ces responses et sur aultres, le visce-roy voyant que autre chose n'en auroit, le plustost qu'il peult, manda à l'empereur ce qu'il avoit trouvé au conseil de Cuigna, et parreillement au parlement de Paris. Soyés advertis que ung post y alla hastivement dire les nouvelles, lequel arriva à l'empereur en la ville de Valdolif.

CHAPITRE IV.

Comment le roy de France fist ung mariaige entre le daulphin et la fille du roy d'Angleterre, et comment le visce-roy poursieuvoit tousjours le roy qu'il tinst sa promesse.

L'empereur estant adverti de ce que le visce-roy luy mandoit, se courroucha amerement, lequel jura, que jamais sa barbe ne seroit deffaicte s'il n'avoit de la promesse sa vollunté; et sur ce le manda l'empereur à madame Alyenor sa soeur, laquelle avoit les deux enffans en garde, lesquelz n'estoient pas encore avant ès pays, qu'elle les fesist retirer quarante lieues, et bien hastivement. C'estoit au commenchement du moix de juin que ces choses se faisoient. Et sachiés que le visce-roy estoit tousjours avec le roy de France, auquel l'on monstroit gros signes d'amour, combien que on euist bien vollu que par honneur il euist esté en Espaigne, pour ce que les Venissiens et les gens du pape, parreillement les Angloix, commenchoient à venir, pour parlementer d'ung mariaige, entre le daulphin de France et la fille du roy d'Angleterre. Neantmoins pour quelque chose que le visce-roy y fesist, ne se laissa pas à faire la chose, car en ung conseil où les gens du pape estoient, les Venissiens et les Angloix, le duc de Milan et le roy de France, fu entre eulx faict bonne alliance, et vray mariaige entre le daulphin de France, et la fille au roy d'Angleterre; et y fu appellée la majesté imperiale en ce traictiet, se c'estoit son bon plaisir. Ce fu faict present le visce-roy de Naples, lequel, sans le faire sçavoir à l'empereur, respondit: que à ces affaires ne se accorderoit. Puis dit encore de grosses paroles injurieuses au roy Franchois. Neantmoins quelque chose qu'il luy peusist dire, la paix fu faicte et publiée en la maniere qui s'enssuit.

« L'on vous faict assavoir, que bonne, seure « paix et léalle amitié, confederation et perpe-« tuelle intelligence a esté et est faicte, con-« clute et traictiée au nom de Dieu, à l'honneur, « gloire et exaltation de la chose publicque en « crestienté, et principalement pour parvenir « à la paix universelle, union, concorde et repoz « de la dicte chrestieneté, entre nostre saint pere « le pape Clement septiesme de ce nom, le très-« crestien roy de France, et très-hault et « puissant prince Henry, par la grace de Dieu, « roy d'Angleterre, seigneur d'Ybernye, def-« fenceur de la foi, esleu protecteur et conser-« vateur de la dite ligue; et le illustrissime « André Grity, duc en la seignourie de Venise, « et le seigneur Francisque Marie Sforce, duc « de Milan, en la quelle ligue a este lyez hon-« norablement à très-hault, très-puissant, et « très-illustre prince, par la divine providence. « Charles empereur des Romains, roy de Cas-« tille, très-catholicque, et autres potestas de la « dite crestienneté, soubz les modifications,

[1] Ils le payeroient.

« qualités, et conditions, quant au dit empe-
« reur esleu, contenu en la dite ligue; moyen-
« nant en la quelle se doibt esperer entierement,
« à l'ayde de Dieu, la dite paix universelle s'en
« debvoir ensuivre pour le bien de crestieneté.
« Est expressement entendu en ceste ligue et
« confederation, les seigneurs des cantons des
« anchiennes ligues des haultes Allemaignes y
« estre nommez et compris dès à present, et
« autres contenu en la dicte ligue. Et fut ce
« faict en la ville de Cuigna en la conté d'An-
« goulame, le vingt-uniesme jour du mois de
« jung, l'an mil chinc cens et vingt-six. Ainsy
« signet et du secretaire Robert. »

CHAPITRE V.

Comment le visce-roy retourna de France à l'empereur, au quel il dict enthierement ce que le roy et le conseil lui avoient respondu.

Charles de Mingoval, visce-roy de Napples, voiant ces choses ainssi faicte, et telles alliances jurées, vint vers le roy de France auquel il print congié, lui disant des choses qu'il ne oyoit pas vollentiers. Et pour ce les luy disoit, que par luy et le conte de Nassau, luy pensant bien faire, pour parvenir au bien de la chose publicque, avoient obtenu son traictié vers l'empereur; que pas les Espagnars et les Allemans ne s'y fusissent jamais consentis; et qu'il véoit maintenant, que de ce qu'il avoit promis n'en volloit riens tenir; mais au contraire avoit faict et juré une nouvelle alliance encontre tous les ennemis de l'empereur, lequel lui avoit promis de faire toutte amistié, et de luy baillier ses gens par terre et par mer, pour subvenir en ses affaires, pour aller à son courronement de l'Empire à Rome, et ailleurs par tout où il luy plairoit à comander, desfreyant aux depens des deniers venans de France. Pourquoy telles choses luy disoit, en reprochant que c'estoit lachement faict d'ung roy très-crestien de France, et que pour ces raisons doubtoit de retourner en Espaignes, veu qu'il estoit cause de son traictiet; et aussi sachant que les Espagnars et Allemans l'en reprocheront, et pour ce que, pour ses affaires l'empereur luy avoit envoié pour en mieulx besoigner que ung aultre aussi congnoissant les affaires. Le roy l'escouttant n'estoit pas à son aise, et ne l'ouoyt pas vollontiers en ses reproches; neantmoins respondit au visce roy assez fellement [1]: « Je te diray que tu « feras. Se tu crainct de retourner en Espaigne, « doubtant la fureur de l'empereur, et les repro- « ces des Espagnars et Allemans, et aussi de la « quinalte du pays, demeure avec nous icy, tu « joyras de la duchié de Bourbon, et si te feray « connestable de France avec grans biens que je « te feray venant de mon reaulme, pour le plaisir « que tu dis que tu m'a fait, que je congnois asser; « mais le conseil de France n'entend pas, que « ainsy en est à moy faire ung tel traictiet par « devers l'empereur, en tamps que n'estoie pas « libre ne deslyé de prison. » Le visce roy respon- « dit: Je vous diray, sire. Vous dirés ce qu'il vous « plaira, vous sçavés comment la chose en fu dicte « et faicte sans nulle constraincte. Vous me pro- « metés beaucoup de biens, mais quant il seroit « en vous à moy donner vostre royalme, et de « moy faire le roy, se ne le prenderoy-je pas, en « faulsant le serment que j'ay faict à l'empereur « mon naturel seigneur: mais soyés adverti que « de tout ce que vous avés faict et dit, l'empereur « le sçaura à la verité. » Et à ces motz prist le congié, le quel tendoit soy retirer par la Lombardie, pour deviser avec le duc de Bourbon, pour l'advertir des affaires de l'aliance faicte nouvelle au roy de France, et aulx aultres d'entredi. Le roy en fu adverti, et luy fist deffendre d'en aller par Lombardie, et qu'il s'en allast le droict chemin; ainsy en fu-il faict; où Richart, le postz de Haspre, convoia troix journée le visce roy, et après prist son congié, qui tourna chemin vers les pays d'embas, pour venir à la gouvernante, douagiere de Savoye, luy dire les nouvelles que le visce roy rescoignoit touchant de ses affaires qu'il avoit heu en la ville de Cuigna. Quant le postz fu party, le visce roi se tira vers les Espaignes; et incontinent qu'il fu party du roy, le roy envoya envers les Bourguignons, que s'ilz avoient estez bons subjectz que encore le fusissent, et qu'il leur seroit bon seigneur et roy. Et faisoit ce, pourtant [2] que on l'avoit adverty, que les anchiens homes de Bourgoigne avoient en leurs vollentés et devises de volluntier sy veoir l'empereur. Pour ceste cause le roy fist mettre une puissante armé

[1] Rudement. — [2] Parce.

sus; mais les aulcuns disoient que ce n'estoit pas pour les mettre en la duchié de Bourgoigne, mais de là les montz en Lombardie. Neantmoins cest ne se mua [1] et ne fist mal à personne, si non qu'ilz mengerent le pays.

Ainsy que ces choses se demenoient, le visce roy de Naples arriva à l'empereur, auquel en la presence des plus grans d'Espaignes et d'Allemaignes, conta de point en point les affaires de son voiayge, et de l'allyance nouvellement faicte, et comment il avoit esté en pluiseurs conseilz, et meisme au parlement à Paris, où il luy fu dict, que jamais les Bourguignons, ne la Bourgoigne ne seroit separée du reaulme jusques au dernier homme: mais si on povoit trouver ung autre moyen, volluntiers s'exposeroient de ravoir leurs enfans. Puis dit, que au conseil de Cuigna en avoit estet dit ottant: mais que le roy se monstroit de ses conseils moult fort courrouchiet. L'empereur, escoutant le visce roy, ne se courroucha aulcunement, et après demanda à ses chevalliers qu'il en disisent leurs advis. Lors respondit l'ung d'iceulx: « Sire, pardonnés-nous, n'en sçau- « rions que dire; car sans le visce roy et autres, « nous n'eussyons que faire de tel poursuite: mais « d'une chose mal faicte fault regarder le mielx « faire. Lors l'empereur sur ce respondit: Il fault « doncques que vous assemblés tout le conseil, « affin d'en faire pour l'honneur de l'empereur et « de nous. » Ainsy en fu-il faict; le conseil se mist ensemble, où il fu decreté que jamais autre traictié n'averoient les Franchois, si celluy faict en Madritte, de par le roy, et signet en Toulette, n'estoit entretenu. Soyés advertis que, en ce temps que le conseil se tenoit en Espaigne, pour les nouvelles du visce roy, vint nouvelles à l'empereur comment le duc de Bourbon ravoit le chasteau de Milan, et pour appoinctement, et que le duc Francisque Slorce en avoit reçupt deux cent mille ducatz; et comment il estoit en allé avec les Venissiens et Florentins. S'il avoit esté courrouchié des affaires du roy de France, au contraire fu resjoy que le chasteau de Milan estoit en la main du duc de Bourbon, le quel le fist sçavoir ens ès pays d'embas à la gouvernante sa noble tante, et elle le fist sçavoir par tout. Et durant ces nouvelles, la marquise d'Arschot accompagnée de sa noble mere, la princesse de Chimay, et de sa belle tante, madame de Saint-Py, avec autres ses bien-veuillantes, celle noble dame marquise à juste terme, par ung mardy, du matin environ de sept à huit heures, le dixiesme jour du mois de jullet quinze cent vingt six, s'est acouchiée d'ung noble filz, avec l'ayde de Dieu et de la vierge Marie, où le rethour de la noble dame estoit en ses doleurs. Le marquis fort joyeulx d'avoir ung si beau filz, sachant le seigneur de Ravestain en la cité de Cambray, le quel faisoit ung parlement avec la douagiere de Vendosme pour eschangier aulcunes de leurs terres, comme la voix courroit, y alla avec son frere, le seigneur de Moncornet, le quel estoit venu visiter son frere le marquis en Vallenchiennes. Le quel marquis, venu en la cité de Cambray, pria le seigneur de Ravestain pour lever de fons son filz, lequel luy accorda volluntiers; et puis après ceste requeste, le marquis et son frere de Moncornet retournerent en Vallenchiennes. Le lendemain, qui fu par ung vendredi, le seigneur de Ravestain y vint aussi au giste; et le samedy en groz triumphe, en l'eglise paroicialle en l'eglise de Saint Nicolas, auprès de l'hostel du marquis, avec plenté de torces [1] que la ville y avoit ordonné, et pareillement de l'estat du marquis, fu l'enfant baptisié en ung nouveau font couvert de drap d'or. Et fu le premier parrin, le seigneur de Ravestain, qui luy donna son nom, nommé Philippe, par la grace de Dieu; le second parin fu le seigneur de Montcornet, oncle à l'enfant; et la marinne estoit madame de Saint-Py, la belle tante à la marquise. Je vous adverty que les dons des parrins et marrine furent grans et vaillables. Quant le baptisement fu faict, l'enfant fu raporté de l'église par sa marinne, noblement accompagniet de son petit frere, Charles de Croy, conte de Porcean, et de sa petite seur, que la nourrice portoit entre ses bras, et d'aultres grans personnaiges et nobles hommes, avec le prevost de la ville, et messieurs les eschevins et jurés, et aussi d'aultres dames, demoiselles et bourgoises de la noble maison du marquis. Ainsy par ordre chacun rentra en l'hostel, où l'enfant fu emporté à la noble mere, qui estoit en une couche moult riche, belle et triumphant.

[1] Et il ne se fit point de mouvement.

[1] Force flambeaux.

Au soir pour la feste de la nativité de l'enfant, pour la joye, le marquis tint' court ouverte, où le seigneur de Ravestain et pluiseurs aultres soupperent; dont après soupper ung gentilhomme de Piemont, nommé messire Bernardin de Valpergue, seigneur de Candie, docteur en medechine, accompagnié d'ung bon gentilhomme de la maison du marquis, nommé Guillaume Fornye, fisrent ung Tournois contre tous venantz, lesquelz vaillament s'y porterent.

CHAPITRE VI.

Comment le Grant Turcq descendit avec deux cens mille hommes au royaulme de Hongrye, où ils firent de grosses et merveilleuses insolences.

Au temps que ces plaisances se faisoient en la ville de Vallenchiennes, les Venissiens et gens du pape, Franchois et Suistres avoient assiegé le chasteau de Milan, où le duc de Bourbon estoit; mais ce fu pour eulx à la malheure; car n'estoient pas bien logez, quant le duc saillit sur eulx avec une grosse bende, de telle sorte que tous fusrent desconfitz, et en bouttant les feux en leurs logis, tellement qu'ils cuiderent que tout le monde fuist arrivé sur eulx, et furent constrains d'abandonner l'artillerie et autres utensilles de guerre, et sy en demoura mort sur le camp de neuf à dix cens hommes, de toutes nations. Ce temps pendant après que la foursenerye [1] de Soliman Pach, Grant Turcq, empereur de Constantinoble a esté acomplye sur la ville de Rodes, et que à sa vollunté le tenoit paisiblement, estant en Constantinoble, luy est souvenu de la promesse qu'il fist ung jour passé en la ville d'Avignon au roy de France, pour faire destourbier à l'empereur; et s'est advisé que de loingtemps avoit envie d'estre roy de Hongrye. Fu adverti de pluiseurs secretz du pays, et par où il polroit entrer, qui estoit la cause qu'il sieuvoit son propoz que d'y aller, pour le concquerre, y sentant parreillement ung jonne roy d'eage, et si sçavoit aussi qu'il y avoit au pays ung conte, qui s'appelloit seigneur Veisda, qui hayoit à mort le jonne roy Loys, combien que ce fusist son cousin germain. Tellement besoigna sur ses affaires le Turcq, que, après ses besoignes mises advant à son conseil privé, envoya une seurre ambassade de peti nombre en Hongrie par devers le conte Veisda, le quel avoit l'entendement des Franchois; laquelle ambassade sy bien besoigna, que le Grant Turcq y povoit venir à sa vollunté, et que nul destourbier ne luy seroit faict; mais au contraire, on l'assisteroit de toutte puissance, et sy feroit tant, que le roy ne sçaroit sa descente tant qu'il seroit au pays fort avant. L'accord ainsy faict par le conte Veisda, et reçu grosse somme de deniers, l'ambassade se retira vers Constantinoble, où le Turcq fu adverty que le conte Veisda luy avoit promis de faire. Sur ce ordonna de ses affaires et armées tellement, que jamais en Turquie n'y eult ung tel appareil, la quel il mist sus de deux cens milles Turcqs que Sarrasins, biens munis de tout ce qu'il leur falloit en tel cas. Et fu en l'an quinze cens et vingt-six au pays de Hongrie, où le Turcq estoit, lequel se loga au près de la ville de Griesveisemburch [1], pour courrir sus le pays de Bohesme et Hongrie, et passa oultre ung bras de mer, que on appelle Save. Quant le Turcq fu ainsy que passé, sans le sceub de nulles personnes qui y pensissent deffendre, qui luy fu facille à faire, ad cause que Veisda se taisoit, lequel estoit le plus grant du pays après le roy, qui guardoit que nulz ne n'allast à l'encontre du Turcq, et avoit tant faict que, à l'aborder, la ville de Griesveisemburch luy avoit esté rendue par trayson, lors voyant les Turques qu'ilz avoient ceste puissante ville, et qu'ilz avoient passez tous les grans braz de mer, amonstrerent leurs chevaulcheurs et pietons avec leur grosse artillerie; et quant ilz furent en plain pays, encloyrent ung camp de leur karoy qui contenoit sept lieues de largue, où ilz se tinrent longhe espace, faisant à la foys de grosses courses avault [2] le pays de Honguerye, gastant et bruslant les eglises et maisons, et mettant à mort tous ceulx lesquelz ils rencontroient, sans misericorde, et principalement ceulx qui volloient resister à leurs efforts, murdrissant aussi femmes et enffans; et furent ainsy plus de quatre jours et quatre sepmaines par le pays, faisant le desroy du monde [3], avant que le noble roy de Hongrie en sceusist certainne nouvelle, ad cause que le traictre

[1] La rage.

[1] Stuhl-Weissemburg. — [2] Aval, en descendant.
[3] Les plus horribles ravages.

Veysda l'empeschoit; mais le mois passé, on ne luy veult plus celler; car trop de fuians le faisoient sçavoir, par où il en eult nouvelle, dont fu fort esbahi; qui commencha à assembler du conseil. Et tandis voyant le Turcq que chacun s'en alloit devant sa puissance, deleissant tous leurs biens et chevance, les faisoit prendre et trousser [1], et tout porter en la ville de Griesveisemburch; puis fist marcher ses gens sans arrester, tant qu'ilz furent en ung pays appeilé Styrie, là où le bon vin croit, et étoit le dit païs fertil et plain de provision. Les Turcques à grosse puissance, ainsy estant en ce bon pays, se misrent en bonne ordonnance, pour ce que le pays estoit peuplé, affin d'eulx deffendre, se les Hongrois venoient à l'encontre d'eulx, et misrent leurs camaulx dedens les vignobles, de telle sorte que iceulx mengoient grappes et vignes, et gastant tous les vignobles. Combien que le pays fusist peuplez, se n'y avoit-il personne qui se osast trouver contre eulx, pour y faire quelque resistance. Ce voyant les Sarazins allerent devant un chasteau, lequel s'appelloit Petervaradin, le quel estoit fort à merveille, et ne furent ghaire devant, que les Turcques ne l'eurent à leur vollenté; et quant ilz en furent le maistre, colperent à chacun crestien le chief, dont après les misrent aux boutz de leurs lances, et ainsy vindrent devant leur tiran empereur de Constantinoble, au quel l'ung recita leur tirannye par eulx faicte au chasteau de Petervadin; et quant il eult tout dict, leissa tumber les chiefz des povres crestiens à terre, et les fist-on hastivement enfouyr. Lors aulcuns fuyans disrent au roy Loys plus ad plain que les Turques estoient en son pays, et comment ilz avoient prins la ville de Griesveisemburch, et qu'ilz gastoient tout le pays, pillant et bruslant par tout où ilz passoient; aussi qu'ilz avoient le chasteau de Petervadin, et tout mis à mort les crestiens. Le jonne roy esmervellet, avec ung peti de conseil qu'il avoit avec luy, pourquoy on ne l'avoit plus tempre [2] adverty, se retourna leur disant: « Vechi de piteuses nouvelles, qu'en «dictes-vous, seigneurs? Je vous prie que sur «ce me voeilliés conseillier; vous povés sçavoir «qu'il n'est pas possible de resister à telz effors, «qu'il sont sans grosse aide, et nous ne avons «gens, ne argent; parquoy, je vous prie, sur «ces affaires conseilliés-moy.» Ad ce le conseil respondit: «Sire, se croire nous vollyés, vous «envoyeryés hastivement demander secours à «ceulx qui sont vos voisins, et plus prochains; «comme à ceulx du reaulme du Bohesme voz «subjects, et en Polle [1] et Mercherre; aussi à la «majesté imperialle.» Le roy crut à ce conceil, et envoia ses postz soubittement par tout, soy aussi mettant sus de telle puissance que hastivement peult trouver.

[1] Ramasser. — [2] De meilleure heure.

[1] Pologne.

CHAPITRE VII.

Comment le roy de Franche, après qu'il sceut la verité de la descente des Turcz en Hongrye, il assembla une puissante armée, pour aller contre le duc de Bourbon.

Tandis que ces assemblées se faisoient, le roy des Franchois adverty par ses espies et postz, que le Grant Turcq estoit descendu au reaulme de Hongrie, et que aussi il avoit reçupt lettres du Grant Turcq, et sachant que par telles besoignes domp Frenand auroit assés à faire à secourir le roy Loys son beau-frere, sans prendre le loisir d'ayder le duc de Bourbon, mist sus une grosse bende de trente ou trente-deux mille hommes, en la condhuicte du conte de Saint Pol, et l'admiral de France, avec le seigneur de Florenge, et pluiseurs aultres gentilzhommes, les quelz faisoient leurs assemblées à l'environ de Lyon sur la Rosne. L'empereur en fu adverti par ses biens-voeillans, que telle assemblée se faisoit pour grever le duc de Bourbon, manda au roy de France: quelle estoit sa volluinté, et s'il ne luy souffissoit pas, se par son alliance donnée Soliman Pach, turcq en Constantinoble, laquelle alliance en Avignon de par luy a esté cause de sa descente en Hongrie, comme le Turcq luy avoit bien promis, si encore ne se metoit sus pour contrister son lieutenant le duc de Bourbon: que luy meisme avoit promis sa foy en la ville de Madritte ne pas faire la guerre à la majesté imperialle, ou autrement de retourner en sa foy: et que trop de jours en ses requestes estoient passez, et avec ce, s'il ne se contentoit, que on se cour-

roucheroit. Le roy de France escoutant ces nouvelles pensa amerrement dessus, soy reputant ung homme lache, qui autrement ne mettoit remede en ses affaires; et pensant que: l'empereur avoit bonne raison, luy remanda que touchant d'achever sa promesse, il ne tenoit pas à luy, mais au conseil de France; neantmoins, quoy qu'il doibve couster, tiendra ce qu'il a promis, sans soy soussyer; et que c'estoit tout son desir de demourer son amy; luy recomandant ses enffans, ainsy qu'il voldroit que on feist des siens, s'il en avoit en tel qualité; mais touchant du duc de Bourbon, qu'il ne luy volsist desplaire [1], car c'estoit l'homme que plus hayoit desoubz le ciel. En telle sorte l'empereur fu appaisiet pour ceste fois, et le roy ne fist pas haster son armée; mais les fist tarder, voyant que l'empereur se contentoit de luy; et fist demorer ses gens de guerre mengier le pays, dont c'estoit pitiet. Tandis les chiens enragiés ne leissoient les povres crestiens nuict ne jour en paix. Et pour à ce obvyer et deffendre, le très-vaillant et noble homme Loys, le jonne roy de Hongrie, fist comme ung roy très-crestien doibt faire; car pour volloir delivrer son peuple, attendant ses amis, lesquelz se preparoient pour le secourir, n'arresta gueres; mais avec ung ceur emflambé, desirant deffendre la foy catholicque, se mist avec ung peu de gens, lesquelz il avoit faict rassembler à une villette nommée Dulna, seize lieues de Ofne, où il assist premier son ostz; et n'avoit environ que quatre mille hommes à piet que à cheval. Lequel quoy qu'il fesist, le roy du pays estoit en crainte des villaiges de Hongrie autant que du Turcq, que le traictre conte Veisda avoit sedhuyt; et aussi ad cause de l'evesque de Grane. Lequel quoy qu'il demonstrast avoir bon zele, n'estoit pas son amy, comme cy après vous pourez ouir; pour lequel evesque de Grane estant par devant ung logis, où le fourier du roy volloit logier, ou que son maistre y fusist logiés à son aize, le fourier de l'evesque y volloit pareillement logier son seigneur, et disoit que son maistre estoit mieulx le seigneur de Hongrie que celui que on disoit roy de Hongrie. L'acteur: Aa! traictres gens, ce n'estoit pas pour bien achever la journée contre les Turcques, ne de les enchasser hors du reaulme, que faire telle dissention, et encore ung evesque. La noise esleva [1] assés grande; car le fourier de l'evesque fu tellement battu qu'il en morut. Ainsy que ces choses se demenoient, le nombre des Hongroix croissoit et multiplioit tousjours, tellement que leur camp estoit jusques ung lieu appellé Batha, à troix lieues près des Sarazins. Quant le roy Loys sceut qu'ilz estoient sy près de luy, sachant que leur desir estoit de le deffaires et ruer jus pour la Crestieneté, le roy appella ses seigneurs en conseil, lesquelz y vindrent, et pluiseurs evesques et prelatz, où après avoir acousté le jonne roy en ses dolleances, conclurent que d'assalir le Grant Turcque pour les combattre, comme cy après vous orrez.

[1] Que l'empereur ne trouvât pas mauvais qu'il n'eût point d'égards pour lui.

CHAPITRE VIII.

Comment le roy de Hongrie donna la bataille aux Turcz, ennemis de la foy, dont par trahison le noble roy perdi la journée et la vie.

A ceste conclusion prise, le Turcq en fu adverty, le quel envoya incontinent par devers le roy, luy faisant sçavoir, qu'il fusist asseuré et bien adverti, qu'il l'avoit delivret d'une grosse somme d'argent à ung seigneur de Hongrye son parent, lequel l'avoit aidiet à entrer au pays, et qu'il n'avoit que faire soy preparer de les volloir combattre, ne de soy mettre en bataille contre luy, et que c'estoit à tort; car il avoit acheté le pays, et bien payet d'argent comptant; qu'il y venoit pour le visiter et recepvoir, et y faire son entrée; et que sur ce desiroit de parlementer au roy, affin de faire ung bon appoinctement avec luy, de tel sorte, qu'il demorroit [2] paisible en son royalme, en luy rendant aulcuns deniers par an, soy disant son vassal; et que, en ce faisant, retourneroit en Constantinoble. Le roy escoutant ces nouvelles fu moult esmeirveillié et esbahi, disant: «Ha! mon «benoit createur, tu soyes le bien loué en ceste ad«versité.» Puis dict à ses seigneurs: «Comment, «mes amis? je n'entend pas cecy: à ce que ce «felon turcq enragiet nous mande, il convient [3] «qu'il y ait des Judas entre nous. En quelle «sorte me maintiendray-je?» Lors chacun commencha à s'excuser, et dire: «Sire, ne doubtés,

[1] Il s'éleva une querelle. — [2] Demeureroit.
[3] Il faut.

«ce ne sont que abuz et entervalles[1] que ce Sar-«razin meth advant. Faisont ce que notre con-«seil a concludt.» Alors fu le roy deliberé, sur les responces de ses nobles hommes, de entrer en bataille, quelque jonnesse qu'il eulsist; et fist[2] le conseil de ses seigneurs, combien que tous n'estoient pas certains[3]. Et le propre jour de la decolation Saint-Jean Baptiste, vingt-neuviesme jour du moix d'aoust, sortit le roy de son camp avec son armée, là où Damery Pol estoit son lieutenant general, lequel mist l'armée des Hongroix et Bohemois en deux bendes, dont celle de l'evesque du Grane estoit la principalle, et en quoy le roy avoit plus de fiance, et avoit la meilleure artillerye avecque le roy; lequel quant il perchut ses batailles bien ordonnées, comencha à faire sonner trompettes et tamburs, pour commencher la meslée de bataille, lequel fist une petite amonition à ses gens, les priant que chascun fusist vaillant pour la foy soutenir; lesquelz promisrent tous de ainsi le faire, se Dieu le consentoit. Lors, ces parolles dictes, après pluiseurs ceremonies, le roy commencha à marchier vigoreusement, en approchant les Turcz ses ennemis, tellement qu'ilz perceurent l'ung l'autre; le Grant Turcq parreillement, après avoir faict ung sermon à ses gens, leur priant de le bien faire, et que s'ilz gaignoient ceste bataille à l'honneur du grant Dieu, qu'ils seroient tous riches; car jamais n'avint telle gloire aux payens qu'il leur aviendroit; car en ce faisant, esperoit que en brief temps seroit empereur des Allemaignes. Ces parolles dictes, fu ordonné de son avant-garde approchant les crestiens; laquelle tellement besoigna, qu'ilz commencherent à fraper l'ung sur l'autre. Les crestiens tiroient leur artillerye sur les Turcques, où ilz faisoient ung petit de domaige; les Turcques ne tiroient pas leur artillerye, mais venient jusques aulx crestiens; laquelle bataille dura depuis huict heures du matin jusques à quatre heures du soir. Lesquelz Turcques se rethirerent derriere leur karroy, lesquelz estoient tous encloz de camaulx[4] et de leur ost[5] ainsy que par constraincte le capitaine Dammery Paul, moisne, avec sa bende hongroise, a fait commencher à tirer fort radement[1] l'artillerie; mais c'estoit pour neant; car ilz ne povoient attaindre leurs ennemis, pour ce qu'ilz tiroient trop hault. Ce voyant la grosse bende des Sarrasins, et que leur avantgarde s'estoit ainsy rethirée, ne l'entendant pas qu'ilz volloient faire, sinon qu'ilz avoient beaucop perdu, et que l'artillerie hongroise ne les povoit endomager, se amonstrerent; qui lors amenerent leur artillerie pour tirer dessus les Hongrois; laquelle artillerye fut affustée entre deux fossetz, assez près d'une yaue coye. Mais quant ilz perchurent le roy, qui tant vaillamment se combattoit, tant ricement monté et armé, et qu'ils le véoient au treict de leur artillerie, commencherent à tirer sur l'armée du roy sans cesser, une bonne heure de loing. L'evesque de Grane acompagnié des Bohemoix, voyant que on tiroit ainsy sur le roy et non dessus luy, et que le roy estoit en dangier, en estant fort joyeux, disant en soy meismes, qu'il estoit où il le volloit avoir, s'est tourné avec sa bende incontinent en fuite, et si il n'en avoit nul dangier[2]; car les Turcques ne luy povoient mal faire de l'artillerye. Ce neantmoins, par son traicteur couraige, s'en alla et habandonna le noble roy avec sa bende et aulcuns Bohemois en la place. Lequel roy, quoy que l'artillerie des Turcz fust desserrée par troix foix sur sa bende, si se combattoit-il vaillament, donnant couraige à ses gens; mais en la fin se perchut de tout costets oppressé, sans veoir qu'il auroit aide ne confort de personne, tellement que c'estoit à luy que on en volloit, force luy fu habandonner le tout, et soy enfuir par derriere leur ost, lequel avoit esté rompu, quant l'evesque s'enfuyt, laissant le roy en grant dangier. Quant les Turcz perchurent le noble roy ainsy fuyr, le sievirent piet à piet jusques à leur karroy; parquoy pour aulcuns la deffence n'y vally plus riens; car pluiseurs vaillans crestiens y leisserent leurs vies. Quant le roy véyt qu'il n'y avoit plus de remede, tottalement avecq ses nobles, voir le demeurant[3], s'en est fuy, leissant courre[4] les chevaulx à bride avallée, tant qu'il arriverent en une mares-

[1] Que feintes pour gagner du tems.
[2] Suivit. — [3] Déterminés.
[4] Chameaux. — [5] Armée.

[1] Terme wallon : promptement. — [2] Nécessité.
[3] Ou plutôt avec ce qui en étoit resté.
[4] Courir.

caille [1] une partye, les autres qui n'y entrerent pas furent saulvez, et autres qui habandonnerent les chevaulx, et qui se misrent à piet entant en la marescaille parfond, que les Turcz ne oserent sieuvir, furent pareillement saulvés. Le noble roy Loys ne fist pas ainsy que les autres. Demoura sur son cheval, lequel entra en une marescaille et fort parfond, lequel cheval estoit ung grant coursier, fort pesant et bardé, et luy parreillement aussi fort armé, de tel sorte que le cheval et luy se sont enfonsés dedens le marescaille. Quant le roy se perchut ainsy de plus en plus en la bourbiere [2], pensant tousjours tirer son cheval dehors par ung bout, en donnant de l'esperon, tira la bride, et le cheval tumby au reverse sur luy, tellement que son harnoiz luy serra le col; parquoy il fallu que le noble roy Loys de Hongrye finast ses jours en la marescaille, comme noble et vaillant crestien. Le roy tout-puissant le voeille resjoir en la gloire eternelle!

CHAPITRE IX.

Comment le corps du noble roy de Hongrie fu trouvé, embalmé, et ensepvely, par ung chevalier hongroy; et du groz deuil que la dolante royne Marie d'Austrice mena.

En tel sorte fina ses jours le noble roy Loys de Hongrie, le jour de la decollation saint Jean-Baptiste, le vingt-neuviesme jour du mois d'aoust, l'an mil chinc cens et vingt-six, dont il fu trouvet non pas loing d'une yaue, qui s'appelle Save, par ung seigneur de Hongrie, lequel se appelloit Ceterins; lequel il mist, le corps bien espissié [3], en ung lieu secret; puis s'en alla porter les nouvelles à madame Marie d'Austrice, royne de Hongrye, au chasteau de Presburcq, où estoit son douaire. Laquelle noble royne, quant elle fut adyertye de la verité, n'estoit nulz qui l'en sceusist rapaiser; car après Dieu, le noble roy estoit tout son desir. Neantmoins celle demenant son deuil, demanda à Ceterins, où il s'en alloit de ce train. Ycelluy respondit: qu'il alloit faire sçavoir à son frere domp Frenand, archiduc d'Austrice, et pour sçavoir qu'il voldra faire du corps. Lors celle dame demanda où le corps de son mary reposoit. Il respondit: que on l'avoit mis en lieu seur, embalmé en haste. La dame luy demanda, s'il estoit fort depelaytz [1] et s'il l'avoit trouvé entre les mors, ou on avoit passez sur luy. A ce respondit le chevalier Ceterins à la noble dame tout ainsy qu'il en avoit esté faict, et ainsy comme j'ay dict cy devant, de quoy la royne fu fort desconfortée, et de quoy ses doleurs s'en renouvellerent. Conclusion, après que le chevallier eut sejournet la journée, reconfortant la royne, lendemain se party, lequel portoit avec ces dures nouvelles lettre de la royne à son frere domp Frenand, soy recommandant et ses grosses affaires, en luy donnant confort encontre ses enn emis. Soyés advertis que ceste mort fu ung gros mal pour la crestientée; parreillement ung gros deshonneur de la fuicte que fist le moysne et l'evesque du Grane avec sa bende; car s'ilz ne s'en fuissent enfuictz, en habandonnant leur roy, et faire comme il faisoit en vaillamment deffendant la foy catolicque, les Turcques euissent eub beaucop d'affaires, et sy ne fuist pas le roy sy miserablement finez. Quant la bataille fu ainsy tournée perdue sur les Hongroix, le reste qui d'eulx demoura se retirerent dedens les villes et chasteaux. Mais soyés advertis que le plutost que le chevalier hongroix fu party pour marchier [2] à la royne et à domp Frenand la mort du roy Loys, il fu prins et ravi du lieu où le chevalier l'avoit mis et embalmé en sarcuys [3] de bois, pour le remettre en ung sarcuit de plomb: puis fu emporté en une eglise cathredalle en grans pleurs et gemissemens, avec grant nombre de torses, attendant que domp Frenand, archiduc d'Austrice, avec la seignourie d'Hongrie et les parens auroient ordonnez de son enterrement. Ce tamps pendant de la bataille finée les Turcqz tenoient les champs, lesquelz avoient gaignié sans nombre de biens, que les Hongroix avoient leissés et habandonnés en leur armée et camp. Et tandis le chevallier hongroix arriva au roy domp Frenand, auquel il conta la povre adversité du roy de Hongrie et de sa mort; parquoy groz deuil sordict [4] en l'archiduc d'Austrice; et où le conseil se assembla pour besoigner de son enterrement, et de

[1] Marais. — [2] Dans la vase. — [3] Embaumé.

[1] Déchiré. — [2] Marquer, annoncer. — [3] Cercueil.
[4] S'ourdit, s'éleva.

secours que l'on feroit contre les Turcqz. Des quels nous laisserons à parler, et dirons ung petit des gens du pape, Venissyens et Florentins.

CHAPITRE X.

Comment les Venissiens et gens du pape assiegerent le duc de Bourbon au chasteau de Milan; et comment le duc et le prince d'Orrenge les deffirent, et tuerent tous, meisme les Franchoys qui y venoient.

Sachant iceulx que le duc de Bourbon estoit ainsi obéy en la ducié de Milan, et qu'il deffendoit les passaiges de sorte que les Franchoix, ne riens de par eulx, ne povoit venir en leur armée, par conseil deliberé allerent assieger à grosse puissance le chasteau de Milan, et de tel sorte que jamais place fut assiegée. Le duc se voyant ainsi assiegé, incontinent l'envoya dire à l'empereur, lequel le secoull en quinze jours. L'empereur incontinent et sans delai manda au prince d'Orrenge, qui estoit en la France-Conté, qu'il leissast le Bourgoigne, et qu'il prendesist le plus de gens qu'il povoit en ces methles [1] et pays, et qu'il se trouvast, combien qu'il coustast, à l'ayde du duc de Bourbon, lequel estoit assiegé au chasteau de Milan. Et ce tamps les Franchois tenoient les champs, et estoient ceulx que le roy avoit fait tarder, pour les nouvelles que l'empereur luy avoit envoyet; nonobstant avoit promis aulx Venissiens que les y envoyeroit; et sachant qu'ilz estoient deliberés avec les gens au pape, leur avoit mandé, qu'ilz marchassent, disants qu'ilz alloient chercher leurs adventures de là les montz, par une faincte, comme si vous vollés, ilz euissent estez bannis du reaulme. D'autre costé le prince d'Orrenge avoit regardé les mandemens de l'empereur, lequel luy mandoit, qu'il allast aider de là les montz et le duc de Bourbon; et se mist sus pareillement pour aller chercher, comme les Franchois, ses adventures avec le duc de Bourbon; parquoy de sa bende se trouva dix mille hommes à piet et à cheval fort bien esquippés. Lequel se voyant en tel sorte acompagnié, ne tarda ghaire qu'il ne s'en allast vers les montaignes, avec grosse artillerye et en bonne ordre, sachant les Franchoix allant devant eulx, et attendant la bonne fortune pour les combattre. Soyés advertis que les Franchoix avoient ainsy que passé les montaignes, lesquelz eulrent des nouvelles telles, qu'ilz n'osoient plus marcher avant, pour ce que l'armée du pape et des Venissiens se debattoit en leur camp devant Milan. La cause qu'ilz disoient; que l'armée du roy de France n'estoit pas avec eulx, et que de loing temps le roy de France avoit promis ce faire, et sy ne tenoit pas sa promesse; car il avoit promis envoyer une grande armée et force vivres, et s'y n'en véoient nulz apparences. Les Venissiens disoient que c'estoit par le pape, et les gens du pape disoient que c'estoit par les Venissiens, pour aulcuns refuz que l'on avoit fait au roy contre sa vollunté. Ainsi le cuidoient-ils d'ung costé et d'autre: mais c'estoit pour la cause que vous avez oy ci devant, que le roy les avoit atargiez. Neantmoins par tel triboulement [1] qu'ilz avoient l'ung contre l'autre, estoient en vollunté de lever le siege. Le duc du Bourbon en fu aulcument adverty, par ung prisonnier, que l'on prist en faisant une sallye dessus eulx. Les Franchoix d'autre costé, estant en ès montaignes, sceurent que ainsy se debattoient, et craindants qu'ilz ne levassent leur siege, conclurents de plus avant aller, craindants d'y tous demourer, come autreffois avoient fait en aulcuns voiaiges. En ce temps que ces choses se faisoient, c'estoit en mi-septembre quinze cens vingt-six, que les Franchois conclurent de retourner en France, comme ilz cuiderent faire, et comme ilz fisrent; desquelz en y eult des hastifz, que les gens du prince d'Orrenge, qui commenchoient à monter les montaignes, prindrent prisonniers, lesquelz disrent comment la chose alloit. Dont pour ces advertissemens le prince d'Orrenge tant bien besoigna, et par telle condhuicte, qu'il mist ses gens en deux bendes, que quant ce vint que les Franchoix cuiderent rapasser, peu en eschapa, au moins de ceulx que l'on peult trouver; car le conte de Saint Pol se party aussy de bonne heure, et le seigneur de Florrenge, lesquelz

[1] Frontières; latin *metæ*.

[1] Brouilleries, démêlés.

payerent des petis compagnons et d'autres, desquelz grant nombre en demoura. Sachiés que le prince d'Orrenge s'y porta vaillamment avec ses bendes, lesquelz furent bien ordonnées et condhuictes. Les compagnons y furent tous riches. Toutte l'artillerie des Franchois y demoura, et touttes les ustensilles de guerre. Le prince d'Orrenge y perdy environ quattre cens compagnons pietons. Lequel prince fist tant en après la rescousse en abregant son chemin, que en peu de temps le duc de Bourbon eult nouvelle de sa venue, et comment il avoit deffaict les Franchoix; et aussy le sceurent les Venissiens estants au siege, que ainsi en estoit, et que le prince d'Orrenge avec sa bende marchoit vigoureusement à l'ayde du duc de Bourbon. De ce n'estoient en nul point. Combien qu'ilz estoient fort puissant, se avoient-ilz craincte que le duc de Bourbon ne ruast sur eulx, quant le prince aprocheroit. Neantmoins les Venissiens eulrent en conseil, que d'aller aulcune bende deffendre à monter le prince d'Orrenge sur le pays: mais le duc de Bourbon les en garda bien, qui à ceste heure ne dormoit pas; car avec la puissance qu'il sceult recœillier en Milan, et au transport d'autres garnisons, par leur bien advertir et faire sçavoir de ses affaires, pour ce que aussi le prince d'Orrenge venoit à son secours, sachant que les Franchois estoient tous rués jus, comme ung homme vertueux et plain de courraige se mist au champs sans rien craindre, luy ne ses gens, accompagniet du seigneur de la Motte, qui estoit le chief de ses pietons, et aultres, et entra dedens les Venissiens de tel sorte, cryant: «Vive l'empereur! Bourgoigne! Austrice! «Austrice!» que tout fu abattu par terre, quelque deffence que les Venissiens et gens du pape fesissent. Le prince d'Orrenge fu adverty que le duc de Bourbon avoit emprins[1] de faire; fist haster ses gens, lesquelz, à peu près[2], entrerent au camp des Venisssiens, que les gens au duc; où tellement besoignerent à leur bien venue, et sy bien escheyrent, qu'ilz trouverent que c'estoit le quartier des gens du pape qui furent assez bien friquassez; car depuis que la guerre commencha sur les humains, ne fu de tel caplement[1]; car ces Bourguignons de la Franche-Conté, et autres que le prince d'Orrenge avoit, crioient: «Bourgoigne, Bourgoi-«gne!» les tuant par moncheaux. D'autre costé les lansqueneths et Espaignars que le duc de Bourbon y avoit mennés, le fisrent sy bien, que les Florentins et Venissiens s'enfuirent; car ne pouvoient endurer[2] contre les gens au duc, lesquelz furent sievys tout tuant. C'estoit pitié comment l'on les chastioit. Conclusion, la pluspart de chincquante mil hommes qui estoient devant Milan, furent tous deffaicts, et leurs artilleries perdues, tentes, trez, et hacquebultiers; parquoy les gens de l'empereur en furent tous riches. Le duc de Bourbon et le prince d'Orrenge, après la fuicte et rescousse, voyant que plus ne avoient à qui parler, se trouverent ensemble sur le camp, loants Dieu de la belle victoire qu'ils avoient heub, en festoyant l'ung l'autre; dont après s'en allerent en la ville de Milan et au chasteau. Le pape sceult que la perte estoit grande, et tournée sur luy et le Venissiens et Franchois, et pour faire despit à l'empereur, fist cryer sur la hart, que tous ceulx qui estoient des parties de l'empereur, sortissent de la cité de Rome, sans jour et sans heure, sur paine de la mort. Ainsy en fu-il fait; car tous sorterent, sinon ung qui y avoit demouré quinze ou seize ans ou environ, qui dit à ung cardinal son maistre, qu'il prendoit congié de luy, pour la cryée faicte. Le cardinal luy dict que le edict n'estoit pas fait pour sa personne, et qu'il y avoit par trop loingtemps demouré en Rome, et que au juge parleroit pour luy. Ce cardinal ne tint pas sus ceste affaire, pensant que pas ne seroit accusé, pour ce qu'il y estoit de loingtemps; neantmoins l'on n'y visa pas; car il fut accusé et mis en prison. Son maistre le cardinal le sceult en prison du barisiel[3], et alla parler pour luy; mais riens n'y vallut; car le juge conclud, qu'il seroit pendu par dessoubz les bras, pour ce que son maistre l'avoit abusé, sachant qu'il se volloit partir. Et affin que la chose ne fu rompue qui estoit dicte par jugement, ainsy en fu faict. Et quant il fu despendu, on le batty de grosses verghes parmy la cité de Rome, et

[1] De ce que le duc de Bourbon avoit entrepris.
[2] Presque en même temps que les gens du duc.

[1] Déroute. — [2] Résister.
[3] *Barigello.*

is en fu banni, et des terres du pape. Le
rdinal son maistre fu courrouché sur le pape,
ur l'insolence que l'on avoit fait à son servi-
r. Sans en appeller nul conseil, le fist
voir au duc de Bourbon, et comment il
it faict publier sur la hart de faire sortir
lx tenants partie de l'empereur et de ses
ys, hors de la cité. Quant le duc de Bour-
n sceult ces nouvelles, fu fort animé sur le
pe, en tel sorte qu'il fist courir en peu
eures toutes les terres du pape par les Espa-
ns et Allemans, tellement qu'ilz y fisrent
grosses pilleryes, tant que à la fin, le pape
ncipt qu'il avoit failly; et fist tant qu'il
ais Bourbon en luy donnant chincquante
le ducatz.

Ce temps pendant l'empereur eult nou-
elle que le prince d'Orrenge avoit deffaict
s Francois au piet des montaignes, et com-
ment il estoit arrivé avec le duc de Bourbon,
grant domaige des Venissiens, et que le
ge de Milan estoit levé, parquoy loua Dieu
-humblement. Parreillement eult nouvelles
roy de France, de la destruction de ses
s et des Venissiens, dont il cuida fourse-
, maldissant l'heure que jamais eult ques-
n duc de Bourbon, et qu'il le laissa sortir
France. Soyés advertis que incontinent
s que l'empereur eult reçupt les nouvelles
perte des Venissiens, fu requis de vol-
faire son entrée en la ville de Grenade,
l y alla comme vous orrez.

CHAPITRE XI.

ment l'empereur, avec sa noble espouse, fist son
rée en la cité de Grenade, où des citoyens fu
norablement recheu; et comment il accroista
foy crestiene.

mpereur Charles, tousjours auguste,
t la grant humilité de ses bons subjectz
nade, appoincta ses besoignes pour y al-
mis expedia ung postz venant de domp
nd, lequel luy avoit apporté les nouvelles
mort du roy Louys de Hongrie, son beau-
, dont la cour estoit merveilleusement
blée; auquel l'empereur rescripvy tout ce
l avoit affaire de par luy. Le postz party,
l'empereur et sa femme s'en allerent envers la cité de Grenade; lesquelz tant cheminerent, qu'il approcherent la cité, où les habittans et bourgoix avec grant seignourie allerent au devant de l'empereur, avec deux cens mille personnes, les mieulx empoint que jamais on regardast, acompagniés de la clergé; lesquelz presenterent les clefz à l'empereur, en luy disant de belles choses, le plus d'eulx en genoulx, luy faisant hommaige. En après les fist tous lever. Puis vint l'evesque du lieu, lequel luy donna baisier la croix, la quelle, pour l'honneur de la passion nostre Seigneur baisa humblement, en après à la noble et puissante imperatrix sa femme. Chacun se retourna vers la cité, criant à haulte voiz : « Vive l'empereur « et Grenade! » L'empereur commencha à les sievir [1]; c'estoit plaisir d'en veoir l'apparrence. L'escuyer et les paiges de l'empereur estoient acoustrez de drap d'or bien gentement. Le premier page estoit vestu à la mode d'Espaigne; le deuxiesme en mode de Turquie; le troisiesme en mode italyenne; le quattriesme en mode d'Allemaigne; et ainsy des autres différemment, ayant chacun ung baston en sa main, d'estrange sorte, et tous à teste nue. C'estoit plaisir de les veoir, parreillement les houschures des chevaulx. Et sachiés que la femme de l'empereur y estoit aussi, non pas loing de l'empereur; et derriere elle, après son estat de dames et damoiselles et seigneurs, les archiers de corps de l'empereur, ayants leurs palletos argentés, à cheval le sievoient. Ainsi entra l'empereur en sa cité de Grenade, en grant triumphe et gloire; où chacun crioit : « Vive l'em- « pereur et Grenade. » Tellement chemina avec grosses allumeries, et ricement les rues tendues, que entra en son logis preparet, et se nomme Alembra [2], où il y a ung fort logis et belle place; où Bandelis-le-Fort, roy de Grenade, se tenoit quant elle estoit payenne [3], et que le siege estoit par devant du noble roy d'Aragon et de Elizabet son espouse, royne de Castille et des Espaignes. Je vous advertis que lendemain de son entrée, l'empereur fist ses preparations pour aller en une procession generalle, où le corps de nostre Seigneur fu honnorablement porté; là où l'on prescha de la

[1] Suivre. — [2] Alhambra.
[3] Mahométane.

matierre pour la foy, pour ce que, par ci devant, depuis que le roy d'Aragon l'eult pris, quant ung homme avoit enffant de sa femme, s'il luy plaisoit, on ne le baptisoit pas, en donnant au roy ce qui estoit dict. Parquoy aucune foix en y avoit des obstinés, lesquelz ne faisoient pas baptiser leurs enfans, en donnant des deniers ad ce ordonnez. Ce sachant l'empereur, quelque proffit qu'il luy pouvoit avenir, ne le veult plus souffrir. Pour ce fist preschier, à ceste procession, de la foy, par ung docteur, où l'empereur et sa femme estoient presens; chacun qui escoutoit la predication plouroit, tant estoit-il esmeu en la foy; lesquelz après cryoient à haulte voix : « Misericorde! » disant après ces cris : « Nous desirons et vollons estre baptisez. » Conclusion, la noble procession fu devottement faicte. Et revenue en la grande eglise cathedralle, l'empereur fist serment sollempnel à la maniere acoustumée; puis après s'en retourna vers Alambra son logis, où il tint au disner court ouverte; au quel disner on luy amena quattre hommes, ayant chacun deux cens ans d'eaige, bien marchants, bien buvants, et mengants; de quoy l'empereur eult admiration. Le lendemain encore l'empereur fist preschier de la foy par tout, comme le jour de devant; de telle sorte que ung chacun crioit qu'il se volloit baptiser. Et convint faire sur les rues de grans vaisseaulx, pour ce que tant en y avoit à baptiser, où on les baptisoit en grant reverence. Quant les Blans-Mors [1] furent advertis que l'empereur estoit ainsi reçupt en la cité de Grenade, se assemblerent dix mille hommes en une montaigne auprès du chemin d'Espaigne et de Grenade, pour les detrousser ceulx qui yroient et viendroient en la cité de Grenade et d'Espaigne et d'ailleurs, comme ambassades et autres.

CHAPITRE XII.

Comment domp Frenand, après la mort du roy de Hongrie son beau-frere, fu par les electeurs esleu pour leur roy de Bohesme.

Ainsi que ces Blans-Mors se logoient en ces montaignes sur ces passages, tandis l'archiduc d'Austrice, domp Frenand, fist apporter le corps du noble roy Loys de Hongrie et de Bohesme en la cité de Vienne en Austrice, ainsy que l'empereur l'avoit mandet et decreté en ses lettres, et le fist enterrer honnorablement, en grans pleurs et gemissemens. Ce que on fist d'allumeries et autres seremonies, n'est pas à reciter autant qu'il en fu fait, ne les nobles hommes qui y estoient. Quant le noble roy fu enterré et les obsecques achievés, le conseil se mist ensemble pour eslire ung autre roy de Bohesme, lequel est le premier des electeurs qui se faict par election. Soyés advertis que pluiseurs roys et princes sachant le roy, icelluy roy de Bohesme, mort, y avoient envoyé leurs ambassades, lesquelz requeroient tous pour estre le roy, qui promettoient de grans dons pour recepvoir la couronne, principalement le roy de France; ossy y estoit l'ambassade de domp Frenand, archiduc d'Austrice, et d'autres pluiseurs maisons grandes. Les electeurs, voyant et escoutant les ambassadeurs, lesquelz requeroient tous pour estre leur maistre le roy de Bohesme, se misrent ensemble. Entre lesquelz l'ung parla pour le roy de France en le rememorant au conseil; lequel n'eust pas loisir d'en parler nullement, car on luy coupa la parolle, disant : « Ha! icelluy ne nous duyct [1] « en nulle fachon. Quant à sa personne, n'est « pas issu de nostre sang; puis, qui s'enssieut, de « foy n'a point [2], puis qu'il ne tient pas ses pro- « messes à Charles l'empereur, tousjours auguste, « par pluiseurs manieres. La principalle, c'est « qu'il s'est allyés contre l'empereur et la cres- « tieneté pour parvenir en ses parverses et inic- « ques volluntés, à Soliman Pach, Grant Turcq, « et empereur de Constantinople, comme l'on « aperchut par ses lettres patentes; la quelle al- « liance a causé la perte de la noble cité de Rhod- « des; la quelle prinse a esté, et est au grant « detriment et domaige de la crestieneté. Et par- « reillement par ceste alliance du roy de France « au Turcq, est venu l'inconvenient de la descente « que les Turcz et Sarazins ont faict au realme de « Hongrie et Bohesme, lesquelz gattent journel- « lement les païs; tellement que par ceste al- « liance le noble roy Loys de Hongrie en a esté « occiz, laquelle occision tourne au grant do- « maige et deshonneur de la crestieneté. Secon-

[1] Les Mores de Barbarie.

[1] Ne nous convient pas.

[2] Outre cela, il n'a point de bonne foi.

«dement n'a pas de foy sur ce que notre empe-«reur luy fist en la ville de Madritte, en temps «qu'il l'a mis hors de prison tout à sa vollenté et «si en a riens tenu; mais au contraire luy a faict «la guerre de là les montz, cherchant par tout «de luy abollir et adnientir de son empire; lequel «luy avoit promis de bailler gens et argent «pour aller à Romme l'aider à courronner; qui «riens n'a faict; et dict maintenant par ses let-«tres d'excuses, que il a envoyé, devers nous les «electeurs, une lettre remonstrant plusieurs arti-«cles, puis peu de temps escripte le dixiesme jour «du moix d'octobre, soy complaindant de l'em-«pereur par devers nous, comme vous sçavés, «seigneurs disant, qu'il a grant tort l'empereur «de demander ce qu'il demande, veu qu'il n'estoit «pas en soy quant il promis ce qu'il dict, en temps «qu'il estoit prisonnier, et que ce qu'il en fist, «c'estoit pour evader la longue prison; et qu'il ne «tenoit pas à luy que bonne paix ne fuist pour le «bien de crestienneté : mais comme il disoit, «l'empereur n'y volloit entendre; et que pour «telles oppinions que l'empereur tient de ravoir «ce qu'il demande, cause que les Turcz sont des-«cenduz en Hongrie, voyant ces deux parties «en telle discention. Telles choses mises avant, «comme tous vous sçavés et avés perchut par ses «lettres, seigneurs, vous semble-il qu'il y ait «fidelité en une telle personne, delaissant ses «enffans, sa propre chair et son sang, en tel «captivité qu'ilz sont, lesquels, quoy qu'il dye «par ses excuses, les a faict livrer ès mains de «l'empereur, sans nulle ne quelconcques con-«straincte, et l'aveub du conseil et parlement de «France. Pourquoy, en telle chose et autres, «serois d'avis pour ma voix, que domp Frenand, «l'archiduc d'Austrice, lequel vient de notre «sang, le fusist. » Quant ces motz furent bien entendus, après pluiseurs responces et oppinions, se arresterent et eulrent par toutes les voix des electeurs sus domp Frenand, pour estre roy de Bohesme et le premier electeur, et incontinent fu mandé par devers eulx; lequel, quant il sceult ces nouvelles, se trouva entre eulx en noble et rice estat. Et quant il y fu arrivé, les electeurs luy disrent qu'il estoit leur compagnon et le premier, en tant qu'il estoit esleu roy de Bohesme. Lors domp Frenand les remerchia; lequel fu assiz en son degré avec eulx, où en sa main dextre luy fu delivré et donné l'espée royalle de Bohesme, lequel la reçupt en grant reverence.

Je vous advertis que ces choses se faisoient le jour saint Simon et saint Jude, l'an quinze cens vingt-six Lesquelz electeurs, ce jour. passé, conclurent de faire ung service en grant triumphe pour leur frere et compaignon le roy Loys de Hongrie et de Bohesme deffunct, où au service on porta l'espée par devant le nouveau roy de Bohesme.

CHAPITRE XIII.

Comment le Grant Turcq avec sa puissance print aucunes villes et chasteaux en Hongrie, où il fist une grosse insollence et domaige.

Quant telles choses se faisoient, et que chacun s'estoit retiré après avoir promis au nouveau roy amistié totalle, et que les nouvelles furent envoyées à l'empereur, en la cité de Grenade, que son frere domp Frenand estoit esleu roy de Bohesme, le Grand Turcq alors menoit son armée pour assieger une ville appellée Ofne, [1] la maitresse ville de Hongrie, et la ville de Pesthe [2] tout ensemble; lesquelles il fist sommer, en leur donnant une grosse craincte; pourquoy les bourgoix et habittans d'icelles se misrent ensemble en ung conseil. Mais riens n'y vallut; car, ainsi que leur conseil fu tenu, la ville de Pesthe fu prinse d'assault, et tout le peuple tuez; puis après boutterent les feux, quant ilz eulrent pilliet. La ville de Ofne voyant et sachant que Pesche estoit prinse, et que telle destruction y avoit esté faicte, conclurent d'eulx deffendre jusques à la mort; mais les Turcqz les assaillerent de telle sorte et de tous costez, qu'ilz ne se sçavoient comment deffendre; et ossy qu'ilz n'estoient pas sortis [3] d'instrumens de guerre pour resister aulx ennemis. Soyés advertis que la plus grant partie de la ville de Ofne, c'est assavoir du peuple, ceulx de quoy demorez estoient, neantmoins ont resistez aulx ennemis de la foi trois grosses heures de loing; mais par aulcunes maisons, lesquelles tenoient aux murailles de la dicte ville, ont montez dessus, lesquelz ont prins la ville à force, et ont mis à mort tous ceulx qu'ils ont trouvés en la ville; lesquelz après sont

[1] Bude, que les Hongrois nomment Offen.
[2] Pest, qui est vis-à-vis de Bude.
[3] Assortis, pourvus.

venuz pour assailler le chasteau, où ilz furent de deux assaulx vaillamment rebouttés. Lesquelz Turcz, eulx voiants ainsy et de telle sorte rebouttés, incontinent veulrent parlementer, leur disant, qu'ilz volsissent rendre le chasteau, et qu'on les asseuroit de leur vie. Ceulx de dedens perchevoient que nulle deffence ne leur estoit propice, et sy ne les povoit-on aider, conclurent en leur conseil de demander au Grant Turcq, voyant le dangier où ilz estoient, se ilz se rendoient, se il les asseureroit de leurs vyes; le Turcq leur promist que ainsy en seroit faict, et en jurra par le grant Dieu du ciel. Par ainsy l'avoir promis, rendirent le chasteau; mais soyés advertis que quant les Turcz tirants[1] furent dedens, et qu'ilz en estoient le maistre, disrent à ceulx lesquelz estoient natifz juifz, qui là estoient par tribu, s'ilz volloient aller avecq eulx, ou demeurer en la ville de Ofne. Iceulx juifz responderent, après qu'ilz eulrent tenu conseil : que c'estoit leur vollunté, s'il plaisoit au Turc, de demourer en la ville d'Ofne. Ces responces faictes, le Turcque fist lors prendre les juifz, et les fist mettre en troix bendes; assavoir ceulx de l'eaige de trente ans et quarante en deux parties, et les jeunes en dessoubz vingt ans ensamble. Puis leur dict derechief que chacune bende choisist où ilz volloient aller ou demorer. Tous ensemble disrent qu'ilz avoient choisi la ville d'Ofne, et que, si c'estoit son plaisir, que ilz volloient bien demourer. Quant le Turcq eult escoutté leurs volluntés, par ses satelites enraigiés fist estrangler tous les vieulx juifz, et perchier de dagues aigües; et tous les jeunes filz en desoubz de vingt ans, il fist prendre; et toutes les femmes et enffans, il fist enmener avec luy, pour en faire à sa vollunté. Je vous adverty bien qu'il y eult aulcuns vieulx juifz occiz, environ de quatre mille, lesquelz furent tous despouilliés. Et quant les autres juifz furent hors, c'est assavoir les jeunes femmes et enffans, et la ville de Ofne toute pillyée, le Turcq commanda de les destruire. Ainsy le fisrent-ilz; mais le chasteau demora en son enthier, lequel fu presque en dangier d'estre bruslé du feu de la ville; mais la deffence des Turcz l'en garda. Ces choses ainsy faictes, et peu de temps après que le Turcq eult amasser au chasteau d'Ofne, toute la pilleri buttin faict au reaulme de Hongrie, y fist nir quatorze cens camaulx, lesquelz il fist gier d'or, d'argent, de baghes et de biens avoit trouvé aux eglises et ailleurs en la d'Ofne; lequel Turc, après avoir declaré cas à son privé conseil, et donné ordre au c Veisda, dict qu'il demoreroit son lieutenan Hongrie, et qu'il prendroit l'argent sur le p après que son tribu luy seroit envoyez en C stantinople, pour payer quarante mille h mes qu'il luy avoit leissié pour faire la guer sa vollunté en Hongrie. Ces choses bien clutes, vous povés sçavoir qu'il fist chem les camaulx chergiés devant luy nuyct et sans cesser, luy et ses gens parreillement. telle sorte qu'il arriva au pont par où ilz allo passer quant ilz entrerent au pays, le pont passerent ses camaulx chergiés de finan et ses gens et artilleryes; puist fit rompre pont, affin qu'il ne fusist pas sieuvy. Lors qu fu party du pays, courru la voix qu'il n'y av plus nulz Sarazins en Hongrie, si non ce lequel avoit leissié entrer le Turcque au p de Hongrie, et qui l'avoit vendu, lequel te les champs avec dix mille reniés, qui s'ap loit le conte Veisda, accompagnié du c Haus; lequel Veisda se vantoit que c'est luy la couronne de Hongrie, et que celuy luy volroit oster, le deffendroit à l'espée disoit qu'il auroit roynne Marie de Cast douagiere de Hongrie, à mariaige, ou s'il le povoit avoir par amour, il l'auroit par fo au despit de ceulx qui ayder l'en voldroi Et ainsy le fu-il mandé au roy de Bohes archiduc d'Austrice, frere à la dicte royn lequel quant il en fu adverti dit : que Die la force de ses gens l'en garderoient bien d faire. Ces paroles dictes, et après qu'il eult semblé son conseil, se mist sus pour aller co ce fier meschant conte Veisda renyé, a une grosse puissante armée, bien esquippé de gens de biens et de guerre. Le mardi dev la saint Martin quinze cens vingt-six, ayan bonne volluntet d'aller requerrir sa seur la roy pour la faire menner en la ville de Viene en A tri ce, lequel en ses vollentez avec son arm arriva par devant Presburch, bonne ville, o soeur la roynne estoit en ung chasteau, gar

[1] Cruels et perfides.

par ung capitaine. Celuy capitaine quant il perchut la grosse armée, et que c'estoit domp Frenand qui estoit à l'enthour de la ville, icelluy capitaine trouva maniere avecque tous ses biens, en ung beau matin, avec ung sien familier, de soy saulver. Dont quant la roynne le sceult en fu fort esbahie. Ce matin propre que ce capitaine s'estoit saulvé, domp Frenand estant avec gens devant la ville, est venu à la porte pour sçavoir leur vollunté. Les habittans, voeillans obeir à sa personne, le leisserent entrer dedens, auquel l'on fist de grosses reverences; et le plustost qu'il peult s'en alla envers le chasteau, où il trouva sa soeur la roynne douagiere de Hongrie, laquelle à l'aborder, renouvella grandement son deuil de son noble mari ainsy miserablement destruict et finné. Pensés que domp Frenand la reconforta, disant : « Ne doubtés. Dieu nous aidera avec nostre bon droict. »

Après moult de devises, et avoir mis ordre au faict de la roynne, le roy domp Frenand fist bien ravitailler le chasteau de Presbourch de tout ce qu'il y avoit mestier pour ung an ou plus, puis y mist une grosse garnison d'Allemans, leur commandant qu'ilz gardassent la place bien et vertueusement à l'encontre du conte Veisda, et qu'ilz gardassent la roynne sa soeur, la quelle avoit son douaire en icelluy quartier. Ce temps pendant le margave Gorgins, et le chancelier de Bohesme, avec pluiseurs seigneurs de Bohesme, s'estoient mis à chemin parreillement, pour aider domp Frenand le roy à destruire et mettre au neant le conte Veisda; mais sachant ce, l'evesque du Grane, comme chancelier de Hongrie au nom du roy, aiant parvers courraige, leur a rescript: qu'ilz n'avoient que faire de là venir, et qu'il n'y avoit plus nulz Turcqz au pays, et qu'ilz retournassent en leurs marches[1] et contrées. Ces nouvelles entendues de l'evesque de Grane, chancelier de Hongrie, sont tous les seigneurs retournés avec leurs bendes en Bohesme, sans le sceu du roy, par la tromperie et faulseté de l'evesque de Grane.

[1] Frontières.

CHAPITRE XIV.

Comment les gens de l'empereur desconfirent les Blans-Mors qui destruisoient les crestienc qui alloient à Grenade; et comment le capitaine Voscha prit encore depuis villes.

Le tamps pendant que ces choses se demenoient au pays de Hongrie, l'empereur estoit dedens la cité de Grenade bien obey, et fort aymé des citoiens; mais je vous advertis que les Blancs-Mors estoient ès montaignes qui faisoient beaucop de mal à ceulx qui venoient en la cité de Grenade, si comme ambassades et autres qui avoient à besoigner à l'empereur. Mais en estant adverty, on mist sus une grosse bende pour les desnichier. Iceulx Blancs-Mors n'avoient nulz treictz à pouldre, sinon archz de Turquie; mais avoient envenimez tous leurs treictz. Ce neantmoins fu conclud de les assaillir en leurs fors des montaignes, où tellement les gens de l'empereur besoignerent, avec grosse artillerie qu'ilz tirerent longhe espace, que les Blancs-Mors ne se sçavoient où absconder, tellement que les gens de l'empereur gaignerent le plus fort de la montaigne. Mais ains que ces Mors furent desconfitz, y eult bien vingt-sept gentilz-hommes, sans plusieurs aultres qui estoient en la premiere route, tous mors, et bien deux cens Allemans navrez de leurs treictz envenimés: mais en la fin furent emforchiés, lesquelz se rendirent à la vollunté de l'empereur: mais devant qu'ilz se rendesissent, il en y eult de trois à quatre mille tuez; les autres promisrent, se il plaisoit à l'empereur, qu'ilz se crestienneroient et se feroient baptiser. L'empereur en fu adverty, qui bien s'en contenta par raison à leur vollentez, moyennant toutte foi, qu'ilz se volsissent baptiser. Ainsi en fut-il faict, quant le loisir fu venu; lesquelz Blanc-Mors, après leur baptisement, furent mis en la condhuicte de monseigneur le visceroy de Naples, lequel avoit son congié de l'empereur pour se rethirer au reaulme de Naples, avec luy force gens de guerre, et avec aussi ces Blanc-Mors; et se mist sur la mer pour soy retirer à son departement.

En prendant congié à l'empereur, vindrent nouvelles de domp Frenand, comment le Grant Turc s'estoit parti du reaulme de

Hongrie, et qu'il avoit chargié quatorze cens camaulx d'or et d'argent du pays, et qu'il estoit arrivé à bon port à Constantinoble, après avoir faict beaucop d'insolences; et que aussi au reaulme y avoit ung conte traictre appellé Veisda, c'estuy qui avoit faict l'entrée et passaige en Hongrie au Turcq, lequel pour le present se dict roy du pays, et d'aventaige, qu'il aura la roynne sa sœur à femme et epouse, et tient les champs avec vingt mille hommes en une bende, et dedens les fortz une autre bende dix mille, prendant de par luy villes et chasteaux. Mais la lettre disoit, que après que domp Frenand avoit esté reçupt roy de Bohesme il tenoit les champs, lequel estoit allé visiter sa sœur la roynne de Hongrie au chasteau de Presburch, où il avoit mis grosse garnison d'Allemans, laquelle se recommandoit humblement à sa bonne grace, et pareillement le roy de Bohesme son frere. L'empereur escoutant ces nouvelles fu joieux que les Turcques s'estoient retirez. D'autre part, du domaige qu'ilz avoient faict en Hongrie moult dollant estoit, menachant le traistre Veisda le quel se disoit roy; parquoy l'empereur dit: que une fois cy après luy fera remonstrer le mesuz par luy faict au reaulme de Hongrie, et que si son frere domp Frenand nouveau roy de Bohesme le volloit croire, que d'avoir leur soeur par force ne aultrement l'en garderoit bien. Encore après ces parolles dict l'empereur: «Ha traictre roy «Franchoy, et toy pape Climent, tous ces maulx «viennent par vous deux, desirant abasser et de«cliner mon empire, de quoy avec l'aide de Dieu «j'en verray ce qu'il luy plaira.» Ces choses ainsy dictes, l'empereur s'apaisa, et entra en son oratoire prier Dieu, chose par luy acoustumée, où il fu longuement.

Ce temps pendant le visceroy de Naples, cuidant aller en Naples, fu reboutté en le reaulme de Cypre. Quant il se vit ainsi reboutté en ce pays, descendi à terre, et perchut une petite ville, lequel marcha après pour y entrer, soy disant à l'empereur: mais ceste luy fu rebelle. Dont pour ses rebellions, les Blancs-Mors l'assallerent, et dedens entrerent à force, quelque deffence que les habittans sceusissent faire, et icelle pillerent à leur vollunté, comme estant les maistres; où ilz furent longue espace avec le visceroy, attendants le b vent, que incontinent qu'il fu venu à leur v luntez pour aller vers Naples, se mirent mer, ayant avec eulx les biens de la dicte vil lesquelz sans dangier y arriverent.

Ce temps pendant les Franchois euiss volluntier communiquez avec l'empereur, p trouver les fachons de ravoir leurs enfans, s rendre ce que le roy avoit promis; mais n morant l'empereur comment les Turcz avoi besoignez en Hongrie, et par l'alliance de l roy, ne veult pas donner responce à leur queste et demande: mais au contraire les partir incontinent de ses pays.

Nous leisserons à parler de ces Franch qui s'en retournoient en leur pays, esb de la responce de l'empereur, et parler comment l'ung des capitaines du conte Ve nommé Voscha, avoit mis le siege à la v de Sept-Eglises, avec grosse puissance. l habitans tindrent longhe espace. Voyants q resister ne pouvoient, et qu'ilz estoient fort m naschez, se longuement se tenoient contre effort, se rendirent, et luy porterent les cl priants à Voscha qu'il les volsist prendre à m chi. Ainsy le promist. Sur ces promesses en en la ville, et les tint deux jours en paix. troisiesme jour fist publier à son de trompe: tous jeunes et vieulx vensissent sur le mar pour ouyr son commandement. Et comme b et leaulx subgects voeillant obéir, pour dem en paix avec luy, se trouverent tous su marchiet, sans bastons ne armures. Le capit Voscha les voyant ainsy tous sur ce marc manda de son camp et armée une grosse be qui tuerent, murdrirent et decolperent tou povres bourgoix et habittans, comme chai maiseau [2]. Et après ce murdre, fisrent des f mes et jeunes filles leurs meschantes voll puis les presentoient par derysyon, après le villaines volluntez faictes, l'ung à l'autre. Ap ces dissolutions, le capitaine Voscha enqu roit fort où le corps du roy de Hongrie es sepulturé; mais n'en peult riens sçavoir, si que quelcun dist, que l'on l'avoit mené en A trice. Quant ce capitaine tiran perchut qu'il sçavoit recouvrer le corps du deffunct roy p presenter à son seigneur, prist l'evesque Gelletschan et le seigneur Faxy, tous deux

[1] A la boucherie.

sonniers en ses mains avec pluiseurs autres, ausquelz deux il fist trencher les chiefz, et les envoya au conte Veisda, qui en fist grosse feste, les sentant ses grans ennemis. Puis incontinent après fist encore à mille Hongroix tous trencher les testes, qui estoient aussi prisonniers.

CHAPITRE XV.

Comment le conte Christoffle, lieutenant de domp Frenand roy de Bohesme, reconcquist aucunes villes de Hongrie ès mains des Turcz; et comment le roy de France pourchassoit de rompre l'alyance d'entre l'empereur.

Ainsy que telles affaires se faisoient au royalme de Hongrie, le conte Christoffle de Crabatie, tenant la partye du roy de Bohesme domp Frenand, comme lieutenant de luy, tenoit les champs, et faisoit ses assemblées pour mettre le siege à la ville de Greisvesemburch, laquelle estoit encore plaine de Sarrasins subgects au conte Veisda. Ses choses prestes, et ainsi qu'il marchoit avec son armée, le capitaine de Greisveisemburch sortit en grosse bende pour aller en quelque pillaige. Ceste affaire fut nouchée [1] au conte Christoffle. Incontinent qu'il sceult, en un destroit les attendit avec une grosse embuche; et quant il perchupt qu'il estoit heure, se rua sur eulx, tant que le capitaine fu prins, et pria d'avoir sa vie saulve, et qu'il aideroit à livrer la ville. Le conte Christoffle luy promist, se ainsy le faisoit, qu'il lui saulveroit la vie. Lors, après la promesse dudi conte Christoffle, le capitaine prist trois mille hommes de guerre, et leur mist les mains sur le doz, comme elles heuissent estez lyées; neantmoins se avoient-ilz leurs dagues et leurs hacquebutes muchées [2], tellement que on ne s'en povoit perchevoir; et estoient ces trois mille tous Hongrois, gens à domp Frenand. Ces choses ainsy faictes par le capitaine, pour faire sa promesse au conte Christoffle, fist prendre les abillemens des Turcz, lesquelz il avoit prisonniers, des gens du capitaine, et en fist abillyer ses gens, par une faincte; lesquelz sembloit qu'il chassoyent ces gens, contrefaisant les prisonniers. Et ainsy et en telle sorte approcha la ville de Greisveisemburch le conte Christoffle.

[1] Annoncée. — [2] Terme wallon, cachées.

L'ung sachant la langue turquoise vint à la porte disant, que on leur ouvresist la frumeture [1], et qu'ilz amenoient un grant nombre de prisonniers crestiens; l'on ouvrit la porte, cuidant que ce fuist verité, que icelluy truwand [2] avoit dict; et incontinent que la porte fut ouverte, hastivement entrerent dedens. Lors ceulx que on cuidoit estre prisonniers, eulx voyant assez avant en la ville, cryerent: « Ville gaignye. » Et sy en avoit qui tindrent la porte, où force de gens entrerent avec le conte Cristoffle, lesquelz misrent à mort tous les Sarasins et autres gens au traictre Veisda, et en brief la ville fu pillyée. Soyés advertis que en icelle n'y avoit nulz bourgoix ne habitans, sinon tous reniés, desquelz l'on fist la place belle [3]. Quant la tuyson [4] fu achevée, on fist de grans fossetz, où on les enterra. Puis le conte mist grosse garnison d'Allemans en la ville, et revint tout plain des bourgoix, qui des Turcz estoient eschappez. Tandis [5], le conte Cristoffle s'en alla devers le roy de Bohesme luy dire et raconter de ses affaires, et comment il avoit faict de la ville de Greisveisemburch. Quant le roy eult oy ces nouvelles, moult le remerchia, lequel pour ses affaires le fist principalle capitaine de toute son armée pour resister au conte Veisda, luy priant qu'il en fist bien à son honneur; ainsy le promist-il. Le lendemain le roy domp Frenand, après avoir ordonné au conte de ses affaires en luy recommandant la royne Marie sa sœur, se retourna en la ville de Vienne en Austrice; et luy y arrivé, fist commandement pour avoir et assembler une grosse bende de gens d'armes, avec grosse noblesse, pour aller à Praga, la maistresse ville de Bohesme, pour recepvoir la couronne royalle du pays quant le temps en seroit. Ce temps pendant, le roy de France, sachant que le Turcq estoit retiré en Constantinoble, ne cessa jamais tant qu'il eult alliance au roy d'Angleterre. Et fu la chose tellement conclute, que les deux roys se debvoient trouver ensemble emprès la ville Dardre [6]. La royne, à qui on celloit ces affaires, en fu advertye; laquelle, ung jour le plustost qu'elle peult, dict au roy son mary: « J'entens que vous avez promis d'al- « ler parlementer avec le roy de France: se vous

[1] Fermeture, porte. — [2] Truant, fripon.
[3] Dont on nettoya la ville. — [4] Cette boucherie.
[5] Cependant. — [6] D'Ardres.

« allés, se ne sera pas de ma vollentet; et si vous « adverti que le maire de Londre avecq le com- « mun, ont jurrez grans sermens, se vous y allés « pour grever l'empereur mon nepveux et nostre « amy, que au pays jamais vous ne rentrerés; et « aussi de mon costet ne me ferés point de plaisir. » Puis dict encore: « Mon mari et mon amy, leissés « le roy de France. Desirés-vous d'avoir l'alyance « d'un infidel tel qu'il est, car il ne tient foy ne « promesse, et habandonner mon léal et puissant « nepveu? Soyés seur, se vous le faisiés, que mal « vous en prendroit. » Le roy escouttant sa femme la roynne, commencha à sousrire, luy disant: « Voire! ma femme. Dictes vous que on me garde « une telle pensée, se je vay par devers le roy de « France? » Ainsy disant se departit d'elle; lequel tost après manda le cardinal, auquel dict ce que sa femme lui avoit dict; lequel cardinal lui respondit: « Sire, attendés encore ung peu; dissi- « mulés, et tenés la roynne en ses volluntez, j'en « sçauray bien faire. » Parreillement le maire de Londre estant ung jour avecq le roy, sy luy dict ainsy que la roynne luy avoit dict; lequel sur les propostz du maire et de sa femme volsist dissimuler. Neantmoins le present qu'il avoit appointiet de treize hacquenées et de dix couples de blans levriers d'Angleterre pour le roy de France, tint tousjours prestes pour les y envoier, quant le temps en seroit.

L'empereur fu adverty par aulcuns de ses amis de la vollunté du roy de France, et comment il desiroit de rompre l'alyance qu'il avoit faict à son oncle le roy d'Angleterre, luy estant en la ville de Grenade; et en assembla son conseil, où il fu decreté, que pour ces affaires l'on envoyroit l'escuyer Boutton avec ung postz en ambassade, pour porter certaines lettres au roy d'Angleterre et à la roynne comme il en fu faict. L'empereur appella l'escuyer Boutton, auquel il dit ses affaires, et qu'il s'en volsist tousjours en aller par devers le port de saint Andrieu, aprochant le pays d'Angleterre, la cause qu'il ne povoit sy rade [1] acheminer, et que le postz lui porteroit. L'escuyer Boutton se party de l'empereur, et luy arrivé au port de saint Andrieu, y fu dixsept jours avant Richart, pour ce qu'il ne sçavoit avoir sa despeche de l'empereur. Et quant ilz furent ensemble, l'escuyer Boutton et le postz se misrent sur la mer, où sans dangier qu'il fusist, arriverent en Angleterre. Tandis qu'ilz faisoient leur arrivement, le cardinal avoit tant faict, que le present du roy d'Angleterre, assavoir treize hacquenées et dix couples de levriers blans, furent envoyés au royalme de France et presentez au roy, lequel les reçupt amiablement. Mais soyés advertis que tout ce fist par l'enhortement du cardinal; et n'avoit point le roy d'Angleterre la vollunté deliberée d'habandonner l'empereur, pour quelque aliance qu'il fesist aux Franchoix, comme vous orrés cy après en l'article suivant.

[1] Si promptement.

CHAPITRE XVI.

Comment l'empereur envoya l'escuyer Boutton porter lettres au roy d'Angleterre, affin qu'il ne s'allyast au roy de France, et des responces que le roy d'Angleterre luy fist.

L'escuyer Boutton arrivé en Angleterre, chemina tellement qu'il vint en la ville de Londres, où l'ambassade de France estoit, laquelle tendoit journellement d'avoir la responce de l'aliance du roy d'Angleterre au roy Franchois. Neantmoins, l'escuyer Boutton poursuivist son affaire tellement, qu'il vint devant le roy, et le salua honnorablement de par l'empereur. Voyant le roy que icelluy venoit de son nepveu des Espaignes, pour communiquer avec luy d'aucunes besoignes, monstra à l'escuyer un grant signe d'amour, tel qu'il n'estoit pas au roy d'en plus faire; ce que l'escuyer Boutton craindoit fort du contraire, pour ce que les Franchois y avoient ung tel credit, comme l'on avoit adverti l'empereur. Lequel Boutton après avoir baisé sa lettre, le bailla au roy; la quelle fut lutte, present l'escuyer, la quelle contenoit, mot après aultres: Que l'empereur, après touttes recommandations et salutations, que l'empereur requerroit que le roy son oncle volsist tousjours estre de son party, et qu'il ne se alliast pas aux Franchoix contre sa majesté impérialle, et que la promesse qu'ilz avoient fait ensemble fusist entretenue: touchant de son costé, plustost cousteroit jusques au dernier homme de ses pays, qu'il en faillit [1]. Et encore d'autre chose

[1] Que de son côté il était résolu d'employer plutôt tout ce qu'il avait de monde dans ses états, que de manquer à sa parole.

dont l'empereur requerroit. Le roy voyant ces escriptz, après avoir entendu la lettre, prist la parolle et dict : « Escuyer, mon ami, ad ce que « j'entent et que je perchoy par ces escriptz, « mon nepveu l'empereur est en la cité de Gre- « nade, dont en suy fort joieux, avec son espouse, « ma noble niepce. Soyés advertis qu'il n'a que « faire de craindre que je fache riens contre sa « majesté; j'aimeroy mieulx à morir; mais suis « prest en tous ses affaires. Il me rescript que je « ne voeuil prendre alliance contre luy; il n'a « que faire de s'en doubter; car, je veuil bien que « vous le sachiés, se je faisoy alliance aux Fran- « chois, pour eulx mieulx, se ne seroit pas pour « le nuyrre, mais se seroit pour parvenir en au- « cunes de mes attainctes [1]. » Quant Boutton entendit ces parolles, fu fort resjouy, lequel incontinent alla en la bougette que le post luy bailla, où il attaindict ung fardeau [2] de lettres, où il en y avoit sept paires, lesquelles il bailla au roy, l'advertissant que le roy de France les avoit envoié par autant de foys à l'empereur qu'il y avoit de lettres. Le roy d'Angleterre regardant ces lettres, perchut que la premiere disoit, estant en la ville de Pottiers, ayant failly à ses premieres six sepmaines, que dedens les autres six de faire ce qu'il avoit promis. Ainsi disoient touttes les autres, promettant de le faire, jusques à sept paires; et sy n'en avoit riens tenu : meisme pour ce qu'il s'excusoit sur son conseil, rescripvoit en aulcune des lettres qu'il se remetteroit en la prison de l'empereur avecq ses enfans. De ces lettres le roy s'en esmerveilla, lequel fist plus forte promesse que par avant, voyant la lacheté du roy de France; et luy donna des rices dons. Dont l'escuyer le merchia honnorablement; et fu longuement en la ville de Londres, où il reçupt totalement ses responces, pour porter à l'empereur la bonne alliance qu'il avoit avec luy; dont l'escuyer Boutton renvoya, par Richar le postz, les responses et besoignes qu'il avoit receu, à madame la gouvernante dire les nouvelles du roy d'Angleterre, avec ung fardeau de lettres de par l'empereur, lesquelles disoient, après touttes recommandations : que ceste bougette ne fuist pas ouverte, ne aussi les lettres qui dedens estoient, tant que tous les seigneurs du thoison et ceulx du conseil, avec aultres des pays, y fuissent presents. Le postz, après avoir sa despesche, se party d'Angleterre, et tant exploita qu'il arriva à Madame. Quand Madame perchut en sa lettre l'expresse commandement de l'empereur son nepveu, manda tous les chevalliers et aultres en la court, lesquelz y vinrent, qui conclurent, sur ce que l'empereur rescripvoit, comme bons et léaulx sujects. Tandis, l'escuyer Boutton d'autre costé cheminoit par devers la cité de Grenade porter à l'empereur les nouvelles du roy d'Angleterre. Ainsi que icelluy hastoit son chemin, les Italiens avec les Franchois conclurent que d'assiegeer le duc de Bourbon d'un siege vollant, devant le chasteau de Milan pour deffendre les vivres à y venir, ne aussi en la cité de Pavie, et aux aultres villes et places. Aux Franchois et aulx Venissiens en venoit assez, par la conté d'Ast [1], qui venoient de France; et sy en avoit le duc de Bourbon parreillement assez; mais depuis le siege mis par devant le chasteau de Milan n'en povoit plus avoir, ne ses amis aussi, sinon à grant paine. Pour ces affaires, le duc de Bourbon en la ville de Milan assembla son conseil, se voyant trop petit nombre pour ses ennemis, lesquelz tous les jours croissoient, assavoir comment ilz feroient. Le prince d'Orrenge, le conte George, le marquis de Piscarre, le conte d'Aiguemond et pluiseurs autres en ce conseil conclurent : qu'il seroit bon d'envoier par devers domp Frenand, luy requerir qu'il volsist envoier des gens pour eulx secourir contre les Venissiens, Lombars et Franchois, aussi Itallyens et Florentins, qui estoient en groz nombre en siege vollant par devant le chasteau de Milan et autres places, pour copper les vivres venant du reaulme de Naples et d'autres contrées; porquoy [2] à la longue on en polra avoir disette en icelles places, se la provision n'y est mise. Je vous advertis que le conte George, lieutenant de domp Frenand de là les montz, fu esleu, lequel estoit capitaine en la ville de Pavie, depuis que le conte de Somes fu trespassé, pour aller en Austrice. Ledi George leissa son lieutenant pour le bien garder, dont puis après ne cessa de cheminer en postz, tant qu'il fu arrivés où le roy de Bohesme estoit, où encoire faisoit ses

[1] A quelques-uns de mes desseins.
[2] Prit un paquet.

[1] D'Asti. — [2] Parce que.

preparations pour en aller courronner en Bohesme. Le roy voyant le conte George, son lieutenant au pays de Milan, luy demanda ce qu'il cherchoit ainsi tout seul; le conte, après avoir fait la reverence, luy respondit: «Sire, c'est que «grandement avons affaire de vostre secours et «aide. Le duc de Bourbon votre frere d'arme est «assiegié au chasteau de Milan (lequel se re«comande à vous) d'ung groz siege vollant de «ses ennemis, Venissiens, Ytalliens, Florentins, «gens du pape et Franchois; lequel m'envoie par «devers vous, sire, soy sentant trop petit nombre «pour soy deffendre contre ses enemis; car la «voix court qu'ils sont bien cent mille hommes «non pas loing de Milan, et de Pavie, destrous«sant les vivres qui nous peullent venir. Sy vous «prie le duc de Bourbon que vous luy faictes se«cours contre ses ennemis.»

A ce propoz domp Frenand respondit: que à ce s'emploieroit de toutte sa puissance, puis que c'estoit pour secourir son frere d'armes le duc de Bourbon, quoi qu'il eusist son armée pour aller au royaulme de Bohesme pour se faire couronner. Puis dit encore: «Mais quoy que j'aye à faire, vous aurés «pour vostre secours et ayde que vous reme«nerés par de là avec vous, seize mille bonnes «gens de guerre, qui vous sont ottroyés.»

Je vous advertis que après pluiseurs devises de remerchiement et de choses secretes de delà les montz et autres, la bende bien esquippée fu delivrée au conte Gorge, qui se mist en chemin, tousjours le plus tandant[1] que faire se povoit, bien pourveub de vivres, tant qu'ils approcherent une petite ville, qui s'appelle Ast, où il y avoit deux cent lances franchoises en garnison, et deux mille pietons. Quant ceste garnison fut advertie, que le conte Jorge menoit ces Allemans, furent sur leur garde, le faisant sçavoir à une grosse bende franchoise, laquelle estoit là enthour, avec aulcuns Venissiens, lesquelz furent sur leur garde en approchant la ville d'Ast.»

[1] Directement.

CHAPITRE XVII.

Comment le conte Jorge et le capitaine Phili Sucre, en retournant d'Austrice querir secou le duc de Bourbon, prinrent la ville d'A autres, et desconfirent les Franchois en leur fu

Philibert de Sucre sachant la venue du Jorge, et aussi qu'il y escoustoit, luy esta verty du secours qu'il lui amenoit, accomp de quatre mille hommes à piet et à cheval se avec le conte Jorge, tellement qu'ilz ensemble vingt mille hommes. Philibert, ces Franchois sçavoit autour de la ville d'A au conte Jorge: «Je vous prie que espro «nostre gensdarmerie à l'encontre de noz «mis.» Le conte Jorge luy demanda où toient; et Philibert respondit, qu'ilz s'e rassemblés en ung passaige, «lesquelz, «m'en créoit, nous les trouverons devant «s'en departent.» Le conte respondit: q fusist à la bonne heure, à l'honneur de de l'empereur et du roy de Bohesme, pa lement du duc de Bourbon nostre maistr

N'en failly plus parler, la chose fu ment demenée que l'aproche se fist des chois et d'aucuns Venissiens de la ga d'Ast, qui estoit de telle sorte, qu'il langue qui sçauroit raconter la proës les Allemans fisrent à l'aborder. Tout t devant eulx. La garnison d'Ast, voire l vaulcheurs, voiant faire telle foulle à gens, quelque deffence assez bonne qu'il rent faire, tempre et de bonne heure se hors de la presse, pour eulx retirer en d'Ast. Le conte Jorge et Philibert de ce voyant[1] les sievirent de sy près av cuns Allemans, qu'ilz oublierent de dedens la ville; car la plus grant par tuez. Il y en eult d'iceulx Franch prindrent[2] autre chemin que vers la v furent saulvez de ceste bende: mais en l furent rencontrés des autres. Le cont et Philibert et autres capitaines, voya plus n'y avoit à combattre, conclurent soubit[3] aprochier la ville, laquelle est gens de guerre; car l'on estoit adver estoient tous tuez et enfuis. Les povres la ville, eulx voyants ainsy despourveuz de guerre, veulrent parlementer après le

[1] Voyant cela. — [2] Prirent. — [3] Au plutôt.

ches faictes, lesquelz sachant la vollunté du conte Jorge, respondirent comme gens obstinez (combien que les riches se eusissent volluntier renduz) : que jamais ne leisseroient le roy Franchoix, ne l'alyance où ils estoient allyés, pour estre au duc de Bourbon, renyé [1] de la couronne, pour tout y demeurer les hommes de la ville [2].

De ces responces furent merveilleusement menachez, leur disant, se ilz se faisoient assallir, que on les metteroit au feu et à l'espée. Ceulx de la ville responderent de rechief, qu'ilz n'estoient pas encore resoluz d'eulx rendre.

Soyés advertis que devant que le parlement se fesist, l'assault estoit preparé; et, à ce qu'il me fu dit, au costé où l'assault se debvoit faire, estoit à seche terre. Et le plustot que le parlement fu rompu, sans qu'ilz eulrent ordonné de leurs affaires, les Allemans ad ce ordonnés entrerent par assault et de force, (quelque provision qu'il y eult en la ville, et sans aulcunement le battre,) dedens la ville, au moins sus les murailles et terres. Quant les bourgois sceurent ceste emprinse par les Allemans, aussi que la ville estoit perdue, par une autre porte s'enfuyrent aux bois et montaignes qui assez près d'eulx estoient. Par quoy l'on ne les peult sievir, pour [3] une riviere, laquelle estoit entre eulx et l'armée des Bourguignons. Les Allemans se demeurerent en celluy assault tellement, que aulcuns, lesquelz ne sçavoient pas la fuicte des autres, qui venoient pour deffendre les assaultz [4], y furent tous occis, et la porte ouverte à grant force par ceulx qui dedens estoient entrés par la muraille, tellement que la grosse bende y entra; lesquelz en la ville fisrent ung merveilleux desroy; car tout fu mis à l'espée, et après l'avoir pillyé fu bruslé. Ce desroy ainsy faict, et après avoir mis le chasteau en obéissance et une autre petitte ville aussi, l'armée se remist ensemble à petitte perte, comme l'on perchut par les rolles. Lesquelz, chacun d'eulx qui estoient tous riches, avec grande gloire se acheminerent pour tirer vers Milan.

[1] Déserteur. — [2] Dussent tous les hommes de la ville y périr.
[3] A cause du. — [4] Assaillis.

CHAPITRE XVIII.

Comment le duc de Bourbon desconfit les Franchois devant Milan, et concquist toutte leur artillerie, tant que le reste se mit en fuicte.

Le duc de Bourbon ne fu pas longuement sans sçavoir ses affaires par ung postz que l'on envoya hastivement. Parreillement par ung aultre postz le sceut le roy de Bohesme. Ces choses aussy le duc de Bourbon le fist sçavoir par tout, comme en Pavye, à Rege et Mode [1], et aultres plaches tenants la partye de l'empereur, leur commandant qu'ils fusissent prestz quant il les manderoit, lesquelz le fisrent ainsy; car, quand il les signifia, vindrent par devers luy et avec leur puissance ; lesquelz se misrent aux champs pour visiter ceulx qui tenoient le siege vollant, lesquelz estoient advertis par aulcuns fuyans de la perte de la ville d'Ast et de leurs gens de guerre. Sachant les Venissiens la venue du duc de Bourbon, eulrent en conseil de lever leur siege, et d'eulx retirer : mais ne sceurent si bien besoigner, que le duc de Bourbon et le prince d'Orrenge accompagniés du marquis de Piscarre, que plusieurs autres seigneurs d'Espaignes, avec le seigneur la Motte et aultres en bende ne les trouverent trop durement; car ilz furent prins comme en desroy en deslogant. Lesquelz Venissiens et gens au pape, Franchois et Florentins eulrent par trop à souffrir ; car il en y eult beaucop de tuez. C'estoit orreur de veoir les gens de l'empereur. Parreillement, quelque deslogement que le Venissiens faisoient, en la fin se misrent ensemble tenant maniere de bataille, se deffendant vigoreusement, par où ilz tuerent beaucop de gens du duc de Bourbon. Sachiés que ce qui les faisoit entretenir en leur force, c'estoit le groz nombre qu'ilz estoient. Combien qu'ilz estoient en craincte que ceulx qui avoient faict l'emprinse de la ville d'Ast ne venissent à l'aide du duc de Bourbon : neantmoins leur craincte, sy se deffendoient vaillamment, en tel sorte que, auprès de l'enseigne des Venissyens, occirent le vaillant et bon seigneur de la Motte, lequel tenoit le bout de l'enseigne, le grant amy du duc de Bourbon, aussi pluiseurs autres seigneurs d'Espaignes. Pareillement le duc de Bourbon y fu blechié, en cuidant secourir le seigneur de la Motte. Quant

[1] Reggio et Modène.

il se perchut sy fort eschauffé, et qu'il véoit la Motte ainsy pestelé[1] et foullé aux piez des chevaulx, lequel luy avoit faict tant de bon service, en sa fortune escrya[2] ses gens, tournant sa grande enseigne au plus espez[3] des Venissiens, où il se demena tellement avec l'aide de ses gens, que les Venissiens et autres nations se ouvrerent[4] de telle sorte que plus pour ceste fois ne furent ensemble; car dès lors se misrent en fuicte, et habandonnerent leur karroy, artilleries et toutes autres munitions de guerre; parquoy les gens au duc de Bourbon furent tous riches et gaignerent le camp. Puis fist relever le duc, le bon seigneur de Bourbon et autres, et les fist mener en la ville de Milan, où il retourna en grant gloire; et fu au chasteau visité par les medechins, lesquelz trouverent que ses playes n'estoient pas malvaises; mais son corps estoit fort fourchiet[5] en plusieurs lieus, que ses maistres[6] oindirent d'ongrementz precieulx; parquoy de sa froissures fu incontinent ghari.

Je vous advertis que deux jours après la rescousse, le conte Jorge et Philibert de Chucre arriverent en la cité de Milan, et visiterent le duc au chasteau, où le conte Jorge raconta au duc, du roy Frenand, et du secours qui les y amenoient en bende de seize mille hommes bien esquippés. Puis luy dit la verité de la prinse de la ville d'Ast, et de la destruction d'icelle; aussy des Franchois et Venissiens qui estoient venus au devant d'eulx, et comment le roy domp Frenand s'en alloit au païs de Bohesme pour soy faire couronner, lequel se recommandoit à luy, en l'appellant son frere d'armes, luy faisant sçavoir que en la bende qui luy avoit envoié, il y avoit quattre mille gentilhommes, lesquelz estoient au champ à l'entour de Milan, «que je vous presente au nom du bon «roy de Bohesme mon maistre; des quelz bendes «en vechi les capitaines», qui lors luy fisrent la reverence; dont le duc les bien-vigna en leurs donnant de ses biens. Lors après ces choses dictes et faictes, le duc remerchia le conte Jorge du bon service qu'il luy avoit faict. Puis fist donner ordre et estat aux Allemans venant du roy domp Frenand; desquelz pour lors nous nous tiendrons à tant[1], et retournerons aux Turcz, qui gastoient le pays de Hongrie.

[1] Mot wallon : foulé.
[2] Dans son malheur il appela ses gens.
[3] Au gros. — [4] S'ouvrirent. — [5] Froissé.
[6] Médecins.

CHAPITRE XIX.

Comment le Grant Turcque ravitailla son lieutenant en Hongrie, dont ilz fisrent de grosses insollences. Et aussi de l'estat du duc de Bourbon.

A ceste saison au pays de Hongrie le conte Veisda, lequel se disoit roy du pays, voyant que le conte Christofle lieutenant du roy de Bohesme en Hongrie luy resistoit contre sa vollonté, et que il croissoit en son ost, manda au Grant Turcque secours, luy faisant sçavoir que les gens du roy de Bohesme croissoient tous les jours trop fort pour sa puissance; requerant qu'il luy envoyast gens d'armes pour l'adsister contre ses ennemis; et sy luy avoit bien envoyé son tribu à luy promis, que encore le feroit-il mieulx[2]. Le Turc voyant ce que le Veisda luy mandoit, luy envoia hastivement trente mille Turcz, lesquels touz desiroient d'y aller pour le bon gaignaige que autrefois y avoient faiz; et avoient force artilleries et vivres avec eulx pour long-temps. Quant ilz furent venuz en Hongrie, fisrent retirer le conte Christoffle, car il ectoient le maistre de la pluspart du pays; dont c'estoit pitiet. Le conte Christofle sachant leurs effors ne s'advancha pas de les approcher, ne d'aller par devers eulx; car ilz les sçavoit trop puissant; par quoy se retira ès fortes places, auprès de la roynne Marye de Castille.

Ces choses advenues en Hongrie, tandis que les Turcques y faisoient moult de mauls, en la cité de Tournay, y avoit ung gros trouble, pour une voix qui y courroit, que la ville estoit vendue aux Franchoix, lesquelz alloient et venoient de France en Tournay, tellement qu'ilz ne sçavoient en quel estat ilz estoient. L'on prist deux bourgoix par suspicion, par l'advertance d'ung mannant de Tournay, lequel avoit dit, que iceulx deux communicquoient avec les Franchois. Pour ces parolles mises avant, monsieur de Lannoy, capitaine du chasteau de Tournay, fist publier, sur la hart; que tous compagnons de dessus le Tournisyz qui avoient hantez la

[1] Nous nous tairons pour le moment.
[2] Ajoutant que s'il lui avoit payé le tribut....', il le feroit encore plus soigneusement à l'avenir.

guerre en Tournay estant franchoise, sortesissent sans jour et sans heure du Tournesiz; et que s'il en y avoit aulcuns en la cité de Tournay qui tinsissent le parti du roy de France, que pareillement sortesissent, sur la meisme payne. Personne ne se mua de la ville: mais aulcuns compagnons de Tournesiz, qui avoient estez Franchois, se vinrent rendre au capitaine du chasteau, luy disant: s'ilz avoient estez Franchois quant la ville et le pays estoient franchois, maintenant leur desir estoit d'estre à l'empereur, pour le servir toute leurs vies; et ainsy le jurerent; lesquelz depuis, par le commandement du capitaine, s'en retournerent en leurs maisons. Ces deux bourgoix de la ville sorterent de la prison, et le compagnon qui ainsi les avoit accusés, pour ce qu'il ne le sceut prouver, il fu banny à tousjours de la cité et du Tournesiz: lequel s'en alla demeurer en la ville de Ghuyse au service du capitaine Maulbrun, qu'il avoit servi du temps que la cité de Tournay estoit franchoise; le nom dudi compagnon n'en scay riens.

Lorsque ces choses se faisoient, le pape Clement septieme de ce nom fist tant par aucuns amis qu'il avoit, envers le duc de Bourbon, qu'il eult treves trois moix, pour aulcuns deniers qu'il luy donna pour payer ses gens. Ainsy que ces besoignes se demenoient en Lombardie, le roy de France par conseil assembla une grosse et puissante armée, pour les envoyer de là les montz; lequel roy (pour le faire brief et pour le plustost passer) fist requeste au conte de Geneve son oncle, que de les leisser passer par son pays et montz de Geneve; lequel après avoir escouté ceste requeste, sur ce prist conseil; lequel après ce conseil manda au duc de Bourbon, que le roy de France avoit fait demander de passer avec son armée parmy son pays, pour aller de là les montz; ce qu'il n'a pas vollut endurer, sans premier en advertir le duc, disant qu'il ne volloit faire chose pour le préjudicyer. Quant le duc entendit les nouvelles, luy remerchiant, mandat que hardiment le leissast passer, et pour ce ne seroit pas son ennemi; et que tant plus en viendroit, tant plus en occiroit-on, avec l'ayde de Dieu et le bon droict de l'empereur et aussi le sien. Quant le conte de Geneve eult oy la responce du duc, pourtant n'accorda-t-il pas au roy de France son nepveu de passer ses gens parmy son pays; parquoy le roy ne se contenta pas trop bien. Avec ce aussi, les gens de guerre qui sceurent bien que le duc de Bourbon desiroit fort leur venue, conclurent de ne plus aller advant et ne pas passer les montz. Incontinent après ces choses dictes, le duc de Bourbon fu quasi empoisonné par ung de ses maistres-d'hostel, lequel avoit marchandé à madame la regente, mere du roy de France; et fu la chose descouverte par une lettre qu'il avoit reçupt de ladi regente, laquelle fu prinse en son sain[1], pour une autre; parquoy regardant la trayson, le maistre-d'hostel fu incontinent saisy et mis sur la gehinne[2], qui congneut que le landemain la poison debvoit estre donnée, et dist en quelle sorte. Le duc l'en blama merveilleusement, dont le maistre-d'hostel cryoit au duc mercy: mais riens n'y valut; car il fu livret au prevost des marissals, lequel il le fist morir en tel sorte que ung traicte doibt; et furent tous ses biens confisqués, lequel en avoit tant que merveille. Encore ung peu de temps après, le duc fu mandé en une abbaye de moines blancs, auprès de Milan, en ung bancquet que l'abbet luy faisoit; mais sans la garde de Dieu, il euist esté mis en la main des Franchois; et fu le secret racusé[3] par la femme du portier de l'abaye. Dont les Franchois qui debvoient faire ceste emprinse, furent très biens corrigiés; car pas ung d'eulx n'en eschappa, pour aller dire la bonne chiere que l'abbé avoit fait au duc de Bourbon. Et avec ce, l'abbeye fut mise en tel estat qu'elle desservoit[4], toutte pillée, les moines tous poussez dehors, cherchant leur mieulx, comme tous mechans. Puis après retourna le duc en Milan, sans avoir plus de fiance en personne, comme auparavant il avoit eub.

CHAPITRE XX.

Comment le duc de Bourbon mist le siége devant la ville de Bouloigne la grasse; et le visce-roy devant Saynne la vielle[5], pour et à l'honneur de l'empereur.

Ainsy que ces choses se demenoient, le visce-roy de Naples descendit en Lombardie, lequel avoit esté au reaulme de Naples penser aulx be-

[1] Sein : sous son pourpoint. — [2] A la question.
[3] Terme wallon : découvert. — [4] Méritait. — [5] Sienne.

soignes du pays, et par especial de commander que on amenast des vivres tousjours à force, à l'aide du duc de Bourbon. Depuis il avoit esté au reaulme de Chippre, lequel avoit force de gens pour aider le duc de Bourbon en ses grans affaires; car tel luy estoit faict le mandement par l'empereur; et qu'il amenast des vivres, ainsi l'avoit-il faict. Le duc de Bourbon sachant le visce-roy descendu en Lombardie, fist ses commandemens partout : que tout homme sans jours et sans heures fuist prest; et ainsy en fut-il faict; lesquelz vindrent auprès de Milan pour satisfaire à la vollunté du duc de Bourbon. Se voyant assez puissant, avec ses gens tous bien esquipés, pour accomplir la promesse par luy faicte à l'empereur, et pour approchier à sa vollunté, s'en alla avec grosse artillerie assieger la ville de Bouloigne la grasse, estant fourny de tout ce qu'il luy falloit en son armée. Le visce-roy s'en alla à l'autre costé, pour faire la vollunté du duc de Bourbon, mettre le siege devant Saynne la vieille. Estant devant lesquelles villes, après avoir parlementez, leur donna jour d'avis jusques au jour du Noël prochain, quinze cens vingt-six. En ce temps pareillement le cardinal Prosper Coulomne [1] estoit puissant en la cité d'Hostie, gardant les passaiges, afin que les Venissiens ne vinssent pour grever le duc de Bourbon devant Bouloigne la grasse, ne aussi le visce-roy de Naples, estant devant Saynne la vieille. Pareillement ung aultre cardinal, natif d'Espaignes, estoit d'un aultre costé, gardant que le pape ne volsist fuyr, lequel pretendoit, comme la voix courroit, de s'en aller à Venisse et d'habandonner la cité de Romme, pour ce qu'il estoit en doubte que le duc de Bourbon ne le viensist assieger, comme il fist une matinée; car il sortist de Romme secrettement comme il avoit proposé : mais le cardinal luy alla au devant, lequel fu contrainct de soy saulver en ung chasteau à luy obeissant. Ces choses ainsy faictes, et voyant que le duc de Bourbon et le marquis de Salus, avec pluiseurs aultres se trouverent ensemble, lesquelz tenoient le parti du roy de France, eut ung conseil pour sçavoir comment l'on en feroit. Entre lesquels l'ung dict, qu'ilz estoient en peril tous de perdre leurs heritaiges; ung autre respondit, et fu meisme le marquis de Salus, qui sur ce conseil par eulx tenu pour son advis disoit, que pour plus loing saulter, feroient leur appointement [1] au duc de Bourbon, en attendant le temps. Et par l'advis d'icelluy ainsy en fu faict : car huit jours devant Noël, l'alliance fu jurée entre le duc de Bourbon, le marquis de Salus et le duc de Ferrare, avec pluiseurs autres de leurs amis, promettants de l'assister en tous ses affaires de corps et de biens. Lors le pape s'estoit retiré dedens Romme, et avoit habandonné le chasteau où il estoit bouté, craindant le cardinal espagnart, lequel oyt nouvelle en Romme, comme ses seigneurs s'estoient mis de la bende du duc de Bourbon son ennemi; neantmoins je ne sçay qui luy conseilla, les treves qu'il avoit de trois mois, de les rompre au duc; lequel pape commanda à ses capitaines que on bruslast les terres et possessions que avoit le Prosper Coulomne. D'aulcunes fu ainsy faict; de quoy le duc de Bourbon s'en contenta très-mal, luy estant devant Bouloigne la grasse, et le visce-roy devant Saynne la vieille, lesquelz journellement, depuis les treves rompues, courroient et gastoient les terres papales, où l'on faisoit de grosses insolences et groz dommaiges, pour venger [2] le Prosper Coulomne. Le pape voyant qu'il avoit mal besoigné à rompre les treves, envoia par devers le visce-roy de Naples ung archevesque de l'ordre des Carmes pour obtenir son appoinctement par devers l'empereur.

Ainsy qu'il estoit en chemin le jour de Noël, le roy domp Frenand estoit en la ville de Praga, maistresse ville de Bohesme, que pour recevoir la couronne royalle du royaume de Bohesme; par quoy pour icelle sollempnité les choses furent aprestées, où vindrent les seigneurs et vassaulx de tous costés, pour luy donner le jour de nouvel an la couronne; lequel domp Frenand, par la grace de Dieu, la reçupt en grant triumphe en la grande eglise. Après que les evesques l'eurent oingt de la saincte huile, à la manière accoustumée, après tout le service faict, devant le grant autel, fist lors pluiseurs chevaliers de jones escuyers du pays. Après les ceremonies faicte

[1] Prospero Colonna. (Voyez dans cette collection Guicciardini, aux années 1526 et 1527).

[1] Frère Gracian Lotasa, général des cordeliers. (Voy. Guicciardini). — [2] Accommodement avec.

[2] Se venger du.

retourna en son hostel, où il tint court ouverte à tous venant. Le lendemain chacun luy fist hommaige de tel fief que à luy appartenoit, où en ung conseil depuis luy fu demandé quel estoit son plaisir de faire du reaulme de Hongrie, qui luy appartenoit de par sa femme. Le roy respondit : que son desir estoit que, la saison de l'estet ad venir, le volloir reconquerre, moyennant l'aide de Dieu et de ses amis. Quant ceulx du royalme de Bohesme eulrent ainsy oy leur roy respondre à leur demande, sans y appeller nulz conseilz, luy promisrent et jurerent que jusques aux derniers hommes d'eulx, l'aideroient à reconquerre, et que en attendant le tamps, luy payeroient une armée de quarante mille hommes à piet et à cheval. Quant le roy eult bien tous escouttez, comme bien faire le sçavoit, se leva de son siege, et le bonnet en la main les remerchia, très-joyeux. Dont les gens de guerre après avoir achevez les affaires du roy touchant le couronnement, furent tous payez pour troix moix, attendant le printemps. Encore à ce nouvel an quinze cens vingt-six [1] selon nostre usaige, les monnoyes furent publiées aux pays d'embas de par l'empereur, pour ce que sy povre police y avoit en icelles que les monnoyes de tous pays y estoient à tel priz que chacun volloit; parquoy monstrant que l'empereur estoit le maistre, par le conseil des principaulx de ses monnoyes, banny tous les cuings des monnoies estranges, et les siennes ravala d'ottant que on les avoit haulchiet oultre la haulce de par luy faicte. Parreillement les ors ainsy que les monnoyes, où il fu dict en la criée: que elles demoreroient ainsy que on les avoit mis en la criée en ce jour de l'an, jusques au premier du mois de march, et que alors on les remettroit tout ung; assavoir les ors et monnoyes à tel pritz qu'ilz avoient leurs cours quand on les forga. Parquoy, pour ces choses ainsy faictes, beaucop de menu peuple murmuroient, pour ce que marchandise ne courroit pas par les pays, et que encore pour ces monnoyes, et pour la cause que par tout l'or estoit plus hault ès estranges pays que ès pays de l'empereur, disant que encore seroit pir au moix de march : neantmoins on n'en eult aultre chose par tous les pays.

[1] C'est-à-dire 1527, nouveau style.

CHAPITRE XXI.

Comment le conte Veisda tint conseil en Hongrie pour resister contre le roy de Bohesme; et comment les roys de Portugal, d'Angleterre et ceulx de Bohesme envoierent argent.

Le temps pendant que ces choses se demenoient, et que le roy domp Frenand triumphoit en Bohesme, le conte Veisda estant adverty comment il estoit couronné, et de la promesse que l'on luy avoit faict en Bohesme, assembla son conseil, où le capitaine et lieutenant du Grant Turcq vinrent, et pluiseurs autres des plus grans, ausquelz il dict les nouvelles qu'il avoit reçupt de ses amis de Bohesme; comment le roy estoit deliberé de les courir sus au printemps, et de reconcquester le realme de Hongrie; qui seroit chose contre la majesté imperial de Constantinoble, et contre la sienne, lequel doit estre de droict le roy du pays, le tenant d'icelluy empereur et Grant Turcq. Lequel conte Veisda, après ces parolles mises avant, demanda l'advis d'eulx tous. Lors le capitaine des Turcz, lieutenant de l'empereur Grant Turcq, luy respondyt : « Seigneur Veisda, ne « vous doubtés. Quant le jonne domp Frenand « viendra pour reconcquerre la Hongrie, on luy « deffendra bien de l'avoir; nous sommes gens « pour y penser, et le droict que nous y avons « avec vous. Et sy d'aventure il nous estoit trop « puissant, asseurement tempre et de bonne heure « nous envoierons au secours envers notre maistre « Soliman Pach, l'empereur de Constantinoble, « nostre grant chief. » Quant le conte Veisda eult oy ces parolles, reprist la parolle, et dist aux capitaines, qu'il donnoit tout aux compaignons, affin qu'ilz fuissent encore plus entreprenants, tout ce qu'ilz polroient gaigner, d'or, d'argent et de biens, moyennant qu'il heuist les villes et chasteaux; et tous ceulx que on prendroit en icelles, moyennant qu'ilz fissent serment à lui, que on les tenisse en paix, disant, qu'ilz n'auroient riens de propre, et qu'il seroit le seigneur de tout; ainsy chacun le promist de le faire. Nous nous tairons à tant de parler d'iceulx, et dirons comment aulcuns de la crestieneté ont conclud de ayder le roy domp Frenand à reconcquester le pays de Hongrie.

Soyés advertis que pour à ces choses satisfaire, le roy de Portugal promist à la majesté imperial, et au roy de Bohesme, que

se la chose alloit avant, que pour eschasser les ennemis de la foy, qu'il baillera pour icelluy advancement cent mil ducatz, à payer les gens d'armes, tous les mois pour ung an de loing, et que s'il estoit de besoing pour deux ans. Semblablement le noble roy d'Angleterre, quant il entendy la rage et fourseneryе du Turcq, qu'il avoit faict en Hongrie sur les povres crestiens, a promis à son beau-nepveux domp Frenand de le secourir; et sur ce a envoié une noble ambassade, portant grant somme d'argent comptant, trois cents milz angelotz, lesquelz arriverent en la ville d'Anvers, faisant commandement que on les emploiast en lieux et places où il estoit de necessitez que pour resister aux Turcqz. Et si sont encore pluiseurs princes et seigneurs, desquelz les noms d'iceulx ne sont point ici declarez, lesquelz se sont mis d'ung commun accord d'aventurer leurs corps et leurs biens pour la foy catholique deffendre; entre lesquelz le conte d'Espinoy, seigneur d'Anthoing, haynuier, prepara ses affaires, de la licence et congié de madame Margherite, gouvernante des pays.

Ainsy que ces choses se faisoient par ces bons seigneurs, cet archevesque carmoix estoit avec le visce-roy de Naples, où il estoit en siege devant la ville de Saynne la vieille, de par le pape, le quel ne sceut trouver la maniere de besoigner avec luy, ad cause que le pape Clement ne se volloit pas rendre à la vollunté de l'empereur. Aussi en ce meisme temps, au moix de janvier, aulcuns Allemans se misrent sus pour cuider desrober la ville de Gavre emprès le pays de Gheldres, dont le seigneur d'Islestain en estoit gouverneur, tenant la partie de l'empereur; dont iceluy seigneur d'Islestain en fu adverti; qui avec le seigneur de Grimbergues, avec leurs bendes, mirent les Allemans en desroy, en temps qu'ilz s'estoient mis en ès fossetz; et les autres parreillement, lesquelz estoient pour soustenir l'assault, furent tous occiz; et estoient bien de onze ou douze cents hommes ensemble, se disant Gueldrois : mais quant on demanda de par madame au duc de Gueldre, s'ilz avoient faict l'emprinse de par lui, respondit : qu'il ne les congnoissoit, et qu'il volloit tenir sa promesse qu'il avoit faict à l'empereur.

Le lendemain du jour des Roys, l'on brusla ung personaige, lequel debvoit livrer le roy d'Angleterre au roy de France, au parlement qui se debvoit tenir auprès de la ville d'Ardre. Ceste sepmaine parreillement, en la cité de Tournay, y eult question de deux compaignons, qui parloient l'ung de l'empereur, et l'aultre du roy de France; et tellement monta leur querelle et noise, que la justice de Tournay y mist la main, et furent bannis tous deux, à la vollunté de messieurs, à faire des voyaiges [1]. Cestuy qui portoit la partie de l'empereur, incontinent racheta son voiaige; l'aultre, portant la partie du roy de France, fu condanné à faire et executer le sien à Saint Hubert en Ardaine, et se mist en chemin pour y aller. Dont, ayant son malvais courraige, s'en alla par Guyse, pour declarer au capitaine Maulbrun tout son cas. Soyés advertis que icelluy Maulbrun se devisoit de moult de choses à ce compaignons. Entre lesquelz devises luy demanda le capitaine, sy à son advis la cité de Tournay ne seroit plus jamais franchoise. Le compagnon respondit : qu'il ne tiendroit pas à luy; et que se le cas advenoit que on sceuisste trouver l'invention de ce faire, qu'il y avoit beaucop de gens ses amis, qui, en courraige estoient bons Franchois; et que bientost à ceste affaire se concerteroient avec luy, tournant de sa bende à sa vollunté. Le capitaine respondit, se cela se pouvoit faire, ou se on sçavoit qui trouveroit une grosse bende franchoise, lesquelz l'assisteroient en ses grans affaires. Je ne sçay que plus j'en diroys. Pour le compte abreger, la chose fu tellement conclute de faire la trayson sur la cité de Tournay, que cestuy compagnon promist de le faire, se possible luy estoit; et fu dict à la table, quelle chose on luy donneroit, et que à luy et ses compagnons on les assigneroit sur la ville et domaine de Tournay; et meisme fu dict en quelle sorte on pilleroit la cité, et après qu'il les auroit nommés et mis en ung rolle par escript : puis fu dict encore de quelle sorte on auroit le chasteau. Soiés advertis que celuy qui les servoit estoit celuy qui avoit esté banni de Tournay, pour ce qu'il n'avoit sceu prouver ce qu'il avoit mis avant de deux bourgoix de la ville; lequel en allant et venant oyoit et entendoit toutes ces devises; et se aussi, parreillement le capitaine Maulbrun luy avoit promis, lequel

[1] Pèlerinages.

marquoit tout son ceur, pensant de rompre trayson, ains[1] qu'elle fuist perpetrée. Le lendemain, qui estoit la veille des Roys, ce compaignon soupa encore avec le capitaine Maulbrun et avec pluiseurs, lesquelz faisoient bonne chierre, et ne sçavoient point de leur malice. Le capitaine buvoit à ce compagnon, et tousjours à ce qu'il sçavoit bien. L'autre qui les servoit marquoit en son ceur tout ce qu'ilz disoient, sans en monstrer quelque chose. Conclusion, le serviteu de Maulbrun retourna de saint Hubert faire le voiage pour icelluy qui debvoit faire ceste trayson, et aporta certification du voiaige. Ce voyant ce bon marchant, sitost qu'il peult prinst sa lettre en prenant congié du capitaine Maulbrun, promettant par icelluy de besoigner selon sa promesse. Le capitaine au partir luy donna ung cheval; lequel tant exploicta, qu'il arriva en Tournay; lequel quant il fu venu, incontinent presenta ses lettres de son voyaige que pour ravoir la ville[2], comme il eult, où il resida, pensant tousjours à sa parverse intention; duquel nous laisserons à parler pour le present, et retournerons au noble duc de Bourbon, lequel estoit devant Boulogne la grasse.

CHAPITRE XXII.

Comment le duc de Bourbon et le visce-roy tenant siege devant deux villes, le pape envoya une ambassade vers eulx pour traicter la paix.

Ainsi que ces choses se faisoient, le duc de Bourbon estoit par devant la ville de Bouloigne la grasse, et eult responce des bourgoix et habittans de la ville, tellement, ce disoient-ilz, que jamais ne s'y renderoient, si ne leur faisoit ung traictiet à leur honneur et proffit. Ces nouvelles furent oyes de par ceulx de la ville. Le duc dit à ses gens ce que ceulx de la ville avoient respondu, pour ce qu'ilz estoient advertis que leurs allyez venoient pour lever le siege. Lors, ces parolles dictes, le duc de Bourbon jura qu'ilz le comparreroient[3] après faict ung dur record[4] à l'encontre des Franchois, s'ilz ne se moderoient. Après, le duc commanda que on se mist hors de l'armée aux champs secrettement, pour aller à l'encontre des Franchois, et que chacun fesist si bien, s'il estoit possible, que la ville n'en sceusist riens, et que l'issue leur fusist deffendue. Conclusion, le duc avec la plus grant partie de son armée s'en alla contre les Franchois de telle sorte, que, quant ilz sceurent sa venue, ne marcherent plus avant, mais retournerent tout bellement en belle ordre, pensant estre hors du dangier du duc. Mais il n'alla pas ainsy; car le duc et ses gens fraperent sur la keuve des Franchois tellement, qu'il deffist l'arriere garde, et l'autre reste s'enfuyrent. Quant le duc perchut ceste deffaicte, tout longuement retourna en son camp.

En ce temps le compagnon qui avoit esté banny, restoit en la ville de Tournay, tousjours besoignant pour trouver des amis pour submectre à sa malvaise intention, et en parla à pluiseurs qui n'en tindrent conte. Aulcuns disoient, s'il advenoit à son intention, que on en feroit bien, et ne luy faisoient autre promesse; et ne l'accusoient pas au juge et au capitaine du chasteau, sachants son intention. Neantmoins en y eult qui furent totalement de son affaire, si comme le greffier de la ville, avec aulcuns sergentz et autres. Et tandis que ce di compagnon queroit avoir des amis convenables à sa perversité et trayson, en la ville de Tournay y avoit ung brasseur, sur les pissoncheaux où les navires arrivent, qui dist et mist sus à ung bourgoix de la di ville, que icelle avoit vendu aulx Franchois, par aulcuns propos qu'il avoit ouy dire. Le bourgoix, de ce que ce di brasseur luy mettoit sus, en fist tellement, que le brasseur en demora en deshonneur, et s'en desdict tellement, qu'il en porta ung chierge devant tout le peuple à l'eglise Nostre Dame de Tournay, et fu banny à deux cens karolus d'or.

En ce temps pendant, le pape envoya encore une fois l'archevesque carmoix, par devers le visce-roy de Naples, lequel besoigna tellement, que le pape obtint paix, par telle condition qu'il debvoit rendre troix villes à l'empereur, et ce faisant, le visce-roy promettoit de l'entretenir, et en signe de ce bailleroit ses deux filz en hostaige. Quant le pape fu adverti, que l'archevesque avoit faict ung tel traictié, n'en veult riens faire, pour ce que c'estoit la fleur de toutes ses villes.

Ainsy que ces choses se faisoient, le roy de France envoya une noble ambassade envers

[1] Avant. — [2] Obtenir le droit de résider dans la ville.
[3] Qu'ils le payeroient. — [4] De grandes menaces.

l'empereur, luy faisant sçavoir qu'il payeroit deux millions pour sa ranchon. Il en y avoit une aussi de par le pape, et une autre de Venise, lesquelz desiroient tous d'avoir paix avec l'empereur, disants que la guerre leur ennuyoit.

CHAPITRE XXIII.

Comment le roy de France, le pape et les Venissiens envoyerent en ambassade en Espaigne envers l'empereur; et comment il leur donna à chacun briefve reponce.

Les ambassades par devant l'empereur, après avoir entendu leur requeste, respondit aux ambassadeurs sur le champ brief et court; premier à celle de France, les motz cy après declarez en beau latin. *Pacta non servas, in sanguine tuo vindicabo*, etc. C'est-à-dire; que les promesses que tu n'as point gardées, à ton propre sang me vengeray. Puis dict à l'ambassadeur du pape; *Bellum in me per te commissum, presens respondebo*, etc. C'est-à-dire: la guerre en moi commise, present ici responderay. Quant il eult finy ces motz à l'ambassade du pape, dict aussi aulx Venissiens; *Hostibus sacræ religionis christianæ non est pax michy*, etc. C'est-à-dire; aulx ennemis de la sacrée religion, je n'ay pas paix. Quant l'ambassade de France eult ouy les motz de l'empereur, que aussi devant l'on avoit dit que l'on n'auroit point d'autre traictiet à jamais que celluy que le roy meisme avoit faict et accordé, et qu'ilz sortesissent briefvement hors des pays, envoyerent hastivement ung post envers le roy Franchois en la ville de Lyon. Attendant les nouvelles que le postz portoit par ces lettres par escript, que l'empereur avoit proposé, l'ambassade du pape aussi retourna vers Romme incontinent sur ces responces; les Venissiens en la cité de Venise. Le roy de France voyant ces responces apportées par le postz, assembla son conseil, où il mist avant : qu'il perchevoit, combien que l'on luy destourbast, qu'il convenoit accomplir sa promesse; et qu'il véoit bien, ad ce que l'empereur avoit rescript par ces mettres et vers, n'en feroit aultrement, et que aussi luy avoit faict assez de rallonges. Lors le conseil respondit au roy, qu'il fesist ce qu'il volloit : mais que la duché de Bourgoigne ne seroit jamais separée du reaulme, pour y metre cent mille hommes : mais s'il volloit un petit endurer, on trouveroit d'en faire par ung aultre maniere. Ad ce respondit le roy : « Doncque demoreront mes enfans en la prison; car, à ce que « je puis veoir, l'empereur est à ce fremez [1]. Et « me semble que quant j'abandonneroy la moitié « de mon reaulme, se n'en seroit-il autre chose. » « Le conseil reprist le mot et dict : « quoy y serv« voit de vous asubgir [2] de telle sorte; ce fu « grosse folie, combien que nous y fusmes con« sentans pour vous avoir de la prison : mais au « fort leissiés-nous en faire; nous en ferons pour « ung mieulx. » Incontinent ces choses dictes, le roy s'appaisa, et le conseil se remist encore ensemble, où ilz conseillerent que on bailleroit l'empereur toute la riviere de Somme, et deux cents mille escuz pour la duché de Bourgoigne. Et sur ce se parterent, et arresterent du conseil fermes d'en jamais autrement faire.

Tandis les Venissiens aussi sur le mot de l'empereur se misrent en conseil, où il fu concludt de faire traictié au duc de Bourbon, s'il estoit possible; lesquelz incontinent en ce conseil envoierent deux hommes noblement accompagniés au duc; et alors qu'ilz y arriverent, avoit reçupt quinze mille Espagnars, que l'empereur luy envoyoit, ausquelz les Venissiens et gens du pape cuidoient avoir deffendu leur dessente; mais riens n'en fisrent. Les Venissiens desirants d'avoir paix envers le duc de Bourbon, se trouverent avec luy, en luy demandant traictiet de paix; le duc leur respondict, s'ilz volloient avoir traictié de paix avec luy, qu'ilz convenoit payer son armée, tant que la guerre se feroit en Lombardie. L'ambassade venissyenne sur ce ne sceult que respondre, sinon qu'ilz retourneroient au conseil de Venise dire ce qu'ilz auroient trouvé. Le duc leur ottroya; dont s'en allerent sans riens besoigner. Bouloigne la grasse se voyant ainsy assiegée, aussi craindant que le pir ne leur en vinst, fisrent leur appoinctement avec le duc. Parreillement le fist Saynne la vielle. Plaisance, bonne ville, voyant que ses voisinnes s'accordoient au duc par appoinctement, et qu'elles demoroient en paix, le fist comme les

[1] Ces passages latins.

[1] Affermi, déterminé. — [2] Assujettir.

autres, par payant une partie de l'armée du duc de Bourbon.

Ce temps pendant l'empereur, estant en la ville de Grenade, fist ung appoinctement de treves de dix ans aux Sarasins ses voisins. Après avoir mis bon pollice par tout au reaulme de Grenade, et y avoir leissé gens de bien pour le biens et honnestement gouverner et après avoir faict une belle remonstrance aux citoyens, se party de Grenade. Dont les citoiens estoient maris de son departement. Et luy avoient pluiseurs fois requis, que l'imperatrice sa femme y peusist faire sa gesinne [1] de l'enfant dont elle estoit enchaincte : mais quelque prieres qu'ilz en fissent, ne leur veult jamais accorder, pour ce que la chose n'estoit ad ce ordonnée du conseil ; et comme j'ay dict, s'en party devant, et arriva sans dangier en Espaigne, en la ville de Toulette, en grant triumphe, environ la Chandelleur, l'an vingt-six. Quant le roy de France et les Franchois sceurent que l'empereur estoit retourné de la cité de Grenade en Espaignes, envoierent incontinent par devers luy une ambassade, laquelle disoit : que *le roy* ne desiroit que de faire paix et bon *traictié* avec luy, et que le conseil le desiroit. L'empereur respondit aux ambassadeurs : « Avez-« vous la charge, de par le roy et le conseil, de « rendre et faire tout ce qu'il m'a promis en la « ville de Madritte ? » L'ambassade respondit à l'empereur : « Oy, sire, sinon la duchié de Bour-« goigne : mais pour icelle le conseil a ordonné « que l'on vous rendra toutte la riviere de Somme, « et deux cents mille escuz d'or comptant, pour « ce que la dite riviere de Somme n'est assez vail-« lable pour la dite duché ; supliant que ad ce « voeilliés condescendre ; et nostre roy prendra la « royne Allienor vostre sœur à mariaige, lequel « fert le desire. » L'empereur sur ce, et sur le champ respondit : que jamais de sa volluntés et ne se feroit, et point en tel sorte n'averoit [2] sa noble soeur ; et sy demoureront ses enfans en laprison jusques ad ce qu'il fera ce qu'il a promis en la ville de Toulette, sans constraincte, present tout le conseil ; et fu dict qu'ilz partesissent. L'ambassade ne le fist pas longue ; car hastivement s'en rallerent en France. Après qu'elle fu retournée, et qu'elle eult dict au roy ce que l'empereur leur avoit dict, le conseil de France se mist ensemble, où il fu decreté, que on envoyeroit une noble ambassade par devers le roy d'Angleterre, pour demander sa fille à mariaige pour le roy de France, voyant que dame Alyenor luy estoit eslongiée ; ainsy en fu il faict. Tellement venus en Angleterre furent recoeillis du cardinal et du duc de Suffolcq, avec aussi du roy d'Angleterre par le conseil que ces deux luy donnoient : mais la royne, ne le maire de Londres, ne le commun d'Angleterre n'en faisoient ghaire de conte. Je vous advertis que l'ambassade franchoise fist la requeste de sa commission pourquoy ilz estoient venuz. Le roy d'Angleterre les ouyt vollentiers, leur disant que : sur ces requestes feroit assembler le conseil, et qu'ilz fusissent les très-bien venuz, leur faisant sçavoir qu'ilz se tiensissent bien aise en son realme. L'empereur bien adverty de ces besoignes, et que le roy de France requeroit la fille du roy d'Angleterre, par aulcuns de ses biens-voeillans du pays, en assembla son conseil, et misrent pluiseurs besoignes avant, où il fut dict à l'empereur : que les deniers qu'il debvoit au roy d'Angleterre, que il luy envoiast ; et que on rompesist, s'il estoit possible, ce que les Franchois volloient faire. La chose en fu ainsi faicte, et la moitié de ce que l'on luy povoit debvoir fu assemblé. Ce faict, l'ambassade d'Espaigne, le plus brief qu'elle peult, arriva au pays, et saluerent le roy de par l'empereur. Après luy presenterent une lettre, de laquelle lut volluntier le contenu. Puis après luy fu apporté en la presence des nobles du pays, la moictié de l'argent de quoy l'empereur estoit redevable au roy d'Angleterre. En ce faisant, requeroit bonne alliance entre l'empereur et sa personne. Ce voyant et escoutant, respondit : qu'il n'estoit creature vivante, qui les sçauroit separer ; et dict derechief : « Il n'a « que faire de soy souchier ; car ce que j'ay pro-« mis à son grant-pere, l'empereur Maximilien, « en nostre palais, à la cité de Tournay, luy sera « tenu. » L'ambassade le remerchia moult honnestement, que lors le roy festoya grandement ; dont l'ambassade de France s'en esmerveilloit de la feste que l'on luy faisoit, et ceulx estoient deleissiets, et que le commun de Londres les monstroit au doygt. Et après que le roy eult comptet à sa femme ce que l'empereur son nepveu luy faisoit dire, fist dire à l'ambassade de France qu'elle s'en allast quant il leur plairoit,

[1] Ses couches. — [2] N'auroit.

et que pour ce temps l'on avoit que faire d'eux, par ainsy, le plus brief qu'ilz peulrent, retournerent sans rien besoignet.

Ainsi que ces choses se faisoient, et que l'ambassade de l'empereur estoit festoyée en Angleterre, en la ville de Tournay ung compagnon jadis banny de la ville, pour parvenir à ses perversitez, cherchoit par tout pour avoir des amis, pour mielz achiever sa trahison, où tellement besoigna, que absoluttement il eult à son plaisir le greffier de Tournay, nommé Mellin, auquel se asseuroit plus que à ung autre, pource qu'il escripvoit les affaires de ce cas au capitaine Maulbrun, et encore d'autres, comme sergens et gens d'office. Iceulx sachants la trayson de ce compagnon, resolluz de le parachever, ilz demouroient en Tournay sans en monstrer semblant. Et ne doubtés qu'ilz faisoient leur cas sy secretement, qu'ilz n'en parloient à personne : mais d'en plus trouver n'en trouvoient nulz, que incontinent qu'ilz leurs en parloient disoient : « Ha ! ne nous « en parlés plus advant; nous n'en vollons riens « sçavoir; faictes ainsy que l'entendez. » Et sy ne le faisoient pas sçavoir au capitaine, ne à justice, dont mal leur en advint, comme vous orrés cy après. Mellin le greffier, tousjours perseverant à sa parverse intention, envoia acheter en la ville d'Anvers huict cents corselletz de pietons tous comblés, et les fist menner en Tournay secretement, et les mist en deux lieux : et autant de fiers [1] de picques, attendant d'avoir des compaignons du Tournesiz à sa vollunté.

CHAPITRE XXIV.

Comment aulcuns traictres de la ville de Tournay misrent grant paine pour cuider livrer la ville aux Franchois.

Ces choses ainsi faictes par Mellin greffier, le mois de march venu, le premier jour furent mises du tout les monnoyes ens ès pays de l'empereur à tel pris qu'on les avoit forgiets, tant d'or comme d'argent, et meismes toute autres monnoyes bannyes des pays, non portants le cuing des monnoyes de l'empereur, qui tourna à gros dommaige aux marchans, et marchandises. Le roy de France estoit lors à Saint Germain en Laye, à six lieues par de là Paris. Le premier lundy de karesme, se delibera d'aller visiter la noble dame [1] de Lyesse, et saint Quintin. Luy estant party de saint Germain eult nouvelle comment son ambassade estoit partie d'Angleterre sans riens besoigner, et meisme que l'on l'avoit fait partir incontinent que l'ambassade de l'empereur estoit arrivée. Le roy de ces nouvelles fu moult esmerveillyé. En les escouttant luy en vindrent des aultres; parquoy une bende de seize cens chevaulx s'en allerent vers Rouan, craindant les Anglois, lesquelz n'avoient pas la vollunté de luy mal faire. En ce temps estoit pitiet d'estre en la Champaigne; car tout y estoit mengié des gens du conte de Ghuyse, lesquelz n'estoient pas payez du roy de France, et que l'on heuist eub volluntier de là les montz : mais nulz d'eux n'y volloit aller. D'autre part estoit mis sus une merveilleuse taille par tout le reaulme de France, donnant à croire que les deniers estoient pour tirer les enffans du roy hors de prison, et que l'empereur se contenteroit pour argent. Soyés advertis que la taille estoit telle, que quant ung homme avoit une maison, et qu'il la louoit vingt frans, plus ou moins, le roy en avoit la moitiet, et ainsy des biens des abbayes. En Paris avoit fait le roy telle demande, que les Parysiens ne luy volloient pas accorder : mais requeroient qu'il volsit venir en la cité, et qu'ilz se accorderoient avecq luy du mieulx qu'ilz polroient. Lors fut respondu : que jamais n'y entreroit, tant qu'ilz auroient faict sa volluntet. La demande estoit tant grande à ceulx de Paris, que à grant paine l'euissent peu porter ne trouver, sans faire aux citoiens moleste. Le roy de France estant en la cité de Rouan, voyant que les Anglois ne se muoient, retourna à saint Germain en Laye, sans ceste foys faire ses pelerinages; lequel n'y eult ghaire sejourné, qu'il ne s'en alla à la chasse en la forest, en sieuvant une rouge beste [2]; e sloignié de ses gens trouva aucuns brigans, mal vaix garchons, qui le volloient murdrir, non sachant que c'estoit le roy, ains croyants que c'estoit une noble personne à quoi ilz tandoient; et fist tant, que au son de sa trompe ses gens vindrent à luy, et

[1] Fers.

[1] Notre-Dame. — [2] Une bête fauve.

fu rescoux, et les compagnons tous penduz, en la place, aulx arbres. Ainsy que ces choses se demenoient au realme de France, le siege estoit par le duc de Bourbon devant Florence la belle, laquelle ne volloit pas obéir aux demandes du duc de Bourbon : mais volloent bien donner une somme de deux cent mille ducatz, sans eulx rendre à la vollunté de l'empereur ne à la sienne, ne luy rendre le bolvercq[1] qu'il demandoit. Quant le duc de Bourbon eult bien entendu et oy leurs advis, sans plus leur faire de sermon, fist preparer ung assault, pour, après l'avoir bien battue, l'assalir. Craindant icelluy, veulrent parlementer, perchevants que le duc les menassoit merveilleusement; les Florentins requisrent jour d'avis; le duc leur donna. Le conseil de Florence se mist ensemble, où il fu dit, craindant la fureur des Allemans, qu'ilz luy donneroient deux cents mil ducatz, le chasteau et le bolvercque de Florence, moyennant qu'il les veulsist leisser en leurs biens; et que en ce faisant assisteroient l'empereur, quant il luy plairoit aller en la cité de Romme faire le voiaige de son couronement, et autre chose qu'il lui plairoit commander. Je vous advertis que à ce conseil se consentirent de ce faire au duc de Bourbon de legier[2], pour ce que ung des anchiens de ce conseil dit, que ses Allemands faisoit à craindre; et que se ne fesissent ce, bientost la revolution estoit faicte sur eulx, et sur leur ville de Florence; c'estoit que ung temps seroit, que les Allemans gaigneroient Florence d'assault, et que après avoir faict leur voulonté des Florentins, mesureroient le drap d'or, d'argent, le velour et la soye, à leurs picques, en partissant[3] le butin qu'ilz y trouveroient. Velà comme je croy qu'ilz s'accorderent. Ce conseil finé, les Florentins vindrent devers le duc de Bourbon, auquel ilz disrent ce que le conseil avoit conclut, et que acertes accordoient ce qu'il avoit demandé, mais[4] qu'ilz demorassent en leurs biens, aussi contentz d'assister l'empereur en son voiaige de Romme, quant il luy plairoit d'y aller. Le duc ad ce s'accorda, lesquelz y prist en sa garde, mettant gens à sa vollenté dedens le chasteau et bolvercque.

Tandis que ces choses se faisoient en Florence, le roy Franchois avait une ambassade en Espaigne pour trouver ung moien de paix. L'empereur leur respondit, s'ilz volloient paix, que luy meisme le desireroit; pareillement s'ilz volloient la guerre, que aussi ne l'en challoit; toujours avoit-il la foy du roy, sa femme à luy promise, et ses enffans. « : Qu'il fache[1] ce qu'il « nous a promis de sa vollunté, sans contraincte, « en la ville de Madritte et de Toullette, et il aura « paix, sa femme et ses enffans. » L'ambassade ne sceut de riens respondre sur ces affaires : mais après le congié de l'empereur, retournerent à leur roy, lequel encore à ceste heure, desirant l'alliance de l'Angleterre, envoya une ambassade en vers le roy d'Angleterre par l'enhort[2] du cardinal. Lequel roy ne veult pas, sachant par leurs messagiers, que les Franchois passassent la ville de Bouloigne sur la mer; et que on leur responderoit en icelle ville de leurs affaires. De ces responces le cardinal cuida devenir sot; neantmoins n'en eult autre chose; car le roy d'Angleterre envoya en la ville de Bouloigne de groz milortz, pour demander aux Franchoix qu'il leur plaisoit à dire. Les Franchois reponderent, que le roy de France et le conseil du païs desiroient d'avoir l'alyance d'Angleterre, et que le roy de France et son conseil requeroient sa fille à mariaige. L'ambassade d'Angleterre demanda aux Franchois pour qui ilz requeroient leur fille, ou pour le roy, ou pour le daulphin son filz. Responderent que c'estoit pour le roy. Sur ce les Angloix tarderent de parler ung peu : mais en la fin disrent : « Seigneurs Franchois, « ne vous deplaise nullement, et sy soyés bien « advertis que le roy d'Angleterre nostre maistre « ne veult pas avoir d'allyance aux Franchois, ne « pareillement à votre roy ; vous faisant sçavoir « qu'il n'a nulle fille à marier, especiallement « pour le roy ; et quant il en auroit une, sy ne « voldroit-il pas faire tort à sa niepce, madame « la roynne Alienor ; et dicte à votre roy, qu'il « tiegne à l'empereur ce qu'il luy a promis, et « que alors vous aurez l'alyance d'Angleterre, et « de nostre roy et des siens pareillement. » Les Franchois de ceste responce furent tous estonnés, lesquelz retournerent devers le roy de France; lequel sachant ces responces, comme quasi enraigiet, envoia envers le cardinal d'Angleterre, luy faisant sçavoir à quoy servoient

[1] Boulevard, fort. — [2] Aisément, sans beaucoup de façon. [3] Partageant. — [4] Pourvu.

[1] Qu'il fasse. — [2] Conseil.

ces responces que les Angloix leur avoient faict. Le cardinal dist, « Qu'il n'en sçavoit que faire, « et que c'estoit la roynne laquelle rompoit leurs « intentions, avec aussy le maire de Londres, « lesquelz ne desirent que de contenter l'empe- « reur ; ainsi les a mis la roynne à sa cordelle [1]. « Souffrés encore ung peti ; à la fin j'en sçaurai « bien faire. »

CHAPITRE XXV.

Comment le roy de France et son conseil, par leur malice, trouverent fachon de contrefaire le scel de l'empereur, et escripre à damme Alyenor, pensant ravoir ses enfans, dont l'empereur y mist provision.

Ces choses ainsy faictes, et le temps pendant, les gens du roy domp Frenand, lesquelz l'on avoit payés au pays de Bohesme pour trois mois, estoient entrés dedens le pays de Hongrie avec leur roy, lequel s'estoit joinct avec le conte Cristoffle. Le conte Veisda, le Sevendeborghue [2] son nepveux avec le capitaine Vosca, tous traictes Hongroix, sceulrent que le roy marchoit en pays, se misrent en conseil, où ilz conclurent que pour resister aulx effors des Hongroix et de domp Frenand, manderoient la bande des Turcques, lesquelz s'estoient eslogniez d'eulx, faisant le pir qu'ilz pouvoient. Ainsy en fu-il faict, et estoient quarante mil hommes avec grosse artillerie. Soyés avertis que quant les deux bendes furent ensemble, assavoir les Turc et le conte Veisda, estoient bien soixante-dix mille hommes. Quant le roy de Bohesme sceult leur assemblée mise en une bende, leur manda que brievement les yroit visiter. Conclusion, la chose fu tellement demenée, que le dernier jour du mois de march, l'an quinze cent-vingt six avant Pasques [3], fu battaille ordonnée, où à ce jour avec l'ayde de Dieu, le roy domp Frenand mist telle provision, que emprès la ville de Greisveisemburg desconffit trente mille Turcqz, Hongroix reniés et ennemis de la saincte foy chrestiene, dont il en eult grant louenge : mais les ennemis demorerent tousjours en bende sans les pouvoir deffaire. Je vous avertis que ottant que les gens de domp Frenand trouvoient de Hongroix reniés, qui aulcune fois crioient merchi, ilz les tuoient tous, sans en respiter [1] nulz. La bataille finée, le roy se retira en ung chasteau assez près de la ville, et ses gens demourerent aux champs ; où il fu trouvé par les rolles, qu'ilz estoient mortz bien douze mille hommes, sans les blechiés, dont le roy fu moult courouchiet. L'autre reste tenoit les champs, où l'on apportoit de tous quartiers, et où Sigismond le roy de Pologne envoia une grosse bende de Polonois à l'aide et secours de domp Frenand, tous payés pour trois mois, lesquelz s'exposerent vaillamment à cachier [2] les ennemis hors de Hongrie.

Tandis que ces vaillances se faisoient sur les Sarazins, le roy de France pensoit tousjours l'honneur de l'empereur et le proffit admoindrir. Soyés advertis en quelle sorte il s'advisa. Par le moyen de son conseil particulyer, il trouva les fachons de contrefaire le sceaulx de l'empereur, duquel il fist clore et sceller unes lettres avec icelluy seau, lesquelles il envoya par devers madame la roynne Alyenor, par ung gentilhomme en postz ; lesquelles disoient de par l'empereur : que icelles regardées et lutes, que elle renvoiast monseigneur le daulphin en France avec son frere. Le conseil de dame Alyenor voyant le sceau de l'empereur furent tous esbahis, neantmois ne furent pas si folz ; après avoir tout bien regardé, qu'ilz n'allerent par devers l'empereur, portant ces lettres pour luy monstrer, voyant que ne pouvoit estre que abuz. L'empereur adverty de ce, fu tout esmerveilliet de ces rescriptions ; veult veoir le messagier que le conseil de madame Alyenor avoit envoyet avec ces lettres presenter à l'empereur. Dont quant l'empereur le perchut, luy enquist et demanda : « Mon ami, qui t'a donné « ces lettres en ta commission ? ay-je ce fait ? » — « Non, Sire, respondit le messagier ; ça esté le « roy de France et aulcuns de son conseil particu- « lier et privé. » L'empereur escoutant ce messagier, commanda luy mettre hors de sa veue. Puis s'escria l'empereur, disant : « Ha ! roy Fran- « chois, tu as fait une grosse faulte ; mais ta tra- « hison ne t'y polra ayder ; tu t'abuze biens. » Après ceste exclamation faicte, et que le messagier fu ostet de devant luy, fist exprès commandement, que tous les Franchois gouvernants, venant de l'estat de France pour servir les enffans, si

[1] De son avis. — [2] Sieben-Berg, pays des sept montagnes. — [3] Ou 1527, nouveau style.

[1] Épargner. — [2] Terme de Hainaut : chasser.

comme conseilliers, confesseurs et tous leurs serviteurs, fuissent ensemble renvoyés en France, et que dame Alyenor n'en heuist plus le gouvernement, mais les Espagnars; et que les enffans fussent menez en la ville de Burghes en Espaigne, pour eulx tenir [1] une espasse; parreillement en deux autres là enthour, nommées, l'une, Villalpant et Valdere; puis ossy en la ville de Villelonc, en chacune le terme de trois ou quattre mois, renouvellant tousjours leurs estatz. Son commandement comme raison fu acomply. Sachiés qu'il y eult de parfondz regretz des enffans, avec leurs gens qui s'en ralloient au reaulme de France; il ny avoit sy dur cœur qu'il ne plouroit. Tost après fu le roy adverti de son cas et de sa faulte, et que l'empereur sçavoit sa trayson, dont il fu moult courrouchié, mauldissant celuy qui luy avoit donné le conseil, aussi pour ce que ses enfans seroient gouvernés par Espagnars, et que leurs gouverneurs retournoient.

Le temps que ces choses courroient, le roy de Navarre ne desiroit que de touillyer [2] la fusée, et avoit une bende de malvaix garchons, lesquelz avoient arrestez beaucoup de marchandises aulx marchans des pays de l'empereur : mais le roy de France sachant qu'il estoit assez mal de l'empereur, sans en plus faire fist commandement de tout rendre, et sans nulz empeschement les leisser retourner chacun en son pays. En ce temps encore, revindrent les seigneurs, qui avoient gouverné les enffans au reaulme d'Espaignes, qui saluerent le roy; lequel leur demanda, après avoir oy la verité de ses enffans, que c'estoit, à leur semblant, de l'empereur depuis son mariaige, et qu'il n'estoit avec luy en Espaigne. Ses seigneurs luy responderent : « Sire, touchant de « l'empereur, c'est l'un des plus saiges et mieulx « amoderés de la crestiennetet, et le plus catho- « licque et devot, et avec ce, bien aymé de tous « les crestiens. Aussi les Sarasins le craindent « de tous costez, et s'y est l'homme le plus allyé [3] « du monde. » A ce le roy respondit : « Vous nous « dictes merveilles, seigneurs. A vous oyr, s'il ad- « venoit qu'il fusist ad ce conseillié de faire la « guerre contre nous, puisqu'il est tellement al- « lyé que vous dictes, nostre puissance auroit « bien affaire d'y resister. » Lors ung des chevalliers resprist le mot et dict : « Sire, veuilliés sça- « voir, s'il demandoit la guerre, et qu'il euist la « vollunté sur le reaulme que aucuns ont sur « luy, en brief temps le gasteroit; mais il est « tant vertueux que jamais ne le feroit. » Le roy print ces propoz de male part, soy courrouchant dessus ces chevaliers, auquelz il parla assez aigrement, leur disant qu'ilz estoient de sa bende, et qu'ilz avoient bu à la bouteille d'Espaigne. Ces chevaliers et gentilzhommes, après qu'ilz furent partis du roy, furent bien advertis que le roy les avoit prins en haynne, et n'oserent plus estre en France; ainsi le plustost qu'ilz peulrent se retournerent en Espaigne, après avoir disposé de leurs biens, desquelz le plus qu'ilz peulrent envoyerent devant. Quant l'empereur sceult qu'ilz estoient en Espaigne, les rechupt sans trop grande fiance y avoir : mais pour ce que le roy les hayoit, congnoissant qu'ilz avoient bien dict au roy de luy, les laissa au pays, en leur donnant ung petit d'entretenement.

Ce temps les Parisiens desirant d'avoir leur roy en la cité de Paris, allerent devers luy à Saint Germain-en-Laye, prier qu'il volsist faire son entrée en sa cité, et que de sa demande feroient avecque luy du mieulx qu'ilz polroient. Sur ces requestes le roy trouva en son conseil que d'y aller, et se appresta en bien simple estat.

CHAPITRE XXVI.

Comment le visceroy fist treves au pape Clement septiesme sans le sceub de l'empereur et du duc de Bourbon. Et comment ung cardinal, nommé Prosper Coulomne, entra dedens Romme par force, se disant ami de l'empereur et ennemi au pape.

Le roy Franchois donoques estant adverty de la requeste des Parisiens, sur sa demande qu'il les volsist visiter et faire son entrée, combien qu'il l'avoit faict une fois, quant il fu nommé au courronnement, mais c'estoit qu'ilz desiroient qu'il le fesist depuis son rethour de prison d'Espaignes, leur fist sçavoir qu'il le feroit; et fu la journée prinse le jour de Pasques florye, l'an quinze cent vingt-six [1], laquelle fu ainsi faicte. C'estoit triumphe des preparations quy s'y faisoient. Les rues estoient tendues en aulcuns lieux de drap d'or, d'argent, de velour, de

[1] Y demeurer quelque temps.

[2] Embrouiller les fuseaux. — [3] Qui a le plus d'alliés.

[1] 1527, nouveau style.

soye, de drapz riches, et d'autres tapisseryes, et sy avoit force histoires et allumeries. Les Parissiens allerent au devant du roy en grant triumphe; lesquelz luy fisrent present de deux cent mil escuz d'or, dont le roy les merchia grandement. Quant le roy fu bien raffreschy en son logis, il fu bien-viegné des seigneurs et bourgoix de Paris. Le lendemain de son entrée, le conseil du parlement de Paris se mist ensemble, où le roy vint, acompagniet de son conseil, lequel fist sa demande, telle qu'il avoit faict auparavant, fort grande, et telle que jamais roy de France fist, pour quelque affaire que le royalme eusist. Sur ce le parlement respondit: que la demande estoit merveilleuse, et que jamais l'on n'avoit eub nouvelle, que on en heuist demandé ottant à ceulx de Paris, par nulz roy qui jamais furent en France. Le roy respondit, que sur ce ne falloit replicquer, et qu'il estoit de necessité d'en ottant avoir. Le parlement l'escoustant, tottalement refusa à la requeste, disant : que on ne le sçauroit où avoir, sans faire viollence au peuple de Paris. Le roy fort annimé du refuz, et aussi congnoissant ceulx qui avoient donné le conseil, les fist prendre de nuict et mettre en prison, en les menassant; lesquelz pour en sortir, s'en composerent à la vollunté du roy, craindants morir.

Ce temps pendant le pape Clement septiesme de ce nom fist tant envers le visceroy de Naples, qu'il obtint les treves à l'empereur, de tel sorte qu'il debvoit payer l'armée du duc de Bourbon, et faire sortir ses galleres de la mer, affin de ne plus faire la guerre aux gens de l'empereur; en quoy faisant avoit treves septz mois. Le visceroy le fist sçavoir au duc de Bourbon, disant, que l'empereur luy avoit commandé de ce faire. Le duc, qui creut assez ces parolles, veult obeyr à l'empereur, moult esbahi des promesses que il avoit faictes à l'empereur par son envoié, et que maintenant estoit d'autre propoz. Neantmoins, pensant que le visceroy dist vray, et que c'estoit de son adveu, deffendit à ses gens de riens emprendre sur les biens, terres, et possessions du pape Clement à present : mais le Prosper Coulomne ne regardant riens à ses treves, ennemy du pape, fist plus forte guerre que devant aux Franchois, et couvertement de ses deniers, sans soy declarer leur ennemis. Si s'advisa, avec une grosse bende de gens de guerre, d'aller en une petite ville hors du chemin de Romme, où il y avoit des gens par le roy de France en garnison. Icelluy cardinal Prosper Coulomne entra en ceste ville comme ami avec sa bende, et aussi ad cause qu'il estoit treves, et que la ville estoit au pape; on ne luy deffendit en riens l'entrée; lequel sitost qu'il y fust, se voyant fort assez, il y fist le maistre, et cacha [1] hors les Franchois, par le gré et consentement des habitans. Le pape ce sachant, luy manda qu'il ne fu pas ainsy retournez, et qu'il le tenoit ens ès treves. Le cardinal ne luy fist quelque responce; lequel eult tantost après en vollenté d'aller en la cité de Romme, et laissa en la ville par luy prinse, de ses gens de guerre pour le garder. Quant le pape le sceult dedens Romme, estant en son logis, le cuida faire prendre et acciper de nuict: mais aulcuns l'en adverterent; et dont s'en parti tempre assez [2]; qui depuis pour soy venger, accompagnié de quatre mille hommes, entra en la ville de Romme de nuict par la vieille ville, lequel eult à sa vollunté troix portes de Romme, par ses adherens qu'il y avoit; parquoy il y entra à sa vollunté dedens le bourcg Saint Pierre, où le pape estoit faisant le ghait, et escouttant l'effroy, se saulva au chasteau Saint Angele avec pluiseurs cardinaulx et autres gens de bien : mais en ces affaires le bourcg Saint Pierre fu tout pillyez, et pluiseurs maisons avault [3] Romme, tenant le parti du pape et des Ursins; et sy en y eult beaucop de tuez, meisme en l'eglise Saint Pierre, qui fu toute pilliée et robée. Ce faisant se boutterent avec le cardinal Prosper Coulomne des gens de tous costez, plus de quattre mille, lesquelz pillerent, avec les aultres de toutes nations, qui crioient: « Vive l'empereur ! » Et aulcuns Romains craindant d'estre pillyés, et que iceulx ne fuissent les maistres de Romme, cryoient pareillement: « Vive l'empereur ! » lesquelx pour le cri, on deleissoit sans mal faire, en leur liberté. Quant le jour fu grant, que l'on percevoit à l'entour de luy, le pape se monstra au chasteau Saint Angele par une fenestre, pour regarder ce que on faisoit au bourcg Saint Pierre. Le cardinal le perceut, lequel desiroit de parler à luy. Si se escria, disant: « Ha ! pere saint, vous n'avés faict

[1] Chassa.—[2] Mais en ayant eu avis, il se sauva assez tôt.
[3] Aval.

«que saige de vous saulver, car je ne tendois «que après vous pour aller veoir l'empereur «des Romains, Charles tousjours auguste, vous «et moy.» Le pape respondit que bien l'en avoit gardé et garderoit encore. Conclusion, après ung peu de parlement qu'ilz fisrent ensemble, le cardinal ordonna de ses besoignes, et fu deux heures le maistre du bourcg Saint Pierre et d'aultres places, qui incontinent se partit de Romme avec sa grosse bende, sans nulle perte, mais enmenerent force biens et ricesses. Ilz estoient huit mil hommes à sortis de Romme, et à y entrer n'estoient que quatre, mil à cause que, quant le cardinal seroit sorti, ne s'y oseroient trouver ne tenir. Quant le pape se perchut en sa liberté, mist garde et provision en la ville, et en fist le capitaine, le filz de Rance Ursin; et luy donna la cherge de garder la cité avec des gens de guerre, comme Suistres, Franchois et autres nations; avec ce leur donna en cherge et commission d'aller brusler toutes les terres, seignouries et possession du Prosper Coulomne, et si [1] fist assieger la ville, dont les Franchois étoient sortis, pensant que le cardinal y fusist; mais non; et se monstra bien, car il se mist sus de telle sorte, que toutte l'armée du pape fu ruée jus, et son artillerie et munition perdue.

CHAPITRE XXVII.

Comment les Turcz habandonnerent le reaulme de Hongrie; dont en chemin par les crestiens la pluspart furent destroussés, prins, tuez, et noyez.

Ainsy que ces choses se faisoient en Lombardie, les Turcz d'autre part qui estoient en Hongrie, voyant que les gens de domp Frenand y estoient sy puissans, et qu'ilz ne se osoient plus trouver aux champs, sinon aux bonnes villes et fors, adviserent d'assembler ung conseil, pour sçavoir qu'ilz avoient affaire; auquel ilz conclurent qu'ils se partiroient de Hongrie, pour retourner vers Constantinoble, et habandonneroient le conte Veisda, en luy laissant faire du mielz qu'il polroit. Iceulx Sarrasins le fisrent ainsy qu'ilz avoient conclut; rassemblerent le butin qu'ilz avoient faict au pays de Hongrie, et en chergerent six cens camaulx; puis se misrent en chemin pour tirer vers Constantinoble par où Soliman Pach s'en retourna, quant il remena les groz tresors qu'il avoit pilliés sur les Hongroix. Le conte Cristoffle et le capitaine des Poullonoix sachants qu'ilz avoient fait les amastz pour s'en aller, les sieuvirent de sy près, que en passant ung pont, en y eult beaucop de tuez, qui leisserent derrière bien deux cens camaulx chergiés de biens, et ne peulrent passer, pour ce que on leur colpa le chemin; et sy eult beaucop de Sarrasins tuez et noyés.

Ce tamps pendant, après Pasques, l'an quinze cent vingt-sept estoit nouvelle de beaucop de sorchiers et vauldoix par tout les pays; des quelz en Brabant, Haynault et Namur on en fist de grosses persecutions, tant qu'ilz en gousterent la mort. Auprès de Salins, en Bourgoigne, y eult aussi une nittée [1] de sorchiers et vauldoix de vingt-ung bruslés. Et à l'issue d'apvril, au di an, comme la voix courroit, y eult deux archiers de corps, deux harcquebutiers et deux marchans, qui avoient vendu la ville d'Aras, la ville d'Aire, et la ville de Bethune aulx Franchoix: mais iceulx furent racusés par une femme qui les avoit ouy qu'ilz avoient prins journée de, avec ce, livrer monseigneur du Roeulz aux Franchois, entre la ville de Hesdin et la ville de Terroanne: mais le bon seigneur en fu adverty, qui bien s'en garda. De ces traitres, en y eult aulcuns prins et les autres s'enfuyrent.

Ainsi que ces choses se faisoient, le duc de Suffolc, au di mois d'apvril, l'an vingt-sept se parti du reaulme d'Angleterre pour aller en France, lequel y fu honnorablement receu, tellement que, quant il fu arrivé, prist son logis au bois de Vinchiennes avec le roy de France, lequel l'estoit venu visiter de saint Martin, en Lerre, en ce bois, où le duc estoit logié avecq son estat. Il y avoit cent et onze tentes que pavillons levez; et courroit la voix qu'il venoit querir le douaire de sa femme, lequel estoit de quarante mil escuz d'or par an, que jamais n'avoit reçupt, depuis qu'il avoit eub espousé la roynne Blance [2], par le consentement des Franchois.

[1] Aussi.

[1] Nichée, troupe. — [2] La reine douairière

Lors en beaucop de contrées regnoient les Leuteryens. En la cité de Tournay en y eult qui furent bien pugnis ; mais c'estoit pour ce qu'ilz disoient que ce n'estoit pas vraye heresie [1], dont l'on ne les fist pas morir ; mais ilz empeschoient le peuple à beaucop de choses que les prestres commandoient à faire. Parquoy furent pugnis de l'eglise par prison, et finablement par la bourse, ou par aultres amendes publicques, à la discretion des seigneurs, ou d'une enseigne de la croix sur leur poitrine, ou sur leur bras. En la duciet de Lorraine, en y eult aucuns bruslez. Pour ce qu'ilz preschoient contre les sainctes escriptures, si comme la sainte Bible, les espistres et les saintes evangilles, et qu'ilz deffendoient à faire beaucop de choses que journellement, se font en l'eglise, la cause estoit que on les brusloit. En la ville d'Anvers parreillement, y avoit pluiseurs sortes gens, que l'on disoit aussi Leuters ; lesquelz estoient pugnis pour argent, que journellement on recongnoissoit par les enseignes qu'ilz portoient,

Ceste saison aussi les Anglois se volloient meultiner, et conclurent que pas n'yroient à la feste [2] d'Anvers, ad cause que on avoit deffendu leurs monnoyes aux pays de l'empereur. Pour ceste cause ceulx d'Anvers leur manderent, s'ilz n'y venoient, qu'ilz perdroient leurs privileges en Anvers. Les Anglois firent tant belles escuses pour leurs monnoies, que ceulx d'Anvers se contenterent; dont en la fin en y eult qui y convindrent. Ceulx de Liege aussi se contentoient assez mal des monnoies, pour ce que les leurs aussi estoient deffendues, et sy estoient à l'empereur : mais n'en eulrent aultre chose ; car leur évesque les tenoit en captivité; parquoy secretement en y avoit qui disoient, qu'il seroit bon de faire ung autre evesque, et qu'on prinst le filz de messire Robert de la Marche, et qu'il falloit expulser celuy qui à present l'estoit, combien qu'il fusist le frere sire Robert. L'évesque aulcunement de ces affaires fu adverty, et qu'il y avoit tel, gens en la cité : mais je vous advertis que, pour esvader la pugnition des murmureurs, fist crier, sur la hart, que nul ne murmurassent des monnoies, ne de ce que l'empereur avoit affaire. Le cri fait, ceulx qui avoient murmurez baissoient les orreilles; desquelles monopolles qu'ils ne sceurent taire, on prist par nuict, lesquelz on fist morir à la discretion du juge.

Vous avés bien oy ci-devant, comment le pape avoit faict son traictié pour sept mois, en payant l'armée, par le moyen du visce-roy, lequel avoit dict au duc que c'estoit la vollunté de l'empereur : sur ce le duc cessa la guerre au pape. L'empereur estoit moult esbahi de ce qu'il n'avoit nulle nouvelle du duc de Bourbon, ne de ce qui luy avoit promis, c'estoit d'aller vers Romme. Craindant qu'il ne fuist pas assez fort pour faire l'emprinse, luy envoya dix mille Espagnars en la conduicte de gens de biens; dont le chief estoit ung grant maistre, auquel il donna ses lettres pour bailler au duc de Bourbon, de telle contenue qu'il volloit que le duc de Bourbon fesist, si luy estoit possible. Lesquelz Espagnars monterent au port de Barselonne, qui jamais ne cesserent, ayant bon vent, qu'ilz ne furent en Lombardie avec le duc de Bourbon; lequel les reçupt à la mode de guerre, triumphamment; auquel duc le chief de l'armée luy delivra les lettres de par l'empereur, dont les lysi, lesquelles estoient de telle contenue. « Après toutes salutations, mon beau« frere et mon amy, lieutenant en mes affaires « de de-là les montz touchant au faict de l'em« pire, je suis esmerveillé que je ne n'oichz [1] « nulle nouvelles de vos affaires. Vous m'aviés « promis en Espaigne, parlant à moy, que d'al« ler vers Romme, et sy sçavez bien que dictes « encore en nostre secret [2] ; et je n'och nulles « nouvelles de riens, ce qui me faict perdre à « demy en mon espoir. En oultre, estant en « siege devant Bouloigne la grasse, vous me « rescripsistes que voz besoignes estoient prestz « que pour y aller, se Florence la belle avoit faict « son appoinctement vers nostre majesté impe« rialle; et nous entendons que tout en est faict, « par voz lettres patentes, à nostre grant hon« neur. Partant, mon beau frere et ami, je vous « prie que soyés apprestezà ce faire que m'avés « promis. Et pour ce que mon frere le roy de « Bohesme a trop d'affaires contre le traictre

[1] Qu'ils n'avaient pas avancé des propositions manifestement hérétiques. — [2] Foire.

[1] N'entends.

[2] Ce que vous nous dites en particulier.

«Veida, et que je sçay de vray qu'il ne vous «peult assister, je vous envoye dix mille Espa- «gnars bien payés, lesquelz ne desirent que de «moy servir léalment et d'accroistre mon «empire; mettés-les en œuvres. Le tamps se «passe. S'il est possible mettés le pape en no- «tre main, et la cité de Romme à vostre vol- «lunté en mon nom, n'y faisant autre chose, «sinon ce que Dieu voldra : mais si le pape se «condescendoit à vostre vollunté, telle que vous «sçavés et dont vous estes advertis, faictes luy «son traictié amiablement. Je sois adverty que «journellement ses galleres, estant sur la mer, «font à mes gens beaucop de mal. Sur ce ayez «advis. Et plus oultre. Escripte à Valdolif, au «commanchement du mois d'avril le deuxiesme «jours après pasques, present le conseil. Ainsy «signet.»

CHAPITRE XXVIII.

Comment le duc de Bourbon, par le commandement de l'empereur, mist le siege devant la cité de Romme; et par sa grande proesse y livra ung merveilleux assault, dont il morut.

Le duc de Bourbon escouttant ces nouvelles fu longue espasse sans parler, de couroux qu'il avoit, pour ce qu'il avoit entendu que treves estoient données pour sept mois par l'empereur au pape Clement sept. Neantmoins en quelque courroux qu'il fuist, ne deleissa tousjours de faire honneur aux Espagnars. Dont le plustost qu'il peult, et pour complaire à l'empereur, avec [1] pour satisfaire à sa promesse, se mist au champ avec une puissante armée, acompagnié du prince d'Orrenge, du conte Jorge, du marquis de Piscarre, du conte d'Aiguemont, et des seigneurs d'Espaignes et d'Allemaignes, pour tirer vers la cité de Romme. Ainsy qu'ilz cheminoient, le conte Jorge, capitaine des lansquenethz par domp Frenand, et le conte d'Aiguemont devinrent malades d'une chaude maladie, dont ne peulrent plus avant aller, et demorerent en la ville de Ferrare, dont le duc de Bourbon fu moult mari, voyant qu'ilz ne seroient pas à leur emprise de Romme, les congnoissant gens de bien. Neantmoins ne tarda pas son chemin; et sy bien besoigna, sans nullement craindre ses ennemis, si comme Venissiens, Franchois et autres nations qui le costioient [1] tousjours à septz lieues de près, qu'il assiega Viterbe et Montflascon, qui tindrent une espasse, pretendant avoir secours des bendes qui sieuvoient le duc de Bourbon; et pour certain s'y attendoient, mais ne se hastoient ghaire.

Tandis que le siege estoit devant ces deux villes, ce compagnon qui avoit vendu la cité de Tournay estoit allé parler au capitaine Maulbrun en la ville de Ghuyse, auquel il porta ung peti present. Dont il parla longhement en secretz avec le capitaine de sa trayson; et meisme à ung soupper, où le compagnon qui estoit banny de Tournay les servoit, ainsy qu'il avoit faict l'autre jour, lequel les escoutoit parler; car ilz ne se gardoient pas de luy, ad cause qu'il en estoit banny. Tellement se devisoient à ce soupper ensemble, comment il auroient chasteau, ville et tout. Dont tous ces propoz le compagnon les mettoit en son pensement, faisant du Lobin. Et après toutes devises, fu en la fin dict, que le conte de Ghuyse s'y debvoit trouver avec sa bende de quinze cent chevaulx, et qu'il seroit prest quant le temps en seroit; laquelle bende estoit en la Champaigne. Le lendemain, ce villain traictre prist congié du capitaine Maulbrun, et retourna en la ville de Tournay, où il dict à ses complices, ce qu'il avoit faict en la ville de Guyse, lesquelz responderent, qu'il avoit bien besoigné; et encore depuis parla à aulcuns pour les penser seduire en ceste affaire, lesquelz ne s'y veulrent pas consentir; et estoient quatorze qui jamais n'en fisrent raport.

Ce temps pendant la ville de Vitterbe et de Montflascon fisrent leur appoinctement au duc de Bourbon. Lors le visce-roy estoit devers Gayette. Sçachant que le duc avoit rompu les treves, vint incontinent à luy, et luy dict en le reprochant : qu'il avoit mal faict d'ainsy rompre les treves, veu que l'empereur luy meisme les avoit consenty, et qu'il en estoit adverty. Le duc, oyant le visce-roy, respondit : «Vecy autres nouvelles; et tout le con- «traire que vous dictes l'empereur me rescript.» Puis luy monstra les lettres, et dict encore au visce-roy : «Se les trèves euissent été jurées à «l'empereur et au pape, comme me l'avés faict

[1] Aussi.

[1] Côtoyoient.

« accroire, dont mon faict en a esté trop retardé, « que ne delivroit-il l'argent pour payer nos ar- « mées, comme vous me disiés que faire le volloit « par sa promesse? D'aultre part, à quoi sert-il, « qu'il a toujours ses galleres sur la mer, faisant « molestes et destourbiers aux pays et gens de « l'empereur, comme promis avoit en ses treves, « qu'il debvoit faire descendre de la mer sans nul « mal faire? Quant est à moy, puisque j'ay reçupt « telle rescription de l'empereur, le pape, ne ses « allyés n'auront nulz traictiez par devers nous, « s'il ne se rend à la vollunté de l'empereur, et « si je ne suis le maistre de Romme pour y venir « l'empereur à sa vollunté. » Et fist le serment que ainsi le fairoit, s'il plaisoit à Dieu son createur. Dont, après pluiseurs devises le visce-roy dit: que ce fuist à la bonne heure, et qu'il fesist ce que l'empereur luy avoit chargé par ses lettres, et qu'il s'en retourneroit par devers le royalme de Napples faire passer les vivres; et ainsy le fist. Je vous advertis que huit jours après que le visce-roy fu retiré, les vivres furent tant chier en l'armée du duc de Bourbon, que ung mengoit bien pour ung jour pour dix pattars de pain, et furent bien douze jours en tel estat; la cause pourquoi, que les ennemis de l'empereur ne les leissoient pas passer. Dont le visce-roy fist tost ouvrer, et y mist remede pour les amenner sans nulz dangiers. Et la grosse bende des Franchois et Venissiens estoient tousjours costoyant l'armée de l'empereur à six ou sept lieues près. Neantmoins marchoit tousjours l'armée du duc de Bourbon, quelque disette ne crainte qu'ilz heuissent de leurs ennemis. Mais pour abreger, besoigna tellement son chemin, faisant telle diligence, qu'il passa pour aller à Rome, parmi la ville de Saynne la vielle, où il laissa toute sa grosse artillerye, pour plus vistement cheminer. Lors quant le duc fut dehors, ses ennemis tousjours l'agaittoient [1], sans nullement les osoir assallyr. Le duc, qui assez estoit fin en ses affaires, pour donner à ses ennemis empeschement, fist courir la voix, qu'il n'avoit prins son artillerie legiere que pour tirer vers le reaulme de Napples, et habandonner Romme et Lombardie. Dont pour ceste faincte se tira hors du chemin de Romme, et tira tout court vers Naples, en vers une bonne ville nommée Civitas Castelle [2]. Les Franchois cuidants que ce fuist verité, furent moult joyeux de sa departye, et atarderent leur chemin sans le plus sievir de sy près, disants qu'ilz joyroient du pays à leur vollunté en brief temps. Quant le noble duc de Bourbon fu adverti de leur atardement, et que les vivres luy venoient, tourna tout court le grant chemin de Romme, et le plus brief qu'il peulrent, sans ce que les Franchois le sceurent; pourquoy il s'esloigna d'eulx environ de quatorze lieues. Le duc se voyant ainsi eslognié de ses ennemis, et qu'il approchoit la cité de Romme, dict à ses gens en forme de predication: qu'ils fuissent advertis qu'il estoit deliberé d'assallir la cité de Romme, et qu'ilz se monstrassent gens de bien, et que en ce faisant ilz seroient tous riches. Lors dict le duc au prince d'Orrenge, et aux capitaines d'Espaigne «: Que en dictes- « vous, seigneurs? votre vollenté y est-elle de « ainsy le faire? vous savés que l'empereur le « m'a rescript et mandé que ainsi le faisons. » Lors chacun capitaine respondit, que se fusist à la bonne heure, à l'honneur de Dieu et de l'empereur; « nous ferons ce qu'il vous plaira. » A ces motz le duc se retourna sur ses chevaliers leur disant : « Se aujourd'hui me vollés croire, vous « serés gens de bien; car avec l'aide de Dieu, « vous serés tous cardinaulx; les hommes d'armes « et autres, tous abbetz, chanoines et vicaires. » Telles joyeusetés leur disoit le duc de Bourbon, auquel responderent : « Nous ferons ce que vous « voudrés pour l'honneur de l'empereur, parreil- « lement pour nostre proffit. » Lors après ces devises, ung chacun se prist à crier : « Vive « l'empereur! vive Bourgoigne! Bourgoigne! » Et lors fu la conclusion prinse, que la ville de Romme seroit assallie le cinquiesme jour du mois de may. Soyés advertis que la conclusion et preparation toute la nuict s'en fist; l'on faisoit les eschielles. Quant les Franchois et Venissiens, Italliens et autres nations, sceurent que le duc de Bourbon avoit faict telle faincte, incontinent se remisrent au chemin de Romme, tant que de jour et de nuict ilz approcherent l'armée du duc à six ou sept lieues près, comme par advant, et ne sçavoient nullement sa vollunté. Ce neantmoins le duc de Bourbon fu en doubte d'assaillir la cité de Romme, craindant que par derriere, la puissance de France et de Venise ne les sourprinst. Et ne

[1] Le guettoient. — [2] Città di Castello.

leissa pas à faire son emprinse; car le plustost qu'il peult arriva à l'enthour de Romme. Lequel, quant son armée fu logée, par une trompette fist sçavoir à notre saint pere le pape: comment il estoit là arrivé par le commandement de l'empereur; et la cause estoit, pour ce qu'il desiroit entre sa saincteté et la majesté imperialle estre vray filz de saincte eglise, trop mary si inconvenient venoit en icelle; et qu'il lui plaisist regarder auquel traictiet il volroit parvenir avec la majesté imperialle, lequel a toujours esté son amy, quoiqu'il assistoit le roy Franchois, et qu'il heuist advanchié d'estre mis au siege apostolique, comme il le congnoit bien; sachant que le cardinal d'Angleterre le volloit estre, lequel l'avoit requis à l'empereur que d'y estre assisté: mais non fist que journellement luy tourner à groz destourbier, comme il l'avoit menasché; conseillant le roy d'Angleterre de faire alliance aux Franchois contre sa majesté: mais c'estoit, après toutes reproches, qu'il volsist faire une offre raisonnable, qu'il acceptoit son traictié, moyennant aussi qu'il rendesist à l'empereur ce qui luy appertenoit; et quant ad ce qu'il se plaindoit n'avoir argent pour payer son armée, comme on disoit, il avoit promis qu'il attenderoit huitz jours, voire si luy plaisoit quinze; et promettoit de tant faire qu'il contenteroit son armée; et qu'il regardast bien quel inconvenient il en povoit sortir, sy luy et ses gens entroient dedens la cité de Romme. Je vous adverti bien que quelque remonstrance que le duc de Bourbon luy sceuist faire, jamais sa saincteté n'y veult entendre; qui moult despleut au duc, lequel à groz regretz fu resolu de donner l'assault à la cité de Romme. Et advant que ce faire, se confessa et ouyt la messe bien et devottement, comme il avoit de coustume; puis fist aprocher la cité de plus près, voyant que le pape ne se volloit en nulle manière condescendre à faire traictiet à l'empereur; et estoit ce à faire le sixiesme jours du mois de may en l'an quinze cent vingt-sept. Le duc de Bourbon besoigna tellement avec son armée, qu'il prist le faubourg Sainct Pierre, qui tout fu pillé, et ceulx de dedens tous tuez; et fu le di bourcg tout bruslé par aulcun inconvenient, dont ce fu grant dommaige; car c'estoit le plus beau d'alentour de Romme et le plus grant. Incontinent après, l'assault fu donné bien fierement. Soyés advertis que le lieutenant du conte Jorge, lequel avoit les lansquenethz en sa conduicte, pour ce que son maistre n'y estoit pas, ne le conte d'Aiguemond, ad cause qu'ilz estoient demorez malades en la ville de Ferrare, se approcha de l'assault: mais le duc voyant, comme il luy sembloit, qu'ilz ne marchoient pas de bonne sorte, se mist à pied, leur monstrant le chemin, faisant dresser les eschielles à la muraille de la cité de Romme; et y donnerent ung tel assault que merveille. Le duc disoit aux compagnons: «Avant, avant, «mes bons amis! ayons ce jourd'huy bon cou«raige, nous ferons bonne journée, s'il plaist à «Dieu.» En disant ces motz, s'approcha de la muraille pour y monter. Et ainsy que le bon seigneur eult le piedt levé pour le mettre sur l'eschielle, fu frapé d'ung treyct à poldre au peti ventre du costé gauche; dont du cop morut, sans jamais parler ung mot, fors tant seulement qu'il dit: «Ha! nostre-dame, je suis «mort;» et tumba sur ung sien gentilhomme nommé le Lorrain, en souspirant le dernier souspir de la mort. Dieu par sa misericorde luy veuille pardonner ses pechiez, et le mettre en repoz éternel. La voix courrut depuis, que le cop n'estoit pas venu de la cité, et que on l'avoit faict par envye que l'on avoit dessus luy, pour ce qu'il avoit sy grant et bon bruict. Autrement n'ay sceu comment il en alla; neantmoins il y morut, dont ce fu ung grant dommaige.

CHAPITRE XXIX.

Comment la cité de Romme fu assaillye, prinse et pilliée; et du grant deuil qui pour la mort du duc de Bourbon fu menné.

Monseigneur le prince d'Orrenge, lors que le duc de Bourbon tomby, estoit au plus près de luy. Quant il le perchut en tel estat, luy mist ung bonnet sur la fasche, et dist aux gentilhommes et compagnons: «Enffans, ce n'est «riens; il n'est que ung peti blechez.» Lors ces parolles dictes, le prince fist emporter le corps du duc en une maison, qui incontinent fist faire ung merveilleux assault à la cité, disant: «Avant, compagnons! monstrons«nous vertueux.» Escouttans le prince d'Or-

renge, comme gens plains de couraige, pensans vengier le deffunct duc de Bourbon, monterent vaillanment sur la muraille de la cité, et y donnerent ung merveilleux assault : mais le seigneur Rance Ursin, qui estoit dedens la ville, mettoit grant paine à escryer ses gens, lesquelz s'efforchoient de ravaller les gens de l'empereur dedens les fossez, en faisant une grande resistance : mais Dieu envoia une grosse bruynne [1]; parquoi ceulx de dedens la ville estant sur la muraille ne povoient veoir les Bourguignons ; qui leur ayda assez ; car sans la bruynne, les gens de l'empereur euissent estez fort battuz de l'artillerye venant de la cité, laquelle ghaire n'y faisoit ; car les Bourguignons si bien le fisrent, qu'ilz entrerent dedens la ville, de telle sorte qu'ilz gaignerent le bourcg saint Pierre à grant difficulté. Car soyés bien advertis que tandis que l'assault se faisoit, le Romains et autres nations faisoient grosse preparation pour deffendre ce di bourcg ; ce neantmoins les Espagnars et lansqueneths y entrerent par leur hardiesse et vaillance, et de ce colp tuerent dix milz hommes, tant Romains que Suistres. Le bourcg gaigniet, les gens de l'empereur, tousjours eulx bien deffendans, assaillerent la cité du costé du pont saint Sixte, où le seigneur Rance Ursin, capitaine du pape general, avoit fait faire des rempars, qu'il fist drecher : mais ce faisant n'y trouverent ghaire de resistance : mais au contraire les gens de l'empereur par leur force, boutterent tout devant eulx, en marchant vigoreusement; dont ilz tuerent ung cardinal, lequel estoit emprès le seigneur Rance, et environ avec luy de huict à neuf mil hommes. Le pape craindant l'affaire se retira au chasteau saint Angele, avec grant nombre de cardinalz et gens domesticques, tandis que les Bourguignons tuoient leurs ennemis. Le seigneur Rance Ursin se saulva aussi avec le pape, demenant grez deuil pour son filz, qui aussi estoit mort à la muraille.

Je vous advise que quant monseigneur de Bourbon fu tuez, et qu'il fu mis à point en tel cas appertenant [2], après que tout fu rassis, et que les Bourguignons estoient par tout les maitres tous les capitaines allerent, donner l'iaue benoicte sur son corps, menant ung grant deuil, en plourant amerrement, en la chapelle du pape où le corps reposoit; et y allerent aussi grant nombre de compagnons de ghuerre, faisant tous grans regrects: disant, qu'ilz estoient mal fortunés d'avoir perdu ung sy noble et vaillant chief de guerre, et tant solvent [1] personnaige. Incontinent que chacun l'eut visité, priant à Dieu pour son ame, il fu embalmé, et mis en ung chercueil de plomb, et puis porté en l'eglise sainct Jacques fort sumptueusement, où l'on le fist garder jour et nuict par des religieux de saint Franchois, et avec eulx douze halbardiers par jour, et ottant de nuict. Et y fist-on de beaux services moult sollempnelz, avec grans chierges ardantz. Puis le lendemain que ces choses se faisoient, les gens de l'empereur assiegerent le chasteau sainct Angele de tous costez, sachant que le pape y estoit ; de telle sorte que nul n'y povoit entrer ne sortir. Puis quant le siege fu du tout encloz, le huitiesme jour du mois de may, l'an quinze cent vingt-sept, les Espagnars et lansquenetz pillerent par tout la ville de Romme, avec le palais sainct Pierre, où les compagnies, ce faisans, eulrent ung merveilleux buttin. Et le neuviesme jour, iceulx gens à l'empereur pillerent touttes les eglises, monasteres, et hospitalz; et sans riens espargnier, bruslerent et tuerent tout; meisme occirent prestres, moines et nonnains, tant que c'estoit pitiet d'estre à ceste heure en la cité de Romme. Jamais en crestienneté ne fu telle chose; car les Allemans s'y emploioient, comme s'ilz euissent estez payens et infideles.

[1] Un gros brouillard.

[2] Et qu'on eut traité son corps de la manière convenable.

CHAPITRE XXX.

Comment le prince d'Orrenge, après la mort du duc de Bourbon, fu chief de toute l'armée de l'empereur; et comment il fut blechez, en advisant pour assaillir le chasteau saint Angele, où le pape estoit avec ses gens.

Les Franchois furent advertis que les gens de l'empereur en la ville de Romme faisoient telles insollences; aussi perchevans les grans feuz en tous quartiers, s'aprocherent de la ville; lesquelz estoient, ensemble les Venissiens,

[1] Habile.

trente mil hommes, gens de guerre moult bien esquipés : et misrent leur camp à sept lieues de la cité. Quant les gens de l'empereur sceurent que les Franchois estoient campez, pensans qu'ilz les viendroient visiter, prindrent garde en leur faict ; ayant volloir, si les approchoient, de les combattre. Mais les Franchois d'autre part voyant les Bourguignons en telle fureur sur les Romains, craindant aussi leurs effors, non sachant la mort du duc de Bourbon, eulrent en conseil qu'ilz n'avoient que faire d'assaillir la cité de Romme, et que c'estoit pour néant. Asseurez qu'ilz seroient combattuz, ne se muerent d'icelle : mais fermerent leur camp et de près, où ils sejournerent huit jours, voyant qu'ilz ne povoient riens emprendre sur la cité, ne secourir le pape qui estoit au chastel sainct Angele, dont ilz estoient advertis par aucune espie, et que il estoit assiegé. Aussi fort craindant les gens de l'empereur, leverent leur camp le neuviesme jour qu'ilz y avoient estez. Sy s'en allerent envers la ville de Viterbe, laquelle cuiderent reprendre ; mais ilz y trouverent les gens de l'empereur qui parlerent bien estrangement à eulx. Tandis que les Franchois se retirerent, le noble prince d'Orrenge, qui lors avoit la chierge de tous les capitaines de l'armée de l'empereur, par le trespas du noble, preux et vaillant feu duc de Bourbon, fist faire de groz trencquis moult parfondz, sans y faire quelque batterye, pour ce qu'ilz n'avoient nulz groz canons ; car ilz les avoient leissez à Saynne la vieille, comme vous avés oy ci-devant. Quant ces trencquiz furent achevés tout à l'entour du chasteau sainct Angele, incontinent le prince d'Orrenge envoya une trompette par devers le pape, pour sçavoir sa vollunté, à laquelle ne fu riens respondu. Quant la trompette eult faict son debvoir retourna envers le prince d'Orrenge, et luy dict, que nulz n'avoit vollu à luy parler. Dont le prince s'en contenta mal. Neantmoins n'en eult autre chose : mais tost après, accompagnié de pluiseurs gentilzhommes, s'en alla visiter ens ès trencquis les affaires du chasteau, et regarder par où il polroit livrer l'assault. Le bon prince n'y eult ghaire esté, qu'il ne fut perchut du chasteau ; et voyant à son train qu'il estoit chief de guerre, un cannonyer, par une rayerre [1], luy tira d'une hacquebutte à crochet, au dessoubz de l'oeil gauche, dont le boullet sortit par derriere de son oreille. Je vous advise que du colp qu'il reçupt tomba au parfond du trencquis. Dont incontinent fu relevet et emporté par ses gens en son logis, où il y eult du terrible deuil, pour ce que on l'avoit [2] le chief de l'armée après le duc de Bourbon, qui fort bien le faisoit, eulx complaindans, et disans beaucop de chose, et craindans aussi que ce ne tournast à grosse confusion à la puissante armée de l'empereur. Ceulx du chasteau saint Angele, s'esbahisoient, qu'ilz n'oioient nulles nouvelles du duc de Bourbon, et à quoy signifioit ceste trompette transmise par le prince d'Orrenge ; sur ce ne sçavoient que penser, sinon qu'il estoit mort : mais ainsy que les pensementz du pape et de ses autres gens estoient, les gens de l'empereur se dolosoient [1], priant Dieu qu'il volsist retourner le prince d'Orrenge leur chief en convallescence. Après qu'il eult esté vingt-quatre heures sans parole, par la grace de Dieu revint à luy ; et en souspirant s'escria : « Ha ! souverain seigneur ! » pour avoir sa misericorde, et incontinent se confessa, comme un bon filz de saincte eglise ; puis fu fort visité des medechins, qui ne fu gaire après sans soy bien pourmener parmy sa chambre, combien que ung peu devant pensoit que ne s'en releveroit, et qu'il en morroit. Mais il trouva de sy bons medechins, qui penserent de luy en sy bonne sorte, que en peu de jours l'asseurerent que pas ne morroit de ceste blechure. Le prince d'Orrenge voyant qu'il estoit asseuré de ses cerurgyens, appella son conseil, demandant qu'il estoit de faire de ce chasteau, et qu'il estoit en vollunté de le faire miner. Les seigneurs respondirent, que ce fusist à la bonne heure, et à l'honneur de Dieu ; et qu'il le comandast, on le feroit. Ainsy en fu-il faict. Ceulx lesquelz furent preparez à ce faire commencherent à besoigner, mais ceulx de dedens s'en perchurent aulcunement, lesquelz fisrent des contremines, tant qu'ilz oyerent les gens de l'empereur ; et ce fu dict au saint pere le pape, et au seigneur Rance Ursin, capitaine du chasteau ; dont le pape commencha d'estre en grosse doubte, craindant que le chasteau ne fusist gaignié ; et aussi voyant qu'il y avoit

[1] Une embrasure.

[1] On le regardoit comme. — [2] Lamentoient.

mé, pendant lequel temps n'avoit esté secourru de ceulx de la ville, des Suistres, des Venissiens, ne de Franchois, lesquelz pensoit avoir pour vrais amis. Quant il se perchut ainsy de chacun habandonné, et qu'il sceult que on avoit deffendu aux mineurs de l'empereur de besoigner, fist assembler son conseil, où pluiseurs cardinaulx estoient, avec le seigneur Rance Ursin, et pluiseurs autres Romains; ausquelz mist beaucop de choses avant, et en beaucop d'oppinions fu respondu, touchant d'eulx rendre, de quoy le pape avoit parlé; et voyant que on les lesseroit en ce dangier, conclurent que de parlementer avec le prince d'Orrenge, grant espace qu'il avoit esté assieget et enfert, lors estant seur de la mort du duc de Bourbon, pour sçavoir sa vollunté; ainsy en fu faict.

CHAPITRE XXXI.

Comment l'imperatrix des Rommains, en la ville de Valdollif en Castille, s'accoucha d'ung beau filz, nommé Phelippes, lequel fu faict chevalier sur les fons, après avoir esté baptisez.

Ainsy que ces choses se demenoient, et que pluiseurs se fisrent par devant le chasteau Sainct Angele, l'imperatrix des Rommains, par ung lundi le vingt-uniesme jours du mois de may, la feste de sainct Bernardin, l'an quinze cent vingt-sept, fu delivrée d'ung beau filz, à vray et juste terme, en la ville de Valdollif au reaulme de Castille. De quoy le noble empereur, Charles tousjours auguste, en estant adverti, en loa Dieu grandement; pour la venue duquel di enffant, fist substenter les povres gens du pays, affin que Dieu en fuist loez, qui luy avoit envoié ung tel filz et tant bien parfaict. En Espaigne, et partout, l'on en fist très grant sollempnité et grant joye. Pour la venue duquel di enffant le conseil se mist ensemble pour son baptisement, où il fu conclut que l'on le feroit et brief; où pour le batisement, en la ville de Valdollif, on fist de grosses preparations, touchant de tendre drap d'or, d'argent, tapisseries et autres choses, et de grantz allumeryes. Pourquoi fu faict ung hourt[1] depuis le pallays de l'empereur jusques au couvent des jacobins, sur lequel à deux costez estoient torses mises en belle ordre, bien compassées, d'instant en instant[1], pour ardoir au passer et repasser. Et estoit le hourdement tendu de drap de velour, de soye, et d'autres draps riches, sur lequel on debvoit marchier pour porter l'enffant baptiser. Je vous advise que madame la roynne Alyenor porta l'enfant à l'eglise noblement accompagnié, au devant laquelle, deux gentilhommes semoient or et argent, à deux costez de l'enffant, sur le peuple qui le regardoit passer; lesquelz crioient: «Vive l'empereur! Castille et Bourgoigne,» Encore cheminoient devant l'enfant, dix cens chevaliers, trois à trois, le plus[2] vestuz de drap d'or frisiet, et d'autres parreillement de rices draps, comme d'argent et de velours, lesquelz sieuvoient les gentilhommes et bourgoix, en nombre de six cens aussi, qui portoient les torses. Quant l'enfant fu venu en l'eglise des Jacobins, après pluiseurs ceremonies, on le porta sur les fons, revestu de draps d'or qui estoient tous nouveaux, sans y avoir jamais baptisez enffant; et fu par ung archevesque l'enfant baptisez, lequel estoit revestu des habitz pontificalz. Le premier parrin estoit le connestable d'Espaigne, ung moult noble homme, lequel luy donna son nom: Phelippes, par la grace de Dieu, prince de Castille. Le second parrin fu le conte de Geneve; et la marinne, qui le tenoit sur les fons, fu madamme la roynne Alyenor, sa tante. Le connestable estant auprès de l'enfant sur les fons, lequel tenoit l'enfant à la maniere acoustumée, prist une espée clerre et tranchante toute nue, que ung chevallier tenoit, la plus belle que l'on euist sceu regarder, de laquelle fist l'enfant Phelippes de Castille, chevallyer, sur les fons, luy disant de beaux et joyeux motz. C'estoit triumphe que d'estre en l'eglise, voyant les choses qui s'y faisoient; comme chantres, orghes, cloches et autres sonneries et instrumens, chantans melodieusement chanchons ecclesiastiques, comme à la Nativité de Jesus-Christ. Ces choses ainsy triumphamment achevées, et les rices dons faicts à l'enfant, chacun en bel ordre se retira en arrière au palais de l'empereur, les torses devant, les chevalliers après, les dons enssuivant; puis l'espée dont l'on avoit faict le jonne prince chevallier, et après l'enfant, que sa

[1] Échafaud.

[1] De distance en distance. — [2] La plupart.

tante la marine portoit envelopé, Dieu sçait comment, d'une ghuimpe chammarée ; jamais on n'en vit ne perchut de telle ouvrée et perlée. Puis dessus avoit ung riche drap de fin or frisiet, tant bien mis que à merveille; encoire semoit-on or et argent au retour. Je vous advise bien, qu'il y avoit pluiseurs nobles dammes, duchesses, marquises, contesses, et autres dammes et damoiselles, qui accompagnoient l'enfant, qui entrerent au palaix, où l'enfant fu reporté à sa noble mere l'imperatrix, laquelle le baisa, loant Dieu ; où ses dammes disrent à la noble gisante de belles choses, appartenantes à telles besoignes. Au soir l'on tint court ouverte à tous venans, où l'empereur se monstra fort joyeux, pour ce que par la grace de Dieu il avoit ung beau filz. Nous tairons à tant, et retournerons à notre cas touchant la guerre.

CHAPITRE XXXII.

Comment le pape requist de parlementer avec le prince d'Orrenge, dont au nom de l'empereur fist ung appoinctement; et comment le prince d'Orrenge envoya les nouvelles à l'empereur.

Ce temps pendant le pape Clement VIIe de ce nom, estant assiegé des gens de l'empereur au chasteau de Sainct Angele, par conseil se delibera que de parlementer avec les gens de l'empereur. Et se tint le parlement en ung mercquedy cinquiesme du mois de jung, quinze cens vingt-sept, en jour sainct Boniface, où il y eult moult de difficultés faictes d'ung costé et d'autre. Neantmoins, quoique l'on y mist advant, le pape s'accorda de faire ce qu'il s'enssuit. Premiers se rendoit à la majesté imperialle, et tous les cardinaulx, lesquelz estoient avec luy, et le seigneur Rance Ursin, en mettant le chasteau Saincte Angele en la main du prince d'Orrenge au nom de l'empereur. Aussi parreillement la ville de Cividad-Vechà [1], Hostye, Cividad-Chastellans [2], Rey [3], Modene, Parme et Plaisance, et toutes à la vollunté de la majesté imperialle, où pour sceurté furent incontinent ordonnés les capitaines avec leurs bendes, pour les aller recepvoir et garder pour l'empereur [4]. Premier furent reçuptz au chasteau Sainct Angele, et les gens du pape bouttez dehors. En oultre promist le pape quatre cent mil ducatz, pour furnir à la despence de la guerre de l'empereur, et qu'il tiendroit prison au chasteau Sainct Angele pour plus grant sceurté, et que le seigneur Alarcon en auroit la charge, jusques au renon de la majesté imperialle.

Tandis que ces choses se demenoient, les nouvelles vindrent que le visce-roy approchoit la cité de Romme, avecques grant nombre de Napolitains, Espagnars et Allemans bien esquippés, avec force de vivres; et comme les nouvelles vindrent, estoient desjà à dix lieues près de la cité de Romme. De quoy le prince d'Orrenge et les autres furent moult resjouis. Devant lesquelz alla une grosse bende de ceulx de dedens Romme. Quant le visce-roy les perchut, en fu parreillement resjouy, et de ce que on luy avoit dit comment il alloit de Romme et du pape. Le visce-roy ne tarda ghaire, après avoir oy ces nouvelles, qu'il ne fust à Romme, où il fu fort recœilliet de prince d'Orrenge, et des capitaines. Le lendemain que fu arrivé le prince d'Orrenge, après avoir pourveu aux affaires, avec sa bende d'Espagnolz et lansquenetz et avec autres nations se party de Romme, y leissant bonne garnison et bonne pourveance avec le visce-roy de Naples, lequel besoignoit au police de Romme. Parreillement ordonna trois milz hommes au seigneur Alarcon, pour garder le pape au chasteau Sainct Angele, bien pourveuz de ce qui leur estoit necessaire. Quant tout ce fu fait, le prince d'Orrenge se retira avec sa bende par devers Florence la belle, où ilz furent paisiblement reçupz. Après avoir esté en Florence une espace, tirerent chemin vers la cité de Milan, où en chemin le conte Jorge et le conte d'Aiguemond arriverent, avec l'aide de leurs gens, joyeux de leur gharison, et maris qu'ilz n'avoient pas estez avec eulx à la prinse de Romme. Puis respondit le conte Jorge au prince d'Orrenge: que Dieu ne luy avoit pas vollu faire telle honneur que d'y estre. Après moult de devises de leurs affaires, le conte Jorge se mist avec ses Allemans, et le conte d'Aiguemond avec sa bende; lesquelz ensemble cheminerent tant, que le prince d'Orrenge et eulx furent à Milan, tendant encore d'aller plus avant, à la vollunté de l'empereur, contre ses malvoeillans. Le prince d'Orrenge au partir de Romme,

[1] Cività-Vecchia.—[2] Cività-Castellanna.— [3] Reggio.
[4] Voyez Gucciardini.

avoit fait la despesche à trois gentilhommes, pour porter les nouvelles à l'empereur, et l'advertir au loing de toutes les advenues de Romme, et du traictement du pape, et aussi des affaires d'Italye. Le premier gentilhomme a esté Taincteville, et fu prins des Franchois en chemin. Le second a esté le seigneur de Vauldiret, lequel, comme l'on esperoit, estoit passé oultre. Et le tierch estoit monseigneur de Salmy, maistre d'hostel à monseigneur le prince d'Orrengé. Je vous adverty que, quant Taincteville fu retenu des Franchois, on visita sa commission, où l'on perchupt la mort du duc de Bourbon, et la prinse et desolation de Romme, et comment le pape estoit detenu prisonnier au chasteau Sainct Angele, et comment les cardinaulx estoient caussionnets[1] pour le traictiet du pape; aussi comme les Allemans l'avoient bruslée, et tous les moines et prestres tuez, pour ce que les aulcuns s'estoient mis en deffence. Le roy de ces affaires fu moult courrouchié; mais de la mort du duc de Bourbon fu grandement resjouis, et de sa mort loua Dieu.

Sachié que au jour que Taincteville arriva au roy de France, le roy avoit envoyé les nouvelles à madame la gouvernante, comment l'imperatrix sa belle niepce estoit accouchiée d'ung beau filz, en la ville de Valdollif, le vingt-uniesme jour du mois de mai, et qu'il en estoit bien adverti par ses postz venant d'Espaignes. Parreillement tost après en vint vrayes nouvelles de l'empereur; parquoy l'on en fist procession par les pays d'embas, feux, joyes et esbattement, pour ce que Dieu avoit donné la grace à l'empereur d'avoir ung beau filz lequel seroit leur naturel seigneur.

CHAPITRE XXXIII.

Comment ung gentilhomme nommé Taincteville fu prins des Franchois portant lettres à l'empereur de la prinse de Romme, et d'autres nouvelles.

Au temps que toutes ces besoignes se faisoient ès pays d'embas, après avoir veu la commission de Taincteville, on luy donna congié du tout à sa vollunté, dont il s'en retourna vers les Espaignes, et raccompta depuis à l'empereur, comment les Franchois l'avoient detenu; de quoy se corroucha sur le roy de France. Neantmoins il estoit adverti par les deux autres, lesquelz avoient passez, dont il loa Dieu; d'une partie fu moult dolent de la mort du duc de Bourbon en le regrettant.

Sachiés que à l'heure que ces nouvelles vindrent par ces deux, l'on appoinctoit, pour faire un grant triumphe, deux cens palletoz de drap d'or, quant Romme seroit gaigniée par le duc de Bourbon: mais quant l'on sceut sa mort, tout cessa; et fist-on des abillementz de deuil, que l'empereur prinst, et toutte la court, seigneurs et dames, plorant et soupirant tendrement pour la mort du noble duc, pour lequel parmi les Espaignes l'on fist de beaux et sumptueux services.

Ainsy que ces choses se faisoient au reaulme de Castille et autres, les Franchois fistrent une procession parmy le reaulme de France, et les feuz, pour la mort du bon duc de Bourbon; où en la ville de Paris prescha ung docteur, comment les Leuteriens allemans avoient bruslé l'eglise saint Pierre à Romme, et toutes les autres: aussy les monasteres et hospitaulx, après avoir pillié tous les sanctuaires qui dedens estoient, et les biens des abbayes, parreillement les prestres, moisnes, nonains et autres tous mis à mort, et prins nostre saint pere le pape, dont c'estoit pitiet de ainsi se maintenir avec l'eglise. Puis dict encore le docteur, parlant au roy de France: que s'il ne se croisoit contre ces Leuteriens, qu'il avoit le dangier que Dieu ne se courrouchast contre luy; lequel roy debvoit grant grace à Dieu rendre, et parreillement le peuple de France de la mort de Charles de Bourbon, leur grant ennemy; mais se disoit le docteur qu'il prendoit pitié que ung si noble homme que le di Charles de Bourbon, combien qu'il fusist leur grant ennemi, que ainsy s'estoit habandonné avec ung tas de Leuterytens, et d'abandonner la maison crestienne de France. Ainsy disoit le predicateur, et fist fin de sa predication.

Les processions faictes parmy le reaulme, et principallement en la ville de Paris, où ce sermon fu fait dont on vous a faict mention, le roy par conseil fist ses preparations pour envoier envers Romme une grosse bende de Franchois et des nouveaux Suystres, dont le chief estoit le conte d'Autreppe[1], lequel

[1] Avoient donné caution.

[1] De Lautrec.

fist serment au roy de jamais retourner que le tout ne fuist redhuit à la couronne de France, et le pape remis en son siege romain. Le roy l'en remerchia, en luy donnant, pour ad ce furnir, le duc d'Albanye, et le duc d'Urbin, et d'autres jusques au nombre de trente mil hommes bien esquippez, lesquelz jurerent tous de le faire, ainsi que le conte d'Autreppe l'avoit promis, comme lieutenant general des bendes de delà les mon ts; ayant tous desirs de secourir le pape, et de le mettre hors des mains de l'empereur. Ce temps pendant, monseigneur Dieghue de Moncada et le seigneur Alargon, gardyen du pape, le capitaine Jean d'Urbin et monseigneur de la Mottenoire, capitaines de Romme, voire de la justice et de l'armée, laquelle estoit demorée après ce que le visce-roy s'en estoit parti pour soigner des vivres, iceulx ensemble delivroient les passeportes, l'ung après l'autre, chacun en sa sepmaine, à tous les courtisans romains qui s'en volloient aller et retourner en son pays; avecque parreillement la charge du police de Romme et du chasteau Sainct Angele, pour tout bien garder pour l'empereur jusques à son renom.

Soyés advertis que nostre sainct pere le pape estant audi chasteau sainct Angele, l'empereur le leissoit joyr de sa papalité et dignité, faisant son office comme par avant que Romme fusist prinse, affin de pouvoir avoir les quattre cens milz ducatz qu'il avoit prommis de donner, en faisant son traictiet à l'empereur. Et durant ces affaires, le duc de Bourbon estoit tousjours en l'eglise Sainct Jacques en Romme, sumptueusement mis en ung cercueil, où chacun l'alloit visiter et prier Dieu pour son ame; où il y avoit pour le garder de nuict et de jour, douze halbardiers, et douze cordeliers, lesquelz prioient pour l'ame de luy et pour les trespassez; et auprès du tumbeau y avoit ung riche charyot de guerre, moult bien acoustret, pour mettre le corps dessus, et l'enmenner contre les ennemis de l'empereur, comme leur chief et capitaine generalle après l'empereur. Lequel duc se disant mort, dedens les pays de l'empereur, si comme en Brabant, Flandre, Haynault, Arthois et aultres, ne le volloient pas croire loingtemps, pour ce que on le sçavoit par ceulx de France; et en faisoit-on des gaigures du contraire, pour aulcunes finances: mais en la fin, quant les nouvelles vrayes en vindrent de Romme, lors on le crut pour verité. Parquoi ens ès di pays l'on fist bon debvoir de prier Dieu pour son ame, car en son temps a estet moult chevallereux, comme l'on polra veoir en ses cronicques et histoire en brief.

Ichy finne le septiesme livre de ce present recueil, et petit traictiet de la noble maison de Bourgoigne, et en brief en forme de cronicques; lequel commenche à la nativité de Charles, empereur des Romains, tousjours auguste, filz de Phelippes d'Austrice, en son vivant roy de Castille, duc de Bourgoigne, etc., lequel fist sa naissance en la puissante ville de Gand, l'an de jubilé de Romme, mil chinc cens, sur le vingt-troisiesme de decembre. Lequel recueil a determiné de pluiseurs et beaucop d'avenues[1] en la maison de Bourgoigne, France, Angleterre, Lombardie, Venise, et autres, jusques le cinquiesme jour du mois de jung, l'an mil chinc cens et vingt-sept, que le traictiet du pape Clement septiesme de ce nom, fu faict à la majesté imperialle. De laquelle œuvre, tant digne de memoire, pour les haulx faictz vallereux qui y sont contenuz, le facteur a loé Dieu qui luy a prestet le temps et memoire de le povoir parfaire; supplyant à tous les lecteurs de volloir prendre patience de sa petitte science et prose tant ruralle; et luy pardonner, s'il a en quelque passaige riens mespris, et à entreprendre telle œuvre tant excellente et haulte, et avecque aussi tant longue et pesante à luy tant simple et intelligible escollyer, Robert Macquéreau; mais ç'a esté le grant amour qu'il avoit en la maison de Bourgoigne, et aux hoirs, de quoi il faict icy la fin.

[1] D'événemens.

FIN DU RECUEIL DE LA MAISON DE BOURGOIGNE.

MÉMOIRES

DE PHILIPPE HURAULT,

COMTE DE CHEVERNY.

MÉMOIRES

DU COMTE

DE CHEVERNY.

Aujourd'huy, deuxiesme jour de novembre quinze cens quatre-vingt-six, me trouvant en quelques jours de relasche et repos des affaires du monde, pendant les festes de Toussaints et des Morts, en l'absence de Henry III mon maistre, qui les est allé passer en ses devotions au bois de Vincennes, m'estant representé en moy mesme la brieveté de cette penible vie, et l'incertitude de nos jours, et combien souvent les maladies laissent peu de pouvoir et de relasche, pour l'alteration qu'elles apportent à nos meilleurs sens et esprits, de declarer lors de nostre mort, et tesmoigner à nostre posterité quel a esté le cours de nostre vie, et quelles sont nos dernieres pensées et volontés; Dieu m'a fait cette grace, qu'ayant à present le corps et l'esprit sains, de me faire resoudre à mettre et laisser par escrit cette presente declaration du succès de ma vie, et de mes intentions principales que je luy offre, pour estre accomplie selon sa saincte volonté, laquelle declaration je fais pure, naïfve et veritable, comme ne devant sortir de ma famille et maison, pour la continuer jusques à ma mort s'il luy plaist, y employant tout le temps que je pourray sauver des embarras et affaires publiques, ausquelles je me suis très-honorablement employé.

Premierement, je remercie très-humblement le grand Dieu de tant de graces et biens qu'il luy a pleu me departir en telle sorte que je ne sçaurois justement les comprendre et compter, m'ayant nourry, conduit et eslevé avec plus de commoditez, dignitez rangs et honneurs en ce monde, que je n'en ay merité et devois esperer, puis qu'il m'a çà bas edifié une maison trop copieuse pour ma vie temporelle, et m'en promet à haut encores une bien plus excellente, où nous devons tous nous promettre et esperer un eternel sejour et repos asseuré pour nos ames; auquel je le supplie vouloir recevoir la mienne quand il luy plaira d'en disposer; comme aussi j'implore la misericorde immense de ce mesme Dieu, mon createur, à ce qu'il luy plaise me vouloir pardonner toutes les fautes et pechez que j'ay commis en ma vie, et pourray, par malheur et imbecillité humaine, commettre durant le reste d'icelle; me representant maintenant les pensées en nombre infiny comme le sable de la mer et les estoilles du ciel. Mais l'abysme de mes pechez appelle et invoque l'abysme de sa misericorde et clemence, de laquelle il me fera, s'il luy plaist, ressentir l'effect et la vertu, en ce que je puis avoir ingrattement usé de ses biens, et manqué de faire mon plein devoir en ma charge de chancellier de France, et autres que j'ay auparavant exercées, comme je recognois et confesse qu'il y a eu trop à dire en touttes les parties de ma vie, de ce que j'ay fait et pouvois mieux faire; et sur ce j'apporte aux pieds de la croix de mondict sauveur Jesus-Christ toutes mes fautes et pechez, et lourdes transgressions, lesquelles sont à moy mesme cachées et surpassent mon chef, à ce qu'il luy plaise me les remettre et pardonner par les merites de cette sienne tant heureuse mort et passion, qui est le refuge et remede de toutes pauvres consciences affligées et desolées, et entr'autres de la mienne, en l'espoir et asseurance de ce salutaire secours, jamais desnié aux hommes qui veritablement s'y confient et l'implorent ardamment comme moy. Je recommande dès à present, tant pour le passé que pour l'advenir, le salut de mon ame à ce grand Dieu et pere d'icelle; à ce qu'après avoir heureusement evité les escueils de cette vie, et avoir esté delivré des liens de ce corps mortel, il la veuille recevoir et placer en son royaume eternel, en la compagnie des bienheureux, et laisser en depost mon corps en la terre, pour le garder et representer au jour du dernier jugement, lors de la resurrection des morts, pour estre avec les bienheu-

reux glorifié, s'il luy plaist, devant nostre seigneur Jesus-Christ; desirant cependant que mondict corps, après mon trespas, soit porté et laissé avec ceux de mes ancestres, que j'ay eu le soin de mettre ensemble dedans la sepulture expressement accommodée sous la chapelle de mon chasteau de Cheverny.

Je pardonne bien volontiers à ceux qui m'ont fait quelque tort ou desplaisir, et prie Dieu qu'il leur fasse la mesme misericorde que je leur desire pour moy, en nous faisant à tous la grace de nous amender; comme aussi je supplie très-humblement et instamment tous ceux que je puis, par mesgarde et malheur, avoir offensez, de me pardonner semblablement mes fautes et offenses envers eux, et croire que j'en ay un très-grand regret et desplaisir, et que je les contenteray, et n'y retourneray jamais, tant que Dieu me donnera de vie, et qu'il sera en ma puissance.

Après, je veux et ordonne à mes enfans d'acquitter et payer fidelement toutes les debtes qui se trouveront estre par moy deuës lors de mondit trespas, et tous les gages de mes serviteurs, avec gratifications à ceux qui m'auront plus long-temps et mieux servy, afin qu'ils ne retiennent aucune chose du bien d'autruy, qui justement ne leur peut ny à moy appartenir en bonne conscience.

Je supplie Dieu qu'il luy plaise faire passer sa saincte benediction, qu'il a jusques icy trop heureusement estendue sur moy comme pere, à mesdits enfans, afin que, pour un pere mortel qu'ils perdront un jour, il leur veuille devenir pere eternel, et les retienne tousjours, et conduise par les sentiers de sa justice et de ses saincts commandemens.

Pour premier et principal heritage, je desire laisser à mesdits enfans, que Dieu m'a donnez, au nombre de six, trois fils et trois filles, la mesme crainte et amour de Dieu que j'ay tousjours euë en ma vie, avec la meilleure nourriture et instruction que je leur ay sceu donner et faire donner, et de plus la memoire honorable de leurs ancestres, et de la bienveillance de quantité d'amis que j'ay acquis et conservez pour eux au monde, et l'exemple domestique pour l'ensuivre en ce qui est bon, et le fuyr en ce qui y peut estre de mauvais et de blasmable.

Et pour plus grand et asseuré bien qu'ils sçauroient avoir, je leur encharge et recommande, de toute affection et puissance paternelle, la paix et parfaite union entr'eux, avec l'amitié et concorde fraternelle qui les entreliera et conservera : et, pour les biens et moyens temporels, j'espere, avec l'aide de Dieu, de leur en laisser assez s'ils sont gens de bien comme je le desire, et trop s'ils sont autres, ce que Dieu ne veuille permettre.

Et d'autant que les exemples des peres peuvent grandement servir aux bons enfans, comme j'estime les miens, et que cette declaration de mes intentions et dernieres volontez est chose domestique et secrette, que je n'entens estre veuë que par eux après ma mort, ou par les plus proches parens et meilleurs amis de ma maison, je me suis resolu d'y employer fort sincerement et simplement les principales actions et progrez de ma vie passée, et les continuëray tant que je pourray, pour servir d'exemple à mesdits enfans s'il y a quelque chose de bon, et laisser ce qui ne se doit imiter; avec protestation que je seray bien aise d'estre surpassé par eux en toutes bonnes et loüables actions, et que Dieu leur puisse faire la grace qu'ils fassent beaucoup mieux que je n'ay fait, recognoissant m'avoir assez satisfait en moy mesme, en ce que j'ay tousjours desiré de pouvoir mieux faire pour la gloire de Dieu et conservation de sa vraye religion en cet estat, de la grandeur du roy mon maistre et de sa couronne; et advoüant neantmoins librement qu'il s'est passé beaucoup de choses durant ma vie qui se peuvent mieux faire et conduire, si les plus sages et gens de bien eussent tousjours esté creus : en quoy je prie Dieu que mes enfans ayent plus d'heur que moy, qui ay tout fait avec incroyable peine et assiduité, comme ils le pourront plus aisement remarquer en la suite de ma vie.

Dieu m'a fait naistre en ce monde d'une bonne, noble et ancienne famille des Hurauts, yssus du pays de Bretagne, de laquelle il y a eu beaucoup de chevaliers de marque et d'honneur morts aux guerre de Bretagne, et mesme de celle qui fut entre Charles de Blois et le comte de Montfort, faites pour la succession dudit duché de Bretagne; durant laquelle un de ladite famille des Hurauts vint demeurer avec

le comte de Blois, frere aisné dudit Charles de Blois, tué en la bataille d'Auray[1], où deux dudit nom et famille des Hurauts, ayans rangs et charge honorable, furent aussi tuez près ledit Charles de Blois.

Depuis est descendu de la tige des aisnez de ladite famille la maison de Sainct-Denys, et d'un puisné les trois maisons et familles de Cheverny, Vibray et Heuriel; de laquelle sont yssus autres arrieres puisnez, qui sont les deux maisons de Marais et Vueil, et des autres de Bel-esbat, Le Fay, et autres freres; celles de Boistaille et de Maisse d'austres puisnez : lesquels tous ont possedé de grands biens selon leur temps, et exercé force belles et honorables charges en cest estat, le discours desquelles seroit icy trop long.

Et quant à celle de Cheverny, mon bisayeul, nommé Raoul Huraut, seigneur de Cheverny, La Grange et La Morliere, fut le premier puisné, et eut l'honneur d'estre grand chambellan de Charles, duc d'Orleans, et fort aimé et favorisé de luy. Ledit Raoul laissa son fils aisné Jacques, qui fut depuis favorablement employé par les roys Louis XI et XII en grandes et honorables charges; et enfin fut favorisé et recognu de son bon maistre Louis XII. Et, pendant sa vie et sa faveur, ledit Jacques advança fort deux de ses enfans en l'eglise, et les fit employer en diverses ambassades, laissant son fils aisné nommé Raoul, mon pere, seigneur du mesme lieu de Cheverny, La Grange et La Morliere, et de plus de celle de Cour sur Loire en Blaisois, des seigneuries de Vibraye, Lamenay, Espuisé, La Chenaye et Beauchesne, au pays du Maine, et des baronnies d'Huriel et de Cuvicennes en Bourbonnois; et Jean, son puisné, seigneur de Vueil, du Marais et de Chasteau-pere, avec trois filles mariées honorablement aux seigneurs de Valencé, Rochefort et de Limours.

Mondit pere, nommé Raoul, seigneur de Cheverny, fut employé au mesme temps dudit roy Louys XII, vers la fin de son regne, et depuis souz celuy du roy François Ier, et plusieurs de la Trimoüille, ducs de Bourbon et de Montmorency, pour les affaires principales du temps; et enfin lors que le seigneur de Lautrec fut envoyé pour la conqueste de Naples, il le choisit et le desira avec luy, ce que ledit roy François luy commanda de faire et de le suivre en ce voyage : et en ce voyage il mourut au siege de Naples[1], laissant de luy et de dame Marie de Beaune[2] sa femme et sa mere, sept enfans, à sçavoir cinq fils et deux filles, de tous lesquels je fus le dernier, madite mere estant demeurée grosse de moy lors que mondit pere la laissa, et partit pour suivre ledit sieur de Lautrec en son voyage de Naples.

Je nasquis donc, par la grace de Dieu, le vingt-cinquiesme de mars, qui est le jour de la Nostre-Dame, de l'an 1528, et mondit pere mourut audit Naples au mois d'aoust ensuivant audit an, lequel, par son testament, ordonna et pria que l'on fist deux ou trois de ses enfans d'eglise, et ses deux filles, pour la crainte qu'il avoit que ses biens fussent trop divisez et partagez, et qu'il n'y en eust assez honestement pour tous ses enfans après que l'on auroit payés ses debtes, ainsi qu'il l'ordonnoit, lesquelles il avoit faites pour servir, tant audit voyage de Naples qu'autres occasions honorables où il avoit eu l'honneur d'estre employé.

Ce fut cause qu'au commencement de ma jeuneste, estant le dernier de tous mes freres, je fus destiné pour estre d'eglise, mais depuis messieurs les evesque d'Authun[3] et abbé de Marmonstier[4] estant decedez, m'ayans laissé jeune et avec peu de benefices, je pris resolution de chercher, par peine et travail, quelque plus avantageuse fortune selon le lieu dont j'estois yssu, et pour ce, au retour des universitez de Poictiers et de Padoue, ma mere ayant desjà deux autres de mes freres aussi d'eglise, et mon aisné marié n'ayant point d'enfans, desira comme moy que je suivisse une autre profession, et en ce dessein disposa deslors à mon advantage de tout ce qu'elle put, cognoissant que les coustumes des lieux où les biens de nostre maison estoient assis, m'estoient trop peu advantageuses pour me laisser

[1] Livrée le jour de Saint-Michel 1364, au commencement du règne de Charles V. (*Voy.* Froissart.)

[1] En 1528.

[2] Fille de Jacques de Beaune, baron de Semblancay, vicomte de Tours.

[3] Jacques Hurault, évêque d'Autun, mort à Blois en 1546.

[4] Philippe Hurault, abbé de Marmoutier, oncle de l'auteur des *Mémoires*, était son parrain.

du bien comme elle desiroit, me portant, comme elle l'a tesmoigné, une plus grande affection qu'à mes freres, ayant prejugé, comme elle le disoit ordinairement, que je pourrois mieux faire et parvenir que les autres pour l'honneur de sa maison ; ce qui m'a tousjours faict croire que les intentions et jugemens des peres et meres sont grandement considerables.

Or, en cette bonne volonté de madite mere envers moy, trouvant, à mon retour desdites estudes, que le roy Henry II alloit avec son armée en Allemagne contre l'empereur Charles V [1], je desiray suivre et accompagner audit voyage monseigneur l'archevesque de Tours, mon cousin [2], qui y alloit avec sa majesté, estant honorablement employé en son conseil et autres principales affaires du temps; et deslors je commençay à entendre et cognoistre le maniement des affaires de l'estat, et l'ordre que l'on doit tenir en la conduite des armées; mais peu de temps après le retour dudit voyage, Dieu ayant disposé, à mon grand regret, dudit sieur archevesque de Tours, par la faveur duquel j'estois auparavant à la suitte de la cour, je me resolus, estant encore pour lors en l'aage de vingt-quatre ans, d'acquerir quelque suffisance et experience dans le parlement de Paris, où j'avois recogneu que s'estoient fait de grands personnages. En cette intention se rencontra, par bonne fortune, que messire Michel de l'Hospital, qui depuis fut chancelier de France, se voulut demettre de son estat de conseiller d'eglise audict parlement, pour prendre la charge de chancelier de madame Marguerite de France, sœur du roy Henry second, laquelle depuis a esté duchesse de Savoye ; si bien que je fus pourveu par sa resignation dudit estat de conseiller audit parlement, par ledit roy Henry, l'an 1553, où je fus receu le 9 mars audit an, avec plus de tesmoignage d'honneur et d'amitié d'un chacun que je n'avois esperé ny merité, ce qui me donna d'autant plus d'envie de pouvoir satisfaire à la bonne opinion que l'on avoit delors conceue de moy, en conservant laquelle je demeuray l'espace de neuf ans continuels, ou à peu près, en l'exercice dudit estat, tout autant qu'avoit fait ledit sieur chancelier de l'Hospital; et arriva en ma personne, ce qui est fort extraordinaire au parlement, qui est que, se faisant en ce temps-là de rigoureuses recherches et poursuittes contre ceux que l'on soupçonnoit estre huguenots, et force conseillers dudit parlement estans compris en ce malheur, et par le moyen des mercuriales [1] sortis d'iceluy, ou par craintte ou par commandement, j'advançay en cette occasion mon rang : je montay incontinent en la grand'chambre, comme les conseillers d'eglise y arrivent tousjours plustost que les autres, et fus en icelle près de la moitié desdites neuf années, et taschay tousjours, en rendant la justice, de gratifier un chascun et obliger plus de personnes de qualité qu'il me fust possible.

Aussi je passay lesdites neuf années audit parlement, sans me divertir ailleurs, jusques en l'année 1562 que, me trouvant assez propre et courageux à faire davantage, je me fis pourvoir, par conseil et l'aide de nos amis, d'un estat de maistre des requestes ordinaire de l'hostel du roy, estant lors aagé d'environ trente-trois ans ; et deslors me jettay dans les affaires du monde, et commençay à rendre grande subjection et devoir à ladite charge de maistre des requestes, et à me faire cognoistre dans la cour, où incontinent j'eus le bonheur que M. le cardinal de Lorraine, qui estoit lors grandement favorisé et employé, me prit en affection ; et m'employant en diverses affaires dont il se contenta, j'eus l'honneur par son moyen et credit de commencer à approcher de la reine Catherine, mere du roy, qui avoit tout pouvoir en cet estat, souz l'authorité et bonté de laquelle j'ay fait depuis et poursuivy la plus part du reste de ma fortune, dont j'ay après elle la premiere obligation audit sieur cardinal.

[1563] Au commencement je fus employé par ladite reine mere du roy, entr'autres choses, pour reduire et remettre doucement les habitans de Paris en l'obeïssance qu'ils devoient au roy, pour contenir un chacun à l'observation de ses edicts [2], et à delaisser les armes, où graces à Dieu je servy Leurs Majestez à leur

[1] En 1552.

[2] Etienne de Poncher, archevêque de Tours.

[1] Ce sont ces fameuses mercuriales dont Anne Dubourg fut la victime.

[2] L'édit de pacification.

contentement, et à la satisfaction raisonnable de tous ceux avec lesquels je traittay; ce qui commença à me mettre en toute sorte de creance parmy la cour, où je reconnus aussi tost, et je m'en suis bien trouvé depuis, que les dames et favoris peuvent tout ce qui leur plaist, et que les moindres officiers de la cour qui peuvent entrer dans leurs chambres et cabinets, doivent estre craints et considerez, pour les bonnes ou mauvaises impressions qu'ils peuvent donner des plus grands du royaume.

[1564] Bientost après, le roy Charles entreprit de faire un grand voyage par tout son royaume, que je suivis par son exprès commandement, et de ladite reine sa mere, qui desjà se servoit et se confioit beaucoup de moy; et fus employé par Leurs Majestez en la pluspart des villes du Dauphiné, Provence et Languedoc, à pacifiier et composer une infinité de querelles et differends, regler plusieurs plaintes et discords survenus entre les subjets du roy, et dont les consequences estoient prejudiciables au bien de son service : entr'autres je fus chargé d'un grand differend qui se forma en Dauphiné entre M. le prince de La Roche-sur-Yon, gouverneur dudit pays, et M. le Connestable, pour sçavoir qui presideroit et tiendroit au nom du roy les estats dudit pays; pour composer et terminer lequel, estans animez entr'eux, leurs majestez me firent cet honneur de me nommer et ordonner pour assembler lesdits estats en la ville de Montelimart, pour entendre toutes leurs plaintes et remonstrances, et depuis de continuer le mesme devoir par toutes les villes où elles passerent, jusques à la ville de Toulouse, d'où je fus depesché pour venir trouver la reine de Navarre à Vandosme, et de là aller à Paris pour accommoder le differend survenu en ladite ville, entre mondit sieur le cardinal de Lorraine et M. de Montmorency, gouverneur du pays.

[1565] En suite de cette commission, où j'apportay tout ce qui estoit de mon devoir et de ma charge, je retournay trouver la cour en Poictou et Bretagne au retour de Bayonne; et, le grand voyage finy, pendant que leurs majestez demeurerent à Fontaine-bleau, il se presenta deux ambassades, l'une d'Angleterre, l'autre de Venise, de l'une desquelles je pensois accepter la charge; mais la reine mere de Sa Majestez ayant pris volonté de regarder aux appannages de messieurs ses enfans, et jugeant bien que M. le premier president de Paris [1], lors pourveu de l'estat de chancelier de M. le duc d'Orleans, premier frere du roy, ne pouvant satisfaire à cette charge de chancelier de mondit sieur, et ensemble à l'occupation continuelle de sondit office de premier president, voulut et me commanda de prendre cette charge de chancelier de mondit sieur; ce que je fus induit d'accepter par feu M. de Carnavallet, qui estoit gouverneur de la personne dudit seigneur duc d'Orleans, et qui m'estoit allié et intime amy, voyant d'ailleurs l'exprès consentement et très-bonne volonté en cela dudit sieur premier president.

[1566] Incontinent après que j'eus esté honoré de cette charge de chancelier de Monsieur, il se fit une assemblée à Moulins de tous les princes et seigneurs de ce royaume, pour adviser le roy des choses plus importantes de son estat, en laquelle lesdits appannages de monsieur et de M. le duc d'Alençon son frere furent, par la bonté de Leurs Majestez, et par nos soings et diligences, ensemble de monseigneur l'archevesque de Bourges [2] mon cousin et fort particulier amy, aussi chancelier de mondit sieur d'Alençon, reglez et arrestez au contentement d'un chacun, et veritablement avec plus d'advantages pour mesdits sieurs qu'ils n'avoient jamais auparavant esté accordez; tous les benefices mesmes et offices ayans esté laissez en leur disposition dans leursdits appannages. Et davantage, Orleans estant ville de consequence, et qui durant les troubles precedens avoit apporté beaucoup de peine et de mal, fut baillé à mondit sieur en son lieu, pour pareil appannage du duché d'Anjou, avec cent mille livres de rente en domaine, et cent mille livres de pension, et tout autant à M. le duc d'Alençon son frere; à l'execution et establissement desquels appannages nous fismes après, ledit sieur de Bourges et moy, tout ce qui estoit necessaire pour le bien et contentement de nos maistres : et est bon en passant de n'oublier qu'en la mesme assemblée furent mandez quelques presidens des cours souveraines pour pourvoir à

[1] Christophe de Thou, père de l'historien.

[2] Renaud de Beaune, petit-fils du surintendant Semblançay.

certains reglemens en la justice, que M. le chancelier de l'Hospital lors en charge desiroit y apporter.

En ce mesme voyage et temps de ladite assemblée de Moulins, se rencontra M. de Chanfreau [1] mon cousin, avec ledit sieur premier president M. Christophe de Thou, seigneur de Celly; lequel sieur de Chanfreau, outre la proximité qui estoit entre nous, me portoit de longue main une fort particuliere affection, ayans esté nourris et eslevez ensemble dès nostre jeune aage; voyant qu'il n'avoit point d'enfans, non plus que madame de Vibraye sa sœur unique et seule heritiere, laquelle estoit ma cousine germaine, et de plus par dispense ma belle sœur ayant espousé mon frere de Vibraye, dont j'ay reçu dès mon enfance tous les offices d'amitiez, de bonne volonté et d'affection, non seulement que j'eusse peu esperer d'une très-bonne sœur et cousine, mais d'une parfaite amitié de propre mere, si j'eusse peu en avoir deux; lesquels sieurs parlerent à mon desceu, et communiquerent plusieurs fois ensemble durant ledit voyage de me marier avec la fille dudit sieur premier president, damoiselle Anne de Thou.

Et les propos et ouvertures de mondit mariage allerent si avant entre lesdits sieurs premier president et de Chanfreau, qu'il fut enfin, par la grace de Dieu, conclud et arresté par mon consentement, et de tous messieurs mes plus proches et meilleurs amis, et principalement de madame de Cheverny, ma bonne et favorable mere, lors encore vivante, au grand contentement dudit sieur de Chanfreau et dame de Vibraye, qui en avoient esté les premiers autheurs et seuls entremetteurs, et qui auparavant ce dessein avoient disposé à mon profit de leurs successions, comme à leur principal heritier et le mieux aimé d'eux, pour la conservation de leurs familles; et aussi après que j'eus obtenu de Rome les dispenses necessaires à la validité de mon mariage, et que j'eus disposé et resigné du peu de benefices que j'avois, il fut très-heureusement celebré et consommé en la maison de Stains, près Sainct-Denis, appartenante audit sieur premier president, le treiziesme jour de may de l'an 1566; et au mois d'aoust ensuivant, ledit sieur de Chanfreau mourut à Paris sans enfans, laissant sa sœur madame de Vibraye sa seule heritiere, et moy donataire; dont il m'a fallu plaider après, durant dix années, contre la veufve dudit sieur de Chanfreau, qui se vouloit aider et prevaloir à mon prejudice d'une certaine pretenduë donation, que je fis enfin declarer nulle par arrest du parlement donné à mon profit et de ladite dame de Vibraye, pour l'usufruict à elle acquis et reservé, le tout durant sa vie.

L'année suivante, 1567, le roy estant à Monceaux chez la reine sa mere, qui y faisoit jardiner et bastir, où il faisoit estat d'y demeurer et y faire la ceremonie de son ordre de Sainct Michel, escheant quelques jours après, il fut adverty d'une entreprise qu'avoient les huguenots de se saisir de sa personne et de celle de la reine sa mere, et de messieurs ses freres, qui estoient avec luy; et bien qu'il en eust receu divers advis, que les principaux de son conseil mespriserent comme n'y ayant guere d'apparence, les habitans de Montreau s'addresserent à moy, me certifierent ladite entreprise, et m'asseurerent que leur ville estoit desjà saisie par lesdicts huguenots, qui marchoient à grandes forces et diligence vers le roy pour le surprendre, dont j'advertis aussi la reine mere, et puis avec elle le roy, qui les fit resoudre de partir de là la mesme nuict pour gaigner Paris; et cela fût executé si à propos, que Leurs Majestez avoient faict quatre ou cinq lieuës devant le jour avec toute leur cour, et arriverent heureusement à Paris, après avoir faict une traicte de dix-huit lieuës, ayant laissé derriere six mille Suisses qui les avoient accompagnez et servis en cette occasion, qui, bien qu'attaquez par les chemins par ceux de ladite entreprise, arriverent le lendemain ausdits fauxbourgs de Paris, soubz la conduite de M. le connestable et de messieurs de Nemours et mareschal de Cossé. Ce que voyant lesdits huguenots, despitez que leur mauvais dessein n'avoit reussi, pensans revolter Paris par la famine, se saisirent de Sainct Denis et du pont de Sainct Cloud, de Charenton et d'Estampes, et autres chasteaux du costé de Beausse, et le roy, estans en cette necessité, s'arma promptement de toutes parts de son royaume. Mondit sieur le connestable, s'estimant

[1] Poncher, sieur de Chanfrau, président à la chambre des comptes de Paris.

assez fort pour les deffaire, les voulut aller attaquer à Sainct Denis, d'où M. le prince de Condé sortit plus fort que l'on n'avoit creu, et aussi se chargerent et combattirent opiniastrement de part et d'autre[1]. Le roy demeurant enfin le maistre de la campagne, et mondit sieur le connestable tellement blessé qu'il en mourut, comme aussi quantité d'autres personnes de remarque et de qualité, et entr'autres le sieur d'Auton du Bouchage[2], que l'on prit pour M. d'Anjou, qui avoit proposé de se trouver audit combat avec ledit sieur connestable; ce que Leurs Majestez très-prudemment empescherent. Cela faict, les troupes desdicts huguenots, ainsi mal menées et traittées, se retirerent à Montreau, d'où elles estoient parties, et qu'ils avoient gardé.

Le roy, voyant tant de guerres et d'affaires preparées à sa ruine, fut conseillé par la reine sa mere, et par tous les princes et seigneurs qui se trouverent près de luy, d'y pourvoir promptement, et de faire eslection d'un chef, mondit sieur le connestable allant mourir, pour commander à toutes ses armées; et par la recognoissance du grand courage et valeur, affection et interest de mondit sieur le duc d'Anjou son frere, se delibera par l'advis de tous de le faire et establir son lieutenant-general, pour commander ainsi que luy-mesme en toutes ses armées. Et au mesme temps, et dans le mesme conseil, j'eus commandement, comme son chancelier, d'adviser la puissance et authorité qui luy pourroit estre commise, dont je luy fis expedier un pouvoir le plus ample, grand et honorable que frere de roy ait jamais eu, que je fis verifier et publier, tant au parlement de Paris qu'en tous les autres du royaume; et peux dire que je mis ledict pouvoir en sa perfection, comme j'avois esté le premier à en faire les ouvertures.

[1568] Peu de temps après que ledit pouvoir eut esté expedié, et que ledict sieur connestable fut decedé, mondit seigneur le duc d'Anjou partit avec l'armée du roy, dont M. de Montpensier eut la charge de lieutenant-general, et alla loger à Nemours, pour se mettre entre les ennemis et la ville d'Orleans, qui estoit lors à la devotion desdits huguenots; et en mesme temps ledit sieur prince de Condé et lesdits huguenots, advertis de la venuë du duc Casimir pour eux, rompirent le pont de Montreau, et à grandes journées allerent au-devant jusques sur les marches de la Lorraine pour se joindre avec luy. Et après avoir esté suivis longtemps par l'armée du roy, elle se retira à Vitry, et depuis retourna et se rapprocha de Paris pour conserver la ville et ce qui estoit de principal. Ce fut lors que les ennemis vindrent assieger Chartres, où, ne pouvans rien gagner, ils furent contraints de lever le siege avec honte; qui donna après occasion et sujet de les reduire à une pacification que l'on appella *la petite paix*[1], pour le peu de durée qu'elle eut, à cause que le prince de Condé prit occasion que l'on le vouloit surprendre à Noyers sur les marches de Bourgogne, et, en cette feinte ou craincte, se retira à La Rochelle, Sainct Jean d'Angely, et autres pays circonvoisins à la devotion desdits huguenots.

[1569] Cette si prompte retraite fit acheminer mondit sieur le duc d'Anjou avec les forces du roy vers le Poictou, Angoulmois et Xaintonge, où, après quelque temps de guerre, la bataille de Jarnac fut donnée le 4 mars 1569[2], en laquelle mondit sieur demeura victorieux, pour avoir usé de diligence à faire passer son armée à la riviere de Chasteauneuf, tant sur le pont que sur un pont fait de bateaux, où ledict prince de Condé et grande partie de sa noblesse furent tuez; et fut grandement induit mondit seigneur à donner ladicte bataille, sur ce que je luy avois rapporté peu de jours auparavant, et de la part de la reine sa mere, vers laquelle il m'avoit depesché pour luy faire entendre l'estat des affaires de l'armée, et que j'avois laissée revenant de Chalons et Joinville trouver le roy, que l'on commençoit à prendre opinion de luy qu'il vouloit tenir la guerre en longueur pour continuer tousjours l'authorité qu'il avoit aux commandemens des armées; ce qui le convia à faire paroistre le contraire, estant certain que jamais

[1] 10 décembre 1567.

[2] Claude de Batarnay, baron d'Authon, unique rejeton des comtes du Bouchage, dont la fortune avait commencé sous Louis XI. Il fut percé de coups auprès du connétable, son oncle maternel.

[1] Le traité fut signé à Longjumeau le 27 mars.

[2] Cette bataille fut livrée le 13 et non le 4 mars 1569.

prince de sa qualité ne s'y porta avec plus de courage et de genereuse façon.

Après la susdite bataille de Jarnac aussi gagnée, mondit seigneur voulant faire suivre M. l'admiral de Chastillon, et ceux des ennemis qui s'enfuyoient vers luy la nuict, le pressa de telle sorte qu'il fut contraint de se retirer au mesme logis faict par eux audit Jarnac, et qu'ils avoient abandonné; où estant arrivé, et demeuré peu accompagné, il se retira dans son cabinet à ses affaires, où je me trouvay seul avec luy et son premier valet de chambre; et luy ayant remonstré la grace que Dieu luy avoit faite, et l'heur qu'il avoit en si bas aage d'avoir obtenu une si grande victoire, il me fit une response digne certainement d'un grand et sage prince; que ce n'estoit pas de luy que cela venoit, mais de Dieu seul, auquel il en falloit attribuer tout l'honneur et la gloire, et peu après, se jettant de luy-mesme à un coin à genoux, il le remercia, avec toute devotion et humilité, du bon succès qu'il luy avoit donné en cette journée.

Au mesme temps mondit seigneur me commanda de faire appeller M. de Losse, capitaine des gardes [1], vieil et honorable chevalier, pour le depescher, comme il fit, vers Leurs Majestez qui lors estoient sur les frontieres de Champagne, et leur rendre particulier compte de ladite bataille et victoire de Jarnac, dont elles receurent un très-grand contentement, ainsi que le rapporta ledit sieur de Losse, par lequel le roy me fit cet honneur, sans l'en avoir supplié, de m'envoyer, de son propre mouvement et de la reine sa mere, la provision de conseiller en son conseil d'estat; comme aussi il en envoya une pareille à M. de Chavigny, qui assistoit mondit sieur de Montpensier en la conduite de l'avant-garde de l'armée.

Pendant que les reschappez de ladite bataille se retiroient à La Rochelle et autres villes à leur devotion, et ledit sieur admiral son armée en lieu de seureté, les Allemans se voulurent mesler trop avant de nos guerres, et firent une grande et forte armée sous la conduite du duc des Deux Ponts, que le roy delibera de faire attendre et combattre sur l'entrée de son royaume par une seconde armée qu'il fit dresser exprès, souz la conduite de messieurs de Nemours et d'Aumalle; mais la division qui fut entre les chefs d'icelle, et la surprise faite par les ennemis du pont de La Charité, furent cause de faire tomber cette armée estrangere sur le bras de mondit seigneur, qui pensa les combattre à Sainct-Benoist du Sault, près La Souterraine, et depuis près le petit Limoges: mais enfin ledit admiral s'estant joint avec eux, ne voulut venir au combat, et prit le chemin de Limoges, où il y eut une forte rencontre à Basseac [1], en laquelle le sieur de Strossi, colonel de l'infanterie françoise, fut pris prisonnier.

En suite de ce les ennemis tournerent leurs desseins du costé de Poictou, et voulurent assieger Poictiers, où s'estoient desjà jettez messieurs de Guise et du Maine [2] pour le deffendre: à ce deffaut vindrent surprendre Chastelleraut pour s'approcher plus près de Tours, le roy y estant logé au Plessis, bien que le passage de la riviere au port de Pille fut gardé et deffendu; ce que voyant mondit seigneur, et les mauvaises et continuelles entreprises desdits ennemis, il ramasse diligemment toute ses forces, et s'alla loger avec toute l'armée aux environs de Moncontour, où fut donnée la bataille de Moncontour le troisiesme jour d'octobre 1569, telle qu'il demeura sur le champ de quinze à seize mille hommes des ennemis morts, avec peu de perte de la part de mondit seigneur, auquel Dieu donna en moins de huict mois deux grandes et celebres victoires pour l'estat. Et ne puis m'empescher de m'estendre peut estre un peu trop sur ces particularitez et infinies autres aussi memorables, que je lairray couler en ce discours, parce qu'ayant assiduement assisté mondit seigneur en toutes ces occasions, participé aux conseils d'iceluy, où il vouloit que je me trouvasse tousjours, et servy en tout d'un très-haut et très-affectionné serviteur de Leurs Majestez et de luy, j'estime que cela fait la plus noble part du recit de ma vie, ayant tousjours esté honorablement et confidemment employé en telles affaires, bien que ce me semble esloignées de ma robe et de ma condition.

Après cette seconde victoire de Moncontour, ledit sieur admiral de Chastillon, y ayant esté

[1] D'autres écrivains prétendent que le prince chargea Albert de Gondy, comte de Retz, de cette mission.

[1] C'est ce qu'on appelle le combat de *La Roche-l'Abeille*. Il fut livré le 25 juin 1569.

[2] Le duc de Mayenne.

un peu blessé, se retira avec ses troupes qui luy restoient en ce pays de seureté; et le roy Charles voulant venir lors en personne en son armée, il mit le siege à Sainct-Jean d'Angely, auquel fut tué le sieur de Martigues : et ledit siege n'ayant reussi, et l'armée, se trouvantennuyée et harrassée d'un fascheux et long travail se dissipa et separa incontinent; ce qui fut cause que le roy et mondit seigneur son frere, avec la cour et le reste de ladite armée revindrent à Angers, où se commença le traité de paix qui fut conclu [1] sur la fin de la mesme année 1569.

En l'année suivante, 1570, ledit roy Charles fut conseillé par la reine mere de Sa Majesté, de se marier avec la fille de Ferdinand, depuis appellée la reine Elisabeth, laquelle venant en France sous la conduite de l'evesque de Mayence, l'un des electeurs de l'empire, et autres principaux seigneurs allemands, mondit seigneur le duc d'Anjou [2] fut envoyé par le roy son frere jusques hors du royaume, et pardelà Sedan, pour la recevoir de sa part; ce qu'il fit avec très-grand appareil et compagnie, selon son courage et sa liberalité; et eus cet honneur d'avoir la charge d'entretenir ordinairement, et accompagner ledit sieur evesque, d'autant qu'il ne parloit que latin (bien qu'à la mode d'Allemagne); et je reconnus lors que, mesme à la cour, bien que les sciences et cette langue y soient mesprisées, quiconque en peut avoir la capacité, en doit conserver quelque usage facile, pour ne demeurer court et s'en servir aux occasions.

Après cette bien-venuë se forma aussitost une grande difficulté comme nous fusmes à Sedan; sçavoir si mondit seigneur duc d'Anjou bailleroit le costé de main droicte audit sieur evesque electeur, pour resoudre laquelle un gentilhomme fut despesché en diligence vers le roy et la reine sa mere, demeurez à Maisieres, qui rapporta qu'il falloit ceder audit electeur la main droicte, attendu que de luy-mesme il estoit prince souverain, et accompagneroit la nouvelle reine comme ambassadeur de l'empereur. Sur quoy je ne me pus taire, et remonstray la grande consequence de cette resolution, et fis recognoistre le tort que l'on faisoit à la France en la personne du premier prince du sang, et pour lors heritier presomptif de la couronne, de le laisser preceder par autres que par trois couronnez, puisqu'ils ne perdent jamais le rang dès leur naissance, mesme hors de l'estat; et sur ce que j'en dis avec raison et courage pour mon maistre, Leurs Majestez trouverent bon de me laisser mesnager cette difficulté, et disputer avec ledit electeur pour lui faire agréer et consentir, s'il m'estoit possible, sans l'offenser; ce que je luy fis doucement entendre; et par la creance que mon entretien m'avoit desjà acquise auprès de luy, je luy persuaday facilement ce que je desirois, et fis en sorte qu'encore que mondit seigneur luy offrist par courtoisie defferences là-dessus, et la main droicte, jamais il ne la voulut prendre ny accepter, et ainsi fut surmontée et accommodée cette difficulté, qui peut servir d'exemple à de pareilles occasions, et sans aucune apparence d'icelle. Ladite reine Elisabeth fut amenée jusques audit Maisieres, où Leurs Majestez la receurent avec toute sorte de contentement et honneur : puis les nopces y furent faictes [1], et au retour

[1] Les négociations pour la paix commencèrent en 1569; mais l'édit de pacification ne fut signé à Saint-Germain que le 8 août 1570.

[2] Le duc d'Alençon accompagna son frère le duc d'Anjou.

[1] *Puis les nopces y furent faictes.* On trouve dans un écrit du temps des détails sur le cérémonial qui a été suivi lors de ce mariage. « Le roy, ayant eu avertissement que madame Élisabeth approchoit, envoya « ses deux freres et le duc de Lorraine pour la recevoir et amener à Sedan, ville appartenant en souveraineté au duc de Bouillon... Les deux frères du roy « arrivez à Sedan, et advertis que madame Elisabeth estoit à deux lieues de là, partirent le 24 de novembre, « accompagnez des seigneurs de la maison de Guise et de « Montmorency, du chevalier d'Angoulesmes, Tavannes, « Chavigny Montperat, La Vauguyon, Suze, Carnavalet, « Lignerolles, Cheverny, Villequier, Sainct-Sulpice, du « chevalier Seurre, et d'un grand nombre d'autres seigneurs et gentilshommes pour l'aller recevoir. L'ayans « rencontrée dans un coche tiré par quatre chevaux bourgres blancs, doré, couvert de velours gris à grande broderie de blanc et incarnat, le harnois des chevaux de « mesme facon, suivi de trois coches pareils, dans lesquels « estoient la comtesse de Fiesque, la dame de Madruce, « et dans les deux autres plusieurs damoiselles : elle fut « saluée desdicts princes freres du roy, du duc de Lorraine, et autres principaux seigneurs : puis, après « quelques propos en françois et allemand, lesquels la « dame d'Aremberg exposoit, ils remontent à cheval, et « tous ensemble arrivent à Sedan, où le roy vint en « poste; et après avoir vu sa femme, sans encore se faire « cognoistre à elle (car il estoit caché parmy la troupe « qui la regardoit monter au chasteau), il s'en retourna

le couronnement de ladite reine à Sainct Denis, et l'entrée solennelle du roy et d'elle à Paris.

Peu de temps après furent ouverts les propos du mariage d'entre mondit seigneur d'Anjou et la reine d'Angleterre, et si advancez, que desjà les ambassadeurs avoient esté nommez pour y aller arrester le traicté avec ladicte reine; à sçavoir M. de Montmorency, M. de Foix, qui avoit esté ambassadeur en Angleterre, et qui en avoit faict les premieres ouvertures de la part du roy, et moy comme chancelier, et particulierement deputé de la part de mondit seigneur, lequel nous voyant près de partir, declara qu'il n'avoit point d'affection à cedit mariage et le fit delaisser.

[1571] Après cela leurs majestez se resolurent d'aller passer quelque temps à Blois, où la reine de Navarre Jeanne, et l'admiral de Chastillon vindrent les trouver.

La paix avec ceux de la religion pretendue ayant esté desjà auparavant publiée et executée, et ledit sieur admiral ayant mis en avant de faire prendre par le roy la protection des Pays-Bas, qui faisoient la guerre contre le roy d'Espagne leur seigneur, ce qu'il se persuada pouvoir faire, et devoir estre chef et conducteur de l'armée que le roy y envoyeroit : mais ses desseins tournerent bien autrement; car la cour estant revenuë à Paris, le vingtiesme jour après les nopces faites du roy de Navarre avec madame Marguerite de France, et luy retournant, sur les dix heures, du Louvre où il avoit laissé

« coucher auprès de Mezieres, s'ejouissant d'avoir trouvé « femme en son contentement.

« Le lendemain après dîner la reine monte en son « coche, et, estant accompagnée des princes et seigneurs « sus nommez, arriva sur le soir à Mezieres; et ayant « esté reçue de sa belle-mere, accompagnée de la du- « chesse de Lorraine, de madame Marguerite, des cardi- « naux de Bourbon, de Lorraine et de Guise et autres, « puis, ayant esté saluée du roy, elle se trouva au festin « fait au soir. Le lendemain l'electeur de Treves et les « autres deputez, avecques leur suite, vinrent en la cham- « bre du roy, qui sortit aussitost après de son cabinet, « accompagné de la reine sa mere, de ses freres et sœurs, « des seigneurs et officiers de son conseil. Bientost après « vint, d'une autre chambre, la reine Elisabeth, au devant « de laquelle allerent les seigneurs allemands; et, se « tenant icelle dame près de l'electeur, un docteur qui « le costoyoit commença à deduire en latin, la teste nue, « les accords et traités de mariage faits et promis entre « le roy Charles et Elisabeth, fille de l'empereur Maxi- « milien; les fiançailles faites à Spire par Ferdinand, ar- « chiduc d'Autriche, en vertu de la procuration à luy « envoyée, la charge que les deputez avoient eu d'ame- « ner ladicte Elisabeth pour la mettre ès mains du roy « son mari et de la reine sa belle-mere; laquelle consi- « gnation et delivrance ils faisoient presentement, sup- « plians le roy de ratifier tout ce qui avoit esté fait et « accordé, et qu'à cette fin luy et deux autres docteurs, « conseillers de l'empereur, avoient esté envoyez ensem- « ble. Il ajouta qu'il esperoit que ce mariage seroit gran- « dement utile à la chrestienté pour l'amitié et union des « princes et des nations voisines. Sur ce, l'electeur de « Treves prit la parolle, et dit en latin qu'il présentoit « au roy ladite Elisabeth sa femme, suivant la charge « qu'il avoit eue de l'empereur, ajoutant une priere pour « la prosperité de ce mariage: lors furent lues par le « secretaire Brulart, qui a la charge et le département « d'Allemagne, les lettres de pouvoir en latin, par les- « quelles lesdits deputez estoient nommez; lesquelles let- « tres lues, Morvilliers, lors garde des sceaux, s'appro- « cha du roy pour entendre sa reponse à ce que dessus « qui luy avoit été exposé, et incontinent dit en latin que « le roy avoit entendu et vu ledit contract de mariage, « qu'il approuvoit et ratifioit avec toutes les clauses por- « tées et contenues en iceluy, qu'il recevoit très-volon- « tiers et avec grand contentement ladite Elisabeth pour « sa femme, qu'il remercioit au reste l'electeur et les au- « tres qui avoient pris la peine d'accompagner ladite dame. « Cela dit, le sieur electeur présenta la reine Elisabeth au « roy son mary et à la reine sa mere. Le roy la salua; la reine « mere la baisa, puis la prist et la mit entre elle et le roy. « Puis, après quelques propos tenus entre le roy et l'electeur « interpretez par Morvilliers, la reine fust menée en une « chambre, d'où elle sortit deux heures après habillée d'une « robe de toile d'argent couverte de perles, et un grand « manteau royal dessus, de velours violet, semé de fleurs « de lys d'or, brodé d'hermine mouchetée, la queue du « manteau contenant à vuë d'œil plus de vingt aulnes de « long. Elle avoit dessus la teste une couronne à l'impé- « riale, ornée de grands diamants, rubis et émeraudes de « prix excessif. Le roy, habillé d'une robe de toile d'ar- « gent, couverte en broderie de perles et fourrée de loup « servier; comme aussi les ducs d'Anjou, d'Alençon et de « Lorraine, la duchesse de Lorraine, et madame Margue- « rite, en avoient de pareilles; les seigneurs et gentils- « hommes pompeusement accoustrez, les princesses, da- « mes et damoiselles aussi, le roy, aagé de vingt ans et « cinq mois ou environ, et la dame Elisabeth, agée de « seize ans, furent épousés par le cardinal de Bourbon. « Quant aux solemnités, festins, presents faits aux dépu- « tez et largesses au peuple, d'autant que chacun sçait ce « que peut estre entre telles personnes, il reste d'ajouter « que pour la fin, le soir du lundi 27, qui estoit le len- « demain du mariage, les deputés de l'empereur, accom- « pagnez des trois docteurs, vinrent en la chambre du « roy le supplier, le mariage estant accompli, qu'il luy « plust ratifier encore toutes les conventions portées par « le contract et icelles confirmer avec serment; ce que le « roy fist, et, après quelques devis, prindrent congé du « roy et de la reine pour se retirer le lendemain vers « l'empereur; comme aussi le roy et la cour desloge de « Mezieres le lendemain; et fut Madelaine de Savoye, « veuve du connétable, ordonnée pour estre dame d'hon- « neur, et se tenir près de la reine regnante, et en son « absence la dame de Dampierre, mere de la contesse de « Retz, et pour chevalier d'honneur le comte de Fiesque. »

roy au jeu de paulme, et allant à pied fort accompagné, lisant une lettre, droict à son logis [illegible] de Bethisy, il fut blessé au bras d'une [illegible]ousade qui luy fut tirée, par une fenestre [illegible], d'un logis qui avoit issuë dans le clois- Sainct-Germain; dont tous ceux de la nou- [illegible] opinion et religion se sentirent si offensez, [illegible] ledit roy de Navarre et prince de Condé [illegible] paroistre qu'ils en vouloient prendre van- [illegible]; ce qui donna sujet et occasion au roy [illegible]reprendre contr'eux plus avant, et de juger [illegible] les choses passées qu'il s'en pouvoit entre- [illegible] de plus grandes et plus perilleuses à [illegible]; ce qui fut cause, avec les insolences [illegible]aces qu'ils faisoient, que le roy se re- [illegible] à l'effect de la journée de Sainct-Barthe- [illegible], vingt-quatriesme aoust 1572, qui fut [illegible] par tout le royaume, ainsi que chacun [illegible] mieux voir dans les histoires du temps, [illegible] et non falsifiées, et augmentées par [illegible] de ladite religion.

Le 24 septembre ensuivant, audit an 1572, [illegible] de Cheverny ma femme accoucha de [illegible] premier fils à Paris, qui fut baptizé à Saint- [illegible] de l'Auxerrois, tenu sur les saincts fonds [illegible]tesme par mondict seigneur le duc d'An- [illegible] frere du roy, par le roy de Navarre et ma- [illegible] la duchesse de Lorraine, sœur du roy; il [illegible]mé Henry, qui fut le premier baptesme [illegible] avoit assisté le roy de Navarre en [illegible] catholique, en laquelle s'estoit remis et [illegible] depuis la Sainct Barthelemy seulement. [illegible] fils, appellé le sieur d'Eguemont, mou- [illegible] Viraye en l'âge de dix-huit mois.

[1573] Et sur l'occasion des choses passées, [illegible] ayant pris la volonté de ne laisser plus [illegible]traitte accoustumée pour ceux qui pren- [illegible] les armes contre luy en la ville de La Ro- [illegible], resolut que l'on l'allast assieger [1], et y [illegible] mondict seigneur le duc d'Anjou son [illegible], et lieutenant general, qui fut accompa- [illegible] M. d'Alençon son frere, du roy de Navarre, [illegible] de Condé et duc de Bouillon, qui es- [illegible] aussi depuis la Sainct Barthelemy faicts [illegible]ques, et d'une infinité d'autres princes [illegible]igneurs, entre lesquels la jalousie et la di- [illegible] furent si tost semées, que rien ne se di- [illegible], mesme aux conseils les plus particuliers, que les ennemis n'en fussent au mesme temps advertis, ce qui rendit ledict siege fort long et inutile; et neantmoins ceux de ladite Rochelle eussent esté enfin contraincts de se rendre à la devotion dudit seigneur duc d'Anjou, s'il n'eust esté revoqué dudict siege par le roy à cause que les estats du royaume de Pologne l'avoient esleu pour leur roy, et le presserent d'y aller, ou qu'ils en prendroient un autre.

Cette nouvelle ayant esté apportée à mondit seigneur, il me depescha aussitost audict camp de La Rochelle pour venir devant trouver le roy et la royne sa mere à Paris, et recevoir en son nom lesdicts ambassadeurs de Pologne, traitter avec eux de ce qui estoit à faire aux formes et solemnitez de ceste eslection, et quant et quant à dresser l'estat des choses necessaires à faire ledit voyage de Pologne pour lequel mondit seigneur le duc d'Anjou estant revenu à Paris, y trouva à son arrivée deux ou trois des premiers ambassadeurs, suivis bien tost après de seize autres deputez de chacune province du royaume de Pologne, tous fort bien accompagnez et en bel equipage; lesquels premierement allerent saluer le roy, et puis vindrent faire la reverence à mondit seigneur leur roy esleu de Pologne, qui les receut fort honorablement en la grande salle du Louvre, où il me commanda de faire pour luy la responce en latin, à laquelle j'eus aucunement moyen de me preparer, ayant souz main fort dextrement appris qu'elle devoit estre la harangue qu'ils firent à mondict seigneur; et celuy qui la fit fut l'evesque de Ponans, portant la parole pour tous les autres ambassadeurs.

Quelques jours se passerent après cette premiere veuë en festins et magnificences de tous costez, et en conferences continuelles et particulieres desdits ambassadeurs avec messieurs de Morvilliers et de Vallencey, deputez par le roy, et moy pour mondict seigneur esleu roy de Pologne. Et, après la conclusion arrestée du traicté, fut faicte la grande ceremonie de ladite eslection en la grande salle du palais de Paris, où le roy, la reyne sa mere, le roy esleu de Pologne, M. le duc d'Alençon et le roy de Navarre se trouverent avec tous les princes du sang, cardinaux et autres princes, officiers de la couronne et seigneurs du conseil du roy, ensemble tous les ambassadeurs de tous les

[1] Le duc d'Anjou mit le siége devant La Rochelle dans [illegible] premiers jours de mars 1573.

princes estrangers, les courts de parlement, chambres des comptes, des aydes et autres, et toute la noblesse de la cour et peuple de Paris, tant que ladite grande salle en peut contenir, jusques au nombre de dix à douze mille personnes de toutes qualitez; le tout neantmoins en rang et ordre convenable pour cette action; et là fut apporté et presenté avec grand appareil et magnificence le decret de ladite eslection, avec une grande harangue en latin desdits ambassadeurs de Pologne; à laquelle, après que messire René de Birague, pour lors chancelier de France, eut en peu de paroles fait quelques remercimens de la part du roy, j'eus encore charge de respondre plus au long ausdits ambassadeurs pour mondict seigneur leur roy: ce que je fis, par la grace de Dieu, si heureusement, que Leurs Majestez, lesdicts ambassadeurs et toute l'assistance en demeurerent satisfaits; et après que ledit grand decret d'eslection, scellé de vingt sceaux, eust esté receu, avec les submissions et reverences desdits ambassadeurs polonois, par mondit seigneur d'Anjou, leur roy, et ainsi le nommeray-je ci-après, il me commanda de le prendre et garder pour luy, ce que je fis: et fut ledict grand decret remis dans la cassette d'argent doré, et reporté sur la mesme hacquenée, avec une grande housse de toille d'or, jusques en mon logis près Sainct Germain de Auxerrois, ainsi qu'il avoit esté apporté audict palais.

Cela fait, il ne fallut plus penser qu'à ce qui estoit necessaire pour ledit voyage de Pologne, et pour faire les presens convenables, tant ausdicts ambassadeurs qu'à tous les princes d'Allemagne, en passant par leurs pays; à quoy nous pourveusmes fort honorablement, et selon l'honneur et liberalité du roy de Pologne; lequel, s'estant resolu de me laisser en France pour veiller en son absence à ses interests et à ses affaires près du roy son frere, me demanda quelqu'un dont il avoit besoing à sa suitte, pour respondre aux harangues qui luy seroient faites, tant en passant en Allemagne qu'autres assemblées generales qui se feroient en Pologne; pour quoy satisfaire je luy nommay le sieur de Pibrac, lors advocat du roy, que j'estimay le plus propre et capable de cela, qu'il eut agreable; et le suivit audict voyage.

Et avant que ledict roy de Pologne commençast son voyage, il fit son entrée[1] solemnelle dans Paris; en après le roy et la royne sa mère le voulurent accompagner jusques sur les limites de leur royaume; mais le roy demeura malade à Vitry, ce qui l'empescha d'aller plus avant, et donna subject à beaucoup de gens de vouloir divertir le roy de Pologne de poursuivre plus avant son voyage, luy remonstrant l'estat incertain de la maladie du roy, provenant du poulmon, qui apportoit souvent des accidens perilleux, M. d'Alençon son frère, et le roy de Navarre, tous deux plus proches heritiers de la couronne après luy, et qui pour lors ne sembloient estre en trop bonne intelligence et amitié avec luy, et plusieurs autres raisons et très-grandes considerations auxquelles il ne voulut neantmoins ceder, cognoissant la bonne volonté du roy son frere, et croyant le bon conseil et advis de la reyne sa mere, et dit à tous ceux qui luy en voulurent parler qu'il aimoit mieux s'absenter, bien qu'il y eust quelque apparence de danger pour luy, que de desobeïr au roy son frere, et desplaire à la reine sa mere, à laquelle il avoit tant d'obligation, et de mettre un royaume en peine d'entrer en guerre civille à son occasion; tellement que, son partement continuant, et demeurant tout resolu, il me commanda, le jour qu'il partit dudict Vitry, de me rendre à son lever dès cinq heures du matin pour le suivre, quand il auroit pris congé du roy son frere, qu'il trouva dedans le lict, et luy rapporter le cachet qu'il avoit en garde.

Ledit lendemain matin je ne manquay de me trouver à l'heure susdite, à laquelle ledit roy de Pologne ne faillit aussi d'aller chez le roy son frere qu'il trouva dedans le lict. Après avoir quelque peu parlé tous seuls ensemble, Leurs Majestez m'appellerent, et ayant presenté ledict cachet audit roy de Pologne, qui m'en avoit chargé, il le rendit au roy, et le supplia

[1] L'entrée du roi de Pologne se fit avec la plus grande magnificence. Catherine de Médicis donna une fête aux ambassadeurs polonais dans son palais des Tuileries. Lorsque les tables du festin disparurent, on vit un grand rocher tourner autour de la salle. Sur le sommet étaient seize filles d'honneur de la reine, vêtues en nymphes, représentant les seize provinces de la France. Elles chantèrent et récitèrent des vers de Daurat, de Ronsard et des autres poëtes à la mode. La fête se termina par des danses que les nymphes exécutèrent.

en ma presence de le bailler en garde à mondict sieur le duc d'Alençon son frere ; à quoy le roy respondit qu'il ne le bailleroit jamais à personne ne pouvant prendre tant de fiance d'autre, quel qu'il fust, comme il avoit faict de luy.

Lors ledict roy de Pologne le supplia de trouver bon que je demeurasse en France près de Sa Majesté, pour luy faire toujours entendre ses volontez, et avoir le maniement et conduite de toutes ses affaires et terres de son appannage en ce royaume : ce que le roy trouva très-bon ; et aussi après avoir tenu ensemble plusieurs propos de familiarité et amitié devant moy, leur separation et depart fut accompagné de larmes, plaintes et cris si hauts de la part du roy, disant adieu à son bon frere qu'il craignoit ne revoir jamais, que cela porta doute à quelques-uns s'il avoit autant regret dudit departement, veu les choses passées et l'envie conçeuë contre le roy de Pologne, comme il enfaisoit de demonstration[1].

Ledit roy de Pologne, laissant donc le roy malade audit Vitry, poursuivit son voyage, et s'en alla à Beaumont des Meres, ville de Lorraine, jusques où la reine sa mère, M. d'Alençon son frère, la reine de Navarre sa sœur et M. de Lorraine l'allerent accompagner, et là leur disant adieu, et prenant congé de ladicte reine sa mere, ce ne fut sans un extreme regret reciproque, et de ladite reine de Navarre, qui, en ma presence, luy promit beaucoup d'amitié, que je croy que elle luy eust continuée si bien tost après elle n'en eust esté divertie ; et aussi sur la fin du mois de novembre audict an 1573, ledit roy de Pologne arriva à Saverne, ville appartenante à l'evesque de Strasbourg, jusques à laquelle je le suivis, et de là me renvoya en France avec force depesches, et un grand et ample pouvoir de surintendant absolu de toutes ses terres et affaires en France, et charge et instruction fort particuliere et secrette de ce qui pouvoit estre necessaire près de la personne du roy ; et, avec tel commandement, je le laissay parachever son voyage.

[1] Henri se décida à traverser l'Allemagne, et passer par Heidelberg. « S'approchant d'Heidelberg (dit Mathieu, « qui tenait ces détails de Gilles de Souvré, témoin oculaire), Henri fut rencontré par deux mille chevaux « qui vinrent à luy en ordre d'escadron, et comme au « galop, et estans proches du roy, l'envelopperent, et le

Je ne fus pas plustost rentré en France, que j'entendis, passant à Chaalons, que le roy et la reine sa mere, estant sur leur retour pour venir à Sainct-Germain-en-Laye, avoient descouvert des entreprises faictes par mondit sieur d'Alençon et le roy de Navarre, dont je sceus

« mirent au milieu, une partie marchant devant et l'au- « tre après. Entrant dans la ville, il trouva les portes « gardées, les rues bordées de gens de guerre la mesche « allumée, les canonniers aux principales avenues, et « leur morgue comme des gens irrités. A la porte du « chasteau, il ne vit personne pour le recevoir que des « gens de guerre ; comme il fut à la basse-cour tout étoit « en silence et solitude. Il s'arresta au pied de l'escalier « comme pour faire de l'eau et leur donner loisir de des- « cendre. Au milieu des degrés le rhingrave, avec deux « gentilshommes qui s'étoient sauvés de la journée de « Saint-Barthelemy, lui dit que le comte palatin le « supplioit de l'excuser si pour son indisposition il ne « descendoit.... Le roy, qui vouloit par la courtoisie vain- « cre l'orgueil et le desdain, lui dit qu'il n'estoit pas « besoin qu'il s'incommodast. Il le trouva à l'entrée de « la chambre soustenu par un gentilhomme, en la posture « d'un homme qui feignoit de faire un grand effort pour « se tenir debout ; on n'y pouvoit entrer sans jetter la vue « sur un grand tableau de la mort de l'admiral et des prin- « cipaux seigneurs tués à Paris. Voyant que le roy por- « toit sa vue de ce costé, il lui demanda un peu brusque- « ment s'il connoissoit ces gens-là.... Ouy dà, dit le « roy ; et à cette parole le feu luy sortant par le nez, « et la colère par les yeux, il poussa un grand soupir, « et dit tout haut : Ceux qui les ont fait mourir « sont bien malheureux ; croyez qu'ils estoient gens de « bien et grands capitaines.... Le roy respondit douce- « ment qu'ils étoient capables de bien faire s'ils eussent « voulu... Ce prince sentoit un grand contentement en « son ame, de pouvoir faire éclater l'excès de sa passion « en la présence du roy ; il en fit voir les effets en diver- « ses façons, luy donna à souper et le servit de poisson ; « mais il n'eut pour gentilshommes que ceux qu'on luy « dit avoir eschappé le jour de Saint-Barthelemy, qu'il « appelloit la boucherie et le massacre de Paris. Les sei- « gneurs de sa suite furent servis de chair et poisson, « mais il y avoit plus de l'un que de l'autre. Le duc de « Nevers et le duc de Mayenne entendoient souvent que « l'on parloit des bouchers de Lorraine et des traîtres ita- « liens ; mais ils n'en firent aucun semblant et le mépris cou- « vroit l'injure. Le lendemain il invita le roy au prome- « noir, et se fit porter en une grande salle comme celle « du palais de Paris, et y estant, fit trente tours avec « luy d'un pas aussi ferme et d'une santé aussi entière, « que les François s'offencerent de cette braverie : les « Allemands en rirent, le roy fut piqué, mais il dissi- « mula accortement son déplaisir, donnant cela au trans- « port de la passion, pour n'altérer la bonne amitié qui « avoit toujours esté entre la maison de France et de « Bavière. Tout ce que le prince palatin fist en cette cha- « leur de foye, ne luy causa tant de contentement qu'il « ressentit de déplaisir et eut de chagrin quand il sçut « que le roy avoit fait dire la messe en sa chambre le « dimanche qu'il partist d'Heidelberg, et juroit Dieu « que s'il l'eust sçu il eust fait mettre le feu dans le

toutes les particularitez à mon arrivée audict Sainct-Germain la veille de Noël, et reconnus bien qu'il estoit grand besoin de veiller continuellement, et bien penser aux affaires du roy de Pologne mon maistre, absent et si esloigné, et jugeay encore plus necessaire, quand je vis que le roy estoit retombé en sa maladie de crachement de sang; ce qui me fit faire bien tost après une depesche en Pologne, que j'adressay à M. Miron, premier medecin du roy de Pologne, comme ayant la correspondance de mes chiffres, les advertissant qu'ils prissent garde à leurs affaires, et que le roy, retombant si souvent en telle maladie, n'estoit pas pour passer plus avant que le mois de may ensuivant; aussi que quelques-uns de ses medecins me l'avoient asseuré, et que desjà je voyois force grandes pratiques en France sur ce sujet, ausquelles il seroit fort difficile de donner ordre : neantmoins, n'oubliant rien de mon devoir en toutes choses, je rompis d'extrement beaucoup de mauvais desseins, par l'advis certain que je donnay à la reine, et par sa prudence et son authorité.

[1574] Et bientost après fut decouverte l'entreprise qui se faisoit sur la personne du roy[1], dans le chasteau dudit Sainct-Germain, qui causa un partement fort soudain dudit lieu sur la nuict à dix heures du soir, pour gagner Paris dès la nuit; neantmoins le roy fut conseillé de differer jusques au matin, pour y venir plus asseurement au milieu de ses Suisses, ainsi qu'il fit, et s'en vint loger au fauxbourg Sainct-Honoré, au logis du mareschal de Rets, avec un incroyable desir d'avoir la raison de telles entreprises faictes sur sa personne : et est à croire que la cholere qu'il en receut luy doubla sa maladie, parce qu'onques depuis il ne se porta bien; et diray cecy en passant, que tant de serviteurs que le roy de Pologne avoit obligez et laissez en France, il n'y eut que trois gentilshommes qui se voulurent ranger avec moy pour se porter à son service et est tout certain qu'estant recognu pour estre son très-fidele et affectionné serviteur, je fus espié et soigneusement recherché pour estre tué; ses ennemis me faisant cet honneur de croire que je les empeschois de faire leurs affaires à leur prejudice.

Bien tost après le roy s'en alla au bois de Vincennes, et y mena avec luy M. d'Alençon et le roy de Navarre, ausquels il deffendit de partir du chasteau dont les portes furent fermées et fort soigneusement gardées, tant par le sieur de Sansac[1], capitaine de la porte, que par le vicomte d'Uarty[2], capitaine des gardes, tous deux fort diligens à leur devoir; et, durant que Sa Majesté y fut, il ne bougea gueres du lict à cause de sa maladie, continuant neantmoins tousjours en la volonté qu'il avoit prise de descouvrir et chastier cette derniere entreprise sur sa personne, et fit arrester et amener en la Bastille M. de Momonrency et le mareschal de Cossé, qui depuis y demeurerent de quinze à dix-huict mois, Sa Majesté estant resoluë de faire vivement poursuivre la justice de cette affaire, si la mort ne l'eust prevenu, comme elle fit dix jours auparavant.

Or, pendant les derniers jours de sa vie, le roy me faisant un jour cet honneur de me parler dans son lict, et voyant que malaisement il respiroit et prenoit son vent, je jugeay et apperceus qu'il estoit fort proche de sa mort, veu les advis particuliers que j'avois à toute heure de sa disposition, et qu'il estoit temps de penser à l'interest du roy mon maistre; et pour ce, me promenant un jour dans le chasteau du bois de Vincennes avec la reine, le long de la muraille du costé du parc, je pris la hardiesse de la supplier de penser à la maladie du roy et à l'absence de roi de Pologne son fils, qui, par ses advis et volontez, estoit allé en Pologne; et recognus bien que ladicte dame ne songeoit à rien moins qu'à tel inconvenient, pour les asseurances contraires que luy donnoient les medecins du roy, entr'autres son premier, nommé Marillac[3] et pour ce voulut le lendemain faire faire une

« chasteau. Le roy crut que par ce seul acte il estoit assez « vengé de toutes ses braveries; et les seigneurs qui es- « toient auprès de luy, se mocquoient de ce que ce prince « n'avoit mieux considéré l'honneur que luy avoit fait un « grand roy d'entrer si franchement en ses terres, cette « généreuse confiance méritant plus de respect. Il est « vray que, sa colère s'estant épavorée, il eust voulu n'a- « voir pas fait ce qu'elle luy avoit conseillé. Il commanda à « ses deux fils, le prince Casimir et le prince Christophe « d'accompagner le roy, qui les fit si bien traiter selon « l'humeur du pays, qu'ils ne sçurent ce que c'estoit « d'avoir soif tant qu'ils furent en ce voyage. »

[1] L'entreprise des jours gras.

[1] Jean Prevost, baron de Sansac.

[2] Il ne se nommait pas d'Uarty, mais Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy.

[3] Jean Marillac, premier médecin du roi, mort en 1578.

de consultation de ladicte maladie, et me manda de m'y trouver; ce que j'estimay devoir faire pour beaucoup de considerations, et très-importantes au service de mondit maistre : tellement qu'à mon refus ladite dame me y fit trouver M. le chancelier de Birague, messieurs de Morvilliers et de Limoges, des premiers du conseil; lesquels après me voulurent persuader que la maladie du roy n'estoit qu'une simple fievre tierce, sans aucun danger, ce que je ne peus croire; et de fait je me resolus deslors, avec l'appuy et faveur de la roine, qui jamais ne me manqua au besoin, d'y travailler et pourvoir secrettement, et parce qu'il y alloit de ma vie d'estre descouvert, à tout ce que j'estimay y estre utile et necessaire, tant à Paris, Orleans, qu'autres principales villes et provinces, envers les serviteurs et amis affectionnez au roy de Pologne, pour, en cas de ladicte mort du roy, luy conserver la juste et legitime succession que Dieu et la nature luy donnoient en cette monarchie.

Cette opinion donnée par les medecins, que la maladie du roy estoit petite et sans danger, courut parmy tous ceux de la cour jusques au jour mesme de sa mort, ayant le matin voulu son premier medecin Marillac encore asseurer la reine que Sa Majesté se portoit bien et s'en alloit guerir; mais deux heures après il la vint trouver, oyant la messe en la saincte chapelle dudit chasteau, où j'estois près d'elle, et luy rapporta l'estat et danger où estoit le roy, et qu'il estoit necessaire qu'elle le vinst diligemment trouver : ce qu'elle fit aussi, et le voyant, ne faillit à juger et recognoistre le malheur asseuré de sa mort, laquelle arriva sur les trois heures après midi du mesme jour, qui estoit le dernier jour de mai 1574.

Deux heures avant ladite mort du roy, la roine m'envoya querir en toute diligence à Paris, où j'estois allé un tour, et lors je luy fis particulierement entendre tout ce que j'avois preveu et preparé pour tels accidens, dont elle se pouvoit servir; aussi que par sa vertu et diligence elle en sçut très-bien user en de si inopinées occasions : et ce qui nous authorisa davantage, fut que le roy ordonna avant sa mort que ladite dame roine sa mere demeureroit regente en France jusques au retour du roy de Pologne son frere et légitime successeur, auquel tout à l'heure ladite roine remontra si vertueusement et courageusement à monsieur et au roy de Navarre ce qu'ilz devoient faire, que tous deux, de leur propre mouvement, s'en vindrent l'un après l'autre parler à moy, et me faire offre de tout ce qu'ils pouvoient pour le service du roy de Pologne, quand ils en seroient par moy advertis; et entre autres choses, Monsieur me dit qu'il feroit tout ce que je luy dirois, excepté une chose, qui estoit d'aller en Pologne où il ne voulut jamais aller comme avoit faict son frere; qui estoit honnestement remarquer et blasmer la faute qu'avoit fait en cela le dit roy de Pologne: et après les avoir tous deux grandement remerciez pour ledict roy mon maistre, et asseuré qu'à son retour il leur tesmoigneroit leur bonne affection et volonté, je les y continuay tant que je peus, et les suppliay, pour premier effect d'icelle, d'assister ouvertement la roine, qui demeuroit regente si Dieu disposoit du roy, et de faire pareille declaration de leurs bonnnes intentions aux autres princes, officiers de la couronne, presidens des parlemens, prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, et autres ausquels il faudroit parler incontinent si le malheur arrivoit, afin d'adviser tous ensemble à ce qui seroit necessaire pour la conservation de cet estat, jusques au retour dudit roy de Pologne, premier et legitime successeur d'iceluy.

Tout ce que j'avois predit ausdits seigneurs, premiers princes du sang, fut suivy et executé par ladite dame roine, laquelle, une heure après que le roy fut expiré, laissant bonne et seure garde audit chasteau de Vincennes, prit avec elle dans son coche mondit sieur son fils et ledit roy de Navarre, et les amena bien accompagnez de tout le reste des principaux de la cour, coucher à Paris, au Louvre : pour moy je depeschay incontinent le sieur de La Roche Chemerault[1] vers le roy de Pologne pour luy porter advis de tout, et le fis partir dès le soir mesme, et fit la plus grande diligence qui se puisse dire; et bien que la roine sa mere luy donnast advis, et moy aussi, de tascher à se desrober et s'en venir le plus secrettement et tost qu'il pourroit, à cause des accidens et dangers que nous craignions à son

[1] Mery de Barbezieres, sieur de Chemerault. Afin de prévenir les accidents, Magdelon de Fayole, sieur de Neuvy, partit le lendemain chargé de dépêches semblables.

retour, si est-ce qu'il ne le peut faire si dextrement qu'il ne fust découvert par les Polonais, et ne fust suivy pour estre arresté par le comte de Tanchin, ordonné par eux avec troupes assez fortes pour le retenir quand elles l'eussent peu attraper ; tellement que ce qu'ils firent fut d'arrester quelques-uns des siens demeurez derriere, et entre autres le sieur de Pibrac : et aussi Sa Majesté, bien advertie et partie, vint sans danger jusques à Vienne en Austriche, où il fut honorablement receu par l'empereur Ferdinand, et trouva là cinquante mille escus que je luy avois faict tenir par lettre de banque : je luy avois faict tenir autres cinquantes mille à Ausbourg, s'il eust pris ce chemin, et encore autres cinquante mille à Venize, qu'il y trouva tous prests y arrivant, car je sçavois bien qu'en telles occasions il ne faut manquer d'argent, n'y en eust-il point au monde ; et pour celuy-là il y fallut employer avec le nom et les blancs signez du roy, qu'il m'avoit laissez, tout mon credit et celuy de mes amis, et mettre le tout au hazard pour une si bone affaire.

Sa Majesté partant de Boulogne m'avoit mandé que je me trouvasse à Venise au mesme temps, à quoy je ne peus satisfaire, les affaires de France ne me l'ayant peu permettre, et ne peus partir que vers la fin de juillet, après l'enterrement du roy Charles, et que la roine regente, sa mere, m'eust amplement communiqué de toutes les affaires du royaume pour les luy faire entendre ; et envoya ladite dame roine à cet effect avec moy les deux premiers secretaires d'estat, messieurs de Sauve[1] et de Villeroy, pour commencer à servir Sa Majesté, que je menay avec moi jusques à Thurin, où je trouvai Sa Majesté, qui me fit plus de caresses et de faveur que je n'eusse peu esperer, m'ayant jusques-là fait cet honneur de n'avoir voulu accorder ny expedier choses quelconques des affaires de France, qu'il n'eust parlé à moy, et sceu l'estat d'icelle, que j'avois eu charge de de la roine de luy representer.

Après que Sadite Majesté eut sejourné quelques jours audit Thurin, où M. de Savoye luy rendit infinis honneurs avec très-grandes magnificences[2], à la premiere journée au deçà pour venir à Lyon, un de mes amis, secretaire du roy, me vint trouver en poste pour m'apporter nouvelles que ma femme estoit accouchée, le samedy 21 d'aoust audict an 1574, d'une fille à Paris, qui fut depuis nommée Marguerite par madame de Vibraye et M. le premier president, et mademoiselle de Bonneval, laquelle depuis l'année 1583 le seize juin, fut fiancée, et en 1585 mariée avec M. le marquis de Nesle, de la maison de Laval.

Le 4 de septembre 1574, le roy, poursuivant son chemin vers Lyon, arriva à Bourgoin, où la reine sa mere l'attendoit avec le tout gros de la cour, venu jusques là au devant de luy, comme avoient fait deux journées plus avant, jusques au pont de Beauvoisin, Monsieur, son frere, et le roy de Navarre ; et en cette premiere rencontre de Leurs Majestez, après avoir faict d'un costé et d'autre grandes demonstrations de joye d'un si favorable retour, le roy commença à remercier grandement la roine de l'extreme obligation qu'il luy avoit de luy avoir conservé son royaume en son absence contre tant de mauvaises entreprises qui avoient esté faictes contre le feu roy son frere, et depuis contre luy ; que comme il tenoit la vie d'elle, aussi en tenoit-il son royaume, pour le luy avoir assez bien conservé ; à quoy, après avoir fort modestement respondu par la reine pour elle, sa bonté me porta à me faire tant d'honneur que de me prendre par la main, et de dire au roy que ce qui avoit esté bien faict en son absence en son royaume m'en devoit estre attribué pour la plus grande part, à cause des bons et fideles advis que je luy avois tousjours donnez, et de la vigilance et extreme diligence dont j'avois usé pour son service, à former et preparer, mesme au peril de ma vie, de bonnes intelligences et forces de tous ses bons serviteurs pour la conservation de son estat, s'il en eust esté besoin, mais que Dieu avoit fait reussir le tout plus doucement.

Le lendemain, 5 de septembre audict an, le roy avec ladicte reine, Monsieur, son frere, et toute la cour, arriva à Lyon, où luy fut faicte une fort belle entrée, et le 6 au matin, en l'archevesché, où estoit logé le roy, la reine sa mere le vint trouver en sa chambre aussi tost qu'il fut habillé pour adviser et resoudre eux deux seuls de ce qui estoit le plus important et pressé

[1] Simon Fizes, baron de Sauve, secrétaire d'État.

[2] Ces fêtes coûtèrent cher à Henri. Séduit par les caresses du duc de Savoie, il lui céda Pignerol, Saviglian et la vallée de Pérouse.

à faire et establir pour le bien de cet estat, et me firent Leurs Majestez cet honneur très-grand et particulier de m'appeller seul avec elles dans le cabinet; et fut lors la premiere conference des affaires du roy, comme j'avois esté auparavant qu'il allast en Pologne. Après, elles adviserent d'infinies choses importantes, et puis de ceux qui devoient entrer aux affaires, qu'elles me commanderent d'appeller les uns après les autres, à sçavoir le premier, M. le cardinal de Bourbon, et puis M. le duc de Montpensier; et n'y eut lors autres princes et seigneurs admis ausdits conseils et affaires de Sa Majesté que les susdits, qui tous les matins ensuivant y entroient seuls, et tous les autres princes et seigneurs du conseil demeurerent dans la chambre.

Sur la fin dudit mois de septembre, la veille de sainct Michel, le roy deliberant de regler ses ordres de Sainct Michel, et assembler à cet effect tous les chevaliers dudit ordre qui estoient près de Sa Majesté, pour resoudre avec eux ce qui estoit necessaire pour la reformation d'iceluy, lors tombé en peu d'estime pour la trop grande multitude de gens de peu de qualité et valeur qui y avoient esté appellés; la premiere chose proposée en ladite assemblée fut de remonstrer qu'il n'y avoit point de chancelier dudit ordre, M. le cardinal de Crequy estant mort depuis le decedz du roy; sur quoy estant mis en deliberation d'en eslire et choisir un, me fut faict cet honneur d'estre esleu, tant du roy que de tous messieurs les chevaliers et officiers de la couronne, encore qu'auparavant n'y eust eu que personnes ecclesiastiques et non mariées comme j'estois, qui fussent entrées en cette charge suivant le statut, qui porte que ce doit estre un homme de qualité, docteur ou licentié, et des plus notables. M. le cardinal de Lorraine, mon bon seigneur et amy, qui l'avoit esté autrefois, dit que toutes ces qualitez estoient en moy, le mariage ne me devant point empescher d'estre pourveu dudit estat de chancelier dudit ordre; ce qu'estant approuvé et confirmé par Sadite Majesté et par toute la compagnie, la ceremonie dudit ordre fut faite ledit jour Sainct Michel en la grande eglise de Lyon, où comme chancelier je servis, et pris et receus le serment qu'y fit le roy comme chef et souverain dudit ordre, ainsi que le porte ledit statut.

Quelques jours après, le roy changea l'ordre et la forme qui avoit accoustumée d'estre tenue aux depesches de ses affaires ordinaires, et voulut et ordonna que les secretaires d'estat ne depeschassent plus rien que les placets ne fussent accordez et signez de sa propre main; et je receus commandement de recevoir tous lesdits placets qui luy furent presentez, pour les luy faire voir et resoudre à part, les secretaires presens pour en recevoir les commandemens, et en faire et depescher les expeditions.

Après que le roy eut ainsi sejourné à Lyon quelques jours, il fut conseillé de faire un tour jusques en Avignon, pour faire donner ordre à ses affaires, tant du costé de la Provence que de celuy de Languedoc, où le mareschal d'Amville ne rendoit pas l'obeïssance que Sa Majesté pouvoit desirer; qu'il fut un voyage peu conseillé de tous, parce qu'au lieu d'iceluy, si Sadite Majesté eust ouvert les bras à tous ses subjects, son nom et la reputation des belles victoires qu'il avoit acquises estoient si estimées, que facilement chacun se fust venu rendre à toute obeïssance: mais au contraire par le mesme conseil elle envoya le mareschal de Rets assieger Menerbe en Provence, et le sieur de Belle-Garde, que le roy avoit fait mareschal de France à son arrivée, assiegea aussi Lyvron, d'où après il fut contraint de lever le siege, tellement que tous les desseins de ce voyage ne reussirent point, et que le roy s'en retourna sans rien faire audict Lyon.

(1575) Estant de retour à Lyon, par l'advis de la reine sa mere et de ses bons serviteurs, il fut invité de penser à son mariage; et, encore qu'il eust desjà depesché le secretaire Pinart en Suede pour voir la sœur du roy, et ouvrir quelques propos dudit mariage; neantmoins je reconneus bien par ses discours qu'il vouloit prendre et chercher une femme de sa nation, qui fust belle et agreable, disant qu'il en desiroit une pour la bien aimer et en avoir des enfans, sans aller chercher d'autres femmes, comme beaucoup de rois ses predecesseurs avoient fait. Les uns luy proposerent la reine Elisabeth, veuve du feu roy Charles son frere;

[1] Sur la fin de l'année 1574, on avait envoyé en Suède le secrétaire d'État Claude Pinart, pour faire la demande de la princesse Élisabeth, sœur du monarque suédois. Pinart était accompagné de Nicolas Belon, peintre célèbre de cette époque. Lorsqu'il eut ordre de rompre la négociation, peu s'en fallut que le roi de Suède ne le maltraitât.

les autres, la princesse de Navarre; les autres, de rechercher une de ses niepces, fille du roy d'Espagne : mais en son cœur, et luy seul, il avoit une affection imprimée, et quasi desjà formée, de mademoiselle de Vaudemont, qu'il se souvenoit d'avoir veuë à Nancy lors qu'il y passa pour aller en Pologne[1] ; et ayant deslors et depuis confirmé cette intention en son cœur, n'en voulut declarer sa passion à la reine sa mere : il me fit cet honneur de s'en confier et s'en ouvrir à moy seul, et me commanda d'en parler à la reine, et de luy faire avoir agreable; ce que je fis avec quelque peine, n'ayant voulu y consentir qu'après la mort du cardinal de Lorraine, et sur l'opinion que nous luy mismes tous que ladite demoiselle de Vaudemont estoit fertile d'aage et de taille d'avoir des enfans, que le roy en auroit bien tost pour l'asseurance de cet estat.

Leurs Majestez, après cette resolution entr'eux prise, voulant qu'elle demeurast secrette, s'acheminerent de Lyon pour venir droict à Reims sacrer le roy, et estant à Langres sur le chemin elles prirent resolution de m'envoyer, comme elles firent, trouver M. de Vaudemont et ladite damoiselle, pour la demander en mariage, que j'y trouvay fort disposée, et grandement honorée de cette alliance; et les rencontray à Sommiers venans à Reims pour assister audit sacre, ou après ma charge accomplie, je les conjuray de poursuivre leur voyage pour parachever plustost cette affaire, ce qu'ils firent, et les accompagnay de là jusques audit Reims, où ils furent receus fort honorablement par Leurs Majestez; et incontinent après ledit sacre, sans grandes formalitez, le roy espousa ladite damoiselle de Vaudemont, Louise de Lorraine, le mardy de caresme-prenant, 15 de fevrier 1575, et les nopces furent faites audit Reims[2] avec fort peu de pompe et d'apparat; et deux jours après Leurs Majestez en repartirent, et vindrent passer par Sainct-Meircoul[1], puis se rendirent à Paris, où le roy vint loger au logis de la reine sa mere, et fut son sejour audict Paris assez long; cependant on estima que ladite reine regnante fust grosse, mais une malheureuse medecine qui luy fut donnée lui fit vuider l'enfant, que les sages femmes disoient estre desjà tout formé.

Le 13 d'aoust audict an 1575, ladite dame de Cheverny ma femme accoucha de mon second fils sur les cinq heures du matin, lequel depuis fut baptizé le 4 septembre ensuivant en l'église de Sainct-Germain de l'Auxerrois, environ les trois heures après midy, par M. l'evesque d'Angers, confesseur du roy, dont le roy et la reine sa mere me voulurent faire l'honneur et faveur d'estre parrain et marraine, et mesme voulurent prendre cette peine d'aller eux mesmes en personne recevoir l'enfant jusques soubs la grande porte de ladite eglise, assistez de M. le duc d'Alançon, du roy de Navarre, et de tous les autres princes, cardinaux, officiers de la couronne, seigneurs et dames de marque de la cour; et fut nommé par le roy, de son nom propre, Henry, et est à present mon fils aisné, et porte le nom d'Esclimont; et puis dire sans mentir que ledit baptesme fut faict avec autant d'honneur, d'ordre et de ceremonie qu'autre de cette qualité qui fust jamais veu faire en France, et cela provint de la bonté et faveur envers moy de Leurs Majestez, et des tesmoignages que tous ceux de la cour me voulurent rendre de leur amitié; et au mesme temps le roy me donna la maison de La Roquette près la porte de Saint-Anthoine de Paris, qui luy avoit cousté vingt six mil livres, où je depensay beaucoup depuis pour l'accommoder et embellir pour y mieux recevoir Leurs Majestez, qui y venoient souvent se promener et retirer de la presse.

En ce mesme temps Monsieur, frere du roy, persuadé et mal conseillé par quelques uns qui le possedoient et estoient auprès de luy, se forgea un subjet de mescontentement, et se retira de la cour sans le sceu du roy, ny de la reine sa mere, s'en allant premierement à

[1] Selon de Thou, Henri avait connu antérieurement à cette époque la princesse Louise de Lorraine, fille du comte Nicolas de Vaudemont. Elle était venue à la cour de Charles IX, et dès lors elle lui avait plu; mais à cette époque ce monarque aimait la princesse de Condé, à qui il écrivait des lettres tracées avec son propre sang. Marie de Cleves (c'étoit le nom de la princesse) mourut au mois d'octobre 1574.

[2] Le jour des noces on ne put dire la messe que le soir, parce que le roi était occupé à orner de pierreries son habit, et la robe de la nouvelle reine. On apprit en même temps que la garnison de Metz, faute de solde, s'était révoltée.

[1] Saint-Marcoul.

Montfort, puis passant la riviere de Loire, au delà de laquelle il assembla quelques forces vers le Poictou et Limosin, ce qui donna volonté à ladite dame reine mere du roy, pour remettre ses enfans en bonne amitié, d'aller jusques à Chastelleraud, où, estant demeurée malade; je fus envoyé par le roy vers elle pour l'esclaircir, et lui faire entendre le contraire de force mauvaises opinions esloignées de la verité que l'on luy avoit voulu imprimer, et la rendre assurée de l'obeïssance, respect et parfaite amitié que le roy son fils luy portoit, dont elle demeura fort contente et satisfaite. Et comme je retournois de ce voyage, mondit sieur frere du roy fut aussi persuadé par les mesmes conseillers de m'envoyer prendre et arrester, ou tuer par les chemins, et pour ce il depescha un de ses plus confidens capitaines avec cent arquebusiers à cheval, qui, graces à Dieu, vindrent trop tard, et ne me peurent joindre.

La reine mere du roy ne peut pas empescher que ce feu de division entre ses enfans ne s'allumast plus avant, ny que le duc Casimir ne vinst en France avec grandes forces d'Allemagne pour joindre avec celles de France, qu'avoit desjà assemblées Monsieur, lequel par ce secours fit une grande et forte armée, comme le roy de son costé ne faillit d'en faire aussi une très-belle et grande, lesquelles ne pouvoient qu'apporter beaucoup de mal en ce royaume, si ladite reine leur bonne mere, par sa diligence et affection très-loüable et necessaire en tels temps, n'eust composé et reglé avec sa prudence et son authorité tous leurs differends, et remis ses enfans en bonne amitié et intelligence, et faict en sorte que lesdits Allemands fussent payez et remis hors du royaume.

Et comme un mal en attire un autre, le roy de Navarre, second prince du sang, s'estant veu seul à la cour, et ayant esperé, par l'absence et le mescontentement que le roy avoit de mondit sieur son frere, qu'il seroit fait lieutenant general de Sa Majesté pour commander en toutes ses armées, à quoy elle n'avoit jamais voulu entendre pour une infinité de grandes considerations icy trop longues à desduire, prit aussi occasion et pretexte à ce refus de se fascher et de s'en aller, et se retira en secret, faisant semblant d'aller à la chasse, par le mauvais conseil de quelques-uns de ses serviteurs; et passant par le Poictou, La Rochelle et le pays de Guyenne, s'en alla en Bearn, d'où il n'a bougé jusques à ce qu'il soit revenu à la cour trouver le roy à Tours en l'an 1589, comme il sera cy-après remarqué en son lieu; et quant à mondit sieur frere du roy, il vint incontinent après leur reconciliation trouver Sa Majesté à Olinviller près de Chastres, au devant duquel je fus envoyé par Leurs Majestez jusques à Angerville, pour l'assurer du contentement que le roy recevroit de le voir près de luy; ce qui se passa fort courtoisement de part et d'autre.

Le roy, voyant tant de nouveaux et inopinez sujets de division en son royaume, et si grande necessité en beaucoup d'affaires, se resolut, à l'exemple de ses predecesseurs, d'assembler les trois estats de son royaume, qu'il convoqua à la ville de Blois sur la fin de l'an 1576, où se trouverent avec Leurs Majestez mondit sieur et les autres princes et seigneurs, et tous les deputez de toutes les provinces, sur les cahiers et remonstrances desquels estats fut dressée et faite l'ordonnance de Blois à la fin de ladite assemblée, par laquelle fut resolu d'envoyer vers le roy de Navarre, lui declarer la resolution que le roy y avoit prise de ne permettre plus que la seule religion catholique en France, et le sommer de s'y reduire; pourquoy faire luy furent envoyez deux gentilshommes exprès, après lesquels mondit sieur frere du roy fut bien tost ordonné par le roy pour aller commander son armée, et assieger la ville d'Issoire en Auvergne, que ceux de la nouvelle opinion avoient desjà prise, et laquelle fut assiegée et emportée par mondit sieur fort glorieusement, pendant que le roy s'en alla pourmener et sejourner pour quelque temps à Chenonceau au pays Blaisois, qui estoit une des maisons de plaisir de la reine sa mère.

Durant le mesme temps et sejour à Chenonceau, ladite dame de Cheverny ma femme vint accoucher audit lieu de Cheverny, le 4 de juin 1577, d'une seconde fille qui fut nommée Anne, et baptisée audit lieu quelques jours

[1] Le 12 de juin 1577, les habitans d'Issoire se remirent à la discrétion du prince; leur ville fut détruite de fond en comble.

après, et furent ses parrain et marraine M. de Vibraye mon frere, et madame de Valencey et de Fougeres, qui depuis a esté mariée à M. le marquis de Royan, de la maison de La Tremoüille, bien que je l'eusse au commencement destinée pour estre religieuse, en intention de la faire succeder à la sœur de madite femme; qui estoit abbesse de Sainct Anthoine des Champs près Paris.

Sur la fin dudit mois de juin 1577, le roy s'en alla à Poictiers pour estre plus près de Broüage, qu'il avoit envoyé assieger par son armée, à laquelle commandoit alors M. le duc du Maine, et qui prit ledit Broüage après quelque temps de siege; qui occasionna le traité de paix dont l'edit fut fait en ladite an-année[1], après lequel le roy s'en revint à Paris.

[1578] La cour estant audit Paris, quelques jalousies meuës entre de jeunes gens qui estoient en faveur près du roy et de mondit sieur son frere, les remirent en nouvelles divisions et differens l'un et l'autre; tellement que, sur quelques advis qui furent donnez au roy, il fit arrester mondit sieur son frere en sa chambre au Louvre, et luy ordonna un de ses capitaines des gardes pour le conserver; lequel neantmoins ne fut si soigneux que mondit sieur ne trouvast moyen de s'eschapper quelques jours après, et partir dudit Louvre et de gaigner l'abbaye de Saincte Geneviefve, dont il passa les murailles de la ville, et se sauva; et recommencerent alors pour quelque temps les troubles en ce royaume, avec plus de passion qu'auparavant; mais comme Dieu aime cet estat, il fit recognoistre à mondit sieur que le roy son frere veritablement l'aimoit, et que c'estoit artifices et animositez tout ce que l'on disoit au contraire; et pour ce delibera un jour de venir trouver le roy tout seul avec deux gentilshommes, se desrobans de tous les autres, qui, pensans par là mieux faire leurs fortunes, le pensoient divertir de l'amitié du roy; et de fait vint un jour trouver le roy sur les onze heures du soir en son cabinet à Paris, n'ayant avec luy que lesdits deux gentilshommes, qui estoient messieurs de Beauvais-La-Fin, et de Chanvalon[2], et trouverent bon que je fusse present à cette secrette entrevuë, et que j'entendisse tous les discours qu'ils eurent ensemble; où je puis dire qu'ils n'oublierent rien de ce qui peut servir à leur justification et satisfaction de part et d'autre, ny de nommer et bien remarquer tous ceux qui avoient esté cause de toutes leurs mauvaises intelligences; et de cet exemple doivent faire leur profit ceux qui voudroient estre si mal-advisez et imprudents que de penser entretenir en division personnes si proches, quelque artifice et interest qu'ils y puissent faire glisser.

Pendant que les choses s'accommoderent ainsi doucement à Paris la reine mere du roy estoit allée en Guienne conduire la reine de Navarre sa fille au roy de Navarre son mary, laquelle avoit un grand contentement d'entendre cette nouvelle reconciliation du roy avec monsieur son frere; et, après avoir ainsi conduit ladite reine sa fille jusques à Nerac, repassa par Toulouse, puis visita la pluspart du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence et du Lyonnois, donnant et laissant bon ordre à toutes ces provinces en tout ce que Sa Majesté recognut estre necessaire pour le bien des affaires du roy son fils, qui cependant fut fort malade d'un mal d'oreille qui en fit mal juger aux medecins pour vingt quatre heures; mais graces à Dieu il en fut tost guery.

Pendant ledit voyage le roy se resolut d'accomplir en moy ce qu'il avoit resolu et advisé avec la reine sa mere près de trois ans auparavant, et dont desjà il avoit fait expedier les lettres de provision, qui estoit de m'honorer de la charge de garde des sceaux de France, que le roy me commanda de prendre pour la vieillesse et long travail de M. le cardinal de Birague, chancelier de France, qui le desira, et me choisit pour l'amitié qu'il me portoit, et l'alliance jà contractée entre nous, et s'en demit fort volontairement en ma faveur, la cour estant à Fontainebleau, le premier octobre dudit an 1578.

Et à cette occasion j'estimay qu'il estoit bon que les miens sceussent deux choses que peut-estre peu de personnes devant moy, et encore moins après moy, praticqueront, se rencontrans en fortune; et aussi le dis-je plus pour rareté et verité que pour entrer en quelque sorte de vanité, dont Dieu m'a tousjours heureusement exempté.

[1] Le 17 septembre 1577.

[2] Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon.

L'une est que je combatis et fis differer plus de deux ans entiers l'affection et intention que le roy avoit de me gratifier de cette charge, bien que je m'en sentisse trop honoré, et l'estimasse, comme elle est, la plus belle de France pour une personne de ma condition : mais j'estimois qu'elle me feroit perdre quelque chose de la faveur et liberté toute entiere que j'avois auprès de Sa Majesté, qui se servoit de moy, non seulement en ce qui estoit de ma robbe et profession, mais en toutes choses qui luy estoient les plus particulieres et sensibles, sans estre obligé à rien qu'à sa volonté, et non aux opinions et interests publics, où necessairement sont assubjettis ceux qui sont en telles charges.

L'autre, que ne pouvant et ne devant davantage refuir à cet honneur et bonheur pour moy, ny estre contraire aux commandemens de Sadite Majesté, je desiray avant que d'entrer en cette charge, dont je reconnoissois l'importance et la fin, qu'il plût à Sa Majesté, comme elle le fit à ma supplication, de restablir ses conseils avec certain nombre de seigneurs, evesques et gens de justice, pour y servir quatre mois, les uns après les autres, avec quelque estat honneste pour leur entretenement, reglant les affaires qui doivent estre reglées en chacun desdits conseils, et demeurant tousjours ledit sieur cardinal de Birague chef d'iceux comme chancelier de France ; et aussi j'acceptay ladite charge de garde des sceaux, desquels je fus pourveu en titre d'office, et non par simple commission, comme l'avoient tousjours esté les autres devant moy.

Au mois de decembre audit an 1578, le roy, considerant combien l'ordre de Sainct-Michel estoit mesprisé pour la multitude de gens de peu d'estime et de valeur qui y avoient esté receus, se delibera de faire et establir en son royaume un nouvel ordre plus magnifique et plus relevé, sous le nom du Saint-Esprit, en souvenance de ce que le jour de Pentecoste il avoit esté esleu roy de Pologne, et puis en mesme jour succeda à ceste couronne, voulant pour marque perpetuelle de cela que la ceremonie dudit ordre se fist ledit jour de la Pentecoste, et le premier jour de l'an, auquel seul en fin elle fut reduite ; et ordonna Sa Majesté en l'establissement dudit ordre qu'aucun n'y peust estre receu qu'il n'eust fait preuve suffisante de sa noblesse, de trois races du moins, sans aucuns excepter, pour en oster toutes confusions et consequences, et n'eust rendu preuve manifeste de service rendu à cet estat.

Pour parvenir à ce degré et honneur, et pource que je fus fait et creé par le roy chancelier de cet ordre, comme desjà je l'estois de celuy de Sainct-Michel, et que le statut vouloit, comme je l'avois souhaitté et poursuivy, que le chancelier fist semblables preuves, et que, puisque sa charge l'obligeoit à impugner et controller celle des chevaliers, ce fut à moy donc de commencer de faire la mienne tout le premier, laquelle fut jugée des mieux faictes et verifiées, tant par extraits envoyez des chambres des comptes de Bretagne qu'autres vieux adveus, contracts de mariage et sepultures, que je fis enfin produire.

Au commencement de l'année suivante, 1579, la reine mere du roy revit de son grand voyage, au devant de laquelle le roy alla avec toute la cour jusques à Orleans, s'estant pendant cette separation de Leurs Majestez tousjours entretenues en bonne amitié et intelligence, par infinis couriers et personnes de qualité, envoyez tous les jours de l'un à l'autre : et aussi revindrent à Paris ensemble, où tous les princes et principaux seigneurs du royaume se trouverent en mesme temps pour servir de leurs bons advis à certaines depesches et affaires d'importance qui lors se presentoient ; et ce fut sur la fin de cette mesme année que Monsieur, frere du roy, commença de traitter avec les deputez de Flandres, pour prendre leur deffence et protection, ce qui n'estoit pas approuvé du roy, voyant le peu de seureté qu'il y avoit avec tels esprits ; que le secours et moyens de satisfaire à tel dessein n'estoient pas fournis par ceux du pays à mondit seigneur, ainsi qu'il eust esté necessaire pour une telle entreprise.

Le 19 de septembre de cette année 1579, entre sept et huict heures du matin, accoucha ladite dame de Cheverny d'un troisiesme fils, qui fut baptisé le vingt-septiesme dudit mois à Sainct-Germain de l'Auxerrois par M. Le Sueur, conseiller au parlement, et doyen de ladite eglise, tenu sur les fonds par M. le car-

dinal de Birague, chancelier de France, et M. le mareschal de Matignon, et mademoiselle de Vaudemont, sœur de la reine regnante, lequel fut nommé de mon nom Philippes, et deslors par moy destiné à estre d'eglise [1], ledit sieur cardinal luy ayant en signe de ce mis au col sur lesdits fonds une assez belle croix pastorale de grands saphirs qu'il portoit d'ordinaire.

En tout le reste de ladite année 1579, et commencement de celle suivante de 1580, ne se passa rien de remarquable que la continuation dudit traitté de Monsieur, frere du roy, avec lesdits Flamans, et la surprise de la ville de La Fere [2], faite par M. le mareschal de Matignon, qui eut charge de l'armée du roy après que ledit sieur prince s'en fut retiré; et, sur la fin du mois d'aoust de cette année 1580, je tombay malade d'une grande fievre continue, qui se tourna depuis en tierce, et me dura près de deux mois pendant que je demeuray à Sainct-Maur et à Fontainebleau, et ne m'empescha que je ne servisse sur la fin de l'année le roy, qui s'en alla à Blois, où il passa une partie de l'hyver, et y tint son ordre du Sainct-Esprit; et au commencement de l'année 1581 se commencerent des levées de gens de guerre que mondit sieur, frere du roy, fit faire par tout le royaume pour aller en Flandres, où M. de Montpensier l'accompagna [3], et en revint avec fort peu d'execution, ayant grandement pillé et saccagé les subjects du roy par ladite levée, dont Sa Majesté et son conseil receurent infinies plaintes sans remede.

Sur la fin de decembre dudit an, M. le mareschal de Cossé tomba malade en sa maison et y mourut, dont l'estat de mareschal de France fut donné à M. de Joyeuse; et le roy me fit cet honneur de me donner le gouvernement qu'il avoit d'Orleans, pays Chartrain, Blaisois, Dunois, Amboise et Loudunois, le premier jour de l'an 1582, en bonne estreine; dont le pouvoir fut depuis passé et verifié au parlement, comme l'on fait pour les autres gouverneurs de ce royaume, et fut trouvé cette gratification un peu extraordinaire aux personnes de ma robbe et qualité: mais le roy monstra en cela ce qu'il avoit tousjours dit de moy, qu'il me tenoit et m'estimoit propre à plus d'un mestier, et qu'il ne vouloit que ma robbe empeschast que ma fidelité et mes services ne fussent reconneus des honneurs qu'un gentilhomme pouvoit esperer.

Vers cette mesme année 1582, mondit sieur retourna en Flandres, et fut declaré duc de Brabant, comte de Flandres, et protecteur des Pays-Bas, et en cette qualité fit son entrée dans la ville d'Anvers.

En ce mesme temps vindrent nouvelles, et advis furent donnez au roy, qu'il y avoit une grande entreprise et conjuration faite en ce royaume par la pluspart des princes et seigneurs catholiques, assistez de beaucoup de serviteurs de Sa Majesté, et plus proches de sa personne, pour la verification dequoy celuy qui en donnoit advis, qui estoit le sieur de Salcede, fut amené prisonnier au bois de Vincennes, et depuis à Paris, où son procez luy fut fait; et au mois d'octobre audit an il fut condamné pour la fausse accusation à estre tiré à quatre chevaux, ce qui fut executé à la Greve.

Pendant que l'on travailloit au jugement du procez dudit Salcede dans le parlement, M. le premier president de Thou, mon beau-pere, se trouva mal pour s'estre forcé, bien que desjà indisposé, d'aller au palais pour assister audit jugement; et, par le travail qu'il y fit, sa maladie s'augmenta de telle sorte, qu'il mourut le second jour de novembre, feste des Morts, après avoir fait une fort belle remonstrance et admonition à tous ses enfans, et leur avoir fait entendre qu'il leur laissoit pour meilleur partage l'amitié et concorde, qu'il leur ordonnoit de conserver entr'eux pour toute disposition qu'il vouloit faire eslection d'un successeur digne de cette belle charge; il trouva bon à ma supplication d'y mettre M. de Harlay, seigneur de Beaumont, jà president audit parlement, qui estoit mon beau-frere, comme

[1] Philippe de Cheverny devint évêque de Chartres après la mort de Nicolas de Thou, son grand oncle maternel. Il fut aussi abbé de Pontlevoy, de Saint-Père et de Bonneval.

[2] Le prince de Condé s'était emparé de La Fère par surprise. La guerre dite *des amoureux* servit de prétexte à Henri III pour rentrer de force dans cette place. Il chargea le maréchal de Matignon de l'expédition. Le siége commença le 7 juillet 1580, et la ville capitula le 12 septembre.

[3] Le prince dauphin d'Auvergne, fils de Louis, duc de Montpensier.

ant espousé la sœur de ma femme, fille du-
t sieur premier president, estant lors ledit
ur de Harlay employé à tenir les grands
ns que le roy avoit convoquez à Clermont en
ergne, et qu'il ne pensoit à rien moins qu'à
honneur que je luy fis aussi obtenir, et du-
il me remercia aussi tost par lettres fort
nes de reconnoissance et submission.

Le 28 de novembre dudit an 1582, dame
guerite de Poncher, ma belle sœur et bonne
ine germaine, estant à Vibraye, mourut
ivu l'heure de midy, après avoir esté lon-
ment malade d'un malheureux cancer qui
y estoit venu au tetin, qui nous la ravit et
us laissa un extreme regret de sa perte,
ur les vrais offices de bonne amitié et pa-
té que j'avois toute ma vie receu d'elle. Or,
r sa mort, et par la disposition de feu M. de
anfreau son frere, jointe à la disposition
'elle avoit faite en ma faveur, comme aussi
ur la succession legitime, estant masle et
presentant l'aisné, les terres et seigneuries
Esclimont, Bertaucourt, Le Tremblay et
anfreau, m'echeurent; et d'autant que M. de
raye mon frere y pretendoit de grands
its, comme aussi faisoit mon neveu le baron
riel, et mesme aussi quelques autres petits
itiers de ladite feue dame, pretendans droict
succession, où la coustume ne luy avoit
permettre d'en disposer, fut par moy tran-
é et accordé avec tous, et payé et acquitté
acun en argent ce qui luy en appartenoit,
laissé à mondit frere de Vibraye l'usufruit
dites terres d'Esclimont et du Tremblay,
si que le tout se peut recognoistre par plu-
rs accords et transactions que j'en fis et
ay avec eux tous en l'année 1583.

Durant laquelle année 1583, mondit sieur
lançon, frere du roy, voulut retourner en
ndres accompagné de beaucoup de forces,
t levées par luy en ce royaume qu'envoyées
la reine d'Angleterre, qu'il avoit esté visi-
r auparavant jusques en son royaume, et
ec laquelle il avoit eu propos de mariage si
ut, que l'on estimoit qu'il se deust parache-
r, et levées du costé des Suisses; lequel M. le
reschal de Biron voulut aussi accompagner
suivre en ce voyage, durant lequel il survint
s soupçons et deffiances pris par le prince
Orange et habitans d'Anvers, tels et si grands,
qu'une partie des serviteurs de mondit sieur
furent tuez dans la ville, et luy eut beaucoup
de peine à se sauver et retirer; qui luy causa,
pour la necessité et peine qu'il y avoit souf-
ferte, de grandes douleurs et maladies dont il
ne peut jamais depuis se ravoir et guerir.

En cette mesme année 1583, un jour de di-
manche, 3 juillet, ladite dame de Cheverny
ma femme accoucha à La Roquette, sur les
huict heures du matin, d'une fille qui fut bap-
tisée dans la chapelle de ladite maison, le 24
dudit mois, par le curé de Sainct-Paul, doc-
teur en theologie, et fut marraine madame
Marguerite de France, sœur du roy et reine de
Navarre, et Charles de Lorraine, fils de M. le
duc de Lorraine, qui estoit evesque de Mets et
nepveu du roy; et fut ladite fille nommée Ca-
therine, parce que sa sœur aisnée portoit desjà
le nom de Marguerite.

Le 24 novembre de ladite année, messire
René de Birague, chancelier de France, mou-
rut à Paris dans sa maison de Saincte-Cathe-
rine près Saint-Paul, après avoir esté malade
l'espace de deux mois, par la mort duquel le
roy voulut que ledit estat de chancelier de
France fust remis à ma personne, avec celuy
de garde des sceaux dont j'estois desjà pour-
veu, me faisant cet honneur de dire tout haut
en public, et à moy plusieurs fois en particu-
lier, que si je mourois devant luy, que jamais
homme ne seroit pourveu de son temps des
deux charges ensemble, et qu'il feroit tenir
l'estat de garde des sceaux tousjours par com-
mission de six mois en six mois, me voulant
par tel discours gratifier et obliger davantage;
et après la mort dudit sieur cardinal, le roy fit
cet honneur à sa memoire et à son corps d'aller
exprès de Sainct-Germain en Laye à Paris, pour
assister, comme il fit, à son enterrement dans
l'eglise de Saincte-Catherine, en habit de pe-
nitent.

Après que l'assemblée generale des princes,
seigneurs et gens du conseil de Sa Majesté,
tenue audit Sainct-Germain pour entendre et
pourveoir aux plaintes du royaume, eust
achevé de deliberer et se resoudre sur ce qui
y avoit esté proposé, et la cour retournée à
Paris, mondit sieur y vint trouver le roy re-
tournant de sondit voyage de Flandres, et y
arriva environ le caresme-prenant de l'année

1584, et s'en retournant après à Chasteau-Thierry pour s'achever de guerir, ce qu'il ne peut jamais faire; ains au contraire, quelque soing que l'on y apportast, il mourut d'une grande evacuation de sang[1] procedée du poulmon, au mois de juin dudit an 1584; et depuis son corps fut apporté à Paris, et enterré à Sainct-Denis avec tous les honneurs et solemnitez requises et accoustumées en France pour un tel prince. Et comme les ambassadeurs venoient à Sainct-Maur au commencement du mois de juillet ensuivant pour se condouloir de telle mort avec Leurs Majestez, ainsi qu'il se pratique en semblables accidents, ladite dame de Cheverny, gresse de son dernier enfant, et bien avant en son neufiesme mois, se trouvant en la presse des dames et dans une extresme chaleur qui estoit en la chambre de la reine mere du roy, en remporta une fievre qui sembloit au commencement n'estre que tierce, mais en effet elle estoit continuë; ce qui m'obligea de l'oster de Sainct-Maur, et la faire amener en ma maison de La Roquette pour y estre mieux assistée, et servie avec plus de commodité et de respect; où, trois ou quatre jours après, le 17 dudit mois de juillet, elle accoucha d'un fils, encores qu'elle ne fust pas à terme, lequel fut baptizé quelques jours après en la chapelle de ladite maison, par ledit curé de Sainct-Paul, et en furent parrains M. le prince de Guimené et le marquis de Nesle, et marraine madame la comtesse d'Aubijou, qui luy donnerent le nom de Louys que portoit ledit sieur de Guimené.

Quelques jours après que ladite dame de Cheverny ma femme fut aussi accouchée, la fievre la laissa, et estimoit-on qu'elle fust entierement guerie; mais le 30 dudit mois de juillet, relevant de sa couche, luy survint un mal de costé comme une espece de pluraisie, qui fut cause de la faire saigner deux fois le mesme jour par l'advis des meilleurs medecins de Paris; et le dimanche qui estoit le 15, il luy prist une grande et forte fievre, accompagnée de resverie, qui fit que lesdits medecins furent encore d'advis de la faire saigner, ce qu'ils firent par deux fois, tellement que le soir elle tomba en telle foiblesse que l'on pensoit qu'elle fust desjà morte; toutefois, revenant par le secours de l'eau imperialle, qui luy fut fort à propos baillée, le lundy matin, qui estoit le 16, elle se porta un peu mieux, et les medecins du roy et de la reine qui y furent envoyez par le commandement de Leurs Majestez de Fontainebleau, où pour lors elles estoient, prirent au commencement quelque bonne esperance de guerison; mais sur le soir, son mal s'augmentant, elle rentra en plus grande foiblesse, et tira peu à peu toute la nuict à la mort jusques au lendemain matin mardy 27 du mois de juillet audit an 1584, que Dieu en disposa et la prist, après avoir fait tout ce qu'une dame très-catholique et affectionnée à sa religion pouvoit et devoit faire pour bien mourir; l'exemple de laquelle j'ordonne à mes filles de suivre pour l'imiter en tout, tant en sa vie, devotion et religion, qu'en sa loüable chasteté; ayant esté assez belle, et tousjours dans le monde sans soupçon, bref ayant tousjours vescu avec tant d'honnesteté et de vertu, qu'elle a emporté en mourant cet advantage, par le tesmoignage de la reine et toutes les dames d'honneur de son temps, d'avoir acquis et laissé aux siens autant d'estime et de reputation de sa vie qu'autre personne de sa qualité, qui de long-temps auparavant eust passé sa jeunesse dans les desordres et dissentions de la cour.

Incontinent après la mort de madite femme, la reine mere du roy et reine regnante firent cet honneur à ma fille aisnée la marquise de Nesle, encore qu'elle fust fort jeune, de la vouloir prendre et employer en leur estat de l'une des dames d'honneur de leur maison, comme l'avoit esté sa mère, le corps de laquelle je fis depuis, avec autant de ceremonie et d'honneur qu'il se pouvoit, porter et enterrer en la voûte soubs la chappelle de mon chasteau de Cheverny, où j'avois jà estably et ordonné ma sepulture avec celle de la plusspart de mes ancestres, que j'y avois aussi fort soigneusement fait apporter, mesme des pays estrangers où ils estoient decedez; et là s'y fit un quarentain avec très-grand apparat et compagnie, M. l'archevesque de Bourges mon cousin ayant voulu y faire luy mesme l'oraison funebre très-belle et grandement estimée de tous ceux qui l'oüirent, et qui l'ont veu depuis

[1] Le 10 de juin 1584, après une maladie de quarante jours.

imprimée ; et pour son cœur, embausmé separement, je le fis mettre et laisser, comme elle l'avoit desiré, dans la chapelle de Saint-André des Arts à Paris, près le corps de feu M. le premier president de Thou son pere.

Et comme Dieu m'eut envoyé cette grande affliction de perdre ainsi une si vertueuse femme, de laquelle je recevois tant de contentement, honneur et consolation, tous mes enfans estans encores en bas aage, et moy si continuellement attaché aux affaires du public qu'il m'estoit impossible de songer à leur conduitte, je commençay desiors plus que jamais à reconnoistre le peu de cas que nous devons faire de nostre vie en ce monde, quelque prosperité et faveur que nous y eussions, et me preparay et disposay tout à fait à la mort pour la recevoir quand il plairoit à Dieu me l'envoyer ; et de fait je fis entierement parachever madite chapelle de Cheverny avec une epitaphe de marbre telle que je la desirois pour moy après mon deceds ; et outre tous les ornemens et paremens funebres que j'avois fait faire pour madite feu femme, j'en fis faire une fourniture et chapelle entiere pour moy, et propre selon le lieu, pour les trouver prestes et s'en servir après ma mort, que je fis porter et bailler secrettement au concierge dudit chasteau pour les fournir à l'heure, et n'en parler plustost à personne vivante ; et aussi en toutes choses je me traçay de moy mesme le chemin necessaire de la fin de ma vie.

Et pour revenir à la suite de ce discours, je remarqueray qu'en ce mesme temps furent donnez certains soubçons et deffiances à messieurs les ducs de Guise et du Mayne, que le roy, mal content d'eux, les vouloit faire arrester prisonniers, ce qui leur fut imprimé par tant de gens desireux de troubler le royaume, qu'ils se retirerent aux lieux où ils penserent trouver plus de seureté, comme à Chaalons en Champagne, et à Dijon en Bourgongne, pendant que le roy revint à Blois au mois d'octobre dudit an, retournant de Pougues, où il estoit allé aux bains pour sa santé, d'où il deslogea fort soudainement pour l'accident de la peste qui saisit une des filles de la reine regnante ; si bien que la cour s'en revint à Saint-Germain en Laye, où elle sejourna tout le reste de ladite année, et jusques au commencement de la suivante, pour le premier jour de laquelle le roy se rendit à Paris pour y tenir, comme il fit, son ordre du Saint-Esprit, selon ses institutions et sa coustume, et auquel ne se trouverent lesdits sieurs ducs de Guise et du Mayne, ny M. le duc de Mercure [1], pour mesme cause et apprehension ; et durant ledit sejour, assez long, audit Sainct-Germain, le roy fit encore quelques nouvelles additions et reglemens à son conseil, tant pour le conseil de ses affaires d'estat que de ses finances, que pour celuy des parties ; et ordonna [2] que tous ceux dudit conseil fussent distinguez et remarquez de quelque robbe de velours, et habillement à sa fantaisie, differente de tous les autres, et plus honorable que de coustume, et en fit imprimer et publier les reglemens, ausquels aussi il adjousta et voulut mettre l'ordre et les heures des entrées, tant en son logis que de ses antichambres, chambres et cabinets, pour tous ceux qui ont y affaire, chacun selon son rang et qualité, le tout estant certainement beau et propre à conserver pour le respect que nous devons à la grandeur et majesté de nos rois, si l'esprit des François estoit capable de tel ordre.

Au commencement de ladite année 1585, M. le cardinal de Bourbon [3] se retira en sa maison de Gaillon, vers lequel le roy ayant envoyé pour le prier de le venir retrouver à Paris, prit un tout autre chemin, s'en alla à Peronne et à Guise, et depuis à Reims, où messieurs les duc et cardinal de Guise l'allerent trouver, et de toutes parts gens de guerre et grand nombre de noblesse, de sorte qu'en peu de temps les armes se prirent de tous costez, et les villes de Toul et Verdun furent prises, et y eut beaucoup d'autres remuemens en la plus grande part des bonnes villes de ce royaume : ce qui fit prendre resolution au roy de prier la reine sa mere d'aller jusques en Champagne pour les faire venir parler à elle ; ce qu'ils firent, et la vindrent trouver à Espernay, où, après une conference de beaucoup de jours, enfin l'edict

[1] Le duc de Mercœur.

[2] Tous ceux que leur service approchait du roi devaient être vêtus de velours noir, et au lieu de chapeaux porter des bonnets de la même étoffe. Ils devaient tous avoir une chaine d'or au cou. Les conseillers d'Etat ne devaient paraître au conseil du roi qu'en robe de velours violet.

[3] Charles, cardinal de Bourbon, né en 1523.

de reunion[1] fut fait et arresté, et depuis publié au parlement de Paris, en la presence du roy, où après son commandement je fis un ample discours des raisons et considerations principales qui avoient porté le roy à faire cet edict, et le vouloir faire publier en sa presence, comme il fut fait tout à l'heure le mesme jour dix-huit juillet 1585.

Bien tost après la publication de cet edict de reunion fait en faveur de la religion catholique, le roy de Navarre, prince de Condé, et autres princes et seigneurs de la pretendue religion, commencerent à rentrer en plus grandes deffiances, et à se mettre sur leurs gardes, et faire des preparatifs de guerre: et d'autre costé le roy ordonna aussi tost des forces et armées pour reduire par amitié ou par force à obeïssance ceux de cette pretendue religion, avec une partie desquelles à cet effet M. du Maine alla vers la Guyenne, et M. de Joueuse avec l'autre vers le Languedoc, pour resister aux forces suspectes de M. de Montmorency; et ainsi à tels preparatifs et acheminemens de guerre se passa le reste de ladite année 1585 sans autre chose, sinon l'entreprise dudit prince de Condé sur le chasteau et ville d'Angers, laquelle fut empeschée, et luy mis en route.

Mais au commencement de l'année suivante 1586, l'armée du roy en Guyenne, dont mondit sieur dn Mayne avait la charge, prist plusieurs places et villes rebelles audit pays, comme M. de Joyeuse fit de son costé devers le Languedoc, Auvergne, Vellay et Givodan, où, devant une petite place nommée Salvaignat en Languedoc, le baron d'Uriel mon nepveu, Anne Hurault, fut frappé d'une arquebuzade dedans la teste, dont il mourut sur le champ, et son corps fut depuis apporté en terre en l'église de Vibraye, ayant laissé deux fils et deux filles de Loise de Harville, fille du seigneur de Palaiseau et de la dame de Levys, de la maison de Charlu; et en mesme temps les troubles croissans de tous costez, nouvelles armées furent encore adjoutées et dressées, l'une pour le Dauphiné, commandée par M. de La Vallette, et une autre pour la Provence, conduitte par M. d'Espernon, et une autre pour le Poictou, de laquelle M. le mareschal de Biron eut la charge; et comme les cinq armées, composées de François tousjours, ne pouvoient qu'apporter trop grande foule et charge au peuple, prenant Sa Majesté compassion de la misere de ses subjets, et desirant les en soulager, et rechercher les moyens de pacifier toutes choses en son royaume, supplia la reyne sa mere de s'acheminer vers le Poictou, et là communiquer avec le roy de Navarre, qui y estoit, pour le reduire à recognoistre ce qu'il devoit et à la la religion catholique et à l'obeïssance de son roy, ce qu'elle fit avec son affection et prudence accoutumée, mais en vain, n'ayant rien profité envers ledit roy de Navarre pour le faire r'entrer en ladite religion catholique; et ainsi sans rien faire s'en revint trouver le roy à Paris.

Le roy, esmu de juste courroux pour le mespris de la raison et de son authorité, fit advancer diligemment ledit sieur mareschal de Biron avec son armée destinée pour le Poictou, où elle fut quelque temps sans grand effect, mais depuis, au commencement de l'année suivante 1587, M. de Joyeuse fut commandé d'y aller et y mener un bon renfort de troupes, avec lesquelles il reprit Saint-Maixant, Maillezais et quelques autres petites places, et defit l'armée du roy de Navarre à La Motte de Saint-Esloy, et y laissa sur la place de mille à douze cens hommes des siens, ayant avec luy en l'armée du roy le sieur de Ville-Luysant mon nepveu, Louys Hurault, très-brave gentilhomme, et qui estoit mestre du camp d'un des plus beaux regiments qui fust lors en France, composé de quinze enseignes de gens de pied, avec lequel ledit sieur de Joyeuse fit glorieusement cette defaite, luy-mesme, avec le marquis de Nesle mon beau fils, et autres principaux seigneurs de ladite armée s'étant voulu mettre à pied et prendre des picques avec ledic sieur de Ville-Luysant pour combattre et forcer les barricades qu'ils trouverent devant la halle et autres lieux et maisons dudit Saint-Esloy.

Pendant qu'ainsi d'un costé les affaires du roy commencerent à bien réussir, il recut advis, de divers autres lieux, de forces levées d'estrangers qui venoient en France contre luy pour ceux de ladite pretendue religion, lesquels se joignirent ensemble au commencement du

[1] Les conférences se tinrent à Epernay, et on y régla les articles préliminaires qui servirent de base à l'édit du 7 juillet 1585, publié à Nemours. On y arrêta la proscription du protestantisme.

mois de juillet en la place de Saverne, à sçavoir: huict à neuf mille reistres, dont M. de Bouillon estoit chef, six mille lansquenets, qui prirent leur chemin par la Lorraine et la Champagne, entrerent en France sans que l'on y pust remedier; et au mesme temps le roy de Navarre voulut passer la riviere de Loire, à l'endroit de Monsorreau en Anjou, pour se venir joindre ausdits estrangers; ce que M. de Joyeuse avec les forces du roy empescha: neantmoins M. le comte de Soissons, faisant semblant d'aller voir M. le prince de conty son frere qui estoit malade en sa maison de Lussé, passa avec deux cens chevaux, et s'alla joindre audit roy de Navarre, lequel se retira avec son armée en Poictou, et de là vers la Guyenne, comme voulant prendre le chemin à la teste de ladite riviere de Loire pour tascher tousjours à se venir joindre ausdits estrangers; mais estant poursuivy de près par ledit sieur de Joyeuse avec l'armée du roy, qui le voloit attaquer au combat à quelque prix que ce fust, le 20 octobre 1587, près de Coutras, la bataille fut donnée entr'eux, et perdue par ledit sieur de Joyeuse, s'estant trouvé le plus foible en nombre d'hommes de la moitié, et ledit roy de Navarre, meilleur capitaine, s'estant servy de l'advantage du lieu, et ayant couvert treize mille arquebusiers dans une garenne, qui luy causerent le gain de la bataille, en laquelle furent tuez ledit sieur de Joyeuse et son frere, le comte de Suze et d'Aubijou, le jeune Pienne, le sieur de Brezay, Turcelin, le mestre de camp, et infinis autres, jusques au nombre de quatre cens gentilshommes, sans le reste.

Les estrangers cherchans toujours cependant les moyens d'entrer plus avant dans le royaume, encores qu'ils fussent suivis et empeschez par une armée que M. le duc de Guise conduisoit, avec laquelle il les pressoit et incommodoit infiniment, si est-ce que, par le grand nombre et forces desdits estrangers, ils continuerent leur chemin, et vindrent en intention de se saisir de La Charité ou de Gien pour avoir un passage sur la riviere, ou de passer à gué, comme estant lors gueable en beaucoup d'endroits; mais le roy jugeant que, pour la division et jalousie des princes, il estoit obligé d'aller luy mesme en son armée pour la conduire, il s'y achemina, et avec ses forces s'alla opposer et presenter audit passage, prest à combattre lesdits estrangers s'ils entreprenoient de la vouloir passer; ce qui les fit retirer et chercher un autre chemin.

Or, pendant cet esloignement du roy de la ville de Paris, connoissant qu'il y laissoit beaucoup de partialitez et grandes divisions, mesmes qu'en sa presence il y avoit eu desjà quelques esmotions dangereuses, il avoit advisé d'y laisser, comme il fit, la reine sa mere, et faire M. de Villequier gouverneur de l'Isle de France, et moy près de ladite dame reine sa mere avec aucuns de son conseil, non seulement pour pourvoir aux inconveniens de ladite ville et pays voisin, mais pour la faire mieux pourvoir et servir de tout ce qui estoit necessaire pour l'entretenement de son armée: et comme nous vismes qu'il se dressoit chaque jour de nouvelles et diverses pratiques en ladite ville, le roy trouva bon d'y renvoyer le mareschal de Retz avec quatre mille Suisses, deux mille arquebusiers françois, et deux cents chevaux, pour s'en servir aux occasions qui se pourroient presenter.

Cependant lesdits duc de Guise et du Mayne poursuivirent tousjours les ennemis pour les presser et incommoder, et furent chargez une nuict par ledit sieur du Mayne à Vimory vers Montargis, où par rencontre le baron d'Aune, chef desdits reistres, et ledit sieur du Mayne, vindrent aux mains l'un contre l'autre, et ledit baron fut blessé au visage d'un coup d'espée par ledit sieur du Mayne, auquel ledit baron d'Aune avoit tiré son coup de pistolet droit au visage, dont pourtant il ne fut offensé; et en cette charge il y en eut beaucoup de tuez de part et d'autre, entre lesquels demeura sur la place le sieur de Listenay [1], seul fils du sieur de Listenay.

Après cette charge lesdits reistres, avec les Suisses, lansquenets et Francois tous ralliez ensemble, s'acheminerent par la Beausse, droit par Piseaux et Estampes, prenans leur chemin comme s'ils eussent voulu venir droict à Chartres, et se logerent en plusieurs villages de ce pays-là; et entr'autres ledit baron d'Aune s'alla loger à Auneau, et ledit sieur de Guise qui le suivoit au mesme temps à Dourdan. Dès le 4 novembre 1587, qui estoit un jour de di-

[1] La réunion des troupes allemandes s'opéra vers le 20 août.

[1] Anne de Vienne, sieur de Beaufremont, fils unique du baron de Listenois, dans le duché de Bar.

manche, il s'approcha avec ses forces dudit Auneau; ce que voyant ledit baron d'Aune, ils firent une saillie, et combattirent près d'un lieu appellé Escury, où il y eut beaucoup des premiers desdits reistres tuez, et y en eust eu davantage sans la nuict qui obligea ledit sieur de Guise de s'en retourner audit Dourdan, où il dressa son entreprise sur ledit baron d'Aune, par le moyen du capitaine dudit chasteau d'Auneau, nommé Chollart, qui rendit en cela un bon et signalé service, faisant entrer l'infanterie dudit sieur de Guise par dedans le bois au chasteau, et auprès d'iceluy dans le bourg; et de fait, le matin du jour saincte-Catherine, 26 desdit mois et an, le capitaine Sainct-Paul avec son regiment entrerent par là dedans le bourg, ne trouvant du costé dudit chasteau qu'un foible et bien petit corps de garde, qui luy donna l'entrée plus facile au reste; il surprit ainsi lesdits reistres, partie en leurs logis, partie qui chargeoient leur bagage, et peu de montez à cheval; seulement il y en eut environ deux cens chevaux des plus diligens qui suivirent ledit baron d'Aune, lequel se sauva par l'autre bout dudit bourg, et s'alla rendre avec M. de Bouillon, les Suisses, les François, et autres de leur party qui estoient logez à deux lieues de là; et ainsi tout ce qui resta dans ledit bourg fut pris ou tué, bien jusques au nombre de douze cens reistres, et tout leur bagage pillé, tellement que lesdits reistres se souvindrent long-temps dudit lieu et de ladite journée.

Et pour donner ordre à la conservation de la ville de Chartres en mon gouvernement, sur la crainte que j'eus qu'elle ne fust assiegée par lesdites grandes armées d'estrangers, que je fis incontinent pourveoir à tout ce qui y estoit necessaire, et y fis envoyer M. de Sourdis [1], premier escuyer de la grande escurie, comme y estant lieutenant du roy, pour y commander en mon absence; le sieur de Garhay avec son regiment, et le sieur de Sarlabos [2], Viel et autres capitaines furent aussi commandez d'y aller; et moy j'y fis conduire et porter de l'arsenal de Paris ce que j'estimois qu'il y falloit de poudres et boulets pour soustenir un siege, après avoir rendu ladite ville en bon estat de deffence.

Et cependant le roy traitta doucement avec lesdits Suisses et estrangers pour les separer du reste de l'armée de ses ennemis, en leur donnant seureté et passage pour retourner en leur pays, ce qu'ils accepterent; et au mesme temps le surplus desdits estrangers se voyans ainsi divisez et battus, et de plus encore abandonnez du roy de Navarre, qui ne les venoit point trouver comme il leur avoit promis, resolurent chacun de se sauver et retirer; ce qu'ils firent tous avec tel estonnement et frayeur, et à si grandes journées, que beaucoup d'eux furent pris, tuez ou pillez. A cette retraicte fu donné passage à ceux qui y peurent gaigner la Bourgogne, tousjours neantmoins poursuivis par le marquis du Pont, fils de M. le duc de Lorraine, et par M. de Guise, qui entrerent avec eux jusques dans le pays de la comté de Montbelliard, où ils bruslerent quantité de villages par vangeance de ceux que lesdits estrangers avoient pillez et bruslez en passant en Lorraine.

Or, en cette desroute generale d'armée le reste desdits reistres, voyant lesdits Suisses gagnez qui s'en alloient si viste, enterrerent leur artillerie en divers villages où ils estoient logez, à quatre ou cinq lieues de Chartres, dont estant adverty par quelques bons habitans dudit Chartres, j'y envoyai incontinent, comme estant de mon gouvernement et de ma charge, et fis si bien chercher et fouiller partout, qu'enfin se trouverent douze assez bonnes pieces, tant canons que coulevrines, que je fis conduire et mettre audit Chartres, d'où depuis ils furent amenez par le commandement du roy en l'arsenal de Paris; et ainsi cette grande nuée d'estrangers se dissipa, et cette armée se redulsit en rien, en laquelle moururent de maladie messieurs de Bouillon et son frere, le sieur de Clervant [1] qui avoit amené lesdits Suisses, et un des leurs principaux colonnels, le sieur de Vesmes, et infinis autres que l'histoire n'oubliera; et quelque empeschement que M. de Mandelet, gouverneur de Lyon, voulust faire à M. de Chastillon qui vouloit retourner en Languedoc, il se sauva et passa par le pays de Forests avec six-vingts bons chevaux qu'il avoit avec luy.

[1] François d'Escoubleau-Sourdis avait été pendant quelque temps premier écuyer de la grande écurie. Il remplit la même place auprès du duc d'Anjou. Isabelle Babou de La Bourdaisière, tante de Gabrielle d'Estrées, fut la maîtresse de Cheverny.

[2] Corboran de Cardaillac de Sarlaboux.

[1] Claude Antoine de Vienne, sieur de Clervat.

Les choses estant ainsi heureusement succedées pour le roy, il s'enrevint à Paris au mois de decembre dudit an 1587, où il fut receu avec un grand applaudissement d'un chacun, et y voulut sejourner quelque temps, quelques bons advis que l'on luy donnast de ne point rompre son armée, ains continuer et aller droict en Poictou et Guyenne pour mettre à raison le roy de Navarre; ce qu'il ne voulut jamais faire, ains aima mieux se remettre à ses exercices ordinaires, qui luy causerent bientost après la peine et le mal de la ligue que nous dirons bientost sommairement en son lieu.

Durant le sejour de la cour à Paris, j'envoyay mon fils aisné, le comte de Cheverny, en Bourgogne, fort bien esquippé et accompagné, pour voir M. le comte de Charny, grand escuyer de France, et sa fille damoiselle Françoise Chabot, dame de Neufchastel, sa maistresse, pour l'espouser, comme il fist à Paigny, le samedy 27 de fevrier 1588, au commun consentement de tous leurs parens et amis, et de moy particulierement, pour l'honneur et la bonne et grande alliance que je mettois en ma maison, mondit fils n'ayant que treize ans au mois d'aoust ensuivant, et ladite femme que unze au mois de juillet aussi ensuivant; et après ledit mariage faict et consommé entr'eux selon leur aage, mondit fils s'en revint et laissa sadite femme avec mondit sieur Le Grand son pere, qui l'aimoit grandement, et le 2 mars ensuivant audit an, qui estoit le mercredy des Cendres, M. de Vibraye, mon frere aisné, mourut à Vibraye d'une pluraisie en l'aage de soixante-quatorze ans; et ainsi va la vicissitude des choses du monde, où nous voyons fort souvent par hasard arriver mort et mariage ensemble en une mesme famille.

Or pendant le mesme sejour audit Paris, le roy faisant demonstration de n'avoir plus agreables les services de M. de Guise, l'on commença à entrer en force sonpçons de tous costez, et à se former des deffiances que la ligue voulust commencer à se reunir: car aussi ce party a tousjours esté tenu suspect; et de faict, le roy depescha plusieurs fois vers lesdits sieurs de Guise pour estre mieux esclaircy de leurs intentions, et y envoya premierement M. de La Guiche, puis M. de Bellievre; mais après les choses dites et passées de part et d'autre, que je laisse à dire à l'histoire du temps, M. de Guise, se sentant fort du costé des Parisiens, se resolut de venir trouver le roy à Paris, comme il fit en poste, avec neuf chevaux seulement, et vint droict descendre au logis de la reine mere du roy, qui le mena incontinent après disner trouver le roy au Louvre, où les choses se passerent assez bien pour le commencement [1].

[1] L'historien Mathieu nous a transmis des détails curieux sur l'arrivée du duc de Guise, et sur ce qui se passa dans ces premiers moments. «Sur le midy du «lundi 9 may, le duc de Guise entre à Paris, va descen-«dre au logis de la reine mere, aux Filles repenties; «laquelle le reçut toute tremblante et effrayée, envoya «aussi-tost Verderonne au roy pour luy dire que le duc «de Guise estoit venu, ce qu'il vouloit qu'elle fist, et que, «s'il le trouvoit bon, elle le luy meneroit. Il se trouva un «peu surpris, et, ouvrant la fenestre de son cabinet, «qui regarde sur le jardin du Louvre, il luy dit: Allez «dire à la reine ma mere que puisqu'elle en veut prendre «la peine elle l'amene, et qu'elle passe en la chambre de la «reine ma femme.... Son intention estoit deslors de le «faire tuer; et avoit demandé à cinq ou six des ordinai-«res s'ils feroient ce qu'il leur commanderoit. Ils respon-«dirent qu'ouy, et quoi que ce fust... La Guiche et Ville-«quier estoient là, qui, voyans bien que ce coup seroit «terrible, lui dirent qu'il n'estoit pas croyable que le duc «de Guise eust été si fol de venir contre son commande-«ment, s'il n'avoit proposé de luy dire quelque chose «pour son contentement, qu'il le tiendroit toujours entre «ses mains, et que l'ayant ouy il pourroit executer son «dessein... Ces paroles n'ebranlerent point le roy, qui es-«toit merveilleusement offensé. Sur ce il dit à Barat. Des-«cendez en bas, et prenez garde qui entrera avec le duc «de Guise. La reyne mere, qui se faisoit porter en sa «chaire, vient au Louvre, et mene avec elle le duc de «Guise. Quand les rues de Paris seroient aussi larges que «le chemin Appien, elles seroient trop estroites pour le «peuple qui suit ce prince: il n'y a assez de chapeaux ni de «genoux pour le saluer; ce ne sont que cris d'allegresse, «qu'applaudissemens, que jeux, que souhaits pour benir «sa venue; et luy, de son costé, tenant le bonnet en «main, respondant par sa contenance à ces affections «populaires, ravissoit les volontés plus farouches à sa «bienveillance. Ils s'entrebattent à qui commencera à «crier «Vive Guise, vive le pillier de l'eglise!» Voix qui «fut entendue en la rue Sainct-Honoré, où une demoi-«selle estant sur sa boutique, abaissa son masque: et luy «cria tout haut: Bon prince, puisque tu es ici nous som-«mes tous sauvés..! Il arrive à la chambre de la reyne, «qui estoit au lit, et se trouvoit un peu mal. Le duc de «Guise la salue, la reyne mere s'assit en une chaire auprès «du lit, et luy se retire vers la fenestre pour parler à la «princesse de Lorraine. Le roy estoit dans son cabinet, «qui combattoit l'opinion de La Guiche et Villequier, et «vouloit que la sienne fust suivie, qui estoit de faire en-«trer en la chambre de la reyne sa femme six de ses «ordinaires, tuer le duc de Guise en leur presence, et «sur le champ faire poser sa teste sur la porte du Lou-«vre. Il se laissa vaincre à la vehemance des raisons «qu'on representa au contraire. Comme Barat luy eut

Mais deux jours après, le roy ayant esté certainement adverty que incessamment il arrivoit beaucoup de gens estrangers et inconnus dans la ville, et jusques à si grand nombre, que, pour en faire les recherches necessaires par les maisons, il falloit plus de forces pour accompagner les quarteniers que l'on n'avoit accoustumé, il voulut ordonner seize chevaliers du Sainct Esprit, comme personnes de qualité et marque, reconnus pour authoriser et faire de sa part lesdites recherches avec lesdits seize quarteniers, chacun en son quartier; et cependant pour y tenir main forte Sa Majesté voulut faire venir quatre mille Suisses et le regiment de ses gardes, qu'il fit entrer dans la ville dès cinq heures du matin d'un jeudy 12 may 1588, et departit aux places des principaux quartiers, comme en Greve, Sainct Innocent, petit Pont, pont Sainct Michel, et cimetiere Sainct Jean, où ils furent separez par bons et forts corps de gardes; ce qui apporta aussitost grand estonnement aux habitans et au peuple; parmy lequel incontinent un mauvais bruict courut que l'on vouloit mettre une garnison en ladite ville, et faire pendre quelqu'un des principaux bourgeois d'icelle; cela neantmoins n'empescha que toute la matinée dudit jeudy ne se passast assez doucement.

Et comme M. de Guise à son resveil dudit jeudy matin, estant en son logis ordinaire de l'hostel de Guise, entendant comme lesdites forces estoient entrées ès places de ladite ville, se doutant que cela se fist pour luy, envoya aussitost vers moy son plus confident secretaire, pour sçavoir si l'on vouloit entreprendre quelque chose sur sa personne, que je fis parler luy-mesme au roy, qui l'asseura que non, et neantmoins continuant ledit sieur de Guise en cette crainte, commença d'envoyer quelques gentilshommes des siens aux quartiers, proche desdits corps de gardes, pour faire entendre ausdits habitans l'extreme danger où ils estoient, et les moyens qu'ils devoient prendre pour y remedier; et de fait l'on vid incontinent par la ville lesdits gentils-hommes, assistez de quelque menu peuple des plus inconsiderez, commencer à fermer et retrancher les rues de barricades, puis peu à peu, force habitans à piocher leurs maisons, et y faire grandes provisions de pierres pour jetter par les fenestres, tellement que sur l'après-disnée dudit jour de jeudy, qui estoit l'heure que les esprits eschauffez de vin s'animent davantage, les troubles et la rumeur furent si grands, que s'estant par hazard trouvé un simple habitant tué, ou par un desdits Suisses du roy, comme l'on le disoit au peuple, ou bien par un de ses compagnons mesmes qui vouloit descharger son arquebuse, les habitans, jà presque tous armez et barricadez, se jetterent en foule sur lesdits Suisses, qui ne se mirent en aucune deffence, et en fut en un instant tué et assommé quarante ou cinquante, et cent ou six-vingts de blessez; ce qui continuoit si avant, que le roy fut conseillé de retirer lesdits corps de gardes desdites places de la ville, et remmener lesdites forces aux faux-bourgs, où ils avoient accoustumé de loger, ne retenant mesme de son regiment des gardes que ce qui en devoit estre de garde ordinairement devant le Louvre; ce qu'il fit avec grand crevecœur: et aussi s'appaisa un peu le peuple furieux pour le reste du soir et partie de la nuict; car le lendemain du

«dit qu'il estoit entré seul, parce que la reyne estoit «au lit, le roy y entra par une porte qu'autre que luy «n'avoit la clef et n'y passoit: il fait du bruit en ou«vrant; le duc de Guise se presente pour luy faire la «reverence comme il entroit. Le roy luy dit: Qui vous «amene ici.....? L'autre, luy ayant dit l'occasion de sa «venue, ajouta.... Je supplie très-humblement Votre «Majesté me faire cet honneur que de prendre con«fiance de ma fidelité et de mon affection, et ne se «laisser aller aux passions et mauvais rapports de «ceux qu'elle connoit assez ne me vouloir aucun «bien.... L'heure de dîner abregea le discours, et le duc «de Guise se retira. Après dîner il alla voir la reyne «en son jardin, où le roy survint, forçant le mieux «qu'il pouvoit l'exterieure apparence du soupçon qu'il «concevoit en son ame; et le duc de Guise justifioit ses «actions par une contenance brave et assurée tant plus «hardiment qu'il voyoit la peur de cette ame tremblante. «Le roy le prit par la main et appella Bellievre, auquel «il dit.... Ne m'aviez-vous pas assuré que mon cousin ne «viendroit point à Paris? Bellievre parlant au duc de «Guise: Monsieur, ne me l'aviez-vous pas dit? le duc de «Guise repart: Monsieur, ne m'aviez-vous pas promis que «vous reviendriez à Soissons dans trois jours..? A cela «Bellievre...: Monsieur, n'avez-vous pas reçu deux lettres «que je vous ai envoyées...? Alors le duc de Guise, qui «sembloit repondre comme sur la sellette, ayant pour «son juge un roy merveilleusement outré, fit des ser«mens epouvantables pour asseurer qu'il n'avoit reçu ny «lettre ny nouvelle de Bellievre. Cela fit changer de des«sein au roy, lequel ne se fust pas executé sans trouble «ny confusion; car tous les remparts de la ville de ce «costé là étoient couverts de Parisiens qui attendoient ce «que deviendroit le duc de Guise, et plusieurs, impa«tiens en cette attente, avoient passé dans le jardin par«dessus la muraille.»

grand matin, qui estoit le vendredy 13 dudit mois de may, tous les habitans de plus en plus animez, se remettant en armes aux mesmes barricades qu'ils avoient faites le jour precedent, qu'ils augmenterent et fortifierent de tout leur pouvoir, et quelques-uns allerent exciter les habitans et escoliers de l'université, par le moyen et apprehension de leurs interests, de prendre aussi les armes; ce qu'ils firent avec telle fureur, que, sur les deux heures après midy dudit vendredy, ils se mirent à sonner le toccin de tous les costez, et faire un grand amas de gens en armes dans les cloistres de Sainct Severin et autres grandes places de ce quartier, pour faire quelque entreprise, ainsi que leur indiscretion leur faisoit adonner: surquoy vindrent plusieurs advis au roy qu'ils le vouloient venir assaillir dans le Louvre, et demander tous ceux qui luy avoient conseillé de mettre des garnisons dans Paris, qu'ils appelloient *les pernicieux conseillers*, non prevoyant le danger qui pouvoit arriver s'il falloit tenir fort dans ledit Louvre contre une telle multitude de peuple si desbordée, où il n'y avoit ny seureté ny honneur. Sa Majesté delibera de sortir de ladite ville de Paris par la porte Neuve, qu'il avoit fait garder, pour gagner doucement les Thuilleries, où estant, selon les advis qu'elle auroit, elle adviseroit ce qu'elle auroit à faire, entendant ce que la reine sa mere avoit peu faire et arrester avec mondit sieur de Guise, qu'elle estoit allé trouver jusques chez luy pour apaiser l'esmotion.

Le roy donc demeura ausdites Thuilleries, sans avoir aucunes nouvelles de la reine sa mere, jusques sur les cinq heures du soir dudit vendredy, où l'on luy vint encore confirmer la continuation et augmentation de cette furie populaire, et que sans doute le peuple se resolvoit à venir forcer dans le Louvre, où il le croyoit encore, et qu'ainsi leur rage les pourroit bien amener jusques ausdites Thuilleries, où il n'y avoit aucun lieu de resistance à telle fureur; cela le fit resoudre à monter à cheval et abandonner ladite ville, et aller à Sainct-Germain en Laye, nous commandant à nous tous qui estions près de Sa Majesté de le suivre et accompagner, ce que nous fismes tous le mieux qu'il nous fut possible selon l'urgente necessité, cherchans des chevaux et en trouvans à grand peine; nous montasmes tous la pluspart sans bottes, et partismes ainsi avec le roy, messieurs de Montpensier, de Longueville, comte de Sainct-Paul, le grand-prieur de France, le cardinal de Lenoncourt, les mareschaux de Biron et d'Aumont, le sieur de La Guiche, grand maistre de l'artillerie, et plusieurs autres gentils-hommes de la cour et du conseil avec moy, le sieur de Bellievre et les secretaires d'estat Villeroy et Bruslard; et pour Pinard, qui estoit aussi avec nous, le roy le renvoya trouver la reine sa mere qui estoit avec ledit sieur de Guise pour tout pacifier, afin de luy faire entendre les raisons de son subit partement.

Comme nous fusmes sur le chemin dudit Saint-Germain, et après de Saint-Cloud, il fut advisé par ceux qui estoient auprès du roy qu'il n'y avoit non plus de seureté pour luy de demeurer à Saint-Germain qu'au Louvre: les uns furent d'avis qu'il allast à Rouen, les autres à Beauvais; mais il se trouva que Sa Majesté n'estoit guere assurée ny en l'une ny en l'autre desdites villes, tellement qu'il fut resolu pour le mieux d'aller à Chartres si l'on en pouvoit estre assuré; cela fut cause que, par l'advis de tous, le roy me commanda, comme en estant gouverneur, d'y aller devant pour luy asseurer ladite ville, ce que je fis ladite nuict. Cependant Sa Majesté prit son chemin pour y venir, passa par Trapes et Rambouillet, où il coucha; et estant arrivé le matin environ les huict à neuf heures audit Chartres, j'assemblay aussi tost tous les corps de ladite ville, leurs fis aisement recognoistre leur devoir en telle occasion, et les disposay non seulement à bien recevoir Sadite Majesté, mais à luy obeyr et servir fidellement et inviolablement contre tous; tellement que le roy arrivant sur les onze heures audit Chartres avec tout ce qui le suivoit, il y fut très-honorablement receu avec extreme allegresse, et toutes choses remises et disposées à sa volonté et peu de jours après le regiment des gardes et les Suisses y vindrent, qui furent logez aux villages circonvoisins de ladite ville. Ainsi Sadite Majesté trouva ce refuge asseuré dans le gouvernement dont il m'avoit honoré.

Le roy demeura donc audit Chartres environ six semaines, pendant lesquelles on essaya tousjours de traitter avec les princes qui es-

toient à Paris et avec les habitans de ladite ville, la reine mere du roy et la reine sa femme y estant tousjours demeurées, et M. de Villequier, gouverneur, sans pouvoir, non plus que lesdites dames reines, parce que tout s'y passoit soubs l'authorité et le commandement de M. de Guise, qui s'estoit saisi de la maison de ville, du chasteau de la Bastille et bois de Vincennes; le parlement, chambre des comptes et autres cours y estans aussi demeurées, mais avec peu ou point d'authorité; ce que le roy voyant, il s'assura des villes de Melun et de Corbeil au dessus de la riviere de Seine, et de celle de Mantes au dessous de Paris, et s'en alla au partir dudit Chartres audit Mantes, et puis à Vernon, où il s'arresta quelques jours, en attendant qu'il fust asseuré si l'on le laisseroit entrer à Rouen, où après toutes choses y furent bien disposées; Sa Majesté s'y rendit, et y demeura encore environ six semaines.

Pendant le sejour du roy audit Rouen, le seur de Villeroy, secretaire d'estat fut plusieurs fois depesché par Sa Majesté pour conferer et traitter par la reine sa mere et luy avec lesdits princes de la ligue, qui estoient tous venus à Paris, à sçavoir M. le cardinal de Bourbon et messieurs de Guise, le cardinal et le duc de Mayenne, et autres de leur maison qu'ils tiroient après eux, et quant et quant avec le prevost des marchands et eschevins nouvellement faits et esleus, qu'ils avoient choisis de ce mesme party après avoir depossedé les anciens et mis prisonniers le seur Perreuse, qu'ils trouverent prevost des marchands, et lequel ne fut delivré qu'à la fin du traitté qui se fit entre le roy et ceux dudit party, après infinies allées et venues dudit sieur de Villeroy. Des articles accordés en fut fait un nouvel edict de reunion, qui fut passé et publié par tout.

Après cela le roy revint de Rouen audit Mantes, où les reines le vindrent joindre et retrouver, et tous ensemble retournerent à Chartres, où mondit sieur le cardinal de Bourbon et M. le duc de Guise arriverent quelques jours après avec toute seureté, tant par ledit edict de reunion verifié au parlement quelques jours auparavant, que par les assurances que leur avoit données la reine mere du roy pour les faire venir, où le roy leur fit le plus honneste accueil et reception qu'ils eussent peu desirer; et là Sa Majesté arresta, comme desjà il avoit mandé auparavant en toutes les provinces, de faire tenir les estats-generaux de son royaume en la ville de Blois le 15 de septembre ensuivant et ainsi, après avoir fait la feste de Nostre Dame d'aoust audit Chartres, il s'achemina audit Blois, accompagné desdites dames reines, desdis princes reunis, et de tout le reste de la cour.

Ce fut alors que ledit sieur de Guise commença à faire paroistre l'authorité qu'il vouloit prendre par tout, premierement sur la maison du roy à cause de son estat de grand-maistre, puis sur les gardes du roy, recevant le mot de Sa Majesté et leur baillant, et leur faisant les commandemens à toutes occasions, et enfin s'attribuant en peu de jours le pouvoir general et authorité absolue sur toutes choses en qualité de lieutenant general de Sa Majesté, dont les lettres telles qu'il les avoit voulues en traittant luy avoient esté expediées et verifiées en parlement; et ainsi faisant et disposant de tout, l'on estima qu'il seroit encore pourveu de l'estat de connestable, et se rendroit si puissant qu'il n'y auroit plus que les siens maintenus et advancez aux premiers honneurs, bienfaits et charges de ce royaume, puisque le roy se laissoit ainsi aller à cette nouvelle et extraordinaire faveur.

Ainsi donc le roy avec toute la cour arriva audit Blois au commencement du mois de septembre de ladite année 1588, et mesme force deputez pour lesdits estats s'y rendirent aussi, bien qu'ils ne fussent assignez que pour le 15 dudit mois; mais c'estoit pour se voir, se recognoistre, et commencer les pratiques que produisirent depuis lesdits estats, que nous pouvons dire avoir esté tels, que nous avons veu du depuis le roy et la France en de miserables extremitez.

Le 3 dudit mois de septembre, le roy s'advisa et se resolut, par l'advis très-mauvais et dangereux de quelques-uns, comme il s'est trouvé depuis, et sans faire cognoistre à personne du monde les occasions et raisons qu'il en avoit, de mander à tous les premiers et principaux de son conseil ordinaire, qui l'avoient tousjours servy, suivy et assisté, qu'ils se retirassent chacun chez soy, et leur escrivit à chacun une lettre de sa propre main, leur mandant qu'il n'estoit point mal content d'eux,

s'en presenteroient; qui sont les mesmes termes desdites lettres, sans leur en dire autres raisons ny occasions quelconques.

Je fus le premier honoré de ce commandement, et après moy en mesme temps M. de Bellievre, qui servoit comme d'ambassadeur extraordinaire aux plus grandes et importantes affaires de cet estat, et tout d'une suite messieurs de Villeroy, Bruslart et Pynart, qui estoient les trois secretaires d'estat, que certainement j'avois tousjours veu très fideles et affectionnez à leur devoir; et fut aussi en mesme temps donné congé à M. de Combaut[1], chevalier du Saint-Esprit, et premier maistre-d'hostel du roy, qu'il avoit tousjours tesmoigné l'aimer, et à sa femme, qui estoit dame d'atour de la reine.

Aussi-tost que j'eus receu ladite lettre du roy, qui me fut apportée par le sieur Benoise, secretaire de son cabinet, qui me trouva dans mon coche avec ma suite accoustumée dans la forest entre Blois et ma maison de Cheverny, d'où je retournois trouver Sa Majesté pour le servir avec mesme affection et fidelité que j'avois fait toute ma vie, voyant le changement si inopiné et extraordinaire, je l'admiray un peu à l'abord; mais Dieu, m'ayant fait la grace de me sçavoir contenter dans les faveurs et prosperitez du monde, m'avoit aussi tousjours fait celle de me tenir tousjours preparé aux disgraces qui y devoient arriver, et à me sçavoir promptement accommoder et doucement resoudre à ce qui est de la volonté de mon maistre; et ainsi j'eusse deslors remis, comme je le voulus faire, les seaux entre les mains dudit sieur Benoise, comme le roy me le mandoit, n'eust esté qu'il me pria instamment de parachever mon voyage audit Blois, dont j'estois fort proche, et où mes gens avoient desjà preparé mon disner, me disant qu'il suffiroit de les renvoyer de là. Tellement que je le fis monter en mondit coche, et m'en allay descendre en mon logis de la basse-court du chasteau de Blois, et non en mon departement que j'avois d'ordinaire dans ledit chasteau; et au mesme temps que je fus arrivé et descendu, je renvoyai lesdits seaux au roy par ledit sieur Benoise, et par Le Grand, l'un de mes secretaires, pour en faire et disposer ainsi qu'il luy plairoit; et après que j'eus disné, et que force de mes meilleurs et plus vrais amis de la cour m'eurent fait cette faveur de me venir visiter, j'allay trouver la reine mere par son commandement, et demeuray deux heures encore seul avec elle en son cabinet, où je receuz de Sa Majesté tout l'honneur et la satisfaction particuliere que je pouvois esperer de sa bonté et de la recognoissance de mes fidelles services: cela fait, et ayant pris congé d'elle, je m'en revins en mon logis, et dès le soir je m'en retournay coucher chez moy à Cheverny, d'où peu de jours après je repartis et m'en vins me retirer dans ma maison d'Eclimont, comme tous les autres susdits du conseil firent, chacun en la sienne, en mesme temps et par mesme commandement.

Toute la France s'estonna grandement de cette si prompte mutation de la volonté du roy, survenue sans aucune cause apparente contre personnes de nos qualitez, ausquels jusques-là il avoit tousjours tesmoigné tant de confiance et d'amitié, et que j'ose dire qui l'avoient si bien servy selon le malheur et la diversité des temps et de ses humeurs; et chacun, diversement selon son sens et sa passion, desirant en trouver le sujet, les uns disoient que ce que le roy en avoit fait, estoit à dessein d'amuser et contenter les estats, et estourdir par-là les plaintes qu'il apprehendoit qu'ils luy fissent, tant de plusieurs mauvais edicts qu'il avoit faits, que des grandes levées de deniers faites à l'appetit de ceux qui le possedoient, et du mauvais et inutile employ d'iceux en ce royaume; les autres, n'approuvans cette raison, disoient qu'il n'y avoit un seul de tous ceux dudit conseil, aussi licentiez, qui ne peust fort bien se deffendre en pleins estats, et se justifier de telles opinions, faisant aisement voir d'où venoient les fautes. Pour moy j'advoue que je le desirois avec passion, et en fis supplier le roy plusieurs fois pour l'asseurance que j'avois que ce seroit un moyen de faire voir au public sa bonté et douceur, et quant et quant l'innocence de ses meilleurs et plus fideles conseillers; mais il ne voulut jamais que cela fust approfondy davantage, ny

[1] Robert de Combaut, sieur d'Arcy-sur-Aube, est appelé dans les *Mémoires de la reine Marguerite* le chef du conseil des mignons de Henri III. Il avait épousé Louise de La Béraudière de l'Isle-Ronet, maîtresse en titre du feu roi de Navarre.

et qu'il leur feroit plaisir quand les occasions cogneu, desirant plustost s'excuser en partie de tout ce qui s'estoit passé, et en rejetter l'envie toute entiere, tant sur ceux de sondit conseil, que sur ceux qui en estoient plus coulpables, ainsi qu'il tesmoigna assez par sa harangue ausdits estats, par laquelle il voulut de mesme se descharger sur ceux que l'on appelloit de la ligue, qu'il disoit avoir ruiné son royaume ; mais ils eurent assez de pouvoir pour empescher que ce qui les concernoit ne demeurast imprimé dans ladite harangue, tant les choses estoient alors desordonnées et violentées.

Toutes ces raisons, bien que très-apparentes en quelques choses, ne sembloient assez suffisantes à forcer d'autres curieux esprits, qui ne pouvoient comprendre comme le roy esloignoit de luy son conseil plus ordinaire et affidé, qui estoit composé de personnes remplies de toute cognoissance et expérience de toutes les affaires, lors principalement qu'il en avoit et pouvoit avoir plus de besoin pour son repos et son service, et ainsi en attribuer la cause à quelqu'une plus secrette et moins cognue; et là-dessus estimoient que Sa Majesté n'avoit pas tous les contentemens de la reine sa mere, comme croyant qu'elle avoit trop favorisé ceux de ladite ligue, et qu'il estoit entré en deffiance et soupçon de ceux de sondit conseil, que ladite dame avoit tous advancez, et les avoit obligez de luy communiquer tout ce qui se passoit aux affaires ; à quoy d'autres encore adjoustoient que lesdits secretaires d'estat communiquoient et descouvroient le secret des despesches, et que moy, pour mieux m'appuyer, j'avois pris alliance, par le mariage de mon fils aisné, avec M. le duc d'Elbœuf, qui avoit espousé la sœur de ma belle-fille, dans la maison de Lorraine, dont les princes luy estoient suspects ; et ainsi en cette diversité de jugemens et opinions, il fit notre esloignement, sans jamais avoir peu en trouver la raison certaine : quant à moy, le plus grand regret que j'en eus, fut d'abandonner mon bon maistre par son exprès commandement et par la persuasion violente de ses ennemis, et le laisser entre leurs mains pour le ruiner, comme après ils ne manquerent de faire; estant un grand prejugé d'inconvenient au troupeau, quand les chiens qui le gardent sont chassez de la maison.

En cette façon donc le roy fit l'ouverture desdits estats-generaux, ayant baillé les sceaux de France au sieur de Montelon, simple advocat, et qui jamais n'estoit sorty du palais de Paris, et ayant fait d'autres conseillers et secretaires d'estat à sa fantaisie, lesquels estats se continuerent à l'humeur françoise; et depuis, selon les premiers desseins de ceux qui avoient fait eslire des deputez à leur devotion, s'y firent plusieurs menées, brigues et mauvaises pratiques contre l'authorité du roy, et s'y proposerent des choses en nombre infiny qui emportoient entierement toute la puissance, l'authorité, finance et revenu ordinaire de Sa Majesté, n'y ayant plus personne près d'elle instruite de ses affaires et capable de respondre à tant d'extraordinaires demandes et propositions, ledit sieur de Montelon et ceux qui l'assistoient n'ayans aucune connoissance ou experience des affaires de l'estat; tellement qu'en cette insolence des deputez desdits estats, tous presque gaignez, et non contredits ny reprimez par personnes suffisantes, les sieurs d'O[1] et de Chenailles[2], superintendans des finances, et le sieur Miron, premier medecin, dont le roy se confioit, furent incontinent attaquez par lesdits estats, et Sa Majesté forcée de les esloigner, comme encore après estre demeurez les derniers. Et le roy demeurant aussi seul et desnué de ses plus fidelles et ordinaires serviteurs, les affaires s'en allerent en si perilleux termes pour luy, que, par la conclusion desdits estats, Sa Majesté demeuroit despouillée de son authorité, et sa personne reduite à une espèce de tutelle, et peut-estre en honteuse captivité ; ce qui le fit alors, mais trop tard, recognoistre et advouer ce que je luy avois dit plusieurs fois auparavant, qu'il estoit trop dangereux d'assembler et ouvrir des estats en France, quand les esprits des subjects dont ils sont composez sont remplis, comme ils l'estoient alors, de factions, interests et desobeissances : ce qu'il esprouva sur chacun article qui luy fut proposé, dont ceux desdits

[1] François d'O, seigneur de Fresne, surintendant des finances, et depuis gouverneur de Paris. Il avait épousé Catherine de Villequier.

[2] Robert Miron, seigneur de Chenailles, conseiller d'Etat, intendant et contrôleur général des finances. Il était frère de Marc Miron, seigneur de l'Hermitage, premier médecin de Henri III.

estats vouloient eux-mesmes estre juges seuls, soustenant hardiment que les estats du royaume assemblez avoient tout pouvoir, que le roy en estoit comme president seulement, qui estoit chose toute nouvelle et contre l'ancienne pratique et creance des François; ce qui se peut assez juger à quel point estoient les choses reduites, puisque lesdits estats ainsi fermes, instruits et soustenus de M. de Guise et de toutes a faction, pouvoient faire tout ce qui leur plaisoit, sans que personne osast seulement y contredire.

Le roy, se trouvant en cette extremité, et pensant y bien pourvoir en se deffaisant et saisissant de ceux qu'il tenoit en estre la cause, un vendredy matin, 23 decembre, surveille de Noel 1588, estant dans son cabinet au chasteau de Blois, avec peu de personnes choisies entre les plus assurez qui luy restoient, fit appeller mondit sieur de Guise par un de ses nouveaux secretaires d'estat, nommé Revol, feignant de vouloir parler à luy, qui le trouva assis au conseil avec les autres dans l'anti-chambre de Sa Majesté, lequel, à ce commandement, et sans se douter de rien, bien que quelques-uns tinssent qu'il en eust esté adverty, se leva aussitost dudit conseil, et entra tout seul en la chambre du roy pour aller audit cabinet, auquel ledit secretaire estoit desjà vistement rentré; et comme il voulut approcher d'une premiere porte qui y est, dix ou douze de ceux que l'on appelloit les quarante-cinq, le saisirent par le corps, et en mesme temps saisirent son espée et sa dague, de sorte que, sans qu'il se peust deffendre, il fut incontinent tué par eux à coups de dagues. Et bien tost après, le roy, ayant veu à travers de ladite porte la fin et l'execution de son commandement, partit de sondit cabinet, et, voyant ainsi ledit sieur de Guise mort, dit qu'il estoit lors assurement roy, et qu'il n'avoit plus de compagnon; et au mesme temps fit appeller M. le cardinal de Guise et M. l'archevesque de Lyon, qui estoient en l'anti-chambre, audit conseil, où desjà par ledit accident ils estoient en trouble et rumeur, et estoient tous deux entrez dans ladite chambre. Le roy luy-mesme leur monstra ledit corps mort et tout sanglant dudit sieur de Guise, et après les fit emmener prisonniers en une chambre haute dudit chasteau de Blois, d'où incontinent ils furent separez, et des gardes separement à chacun.

Au mesme temps l'on envoya aussi des gardes à M. le cardinal de Bourbon en sa chambre, comme à madame de Nemours et à messieurs les princes de Joinville, d'Elbœuf et de Nemours: et le grand prevost, le sieur de Richelieu, alla en la maison-de-ville où les deputez du tiers-estat estoient assemblez, et y prit et arresta prisonniers le president de Neuilly, prevost des marchands de Paris, avec les chappelles et les deux eschevins de Paris, Compant et Cotte-Blanche, le sieur Chasteau-Fort et le secretaire Pynart; pendant que d'autre costé, parmy le corps de la noblesse, l'on arresta aussi prisonniers les sieurs comtes de Brissac, de Bois-Dauphin, et le sieur de La Brosse, gouverneur de Mouzon, lesquels furent eslargis dès l'après-disnée, après avoir promis, juré et signé de n'estre jamais d'aucunes associations et ligues contre le service du roy.

Cette sanglante tragedie se fit dès les neuf à dix heures du matin dudit vendredy, dont après le roy voulut porter luy-mesme les premieres nouvelles à la reine sa mere, qui estoit demeurée au lict de cette matinée, pour s'estre trouvée mal toute la nuict precedente; et luy ayant sommairement dit ce qui s'estoit passé, et qu'il croyoit estre lors roy, et sans compagnon, cette bonne princesse très-prudente luy demanda s'il avoit bien pensé auparavant et pourveu à tout ce qui luy en pourroit arriver; et ayant dit que ouy, elle luy dit ces mesmes mots: «Mon fils, Dieu veuille qu'ainsi soit, et que «vous vous en trouviez bien: ne perdez temps «d'y bien songer, je vous prie, car aux choses «faictes les conseils en doivent estre pris;» dont le roy la remercia, et se separerent ainsi pour cette fois, ladite dame reine trouvant grandement estrange, comme l'on me l'a fidellement rapporté, cette si violente et perilleuse action, et encore plus quand elle sceut que le lendemain le roy avoit fait aussi tuer M. le cardinal de Guise, prisonnier en sa chambre, par quelques soldats du regiment de ses gardes, conduits par leur capitaine, nommé Le Gast, du nombre desdits quarante-cinq, qui le tuerent à coups de hallebardes et d'espée, l'ayant trouvé qu'il prioit Dieu.

La nouvelle estant bientost apportée à Paris,

tout le peuple se sentit merveilleusement esmeu; et, chacun reprenant ses premieres et mauvaises impressions des barricades, les predicateurs commencerent à parler ouvertement contre le roy, et avec telle violence, que le peuple se mit à rompre les armoiries du roy, et à fouler aux pieds ses portraicts, et faire mille autres indignitez honteuses et desobeissantes. D'autre costé, ceux de la ville d'Orleans estoient, dès le soir du mesme vendredy, advertis de la mort dudit sieur de Guise par les sieurs de Bassompierre, chevalier breton, et de Roscieux, eschappez de Blois aussi-tost qu'ils ouirent le bruict de ce qui se faisoit au chasteau; commencerent à donner ordre à la seureté de leur ville, et pource aussi-tost firent braquer leur artillerie contre la citadelle, dans laquelle le sieur d'Antragues, et Antragues son frere, furent envoyez par le roy pour s'y jetter : ce qu'ils n'oserent, et n'approcherent plus près d'Orleans que de Meun : ce que le roy sçachant, y renvoya diligemment M. le mareschal d'Aumont avec le plus de force qu'il peut pour penser entrer dans ladite ville par ladite citadelle; mais les habitans y avoient desjà pourveu par un grand retranchement qu'ils firent et garderent fort bien entr'eux, et ladite citadelle; tellement qu'ils donnerent temps à M. le chevallier d'Aumalle d'entrer au bout de trois jours, comme il fit, en ladite ville, et s'en rendre le maistre; et en mesme temps M. le duc de Mayenne, estant à Lyon, mettoit en ordre l'armée du roy pour la conduire en Dauphiné, comme il luy avoit esté ordonné : ayant appris la mort de son frere, et par mesme moyen qu'il devoit prendre garde à sa personne, sur laquelle il y avoit entreprise, part incontinent de Lyon, et s'en alla en son gouvernement de Bourgongne, et en passant se saisit de la citadelle de Chaalons, où le baron du Luz, qui en estoit gouverneur, ne peut de Blois arriver assez à temps pour les empescher; et de là poursuivit son chemin jusques à Dijon, qu'il s'assura, et commença d'assembler le plus de forces qu'il luy fut possible : et ainsi, de tous les costez de la France, chacun se mit à faire pis contre le roy, et allumer le feu de la guerre civile que nous vismes après. Pendant tous ces grands desordres et divers malheurs qui commençoient à ruiner la France, la reine mere du roy vivement saisie et touchée, comme il est aisé à croire, de cette publique desolation, retomba malade; et se portant un jour mieux, elle fut voir M. le cardinal de Bourbon, qui estoit arresté prisonnier en sa chambre du chasteau de Blois, et au retour elle se trouva si saisie de melancolie et de regret d'avoir veu le premier prince, et qu'elle avoit tousjours fort particulierement aimé, reduit en cet estat, que le mercredy 4 de janvier 1589, les medecins, la jugeans atteinte d'une pluraisie, la firent seigner, et son mal croissant tousjours sans que l'on y peust apporter de suffisans remedes, elle voulut faire son testament le jeudy matin sur les neuf heures; puis ayant receu tous ses sacremens avec la mesme bonte et force d'esprit et jugement qu'elle avoit tousjours eu en toute sa vie, elle mourut l'après-disnée dudit jeudy, environ une heure après-midy, qui estoit la veille des Rois, 5 dudit mois, et où le roy, la reine sa femme, et toute la cour s'estans trouvez presens à cette mort, que l'on peut dire avoir esté sans flatterie une des plus courageuses, plus prudentes et habiles reines que la France ait jamais eues, et comme telle grandement regrettée de force gens de bien, marris de la perdre en une saison où elle estoit si necessaire.

Quand le peuple de Paris vid Orleans assiegé, après, le cardinal de Guise aussi tué et la reine mere du roy aussi morte, il se porta à de tels excès de rebellion et de mescognoissance envers la dignité royale et ses magistrats, qu'un nommé Le Clerc, auparavant procureur au parlement, et depuis estably capitaine de la Bastille par la violence populaire, alla avec force cavaliers en armes au palais, le parlement y estant assemblé comme d'ordinaire, et ainsi entra jusque dans la grand'chambre, et y prist et emmena prisonniers en ladite Bastille le premier president de Harlay qui y estoit, le president de Thou, et vingt-deux conseillers qu'ils choisirent dans ledit parlement, comme plus affectionnez que les autres au service du roy, et qu'ils craignoient qu'ils les pussent contredire à ce qu'ils desiroient faire passer audit parlement pour les levées de deniers et autres choses qui pourroient survenir, et principalement pour la publication de la censure qu'avoit fait la Sorbonne de Paris, declarant le roy,

qui avoit fait ainsi tuer et massacrer le cardinal de Guise, privé du droict de son royaume et de sa dignité royalle, et tous ses subjects deschargez de l'obligation qu'ils avoient au service dudit roy.

Or, comme en ce discours de ma vie, je me suis insensiblement et peut-estre trop estendu sur les choses que j'ay veu passer pendant icelle, parce qu'estant tousjours auprès du roy, et ayant l'honneur d'avoir participé à tous ses conseils et secrets, j'ay estimé estre bon de laisser aux miens la verité par abregé des choses plus remarquables, où la pluspart des historiens peuvent tromper la posterité; aussi estimay-je encore par mesme raison estre obligé de mettre par ordre les mesmes choses comme je les ay veritablement apprises en ma maison d'Eclimont, où je suis tousjours demeuré durant mon absence de la cour, et où tous les jours j'estois visité de plusieurs de mes amis d'un et d'autre party, qui quelques fois se sont rencontrez en mesme temps ensemble chez moy, et puis s'entretuoient au partir de ma maison, tant l'aigreur estoit grande entre lesdits deux partis; et ainsi en poursuivant ce que je fis pendant mondit sejour chez moy, je diray sommairement ce qui se faisoit en mesme temps parmy le monde.

Ceux de Paris, après tous leurs beaux commencemens de rebellion, solliciterent le plus qu'ils peurent ledit sieur du Mayne d'y venir, et tascher à faire lever le siege d'Orleans, qui estoit joint et uny avec eux, ce qu'il fit le plus diligemment qu'il put, s'assurant en passant de la ville de Troyes en Champagne, qu'ils mirent en son party de la ligue et union, qu'ilz nommerent entr'eux: puis revint à grandes journées pour surprendre ledit sieur mareschal d'Aumont au siege d'Orleans, lequel en estant adverty leva le siege avec très-grand effroy, un matin devant le jour; et après que ledit sieur du Mayne fut arrivé audit Orleans, et eut donné ordre à ce qui estoit de ladite ville et fait razer la citadelle, il alla à Chartres où il fut receu par les habitans; et après y avoir arresté un jour seulement pour leur faire faire le serment, s'en alla droict à Paris, recevant sur le chemin nouvelles asseurées, que la ville de Rouen s'estoit declarée pour luy et mise en son party de l'union, et que mes [illegible] de Carrouges et premier president y avoient esté arrestez prisonniers; que celle de Mante s'estoit aussi declarée pour luy, et que la ville et parlement de Toulouse en avoient fait de mesme, le premier president et advocat d'iceluy [1] ayans esté tuez par le peuple, que le mareschal de Rets, que le roy avoit envoyé à Venise pour y emprunter de l'argent et amener pour luy une grande levée de Suisses, avoit esté arresté prisonnier sur le chemin [2], comme aussi le sieur de Poigny, revenant de devers M. de Savoye, où le roy l'avoit envoyé pour sçavoir de luy ce qui l'avoit meu à s'emparer du marquisat de Salusses; et encore au mesme temps luy vindrent aussi nouvelles que le sieur du Fargis [3] avoit esté arresté prisonnier en la ville du Mans par les habitans d'icelle, et le chasteau pris et rendu à leur devotion et mis ès mains du sieur de La Motte-Serrant [4] et de Bois-Dauphin, qui disoit que c'estoit par contrainte qu'il avoit juré et signé à Blois de ne porter jamais les armes contre le roy, et qu'il n'estoit pas plus obligé de tenir son serment que celuy que le roy avoit fait solemnellement en pleins estats; et ainsi chacun se declara et se porta au desordre commun.

Parmy ces belles actions, quand les bons François et plus clairs voyans se mirent à considerer qui avoit causé la perte de la ville d'Orleans, qui premier leva le masque de rebellion, et puis celle de Chartres, ils jugeoient clairement qu'avec le regret commun qu'ils avoient des personnes tuées à Blois, les sieurs d'Antragues et Antraguet son frere avoient apporté celle d'Orleans, comme le sieur de Maintenon celle de Chartres pour les raisons qui s'ensuivent, que je ne veux oublier pource que l'une et l'autre desdites villes estoient soubs ma charge et de mon gouvernement; et partant, me trou-

[1] Duranti, premier président du parlement de Toulouse, et Michel Daffis, avocat général, furent assassinés par les partisans de la ligue.

[2] Jean d'Angennes, sieur de Poigny, était de la maison de Rambouillet.

[3] Philippe d'Angennes, sieur du Fargis, était de la même famille.

[4] Gentilhomme d'Anjou, connu par les cruautés qu'il avait exercées contre les protestants: le duc de Guise avait obtenu sa grâce malgré le roi; et cet acte de violence était un des griefs que Henri III reprochait au prince lorrain.

vay-je obligé d'en parler plustost que des autres.

Je dis donc que le sieur d'Antragues, lieutenant du roy soubs ma charge au gouvernement de la ville et bailliage d'Orleans, avoit sous main traitté et pratiqué, par la faveur de son frere Antraguet et de quelques mauvaises femmes de la cour, que s'il plaisoit au roy luy laisser en chef le gouvernement dudit Orleans, il asseureroit cette ville et la remettroit entierement en la disposition de Sa Majesté, bien qu'elle eust esté accordée et laissée pour seureté ausdits sieurs de l'union lors du traitté de paix fait avec eux par la reine mere du roy, ce qui fut tousjours bien empesché par M. de Guise; mais comme le roy m'en parla, se promettant que cela pourroit reussir, je luy dis assez le peu d'asseurance qu'il en devoit prendre, et le peu de creance et de pouvoir que ledit sieur d'Antragues avoit dans Orleans pour cela; et neantmoins, pour n'obmettre rien de ce que je pouvois contribuer à son contentement et au bien de ses affaires, je luy promis, puisqu'il croyoit que cela ne fust poinct, de passer une procuration et demission entre ses mains pour ladite ville, et que l'autre le desiroit; ce que j'effectuay à son premier commandement; et comme ceux de ladite ville se virent entierement tombez ès mains dudit sieur d'Antragues, qui les avoit premierement portez à l'affection du party de ladite ligue, dont alors il se retiroit après les y avoir tout à fait embarquez, ils se resolurent de ne le plus recognoistre ny recevoir, et, à quelque prix que ce fust, de luy oster et raser la citadelle, comme ils n'y manquerent pas, ainsi qu'il a esté cy-dessus remarqué.

Comme aussi pour la ville de Chartres, je puis dire avec verité que les habitans d'icelle ayant sceu que le sieur de Maintenon, leur voisin, qui de tout temps estoit fort haï et mal voulu d'eux, poursuivoit de leur faire oster le sieur de Reclainville, qui y commandoit en mon absence, et du sieur de Sourdis qui y estoit infiniment aimé, et que le sieur de Maintenon, lors en faveur près du roy, les menassoit d'y en mettre un autre avec bonne et forte garnison à sa devotion, ils se laisserent facilement emporter aux persuasions du sieur de Lignery, aussi voisin de ladite ville, homme d'esprit et de faction, lequel s'estoit rendu ennemy du sieur de Maintenon, et ensemble du sieur de Reclainville[1], parce qu'ils l'avoient ensemble traversé en la vraye eslection qui avoit esté faite de sa personne pour aller ausdits estats de la part de la noblesse du bailliage dudit Chartres, ledit sieur de Maintenon l'ayant emporté par l'authorité du roy et par l'entremise dudit sieur de Sourdis; et certainement si ledit sieur de Sourdis, qui y vint en mesme temps, y eust fait son devoir avec plus de courage et de resolution, il pouvoit au commencement destourner et rompre telles menées dudit sieur de Lignery; mais il s'estonna et s'en retira. Pour moy, j'advouyrai ingenuement que je les laissai faire ce qu'ils voulurent, parce que le roy me tesmoigna, lorsque je le fis advertir du mal que j'y reconnoissois, qu'il avoit toute confiance dudit sieur de Maintenon pour cela; et sans doute je luy pouvois mieux servir que luy, en estant gouverneur et tout proche comme j'estois, et les habitans m'ayant en ce temps-là comme en tout autre, tesmoigné tousjours une grande creance et très-bonne volonté.

Et à mesure que le mal commun croissoit, chacun desirant en recognoistre et approfondir la cause, l'on se remit à parler et discourrir plus que jamais de celle de l'esloignement de ceux du conseil; et commença-t-on à croire que le roy les avoit voulu oster, comme ayans esté faits et establis par la feuë reine sa mere pendant sa jeunesse et celle du feu roy son frere, parce qu'à son advis ils conferoient le tout avec elle, et luy en estant rentré en soupçon, comme croyant qu'elle favorisoit ceux de la ligue, à cause de M. le duc de Lorraine, chef de leur maison, qui avoit espousé sa fille, qu'elle aimoit fort, et par là conjecturant que cette princesse voulust donner quelque advancement à son petit-fils pour parvenir à cette couronne au cas que le roy n'eust point d'enfans; et de fait le roy chassa son premier medecin Miron qu'il aimoit, et duquel il se confioit entierement, et son frere l'intendant Chenailles, comme j'ay dit cy-devant, parce que la reine parloit trop souvent à luy à part, dont la jalousie mesme de sa mere le tourmentoit. L'on dit encore une autre raison de cet esloignement dudit conseil, que pour moy j'ay

[1] Jean d'Alonville, sieur de Réclainville.

estimé la meilleure, qui est que le roy, voulant entreprendre ce qu'il fit à Blois sur la personne desdits sieurs duc et cardinal de Guise, creut que ceux de sondit conseil ne seroient jamais d'advis de telle chose si prejudiciable à son estat, et que, les reconnoissant interieurement comme il faisoit, ils ne faudroient de se douter de quelque chose, dont ils pourroient advertir la reine sa mere, qui empescheroit ce dessein, et partant qu'il les falloit esloigner; et puis quelqu'un peut-estre luy pouvoit avoir appris la maxime de Machiavel, qui dit : que c'est une grande dexterité à un prince qui se void mesprisé de ses subjets, de rejetter toutes les fautes passées sur ceux qui l'ont servy et conseillé, et qu'ainsi il tascha de persuader par sa harangue, mais en vain, car chacun vid bien que les choses faites dont les estats se plaignoient, n'avoient pas esté faites que par sa seule authorité et commandement exprès de celuy qui y pouvoit tout, et qui avoit contraint les cours souveraines d'y passer.

Toutes choses estant en l'estat cy-dessus, le roy manda à M. de Nevers de le venir trouver avec l'armée qu'il commandoit en Poictou, afin de se rendre plus fort contre l'armée de M. du Mayne, qu'il voyoit se preparer contre luy; ce que fit incontinent ledit sieur de Nevers, et vint jusques à Blois trouver Sa Majesté, qui n'en estoit encore partie; et la premiere chose que le roy voulut faire, fut d'envoyer les princes prisonniers au chasteau d'Amboise, ce qu'il fit luy-mesme; et y furent laissez messieurs le cardinal de Bourbon, prince de Joinville, duc d'Elbœuf et madame de Nemours, laquelle peu de jours après en sortit par permission du roy; mais les autres qui y avoient aussi esté menez y demeurerent, à sçavoir : l'archevesque de Lyon et le president de Neullly, mais depuis, pour la deffiance que le roy avoit du sieur de Cognac qui l'avoit laissé, et du capitaine Gast, qui lors commandoit audit Amboise, le roy fit mener ledit sieur cardinal de Bourbon à Tours, puis à Chinon, et enfin à Fontenay. Ledit prince de Joinville fut aussi mené à Tours, où il demeura, et ledit sieur d'Elbœuf fut mené à Loches.

Cependant ledit sieur du Mayne ne perdoit temps; il dresse une armée près de Paris, prend Estampes, Vandosme et Chasteau du Loir, et s'en vient assieger le roy à Tours, lequel, peu de jours auparavant, se voyant ainsi abandonné de ses subjets, s'estoit accordé avec le roy de Navarre son beau-frere et legitime heritier de cette couronne après luy, lequel estoit de la religion pretendue, auquel il avoit accordé pour passage et seureté la ville de Saumur, par laquelle il estoit venu trouver le roy avec le plus de forces qu'il luy avoit esté possible, et se rendit près de Sa Majesté au mesme temps que ledit sieur du Mayne arriva à Tours, lequel en arrivant, après avoir failly d'un quart d'heure seulement à surprendre le roy, revenant d'ouïr la messe en l'abbaïe de Marmoustier, emporta d'abord le faux-bourg de ce costé-là, et le garda tout le reste du jour et la nuict suivante; mais voyant le lendemain le pont rompu entre deux, et qu'il avoit affaire à deux rois tout ensemble, lors bien d'accord et unis par une commune necessité, il quitta le siege et s'en retourna audit Chasteau du Loir d'où il estoit party, et reprit son chemin par Dreux et Houdan, qu'il s'asseura pour regagner Paris.

Peu de temps après, le roy s'estant un peu reconneu et pris nouveau courage, se voyant assisté dudit roy de Navarre, assembla toutes les forces qu'il pouvoit avoir, luy estant arrivé dix mille Suisses, dix mille lansquenets et quelque peu de reistres, avec bonne quantité de noblesse françoise qui lors voulut tesmoigner sa vraye fidelité à son roy, le tout faisant bien ensemble, avec ce qu'il avoit, et que le roy de Navarre luy avoit amené, douze mille arquebusiers françois, quinze mille estrangers, six mille chevaux et douze pieces de canon avec leur esquipage; et avec tout cela delibera Sa Majesté d'aller rendre à M. du Mayne, à Paris, la bravade qu'il luy avoit faite à Tours; et, pour ce, vint avec toute cette assez grande armée forcer et prendre le passage de Jargeau près la ville d'Estampes, et après le pont de Poissy et Pontoise, et se vint loger au pont Sainct-Cloud, et mit toute son armée aux villages de Vanves, Vaugirard, Clamard et autres villages circonvoisins de Paris, dont ceux de ladite ville et ledit sieur du Mayne, qui estoit dedans avec peu de gens, commencerent à se trouver incommodez et pressez, avec grand doute de ne pouvoir longuement

soustenir un siege, le menu peuple estant desjà en rumeur pour la famine qu'il craignoit, et par les pratiques que les serviteurs du roy y faisoient, outre que ledit sieur du Mayne n'avoit alors que quatre mille harquebusiers françois et autant de lansquenets, avec mille chevaux et quelques habitans de ladite ville; qui estoit trop peu pour la garder et deffendre d'une si puissante armée contre son roy, que chacun desiroit y veoir entrer plustost par son contentement que d'attendre l'effect de son juste courroux et pouvoir; et ainsi tenoit-on pour certain que dans huict jours, d'une ou d'autre façon, le roy eust en Paris en sa puissance, sans le malheur extreme qui luy arriva à la suscitation de ses ennemis et du repos de cet estat, tel qu'il s'enfuit.

Le roy estant logé audit Sainct-Cloud, au logis du sieur de Gondy, un malheureux petit jacobin, nommé Jacques Clement, aagé de vingt-deux ans, natif d'un petit village près de Sens, et profez des jacobins dudit Sens, lors venu au college desdits jacobins de Paris pour estudier, possédé, comme il est à croire, de l'ennemy de nostre commun salut, et gagné par des traistres et abominables François, ayant pris un passeport de M. de..., prisonnier de guerre dans Paris, et une lettre du premier president de Paris, prisonnier en la Bastille, trouva moyen de se faire introduire par le procureur général audit parlement, nommé de La Guesle, comme ayant quelque important secret à dire au roy; lequel l'amena le matin du premier jour d'aoust de l'an 1589, sur les huict heures, en la chambre du roy, qui estoit encore à ses affaires sur une chaise percée, et en laquelle il n'y avoit personne que le sieur de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre, et ledit procureur general conduisant ce detestable jacobin, qui, faisant contenance, baillant ladite lettre au roy, de luy vouloir encore dire quelque chose en secret, et s'aprochant de luy, tira dextrement un petit couteau qu'il avoit caché dans sa manche dessus son scapulaire, et donna un coup au roy dedans le petit ventre, et comme il luy fut facile, le roy estant tout detaché sur ladite chaise percée, laissant ledit couteau dans le ventre de Sa Majesté, laquelle s'écriant: « Hà traistre! « que fais tu? » et, retirant elle mesme ce cousteau, en donna courageusement un coup au front de ce monstre infernal vestu en jacobin; et ce coup fut bientost suivy de plusieurs autres d'espée, que ceux qui estoient et accouroient à ladite chambre luy donnerent en l'ardeur de la colere, dont il mourut sur le lieu; qui fut une très-grande faute, car il valoit mieux le conserver vif jusques à ce que l'on eust tiré par sa bouche la verité de ce malheureux dessein, que se rassasier de son sang brusquement, laissant un tel parricide et meschanceté inconnuë et impunie, comme elle l'a trop esté du depuis, le corps de ce meschant n'ayant esté que pendu. Au commencement de cette malheureuse blessure du roy, les chirurgiens et medecins estimerent que ce coup n'estoit pas mortel; mais sur le soir ils reconneurent apertement le contraire; et n'y pouvans apporter de remede, Sa Majesté le jugeant se resolut à la mort, avant laquelle il envoya querir le roy de Navarre, le declara son vray et legitime successeur à ceste couronne, commandant à tous les princes, principaux officiers et autres de son armée et de sa maison, de le recognoistre et servir comme leur roy après luy, et luy rendre l'obeïssance et fidele service qu'ils luy devoient, et sur tout de ne le point abandonner qu'il n'eust remis et restably le royaume en paix, et chastié ceux qui l'avoient mis en si grand trouble; ausquels, quant à luy, il pardonnoit volontiers et le mal et la mort qu'ils luy avoient apportée; faisant promettre aussi audit roy de Navarre avant toutes choses de se faire instruire à estre catholique le plustost qu'il pourroit; et ainsi, après infinis graves et beaux discours à tout le monde, dignes de son jugement, de sa pieté ordinaire, et de son eloquence accoustumée, et qu'il eut receu tous les sacremens de l'eglise, il fit une fin, plustost de vray et parfait religieux que de roy justement offencé, comme il le pouvoit estre sans la grace de Dieu; et ainsi mourut ce grand prince sur les deux à trois heures après minuict du 2 dudit mois d'aoust audit an 1589; et par l'ouverture qui fut faite de son corps, fut trouvé qu'il avoit des boyaux et arteres percez, qui luy avoit fait perdre son sang.

Voilà la piteuse et lamentable fin du roy Henry III, aagé de trente huict ans [1], qui n'eus-

[1] Le cadavre de l'assassin fut traîné sur la claie, et tiré à quatre chevaux, ses cendres jetées au vent.

sent esté accomplis que le 19 septembre ensuivant celuy de sa mort, ayant regné quinze ans entiers dès le dernier jour de mars precedent que le roy Charles son frere estoit decedé, après avoir esté cinq ans precedents lieutenant general dudit feu roy son frere, avec tant d'honneur et d'estime que jamais jeune prince de sa qualité n'en acquit d'avantage; car, en l'aage de seize ans et huict mois, il avoit gaignié deux grandes batailles à Jarnac et à Montcontour, et à vingt-deux ans il avoit esté choisi et eslu par dessus tous les autres princes de la chrestienté par les Polonnois pour estre leur roy, par le seul bruit de sa reputation, ayant receu tout l'honneur qui se peut imaginer par toute l'Allemagne en y allant, et par toute l'Italie à son retour; ayant laissé en France lors qu'il en partit tant de bienveillance et d'estime de luy, que son seul nom donna moyen à ses serviteurs en son absence de luy conserver son estat, malgré l'effort et toutes les entreprises contraires des plus grands du royaume, sesdits serviteurs ayant mesnagé des forces suffisantes pour, s'il en eust esté de besoing, le pouvoir aller requerir jusques en Pologne; la seule ville de Paris m'ayant offert à cet effect, contre sa coustume, dix mille hommes de pied deffrayez pour trois mois; celle d'Orleans six mille; et aussi quasi toutes les bonnes villes et principaux de la noblesse; m'ayans chacun envoyé faire son offre à le servir, comme sçachant que j'avois, tant qu'il fut en Pologne, le principal soing de ses interests en sondit estat; et entr'autres M. de Guise s'estoit offert à moy de tenir prest à point nommé trois mille arquebusiers et cinq cens chevaux, et messieurs d'Aumont, de La Valette, de La Chastre, de Mandelot, de La Guiche, et grand nombre de noblesse, m'en vindrent aussi offrir selon leur credit et puissance, tant estoit grande la reputation de ce prince, et l'affection que chacun luy portoit, bien qu'il fust absent.

A la verité il se peut dire que, tant que ledit roy estoit seulement lieutenant general du roy son frere, jamais prince ne fit mieux ny ne monstra plus de valeur, de prudence et d'honnesteté que luy, tant aux charges et affaires où il fut employé qu'aux particulieres de sa vie et de sa maison, où jamais rien ne fut mieux ordonné et conduit; mais à son retour de Pologne, se trouvant roy de France, honoré de tout le monde, et en pouvoir de commander et non d'obeïr, il avoit commencé à se negliger et peu à peu à se changer, bien que les cinq ou six premieres années de son regne eussent esté assez prudemment conduictes, après lesquelles il s'estoit laissé gouverner et posseder par des jeunes gens indiscrets, qui tiroient de luy des dons immenses et injustes, d'où procederent les querelles et brouilleries de guerre d'entre Monsieur, son frere, et luy; et comme cette affection se communiqua et se porta à diversité de jeunes gens, enfin il s'estoit mis à en aimer deux que je laisse à nommer [1], que remarquera l'histoire, lesquels l'avoient possedé si longuement et de telle façon qu'il n'eust sceu faire que ce qui leur plaisoit, le mettant en ombrage et division avec la reine sa mere, en mauvaise amitié avec la reine sa femme, en guerre et froideur perpetuelle avec son frere, ayans faict en aller la reine de Navarre sa sœur, esloignans ou malcontentans tous les princes et tous les bons et vieux serviteurs, pour prendre ou donner aux leurs tous les grands gouvernemens et capitaineries des principalles places de ce royaume; d'autre costé, espuisans toutes les finances de l'estat pour assouvir leur vanité et leur avarice; et après, pour en retrouver, faisoient faire des mauvais edicts auxquels estoient forcez de passer les principaux officiers de la couronne, puis de la cour de parlement, chambre des comptes et cour des aydes; et ainsi se faisans à l'envy entr'eux eslever aux tiltres, authoritez et rangs plus eminents pardessus leur naissance et portée, prenans pour eux ou leurs parens tous les grands mariages qui se presentoient, et n'y ayant qu'eux qui peussent avoir entrée aux cabinets, conseils secrets et affaires, n'y esperance d'aucune gratification ou recompense, bien que très-meritée, sinon par leur moyen et faveur; le pire de tout encores estant que leur insolence et leurs deportemens avoient esté si arrogans et si insupportables, et leurs delices et voluptés si abondantes et extraordinaires, qu'ils avoient enfin autant fait haïr le roy qu'il avoit auparavant esté aimé, autant mesprisé qu'il avoit esté loué, autant estimé inutile à ce gouvernement de l'estat qu'il avoit esté trouvé

[1] Les ducs de Joyeuse et d'Epernon.

agreable et necessaire, tant ils avoient changé ses bonnes humeurs et premieres actions en mauvaises et desagreables.

Or, estant obligé avec plus de contentement d'en dire le bien que le mal, puis qu'après sa mort j'en desire laisser aux miens la pure verité, je diray sans flatterie que ce prince estoit très-bien nay, avoit la prestance et la taille belle, la contenance et gravité digne et convenable à sa grandeur, le courage grand, liberal autant qu'aucun aye jamais esté; la parole douce et fort agreable, l'eloquence extraordinaire en un prince de sa qualité, ne jurant jamais ny n'offençant jamais personne de paroles, et avoit l'esprit fort net, les conceptions bonnes et la memoire fort heureuse; mais ses affections ont faict paroistre qu'il n'avoit le jugement semblable au reste, et qu'il estoit trop enfermé et enveloppé dans une volupté où ses mal-heureux mignons l'avoient plongé. Et faut qu'il m'eschappe de dire que, jugeant par là et prevoyant d'assez long-temps, mesmes devant tous ces derniers malheurs, qu'il estoit impossible que ce pauvre prince ne se vist enfin plongé en quelque malheur, et que j'en pourrois estre blasmé, tenant de luy une des plus grandes et importantes charges de sa couronne, je le suppliay très-instamment plusieurs fois de me vouloir descharger des sceaux, et les commettre à quelqu'autre plus propre à ceux qui en vouloient abuser, et ce, plus de quatre ans auparavant sa mort; et à ce sujet luy avois remonstré plusieurs fois le grand tort qu'il se faisoit, et le mal indubitable que luy et son estat en recevroient; ce qu'il ne voulut jamais croire que trop tard, sur la fin qu'il avoit commencé de se refroidir de l'amitié qu'il leur avoit porté à tous deux, dont l'un fut advancé pour se precipiter au combat [1] où il mourut, et l'autre courut pareille fortune, ayant esté sur le poinct d'estre tué à Angoulesme.

Et par là fut facilement recogneu que ledit roy estoit du naturel fatal de la race des Valois, lesquels ont tous à la fin mal voulu à ceux qu'ils avoient du commencement le plus aimé; ainsi que nous le voyons en Philipes de Valois, premier de cette race, qui avoit le plus aimé, et qui estoit le plus obligé au comte d'Artois, pour luy avoir conservé ce royaume; et neantmoins depuis l'offença tellement, qu'il cuida luy faire perdre son païs; et après en Louys XI, grandement obligé au duc de Bourgongne, après l'avoir retiré et conservé en sa disgrace, lequel il ruina depuis aussi bien que le connestable de Luxembourg, auquel il avoit tant d'obligation; et Louys XIII tout de mesme, bien qu'il fust fort sage, pour le mareschal de Biez; et François Ier pour M. de Bourbon, qu'il avoit si uniquement aimé, et qui le rengea bien, comme aussi pour messieurs de Montmorency et de Brion au roy Henry II; pour M. de Dampierre, et depuis pour le mareschal de Biez qu'il appelloit, et avoit voulu estre fait chevalier de sa main; au roy Charles IX pour messieurs de Montmorency et de Cossé; et audit feu roy pour messieurs de Lignerolles, mareschal de Belle-garde, Le Gast, Sainct-Luc, de Villequier, Beauvais Nangis, et après pour messieurs de Guise qu'il avoit tant aimez en sa jeunesse, et tous ceux de son conseil qui l'avoient le plus long-temps et le mieux servy; entre lesquels j'ay esté vingt-sept ans auprès de luy, le servant en tout temps, en toutes charges, avec plus de confiance, d'honneur et de faveur pour moy que je n'en eusse peu desirer; et enfin nous envoya tous au plus fort de ses affaires, se porta sans conseil à ce qu'il fit à Blois, et après traitta avec le roy de Navarre en le recherchant, au lieu qu'il l'avoit tousjours poursuivy pour sa religion, et, devant l'an finy, a fort blessé sa reputation, acquis la mauvaise volonté de ses subjects, et, pour comble d'infortune, tué miserablement entre les siens dans son cabinet, et aussi tost son corps abandonné d'un chacun, ne s'estant trouvé ny plomb pour faire son cercueil, ny chappelle de deuil pour faire son service.

Et pour fin, je diray que l'une des choses qui a le plus nui à ce pauvre prince, a esté l'opinion qu'il avoit conceu de sa suffisance, mesprisant toutes les opinions d'autruy, en quelque profession qu'il fust, qui est le plus grand malheur qui puisse arriver, soit à un roy, prince, ou à tout autre; car la plus grande et necessaire sagesse qu'un homme puisse avoir, c'est de se bien cognoistre soy-mesme et ses degrez, plustost que se promettre et persuader trop.

Je me suis icy fort arresté aux actions et

[1] Le duc de Joyeuse fut tué à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587.

choses plus particulieres dudit feu roy Henry III, parce que personne ne les a jamais mieux observées que moy, d'autant que les miens ont tousjours pour la pluspart esté près de luy, et à son service, jusques au jour que je me suis retiré en ma maison, qui a esté trois mois et demy devant la mort de M. de Guise, et onze mois devant celle dudit feu roy; durant laquelle retraitte je me suis contenté d'apprendre et considerer tout ce qui se passoit, et me suis tousjours contenu doucement chez moy avec mes enfans et ma famille, sans me vouloir mesler d'aucunes choses quelconques, quelques instances et prieres que l'on m'eust faites au contraire, attendant incessamment qu'il plust à Dieu ouvrir les yeux d'un vray jugement et ressentiment aux François à recognoistre ce qui estoit de leur devoir.

Quelques mois auparavant le deceds dudit feu roy, le sieur de Ville-Luisant, Louis Hurault, mon nepveu, dont j'ay cy-devant parlé, estant en garnison pour le service du roy au chasteau de Lassé dans le païs du Maine, et estant allé oüir la messe en l'eglise de la ville, fut malheureusement assassiné dans ladite eglise, par l'advertissement que le mesme prestre qui disoit la messe devant luy en donna à ceux qui avoient dessein sur cette place, ayant laissé sa femme, de la maison de Chauvigné de Boiffront dudit païs du Maine fort jeune, avec deux filles de luy, après avoir esté seulement mariez ensemble trois ans; et ne veux oublier à ce propos que ledit sieur de Ville-Luisant estoit fils du sieur de Saint-Denis, Jacques Hurault, et de Marie Hurault ma sœur, tous deux extraits de nostre mesme nom et famille, et neantmoins si esloignez en degré qu'ils peurent estre mariez ensemble sans dispense du pape, ce qui monstre le grand nombre de branches diverses en nostre maison, qui ne se trouvera peut estre en guere d'autres.

Or, pour venir à mon recit sommaire des choses du temps, ledit roy Henry III estant ainsi mort à Sainct Cloud, son corps, avec moins d'honneur et d'esquipage qu'il ne meritoit, fut porté à Compiegne et mis dans l'abbaye Saincte Cornolle dudit lieu, et laissé un de ses aumosniers plus ancien, nommé La Cesnaye, avec quelque chetif fonds pour faire et entretenir là quelque service près dudit corps; et cependant le roy de Navarre, Henry de Bourbon, que je nommeray cy-après Henry IV, qui n'avoit abandonné le feu roy depuis qu'il l'estoit venu trouver à Tours, comme il a cy-devant esté remarqué, fut salué et recogneu par tous ceux de ladite armée pour legitime roy et successeur à cette couronne aussitost que le feu roy fut expiré, ainsi qu'il leur avoit expressement commandé en mourant; mais les princes, mareschaux de France, et autres officiers de la couronne, et principaux seigneurs catholiques, protesterent tous au mesme temps de ne changer jamais de religion, et de mourir en la foy catholique, apostolique et romaine; ce que ledit roy trouva bon, et leur promit de s'y faire instruire dedans six mois, comme il l'avoit desjà asseuré et juré au feu roy son frere; et de fait, fut incontinent depesché à Rome M. de Luxembourg, pour là faire entendre à Sa Saincteté comme à tous changemens de maistre changemens de nouveaux desseins se font. Le roy ne demeura pas long temps avec toute l'armée entiere du feu roy; car beaucoup de la noblesse peu à peu se retira, les uns à quelque dessein dans les provinces, les autres ne pouvant, comme ils disoient tout hault, servir un roy huguenot, entr'autres M. le duc d'Espernon, qui fut suivy d'une partie de l'armée: ledit roy Henry IV, se trouvant ainsi abandonné et affoibly, quitta le dessein du feu roy sur Paris, et s'en alla en Normandie, pour s'assurer de quelques petites villes, où mondit sieur du Maine le suivit avec toute son armée, et le pressa si fort, qu'environ le 4 octobre le roy fut contraint de se retirer vers Dieppe, qui tenoit pour luy, et se retrancher près d'Arques avec le tiers moins de forces que n'en avoit ledit sieur du Maine, avec lesquels Sa Majesté eut l'advantage au combat qui s'y fit.

Ce que voyant, il se retira [1] vers la Picardie, à Pont-Dormy, pour y joindre et recevoir quelques nouvelles forces des Pays-Bas qui le venoient encore trouver; et cependant le roy, voyant cet esloignement, vint en diligence droict à Paris avec son armée, et le jour de la Toussaincts audit an 1589, de grand matin, se saisit de tous les fauxbourgs du costé de l'Université; et peu s'en fallut qu'il ne surprist et emportast la ville, tant ils furent estonnez

[1] Le duc de Mayenne.

d'un tel reveille-matin, où sept ou huict cents hommes demeurerent tuez, et mil ou douze cents de pris prisonniers.

Au commencement de l'année suivante 1590, le roy continuant tousjours son premier dessein de se rendre maistre de quelques villes de Normandie, prit celles d'Alençon, de Falaize, d'Evreux, de Nonancourt, et mit le siege devant la ville de Dreux, qu'il ne continua, sçachant que ledit sieur du Mayne s'approchoit de luy avec toute son armée; et luy, qui vouloit vaincre ou mourir bien tost, se confiant en son courage et en la justice de sa cause, se prepara à luy donner bataille, bien que très-hazardeuse pour luy, qui estoit beaucoup plus foible de cavallerie et d'infanterie que ledit sieur du Mayne; ce qui ne l'empescha de la donner entre Yvry et Annet le 4 de mars de dudit an 1590, dont le roy, graces à Dieu, emporta la victoire.

En cette bataille d'Yvry le marquis de Nesle, mon beau fils, fut blessé en quinze endroits de son corps, s'estant trop hazardé selon sa vigueur et l'inconsideration de son aage, faisant ce que le plus vaillant homme du monde pouvoit faire; et après avoir demeuré trois heures dessous son cheval entre les morts, ayant enfin esté reconneu, fut porté à Annet pour y être pansé; et depuis je le fis conduire et amener chez moy à Esclimont où j'estois; et là, quelque bon soing et traitement que l'on y peust apporter, il mourut le 12 d'avril, qui estoit justement le trentiesme de ses blessures, me laissant un extreme desplaisir et regret de sa mort, et sa veufve, ma fille aisnée, n'ayant pas encores quinze ans et huict mois accomplis, sans enfans de leur mariage, laquelle demeura dame de Maillé et de Roche-Corbon pour son dot et convention de mariage, et douairiere du comté de Joigny, avec six mil livres de rente après avoir aussi demeuré cinq ans deux mois en cedit mariage; la dissolution duquel nous fut à l'un et à l'autre d'autant plus insupportable, que nous avions conceu de grandes esperances de ce jeune seigneur; ainsi le nommay-je comme estant de cette illustre maison de Laval tant recogneue en France, et doué de tant de belles et agreables qualitez, soit de l'esprit, soit du corps, que je m'en estois promis beaucoup de consolation, tant pour ma fille que pour moy.

Au mesme temps le sieur de Chasteau-Pers, François Hurault, aisné de la maison du Marais, de nostre famille, fut blessé à une rencontre près d'Orleans, dont six jours après il mourut, laissant un fils et une fille de dame Rachel Cochefillet[1], fille du seigneur de Vaucelas et Henonville. Après ladite bataille d'Yvry, ainsi heureusement gaignée par le roy, il s'en vint droict à Mantes, qui se rendit fort volontairement à son obeissance, bien que M. du Mayne, se sauvant de ladite bataille, y eust passé pour tascher par beaux et artificieux discours de se conserver ladite ville, comme importante et fort proche de Paris; et là le roy demeura environ quinze jours, et toute son armée aux environs pour se rafraischir, attendant quelque renouvellement de poudres et autres munitions de guerre qui luy vindrent d'Angleterre; qui fut un mauvais conseil: car, jouissant de la victoire, s'il eust esté tout droict à Paris, l'estonnement et l'effroy y estoient si grands parmy le peuple, et y avoit si peu de vivres et de munitions necessaires à soustenir un siege, et toutes les clostures y estoient jà rompues, et les advenues en si mauvaises deffenses, que sans doute il en eust eu meilleur marché qu'il n'eut après, mais le dilayement donna nouveau courage aux Parisiens, ou, pour mieux dire, temps et loisir à ceux qui s'y sauverent de prendre party et moyen de faire promptement apporter et entrer en ladite ville tout ce qu'ils peurent amasser ès environs de vivres et d'autres choses convenables à un siege pressé, et aussi par les faux bruits et rapports que l'on y faisoit courir que le roy avoit plus perdu d'hommes en ladite bataille que mondit sieur du Mayne.

Cependant ledit sieur du Mayne, appreiendant avec raison la colere et la legereté du peuple de Paris, n'y voulut point entrer, ains sejourna quelques jours à Saint-Denis, où il fut visité de M. le legat, cardinal de Plaisance, de l'embassadeur d'Espagne, don Bernardin de Mendosse, de M. l'archevesque de Lyon, qui avoit le sceau de la dite ligue, et d'autres principaux en fort petit nombre, et estant meindre de beaucoup que ledit sieur du Mayne ne l'eust desiré et creu; tellement qu'il fu resolu audit

[1] Rachel de Cochefilet épousa en secondes noces le célèbre Sully, dont elle eut plusieurs enfants.

Saint-Denis de s'en aller ; comme il fit, en Flandres, pour y chercher quelques secours, et d'envoyer à mesme effect en Espagne, leur voulant persuader plus d'advantages et de moyens en ses affaires de France que luy mesme n'en croyoit; mais les hommes de cette qualité et en cet estat sont forcez de se servir de leurs artifices.

Au mois d'avril de ladite année 1590, le roy voulant se rapprocher de Paris, se rendit maistre de la ville de Montreau-faut-Yonne, puis de Corbeil, de Lagny et de Melun, pour tenir tout le dessus de la riviere, et assiegea la ville de Sens, qu'il ne peut emporter, bien qu'il y eust fait donner divers assauts; et vers la fin dudit mois retourna diligemment vers Paris, et se saisit du pont de Charanton et autres bourgs et villages des environs dudit Paris; mit ordre au logement de son armée, qui pouvoit estre d'environ douze mille hommes de pied et près de trois mille chevaux, et avec cela assiegea ladite ville de chaque costé de la riviere, ou, pour mieux dire, la boucla pour empescher l'apport des vivres en icelle autant qu'il peut, et tascha de se saisir de Saint-Denis et du chasteau du bois de Vincennes, qu'il ne peut avoir; tellement qu'il se contenta pour estonner les Parisiens de leur donner force resveille-matins et aubades à coups de canon de dessus les montagnes de Montmartre et de Monfaucon, où M. de Givry, qui en avoit toute la charge, commença à se signaler par infinies courses et bourrasques qu'il fit dans les fauxbourgs, comme M. de Vitry de l'autre costé alloit soustenir ; parmy lesquelles le bon homme M. de La Noue, s'y fourant trop avant selon son courage, fut blessé d'un coup de mousquet en la cuisse dans le fauxbourg Saint-Martin.

M. le duc de Nemours commandoit alors dedans Paris par l'eslection du peuple, et avoit-on dedans autant et plus de force que le roy dehors ; tellement qu'à toute heure se faisoient forces escarmouches, sorties et combats de l'un et de l'autre costé, pendant que les predicateurs entr'autres Boucher, Feu-ardent et le petit Fueillant, retenoient par les oreilles avec artifice le peuple, et l'animoient contre le roy, leur persuadant que leurs biens, leurs fortunes et leurs vies n'estoient rien, pourvu qu'ils ne tombassent en la puissance d'un roy heretique et relaps, et declaré incapable de la couronne ; et ce fut lors que, par la conduite et invention de M. Rose, evesque de Senlis, et le prieur des chartreux, fut faite cette grande procession de la ligue à Paris, où tous les princes, grands et autres de ce party, assisterent avec toute les principales châsses de la ville, tout le clergé et peuple d'icelle; et sur le grand autel de Nostre Dame les sermens de tous contre le roy furent renouvellez et plus augmentez qu'auparavant ; et sur ce que au fort du siege ledit sieur Rose en refit encore une autre à sa fantaisie, des ecclesiastiques seuls, dont la plus-part portoient quelques armes, au grand scandale de l'eglise et publique derision de son autheur et des assistans, les esprits esveillez prirent sujet d'en faire cette plaisante description qui se trouve dans le livre du Catolicon[1], depuis imprimé à la honte et confusion de ladite ligue[1].

Tout cela dura jusques vers la fin de juin, durant lequel temps messieurs de la cour de parlement demeurant à Paris, et favorisant ledit party de la ligue, donnerent un arrest à la poursuite et requisition du procureur general qui lors y survint, par lequel ils declaroient criminels de leze majesté tous ceux qui parleroient d'aucun traitté d'accord avec le roy de Navarre, deffendant, à peine de la vie, de s'en entremettre, ny d'en proposer aucune condition, comme ne pouvant estre que fort prejudiciable au bien de l'estat et de la religion catholique, apostolique et romaine, et commandant à tous les habitans de Paris de recognoistre et obeir entierement à M. le duc de Nemours, et firent publier ledit arrest à son de trompe par tout Paris ; tellement que cela, avec les impudents discours des predicateurs, fut cause que le menu peuple et plus insolent de ladite ville, jetta dedans l'eau plus de vingt prisonniers pour avoir seulement parlé dudit accord, et dit qu'il estoit desirable à tous les gens de bien.

Pendant cela, le roy avec son armée de tous costez pressant de jour en jour davantage lesdits Parisiens, la misere et famine s'y accreut, et s'augmenta de telle sorte que nos histoires n'en rapportent poinct une pareille; mesme celle de Sancerre pour les huguenots n'estoit si grande, car, au commencement dudit siege de Paris,

[1] La satire Ménippée

s'estant trouvé dedans deux cens mille personnes, de compte fait, et du bled seulement pour couler un mois, et quelque peu d'avoine pour les plus miserables, l'on proposa de mettre dehors ladite ville tous les paysans et autres estrangers qui s'y estoient refugiez, mesme la pluspart des religieux mendians, et autres personnes inutiles de ladite ville, que l'on trouva monter à près de trente mille personnes; mais l'on n'osa entreprendre de l'executer : seulement après une recherche generale des vivres faite par tout, et principalement chez les ecclesiastiques plus riches et accommodez, on leur ordonna de faire chacun tous les jours quelques aumosnes à leur porte pour soulager les plus necessiteux, et ce durant quinze jours, ce qui fut faict; tellement qu'en cette grande quantité de peuple et peu de vivres, il s'en trouva qui furent reduicts à se substanter de vieil-oinct dont l'on fait la pluspart de la chandelle; d'autres à manger des chiens, chats et rats, et mesmes tous creus, comme ils les pouvoient attrapper; d'autres des herbes et feuilles des vignes cruës, qui se vendirent publiquement et très-cherement par les premiers de la ville, comme aussi une meschante espece de ptysanne lors que le vin se trouva manquer, et d'autres contraincts de faire et manger du pain des vieils ossements des morts qu'ils peurent trouver, et tout cela après que la pluspart des chevaux, asnes et mulets eurent esté consommez et mangez, soit par les riches, soit par les pauvres au commencement; car il estoit bienheureux qui en pouvoit avoir avec du pain d'avoine, cette extreme necessité ayant esté jusque dans les maisons et familles des princes et plus grands de la ville, qui ne donnoient aux gentilshommes et principaux de leur suitte que demy livre de pain au commencement, et depuis six onces vers la fin dudit siege, avec fort peu de viande de vache, puis de cheval, selon le temps; et ainsi cette misere et famine desdits Parisiens fut telle à la fin, que l'on trouvoit tous les jours infinies personnes mortes par les ruës, dont le compte s'est trouvé monter à près de trente mille à la fin dudit siege qui dura trois mois.

Et pour apporter quelque adoucissement à la grande misere desdits Parisiens, tout ainsi que messieurs du parlement de Paris tindrent ferme en leur resolution, et les predicateurs en leurs discours animez contre le roy, ceux du conseil des Seize, qui avec M. de Nemours disposoient alors absolument de ladite ville, ne manquerent, par l'artifice des couriers à toutes heures, et lettres supposées de M. du Mayne, d'amuser et entretenir le peuple du secours d'Espagne qui leur devoit promptement venir du costé de Flandres; mais comme ledit secours n'arrivoit sitost qu'il eust esté desiré, M. le legat, outre maintes prieres publiques et devotions particulieres qu'il fit faire durant tout ledit siege, et grandes indulgences qu'il y octroya pour fortifier le peuple en ce party, se trouva obligé, pour retenir les moindres et plus miserables, de faire de grandes aumosnes à la porte de son logis, par de la boüillie faite de son avoine, et force charitez particulieres qu'il envoyoit dans quelques maisons; et à cela consomma jusques à sa vaisselle d'argent, après avoir mangé toutes les autres commoditez qu'il avoit; et l'ambassadeur d'Espagne donnoit de son costé, à mesme dessein, pour cent ou six vingts escus de pain tous les jours, et faisoit distribuer force grandes chaudieres de boüillie aux plus necessiteux, et defrayoit aussi près de deux mille prisonniers par jour pour l'argent qu'il falloit qu'il fournist aux gens de guerre, et enfin leur bailla ses chevaux pour vivre après avoir consommé tous ses deniers, son credit et celui de son maistre, ayant vendu pour cela toutes ses bagues et sa vaisselle d'argent, et n'ayant gardé qu'une simple cuiller d'argent de reste pour son service; et est bon de n'oublier que ledit ambassadeur fit lors battre et faire une grande quantité de demy sols marquez aux armes du roy d'Espagne, qu'il faisoit jetter dans les carre-fours au plus simple peuple, lequel crioit par les ruës publiquement: « Vive le roy d'Espagne! » et ses prieres eurent tel effect sur ledit peuple de Paris, qu'ils luy firent recevoir garnison, contre leur profession et coustume, de force lansquenets et autres estrangers, et qu'ils donnerent très-librement tous, ou la pluspart, des chaudrons, chaudieres, et autres metaux propres qu'ils avoient, pour fondre et faire soixante canons qu'ils firent faire pendant ledit siege.

Cependant le roy, qui sçavoit toute cette necessité par infinies pauvres gens, qui desnuez de tout moyen de vivre davantage dans ladite ville, s'exposoient librement, au peril mesme

de la mort, de sortir de cette misere, fit au mesme temps deux choses : l'une de brasser et remuer toutes les intelligences qu'il pouvoit avoir par ses serviteurs dans Paris ; l'autre de presser tousjours de plus en plus ceux de ladite ville par diverses attaques de tous costez à la bloquer, et autres effects de guerre. La premiere ne reüssit pas mal, car y ayant encore force bons François, gens de bien, et de ses serviteurs dedans, bien qu'ils n'osassent quasi s'entrere-garder (car il n'y avoit aucune esperance de pardon pour eux estans descouverts), ne laissoient neantmoins, fortifiez de l'extreme necessité du simple peuple, de le faire crier publiquement qu'on lui donnast du pain ou la paix, et cela en deux jours differents ; dont le bruit du premier fut assez tost appaisé, mais celuy du second fut plus grand, et fut mesme jusques dans la cour du palais, et donna bien plus de peine, l'ambassadeur d'Espagne ayant esté contraint de faire venir pour sa seureté des lansquenets en sa maison (car chacun crioit que luy seul empeschoit le traitté de paix), et M. d'Aumale de s'exposer au hasard de la furie dudit peuple, avec quelques gentilshommes des siens, et d'autres qu'il avoit avec luy pour le faire retirer dudit palais ; ce qu'il fist si doucement, avec la creance qu'il avoit acquise parmy le peuple, qu'ayant fait sortir tous, ou la pluspart desdits crians, il ferma les portes dudit palais : il y en fut retenu et pendu au mesme temps deux des principaux dudit tumulte, tellement qu'après personne n'osa plus crier ; pour l'autre, après que le roy eut fait demolir ou brusler tous les moulins des environs de Paris, il fit attaquer furieusement, le 23 juillet 1590, tous les fauxbourgs de Paris qu'il put, lesquels il emporta, et se fortifia dans iceux avec de grands retranchemens et barricades contre ladite ville, logeant force canons dans les maisons plus prochaines des portes, qu'il pressoit pour empescher davantage l'entrée et issuë en ladite ville, principalement à la porte Sainct-Honoré et à la porte de Sainct-Martin, que le roy attaqua furieusement, et soustenu de M. le duc de Nemours le mieux qu'il luy estoit possible, et si bien que tout cela ne produisoit que bien peu ou point d'effect.

Et encores que toutes ces choses ne produisissent grand effect, elles ne laissoient de former parmy les Parisiens, et les plus grands seigneurs, une crainte de quelque mauvais evenement pour eux ; et de fait l'on commença de laisser parler plus librement de quelques accommodemens avec le roy, dont M. de Saint Gouard [1], qui avoit esté ambassadeur à Rome, lors près du roy, entra en quelques sortes de conferences avec messieurs le legat et cardinal de Gondy, evesque de Paris ; et se virent au fauxbourg Sainct-Germain des Prez comme d'eux-mesmes, et sans charge de part ny d'autre ; et depuis, ceux de Paris se trouvans plus pressez, et se declarans davantage, desiroient fort cet accommodement, bien que les plus interessez et seditieux alleguassent, pour destourner le bien, le peril et l'exemple d'Allemagne et d'Angleterre, où les princes avoient contraint les peuples à suivre leur religion, quand ils les avoient recogneus estant d'autre que de la leur ; les principaux neantmoins du conseil d'entr'eux, hormis M. de Nemours qui ny voulut jamais condescendre, deputerent et envoyerent vers le roy mondit sieur le cardinal de Gondy, evesque de Paris, et l'archevesque de Lyon, pour traitter, s'ils pouvoient, avec le roy, lequel les vint recevoir plus froidement qu'ils ne pensoient à Sainct-Antoine des Champs, qui fut le 6 aoust 1590. Cette conference assez remarquable se trouve plus au long dans l'*Histoire de la ligue* au quatriesme volume, folio 340 et suivans ; où ils lui proposerent le grand bien qui arriveroit en ce royaume par une paix et reconciliation universelle, qui ne tendoit qu'à la seule resolution que tous les bons François desiroient voir prendre à Sa Majesté, et suivre la foy et religion catholique, tousjours receüe par tous ses predecesseurs et princes, et jusques ici courageusement gardée et maintenue par tous lesdits bons François, et luy declarant que, moyennant cette asseurance, tous ceux de Paris estoient disposez de le recevoir et recognoistre pour leur roy, et croyent que toutes ou la pluspart des villes de ce royaume suivroient leur exemple, comme toute imbuë et retenuë de cette misere et juste apprehension ; à quoy le roy leur respondit : qu'il sçavoit assez que les necessitez extremes des Parisiens, qui se voyoient

[1] Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, marquis de Pisany.

comme le cousteau à la gorge, les contraignoient de revenir à luy; que neantmoins, s'ils vouloient se rendre à luy comme à leur vray et legitime roy, ils les recevroit avec toute misericorde, mais qu'il ne desiroit qu'aucune autre ville participast pour leur interest à cette bonté, ny que l'on luy parlast d'aucunes autres conditions, n'estant raisonnable que les subjets imposassent quelque loi que ce soit à leur prince, mais bien au prince de pardonner et doucement traitter ses subjects, et se porter de soy-mesme à tout ce qu'il recognoistroit estre de la raison. Cette response suivie de repliques et responses convenables ausdits sieurs deputez, l'on commença à supplier le roy d'avoir agreable qu'ils peussent en conferer avec M. du Mayne, sans lequel ils ne pouvoient rien resoudre; dont le roy se sentant piqué, les refuse un peu brusquement, et ainsi s'en retournerent lesdits sieurs deputez sans riens faire.

Pendant ledit siege de Paris, le roy ne laissa d'assieger Sainct-Denis, et le brusler de tous costez, en sorte qu'ils eurent encore plus de necessité et de famine que ceux de Paris, ayans esté reduits à quatre onces de pain par jour. M. de Nemours y voulut faire entrer trente de ses gardes, des mieux montez, avec chacun un sac de farine en croupe, dont les plus courageux y arriverent, les autres regagnerent Paris, M. d'Aumale amusant les troupes du roy d'un autre costé : mais tout cela ne put empescher que ceux de ladite ville de Sainct-Denis, se voyans frustrez, tant de l'esperance desdits vivres que du secours que M. du Mayne leur avoit fait si longuement attendre et esperer, ne composassent avec le roy, qui les receut assez honorablement, n'ayant pour but que d'en demeurer le maistre.

Voilà à peu près les choses les plus importantes que j'ai peu cognoistre s'estre passées en ce royaume et à la cour, durant mon esloignement d'icelle, et depuis que le feu roy Henry III mon maistre me commanda, comme à tous les principaux de son conseil, de nous retirer chacun chez nous, ainsi que nous fismes tous dès le mois de septembre 1588, comme je l'ay cy-devant remarqué en son lieu; et d'autant que je ne le sçay que par la relation d'autruy et rapport de mes amis, qui, nonobstant les craintes et malheurs de la guerre, n'ont laissé de me venir visiter en ma maison et retraitte d'Esclimont. S'il y a quelque chose de plus ou de moins survenu durant ledit temps, je m'en remets à la plus grande voye et cognoissance de ceux qui lors ont eu charge et maniment des affaires de cet estat; me contentant de dire que, dans la tranquillité que mon absence de la cour m'a donné chez moy, parmy mes enfans et ma famille, durant près de deux ans que j'y suis demeuré, je n'ay laissé de deplorer et apprehender incessamment les maux et ruines que je voyois tous les jours tomber sur le pauvre estat, lesquels m'estoient d'autant plus sensibles, que je me voyois esloigné et privé de tout moyen d'y pouvoir servir en ma condition, et faire paroistre ce que je pouvois avoir de fidelité et d'affection au bien de la France, et ce que l'experience que je m'estois acquise de trente années de service que j'y avois auparavant rendu ; à quoy j'adjousteray que j'ay receu cette consolation pendant ledit temps, d'avoir tousjours esté plus affectionnement visité, plus honorablement recherché, et plus advantageusement conservé en tous mes biens, par tous les chefs et particuliers d'un et d'autre party, que je ne l'eusse pu desirer, ma maison ayant esté tousjours ouverte à tous indifferemment, sans que jamais, graces à Dieu, la difference des assistances particulieres y ait apporté aucune querelle, se reservant à disputer entr'eux après qu'ils estoient prests de partir de chez moy.

Or, comme en cedit temps et visites de force personnes de diverses et grandes qualitez, plusieurs qui aimoient le service du roy, et desiroient le restablissement de son conseil et affaires près de Sa Majesté, luy proposerent de me rechercher et commander de l'aller servir, me trouvant lors le plus ancien et premier officier de cette couronne, comme n'y ayant point lors de connestable, et mesme croyant, je le puis dire sans ambition, que je pouvois, plus aisement et promptement qu'aucun autre, remettre toutes les choses de la cour en leur estat, au lieu qu'elles y estoient en telle confusion qu'il n'y avoit aucune forme ny apparence de conseil, les guerres ayant tout dereglé, et le seau estant entre les mains de M. de Nevers et mareschal de Biron, qui passoient ou refusoient les affaires à leur fantaisie, sans les

jugemens et observations qui y sont necessaires, et qui importent le plus; le roy donc, esmeu desdites confusions de la cour, et de ses premieres ouvertures de moy à luy, souvent reiterées à mon deceu par plusieurs de mes amis de toutes sortes de qualitez qui estoient près du roy, et commis à ce faire par la grande cognoissance et jugement qu'ils avoient de ce que j'estois, et ce que je pouvois en cet estat, et neantmoins d'ailleurs aucunement retenu d'une crainte que je refusasse de l'aller trouver et servir, estant encore de la religion, et se ressouvenant, comme il m'a dit à moy-mesme depuis, qu'en cette consideration je luy avois fait bien du mal vers la fin du regne du roy Charles, et par l'establissement et la conservation de celuy du feu roy, adjoustant tousjours à cela qu'il ne m'en pouvoit sçavoir mauvais gré, puisque ce n'estoit que pour le service de mon maistre, et qu'il pouvoit attendre la mesme affection de moy quand je luy aurois promis; Sa Majesté se resolut de me faire subtilement sonder pour recognoistre mon intention, et pour cela employa durant trois ou quatre mois plusieurs personnes confidentes, sous fainte de visites et passages chez moy; entr'autres le sieur de La Varenne, qui n'estoit lors qu'un simple portemanteau, mais qu'il employoit en ses plus importantes negociations et secrettes affaires, y vint, et m'en parla plus ouvertement qu'aucun autre; et comme tous avoient tesmoigné au roy ce qu'ils en estimoient, Sadite Majesté me fit l'honneur de m'escrire de sa main une très-honneste lettre, me conviant, comme bon François et premier officier de sa cour, de l'aller assister et servir en l'administration de ses affaires et au restablissement de cet estat, et me tesmoignant l'estime qu'il faisoit de moy et des services que je luy pouvois rendre, avec des paroles si courtoises et si civiles pour un roy, que j'advoue que j'en demeuray estonné et quasi honteux.

Cette lettre du roy me fut rendue à Esclimont au mois d'aoust 1590, et me fut apportée par M. d'Esmery de Thou, mon beau-frere[1], et qui avoit tousjours suivy et servy le roy en son conseil comme maistre des requestes, lequel accompagna cette dessusdite des autres motifs et raisons plus particulieres qui portoient Sa Majesté à me faire ce commandement, dont le roy l'avoit aussi chargé. Il faut que j'advoue que, bien que d'assez long-temps j'eusse preveu cela, neantmoins je me trouvay en peine à me pouvoir resoudre promptement en chose si importante, estant combattu d'un costé par mon affection et obligation naturelle au bien de cet estat, et par l'obeissance que je devois à mon roy, et d'autre costé retenu par les justes apprehensions que j'avois du succez des affaires de Sa Majesté, voyant quasi toute la France alors revoltée contre luy avec un très-puissant ennemy armé en teste, le roy de contraire religion, en laquelle il ne vouloit estre forcé, et sans changer laquelle il estoit impossible de le voir asseurer de ce royaume, et autres infinies considerations puissantes pour retenir toute autre personne de ma qualité, de ma fortune et de mon aage; joint aux continuelles et advantageuses recherches, et de très-grandes offres d'authorité et d'amitié que je recevois tous les jours de M. du Mayne et de tous ceux de son party pour m'y attirer, avec l'obligation que j'ay à la maison de Lorraine, dont tous les princes m'ont tousjours fait l'honneur de m'aimer, et principalement le grand cardinal de Lorraine, qui m'avoit tiré du palais, et honoré du principal establissement et advancement que j'ay eu depuis à la cour; mais, nonobstant toutes ces choses, ma conscience, mon honneur et mon serment au vray interest et conservation de cette monarchie, me porterent et obligerent à la meilleure resolution, qui estoit de servir le roy que Dieu m'avoit donné pour maistre par vraye et legitime succession; veu mesme que ce scrupule de la religion, qui seul retenoit beaucoup de gens de bien, estoit comme couvert par l'assurance que Sa Majesté donnoit à tout monde, et à moy particulierement, qu'il vouloit se faire instruire à la religion catholique, mais non qu'il fust dit que l'on l'y eust forcé.

Tellement que je fis responce au roy par ledit sieur d'Esmery, et de bouche et par escrit, que je recevois à grand honneur ce commandement qu'il plaisoit à Sa Majesté de me faire, et que je me disposois de l'aller trouver le plustost qu'il me seroit possible, après que j'aurois estably quelque seureté à ma maison et famille, lesquels je prevoyois courir fortune après mon

[1] Jacques-Auguste de Thou, l'historien

depart, ma maison n'estant assez forte, ny mes enfans assez grands pour resister au peril du voisinage, et de la haine que ses ennemis auroient contre moy, me voyant declaré son serviteur, et cela avec tous les respects, submissions et protestations convenables à telles responses. Je priay ledit sieur d'Esmery de faire trouver bon au roy de me donner un mois pour pourvoir chez moy à toutes mes affaires, avant que ce commandement et mon obeissance fussent manifestez, estant certain que comme en toute ma vie je n'ay jamais fait profession de mesnage, ny ne me suis meslé quasi de mes affaires domestiques, pour m'estre tousjours trop attaché à celles du roy et du public, qu'aussi lors que ce commandement me vint, je me trouvay si court d'argent, que sans madame de Vaucelas, ma voisine et ma bonne amie, qui m'aida de quatre mille escus sur ma promesse, je n'eusse peu y satisfaire; qui me fut une assistance très-grande pour le temps, de laquelle j'ay tousjours depuis ressenty et reconneu l'obligation.

Pendant que je disposois avec peu d'eclat et de bruit en ma maison ce qui estoit necessaire pour la garde d'icelle et de mes enfans, qu'il falloit que j'y laissasse, et quant et quand pour mon equipage, ma suite et mon escorte pour aller à la cour, ledit sieur d'Esmery rapporta ma response au roy, et l'assura de mon très-humble et fidele service, comme je l'en avois prié: il ne peut obtenir le temps d'un mois que j'avois desiré pour pourvoir à mes affaires, disant Sadite Majesté que huict jours pouvoient suffire à tout, et non l'estat pressant de ses affaires pour lesquelles il me desiroit, un mois pouvant apporter trop de changement; et de faict, en ses impatiences ordinaires aux choses qu'il a resolues, il voulut qu'aussi-tost M. du Fay [1] chancelier de Navarre, et qui avoit lors un des premiers affidez rangs de son conseil, et ledit sieur d'Esmery avec luy, me vinssent retrouver ensemble, et me faire haster de partir; et par eux me fit encore l'honneur de m'escrire de sa main, me conjurant de toute façon, et me pressant de l'aller aussi-tost trouver, et remettant audit sieur du Fay la creance du reste, qui estoit de me faire entendre l'estat de toutes ses affaires, et ses alliances et menées tant dedans que dehors le royaume, et l'authorité absolue qu'il desiroit me rendre, tant pour tous ses conseils que pour le maniement du sceau et autres affaires.

Cette seconde depesche et commandement si prefix et pressé me surprit, n'ayant encore pourveu à la moitié de mes affaires; et comme je voulois tascher de rendre mes excuses et mon dilayement [1] recevables pour encore dix ou douze jours seulement, après leur avoir tesmoigné le ressentiment que j'avois du grand honneur que le roy me faisoit, l'un et l'autre desdits sieurs du Fay et d'Esmery, me parlant comme mes amis et parens, me conseillerent de ne retarder davantage à contenter le roy, et me dirent qu'ils avoient reconneu qu'il prendroit aisement opinion, si je persistois audit mois, de quelque froideur par moy, ou de trop peu d'affection à son service, ce que voyant, je me resolus avec eux de disposer au plustost toutes mes affaires pour lui complaire, sçachant combien il importe à un serviteur que son maistre prenne une assurée opinion et creance de sa fidelité et de son affection quand il entre à son service, pour empescher ce que les ennemis ou envieux font d'ordinaire contre ceux qui manient les affaires des grands, quand il y intervient quelque disposition du maistre.

J'asseuray donc lesdits sieurs du Fay et d'Esmery que, preferant les interests du service du roy aux miens particuliers et domestiques, je partirois au plus tard de chez moy dans cinq ou six jours, dont ledit sieur du Fay retourna incontinent porter ma parole par escrit et asseurance au roy, et me laissa ledit sieur d'Esmery près de moy, pour me presser incessamment et me faire partir dans ledit temps, durant lequel j'achevay, du mieux qu'il me fut possible, toute la pluspart de mes affaires, laissant tous mes enfans à Esclimont et nombre suffisant de toutes personnes pour les servir et les garder, et madite maison, avec quelques soldats que je choisis dans mes terres, et quelques-uns d'extraordinaire que l'on y faisoit entrer en garde tous les jours, tous de mes subjects et villages,

[1] Michel Hurault de L'Hôpital, seigneur du Fay, chancelier de Navarre, portoit le nom de L'Hôpital, parce que sa mère était fille unique du chancelier Michel L'Hôpital.

[1] Retard.

dont de tout je laissay le soing et la conduite au sieur de Saint Laurens, l'un de mes anciens serviteurs, en la fidelité et vigilance duquel je laissay aussy mes enfans, ma maison et tous mes principaux; jusques à ce que j'y pusse autrement pourvoir; et quant à moy, je me resolus de remener avec moy à la cour tout le mesme train et equipage que j'y avois tousjours eu, et fis prier et advertir quelques gentils-hommes de mes voisins de m'obliger de m'accompagner et me faire escorte.

Toutes choses ainsi resolues et disposées, je partis d'Esclimont le... jour de septembre 1590 avec ledit sieur de d'Esmery et toute ma suite, et environ de deux cens gentils-hommes tous bons soldats, et bien armez et montez, qui me firent cette faveur plus promptement que je ne le desiray de me suivre; pour moy je me mis avec ledit sieur d'Esmery dans mon coche, me tenant tousjours botté, et faisant tenir un bon cheval près de moy, si d'avanture il survenoit quelque chose. Ainsi accompagné, j'allay à Rambouillet, où je rencontray mon neveu de La Roche des Aubiez, qui m'amenoit encore environ deux cens chevaux d'escorte, qu'il avoit pris de ses amis dans l'armée du roy, et avec tout cela j'allay coucher à Trappes, d'où le lendemain je partis, et prenant mon chemin par Saint Cloud, je rencontray encore trois ou quatre cens chevaux que M. le mareschal de Biron, par le commandement du roy, envoyoit au-devant de moy pour passer plus seurement aux environs de Paris, et me conduire droit au quartier du roy, qui estoit lors au village d'Aubervilliers, entre Paris et Sainct Denis, pour estre plus proches de l'un et de l'autre siege, où, grâces à Dieu, j'arrivay heureusement, et trouvay que mon logis estoit tout prest, et mesme un quartier ordonné pour l'escorte que j'avois amenée de Beausse, car pour tous les autres, estans de l'armée, ils retournerent chacun en leur quartier après que je les eus remerciez de leur courtoisie et assistance.

Avant que d'entrer dans le village d'Aubervilliers, où pour lors le roy estant party pour faire quelques courses vers Sainct-Denis, qui estoit fort prest de se rendre, vindrent au-devant de moy, qui à cheval, qui à pied, quasi tout ce qui estoit du conseil et de la chancellerie, avec infinis de mes amis, tous tesmoignans une extreme joye de mon arrivée à la cour, et disans tout haut qu'ils croyoient voir revenir le bon temps avec moy, et, estant descendu à mon logis, tout le reste de ceux de la cour, hormis ce qui avoit suivy le roy, me vindrent tous aussi-tost voir et me gratifier de toute sorte de conjouissance et de protestation, d'amitié et de respect, comme c'est l'ordinaire du monde, qui suit le vent avec trop peu de consideration, ordinairement trop de crainte et d'abjection de courage, pouvant dire icy sans aucune vanité que je vins de cette sorte à la cour, avec mesme egalité d'esprit et contentement pour moy que j'en estois party croyant qu'aucune faveur ou defaveur ne soit capable d'attrister ou abaisser, ny mesme d'esbranler la constance, conduite et jugement d'un homme de bien.

Quelques heures après mon arrivée audit village d'Aubervillliers, le roy y vint, lequel aussi-tost m'envoya querir; et comme chacun est curieux de voir aux premiers abords les nouveaux venus, je trouvay tout ce qui estoit venu avec moy pour m'y accompagner, ou par le chemin qui n'estoit loing, ou dans le logis du roy, ou près de Sadite Majesté, laquelle me fit l'honneur de me recevoir dans sa chambre, accompagné des princes, officiers de la couronne, et autres seigneurs et grands personnages qui estoient près d'elle, estant bottez et demy armez, avec tous les tesmoignages de bien-veillance et affection que j'eusse peu desirer. Estant venu jusques près de la porte de sa chambre, selon son humeur prompte, pour m'y recevoir aussi-tost, ce fut de m'embrasser et caresser avec toute sorte de joye et d'honneur, me disant tout haut par plusieurs fois ces mesmes paroles : « Vous soyez le mieux que « très-bien venu; je suis assez contant, et me « tiens maintenant assez fort puisque je vous « ay près de moy, estimant qu'à vostre exemple « tous les autres officiers de ma couronne et « tous les bons François me reconnoistront pour « leur roy, et me viendront bien-tost servir, « m'assurant cependant tellement de vostre « fidelité et affection en vostre experience et « conduite, que j'estime desjà toutes mes af- « faires restablies comme je les desire. » Et comme je le remerciois de tant d'honneur et de

confiance qu'il me faisoit paroistre, s'estant retourné vers la table sur laquelle le sieur d'Armagnac, son premier valet de chambre, tenoit les sceaux, prenant lesdits sceaux et les clefs ensemble, s'adressant à moy, me dit encore ces mesmes paroles : « Monsieur le chancelier, « voilà deux pistolets desquels je desire que « vous me serviez, et que je sçay que vous pour- « rez fort bien manier : vous m'avez avec eux « bien fait du mal plusieurs fois, mais je vous « pardonne, car c'estoit par le commandement « et pour le service du feu roy mon frere ; ser- « vez-moy de mesme, et je vous aimeray autant « et mieux que luy, et croiray vostre conseil, car « il s'est trouvé mal de ne l'avoir voulu suivre. » Et ce disant me bailla lesdits sceaux de sa main, laquelle je baisay en les recevant, et luy protestant toute la fidelité et diligence qu'il se pourroit promettre de moy et de mes très-humbles et très-affectionnez services ; après quoy il me dit encore ces mots : « Aimez-moy, je vous prie, « comme je vous aime, et croyez que je veux « que nous vivions comme si vous estiez mon pere « et mon tuteur. » Puis se tournant vers ceux qui estoient là leur dit : « Messieurs, ces deux « pistolets que je baille à M. le chancelier ne « font pas tant de bruit que ceux dequoy nous « tirons tous les jours, mais ils frappent bien « plus fort et de plus loing, et le sçais par ex- « perience par les coups que j'en ay receus. » Et après que chacun eut tourné les discours du roy en raillerie et galanterie de cour, Sa Majesté me prit par la main, me mena à une fenestre où il commença s'ouvrir à moy de ses plus particulieres intentions, et secrettes et importantes affaires ; et d'autant que ce discours ne pouvoit estre que fort long, estant jà tard, il me remit au lendemain, où il me fit l'honneur de me tenir seul dans son cabinet plus de trois heures, dont certainement je remportay de très-grandes satisfactions et bonnes esperances d'un heureux succez en ses affaires, pour les bonnes intentions et resolutions que je reconneus qu'il avoit, et principalement de ce qu'il m'assura qu'il se feroit instruire en la religion catholique.

Ayant donc ainsi receu et repris les sceaux de France, il est aisé à juger si, après tant d'honneur et de bienveillance que le roy m'avoit fait, chacun ne s'efforça pas de redoubler et multiplier les bons acceuils et accollemens qu'ils m'avoient faits auparavant ; car ainsi va le monde, qui est un vray pipeur pour ceux qui s'y fient. Pour moy, ne m'amusant à tout cela, et neantmoins m'estudiant tousjours à contenter, satisfaire et obliger tout le monde, comme ç'a esté mon ordinaire procedé en toute ma vie, je commençay dès le lendemain de mon arrivée à la cour à ouvrir et tenir le sceau, comme si je n'en eusse point party, mesme à regler la forme et les heures du conseil du roy, selon les affaires et les personnes que j'y trouvay près de Sa Majesté pour y servir ; et manday de tous costez, après l'avoir fait trouver bon au roy, tous les meilleurs et plus anciens officiers de toutes qualitez que je recognoissois en ce royaume, pour revenir chacun faire leurs charges près de Sa Majesté, et les asseurant du bon traitement et contentement que chacun en recevroit ; à quoy tous ou la plus-part vindrent incontinent satisfaire ; à bien vingt desquels et les plus grands je fis escrire par le roy, aux autres je me contentay de leur escrire, comme ayant eu charge de Sa Majesté, et puis dire que mon entreprise en cela, et la creance que j'avois acquise à les rappeller à leur devoir, les encourageant à mon exemple de se declarer ; et leur donnant adresse et seureté pour venir trouver le roy, avec quelques commoditez et gratifications aux plus tiedes et avaricieux, ou ruinez, par le moyen du don des fruicts, dont Sa Majesté trouva bon que nous fissions largesse, tant pour contenter ses serviteurs, auquels pour lors elle ne pouvoit donner autre chose, et attirer d'autres par cette liberalité, et tousjours d'autant estonner et incommoder ses ennemis et ceux qui demeuroient ès villes de leur party. Tout cela succeda si heureusement, que dans peu de temps la cour commença à se grossir, et que l'on y vit les choses restablies à peu près selon leur ancien establissement ; si bien qu'au lieu des desordres et confusions qui s'y estoient mises depuis la mort du feu roy, l'ordre et la dignité royale commença peu après à y paroistre, pour tesmoigner davantage que le roy n'avoit aucune aversion, ains plustost disposition à la religion catholique. Incontinent nous receusmes la musique de la chapelle du roy, dont M. l'archevesque de Bourges prit la charge,

pour à la suite de la cour dire tous les jours la messe du roy, et faire des prieres continuelles pour sa conservation et conversion; et avec ce, nous faisions des processions et autres actes de pieté, selon le temps et les occurrences.

Ce fut alors que, reprenant mon premier mestier, je commençay et continuay à servir le roy le mieux et le plus soigneusement qu'il m'estoit possible, en me portant jour et nuict avec passion et fidelité à tous ses interests, avec telle conduite que je me puis sans vanité donner quelque partie de la gloire due aux bons succez qui en sont arrivez du depuis, au bien et à la conservation de cette monarchie : et parce que je ne veux m'estendre davantage sur les services particuliers et importans que j'y ay rendus, que j'aime mieux laiser descrire par autruy et juger à la posterité que par moy-mesme, je reprendray icy la suite des choses plus remarquables et importantes qui se sont passées en France depuis mondit retour à la cour, aucunes desquelles ont peut-estre souvent mal reussy, pour avoir esté faites loing du roy, sans aucun ordre ni commandement de Sa Majesté, par la faute et imprudence de ceux qui commandoient pour elle en ses armées et provinces; d'autres pour avoir esté mal conduites près d'elle, bien que mieux deliberées, quand Sa Majesté a voulu se donner le loisir; et neantmoins tout succeda si heureusement, plutost par la grace de Dieu que par la conduite des hommes, que nous pouvons dire que d'un prince huguenot, haï et contredit quasi de tous les François, nous le voyons à present très-bon catholique, aimé et honoré extremement, obey de tous ses subjects, et infiniment craint et respecté de toutes les nations voisines.

Et pour revenir aux affaires du temps, après que le roy eut emporté Sainct-Denis, quelques jours après que je fus près de luy, il receut advis que le prince de Parme, gouverneur de Flandre pour le roy d'Espagne, envoyé par son maistre en France pour le service de la ligue, amenoit douze ou treize mille hommes de pied, et environ trois mille chevaux, et se joignoit avec M. du Mayne, qui avoit aussi une assez belle armée, et que tout cela venoit droit vers Paris pour en faire lever le siege, et estoient desjà à Meaux, où publiquement ledit prince de Parme protestoit n'y venir de la part du roy d'Espagne son maistre, que pour maintenir et conserver la religion catholique, et non pour y prendre ny luy acquerir aucune des villes ou places de ce royaume; à quoy Sa Majesté voulant remedier, se resolut à deux choses : l'une, de donner sauf-conduit ausdits sieurs cardinal de Gondy et archevesque de Lyon, qu'ils demandoient pour aller conferer avec mondit sieur du Mayne, des propositions d'accommodements que j'ay cy-devant remarquées avoir esté faites à Saint-Anthoine des Champs le 6 aoust precedent; l'autre, d'aller au-devant dudit prince de Parme et duc du Maine, qu'il voyoit venir fondre sur luy avec une puissante et fraische armée, et luy ayant la sienne toute receuë et lassée d'un si long siege que celuy de Paris, lequel ce faisant il fallut abandonner, n'ayant pas mesme assez de toutes les forces qu'il avoit, et qu'il put promptement mander et ramasser pour s'opposer à une si prochaine violence; et ainsi laissa les faux-bourgs de Paris et les environs fort ruinez, et le peuple qui restoit dedans Paris grandement resjouy de se voir soulagez de leur misere; dont ils ne manquerent à faire voir leur contentement par les prieres et resjouissances publiques qu'ils y firent; ladite ville ayant esté assiegée quatre mois entiers, depuis la fin du mois d'avril jusques au 29 d'aoust que le roy en leva le siege; et disoit-on que cinq choses avoient conservé ladite ville de Paris, à sçavoir : l'esprit et la valeur de M. de Nemours, gouverneur d'icelle, la presence de M. le legat, les aumosnes et liberalitez de l'ambassadeur d'Espagne, les persuasions des predicateurs, et les nouvelles feintes, non vrayes, envoyées par M. du Mayne, et publiées à propos par les princesses de la ligue, et principalement par madame de Montpensier.

Les propositions d'accommodement portées à Meaux à M. du Mayne par lesdits sieurs cardinal de Gondy et archevesque de Lyon, furent très-mal receues et sans aucun effect, ledit sieur duc du Mayne estimant le roy trop foible et se sentant luy trop fort; outre qu'il ne pouvoit plus alors certainement rien faire de luy-mesme sans ledit prince de Parme, lequel tenoit les desseins de son maistre pour ne les communiquer qu'autant qu'il le vouloit à mondit sieur duc du Mayne, lequel il commençoit desjà de traiter à l'espagnole, et avec force mespris.

D'autre part, le roy ne faisant paroistre aucun desir ny experience dudit traicté et acommodement, bien que luy et tous ses bons serviteurs l'eussent bien desiré, voulant prevenir ses ennemis et leur faire voir sa resolution et son courage, envoya un herault ausdits sieurs prince de Parme et duc du Mayne, leur demander la bataille; à quoy ledit prince de Parme, qui lors y pouvoit tout, respondit audit herault que le roy son maistre l'avoit envoyé pour empescher que la religion catholique ne fust alterée ou molestée en France, et faire lever le siege de Paris; que pour l'un, il l'avoit desjà fait sans grand peine, et qu'en l'autre il esperoit faire reussir les justes intentions du roy son maistre, et que s'il trouvoit pour y parvenir que ce fust le plus court de donner la bataille il le feroit, et contraindroit le roy de Navarre à la recevoir, ou se porteroit à autre chose, selon qu'il lui sembleroit le plus à propos. Et de fait, suivant son premier dessein, il alla assieger Lagny qu'il emporta par assault, quelque secours que le roy y eust sceu apporter, lequel avec toute son armée fut trois ou quatre jours près de Chelles pour attirer ledit prince de Parme au combat par toutes occasions et escarmouches possibles; à quoy il ne voulut jamais songer, se contentant de satisfaire à ses desseins, qui estoient de se rendre maistre du pont dudit Lagny, et s'y retranchant tellement avec toute son armée contre le roy, qu'il ne le peust attaquer, et ainsi emporta Lagny, faisant de très-grands reproches à M. du Mayne pour les mauvais advis qu'il luy avoit donné de l'armée du roy, l'ayant assuré qu'elle n'estoit que de dix mille hommes, et il la trouvoit parfaictement belle, comme composée de dix-huict mille hommes de pied, desquels il y avoit six mille estrangers, et cinq à six mille chevaux, dont il y avoit près de quatre mille gentilshommes françois des plus grandes maisons de ce royaume, avec force princes, ducs, mareschaux de France et autres officiers de la couronne du roy, qui commençoit desjà à se recognoitre et rassembler un peu de Sa Majesté.

Le roy, voyant ne pouvoir pour l'heure mieux faire, et craignant avec raison la dissension de son armée, comme grandement ennuyée et fatiguée d'un si long et inutile siege qu'avoit esté celuy de Paris, et se promettant quelque rafraischissement et secours envoyé du costé d terre, et quelques finances de celuy de l die, se resolut de s'y retirer et s'y en neantmoins voulut encore auparavant de faire quelque effort sur Paris, ay donner une allarme sur les unze heures vers la porte Sainct Jacques, et, sou d'une retraicte, fit couler et passer dans tirant à la porte Sainct-Marceau, for soldats avec eschelles, pour, à la fave grand brouillas qu'il faisoit, donner un lade à la porte, favorisez d'un grand de Parisiens que Sa Majesté avoit dedans s'estoient resolus à ce peril pour les g apprehensions qu'ils avoient de la dom espagnolle où ils se voyoient tomber; m cela demeura inutile, parce que quelqu entr'autres un libraire nommé Nivelle, d vrirent cette entreprise, qui fut le 10 sept 1590.

Cependant lesdits sieurs de Gondy et vesque de Lyon, après avoir conferé à avec lesdits princes de Parme et du Mayn moyens d'accommodemens desquels ce Paris les avoient chargez, bien que leurs des en fussent lors du tout esloignez, ils ne la rent de leur en donner de bonnes espera et paroles, M. du Mayne protestant publi ment qu'il desiroit la paix, et neantmoi laissoit d'escrire souz main par un sien taire à ses principaux amis dedans Paris, ne prissent aucune allarme dudit traitté, vo plustost mourir que de consentir à la paix lement qu'une lettre qui portoit ces pa tomba par hazard ès mains dudit archeve de Lyon, qui se sentit grandement offens telles contrariétés de discours et resolut avec des paroles trompeuses qu'il leur f rapporter, dont pour excuse ledit sieur Mayne luy dit qu'il avoit esté surpris à sig et n'avoit veu ladite lettre. Au mesme te d'autres costé M. de Villeroy l'entetenoi mesme dessein de la paix, par entreveues et c munications assez frequentes avec M. du Pl Mornay, et le tout en vain.

Le 11 septembre 1590, le roy estant à nesse où il s'estoit retiré le soir precedent, ap n'avoir peu attirer ses ennemis à une bata ny les empescher d'emporter Lagny, il tint conseil fort celebre de tous les princes, offici

ronne, et des premiers de son armée, r proposa la resolution qu'il desiroit , avec leurs advis, de separer son armée mer temps à un chacun de s'aller un ischir et esquipper de nouveau chez e tenir prests au premier mandement il verroit les premiers feux et effets e cette nouvelle et si furieuse armée, dant de munir de bonnes garnisons s places et passages qu'il avoit aux en- le Paris, comme Sainct-Denis, Senlis, Corbeil, Mantes et Meulan, retenir près ne armée legere, tant pour sa seureté s affaires, que pour tourmenter et en- ire tousjours quelque chose sur ses , ou au moins les empescher de rien vantage contre luy, envoya M. le prince y en Touraine, Anjou et le Mayne, soupensier pour demeurer en Norman- de Longueville en Picardie, M. de Nevers pagne, et M. le mareschal d'Aumont rgongne, chacun avec des troupes et for- ies desdits pays, suffisantes pour con- ites provinces en bon estat, ce qui tierement approuvé de tous, fut resolu té, ne se pouvant alors mieux faire, et resolution, les advis et depesches furent es à tous les gouverneurs, parlements et principaux serviteurs de Sa Majesté.

choses estant en cet estat, le prince de voulant davantage soulager et debou- ris, assiegea et prit Corbeil, et ne peut ins gagner le cœur des Parisiens, qui ncerent aussi-tost à se deporter et à yer de la domination espagnole; tellement dit prince de Parme, voyant la multitude olence de ce peuple, qui ne se pouvoit istriser ny retenir par force, se delibera retourner bien accompagné, de peur oupes du roy qu'il craignoit et estimoit ent, ce qu'il fit vers la fin de novembre an 1590, et le roy ne manqua de se re- er et le suivre à son depart, et le tourmen- et troublant tousjours jusques à ce qu'il conduit aux frontieres d'Artois et mis de ce royaume, Sa Majesté estimant aussi ement la conduite et le jugement dudit e de Parme, et aussi-tost que Sadite Ma- fu revenue, elle reprit ladite ville de Cor- par une surprise courageuse, et bien con- duite par M. de Givry, qui en acquit très-grand honneur, et pour nous autres du conseil et de la cour, nous allasmes plusieurs à Mantes, Sainct-Denis et à Senlis, où le roy se rendoit selon ses desseins et les occurrences du temps; et ainsi se passa ladite année 1590, la ligue continuant ses mauvais desseins par tout, et principalement du costé des provinces de Bretagne, de Provence et de Languedoc, qui en estoient les plus embarrassées.

Au mois d'aoust de ladite année 1590, le 27 dudit mois, mourut à Rome le pape Sixte V, qui avoit envoyé M. le legat en France, auquel pape Sixte succeda Urbain V, qui ne dura que treize jours, et en sa place parvint au pontificat le pape Gregoire XIV, qui en suite de son predecesseur continua sa faveur à la ligue, n'estant assez informé des mauvais desseins des autheurs d'icelle, ny de l'estat de la France et du grand nombre des gens de bien et bons catholiques qui y estoient.

En cette mesme année 1590, voyant la commodité que j'avois de tirer avec seureté mes pauvres enfans que j'avois laissé à Esclimont, et les oster du peril et des continuels desseins que l'on faisoit tous les jours en Beausse de les prendre prisonniers pour m'affliger et m'incommoder grandement, je me resolus de prier M. le mareschal d'Aumont, qui estoit fort mon amy, de vouloir m'obliger de prendre avec ses troupes son chemin par la Beausse, et passer près de ma maison d'Esclimont, allant en Bretagne et Bourgogne comme il avoit esté arresté, afin que mes enfans, souz sa conduite et seureté favorable, peussent gagner la Touraine, où il me dit qu'il vouloit passer pour y aller voir madame la mareschale d'Aumont sa femme, qui y estoit; ce que ledit mareschal d'Aumont fit très-volontiers, et pour ce, ayant diligemment adverty Sainct Laurens que tout ce qui estoit en ma maison avec mesdits enfans fust prest avec mes meilleurs meubles pour les emmener avec M. le mareschal d'Aumont, se destournant un peu, prist son logis à Espernon, et prist le soin d'envoyer querir mesdits enfans et de venir luy-mesme au devant, et les faisant très-bien et soigneusement loger au meilleur logis de son quartier; et ainsi, à la veue de Chartres, par Bonneval, Chasteaudun et Chasteau-Regnault, il me fit cette faveur de les rendre

heureusement jusques dans le chasteau de Mallé, à deux lieues au-dessous de Tours, où je les envoyay demeurer, la place estant bonne et appartenant à ma fille la marquise de Nesle, qui estoit la premiere de mes enfans, ayant avec elle mes deux filz aisnez et ma seconde fille, m'estant contenté de mettre ces trois-là à couvert avec madite fille de Nesle, comme plus grande et plus enviée, et laisser les deux autres avec bonne garde à Esclimont jusques à quelque autre occasion.

Au mois de janvier de l'année suivante 1591, le roy ne pouvant s'empescher de faire quelques desseins sur Paris s'en rapprocha, et recommença à incommoder et presser les Parisiens, et se fortifier de nouvelles troupes par le moyen de quelque argent frais dont la reine d'Angleterre l'avoit assisté, tant de sa bourse que de celle de ses subjects; et le 20 dudit mois de janvier, Sa Majesté estant à Senlis fit encore une entreprise sur ladite ville de Paris [1], pensant se saisir de la porte de Sainct-Honoré, par le moyen de quelques determinez soldats de fortune, desguisez en paysans, qui, souz ombre d'apporter et venir vendre des farines, se devoient saisir de la porte et incontinent estre secourus du roy, qui vint à cet effect jusques au bout du faux-bourg Sainct-Honoré, ayant fait couler la pluspart de son armée jusques au-dessous de Montmartre sans avoir esté descouverts; et neantmoins cette entreprise ne reussit non plus que l'autre, car M. de Bellin, lors gouverneur de Paris, ayant sceu divers advis de quelques entreprises, sans sçavoir de quoy, fit terrasser ladite porte Sainct-Honoré et force grandes gardes de tout ce costé-là, où il trouvoit pouvoir estre l'inconvenient, sçachant le chemin que tenoient les troupes du roy.

D'autre costé, M. de Montpensier avec le mareschal de Biron travailloient heureusement en Normandie, s'estans saisis de Honfleur et infinies autres places importantes audit pays pour le service du roy, n'y restant plus pour la ligue que Rouen, Le Havre, Pontoise, et deux ou trois autres places assez peu importantes, et en mesme temps M. Lesdiguieres et M. de La Valette, joints ensemble, advançoient les affaires du roy en Dauphiné, et en chasserent peu après la ligue et M. le duc de Savoye tout ensemble, et se donna entr'eux et ledit duc de Savoye une espece de petite bataille en Provence [1], où il y eut plus de deux mille hommes tuez sur la place, quinze drapeaux gagnez, tant d'infanterie que cavallerie, à la perte et honte dudit duc, et au grand honneur desdits sieurs de Lesdiguieres et de La Valette, et très-grand advantage au service du roy; et aussi en ce temps M. le vicomte de Turenne [2] mesnagea un service assez grands d'Allemans, qui vindrent trouver Sa Majesté sous la conduite du prince d'Enhalt; et M. le chevalier d'Aumalle, voulant surprendre la ville de Sainct-Denis, y estant facilement entré, creut en estre desjà le maistre; et comme il s'amusoit avec une femme d'amour nommée La Raverie, M. de Vic, gouverneur de ladite ville, s'estant recogneu, et prenant l'occasion, en ramassant courageusement ses gens tous esperdus, fit en sorte qu'il regagna ladite ville, et en chassa honteusement les ennemis du roy, et les fit retirer par les mesmes lieux qu'ils y estoient entrez, et par une porte de la ville *qu'il leur* fit exprès ouvrir, par la facilité de laquelle la pluspart s'en refuirent, et non tous, car il en demeura bonne quantité pour les gages, et entre autres ledit sieur chevalier d'Aumalle, lequel adverty de ce changement par luy non preveu, estant plongé dans les delices, ne voulant partir de l'hostellerie de l'Espée royale où il estoit avec cette femme, se trouva tellement surpris et environné des gens dudit sieur de Vic, que, n'ayant que peu du reste des siens avec luy, après s'estre deffendu parfaictement bien, et fait tout ce qu'un genereux soldat peut faire, il y fut enfin tué de tant de grands et divers coups qu'ils ne le purent jamais recognoistre, quelques-uns s'imaginans qu'il se fust eschappé; mais comme ceux de Paris envoyerent redemander et rechercher les corps, il eust esté impossible de le discerner des autres, si ladite Raverie ne l'eust elle mesme trouvé et recogneu parmy les morts, au moyen des chiffres d'amour qu'elle luy avoit de longtemps gravé et figuré dans le bras; et ainsi son corps fut trouvé, rendu et renvoyé aux Pari-

[1] La journée des farines.

[1] A Esparron, le 15 avril.

[2] Depuis duc de Bouillon.

siens, qui en tesmoignerent un incroyable deuil, et le firent magnifiquement enterrer à Sainct-Jean en Greve, dont le curé avoit esté son precepteur; et voilà comme perdit la ville de Paris un de ses premiers et de ses meilleurs capitaines.

Et comme les affaires du roy de tous costez commencerent à prosperer peu à peu, en ce mesme temps aussi M. de Mercure, sous le nom de la ligue, advançoit ses affaires en Bretagne, et y prit quelques petites villes pour soy, pendant que le roy d'Espagne fit couler sur cette coste une armée navalle, avec laquelle il s'empara du fort de Blavet qu'il fortifia grandement, y adjoustant l'art de nature, couvrant son usurpation en cela du pretexte d'une pretension qu'il disoit avoir sur le duché de Bretagne, à cause de madame Elisabeth de France, reine d'Espagne, sa femme, de laquelle il auroit eu deux filles, à l'aisné desquelles il disoit ledit duché de Bretagne devoir appartenir.

Comme aussi le pape Gregoire XIV decerna et renouvella la bulle en cedit temps d'excommunication et interdiction, donnée auparavant par le pape Sixte contre le roy Henry III et le roy de Navarre Henry IV, son successeur, et tous leurs adherans et fauteurs, et envoya à ceste fin un nouveau nonce, et continua pour legat en France le cardinal de Plaisance, pour republier de nouveau ladite excommunication; et la voulant favoriser en la secourant aussi de puissance temporelle, luy envoya un secours de six mille Suisses, de quinze cents chevaux, et de deux mille hommes de pied italiens, souz la conduite et charge du seigneur Francisque et Fondrate son nepveu, avec le seigneur Virgile Ursin et autres seigneurs et chefs qui l'y accompagnerent.

Le 9 fevrier dudit an 1591, le roy assiegea la ville de Chartres, et pour ce M. le mareschal de Biron y revint tout court de Normandie, où il avoit très-bien servy avec M. de Montpensier, et investit ladite ville; et après incontinent, le roy y arriva avec toute son armée, et la fit attaquer par la porte des Espars, qui est un des plus forts endroits de ladite ville, dans laquelle s'y trouva M. de La Bourdaisiere [1] qui y commandoit, et le sieur de Grammont [2], avec près de trois mille estrangers, et les habitans d'icelle si resolus et determinez à se deffendre, estant, comme ils sont d'ordinaire, au nombre de trois mille assez bons soldats, que Sa Majesté eut toutes les peines de la rendre à son obeïssance, ayant perdu force gens de qualité et de bons capitaines et soldats au ravelin de la porte des Espars sans aucun effect; tellement que je vis l'heure qu'il vouloit abandonner ledit siege, bien que je l'y encourageasse tousjours, comme à la verité j'y estois doublement obligé, tant pour son interest et de l'estat, luy ayant conseillé l'entreprise de ce siege, que pour le mien particulier, en estant gouverneur; et pour ce je fis quasi l'impossible pour recouvrer autant de vivres, d'argent et de munitions qu'il en falloit pour l'armée de Sa Majesté, afin de ne manquer à emporter cette place, laquelle ayant esté contre mon advis attaquée par le plus fort, il falloit, comme je le proposay, poursuivre ledit siege d'un autre costé plus foible qui fut vers celuy d'embas et de Saint André, au dessous de la porte Rouaise où la bresche fut incontinent et facilement ouverte; et un pont de bois couvert fait de l'invention de M. de Chastillon, qui l'entreprit à ma priere, si tost posé par dessus le fossé pour donner l'assaut. Ceux de dedans se voyans ainsi pressez furent contraints de demander à parlementer; ce qu'estant aussitost accepté, et après la composition arrestée, la plus avantageuse que nous pusmes pour le roy, furent baillez ostages de part et d'autre pour la seureté de ladite composition, sur les articles particuliers de laquelle je ne dirai rien davantage, ayant esté une chose assez publique à tout le monde; seulement je me contenteray de n'oublier que le roy me bailla lesdits ostages de ladite ville, que je fis conduire et seurement garder en ma maison d'Esclimont durant les quinze jours qu'ils eurent de temps pour leur composition, pour avoir secours ou nouvelles de M. du Mayne, après lequel, inutilement perdu pour eux, ladite ville se remit en l'obeïssance du roy, qui y entra le 19 avril 1591, et chastia raisonnablement, comme il le devoit, la rebellion inconsiderée des habitans d'icelle, après que lesdits sieurs de La Bourdaisiere et de Grammont, et autres estrangers du party de la ligue, en furent sortis suivant ladite composition; et leva et prit sur ladite ville assez bonne quantité d'ar-

[1] Georges Babou, sieur de La Bourdaisière.
[2] Théophile Roger de Grammont.

gent et de bleds reconvertis en deniers pour aider à payer son armée, laissant pour garnison en icelle le regiment de Navarre, composé de huict compagnies de cent hommes chacune, et commandées par le sieur de Vallirault, un de ses plus entiers et meilleurs mestres de camp, et quatre cens Suisses; ordonna et commença de faire aussi-tost bastir une citadelle à la porte de Saint Michel, lieu naturellement assez propre à cela, dont il me fit l'honneur de me donner la capitainerie pour mon fils aisné le comte de Cheverny, avec deux cens hommes d'armes, entretenus de bons canons, munitions, vivres et autres choses necessaires, soubs la charge et comme lieutenant du jeune Vallirault, frere dudit mestre de camp de Navarre; et pour moy me fit l'honneur de me remettre en ma charge de gouverneur et son lieutenant general en ladite ville de Chartres et pays Chartrain, avec soixante Suisses de ma livrée pour ma garde, une compagnie de chevaux legers soubs le nom de mon fils, conduite par le sieur du Gay, vieil et ancien gentil-homme, avec tous les appointemens et advantages ordonnez aux gouverneurs, ou telles personnes; comme aussi reprit pour gouverneur particulier et lieutenant de roy audit païs M. de Sourdy, que les habitans avoient mis dehors quand ils s'estoient declarez pour la ligue; lequel avoit tousjours demeuré au service du roy, et ordinairement à Bonneval, à six lieuës de ladite ville, avec bonne garnison pour les incommoder et tourmenter davantage, et luy ordonna quant et quand gardes et troupes necessaires à personnes de cette qualité, pour, avec ce qu'il avoit maintenu l'authorité de Sa Majesté, conserver la liberté du commerce et du labourage audit païs; ce que nous fismes l'un l'autre, graces à Dieu, assez doucement et heureusement, selon l'intention de Sa Majesté, dont ses serviteurs recevoient toute satisfaction, comme les ligueurs la peine qu'ils avoient meritée par leur desobeïssance ainsi opiniastrée. Comme le roy venoit au siege de ladite ville de Chartres, il vint nouvelles assurées de la deffaite d'un certain capitaine de la ligue, nommé La Croix, qui estoit party d'Orleans pour se venir jetter dedans Chartres avec deux cents arquebusiers choisis pour soustenir le siege, dont quatre seulement se sauverent avec luy, comme aussi d'un autre costé que le sieur de La Chastre, un des principaux capitaines de la ligue, avoit esté très-mal mené en Berry par le sieur de Chastillon, qui venoit trouver Sa Majesté audit siege de Chartres; que le gouverneur de Chastellerault avançoit les affaires du roy, et avoit deffait un regiment de la ligue en Poictou, et que M. de Nemours s'estoit retiré vers Lyon, voyant ne pouvoir s'advantager du costé de Champagne, où M. de Nevers establissoit peu à peu l'authorité du roy; et ainsi, graces à Dieu, les affaires de Sa Majesté s'advançoient de tous costez, qui encourageoient les gens de bien à leur devoir, et partant les meschans à une plus grande apprehension de leurs fautes.

Et durant ledit siege de Chartres, M. de Luxembourg, personne assez remarquable par ses extraordinaires qualitez et charges, par la permission du roy escrivit, tant en son nom que de tous les princes et officiers de la couronne et autres catholiques estans lors à la suite du roy, une lettre bien conceue et bien faite au pape, pour detromper Sa Saincteté, et le divertir, avec tout respect et raison, de favoriser davantage les mauvais desseins de la ligue; ladite lettre datée du camp devant Chartres du 8 avril *1591*; et est vray que je fus le premier qui m'advisay de faire cette depesche, qui fut resolue et arrestée entre nous catholiques en l'abbaye de Josaphat près Chartres, où j'estois logé durant ledit siege; laquelle commença de donner à Rome quelque meilleure impression du roy et de ses serviteurs que la ligue ne desiroit.

D'autre costé cependant, M. du Mayne, grandement marry de n'avoir pu conserver ny secourir ladite ville de Chartres, dont les Parisiens luy faisoient grands reproches, car ils l'estimoient comme leur grenier à bled, tourna ses forces vers Chasteau-Thierry, qu'il assiegea, y fit bresche, et l'emporta par composition faite par luy avec messieurs de l'Espinars[1] pere et fils qui y commandoient, et qui avoient destourné le roy d'y laisser garnison; tellement qu'ils furent soupçonnez d'avoir esté auparavant gaignez; et fut resolu de s'informer contr'eux par la cour de parlement, qui estoit lors à Chaalons : et le roy indigné contr'eux accorda leur confiscation à M. de Givry : cela n'empescha pas que M. du Mayne, pour s'assurer de

[1] Claude Pinart, ancien secrétaire d'Etat, et son fils le vicomte de Comblisy.

cette place, mist en leur lieu le sieur d'Essone [1], frere du cardinal de Lenoncourt; ledit sieur cardinal s'estant alors retiré en ladite ville en une sienne abbaye qu'il avoit aux faux-bourgs, après avoir quelque peu auparavant remis les sceaux de la ligue, qu'il avoit entre les mains, à M. le president de Neuilly à Paris, et pour commander en l'absence dudit sieur d'Essome, le capitaine; et après se retira ledit sieur du Mayne à Reims, d'où il depescha M. le president Janin [2], son plus grand confident conseiller, avec un agent de Lorraine, pour aller trouver M. le duc de Savoye en Provence, et avec luy s'embarquer, comme ils firent, à Marseille sur la mer, et aller ensemble en Espagne, pour de là tirer quelque remede et secours, et aussi quelque instruction et argent pour les necessitez de la ligue.

Au mois de juillet dudit an 1591, le roy estant à Mantes, resolut en son conseil, ainsi bien estably, et auquel il avoit mandé des principaux officiers, de faire deux declarations [3], que M. de Fresne dressa, et que nous arrestasmes par après ensemble; l'une pour tesmoigner l'intention que Sa Majesté avoit tousjours eue de conserver en ce royaume la religion catholique, apostolique et romaine, et de se faire au plustost qu'il pourroit instruire, comme il l'avoit declaré et promis dès incontinent après la mort du feu roy, et avec cela mandement à sa cour de parlement de proceder par les formes ordinaires contre les bulles d'excommunication apportées de nouveau de Rome en ce royaume, comme contraires aux privileges et libertés de l'eglise gallicane; l'autre declaration pour remettre les edicts de pacification autresfois faits en faveur de ceux de la religion pretendue, et depuis revoquez par le feu roy ès années 1585 et 1588; en suitte de laquelle premiere declaration, aussi tost verifiée comme l'autre aussi au parlement lors estant à Tours et Chaalons, l'on y ordonna des arrests furieux, selon la chaleur du temps, contre lesdites bulles d'excommunication et contre le nonce du pape qui les avoit apportées; sur quoy ceux dudit parlement demeurant à Paris, donnerent un autre arrest tout contraire et plus furieux encores, declarant les autres nuls, comme faits par personnes privées, et qui n'estoient en lieu ny en authorité legitime de ce faire; portant de plus quelque sorte de sauf-conduit pour les deputez des estats generaux mandez et convoquez à Paris, avec grandes condamnations et peines à tous ceux qui les voudroient empescher d'y venir; et ainsi les cours de parlement, à l'exemple du reste de la France, se faisoient la guerre entr'eux avec passion, chacun pour leur party.

Le roy un peu auparavant avoit fait une course en Normandie, où il avoit emporté la ville..... en plein jour, par une entreprise faite par le capitaine du Hallot, et conduite prudemment par Sa Majesté, puis estoit allé à Dieppe recevoir quelques munitions de guerre que la reine d'Angleterre luy envoyoit, et après vint repasser par Mantes, où il nous avoit laissez, et où il arresta les declarations susdites; et après, Sa Majesté alla faire un tour du costé de Champagne pour mieux munir et assurer les villes qui estoient en son obeissance; et à la sollicitation de M. de Longueville et de la noblesse de Picardie, Sa Majesté se resolut d'assieger la ville de Noyon, dans laquelle force personnes de la ligue se voulurent jetter, dont la pluspart y manquerent, et furent deffaits le 15 d'aoust 1591. M. de Guise, de long-temps prisonnier au chasteau de Tours, où il avoit esté mené après la mort de feu M. de Guise son pere, et laissé entre les mains du sieur Rouvray, lieutenant des gardes du corps du roy, se sauva dextrement dudit chasteau, où quelque temps auparavant il avoit accoustumé à ce dessein de jouer avec les gardes, pour passer son temps estant jeune, en jouant au jeu de cachette, où les uns et les autres se faisoient longuement chercher; et ledit jour, ayant fait provision d'une corde, et prenant l'occasion de l'heure de midy, que toutes les portes de la ville de Tours se tenoient tousjours fermées et la riviere alors très-basse, qui d'ordinaire flotte bien haut au pied dudit chasteau, après avoir fermé quelques portes du donzon sur luy, comme en jouant attacha le bout de ladite corde à la fenestre de sa chambre, si haute qu'elle n'avoit

[1] Robert de Lenoncourt, abbé d'Essome, quitta les sceaux pour prendre le gouvernement de Château-Thierry.

[2] Le président Jeannin.

[3] L'édit par lequel Henri IV remettait en vigueur les anciens édits de pacification, et annulait ceux de 1585 et de 1588, fut donné à Mantes dans le cours de juillet 1591.

esté grillée, et avec luy un vallet de chambre qui avoit tousjours demeuré prisonnier avec ledit duc, se coula le long de ladite corde nouée, si bien qu'avec ses chausses rompues, et ses mains un peu escorchées, et sans chapeau, il tomba sans autre mal à terre, trouvant un petit batteau avec des gens à point nommé pour traverser ladite riviere, et deux cens chevaux au delà d'icelle avec un bon cheval d'Espagne pour luy, que M. de La Chastre luy avoit envoyé, lesquels le conduisirent à Orleans, où il fut magnifiquement receu, et avec joye incroyable du peuple, et plus encores à Paris, où l'on tenoit que ledit peuple l'eust sans doute fait couronner et declarer roy, s'il se fust ainsy eschappé quelque temps après la mort de feu M. de Guise son pere, et avant que M. du Mayne son oncle se fust emparé de l'authorité de la ligue et de l'estat: et voilà jusques où allerent les passions du temps; pendant quoy M. du Mayne et ledit sieur de Guise se formoient après cela tous les jours des jalousies et soupçons l'un de l'autre, et ainsi, Dieu le permettant, dissipoient et ruinoient peu à peu l'union et intelligence necessaire entr'eux pour maintenir leur party. Le roy, de l'autre costé, grandement courroussé de cette evasion si inopinée, à laquelle tous ses serviteurs qui estoient pour lors à Tours n'avoient pas remedié, ledit sieur de Guise estant à plus de trois lieues de la ville avant qu'on le sceust pour courir après, on en rejetta toute la honte et le blasme sur ledit sieur de Rouvray, contre lequel le parlement en fit aussi tost informer, et emprisonner aucuns desdites gardes, et mesme ledit vallet de chambre demeuré de reste, bien que grandement estimé d'avoir pu ainsi bien servir et fait eschapper son maistre; et enfin le roy par sa bonté, voyant qu'il y avoit eu plus d'artifice du costé du prisonnier que de meschanceté de celuy de ses gardes, fit tout relascher, et se contenta de ne se plus vouloir servir de cesdites gardes, tant dudit sieur de Rouvray que d'aucuns archers d'icelle qui avoient esté negligens à cela avec luy.

En ce mesme temps M. du Mayne, ayant veu revenir le roy vers Noyon, et le voyant assez diverty et empesché d'assieger ladite ville, fit une secrette entreprise sur celle de Mantes, où nous estions tous, les officiers du conseil et grands de la cour, desquels ils esperoient tirer de grosses rançons et butins faisant cette prise; pour parvenir à laquelle M. Dalincourt, gouverneur de Pontoise pour la ligue, avoit mesnagé quelques intelligences dedans; mais M. de Rosny, qui en estoit gouverneur pour le roy, les sceut si à propos descouvrir et nous en donner advis au conseil du roy, que ladite entreprise ne fit autre effect que de nous obliger à nous rendre plus soigneux de nostre seureté; et ainsi ledit sieur du Mayne manqua là; et, croyant pouvoir mieux reussir ailleurs, s'en alla avec toutes les forces qu'il avoit pour joindre celles que le sieur de Rosne luy amenoit de Flandres de la part du prince de Parme, qui estoient desjà advancez en Champagne au nombre de mil chevaux et trois à quatre mil hommes de pied, soubs la charge et conduite du duc d'Arscot, et tous ensemble tournerent vers ladite ville de Noyon pour la secourir et en faire lever le siege, dont le roy fut fort aise; car il estimoit par cette occasion pouvoir attirer ledit sieur duc du Mayne à une bataille qu'il desiroit tousjours infiniment, sans vouloir toutefois lever ledit siege, bien qu'il fust alors de beaucoup moins fort, n'ayant pas deux mille chevaux, tant François qu'estrangers, et pas plus de cinq à six mille hommes de pied de toutes nations; et ledit sieur du Mayne n'ayant pas moins de trois mille chevaux et douze mille hommes de pied, quasi tous François; et bien qu'ainsi la partie semblast mal faite, le roy ne laissa de continuer ledit siege, et d'attaquer par infinies escarmouches ses ennemis, tousjours avec quelque advantage; et enfin, voyant qu'ils ne vouloient entrer en plus grand combat, se resolut d'emporter ladite ville de Noyon par assaut; et comme tout y estoit disposé et jà à demy accomply, ceux de ladite ville ne se voulurent perdre, demandans à parlementer, ce que Sa Majesté leur accorda, et fut faite leur composition de remettre ladite ville en l'obeissance du roy dans l'espace de vingt-quatre heures, si ledit sieur du Mayne ne la pouvoit secourir; ce que n'ayant peu faire, ladite ville de Noyon se rendit à Sa Majesté le 19 d'aoust audit an 1591.

Au mois de septembre audit an 1591, M. de Lesdiguieres, revenu de Provence, deffit encore les troupes de M. le duc de Savoye en Dauphiné, qui y avoient assiegé une place nouvel-

lement faite par luy pour la seureté de la ville de Grenoble, appelée le fort de Barrault, où il en demeura plus de deux mil sur la place et dix-huict drapeaux, et force chefs pris[1]; ledit duc de Savoye s'estant ainsi imprudemment embarqué au party de la ligue, pource qu'il avoit estimé que, parmy les brouilleries, desordres et ruines de cet estat, il pourroit bien se conserver le marquisat de Salusse, dont il s'estoit emparé incontinent après la mort de feu M. de Guise à Blois.

Comme chacun veid les affaires du roy prosperer ainsi de tous costez, force ligueurs et mauvais François commencerent à chercher l'occasion, et minuter quelque honneste retraite à leur devoir et retour en leurs charges sous l'obeissance de Sa Majesté, à laquelle je conseillay de ne refuser personne, ce qu'elle trouva bon; et ainsi accordasmes par lettres patentes force restablissemens d'officiers; et bien que les cours souveraines en fissent grande difficulté, nous fismes passer et verifier les meilleurs et plus importans. Par raison d'estat l'on commença aussi fort alors à parler de la conversion du roy, et qu'il estoit necessaire qu'il fust instruit en la religion catholique; surquoy l'on fit infinis discours de toutes façons, concluant tous à cette juste necessité, hormis que les francs huguenots et desesperez ligueurs, craignans de là leurs ruines, ne purent s'empescher de descrier cette conversion.

Au mois de decembre 1591, certains premiers autheurs de la ligue, et plus seditieux d'entre le peuple de Paris, qui se nommoient les Seize, comme deputez des seize quartiers de la ville, de long-temps mesnagez et quasi tous gagnez pour l'Espagne, voulant s'establir et authoriser davantage pour en acheminer les desseins au prejudice de l'estat et du roy, pource ne pouvant ou ne voulant plus supporter la puissance et domination qu'ils avoient fait prendre à M. du Mayne, qu'ils croyoient par ce moyen deffaire et ruiner, advertis en leur conseil des Seize qu'ils tenoient tous les jours, et ausquels se resolvoient les plus grandes affaires du party de la ligue, que M. le president de Brisson, qui faisoit lors la charge de premier president au parlement demeuré à Paris, et force autres gens de bien commençoient à se lasser de leur tyrannie et en prevoir les malheurs, qui alloient à l'entiere ruine et perte de l'estat, croyant avoir rencontré ce qu'ils cherchoient pour accroistre leur authorité, après quelques conseils tenus entr'eux, sans en rien vouloir communiquer audit sieur du Mayne, ny en son absence au gouverneur et prevost des marchands de Paris, lesdits Seize, ou aucuns des plus hardis d'entr'eux, s'en allerent de leur propre et particuliere authorité, avec main armée, se saisir de la personne dudit sieur president Brisson et de deux conseillers, l'un dudit parlement, nommé l'Archer, l'autre du chastelet, nommé Tardif, lesquels ils emprisonnerent, et quasi sans aucune forme de procez, les firent tous trois pendre et estrangler en plein jour dans la prison, le 15 dudit mois de decembre, la nuict, les firent porter à la Greve et attacher à des potences, et exposer à la vuë de tout le peuple, où ils demeurerent deux jours suivans entiers; de quoy mondit sieur du Mayne aussi tost adverty, jugeant bien où alloit cette violence, et voulant en oster la consequence, bien qu'ils l'eussent couvert depuis de quelque specieuse accusation et mauvaise forme de procez, ledit sieur du Mayne accourut en toute diligence à Paris, et, estant dans le Louvre, envoya querir quatre desdits Seize qu'il estimoit les plus entreprenans, et qui avoient mené cette affaire, lesquels amenez, moitié par amitié, moitié par force, il fit aussi de son authorité privée, et sans aucune forme de procez, pendre et estrangler, et attacher aux pilliers de la salle d'embas du Louvre lesdits quatre Seize nommés Louchart, Auroux, Ameline et Emonot, et après fit une declaration d'abolition du reste de cette affaire, qui fut verifiée audit parlement de Paris, portant deffenses très-expresses audit conseil des Seize de se plus assembler sur peine de la mort, et de rasement de maisons où ils s'assembloient; ce qui fut publié par tous les carrefours de Paris le 20 decembre 1591; et en cette courageuse execution ledit sieur du Mayne se servit du sieur de Villeroy, qui estoit lors de ladite ligue.

Sur la fin de ladite année le roy, se sentant fortifié de quelque secours qui luy estoit fraischement arrivé d'Angleterre, Allemagne et Flandre, se resolut d'aller assieger la ville de Rouen; et au mesme temps ceux de la ligue

[1] Lesdiguières remporta cette nouvelle victoire dans la plaine de Pontcharra, le 18 septembre 1591.

eurent recours au roy d'Espagne, lequel ordonna au duc de Parme que, toutes autres affaires laissées ou accommodées pour un temps du costé de Flandres, il vinst aussi-tost en France avec le plus de forces qu'il pourroit ramasser, pour tascher de faire lever ledit siege en apparence, mais à dessein bien plus formé pour obliger par là les Parisiens et les fortifier, et soustenir avec eux les estats qui y estoient assemblez, en la resolution qui avoit esté de long-temps proposée, et depuis peu envoyée en Espagne par le president Janin, pour faire tomber la couronne de France, par l'authorité et l'eslection desdits estats, à quelqu'un des princes de la ligue qui espouseroit l'infante, ou declarer ladite infante reine heritiere commune de la maison de France, à condition qu'elle espouseroit un prince françois à son choix et eslection, et qu'elle jureroit la conservation des loix et coustumes du royaume, et autres conditions particulieres très-grandes, et particulierement pour les interests de tous les principaux conducteurs de ce beau dessein, selon qu'il se peut voir par plusieurs lettres et missions qui doivent estre dans l'histoire du temps; le tout ayant esté ainsi traité entre ledit president Janin et le president Richardot revenu d'Espagne, et don Diego d'Ibarra, principal agent du roy d'Espagne en France, lesdits sieurs ducs de Parme et du Mayne, et le sieur de La Chastre pour M. de Guise.

Le roy continuant en sa resolution d'assieger Rouen, M. du Mayne y envoya M. le duc d'Esguillon [1] son fils aisné, comme gouverneur de Normandie, pour y commander, avec M. de Villars lieutenant audit gouvernement, lesquels arrivez et bien receus en ladite ville, firent une très-grande assemblée de tous les corps d'icelle dans l'abbaye de Saint-Ouyn, pour encourager le peuple à mieux soustenir ledit siege, et l'assurer d'un secours prochain, et obliger un chacun à reïterer le serment de fidelité à la ligue; ce qui fut fait par l'advis du premier president de la cour, et trois jours après ledit sieur de Villars fit entrer dans ladite ville six cents chevaux et douze cents arquebuziers, qu'il distribua au fort de Saincte-Catherine, au vieil palais, et à la porte Sainct-Hilaire et autres places plus importantes de ladite ville, de laquelle furent chassez quelques-uns soupçonnez d'estre serviteurs du roy, et force personnes inutiles, et y fut estably ordre et police pour n'y manquer de vivres, et n'estre point reduits à semblable fin que ceux de Paris.

Cependant le roy, qui s'estoit desjà rendu maistre de Louviers, voyant son armée grossir tous les jours, chacun courant audit siege, se promettant grand butin à la prise de ladite ville de Rouen, Sa Majesté fit les approches d'icelle, et enferma tous les passages par la terre, mais non par l'eau, car ceux du Havre de Grace, où commandoit aussi ledit sieur de Villars, y abordoient plus facilement; et après envoya sommer ladite ville de le recognoistre et la remettre en son obeïssance par un herault, avec une lettre; à quoy ils ne voulurent obeir, ny prendre garde aux favorables promesses ny aux cruelles menaces qu'elle portoit, selon leur resolution; dont le roy se sentant justement offensé, pressant davantage ledit siege, emporta d'abord l'eglise Sainct-André, hors la porte d'Amboise, d'où il pensoit battre la ville; mais M. de Villars y remedia par une contre-batterie de coulevrines qu'il pointa advantageusement sur la muraille d'icelle; et neantmoins cela n'empescha pas que le mareschal de Biron ne la tinst fermée et bouclée de tous costez, tellement que ceux de dedans commencerent fort à souffrir, recourans aux processions et prieres publiques et particulieres, où les predicateurs n'oublioient à bien encourager tout le monde à leur deffense. Ainsi Sa Majesté poursuivit ledit siege, entretenant son armée par le moyen de bons magasins et estapes qui avoient auparavant esté à ce dessein establis audit Louviers, à Caen, au Ponteau de mer et au Pont de l'Arche, qui estoient en son obeïssance; lequel siege dura tout le mois de decembre 1591, janvier et partie de fevrier 1592, où l'on ne manqua de part et d'autre aux attaques, escarmouches, batteries, entreprises, sorties, et autres emplois ordinaires de guerre en tels sieges royaux; ceux de dedans y ayant tousjours très-courageusement resisté, et entr'autres choses descouvrirent une entreprise qui pouvoit reussir à ladite porte d'Amboise, le

[1] Le duc de Mayenne avait donné le gouvernement de Rouen à Henri d'Aiguillon son fils; mais André de Villars-Brancas était chargé de la défense de la ville.

2 janvier 1592, de quelques-uns, tant soldats qu'autres de dedans, dont trois des premiers furent pendus dans ladite ville par arrest du parlement, qui, non content de cette punition, en ordonna une autre qui fut publié par tout, portant deffenses très-expresses à toutes personnes, sur peine de la vie, de recognoistre le roy, traiter avec luy ou ses serviteurs en façon quelconque; ledit arrest est du 7 janvier audit an 1592.

Pour pourvoir et remedier audit siege, M. du Mayne pressa tellement le duc de Parme, qu'enfin ayant joint toutes leurs forces ensemble, et donné advis aux assiegez de leur prompt secours pour les encourager à tenir ferme, partirent de Sainct-Vallery, et prirent leur chemin par Neuf-Chastel qu'ils assiegerent, et le battirent si furieusement, que M. de Givry, que le roy avoit mis dedans avec trop peu de forces, ne pouvant y resister à cause de la foiblesse de la place, fut contraint de la leur abandonner, et sortir d'icelle par composition avec tout ce qu'il put de troupes, armes et bagage, le 12 fevrier 1592.

Ledit sieur duc de Parme et duc du Mayne, infiniment glorieux de cette prise de Neuf-Chastel, où ils mirent bonne garnison, poursuivirent vers Rouen avec contenance de vouloir faire merveilles, ou pour le moins de venir à une bataille; ce que le roy, ayant tousjours infiniment desiré, les voyant ainsi s'approcher, s'advança au devant d'eux jusques à Aumalle, laissant audit siege de Rouen M. le mareschal de Biron avec partie de son armée, et menant avec luy toute sa meilleure cavalerie, avec laquelle estant trop entreprenant et hazardeux pour un roy, il se porta à un combat du tout inegal, là où il estoit trop faible, et les ennemis trop forts; mais l'extreme desir qu'il avoit de se voir aux mains avec eux le fit embarquer en ce dit combat audit Aumalle, où il fut un peu blessé, mais sans peril, graces à Dieu, qui l'en sortit avec toute sorte d'honneur, et le fit après heureusement retirer et sortir de cette malheureuse rencontre, pour s'en aller reposer et se faire guerir à Dieppe, où il se retira.

Durant ces choses, M. le mareschal de Biron demeura tousjours ferme audit siege de Rouen, et voyant le roy ainsi blessé, et le duc de Parme venir la teste baissée, et estre desjà à deux lieuës de luy avec une si puissante armée qu'il luy estoit impossible de soustenir l'effort; après en avoir donné advis au roy, et receu son commandement, leva le siege de ladite ville le 20 fevrier 1592, et se retira malgré ses ennemis en plein midi avec toute l'armée du roy qui estoit audit siege et en si mauvaise saison, pour attendre que le roy fust guery, afin de rejoindre toutes ses forces pour obliger ses ennemis à une bataille tant et tant de fois par lui desirée et recherchée. Cependant ceux de ladite ville de Rouen, infiniment aises et glorieux de se voir ainsi delivrez dudit siege après le *Te Deum* chanté et les feux de joye faits, envoyerent incontinent à Nostre Dame de Laurette une lampe de deux cents marcs d'argent qu'ils y donnerent et fonderent pour allumer à perpetuité, au nom des deputez de ladite ville, pour leur delivrance dudit siege; et en ces diverses occurrences se firent plusieurs discours de tous costez, chacun prejugeant diversement le succez des affaires de cet estat, selon son jugement, sa passion et son interest particulier.

Et parce que M. le cardinal de Bourbon et moy, avec tous ceux du conseil, estions logez à Darnetal durant ledict siege pour servir à icelui, avec ledict sieur mareschal de Biron, voyant ledit duc de Parme s'approcher furieusement de nous à dessein de nous enlever, ayant desjà fait passer son armée à Pont-Dormy à force de batteaux, nous en donnasmes advis au roy si à propos, que, courageux infiniment, sans attendre l'entiere guerison de sa blessure, il sortit de Dieppe après y avoir laissé bon ordre à certaine entreprise que ses ennemis y avoient brassée, et se rendit la mesme nuict audit Darnetal, où il trouva que, par les soins dudit sieur cardinal et la diligence dudit sieur mareschal de Biron, nous avions jà fait conduire sept pieces d'artillerie avec toute l'armée de Sa Majesté au village nommé Bans, qui est à une lieuë au dessus dudit Darnetal, et par lequel venoit passer ledit duc de Parme pour l'y attendre et bien recevoir. Le roy, fort content de cette diligence, s'y acheminant aussi-tost, demeura près de trois heures en bataille avec toute son armée près ledit village de Bans, s'estant retiré pour passer le reste de la nuict, à cause de sa blessure, dans un moulin qui se trouva là fort à propos, et

nous ayant commandé de nous retirer à Bourde; pendant lequel temps il donna à ses ennemis et aux plus advancez d'eux toutes les attaques et escarmouches qu'il put pour les attirer à une bataille, à laquelle ledit duc de Parme fit contenance de vouloir venir; et soubz cette feinte fit peu à peu couler son armée à costé dudit Darnetal, en sorte qu'il la fit approcher de Rouën, et puis y arriva avec messieurs du Mayne et duc de Guise le 21 avril 1592, et entra en ladite ville sur les deux heures du matin, ayant fait passer quelques troupes par ledit Darnetal, qui y furent deffaites par M. de Bouillon que le roy y avoit laissé, et ce à dessein d'amuser l'armée du roy par ce moyen, et attraper, comme il le fit, avec le reste de son armée la ville de Rouën qu'il vouloit conserver.

Le duc de Parme, n'ayant fait que disner et passer dans ladite ville de Rouën, s'en alla attaquer celle de Caudebec qu'il fit battre tout le jour, et forcer ceux du roy qui estoient dedans de la luy rendre et abandonner la nuict suivante; mais Dieu permit qu'il ne la garda guere, car le roy, ne songeant qu'à l'attraper en quelque coin, voyant ses façons ordinaires de reculer tousjours à combattre, ayant en toute diligence tiré de toutes les garnisons et ramassé de tous costez le plus de force qu'il put, et ainsi promptement accreu son armée de plus de trois mille chevaux françois et de six mil hommes de pied, au lieu des Anglois et des Allemans qui s'estoient voulu retirer dès que le siege de Rouën fut levé; voyant Sa Majesté que messieurs les ducs du Mayne et de Guise estoient logés à Yvetot au pays de Caux, à deux lieues du quartier dudit duc de Parme, elle fit tourner la teste de toute son armée vers ledit Yvetot, et si à propos charger leur avant-garde, à l'heure du disné, qu'elle fut presque entierement deffaite, et ledit sieur duc du Mayne reduit de se sauver, abandonnant au pillage des soldats du roy tout leur bagage, et se cantonnerent dans ledit Yvetot, où s'estant jà joint avec ledit duc de Parme, le roy les poursuivit, et estant allé luy-mesme en pourpoint recognoistre la forme de leur retranchement audit lieu, le lendemain, dernier jour d'avril 1592, il fit approcher toute son armée, et ayant mis pied à terre avec toute sa noblesse la picque à la main, ils attaquerent si furieusement lesdits retranchemens, que ses ennemis furent contraints de luy quitter et abandonner ledit logis d'Yvetot; et en ce combat fut blessé ledit duc de Parme d'une mousquetade de deux balles en deux endroits du bras, l'une au-dessous du coude, l'autre près du moignon de l'espaule, et y demeurerent près de trois mille hommes, tuez ou pris, de l'armée ennemie; entr'autres prisonniers, M. le baron de La Chastre[1], le sieur de Rosne[2], qui conduisoit ordinairement l'avant-garde dudit sieur du Mayne, le chevalier Breton[3], don Diego de Castille, et plusieurs autres. Le roy y perdit aussi quelques-uns des siens, comme grisons ou Anglois, mais en fort petit nombre, et peu de personnes de remarque, sinon le sieur de Hacqueville et baron de Bouteville; et après cette si heureuse meslée du roy, force gens estimans qu'elle luy estoit preveuë par conduite et stratageme de guerre, ayant, à ce dessein, preparé son armée après la levée du siege de Rouën pour mieux rattrapper ses ennemis à l'impourveu, et, les rejoignant après, leur donner, comme il fit, bravement cette retraite : mais moy, je sçay bien, comme ayant eu l'honneur de participer tousjours à ses particuliers desseins et conseils, que cette heureuse journée nasquit de l'occasion, qui fut très-prudemment et courageusement embrassée par le courage du roy, offensé de sa blessure à Aumalle, de ce que, sans avoir pu attirer ledit duc de Parme au combat, il luy avoit fait lever deux grand et importans sieges de devant Paris et de Rouën, et, pour plus asseurée verité, que ce fut un grand effect de la grace particuliere de Dieu à la conservation de cette monarchie.

Après cette assez notable deffaite d'Yvetot, le duc de Parme se retira avec toute son armée vers Fescamp, non sans grand deplaisir et perte d'hommes et bagage, où le roy le poursuivit encore, où il n'y a point de refuite que par la mer et trop peu d'estenduë pour recevoir vivres suffisans à une armée, le força à combattre et à le ruiner entierement pour le peu de forces qui luy restoient; mais au contraire, s'estant fortifié par de grands et doubles retranchemens, y amuse le roy quelque temps, et après infinies attaques et combats de part et d'autre, et une

[1] Fils aîné du maréchal de La Châtre.
[2] Chrétien de Rosne, maréchal de la Ligue.
[3] Berton des Balbes.

deffaite de vingt-deux cornettes espagnolles que Sa Majesté fit le 10 may 1592, la famine et les autres incommoditez qui suivent d'ordinaire les armées estrangeres, et qui tournent en deroute, mit un tel effroy parmy celle-là, que chacun d'eux, sans ordre ny congé, s'eschappa et s'enfuit du mieux qu'il put, abandonnant tous les bagages et artilleries à la mercy des soldats de l'armée du roy, qui s'en trouverent bien; et mesme ledit duc de Parme, entierement decouragé, et deplaisant de ce mauvais succès, se retira de là, et se sauva à la derobée avec les principaux qu'il avoit menez et qui luy estoient restez; et au lieu de retourner vers Paris, comme chacun des autres faisoit, il n'y voulut aller, fust par discretion ou par crainte du peuple: lequel avoit esperé de luy toute autre chose meilleure à son party; ains, estant eschappé des mains de l'armée du roy, prit son chemin par la Picardie, se retira blessé et tout confus au païs d'Artois, abandonnant toutes ses conquestes au roy, qui, sans reperdre aucun temps, reprit et se rendit maistre de tout ce que l'autre avoit acquis et usurpé; tellement que de là en avant le nom et l'authorité espagnole commencerent fort à desplaire en France.

Neantmoins M. du Mayne et les principaux chefs de la ligue d'un costé, et messieurs les princes et ses proches de l'autre, songeans tousjours à son interest particulier, remirent sus leurs intelligences, caballes et pratiques, tant en dedans que dehors le royaume, pour renoüer les affaires de la ligue ainsi mal menées, et consulterent avec les agens d'Espagne restez à Paris pour trouver quelque moyen de faire reussir les premiers desseins concertez de faire tomber la couronne à l'infante d'Espagne par l'authorité des estats, comme j'ai desjà remarqué; à quoy ledit sieur du Mayne apporta souz main tous les empeschemens qu'il put; car, estant marié, il ne pouvoit esperer d'espouser ladite infante et la couronne ensemble; et, pretendant y pouvoir parvenir par quelque autre voye, traversa les pratiques que M. de Guise son neveu faisoit à mesme dessein, et entra en quelque sorte de traitté secret avec M. de Nemours son frere uterin pour l'y faire parvenir, à condition que la lieutenance generale avec toute sorte de puissance luy demeureroient, et que ledit sieur de Nemours se contenteroit du nom et de la qualité de roy, avec la conduite des armées, qui estoit toute son ambition; et ainsi chacun visoit pour soy à ce grand but de la royauté, se desnouant les affections et intelligences necessaires à leur party; et Dieu en disposa d'autre sorte.

Au mois d'aoust de ladite année 1592, le gouverneur de Fontarabie pour le roy d'Espagne pratiqua une intelligence dedans la ville de Bayonne, par le moyen et entremise de deux medecins, l'un espagnol, et l'autre françois, qui avoient, par la proximité de ladite ville, de long temps contracté amitié et correspondance; en sorte que, sans le soin du sieur de la Hilliere, lors gouverneur dudit Bayonne, ladite entreprise eust pu reussir par le moyen de quantité de vaisseaux armez qui s'estoient exprès approchez; mais le tout estant descouvert, lesdits medecins furent pris, convaincus, et furent tous deux pendus sans que l'Espagnol voulust jamais rien declarer du fait et des principaux de ladite entreprise.

Au mois de septembre, M. de Joyeuse continuant avec assez d'advantage le progrez des affaires de la ligue du costé du Languedoc, bien que M. le connestable, comme gouverneur dudit pays, s'y opposast, et M. d'Espernon aussi y passant pour aller en Provence; et M. de Nemours faisoit du costé de Lyon, s'estant en ce temps emparé par intelligence de la ville et du chasteau de Vienne en Dauphiné, croyant ainsi tous estonner davantage le roy, le troublant tous ensemble en tant de divers endroits; et en mesme temps M. du Mayne surprit et emporta le Ponteau de mer en Normandie, et M. le mareschal de Biron, qui avoit assiegé Espernay en Champagne, y fut tué d'un coup de canon qui lui emporta la teste; qui fut une grande perte pour Sa Majesté, qu'il servoit fort bien: mais, en contr'eschange de cette disgrace, M. de Themines, fortifié et assisté de quelque noblesse affectionnée au service du roy, voyant que ledit sieur de Joyeuse avoit assiegé Villemur audit pays de Languedoc, se jetta dedans pour la deffendre, et fit tant d'attaques et d'ambuscades par dedans et par dehors audit sieur de Joyeuse, qu'il le deffit entierement audit siege, bien qu'il n'eust pas plus de cinq cens chevaux et deux mil hommes de pied, et que ledit sieur de Joyeuse en eust une fois autant; et y eut en-

tr'eux comme une espece de petite bataille, dont l'honneur tout entier demeura audit sieur de Themines, et la honte audit sieur de Joyeuse, lequel, se voulant sauver, après y avoir suffisamment tesmoigné sa valeur et son courage, passa à gué une petite riviere appellée le Tar : il s'y noya, et plusieurs autres avec luy ; et ainsi la ligue perdit en cette deroute environ deux mille hommes, avec trois canons et deux coulevrines, et vingt-deux drapeaux qui furent apportez au roy, qui y perdit environ deux cens hommes ; et en ceste façon se passa l'automne de cette année 1592, pendant laquelle Sa Majesté, demeurant tousjours aux escoutes pour empescher qu'il ne vinst quelques forces estrangeres, donna ordre aux affaires plus pressées du temps, distribuant ses troupes aux endroits moins assurez, et donnant congé à une partie de sa noblesse qui estoit harassée, retenant le reste avec luy pour ne manquer à faire quelque chose.

Au mois d'octobre 1592, M. de Bouillon, estant à Sedan, attaqua avec plusieurs autres serviteurs du roy le sieur d'Amblise, grand mareschal, et comme lieutenant de M. le duc de Lorraine, lequel avoit assiegé une petite ville du pays Messin nommé Beaumont, à trois lieues dudit Sedan, dont il le contraignit de se retirer, et perdirent six ou sept cens hommes des siens, et six canons ; et en contr'eschange ledit sieur de Bouillon se transporta à une autre petite ville de Lorraine, à huict lieues dudit Sedan, appellée Dun, sur la riviere de Meuse, laquelle il emporta à force de petards et combats à la main, au commencement du mois de decembre 1592, et en ce mesme temps le sieur de Vaugrenant, commandant pour le service du roy dans la ville de Saint-Jean-de-Lône en Bourgogne, deffit dix-sept compagnies de gens de pied de la garnison de Dijon pour M. du Mayne, desquelles il remporta leurs drapeaux, avec toutes les armes et bagages, et fit cette defaite à deux petites lieues de la ville de Dijon.

Cependant toutes ces choses se passoient dans le royaume, le roy allant, selon les occasions, tantost à Senlis, tantost à Saint-Denis, à Mantes et à Chartres, où nous autres de son conseil le suivions, et allions tous seuls, selon qu'il estoit necessaire pour son service. Estant audit Chartres au mois de septembre audit an 1592, je me resolus de faire le mariage de ma seconde fille, nommée Anne, ainsi que feu sa mere, avec messire Gilbert de La Tremoüille, sieur de Royan, qui de fort long-temps auparavant en faisoit la recherche, tant par luy que par infinies personnes de grande qualité, ses parens et amis ; et enfin, par la negociation de mon neveu de La Roche des Aubiez, fut conclud ledit mariage, avec grand contentement de pouvoir marier ma fille à un gentilhomme de telle maison, et qui estoit parent fort proche de tous les princes et plus grands seigneurs de ce royaume, et luy un gentilhomme vrayement doué de toutes les bonnes qualitez que j'y eusse pu desirer, ayant mieux aimé avec toutes ces qualitez luy donner ma fille avec cinquante mille escus, la faisant entrer en une très-grande maison, dont l'alliance estoit honorable et advantageuse à moy et aux miens, que de rechercher pour elle plus de biens en quelque autre lieu, parce que j'ay toute ma vie plus desiré l'honneur et l'appuy des grandes alliances que les biens en ma maison. Ledit mariage donc, que je fis trouver bon au roy, fut arresté et conclud audit Chartres, et solemnisé avec pompe et assemblée de toute la cour, et convenable audit sieur de Royan et à moy, comme gouverneur dudit lieu, le 12 de septembre 1592 ; et M. de Chartres fit luy mesme la ceremonie du mariage pontificalement en son eglise, et le festin après fut dans la grande salle de l'evesché, où le bal et resjouissances accoustumées en telle chose ne manquerent ; et cela estant un fait particulier de ma maison, je ne m'y estendray davantage, et reprendray la suitte des affaires publiques de ce temps.

Je diray donc que, bien que les affaires de la ligue commençassent assez apparemment à se deffaire, neantmoins les chefs et principaux interessez en icelle, ne laisserent de faire courir infinis faux-bruits à leur advantage, pour retenir tousjours les peuples, qui tesmoignoient se lasser de si longues miseres, et porterent leurs artifices jusques à Rome, où le pape n'y voulut voir et entendre le cardinal de Gondy, qui luy eust pu veritablement declarer la verité des choses de deçà ; mais au contraire le cardinal de Plaisance, qui estoit

son legat en France et fort affectionné à ladite ligue, renouvella et confirma les interdictions et excommunications dès auparavant publiées contre le roy et ses serviteurs, avec declaration de l'intention du pape pour authoriser et confirmer l'eslection que les estats feroient d'un roy à leur fantaisie : pour à quoy remedier comme à chose de très-grande consequence messieurs de la cour de parlement qui estoient pour lors à Chalons, comme premiers advertis donnerent un arrest sur la requisition du procureur-general contre lesdites bulles, et dudit legat, avec deffences expresses sur grandes peines à tous les ecclesiastiques, nobles et autres de tous estats, d'y obeïr et de se trouver ausdits estats pour ladite eslection; ledit arrest prononcé et publié audit Chalons le 18 novembre audit an 1592.

Sur la fin du mois d'octobre les Parisiens, voyans de jour en jour accroistre leur misere et necessité, et craignans avec raison de voir à la fin de ce qu'ils n'avoient jamais pensé du commencement de leur revolte, entr'autres ceux de la cour de parlement qui y estoient demeurez, et autres corps et communautez principalles de ladite ville de Paris, commencerent à murmurer, puis à parler plus librement, et enfin à dire tout haut qu'il falloit adviser aux meilleurs moyens de faire une bonne paix pour la conservation de cet estat, et le repos et contentement de tous les bons et vrais François, et de fait ils firent plusieurs assemblées durant ledit mois pour cela, tant au parlement qu'à l'hostel-de-ville dudit Paris; dequoy M. du Mayne, apprehendant quelque effect et resolution contraire à ses desseins, et estimant que sa presence feroit tout changer, se resolut d'aller audit parlement le dernier jour dudit mois, où estant à la grande chambre, il se plaignit que l'on souffroit tels discours et propositions si contraires au bien de leur party, à quoy un nommé d'Orleans, qui jusques icy s'estoit fait paroistre l'un des plus seditieux, et qui faisoit lors la charge d'advocat general audit parlement, respondant audit sieur du Mayne de la part dudit parlement, luy fit une telle remonstrance pour luy faire cognoistre le grand desir et l'extreme necessité que chacun avoit de ladite paix, dont ledit sieur du Mayne, demeurant infiniment estonné et tout confus, se retira ainsi, et après voulut essayer de faire mieux du costé du corps de la ville, lesquels il fit assembler le 6 novembre 1592 ensuivant, et leur ayant aussi fait de grandes plaintes des assemblées et resolutions importantes que l'on faisoit journellement sans luy ny sans son sceu, disant que dans ledit mois les estats generaux du royaume alloient se tenir pour pourvoir à tout, chacun commençant fort à murmurer et se lever, il ne peut empescher que l'on ne deliberast et resolust en sa presence que l'on envoyeroit vers le roy pour obtenir la liberté du commerce et traffic de labeur en ce royaume, sans lequel l'on ne pouvoit plus subsister, en attendant sa venue: ce qu'il fut contraint d'agréer contre son interest et intention, car il n'y a rien que cette facilité et douce communication des uns avec les autres ne fasse voir et gouster à chacun le bonheur de la paix et la misere de la guerre civille.

Comme le temps et le terme des estats de ladite ligue s'approchoit, que M. du Mayne avoit mandez pour le mois de decembre 1592, et remis après au 20 janvier 1593, le duc de Parme commençoit à se resveiller et disposer de vouloir revenir en France pour la troisiesme fois, pour authoriser par sa presence et ses forces l'eslection qu'il pretendoit devoir estre faite en pleins estats pour cette couronne, en faveur et pour l'infante d'Espagne, par l'authorité que le roy d'Espagne s'estoit acquise en ce royaume, et amenoit à cet effect huict ou dix mille hommes des meilleurs qu'il eust en Flandres, et avoit ordre pour grande quantité d'argent qui estoit destiné à ce dessein; mais Dieu, qui a tousjours esté le vray et seul protecteur de cette monarchie, la voulant conserver et ne la laisser transferer en puissance estrangere, permit que ledit duc de Parme demeurast malade à Arras, où il estoit desjà advancé, et y mourut[1] le 2 decembre 1592, et comme le roy, tousjours vigilant et courageux, eut appris le dessein dudit duc de Parme, il s'estoit advancé au devant de luy jusques à Corbie avec deux mille chevaux françois, la pluspart gentilshommes bien choisis, s'assurant qu'avec cela il en deferoit quatre fois autant; et estant, graces à Dieu, relevé de cette peine par la mort dudit duc de Parme,

[1] Alexandre Farnèse, duc de Parme.

duquel l'armée se dissipa, au mesme instant le roy vint incontinent après sur ses pas à Senlis et à Sainct-Denis, où tous nous autres du conseil et gens de cour estions demeurez.

L'accident inopiné de la mort dudit duc de Parme, dont la ligue faisoit son principal bouclier pour l'Espagne, apporta beaucoup de desplaisir à force ligueurs gaignez de ce costé là, et à beaucoup d'autres mauvais François trop interessez en ce party, qui voyoient peu à peu leurs affaires se descoudre, et leur creance et intelligence se diminuer; mais au contraire M. de Mayne en recevoit beaucoup de contentement, car il creut par ce moyen s'advantager tousjours davantage dans sondit party, et principalement dans Paris, où l'autre le traversoit en ses desseins, et le rebutoit et mal-menoit souvent, s'imaginant que rien ne le pourroit plus empescher de joindre à sa lieutenance generale de cette couronne celle du roy d'Espagne, pour luy acquerir et conserver cet estat, et s'y maintenir pour luy perpetuellement en l'authorité qu'il s'estoit acquise, s'estant jusques-là laissé emporter à sa passion, que de s'estre donné de si grandes qualitez et si differentes; et en cette puissance il fit le sieur de Roane mareschal de France, et luy donna le gouvernement de l'Isle de France, nonobstant toutes les contradictions et remonstrances que le parlement estant à Paris y peust apporter; et outre ces belles qualitez l'envoya en Flandre pour luy amener quelque nouveau secours; et pour tesmoigner son authorité absoluë dedans Paris à convier les deputez desdits estats à faire ce qu'il desiroit, il fit brusler publiquement la veille de Noël 1592, au pied du grand escalier du palais, l'arrest cy-dessus declaré du parlement estant à Chalons, qui traversoit la tenuë et l'effect desdits estats, et qu'il voulust luy soustenir et s'en servir en quelque façon que ce fust; et cela passa, bien que deslors force gens des premiers de Paris trouvassent cette action bien extraordinaire et estrange, comme faite par une authorité privée; neantmoins personne n'osa jamais y contredire, et cela subvint seulement à confirmer chacun au desir que la pluspart avoient de rechercher la paix avec le roy, bien qu'il ne fust permis de le dire.

Au mesme temps que les deputez pour les estats commencerent à venir et se rendre à Paris, y en arrivant en fort petite quantité, et d'assez mauvaise et basse condition, tous messieurs les princes, briguans et poursuivans l'eslection pour eux en cette couronne, commencerent à bien desployer leurs menuës caballes et artifices, et n'oublierent rien chacun de son costé, car à la verité le morceau le vaut bien. M de Guise, fils aisné de la maison de Guise, y pretendoit le premier droict pour la grande affection qui restoit au peuple de la memoire et valeur de feu M. son pere; M. du Mayne d'autre costé s'imaginoit se l'estre desjà comme acquise par l'authorité qu'il avoit, et les suffrages des deputez desdits estats, qu'il tenoit estre à sa devotion; M. de Nemours portoit son dessein à faire eslire l'enfante d'Espagne, avec promesse, comme il a desjà esté cy-dessus remarqué, d'espouser tel des princes françois dudit party qu'il luy plairoit, luy croyant estre celuy qu'elle choisiroit, et qui recevroit d'elle tel honneur; à quoy mesme il pensoit interesser M. du Mayne en luy laissant son entiere authorité; M. le marquis du Pont, fils aisné de M. le duc de Lorraine, pretendant, comme chef de la maison de Lorraine, et fils d'un prince souverain, que ceste eslection le devoit regarder plustost que pas un de messieurs ses cousins, fust qu'elle se fist directement en sa faveur, ou bien en espousant ladite infante d'Espagne, afin d'interesser la Lorraine et la cabale d'Espagne à son dessein. M. le duc de Savoye, comme fils d'une fille de France, n'oublioit de se faire proposer avec tous les moyens qui se sçauroient faire pour luy en cela; et, entre tous, le roy d'Espagne, plus fort et advisé d'eux tous, et mieux servy en France que pas un, ne faisoit proposer autre chose ausdits estats, sinon qu'il offroit à la France la continuation de sa bonne volonté, et tout son pouvoir pour empescher que cette couronne très-chrestienne ne tombast entre les mains d'une heretique relaps; laissant au surplus à messieurs desdits estats d'adviser, par leur prudence et bon jugement, à ce qui seroit plus expedient pour remedier à si grand mal; car il prevoyoit bien que tout ce qui pouvoit mieux reüssir pour luy, estoit de voir et rendre ce pauvre royaume si bien broüillé de tous costez, et confus, qu'il en peust plus aisement remporter quelque part pour sa peine parmy nos divisions françoises et nos guerres

civilles, qui n'apportent jamais que trop d'avantage aux estrangers, et de honte à nostre nation, qui se ruine et dissipe de soy-mesme.

Durant toutes ces belles pratiques et menées de messieurs du party de la ligue, qui tous, en general et en particulier, aspiroient à la royauté, les armées du roy travailloient pour son service aux provinces où elles estoient; à sçavoir, celle conduite par M. de Nevers vers le milieu de la France, et du costé de la Beausse, où il faisoit tousjours quelque sorte d'acheminemens; celle conduite par M. le prince de Conty avec M. le mareschal d'Aumont du costé de Bretagne, où ils assiegerent Rochefort après trois mil coups de canon tirez, pendant que M. de Bouillon persecutoit tousjours vers la Champagne le duc de Lorraine, et que quelques petits commencemens et compositions particulieres des places en Picardie, commençoient à se ressouvenir de leur devoir, et à rechercher les moyens de revenir au service de Sa Majesté, laquelle cependant ne voulut demeurer inutile, se resolvant d'assembler à Chartres au 20 janvier 1593 tous les principaux de ce royaume estant en obeissance, pour avec eux prendre quelques bonnes resolutions sur les occurrences du temps et affaires de cet estat ainsi brouillé de tous costez.

Et en mesme temps par M. du Mayne, sur la fin de ladite année 1592, desirant donner quelque bonne opinion de son proceder, tant ausdits sieurs deputez pour les estats qui arrivoient de jour en jour, qu'à tout le reste de la France, fut faite et publiée une declaration, bien et artificieusement faite selon son dessein, portant les justes et necessaires causes qui l'obligeoient à faire et continuer la guerre contre le roy, comme heretique, relaps et declaré indigne et incapable de cette couronne, avec infinies conjurations à tous les officiers d'icelle, ecclesiastiques et autres bons catholiques, de s'unir et reünir avec luy pour la conservation de la religion et dudit estat ensemble, desquels il prevoyoit autrement la ruine inevitable sans cette commune union et resolution de tous; et fut verifiée cette declaration au parlement qui estoit à Paris, et après publiée en ladite ville le 6 janvier 1593.

Aussi tost que le roy eut veu et consideré la fin et artifice de cette susdite declaration, il fut très-prudemment conseillé par ses meilleurs et principaux officiers et serviteurs d'en faire faire et publier incontinent une autre de sa part, toute contraire à ladite premiere, et commanda à M. de Fresne, l'un de ses secretaires d'Estat, qui couchoit parfaitement bien par escrit, de la dresser, et après de la presenter à nous autres du conseil, pour la rendre mieux faite, et remplie de toutes les plus fortes et pressantes raisons qu'il nous seroit possible; ce qui fut fait si à propos, que l'on fit voir par icelle toutes les impertinences et artifices et nullitez de la premiere de M. du Mayne, et comme tomboient inconsiderement aux crimes de leze majesté au premier chef de tous les François qui, continuans en leur resolution, voudroient obeir ou participer par effect ou par consentement ausdits estats pretendus de la ligue; accordant neantmoins Sa Majesté par ladite declaration quinze jours de temps à tous ceux qui s'en voudroient retirer, pour se rendre à leur devoir et à son service, avec promesse de les bien recevoir et favorablement traitter, comme aussi de ne vouloir plus pardonner pour l'advenir à ceux qui se rendroient opiniastres en une si injuste cause; et fut ladite declaration du roy faite à Chartres, le 29 janvier 1593; laquelle fut incontinent publiée et enregistrée en toutes les cours souveraines demeurans dans l'obeissance du roy.

Pendant que le roy et toute la cour sejournoit à Chartres, mes amis et ceux de M. de Givry s'adviserent de me convier à faire le mariage de ma fille aisnée, la marquise de Nesle, avec ledit sieur de Givry[1] (Anne d'Anglure), de très-bonne et ancienne maison, et gentilhomme doué de tant de bonnes et rares qualitez qu'il s'en trouvoit peu de semblables en France. Le roy mesme, qui aimoit grandement ledit sieur de Givry, m'en parla et pria plusieurs fois, m'assurant qu'il l'advanceroit des premiers selon son merite, tellement que voyant madite fille jeune veufve, sans enfans, et assez riche, je pensay ne pouvoir luy procurer plus sortable mariage, après son premier, que celuy dudit sieur de Givry; et pour ce, m'attachant plus aux advantages qu'il avoit par sa naissance, par sa bonne erudition, par sa gentillesse et

[1] Givry fut tué l'année suivante au siége de Laon.

son courage, qui luy donnoient un establissement de très-grande fortune au monde, qu'au bien qu'il pouvoit lors posseder, et duquel je ne faisois nul estat au prix, je me resolus à faire et conduire ledit mariage avec le consentement de madite fille, qui s'y porta volontiers, et en faveur d'iceluy, outre les grands biens qu'elle avoit dejà, de luy donner encore dix mille escus de ma maison, pour obliger tousjours davantage envers les miens ledit sieur Givry; et ainsi fut ledit mariage par grande ceremonie arresté, et le contract d'iceluy passé devant le roy, qui nous fit l'honneur de s'en rendre solliciteur, et fut accomply audit Chartres le 20 de janvier 1593.

Pour revenir aux affaires du temps, comme mondit sieur du Mayne et ceux de sa caballe et son party faisoient leur principal fondement de la continuation de leur rebellion et de la guerre sur la religion du roy, blasmans sans raison les catholiques qui le servoient, nous advisasmes au conseil avec Sa Majesté, qui le trouva très-bon, que tous messieurs les princes, prelats, officiers de la couronne, et autres principaux seigneurs catholiques, tant dudit conseil qu'autres qui estoient près de Sadite Majesté, envoyassent aussi en mesme temps une espece de declaration de leur part audit sieur du Mayne et autres de son party, et ausdits estats assemblez à Paris, portant qu'ils reconnoissent assez les malheurs de la guerre, et les commoditez de la paix, et sur tout la fidelité inviolable et les services très-humbles qu'ils doivent au roy qu'il avoit plu à Dieu leur donner, et que desirans avec passion, comme vrais François et officiers de cette couronne, trouver quelque bon moyen et remede, tous sçachant très-bien la bonne et saincte intention de Sadite Majesté; et, après en avoir receu promesse d'elle, ils offroient d'entrer en conference et communication par des deputez d'entr'eux avec d'autres de leur part, en tel lieu qu'ils adviseroient plus commode, comme entre Paris et Sainct Denis, se promettant qu'avec l'aide de Dieu, tousjours autheur de paix, et conservateur de cette monarchie, estans ainsi assemblez, se trouveroit remede pour la conservation de cet estat, et le repos et la consolation de tous les gens de biens; et cette declaration, ample et très-bien faite, fut arrestée et passée en plein conseil tenu exprès, et signée par M. de Revol, l'un des secretaires d'estat, à Chartres le 27 janvier 1593, et envoyée dès le lendemain par un trompette du roy à Paris.

A cette declaration et ouverture de conference, proposée par lesdits sieurs princes et officiers de la couronne catholiques près du roy, ne faillirent incontinent de respondre M. du Mayne et messieurs des estats de la ligue tousjours avec leurs protestations ordinaires, specieuses en paroles, et leur industrie à perpetuellement amuser et tromper les plus foibles esprits, et neantmoins concluant qu'ils acceptoient très-volontiers ladite conference, pourveu qu'il n'y eust que des catholiques; et designerent pour icelle le lieu de Sainct-Maur, de Montmartre ou de Chaillot, au logis de la reine mere, et demanderent que nos deputez du costé du roy s'y rendissent dans la fin du mois de janvier et qu'ils y feroient trouver les leurs aussi tost qu'ils seroient assurez que ledit temps et lieu nous fussent agreables.

M. le cardinal de Plaisance, lors legat en France, envoyé par le pape Clement VIII, estant à Paris, estima estre obligé à parler parmy tant de declarations, lettres et belles responses de tous costez, et fit publier et envoyer par tout une grande exhortation de sa part à tous les catholiques de toutes qualitez servans et suivans le roy, portant le grand tort qu'ils faisoient à leur conscience et à leur honneur, de servir et assister un heretique, voulant prouver par ses raisons ne pouvoir estre roy de France, et ainsi les conviant de s'en separer pour servir à la conservation de la religion et de cet estat, avec les princes catholiques et autres deputez des estats assemblez à Paris, afin de nommer tous unanimement un roy qui fut vrayement catholique, et doüé des qualitez convenables à cette grandeur, promettant par l'authorité de Sa Saincteté tout libre accez et seureté à tous ceux qui se voudroient reconnoistre, et n'oubliant à remarquer le soin continuel et successif qu'avoient eu de la conservation de la religion catholique et de cet estat tous les papes, depuis Sixte VI jusques audit Clement VIII, à sçavoir Urbain VII, qui succeda audit Gregoire, et après ledit Clement, qui l'avoit envoyé à mesme dessein, et au nom et par l'authorité duquel il parloit; et pour fin

blasmoit grandement l'attentat fait à la dignité du sainct siege par les arrests donnez aux parlemens de Tours et Chalons contre les bulles, tant du cardinal Cajetan, auparavant legat du pape Sixte, que du nonce Landriano envoyé par Gregoire, que celles qu'il avoit apportées; et fut apporté au roy cette exhortation dudit legat, qui la communiqua à son conseil, où elle fut jugée assez pressante, et bien faite selon le stile de Rome, et estant dattée du 13 janvier 1593.

Après que les estats eurent commencé de s'assembler à Paris, le duc de Feria, envoyé exprès par le roy d'Espagne après la mort du duc de Parme, desira d'y entrer et y estre ouy de la part du roy d'Espagne son maistre, et y fit une harangue le 2 avril 1593, pour faire ressouvenir aux estats quelle estoit la grandeur et bonté du roy envers cet estat, et son extreme pieté et charité pour conserver la religion catholique en iceluy, avec les grandes assistances et despenses qu'il avoit faites pour cela, en se couvrant ainsi tacitement à ce qui estoit de l'interest et de dessein de sondit maistre; après *laquelle* harangue il leur presenta une lettre de sa part plus succinte, mais autant artificieuse, et tendante à mesme but, dattée de Madrid du 2 de janvier 1593; à quoy le cardinal de Pellevé, comme president à la chambre du clergé, et par ainsi devant porter la parole pour tous les estats qui avoient esté expressement assemblez, respondit au nom d'iceux audit duc de Feria, tant pour son maistre que pour luy; et fut cette response vraysemblablement concertée auparavant, plus remplie de louanges et de tesmoignages d'obligations de la France audit roy d'Espagne, que l'autre n'en eust osé dire, ny peut-estre pensé; et cela traisnoit après soy une autre promesse desdits estats, et une assurée obligation à recognoistre et contenter ledit roy d'Espagne.

Pendant que les chefs de ladite ligue et les Espagnols travailloient aux estats de Paris à tout perdre et brouiller par la nomination et eslection qu'ils pretendoient faire d'un roy catholique à leur fantaisie, après plusieurs allées et venues, la conference des deputez des deux partis fut enfin arrestée et resolue au village de Suresne près de Sainct Cloud, à deux lieues de Paris, sur le bord de la riviere. Il s'y trouva du party du roy messsieurs l'archevesque de Bourges, grand aumosnier de France, et Bellievre, de Chavigny, de Chomber, de Pont-carré, et de Thou; et de l'autre costé, messieurs l'archevesque de Lyon... Tous lesquels, après les premiers complimens, respects et accueils, ayant esgalement desployé les miseres du temps, et tesmoigné le grand desir d'y pouvoir trouver bon et prompt remede, nos deputez proposerent, suivant leur instruction faite et arrestée au conseil du roy et en sa presence, que, pour donner à chacun quelque soulagement et relasche, il estoit à propos de faire une treve de quelques jours, sauf à la continuer par après, ou à mieux faire s'il estoit possible; à quoy les autres respondirent que bien qu'ils approuvassent ceste ouverture, que n'en ayant le pouvoir ils ne la pouvoient accorder, ny rien conclure sur cela qu'ils n'en eussent conferé à messieurs des estats et à M. du Mayne, qui les avoient envoyez; que s'ils vouloient leur donner temps et jour, ils leur en feroient response certaine, et que cependant l'on pouvoit proposer autre chose; qui estoit leur dessein d'apprendre et recognoistre les intentions de nos deputez, pour y glisser, s'ils pouvoient, et en tirer quelque advantage : ce qu'estant ainsi reconneu par les nostres, ils remirent lesdites conferences jusques à un autre jour, auquel les autres promirent de revenir et resoudre pour ladite treve, à laquelle les nostres tindrent tousjours ferme; et ainsi chacun se separa peu de jours après leur premiere entre-vue, les nostres revenans à Sainct-Denis, et les autres retournans à Paris : deslors chacun jugea que l'artifice de la ligue estoit de couler et de gaigner temps pour tascher de faire quelque chose à leur advantage ausdits estats.

Ce que recognoissans les bons serviteurs du roy qui estoient catholiques, et qui estoient auprès de Sa Majesté, ils commencerent à la presser plus que jamais de se faire instruire en la religion catholique; car par là il assureroit sa couronne, osteroit à tous ses ennemis toute sorte de pretexte de brouiller davantage, et mesme ruineroit un certain tiers party de quelques princes du sang, et autres catholiques qui commençoient à s'unir et caballer contre luy à cette occasion, et ainsi reduiroit

par ce seul coup de sa conversion chacun en son obeïssance, estant impossible qu'aucun catholique la luy peust après desnier, et qu'il ne s'acquist pour luy et son estat la paix et la tranquilité très-assurée. Toutes ces raisons et infinies autres qui luy furent representées à diverses occasions (à quoy je puis dire n'avoir pas peu servy) firent enfin tant sur son bon jugement, que, nonobstant toutes les oppositions que peurent faire ceux de la religion pretendue reformée, qui estoient en grand nombre et en grand credit auprès de Sa Majesté, et les divers artifices et discours particuliers qu'ils y opposerent, elle ne laissa de se resoudre à se faire instruire en ladite religion catholique; et pour y parvenir envoya des lettres de cachets à messieurs les archevesques et evesques plus prochains, et autres docteurs demeurez ès villes de son obeïssance, pour les convier à se rendre tous en mesme temps près de luy à Sainct-Denis, où il desiroit recevoir d'eux l'instruction convenable à la religion catholique, apostolique et romaine; à quoy se promettoit qu'ils le trouveroient tout disposé, ne recherchant que la voye la plus assurée de son salut, qu'il esperoit trouver par leurs bons et salutaires enseignemens; et furent lesdites lettres escrites à Mantes le 18 may 1593. Comme ceux de la ligue furent certains de cette bonne et saincte resolution du roy à sa conversion, jugeant bien qu'elle ruineroit toutes leurs affaires, ils chargerent, et de bouche et par escrit, leurs deputez à la conference de faire entendre aux nostres que tous ceux de leur party estoient grandement aise de cette conversion, pourveu qu'elle fust vraye et non feinte, et que le roy en fist paroistre de là en avant les effects en toutes ses actions, et ne receust autres de luy des ministres et autres de la religion pretendue reformée en ses principaux conseils, et que cette conversion fust recepue et approuvée du pape, qui seul pouvoit, selon les constitutions de l'eglise, deslier ce que ses predecesseurs avoient lié, sans lesquelles conditions ils ne pouvoient estre satisfaicts de ladite conversion, ny sans l'assurance d'icelle traitter davantage, ny consentir à aucune surseance d'armes; d'où ils remettoient à donner la resolution selon qu'ils cognoistroient le roy estre bien et veritablement converty à la religion catholique, et mieux en effect qu'en demonstration et paroles; et ainsi se retirerent et interrompirent ladite conference.

Ce qu'estant rapporté et representé au roy, qui aussi tost jugea bien, par sa prudence et celle de son conseil, que telles eschapatoires et artifices ne tendoient qu'à rompre et delaisser ladite conference, et cependant travailler à Paris à l'eslection d'un nouveau roy à la fantaisie de la ligue, où chacun travailloit ouvertement, il fut advisé et resolu audit conseil que messieurs les deputez de ladite conference, du costé des catholiques du party du roy, escriroient une lettre, par la permission de Sa Majesté, aux autres deputez du party contraire pour servir de manifeste à toute la France de la sincerité des uns et des mauvais desseins des autres, et faire cognoistre à un chacun combien il estoit facile de juger l'artifice des Espagnols et autres ennemis de cet estat, qui ne taschoient qu'à perpetuer la des-union d'iceluy et profiter de sa ruine et misere, et remonster les grands malheurs qui arriveroient inutilement et à la religion et à cette monarchie françoise, si l'on se laissoit imprudemment aller à quelque nouvelle eslection de roy, puis que Dieu nous en avoit donné un très-bon et très-digne en legitime et ordinaire succession, et lequel s'estoit par la grace de Dieu resolu de se faire catholique, et recognoistre le pape selon son devoir; ce qui obligeroit tousjours davantage les bons et vrais François de le recognoistre et de luy obeyr en tout et partout; que Sa Majesté, desireuse de donner quelque repos et soulagement de misere au peuple, s'estoit accordé de faire une treve et cessation d'armes pour quelque temps, dont lesdits deputez avoient fait ouverture dès le commencement de ladite conference, sans en avoir pu tirer aucune resolution ny response en cinq semaines, bien que pendant icelle Sa Majesté se fust pu grandement advantager si elle ne s'en fust retenue sur l'ouverture et le desir de ladite ligue; et ainsi concluans ladite lettre, les grands desplaisirs que tous les gens de bien avoient des calamitez presentes, et les passions extremes qui leur restoient de se pouvoir tous voir pour y apporter le remede convenable et se maintenir tous ensemble en vrais François

et non esclaves des Espagnols, brouillons, et autres ennemis de cet estat; et cette lettre, très-bien, et judicieusement faite, et signée de tous lesdits sieurs deputez et de M. de Revol, secretaire d'estat, datée du 23 juin 1793, à Sainct-Denis, fut adressée et envoyée à M. l'archevesque de Lyon, avec une lettre particuliere à mesme fin pour luy, comme estant le premier et plus qualifié des deputez de leur party.

Le 28 dudit mois de juin 1593, comme ceux du parlement demeurez à Paris recognurent les grandes et diverses factions et cabales qui se faisoient aux estats de la ligue audit Paris, pour pourvoir à quelque sorte d'eslection d'un nouveau roy, et peut-estre transporter la grandeur et dignité de cette couronne ès mains estrangeres, au prejudice de la loy salique et autres loix fondamentales de cet estat, se resolurent prudemment par divine inspiration de s'opposer avec courage à telle entreprise, et donnerent un arrest, sur la requisition des gens du roy audit parlement, portant qu'il fust fait remonstrance tres-expresse par le principal d'entre eux à M. du Mayne, comme lieutenant general de l'estat et couronne de France, en presence de tous les autres princes, officiers de la ligue et principaux du party, à ce que rien ne fust attenté au prejudice des loix de ce royaume, ains icelles observées et respectées par qui que ce fust, declarant ledit arrest nul, et de nul effect tout ce qui seroit fait au contraire; dont mondit sieur du Mayne, desirant en ouvrir son cœur plus librement en particulier qu'en public, ayant sceu que le president Le Maistre, qui tenoit la place de premier president, avoit esté chargé de cette remonstrance, il le manda par M. de Belin, qui le vint trouver chez M. de Lyon où il alloit disner; ce que ledit president Le Maistre fist, accompagnié de deux conseillers de la grand'chambre, nommés Fleury et d'Amours.

Et là, après ladite remonstrance faite par ledit president, ledit sieur du Mayne pour response se plaignoit grandement à eux de l'affront qu'il disoit luy avoit esté fait, de donner tel arrest et de telle consequence sans luy en avoir auparavant communiqué, et que s'il eust creu cette affaire devoir estre proposée et resolue en cette sorte, il se fust luy mesme trouvé audit parlement avec tous les autres princes et officiers de la couronne qui estoient là près de luy; à quoy fut repliqué par ledit sieur president Le Maistre que l'intention de la cour n'avoit jamais esté de luy faire aucun affront ny l'offenser, mais bien de maintenir et conserver, autant qu'il se peut et se doit, les droits de cet estat et les loix fondamentales d'iceluy, et s'opposer au transport que l'on pourroit faire de cette couronne ès mains estrangeres, et que s'il luy plaisoit de leur cotter les termes et choses qui le pouvoient offenser dans ledit arrest, que ladite cour tascheroit de le satisfaire et contenter autant qu'il luy seroit possible, et qu'elle eust receu beaucoup d'honneur et de contentement s'il luy eust pleu se trouver à cette importante deliberation pour y apporter son prudent advis, avec messieurs les autres princes et officiers de la couronne qui estoient là, lesquels pour ce en avoient peu estre advertis du vendredy precedent pour s'y trouver, s'ils l'eussent desiré, au lundy suivant que ledit arrest fut donné, sans pouvoir estre differé davantage, ny mesme en advertir autrement personne, n'estant la forme du parlement, qui n'a...., leur ordinaire, et reçoit tousjours très-volontiers, chacun en son rang, tous ceux qui y ont sceance, mais non messieurs les pairs, sinon pour les procez concernant aucuns d'iceux; sur quoy les sieurs de Lyon et de Bosne, qui estoient seuls avec ledit sieur du Mayne, voulurent s'entremettre de parler, et aucunement presser ledit sieur president, qui ne manqua de repartie assez rude et preignante pour eux, et le tout souz le nom et l'abry dudit parlement; et cela se passa un mercredy dernier jour de juin 1593.

Après plusieurs conferences et instructions, le roy s'estant, par la grace de Dieu, suffisamment instruit des points desquels il doutoit en la religion catholique, par le bon soing que messieurs les evesques et docteurs assemblez à cet effect y apporterent, il prit resolution de faire l'abjuration de son heresie passée, et profession pour l'avenir à la vraye foy catholique, apostolique et romaine, pour y vivre et mourir ainsi que les rois ses predecesseur, et voulut faire cette bonne et saincte action publiquement dans l'eglise de Sainct-Denis, le 25 juillet 1593, ayant Sa Majesté choisy ce lieu à cause des se-

pultures des rois qui y sont, les faits desquels il vouloit ensuivre; et de sa dite conversion donna aussi tost advis, par lettre de cachet du mesme jour, à toutes les cours souveraines, corps et communautez, evesques absens, gouverneurs et autres personnes de qualité de son obeissance, afin que chacun en rendist graces à Dieu par *Te Deum,* processions et prieres publiques, comme pas un n'y manqua, estant le coup de salut de cet estat.

Et bien que ce soit le fait des historiens de ce temps, d'escrire et laisser à la posterité les formes et ceremonies qui furent gardées à ladite conversion du roy, je ne puis m'empescher, pour l'extreme contentement que j'en receu avec tous les bons catholiques et vrais François, d'en dire ici sommairement quelque chose, après y avoir contribué de ma part toute l'affection et le service très-humble que je devois; et ainsi je remarquay qu'après l'instruction du roy, parfaite et achevée par M. l'archevesque de Bourges, grand aumosnier de France, et par messieurs les evesqnes de Nantes, du Mans et du Perron, nommé à l'evesché d'Evreux, tous les autres esvesques et docteurs ayant esté mandez, plus pour authoriser l'action que pour y estre necessaires, le dimanche matin, 25 juillet 1593, Sa Majesté, vestuè fort simplement, alla de son logis, qui estoit celuy de l'abbé de Sainct-Denis, par la rue, toute tapissée, jusques au grand portail de l'eglise de ladite abbaye, assisté de tous les princes et officiers de la couronue, de ceux de son conseil, de trompettes et hauts-bois, comme il est de coustume aux grandes ceremonies, toutes les rues estant bordées du regiment de ses gardes, et ayant pris à l'entour de luy, et derriere, toutes ses gardes ordinaires du corps; et Sa Majesté arrivant dudit portail, il y trouva ledit sieur archevesque de Bourges, revestu pontificalement, qui l'attendoit assis dans une chaire, et ayant à l'entour de luy M. le cardinal de Bourbon, et tous messieurs les archevesques, evesques, prelats, docteurs, et autres ecclesiastiques en nombre infiny, revestus de rochets et camails, avec les religieux de Sainct-Denis, tous vestus en chappes, et toute ladite eglise si remplie de peuple d'un et d'autre party, qu'il estoit impossible d'y pouvoir trouver place ny s'entendre, pour les infinies et redoublées acclamations de *vive le roy,* et autres applaudissemens et signes d'allegresse qui se faisoient sans cesse.

Après que le roy se fut approché dudit sieur de Bourges, il mit sur un carreau, presenté par ledit sieur du Perron, comme premier, les deux genoux à terre, et demanda tout hautement, et après toute sorte d'humilité, qu'il plust à l'eglise d'oublier sa mescognoissance passée, pour laquelle il se soubmettoit à telle penitence qu'il luy plairoit luy ordonner, et le recevoir pour l'advenir au nombre des enfans d'icelle, protestant devant Dieu, ses anges et tout le monde, de vouloir vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, comme estant la seule et vraye mere, necessaire à salut, et de laquelle il desiroit faire profession; lors ledit sieur de Bourges, se levant de sa chaire sans oster sa mittre, bailla de l'eau beniste au roy, luy fit baiser la saincte croix, que lesdits religieux avoient apportée, et puis s'estant rassis, interrogea Sa Majesté des points de la foy, et luy fit faire l'abjuration necessaire de ses heresies, et sa profession de foy, suivant la forme prescrite par le concile de Trente, laquelle il luy fit signer; et après ayant fait relever le roy, tousjours jusques là demeuré à genoux, ledit sieur de Bourges le prit par la main, et le conduisit au grand autel de ladite eglise, où Sa Majesté se prosterna encores à genoux, et baisa le pied dudit autel; puis estant relevé, reconfirma sadite profession, et en jura l'entretien inviolable sur les sainctes evangiles qui estoient sur ledit autel, et aussi tost se retira seul avec ledit sieur de Bourges dans un confessionnaire preparé exprès à costé dudit autel, où il fit sa confession generale, et receut la penitence que luy imposa ledit sieur de Bourges, avec l'absolution necessaire, attendant qu'il envoyast à Rome vers Sa Saincteté pour la requerir et obtenir encores; et cependant le *Te Deum* se chanta par la musique de la chappelle de Sa Majesté, et se prepara la grand'messe, laquelle fut après ladite confession celebrée pontificalement par ledit sieur de Bourges, le roy y assistant souz un daix de velours au milieu du chœur, avec messieurs les prelats, princes, ducs, officiers de la couronne et autres, tous à l'entour de luy, sans rang comme aux messes ordinaires du roy. Mondit sieur le cardinal de Bourbon ayant presenté et fait baiser à Sa Majesté l'evan-

et la paix, à la maniere accoustumée, me aussi elle alla à l'offrande, et à la fin de le grand'messe Sa Majesté communia publiment par la main dudit sieur de Bourges, près ladite grand'messe finie, fut faite large au peuple, au bruit de trompettes, hauts , et infinies resjouissances de tout le monde; cela fait, Sa Majesté s'en retourna en son , en mesme ordre qu'elle estoit venue. A disner ledit sieur de Bourges, comme grand nosnier, dit le *Benedicite* et les *Graces* avec musique, et peu de temps après le roy reprna à l'eglise, où il entendit le sermon que très-dignement ledit sieur de Bourges, puis sista à vespres, que sa musique chanta, et sur noir s'en alla jusques au monastere de Montmartre faire ses devotions, à la veue et porte de Paris, dont le peuple tout ravy d'aise partit en si grande et merveilleuse foulle, et avec tant de tesmoignages d'affection, voir Sa Majesté, que l'on creut qu'elle eust bien peu dès ce jour se rendre maistre de la ville de Paris si elle eut voulu s'y hazarder, et se servir de cette occasion et acclamations publiques; et en suitte de cette heureuse conversion l'on veid incontinent courir parmy la France infinis beaux discours, mesmes faits par personnes d'estat, sur le grand bonheur qu'elle promettoit et pouvoit apporter à la France en son extreme necessité, et l'estroite obligation qu'avoient après cela tous les bons François de recognoistre et bien servir le roy, auquel l'on ne pouvoit rien plus desirer, puis qu'avec cela il estoit doué de toutes les conditions et qualitez convenables à sa grandeur et à la conservation et dignité de cette monarchie.

Durant que le roy employa très-utilement quelque temps à son instruction et conversion susdite, ses serviteurs travailloient dans les provinces à advancer son service, en procurant le repos necessaire à cet estat; et au mesme temps messieurs les deputez de nostre part à la conference, presserent tellement de raisons les autres deputez du party contraire, que M. du Mayne, avec toute sa ligue et faction espagnole, voyant toutes les volontés de ceux qui auparavant estoient plus animez à la guerre, estre en un instant quasi toutes changées et inclinées à la douceur et à la paix, fut contraint d'accorder avec le roy cette treve, laquelle ils avoient tant differée à la faire, pour trois mois, portant cessation de toutes armes et actes d'hostilitez, avec entier trafic de labourage, commerce public et particulier, et pleine jouissance à chacun de son bien; et fut ladite treve ainsi accordée entre mondit sieur du Mayne et le roy, que jusques alors il n'avoit jamais voulu recognoistre en cette qualité, mais qu'il voyoit bien que tous les peuples alloient suivre, et d'eux seuls signée, et leurs secretaires des commandemens de chacun costé, à sçavoir de M. de Beau-lieu Ruzé pour celuy du roy, et de Beaudouin pour l'autre, et datée du dernier jour de juillet 1593, six jours après ladite conversion, et dès le lendemain publiée par tout, tant à Paris, Sainct-Denis, qu'autres lieux, en toute diligence, pour laisser plustost respirer à chacun la douceur de cette accommodation si universellement souhaitée de tous les gens de bien; et comme le roy, voulant entierement satisfaire au devoir de sa conscience, et la mettre en toute seureté et repos, il prit resolution avec les principaux et premiers de son conseil d'envoyer vers le pape, pour luy tesmoigner, rendre et protester l'obeissance que Sa Majesté doit au sainct siege, et recevoir pour sa penitence telle peine qu'il plairoit à Sa Saincteté luy ordonner; et pour ce depescha à Rome M. le duc de Nevers comme ambassadeur extraordinaire, avec pouvoir suffisant, et ledit sieur du Perron, nommé à l'evesché d'Evreux, avec luy, pour plus particulierement certifier le pape de la verité de sa conversion; mais le party de la ligue, trop deplaisant de l'heureux succez de ladite conversion, et continuant tousjours en leurs premiers desseins de porter les estats assemblez à Paris à l'eslection d'un nouveau roy, à laquelle chacun aspiroit pour soy, travaillant avec toute iudustrie à traverser soubs main du costé de Rome l'effet de cette ambassade et submission de Sa Majesté, à quoy la faction espagnole du consistoire n'oublia rien de ses moyens et artifices ordinaires, pour la rendre inutile (ils l'eussent peu aussi bien qu'ils avoient fait la commission precedente du marquis de Pisany et du cardinal de Gondy, et du reste de la France), à y semer tant de faux et meschans bruits, et apposter des predicateurs à cet effet pour faire croire que ladite conversion du

roy estoit feinte et simulée, que lors nous fusmes contraincts de nous aider et servir de mesmes sermons pour destromper le petit peuple, et faire voir la pure verité et sincerité de ladite conversion, et les damnables artifices du party contraire.

Or, ceux desdits estats de Paris estans la plusspart gaignez, et voulant faire craindre et redouter aux peuples la continuation de l'heresie ou mauvaise conversion du roy, et ainsi, prolongeant le malheur de la desunion de cet estat, se donner le temps de penser à leur eslection d'un autre roy, ils arresterent ausdits estats deux actes fort remarquables durant les premiers jours du mois d'aoust 1593; l'un pour la reception absoluë et entiere du concile de Trente, et l'autre pour demeurer tous unis inseparablement à deffendre et conserver la religion catholique, apostolique et romaine, et restablir ce royaume en sa premiere splendeur, et demeurer tousjours en l'obeissance du sainct siege et du pape, avec congé aux deputez desdits estats qui voudroient se retirer, et avec cause legitime, pourveu qu'ils s'obligeassent par serment d'y revenir, ou d'y faire revenir d'autres en leurs places dans le dernier jour d'octobre ensuivant 1593, afin que les estats peussent lors prendre et former leur resolution sur les principaux points et affaires proposées; et furent ces deux actes publiez aussi tost à Paris et autres lieux de la ligue, avec l'intitulation qui s'ensuit: «Charles de « Lorrayne duc du Mayne, lieutenant-ge« neral de l'estat royal et couronne de France, « les princes, ducs, officiers de la couronne, « et les deputez des provinces, faisans et « representans les corps des estats generaux « de France, assemblez à Paris pour advi« ser aux moyens de deffendre et conserver « la religion catholique, apostolique et ro« maine, et remettre, s'il est possible, le « royaume tant affligé en son ancienne dignité « et splendeur, etc.»; comme plus au long se peut voir et trouver dans l'histoire du temps.

Outre lesdits deux actes publiez se semerent au mesme temps force lettres particulieres, advis et remonstrances de plusieurs personnes gaignées ou pipées par l'artifice de la ligue, tant au dedans qu'au dehors du royaume, adressées à leurs amis de tous costez, et principalement à Rome, et toutes tendant à mesme but, de desirer la conversion du roy, et de la faire croire simulée et feinte, et empescher par ce moyen que le pape n'y adjoustast foy, et ne receust le roy en l'obeissance de l'eglise en la personne dudit sieur de Nevers, envoyé exprès à cet effet; et par le mesme discours se vid assez que la jalousie de M. du Mayne contre son nepveu M. de Guise, pour l'eslection desdits estats à la royauté, avoit esté cause de la remise desdits estats à la fin d'octobre; d'autant que les Espagnols qui y travailloient pour ledit sieur de Guise, qui devoit espouser leur infante, ne s'estans trouvez jusques là assez forts pour emporter ladite eslection par dessus M. du Mayne, penserent, les reculans, y revenir plus puissans de brigues, d'armes et d'argent, pour n'y plus faillir; et M. du Mayne de son costé pensa assez faire pour ce coup d'avoir empesché l'eslection de son nepveu, estimant qu'il pourroit faire pour soy quelque chose davantage audit mois d'octobre, et ainsi chacun d'eux croyant s'advancer davantage par cette remise desdits estats, Dieu, qui en avoit tout autrement disposé, permit qu'ils furent ainsi separez sans autre effect, ayant duré sept mois, depuis le 10 fevrier jusques à la fin dudit mois d'aoust 1593.

En cette mesme année, et quasi au mesme temps, desirant establir la condition de mes enfans, et ayant de long-temps fait dessein d'en faire un d'eglise, je choisis mon fils Philippe Hurault, lors baron d'Uriel, pour le mettre de cette condition, le jugeant, graces à Dieu, assez bien nay et avec assez bon esprit pour reussir en icelle, à laquelle je n'eus peine qu'à le disposer et faire resoudre, ayant environ quatorze ans, et estoit plus porté aux armes et au monde que ses freres; et neantmoins luy ayant fait recognoistre ma volonté, et l'advantage qu'il en pouvoit esperer, et l'assurance que j'avois qu'il prendroit après moy l'appuy et la conduite de tout le reste de la maison, il se soubmit respectueusement à ma volonté et bonne intention, tellement que je luy fis aussi tost prendre et porter la soutane, et luy baillay près de luy des gens de lettres et de conscience, pour luy faire continuer et augmenter ses estudes ordinaires, et tascher de le ren-

dre capable des honneurs et dignitez desquelles je le voulois pourvoir en l'eglise, l'ayant dès l'heure assuré de deux abbayes, à sçavoir.... [1], dont je luy fis prendre le nom, et que j'avois tousjours conservé comme venant de la maison de Cheverny, soubs le nom de mon nepveu de La Plisse, et de celle de Valasse en Normandie, que j'avois euë de M. du Puy mon cousin en recompense de celle de Saint Nicolas d'Angers, dont m'avoit gratifié le roy Henry III, estant duc d'Anjou, pour luy avoir rendu ce service de luy avoir fait augmenter les droicts de son apannage de la disposition des benefices consistoriaux d'iceluy, lesquels auparavant n'avoient esté accordez à aucuns des enfans de France ; et en cette façon je commençay d'establir et donner mon second fils à l'eglise.

Et pour revenir au cours des affaires du monde, les mauvais et faux bruit que la ligue faisoit courir par tout, que la conversion du roy estoit feinte, firent naistre infinis mauvais desseins en l'esprit foible de plusieurs ; entr'autres, un miserable et detestable parricide, nommé Barriere, natif d'Orleans, au commencement bastelier, puis soldat en Lyonnois pour la ligue sous le sieur d'Alsigny, s'estoit resolu, par l'instinct du diable, à attenter à la personne du roy, qui s'estoit persuadé qu'il vouloit perdre la religion catholique en cet estat, et s'ouvrit de son malheureux dessein hors de confession à un prestre, jacobin de Lyon, nommé Banchy ; et ledit Banchy, qui ne l'en avoit peu destourner, et ayant donné advis à un gentilhomme italien nommé Branqualion [2], qui estoit son amy, estant lors audit Lyon, ledit Branqualion prit aussi tost la poste, et en vint donner advis au roy, et fit si bien que le roy estant à Melun, ledit Barriere y fut trouvé, pris et arresté le 27 aoust 1593 ; et comme l'on le prit saisi d'un grand cousteau de la longueur d'un pied, fort affilé, pointu, tranchant des deux costez, ne pouvant pallier son crime, ny desnier la verité de cette horrible attentat, il advoua et confessa sa cruelle et meschante intention ; tellement que son procez luy fut fait et parfait par le lieutenant du grand prevost, qui le jugea avec quelques uns du conseil d'estat, quelques presidents des cours souveraines, et maistres de requestes qui se trouverent lors à la cour : et fut condamné ledit Barriere à estre tenaillé et rompu tout vif, et à estre appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour declarer ses complices et adherans d'une telle meschanceté ; et fut ainsi executé audit Melun, sans vouloir rien advouer que sa faute particuliere, dont il fit paroistre au supplice un très-grand regret.

Comme d'un costé ces beaux estats de Paris n'ayans peu faire davantage, commencerent à minutter leur rettraite ; et cependant, à leur abry et sous les mauvaises impressions, force secrettes et très-meschantes conspirations se descouvroient tous les jours ; le nombre infiny de tant de mesconnoissances et extremes folies fit resveiller la pluspart des bons François en leur devoir ; et entr'autres, quelques bons et gentils esprits du temps qui s'employerent à descrire la tenue et l'ordre desdits estats, en firent un livre intitulé *Le Catolicon d'Espagne*, ou *Satyre Menipée*, dans lequel, souz paroles et allegations plaines de railleric, ils boufonnerent, comme en riant le vrai se peut dire ; ils declarerent et firent apertement recognoistre les menées, desseins et artifices, tant des chef de la ligue et Espagnols que desdits estats par eux apostez, et si par devers discours et harangues qu'ils firent faire aux uns et aux autres, selon leur humeurs, caprices et intelligences, en telle sorte qu'il se peut dire qu'ils n'ont rien oublié de ce qui se peut dire pour servir de perfection à cette satyre, qui bien entendue sera grandement estimée par la posterité ; et d'autant qu'aux premieres impressions d'icelle il y avoit certaines choses un peu libres, mais très-veritables, qui touchoient quelques particuliers et principaux entremetteurs dudit party, lesquels estoient depuis revenus en l'obeissance du roy. Ils firent tant qu'aux secondes impressions ils en retrancherent ce qui les offençoit, et ne purent neantmoins empescher que le tout ne fust demeuré dans la memoire et dans la bibliotheque des plus curieux du temps, pour leur servir de honte, et d'exemple à leurs semblables de ne se laisser emporter à

[1] Ce fils du chancelier Cheverny posséda les abbayes de Pontlevoy, de Saint-Père et de Bonneval. Il remplaça dans l'évêché de Chartres Nicolas de Thou son grand-oncle.

[2] Un des gentilshommes de la reine Louise, veuve de Henri III.

telles furies pour leurs interests et passions à chacun en particulier.

Au mois de septembre, les habitans de la ville de Lyon, lassez des mauvais traittemens qu'ils recevoient ordinairement de M. le duc de Nemours, duc de Genevois, leur gouverneur, entre les mains duquel ils s'estoient inconsiderement jettez, et l'avoient quasi rendu absolu audits pays deslors qu'ils s'estoient embarquez dans le party de la ligue, voyans qu'il s'en vouloit rendre le maistre, comme proprietaire de cette puissance, sans vouloir presque les recognoistre, M. du Mayne, ny messieurs les estats du royaume assemblez à Paris, qui l'avoient plusieurs fois mandé pour s'y trouver, à quoy il n'avoit jamais voulu satisfaire, se voyant trop foible pour parvenir à l'eslection de la royauté, à laquelle il aspiroit aussi deraisonnablement et ambitieusement que les autres; lesdits habitans tout d'un coup se sousleverent et revolterent contre luy, et par barricades et autres efforts d'emotions populaires, aidez de la conduite et dexterité de M. leur archevesque, presserent si fort ledit sieur duc de Nemours, que sans beaucoup de resistance ils se saisirent de sa personne, et le mirent prisonnier dans le chasteau de Pierre-Ancise où il commandoit dans ladite ville, et ainsi se remirent en leur premiere liberté, faisans neantmoins declaration et protestation publique, dont ils envoyerent en mesme temps assurer ledit sieur de Mayne et lesdits estats, qu'ils entendoient demeurer tousjours dans le party de l'union et en l'obeïssance deue au sainct siege, conformement à l'intention derniere desdits estats; et cet inopin échangement audit Lyon, et revolte desdits habitans contre leur gouverneur de cette qualité, donna sujet de dire et penser force diverses choses à cette occasion.

Or pendant la trefve generale, comme a esté dit cy-dessus, entre le roy et M. du Mayne, se proposa plusieurs fois de tous costez divers moyens pour parvenir à quelque repos assuré et une bonne paix et accommodation raisonnable, pour restablir la pauvre France et les François en quelque sorte de tranquilité: et le roy, qui ne cherchoit que la reunion de tous ses sujets en son obeïssance, essaya d'adoucir et regaigner mondit sieur du Mayne par offres de très-grandes charges et recompenses, et assurances très-honorables et infiniment advantageuses pour luy; mais en vain, car ledit sieur du Mayne ayant encores, ce luy sembloit, plusieurs cordes en son arc, et puissants ressorts à faire jouer, escoutoit, marchandoit, promettoit, refusoit, advançoit et reculoit toutes les meilleures propositions que le bien et ses serviteurs mesmes luy pouvoient faire, ayant dessein de reculer tousjours et tirer les affaires en longueur pour attendre ce qu'il esperoit desdits estats rassemblez, pour lesquels preparer davantage à sa volonté, il procuroit souz main que la demission faite par messieurs de la Sorbonne en may 1590, fust de nouveau publiée pour faire croire au peuple qu'ils tenoient la conversion du roy feinte et simulée, et luy, nonobstant l'apparence d'icelle, descheu de tout droit et pretention à cette couronne; ce que les agents d'Espagne publioient aussi de tous costez, tant en France qu'à Rome, où ils traversoient tout ouvertement la negociation de M. le duc de Nevers pour l'empescher d'obtenir l'absolution de Sa Saincteté, que le roy desiroit.

Et en mesme temps parurent en divers endroits, tant dedans que dehors le royaume, quelques personnes affectionnées au malheur public, ou gaignées par la ligue, qui publioient, preschoient, et par discours et par escript, qu'il estoit impossible de faire compatir ensemble deux religions, sans que cela apportast tost ou tard la ruine, ou au moins la dissipation de l'estat; et à cela avoient-ils bien quelque raison, car chacun en craignoit et prevoyoit le mal; mais ils adjoustoient que le roy avoit trop peu de conduite et de puissance pour se faire jamais obeir, et trop d'ennemis puissans sur les bras pour n'y succomber dans peu de temps, quand mesme il auroit esté reconneu; qu'ainsi la France ne feroit jamais que languir et deperir souz luy, et se trouveroit enfin reduite à tomber en proye, ou à la misericorde de quelque prince plus puissant, auquel il estoit plus expedient de recourir promptement, faisant aussi couvertement entendre que c'estoit le roy d'Espagne qu'il falloit rechercher, publiant sa grandeur, et faisant voir que ses doublons pouvoient tout, pour tendre tousjours à leur premier dessein, de faire faire aux estats l'eslection de l'infante d'Espagne; tellement que les serviteurs du roy furent contraints de

deffendre la bonne cause de Sa Majesté par mesmes armes, et faire voir à tout le monde l'artifice et l'impertinence dudit discours : et comme le roy d'Espagne estoit beaucoup plus foible qu'il ne paroissoit, ne possedant quasi que ce qu'il avoit acquis par usurpation, ou par la lascheté et desunion des peuples qui s'estoient laissez piper à ses artificieuses amitiez et religions apparentes; cottant au vray tous les droits usurpez par l'Espagnol en tous les deux estats qu'il possede, et les grands advantages que la France a tousjours euë sur l'Espagne, et les hommages qu'elle luy doit à cause de la comté de Flandres, d'Arthois et de Charolois, avant qu'elle les eust entierement usurpées, et autres très-belles remarques, pour tesmoigner la grande inegalité de droict et de raison qu'il y a des deux monarchies, et comme nous devions esperer que Dieu, autheur et conservateur de la nostre, en voudra perpetuer l'establissement comme juste, et l'autre comme injuste, quand il luy plaira.

Au mois de decembre audit an 1593, le roy, voyant que tout le monde jugeoit de luy et de sa conscience selon sa fantaisie et sa passion, fut conseillé de faire une declaration publique de l'un et de l'autre, pour faire taire ses ennemis, et assembla pour ce faire à Mantes tous ses officiers de la couronne et principaux serviteurs, pour adviser à cela, et resoudre aussi avec eux s'il seroit plus expedient de terminer que prolonger davantage la treve accordée, laquelle, ayant desjà duré six mois au lieu de trois premierement accordez, ne produisoit le bien et la paix qu'il en avoit esperé lors, ains donnoit plus de loisir et de moyens aux ennemis de cet estat de continuer leurs premieres brouilleries, et s'en augmenter tous les jours de nouveaux artifices pour le perdre et ruiner tout à faict, en rendant toutes les intentions et actions de Sa Majesté injustes et odieuses, par les grandes calomnies qui se jettoient par tout le royaume, et mesme à Rome, où ils traversoient et empeschoient ses plus justes devoirs pour le repos et la seureté de sa conscience, après son heureuse conversion; et tels procedez estans du tout contraires à ce qui avoit esté proposé et arresté par les deputez à la conference, Sa Majesté fut conseillée de faire publier ladite declaration, contenant la verité de sadite conversion, avec toutes les raisons et causes cy-dessus, et infinies autres très-importantes et veritables, comme de la resolution qu'avoient prise ses ennemis de faire revenir des estrangers en France, afin de faire authoriser et porter lesdits estats de la ligue à entreprendre par force ce qu'ils n'eussent osé penser par raison; declarant aussi Sadite Majesté qu'il ne pouvoit plus entendre à aucune prolongation de ladite treve après lesdits six mois expirez, et protestant que ce seroit contre son gré qu'il seroit contrainct, ledit temps passé, de reprendre les armes, et se jetter à la guerre, puis qu'il se trouvoit obligé pour la conservation de son estat et de sa personne, à laquelle l'on avoit attenté à Melun durant ladite treve, et avoit esté fait un serment public et solemnel ausdits estats de n'entrer jamais en aucun traitté ny accord avec luy; et neantmoins, accordant par sa bonté toute sorte d'oubliance du passé, et bonne reception, avec entier restablissement en toutes leurs charges et benefices, et tous dudit party de la ligue, soit particuliers ou communautez, qui voudroient se reduire en leur devoir et en son obeïssance, dans un mois après ladite declaration, lequel passé il demeuroit entierement deschargé de cette grace; et au contraire enjoint expressement à tous les gouverneurs des provinces, cours souveraines et autres officiers, de leur courir sus avec toute sorte de rigueur; et fut cette declaration heureusement dressée par M. de Fresne, puis reveuë, icelle augmentée de mesme par les premiers et plus habiles du conseil, expediée audit Mantes le 27 decembre 1593.

Cette declaration du roy, très-bien faite, ayant esté publiée et envoyée de tous costez, avec force lettres de cachet de Sa Majesté à plusieurs personnes qualifiées dans les provinces, l'on en veit incontinent naistre de merveilleux effects; car de là chacun prit son subject de se resoudre, et de se resveiller à son devoir et en la fidelité deue à son roy et à sa patrie; entr'autres le sieur de Vitry, qui jusques alors s'estoit tousjours monstré un des plus fervents ligueurs et affidez de M. du Mayne, et estoit gouverneur de la ville de Meaux et de la pluspart de toute la Brie. Ayant bien reconneu les desseins mauvais de la ligue et de l'Espagne, comme il veit le roy s'estre fait catholique, il se resolut

le premier à le vouloir recognoistre et servir; et comme il eut fait entendre cette sienne resolution, et la cause d'icelle à ceux de la ville de Meaux, il les porta et amena avec luy en l'obeissance de Sa Majesté le 11 janvier 1594, luy livrant avec la ville quelques artilleries que le duc de Parme avoit amenées du Pays-Bas, et y en avoit laissé. Après avoir donné assurance au roy de tout, il le receut très-favorablement et le gratifia d'honneur et de biens, tels que meritoit cette volontaire recognoissance, comme ayant esté le premier qui avoit monstré et frayé le chemin à l'obeissance deue à sa majesté; et davantage, mondit sieur du Mayne et ceux de son party trouverent ce changement dudit sieur de Vitry trop prompt à leur gré, et en voulurent donner une mauvaise impression. Ledit sieur de Vitry fit faire et publier sous son nom un manifeste des justes raisons qui l'avoient porté à se reduire au service du roy, puisque rien que la diversité de religion ne l'en avoit jusques là separé; ledit manifeste fait selon son courage et son humeur, et datté du 12 janvier 1594 jour suivant de la susdite declaration. Et au mesme temps ceux de ladicte ville de Meaux, qui vouloient suivre et imiter leur gouverneur en tout, firent aussi comme une declaration de leur fait, portant la ferme et juste resolution que Dieu leur avoit inspiré de se reduire selon leur devoir, comme ils avoient fait, à l'obeissance du roy; et l'adresserent et envoyerent à messieurs les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, les conjurans et convians de faire le semblable de toute affection, et de recognoistre le roy legitime et catholique qu'il avoit pleu à Dieu leur donner, sans demeurer plus longuement sous le joug de la tyrannie espagnole. Tellement que, sur le sujet de cette reduction de Meaux et dudit sieur de Vitry, plusieurs mesmes enfermez dans Paris et autres villes et lieux de la ligue, commencerent à parler plus hardiment du nom et de la grandeur du roy et de l'estat françois qu'ils n'avoient osé par le passé, et monstrer que, puisque Dieu avoit appellé Sa Majesté à la vraye religion, il n'estoit plus temps de mesdire d'eux, et encores moins d'entretenir la rebellion contre son authorité, et attenter à sa personne par qui ny pour quelque pretexte que ce fust.

Et comme la pluspart du peuple de Paris se trouva surpris et estonné de cette reunion de Meaux au service du roy, chacun desira fort, adoucy et alleché par la douceur du repos, de commencer à faire paroistre qu'il ne cherchoit rien plus que les moyens les plus prompts de se revoir en sa premiere liberté et tranquilité; tellement que lez corps, communautez et premieres compagnies de ladite ville, qui avoient tousjours fleschy sous la cruauté et fureur populaire, la voyant changée en douceur, ne feignirent plus à se declarer et manifester davantage, entr'autres messieurs du parlement demeurez audit Paris; où le procureur-general en iceluy fit une remonstrance et harangue publique en pleine audience, pour monstrer qu'il ne falloit plus tarder à recognoistre le roy, et à se jetter entre ses bras, puisque il estoit catholique, en prouvant, par infinies exemples et raisons, que ceux qui voudroient continuer en leurs premiers desseins et rebellion, ne pouvoient attendre autre chose qu'un redoublement de leurs miseres passées, et enfin leur ruine totale.

Aussitost que M. du Mayne eut advis de cette remonstrance dudit procureur general audit parlement, cognoissant M. de Belin, gouverneur de Paris, et quantité d'autres principaux de ladite ville, estre portez à mesme intention, tous se lassans de la continuation de tant de miseres, et tendans à une bonne paix, dont il estoit de tout esloigné, il fit en sorte que ledit sieur de Belin se deschargea, et luy remit ledit gouvernement de Paris, au grand regret de tous les Parisiens qui avoient creance en luy; et ce changement de gouverneur donna moyen au duc de Feria de faire glisser et entrer dans ladite ville, par le consentement et desir de mondit sieur du Mayne, qui craignoit qu'elle luy eschappast, quelques compagnies d'Espagnols, Walons, Italiens, et quantité de doublons pour contenter les pensionnaires du party, en gagner d'autres, et conserver ladite ville à leur devotion; et en mesmes temps ledit sieur du Mayne s'en alla audit parlement, où, après plusieurs complimens et assurances de respect et d'amitié qu'il vouloit tousjours leur garder, il les assura que ses intentions n'avoient jamais esté et n'estoient encore de faire aucun traitté avec

pagnols, et qu'ils n'en devoient prendre ge, non plus que de ce que ledit sieur de s'estoit demis de son gouvernement, es- chose dont il estoit fort marry pour l'es- qu'il en faisoit, les conjurant de ne se re davantage en peine.

rès le discours dudit sieur du Mayne au- rlement, il s'en retira, laissant ledit par- nt plus animé que destourné par luy de emiere opinion, et demeura assemblé jus- à une heure après midy, où force conseil- s'esclaterent grandement en leurs opi- . loüans hautement ceux de Meaux et Vitry d'avoir, comme bons et vrays ser- s, recogneu le roy puis qu'il estoit catho- , chacun recognoissant trop bien les per- s desseins de ceux qui vouloient envahir emporter cette couronne; et sur cela, et penser mieux conserver ladite ville de et ceux qui y estoient en plus grande té, fut conclud, quasi tout d'une voix, et té que du mesme jour remonstrances t faites audit sieur du Mayne, à ce que, le contentement d'un chacun, il luy st retenir ledit sieur de Belin audit gou- ement de Paris; à quoy il respondit qu'ils ient trop tard, et que le partement dudit de Belin estoit tellement accordé et ar- qu'il ne pouvoit plus y remedier; telle- t que ledit parlement estoit le lendemain emblé, avisans sur cette response, arreste- que ledit sieur du Mayne seroit encore chef supplié de conserver audit gouverne- t ledit sieur de Belin, ou ne trouver pas rais si les presidens, conseillers et autres ers quittoient leurs longues robes et cha- ons pour prendre leurs armes, et tascher e tout le peuple à chasser les Espagnols de is, parce qu'ils voyoient bien qu'ils avoient ein de les achever de ruiner, et toute la nce, s'il luy estoit possible, eux estans obli- t avec tous les bons François de s'y op- er, et l'empescher en quelque façon que ce t.

Et comme M. du Mayne ne voulut repartir, ant la sourde oreille à cette courageuse monstrance et espece de rodomontade dudit rlement, se tenant tousjours aux mesmes rmes de sa premiere response, ledit parle- ent, se sentant offensé et indigné de cela, pro- nonça un arrest bien court, mais fort prefix et contraire à l'authorité de la lieutenance generale dudit sieur du Mayne, portant qu'attendu le mespris fait par ledit sieur du Mayne des bons advis et remonstrances de ladite cour, autres plus expresses et estendues luy seroient reiterées par escript, et envoyées par le procureur general, et puis inserées avec la response au greffe d'icelle, et cependant ordonnoit et declaroit à qui il appartiendroit que ladite cour s'opposoit à toutes factions ou mauvais desseins de l'Espagnol, et de tous ceux qui les voudroient introduire en France, et commandoit aussi à toutes les garnisons estrangeres qui estoient dans Paris de s'en retirer; et à cet effect, entendoit que ledit sieur de Belin en demeurast gouverneur, et que le mesme jour fussent assemblez les prevost des marchands et eschevins, et corps entier de ladite ville, pour se joindre à ladite cour, et adviser avec eux ce qui seroit plus expedient de faire pour l'execution et intention dudit arrest, et à la seureté et conservation de ladite ville, jusques à quoy ledit parlement cesseroit; et fut ledit arrest donné le 14 janvier 1594; et cet effort du parlement, joint à une lettre que M. de Villeroy avoit escrite audit sieur du Mayne dix ou douze jours auparavant, luy donnerent bien à penser pour ses affaires, lesquelles il voyoit ainsi se descouvrir et ruiner peu à peu tous les jours, ledit sieur de Villeroy commençant lors à revenir à luy-mesme, et à vouloir retirer ledit sieur du Mayne des grandes pretentions où il l'avoit trop ambitieusement fait entrer, tant dedans que dehors le royaume, lors qu'il s'estoit jetté dans son party par despit et mescontentement particulier, qu'il prist plus sensiblement que tous nous autres du conseil, lors que le roy Henry III nous congedia à Blois, chacun de nous estans après cela demeurez chez soy, et depuis revenus servir le roy, hormis ledit sieur de Villeroy, qui s'embarqua des plus avant en la ligue, et enfin s'en retira avec composition et traité particulier qu'il fit pour luy, estant revenu servir le roy en sa premiere charge de secretaire d'estat, dont tousjours il a esté très-digne, estant infiniment habile homme.

Les grandes et artificieuses poursuites que ceux de la ligue et les agents d'Espagne firent à Rome, pour destourner le pape de la creance

que M. de Nevers luy donnoit de la vraye conversion du roy, furent cause que ledit sieur de Nevers, après y avoir sejourné quelque temps, et recogneu que les bonnes intentions de Sa Saincteté envers le roy et la France, estoient tellement traversées par les ennemis de cet estat, que Sadite Saincteté ne pouvoit faire resoudre messieurs du consistoire à l'absolution requise par le roy, ayant fait ce qui se pouvoit pour luy, il demanda congé de s'en revenir; ce que le pape luy accorda avec beaucoup de difficulté, et ne l'eust jamais fait, sinon qu'il fut bien aise de pouvoir faire entendre au roy, avec toute confiance et assurance, d'infinies grandes et importantes particularitez de la religion et de l'estat de ce royaume; et ainsi ledit sieur de Nevers, non du tout, mais à peu près fut satisfait, gratifié et honoré de force beaux presens, et ses enfans aussi, que leur fit Sadite Saincteté. Il partit de Rome le 15 janvier 1594, pour s'en revenir en France trouver le roy, et luy rendre compte fidele de sa charge, et rencontra par les chemins le cardinal de Joyeuse et le baron de Senecey, qui s'en alloient trouver le pape de la part de M. du Mayne à dessein tout contraire, et lesquels, arrivez à Rome, eurent leurs premieres audiences le 24 dudit mois, et autre six jours après, taschans de porter le pape à continuer sa bienveillance envers le party de la ligue, comme avoient fait ses predecesseurs, mesmes d'y vouloir contribuer quelque solde par mois, veu les grands perils où ils luy vouloient persuader questoit la religion en France; dont le pape ne fit pas grand cas, estant trop fraischement assuré de la verité de toutes choses; et n'eurent que paroles honnestes et indifferentes de Sa Saincteté, et peu ou point d'esperance ny de satisfaction de leurs demandes. Et pour ledit sieur de Nevers, il poursuivit son retour en France par Florence, Venise et Mantoüe, où il fut très-magnifiquement receu, tant pour le respect du roy que de luy-mesme, attendu sa qualité et son nom de ladite maison de Mantoüe.

Le roy, desirant ne rien negliger ou differer des choses necessaires à son parfaict establissement à cette couronne après sa conversion, et avoir mis sa conscience en repos du costé du pape, de la bonne volonté duquel il estoit assuré, prit resolution de se faire sacrer et couronner, à la bonne imitation de tous ses predecesseurs; et je luy conseillay de choisir, comme il fit, l'eglise de Nostre Dame de Chartres, la plus ancienne, belle et grande, et commode pour cela qui fust en ce royaume, puisque la ville de Reims estoit lors en la puissance de ses ennemis, en l'eglise de laquelle la plupart de nos roys ont esté sacrez, bien que quelques-uns, comme Louis le Gros, l'ayent esté ailleurs; car le lieu ne fait rien, et n'est de necessité à la validité et grandeur de cette ceremonie; et ce que l'on l'a plutost et plus ordinairement fait à Reims est à cause de la saincte ampoulle qui est dans l'abbaye de sainct Remy audit Reims, que nous trouvons avoir esté donnée du ciel à cet effet; mais s'en trouvant une autre dans l'abbaye de Marmonstier, près Tours, pareillement venue du ciel; et dont desjà autresfois aucuns de nos roys avoient esté sacrez, Sa Majesté resolut de l'envoyer querir, et la faire dignement apporter par quelques religieux dudit Marmonstier, et conduire jusques audit Chartres, où elle fut apportée et mise dans l'abbaye de Sainct Pere, et de là apportée en ceremonie le jour dudit sacre, comme il se pratique de tout temps à Reims en telles occasions.

Le jour pour ledit sacre fut donc pris et arresté pour estre fait audit Chartres le 27 fevrier 1594, et M. de Rhodes, grand maistre des ceremonies, chargé d'y faire preparer toutes choses convenables, et moy qui m'obligeay à luy faire fournir et trouver tous les ornemens, meubles, eschafaux, argent et autres choses necessaires à cette ceremonie, estant besoin d'y faire faire tout de neuf parce que la pluspart de telles choses estoient detenues à Reims, et les ornemens royaux avoient esté pris à Sainct-Denis, et pillez par ceux de Paris; tellement que pour prevenir à tout cela j'allay un peu devant Sa Majesté à Chartres, où je menay le sieur de Rhodes; et là preparasmes ensemble tout ce qu'il falloit pour ledit sacre, auquel je puis assurer que rien ne fut obmis des formes et ceremonies anciennes et ordinaires : ce qui nous empescha le plus, fut de pouvoir faire trouver audit Chartres les personnes convenables aux qualitez des pairies ecclesiastiques, et autres necessaires en cette occasion. Les plus qualifiez et propres à cela estoient lors tous ac-

tuellement employez et retenus dans les provinces pour le service du roy; neantmoins, surmontans toutes ces difficultez qui se rencontrerent, Dieu voulut et permit que nous mismes à fin ce bon et sainct œuvre, et que le roy fut très-glorieusement et très-magnifiquement sacré audict Chartres, assisté de tous les princes et officiers de la couronne et plus grands du royaume, avec une extreme allegresse et contentement d'un chacun.

Il se presenta une difficulté entre M. l'archevesque de Bourges, et M. l'evesque de Chartres, pour sçavoir lequel des deux representeroit l'archevesque de Rheims et feroit ledit sacre, ledit sieur archevesque pretendant, en ladite qualité d'archevesque de Bourges primat des Gaules, et encores en celle de grand aumosnier de France, que ledit honneur luy devoit appartenir de sacrer le roy qu'il avoit receu en l'eglise; et ledit sieur de Chartres, au contraire, soustenoit que personne dans son eglise, tel qu'il fust, si ce n'estoit le pape ou un legat qu'il envoyast exprès, ne pouvoit entreprendre d'y faire aucune fonction, et moins celle dudit sacre que de tout autre, où la jurisdiction du consacrant estoit du tout essentielle et necessaire, et adjoustoit avec aigreur qu'il excommunioit tout autre qui s'ingereroit de telle entreprise; et ainsi le tout estant entendu et bien consideré au conseil du roy, il fut advisé que l'on ne pouvoit empescher ledit sieur de Chartres de faire cette ceremonie, puis qu'il la vouloit faire, et que c'estoit dans son eglise; dont ledit sieur de Bourges fut un peu malcontent, et m'accusa que j'avois voulu gratifier en cela ledit sieur de Chartres, pour ce que je destinois mon fils de Pontlevoy pour son successeur; mais Dieu m'est tesmoin que ce fut la raison et l'opinion de tous, et non ma volonté ou mon affection, qui resolut cette dispute, estans l'un et l'autre mes proches parens et bons amis. Et d'autant que je ne veux grossir ces *Memoires* des particularitez dudit sacre, je diray seulement qu'il fut très-bien et honnestement fait, et que ledit sieur de Chartres en fit le discours au long, qui s'est depuis imprimé, auquel se trouverent bien et heureusement rapportées toutes les particularitez, ceremonies et formes gardées et observées audit sacre, comme en tous les autres precedents des autres rois; seulement fut-il adjousté de plus la ceremonie de l'ordre du Saint-Esprit, qui fut faite en la mesme eglise le lendemain dudit sacre par ledit sieur de Chartres, pour bailler l'ordre du roy, dont la description particuliere en fut faite par ledit sieur de Chartres avec celle dudit sacre, et dans le mesme livre.

Pendant que ledit roy sejourna audit Chartres lors de son sacre, Dieu voulut faire paroistre les effets et la puissance de sa benediction. Sa Majesté receut nouvelles d'infinis endroits de plusieurs reductions qui se faisoient à son service. Ceux de La Ferté-Milon et Chasteau-Thierry furent contraints de le recognoistre; et ceux de Lyon, de Rouen, de Poictiers, de Bourges, d'Orleans, de Rion en Auvergne, du Havre, du Pont-au-de-Mer en Normandie, de Peronne, Mondidier et Roye en Picardie, de Verneuil au Perche, et de Ponthoise près Paris, se presenterent aussitost volontairement à cette reconnoissance, et envoyerent leur deputez pour assurer le roy de leur fidelité, implorer sa grace et misericorde, et la conservation de leur religion. Ceux des villes d'Amiens et d'Abbeville en Picardie refuserent en mesme temps l'entrée à M. d'Aumalle, et se mirent en forme de neutralité, et peu de jours après se reduisirent d'eux-mesmes, comme les autres, à l'obeïssance du roy, tellement que le roy et son conseil ne pouvoient quasi fournir à escouter et recevoir cette louable affection de tant de peuples tout-à-coup miraculeusement revenus, et leur pourvoir à tous ensemble : et neantmoins nous travaillasmes si heureusement que tous lesdits deputez remporterent tous en leurs villes et provinces une très-grande satisfaction du roy, avec chacun, ou la pluspart, un traitté convenable et raisonnable pour les assurances et la conservation de leurs privileges, et ainsi grandement satisfaits publians à leur retour la bonté et clemence de Sa Majesté, conviant par escrits publics ceux de Paris et autres villes restées à la ligue de faire de mesme; entr'autres, ceux d'Orleans, qui avoient esté les premiers mutinez et revoltez après la mort de feu M. le duc de Guise, voulurent aussi se faire paroistre les premiers et plus curieux à procurer que Sa Majesté chastiast quelques uns de ladite ville

qui estoient trop attachez à ladite ligue, et en chassast d'autres qui trouverent plus d'amis et de faveur.

Ainsi la ligue se deffilant bien viste, il sembla que tous ceux de ce party vouloient à l'envy retourner dans l'obeïssance et subjection de Sa Majesté; car l'on vid en mesme temps, outre la susdite ville, que les provinces et pays voisins suivirent, avec infinies personnes particulieres et publiques de toutes qualitez les plus opiniastre au party de ladite ligue, qui se vindrent jetter entre les bras du roy et se soubmirent à la bonté et clemence de Sa Majesté; laquelle usant de mesme douceur et magnanimité, aimant mieux, suivant les preceptes de *l'Escriture saincte*, la conversion des pecheurs que leur mort, leur accorda à tous des abolitions et declarations telles qu'ils les peurent souhaitter pour leurs interests particuliers, et leur restablissement aux charges et dignitez, qu'ils avoient mesprisées par imprudence, pour s'attaquer à un si mauvais et si peu asseuré party. Et à cela le roy se tesmoigna si facile que plusieurs de ses serviteurs, voyans tant de diverses gratifications et advantages très-accordés à ses ennemis, en conceurent de mauvaises impressions et mescontentemens serviles, ne jugeans pas assez pour quelle raison et maxime d'estat le roy et ceux de son conseil en usoient de la sorte; car il falloit establir la paix et la reconnoissance deuë au roy à quelque prix que ce fust, pour avoir plus de moyen de briser et de desunir les uns et les autres, et les reconnoistre et gratifier diversement, chacun selon ses merites.

Comme M. du Mayne entendit et vid tant de diverses reunions, et si prompte et volontaire obeïssance au roy, il demeura grandement abbattu et estonné d'un si malheureux revers de fortune, et sur iceluy se resolut de faire en mesme temps deux choses contraires, croyant cacher à l'une l'acquisition de l'autre; ce fut qu'il envoya d'un costé vers le roy d'Espagne pour les convier de ne l'abandonner, et prendre compassion du mauvais estat de ses affaires, et s'assurer de tout ce qui dependoit de luy, et qu'il pouvoit esperer de service de son party; et par mesme depesche, ce qui restoit du conseil des Seize à Paris, et des autres plus anciens et plus desesperez ligueurs, manderent audit roy d'Espagne les mesmes choses, avec des offres et laschetez si grandes et si indignes de François qu'il ne se peut davantage; et la bonne fortune du roy et de la France voulut que le courier qui portoit lesdites depesches fut pris et amené à Sa Majesté, laquelle, ayant jugé avec les principaux de son conseil de quelle importance elle estoit pour les divers advis, ouvertures, intelligences et expediens qui y estoient portez et proposez, se resolut d'en retenir autant, et envoyer ladite depesche bien recachetée et fermée, par personne confidente, qui, avec les memes paroles de creance, mesmes cachets, correspondances et autres nouvelles communes de Paris, la peust porter en Espagne, y recognoistre toutes choses et en rapporter la response, pour sur le tout asseoir plus asseuré jugement. Et comme cette commission estoit infiniment hazardeuse, et qui meritoit un serviteur très-affectionné, fidele, capable et courageux, le sieur de La Varenne, porte-manteau du roy, et qui avoit toutes ces qualitez, se hazarda de l'entreprendre, et s'y conduisit si dextrement qu'il porta ladite depesche en Espagne, parla au roy d'Espagne, et fut par deux fois appellé et entendu en son conseil, puis depesché si à propos et diligemment eschapé d'Espagne, qu'un second courier de la ligue y arrivant, et portant advis de la prise du premier, ne peust empescher qu'il ne revinst heureusement trouver le roy et luy raporter ladite despesche d'Espagne, par laquelle et sur ce que ledit de La Varenne en avoit raporté, le roy et son conseil reconneurent au vrai les intentions et mauvaises pretentions d'Espagne; et comme le service dudit sieur de La Varenne estoit grandement signalé, aussi le roy du depuis le gratifia et advança grandement, et le prit près de sa personne. L'autre chose que ledit sieur du Mayne fit en mesme temps d'un autre costé, fut d'envoyer le sieur Zamet, son confident, vers le roy, pour tascher de venir à quelque accord et accommodement avec Sa Majesté, afin que s'il manquoit d'un costé il s'assurast de l'autre; qui sont de très-mauvaises finesses en telles choses, et entre habiles gens; et de fait le roy, sçachant la peine et l'extremité dudit sieur du Mayne, respondit audit Zamet qu'il ne vouloit plus traitter avec ledit sieur du

Mayne comme chef de party, ainsi qu'il l'eust fait auparavant, mais que s'il le vouloit recognoistre et luy demander pardon comme à son roy et son souverain, il le recevroit avec toute sorte de courtoisie et de bon traitement, estimant sa personne et l'alliance qui estoit entr'eux.

Après tant d'heureuses reductions il ne restoit plus au souhait des gens de bien que celle de la ville de Paris, comme premiere et principale de toutes; en quoy Dieu, voulant manifester en sa faveur plus qu'au reste, fit en sorte que par sa grace et bonté ladite ville se remit en l'obeissance du roy le plus doucement et admirablement qui se puisse imaginer; car les bons François, vrais seviteurs du roy et de l'estat, y avoient de si long-temps pratiqué et formé de bonnes intelligences et menées secrettes, qu'enfin, les esprits y estans plus disposez, elles produisirent leur effect entier le 22 de mars 1594, avec la vigilance et prudence du roy et de son conseil par dehors, qui fut facile au dedans, par la dexterité et bonne conduite de messieurs de Belin et de Brissac, du sieur L'huillier, prevost des marchands d'icelle, et Langlois, eschevin, qui, tous quatre, firent preuve ce jour là du pouvoir et credit qu'ils y avoient, et de leur fidelité envers le roy et leur patrie.

Le roy donc estant à Senlis, en partit pour l'execution de ce dessein le soir precedent, 21 dudit mois, nous y laissant nous autres du conseil et gros de la cour, et prenant avec luy, sous pretexte d'une autre entreprise, environ deux mille chevaux et deux mille hommes de pied, tous d'eslites et de confiance; et avec cela alla toute la nuict, et arriva sans aucun bruit ny rencontre au dessouz et ès environs de Montmartre, sur les trois heures du matin, d'où il envoya recognoistre l'estat de ladite ville, et sçavoir si l'on pourroit tenir ce que l'on luy avoit promis par lesdits sieurs de Brissac, de Belin et prevost des marchands, qui toute la nuict avoient veillé avec tous ceux de leur brigue, et avoient disposé toutes choses pour n'y faillir; luy firent dire à la porte de Sainct Denis que ladite porte et la Porte-Neufve estoient asseurées, et qu'il n'y avoit aucune allarme dans toute la ville, et qu'ils estoient disposez de mourir avec tous leurs amis, ou de le rendre dans ce jour là maistre de Paris, comme ils luy avoient promis, pourveu qu'il luy pleust y apporter de sa part l'ordre convenu et la moderation necessaire.

Le roy, grandement aise de cette premiere nouvelle, commanda au sieur de Vitry, nouveau converty, et comme tel fort zelé et conneu dans Paris, d'aller avec un d'eux seulement parler audit sieur prevost des marchands, qui estoit à ladite porte Sainct Denis, et luy faire trouver bon qu'il peust entrer dans la ville pour en mieux recognoistre la disposition, et en asseurer davantage le roy, qui ne vouloit rien hazarder ni perdre: ce que ledit prevost des marchands trouvant bon, le sieur de Vitry entra, luy troisiesme, dans la ville, reconneut ladite porte Sainct Denis, et les corps-de-gardes d'icelle, comme aussi de la Porte-Neufve où estoit M. de Brissac, tous entierement disposez à la volonté et service du roy, ledit sieur de Belin allant et venant à petit bruit par la ville pour empescher les esmotions, tellement que ledit sieur de Vitry, les ayans veus tous trois en si bonne disposition, et toute ladite ville en telle tranquilité, retourna assurer Sa Majesté qu'il n'y avoit plus de difficulté que l'affaire ne fust faite et ne pust reussir à sa perfection; dont Sa Majesté, encore plus contente, fit advancer sans bruict ses gens de pied ausdites deux portes, lesquelles ils trouverent ouvertes, et s'en estans rendus maistres sous la conduite de Sainct-Luc, le surplus se coula tout doucement dans ladite ville, et y entra sans aucune contradiction sur les quatre à cinq heures du matin, excepté quelques lansquenets qui avoient leur quartier vers ladite Porte-Neufve, qui voulurent un peu se remuer, comme aussi un mauvais corps-de-garde qui estoit vers le palais, et quelques Neapolitains qui firent contenance de se vouloir r'allier et vouloir resister; mais le tout ne fut rien, car toute ladite infanterie du roy, et partie de sa cavallerie, estoient jà entrez et posez aux principaux endroits de ladite ville, et avoient l'affection et l'inclination du peuple favorable; et ainsi ce fut à eux à se taire et attendre l'issuë de tout, laquelle en fut aussi heureuse et douce que le commencement: car le roy, adverty à tout moment d'un si favorable succez, s'approcha peu à peu davantage de ladite Porte-Neufve;

et voyant tout le rempart et les avenuës de ladite porte remplies de peuple qui luy ouvroit les bras et luy tesmoignoit une affection de le voir maître du dedans comme desjà aussi il l'estoit en effect, ledit sieur de Brissac, de Belin et prevost des marchands l'estoient venu recevoir à la dite porte, et y entra par la Porte-Neufve à dix heures du matin, suivi de tout le reste de sa cavalerie en armes; et ainsi toute la ville, dans laquelle les ruës et fenestres regorgeoient de peuple et s'y rendoit tant de tesmoignages et cris d'allegresse de tous costez, qu'il ne s'en peut imaginer davantage; et en cet estat alla droit descendre à l'eglise Nostre-Dame, là où le clergé d'icelle le receut en roy; et après le *Te Deum* chanté en sa presence, s'en retourna au Louvre, sçachant que tout le peuple couroit aux eglises pour rendre graces à Dieu de cet heureux changement; et audit Louvre Sa Majesté trouva ses officiers et son disner tout prest et toutes choses accommodées, comme si elle y eust esté de long-temps attendue, ou qu'elle y eust tousjours demeuré; et à l'issue de son disner, messieurs du clergé le vindrent saluer et protester la recognoissance deue à Sa majesté, comme aussi firent tous les autres corps et communautez principales de la dite ville, avec incroyable jalousie à qui s'aquiteroit plustost de son devoir; et ainsi Dieu voulut rendre le roy maistre de sa ville de Paris, estant une chose très-remarquable que quatre mille hommes, ou environ, tant de cheval que de pied, qui suivirent Sa Majesté à cette occasion, et qui entroient avec cela les armes à la main dans ce monde de Paris, ayent peu imposer là dedans en moins de rien un estouffement et aneantissement general du nom et de l'authorité de la ligue et de toutes ses factions, et, estant François, ayent peu garder l'ordre qui leur avoit esté prescript, en telle sorte que jamais pas un seul soldat d'entr'eux ne se desbanda ny n'osa faire aucun desordre ny violence; dont tous les bourgeois et habitans, grandement estonnez et ravis d'aise de ne recevoir aucun dommage ny offenses en leurs personnes, biens et honneurs, après tant de folies et de mespris passez, redoublerent leurs joyes de ce changement, et transcherent à qui mieux mieux à en faire paroistre l'allegresse; tellement que devant midy chacun ouvrit les boutiques et se remit en son ancien mestier et fonction ordinaire tout ainsi qu'auparavant, et comme si chacun en particulier eust receu et tenu chez soy ses plus proches parens et amis qu'ils eussent à traitter; et cette affection populaire vint en un instant en tel point, que le roy eut beaucoup de peine de les retenir qu'ils ne se jetassent sur les Espagnols, Neapolitains, Walons et autres, au nombre de mille ou douze cents pour le moins, qui au commencement avoient refusé d'entrer en composition que par le vouloir du duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, et de don Diego d'Ybarra, leur general. Ils recoururent à la clemence et benignité de Sa Majesté, qui leur accorda de poser les armes et sortir bagues sauves de ladite ville pour estre conduits par la Picardie jusques hors du royaume, ayans tous promis de ne porter jamais les armes en France contre son service.

Après cette heureuse et incroyable prise et reduction de Paris, faite en la forme ci-dessus en moins de six heures, Dieu ayant voulu que par la mesme Porte-Neufve par laquelle le feu roy Henry III s'estoit echapé de la furie des Parisiens lors des barricades, le roy Henry IV son successeur y rentrast avec acclamation publique, n'y restant rien plus en ladite ville que la Bastille que le roy n'y fust entierement reconnu. Sa majesté envoya à l'issue de son disner sommer ceux qui y commandoient, comme tout de mesme au bois de Vincennes, lesquels sans capituler accepterent telles conditions qu'il pleut à Sadite Majesté leur donner, et luy rendirent lesdites places; et M. le cardinal de Plaisance, legat, qui estoit lors au lict malade, fut au mesme temps envoyé visité par sadite majesté, l'assurer de toute faveur et protection; et neantmoins, quelques jours après, il demanda sauf conduit pour se retirer, lequel luy fut accordé par Sa Majesté, et toute sorte d'honneur et d'assistance de sa part: s'en retournant en Italie, il demeura plus malade, et mourut par le chemin. Le duc de Feria demanda aussi à se retirer; ce qui luy fut facilement accordé, et s'en retourna en Flandres. Le cardinal de Pellevé, archevesque de Sens, mourut aussi quasi en mesme temps, et le roy donna ledit archevesché de Sens à M. de Bourges, gratifiant M. Le Grand du sien pour un de ses amis; et

quant aux autres plus seditieux predicateurs et plus desesperez ligueurs qui ne voulurent reconnoistre le roy, pensant l'avoir trop irreconciliablement offensé, et ne sçachant sa clemence, ils s'escarterent aussi tost, et s'enfuirent, pour traisner avec honte et mespris le reste de leur vie, ou en Espagne ou en Flandre, ou à Soissons avec M. du Mayne, trouvans audit lieu quelque retraitte et miserable entretien; et audit Soissons ledit sieur du Mayne y estoit si desesperé et abbatu de cette miraculeuse reduction de Paris, qu'il estoit aussi empesché qu'eux de sa contenance en telle infortune.

Aussi tost que le roy se vid maistre assuré de Paris, il en donna advis par couriers et depesches expresses de tous les costez, tant dedans que dehors le royaume, à tous ses alliez, amis et serviteurs, tous lesquels ne manquerent, par le *Te Deum*, feux de joye, et autre allegresse, de rendre bon tesmoignage de leur contentement et participation dans ce bonheur. Et quant à nous du conseil qui estions à Senlis, le roy nous ayant donné advis de tout, et depesché aussi tost qu'il fut entré dans Paris, pour nous commander de l'aller trouver diligemment; ce que nous fismes le plus diligemment que nous peusmes, et arrivasmes pour la pluspart le mesme jour, les autres restez le lendemain; où aussi tost Sa Majesté resolut en son conseil de faire expedier des lettres patentes en forme d'edict et declaration sur la reduction faite de ladite ville de Paris en son obeissance, à l'imitation des autres accordées pour les autres villes premierement revenues, et fut ladite declaration causée sur la clemence du roy, portant au commencement un narré fort net et succint des mauvais artifices de la ligue et des Espagnols, joints et unis ensemble pour la ruine de cet estat souz feints pretextes de la religion catholique, et du respect deu au pape, auquel Sa Majesté n'entendoit jamais contrevenir. Après y estoient comprises les causes et raisons qui l'avoient porté depuis son heureuse conversion à accorder, puis à prolonger la trefve, et enfin d'en refuser une plus longue prolongation, comme n'estant recherchée par ses ennemis qu'à mauvais dessein de faire rentrer les estrangers en France, et y recontinuer la guerre plus forte que devant; et puis, disant que Dieu luy avoit miraculeusement voulu rendre sa bonne ville de Paris, il vouloit pour l'amour de luy et pour le repos et soulagement de tant de pauvre et simple peuple qui y avoit esté trompé et abuzé, que tout ce qui s'estoit fait et passé depuis les barricades fust estaint et aboly, et conformement à toutes les graces, franchises et privileges accordez par les rois ses predecesseurs, tant au corps de ladite ville que particuliers d'icelle; voulant que toutes choses y fussent remises et restablies comme elles estoient auparavant, ainsi qu'il est plus au long porté par ladite declaration faite deslors, veue et publiée à tout le monde; et bien que ce ne fust la forme ordinaire, l'on jugea au conseil à propos de faire l'adresse dudit edict et declaration à moy comme chancelier, et aux officiers de la couronne, ducs et pairs de France, ensemble aux conseillers d'estat et maistres des requestes estant de la suite de Sa Majesté, pour la faire lire, publier et enregistrer au greffe de la cour de parlement, chambre des comptes, et autres cours souveraines, d'autant que lesdites cours estoient pour lors si escartées et divisées, que l'on pouvoit revoquer en doute leur pouvoir et jurisdiction; et pour satisfaire à ladite adresse j'allay par toutes lesdites cours avec les susdits officiers de la couronne et autres, où j'ordonnay et fis faire en ma presence la publication et enregistrement necessaire dudit edict et declaration, bien faite et bien espluchée au conseil, et contresignée par M. de Beaulieu-Rusé, secretaire d'estat: elle fut aussi publiée audit Paris au mois de mars 1594, cinquiesme année du regne du roy, et enregistrée de mon authorité en toutes lesdites cours le 28 desdits mois et an.

Or, d'autant que ceux de la cour de parlement qui estoient demeurez avec la ligue dans Paris, avoient esté plusieurs interdits et suspendus de tout pouvoir, tant par le feu roy Henri III que par le roy regnant, et que ladite cour du parlement transférée par Leurs Majestez à Tours et à Chaalons, qui avoit esté mandée, ne pouvoit estre de retour de quelques jours, pendant lesquels il estoit besoing que l'on vist la justice reprendre son train et cours ordinaire, pour ne laisser les choses en confusion, et pourvoir à tous inconvenients, il fut en mesme temps ar-

resté au conseil que le roy feroit une autre declaration particuliere, pour en execution de celle cy-dessus, restablir en son premier estat et authorité ancienne et ordinaire ceux dudit parlement demeurez audit Paris, avec puissance d'y travailler et faire toutes choses ordinaires en justice souveraine, comme si desjà tout ledit parlement eust esté remis et rassemblé; à la charge neantmoins que tous les presidens, conseillers et autres officiers d'iceluy, feroient nouveau serment de fidelité au roy entre mes mains auparavant, et recevroient par ma bouche les admonitions et commandemens que Sa Majesté avoit jugé en son conseil leur devoir estre faits; et pour ce me fut encore adressée ladite declaration et aux autres officiers de la couronne, conseillers d'estat et maistres des requestes, dattée dudit jour 28 mars 1594, contresigné Ruzé; pour l'execution de laquelle je retournay au palais y restablir ledit parlement, après avoir receu les sermens de fidelité d'un chacun, et leur avoir fait les admonitions ordonnées.

Peu de jours après, la plus grande part dudit parlement, qui estoient à Chaalons et à Tours, arriverent à Paris, chacun ayant très-grande haste et desir de s'y revoir en repos; et ainsi estant à peu près tous ceux dudit parlement rassemblez, le roy advisa et delibera en son conseil qu'il estoit fort à propos que ledit parlement de Paris, ainsi tout reuny, donnast quelque arrest notable, et qui peut servir de memoire et d'exemple à la postérité sur tout ce qui s'estoit passé durant ladite ligue et troubles extraordinaires de cet estat, pour servir de revocation et declaration entiere de nullité de tout ce qui pourroit avoir esté fait, dit, imprimé, publié, et tenu au contraire, au prejudice de la juste et legitime authorité du roy et des lois fondamentales et anciennes de ce royaume, avec quelques actions publiques et perpetuelles de graces à Dieu pour la reduction de la ville de Paris; et ledit arrest, bien concerté entre nous autres du conseil et des principaux dudit parlement, y fut passé et ordonné à la requeste des gens du roy, où le sieur Servin, advocat general, n'oublia son affection et son eloquence et publié le 30 dudit mois et an, s'estant tousjours depuis, en execution d'iceluy, fait à Paris une procession fort solemnelle et generale le 22 de mars, jour de la reduction de ladite ville, où assistent, où doivent assister à perpetuité toutes les cours souveraines, les universitez et autres corps et communautez de ladite ville.

Et parmi tant de bonnes dispositions d'un chacun à bien recognoistre le roy en sa capitale ville, ceux de l'université d'icelle, dont l'authorité s'y est autrefois fait paroistre plus que de nostre temps, ne voulurent demeurer seuls muets et insensibles à un tel et si commun applaudissement, se delibererent aussi de faire quelque acte notable pour tesmoigner à la posterité leur affection et fidelité au service du roy, et pour ce firent une grande assemblée, indictée par le recteur au college de Navarre, à laquelle se trouverent avec ledit recteur tous les doyens et recteurs des facultez de theologie, de droit et de medecine; les procureurs des nations, les professeurs du roy, les principaux des colleges, les maistres ès arts avec force regents, maistres et pedagogues particuliers, et quant et quand force religieux des ordres de Sainct Benoist, de Cisteaux, de Sainct Augusin, Blancs-Manteaux, Val de Saincte Catherine, de Saincte Genevifve et de Sainct Victor, des Quatre Mandians, et infinis autres reguliers et seculiers, suppots, officiers et escoliers de ladicte université; et à cette assemblé le roy fut conseillé de commander à messieurs les gouverneurs de Paris, le grand aumosnier et lieutenant-civil, conservateur des privileges de l'université, de s'y trouver de sa part pour y recevoir le serment de fidelité de tous ceux de ladite université, à quoy chacun ne manqua de satisfaire à son devoir: et furent faits en ladite assemblée deux actes fort authentiques et solemnels de la part de ladite université, l'un pour leur serment de fidelité rendue au roy ès mains desdits sieurs deputez de Sa Majesté; l'autre pour tesmoigner à la posterité la volontaire et deue recognoissance de ladite université envers le roy, et l'estroite obligation que chacun avoit de faire le mesme par infinies raisons et authoritez divines et humaines posées par ledit acte, lequel, comme l'autre, fut unanimement consenty et accordé de tous, et signez l'un et l'autre de plus de cent diverses personnes de toutes les professions, et scellé des sceaux de ladite université et des principales facultez d'icelle.

Voilà donc ainsi Paris rendu et assuré de tous costez par l'assistance et grace infinie de Dieu,

où le roy sejourna quelque temps pour y mieux establir toutes choses en son royaume, où de tous costez chacun venoit et se reduisoit à son devoir, tant par la raison et l'exemple des plus sages, que par les bonnes admonitions d'infinies gens de bien qui convioient tous les autres à faire le semblable : mais comme le roy eut assez longuement ouvert et tesmoigné sa clemence et douceur, mesme envers les plus rebelles et desesperez, et veu que les artifices de la ligue avoient encore quelque pouvoir ès provinces de Bourgogne, de Bretagne et de Picardie, lesquels il falloit ramener et visiter les uns après les autres, ayant desjà heureusement fait le plus fort, de s'asseurer du reste qu'il taschoit de laisser doucement remettre et restablir, et trop reconneu que M. du Mayne, qui estoit à Soissons et autres lieux de ladite Picardie, s'y tenoit le plus fort, et retenoit les peuples en crainte par menaces et par l'appuy de la Flandre dont il attendoit secours, Sa Majesté se resolut d'aller en ladite Picardie, et à commencer par cette province, pour après revenir aux autres, ausquelles comme à tout le reste, il lairroit cependant bon et assuré establissement.

Et pour ce, au mois de juin Sa Majesté redressa une armée de gens choisis, comme lors, graces à Dieu, il n'en manquoit pas, composée de cinq à six mille chevaux, quasi tous de noblesse, et de seize à dix-huict mille hommes de pied, avec equipage d'artillerie à proportion, et avec cela alla droit assieger la ville de Laon en Picardie, dans laquelle ledit sieur du Mayne y avoit mis son fils aisné le duc d'Esguillon, avec bon nombre de capitaines et de soldats françois et estrangers pour la conserver; et quant à nous autres du conseil, le roy trouva bon que nous tinssions ferme à Paris, pour de là mieux donner ordre de tous costez en son absence, et pourvoir à l'argent et autres choses necessaires à son service; laquelle s'y porta si bien et courageusement audit siege de Laon, qu'il a esté tenu pour un des plus remarquables de nostre temps, cette place ayant esté aussi bien attaquée et bien deffendue qu'il se peut dire; et de fait, durant ledit siege de Laon, les Espagnols se mirent en effort d'y faire rentrer un grand renvitaillement de trois cents charretées de vivres, poudres et boulets, avec renfort d'hommes qu'ils y conduisirent de La Fere, sous une escorte de quinze cens hommes de pied et trois cens chevaux; mais Dieu voulut que le roy, adverty de ce grand convoy, y pourveut si à propos, que le mareschal de Biron et de Givry, envoyez au devant par Sa Majesté avec sa compagnie de chevaux legers, huict cens Suisses, et quelqu'autre infanterie françoise qui s'y trouva logée sur l'advenue dudit convoy, mirent iceluy en deroute le 18 juin 1594, laissans sur la place sept ou huict cens des ennemis, tellement que la perte dudit convoy et de l'ardente continuation dudit siege, qui dura deux mois, força ledit sieur d'Esguillon, et autres de dedans, à composer avec Sa Majesté, et luy remettre ladite ville, suivant le traité particulier qui en fut fait; de laquelle ils sortirent armes et bagages le... jour de...

Pendant ce malheureux siege, et sur la fin d'iceluy, après la deffaite dudit convoy, ledit sieur de Givry mon gendre, après avoir là, et partout ailleurs, tesmoigné sa valeur, et s'estre acquis autant d'estime et honneur que gentilhomme de sa qualité en eust peu esperer estant lors parvenu par son courage et par sa conduite en tel estat de fortune et de grandeur qu'aucune, quelque grande qu'elle fust, ne luy pouvoit plus être ny deniée ny enviée, ne se contentant de si grands advantages, et voulant de plus en plus s'y augmenter et se signaler en servant le roy, se delibera, avec trop de hardiesse pour sa condition, d'aller luy-mesme avec un des siens recognoistre un flanc de ladite ville pour y faire porter une piece de la batterie qu'il commandoit, et presser les assiegez davantage; mais Dieu, qui s'ennuye et se lasse de nos vanitez et presomptions mondaines, termina le cours de sa fortune et de sa vie par un malheureux coup de mousquet qui luy fut tiré de dedans, et le tua sur la place, s'estant trop decouvert et advancé sur la contr'escarpe du fossé qu'il vouloit aussi recognoistre; et ainsi le roy et l'estat perdirent ce gentilhomme, doué et accomply de toutes les perfections et merites, dont ils pouvoient en esperer encor de très-grands services, et moy je perdis un gendre que j'aimois et estimois infiniment, croyant qu'il prendroit la conduite par sa prudence et l'appuy par sa faveur après moy de toute ma maison, ma fille sa femme

demeurant grosse et preste d'accoucher, à laquelle je fis celer son malheur jusques après son accouchement pour l'extreme amitié qui estoit entre eux, et qui eust esté capable de la faire mourir; qui estoit tout ce que je pouvois apporter d'ordre et de remede à cette disgrace, après avoir soigné de faire rapporter son corps en sa maison de Beauvais en Brie, et pourveu à tout ce qui estoit de sa maison et de ses affaires.

Après la prise de la ville de Laon, la plus-part des autres villes de la Picardie craignans semblable effect, se rendirent quasi toutes et se remirent en l'obeïssance du roy, excepté celles de Soissons et de La Fere, qui estoient trop possedées et empestrées dans les filets et artifices de M. du Mayne et de l'Espagnol; lesquels, voulans aussi encores faire quelque chose de leur costé, depuis peu s'estoient rendus maistres de La Cappelle en Picardie, qui est une bonne place, et avoient mis de très-bonnes garnisons en tous lesdits lieux, pendant que ledit sieur du Mayne alla faire une course jusques à Bruxelles pour en recevoir quelque secours d'hommes et d'argent; d'où estant revenu sans hommes, mais seulement avec de l'argent en assez bonne quantité, et non toutefois suffisante pour retarder le progrez de la prosperité du roy, jugeant bien qu'il ne pourroit faire en ladite Picardie, sinon que de tascher à y conserver lesdites trois places, après s'estre assuré le mieux qu'il put d'icelles, s'achemina avec tout ce qu'il avoit de forces du costé de la Bourgogne afin d'y faire mieux, et s'assurer aussi de quelques autres places qu'il y avoit, pensant tenir ferme en cette province, en laquelle de long-temps il avoit formé de grandes habitudes et intelligences.

En ce meme temps M. de Guise, voyant où la jalousie et mauvais succez du party de la ligue se pourroit enfin reduire, fut conseillé de n'attendre l'extremité, et plus tost que plus tard se raccommoder avec le roy, qui ne demandoit pas mieux que d'ouvrir les bras et recevoir tous les François, et principalement ceux de cette importance et qualité. Ainsi donc faisant la moitié du chemin, le roy luy fit faire l'autre, et la composition dudit sieur de Guise fut aussi-tost resoluë et arrestée que proposée, avec toute sorte d'honneur et d'advantage pour luy et pour sa maison, et mesme pour M. le prince de Joinville son frere, qu'il ramena avec luy à l'obeïssance deuë à Sa Majesté, laquelle incontinent après les receut l'un et l'autre avec tout ce qu'ils pouvoient desirer de tesmoignages d'amitié et de faveur; et après employa ledit sieur de Guise à la reduction de la Provence, en laquelle il s'employa depuis si courageusement et dignement qu'il la reduisit aussi à la recognoissance de son devoir, et la porta à se remettre entre les bras du roy; ayant si doucement menagé le service du roy avec l'interest de cette province, où les esprits sont factieux, et fascheux et neantmoins très-importante à cet estat, bien que fort esloignée, que les Provençaux supplierent très-humblement le roy de leur donner et laisser pour gouverneur ledit sieur de Guise, à quoy le roy s'accorda volontiers pour l'obliger davantage à bien faire : mais, d'autant que ceux de la maison de Lorraine pretendent audit comté de Provence et s'en attribuent la qualité, je fus obligé, comme chancelier de France, de m'opposer à cette provision dudit gouvernement pour ledit sieur de Guise, qui m'en voulut un peu de mal; et neantmoins je ne laissay, pour le deub de ma charge, d'en faire mes remonstrances et protestations publiques au roy en plein conseil, où je les fis enregistrer, comme aussi aux cours de parlements de Paris et d'Aix en Provence, à ce que telles provisions et pouvoir, donné par Sa Majesté audit sieur de Guise pour ledit gouvernement de Provence et tout ce qui s'en pourroit ensuivre, ne peust nuire ny prejudicier aux droits de la couronne, ores ny pour l'advenir; et après cela je scellay ledit pouvoir, et ledit sieur de Guise, avec toute la cour, approuva et trouva bon mon procedé; et ainsi demeura ledit sieur de Guise gouverneur de Provence, où il s'est tousjours depuis fait grandement aimer et estimer, et y a tousjours très-bien et fidellement servy le roy.

Durant le mois de juillet 1594, s'emeut à Paris un très-grand differend et contestation par l'université, jointe avec messieurs les curez de Paris, contre les peres jesuites, afin de reglement de l'instruction de la jeunesse, et fonctions spirituelles desdits jesuites, en quoy ladite université et lesdits curez pretendent estre grandement interressez: l'advocat Arnauld plaida au parlement contre lesdits jesuites pour

l'université, et Dolé pour les curez, et tous deux avec telle animosité, qu'ils n'oublierent rien, ny l'un ny l'autre de leur eloquence, pour rendre lesdits jesuites du tout odieux avec leurs vœux et institution les voulans faire croire creatures d'Espagne et totalement conjurez à la ruine et dissipation de cet estat; l'advocat Duret plaida pour la deffense desdits jesuite, et monstra si clairement l'animosité injustes, et la fausseté des allegations de leurs parties, que ledit parlement n'en determina rien, et les appointa au conseil, bien que les conclusions de leurs parties allassent à exterminer lesdits jesuites, et les chasser hors du royaume, pensans que leurs ennemis de l'interest particulier de l'université et curez de Paris en faire un interest public du roy et de l'estat, pour, sous ombre de l'animosité generale que l'on avoit lors contre l'Espagnol, donner ce contentement aux huguenots et aux mauvais catholiques de ruiner ainsi lesdits jesuites: mais comme le roy fit paroistre qu'il desiroit estre tousjours comme pere commun et conservateur d'un chacun, sans se rendre partial entre ses sujects, cette furieuse querelle retourna du public au particulier, et lesdits advocats Arnauld et Dolé ne manquerent à ruiner vingt responses en faveur desdits jesuites contre leurs calomnieuses allegations, qui ne servirent à la fin que de les faire mieux recognoistre pour tels que chacun les soupçonnoit; et ainsi pour ce coup lesdits jesuites demeurerent eschappez des artifices de leurs ennemis, et de la grande animosité qu'il y avoit contr'eux audit parlement.

Pendant ces contrastes à Paris, qui estoient des effects du reste de la guerre, et du commencement de la paix, puisque l'humeur des François ne peut demeurer en tranquillité, les Espagnols, sans s'amuser à crier contre nous, de leur costé s'occupoient plus advantageusement pour leur dessein à nous tailler de la besogne avec M. du Mayne du costé de la Bourgogne, et avec M. de Mercœur du costé de la Bretagne, d'où il pensoit s'acquerir et se conserver la souveraineté; ayant pour cela, durant ladite année 1594, fait bastir un fort près Croisil pour clorre l'entrée du port de Brest, où commandoit M. Sourdeac pour le service du roy, et s'estant rendu maistre de Blavet, forteresse très-importante à toute ladite Bretagne, pensant que personne ne luy pouvoit plus empescher; mais M. le mareschal d'Aumont, fortifié d'un secours qui luy arriva d'Angleterre par la mer, s'estant rendu maistre de Quimpercorentin et de la ville et du chasteau de Morlaix, força et emporta ce nouveau fort de Croisil, gardé par les Espagnols, et en tua sur la place plus de quatre cens; et quasi en mesme temps l'archiduc Ernest, lieutenant du roy d'Espagnes en Flandres en Brabant, continuant ses intelligences et mauvaises pratiques en France, fut pour le repos d'icelle prevenu de mort, laissant pour successeur de cette authorité son frere le cardinal Albert d'Austriche, qui depuis espousa l'infante d'Espagne, laquelle eut en mariage lesdits païs; et eux deux ensemble continuerent leurs mauvaises volontez contre cet estat, comme il sera cy après declaré en ce lieu.

Le roy passa la plus grande partie du reste de l'année à adviser aux meilleurs moyens de soulager son peuple, et luy donner quelque repos pour se remettre peu à peu en son premier estat; et pour ce fut advisé au conseil que Sa Majesté feroit une declaration sur le payement des arrerages des rentes, et remettant aux creanciers le tiers des cinq années des troubles passées pour la grande ruine et misere que les particuliers avoient soufferts durant icelle, et fut ladite declaration faite en juillet et verifiée en parlement en aoust 1594; mais comme Sa Majesté recogneut ne pouvoir entierement decharger son royaume du malheur de la guerre, qu'en la portant et la faisant hors d'iceluy contre l'Espagnol, son plus puissant et declaré ennemy, voulant se declarer en faisant quelque notable effect, elle s'essaya d'entreprendre sur le duché de Luxembourg, et ayant fait association avec messieurs des estats de Hollande et leurs confidens, en laissa le soing à M. de Boüillon et au comte Philippes de Nassau, qui, au mois d'octobre audit an 1594, se mirent en devoir, mais inutilement, car les Espagnols se garderent fort bien; et d'autre costé Sa Majesté, sur les frontieres d'Artois et Hainault, leur donnoit quelque crainte et apprehension, pour les empescher par ce moyen de favoriser les Espagnols, qui venoient tous les jours piller le païs de Cambray, où le mareschal de Balagny

commandoit sous la protection du roy, depuis qu'il s'y fut attaché en espousant la sœur de madame la marquise de Monceaux, maistresse du roy.

Or, est à remarquer que le 27 de decembre 1594, comme le roy revenoit de Paris, venant descendre sur les six heures du soir au logis de ladite marquise de Monceaux, depuis duchesse de Beau-fort, alors logée à l'hostel de Schomberg derriere le Louvre, le sieur de Montigny arriva en mesme temps d'un autre costé, luy faisant reverence dans la chambre de ladite duchesse, dans laquelle à cet abord infinies personnes inconnües s'estoient fourrées, entr'autres un petit jeune homme de Paris, escolier, nommé Jean Chastel, fils d'un marchand drappier tout contre la porte du palais, proche l'horloge, et qui avoit auparavant, comme il est à croire, projetté son detestable dessein, s'estant glissé dans la presse de cette chambre, voulut donner un coup de cousteau au roy pour le tuer et pensant le frapper droit à la gorge, au mesme temps qu'il le vid baisser pour recevoir et embrasser ledit sieur de Montigny; Dieu, qui ne voulut perdre ce prince, permit que cet abominable parricide ne put frapper Sa Majesté dudit cousteau que dans la levre d'en haut, qu'il coupa de telle violence, que sans les dents qui soustindrent ledit coup, il l'eust sans doute bien blessé davantage; et ainsi ayant très-subtilement fait son detestable coup par dessous le bras dudit sieur de Montigny faisant ladite reverence au roy, et iceluy failly par la grace de Dieu, ce meschant, pour n'estre pas pris et descouvert, laissa au mesme temps tomber son maudit couteau en terre; et comme le roy se sentit frappé, il mit aussi-tost la main à sa bouche, et pensant que ce fust quelque effect de la liberté d'une folle qu'il avoit là, nommée Mathurine, il dit : « au diable soit la folle, je crois qu'elle m'a blessé ; » mais comme il retira sa main de sa bouche, il la rapporta toute pleine de sang : chacun jugea bien, comme luy, que c'estoit autre chose; et ainsi se regardans l'un l'autre avec extreme estonnement et effroy, ce malheureux et desesperé Chastel, demeurant tout estonné et interdit, n'eut pas le jugement de se retirer, et se trouvant incogneu, et tout auprès de Sa Majesté, fut aussi-tost par un apparent soupçon pris et arresté par le soing dudit sieur de Montigny, qui, outré de colere de ce malheur, luy dit les mesmes paroles : « C'est vous ou moy qui avons blessé le roy ; » ce que Sa Majesté ne voulut du commencement, disant par une extreme bonté que ce ne pouvoit estre luy, veu ses façons et simplicitez trop apparentes; neantmoins, après que le couteau eut esté trouvé à terre, assez proche de luy, Sa Majesté commanda qu'il fust arresté et fouillé; puis on le mit entre les mains de M. le grand prevost, lequel aussitost le fit mener prisonnier au Fort-l'Evesque; et comme chacun, sur le bruit de cet attentat, courut vers Sadite Majesté, mon devoir et mon affection m'y porterent des premiers; et sur ce malheureux accident, encores que le roy excusant ledit Chastel, je commanday au lieutenant de robe courte dudit sieur grand prevost d'aller interroger tout à l'heure ledit Chastel, sans luy donner loisir de se recognoistre; davantage, j'y envoyay quant et quand deux maistres de requestes pour n'y rien oublier; ce qui s'executant très-soigneusement, et luy ayant fait voir les justes apprehensions de son execrable forfait, et representé son couteau, après avoir au commencement voulu un peu nier, enfin il advoua son crime avec toutes les particularitez d'iceluy, et assura que ledit couteau n'estoit aucunement empoisonné, l'ayant pris le matin sur la table de son pere; qui fut une grande joye pour tout le monde, laquelle se trouva confirmée par les medecins et chirurgiens qui panserent Sa Majesté, et ladite blessure qui se trouva Dieu mercy, si petite et si peu dangereuse, et Sadite Majesté si peu estonnée d'icelle, que pour en rendre graces publiques à Dieu, et assurer le peuple, il alla sur les huict heures du soir jusques à l'eglise de Nostre Dame de Paris avec toute la cour, où le *Te Deum* fut chanté, comme en suitte à toutes les autres eglises de Paris, et après de toute la France, où l'on depescha aussi-tost; en quoy chascun tesmoigna assez l'extreme affection qu'il portoit au roy.

Au mesme temps que ce malheureux eut tout confessé, j'envoyay arrester et prendre le pere, la mere, la sœur, et autres de la mesme maison et famille, et commanday qu'ils fussent tous separez à diverses prisons jusques à ce que nous y donnassions l'ordre necessaire, qui fut que l

lendemain matin nous adressasmes commission expresse du roy au parlement, pour parfaire et advancer ledit procez, commencé par le lieutenant dudit grand prevost, tant dudit Chastel que de tous les autres qui se trouveroient complices de son crime, leur faisant mettre entre les mains et mener à la conciergerie ledit Chastel, ses pere, mere et autres prisonniers; à quoy ledit parlement selon son devoir travailla si diligemment, qu'en deux jours il donna arrest contre ledit Chastel, comme suffisamment attaint et convaincu dudit damnable parricide et crime de leze majesté au premier chef; pour reparation duquel ils le condamnerent à faire amende honorable à la porte de Nostre Dame de Paris, à avoir le poing couppé en Greve, tenant son couteau, après tenaillé et tirer à quatre chevaux, et son corps bruslé, et devant tout estre appliqué à la question ordinaire et extraordinaire; ce qui fut entierement executé le 29 de decembre audit an 1594.

Et sur l'occasion que ledit Chastel avoit estudié quelques années au college des jesuites de Paris, et que les premiers dudit parlement leur vouloient mal d'assez long-temps, ne cherchans qu'un pretexte pour ruiner cette societé, trouvans celuy-cy plausible à tout le monde, ils ordonnerent et commirent quelques-uns d'entr'eux, qui estoient leurs vrais ennemis, pour aller chercher et fouiller par tout dans ledit college de Clermont à la rue Sainct-Jacques, où ils trouverent veritablement, ou peut estre supposerent, ainsi que quelques uns l'on creu, certains escrits particuliers contre la dignité de tous les roys en general, et quelques memoires contre le feu roy Henry III, et l'establissement du roy regnant, et ce parmy une grande quantité d'escrits et papiers d'un jesuite nommé le pere Jean Guignard, prestre, regentant audit college; et encor que cela semblast avoir esté fait pour servir à quelques leçons, ledit parlement ne laissa de faire prendre et arrester prisonnier ledit Guignard, avec un autre jesuite nommé le pere Alexandre Ham, et les fit amener dans la conciergerie, faisant arrester tous les autres jesuites dans ledit college, et par après, adjoustant audit arrest de Chastel, ordonna que tous lesdits jesuites partiroient dans trois jours de Paris, et de tous les colleges qu'ils avoient ailleurs, et quinze jours après entierement de ce royaume, sur peine, ledit temps passé, d'estre tous pendus comme criminels de leze majesté; portant le mesme arrest deffenses sur mesmes peines à toutes personnes d'y aller ou envoyer estudier; et pour ledit Guignard, le condamna à une amende honorable, nud en chemise, et la corde au col, et à faire aussi de grandes et honteuses declarations publiques, puis à estre pendu et estranglé en Greve par un arrest particulier du 7 janvier 1595, qui fut aussi executé le mesme jour, où ledit Guignard monstra une constance admirable. Et par autre arrest du 10 janvier 1595, condamna ledit Alexandre Ham à un bannissement perpetuel hors de France, à peine, s'il y estoit trouvé, d'estre pendu et estranglé sans autre forme de procez. Et par un autre arrest, encore du mesme jour 10 janvier, condamna à un bannissement pareil un nommé Le Bel, escolier desdits jesuites, pour avoir conseillé à d'autres de suivre lesdits jesuites, et aller achever hors de France leurs estudes avec eux; et le mesme jour condamna un autre jesuite, nommé le pere Jean Gueret, prestre, au semblable bannissement, qui avoit esté precepteur dudit Chastel; comme aussi bannit le pere dudit Chastel, auquel le fils avoit communiqué quelque chose de son dessein, dont il avoit fait tout son possible pour l'en destourner; et mis en liberté sa mere, sa sœur et autres; condamnant ledit pere en de très-grandes amendes, et sa maison devant la porte du palais à estre razée, sans que jamais l'on y peust rebastir; ordonnant qu'au lieu d'icelle seroit eslevé quelque monument de pierre, pour marque à la posterité de cet horrible attentat fait à la personne de Sa Majesté.

En cette sorte lesdits jesuites furent chassez de Paris, non sans estonnement de beaucoup, et regret de plusieurs, qui eussent bien desiré que l'on eust corrigé le mal qui estoit aux particuliers, mais non priver la jeunesse des bonnes institutions de cette compagnie; et messieurs du parlement ayant confisqué tous leurs biens au roy, ordonna qu'ils seroient appliquez en œuvres pies, selon leurs ordonnances. Après avoir saisi et disposé de tout, ils ordonnerent, et firent edifier en la place susdite de la maison dudit Chastel une très-belle pyramide de pierre, avec une croix tout en haut, enrichie de très-

belles architectures, scultures et dorures, portant en table de marbre noir et lettres d'or l'arrest dudit Chastel, avec le bannissement des jesuites hors du royaume de France, avec force autres inscriptions et vers faits sur le mesme sujet, escrit aussi en marbre sur les trois faces de marbre de ladite pyramide, qui fut au mesme temps depeinte et portraite en taille douce, avec toutes lesdites escritures, et le tout aux despens du bien desdits jesuites, dont lesdits sieurs du parlement ont tousjours disposé tant qu'ils ont esté hors de Paris.

Ceux du parlement de Rouen firent quasi comme ceux de Paris; et neantmoins le peuple de Clermont, du ressort dudit parlement de Paris, ne les voulut jamais laisser aller, et y sont tousjours demeurez comme aux ressorts du parlement de Bourdeaux, de Thoulouze et force autres lieux de ce royaume; et les ennemis desdits jesuites, se voyans à leur contentement ainsi vengez d'eux, firent encore courir force libeles pour les faire croire corrupteurs de la jeunesse, et semeurs de mauvaise doctrine contre le roy et repos de cet estat; à quoy lesdits jesuites, après s'estre tout doucement et patiemment retirez, ne manquerent de bonnes responses; et comme cette compagnie est grande et remplie d'habiles gens, ils escrivirent de tous costez pour leur justification, faisans voir autant qu'ils peurent les mauvaises procedures faites contr'eux, qui retomboient sur l'authorité de l'eglise et enfin sur celle de cet estat.

Au mois de janvier 1595 le roy, estant à Paris, voyant la continuation secrette des menées espagnoles, et leurs continuels desseins à brouiller et ruiner cet estat, il trouva bon que l'on assemblast tous les princes du sang et autres officiers de la couronne et principaux de son conseil, avec lesquels il resolut de declarer la guerre ouverte au roy d'Espagne, et pour ce fit faire une declaration, non en forme patente et scellée, mais seulement intitulée: *De par le roy*, cachetée et contresignée par M. de Villeroy, secretaire d'estat, lors revenu et remis en sadite charge par Sa Majesté; dans laquelle declaration ne furent oubliez les torts, griefs et entreprises faites par ledit roy d'Espagne, tant sur l'estat que sur la personne de Sadite Majesté, et les violences ordinaires qu'il faisoit faire sur ceux de Cambray et Cambresis, qui estoient en sa proctetion; concluant que, pour se deffendre et repousser toutes les injures si ordinaires, Sa Majesté estoit conseillée et contrainte de venir avec luy aux armes ouvertes, dont il faisoit sadite declaration, qui fut publiée à Paris et autres principales villes, et principalement à toutes les places et villes frontieres de ce royaume; à quoy ledit roy d'Espagne voulant respondre, quelques mois après fit aussi faire et publier une autre declaration de sa part, portant qu'il acceptoit l'ouverture de cette guerre, appellant par icelle le roy, prince de Bearn seulement; et au mesme temps fit que l'archiduc Ernest de Flandre tascha de tout son pouvoir à remuer et armer ceux d'Arthois et Hainault contre la France.

Au mesme temps le duc de Lorraine, qui auparavant avoit fait treve avec le roy, pensant profiter de l'occasion, ayant levé mille chevaux et environ cinq mille hommes de pied, se jetta dans la Franche-Comté, où ils firent force ravages, et y eussent plus profité sans que le connestable de Castille y arrivast avec des forces du roy d'Espagne et les en fist retirer; aussi ceux de la garnison de Soissons pour M. du Mayne, estans rencontrez par quelques gentilshommes de Picardie, serviteurs du roy, ralliez ensemble, furent deffaits par eux dans la plaine de Villers-Cotterets le 15 fevrier 1595; et M. de Boüillon ne perdant temps deffit aussi fort heureusement une compagnie conduite par le comte Charles pour le roy d'Espagne, du costé de Luxembourg.

D'autre costé, en Bourgongne M. le mareschal de Biron se saisit pour le roy de la ville de Beaune, par une entreprise qu'il mesnagea avec les habitans d'icelle, où ils tesmoignerent un très-grand courage et resolution, comme estans au desespoir d'une si longue tyrannie de M. du Mayne; et ayant emporté ladite ville le 6 fevrier 1595, il boucla et assiegea aussi tost le chasteau, qui est très-fort, et enfin le reduisit incontinent au bout de six sepmaines, avec ladite ville, en l'obeïssance de Sa Majesté, quelque remede et secours que ledit sieur du Mayne y apportast au contraire; qui fut un très-grand service pour Sa Majesté en cette province afin de l'esbranler, dont pour icelle ledit sieur du Mayne receut autant de desplaisir que d'aucune

perte qu'il eust fait auparavant, estimant cette place comme une des meilleures et plus assurées citadelles de ce royaume; tellement que depuis la perte d'icelle il se trouva quasi au bout de toutes ses vaines esperances, et se vid desdaigné et grandement blasmé et delaissé des autres; car les villes d'Authun, Nuys, et après celle de Dijon, voulurent ensuivre et imiter Beaune, et se rendirent au roy, qui, voyant tant de bons succez pour luy en cette province de Bourgongne, s'y achemina avec son armée au mois de juin 1595, et d'abord deffit près de Sainct-Seine quelques trouppes de cavalerie du connestable de Castille, et entra dans la Franche-Comté où il estoit; et en mesme temps la ville de Vienne en Dauphiné secoua aussi, à l'exemple des autres, le fascheux joug de la ligue, et se reduisit à l'obeïssance de Sa Majesté.

Cependant que le roy s'amusoit avec son armée à fourager plustost, et tirer quelques deniers des viles de ladite Franche-Comté, qu'à y faire aucun progrez ny establissement assuré pour luy, le roy d'Espagne, qui a tousjours des conseils et de bons serviteurs au guet, emporta par sa dexterité, menées et puissances ordinaires, les places du Castelet et de Dourlens en Picardie, et après celle de Cambray, qui sont toutes trois très-importantes à cet estat, et bonnes; et neantmoins il les prit durant les mois de juin, juillet et aoust 1595, ce qui causa un très-grand estonnement et regret à Sa Majesté, et à tous ses bons serviteurs et subjets, ces pertes signalées estans advenues par la seule faute de ceux qui en avoient la charge, lesquels y pouvoient et devoient remedier s'ils en eussent eu la volonté, et assez de conduite et de courage pour le faire; mais ils tesmoignerent bien leur foiblesse, et qu'ils ne desiroient encore voir le royaume en repos assuré : et fut la perte des hommes et munitions de guerre très-grande pour le roy en ces malheureuses prises, d'où les Espagnols remporterent infiny butin; et le comte de Fuentes et les capitaines espagnols acquirent autant d'honneur qu le mareschal de Balagny, gouverneur pour le roy, et autres, de honte et de deshonneur; et bien que M. de Boüillon, l'admiral de Villars et autres serviteurs du roy, eussent fait tout leur possible pour secourir Dourlens, ils n'y peurent neantmoins rien servir; ains furent chargez et deffaits par les Espagnols, et ledit sieur admiral tué, avec bon nombre de capitaines et soldats françois et forces autres prisonniers, et menez à Arras, où ils payerent rançon; et quasi en mesme temps M. de Humieres, lieutenant general au gouvernement de ladite province de Picardie, et fort fidelle et affectionné serviteur du roy, fut aussi tué avec cent ou six vingts hommes, pensant recouvrer la ville de Han sur lesdits Espagnols; mais en contr'eschange la garnison qui estoit dedans fut quelque temps après deffaite, au nombre cinq à six cens, par M. de Boüillon, qui y acquit beaucoup d'honneur, comme d'un autre deffaite qu'il fit au mois de may precedent dans le duché de Luxembourg sur la Bourlotte, et un autre nommé Vordrege, que le roy d'Epagne y avoit mis avec des troupes, où ils perdirent plus de cinq cens de leurs meilleurs soldats.

Durant toutes ces choses, ledit roy d'Espagne continuoit aussi ses intelligences et menées en Bretagne avec M. de Mercœur, qui y commandoit sous le nom de la ligue en apparence, mais en effect pour luy, et pour se l'approprier, et sembloit que toutes choses y fussent desesperées pour l'interest espagnol, si ledit sieur de Mercœur n'eust eu le dessein contraire, et que son ambition particuliere n'eust servy de contre-garde à son avarice, et au profit qu'il faisoit avec ledit Espagnol; tellement que cela fut cause que ladite Bretagne demeura et se maintint douteusement et pour les uns et pour les autres, et que le roy d'Espagne avec son conseil jugea bien deslors qu'il falloit perdre son esperance de ce costé-là,

Parmy tant de confusions, divers interests et effects du costé de la ligue, M. du Mayne reconnoist enfin comme le roy d'Espagne ne faisoit plus la guerre pour la religion catholique, ny pour la conservation de cet estat, qui luy avoient jusques alors servy de pretexte, mais bien pour son interest et profit particulier, et comme mondit sieur de Mercœur et les autrs, tant grands que petits, restez en son party, tiroient chacun de costé à qui feroit mieux ses affaires dans le malheur commun de la France, dont l'envie et le blasme entier retomberent sur luy seul; d'autre part, ayant receu des nouvellee de Rome comme le pape

avoit donné absolution au roy, quelque contrarieté que les Espagnols et luy y eussent peu apporter, prit le sujet de son changement sur ladite absolution du pape, et voulant faire paroistre la compassion et le regret qu'il avoit des ruines et si longues calamitez de cet estat, commença de se laisser parler et entendre à quelque accord et accomodation avec le roy, à quoy force personnes près de luy le convierent et le porterent davantage, estimans, comme il est vray, que c'estoit son bien et le leur tout ensemble d'en sortir par ce moyen; si bien que ses serviteurs plus confidens s'estans ouverts et abouchez avec quelques-uns des principaux du roy, il fut advisé en un conseil particulier de gens choisis qu'il falloit gagner et ravoir ledit sieur du Mayne à quelque prix que ce fust, la dignité du roy et de l'Estat sauvé, afin d'estouffer tout à fait le mauvais nom et party de la ligue en France, et n'avoir plus affaire qu'à l'Espagnol, bien que puissant, mais comme à un ennemy estranger; et pour ce, après plusieurs allées et venuës et diverses conferences sur cette accommodation depuis le mois d'octobre 1595, elle fut enfin, graces à Dieu, arrestée et resolue au mois de janvier 1596, comme le roy estoit à Follembray, et en fut fait traité, et edit publié et verifié depuis en parlement, chambre des comptes et cour des aydes, au mois d'avril et de may 1596.

Et d'autant que cette reunion semble avoir esté des plus importantes de la ligue, je croy qu'il est bon de remarquer icy que ledit edict porta en son expositif que ledit sieur du Mayne voulut recognoistre le roy, aussi-tost qu'il vid le pape l'avoir receu en son absolution; après en tout le reste c'est une abolition et absolution generale de toutes choses, generalement quelconques, passées durant ladite ligue, avec promesse à tous ceux qui reviendroient avec luy d'estre entierement restablis en tous leurs biens, charges et honneurs, comme auparavant, et tous absolument deschargez de tout ce qu'ils pourroient avoir fait et pris en quelque façon que ce fust, dont le roy en deschargea et promit garantir envers et contre tous; et après cela le roy luy accordant trois cens cinquante mille escus pour acquiter ses debtes en France, et promettant de payer toutes celles qu'il avoit faites au païs estranger, suivant les estats qui s'en firent et arresterent au conseil; qui a esté comme l'on dit, une vache à laict pour luy, car cette condition, sous laquelle il a feint tant de debtes qu'il a voulu, n'a pas seulement servy à l'acquiter, mais à enrichir sa maison plus qu'elle n'avoit jamais esté; estant certain qu'il a tiré de là plus d'un million d'or et outre toutes ces choses portées par ledit edicts, qui a esté veu de tout le monde, l'on luy accorda encores quelques articles particuliers et très-importants; et luy, revenant par ce moyen à l'obeïssance de Sa Majesté, y remit quant et quand la ville de Soissons, Pierre Fons, et autres de Picardie et Isle de France, et ailleurs où il en avoit encore pu garder et conserver pour soy dans son party, dont le roy luy laissa le gouvernement particulier, et luy donna iceluy en chef de ladite Isle de France, en remettant son droit de celuy de Bourgongne qu'il avoit auparavant ladite ligue; et ainsi avec les plus grands avantages et favorables compositions qui furent jamais accordées en France après tant de rebellions et folies faites, ledit sieur du Mayne s'en revint trouver le roy, qui, tout bon et très-clement, le receut avec autant de courtoisie et d'honneur que l'autre l'eust pu desirer, et tous ceux qui y revindrent avec luy; l'ayant tousjours appellé et creu en ses principaux conseils; comme à la verité il estoit très-capable aux emplois de plusieurs remarquables occasions, et de luy favorisé, tant luy que les siens, autant et peut-estre plus que s'il eust jamais esté autre que son serviteur.

Et comme j'ay dit cy-dessus en passant que le pape avoit receu et absous Sa Majesté, cette reunion du fils aisné de l'eglise avec elle, comme sa premiere mere, merite bien, ce me semble, d'en dire quelque chose, et des particularitez; surquoy il est bon de se ressouvenir que j'ay remarqué cy-devant comme M. de Nevers avoit commencé pour cela, et fait à Rome auprès du pape et des principaux cardinaux avant que s'en revenir, et comme il avoit laissé le sieur du Perron avec le sieur d'Ossat, auditeur de rotte françois, grandement practic en cette cour romaine, lequel, avec le sieur du Perron, nommé à l'evesché d'Evreux depuis son depart, poursuivirent si bien et si à propos cette absolution de Sa Majesté, qu'en-

cores que le pape Clement VIII en fust destourné de force cardinaux et autres personnes puissantes près de luy, il declara en plein consistoire les grandes raisons qui le convioient à accorder cette absolution, laquelle il creut que Dieu vouloit pour les continuelles inspirations qu'il en recevoit tous les jours en celebrant la messe : et ledit pape estant grandement bon, clement et pieux, et tenu tel par tout le monde, la plus grande partie dudit consistoire passa à ladite absolution; et tout le reste après s'y accommodant et reduisant, elle fut accordée, et publiée premierement audit consistoire public, et puis executée avec les formes ordinaires en la presence dudit sieur du Perron representant le roy en cette honorable action, et acceptant pour Sa Majesté les sainctes remonstrances et instructions qu'il pleut à Sa Saincteté de luy ordonner et luy faire; ce qu'il ratifia depuis et accepta, et promit en foy de roy d'accomplir entierement tout ce que dessus; et de cette celebre reconciliation du pape avec le roy furent faits à Rome des feux de joye, comme en semblable, par tous les estats des princes catholiques amis et alliez du roy, et en France par toutes les villes, avec *Te Deum* et autres tesmoignages d'extremes allegresses, le roy ayant assisté luy-mesme avec tous les princes, officiers de la couronne, et autres du conseil, au *Te Deum* qui fut chanté en l'eglise de Nostre Dame de Paris, où il voulut que le parlement et toutes les cours se trouvassent aussi, et que tous les canons de l'Arsenac et de la Bastille tirassent, après le feu de joye fait pour cela en Greve; qui desplaisoit autant aux ligueurs qu'il estoit grandement agreable à tous les bons catholiques et bons François; et ainsi fut Sa Majesté très-chrestienne reconciliée avec Sa Saincteté et le sainct siege, et ce vers le mois de novembre de ladite année 1596.

Articles accordés et promis au nom du roi pour l'absolution de Sa Majesté.

1. Qu'ils presteront le serment accoustumé, d'obeyr aux mandemens du sainct siege et de l'eglise;

2. Qu'ils abjureront; par devant le pape, le calvinisme et toutes autres heresies, et feront profession de la foy;

3 Que le roy restituera l'exercice de la religion catholique en la principauté de Bearn, et y nommera au plustôt des evesques catholiques; et, jusques à ce que les biens puissent estre restituez aux eglises, donnera et assignera du sien aux deux evesques de quoy s'entretenir digneement;

4. Que le roy, dans un an, ostera M. le prince de Condé d'entre les mains des heretiques, et le consignera entre les mains de personnes catholiques, pour le nourrir en la religion catholique et pieté chrestienne;

5. Que les concordats seront gardez et entretenus, tant à la provision des benefices qu'ès autres choses;

6. Que le roy ne nommera aux eveschez et abbayes, et autres benefices ausquels il a droit de nomination, personnes heretiques ny suspectes d'heresie;

7. Que le roy fera publier et observer le concile de Trente, excepté aux choses qui ne se pourront executer sans troubler la tranquillité du royaume, s'il s'y en trouve de telles;

8. Que le roy aura en particuliere recommandation et protection l'ordre ecclesiastique, et ne souffrira que les personnes ecclesiastiques soient opprimées et vexées par ceux qui portent l'espée ny par autres, ny que leurs biens soient detenus; et s'il y en a d'occupez, les fera rendre au plustost par tout le royaume, en quelque lieu qu'ils soient situez, sans aucune forme ny figure de procès;

9. Que si le roy avoit fait quelque infeodation des chasteaux et lieux qui appartiennent à l'eglise, en faveur de catholiques ou d'heretiques, il les revoquera;

10. Que le roy montrera par faits et par dits, et mesme en donnant les honneurs et dignitez du royaume, que les catholiques luy sont très-chers, de façon que chacun cognoisse clairement qu'il desire qu'en la France soit et fleurisse une seule religion, et icelle la catholique, apostolique et romaine, de laquelle il fait profession;

11. Que le roy, s'il n'a legitime empeschement, dira tous les jours le chapelet de Nostre Dame, et le mercredy les litanies, et le samedy le rosaire de Nostre Dame, laquelle il prendra pour son advocate ès cieux; et gardera les jeusnes et autres commandements de l'eglise, oira la messe tous les jours, et les jours de feste messe haute;

12. Qu'il bastira en chacune province du royaume, et en la principauté de Bearn, un monastere d'hommes ou de femmes, de la religion monastique, ou des mandians de religions reformées;

13. Qu'il se confessera et communiera en public quatre fois, pour le moins, par chacun an;

14. Qu'il ratifiera en France, entre les mains du legat, ou d'autres ministres du sainct siege, l'abjuration et la profession de foy, et les autres promesses faites par ses procureurs, et envoyera au pape l'instrument de la ratification;

15. Qu'il escrira aux princes catholiques, en se conjouissant de ce qu'il aura esté receu en la grace de l'eglise romaine, en laquelle il fait profession de vouloir demeurer à jamais;

16. Qu'il commandera que par tout son royaume graces soient rendues à Dieu pour un si grand bien receu de luy.

Annotations et advertissemens sur les precedens articles.

Premierement, sur tous lesdits articles lesdits sieurs du Perron et d'Ossat supplient très-humblement le roy et les seigneurs de son conseil, à qui lesdits articles se-

ront communiquez, qu'il leur plaise attendre la pleine et entiere information et relation de toute la negociation et des grandes et extremes difficultez qu'ils y ont euès, jusques au retour du sieur du Perron, qui en fera le rapport au long et par le menu, et cependant considerer la qualité et nature de l'affaire, embrouillé et perplexe en toute extremité, les oppositions et contradictions qui y ont esté faites, aussi grandes, ou plus, qu'en autre affaire du monde dont il soit memoire, la souveraine dignité, authorité, puissance et interest de nostre sainct pere le pape, à qui on a eu affaire, et les humeurs et pretentions de ceux de la cour de Rome, dont Sa Saincteté est conseillée et servie, et par les mains de qui lesdits sieurs du Perron et d'Ossat ont eu à passer. Et quand toutes les susdites choses seront bien considerées, on trouvera possible que lesdits sieurs du Perron et d'Ossat n'ont pas fait peu d'eschapper à si bon marché, et mesmement qu'ils n'ont rien accordé qui soit contre leurs instructions, et que s'ils se sont laissez aller à quelque chose, ç'a esté pour le regard du spirituel, dont le pape est chef souverain. Mais ils n'ont dependu un seul point de l'authorité temporelle du roy ny de ses cours de parlement, ou d'aucun de ses magistrats, quelque grande presse qui leur ayt esté faite, et art dont on a usé envers eux. Voilà quant à tous les articles ensemble.

Sur le premier article.

Le serment dont mention est faite au premier article, est accoustumé au prealable en toutes absolutions qui se donnent, non seulement par le pape, mais par tous eveques et autres superieurs ecclesiastiques, pour quelque cause que ce soit : et les prelats mesmes de France avoient renvoyé le roy au pape pour prendre de Sa Saincteté les commandemens de l'eglise; et pour lesdits procureurs n'ont deu faire aucune difficulté de prester ledit serment.

Sur le deuxiesme article.

L'abjuration et profession de foy dont est parlé en cet article, sont aussi accoustumées et preallables à l'absolution d'heresie, encore que le roy les eust faites en France pour avoir l'absolution des prelats ; ce qui a assez esté allegué à Rome, et inculqué par lesdits du Perron et d'Ossat. Si est-ce que pour avoir l'absolution du pape, il a fallu encore la faire à Rome, où l'on vouloit que le roy la fist encore en France de nouveau en personne et en public, et y ont insisté longuement : mais lesdits procureurs ont toujours persisté, au contraire, à ce qu'on se contentast qu'ils la fissent à Rome pour Sa Majesté, qui ratifieroit ce qu'ils auroient fait : dequoy il a fallu que l'on se soit contenté ; et Sa Majesté n'en aura autre peine ny incommodité, que de signer les lettres patentes de ratification qu'il luy plaira en faire.

Sur le troisiesme article.

Les sieurs du Perron et d'Ossat n'ont peu faire de moins que de promettre le contenu audit article, attendu la grande instance qui en a esté faite, et la justice d'iceluy, la bonne inclination qu'ils sçavoient que le roy y a, et la mauvaise odeur que le roy eust donnée par toute la chrestienté. Bien est vray qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont peu, et qu'il leur a esté possible, pour concevoir cet article et le prochain, touchant M. le prince de Condé, et le sixiesme, où il se parle du concile de Trente, de façon que le roy ne promist en ces trois articles, si non que de s'employer de bonne foy, et faire tout ce qui seroit en luy pour les choses y contenues. Mais le pape a pris tousjours en mauvaise part que l'on refusast de promettre ces choses absolument, et enfin a fallu complaire à Sa Saincteté, en laissant passer lesdits articles comme ils sont couchez, avec ce que Sa Saincteté mesme a dit qu'en ce qui ne se pourroit faire Sa Majesté seroit tousjours excusable, en quelque façon que la promesse fust conceue. Au reste, les mots de cet article troisiesme, *jusques à ce que les biens puissent estre restituez aux eglises*, n'emportent point promesse de les restituer : dont on avoit fait un article exprès que lesdits procureurs n'ont jamais voulu passer, non qu'ils ne l'estimassent juste, mais pource qu'ils n'avoient pouvoir de le promettre. Et quant à l'entretenement des eveques de Bearn, qui ne sont que deux, le roy en sera quitte pour mille escus à chacun, selon le concile de Trente, en la section vingt-quatriesme, au tiltre *De reformat.*, chap. 13 ; de façon que deux mille escus en tout ne valoient pas que lesdits procureurs en contestassent plus longuement.

Sur le quatriesme article.

Le contenu de cet article est si utile et necessaire pour la conservation de la religion catholique, de l'estat mesme et de la personne du roy, que non seulement il n'y a point eu de mal à le promettre, mais ce seroit un très-grand bien qu'il fust desjà executé, quand personne n'en auroit fait instance.

Sur le cinquiesme article.

Le cinquiesme est de justice et se devoit accorder, quand bien on n'eust eu à obtenir aucune absolution de nostre sainct pere le pape.

Sur le sixiesme article.

Cet article est de droict et de justice, et selon les concordats, et mesmes que lesdits sieurs du Perron et d'Ossat ont protesté au pape et à ceux qui ont traitté de la part de Sa Saincteté, que ce mot de suspect ne s'entendist point à la façon de quelques acariastres, qui appellent suspects tous ceux qui ont quelque charité, moderation et humanité, et qui ne sont enragez comme eux, mais s'entendist de suspicion violente : de quoy on s'est contenté. Et est à noter que par cet article n'est innové rien de ce qui se faisoit auparavant, car en toutes les attestations qu'on a cy-devant envoyées de France à Rome par ceux qui devoient estre pourveus des benefices consistoriaux, les tesmoins ont tousjours deposé qu'ils n'estoient ny heretiques ny suspects : autrement ils n'eussent point esté admis à Rome.

Sur le septiesme article.

La publication et observation du concile de Trente est pour reussir, non seulement à l'honneur et gloire de Dieu, et à la reformation et decoration de toute l'eglise,

mais aussi à la seureté et accroissement de l'authorité du roy et de l'obeissance qui est duë à Sa Majesté, quelque chose que certaines personnes sçachent dire au contraire. Et si les prestres et autres personnes ecclesiastiques eussent esté reiglez en France selon ledit concile, faisans leur devoir et ne se meslans que de la fonction spirituelle, ils n'eussent causé au feu roy ny à cestuy-cy les travaux que Leurs Majestez en ont eus, ny à la France et à eux-mesmes la ruine et desolation qui s'y est veue par tant d'années, et dont tout le royaume se ressentira d'icy à long-temps. Au demeurant, l'exception qui est au pied de cet article, pour laquelle faire recevoir il a fallu ausdits du Perron et d'Ossat suer sang et eau, monstre assez le soing qu'ils ont eu de ne rien promettre ny accepter qui peust troubler la tranquillité du royaume, soit pour le regard de ceux de la pretendue religion reformée ou autrement. Lesdits procureurs ont encore tasché d'y faire mettre d'autres exceptions, mais il n'a esté possible de les faire accepter, et semble qu'elles pourront aucunement estre comprises sous ceste cy.

Sur le huitiesme article

Cet article huitiesme est aussi de droit et de justice, et le roy y est obligé par tout droit divin et humain, quand bien on n'en auroit rien promis en son nom.

Sur le neuviesme article.

Les sieurs du Perron et d'Ossat ont maintenu à Rome que le roy n'avoit fait aucune telle infeodation, comme *ils croyent* fermement que Sa Majesté n'en ait point fait *du tout*, et partant on leur fait concevoir cet article qui leur estoit proposé autrement en la forme en laquelle il est à present. L'occasion que le pape a eue de faire mettre cet article, a esté la fausse impression que l'on avoit donné que le roy eust donné en fief à M. le mareschal de Bouillon l'abbaye de Sainct-Remy de Reims.

Sur le dixiesme article.

Cet article, comme il est conceu, ne peut troubler la tranquilité du royaume, ny mesme offenser directement ceux de la predue religion reformée, et n'est que la premiere partie, et encore reformée, d'un plus grand article qui fut proposé ausdits procureurs; auquel article, après ladite premiere partie, s'ensuivoit que le roy ne donneroit aucun office aux heretiques, et qu'il revoqueroit dès incontinent l'edict de l'an 1577, et puis, tout aussi tost qu'il auroit paix avec les princes estrangers, feroit qu'il n'y eust en France qu'une religion : ce que lesdits procureurs firent casser après plusieurs contestations.

Sur le onziesme article.

Cet article est une partie de la penitence que le pape imposa à la personne du roy, à laquelle jaçoit qu'il semble qu'il ne fallut repliquer, toutefois, pour ce qu'on avoit mis l'office Nostre-Dame pour les samedis, lesdits sieurs du Perron et d'Ossat remonstrerent que ledit office seroit trop long et mal-aisé pour Sa Majesté; et le pape, au lieu dudit office, substitua le rosaire, comme plus facile et plus court.

Sur le douziesme article.

La penitence contenue en cet article est grande, et les sieurs du Perron et d'Ossat ont fait ce qu'ils ont peu pour faire moderer ce grand nombre de monasteres à quatre ou six, et mesmes ont proposé d'autres choses qu'ils estimoient estre aussi bonnes, et plus au gré du roy. Mais le pape a respondu que c'estoit une penitence de roy, conformes aux ruines de tant de monasteres et d'eglises, qu'il avoit luy mesmes veues en passant par la France. Et à cela lesdits procureurs n'ont eu toute la liberté de repliquer qu'ils avoient eu ce qui n'estoit point de penitence.

Sur le treiziesme, quatorziesme, quinziesme et seiziesme articles.

En ces quatre derniers articles, il ne reste rien parquoy lesdits sieurs du Perron et d'Ossat ayent deu contester, ains estiment que le roy eust fait le tout, quand bien il n'y en eust eu aucune promesse. Aussi n'avoient point ces quatre articles esté proposez ainsi du commencement, mais, à l'instance desdits procureurs, ont esté reduits et moderez de la façon qu'ils se trouvent à present.

Outre les susdits articles, le pape a mis au decret et en la bulle de l'absolution une clause annulative de l'absolution donnée par les prelats en France, à laquelle clause lesdits sieurs du Perron d'Ossat n'ont voulu prester consentement; mais pour ce qu'ils sçavent que le pape, à cause de ses pretentions, ne donneroit jamais son absolution qu'en annullant l'autre, ils ont dit qu'ils la lairroient passer sans s'y opposer, pourveu que Sa Saincteté, incontinent après, adjoustast une autre clause qui approuvast et confirmast tous les actes de religion qui avoient esté faits en la personne du roy et par Sa Majesté, en consequence de ladite absolution donnée en France, tout ainsi que si le roy eust dès lors esté absous par Sa Saincteté : laquelle clause d'approbation et validation a esté par Sa Saincteté adjoustée en la façon que lesdits procureurs l'ont dictée. En quoy est à noter que lesdits sieurs du Perron et d'Ossat n'ont voulu que le pape validast autres actes que ceux de religion, afin de ne donner entrée à l'entreprise qu'on eust volontiers fait à Rome sur le temporel de France, si lesdits du Perron et d'Ossat n'y eussent pris garde de près.

Au demeurant, pour le regard de la rehabilitation qui a esté faite en cette affaire, qui estoit une pierre de scandale pour faire rompre tout, il se trouvera que le roy a une absolution

pleine et entière, contre laquelle les Espagnols et les ligueurs ne sçauroient qu'opposer, ny s'excuser en aucune façon de recognoistre Sa Majesté pour roy de France en la meilleure sorte que le roy le fust jamais. Et neantmoins il ne se trouvera aucune expression de rehabilitation en toute la bulle, où cependant toutes choses sont si bien, que, contre ceux qui voudroient dire qu'il se seroit fait tort d'en prendre, on peust soustenir qu'il n'y en a point du tout.

Ce fut l'année 1596 que je commençay à separer mes deux fils, ayant baillé à mon aisné la demeure de ma maison de Cheverny, avec entretien suffisant et convenable pour luy et pour sa femme, qui estoit quelque temps auparavant venue de chez M. le comte de Charny, grand escuyer, son pere, et que j'avois premierement receue comme femme de cette qualité en ma maison d'Esclimont, laquelle voulant reserver pour moy, estant plus proche de la cour, je les envoyay faire leur sejour audit Cheverny; et pour l'abbé de Pont-Levoy mon second fils, après avoir demeuré quelques années à Chartres depuis la reduction de ladite ville, et là au college d'icelle, avec un precepteur, estudiant tousjours, je le fis venir à Paris, et le mis dans le college de Navarre, où il continua ses estudes, ayant mis aussi avec luy mon cadet et dernier fils, le baron d'Uriel, pour apprendre quelque chose convenable à sa condition; et ce fut lors que je fis pourvoir mon second fils à Rome de quatre abbayes par une mesme bulle, avec dispense de son âge, n'ayant lors que dix-sept ans, et fut la premiere expedition que le pape fit pour la France, qui me gratifia beaucoup en cela : lesdites quatre abbayes estoient Pont-Levoy, La Vallace, Royaumont et Saint-Pere; il ne s'estoit rien expedié depuis les deffenses qui avoient esté faite du temps de Henry III, lesquelles furent pour lors levées, et fut ordonné que les François se pourvoyeroient comme auparavant; et à ce propos je suis bien aise, comme j'ay declaré cy-devant de quelle façon j'avois recouvert lesdites deux premieres abbayes de Pont-Levoy et du Vallace pour mondit second fils, de remarquer aussi en cet endroit comment je luy ay peu avoir les deux autres de Royaumont et de Sainct-Pere de Chartres.

Pour celle de Royaumont, ce fut pour M. du Puy, mon cousin à la mode de Bretagne, frere de M. de Bourges, depuis archevesque de Sens, deux de mes meilleurs parens et amis, et particulierement ledit sieur du Puy, beaucoup plus franc et libre que l'autre : après avoir quasi eu tous les plus beaux benefices de France, ayant esté chancelier de la royne mere de nos roys, Catherine de Medicis, et avoir mangé et dissipé plus de cinquante mille livres de rente, que je luy ay veu avoir, par mauvaise conduite et menage, ne luy restant plus que ladite abbaye de Royaumont sur sa vieillesse, et qui estoit saisie de tant de creanciers qu'il n'en pouvoit jouir, s'assurant de mon amité mutuelle, et par consequent de celle de mon fils, luy resigna purement et simplement ladite abbaye, laquelle j'assuray au non de mondit fils par brevet du roy, et arrest du grand conseil, dès l'année 1594, pour, sous sa procuration, baillée aux depens dudit sieur du Puy, luy rendre ledit revenu plus aisé et facile, et hors de prise de ses creanciers, et en cette façon en jouit ledit sieur du Puy le reste de sa vie; et bien que ladite abbaye ne valust pour lors que quatre mille cinq cents livres, les charges payées, estant grandement ruinée, j'accorday audit sieur du Puy autre chose à disposer aux siens, qu'il donnast des pensions après sa mort sur icelle abbaye, ausquelles je luy promis que mondit fils satisferoit, soit par continuation ou recompense d'icelle quand il jouiroit de ladite abbaye; et cette facilité jointe à sa necessité, accablé d'importunité sur ces derniers jours, luy fit donner de belles pensions, jusques à cinq mille quatre cents ou cinq mille cinq cents livres sur ladite abbaye, et le tout sans autre forme que par lettres particulieres qu'il m'en escrivoit en faveur de ceux qu'il desira gratifier, lesquelles je souscrivis, et promis que mondit fils y satisferoit; et puis dire avec verité que quand il en eust desiré davantage je l'eusse tout de mesme accordé pour l'union et fort estroite amitié qui estoit entre nous deux, et pour sa grande franchise à donner à mon fils ladite abbaye, laquelle, restablie et raccommodée, pouvoit se rendre un des beaux biens de cette qualité qui fust en France; et voilà comment mondit fils eut ladite abbaye de Royaumont.

Quant à celle de Sainct-Pere, ayant esté don-

née par le roy, pendant le fort des guerres, et après la mort du chevalier d'Aumalle, abbé d'icelle, aux sieurs de Roquelaure, de Frontenac et de Belé, gentilshommes qui servoient et suivoient Sa Majesté, ils furent tous trois bien aises d'en tirer quelques recompenses separées et particulieres, et moy de pouvoir recouvrer cette piece très-belle dans la ville de Chartres, et de laquelle dependoit un petit chasteau nommé Courville, bon et fort, tout contre ma maison d'Esclimont, qui m'y avoit donné de l'apprehension durant les guerres; outre que, destinant mondit fils pour parvenir à l'evesché de Chartres s'il m'estoit possible, je ne pouvois luy en acquerir de plus propre et commode que ladite abbaye, pour recompense de laquelle, après mille peines, je donnay ausdits sieurs gentilshommes des benefices particuliers et simples, provenus de mon indult, et autres dont quelques amis m'accommoderent moyennant quelques pensions extinguibles, et d'autres benefices ausquels je fis obliger mon fils sur ladite abbaye, revenant à trois mil livres de rente, et l'abbaye en valoit près de huit mil, ledit benefice de mon indult ayant fait le surplus de la recompense d'icelle; et ainsi je mesnageay à mondit fils ladite abbaye de Sainct-Pere, sans aucune gratification du roy que son simple consentement, un peu plus que pour l'autre de Royaumont; et l'ayant ainsi fait canoniquement pourvoir desdites quatre abbayes, et bien asseuré, je luy fis continuer le plus soigneusement qu'il me fust possible sesdites estudes audit college de Navarre pour un temps, puis aux leçons publiques, et autres lieux où ses precepteurs estimerent qu'il pourroit s'acquerir plus de capacité pour sa condition.

Et pour reprendre le fil des affaires publiques de la France, après avoir dit un mot en passant des miennes particulieres de ma maison, je diray ici que de tous les principaux chefs de la ligue, ne demeuroit plus hors de l'obeïssance du roy que M. le duc d'Aumalle, lequel ne fut assez fin et advisé pour faire son accord comme tous les autres, ainsi qu'il estoit très-aisé en ce temps-là; ce que voyans ceux du parlement de Paris, ausquels l'on avoit laissé lieu de mordre sur la pluspart, voulant faire paroistre en celuy-ci une severe justice, qu'ils eussent volontiers exercé sur tous les autres, outre qu'il avoit esté le premier à traitter avec l'Espagnol, et à se porter ouvertement pour luy, lesdits sieurs du parlement, à la requeste du procureur-general, firent le procez dudit sieur duc d'Aumalle, et après l'avoir fait trompeter et appeller à trois briefs jours, le condamnerent par contumace, par les formes qu'ils pratiquent en telles choses, et le declarerent criminel de leze majesté au premier chef, et pour ce ordonnerent qu'il seroit tiré à quatre chevaux, et tous ses biens acquis et confisquez au roy; et firent executer en place de Greve ledit arrest sur un fantosme contrefait sur ledit sieur d'Aumalle, lequel, après avoir esté tiré par quatre chevaux, fut escartelé, et les quartiers d'iceluy attachez à quatre potences, aux quatre principalles sorties et advenues de Paris; et puis dire que cela n'eust esté fait si le roy eust esté pour lors à Paris, ou nous autres du conseil; car le parlement y alla un peu trop viste, n'estant à propos de desesperer jamais des personnes de telle condition, ny leur faire paroistre le mal qu'on leur veut, si tout à fait l'on ne les ruine; et de fait ledit sieur d'Aumalle, outré de desespoir d'un tel et si extraordinaire traittement, renonçant à la France, se jetta tout à fait du coste du roy d'Espagne, et alla trouver l'archiduc en Flandres, qui ne manqua de le bien recevoir, et gratifier et secourir autant qu'il pust, ayant tousjours despuis ce temps tiré de grands estats et pensions d'Espagne en Flandres, où il a demeuré, et y a eu plus d'honneur et de repos qu'il n'eust jamais pu recevoir en France, où il fust demeuré à la misericorde de ses creanciers, ausquels il devoit plus qu'il n'avoit vaillant; tellement que sadite confiscation s'en est allée en fumée: c'est pourquoy il estoit à propos de menager ce prince-là, aussi bien que tous les autres de la ligue, ainsi que c'estoit l'intention du roy, afin de le conserver pour la France, et non pour l'Espagnol; mais la consideration du parlement ne vint jusques-là, tellement que force autres desesperez ligueurs, apprehendans mesme chastiment, s'enfuirent jusques en Espagne, où ils ne manquerent d'avoir aussi tost pensions et entretenemens, selon leurs conditions et leurs services rendu; et aucuns d'entr'eux y ont grandement desservy le roy et la France, tant le desespoir a de force sur l'humeur des Fran-

çois; il y en eut d'autres plus sages et plus retirez, qui, requerans le pardon du roy, l'obtinrent par le moyen de leurs amis, et demeurerent en France, restablis en tous leurs biens comme au paravant. Environ ce mesme temps, M. de Guise estant en Provence reduisit cette province à l'obeïssance de Sa Majesté, estant entré fort à propos dans la ville de Marseille, après la mort d'un certain viguier nommé Casaut, insigne ligueur, qui luy donna moyen de s'assurer de ladite ville, et peu de temps après de toute la Provence.

Pendant que le roy estoit de fort long-temps retiré et occupé au siege de La Fere en Picardie, qui est une place de très-difficile abord, estant dans un marais qui se remplit d'eau quand l'on veut, l'archiduc Albert, que l'on nommoit encore le cardinal d'Autriche, ne perdant aucun temps, emporta par force la ville et chasteau de Calais, et après la ville d'Ardres durant le mois d'avril 1596, sans que le roy y peust donner secours ny remede, ledit cardinal ayant pour lors une trop puissante armée; et falloit que Sa Majesté dechargeast sa colere sur La Fere, qu'enfin il emporta par composition sur le fin dudit mois d'avril 1596, et après s'en estre rendu maistre, attaqua ses ennemis de tous costez, par courses, enlevemens de logis, prise de prisonniers et autres exercices de la guerre, où chacun à son tour avoit du bon. Sur la fin du mois d'aoust audit an 1596, M. le mareschal de Biron, par le commandement du roy, avec une armée legere et bien choisie, se jetta dans le païs d'Artois, où il deffit quelques troupes de l'ennemy et prit prisonnier le marquis de Varembon, courut et ravagea toute la comté de Sainct-Paul, et chastia bien rudement quelques paysans du païs, qui contrefaisans les soldats se voulurent armer contre luy; puis estant revenu pour se rafraischir s'y en retourna pour la seconde fois et y fit faire un grand butin par ses soldats, avec plus de ravages que la premiere fois. Et comme il sceut que le duc d'Ascot y avoit esté exprès envoyé avec des troupes pour l'empescher d'y retourner, ledit mareschal, plus fort qu'aux deux premieres fois, y rentra pour la troisiesme, et après s'estre un peu escarmouchez et avoir enlevé quelques quartiers et quelque butin, se retira en France avec tout l'honneur qu'il en pouvoit esperer, et separa de logis par le mesme commandement toutes ses troupes aux frontieres et lieux plus propres à s'opposer à l'ennemy.

D'autre costé, les Espagnols se defians grandement et avec raison de l'intention de M. de Mercœur qui faisoit ses affaires en Bretagne à part, et continuoit sa treve et intelligence avec les serviteurs du roy qui estoient aux provinces de Poictou, Anjou et le Mayne, se fortifierent plus que devant en leur fort de Blavet et autres places qu'ils avoient emportées en ladite Bretagne, et qu'ils desiroient y conserver pour le roy d'Espagne; et fut en mesme temps, ou peu après que le roy envoya M. de Boüillon en Hollande pour jurer et promettre l'entretien du traitté; la reine d'Angleterre y fut comprise, et pour ce falloit que ledit sieur de Boüillon y allast aussi faire pareil serment pour le roy au mois de septembre 1596, ledit sieur de Boüillon ayant esté très-bien choisi pour aller assurer l'entretien de ce traitté, duquel il avoit esté l'autheur et un des plus opiniastres conseillers.

Pendant toutes ces choses le roy se resolut d'aller en Normandie pour mieux assurer cette province, et passer une partie de l'hyver à Roüen, où il n'avoit point encores esté, et convoqua audit Roüen une assemblée de plusieurs personnes de tous ordres de son estat par luy choisis, et manda à toutes les provinces d'iceluy pour joindre leurs bons advis avec ceux des princes, officiers de la couronne, et autres de son conseil ordinaire, et former de tous quelque bonne resolution pour le bien de ce royaume et repos de ses sujets, et adviser aux meilleurs et plus puissans moyens qu'il faudroit tenir pour mieux guerroyer et matter l'Espagnol; et de fait Sa Majesté s'achemina avec toute la cour audit Roüen, où il fit son entrée très-magnifique le 20 octobre 1596; et là trouvant tous ceux qu'il avoit mandez et convoquez, il les assembla à Sainct-Ouyn, aux rangs, formes et descences convenables à telle action; et pour leur faire entendre ses intentions et la cause de cette notable assemblée, leur fit à l'ouverture d'icelle une harangue digne de luy et selon son humeur ordinaire, qui estoit de dire et comprendre beaucoup de choses en peu de paroles non recherchées, mais pleines d'energie; et ainsi representa premierement à ladite assemblée le piteux et deplorable estat auquel il avoit trouvé

ce royaume, et que force vrais François ses bons serviteurs avoient consideré avec luy pour le restablissement d'iceluy, et qui desiroient alors le tirer de ses miseres passées, et le restablir en sa premiere splendeur par leur bons conseils et advis; il les avoit assemblez pour cela, et continuant son discours, leur tint ces mesmes paroles qu'il avoit auparavant repetées, et leur dit : « Participez donc, mes chers subjets, à cette «seconde gloire avec moy, comme nous avons «desjà fait à la premiere; car je ne vous ay point «icy appelez, comme faisoient mes predecesseurs, «pour vous faire approuver mes volontez, mais «bien pour entendre vos advis et conseils, pour «les croire et suivre en tout et partout, comme «si jestois entré en tutelle, qui est une envie «qui ne prend gueres aux roys qui ont la barbe «grise comme moy ; et qui sont, grace à Dieu, «victorieux comme moy, mais la grande affec«tion que j'ay pour mes subjects, et l'extresme «envie que j'ay qu'ils m'estiment aussi bon et «paisible que legitime roy, me feront trouver «bon tout ce que vous me conseillerez devoir «faire, remettant à M. le chancelier de vous «dire le reste, et vous faire entendre plus am«plement mes intentions. »

Après lesquelles paroles ce fut à moy à commencer à parler, ce que je fis le mieux qu'il me fut possible en la dignité de ma charge; et pour ce, reprenant et augmentant tout ce qu'il avoit plen à Sa Majesté de dire, j'y adjoustay et fis voir clairement à ladite assemblée quelles avoient esté les miseres de cet estat, quel il estoit lors, et ses affaires et necesitez pressantes, et après y proposay les moyens et ouvertures plus promptement et convenables à y tenir pour remedier et pourveoir au mal present, et affermir le repos tant desiré de tous; à quoy je n'oubliay toutes les raisons et exemples, faisant à ce subjet ce que ma memoire et mon experience me peurent fournir; et ainsi je finis mon discours en conviant un chacun à affectionner et bien conseiller le roy, après avoir parlé près de trois quarts d'heure avec très-favorable audience et satisfaction, à mon advis, d'un chacun. Cela fait, le roy se leva et toute ladite assemblée, laquelle du depuis commença à travailler, et proposa plusieurs bons advis, d'aucuns desquels Sa Majesté se servit à propos, et le surplus est demeuré sans effect dans la confusion accoustumée des principales affaires de France.

J'ay ci-devant remarqué comme les Espagnols s'estoient emparez de la ville de Dourlens en Picardie sous l'archiduc Ernest, gouverneur pour le roy d'Espagne, qui y laissa un viel capitaine espagnol nommé Hernand-Teille, qui nous monstra bien ce qu'il sçavoit de son mestier; car le roy, après avoir assez longuement sejourné à Rouen, s'en retourna vers le caresme-prenant à Paris, où, pendant qu'il s'amusoit à passer son temps avec madame la duchesse de Beau-fort, sa maistresse, qu'il aimoit plus passionnement que jamais, et qu'il dançoit des ballets avec elle et autres seigneurs et dames de semblable humeur, il receut nouvelles que ledit Hernand-Teille avoit surpris et emporté la ville d'Amiens, proche de Dourlens d'une demy journée, ce qui luy fit bien-tost cesser la dance pour remedier à ce grand mal, ladite ville d'Amiens estant la principale et capitale de la province, très-forte d'assiette et d'ancienne fortification, et dans laquelle, par malheur, Sa Majesté avoit fait dresser un grand arcenal de guerre, et fait amasser infinies munitions pour les trouver plus prestes pour s'en servir au printemps contre l'Espagnol, lequel, ne perdant point de temps, et sçachant que les habitans de ladite ville, plus accoustumez à leurs commerces qu'à la guerre, et plus jaloux de la conservation de quelques privileges en papier que de ceux de leurs personnes et bien presens, avoient refusé de recevoir du roy une garnison, s'estimans assez capables d'empescher telle entreprise; neantmoins ledit Hernand-Teille fit si bien qu'il se saisit de ladite ville d'Amiens, comme il s'ensuit. (Je n'ay peu m'empescher d'en mettre icy quelques principales particularités, comme estant l'une des plus remarquables et bien conduites entreprises que nous ayons veuë de nostre temps.)

Il faut donc sçavoir que le lundy 21 de mars 1597, ledit Hernand-Teille, Espagnol, estant dans Dourlens, voulant executer son entreprise sur ladite ville d'Amiens, choisit quarante de ses meilleurs et affectionnez soldats, lesquels il rendit capables de son dessein, et, pour y parvenir, les fit tous habiller et deguiser en païsans, leur faisant porter à chacun de gros sachets sur leurs testes, comme les autres païsans allans d'ordinaire au marché de ladite ville, ayans tous

neantmoins par dessous leurs jacquettes de toile de bonnes escoupettes, pistolets et grandes dagues propres à telles executions : et estans tels soldats ainsi bien disposez, ledit Hernand-Teille partit de Dourlens avec cinq mille hommes de pied et six à sept cens chevaux, et alla toute la nuict vers Amiens, et avant le jour posa si bien ses embuscades, et plaça si couvertement ses trouppes près d'un chaufour assez voisin de ladite place, que personne de ladite ville n'en prist allarme ny ne s'en apperceut. Lors, sur les six à sept heures du matin, qui estoit l'heure que l'on venoit au marché dudit Amiens, il fist advancer lesdits soldats deguisez droict à la porte de la ville, bien instruits d'icelle porte, et avoit fait marcher en mesme temps un grand chariot chargé de foing, lequel estant parvenu avec eux sans aucune difficulté jusques à ladite porte, et estans jusques souz la harse et grille, fut là arresté, et au mesme temps lesdits soldats coupperent les traits des cheveaux qui le menoient, pour laisser ledit chariot en cette place, afin que l'on ne peust ny lever le pont sur lequel il estoit, ny aussi faire tomber ladite grille, et ainsi faire un passage libre des deux costez dudit chariot pour entrer en ladite ville; et en mesme instant tous lesdits soldats se jetterent avec leurs armes sur quelques quinze ou vingt habitans, la pluspart endormis, qui estoient au corps-de-garde de ladite porte, lesquels se trouverent si fort estonnez et surpris, que, sans beaucoup de resistance, lesdits soldats espagnols se rendirent maistres, tant dudit corps-de-garde que de ladite porte entiere, par le secours du reste, qui, au premier signal, sortit de ladite embuscade et gaigna aussitost ladite porte; et ainsi tous en foulle entrerent, tant à pied qu'à cheval, sans aucune difficulté dedans ladite ville, et furent par ledit Hernand-Teille en mesme temps distribuez en tous les quartiers et principales places de ladite ville; ce qu'ils firent très-aisement, car tous les habitans surpris par la faute de leur corps-de-garde, auquel ils se fioient, et la pluspart estans à l'heure au sermon dans la grande eglise, comme c'estoit le caresme, et sur les huict à neuf heures du matin, encore que le guet et beffroy de ladite ville sonnast fort, neantmoins personne n'en prist allarme, chacun estimant que ce devoist estre quelques troupes du roy qui passoient par ladite ville, comme c'estoit chose assez ordinaire; et ains tout le peuple demeurant sans conduite et sans jugement en si importante occasion, les Espagnols, sans aucune resistance, se rendirent maistres de ladite ville d'Amiens. M. le comte de Sainct-Paul, gouverneur de Picardie, estant dedans audit temps, entendant ce malheur, auquel il ne pouvoit plus donner de remede, s'enfuit le premier, et se sauva à Corbie avec force autres aussi vaillans et secourans que luy, et le surplus des habitans d'icelle sortans en cet effroy et estonnement des premiers, et trouvans lesdits Espagnols armez qui alloient en bataille et ordre espouvantable par les rues, asseurans toute douceur à ceux qui obeiroient, comme aussi toute sorte de cruauté à quiconque se voudroit rebeller, n'ayans personne pour leur commander autre chose, chacun commença de recognoistre son malheur present et tascher de s'en sauver au mieux qu'il luy seroit possible; et pour ce les plus apprehensifs se jetterent hors ladite ville par passages derobbez et non encore saisis; les autres en plus grand nombre se retirerent doucement dans leurs maisons, et le meilleur qu'ils peussent la pluspart fermans leurs portes et boutiques, attendans la misericorde de Dieu et desdits Espagnols; lesquels, après avoir demeuré deux ou trois heures sans aucunement se declarer, ny faire aucun desordre dans ladite ville, pendant que ledit Hernand-Teille s'asseura de toutes les portes de la maison de ville, des arsenacs et magasins du roy, et autres lieux de deffense d'icelle, ils controignirent aussi-tost lesdits habitans d'entrer en composition avec eux, pour empescher par ce moyen le pillage et la ruine entiere de tous leurs biens; ce qu'ils firent et en sauverent une partie par ladite composition, dont Hernand-Teille fit une grande liberalité à ses soldats; mais chacun ne laissa de tirer encore depuis de ses hostes ce qu'il peut par la violente douceur que telle conqueste apporte : et pour ce qui estoit dans lesdits arsenacs et magasins du roy, ledit Hernand-Teille les conserva en leur entier pour s'en servir contre Sa Majesté, ainsi qu'il fit depuis à la deffense de ladite ville : et se peut dire que lesdits Espagnols firent en cette prise d'Amiens le plus grand effect et le plus grand butin, tout ensemble, qu'on sçauroit penser, d'autant que cette ville est grandement

importante à la France, et sans laquelle Paris se trouveroit incontinent frontiere; puis elle est d'un très-grand abord et commerce pour tous les marchands françois avec ceux de Flandre et du Pays-Bas, pour la commode situation d'icelle et la facilité qui y est à cause de la riviere de Somme : et ces considerations, et plusieurs autres infinies, convierent lesdits Espagnols à cette entreprise, pour s'acquerir et conserver cette place, et s'en servir de frontiere pour l'Arthois contre la France, comme le bon duc Philippes de Bourgogne autrefois l'avoit fait.

Il est bien mal aisé de dire quelle fut plus grande, ou l'allegresse desdist Espagnols pour une si grande conqueste et facile entreprise, ou la tristesse des François pour une perte inopinée, si notable et importante à cet estat, en laquelle le roy, plus interessé et picqué que nul autre, après avoir grandement blasmé, tantost la plus grande opiniastreté des habitans d'Amiens qui n'avoient voulu recevoir garnison, tantost la lascheté et mauvaise conduite de leur gouverneur, et tantost sa trop grande confiance et bonté envers lesdits habitans, de n'y avoir pas mis meilleur ordre, ayant de longtemps preveu quelque mauvais succez de ce costez-là; Sa Majesté, après avoir receu l'advis certain de cette malheureuse prise, assembla aussi tost un grand et celebre conseil de tous les princes, officiers de la couronne, et principaux et plus experimentez dudit conseil, avec les plus vieils capitaines qui fussent lors à la cour, où après avoir dit quelques paroles de son desplaisir et de son dessein, et sa juste colere l'empeschant d'en dire davantage, il me commanda de proposer l'affaire et les plus prompts moyens d'y remedier; ce que je fis le mieux qu'il me fust possible, et fis voir de quelle importance estoit cette place, et de quelle consequence estoit sa perte à tout le royaume, et que j'estimois qu'il falloit sans retardement apporter tout le remede possible et y mettre le tout pour le tout; ce que chacun considerant et prenant bien, l'on alla tout d'une voix à conseiller Sa Majesté que sans aucun dilayment il falloit aller investir et assieger ladite ville d'Amiens, avant que les ennemis eussent plus de temps et de moyens de s'y recognoistre et de la fortifier, et, à quelque prix que ce fust, l'emporter: à quoy tous promirent au roy de le bien et fidellement servir; et estant cette resolution prise, le roy depescha diligemment de tous costez, et envoya des commissions pour dresser une armée royalle, la plus forte et munitionnée de toutes choses, et principalement d'artillerie qu'il luy fust possible; à quoy tous les François s'affectionnerent, comme la chose le meritoit aussi; et ce fut à l'envy à qui le serviroit mieux et plus promptement en cette occasion; si bien que pendant que ledit Hernand-Teille triomphoit de sa conqueste, pourvoyoit dans ladite ville d'Amiens assez doucement aux choses qu'il sembloit necessaires en cas qu'il fust assiegé, comme il se doutoit que le roy n'y manqueroit pas, ayant fait mettre le feu dans les fauxbourgs et villages circonvoisins de ladite ville, le mareschal de Biron, avec ce que l'on peut ramasser en peu de temps de trouppes, l'alla investir et assieger plustost qu'il n'avoit pensé; et Sa Majesté voulant y aller après en personne, avant que partir de Paris fit verifier en sa presence au parlement quelques edicts, desquels il tira promptement un grand secours d'argent qui luy estoit du tout necessaire en cette occasion, et puis s'en alla audit siege d'Amiens, où tous les princes et autres generalement quelconques le suivirent, et à l'envy tout le reste de la noblesse de France y accourut pour s'y signaller; et quant à moy, il voulut que je demeurasse à Paris avec tout son conseil pour donner ordre à l'argent, artillerie et munitions necessaires audit siege, ayant mené avec luy M. de Villeroy et un autre secretaire d'estat, et deux de messieurs de robbelongue audit conseil, avec un intendant des finances et le thresorier de l'extraordinaire des guerres et celui de l'espargne, pour parvenir aux choses plus pressées près de Sa Majesté, et avoir correspondance continuelle avec nous autres demeurez à Paris, afin que rien ne peust manquer ni d'un costé ni d'autre en telle et si importante affaire: et puis dire qu'encore que nous fussions après les guerres civilles qui avoient tout ruiné, Dieu fit la grace au roy premierement, et à nous tous ses serviteurs, que nous trouvasmes assez d'argent et d'artillerie pour ledit siege, chacun n'y espargnant rien à la verité; car de là dependoit ou la du-

rée ou la fin de nos maux, ainsi que l'issue l'a fait paroistre depuis.

Sa Majesté donc bien resolue, et fortifiée audit siege de toutes choses necessaires à reprendre Amiens, poursuivit le siege commencé par le mareschal de Biron, où rien ne fut oublié, car jamais on n'avoit vu en France un pareil travail pour les tranchées, un plus bel ordre à les garder, plus belles sorties et mieux repoussées, plus grande batterie du dehors et contrebatterie du dedans, plus bel establissement d'hospital pour les blessez de l'armée du roy, et bref plus belle disposition et choses convenables à un tel siege; et tout cela reussit si bien, qu'après que ledit Hernand-Teille eut fait dedans tout ce qu'un vaillant gouverneur et capitaine peut faire, il y fut tué et y perdit la vie, et non l'honneur, qui luy est demeuré pour jamais, et fut enterré en la grande eglise d'Amiens.

L'archiduc ou cardinal d'Austriche, voyant ce furieux assiegement, vint avec une grande et puissante armée pour y remedier, pensant faire comme le feu prince de Parme avoit fait devant Paris et Roüen, faisant croire, d'abord qu'il vint descendre, qu'il voulust donner la bataille, ayant quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux, et dix-huict pieces de canon, le tout en très-bon ordre et equipage, avec infinis chariots enchaisnez, chargez de vivres, desquels il se vouloit servir à enfermer son infanterie contre la furie de la cavallerie françoise: et estant arrivé avec cette grande armée à Dourlens, publia partout que dans quatre jours il donneroit la bataille, estimant souz ce pretexte qu'il pourroit faire couler le secours et vivres qu'il avoit amenez pour les assiegez, et vint furieusemrnt prendre son champ de bataille au dessus de Longpré, où M. du Mayne, par le commandement du roy, s'y jetta incontinent avec des forces, et le deffendit, pendant que Sa Majesté, avec tout le reste de son armée, excepté qu'il en laissa dans les tranchées du siege, qu'il ne vouloit abandonner, vint au devant de l'armée ennemie, et à la veue l'un de l'autre, escarmouchans et saluans de canonnades toute la journée du 15 septembre jusques sur le soir, que le cardinal se retira avec son armée, à deux lieues d'Amiens, à un village nommé Sainct-Sauveur, où toute la nuict il fit dresser un pont sur la riviere de Somme, pour passer le secours et vivres qu'il amenoit, lequel fut empesché, et la pluspart deffait et pris par ceux que le roy avoit ordonnez; tellement que devant le jour du 16, ledit cardinal, disant qu'il vouloit donner la bataille, commença à paroistre au dessus de la montagne de Vignancourt, et le roy s'y trouva aussi au champ de bataille du jour precedent près de Longpré; et recommencerent les mesmes escarmouches et cannonades entre les deux armées toute cette seconde journée, comme ils avoient fait durant la premiere, sans que Sa Majesté peust jamais attirer son ennemy à la bataille, lequel se contenta de faire voir son armée aux assiegez, et de la faire tantost plus, tantost moins paroistre au roy sur le haut de ladite montagne de Vignancourt, pendant qu'il disposait sa retraite, et faisoit advancer retirer son bagage vers Dourlens, où il se retira le soir sans autre effet, y laissa ses vivres, et le 22 se retira à Arras, ayant tousjours esté poursuivy par Sa Majesté avec son armée et son artillerie jusques audit Arras, où mesme il fit tirer vingt-cinq ou trente canonnades pour marque de son advantage contre son ennemy, qui ne vouloit combattre, s'en revint audit siege d'Amiens, et redoublant ses efforts sur les assiegez, ausquels commandoit le marquis de Montenegro après la mort de Hernand-Teille, et commençans à perdre courage, se resolurent de parlementer deux jours après la retraitte dudit cardinal, et demeurerent d'accord de remettre ladite ville entre les mains du roy dans six jours après, si dans le temps ils n'estoient secourus; ce que n'ayant point esté, le roy y ayant trop bien pourveu, au bout de six jours ils remirent à Sa Majesté ladite ville, et partirent le 25 septembre avec armes et bagages, au nombre de dix-huict cens hommes de pied, y ayant force blessez, six cens chevaux, et six vingts chariots chargez de butin et de femmes, au lieu de quatre mille hommes de pied et de douze cens chevaux, tous Espagnols d'eslite, qui y estoient au commencement du siege, le reste ayant esté tué devant iceluy; et ainsi Sa Majesté reconquit très-heureusement ladite place, après l'avoir tenue assiegée près de cinq mois, depuis le 20 mars qu'elle fut investie, six jours après sa prise

jusques au 25 septembre, que lesdits Espagnols en ressortirent en la forme cy-dessus, laissant à Sa Majesté ladite ville et tous les habitans d'icelle entierement ruinez, comme il leur estoit très-bien employé pour n'avoir voulu recevoir garnison, et se fier trop en leurs forces particulieres et à leurs privileges, ausquels Sa Majesté ne devant plus après cela avoir aucun egard, laissa en ladite ville une bonne et forte garnison, avec M. de Vic pour gouverneur d'icelle, et y fit commencer une très-grande et forte citadelle, qui a depuis esté continuée; en sorte qu'il y a apparence que la France ne se trouvera une autre fois en telle apprehension pour cette place comme elle fut alors : et bien que je me sois un peu trop estendu sur cette prise et reprise d'Amiens, si est-ce que tant de choses remarquables s'y passerent, pour avoir esté un des plus beaux sieges de nostre temps, que j'en laisse encore beaucoup à dire aux historiens, qui ne doivent oublier les particularitez notables de chose si importante audit royaume.

Pendant cette longue durée dudit siege d'Amiens, auquel le roy et quasi la pluspart de la France estoient occupez, quelques gouverneurs de provinces y estans demeurez, rendoient de leur costé de bons services à Sa Majesté, entr'autres M. Lesdiguieres en Dauphiné, lequel, durant les mois de juillet et aoust 1597, avec une petite armée legere, se jetta dans la Savoye, et s'empara de la pluspart de la valée de Morienne, et y attaqua et gaigna quelques forts, à quoy M. de Savoye se voulut opposer avec le secours qu'il eut de quelques Napolitains et Suisses; ledit sieur Lesdiguieres luy presenta la battaille, à laquelle ledit sieur de Savoye, bien qu'il fust plus fort, ne voulut jamais se porter, et se contenterent de plusieurs escarmouches qui furent fort chaudes et sanglantes, et desquelles l'honneur demeura aux François; et ledit sieur de Savoye y receut perte de plus de douze cents hommes des siens; depuis voulant rendre la pareille en Dauphiné, ledit sieur de Savoye s'y jetta avec des forces à l'impourveu; mais ledit sieur Lesdiguieres les fit bientost retirer sans advantage, ayant promptement mandé et amassé des trouppes suffisantes pour cela.

En mesme temps et durant ledit mois de juillet, M. le mareschal de Brissac, lieutenant general pour le roy au gouvernement de Bretagne, assisté des serviteurs que Sa Majesté avoit en cette province, et de l'aide des habitans de Sainct-Malo, deffit heureusement audit pays un nommé le sieur de Sainct-Laurens, qui y avoit quatre ou cinq cens hommes de pied et de cent chevaux pour M. de Mercœur, mettant le tout à vauderoutte, et la pluspart tuez sur place.

Au mois d'aoust aussi audit an, le roy d'Espagne continuant ses desseins et entreprises de tous costez de la France, un nommé Gaucher, François ou Lorrain, simple soldat de fortune, mais parvenu en quelque estime parmy les armées par sa valeur, fit une entreprise sur une petite ville frontiere de Champagne, nommée Ville-Franche, sur la riviere de Meuse, qui avoit auparavant esté prise par M. le duc de Lorraine, et depuis reduite à l'obeïssance du roy, et s'adressa ledit Gaucher à quelques soldats qui y estoient dedans en garnison, pensant les gaigner par grandes promesses et recompences du roy d'Espagne qu'il servoit; lesquels soldats en ayant adverty leur capitaine, il leur commanda d'escouter et bailler parole, en prenant l'heure et le jour pour l'execution de ladite entreprise, ce qui fut fait; et le temps arrivé, ledit capitaine, s'estant fortifié des garnisons voisines qui estoient au roy à Morvan de Mou, prit son advantage, et deffit ledit Gaucher avec son entreprise; laissa sur la place deux ou trois cents hommes morts, et prenant six vingt prisonniers; et peu s'en fallut que ledit Gaucher n'eust esté attrappé avec le reste.

Aussi au mesme mois d'aoust, ceux du parlement de Paris, n'estans encore contens d'avoir chassé, comme ils avoient fait, les jesuites, donnerent le 21 dudit mois un arrest portant deffenses à toutes villes et communautez de souffrir que ceux qui auroient esté de cette compagnie tinssent escoles ou colleges, en quelque façon que ce fust, encore qu'ils eussent renoncé à l'ordre, et fussent sortis de ladite compagnie, tant estoit extreme l'animosité qu'ils leur portoient; et au mois de septembre ensuivant donnerent encore deux autres arrests, l'un pour servir de reglement à la chambre de l'edict du 17 septembre, et l'autre du 30 dudit mois, contre tous ceux qui

recelloient les rebelles et adherants à la faction espagnole, et du duc de Mercœur en France, et principalement dans les provinces de Touraine, Amiens et le Mayne, et autres lieux circonvoisins.

Le 17 octobre audit an 1597, les sieurs de Schomberg et de La Roche-Pot, que le roy avoit ordonnez à cet effet, ne pouvant Sa Majesté tout en un coup et si tost pourvoir à la reduction de la Bretagne, accorderent avec d'autres deputez de la part du sieur de Mercœur une suspension d'armes, et cessation de tous actes d'hostilité entre Sadite Majesté et ledit sieur de Mercœur, pour commencer du 15 octobre 1597 jusques au premier jour de janvier 1598, aux conditions que lesdites armes ne pourroient estre reprises que quinze jours après ledit temps par les uns ny par les autres : et par icelle suspension furent incontinent reglez tous les justes interests des particuliers de ladite province de Bretagne, ensemble des autres provinces circonvoisines, qui fut un très-grand commencement à l'accord entier qui fut depuis fait par Sa Majesté avec ledit sieur de Mercœur.

Le temps de ladite cessation d'armes en Bretagne estant expiré, la plus grande part des Bretons, se ressouvenans que les plus hardis et factieux d'entr'eux avoient esté bien battus les années precedentes par M. le mareschal de Brissac et ses lieutenants, se lassoient de l'insupportable domination de M. de Mercœur; après avoir commencé à gouster la douceur de quelque mois de repos, ils se resolurent de s'accommoder avec le roy; et entr'autres ceux qui estoient en garnison dans le chasteau de Dinan, qui est une des meilleures et plus importantes places dudit pays, traitterent et composerent de la reddition d'icelle avec M. le mareschal de Brissac, qui les avoit assiegez; et fut ladite composition et reddition faite le 23 fevrier 1598, dont les conditions particulieres portées par le traité qui en fut fait doivent se trouver dans l'histoire du temps.

Il a esté cy-dessus remarqué comme M. Lesdiguieres en Dauphiné, et M. de Savoye, se faisoient une guerre continuelle : maintenant j'adjousteray icy qu'au commencement de l'année 1598, ledit sieur de Savoye, faisant mieux pour luy que l'an precedent, fit une deffaite du sieur de Crequy, gendre dudit sieur Lesdiguieres, après laquelle il recouvra tout ce qu'il avoit perdu en ses pays, hormis la ruine de ses subjets, qui leur demeura comme à luy en perte; et pendant qu'il contentoit son esprit en la satisfaction qu'il avoit de si heureux recouvrement de ses place, ledit sieur Lesdiguieres luy surprist le 15 mars 1598, jour de Pasques-fleuries, le fort de Barraut, lors nommé le fort de Saint-Barthelemy, qui estoit proche de la ville de Grenoble, et sur les frontieres du Dauphiné, et ce par une entreprise avec petards et eschelles, qui reussit si bien que ladite place fut emportée, le fort d'icelle n'estant encore achevé, ny en estat d'assez forte deffense pour y resister; et là dedans furent pris cinq drappeaux de sept qui y estoient, avec force prisonniers, et entr'autres le gouverneur d'icelle, et quant et quand huict ou dix pieces d'artillerie montées, et garnies comme il appartenoit de munitions de guerre, qui y furent aussi trouvées et prises, dont le roy receut un très-grand contentement; et ayant depuis recogneu et jugé l'importance de cette place pour la seureté dudit Dauphiné, laquelle avoit esté prise et bastie par ledit duc de Savoye sur les terres d'icelluy Dauphiné, estans voisins de Grenoble d'une petite lieue, et bonne à opposer et faire teste au chasteau de Montmelian, qui est audit duc de Savoye, il fut resolu que l'on feroit parachever la fortification de cette place, et que Sa Majesté y mettroit bonne et forte garnison pour la conserver soigneusement, souz la charge et conduite dudit sieur de Lesdiguieres, comme toujours elle a esté depuis, quelque chose qu'en ait peu dire et alleguer ledit sieur de Savoye, quand il s'est depuis accommodé avec le roy.

Comme le roy eut cependant recogneu le bon estat auquel estoient les Bretons pour se remettre en son obeissance, croyant qu'il n'y avoit plus que la volonté dominatrice de M. de Mercœur qui les retinst de se declarer, et que ledit sieur de Mercœur ne taschoit qu'à couler le temps sans rien resoudre, pour tousjours profiter et faire mieux ses affaires par le message de sa femme, Sa Majesté fut conseillée de s'acheminer vers ladite Bretagne avec une armée, pour, d'une ou d'autre façon, s'asseurer de cette province, comme il l'estoit, graces à Dieu, de

toutes les autres de son royaume : et pour ce partit de Paris, et s'en alla à Angers au mois de mars 1598; ce que voyant et craignant avec raison ledit sieur de Mercœur, ne voulant se hazarder de tout perdre, et cognoissant la clemence du roy, il voulut prevenir Sa Majesté par une obïessance volontaire, et envoya au devant d'elle l'assurer de son obeïssance, en implorant sa grace et bonté, luy demandant pardon, avec supplication de luy accorder ce qui seroit trouvé raisonnable selon sa qualité; ce qu'estant accepté par Sadite Majesté, l'on traitta avec les deputez qu'il envoya audit Angers, et madame de Mercœur y vint après; et enfin ils obtindrent plus qu'ils n'avoient pensé, luy estant accordé un edict le plus ample et le plus favorable qu'il eust sceu souhaitter, abolissant toutes choses generalement quelconques, faites et passées en Bretagne, et advouant et authorisant tout ce que ledit sieur de Mercœur y avoit ordonné et fait, qui n'estoit rien moins que si elle eust esté à luy en proprieté et souveraineté; aux particularitez duquel edict je ne m'amuseray davantage, ayant esté publié, et comme tel verifié par toutes les cours souveraines. Seulement diray-je que la plus grande facilité en faveur d'iceluy survint de ce que le roy, qui estoit bien aise de tout mesnager et ne rien perdre, accorda avec ledit sieur de Mercœur le mariage de son fils naturel, Cesar, Monsieur, qu'il aimoit grandement, comme venu de madame la duchesse sa maistresse, avec la fille et seule heritiere dudit sieur de Mercœur, qui devoit estre grandement riche : ce qui fut cause de cette grande et favorable composition qu'il eut pour l'asseurance que le roy donna deslors à sondit fils du gouvernement de Bretagne, du consentement dudit sieur de Mercœur; et force personnes s'estonnerent que luy et sadite femme, qui avoient tousjours tout fait dans le party de la ligue, ne se fussent conservez quelque moyen pour resister à une telle necessité; mais les autres jugeoient que comme il leur avoit esté jusques alors très-facile d'y faire tout ce qu'il leur avoit pleu en Bretagne, où ils n'avoient jamais esté que fort peu ou point du tout contraints, qu'au pis aller ils avoient en cette extremité pris le meilleur conseil, de faire par amitié ce qu'ils vraysemblablement auroient esté contraints de faire par force, et par ce moyen, s'allians avec le roy, et se jettans entre ses bras, garder les grands biens et argent qu'ils avoient amassez pendant les guerres, à la conservation desquels Sa Majesté se trouveroit obligée pour l'interest de son fils, bien que je creusse deslors, comme nous traittasmes de toutes choses, que le dessein dudit sieur et dame de Mercœur ne fust d'accomplir ledit mariage, ains se couvrir et servir du pretexte d'iceluy, et de la faveur de madite dame la duchesse, pour faire encore ce qu'ils voudroient, comme l'esprit de ladite dame de Mercœur estoit entierement actif et ambitieux; et ainsi ladite Bretagne se remit entierement à l'obeïssance du roy, qui en osta toutes les garnisons, et force imposts nouveaux que ledit sieur de Mercœur y avoit mis par son authorité privée, y establissant ledit sieur Cesar, son fils naturel, pour gouverneur, qui fut depuis duc de Vendosme, lequel deslors fiança ladite fille dudit sieur de Mercœur, suivant les articles susdits faits à Angers.

Par tant de grands et heureux succez au roy de tous costez Dieu voulant benir, calmer et fortifier son regne, voulut encores le mettre en paix avec le roy d'Espagne, qui estoit lors son seul et plus puissant ennemy, et pour ce inspira le pape Clement VIII, très-digne successeur du sainct siege, et grandement affectionné au repos de tous les princes chrestiens et catholiques, luy ayant fait sçavoir les grands maux que la division de ces deux puissantes monarchies de France et d'Espagne pouvoient apporter au surplus de la chrestienté, sur laquelle les Turcs s'advantageoient par ce moyen, et y formoient de très-dommageables et dangereux desseins; si bien que Sa Saincteté se resolut de s'entremettre de cette paix, croyant que son affection de pere commun, joint au respect que l'un et l'autre desdits rois voudroient rendre à sa dignité, pourroient les convier l'un et l'autre à le croire, et à s'acquerir le repos necessaire à eux et à leurs subjects pour le reste de leurs jours et le bien de leur posterité; et pour ce Sadite Saincteté, avec les plus prudents du consistoire, s'advisa de se servir du pere Bonavanture Calatigiron, Italien de nation, patriarche de Constantinople et general des cordeliers, homme très-advisé et entendu aux affaires du monde et en celles de sa profession; et après

luy avoir fait comprendre ses bons et saincts desirs de voir une bonne reconciliation entre ces deux grands princes, comme principaux pilliers et enfans de l'eglise, il lui commanda de s'en aller en Espagne, pour, souz pretexte de visiter les couvents de son ordre, prendre occasion de voir le roy d'Espagne, et recognoistre dextrement s'il seroit capable d'entendre à ladite paix; et d'autre costé, Sadite Saincteté ayant auparavant voulu honorer le roy et la France d'un legat, pour faire à tout le monde llentiere reunion du roy au sainct siege, et y ayant exprès envoyé le Medicis, de Florence, parent de la feue reine mere de nos rois, personnage de grande qualité et allié du duc de Florence, et tousjours infiniment affectionné au bien de cet estat, lequel y estoit desjà arrivé et y avoit esté receu, tant du roy, du clergé, que de toute la noblesse et reste de la France avec tout le respect et l'honneur qui estoit deub à ses qualitéz; Sadite Saincteté luy manda de sonder doucement l'esprit et l'humeur du roy sur ladite paix, afin qu'il la luy persuadast après plus ouvertement, selon les nouvelles qu'il recevroit d'Espagne, où il avoit envoyé à mesme dessein.

Et comme Dieu, vray autheur de paix, voulut advancer celle-cy qu'il avoit inspirée au cœur desdits rois, il arriva que ledit general des cordeliers recogneut aussi tost le roi d'Espagne Philippe II y estre grandement disposé, aimant mieux eviter les evenemens incertains d'une guerre, pour les changer aux assurez effets de la paix tousjours plus profitables, et considerant très-prudemment son vieil age, la jeunesse de son fils qu'il desiroit marier avant que de mourir, et luy laisser, s'il pouvoit, ses estats sans guerre, comme aussi l'infante sa fille aisnée avec l'archiduc Albert, cardinal d'Austriche, à laquelle il donnoit les Pays-Bas, et ausquels comme nouveaux seigneurs, l'amitié du roy estoit plus propre que la guerrre; puis il voyoit lors tous les François revenir en l'obeïssance de leur roy, qui avec cela avoit glorieusement depuis regagné Amiens, et s'armoit furieusement pour une longue et grande guerre contre luy: tellement que toutes ces considerations rendans ledit roy d'Espagne desireux de cette paix, il s'ouvrit jusques là audit general des cordeliers, qu'il seroit bien aise de la pouvoir bien faire, non-seulement avec le roy, mais avec la reine d'Angleterre et ceux des estats desdits Pays-Bas ausquels le roy s'estoit associé: et de cette response ledit general estant grandement satisfait, laissant poursuivre sa visite d'Espagne par quelque vicaire, s'en retourna incontinent à Rome trouver Sadite Saincteté et l'asseurer de ce bon commencement, laquelle en estant infiniment joyeuse, s'en contenta et depescha aussitot ledit general des cordeliers en France vers mondit sieur le legat, afin qu'il proprosast ladite paix au roy et l'advançast autant qu'il seroit possible; ce qu'ils firent l'un et l'autre, et fortifierent l'ouverture d'icelle de tant de grandes raisons, que Sa Majesté se porta facilement à y entendre; ledit sieur legat l'ayant plusieurs fois tasté et convié à cela, et les principaux de son conseil, et chacun y estant plus porté qu'il ne le faisoit paroistre, parce que ladite paix avec l'Espagnol estoit glorieuse au roy en toutes façons, et necessaire pour s'acquerir, à luy et à tous ses subjects, quelque relasche et repos après tant de miseres passées; ne pouvant mieux que par ce moyen s'affermir et s'asseurer de son estat nouvellement reconquis, les esprits des François estans trop enclins aux nouveautez et trop sujets aux remuëmens et à l'infidelité et avarire, pour qui l'Espagnol ne les eust tousjours trop, quand il y voudroit employer ses ruses et ses pistoles, outre que Sa Majesté venoit à ce royaume comme s'il l'avoit racheté ou conquis, et ne pouvoit encore recognoistre au vray l'esprit et l'humeur de ses subjects, estant jà vieil et sans enfans legitimes; tellement que toutes ces considerations, et infinies autres qui lui furent proposées, le convierent plutost à la paix qu'à la guerre.

Estant donc les volontez disposées à ladite paix, le roy fut solicité par ledit sieur legat de commettre des deputez pour traiter des conditions d'icelle; et ayant adverty le pape de cet heureux acheminement à la paix, Sa Saincteté, craignant que la grande distance de ces princes n'apportast par le temps quelque refroidissement, ou trop de dilayement à l'effet de leurs bonnes volontez, fit en sorte par son nonce qui estoit en Espagne, que ledit roy d'Espagne envoya et remit entierement l'effet de ladite paix au cardinal d'Austriche son nepveu, comme devant plus participer au bien d'icelle, et obliger le roy de plus estroite amitié par cette ne-

gociation, et lui en envoya tout pouvoir, avec instructions suffisantes; si bien qu'il fallut que ledit general des cordeliers allast encore en Flandres, à Bruxelles, trouver ledit cardinal, lequel, non moins desirereux et impatient de ce bonheur que les autres, accorda aussi-tost d'envoyer des deputez pour le roy d'Espagne et pour luy; et fut convenu enfin, après plusieurs allées et venuës, que lesdits deputez de part et d'autre se rendroient à la ville de Vervins, lieu propre à cela pour estre limitrophe de la France et de l'Artois; et ainsi y allerent de la part du roy les sieurs de Bellievre et Sillery et president Jeannin, des premiers du conseil du roy avec de bonnes et amples instructions des intentions de Sa Majesté, comme aussi de l'autre costé s'y trouverent[1] le sieur president Richardot, le sieur de Tassis, chevalier, et Viré..., aussi chevalier, et voulut mondit sieur le legat s'y trouver afin de regler par l'authorité de Sa Saincteté, et moyenner par sa presence les differens qui s'y pouvoient rencontrer; et pendant toutes ces allées et venuës le roy ne voulut negliger en choses si importantes les bons advis et *consentemens* de tous les princes, potentats et *republiques* ses alliez, depeschant partout; et receut de tous iceux l'applaudissement et congratulation qu'il en pouvoit desirer, pour le convier tousjours davantage à la conclusion de ladite paix, excepté que ladite reine d'Angleterre et ceux desdits estat du Pays-Bas de Hollande, par trop animez contre l'Espagne pour leurs interests particuliers, dissuadoient tant qu'ils pouvoient Sa Majesté de l'ouverture de ladite paix, et luy depescherent et envoyerent exprès, à savoir ladite reine, le sieur de Cecile son confident et premier secretaire, et conseiller d'estat; et desdits estats le conte de Nassau, leur admiral et principal capitaine, frere du prince d'Orange; lesquels vindrent trouver Sa Majesté à Nantes en Bretagne; laquelle très-bien conseillée fit responce à l'un et à l'autre qu'il avoit convié ladite reine et lesdits estats, suivant leurs alliances et traitez particuliers, de vouloir entendre comme luy à une bonne et ferme paix; que sa condition estoit bien differente de la leur, puis qu'ils se conservoient et maintenoient par la guerre, et luy s'y ruinoit par icelle et son royaume pendant qu'il servoit de theatre à jouer les plus cruelles tragedies du temps, et à executer les passions d'autruy. Si bien que, suivant les offres qui luy en estoient faites de la part du roy d'Espagne, il se resolut à faire ladite paix avec luy, en laquelle il les feroit comprendre, s'ils l'avoient agreable, à toutes sortes de bonnes conditions et de suretez, comme pour luy mesme; ce que lesdits ambassadeurs n'ayans voulu accepter, s'en retournerent comme ils estoient venus, sans plus grande satisfaction que du bon visage et traitement, et quelques presens qu'ils en remportent; et ledit roy d'Espagne, voyant l'opiniastreté et animosité desdits Anglois, et des estats desdits Pays-Bas, et desirant laisser à ses enfans une paix et repos tout entier, en fit rechercher par menées et par menaces, à quoy l'empereur et les rois de Pologne et de Dannemarc s'employerent et envoyerent en Angleterre des ambassadeurs qui n'y purent rien gagner; et cela n'empescha pas non plus que tous les advis et mauvais discours des huguenots de ce royaume, que ladite paix, après avoir esté longuement disputée entre lesdits sieurs et deputez souvent rompue et desesperée, ne fust enfin conclue et arrestée par la grace de Dieu audit Vervins, en presence dudit sieur legat, le 2 de juin 1598, les articles de laquelle, très-amples et bien considerez, ayans esté publiez, je n'en diray davantage, sinon que dans le traitté d'icelle furent compris tous les princes, potentats et republiques alliez desdits rois, qui y voulurent entrer, et furent rendus au roy les villes de Calais, Ardres, Dourlens et Castellet, et autres surprises par l'Espagnol et par le duc de Savoye, compris en ce traité de paix, celles qu'il tenoit encore en Provence, et pour le marquisat de Saluce, remis au jugement du pape, pour en ordonner dans un certain temps: et fut ainsi cette heureuse paix, desirée de tous les gens de bien, arrestée et signée, et ratifiée de tous les costez, et publiée comme il appartient, et pour icelle chanté des *Te Deum* par tous lesdits estats et royaumes, avec feux de joye et tiremens de canon, et tous autres tesmoignages d'allegresses publiques, dans ledit mois de juin 1598, et puis dans le temps accordé les places restituées de part et d'autre.

[1] Les trois commissaires de Philippe II étaient le président Richardot, Jean-Baptiste Taxis, commandeur de Saint-Jacques, et Louis de Verreyken, audiencier, premier secrétaire et trésorier des chartes.

Et pour plus grande ratification et asseurance de ladite paix, comme il avoit esté convenu entre messieurs les deputez par le traitté d'icelle, le roy envoya en Flandres M. le mareschal de Biron, accompagné de force noblesse de grande qualité, pour aller voir faire le serment de l'entretien inviolable d'icelle à Bruxelles par ledit archiduc, cardinal d'Austriche, tant au nom du roy d'Espagne, suivant son pouvoir, que du sien particulier, comme ayant espousé par procureur l'infante d'Espagne, dame desdits Pays-Bas, ausquels fut receu magnifiquement ledit sieur mareschal, et deffrayé avec toute sa suite depuis la frontiere; et puis assista à la ceremonie qui s'y fit en très-grande pompe dans la grande eglise de Bruxelles, où ledit archiduc fit le serment public et solemnel sur les sainctes evangiles de l'entretien d'icelle paix; et tout de mesme ledit archiduc envoya en France messieurs le duc d'Ascot, le comte d'Haremberg, l'admiral d'Arrangon, et dom Ludovic de Velasque deputez pour le roy d'Espagne, et pour luy ouyr faire semblable serment au roy, qui y vindrent accompagnez de plus de quatre cens gentilshommes espagnols, italiens et flamands, les plus grands et plus lestes qu'ils eussent, lesquels furent receus dès la frontiere par M. le comte de Sainct-Paul, gouverneur de Picardie, et depuis icelle tousjours deffrayez, et conduits par luy jusques à Paris, où ils arriverent le 18 juin 1598, après que ledit mareschal de Biron eut esté au devant d'eux, avec la plus grande part de la noblesse de la cour, jusques vers Sainct-Denis, pour les amener jusques à leur logis, marqué et meublé par les officiers de Sa Majesté, laquelle deux heures après leur arrivée les envoya visiter de sa part, et leur manda que le lendemain il les verroit; à quoy ils ne manquerent de se preparer, et se trouverent superbement vestus, et tous nos François à la cour, Sa Majesté les ayant receus au Louvre magnifiquement et en roy, sur un grand theatre relevé, couvert d'un dais et fermé de balustres, et environné autour de sa chaise de tous les princes et officiers de la couronne et de toute sa cour; où après que lesdits ambassadeurs eurent fait la reverence à Sa Majesté, le president Richardot, l'un d'entr'eux, porta la porole pour tous, à laquelle je fus commandé par le roy de respondre pour luy; ce que je fis assez heureusement, bien que ce fusse chose non premeditée; et tout ce que nous dismes l'un et l'autre ne furent que compliments et honneurs reciproques. Après ce temps fut pris jour au dimanche ensuivant, 21 juin 1598, pour faire la ceremonie dudit serment solemnel du roy sur les sainctes evangiles en la grande eglise Nostre-Dame de Paris, qui fut ornée et preparée à cet effet; et mondit sieur le legat de Florence y voulut faire l'office et recevoir ledit serment de cette paix qu'il avoit procurée et si heureusement conduite, pour y mettre la derniere main, comme il avoit fait la premiere: et en cette ceremonie dudit serment, rien ne fut obmis des choses necessaires et convenables à l'honneur et à la pureté de cette action.

Après, Sa Majesté donna à disner dans l'evesché audit sieur legat et ausdits ambassadeurs, servis à la royalle par tous les princes et officiers, et beut le roy au roy d'Espagne et à l'archiduc, lesdits ambassadeurs le plegerent de mesme pour leurs maistres: puis le soir Sa Majesté leur fit voir le bal dans la grande salle du Louvre, où les plus belles dames et *gentils* cavaliers de la cour firent admirer à ces estrangers les gentillesses françoises; et après avoir receu toute sorte de satisfaction du roy et de la France, s'en retournerent avec des presens que Sa Majesté leur fit, et furent reconduits et deffrayez jusques à la frontiere, tout ainsi qu'à leur venue; et ce fut lors que M. de Villeroy, se ressentant des obligations qu'il avoit à l'Espagne, persuada au roy qu'il y alloit de son honneur et de celuy de la France d'ainsi bien recevoir, loger, meubler et deffrayer par tout ses ambassadeurs, lequel a tousjours fait continuer depuis; qui a apporté une grande et extraordinaire despence à cet estat.

Ces deux grands roys, se voyans ainsi en paix, commencerent chacun de son costé à ses affaires particulieres, et principalement le roy à restablir et policer son royaume, grandement desordonné en tout par une si longue et effrenée licence des guerres passées: et pour ce, voyant qu'il en restoit une infinité de fainéants, qui, n'ayant senty la liberté et la douceur aussi bien que la peine des armes, ne pouvoient se resoudre à leurs premiers mestiers ny à leur premiere vie, et s'amusoient à conti-

nner infinis desordres et meurtres, Sa Majesté fut conseillée de faire publier une declaration, portant deffences expresses à toutes personnes de plus porter aucunes armes à feu, sinon ceux de ses gardes, les archers du grand prevost, et autres prevosts des mareschaux, ceux de ses compagnies entretenues, et autres en fort petit nombre specifiez par ladite declaration, sous très-grandes comminations et peines à tous ceux qui y contreviendroient; et fut ladite declaration faite et publiée par tout au mois d'aoust 1598.

En ce mesme temps ceux du parlement de Paris, tousjours animez contre les jesuites, donnerent un arrest fort extraordinaire, sur la requisition des gens du roy, contre le sieur de Tournon, seneschal d'Auvergne, pour n'avoir voulu chasser lesdits jesuites de Tournon, avec deffenses de grandes comminations contre tous ceux qui estudieroient ou envoyeroient leurs enfants, tant audit Tournon qu'à Mousson en Lorraine, et autres colleges desdits jesuites; ledit arrest du 18 aoust [1], auquel le roy fut obligé d'interposer son authorité, pour empescher l'effet contre ledit sieur de Tournon, gentilhomme de consideration et de qualité, tellement que lesdits jesuites y sont tousjours demeurez, aussi bien qu'en force endroits de ce royaume.

En ce temps-là, pendant que le roy prosperoit et advançoit de son costé le mariage qu'il fit depuis de Madame, sa sœur unique, avec M. le duc de Bar, fils aisné de M. le duc de Lorraine, comme je le remarqueray davantage cy-après en son lieu, le roy d'Espagne, infiniment prudent et advisé en tout, se sentant affoiblir de maladies et de vieillesse, et diminuer tous les jours, se resolut aussi de son costé de mettre fin au mariage par luy de long-temps resolu de l'infante sa fille avec ledit cardinal Albert d'Austriche, et leur faire et asseurer la donation des duchez de Flandres et Pays-Bas en faveur dudit mariage; ce qu'il fit avec les maximes et retenues d'Espagne, qui sont de donner beaucoup en apparence, et tousjours beaucoup moins en effet; et d'autant que l'interest dudit Pays-Bas de Flandres est, ce me semble, tousjours dependant et attaché au nostre de l'estat de France, je croy estre à propos de n'oublier de mettre icy la façon de laquelle ledit roy d'Espagne a fait ladite donation.

Le roy d'Espagne accorda et fit expedier ses lettres patentes de ladite donation de Flandres, à Madrid le 6 de may 1598, à sadite fille, en faveur de son mariage avec ledit cardinal d'Austriche, portant lesdites lettres que c'est avec le consentement du prince d'Espagne son fils, lequel prince aussi le ratifia par après; et puis ladite infante accepta cette donation avec toutes les conditions qui y estoient, plutost d'un usufruict que d'une proprieté; ledit roy d'Espagne se reservant, pour ledit prince son fils et ses successeurs à la couronne d'Espagne, faculté perpetuelle de reunir à icelle ledit Pays-Bas toutes et quantes fois qu'il leur plairoit, mesme quand il surviendroit des enfans dudit mariage, ausquels faisant ladite remise, il seroit lors pourveu d'assignat equipolent en qualité et revenu, en tel autre lieu des terres appartenantes audit roy d'Espagne qu'il luy plairoit et ses successeurs, qui est en effet retenir plustost que bailler ledit pays : et neantmoins ladite infante receut ce bienfait comme à très-grande grace et faveur, et dans ses actes d'acception n'y oublia aucuns remerciemens et renonciations ordinaires en la maison du conseil d'Espagne; et comme de tout ce que dessus fut adverty le cardinal d'Austriche, et qu'il y eut aussi apporté son consentement, et l'eut envoyé en Espagne avec toutes les soumissions requises en cette cour, tant vers ledit roy et prince d'Espagne, que vers l'infante sa future espouse, elle luy envoya pour commencer en son nom, d'entrer en possession dudit pays de Flandres; pour à quoy satisfaire par ledit sieur cardinal, et fist assembler les estats dudit pays, pour, suivant l'ordre et l'instruction qu'il en avoit receuë d'Espagne, leur faire agréer ladite donation à ladite infante : ce que ceux dudit pays firent avec quelques difficultez, et sous des conditions qu'ils desiroient et obtindrent. Cela fait, et ledit cardinal voyant ladite infante sa femme, et luy recogneu audit Pays-Bas pour leur archiduc, il alla en pelerinage à Nostre-Dame de Haut, qui est à trois lieuës de Bruxelles, et la remit et rendit sur l'autel son bonnet de cardinal, et peu de temps après se deffit d'infinis grands benefices qu'il posse-

[1] Louis Juste de Tournon, sénéchal d'Auvergne.

doit, entr'autres de l'archevesché de Tolede qu'il avoit, qui est le plus grand et le plus riche qui soit en la chrestienté, et en gratifia quelques-uns de la maison d'Austriche, et autres personnes capables d'iceux, avec beaucoup de jugement et de discretion, comme il a tousjours esté prince fort devot et conscientieux; puis après donna ordre aux places et gouvernemens dudit pays, et tascha, par tous moyens et recherches honnestes, de faire quelque bon accord et pacification avec les Holandois et autres revoltez des provinces unies desdits Pays-Bas; et fit et dressa un grand appareil et equipage pour aller querir sa nouvelle fiancée en Espagne, et partit de Bruxelles à ce dessein environ la my-septembre 1598, prenant son chemin par Prague, tant pour y visiter l'empereur son frere, que pour mesnager par mesme commodité le voyage et la conduite en Espagne de madame Marguerite, fille de l'archiduc Ferdinand d'Austriche, frere de l'empereur Maximilen II, laquelle estoit promise et jà fiancée par procureur avec ledit prince d'Espagne, afin d'accomplir ledit mariage en Espagne avec ledit prince, comme luy le sien avec ladite infante, tout en mesme temps : ce qui fut fait, et qui furent des coups de la prudence et conduite espagnole pour faire tousjours plusieurs choses ensemble.

Après ladite donation de Flandres, et lesdits mariages arrestez, le roy d'Espagne, sentant ses maladies et foiblesses s'augmenter de jour en jour, se resolut de partir dudit Madrid vers la Sainct-Jean de ladite année 1598; et bien qu'il eust autres infinies incommoditez, ceux des gouttes aux deux mains, qui luy causoient ordinairement la fievre, il ne laissa de s'en vouloir aller, et faire porter à l'Escurial contre l'advis de tous ses medecins, faisant en six jours sept lieuës, estimant diminuer ou divertir son mal par le changement du lieu; mais au contraire l'agitation dudit chemin ayant augmenté ses infirmitez, il fallut qu'il se resolust à la mort, et trespassa ledit roy audit Escurial le 13 septembre 1598, laissant et abandonnant le monde en vray prince catholique, chrestien et très-prudent, ainsi qu'il y avoit très-heureusement vescu. Et parce que ça esté un des plus grands princes de son temps, et qui l'a trop fait paroistre en France, il faut que je m'eschappe de mettre encore ici quelque chose de ses principales qualitez, afin que par quelque abregé l'on voye quelles ont esté sa vie et sa fin naturelle.

Je diray donc que ledit roy d'Espagne, Philippes II, nasquit en avril 1526, fut de fort petite stature, et neantmoins de rencontre agreable, encores qu'il eust la levre d'embas de la maison d'Autriche, fut de poil blond, avec le teint assez blanc, ayant plustost la façon d'un Flamand que d'un Espagnol, et eut une complexion si bonne et si saine pendant tout le cours de sa vie, qu'il n'eut jamais de maladie que celle de sa mort, excepté qu'il estoit quelquefois sujet à des evanouissemens qu'aucuns attribuoient au mal caduc. Il estoit grandement devotieux et catholique, et ennemy juré et declaré de toutes heresies, assistant tous les jours à plusieurs messes primes, et n'obmettant jamais de dire le breviaire romain, et ne manquant jour de sa vie et à se prosterner à genoux, trois fois chacun jour, à sçavoir sur les six heures du matin, ou à une heure plus tard, selon les saisons à midy et au soir, lors que l'on sonne le pardon; et pour le reste du temps qu'il avoit à soy, et qu'il n'employoit à escrire de sa main, comme il le faisoit quelquesfois pour ses plus importantes affaires, il l'employoit encores volontiers à quelque meditation ou lecture de quelque bon livre, s'il n'estoit aux conseils et interest de son estat; avec cela il estoit ferme et d'un courage relevé, qui recognoissoit incontinent et prevoyoit la fin des choses par une sagesse et prudence admirable, n'estant capable d'aucune sorte d'estonnemens ou esblouïssemens, soit de prosperité ou d'infortune : il n'a jamais manqué de puissance pour faire tout, ou la pluspart de ce qu'il a entrepris en sa vie, pendant laquelle et de son regne il a quasi perpetuellement fait et soustenu de grandes guerres de tous costez, et gagné de grandes batailles, et reduit force provinces à sa volonté, et le tout par ses lieutenans en icelle, qu'il sçavoit très-bien choisir, et non par luy-mesme, qui n'estoit d'humeur et force propre à la guerre; il tenoit une forme ordinaire de se faire rendre compte aux quatre festes annuelles, par tous ces principaux officiers, chacun selon sa charge, pour l'execution de ses commandemens; et en matiere d'estat,

il n'espargnoit personne qui y eust failly, soit grand, soit petit, et selon les occurrences leur faisoit luy seul leur procez de sa main, les faisoit punir, et establissoit d'autres en leur place; ayant aussi cela de bon, que ceux qui le servoient bien en retiroient, ou les leurs, tost ou tard de grandes recompenses et advantages, soit par charges et honneurs plus grands où il les eslevoit, soit par gratification de benefices et autres liberalitez qu'il faisoit à leurs enfans; ce qu'il faisoit à proportion des personnes, et de leurs services mesmes, jusques à des simples soldats qui s'estoient faits remarquer en quelque action militaire, comme aussi pour les hommes doctes et excellens en leur profession : il avoit d'autre costé l'imperfection de la gloire espagnole, se faisant grandement respecter et honorer par les grands, et aimoit mieux saluer les moindre païsans qu'il rencontroit : personne vivante ne parloit à luy, qu'à genoux, et pour son excuse à cela qu'estant petit de corps, chacun eust paru plus eslevé que luy, outre qu'il sçavoit que les Espagnols estoient d'humeur si altiere et hautaine, qu'il estoit besoin qu'il les traittast de cette façon; et pour ce mesme ne se laissoit voir que peu souvent du peuple, ny mesme des grands, sinon aux jours solemnels, et action necessaire, en cette façon : il faisoit ses commandemens à demy mot, et falloit que l'on devinast le reste, et que l'on ne manquast à bien accomplir toutes ses intentions; mesmes les gentilshommes de sa chambre et autres qui approchoient plus près de sa personne, n'eussent osé parler devant luy s'il ne leur eust commandé, se tenant un tout seul à la fois près de la porte du lieu où il estoit, et demeurant nud teste incessamment, et appuyé contre une tapisserie, pour attendre et recevoir ses commandemens.

Ainsi ce prince, tousjours ambitieux d'honneur et de grandeur, affecta et rechercha l'empire de tout son pouvoir; et au defaut d'iceluy s'efforça de s'acquerir le tiltre et la qualité d'empereur des Espagnes, ayant voulu une fois se hasarder d'aller jusques aux Indes, pour après se donner plus asseurement la qualité d'empereur de l'Amerique. Il a tousjours mesnagé et conservé un grand credit et pouvoir dans la cour de Rome, pour emporter l'eslection d'un pape à sa devotion lorsqu'il en seroit temps, et pour ce se rendit grandement soigneux d'avoir des cardinaux à sa recommandation, et puis de ses sujects; et quelques uns ont tenu que, sur la fin de ses jours, il s'estoit resolu, à l'imitation de Charles-le-Quint, empereur, son pere, de se desmettre de ses estats à son fils, et demander pour luy un bonnet de cardinal, pour avec iceluy s'en aller demeurer à Rome, et là parvenir à la dignité papale quand l'occasion s'en presenteroit, afin de commander au spirituel de la chrestienté, comme il avoit longuement fait au temporel d'une partie d'icelle; et parmy toutes ses grandes ambitions, qui seroient trop longues à desduire icy, et qui le tourmenterent toute sa vie, Dieu luy fit la grace enfin d'avouer que toutes les grandeurs et puissances de ce monde n'estoient que pure vanité; tellement qu'après avoir si longuement et très-glorieusement regné, se sentant accablé de cruelles douleurs de gouttes et une cruelle fievre continuë, et couvert de plusieurs apostumes pleines de poux et d'infinies ordures et puanteurs insupportables, ausquelles tous ses medecins ne pouvoient plus remedier, se jugeant par là proche de sa fin, et l'attendant avec une constance et patience admirable: parmy tant de vilaines douleurs qui l'opprimoient, il commanda qu'on luy fist voir son fils le prince d'Espagne, et sa fille l'infante, archiduchesse de Flandres, ausquels il fit à chascun, selon son sexe et sa qualité, des remonstrances et instructions dignes de leur grandeur, avec le jugement aussi sain et entier que s'il eust esté en pleine santé; puis voulut voir son cercueil qui estoit fait de cuivre, et tout prest : sur le sujet duquel il leur dit encore, et à tous ses principaux officiers presens, plusieurs belles choses du mespris qu'on doit faire de cette vie : et se fit au mesme temps apporter de la table un crucifix d'or et une teste de mort par dessus relevée, et envoya querir un petit coffret duquel il tira une bague de fort grand prix, qu'il donna à ladite infante sa fille, en luy disant : « Cette «bague vient de vostre mere; gardez-la bien, «je vous en prie, pour memoire d'elle et de «moy.» Il tira aussi dudit coffret un papier plié qu'il bailla audit prince son fils, et luy dit que c'estoit ses advis particuliers et instructions de

la façon qu'il devoit après luy posseder et gouverner son royaume; puis fit tirer encore du coffret un fouet, du bout duquel se voyoit en apparence quelques marques de sang, et le fit eslever et desployer haut, et dit que c'estoit du sang de son sang, et que c'estoit la discipline dont l'empereur Charles-le-Quint souloit chastier son corps par devotion qu'il avoit; et pour cela voulut tousjours soigneusement garder pour la laisser à ses enfans, avec exemple de semblable discipline et maceration. Cela fait, il fit tirer et apporter de ses coffres un certain crucifix fort soigneusement paré, qui estoit le mesme que ledit empereur son pere avoit eu et tenu à sa mort, voulant s'en servir de mesme; puis voulut ordonner luy mesme les ceremonies particulieres et pompes funebres de son enterrement, qui furent beaucoup moins que sa grandeur; commandant audit prince son fils qu'après son deceds il se retirast au couvent des Hyeronimites, et ladite infante avec l'imperatrice sa tante dans le couvent de Saincte Claire à Madrid, pour chascun de son costé assister sans pompes aux services et prieres qui furent faites en ces saincts lieux pour le salut de son ame, leur enjoignant à tous deux par plusieurs fois, dont la derniere fut en la presence du nonce de Sa Saincteté, qu'il manda exprès, que jamais, pour chose quelconque, ils ne se separassent de l'obeïssance duë au sainct siege et au pape, et ne souffrissent en leurs terres que la religion catholique, apostolique et romaine; et lors, se sentant ce prince de plus en plus affoiblir, desira que l'on luy apportast encores le corps de nostre Seigneur Jesus-Christ, bien que le jour precedent il l'eust desjà receu; ce qui fut incontinent accomply par l'archevesque de Tolede, nouveau pourveu par la demission dudit cardinal d'Austriche, lors archiduc; et s'estant ledit roy d'Espagne reconcilié, il requit ledit nonce present de luy vouloir donner sa benediction, puisqu'il ne la pouvoit recevoir de Sadite Saincteté, croyant qu'elle seroit plus efficace pour son salut et pour la prosperité de ses enfans, ausquels il le supplioit aussi de la vouloir donner, et de les bien recommander de sa part au soing et affection paternelle de Sadicte Saincteté : après quoy il receut avec toute sorte de devotion et profonde humilité le corps de nostre Seigneur des mains dudit sieur archevesque; et puis il voulut que chascun se retirast, et que l'on le laissast songer en Dieu en se reposant; et donna lors sa benediction paternelle à sesdits enfans, en les embrassant plusieurs fois tous deux, luy et eux, comme tous les assistans, tous baignez de larmes, les recommandant fort audit prince, en leur disant adieu, de bien aimer sa sœur l'infante. Comme chacun fut party, il sembla quelque peu de temps après que le roy se portast mieux; mais cette opinion ne dura guères : car bien tost après ses douleurs estant augmentées, voyant bien qu'il falloit partir, il demanda luy-mesme l'extreme-onction, qui lui fut aussi tost apportée et baillée par ledit archevesque de Tolede; après laquelle ledit roy, priant incessamment Dieu et la Vierge Marie, à laquelle il avoit eu toute sa vie une fort grande esperance et devotion, demanda ledit crucifix qu'il baisa cent fois, et tint tousjours dedans sa main, devant ses yeux sans l'abandonner, jusqu'à ce qu'il fust passé de cette vie mortelle à une autre meilleure, comme il est à croire que Dieu luy en aura fait la grace.

Ledit roy d'Espagne mourut en cette façon après avoir vescu soixante et douze ans, et regné heureusement quarante ans et plus, ayant eu en sa vie quatre femmes : la premiere fut Marie, princesse de Portugal, de laquelle il eut un seul fils nommé Charles [1], dont la vie a esté aussi courte comme sa fin pleine de desastre, pour avoir conferé avec les Hollandais du Pays-Bas quelque chose contre le roy son pere : le recit de la vie dudit Charles estant si estrange, comme les historiens veritables le doivent rapporter, qu'elle doit à jamais servir d'exemple aux jeunes princes; la seconde femme qu'eut ledit roy fut une autre Marie, reine d'Angleterre, de laquelle il n'eut aucuns enfans; la troisiesme fut madame Elizabeth de France, de laquelle il eut deux filles, à sçavoir : l'infante Claire-Eugenie, qui depuis a esté, comme il a esté remarqué cy-devant, archiduchesse de Flandres, et mariée au cardinal Albert d'Austriche; l'autre, l'infante Catherine Michelle, qui depuis a espousé M. le duc de Savoye; et la quatriesme femme fut Anne d'Austriche, fille

[1] Don Carlos.

empereur Maximilian, et propre neveu du roy d'Espagne, qui neantmoins l'espousa dispense, comme c'est l'ordinaire de cette n d'Austriche pour se mieux conserver eux : et de cette derniere femme ledit roy rois fils et une fille, qui sont depuis tous s, excepté le prince Charles-Laurent, qui confirmation prist le nom de Philippe e son pere, et est celuy qui a succedé en s estats après sa mort, estant à present ppes III, roy d'Espagne.

là ce que je n'ay pu m'empescher de dire s affaires d'Espagne, et de la vie et de la dudit roy d'Espagne Philippes II, parce j'estime qu'il est bon qu'un chacun cog- les grands pouvoirs et rares qualitez de prince, afin que l'on ne s'estonne pas tant troubles et ruines qu'il a causées en France, Dieu, conservateur de nostre monarchie, que le roy à present regnant se fust ntré avec force, courage et vertu suffisante y opposer, et empescher, comme il a graces à Dieu, la dissipation de cet estat, a esté raffermy par la bonne paix jurée ractée entre luy et ledit roy d'Espagne, que j'ay remarqué cy-dessus en son lieu; j'adjousteray seulement que si ladite paix necessaire en ce royaume, elle ne l'estoit moins en celuy d'Espagne, pour infinies lérations que ledit roy d'Espagne laissa rit au roy son fils dans les dernieres ins- ns qu'il luy laissa en mourant, dans la- le il luy ordonne expressement de bien en- nir la paix qu'il avoit faite avec la France, ne ne devant rien craindre avec cela du de la chrestienté.

r si j'ay discontinué à parler de la France, sté parce que, la plus part de ladite an- 1598, le roy voyant la paix ainsi bien faite adioit de son costé, comme ses subjects du , à restablir les choses que la longueur des res avoit gastées, et tous à jouir de la dou- de la paix; et parce que rien ne s'est passé edit temps qui merite d'estre ici remarqué, ne nous avons eu le temps en France de recognoistre, pendant que d'autre costé talie il y a des remuemens, je m'eschaperay peu encore icy de ce qui arriva à Ferrare.

il faut donc sçavoir que durant ladite an- e 1598 arriva la mort d'Alphonse d'Est, duc de Ferrare, sans laisser aucuns enfans masles; et ledit duché de Ferrare estant un des fiefs de l'eglise, jadis octroyé par les papes à ceux de cette illustre maison d'Est, à cause de quelques grands services rendus par eux à l'eglise, à condition toutefois que les seuls masles legitimes de ladite famille le possederoient, au deffaut desquels l'eglise y rentreroit et en disposeroit : ce que ledit Alphonse craignant et prevoyant avant sa mort, tascha par tous moyens vers le pape Clement VIII, avec les recommandations expresses de la pluspart des princes catholiques, et offres de très-grands deniers, d'obtenir que ledit duché demeurast après luy à un fils naturel de son oncle, nommé Cesar d'Est, qu'il aimoit infiniment, et comme si c'eust esté son propre fils, se voyant au reste de ladite famille; outre qu'en ce pays-là les bastards sont estimez quasi comme les legitimes; demeurant en difficulté, non encore decidé, entre les jurisconsultes diceluy, quels enfans sont les plus legitimes ou les plus naturels, advouez par leur pere en la vie, sous l'adveu de mariage; si bien qu'en cette incertitude de resolution, ledit Alphonse estimant avoir raison de laisser ledit Charles son neveu possesseur de sondit duché de Ferrare, voyant qu'il n'avoit peu faire agreer ce dessein à Sa Saincteté, il laissa en mourant audit Cesar d'Est toutes ses forces d'hommes et de deniers, et toutes les amitiez et intelligences qu'il avoit avec les princes ses voisins et alliez, afin de se maintenir et se conserver ledit duché de Ferrare après sa mort, s'il luy estoit possible; ce que ledit Cesar voulant faire, prist aussi après le deceds de son oncle le tiltre de duc de Ferrare; donna ordre à toutes choses dans ledit duché; leva des gens de guerre de tous costez, et se fortifia et s'appuya le plus puissamment qu'il peust pour attendre ce que l'on luy voudroit dire. Mais ledit Clement pape, voyant les preparatifs de si injuste rebellion, proposa en plein consistoire le merite et la consequence de cette affaire, et resolut qu'elle seroit poursuivie et soustenue jusques à sa perfection, comme très-importante à la dignité de l'eglise; et pour ce, advisa Sa Saincteté de commencer par une denonciation et commandement qu'il fit faire audit Cesar, qu'il eust à venir à Rome rendre l'obeïssance qu'il devoit au sainct siege; ce que ledit Cesar ayant

refusé de faire, et se fortifiant tous les jours au contraire, Sadite Saincteté, voyant la continue de cette rebellion faite à l'eglise et à la raison, decerna excomunication avec les monitions et formes ordinaires precedentes, contre ledit Cesar et tous ses adherans en si mauvaise cause; et fit en sorte que ladite excomunication fut publiée et signifié dans Ferrare à la propre personne dudit Cesar, estant allé au sermon, où il n'avoit pensé et prevu recevoir de telles et si mauvaises nouvelles pour luy; car cela esmeut grandement tous les subjects dudit duché, la pluspart desquels ne sçavoient rien des conditions d'iceluy; outre qu'au mesme temps ils virent que le pape levoit des forces et les envoyoit contre ledit Cesar, qui cependant, ne perdant point courage, nonobstant ladite excommunication qu'il vit suivie d'une puissante armée pour la faire executer, se resolut, avec tout ce qu'il peut ramasser de forces, de donner bataille; ce qu'il fit près de la ville de Boulogne, dite la Grasse, en laquelle le pape perdit plus d'hommes, mais à luy l'honneur et la victoire, qui pouvoit terminer ou grandement accommoder ce differend.

Cette perte pour luy l'obligea à offrir de plus grandes sommes de deniers que n'avoit fait encore son oncle, et quasi la valeur dudit duché, pour racheter cette condition si contraire à son repos; mais voyant que telles propositions luy estoient inutiles, et que ses amis peu à peu l'abandonnoient, chacun ayant recogneu le droict de l'eglise en cela, et ladite condition mise par les papes à la premiere investiture et grace qu'ils firent dudit duché, il fallut qu'il se resolust à demander quelques recompenses, et telle paix qu'il plairoit à Sadite Saincteté, en luy delaissant ledit duché de Ferrare; à quoy le pape s'accommoda fort doucement, et accorda audit Cesar des conditions fort honorables et advantageuses, qui seroient ici trop longues à reciter, et que pour ce je laisse aux histoires du temps. Tant y a que ledit pape rentra audit duché de Ferrare de cette façon; et après l'accord fait avec ledit Cesar, il envoya le cardinal Aldobrandin son neveu, par luy ordonné legat audit duché, pour en entrer en possession pour l'eglise, et s'asseurer de toutes les places, et recevoir le serment et fidelité de tous les subjets d'iceluy; et après licencia toutes les trouppes qui y estoient, ce qui fut executé; et ensuite de ce, le pape voulut y aller après en personne; estant jà esbranlé et party de Rome pour le sujet de cette guerre, et y conduisant le sainct sacrement devant luy, comme jamais les papes ne marchent autrement aux voyages signalez; et ainsi de Sa Saincteté, accompagnée de trente-cinq cardinaux, avec autant d'archevesques et evesques, et plus de mille gentilshommes romains, outre tous ceux de sa cour, suite et maison, s'en alla passer par Nostre-Dame de Lorette, où il laissa de grandes marques de sa devotion, charité et liberalité accoustumée en œuvres pies; puis traversa toutes les terres du duc d'Urbin, qui l'y receut le plus honorablement qu'il put selon sa grandeur; et ce fut là que ledit Cesar d'Est, deposedé dudit duché de Ferrare, et assisté de son frere Alexandre et du conte de La Mirande, et autres dudit duché de Ferrare, vindrent faire la reverence et baiser les pieds de Sa Saincteté, laquelle les receut tous très-humainement selon sa bonté accoustumée; puis, passant outre, arriva audit Ferrare, où elle fit son entrée solemnelle et magnifique, selon sa grandeur et sa dignité, ayant trouvé plus de cinquante mille hommes sur les advenuës, tous en armes, pour luy rendre toute obeïssance et honneur: mais comme elle entra dans la ville, et comme elle vit toutes les fenestres et couvertures des maisons de ladite ville de Ferrare remplies de peuple pour le voir passer, elle s'arresta, et commanda que chacun descendist et se mist à genoux avec tout respect dans les ruës pour la reverence deuë au saint sacrement qu'il suivoit, n'estant raisonnable que les creatures fussent plus haut que leur createur; ce qui fut fait. Et Sadite Saincteté estant arrivée, receuë et descendue à la grande eglise, après y avoir porté et laissé le sainct sacrement, fut conduite au palais très-magnifiquement preparé pour l'y recevoir, avec contentement et applaudissement general de tout le monde.

Après que le pape Clement VIII, ainsi victorieux et triomphant, eut esté receu dans son duché de Ferrare, il se resolut, pour mieux establir et affermir toutes choses, d'y faire du sejour; et de fait y passa le reste de l'esté de ladite année 1598, pendant lequel y arriverent et le vindrent trouver la princesse Marguerite d'Austriche, fiancée, comme a esté cy-dessus

remarqué, du prince d'Espagne, lors roy par le mort du roy Philippes son pere, accompagnée de l'imperatrice sa mere, et conduite par l'archiduc Albert, auparavant cardinal d'Austriche, s'en allans tous ensemble en Espagne pour accomplir leur mariage accordé, avec un appareil et equipage dignes de gens de leur qualité et grandeur, ayant esté receus très-magnifiquement, et festoyez par tous les princes et estats desquels ils avoient passé, entre autres par la seigneurie de Venise et par le duc de Mantoue, qui y firent des despenses incroyables. Sa Saincteté, pour leur tesmoigner son affection, les voulut aussi très-honorablement recevoir à sa nouvelle possession et duché de Ferrare, et pour ce traittoit ladite princesse Marguerite comme estant desjà reine d'Espagne, et ledit archiduc comme mary de l'infante d'Espagne, envoyant au devant d'eux force gens au loing, puis quatre des principaux cardinaux fort accompagnez, deux hors de la ville, et deux à l'entrée d'icelle, avec littieres, carrosses, hacquenées, les plus superbes qu'il se peut dire, et toutes sortes d'honnestetez et complimens, pour recevoir ladite princesse reine, laquelle entra dans ladite ville, dont toutes les ruës estoient tapissées, estant sur une hacquenée blanche, très-magnifiquement enharnachée, de celle que Sadite Saincteté avoit envoyées au devant, ayant à ses deux costez les deux premiers cardinaux, avec leurs chappeaux, grandes chappes et autres ornemens, dessus leurs mulets, comme ils les ont aux entrées solemnelles, et après elle suivirent ledit archiduc accompagné des autres cardinaux, et puis toutes les principales dames et seigneurs de sa suite, tous sur des hacquenées en magnifique appareil; et ainsi vint ladite reine descendre droit au palais du pape, qui l'attendoit avec tous les autres cardinaux, archevesques et evesques de sa cour, dans le lieu où se tient le consistoire, estant Sa Saincteté sur un grand trosne papal, où ladite reine, puis sa mere, et puis ledit archiduc et tous les autres principaux de leur suite, vindrent faire reverence, baiser les pieds et recevoir la benediction de Sa Saincteté; laquelle les y receut avec toutes les courtoisies et bon accueil qu'ils eussent peu desirer; puis, après quelques paroles d'amitié et de compliment, les fit honorablement conduire en leurs departements et logis, qu'elle avoit fait superbement preparer, les y faisant defrayer, et toute leur suite, avec la plus magnifique depense qu'il se puisse dire; et le lendemain matin, après avoir assisté à la messe particuliere que disoit tous les jours le pape, il les voulut faire disner tous trois avec luy, c'est à dire ladite reine, sa mere et ledit archiduc, et ledit disner se fit avec très-grandes pompes, respects et honneurs de tous costez; et le dimanche ensuivant, qui estoit le 15 novembre 1598, jour destiné et pris pour faire les ceremonies et solemnitez du mariage susdit, que Sadite Saincteté, pour les gratifier et honorer davantage, voulut faire elle-mesme, chacun quittant les habillemens du deuil qu'ils portoient de la mort du roy d'Espagne, et prenans à l'envy ceux de joye et d'allegresse, qui estoient les plus riches et superbes que l'on vit jamais (à quoy ceux de la cour du pape ne cederent aux Espagnols), chacun se rendit à la grande eglise dudit Ferrare, que Sadite Saincteté avoit fait orner et disposer convenablement pour telles ceremonies, en laquelle tous furent placez selon leur dignité et leur rang, ainsi qu'il se fait en telles occasions et actions faites par les papes: et là Sadite Saincteté fit papalement l'office de la grand'messe, assisté de tous les cardinaux et autres de sa cour romaine, tout ainsi qu'il fait les grands jours à Rome; à la fin de laquelle deux des premiers cardinaux allerent prendre ladite princesse reine de son theatre particulier, relevé et couvert d'un dais, où elle avoit ouy ladite grand'messe, et la conduisirent devant les pieds de Sadite Saincteté sur les marches prochaines de son trosne papal; et au mesme temps ledit archiduc fut conduit et amené de sa place aussi fort honorablement auprès de ladite princesse, comme procureur dudit prince roy d'Espagne; et puis donna à ladite reine une grande rose benite, qui est le present ordinaire que font les papes aux grandes reines, comme d'une espée et chappeau aux rois qu'ils veulent gratifier; et ayant esté ledit present receu avec toute humilité et honneur par ladite reine, avec de grands remerciemens et submissions, elle fut reconduite par les mesmes cardinaux en sa premiere place; et cependant ledit archiduc demeura devant Sadite Saincteté, et fut aussi marié par elle avec ladite infante

d'Espagne, representée par le duc de Sesses, avec pouvoir exprès d'icelle, qui fut aussi leu; tellement que le pape receut, festoya et maria tels hostes et passans à sa premiere arrivée et demeure à Ferrare, d'où ils repartirent avec compliments et honneurs tels qu'à leur arrivée; et de là, par Mantoue et Cremone, gaignerent Milan, où ils furent contraints de sejourner pour laisser passer la rigueur de l'hyver, attendant quelque temps et saison propre pour parachever leur voyage et faire voille en Espagne; ce qui les y retint jusques au 18 fevrier de l'an suivant 1599, qu'ils s'embarquerent à Gennes dans les galleres les plus belles qui se puissent imaginer, passerent par Nice, et furent contraints d'aborder au port de Marseille, où M. de Guise, comme gouverneur de Provence, les receut très-honorablement par le commandement du roy, et leur fournit de tous rafraischissemens necessaires, encore que ladite reine d'Espagne ne voulust mettre pied à terre audit Marseille, sinon pour ouyr la messe, qu'elle fit celebrer sous une tente accommodée en chappelle, et dressée sur le port; mais pour ledit archiduc il passa outre, et fut bien aise de voir quelques reliques et autres raretez dudit lieu; et repartirent ainsi de Marseille le 27 fevrier, et arriverent ainsi heureusement à la fin de mars à Valence, où le roy d'Espagne les attendoit, qui les y receut, et l'infante sa sœur, avec tous les honneurs, complimens et pompes espagnoles; et là se firent les ratifications necessaires à leur dit mariage, comme c'est aux historiens du temps et dudit royaume d'en dire les particularitez.

Au commencement du mois de novembre de ladite annee 1598, M. l'evesque de Chartres, messire Nicolas de Thou, oncle de feu ma femme, estant en sa maison de Villebon près Palaiseau, mourut aagé de soixante-dix ans, après avoir tenu ledit evesché vingt-cinq ans pour le moins, et autant presque auparavant esté conseiller au parlement de Paris; et comme c'estoit une place et dignité en l'eglise que je luy avois moyennée, et que j'avois tousjours infiniment souhaittée après luy pour l'un de mes enfans, j'en avois de temps en temps avec son consentement pris et tiré des brevets de reserve, tant du feu roy Henry III que du roy alors regnant afin de la conserver; et ayant si bien entretenu l'esprit et mesnagé l'affection dudit sieur de Chartres, qu'il avoit une fois resigné de luy-mesme sondit evesché à mon fils l'abbé de Pontlevoy, en une maladie qu'il eut à Chartres deux ans devant sa mort; mais depuis, comme les personnes de cette condition et aage sont ordinairement assiegez et agitez de tous costez par leurs parens, M. le president de Thou, frere de feu ma femme, et son neveu, avec l'artifice et l'assistance du sieur Sanguin, chanoine de Paris, aussi nepveu dudit evesque, faisant dessein pour eux dudit evesché, firent refroidir la bonne volonté qu'avoit ledit sieur de Chartres pour moy et cela nous ayant longuement brouillé, ledit sieur president de Thou et moy, nos amis communs, entr'autres M. de Villeroy nous accommoda, comme la cour estoit à Nantes en avril 1599, à condition que ledit sieur de Thou feroit resigner le dit evesché à mondit fils, dont il se faisoit fort, et qu'il auroit sur le revenu d'iceluy huict mille livres de pension, rachetables par mondit fils de benefices, à la nomination du roy, de pareille valeur; et combien que je sceusse ladite pension estre trop excessive, je ne laissay de l'accorder, estant resolu d'en descharger après aussi tost mondit fils et ledit evesché, pour le desir que j'avois de mettre cette condition et la fortune de tous mes enfans ensemble, et n'estre embarrassé d'autruy en un grand pays où sont tous ou la pluspart des biens de ma famille; mais comme nous fusmes revenus à Paris, et que ledit sieur de Chartres sceut les conditions de nostre accommodement, il se fascha contre nous tous, et ne voulut plus que l'on luy parlast, ny pour les uns ny pour les autres; et en cette humeur tombant malade, il mourut le 6 novembre audit Ville-bon, dont estant adverty j'en voyay en mesme temps de Paris, où j'estois avec le conseil, vers le roy qui estoit lors à Monceaux, et escrivis à madame la duchesse pour obtenir ledit evesché pour mondit fils: Chaunoy, l'un de mes secretaires, que j'y envoyay, trouva que Sa Majesté avoit desjà eu advis de cette mort; et comme madite dame la duchesse, officieuse en cela pour moy, s'en alloit le trouver pour luy en parler, il arriva dans sa chambre, et luy-mesme luy dit le premier: « Ma maistresse, nous sçavons bien que le bon « homme M. de Chartres est mort: voilà mainte-

« nant le fils de M. le chancelier evesque. » Surquoy ladite dame le remerciant avec toute affection luy dit comme je luy ne avois escrit pour l'en supplier : « Cela, dit le roy, est fait ; « je commanderay au sieur de Gevre de l'expe- « dier ; » dont ladite dame m'ayant aussi tost donné asseurance par le retour dudit Chaunoy, ledit sieur de Gevre me manda par luy comme il en avoit receu les commandemens, et que je demandasse le brevet tel que je desirerois : ce qui je fis au retour dudit Chaunoy, et y compris le don de regale pour mondit fils, que le roy eut agreable de m'accorder ; et et comme je n'ay jamais voulu manquer à ma parole donnée, comme en ce fait je l'eusse peu avec raison, puis que ledit sieur de Thou n'avoit satisfait à ce qu'il m'avois promis, sçachant qu'il y avoit fait ce qu'il avoit peu, je minuttay moymesme ledit brevet portant comme ledit evesché et regale d'iceluy appartenoit à mondit fils, et la pension susdite de huit mil livres audit sieur de Thou, et l'envoyay par ledit Chaunoy audit sieur de Gevre, qui me l'expedia sans y rien changer ; et ainsi je vins au bout de ce que j'avois si long-temps poursuivy, et fis mondit fils evesque de Chartres.

Après avoir trop discouru, et peut-estre extravagué parmy l'Espagne et l'Italie, bien qu'il puisse sembler que j'y aye esté aucunement obligé, tant parce que toutes les choses particulieres peuvent estre obmises, bien que très-considerables, par la pluspart des historiens, que parce qu'elles font aucunement part de l'interest de cet estat, dans lequel chacun cependant respiroit la douceur d'un nouveau repos, et le roy plus que nul autre en recevoit la douceur, restablissant peu à peu tout en son royaume, comme plus doux divertissemens, et plus ordinaires aux princes lassez comme luy d'une si longue suitte des peines et miseres passées, je reviendray à la France, et diray ce qui se fit en icelle de plus remarquable durant le reste de cette année 1598.

Vers la fin de cette année le cardinal Alexandre de Medicis, qui estoit legat en France d'assez long temps, comme a esté cy-devant de long-temps remarqué, et après y avoir sejourné deux ans, et avoir obligé le roy et la France de l'heureuse paix qu'il y avoit moyennée et establie, s'en retourna trouver Sa Sainteté avec toute sorte de satisfaction de Sa Majesté et de son royaume, et bon amitié et parfaite intelligence entr'eux, et mesme grande correspondance avec les premiers et principaux de cet estat ; et à ce retour fut ledit sieur cardinal legat reconduit par aucuns des principaux prelat de France, par le commandement du roy, jusques à la frontiere, avec tout l'honneur et respect qu'il fut possible ; ainsi sorty du royaume, arriva en Savoye, où il fut pareillement receu selon sa dignité ; et Dieu voulut que son passage en ce pays fust signalé à la posterité par la conversion quasi miraculeuse de cinq ou six mille huguenots qu'un certain religieux capucin, nommé le pere Cherubin, luy amena, lesquels il receut et reconcilia à l'eglise catholique : et de là, poursuivant son voyage par Thurin en Italie, il arriva en très-bonne santé, nonobstant sa vieillesse et les fatigues d'un si long et penible voyage, à Rome, où il fut receu de Sa Saincteté et de tous les cardinaux, avec tout le bon accueil que son heureuse negociation et ses services rendus par icelle à toute la chrestienté le meritoient ; ayant ramené avec luy le patriarche general des cordeliers, qui l'avoit tousjours assisté en son voyage, en ayant à mesme dessein fait beaucoup d'autres, et remportoit aussi avec luy bonne partie de cette gloire.

Vers la fin de cette année 1598, le roy paracheva et conclud le mariage de madame Catherine de Navarre, sa sœur unique, avec M. le duc de Bar, marquis du Pont, prince de Lorraine, et fils heritier dudit duc, comme j'ay cy-devant remarqué qu'il en avoit fait dessein, après et en suitte de ladite paix ledit duc de Bar ayant à ce dessein auparavant fait plusieurs allées et venues à la cour pour parvenir audit mariage, et tascher d'en oster les difficultez qui s'y rencontroient, tant à cause de la diversité de religion, ladite dame ne voulant se departir de la sienne, pretendue reformée, en laquelle elle avoit tousjours vescu, que parce qu'elle ne pouvoit se resoudre à quitter la France, et le roy son frere estant certain que pour les mesmes difficultez cette princesse avoit auparavant negligé ou perdu plusieurs grands partis qui s'estoient offerts depuis le 7 fevrier 1558 qu'elle nasquit, jusqu'à ce que le temps et l'aage la convierent, et obligerent le roy à

prendre cette douce condition, ayant lors plus de quarante ans, et prenant alliance dans une maison souveraine, alliée et proche de France, où elle pouvoit et devoit esperer toute sorte d'honneur, d'amitié et de consolation : et estant ainsi les volontez disposées, M. le duc de Lorraine vint en France avec les principaux de son conseil, pour en arrester les conditions, ausquelles le roy me commanda de travailler, avec trois ou quatre que je pris des plus anciens de son conseil, pour les resoudre avec eux; et après quelques conferences entre nous tous, nous demeurasmes d'accord, ainsi que le roy; madite dame, ledit sieur duc de Lorraine, et sondit fils le duc de Bar l'agreerent, et après que ladite dame princesse, sœur du roy, seroit qualifiée duchesse d'Albret, comtesse d'Armaignac et de Rhodes, vicomtesse de Limoges, et auroit pour son appanage et revenu annuel cent mille escus par an, que le roy luy feroit valoir sans aucune diminution : et en cas qu'elle eust enfans, qu'ils auroient les mesmes tiltres, et en seroient pourveus; et en cas de douaire, qu'elle auroit la duché de Bar, dont elle jouiroit entierement par ses mains, et auroit encore une pension convenable à sa qualité, à prendre sur le duché de Lorraine; et d'autre costé ledit sieur duc traittant pour sondit fils, comme son seul et unique heritier de son estat de Lorraine, avec tous les honneurs et advantages que nous pensions desirer pour luy en faveur dudit mariage, dans le contract duquel furent mises toutes les autres conditions necessaires de part et d'autre, sur lequel je ne m'estendray icy, lesdits contracts estant chose publique qui se peut aisement recouvrer; seulement j'adjousteray qu'après iceux faits et arrestez, ledit sieur duc de Bar, accompagné de M. de Vaudemont son frere, et d'environ trois cens gentilshommes, où estoient les premiers et plus grands de Lorraine, tous fort lestes, arriva à Paris sur la fin du mois de decembre audit an 1598, rencontrant le roy à la chasse vers Sainct-Denis, avec lequel il entra, et alla avec Sa Majesté droit au Louvre, où il salua madame sa maistresse et son accordée, qui le receut avec tout l'honneur et bon visage qu'il se peut; et deslors se commencerent à la cour quelques balets, danses et autres recreations convenables à cedit mariage.

Les plus grandes et importantes difficultez furent après cela, de convenir de la forme de laquelle seroit fait et solemnisé ledit mariage pour satisfaire au devoir de la religion et au contentement particulier des deux parties, chacun se tenant ferme en sa resolution et ne voulant ceder l'un à l'autre; le roy fit ce qu'il put doucement pour porter madame sa sœur à se faire catholique, en luy proposant son exemple, et faisant assez cognoistre que c'estoit le plus asseuré moyen pour elle, le contentant en cela, de se promettre en toute autre chose toute la vraye amitié et faveur qu'elle pourroit esperer de son naturel : et neantmoins, lors que ce vint signer le contract dudit mariage à Monceaux où la cour estoit, à la fin de decembre 1598, le roy dit tout haut en presence de tous les princes, officiers de la couronne, et nous autres du conseil et de toute la cour, que ce n'estoit son intention de contraindre en façon que ce fust madite dame sa sœur, ny audit mariage, ny à estre catholique, se contentant pour l'un et pour l'autre de luy proposer et procurer son bien, et luy en laisser après la liberté et eslection. A quoy madite dame respondit que pour ledit mariage elle le recevoit à très-grand contentement et honneur, mais que pour sa religion, la tenant avec sa vie de la feue reine Jeanne de Navarre sa mere, elle ne s'en pouvoit departir legerement et sans instructions suffisantes; neantmoins qu'elle promettoit au roy et à M. le duc de Bar son futur mary, de rechercher et se porter à ladite instruction autant qu'il luy seroit possible, les suppliant tous deux très-humblement de ne la vouloir cependant contraindre davantage. Sur cela le roy luy dit qu'elle en devoit demeurer asseurée, et qu'il luy en parloit pour son devoir fraternel et à la descharge de sa conscience, laissant au soing dudit sieur de Bar son beaufrere le surplus de sa conversion, auquel il donna particulierement l'expedient et le moyen qu'il jugeoit plus doux et plus propre pour y parvenir, qui estoit de luy oster tout doucement certaines femmes et autres personnes opiniastres à sa religion qu'elle avoit auprès d'elle, et qu'elle croyoit et aimoit trop, comme ayant tousjours esté auprès d'elle dès son enfance.

M. le duc de Bar voyant cela, M. le duc de Lorraine et luy, infiniment desireux de voir

madite dame convertie à la religion catholique pour l'espouser, s'aidans en si juste cause de l'authorité et du nom du roy, firent faire une conference de quelques bons docteurs avec les ministres de madite dame, pour, en sa presence les convaincre par la verité, et, luy faisant recognoistre leur meschanceté et tromperie, la retirer de sa fausse opinion; mais il ne sortit de cette conference que les eschappatoires, calomnies et autres confusions ordinaires que y apportent lesdits ministres; ce qu'estant rapporté au roy, Sa Majesté craignant que cette instruction, ainsi animeusement contestée, apportast plus de mal que de bien, commanda que l'on la cessast pour la remettre à quelqu'autre temps plus commode et mieux choisi, sans pour cela laisser de passer audit mariage; et ce fut lors que lesdits ministres userent de toutes leurs puissances et artifices vers madite dame, pour luy persuader qu'elle ne devoit estre mariée que par leurs ministres, et que ledit duc de Bar la devoit rechercher et prendre dans son eglise, n'estant convenable, attendu sa qualité plus eminente, qu'elle allast prendre et recevoir ledit duc de Bar, son futur mary, en l'eglise catholique, qui d'autre costé, persistant opiniastrement en sa resolution toute contraire, declara et protesta de n'estre jamais marié que de la main d'un prestre. Sur ces grandes altercations chacun discourant et proposant, selon sa religion et son affection, ce qu'il estimoit en devoir estre fait, le roy comme maistre absolu et plus resolu que tout son conseil, voulant mettre une fin et conclusion audit mariage, il trouva de son costé l'expedient qui s'ensuit, qui fut executé par son exprès commandement.

Un dimanche matin, penultiesme jour de janvier de l'année 1599, le roy ayant dès le soir precedent adverty et fait consentir madite dame sa sœur à sa volonté, comme aussi ledit sieur duc de Bar, Sa Majesté alla elle-mesme cedit matin querir madite dame sa sœur qui estoit dans sa chambre au Louvre, encore peu ou point habillée, et l'emmena en son cabinet, où desjà il avoit mandé et fait trouver ledit sieur duc de Bar, avec M. le duc de Lorraine son pere, et principaux de leur suitte, y ayant aussi fait venir quelqu'un des principaux princes et autres plus particuliers de sa cour; et là où il avoit aussi mandé M. l'archevesque de Rouen, qui estoit son frere naturel, et dependant entierement de sa volonté, il luy dit tout haut en presence de tous: «Mon frere, je desire «que vous fassiez tout presentement ledit ma«riage de ma sœur et de M. de Bar par pa«roles de present;» à quoy ledit sieur archevesque fit du commencement quelque difficulté, disant qu'il y falloit garder les formes et solemnitez accoustumées; à quoy le roy repliqua que sa presence estoit plus que toutes les solemnitez ordinaires, et que son cabinet remply de tant de personnes de qualité estoit un lieu sacré, et lieu assez public pour cela, et partant qu'il le prioit et commandoit absolument de passer outre, et faire ledit mariage nonobstant toutes les difficultez qu'il y pourroit apporter desquelles, et de l'evenement d'icelles, il demeuroit chargé et garand. A quoy ledit sieur archevesque, ne pouvant plus contester davantage, et aimant mieux luy obeyr et complaire, se resolut à faire cedit mariage; et en mesme temps s'estant revestu de ses ornemens pontificaux, que l'on avoit fait apporter et tenir tous prests, proceda à ladite benediction nuptiale de madite dame et dudit sieur duc de Bar, et y apporta toutes les mesmes formes et ceremonies qu'il eust pu faire en une eglise, excepté qu'il ne celebra point la messe; ce qu'estant fait et parachevé, chacun se retira et alla faire ses devotions, chacun selon sa religion; ledit sieur duc d'un costé, et madite dame de l'autre, qui retournée en sa chambre se para magnifiquement comme mariée, et ledit sieur duc aussi, et le roy et toute la cour; et chacun remit de se trouver au grand festin royal qui se fit le mesme jour dans la grande salle du Louvre, où tous les officiers servirent avec les pompes et magnificences accoustumées en tels festins; puis le grand bal se fit, et le soir le roy reconduisit madite dame en sa chambre, luy laissant toutes les princesses pour la coucher; et là se consomma ledit mariage, qui fut suivy de toutes les bonnes cheres et honneurs que Sa Majesté peust rendre à son nouveau beau-frere, et de plusieurs balets et autres rejouissance et gentillesses de la cour en telle saison, jusques à la fin du mois de fevrier 1599, que madite dame prit congé du roy son bon frere et de toute la

cour, non sans une extreme peine et douleur des uns et des autres; et s'en alla avec mondit sieur le duc de Bar son mary en Lorraine, où mondit sieur de Lorraine la receut avec tous ceux de son pays, avec tous les plus grands honneurs et bons accueils qu'il luy fut possible, l'aimant et cherissant beaucoup plus que si elle eust esté sa propre fille, encore qu'il restast tousjours en son cœur et celuy de son fils, et de tous ses principaux serviteurs et officiers, un très-grand desplaisir de voir madite dame tousjours se tenir et se porter à sa pretendue et fausse religion, pour le sujet de laquelle quelque temps après ledit duc de Bar fut conseillé d'aller luy-mesme en personne à Rome pour obtenir du pape l'absolution necessaire, laquelle luy avoit esté longuement refusée; et enfin il l'emporta avec de très-rudes conditions et penitences, après avoir demeuré à Rome plus de six mois pour la poursuivre, n'y pouvant quasi estre veu ny entendu par Sa Saincteté, pour l'extreme colere où elle estoit qu'un prince de la maison de Lorraine, que l'on tenoit très-zelé à la religion catholique, eust fait un mariage de cette façon : neantmoins estant chose faite il n'y avoit plus moyen d'y remedier.

Pour retourner aux affaires de royaume, je diray qu'en suitte de l'edict que le roy avoit accordé à Nantes en Bretagne, au mois d'avril 1598, à ceux de la religion pretenduë, pour l'execution de plusieurs autres auparavant faits et recogneus, le tout tendant à la liberté de leurs consciences et de leurs presches, ainsi que je l'ay desjà remarqué cy-devant, ce dernier icy, plus ample que tous les autres, estant fait par un très-puissant roy, qui, comme victorieux et conquerant avoit esté de cette mauvaise religion, en faisoit apprehender l'estre et la consequence; tous les vrais catholiques et plus prudents serviteurs de l'estat, jugeans bien le mal qu'apporteroit tost ou tard au roy ou à ses successeurs, par la cognoissance et l'experience que chacun avoit des desseins, caballes et conduites, toutes contraires à la monarchie, qu'ont partout ceux de cette religion : cela fut cause que force personnes de grande qualité et consideration en donnerent de très-bons et salutaires advis au roy, et puis dire avec verité qu j'y apportay tout ce qui estoit de mon devoir; mais tout cela fut en vain, car Sa Majesté estoit obligée de trop longue main, et avoit tousjours trop près de luy des personnes de cette religion, qui par leurs artifices empescherent qu'il n'escoutast ses fidelles serviteurs, et avoient mesme gagné pour cela madame la duchesse de Beaufort sa maistresse, qu'ils avoient prevenuë d'esperances de grands services quand elle ou les siens en auroient besoin; tellement que ledit edict avec forces articles, sur ce très-importants, leur estoient accordez. Messieurs du clergé de France furent contraints de s'en plaindre et remuer, et n'estant pour lours assemblez leurs agents generaux, desquels estoit le sieur B....,[1] homme courageux et ferme, il y eut au nom de tout le clergé de très-grandes clameurs et plaintes, tant au conseil qu'au roy mesme, et s'y opposa avec des remonstrances si raisonnables, que les plus opiniastres poursuivans cet edict furent contraints, de peur de pis, de se relascher de quelque chose, et de consentir qu'il fut aucunement raccommodé, et non jusques au poinct qu'il eust esté necessaire pour le bien, repos et conservation de ce royaume; et ainsi, après les difficultez plus apparentes raccommodées de cet edict, fut arresté et envoyé aux parlements de ce royaume, lesquels peuvent et doivent plus ouvertement qu'autres y ouvrir les yeux, et y apporer les considerations requises : mais aucuns desdits parlements se contenterent d'ordonner des remonstrances sur le fait de l'establissement d'une chambre à chacun d'iceux parlements, appellée la chambre de l'edict, parce que cela tournoit aucunement à leurs interests, et pour le reste ils ne s'en tourmenterent gueres; et celuy de Paris passa à la verification dudit edict le 25 fevrier 1599; en suitte de quoy l'on commença à l'execution par tout, bien qu'avec grande peine et peril pour les commissaires; et peu à peu l'authorité du roy l'a fait recevoir par tout, à la honte et confusion de cet estat; et tout ce qui en est provenu de bon fut que par mesme edict la liberté fut renduë à une infinité de catholiques qui estoient opprimez par la violence de cette religion aux lieux où ils estoient demeurez les

[1] Bertier, évêque de Rieux.

maistres, comme en Bearn, Guienne, Dauphiné, Languedoc et autres lieux.

En mesme temps que le roy pensoit mieux affermir la paix en son royaume, en favorisant ceux de la religion pretenduë, l'infante d'Espagne, nouvellement arrivée et recogneue pour archiduchesse en Flandres avec l'archiduc son mary, firent publier une declaration contre les Holandois et autres huguenots du Pays-Bas, leur reprochant leur rebellion trop injuste, et leur mecognoissance, perfidie et refuitte à leur devoir et à toute sorte d'accommodation et tranquillité publique, et pour ce leur deffendant toute continuation de commerce avec ses autres bons subjects flamands; et d'autre costé lesdits Holandois, pour se continuer en leurs entreprises souveraines, en firent peu à peu publier une toute contraire, souz le nom et l'authorité des provinces unies desdits Pays-Bas, eludant toutes les raisons de la premiere, et voulant persuader que les Espagnols ne se contentent de la domination qu'ils ont sur les corps et sur les biens, mais qu'ils la veulent estendre sur les ames; tellement que cette grande diversité et contrarieté desdites declarations, n'apporterent en Flandres qu'un renouvellement de plus grande guerre entre ledit archiduc et les Holandois.

Au mois d'avril de ladite année 1599, M. de Joyeuse, mareschal de France, qui, du temps du feu roy Henry III, estant comte du Bouchage, frere de Monsieur, lors grandement favory, s'estoit fait prestre et rendu capucin, et depuis ce temps-là, à la sollicitation et faveur de la ligue, avoit esté dispensé par le pape de se retirer des capucins, et commandé de prendre la charge et gouvernement de la ville de Thoulouze en Languedoc, après un sien autre frere mort, servant à ladite ligue; et ayant accepté volontiers ce changement, et demeuré longuement gouverneur, plus soldat qu'ecclesiastique, après enfin s'estre reduit comme les autres à la deroute de la ligue en l'obeïssance du roy; et pour ce fit sa composition très-advantageuse selon le monde, et entr'autres chose voulut estre fait mareschal de France, comme l'avoit esté sondit pere; et durant ladite ligue, et depuis la paix, vivant trop licencieusement pour un homme de sa condition, Dieu voulut enfin luy departir sa grace, le touchant de son Sainct-Esprit, l'ayant fait admonester par plusieurs bons peres capucins, qui souffroient la honte de sa desertion, et qui luy firent recognoistre que le subjet et le temps de sadite dispense estoit cessé, ledit sieur de Joyeuse, ou trop lassé du monde pour la seconde fois, ou justement navré du remords de sa conscience, se resolut à rentrer dans son devoir; et, prenant congé de ses plus particuliers amis, et mesmes de quelques dames de qualité qu'il frequentoit ordinairement, comme voulant faire quelque grand voyage, une nuict il laissa sur la table de son cabinet une forme de testament portant les justes causes de sa resolution, et l'ordre qu'il laissoit en sa maison et à ses affaires, qu'il remettoit entierement au soing et disposition de M. le cardinal de Joyeuse son frere, et principalement pour sa fille qu'il aimoit grandement (car il avoit esté marié auparavant que d'estre prestre et capucin la premiere fois); et, sans dire son dessein à ses domestiques, se desrobba d'eux tous, et seul, avec un sien valet de chambre confident, s'en alla se jetter et remettre dans le couvent des capucins de Paris, où au mesme temps il reprit l'habit, et s'y reduisit comme les autres, recevant avec toute sorte d'humilité et de componction les remonstrances et penitences que ses superieurs audit couvent luy voulurent faire et ordonner; et le lendemain, pendant que ses gens et amis le pensoient et cherchoient plustost en lieu de desbauche ou de querelle que de devotion et religion, un autre capucin, preschant en l'eglise de Sainct-Germain de l'Auxerrois, annonça publiquement sa mort au monde, et son heureuse reversion à Dieu, priant instamment tous les auditeurs de vouloir prier pour luy, ce qui fit croire d'abord quelque accident inopiné estre provenu audit sieur de Joyeuse; mais quand il adjousta que ledit sieur recherchant par cette mort une plus heureuse vie, et qu'il s'estoit pour ce, la nuict precedente, remis dans le couvent des capucins, et là avoit repris leur habit et leur vie avec son premier nom de pere Ange, pour finir ses jours à servir Dieu, chacun de l'assistance se trouva merveilleusement estonné de cette nouvelle reversion, chacun en jugeant selon son sens et sa fantaisie, la pluspart ne pouvant comprendre comment il avoit osé honnestement se departir

de cette religion, pour après, hors d'icelle, vivre si scandaleusement qu'il avoit fait, et enfin avoir assez de force et de courage pour y retourner, mais quoy que c'en soit, Dieu ne le voulant perdre le rappella ainsi; et luy aussi tost se remit à voir les bons livres, qu'il avoit si longuement negligez, et s'estant rafraischy la memoire de ses premieres estudes, se mit un mois après à prescher: et bien que ce ne fut avec grande science, ce fut avec tant de tesmoignage de zele et de devotion, que tout le monde se tuoit pour l'aller entendre, et fit en fin plus de fruict que l'on n'eust peu esperer, à quoy il a continué et perseveré jusques à la mort, ayant tousjours depuis esté dignement et grandement employé aux charges plus importantes de l'ordre desdits capucins, et fait plusieurs voyages à Rome vers Sa Saincteté pour sondit ordre, qui l'a bien veu, honoré et estimé de cette sienne reversion et reduction heureuse à son devoir.

J'ay par rencontre, et aux occasions cy-dessus, remarqué que le roy, naturellement enclin aux passions de l'amour, s'y estant jetté plus avant depuis la paix, après infinies autres femmes qu'il avoit aimées selon le lieu et le temps, s'estoit enfin tellement emporté à cette passion pour madame la duchesse de Beaufort (Gabrielle d'Estrées), niepce de madame de Sourdis, qu'après l'avoir long-temps aimée, et en avoir eu trois enfans, deux fils et une fille, et elle grosse, et s'estre laissé persuader par son premier medecin, le sieur de La Riviere, qui vouloit servir ladite dame, qu'à cause d'une carnosité qu'il avoit, et qui avoit failly de l'emporter à Monceaux vers la fin de l'année precedente 1598, il pourroit par la suite du temps devenir moins habile à avoir des enfans, Sadite Majesté s'estoit resolue de l'espouser, et quant et quant legitimer sesdits enfans, les passans souz le poele nuptial, et avoit desjà envoyé à cet effet pour ambassadeur le sieur de Sillery à Rome, pour poursuivre la cassation de son premier mariage avec la reine Marguerite, et avoir par consequent la liberté d'espouser qui luy plairoit, qui estoit à dire espouser ladite duchesse, laquelle, dès le commencement de leurs amours, avoit esté mariée avec M. de Liencourt de Picardie, et depuis desmariée d'avec luy, de son consentement, par M. l'evesque d'Amiens, auquel ils jurerent et tesmoignerent que leur mariage n'avoit jamais esté fait par un consentement reciproque et volontaire, et qu'ils n'estoient rien l'un à l'autre; et ainsi le roy, estant lors plus amoureux de ladite duchesse que le premier jour, et si fort porté et attaché de ce costé-là, que chacun estimoit qu'il y eust quelques charmes et choses extraordinaires en cette affection : et neantmoins je sçay qu'il se portoit à ce mariage autant pour sa conservation particuliere que pour son plaisir, m'ayant fait l'honneur de me dire particulierement plusieurs fois que puis que l'incommodité susdite en sa personne (dont graces à Dieu il a esté du depuis guary par une operation admirable de Berault) pouvoit causer des sujets qui abregeroient sa vie, il vouloit par ce mariage se delivrer de la contrainte et persecution que les princes du sang et autres avoient faites au feu roy Henry III son predecesseur, à cause qu'il n'avoit point d'enfans. Et de fait, s'estant resolu à espouser ladite duchesse, pour commencer à l'authoriser et sesdits enfans, ne faisoit plus aucunes graces, et ne donnoit aucunes charges ou gouvernemens d'importance, que ce ne fust par la priere de ladite duchesse et en sa faveur : il commandoit que l'on la remerciast, et que l'on luy eust obligation, pour attacher un chacun davantage à son interest en cas qu'elle ou ses enfans en eussent besoin; si bien qu'en peu de temps on vit dans diverses provinces force personnes, mesmes de grande qualité, establies à ce dessein; et son premier fils, nommé Cesar Monsieur, grandement estably, tant en Bretagne, dont il avoit le gouvernement, qu'en Picardie, où il avoit La Fere, Laon et plusieurs autres bonnes places, et pour son autre fils Alexandre [1] et sa fille [2] ....., il attendoit à les partager et advantager à proportion de la grande fortune qu'il leur preparoit à tous ensemble.

Mais comme de son costé le roy projettoit ces desseins et en pensoit jetter les fondemens

[1] Alexandre obtint l'abbaye de Marmoutier en 1610. Louis XIII le fit créer grand-prieur de France et général des galères de Malte. Ce prince mourut à Vincennes, en 1629.

[2] Catherine-Henriette. Elle avoit été légitimée en 1597. Elle épousa Charles de Lorraine, deuxième du nom, duc d'Elbeuf, et elle vécut jusqu'en 1663.

les plus fermes, Dieu, qui en un seul clin d'œil remplit et dissipe tout ce qui ne luy plaist pas, fit paroistre en un instant sa volonté et son pouvoir, rendant tous ces grands projets inutiles par la mort subite et inopinée de ladite duchesse, qui arriva le samedy de Pasques de l'an 1599, ainsi que veritablement il s'ensuit.

Le roy, selon sa coustume plus ordinaire, estant allé passer la pluspart du caresme de ladite année 1599 à Fontainebleau, comme la feste de Pasques approcha, voulant demeurer plus seul, nous donna congé à tous nous autres de son conseil de faire nos pasques en nos maisons, et desirant en ce temps faire concevoir au peuple de Paris quelque meilleure opinion de ladite dame duchesse qu'au passé, chacun l'ayant estimée comme pour estre simple maistresse du roy, mais non d'estre reine de France; estimant Sa Majesté que les devotions publiques qu'elle y feroit la rendroient plus agreable à tout le monde, se resolut de l'envoyer faire ses pasques audit Paris, bien que ce luy fust une grande peine de se priver d'elle; et pour ce la voulut mener et conduire jusques a Melun, estant luy à cheval, et elle en litiere à cause qu'elle estoit grosse et preste d'accoucher, et luy donna là M. de Montbason pour la conduire et accomplir son voyage, la mettant sur l'eau audit Melun pour aller plus doucement jusques audit Paris; et comme il fallut se separer entrant au batteau, il sembla que ladite duchesse se doutast de son prochain mal-heur; car, avec infinis pleurs et baisers, tesmoings publics de leur amour, elle recommanda au roy le soing de ses enfans avec très-grande affection, n'ayant jamais accoustumé à leur separation, qui estoit assez ordinaire, de luy en faire aucune peine; et ainsi le roy retourna tout triste à Fontainebleau : ladite dame duchesse arriva par eau le mesme jour à Paris, qui estoit le mardy de la semaine saincte, et s'en alla descendre et loger chez le sieur Zamet, proche l'archenal, et le lendemain voulut aller entendre les tenebres au petit Sainct-Antoine, où la pluspart du peuple de Paris se trouvoit à cause de quelque bonne musique qui s'y faisoit; après lesquelles tenebres estant ladite dame retournée chez ledit sieur Zamet, et là se promenant dans le jardin, le commencement de sa maladie la surprit comme par une forme d'apoplexie, telle qu'elle pensa l'emporter du premier coup; neantmoins estant promptement secourue, elle passa la nuict plus doucement; et le matin du jeudy elle voulut estre opiniastrement portée au logis de madame de Sourdis, qui estoit près de Sainct-Germain de l'Auxerrois, tant pour se voir plus proche du Louvre, où elle vouloit se faire porter en l'absence du roy, bien qu'elle y eust d'ordinaire le mesme appartement que les reines y occupoient : et voyant asseurement que le roy viendroit aussi tost, et l'y feroit aller, parce que c'estoit un logis où elle se retiroit plus volontiers pour estre plus libre en ses affaires et en son plaisir; et estant audit logis commanda aux siens d'envoyer querir madite dame de Sourdis, en laquelle, comme estant sa proche parente et niepce, elle avoit une ttès-grande confiance : aussi, par la faveur de cette duchesse, les siens furent grandement advancez; mesme son fils aisné, qui fut, à la nomination du roy, pourveu de beaux et riches benefices. Ladite dame de Sourdis pour lors estoit en sa maison d'Alluye, qu'elle accommodoit comme une nouvelle acquisition, m'ayant convié de l'y aller visiter, comme je fis deux ou trois jours auparavant, estant chez moy à Esclimont, où elle m'avoit aussi promis de venir avec moy pour passer les festes; et au lieu de cela je fus grandement estonné quand, le mercredy dès le grand matin, ladite dame de Sourdis arrivant audit Esclimont me resveilla et me conta cette merveille estrange; et s'aydant d'un relais de mes chevaux de carosse que je luy prestay, n'ayant demeuré qu'une demie heure avec moy, se hasta tant qu'elle peut pour arriver à Paris, ce qu'elle ne pouvoit faire avant la mort de ladite duchesse, laquelle cependant, au lieu d'adoucir et soulager son mal en changeant de logis, se trouva plus pressée et attaquée de sa maladie, ses maux redoublans coup sur coup; de telle sorte que les plus expers medecins, mesme ceux du roy, qu'il y depescha en toute diligence, n'en peurent que juger, ne cognoissans assez son mal pour y oser appliquer les remedes qu'ils y estimoient necessaires, estant proche de l'heure de son accouchement : ainsi ledit jour de jeudy passé, se portant un peu mieux, sur les sept heures elle escrivit au roy pour la troisiesme fois durant sa maladie; et comme elle estoit sur la fin de sa lettre lesdits maux

recommencerent de plus fort, et de là en avant, qui estoit ledit jeudy au soir, elle perdit tout jugement et cognoissance, puis, à quelques heures après, la veuë, l'ouïe et les autres sens, exepté celuy du sentiment; car on luy vid tout le reste de la nuict dudit jeudy en vendredy, et tout le vendredy et l'autre nuict suivante jusqu'au samedy matin qu'elle mourut, ressentir et souffrir de si cruelles et si excessives douleurs et tourmens, que tous ceux qui la voyoient ainsi patir sans espoir d'aucun secours et remede, en receurent un extreme estonnement et desplaisir, voyant son visage, auparavant si beau, estre en un moment devenu tout hideux et effroyable; et l'estonnement de ce changement fut tel, que plus de vingt mille personnes, de toute qualité, de Paris, la voyans en si piteux estat, et tous ses domestiques en estans tellement esperdus qui ne sçavoient ce qu'ils faisoient, et n'empeschans personne en cela de contenter leur desir et leur curiosité; quelques-uns des plus advisez des siens firent ce qu'ils purent pour luy faire recevoir ses derniers sacremens, mais elle n'en estoit plus capable, et fallut se contenter de ce qu'elle avoit fait ses pasques quelque peu de temps auparavant; tellement que force personnes devotes, esmuës et touchées de cette mort si extraordinaire, contribuerent de leurs prieres à ce deffaut pour le salut de son ame, redoutant avec grande apparence de raison que Dieu n'eust en cela voulu faire paroistre les effets de sa volonté et de son juste pouvoir contre cette femme, dont la naissance, la vie et la mort sont esgallement deplorables, sans son assistance et misericorde divine; car, après tant de miseres et douleurs souffertes par elle, Dieu ayant disposé de sa vie, son corps fut ouvert, et son enfant trouvé mort dès le premier jour de sa maladie, de laquelle et de son malheureux succez le roy ayant à toute heure esté adverty, comme il en estoit infiniment amoureux et passionné, il partit de Fontainebleau pour la venir voir, et vint en poste jusqu'à Villeneufve, à quatre lieuës de Paris, à ce dessein : mais, comme plus approchant d'elle il en recevoit tousjours de plus mauvaises nouvelles, les plus sages et advisez qui estoient lors auprès de luy, le destournerent et empescherent d'aller plus avant, luy faisant recognoistre et apprehender l'extreme desplaisir qu'il en recevroit, voyant en si deplorable estat, et sans remede, une personne qu'il avoit tant aimée; tellement que, vaincu de leurs raisons et de la necessité, après avoir trop fait paroistre la force de son amour envers elle, et de son cruel desplaisir, qu'en la perdant il perdoit tout ensemble les pretensions de ses desseins pour l'asseurance de son estat et de son contentement; de sorte qu'il fut reconduit à Fontainebleau, où aussi tost il prit le deuil avec la couleur noire, contre la coustume de nos rois, mesmes pour leurs femmes espousées, reprenant quelques jours après le violet, qu'il porta plus de trois mois entiers, ayant voulu que toute la cour en portast aussi le deuil; et mesme voulut que l'on fist un grand et solemnel service funebre à Paris dans ladite eglise Sainct-Germain de l'Auxerrois pour elle, où toute la cour se trouva, et que de là le corps de la mere et de l'enfant fussent portez et conduits honorablement en l'abbaye de Maubuisson près Pontoyse, de laquelle il avoit fait l'une de ses sœurs abbesse; ce qui fut fait, chacun ayant volontiers contribué au devoir et à la peine pour un si inopiné malheur, tant pour la compassion que plusieurs en avoient, que pour complaire au roy, du grand et extraordinaire desplaisir qu'il tesmoignoit en avoir.

Et pour revenir à moy qui estois lors, comme je l'ay desjà dit cy-dessus, en ma maison d'Esclimont, après plusieurs advis qui me furent rapportez de cette maladie, je receus celuy de la mort, que Le Grand, l'un de mes secretaires, me manda le samedy après midy; et jugeant dès-lors quel changement cette mort apporteroit à toutes les affaires du temps, je commençay à aucunement me plaindre à moy-mesme de mon malheur particulier de m'estre si promptement et trop attaché à ses alliances par la persuasion d'autruy; et neantmoins, comme Dieu m'a tousjours fait cette grace de me faire recevoir de mesme sorte tout le bien et le mal qu'il luy a pleu m'envoyer, je me resolus, et me consolay aussi tost en cette perte, sur la croyance que je pris que Dieu avoit voulu cela pour le plus grand bien du roy et de cet estat, qui entreroit en des perils et inconveniens extremes pour ce mariage; et me ressouviens aussi que ce malheur estoit arrivé comme en une bonne heure pour ma-

dame de Sourdis, laquelle, par ses diligences et poursuites, avoit tant fait que son fils estoit cardinal, et avoit environ dix ou douze jours auparavant receu nouvelles de Rome de sa promotion, dont il ne restoit plus qu'à recevoir le bonnet qui estoit par les chemins, et ainsi que c'estoit un grand honneur pour sa maison, et l'establissement asseuré de ce que nous avions arresté ensemble par nostre alliance et de nos enfans; et après avoir passé et repassé en mon esprit tout ce que j'estimay pouvoir arriver en cet accident, je me resolus le lendemain, qui estoit le jour de Pasques, après m'être remis avec Dieu, ayant fait mes devotions audit Esclimont, d'envoyer comme je fis le mesme jour vers le roy, pour luy tesmoigner l'extreme ressentiment que j'avois de sa perte et de son desplaisir, auquel je participois plus, ce me sembloit, qu'aucun de ses serviteurs, et sçavoir ce qui luy plairoit que je fisse, et si je l'irois trouver seul ou avec son conseil; et adressay ma depesche par un de nos secretaires en petit Lomenie, secretaire du cabinet, qui me renvoya la response de Sa Majesté, pleine certainement de grande affection, par laquelle elle me commanda de l'aller trouver seul le plustost que je pourrois, pour luy aider à se consoler, et remettre son esprit affligé, ainsi qu'il me fit l'honneur de me le mander; et tout en mesme temps et en mesme jour de Pasques, j'envoyay mon fils de Pont-Levoy, que j'avois lors avec moy, vers madame de Sourdis à Paris, avec lettres et paroles de creance, tant pour me condouloir avec elle de nostre perte, comme pour l'asseurer que cela ne me feroit en rien diminuer l'affection et amitié que je luy avois promise; et commandey à mondit fils de demeurer avec elle jusqu'à ce que je luy mandasse autre chose; et comme le roy se contenta de mon devoir, ladite dame se sentit grandement obligée de cette visite; et m'ayant remercié de sa part à Fontainebleau, où j'allay aussi tost, nous continuasmes nos mesmes amitiez et intelligences. En cette sorte mourut ladite duchesse, avec desplaisir pour nous tous, qui pouvons participer au bonheur de sa fortune, et avec grand estonnement et bel exemple à toutes autres femmes ses semblables.

Pendant que toute la cour portoit le deuil, soit par affection veritable, ou par respect, à cause de la mort de ladite duchesse de Beaufort, et que le roy, n'ayant pu accomplir avec cela ses desseins, s'estudia à rendre riches et bien establir les enfans qu'il avoit eu d'elle, l'on apporta nouvelles à Sa Majesté d'un celebre combat et duel fait en Dauphiné, sur les frontieres de Savoye, entre le sieur de Crequy, gentilhomme d'une des anciennes maisons de Picardie, et gendre de M. Lesdiguieres, lieutenant-general pour Sa Majesté audit Dauphiné, et un nommé don Philippin, bastard de Savoye, estimé grandement pour sa valeur; lesquels deux fois, plus par galanterie que par querelle qu'ils eussent, vindrent aux mains l'un contre l'autre, tousjours l'honneur des armes estant demeuré audit sieur de Crequy, qui toutes les deux fois avoit eu tel advantage qu'il donna la vie à son ennemy: mais l'ayant grandement blessé, cette grace luy fut inutile, car ledit don Philippin mourut incontinent après; et ledit sieur de Crequy ne fut pas seulement blessé, ce qui luy apporta beaucoup d'honneur d'estre sorty ainsi heureusement desdits combats avec un si brave cavalier comme estoit estimé ledit bastard.

Durant le mois de may et juin de ladite année 1599, le roy proposa et moyenna une conference et pour parler entre le roy d'Espagne, la reine d'Angleterre, et ceux des estats du Pays-Bas, et fit en sorte que les deputez des uns et des autres se rendirent en mesme temps à Boulongne en Picardie, où le roy envoya de sa part M. le president Jeanin, et M. de Caumartin pour mediateurs de tout ce qui se passeroit en ladite conference; mais les difficultez se trouverent si grandes et opiniastres de tous costez, que le tout ne se reduisit qu'en beaux discours et protestations, qui causerent aux uns et aux autres une plus grande animosité que devant, avec esperance de l'emporter par les armes, ausquelles ils recoururent plus fort que jamais; et cependant les uns et les autres s'advantageans et s'accommodans de quelques terres de l'empire, les princes allemans s'en voulurent remuer pour y pourvoir, sans y faire plus grand fruict que celuy que leurs remonstrances y peurent apporter.

J'ay desjà, ce me semble, plusieurs fois assez remarqué comme le roy, parmy les plaisirs de

la paix, voyant et entretenant souz mains tous ses voisins en brouillerie et guerre, et passant doucement son temps dans l'embellissement qu'il donnoit à ses maisons par les bastimens et jardins excellents qu'il y augmentoit tous les jours, Sa Majesté s'occupoit ordinairement à la chasse et à l'amour; et comme elle estoit grandement encline de tout temps à cette passion amoureuse, se voyant privée de sa maistresse la duchesse de Beaufort, que la mort luy avoit ravie, après avoir tesmoigné tous les desplaisirs qui se peuvent imaginer de sa perte, ceux qui avoient l'honneur de l'approcher et mieux recognoistre, apprehendoient avec raison que cette trop longue affliction peust enfin nuire à sa santé; peu à peu luy persuaderent qu'il n'y avoit point de plus court et aisé remede à son desplaisir que de refaire quelque nouvelle affection ailleurs, à quoy il se porta assez facilement selon son inclination naturelle; et pour ce, pendant que les plus grands et plus sages de son royaume et de son conseil luy proposoient de se marier pour son repos, celuy de cet estat, et pour son contentement particulier, en luy faisant sçavoir et cognoistre les plus grandes et belles princesses qui fussent lors en chrestineté sortables à sa grandeur, d'autres personnes plus familieres de Sa Majesté luy remirent en l'esprit de refaire une autre maistresse, qu'il choisiroit à son plaisir, parmy les plus belles dames de son royaume, pour en avoir plus promptement des enfans, car ils sçavoient bien que c'estoit son principal desir et dessein; et ainsi ce prince, agité de deux costez, et tousjours en mesme passion, pour se complaire à luy-mesme et complaire aussi aux uns et aux autres, se servit des deux conseils susdits, et pour contenter les plus sages tesmoings, qu'entre toutes les princesses qui luy estoient proposées, son inclination le portoit vers la princesse de Florence, Marie de Medicis, comme douée de toutes les beautez, merites et qualitez convenables à une grande reine, et trouva bon que l'on commençast à parler et conduire cette affaire à sa perfection; et d'autre costé, pour continuer ses plaisirs amoureux, commença à affectionner mademoiselle d'Antragues, Henriette de Balsac, fille du sieur d'Antragues, chevalier de l'ordre, et de Marie Touchet sa femme, de bon lieu, de la ville d'Orleans, qui avoit autrefois esté maistresse du roy Charles IX et mere du sieur comte d'Auvergne, bastard dudit roy, lequel, après l'avoir longuement aimée, la fit espouser audit sieur d'Antragues, qu'il advança depuis en cette consideration; laquelle damoiselle estoit tenue pour une des belles filles qui fut lors, et vray semblablement plus facile à voir et engager cette amour du roy, en imitant sa mere, outre que les grandes faveurs et advantages que Sa Majesté avoit faites, et voulu faire pour la feue duchesse, attiroient à mesmes esperances toutes sortes de beautez, et pouvoient aisement vaincre toute resolution contraire.

En mesme temps donc l'on voit les dispositions et preparatifs pour ledit mariage, et le roy s'embarquer peu à peu et bien avant en cette nouvelle affection d'amour; car pendant que l'on fait une recharge prompte et expresse à M. de Sillery, qui estoit allé en ambassade à Rome pour poursuivre et obtenir, avec le consentement de la reine Marguerite, la dissolution du mariage du roy avec elle, comme ayant esté fait sans leur mutuel consentement, et sans dispense vallable de leur consanguinité, à laquelle cassation de mariage le pape apportoit de grandes difficultez et longueurs, et n'y avoit jamais voulu condescendre, ny interposer son authorité, tant que la duchesse avoit vescu, sçachant bien que le roy la vouloit espouser, et que cela causeroit de grands maux et perils à cet estat, dont le pape, qui estoit Clement VIII, comme très-bon pere, prenoit un soing particulier; tellement qu'il falloit que ledit sieur de Sillery l'asseurast que l'intention du roy estoit de demander et espouser la princesse de Florence, afin d'avoir lignée legitime pour le bien et repos de cet estat. Sa Saincteté sçachant cela se porta aussi tost à consentir à la dissolution du premier mariage, et y apposa son authorité et celle de l'eglise, avec les formes necessaires; et ainsi peu de temps après ledit sieur de Sillery donna asseurance de la dissolution dudit mariage, avec liberté au roy de se remarier: ledit sieur de Sillery fut chargé quant et quant, avec le bon advis de Sa Saincteté, de faire du costé de Florence tout ce qui seroit necessaire pour pourvoir audit mariage, à l'advancement duquel chacun s'affectionnoit d'autant plus que nous voyons le roy ne s'y porter que froidement,

et se laisser insensiblement emporter à cette nouvelle amour; car ce n'estoit plus que courses et voyages, tant de Sa Majesté que de ceux qu'il employoit à ses plaisirs vers cette nouvelle maistresse, tantost à Paris de Fontainebleau, où nous estions, tantost de Marcoussis, et tantost à Malesherbes, tirant vers Orleans : et ainsi le roy se picquant de plus en plus, ladite damoiselle d'Antragues, qui estoit accorte et fine, s'accordant avec ses pere et mere, usa d'une telle ruse envers Sa Majesté, qu'elle en tira promesse signée de sa main qu'il l'espouseroit en cas qu'il eust un enfant malle, et ce, disoit-elle, pour contenter et faire taire lesdits pere et mere, qui, voyans ladite promesse, luy donneroient toute liberté de le voir; et, en cette façon, voilà le roy obligé d'un costé par contract public à espouser ladite princesse de Florence, et d'autre par promesse secrette, bien faite et bien forte, à espouser ladite damoiselle d'Antragues si elle avoit un fils, pour à quoy plus aisement et promptement parvenir, le roy s'en va avec peu de suitte audit lieu de Malesherbes; et pendant qu'il jouissoit desdites nouvelles amours, il me commanda de l'aller attendre avec son conseil à Orleans, faisant dessein de passer le reste de l'esté à Blois, à cause qu'il avoit acheté et donné à ladite damoiselle d'Antragues la terre de Bois-Jancy, où il la faisoit venir pour la retirer des mains de sesdits pere et mere, et la posseder, ce luy sembloit, plus à son aise; et elle, prenant advantage de l'affection extreme que luy portoit le roy, ne manqua pas d'artifices et d'industrie pour s'en prevaloir.

Pendant donc que le roy passoit son temps à Malesherbes, je m'en allay avec tout le conseil et la chancellerie droit à Orleans, vers le commencement du mois de juillet, et y demeuray avec peu de ceux dudit conseil, chacun ayant esté bien aise d'aller pour quelque temps se pourmener chez soy; et estant là, me voyant assez de repos et de loisir, considerant à part moy maintefois l'estat des choses du monde, et après de ma maison particuliere, je me resolus de me despouiller et de me departir de tout ce qui pouvoit troubler mon repos et mon humeur pour le reste de ma vie; et parce que je jugeay bien qu'il n'y avoit plus rien qui m'y peust faire de tort que la trop grande frequentation et liberté que je permettois à quelques-uns qui en abusoient, j'arrestay en moy-mesme de me separer tout doucement et sans esclat d'avec eux, en leur conservant mon amitié et la bonne foy en tout; et me voyant vieil, et craignant quelque revers de la fortune, je pris resolution de me deffaire des sceaux entre les mains de M. de Maisse, que j'en recognoissois très-digne et capable, et lequel, estant mon parent et de mesme nom, seroit plus obligé que tout autre de me deferer en tout pendant ma vie, et à avoir soing de mes enfans et de ma maison après ma mort, advouant que je commençay à me lasser du travail du monde et de la cour, et que je seray bien aise d'orsenavant d'y pouvoir revenir avec honneur et dignité de ma charge de chancelier quand je le voudray, ou que les occasions du service du roy m'y appelleront; mais d'y estre pertuellement attaché, comme j'ay tousjours esté depuis quarante ans, c'est chose que je ne puis plus faire : en suitte de cette resolution, m'estant ouvert de mon dessein audit sieur de Maisse, et luy l'ayant receu et embrassé avec toute sorte de tesmoignage de ressentiment et d'obligation envers moy et les miens, il s'accommoda à tout ce que je peus desirer de luy.

Sur la fin dudit mois de juillet, le roy me manda que je m'advançasse à Blois, et qu'il alloit pour quelques jours à Bois-Jancy; surquoy je me despeschay pour le supplier de me permettre d'aller jusques à ma maison de Cheverny, où il y avoit fort long-temps que je n'avois esté, pour me rendre au mesme temps que Sa Majesté audit Blois, ce qu'elle trouva bon; tellement que mondit fils de Pont-Levoy estant arrivé à Orleans près de moy, et luy ayant declaré tout ce que j'estois resolu de faire, et ce que je voulois qu'il fist, à quoy je le trouvay très-disposé.

Voilà où finissent toutes les minuttes et memoires qui se sont trouvez parmy les meilleurs papiers de mondit sieur le chancelier, estant croyable, par l'escriture plus recente de sa main, qu'il y avoit adjousté pendant son sejour à Orleans tout ce qui est cy-dessus, depuis la mort de madame la duchesse de Beaufort, comme, à toutes occasions qu'il avoit quelque loisir, il ne manquoit jamais à continuer et poursuivre lesdits memoires, lesquels estant, après la mort dudit chancelier, demeurez ès

mains dudit sieur de Pont-Levoy, avec sa bibliotheque et infinis autres excellents papiers, ledit sieur de Pont-Levoy ne les voulant laisser imparfaits pour le peu qui reste jusques à la mort dudit sieur chancelier, se resolut à poursuivre le discours de sa vie, et de sadite mort inop et regrettable, ainsi qu'il s'ensuit [1].

[1] Cette relation n'ayant aucun intérêt historiq pouvait prendre place ici.

FIN DES MÉMOIRES DE CHEVERNY.

MEMOIRES

DE

PHILIPPE HURAULT,

ABBÉ DE PONTLEVOY, EVESQUE DE CHARTRES.

Lesdits memoires en suitte de ceux que j'ay ramassés et mis en ordre, portans le discours entier de la vye de feu M. le chancelier de Cheverny mon pere, descripte par lui mesme, lequel il m'a commandé d'achever apprès luy, et de continuer en suitte celuy de la mienne; le tout pour demeurer particulierement à ceux de nostre maison.

MEMOIRES

DE

PHILIPPE HURAULT,

ABBÉ DE PONTLEVOY.

[1599] En parachevant et finissant le discours de la vye tres honorable de feu M. le chancelier de Cheverny mon pere, ainssy qu'il me l'avoit expressement commandé peu de temps avant sa mort, j'ay dit veritablement, et non sans renouvellement de douleur, de quelle fasson Dieu en disposa : et pour continuer, appres ce cruel discours de sa mort, celuy de tout ce que nous fismes les ungs et les autres, je commenceray despuis l'heure que deceda ledit sieur chancelier, pour plus fidellement et particulierement descrire icy comme toutes choses s'y sont du despuys passées.

Aussytost que ceux de la maison, accourus avec effroy aux piteuses nouvelles que ledit sieur chancelier expiroit, furent entrés en sa chambre, et qu'avec cruelle douleur ils le treuverent ja passé et expiré, ce fust lors que, sans plus de respect et de crainte du bruit, chascun s'abandonna aux cris pitoyables dans toute ceste miserable maison, dont les pierres sembloyent vouloir tesmoigner de la part qu'elles prenoyent en ceste extresme et generalle douleur; et cela dura pres de deux heures avant que personne de tous ceux qui y estoient peussent se reconnoistre et reprendre leurs esprits dans ung sy violent et pressant malheur; mais comme il faut tost ou tard se resouldre à tout ce qu'il plaist à Dieu, et se conformer en sa sainte vollonté, les plus advisés de cent ou six vingts personnes, tant maistres que serviteurs, qui estoient lors à Cheverny, revenans à soy les premiers, nous vinrent treuver, mon frere de Cheverny et moy, dans nos chambres où nous estions, pleurans habondamment nostre perte et nostre infortune, et tascherent de nous faire resoudre à ce malheur par les consolations que nous pouvions recevoir en telle necessité; et enfin firent en sorte que mondit frere, ja plus consolé et resolu que moy, s'en vint me treuver couché sur ung lict, plus plain de desespoir que de vye, et veritablement incapable de toute consolation. A cest abord premier mes pleurs et mes plus sensibles plaintes commencerent; et apres qu'elles eurent pris leur cours necessaire, ceux mesme qui, plus constans et plus advisés, comme je l'ay dit, nous avoit ainssy assemblés, nous proposerent à mon frere et à moi, que, nos larmes estant pour lors inutiles et ne pouvans nous renvoyer nostre pere, il nous faloit consoler en l'honneur du cours de sa vye, et suivre avec prudence les bons exemples qu'il nous avoit laissés, et, pour ce, que nous devions laisser les larmes pour nos sœurs et pour les plus foibles esprits, et, quant à nous, que nous devions promptement adviser et resoudre tout ce qu'il falloit faire, tant pour nostre devoir que pour l'honneur et le bien de nostre maison : ce que nous jugeasmes, mon frere et moy, estre tres à propos appres estre ung peu revenus à nous mesmes; et pour ce nous envoyasme querir aussy tost quelques autres principaux serviteurs dudit feu sieur chancelier, pour, avec lesdits premiers, venir veoir tout ce que seroit à faire.

La premiere chose proposée et resollue comme nous fusmes tous assemblés, fust qu'il falloit tout à l'heure reporter les sceaux de France au roy, et les luy remettre entre les mains pour en disposer à sa vollonté, en luy rendant remercimens tres-humbles de l'honneur qu'il avoit faict à mondit sieur le chancelier de les luy avoir laissés, et de s'en estre si long temps confié en luy; et d'autant que mon frere de Cheverny, comme aisné et chef

de la famille, ne pouvoit honnestement quitter la maison y estant necessaire pour y donner ordre et y recevoir tous ceux qui y pourroyent venir appres cest accident, il fut advisé que j'y-rais reporter lesdits sceaux au roy, accompaigné et suivy de quelques ungs des premiers de la maison. A quoy je m'accordé, bien que j'advoue que je fusse pour lors quasy hors de moy mesme pour l'exceds de mon affliction; et aussy, pour ne manquer à rien de mon devoir, je pris lesdits sceaux qui furent tirés d'un coffre de la chambre dudit feu sieur chancelier, gardant luy-mesme la clef, et les petites clefs d'argent du coffret d'iceux qu'il portoit tousjours à son col, lesquelles petites clefs je mis de mesme au mien, et baillé lesdicts seaux, avec leurs sacs et porte manteau de velours, au sieur de Chaunoy, que je desirois qui vint avec moy, le petit Grignolles et cinq ou six autres de la maison, tels que je l'estimé à propos; et avec cela je monté à cheval à Cheverny sur les sept heures du matin du vendredy trenticsme juillet 1599, qui estoit deux heures appres le deceds dudit sieur chancelier, et m'en allé droit à Bloys, où l'on tenoit que le roy devoit arriver le mesme matin, avec resolution, s'il n'y estoit, d'aller le treuver et luy reporter lesdits seaux jusques à Boisjency, où Sa Majesté estoit.

Comme j'arrivé à Bloys sur les neuf à dix heures du matin, et que je sceus que le roy n'y arrivoit encorres pour ce jour, je m'en allé descendre au logys d'embas soubs le chasteau, qui estoit à mondit sieur le chancelier, en intention d'en repartir incontinent et m'en aller à Boisjency; mais aussy tost me vint treuver le secretaire du conseil de la part de messieurs du conseil, qui, au bruit de ceste mort, s'estoyent assemblés chez M. de Bourges comme ung des plus anciens, pour adviser entre eux ce qu'ils auroyent à faire en telle occasion, se trouvans despourveus de chef, et lesquels me prierent de les y aller treuver pour les rendre plus certains des particularités de ceste mauvaise nouvelle. J'estimé ne pouvoir ny devoir honnestement manquer à cela, et pour ce, ayant bien enfermé les seaux dans ung cabinet du logis, je monté audit chasteau de Bloys dans la basse court duquel estoit logé le sieur de Bourges, accompaigné de tous ceux que j'avois mené avec moy; et comme j'entray en la salle dudit sieur, où estoient tous ou la pluspart de mesdits sieurs du conseil, me prenant à pleurer, et eux quasy tous aussy, nous fumes assez long temps sans pouvoir parler ny les ungs ny les autres. En fin ledit sieur de Bourges ayant commencé, je leur dis toutes les particularités de ceste mort, et comme aussy tost appres cela j'estois venu pour rapporter et rendre les sceaux au roy, et le remercier de l'honneur qu'il avoit fait à mon pere de s'en confier sy longuement en luy. Sur cela, appres que chascun desdits sieurs du conseil m'eust tesmoigné en general et en particulier son desplaisir et ressentiment de ceste perte commune, je reconneus dans le visage de chacuns d'eux les divers desseings qu'ils avoient pour lesdits sceaux; et en fin appres plusieurs discours, quelques ungs proposerent, le roy n'estant arrivé, et n'estant certains quand il arriveroit, que sy je vouloys me descharger desdits sceaux, quelques ungs des plus anciens du conseil les pourroient recevoir et garder soigneusement jusques à la venue de Sa Majesté et qu'il en eust autrement ordonné. A quoy je respondis que je ne pouvois remettre lesdits sceaux entre les mains de personne du monde que le roy mesme, mon pere ayant eu l'honneur de les avoir fidellement gardez et tenus jusques à sa mort, et que pour ce que je desirois d'aller trouver Sa Majesté à Boisjency et les luy rendre. Ma response estant appreuvée de tous, chascun estant bien aise que son compagnon ne les eust pas (car ils estoyent troys qui y pretendoyent), il fust resolu que l'on despecheroit toutte à l'heure vers le roy pour luy donner advis certain de ceste mort, et comme j'estois venu là pour luy rapporter les sceaux, et que j'y attendois son commandement ou l'yrois treuver, selon qu'il luy plairoit; et fust faitte ceste lettre au nom de tous messieurs dudit conseil, au bas de laquelle ils me firent soucrire avec eux, et envoyerent ung courrier exprès pour en avoir le soir la response.

Le roy estant lors à Boisjency avoit desjà sceu par M. de Villeroy, qui y estoit près de Sa Majesté, ceste nouvelle, quand le courrier de messieurs du conseil y arriva; et ledit sieur de Villeroy avoit commencé à desployer toutte sa faveur pour porter l'esprit du roy à donner

l'office de chancellier et lesdits sceaux à M. de Bellievre; et sans doute que si M. de Rosny s'y fust treuvé, M. de Messe y eust eu bonne part suivant le dessein qu'il en avoit faict avec ledit feu sieur chancelier. Le roy donc, estant asseuré de ceste mauvaise nouvelle, sans se declairer aucunement, renvoya tout court ledit courrier, et fist response à messieur de son conseil, et me fist l'honneur de m'escrire une lettre particuliere, portant le regret qu'il avoit de la mort de dudit sieur chancelier, avec la reconnaissance qu'il avoit et vouloit faire paroistre envers nous, ses enfans, des grands services qu'il en avoit receus, et pour fin que je ne baillasse les sceaux à personne, et que je les gardasse jusques à ce qu'il fust venu à Bloys, et qu'il s'en confioit bien à moy apprès mon pere, et que quand il me verroit il m'en diroit davantage. Il faut que j'advoue que ceste lettre, pleine de trop de reconnaissance et confience, me consolla fort et me remist grandement l'esprit, tellement que pour y obeyr je fus contraint de demeurer à Bloys despuys le vendredy au soir que ledit courrier revint, tout le samedy, dimanche entier et partye du lundy, jusques à ce que le roy y arriva et que je luy rendis lesdits sceaux comme je direy cy-apprès, les ayant ainsy gardés quatre jours entiers avec trop d'honneur pour moy, mais aussy avec trop d'aprehension de quelque fausseté ou fourbe pendant ce temps, durant lequel estant visité, comme c'est l'ordinaire en telles afflictions, et moy estant contraint de visiter quelques ungs desdits sieurs du conseil, je reconneus diversement ce qui est de la face et vent de la court, selon que l'on sent le roy nous estre plus ou moins favorable.

Aussitost que le roy fust arrivé à Bloys, il envoya querir en son cabinet tout ce qu'il y avoit de princes et officiers de la couronne à la court avec tous ceux de son conseil, et puys me manda de l'aller treuver et luy reporter lesdits sceaux; pour à quoy satisfaire, mondit sieur de Bourges voullust prendre la peyne de m'assister et m'y conduire; et faisant porter derriere moy lesdits sceaux par ledit sieur de Chaunoy, nous nous en allasmes treuver Sa Majesté. Et passants dans la court, escallier, salle, antichambre et chambres, tous ceux de la court y estant en foulle pour me veoir passer, comme si j'eusse esté quelque ambassadeur estranger, ou eusse apporté quelque chose du tout inconneue. Et bien que je fusse lors très-affligé et interdit en ung si malheureux office, je ne laissé touttesfoys de bien remairquer ceux qui me regardoyent d'un bon ou mauvais œil: et ainsy j'arrivay jusques au cabinet du roy, où Sa Majesté m'attendoit avec tous ceux cy-dessus nommés. Et y estant entré et presenté par ledit sieur de Bourges, et fait la reverence à Sa Majesté, elle me receust sy favorablemant et avec un visage sy triste, que cest objet augmentant mon desplaisir me saisit si fort le cœur, que les larmes me vinrent aux yeux avant que je peusse parler; puis, estant aussy tost revenu à moy, je commencey à dire au roy ces mesmes paroles: « Sire, ayant pleu à Dieu « disposer de M. le chancelier mon pere, nous « avons estimé, mon frere aisné et moy, devoir « aussy tost venir vous rendre et rapporter les « sceaux de vostre royaume, desquels il a pleu à « Vostre Majesté l'honnorer et se confier en luy « pendant sa vye, vous remercyant très-humble- « ment pour luy de l'honneur que vous luy avez « fait en cela, et vous suppliant de crere qu'il est « mort comme il avoit vescu, dans l'entiere affec- « tion et fidelle obeissance qu'il devoit à vostre « service. » Et comme je voulois dire encore quelque chose à convier le roy à avoir soin de nous ses enfans, mes larmes redoublerent si fort qu'il me fust impossible de parler davantage; dont Sa Majesté, touchée de compassion, commencea elle mesme à jetter quelques larmes en me disant tout hault: « Appaisez vous, monsieur de « Pontlevoy; si vous avez perdu vostre pere, « vous en retrouverez une aultre en moy. J'ay, « en ceste mort, perdu autant que vous; car vos- « tre pere m'a tousjours sy bien et sy dignement « servy, que je m'en souviendray toute ma vye; « et puisque Dieu l'a pris, et que je n'ay peu re- « connoistre ses services en sa personne, je vous « asseure que je le feray envers vous tous ses « enfans, et que je vous serai pere et protecteur « en tout. » Dont l'ayant très-humblement remercyé, et supplyé de nous avoir en l'honneur de son souvenir et de ses bonnes graces, je luy presenté lesdits sceaux, dans leurs sac et porte manteau ordinaire que ledit sieur de Chaunoy avoit derriere moi, lesquels il commanda au sieur de Beringhen, premier vallet de chambre,

de prendre et serrer dans ung des coffres de son cabinet et luy en rapporter la clef; et moy, au mesme temps, je luy presentey les petites clefs desdits sceaux, avec le mesme cordon que les portoit ledit feu sieur chancelier; lesquelles petites clefs Saditte Majesté receust et prist elle mesme, et voulut que je les luy attachasse et liasse à ung des boutons de son pourpoint, les ayant fourrés dedans, et appres cela se mist sur les louanges dudit feu sieur chancelier, racontant infinis grands et signallés services que luy et la France en avoient receus; et puys tout d'un coup me prenant par le bras me tira à part dans ung petit arriere cabinet où estoit sa chaire d'affaires, et là me tint ung bon quart d'heure tout seul avec luy, où je puys dire que ce prince me tesmoigna tant de grande bonté, qu'il vouloit sçavoir les affaires de nostre maison pour y employer son authorité à nostre advantage, en me donnant sur tout les meilleurs et les plus prudens conseils que j'ay receu de ma vye: et faut que j'advoue que ceste franchise et privauté dont il m'honora, commença de me gaigner et obliger à le servir comme j'ay faict du despuys, m'ayant lors faict paroistre en ceste affliction des premiers effects d'une extreme bonne vollonté et inclination particuliere qu'il m'avoit tousjours tesmoignée dès ung an ou deux auparavant, quand j'avois l'honneur de le veoir; et ainssi grandement consollé de la faveur de Sa Majesté, elle rentra dans son cabinet, et redit encorre mille biens de feu M. le chancelier, et plus de moy qu'il n'en avoit reconneu. Puis je pris congé de luy pour retourner à Cheverny rendre au corps et à la memoire de mon pere ce qui luy estoit deub; et ce fust lors que tous ceux qui estoient dans ledit cabinet se presserent à l'envy à qui me feroit plus de complimens et de protestations d'amityé, chascun disant avoir perdu son pere aussy bien que moy, et de là dans la chambre, salle et partout, il sembloit que tout le monde me voulust combler d'honneur et de caresse, au lieu que les jours precedens j'en remarqué qui me regardoyent à peine, et qui lors paroissoient les plus officieux et affectionnés; et le tout par ce que chascun sceut la bonne reception que le roy m'avoit faicte: et avec ceste satisfaction assez bonne pour le monde, je revins avec mondit sieur de Bourges à son logis, où il me fist soupper avec luy, et appres je m'en retourné coucher à Cheverny.

Arrivant à la nuict à Cheverny, j'ai treuvé que ma sœur de Givry, au bruit de ceste maladye et de nostre malheur, y estoit arrivée d'un costé, et madame de Sourdis d'ung autre, nonobstant la lettre que je luy avois escritte dès le commencement de la maladye et par l'expres commandement dudit sieur chancellier; et est vray semblable qu'elle avoit receu d'autres contraires advis et bien contraires à maditte lettre, car elle estoit arrivée à Cheverny dès le vendredy au soir, qui estoit le jour mesme de la mort. Et appres que je les eus salluées l'une et l'autre, et avec elles renouvellé mes pleurs et nos communes plaintes, je leurs fis entendre, à mon frere aussy et à tout le reste de la maison, ce que j'avois faict à Bloys, et comme j'avoys receu du roy, luy rendant les sceaux, et de toutte la court, plus d'honneur et de contentement que je n'eusse peu me promettre en nostre infortune; et puys je dis en secret à mondict frere et à ma sœur de Givry, et aux premiers et plus affectionnés serviteurs de nostre maison, tout ce que le roy m'avoit dit et conseillé en particulier que nous devions faire; ce qui nous donna à tous une tres grande asseurance et resolution en nostre misere presente.

Je ne tairai encorres que pendant son absence, appres l'embaumement du corps de feu mondit sieur le chancelier, que les medecins avoyent fait ouvrir devant eux, et auquel ils treuverent et reconneurent la cause de sa mort par une veyne rompue à l'effort du carrosse, et que ledit corps fust enfermé dans son cercueil de plomb, l'on l'avoit desjà porté dans l'eglise de Cheverny, et mis dans la chapelle seigneurialle avec quelques tentures de dueil, et commencé quelques prieres funebres attendant mon retour, pour tous ensemble adviser au reste. De telle sorte que j'employé le matin du l'endemain à l'eglise, tant à y prier et faire prier Dieu pour ledit sieur chancelier que pour faire disposer le plus honnorablement que nous peusmes tout ce qu'il falloit en icelle pres de son corps. Et dès le jour, nous ordonnasmes troys grandes messes tous les jours avec plusieurs petites et l'office entier du matin, jusques à ce que nous eussions resolu du service

solemnel que nous y devions faire; et l'appres disnée de ce mesme jour, qui estoit le mardy troisiesme aoust 1599, nous nous assemblasmes mon frere, ma sœur et belle sœur, madame de Sourdis et moy, avec les princippaux de la maison, pour prendre quelque bonne resolution du tout, ensemble ordonner ce qu'il falloit pour les habillemens de deuil de tous ceux de la maison, et commencer de pourveoir à touttes les autres affaires, ayant desjà, pour moi et pour ceux qui m'avoyent suivy à Bloys, commencé d'y prendre nostre deuil dès ledit vendredy precedent, qui estoit le jour mesme de la mort.

Et comme nous fusmes tous assemblés et que nous voulions promptement donner ordre et faire despescher des parremens de dueil et ornemens d'une chappelle pour les obseques, un ancien concierge du chasteau nommé Mathurin nous vint dire qu'il avoit dans une grande garderobbe une chappelle toutte complette de velours noir avec armes de feu mondit sieur, qu'il avoit fait faire toutte proppre aux autels, tant de l'eglise que de la chappelle du chasteau avec celle de feue madame la chancelliere des l'heure qu'elle mourut; laquelle chappelle ledit chancelier luy avoit tousjours commandé de conserver et ne la monstrer à personne qu'apres sa mort. Cela nous estonna tous de veoir ung si grand soin et louable prevoyance en une personne de ceste condition sy long temps avant sa mort, nous laissant exemple à tous d'en faire de mesme. Au mesme temps ladite chapelle fust apportée et trouvée toutte neufve, et plus soigneusement faite que le temps et la presse que nous avions ne nous l'eust peu permettre de faire avec cest accommodement qui fust aussy tost employé et tendu tant à ladite eglise où estoit le corps, qu'en la chappelle du chasteau où il y a messe entiere et ordinaire fondée par deffuncts nos predecesseurs dont les corps sont dans la cave de dessous. Nous resollusmes que la chappelle où estoit le corps seroit tendue par tout et enfermée par haut et par bas de dueil, avec force flambeaux et luminaires convenables à personnes de ceste quallité, et que lesdites troys grandes messes avec l'office des morts se celebreroyent durant quinze jours en laditte eglise avec vingt messes basses et dix aussy basses dans ladite chappelle du chasteau, et que tous lesdits jours je ferois une aumosne honnorable à la porte de laditte eglise, et qu'au bout desdits quinze jours l'on feroit ung grand et solemnel service en icelle, sans y convier personne, ny mesme à son oraison funebre, remettant à en faire encorres ung aultre plus grand et solemnel avec touttes ses formes à Paris, quant la court y seroit retournée vers l'hiver, affin que l'on y peust appeller et convier touttes les cours et corps, comme c'est la coustume pour messieurs les chanceliers; et cependant nous ordonnasmes que tous ceux de la maison, tant grands que petits, auroyent chascun ung habillement complet de dueil selon leurs qualités, et accordasmes que toute la despense desdits obseques, tant de Cheverny que Paris, se payeroit par tiers par nous troys freres, esgallement, bien que j'eusse peu raisonnablement m'en excuser, ne prenant rien en la succession, mais j'avois ung tel desir que le tout fust bien honnorablement faict, que je n'y voulus prendre garde, bien que il m'en ayt cousté plus de quinze cens escus pour ma part, car il fallut habiller plus de cent cinquante personnes.

Le jour venu, qui estoit destiné au grand service funebre dudit sieur chancelier de Cheverny, nous le fismes faire le plus honorablement qu'il nous fust possible, où force personnes de touttes qualités de la court assisterent, ainssy que la plus grande part y estoyent auparavant venus, tant pour donner de l'eau beniste au corps que pour nous visiter en telle affliction, le roy mesme y ayant envoyé exprès de sa part M. le prince de Liencourt, chevallier de l'Ordre, avec le maistre des ceremonies, tant pour donner de l'eau beniste et nous faire quelques complimens, ung des premiers jours appres le deceds, qu'à celuy dudict service solemnel auquel il y eust une chappelle ardente avec toute l'eglise tendue et allumée le plus honorablement qu'il nous fut possible; et le soir du mesme jour, à la nuict, le corps dudit sieur chancelier fust rapporté sans ceremonies dans le caveau soubs la chapelle du chasteau avec tous nos encestres, où il avoit esleu et commendé estre mis, y ayant, des son vivant, fait faire son epitaphe avec celle de nosdits encestres, et laissé seulement à remplir le jour de sa mort, laquelle estant arrivée pour nostre malheur, et toutes choses ensuitte d'icelle passées ainssy que dessus. Appres le service faict audict Cheverny,

et l'ordre donné pour y continuer tous les jours quelques messes et prieres, et jour pris d'un commung consentement pour nous rendre tous à Paris, et là faire faire un autre plus grand et plus solemnel service, et appres nous resgler, par l'advis de nos plus proches parans, de tout ce qui estoit de nos interests et affaires de nostre maison, chascun commença à se desbander.

Je me rendis le premier à Paris des que la court y fut de retour, et mon frere de Cheverny quelque peu de temps apres moy, nous estans logés ensemble dans le logis de M. le chancellier; et depuys au moys de novembre chascun estant revenu à Paris, nous y fismes faire le grand service funebre dudit sieur le chancellier dans l'eglise des Augustins, comme estant icelle tres-propre à telle ceremonie et assemblée. Et pour disposer plus honorablement toutes choses seantes et necessaires à ladite ceremonie, nous fismes faire les semonces precedentes à touttes les cours souveraines, et les proclamations par vingt deux crieurs au pallais et par tout Paris, comme c'est la coustume pour messieurs les chancelliers; et furent faittes lesdittes semonces ès dittes cours par tous les premiers quasy d'icelles, avec tous les plus grands tesmoignages d'honneur et de louange dudit sieur chancellier qui se peuvent imaginer, tant auxdittes semonces que responces faittes par les chefs desdittes compaignies; nous fismes aussi convier et prier en mesme temps, par des gentilshommes de qualité, tout ce qu'il y avoit de princes, cardinaux, evesques, ducs, officiers de la couronne, chevaliers de l'Ordre et de messieurs du conseil, tant à la court qu'à Paris, et fismes soigneusement preparer laditte eglise des Augustins, en la faisant tendre de deuil partout, et garnie d'une chapelle ardente, avec grande quantité de luminaires en toute laditte eglise, et avec le chœur de velours partout, et quantité infinie d'armoiries le plus honnorablement qu'il nous fust possible. M. l'archevesque de Sens fust supplyé par nous d'y faire l'office; et le sieur Bellenger, predicateur du roy, d'y faire l'oraison funebre dudit sieur chancellier; et Sa Majesté mesmes commanda à toute sa musicque de s'y treuver et d'y servir; tellement que appres cela, le jour dudit service, nous nous y treuvasmes mes deux freres et moy, portants le grand dueil, et fusmes conduits par messieurs le prince de Conty, de Montpensier, et duc d'Espernon, où toute la court y assista, tous les maistres des cours souveraines; et fust ledit service d'une grande messe seulement, tres solemnellement celebrée, et mieux que l'on à de coustume de la faire en telles solemnités et assemblées; aussy la despense en fust si grande qu'elle se monta à près de mille escus.

Appres ledit service et honneurs funebres rendus audit sieur chancellier, chascun de nous ayant despuys continué à en faire tous les ans en nos maisons et lieux où nous nous sommes rencontrés, nous reglasmes non sans peine nos affaires domestiques, et il fallut que chascun de nous formast ses desseings et resollutions selon son inclination et le bien qu'il avoit. Pour moy, je diray avec veritté que si mon frere de Cheverny se fust vollu porter et plaire à la court, y ayant, comme il y avoit desja, un très grand credit et habitude, comme par plusieurs foys je l'en ay supplyé et convié autant qu'il me fust possible, mon intention estoit de continuer encore pour quelques années mes estudes, et parfaire entierement mon cours de theologie, et cependant establir et mesnager mon revenu, esteindre le plus que j'eusse pu les grandes pensions qui estoient sur icelluy, et mettre mes affaires particulieres en tel estat et ordre que j'en eusse reçu contentement et repos à tout le reste de ma vye. Mais voyant que mondit frere resollu à passer son temps avec ses amys en sa maison; ayant mesme rescompense du sieur de Montigny, la lieutenance de roy au gouvernement de Bloys, pour y estre seul en pouvoir plus libre et plus absolu, je jugé que je devois plustost me sacrifier pour le bien general de nostre maison en m'embarquant à la court, qu'y laisser perdre l'honneur et les amys que feu M. le chancellier nostre pere nous y avoit laissés appres nous les avoir acquis par cinquante années de continuels services, outre que je tenois de luy par une des dernieres instructions qu'il me donna, que, nous laissant d'assez notables biens et de grandes charges et grands benefices en nostre maison, il estoit necessaire par la prudence du monde que nous fussions appres luy, mon frere ou moy, bien à la court et pres du roy pour nous y maintenir avec estime, et nous y conduire de telle sorte que l'envie ne pust nuire à sa memoire, ny alterer l'honneur

et la reputation qu'il nous laissoit; et à cela avoit il destiné mon frere aisné, mais jamais il n'y voulust entendre; tellement qu'apres son refus et deffaut pour ne voulloir manquer à sy prevoyans et prudens conseils, je fus contraint de prendre sur moy ceste peine et ceste despense, dont le succès a mieux servy despuys aux miens qu'à moy, comme il se reconnoistra par le recit suivant de toute ma vie.

Et faut encore qu'il m'eschappe de dire que, n'eust esté ceste mesme obeyssance que j'ay en tout voullu rendre aux vollontez de feu M. le chancelier mon pere, j'eusse, suivant ma premiere et naturelle inclination, changé ma soustane et ma condition d'ecclesiastique en celle de chevalier de Malte que j'avais tousjours desirée, gardant avec icelle mes abbayes, et prenant une très-grande et advantageuse rescompense que l'on m'offroit de l'evesché de Chartres; mais ces mesmes considerations qui avoyent porté mondit pere à me recouvrer et donner ceste dignitté pour la fortune, l'honneur et le bien de nostre maison tout ensemble, m'obligerent aussi à m'y tenir et à contredire à toutes offres et dispositions contraires; et de cela me sont arrivez du despuys deux choses bien differentes de ce que j'avois esperé : l'une, que m'estant lié à ceste condition onereuse d'evesque où je me promettoys de la correspondance et consolation de mes plus proches à la conservation et accroissement de nostre famille, j'ay treuvé que quasy tous, oublyans les salutaires conseils et intentions de nostre pere, et leur honneur et advantage particulier, se sont laissés emporter à des actions, resolutions et conduittes si indignes, imprudentes et differentes de mon humeur, qu'elles ont failly vingt fois à me faire mourir de regret; l'autre, qu'ayant refusé le grand bien et advantaige qui me pouvoit revenir de la rescompense de mon evesché, je me suis privé moy-mesme du moyen que j'ai eu tant de foys despuys d'en demander et obtenir ung autre mieux reglé et de plus grand revenu; et ainsi j'ay differé à vouloir accroistre mon bien, et me suis chargé de plus grande despense, et servy à la cour pour l'amour des miens, qui cependant, comme à l'envy, ont fait le pire qu'ils ont peu, et m'ont laissé sans raison souffrir seul la honte et le desplaisir de leur imprudente conduitte, comme je le diray aux temps et aux occasions plus remarquables en la suitte de ces *Mesmoires*.

C'est trop m'arrester à ce qui est de nostre maison, dont feu M. le chancellier nostre pere emporta avec soy le bon heur, comme il l'avoit causé par sa prudence. Il est temps que je die que, pendant que mon frere aisné s'en alla doucement passer son temps chez luy à Cheverny, et que madame de Sourdys, pour mon frere cadet, fist des siennes et tout ce qui luy pleust des affaires et de l'honneur de nostre pauvre maison, que ce fust à moy à commencer de me former à la cour pour les raisons cy-dessus desclarées, et pour ce y rechercher et reprendre les plus particulieres amytiés, habitudes et connoissances de feu mon pere, et avec icelles, et avec certaine inclination que le roy avoit pour moy, tascher de me rendre agreable à Sa Majesté, et meriter par mon affection et subjection quelque part en l'honneur de ses bonnes graces; ce qui me succedda, grace à Dieu, peu apprès assez heureusement, ayant, appres mon advenement à la cour, treuvé tant de facilités et de libres et honorables entrées partout, qu'il sembloit que nous eussions esté faits pour cela; car je puys dire avec veritté et sans vanité que jamais personne de ma condition et de mon aage, n'ayant lors guieres plus de vingt ans, n'a esté mieux reçu du roy, plus confidemment employé par Sa Majesté, et plus recherché et aymé de toutte la cour; et les beaux commencemens et apparences de bons succès de ma fortune, m'obligerent aussi incontinent à faire ung equipage et une depense honorable à la suitte de Sa Majesté, que j'y ay tousjours continué sans y rien diminuer jusques à sa mort mais le coust d'icelle, avec lequel a fallu que j'aye employé à bastir et meubler mon logis de Parys, et accommoder et embellir mon abbaye de Royalmont, restablir et nestoyer toutes mes affaires confuses de mes autres benefices, et esteindre mes pensions, m'ont laissé beaucoup de soin et de peyne plus des vingt autres années suivantes, pouvant asseurer que personne du monde depuys mon pere ne m'a rien donné, sinon le roy l'abbaye de Bonneval qu'il ne me pouvoit justement oster, et que j'ay payé tout ce que je devoys, mesmes à mon frere, jusques au dernier denier, sans avoir jamais fait tort que je sache à personne vivante.

Pour venir doncques aux affaires du temps et du monde, je diray veritablement et sans dissimulation, comme je les ay sceues et veues à la cour, voullant laisser aux historiens les discours plus amples des particularités d'icelles.

Il a esté remarqué par les *Memoires* du sieur chancellier, comme le roy s'estant embarrassé d'une nouvelle amour avec mademoiselle d'Antrague, appres la mort de madame la duchesse de Beaufort, estoit allé passer une partye de l'esté de laditte année 1599, à Bloys, laditte demoiselle estant à Boisjencey, Sa Majesté y ayant sejourné une partye dudict temps, et l'autre à Parys, où laditte demoiselle retourna; et y estant, le roy y fist quelques courses; cela ayant duré jusques à l'année 1600, pendant laquelle Sa Majesté retourna à Fontainebleau, faisant encore quelques petits voyages de foys à autre à Parys, où ladite damoiselle l'attiroit; et durant tout ce temps il ne se passa rien de remarquable, sinon que Sa Majesté pourveust le sieur de Bellievre de l'estat de chancellier de France, et luy donna les sceaux appres la mort de feu M. le chancellier mon pere, et cela par la faveur de M. de Villeroy, jusques à ce que M. le duc de Savoye vint à Fontainebleau pour les raisons qui ensuivent.

Chascun se doibt souvenir que pendant les malheureux troubles de la ligue et les confusions qu'ils apporterent en tout ce royaume, M. le duc de Savoye s'estoit emparé du marquisat de Saluces, et de la pluspart de la Provence, l'un et l'autre luy estant infiniment commodes, comme ceux qui ont fait l'histoire du temps le doivent remarquer, tellement que pour ne m'y amuser je me contenteray de dire icy que le roy s'estant à la fin desdits troubles remis en possession de la Provence, ledit sieur duc de Savoye avoit tousjours conservé et gardé ledit marquisat de Saluces, comme enfermé dans le milieu de son pays. Le roy avoit eu tant d'autres affaires plus pressées, qu'il n'avoit poursuivi ledit duc de Savoye de luy rendre ledit marquisat jusques à laditte année 1599, outre que, par le traitté de la paix fait à Vervins, le different du marquisat de Saluces avoit esté laissé et remis au jugement du pape, près lequel le roy et ledit duc avoyent chargé leurs ambassadeurs de poursuivre la decision de cette affaire. Mais comme Sa Sainteté, s'y trouvant plus empeschée qu'elle ne pensoit, eust gaigné sur l'ung et sur l'autre quelque prolongation de temps pour prononcer son jugement et cependant obtenu que toutes les places dudit marquisat lui seroient confiées et mises entre ses mains comme arbitre et amy commung, pour appres les delivrer à celluy auquel il adjugeroit ledit marquisat; sur une infinité de divers discours que l'artifice du duc de Savoye fit couler dedans Rome, que le pape vouloit en cela favoriser le roy pour avoir ledit marquisat pour l'ung de ses nepveux et le relever de France, Sa Sainteté, picquée et offensée de telles opinions, manda aux ungs et aux autres qu'il ne s'en voulloit plus mesler, sy bien que chascun jugea que ce different ne se termineroit enfin que par les armes. Mais ledit sieur duc de Savoye, qui est ung des princes du monde le plus ambitieux, artificieux, double et sans parolle, estima qu'en tesmoignant au roy qu'il desiroit de le satisfaire et contenter, et que lui en faisant quelque sorte d'ouverture, il arresteroit le cours de ceste poursuitte, pendant que par le temps et ses menées il pourroit tailler d'autres besongnes plus importantes au roy, et ainssi tousjours se conserver en la possession dudit marquisat.

Pour ce envoya ledit duc de Savoye ung ambassadeur vers Sa Majesté pour l'asseurer de son intention toute entiere à lui rendre le juste contentement qu'il pouvoit esperer de luy, tant pour ledit marquisat que pour toutte autre chose, avec charge de luy faire entendre particulierement tout plein de mescontentement qu'il feignoit avoir d'Espaigne, le desir extresme qu'il avoit de se bien remettre et allier avec Sa Majesté, et de venir la treuver lui mesme, et se jetter entre ses bras, et passer partout selon sa vollonté, toust aussi tost qu'il seroit assuré qu'elle l'auroit agreable. Dont le roy qui ne cherchoit que le repos et la paix, ayant fait paroistre audit ambassadeur qu'il recevoit contentement des bonnes offres et grands tesmoignages d'amityé qu'il luy rendoit de la part de son maistre, luy fist responce que sondit maistre seroit tousjours le très-bien venu en son royaume et près de luy, quand il voudroit s'en donner la peyne et l'obliger de cela, et que mesme il feroit vollontiers une partye du chemin pour avoir plustost ce contentement,

n'estoit que les affaires qu'il avoit encore en son royaume, qui commençoit à respirer, le retenoit si court qu'il ne pouvoit disposer de soy mesme. Ainssy ce prince, bien que tres habille et prudent, ayda luy mesme à se tromper sur les belles esperances qu'il prist d'un abbouchement avec ledit sieur duc de Savoye ; lequel voyant par ceste response du roy ses desseings reussir, sçachant seul son secret et son intention, partist de Savoye contre l'advis de tout son conseil, et avec force des principaux seigneurs de son pays, et grande quantité d'argent qu'il emprunta, s'en vint en France, et arriva en poste à Fontainebleau le 13 decembre audit an 1599, trouvant et surprenant le roy qui achevoit d'ouyr la messe, et qui estoit près de monter à cheval pour aller au devant de luy. Et parce que me treuvé lors à la messe de Saditte Majesté, je voullus observer la contenance de ces deux princes à ce premier abord, lesquels se rencontrans au pied du grand escalier en fer de cheval, sur la court du cheval blanc, se saluerent et embrasserent avec touttes sortes de tesmoignages de reciproque affection, et tout ainssi que s'ils eussent esté toutte leur vye ensemble et des meilleurs amis du monde. Despuys ceste arrivée dudit sieur duc, l'on ne parla à la court, soit à Fontainebleau, où elle fust encore quelques jours, soit à Parys, où l'on passa l'hiver, que de festins, de passe temps et recreations propres et accoustumées entre tels princes, ledit duc de Savoye s'estudiant en tout de complaire au roy, et se porter à ses mesmes plaisirs de l'amour et de la chasse, et luy rendant plus de devoirs et mesme de services qu'aucun prince qui fust à la cour, et le tout par artiffices et à desseing, tel qu'il s'est aisement reconnu du despuys.

En ceste mesme année, pendant que le roy sejourna à Bloys, l'ambassadeur d'Espaigne fist une grande plainte de la part de son maistre de ce que force gentilshommes et autres François portoient les armes avec le prince Maurice pour ceux du Pays-Bas, et y avoyent trouppes et regimens ; ce que Sa Majesté desadvoua entierement, protestant voulloir de bonne foy observer la paix faite entre le roy d'Espaigne et elle ; et pour tesmoignages de ce, peu de jours appres fist publier des deffenses à tous François d'y aller, avec commandement à ceux qui y pouvoyent estre, de revenir dans six semaines, sous peyne de confiscation de tous leurs biens ; et neantmoings soubs mains ne laisa de commander qu'on y allast, et tesmoigner qu'on luy fesoit plaisir d'y aller servir.

Aussi en ceste mesme année l'on vist en France les commencemens et les effects de plusieurs bonnes et nouvelles religions. La marquise de Belle Isle, de la maison de Longueville, et mere du jeune duc de Retz, se rendist feuillentine à Thoulouze ; mademoiselle de Longueville, sa sœur, bastist et establist les Carmelittes à Paris comme madame de Mercœur les Capucines, ensuite de l'intention et testament fait pour cela par la royne Louise sa sœur auquel testament elle adjousta beaucoup du sien pour mieux parfaire ceste fondation. Ce fust en ceste mesme année que les archiducs de Flandres arriverent à Bruxelles, y ayant esté magnifiquement receus comme seigneurs de Flandres, d'où ils envoyerent au mesme temps visiter le roy par le prince d'Orange. Le cardinal André, evesque de Constance, leur ayant remis ledit pays entre les mains, après y avoir esté leur lieutenant general près d'un an pendant leur absence, et y avoir fait construire ung fort, appellé de son nom le fort Saint-André en l'isle de Baumel, que l'on nomma incontinent la lunette de Hollande ; et durant le reste de ceste année firent leurs entrées triumphantes par touttes les villes dudit pays, et tascherent tant qu'ils peurent à moyenner quelque accord et bonne paix avec les Hollandois, dont mesme l'empereur y envoya exprès des ambassadeurs ; mais tout cela ne fust que parolles, lesdits Hollandois s'estimans assez asseurés et forts pour ne ceder en rien à la nation espaignolle.

Durant aussi le reste de ceste année 1599, les propositions et poursuittes commencées à Rome pour la cassation du mariage du roy, furent tellement advancées, qu'enfin sur les deux requestes presentées au pape, tant de la part de la royne Margueritte que du roy, disans l'ung et l'autre qu'ils avoient esté espousés par le voulloir absolu du roy Charles neufviesme et de la royne sa mere sans y avoir jamais apporté aucun consentement de vollonté, ains seullement de parolles forcées, outre qu'ils estoyent parens au troisiesme degré et n'avoyent eu dispense du sainct siege, pour l'effect dudit mariage, sans

laquelle il n'avoit pu estre bon et vallable, et partant supplioient Sa Saincteté de desclarer ledit mariage nul. Surquoy le pape, appres avoir communiqué lesdittes requestes au consistoire de messieurs les cardinaux, decerna une commission expresse à messieurs le cardinal de Joyeuse, l'evesque de Modene, lors son nonce en France, et à l'archevesque d'Arles, Itallien, pour juger en connoissance de cause de la nullité dudit mariage; ce que lesdits sieurs commissaires de Sa Saincteté firent à Parys, où ils s'assemblerent, et par leur jugement declarerent ledit maryage nul, et permirent aux partyes de se pourvoir et remarier ailleurs où bon leur sembleroit, dont le roy fist aussistost donner advis à la reyne Marguerite, qui estoit à Usson en Auvergne, et qui avoit esté gaignée à cela auparavant par le sieur Berthié, agent du clergé et qui manyoit toutes ses affaire, lequel eust despuys pour recompense de ce servisse l'evesché de Rieux; et Sa Majesté luy fist quand et quand porter les plus belles parolles et promesses du monde, dont laditte reyne fit paroistre estre tres-contente, ayant eu grande augmentation de pension, avec toutte liberté d'aller et venir, et faire tout ce qu'elle auroit plus agreable.

Et à mesure que l'on advançoit aussy la cassation dudict mariage, à mesme mesure s'advançoit aussy la conclusion de l'autre du roy avec la princesse de Florence Marye de Medicis, le pape s'en estant voulu rendre entremetteur, tellement que le sieur d'Allincourt fust envoyé par Sa Majesté vers Sa Saincteté, tant pour la remercier de sa faveur et bonne justice à la dissolution de son premier maryage, comme de son assistance à l'acheminement de l'autre, et porter au sieur de Sillery, lors ambassadeur à Rome, tous les mesmoires necessaires pour achever ledit second maryage; et faisoit cela Saditte Majesté pour complaire à la France et à tous ses meilleurs conseilliers et serviteurs, et non à luy-mesme; car en ce mesme temps il s'engaigeoit infiniment tous les jours et d'amour et d'obligation envers sa nouvelle maistresse, mademoiselle d'Antragues.

(1600) Au commencement de l'année 1600 le grand jubillé general fut ouvert à Rome avec toutes les formes et ceremonies antiennes et ordinaires pour y durer toute ladicte année; et pendant que de tous les costés de la chrestienté ung nombre innombrable de monde y affluoit, ceste grace fust reservée pour estre communiquée apprès en l'année suivante à tous les royaumes et pays catholiques, et par consequent à la France, où nous eusmes le bonheur d'avoir ledict jubillé l'année d'apprès, comme je n'oublyeray de le remarquer en son lieu.

J'ai desjà dit cy-devant comme le roy et M. de Savoye s'efforçoyent de bien passer leur temps pendant tout l'hyver à Parys, et s'observoyent diligemment l'ung et l'autre, comme princes très fins, pour chascun parvenir à son but. Maintenant j'adjousterai à cela que lors des estrennes au premier jour de l'an, ce fust à l'envy à qui les donneroit plus belles et magnifiques; et comme ledit duc avoit dessein de faire paroistre sa grandeur et sa liberalité, il fist auxdistes estrennes tant de presens à tous ceux qui le voulurent visitter, soit grands, soit petits, chascun à proportion, que l'on jugea dès lors qu'il avoit quelques mauvais desseings, et qu'il avoit envye de s'acquerir des amys et des creatures partout, mesme dans le cabinet, pour sçavoir des nouvelles, comme les François se laissent emporter au profit, qui est une très-grande honte et villennie à nostre nation.

Pendant ce mesme temps, ledit sieur duc de Savoye fist secrettement continuer ses menées et caballes pernitieuses sur cet estat avec M. le mareschal de Biron, le comte d'Auvergne, et plusieurs autres grands de la cour, que l'on a creu qui avoyent esté projettées et commencées dès le siege d'Amiens avec ledit sieur mareschal, et despuys entretenues lorqu'il alla en Flandres pour le serment de la paix de Vervins, et pour l'amour desquelles l'on a bien reconnu du despuys que ledit sieur duc de Savoye estoit venu en France; et comme il ne pouvoit, sans ruisner ses desseings et ses amys, faire par soy mesme ses principalles et plus secrettes conferences et negotiations, il s'ayda du sieur Janot, un sieng confident, et du sieur de La Fin, gentilhomme françois de fort bon lieu, lequel il avoit gaigné pour cela auparavant, comme etant un des plus dangereux et brouillons esprits de France, et l'avoit fait venir à Parys à ce desseing, où il se tenoit si bien caché qu'il n'alloit que la nuit pour gaigner et suborner les ungs et les autres par artifices, grands ad-

vantaiges et fortes persuasions qu'il y apportoit. Entr'autres, ledit sieur de La Fin fist de tels efforts sur l'esprit du mareschal de Biron, avec lequel il avoit de long temps privauté et habitude, comme estant anciennement son allié, qu'enfin il le perdist entierement, comme il s'est veu despuys, au grand deshonneur et dommaige de cest estat, et aussi ledit duc faisant jouer sous main ses artifices et menées, desquelles à touttes heures il savoit le progrès par le moyen dudit Janot, qui conferoit touttes les nuits avec ledit sieur de La Fin, principal instrument d'icelles, demeura pour cela beaucoup plus longtemps à la cour qu'il n'avoit luy-mesme proposé, et jusques à ce qu'il estima avoir assez amassé d'affaires et brouilleryes sur les bras du roy, pour l'empescher de l'aller tourmenter en ses pays, et le presser davantaige de la restitution du marquisat de Saluces.

Le roy cependant qui ne pouvoit deviner ny encorres penetrer dans ces malheureuses intelligences, bien que il en soupçonnast quelque chose sur l'advis qu'il eust que ledit sieur de La Fin estoit à Parys caché, duquel il avoit tousjours redouté le malin esprit, Sa Majesté ne laissant de s'efforcer de donner audit sieur duc de Savoye tous les contentemens et divertissemens plus agreables qu'il pouvoit, comme aussi ledit duc ne manquoit de son costé à rendre au roy tous les tesmoignaiges d'honneur, de respect et de ressentiment d'amitié qu'il se pouvoit imaginer; et ainsy s'allerent promener et divertir à Sainct-Germain-en-Laye, puis à Montceaux, et apprès en touttes les belles maisons des environs de Parys. Mesme Sa Majesté voulut faire veoir audit sieur duc sa cour de parlement en ses seances et formes ordinaires, et l'y mena elle mesme, et y allerent peu suivis, y entrant par le logys de M. le premier president. Estant au pallais, ils se mirent dans la lanterne de la grande chambre, où ils eurent le contentement de veoir playder et juger une très-belle et celebre cause; et au partir de là ledit duc, pour signaller sa vue dudit pallais, demanda au roy une grace pour une pauvre femme condemnée à la mort à cause d'adultere, qui avoit esté differée d'executer comme grosse, laquelle grace le roy luy accorda.

Apprès tous ces beaux complimens et tesmoignaiges d'amityé de part et d'autre, il fallut commencer à parler de l'affaire du marquisat de Saluces, comme estant l'apparente cause du voyage en France dudit duc de Savoye. Le roy trop libre à parler, s'estant relasché à dire plusieurs fois qu'à la verité ledit duc estoit ung très gallant et brave prince, mais qu'il l'estimeroit encorre bien davantage s'il ne retenoit point injustement son marquisat de Saluces, lequel il estoit fort resollu de r'avoir, et ledit sieur duc s'estant aussy maintes foyes laissé emporter jusques là que de dire que luy et ledit marquisat estoient choses inseparables, ce qui leur estoit aussy tost rapporté et à l'ung et à l'autre, tellement que enfin ledit duc, se treuvant obligé de faire paroistre qu'il estoit venu pour faire une resollution de ceste affaire, et estimant par belles parolles et grandes submissions, et protestation d'amityé et d'obligation qui luy sont fort ordinaires, estant prince infiniment accort et courtoys, il pourroit vaincre la resolution et oppiniastreté du roy, et obtenir de luy et de sa bonté ce qu'il voyoit ne pouvoir plus conserver avec raison et authoritté suffisante; et ainsy voullant un jour commencer d'en parler au roy, Sa Majesté luy respondist doucement: « Mon frere, vous m'avez obligé de « prendre la peyne de me venir veoir, je desire « que nous passions amiablement le temps en- « semble, sans nous embrouiller de nos affaires « et differents, lesquelles je vous prye que nous « remettions à nos conseils. » Et à la verité les princes et grands doivent jamais contester ensemble de leurs interets pour deux raisons très-considerables : l'une, pour ce que ils ne peuvent entendre, soustenir et contester comme font leurs officiers bien choisis, en la bouche et affection desquels il y a des choses bien seantes et importantes à dire pour leur maistre, qu'eux-mesmes par discretion ne voudroyent s'attribuer; l'autre raison est que lesdits princes et grands, peu accoustumés à estre contredits, ne peuvent pas facillement se donner la peine necessaire pour entendre et respondre tout ce qu'il faut dire en telles contestations, auxquelles il est grandement à craindre que leurs personnes s'echauffent et s'alterent en tels discours, et que d'un petit ou mediocre different il s'en forme entr'eux quelque noise et inimitié plus grande.

Il fallut donc que mondit sieur le duc de Savoye s'accommodast à ceste ouverture et vollonté du roy, bien que contre son gré, car il esperoit, traittant luy-mesme, et estant infiniment fin et dissimulé, mieux faire ses affaires d'autre fasson. Pour traitter de ceste affaire, furent commis et ordonnés par Sa Majesté de sa part messieurs le connestable, le chancellier, le mareschal de Byron, de Rosny et de Villeroy, et de la part du dit duc, son chancellier Belly, les sieurs marquis de Lullins, le comte de La Morette, le chevallier de Bretons, et des Allymes. Incontinent apprès lesdits sieurs desputtés s'assemblerent, et ceux du roy demanderent la restitution dudit marquisat en tel estat qu'il estoit lors que ledit sieur duc de Savoye s'en estoit emparé. Les desputtés dudit duc, apres plusieurs mauvaises excuses pour le passé et des subtilités trop apparentes pour l'advenir, proposerent par expedient plus facille de faire quelque eschange au lieu de ladite restitution, comme trop difficile à executer, et se plaignirent grandement de ce que le roy avoit pris la protection de Geneve, puisqu'il n'en estoit rien porté par la paix de Vervins. A quoy il fust respondu que le roy ne vouloit point eschanger son bien, ains le conserver à sa couronne, et que pour la protection de Geneve elle estoit entendue et comprise soubs le nom de alliés des Suisses dans ladite paix de Vervins, et aussy que c'estoit toutes vaines allegations et ouvertures qui ne tendoyent qu'à embarasser d'avantage les affaires par nouvelles querelles et contestations; et ainssy se separerent lesdits deputtés pour la premiere foys.

Quand les deputés dudit duc de Savoye luy eurent rapporté ce qui s'estoit passé en ceste premiere conference, il se fascha grandement, se plaignant que l'on le traittoit trop rigoureusement, et bien d'une autre fasson que son ambasssadeur ne luy avoit mandé et fait esperer sur la parolle du roy pour le faire venir en France. Ce que ayant dit à force personnes, le roy treuva bon qu'ils s'en peussent esclaircir ensemble, et luy ayant dit la chose qu'il publioit partout, Sa Majesté luy respondit qu'il n'avoit rien promis à son ambassadeur, sinon qu'il luy avoit dit qu'il esperoit, si ledit sieur duc vouloit venir en France, qu'il ne s'en retourneroit sans estre d'accord. Sur quoy ledit duc repartit que son ambassadeur l'avoit donc trompé, et qu'il voyoit bien que son voyage demeureroit inutille; et le roy reprenant là dessus la parolle luy dist: «Mon frere, pour vous tesmoigner le «desir que j'ay de demeurer en bonne amytié «avec vous, choisissez de me contenter, ou par «eschange ou par la restitution du marquisat; «je m'accommoderay à l'un des deux comme «vous l'aurez plus agreable, et croyez que je «ne me fusse jamais reslasché à telles facillités «avec un ambassadeur, et que ce que j'en fais «est pour la seule consideration de vostre per«sonne, et pour demeurer en paix avec vous.» Sur cela ledit duc se treuvant pressé de touttes ces raisons de douceur, supplya le roy de luy donner quelques jours pour s'en resoudre et en adviser avec son conseil; ce que Sa Majesté treuva bon, et se separans doucement, ledit sieur duc se treuva apprès grandement empesché à prendre sa resollution, car tous ceux qui l'accompagnoient et conseilloient estoient entierement divisés en leurs advis; la plus grand part luy conseillans de se porter plustost à la guerre qu'à accepter ny l'une ny l'autre des deux conditions qu'ils disoyent luy estre trop honteuses et desadvantageuses, les autres luy persuadans, selon son humeur, de s'en aller sans dire adieu et sans faire aucune response, sauf après à couvrir un tel despart du pretexte de quelque crainte que l'on luy auroit donnée; enfin les plus saiges des siens le retenoyent par la consideration de la honte universelle que ce despart et fuitte en cachette luy apporteroit par toutte la chrestienté. Et ainsy ledit duc embarrassé de sy divers conseils, et gardant tousjours le sien particulier separé, et ne demandant qu'une occasion honneste de s'en retourner sans rien faire, appres avoir icy, ce luy sembloit, assez brouillé les cartes, il fist dire à Sa Majesté que la division qu'il voyoit entre tous les siens l'empeschant de pouvoir faire icy une resolution, il la supplyoit de luy accorder deslay de trois moys pour en pouvoir communiquer à tous ses officiers et subjects, et resoudre avec eux auquel il se tiendroit, ou de l'eschange ou de la restitution; ce que Sa Majesté luy accorda avec ung peu de peyne et beaucoup de deffiance; mais ce fust à condition qu'ils demeureroyent d'accord

du choix par escrit de ce qui seroit fait pour l'ung ou pour l'autre desdites deux conditions, appres l'option qui en seroit signifiée audit sieur duc dans lesdits trois moys; à quoy il fallust qu'il s'accommodast pour eschapper et sortir de ceste affaire : et pour cela les mesme deputtés s'assemblerent plusieurs foys, et arresterent dix huit articles pour les deux diverses ouvertures et conventions, dont ledit duc debvoit de bonne foy accepter et executter l'une dans les premiers jours de juin ensuivant, et par les mesmes articles touttes les autres differentes pretentions d'entre le roy et ledit duc, furent remises au jugement du pape pour les decider dans trois ans, ainssy que le tout est plus au long, et se peut veoir par ledit traitté et articles que les historiens du temps doivent rapporter, me contentant de dire qu'ils furent arrestés et signés de Sa Majesté et dudit duc, et de leurs conseils, à Paris le 27 febvrier dudit an 1600.

En ceste fasson chascun estima que le roy et le duc de Savoye estoyent d'accord; et ledit duc, impatient de s'en retourner, ayant pris congé du roy et de toutte la cour avec les plus belles promesses du monde, Sa Majesté l'alla reconduire jusques à Charenton, et luy bailla pour l'accompagner par la Champaigne et par la Bourgongne le sieur de Praslin, chevalier de l'Ordre, l'ung de ses capitaines des gardes, et lieutenant du roy au gouvernement de Champaigne, et le sieur baron de Lux, aussy chevallier de l'Ordre, et lieutenant du roy en Bourgongne, lequel estoit fort meslé dans les menées du sieur mareschal de Biron, et ayant ung esprit très-dangereux, et tel que ledit sieur duc de Savoye fust fort ayse qu'il luy tinst compagnie jusques à la frontiere de Bourgongne, où ils se separerent avec trop bonne intelligence. De là ledit duc s'en alla en Bresse et à Bourg, d'où il escrivist au roy pour luy tesmoigner la satisfaction qu'il emportoit de son voyage, et le contentement qu'il luy restoit de l'accord fait entr'eux, l'assurant qu'il s'en alloit en Piedmont pour y prendre la resollution que Sa Majesté en attendoit. Neantmoins l'on rapportoit tous les jours de tous costés au roy que ledit duc ne se pouvoit tenir en ses discours ordinaires de faire paroistre la mauvaise intention qu'il avoit d'accomplir ledit traitté, comme il le tesmoigna entierement du despuys qu'il fust retourné en Piedmont, se tenant asseuré que les menées qu'il avoit formées et laissées en France empescheroyent assez le roy de deçà, sans qu'il deust avoir crainte qu'il l'allast attaquer, en quoy il fust le premier trompé; car ses menées ne prenant feu sitost qu'il pensoit, et le temps estant expiré de son traitté sans aucun effect de ses promesses, le roy l'alla reveiller en son pays, et y fist en peu de temps de telles conquestes, que la Savoye et Bresse furent surprises, comme nous le dirons cy-après en son lieu.

Pendant le long sejour que le roy fist durant tout cest hyver à Parys, il s'embarqua tousjours de plus en plus en ses nouvelles amours avec mademoiselle d'Antragues, et s'y laissa tellement emporter à ceste passion, qu'il luy bailla des promesses de l'espouser au cas qu'il eust un fils d'elle, et pour la jouissance l'ung et l'autre de leurs amours avec plaisir et affection laditte damoiselle devint grosse, dont le roy fist paroistre recevoir ung extresme contentement, ne disant à personne du monde son dessein, et ce qu'il avoit promis en faveur de ceste grossesse; et cependant l'on ne laissoit de s'engaiger peu à peu par traitté public de mariage avec la princesse de Florence, ainsi que nous le dirons cy-apprès.

Durant le moys de mars dudit an 1600, le roy estant allé à Fontainebleau sur la fin du caresme pour y faire pasques selon sa coustume plus ordinaire, s'y fist, en presence de Sa Majesté et de toutte la cour, une fort celebre conference entre M. du Perron, evesque d'Evreux, et le sieur Duplessis Mornay, ung des grands arcs-boutans et meilleurs escrivains de la religion pretendue reformée, sur le subject de plusieurs fausses allegations de passaiges de l'*Escriture sainte* employés par ledit sieur Duplessis en un nouveau livre fait par luy, et intitullé : *L'Institution de la sainte Eucharistie,* par lequel il s'efforçoit de preuver, en s'aydant artificieusement des tesmoignages des peres, que la messe n'avoit esté de leurs temps seullement inconnue, mais impugnée et combattue en touttes ses partyes par l'antiquité. Or le livre ayant esté publyé fust aussitost contredit par plusieurs personnes doctes en la saincte escriture et antiquité de l'eglise, qui ne manquerent de descouvrir les artifices et

faussetés d'iceluy; entre autres un nomné Boullanger, predicateur du roy, fust le premier à en faire veoir l'impertinence, laquelle fust aussy tost suivie d'une censure de la Sorbonne; et apprès, le bruit et l'opinion de ce mauvais livre, trop imprudemment soustenu par les huguenots, alla si loing et si avant en touttes les compaignies, que M. l'evesque d'Evreux, qui en avoit dit son advis avec verité comme les autres docteurs, se trouva obligé, par l'estime et reputation particuliere qu'il avoit dans le monde comme grandement instruit aux controverses de la religion, d'en faire veoir les faussetés, et les verifier audit sieur Duplessis en presence du roy et de telles personnes capables qu'il luy plairoit choisir. Comme Sa Majesté se porta d'affection à vouloir que la veritté en fust reconneue, elle voulut que ceste conference se fist à Fontainebleau, et pour ce nomma des personnes très-capables et d'une et d'autre relligion, qui eurent commandement de s'y rendre pour estre arbitre de tout ce qui se passeroit en laditte conference avec M. le chancelier, que Sa Majesté voulut qui fust mediateur et directeur d'icelle : le tout à condition (dont le roy advertit M. le nonce pour en tenir advertye Sa Sainteté) qu'il ne se traitteroit en ceste conference d'aulcun point de la foy, ny disputte de la religion, mais seulement de la fausseté et mauvais employ des passaiges des peres audit livre dudit sieur Duplessis; lequel, quand se vint au joindre, se sentant mal fondé, tascha d'esviter le peril et la honte de ce celebre combat, par plusieurs requestes, remonstrances, secrettes menées de ceux de la religion pretendue, allées, menées et propositions contraires. Tout cela obligea d'autant plus le roy de se tenir plus severe en sa premiere resollution, et ledit sieur evesque d'Evreux, comme très-asseuré de la veritté de la fausseté desdits passaiges, de se rendre plus facille à tous leurs desirs et propositions nouvelles; et ainssy laditte conference se fist en presence de Saditte Majesté et de tous les princes et principaux de la cour dans la salle du chasteau, y ayans du moings de cens personnes de touttes qualités de l'une et de l'autre religion, qui furent alors spectateurs de ceste action, en laquelle les faussetés remarquées furent reconnues telles evidemment, et par Sa Majesté, et par les commissaires ordonnés pour en juger, et par la plupart de tous les assistans, sy bien que la honte en demeura toutte entiere audit sieur Duplessis, comme l'honneur audit sieur evesque d'Evreux, à la conservation de l'entiere et juste creannce de l'eglise catholique. Apprès ceste premiere desroute, le roy ayans remis la partye pour poursuivre ceste conference au lendemain, ledit sieur Duplessis, ressentant mieux le soir les coups de ses blessures, et jugeant le tort qu'il avoit par sa propre conscience, tumba mallade de desplaysir; et son mal, feint ou veritable, s'estant augmenté la nuit, fist supplyer le lendemain matin le roy par le sieur de La Riviere, son premier medecin et qui estoit huguenot, de l'excuser pour ce jour de la continuation de laditte conference; et ceste maladye ainssy survenue et delay demandé firent juger au roy, et à toute la cour, que c'estoit une eschappatoire dudit sieur Duplessis pour ne plus parroistre et rompre laditte conference; ce qui arriva, car l'on vit continuer laditte maladye, et ne fust jamais plus possible de faire revenir ledit sieur Duplessis; ains tout au contraire, apprès avoir coullé quelques jours sans se laisser guierres veoir audit Fontainebleau, il en repartist ung beau matin sans avoir pris congé du roy ny dit adieu à M. le chancellier, ny à personne, et sans retourna à Parys soubs pretexte de s'y aller faire guerir, où peu de jours apprès il repartist et regaigna Saumeur, dont il estoit gouverneur, et là n'oublya incontinent de faire publier à son advantaige le discours de laditte conference; ce qui obligea ledit sieur evesque d'Evreux, par les commandemens du roy, de le faire aussy imprimer apprès l'avoir fait veoir et approuver par mondit sieur le chancelier, affin que la veritté d'icelluy fust sceue et veue de tout le monde. Or, parce que ceste action a esté toutte publique, et que c'est le debvoir des historiens du temps d'en laisser à la posterité tous les actes particuliers, ainssy que le sieur Cayet l'a très-soigneusement fait dans ses histoires, je me contenteray seullement de dire icy que, bien que ceste conference ayt esté très-honorable et advantaigeuse pour nostre religion, neantmoings il n'en est pas reussi grand fruict pour l'eglise, sinon que M. de Fresne Cannaye, conseiller d'estat, et qui, comme sçavant et cappable, avoit esté

nommé l'ung des arbitres d'icelle, se fist peu de temps apprès catholique et fust suivy du sieur de Saint-Ma, gentilhomme de quallité de Normandye, et de quelques autres qui se reduisirent aussy; et ledit sieur evesque d'Evreux fust reconnu de ses peynes par ung bonnet de cardinal que le roy obtinst pour luy de Sa Saincteté, qu'il y avoit fort long-temps qu'il poursuyvoit, ayant remporté toutte la rescompense et honneur de ceste conference, pour laquelle plusieurs moings favorisés que luy avoyent plus travaillé, et luy avoyent desfrisché et ouvert le chemin par où il en sortist.

Pendant qu'à Fontainebleau le roy passoit son temps en ses plaisirs ordinaires apprès laditte conference, l'on travailloit en Italie pour luy à la perfection de son maryage avec la princesse Marye de Florence; et ayant esté, comme je l'ay cy-dessus remarqué, le maryage de Sa Majesté avec la reyne Margueritte desclaré nul, et envoyé par Saditte Majesté le sieur d'Alincourt veoir le pape pour le remercyer très-humblement de sa bonne justice à la dissolution dudit maryage, et de son entremise et faveur en la resolution de son second maryage, qui estoit celuy-ci, ledit sieur d'Allincourt porta quant et quant son pouvoir exprès de Saditte Majesté, par les lettres patentes du sixiesme janvier 1600, à M. de Sillery, lors ambassadeur de France à Rome, pour accorder et conclure les conditions dudit maryage avec laditte princesse de Florence; en execution duquel pouvoir lesdits sieurs de Sillery et d'Allincourt allerent et passerent à Florence, et là, au nom du roy, accorderent ledit contrat de maryage avec la princesse Marye, le 25 d'apvril 1600, au pallais de Pitty, moyennant six cens mil escus que le grand duc de Florence son oncle promist luy fournir de dot, avec meubles et bagues selon sa qualitté; et toutte facilité se rencontra en ceste affaire, car laditte princesse s'y porta très-vollontiers pour la grande reputation et estime du roy, bien que elle eust estée longuement recherchée par l'empereur Rodolphe. Son oncle Ferdinand, grand duc, s'y porta facillement, parce que son frere François, grand duc, et Jehanne, archiduchesse d'Austriche, pere et mere de laditte princesse Marye, luy avoyent tousjours tesmoigné qu'ils le desiroyent infiniment, et à ce desseing avoyent les ungs et les autres sy curieusement fait eslever et instruire ceste jeune princesse en tous les exercices et vertus convenables à sa grandeur et quallité, qu'elle y estoit la mieux ornée et pourveue qu'autre princesse qui fust au monde, tellement que en touttes ces heureuses rencontres ceste affaire se trouva heureusement terminée; et aussytost que le contrat fust passé et signé, laditte princesse fust desclarée, salluée et reconnue de tous pour reyne de France, en fust chanté le *Te Deum* à Florence, touttes sortes de tesmoignaiges d'allegresse et de rejouissances rendus, et mesme le lendemain disna publicquement sur un grand theatre, où le grand duc son oncle fust assis beaucoup plus bas qu'elle, le duc de Bracciane luy ayant presenté le bassin, et le sieur de Sillery, comme ambassadeur, la serviette, pour laver ses mains, et passa le reste de la journée en ceste grandeur avec touttes sortes de recreations; puis, peu de jours apprès, ledit d'Allincourt en revint apporter la nouvelle au roy avec le portrait de laditte reyne, dont Sa Majesté tesmoigna estre fort contente et satisfaite, et voullut incontinent aussy luy envoyer le sien; et pour le porter fust choisi le sieur de Frontenac, ung de ses plus antiens serviteurs, et auquel il avoit destiné la charge de premier maistre d'hostel de laditte reyne, comme il le fust despuys. Ainsy fust conclud et arresté ce maryage, n'estant le premier qui a esté faict de nos roys avec des princesses de ceste maison de Medicis, dont sont issus de très-grands et vertueux princes, entre autres les grands Cosme et Laurent de Medicis, et dont nous avons eu en France ceste courageuse et habille princesse Catherine, femme de Henry second, qui a eu très-grands pouvoirs en ce royaulme, et en a sceu très-bien user, et a esté mere de trois de nos roys; assavoir du petit roy François, Charles neuviesme et Henry troisiesme, ensemble de la reyne Marguerite et de M. d'Allençon.

Sur la fin du mois de mars dudit an 1600, le roy receust nouvelles comme le comte Maurice, pour messieurs des estats de Hollande, voyant l'archiduc de Flandres estre du tout desgarny d'argent apprès ses pompes et entrées faittes par tout le pays, et qu'à faute de payement les garnisons qu'il tenoit dans les forts de Crevecœur et de Saint-André s'estoyent muti-

nées, et avoyent chassé tous ceux qui leur commandoyent, ne voulant ledit comte Maurice, comme très-grand et advisé capitaine, laisser perdre l'occasion de mescontentement et mutinerye, s'approcha dilligemment desdits forts avec forces suffisantes, et investit promptement celuy de Crevecœur, qu'il pressa de telle fasson que les soldats mutinés qui le tenoyent le luy rendirent le 24 dudit moys de mars; et apprès aussitost alla bloquer celuy de Saint-André, que l'on estimoit du tout imprenable, et le pressa promptement de tant de divers forts et tranchées tout à l'entour, que ceux de dedans, auxquels par leur mutinerye l'on fist crère n'y avoir plus de lieu de misericorde et reconciliation avec lesdits archiducs, se disposerent à entrer en composition; et comme l'argent les avoit fait revolter, ledit prince Maurice leur promist, au nom desdits sieurs des estats, de leur payer la plus grand part de leur deub en sortant de laditte place, et de leur donner retraitte asseurée et bon entretien aux garnisons des places desdits sieurs des estats; et moyennant ces conditions il emporta laditte place, dans laquelle il treuva par apprès des munitions de guerre et de vivres pour plus qu'elle n'avoit cousté, et s'en rendist le maistre vers la my may dudit an 1600, à la grande honte et diminution de la puissance desdits archiducs et du roy d'Espaigne.

Vers la fin dudit moy de mays, le roy estant retourné à Parys, et continuant tousjours ses amours avec laditte damoiselle d'Antragues, et la voyant fort grosse, il luy achepta et donna la seigneurie et maison de Verneuil, près Creil sur Oyse, en Picardye, que madame de Nemours luy vendist, et laquelle terre il erigea aussy tost en marquisat, et commença d'y mettre grande quantitté d'ouvriers pour rendre parfaite ceste belle maison de sy long-temps deslaissée. Pour en mieux ordonner, Sa Majesté y voulut aller et y mener laditte damoiselle pour luy faire davantaige agreer le present; et luy dist-on que mon abbaye de Royalmont estoit sur le chemin, je fus estonné qu'estant aux Thuilleryes où je m'estois treuvé le matin pour estre à la messe aux Capucins, Saditte Majesté me dist qu'il vouloit aller le lendemain audit Verneuil, et que je luy donnasse à luy disner et à madamoiselle d'Antrangues à Royalmont en passant, dont je m'excusai tant qu'il me fust possible sur ce que je ne sçavois pas seullement moy-mesme quelles commodités et moyens j'auroys de luy recevoir selon sa qualité et selon mon desir; mais cela ne me servist de rien, car il y estoit tout resolu; tellement que tout ce que je pus faire fust de m'en aller aussitost apprès la messe à Royalmont, où je ne trouvai pas seullement une chambre capable de me loger, ny aucun lieu proppre à faire manger Saditte Majesté, sinon une grande chambre sans portes et fenestres, pleine de tonneaux, que je fis diligemment vuider et nestoyer et tapisser de ramées, selon la necessité du lieu et la liberté que nous donnoit ceste saison. Le roy ne manqua pas le lendemain d'y venir; et ayant veu l'eglise, l'assiette et autres dispositions de ce lieu, en attendant que laditte damoiselle fust arrivée pour disner, qui le suivoit en litiere plus doucement à cause de sa grossesse, Sa Majesté m'engaiga et obligea à y faire la despense que j'y ay faitte despuys pour le jardinaige et autres choses.

Au surplus je sortis, et m'acquittay si bien (pour un lieu de sy long-temps abandonné) de ce festin à Sa Majesté, que du despuys je luy en aye donné beaucoup d'autres. Ce fust ce mesme jour là que, l'allant reconduire sur le chemin dudit Verneuil au partir de Royalmont, ce prince qui me voyoit d'un fort bon œil, me commanda de m'attacher tout à fait auprès de luy et de le suivre au voyage de Lyon qu'il alloit bien tost faire, me promettant plus d'amitié, d'honneur et d'advancement que je n'en avoys jamais pensé ny esperé de luy; dont j'advoue que je ne m'en pus deffendre, car il avoit des charmes et appas inevitables pour qui luy plaisoit, outre que ceste sienne bonne inclination en mon endroit, et ce premier commandement très-favorable, se rapportoit au desseing que j'avois fait de me rendre agreable par toutes sortes de services à Sadite Majesté; et ainssy dès lors je demeuré lié et obligé à la suivre comme je fis despuys, ainssy que je le direy cy apprès.

Au commencement du moys de juing dudit an 1600, une meschante et malheureuse femme qui avoit suivy et servy de vivandiere aux armées durant la guerre, et qui despuys s'estoit retirée et maryée à Sainct-Denys en France, de

de n'avoir peu placer son mary aux
s de chez le roy, se laissa tellement aller
ggestions du diable, qu'elle se resollut
npoisonner ou d'ensorceler le roy qui luy
efusé une place; et ayant cherché toutes
de moyens possibles et inventions pour
à son detestable desseing, estima que
omte de Soissons luy pourroit ayder, et
y folle que de se descouvrir à luy, dont
nssy tost ledit sieur comte ne manqua
rtir Sa Majesté, et la supplier de lui don-
pelqu'un de creance qu'il feroit cacher
re la tapisserie de son cabinet pendant
feroit redire à ceste miserable femme son
desseing; ce qui fust fait, et ceste mes-
e ainssy descouverte, et convaincue du
e de leze majesté au premier chef, fust
damnée par le parlement et bruslée dans la
de Greve à Parys; et à ce propos se peut
que c'est une chose estrange et incroyable
rand nombre des divers attentats qui ont
its sur la personne et vie de ce prince, et
e Dieu l'en a tousjours delivré miraculeu-
t, jusques au dernier qui nous l'a ravi.
uitte de ce que j'ay dit cydessus des af-
de Flandres durant le moys de juin 1600,
nte Maurice, non content des forts de
ceur et Sainct-André, qu'il avoit pris
oyement, comme je l'ay remarqué, sça-
que quasy tous les soldats et gens de
des archiducs estoyent mutinés pour
de leurs payemens, il se resolut de
g effort et d'aller attaquer lesdits archi-
ques en Flandres, et fist ung puissant
de touttes ses forces de Hollandoys,
fra promptement de leurs forts et garni-
et en chargea près de douze cents vais-
qu'il prist et ramassa en tous les ports et
, et avec cela aborda en Flandres, où il
uelques forts et fist de grands ravaiges,
oit desseing d'assieger Nieuport. Mais
duc se reveillant à ce bruit, et s'esvertuant
costé, regaigna et par argent et par
sses le cœur aliené et le couraige de ses
s mutinés, et avec eux alla couraigeuse-
au devant dudit prince Maurice, et du
encement emporta quelques advantaiges
y; mais, continuant et pensant encores
faire, se treuva embarqué en une bat-
entre ledit Nieuport et Ostende, de laquelle l'advantaige demeura audit prince Maurice avec grande perte de l'armée et de l'artillerye dudit archiduc, qui fust contraint de se sauver à Bruges. Apprès ceste victoire le prince Maurice, continuant ses desseings, voulut assieger Nieuport et autres places du pays, dont l'archiduc l'empescha, ayant promptement relevé et renforcé son armée; et ainssy fallut qu'il s'en retournast en Hollande.

Au moys d'aoust ensuivant, on apporta advis au roy d'une grande et traitresse conspiration faitte en Escosse sur la vie du roy d'Escosse par les comtes de Gaury, freres, d'une des grandes familles du pays, en vengeance de ce que leur pere avoit esté descapité pour crime de leze majesté, et qu'ils croyoient que leur roy l'avoit ainssy voulu. Pour pourvoir à icelle, le cadet desdits Gaury, plus inventif et couraigeux, et qui avoit très-facille acceds et bonne part auprès du roy, luy persuada de venir à la desrobée veoir et prendre un grand tresor qui luy appartenoit, et qui avoit esté treuvé dans leur maison en une petitte ville qui estoit à quatre lieues de là; et soubs ceste feinte attira le roy à aller fort seul en laditte maison, où apprès avoir donné à disner au roy, ledit cadet le conduisist tout seul de chambre en chambre, refermant touttes les portes sur luy jusques à une fort reculée derrière, dans laquelle estant, ledit Gaury, assisté d'ung autre assassin qui s'y estoit treuvé exprès, mist le poignard à la gorge du roy, luy disant avec grande fureur qu'il falloit qu'il mourust et qu'il se vengeast de la mort de son pere; dont le roy fort surpris, et neantmoings sans perdre le jugement, luy dist qu'il ne pouvoit rien esperer de sa mort, et par l'ayde de Dieu et ses douces remonstrances fist retarder l'effect de ceste premiere raige; et encore qu'il fust seul entre deux hommes desesperés, ils n'eurent jamais la force ny l'asseurance d'executer sur luy leur dampnable desseing. Enfin Dieu voulust, comme roy des roys et leur vrai protecteur, que ledit roy se fist entendre par une fenestre, cryant au secours; auquel le peu des siens qui l'avoyent accompaigné s'efforcerent de satisfaire, et cherchant chacun ung passaige pour y arriver, ung jeune gentilhomme de sa suitte, nommé Ramsay, n'agueres sorty de paige, et qui portoit ung oiseau qu'aimoit le roy, fust si heureux que

d'y arriver à temps, et le premier et d'abord donna ung grand coup d'espée tout au travers le corps dudit cadet Gaury, que ledit roy tenoit fort embrassé de peur qu'il ne le frappast du poignard qu'il tenoit au poing. A ce bruit, l'autre frere aisné survenant armé, et assisté de quelques autres meurtriers qui croyoient treuver l'affaire faite, ledit Ramsay d'un costé, et le roy de l'autre, l'attacquerent si rudement, que, malgré tous les siens, ils le porterent par terre et le tuerent aussy; et lors tous lesdits meurtriers comme immobilles, sans faire autre resistance ny combat, s'escoulerent et se sauverent du mieux qu'ils purent par les mesmes sorties destournées où ils estoient venus; et ainssy le pauvre roy fust miraculeusement, et par la seulle grace de Dieu, sauvé du grand peril où sa facile credulité l'avoit mis, et apprès fist faire le procès auxdits traistres et meurtriers, et luy s'en retourna sans aucune blesseure, au grand et incroyable contentement de tous ses bons et fidelles subjects, et à la grande admiration de toutte la chrestienté; et parce que c'est un acte bien estrange et signallé, je n'ay peu m'empescher d'en faire icy le recit, laissant aux historiens du temps, et particulierement dudit pays d'Escosse, d'en particulariser davantaige ceste miserable et espouvantable action.

Et ainssy, revenant aux affaires de France, j'estime avoir assez suffisamment remarqué le desseing et le succès du voyage de M le duc de Savoye en France; maintenant je diray que lorsqu'il fust retourné en ses pays, il tesmoigna par tous ses discours et actions sa vollonté estre sy fort contraire au bonnes parolles, promesses et traittés qu'il avoit resolu auparavant en partant de Parys, que Sa Majesté se treuva obligée d'avancer son voyage de Lyon qu'elle avoit resollu auparavant, et ce à deux fins: l'une, pour aller audevant de la reyne sa nouvelle femme, et l'autre pour estre plus prest à recevoir l'une des deux conditions laissées au choix de mondit sieur de Savoye par le traitté fait avec luy à Parys, dont l'execution se debvoit faire dans le premier jour de juin. Au lieu d'attendre ledit temps, pendant lequel ledit duc faisoit de grandes recherches d'appuy du costé d'Espaigne, par l'apprehension qu'il y donnoit d'estre contraint à rendre ledit marquisat de Saluces au roy, qui seroit apprès trop voisin de Milan, le roy partist dès la fin de may de Parys, s'en alla à Fontainebleau et de là à Lyon, où il arriva environ la my juin.

Et pour ne rien obmettre, faut se souvenir que le roy, tousjours grandement amoureux de mademoiselle d'Antragues, lors dame de Verneuil, la mena avec luy à Fontainebleau, et la fist loger dans le despartement de la reyne, près du sien, où elle accoucha d'ung fils, par la naissance duquel elle releva incontinent ses desseings et ses esperances sur la promesse de maryage qu'elle avoit du roy, lequel sembloit s'y laisser emporter, quand Dieu, protecteur jaloux de l'honneur et de la tranquillité de cest estat, fist aussy tost mourrir que naistre cest enffant, dont Sa Majesté fist paroistre beaucoup de desplaisir, mais bien plus la mere, qui de desespoir faillit à mourrir aussy, voyant ses pretentions faillyes et le roy disposé apprès cela, par la necessité de ses affaires avec M. de Savoye, de la quitter au premier jour et s'en aller encorre au devant de la reyne; tellement que la douceur et le contentement de leurs premiers amours se treuverent alors bien changées en cris et plaintes et en reproches, nonobstant lesquelles Sa Majesté, bien que avec beaucoup de peyne, partist de Fontainebleau, où il laissa laditte dame de Verneuil achever ses couches et ses plaintes tout ensemble, pour faire son voyage de Lyon. Et parce que en ce temps je commençay à m'approcher et à me rendre plus assidu au service de Sa Majesté, m'estant treuvé à Fontainebleau lors de cest accouchement, Saditte Majesté me commanda de faire ondoyer l'enfant au mesme temps qu'il fust nay, ce que je fis faire par le ministre superieur des religieux Mathurins dudit lieu, ne le pouvant pas faire, n'ayant encore aucuns ordres sacrés. Et comme cest enffant mourut j'eus aussi commandement de le faire enterrer; ce que je fis faire aussy tost, sans aucune ceremonie, et fis mettre le corps dudit enffant avec ung petit cercueil de plomb tout devant la chappelle basse dudit chasteau dans laquelle lesdits Mathurins faisoyent leur service. Apprès cela, le roy voulant que je le suivisse en ce voyage, je luy demanday congé pour ung moys, pendant lequel je retournay à Parys et de là à Royalmont, le Vallasse, et à Chartres, pour y amasser de l'argent et dresser mon equipaige necessaire pour tel voyaige, et apprès l'allé retrouver

: il avoit ja passé Lyon et estoit à Gre-

mesme temps que le roy fust arrivé à et que le duc de Savoye en fust asseuré st qu'il n'eust pensé et desiré, il recom- ı ses premiers artifices d'humilté et de ı vallonté à accomplir le traitté fait à Paris; ar ce, par lettres et par divers ambassa- , faisant paroistre qu'il estoit resolu de e le marquisat de Saluces à Sa Majesté, et stant trop credulle et desireuse de la paix, te du moys de juin et tout celuy de juillet nserent en allées et venues, propositions et res conferences sur ceste reddition dudit quisat de Saluces, jusques au commence- t du moys d'aoust que le roy, trop esclaircy fourbes et mauvaises intentions dudit duc et s ambassadeurs, et trop asseuré que tels ventes et remises n'estoyent que pour at- dre le secours qu'il esperoit du costé d'Espai- et de Milan, se resolut, pour le prevenir et er davantaige, de s'approcher jusques à ble. Là voyant encore davantaige la trom- dudit duc, luy renvoya ses ambassadeurs, porta à luy faire la guerre, et en publya declaration des causes d'icelle, le 10 dudit d'aoust, et en mesme temps despescha mareschal de Byron avec pouvoir et forces santes pour surprendre Bourg en Bresse costé, messieurs Lesdiguieres et Crequy, surprendre Montmeliant en Savoye de et Sa Majesté avec son regiment des gar- Suisses ordinaires, et ceux de sa suitte de , s'achemina vers Chambery; et furent tes entreprises sy bien menées et conduit- outes troys en mesme temps, que lesdittes de Bourg et Montmeliant furent empor- ar force et par petards, et les citadelles s lieux si bien bouclées et resserrées, que en eust enfin raison; et pour Chambery, jesté se rendist maistre de la ville par sur- et puis par composition du chasteau en fois vingt-quatre heure; et ainssy se vist instant ledit duc plutost despouillé de ys qu'il n'avoit creu estre entré dans la e, les François estant trop brusques en dessaings, et les Espaignols trop lens au s qu'ils luy promettoyent.

rrivé assez à temps à Grenoble près de Sa jesté, pour veoir le commencement et la suitte de ceste guerre, n'ayant despuys lors bougé d'auprès d'elle; et ayant esté honnoré par son commandement exprès de faire la charge de grand ausmonier, comme si j'en eusse entierement esté pourveu, voulust dès lors Saditte Majesté que je portasse le nom d'evesque de Chartres au lieu de celuy d'abbé de Pontlevoy que j'avois. Comme ses premieres entreprises avoyent heureusement succedées, Sa Majesté, poursuivant ses victoires et conquestes, apprès avoir sejourné quelques jours à Chambery. mit bon ordre aux deux sieges des citadelles de Montmeliant et de Bourg. Etant lors fortiffiée des trouppes d'infenterye et de cavallerie, et de quantité d'artillerye qu'il avoit mandés et qui estoyent dilligemment accourus de touttes parts, Saditte Majesté s'achemina plus avant dans la Savoye et se rendist maistre de Miolans, Conflans, Charbonnieres et autres places et paissaiges, et alla bien avant jusques dans la Tharranthaise; et puys dire avec veritté, comme ayant eu l'honneur de la suivre partout, que son nom et ses armes portoyent un tel effroy partout, que personne n'osoit parroistre devant luy; et tous les pauvres habitans dudit pays s'estoyent retirés comme bestes dans les montaignes les plus inaccessibles, là où ils passerent la moityé de l'hiver, laissant leur biens à l'abandon aux gens de guerre; et diray que ledit pays, quoique apparemment fascheux et aride, est si bon et fructueux dans les vallées, que bien que nous treuvassions nos logis très mal bastis, ils estoyent neantmoins si bien fournis de toutes provisions et necessités pour vivre, que sy j'eusse esté aussy bien procureur que d'autres de la court plus grands que moy, je pouvois prendre, dans les logis que l'on me donnoit, une bonne partye de ce qu'il eust fallu pour la despense de mon voyage; mais j'aymé mieux tout achepter que que ainsy piller et faire tort à autruy, bien que nous fussions en guerre et en pays de conqueste, où tout est permis, et que je croy que d'autres apprès moy n'y ont apporté telle discretion.

Comme le duc de Savoye se vist ainssy mal mené, tous ses pays estans en proye à l'armée du roy, et qu'il n'avoit aucun secours ny moyens prests pour se deffendre, il recourut au patriarche Calatagironde [1], antresfoys general

[1] Calatagirone, patriarche de Constantinople.

des cordelliers, et grandement employé, comme je l'ay remarqué cy-devant, pour le traitté de la paix de Vervins; lequel patriarche demeuroit lors en Piedmont, et fist tant que ledit patriarche, avec le commandement du pape, et chargé de toutes submissions et bonnes parolles au roy de la part dudit duc, vint trouver le roy pour raccommoder les affaires, et le supplya de tenir le traitté fait à Paris, auquel Saditte Majesté respondist avec tout honneur et respect pour le regard de Sa Saineté, et avec tout subject de mescontentement dudit duc de Savoie, et resolution d'avoir de luy par les armes et par la force ce qu'il n'avoit pu obtenir par la douceur et par la raison. Ce que voyant ledit patriarche, il demanda au roy une cessation d'armes pour un temps, pendant lequel le pape feroit satisfaire ledit duc audit traitté, ce que le roy ne luy voulut accorder; ains seullement treuva bon qu'il conferast avec ceux de son conseil sur certaines propositions qu'il luy fist pour adoucir ceste affaire, ne laissant neantmoings cependant de poursuivre ses conquestes; et de fait tout d'un temps Sa Majesté voyant son armée très forte et suffisante, et son artillerye arrivée en merveilleuse quantité et bon esquipaige par la diligence de M. de Rosny, qui estoit lors en credit, et qui estoit grand maistre de l'artillerye et surintendant des finances tout ensemble, qui estoit pour faire beaucoup, elle fist poursuivre fort et ferme le siege de la citadelle de Montmeliant, sans la prise de laquelle toute la Savoye n'est pas grande chose, estant ladite place dans le milieu dudit pays, plantée sur ung grand et effroyable rocq, sur la riviere de l'Isere, à troys lieues de Chambery, fortiffiée de cinq grands bastions revestus despuys le rocq, et d'un grand donjon par le milieu, separé d'un profond fossé taillé dans le rocq; ensorte que laditte place est affreuse à regarder seullement, et semble qu'il n'y aye que les oyseaux qui osent penser d'y pouvoir aborder, excepté du costé de la ville par où l'on y entre, lequel encor est extrement fort et deffensable à cause du montant et grande esplanade et fossé qui est entre deux.

Mais comme il y a plus de gloire aux choses difficiles, Saditte Majesté s'attacha audit siege plus determinement quand il sceust par M. Desdiguieres, qui connoissoit tout ce pays là, le mauvais ordre que M. de Savoye y avoit laissé en y repassant, et comme le comte de Brandie qui y commandoit n'avoit dedans que peu de soldats, vieilles morte payes, mal armés, lesquels non plus que luy ne s'attendoient pas à soustenir un grand siege; ce que l'experience fist du despuys reconnoistre veritable, car ceste place que l'on tenoit imprenable, ayant esté de tous costés attaquée par trente canons qui furent logés fort avantaigeusement, malgré touttes les resistances et canonnades du dedans, entre autres six pieces qu'à forces d'hommes et d'artifices l'on monta sur une butte attachée à une grande montaigne qui sembloit du tout inaccessible; ceste batterye, commandant à tout le bas fort, et battant quasy au pied dudit donjon à l'endroit où estoit le magasin des poudres; de l'invention de laquelle, et des difficultés incroyables qu'il y eust à la faire succeder, ledit sieur de Rosny en remporta grand honneur, car l'apprehension qu'elle donna auxdits assiegés les fist resoudre d'entrer en composition et rendre enfin ceste belle place à Saditte Majesté, nonobstant touttes menées et artifices contraires de mondit sieur de Savoye, ainssy que je laisse aux historiens du temps d'en faire plus particulierement le recit.

Durant le dit siege de Montmeliant, le roy, avec une armée vollante, fist plusieurs voyaiges plus avant que les montaignes pour reconnoistre et s'asseurer des passaiges par où M. de Savoye pourroit venir secourir ceste place, que l'on estimoit qu'il n'abandonneroit jamais; lequel, au lieu de le faire, demeuroit comme immobile et sans ressentiment dans Thurin, où il faisoit courir le bruit à tous les siens que pendant que le roy mal menoit son pays et ses villes de Savoye, il avoit intelligence et asseurance d'en reprendre de meilleures en France, et cela s'entendant par le moyen des caballes qu'il avoit avec M. le mareschal de Byron et autres, durant le sejour qu'il avoit fait à Parys. Ces discours rapportés au roy augmenterent à Sa Majesté l'opinion qu'il avoit jà conceue de quelques brouilleryes formées dans son estat, sans l'asseurance de laquelle il n'y avoit apparence que le duc demeurast, ainssy qu'il faisoit, les bras croisés pendant telle desolation

dans son estat ; et pour ce Saditte Majesté, qui justement soubçonnoit desja ledit mareschal de Biron, ne se peust tenir de luy dire, ne le voulant perdre. Mais il n'estoit plus temps, car l'esprit dudit mareschal estoit desjà trop preoccuppé et picqué contre le roy, tant pour n'avoir eu la charge et conduite entiere de la guerre de Savoye, dont le sieur Desdiguieres avoit eu l'honneur croyant qu'à luy seul telle chose appartenoit, que pour n'avoir pu obtenir du roy la citadelle de Bourg quand elle seroit prise, Sa Majesté n'ayant eu garde, sçachant ce qu'il sçavoit, de luy accorder ny l'une ny l'autre.

Pendant ce mesme temps du siege, toutte l'Italye et l'Espaigne, effrayées de sy grandes, promptes et heureuses conquestes du roy, se mirent en ombrage et oppinion que le marquisat servoit de pretexte, mais que le royaulme de Naples et duché de Milan estoyent la vraye cause de ceste furieuse guerre. Et pour ce l'ambassadeur d'Espaigne près du pape representa à Sa Sainteté, avec tant de passion et de raisons violentes, les inconveniens qui pourroyent arriver de ceste guerre, et les advantaiges que le Turc tireroit de telles divisions entre les principaux princes de la chrestienté, que Sadite Sainteté, comme pere commung de tous, se resolut d'entreprendre l'accommodation d'entre luy et ledit duc de Savoye, et donna pouvoir de legat à cest effect au cardinal Aldobrandin, sou neveu et plus favory, appres avoir pris asseurance dudit ambassadeur d'Espaigne que le roy son maistre agreeroit et observeroit ce que sondit neveu accorderoit de sa part pour le repos et le bien de l'ung et de l'autre, et asseurance de la chrestienté ; et tout ensemble eust charge et pouvoir de Sa Sainteté ledit sieur cardinal Aldobrandin, legat, de passer par Florence, et là, au nom de Saditte Sainteté, solemniser le mariage du roy, accordé, comme j'ay dit, par son entremise, avec la princesse Marye.

Ainssy ledit sieur cardinal Aldobrandin, legat, pour satisfaire aux bonnes intentions du pape, partist de Rome avec suitte et equipaige digne de sa grandeur en quallité, et arriva à Florence au commencement du moys d'octobre 1600, où il fust receu du grand duc par entrée solemnelle et magnificque, avec tous les honneurs deubs et accoustumés en telles legations, et treuva que le sieur de Bellegarde, grand escuyer de France, y estoit avec belle et grande suitte huict ou dix jours auparavant ; lequel y estoit allé porter, de la part du roy, procuration et pouvoir au grand duc pour espouser laditte reyne au nom de Sa Majesté, et qui pour ce avoit esté aussy magnifiquement receu, comme aussy l'avoit esté deux jours auparavant le duc de Mantoue et de Bracciane [1], qui s'estoyent rendus tous en mesme temps pour assister à la ceremonie dudit mariage, lequel, graces à Dieu, fust appres solemnisé le quinziesme dudit moys d'octobre, dans la grande eglise de Florence, par ledit sieur legat, avec touttes les pompes et superbes ceremonies accoustumées en telle action, et le reste dudit jour, et quatre ou cinq suivans, furent employés en festins, danses, comedies, courses de bagues, combats à la barriere, et autres telles recreations qui se praticquent en tels mariages de grands princes. Entre autres belles choses il y eust ung festin à soupper et une comedie admirable en toutte excellence d'invention et de sumptueuse despense [2], dont le recit meriteroit un long discours, et pour ce je le laisse à d'autres, me contentant de dire que ledit mariage se fist et se passa avec tous les respects et tesmoignaiges d'amityé et d'honneur reciprocques qui s'y pouvoient souhaitter. Appres que ledit cardinal eust achevé heureusement et glorieusement ceste premiere charge de sa legation, pour mieux et plus facillement parvenir à la seconde qui estoit la plus difficille, il prist son chemin de Florence par Milan, où il sçavoit que le comte de Fuentes estoit avec les forces du roy d'Espaigne pour le secours du duc de Savoye, et tira parolle et asseurance de luy qu'il retireroit lesdittes forces en cas que ledit duc s'en voulust trop prevalloir, et ne tenir ce qu'il avoit à traitter avec le roy. Et appres cela vint à Thurin, où Dieu sçayt s'il fut bien et honnorablement receu dudit duc ; lequel, appres luy avoir fait touttes ses plaintes inutilles, accompaignées de ses artifices et rodomontades ordinaires, conclud enfin, par tres-instantes supplications qu'il fist audit cardinal, de vouloir bien conduire et moyenner son accord avec le

[1] Virgile des Ursins, duc de Bracciano.
[2] Elle coûta soixante mille écus.

le roy, et le faire contenter de ce qui avoit esté accordé à Parys.

Ainssy voyant ledit sieur cardinal touttes les vollontés et causes concurrentes à son desseing, il creust n'avoir plus qu'à gaigner et adoucir l'esprit offensé du roy; et pour commencer d'y parvenir luy depescha ung de ses plus confidens, qui luy servoit de principal agent et secretaire, lequel vint treuver le roy comme il estoit prest à recevoir par capitulation la citadelle de Montmeliant du comte de Brandis, lequel ne laissa pas de luy donner favorable response, avec asseurance de tout respect et honneur à tout ce qui venoit de la part du pape, et tesmoigna sa bonne vollonté à la paix, avec le desir extresme qu'il avoit de veoir ledit sieur cardinal pour luy faire reconnoistre la justice de ses armes et le mauvais procedé dudit duc, qui l'avoit contraint de prendre le chemin de la guerre au lieu de celuy de son mariage pour lequel il s'estoit advancé; et quand à la cessation d'armes que proposoit ledit secretaire de la part dudit sieur cardinal, il le prioit de luy faire trouver bon qu'il differast d'y repondre, comme aux autres qu'il luy faisoit proposer, jusques appres qu'il auroit veu ledit sieur cardinal et avec luy conferé de ce qu'il luy proposoit, ne pouvant cependant laisser son armée inutile, qui luy coustoit plus de deux cens mille escus par moys, veu mesme que la saison de l'hyver et le pays le contraignoyent à s'en servir le plus promptement qu'il pourroit et sans discontinuation, pour ne donner davantaige de loisir audit duc de se reconnoistre et se preparer.

Or, pour ne rien oublyer des choses que j'estime remarquables, le roy avoit laissé, comme j'ay cy devant dit, la marquise de Verneuil infiniment desesperée à Fontainebleau appres la mort de son fils, mais comme elle estoit veritablement aymée du roy, et qu'elle vist son esloignement, elle n'espargna aucuns soings pour se rendre près de Sa Majesté, et tascher encore à la destourner de son mariage, et le convier aux promesses particulieres qu'elle avoit de luy; et ainssy, appres plusieurs lettres et courriers d'ung et d'autre costé, elle faisant fort la courroucée et la rencherye, le roy la manda et la pria de le venir trouver, et chargea M. de Montbazon de l'amener et conduire; ce qu'il fist avec telle suitte et apparat, que lors qu'elle arriva avec luy à Lyon, elle y entra en une litiere descouverte, comme sy elle eust esté reyne, dont force personnes se scandaliserent: puys passant outre vers Grenoble où le roy estoit advancé, Sa Majesté, ou par amour ou par satisfaction qu'il luy voulloit rendre, s'en vint au devant d'elle quasy à moitié chemin de Lyon à Grenoble, et se recontrerent à ung petit chasteau où, appres quelques froideurs et parolles aigres à l'abord, ils se retirerent tous deux seuls dans une chambre, et là firent leur paix, et demeurerent au partir de là dans la mesme liberté, privauté et bonne intelligence qu'ils avoyent eue auparavant leur separation, et continuerent à vivre ainssy durant tout le voyaige et le sejour que le roy fist en Savoye, laditte marquise le suivant partout et tenant plustost la place d'une maistresse et d'une garce que de femme à estre reyne, comme son imagination ambitieuse le luy faisoit esperer. Cela dura jusques à ce que ledit sieur legat, arrivant et venant de solemniser le mariage du roy avec la reyne à Florence, fust à deux journées près de Chambery, où il venoit treuver Sa Majesté pour traitter la paix; tellement qu'il n'y eust plus de moyen de reculer, et fallust que laditte marquise pliast bagaige et se retirast, M. de Villeroy et autres principaux du conseil qui estoyent lors près du roy, luy ayant fait recognoistre quel tort et honte il se feroit de retenir davantaige près de soy laditte marquise, ledit sieur legat arrivant qui le venoit de maryer. Ce fust lors que les plus grandes brouilleryes et querelles du roy et de laditte marquise commencerent, elle ne le voulant quitter, ains faire veoir audit sieur legat et à tout le monde les promesses qu'il luy avoit baillées, et s'en prevalloit estimant qu'elles suffisoyent pour faire desclairer nul son mariage naguieres fait à Florence, et l'obliger à l'espouser. Le roy se treuvant obligé d'empescher les inconveniens et l'esclat que laditte marquise pourroit faire par lesdittes promesses, lesquelles du despuys ont fait encore plus grand bruit et plus grand mal, ainssy que cy appres je le remarquerey en son lieu, Sa Majesté endura d'elle et quasy publiquement touttes les plus cruelles injures et indignités qu'une femme forcenée peut dire à ung homme qui luy eust esté inferieur; et enfin

adoucit cest esprit demy enraigé par belles promesses, et la cajola si bien qu'il la fist resoudre à partir de Chambery, et s'en retourner à Lyon et appres à Parys, quant elle sauroit que la reyne seroit preste d'arriver audit lieu, n'y ayant aucune apparence qu'elle y deust demeurer la reyne y arrivant : et pour luy disposer plus doucement la conduisist une journée, et la mist sur l'eau d'un certain lieu nommé du Bourgast, qui joint la riviere du Rhosne pour aller à Lyon, où il avoit fait expres amener ung basteau couvert et fort enjollivé que ceux de la ville de Lyon luy avoient fait faire, dans lequel se separants ils reconfirmerent leurs affections par les tesmoignages les plus particuliers que l'amour peut produire ; et ainssy se separants avec grande peyne, et s'entretenants appres par lettres et courriers ordinaires tous les jours, laditte marquise s'en alla à Lyon, et le roy retourna vers Chambery, où en mesme temps ledit sieur legat arriva (tant ceste separation fust réculée jusques à l'extremité), et pour ce Sa Majesté alla se loger à ung petit chasteau nommé Corinthe, distant d'environ une lieue françoise de Chambery, affin de laisser son logis dans la ville audit sieur legat, au devant duquel Sa Majesté envoya tous les princes et le plus de ceux de sa cour qu'il peust et nous commanda à quatre ou cinq evesques et prelats qui lors nous y treuvasmes, d'aller encore plus loing que les autres au devant dudit legat ce que nous fismes, et allasmes jusques à une certaine chappelle de devotion à Nostre Dame, à troys grandes lyeues au delà de Montmellant, où ledit sieur legat arriva en poste, et appres y avoir ouy la messe et disné passa par Montmellant, où il fust salluë de toutte l'artillerye, tant du roy que de la citadelle, et treuva toutte l'armée de Sa Majesté en battaille autour de laditte place, car c'estoit pendant le moys qu'ils attendoient secours appres la capitulation faitte ; et de là ledit legat arriva à Chambery, où il fit son entrée, telle que le temps et le lieu le peurent permettre. De ceste sorte se separerent le roy et laditte marquise, et ledit sieur legat arriva à Chambery près de Sa Majesté en mesme temps vers la feste de Toussaints dudit an 1600 ; ayant creu ne debvoir obmettre les particularités cy-dessus que les hystoriens du temps ou n'auroyent sceues, ou ne les auroyent ozé escrire ; et moy je les dis veritablement comme les ayant toutes veues.

Dès le lendemain que ledit legat fust arrivé, le roy, sans suitte et comme travesti, l'alla particulierement visitter, et luy tesmoigna le contentement qu'il recevoit de sa venue ; et n'y eust en ceste premiere entreveue que complimens et respects de part et d'autre ; et l'aprés disnée de ce mesme jour ledit sieur legat vint publicquement treuver le roy audit chasteau de Corinthe, où il fust reçu par sa majesté avec tous les honneurs deubs à sa quallité, et avec le plus d'apparat qu'il fust possible en sy incommode lieu ; et là eust sa premiere audience, qui dura bien deux heures, apprés laquelle ledit sieur legat partist, et me dit le roy qu'il desiroit le lendemain matin communier par la main dudit sieur legat, qui luy avoit promis de celebrer la messe dans l'eglise des Cordeliers de Chambery, et sur ce nous commanda d'y faire tout preparer le plus honnorablement qu'il nous seroit possible. A quoy voullant le lendemain matin pourvoir avec ses aumosniers et autres officiers de la chappelle de Sa Majesté, nous nous treuvasmes sy despourveus de meubles, tapisseryes et autres choses necessaires pour telle ceremonie, bien que ordinaire, que nous fusmes contraints de nous servir d'ung dais de la chambre et antichambre du lit du roy pour dresser en ladite eglise ung confessionnaire pour Sadite Majesté ; et comme nous y travaillions nous fusmes estonnés que nous vismes arriver et descendre à la porte de laditte eglise huict ou dix coffres de dessus des mullets, qu'il falloit qu'ils fussent aussy venus en poste avec ledit legat, avec force tapissiers, maistres des ceremonies, chapelains et aumosniers dudit sieur legat, qui en ung instant eurent tapissé et orné ceste eglise de très beaux et riches meubles, orfeviens et argenterye d'eglise à la fasson d'Italye, dont l'opulence et magnificence nous faisoyent reproche et honte à la France, n'eust esté le temps et le lieu estranger et esloigné où nous estions, et que nous sçavions bien qu'en d'autres nous aurions apprés nostre revenche. En ceste eglise, aussy promptement parée, le roy vint d'un costé, et ledit sieur legat de l'autre, qui celebra une messe basse, à la fin de laquelle il communia Sa Majesté, laquelle apprés

la messe finie toucha à la maniere accoustumée quelque quantité de malades d'escrouelles, qui avoyent esté remis au jour de la Toussaint que sa majesté devoit faire son bon jour, et voulut ledit sieur legat veoir cedit touchement des escrouelles et y assister Sa Majesté, admirant la grâce que Dieu fait aux rois de France de faire par eux telles miraculeuses guerisons.

Apprès la matinée passée en ces saintes occupations, le roy voulut traitter à disner ledit sieur legat, et mangerent ensemble dans le logys dudit sieur legat à Chambery que Sa Majesté luy avoit deslaissé, et dans lequel il le faisoit servir et deffrayer par ses officiers, et cela se passa comme l'on a accoustumé en tels traittemens; puys à l'issue du disner le roy s'estant retiré en la chambre dudit sieur legat, et y ayant fait treuver ceux de son conseil, supplya ledit sieur legat de le dispenser s'il ne pouvoit luy tenir sy longue compaignée, estant obligé et resolu de partir le mesme jour pour aller au devant de M. de Savoye, que l'on luy avoit donné advis qu'il s'acheminoit avec des forces pour le secours de Montmeliant, et luy dist que pour luy tesmoigner que cela ne l'empescheroit pas d'entendre à la paix, qu'il luy laissoit messieurs de son conseil qu'il luy presenta pour demeurer et traitter avec luy en son absence; dont ledit sieur legat demeurant ung peu estonné, voyant ceste resolution et ce prompt despart, il feignist de l'avoir agreable et de s'y accommoder, et pour ce, après quelques parolles et ouvertures generales faittes par luy à Sa Majesté, en presence de soudit conseil, pour parvenir à laditte paix, et luy en avoir representé les raisons et la necessité pour le repos commung de la crestienté, il supplya Saditte Majesté d'avoir agreable, avant que partir, que les desputés que mondit sieur de Savoye avoit envoyés pour traitter luy peussent faire la reverence; ce que Sa Majesté treuvant bon, et lesdits desputtés aussytost mandés et venus, qui estoyent le sieur d'Arconas [1] et des Allymes [2], l'ayant salué, presentés par ledit sieur legat, le roy leur dist que leur maistre n'avoit que des parolles, et que luy n'auroit que des effects, qu'ils estoyent les bien venus, mais qu'il n'entendoit traitter qu'avec ledit sieur legat avec l'authoritté du pape; et ainssy se despartit Saditte Majesté d'avec ledit sieur legat, et alla ce mesme jour à Montmeliant, laissant ledit sieur legat, ceux de son conseil et les desputtés de M. de Savoye tous ensemble pour traitter et accorder s'ils pouvoient.

Or comme ces princes, de leur costé chascun, songeoyent incessamment aux meilleurs moyens qu'ils auroyent pour faire la guerre et en mesme temps parvenir à la paix, ledit sieur de Savoye, desireux de conserver la citadelle de Montmeliant, s'achemina au commencement de novembre avec dix mil hommes de pied et quatre à cinq mil chevaux, et passa avec cela le mont Saint Bernard, et ce fust ce qui convia le roy de laisser à Chambery ledit sieur legat, et venir au devant de ce secours. Ayant sejourné quelques jours à Montmeliant pour s'asseurer entierement du gouverneur et de la place, qui luy fust enfin rendue le 12 novembre, et en laquelle il laissa le sieur de Cresquy avec cinq cens hommes, il passa outre avec toutte son armée, laquelle estoit lors fort belle et composée de vingt à vingt cinq mil hommes de pied et de plus de cinq mil chevaux, avec quarante canons et tous leurs esquipaiges, desirant avec cela joindre et combattre ledit sieur duc de Savoye, et alla pour cest effect jusques à Moustier. De l'autre costé de la montaigne estoit ledit sieur de Savoye avec toutte son armée; où se passerent quelques jours, chascun taschant de s'advantaiger sur son ennemy, jusques à ce que les grandes neiges qui y estoyent auparavant, et qui s'accrurent lors de telle sorte quelles paroyssoyent comme hautes murailles d'un lieu à l'autre, contraignirent le roy et ledit duc de retourner chacun sur ses pas sans se pouvoir approcher davantaige, et mesmement qu'un matin que Sa Majesté avoit disposé toutte son armée pour attacquer ledit duc et l'obliger à une bataille s'il y vouloit venir, m'ayant fait l'honneur de me commander de me tenir ce jour près d'elle, et m'ayant exprès fait bailler ung des meilleurs chevaux de sa grande escuyerie, pour m'apprendre, ce disoit-il, le mestier de la guerre avec celuy de ma profession, je me rendis des premiers le matin de son lever; et il avoit sy fort neigé toutte la nuit, et encore neige sy effroyablement, que Sadite Majesté regardant par sa fenestre pour l'impatience qu'elle avoit

[1] François d'Arconas, comte de Touzaine.
[2] René de Lucinge des Allymes.

de pouvoir partir, et voyant durer ceste extresme cruauté de temps, et l'heure et l'occasion se passer qui estoyent proppres à l'execution de ses desseings, elle retourna en soupirant avec tous ceux qui estoyent à sa chambae, et dist: «Je voys bien que Dieu veut la paix, il la luy «faut donner;» et dès lors se resolut à accorder laditte paix, et pour ce envoya le mesme jour vers ledit sieur legat demeuré à Chambery, et luy manda que s'il luy plaisoit de s'advancer jusques à Lyon, il s'y rendroit le plustost qu'il pourroit, et là s'acheveroit plus facillement le traitté de la paix, tant avec ceux de son conseil qu'il avoit laissés pres de luy, auxquels il manda de le suivre, qu'avec M. le chancelier et autres de son conseil qu'il avoit envoyés à Marseille au devant de la reyne, et qui seroyent bientost à Lyon avec elle; ce que ledit sieur legat accepta.

Et cependant le roy, ne voulant que tant de peynes qu'il avoit prises demeurassent inutilles et sans quelque fruict, comme il vist ne pouvoir venir au combat avec ledit sieur duc de Savoye, il se resolut pour obliger ceux de la republique de Geneve qui sont en sa protection, d'emporter le fort Sainte Catherine, place très forte qui incommodoit et pressoit infiniment lesdits Genevois, et pour ce tourna touttes ses forces de ce costé là; et laditte place, ayant esté dès auparavant et d'assez long-temps investie, se treuva lors si pressée par l'armée et la presence de Sa Majesté, qu'elle se rendist enfin par composition comme les autres; tellement que le roy, pour ne perdre temps et n'estre obligé puys appres par ung accord de rendre laditte place, l'abandonna tout aussi tost ausdits Genevoys pour la ruisner, lesquels ne s'y endormirent, et en moings de quatre jours la desmolirent de telle sorte qu'il ne paroissoit pas qu'elle eust esté jamais fortifiée. Ceste ruine et prompte desmolition picqua tellement le duc de Savoye et ceux qui negotioyent la paix pour luy, que mondit sieur le legat fust contraint aussy de s'en courrousser, et voulut rompre le traitté commencé, se plaignant grandement de telle faveur faitte ausdits Genevoys huguenots, et au mespris dudit traitté; mais la chose estant faitte il fallust que cela demeurast appres que ledit traitté eust esté ung peu accroché, mais non, Dieu mercy, rompu pour cela.

Pendant ledit siege de Sainte Catherine, où les assiegés faisoyent au commencement sy fort les mauvais que personne n'osoit quasy paroistre aux environs pour estre tous commandés de ladite place, laquelle est située sur ung petit hault par dessus toute la campaigne, ne se pouvant mieux accomparer qu'à ung plat renversé par dessus une table unye, je me treuvé logé audit lieu assez près du logis du roy, mais en lieu si hazardeux qu'ung Suisse qui estoit à moy, et qui aydoit à descharger l'ung de mes mulets de bagaiges à la porte de mon logys (car là on ne parloit ny de carrosses ny de charrettes), faillit à estre emporté d'ung coup de canon à six pieds de moy, ce qui m'obligea à laisser mondit logis, et m'allé accommoder avec M. de Fontenay, grand prevost, l'ung de mes bons amys, et qui estoit logé d'un autre costé à couvert d'une montaigne. Comme nous vismes luy et moy que le roy sejournoit audit siege, nous demandasmes tous deux congé à Sa Majesté d'aller veoir la ville de Geneve comme firent quasy tous ceux de la court et de l'armée, y allans les ungs appres les autres en telle quantité (bien que suspects à ceux de Geneve qui craignoyent tout), que s'il eust pleu à Sa Majesté se saisir et se rendre maistre de ladite ville, il n'y avoit rien au monde plus aysé. Nous y allasmes doncq, ledit sieur grand prevost et moy, avec nos gens ordinaires, et y couchasmes une nuict y demeurans environ vingt quatre heures, et nous pourmenasmes ensemble et separés, et y vismes tout ce qui s'y peut veoir et observer, entr'autres choses leur maison de ville où ils s'assemblent, et leur arsenal tout joignant icelle, où il y avoit seullement quatre ou cinq meschantes pieces moyennes, avec sy peu d'esquipaiges et d'autres armes et munitions, qu'il y a cent gentilshommes particuliers en France qui en ont davantaige dans leurs maisons. Pour moy, j'y fus seul avec ung des miens, me disant comte de Cheverny, pour n'estre point suivy et remarqué à cause de ma profession; fusmes aussy veoir l'eglise de Saint Pierre, qui estoit la cathedrale, dans laquelle ils font leurs presches ordinaires, que je treuvé toutte entiere, excepté que les autels y sont abbattus, les croix rompues, les clostures et chaires du chœur changées en l'usage de leursdits presches. Je

vis encore une vitre de ladite eglise, en laquelle sont tous les apostres peints et seullement leurs testes effacées; et de là j'allay ouir une leçon latine en leur theologie, que je treuvé qui se faisoit dans une autre petite eglise joignant la premiere, toutte deslabrée; puys je fus en leur college que je trouvé neuf et assez beau, et de là chez les libraires, où je vis les plus meschants livres, et les plus detestables du monde, et en acheté quelques ungs que je creus ne pouvoir treuver ailleurs, et de là tout en cholere revins à nostre hostellerye.

Ledit sieur grand prevost ayant veu d'autres choses de son costé, nous demeurasmes tous deux d'une mesme opinion que ceste ville est une sentine d'impietés et irreligion, une republicque sans droit et sans force, servant soubs le nom, authorité et protection du roy, d'un receptacle de tous les fugitifs et meschants de la chrestienté; et comme ces miserables vivent en une continuelle crainte, ils ne faillirent, selon leur coustume, de nous envoyer visitter le soir, et chargerent nostre hoste de nous bien traitter et nous prier de ne point sortir de nostre logys, et tout cela pour recognoistre tous ceux qui y vont; car nous ayant reconneus le lendemain, ils nous envoyerent une grande quantité de leur truittes, qui est la seule belle chose qu'ils ayent. Ainssy très mal esdiffiés de tous ce que nous vismes là, nous nous en retournasmes au quartier du roy qui estoit à deux lieues de là, et treuvasmes que leur principal ministre de Beze estoit venu veoir le roy par son commandement, et là entendis qu'il disoit à Sa Majesté infinies choses très-remarquables, et qui tesmoignoyent apertement l'extresme desplaisir d'avoir failly et fait faillir tant d'autres; et comme Saditte Majesté le pressa de se descouvrir davantaige, et tesmoigner son vray ressentiment de sa religion avant que de mourir, pour destromper ceux qu'il croyoit avoir abusés, ledit Beze respondit ces mesmes parolles dont je me ressouviendray toutte ma vye. « Il n'est plus temps, sire, de «me desclarer davantaige, n'ayant pas assez «de temps et de vie pour monstrer par effect «et par mes actions ce que je crois par ma doc«trine; mais vous pouvez, sire, remedier au «mal par vostre authorité, laquelle vous ne «sauriez mieux employer. » Et sur cela le roy desirant tousjours l'engaiger et faire parler davantaige, l'asseurant qu'il le soustiendroit en tout, messieurs de La Force, de Rosny et autres huguenots qui l'avoyent amené, s'approcherent et interrompirent leurs bonnes intentions; et despuys ledit de Beze fust tenu sy fort de court et resserré à Geneve, qu'ils ne souffrirent quasy plus personne parler à luy, faisant courir le bruit que sa grande vieillesse le faisoit radoter. Voilà ce que j'ay estimé devoir remarquer de ce que j'ay veu et reconnu à Geneve.

Or, durant toutte la guerre et affaires de Savoye, la reyne partist de Florence le 15 octobre, et arriva le 17 à Livourne, où elle s'embarqua dans la galere generale du grand duc, accompaignée de six autres, de cinq du pape et de cinq de Malte, qui estoyent en tout dix sept, et entre autres la generalle, la plus superbe et magnificque que l'on ayt jamais veu sur la mer. Aymant mieux laisser le recit particulier des excellences et enrichissemens de laditte galere, que l'on estimoit un million d'or, et de touttes les autres, et des personnes de qualitté et de merite qui y estoyent, aux historiens du temps, que m'amuser icy à les descrire, me contentant de dire que la reyne avec ce triomphant equipaige de mer passa à la coste de Gennes, où elle fust contrainte de sejourner huict jours à cause du mauvais temps et de la tourmente, ceux de la seigneurye dudit Gennes n'ayant manqué à la visitter, salluer et supplier de se servir de leur ville pendant cet oraige; dont elle les remercia, estant resolue, ce leur dit-elle, de ne sortir et descoucher de saditte gallere qu'elle ne fust en France; et à la verité elle estoit sy bien logée et accommodée, qu'il n'y avoit point de pallais plus beau sur la terre. Ainsy ceste courageuse princesse, s'estonnant moings que les plus resolus matelots des oraiges de la mer, la voyant ung peu calmée, voulut passer oultre et continuer sa route par Savonne, puis par Antibes, par le port de Saincte Maryé et de Tresport, et enfin arriva à Thoulon, où elle prist terre comme estant en France; et y ayant sejourné deux jours aborda, par la grace de Dieu, heureusement au port de Marseille le 9 novembre 1600 sur les cinq heures du soir, où elle descendist et sortit de saditte gallere par dessus ung grand pont fait exprès despuys icelle jus-

ques dans le logys qui luy estoit preparé, marchant soubs ung dais porté par quatre des consuls de Marseille, estant accompaignée de la grande duchesse et archiduchesse de Mantoue sa sœur, de don Anthoyne son frere, et du duc de Bracciane, et de toutte leur suitte convenable à leur grandeur et quallité; et là fust receue de la part du roy par messieurs le connestable et chancellier, M. de Guyse comme estant gouverneur de la Provence, et aussy par messieurs les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Sourdys et de Givry, plusieurs evesques, grands seigneurs, princesses, dames et autres, entre lesquelles madame de Nemours, mademoiselle de Guyse et madame de Guercheville furent des premieres, comme le roy les ayant destinées pour mettre auprès de laditte dame reyne et la servir; ayant aussy Sa Majesté envoyé à mesme effect quantité de ses plus riches meubles avec ung quartier de tous les officiers de sa maison soubs la conduitte du premier maistre-d'hostel, le sieur de Monglat, pour faire la despense ordinaire de laditte reyne, comme aussi l'ung de ses cappitaines des gardes avec nombre d'archers suisses pour l'accompaigner et servir, et toutte la musicque viollons, et autres tels officiers necessaires au service de laditte reyne, audevant de laquelle le roy avoit fait estat d'aller luy-mesme, n'eust esté que les affaires de la guerre de Savoye le retinrent necessairement. Tous les dessusdits luy ayant fait la reverence, chascun à son rang, et tesmoigné l'extresme contentement que le roy et toutte la France recevoyent de sa venue, ceste princesse se rendant dèslors admirable en toutte grace, beauté et majesté, fust accompaignée jusques dans son logys qu'elle treuva magnificquement preparé; et tous ceux qui l'avoyent suivie ayant pris congé d'elle pour la laisser rafraischir, furent conduits chascun dans leurs logys, marqués et meublés selon leur grandeur et quallité; et fust le tout deffrayé et nourry par le roy avec une incroyable despense. Avec tout ce qui estoit dans les galleres, se montoit le nombre des personnes deffrayées à plus de sept mille bouches par jour, chascun s'efforcant à l'envy à qui paroistroit davantaige pour mieux honnorer ceste agreable journée.

Dès le lendemain de l'arrivée de la reyne messieurs du parlement de la ville d'Aix luy allerent faire la reverence et offrir leur affection, fidelité et très humble service, selon leur devoir, le sieur du Vair, premier president dudit parlement, ayant porté la parolle en très-beaux termes et tesmoignaiges de grand contentement, bons presages et favorables esperances que tous les vrays François concevoyent de son mariage, et furent conduits et presentés par M. le chancelier, qui leur respondit, comme il fist à touttes les autres harangues qui luy furent faittes jusques à ce qu'elle fust près du roy.

Apprès que la reyne eust sejourné trois jours à Marseille, pour se remettre du mauvais air et travail de la mer, jusques au 12 dudit moys de novembre, voulant le lendemain gaigner la ville d'Aix, il fallust qu'avec peyne elle se separast desditte grande duchesse de Mantoue et autres de son pays qui l'avoyent jusques là accompaignée; et pour ce, apprès infinies pleurs et grandes protestations d'amityé de tous costés, lesdittes duchesses prirent congé de laditte dame reyne, et se rembarquerent sur les mesmes galeres du grand duc pour retourner en Italye, et ceux qui les conduisoient; celles du pape et de Malte, ayant esté renvoyées et gratifiées de presens par laditte reyne, s'en retournerent aussi chascun de leur costé, et laditte dame reyne arriva à Aix, où elle fist son entrée comme reyne, et le jour suivant en repartist, et arriva le 19 en la ville d'Avignon, où le vice legat, par commandement de Sa Sainteté, luy fist faire aussy entrée superbe et magnificque, avec plus de soings, de magnificences, de danses, festins et autres allegresses, que sy laditte ville eust esté toutte entiere au roy; de là, apprès y avoir demeuré troys jours, laditte reyne continuant son chemin par Vallence, Roussillon et Vienne, elle fist son entrée à Lyon le 3 decembre audit an 1600; laquelle entrée avoit esté de long-temps preparée avec tout le soing, despense et curiosité que messieurs de laditte ville de Lyon y peurent apporter; et parce que je ne veux m'amuser à particulariser lesdittes entrées, qui sont le fait des historiens du temps, il me suffist de dire icy que touttes les formes et ceremonies des entrées royales y furent observées; M. le chancelier respondant, comme je l'ay

dit, à touttes les harangues pour laditte dame reyne, qui n'avoit encore ny intelligence ny connoissance de la langue françoise; et le lendemain de laditte entrée, le prevost des marchands et l'eschevin de Lyon luy offrirent le present accoustumé d'estre fait en telle ceremonie.

Laditte dame reyne, apprès sa ditte entrée faitte à Lyon, y demeura six jours entiers attendant le roy, qui, apprès la composition asseurée du fort Sainte-Catherine, laissa M. le comte de Soissons, M. Desdiguieres et autres avec son armée, pour recevoir ceste place et en faire ce qu'il avoit ordonné, et s'en vint Sa Majesté le plus diligemment qu'elle peust avec sa maison, partye de sa cour et son regiment des gardes et autres ordinaires de sa suitte, vers Lyon, où elle savoit la reyne sa femme estre jà arrivée, luy ayant quelques jours auparavant envoyé M. de Rocquelaure, maistre de sa garde robe, porter un grand carquan de diamans estimé cent cinquante mil escus pour la desennuyer de son retardement; et ainssy Saditte Majesté, partye par les montaignes, partye sur le Rosne, et le reste en poste de traverse, avec dix ou douze seulement qui eusmes l'honneur de la suivre, arriva audit Lyon ung samedy à huict heures du soir, 9 dudit moys de decembre, et alla droit descendre au logys de l'archevesché qui estoit tout preparé, duquel on entroit par une porte faitte exprès au bout d'une salle, dans ung autre logys y attenant, où la reyne estoit logée, quasy de plain pied, ledit archevesché seul n'ayant peu fournir assez de logemens pour le roy et la reyne ensemble; et combien que la reyne eust à toutte heure nouvelle et lettres de Saditte Majesté, et qu'elle sceust à peu près Saditte Majesté debvoir arriver ce jour-là, neantmoins n'en estant asseurée elle demeura en ces incertitudes et impatiences, jusques à ce qu'elle vist Saditte Majesté ainssy qu'il s'ensuit. Le roy, desireux de voir la reyne avant qu'elle le pust reconnoistre, tout crotté et botté comme il estoit, s'en alla avec huit ou dix qui le suivismes dans une petite salle où souppoit la reyne près de sa chambre lorsque Sa Majesté arriva, ayant envoyé le sieur de La Varanne luy dire qu'il estoit venu devant et que le roy arriveroit incontinent apprès; dont la reyne aussi tost rougist de surprise d'une sy agreable nouvelle, et despuys ne fist que repousser les plats de viande que l'on luy apportoit, et incontinent se leva de table et retourna dans sa chambre, pour entrer en laquelle il y avoit une petitte galerye à passer, où le roy, par dessus les espaules de quelques ungs qui le couvroyent, la vit et considera en passant le mieux que le temps et le lieu le luy permirent; et peu apprès que la reyne fust entrée dans sa chambre et que la porte en fust fermée, le roy s'approchant ouvertement y fist heurter par M. Le Grand qui marchoit devant luy, et à ce bruit et entrée estant aussy tost reconneu par la reyne, elle s'en vint jusques près de laditte porte au devant de Sa Majesté, se prosternant fort bas pour la salluer et recevoir, et le roy la salluant, embrassant et baisant, commença à luy tesmoigner l'honneur, le respect et l'amityé qu'il luy a tousjours très-soigneusement rendue; et apprès peu de parolles qu'il luy dit à ce premier abord, et qu'il eust apprès sallué madame de Nemours et autres qui estoyent dans la chambre, il se rapprocha de la reyne, la tira près de la cheminée, parla à elle la moityé d'un demi quart d'heure, bien que difficillement ils se peussent entendre, et apprès prist congé d'elle, et luy dit qu'il alloit soupper et qu'il mouroit de faim; et en sortant de la chambre dit tout bas à maditte dame de Nemours qu'il desiroit dès le soir coucher avec la reyne sa femme, et qu'elle luy disposast; laquelle le fist aussy tost entendre à la reyne, laquelle luy fist entendre qu'elle n'estoit venue que pour complaire et obeir aux vollontés du roy, tellement qu'elle se mist au lit où le roy l'alla treuver une heure apprès, se coucha avec elle, et là accomplirent et consommerent leur mariage.

Ainsy passa le roy ceste nuit dans les premiers contentemens et amoureux deslices de son mariage; et le lendemain matin, comme il vint dans son cabinet pour s'habiller, où je me treuvé comme je ne manquois gueres, il en rapporta tant de satisfaction qu'il ne se peust tenir de publyer les beautés rares et excellentes qu'il avoit treuvées en sa nouvelle espouse; laquelle aussy grandement obligée et satisfaitte de son costé, comme estant ce mariage heureusement accompli apprès tant de traverses, demeura quasy tout le jour au lit, et se leva seullement sur le soir pour veoir et receveoir

tous ceux de la cour qui luy firent la reverence. Pour moy, je m'acquittey de ce debvoir dès le mesme jour, maditte dame de Nemours m'ayant fait ceste faveur de m'y presenter et de luy rendre meilleur tesmoignage de moy que je ne meritois : les autres jours suivans se passerent en caresses et complimens continuels de Leurs Majestés, jusques au 15 dudit moys, feste de sainte Luce, et jour de la naissance du roy, pour l'amour de laquelle il fist festin à la reyne sa femme et à touttes les princesses, et y eust bal apprès soupper.

Cependant M. le cardinal Aldobrandin legat, demeuré à Chambery, et convié par le roy, comme je l'ai dit, de vouloir venir à Lyon, s'y achemina avec ceux du conseil de Sa Majesté et les deputés de M. de Savoye, qui traittoient de la paix avec luy, et arriva ledit sieur legat le 16 dudit moys de decembre à Lyon avec entrée et apparat magnificques, selon sa grandeur et quallité, Sa Majesté ayant envoyé au devant de luy tous les princes et plus grands de sa court, et commanda à ceux de Lyon de luy rendre, comme ils firent, tous les honneurs deubs et possibles ; et apprès que ledit sieur legat fust descendu et eust esté reçu avec le *Te Deum* et autres ceremonies à la grande eglise, il entra dans l'archevesché et alla salluer le roy et puys la reyne, chascun dans leurs despartemens, Leurs Majestez l'ayant très-honnorablement receu ; et bien que le mariage de Leurs Majestez eust esté parfait et ratiffié par procuration suffisante et par parolles de present et autres formes receues par ledit sieur legat à Florence, et qu'il ne fust plus aucun besoing d'y adjouster autres formalités et solemnités, ayant esté graces à Dieu parfaittement appreuvé despuys par les partyes et heureusement consommé et accomply entre elles, le roy neantmoingts fust conseillé de donner par quelqu'acte publicq part de ceste resjouissance generalle à son peuple, et pour ce fust advisé que comme ledit sieur legat avoit receu les premieres promesses dudit mariage à Florence, qu'il en recevroit encore la confirmation à Lyon, puisque la rencontre du temps et des choses le permettoyt; et pour ce fust faitte une grande ceremonie le 17 dudit moys dans la grande eglise de Saint Jehan de Lyon, où ledit sieur legat dist la messe avec les ceremonies et pompes romaines sur ung grand theatre à costé de l'autel, où le roy et la reyne, grandement parés, avec toutte la cour arriverent et y assisterent en magnificence royalle; et furent de rechef Leurs Majestés remises sous le voille nuptial, les mesmes parolles de mariage prononcées par ledit sieur legat qu'il avoit dites à Florence; et apprès ceste ceremonie, accompagnée de largesses et autres coustumes de France en telles actions, il y eust festin royal et grand bal apprès; et ainsi toutte la journée peust difficillement suffire à tout, car il estoit plus de quatre heures du soir quand l'on repartist de l'eglise. Je sçay bien que ceste ceremonie, grande comme elle fust, et pour sy celebre occasion, meriteroit que je m'estendisse un peu davantaige sur les particularités d'icelle; mais n'estant icy mon desseing, M. de Rhoddes le pere l'ayant faict, et moy n'ayant retenu que quelques memoires d'icelle pour nous en servir en semblables occasions, je laisse à discourir aux historiens ou à d'autres du temps. Je me contenteray de dire seullement que M. le legat et tous ses officiers, qui nous avoyent bravés en meubles et ornemens d'eglise à Chambery, virent audit lieu la grandeur et l'opulence de la France par la grande quantité de riches meubles desquels toutte l'eglise de Saint Jehan, le logis du roy et de la reyne et celuy dudit sieur legat, furent meublés et accommodés très-magnificquement; car tout ce qui avoit esté fait à Marseille pour la reception de la reyne avoit esté rapporté à Lyon, où dès lors, comme tousjours despuys, Leurs Majestés ont commencé et continué de vivre entre elles avec tous les tesmoignaiges d'honneur, d'amityé et respect reciproques qui se peuvent imaginer; le roy, bien que tousjours enclin à veoir diverses femmes, ayant toutte sa vye rendu à la reyne cest honneste debvoir de ne descoucher jamais d'avec elle sy quelque absence ou maladye ne l'en a empesché; et puys dire qu'il aimoit et honnoroit grandement ceste princesse, comme estant aussy très-digne, et meritant bien l'affection et l'amour d'un sy grand prince : et ainsy se finist l'anné 1600 en la ville de Lyon, où toute la cour sejourna assez longuement.

Au commencement de l'année suivante 1601, appres touttes les ceremonies et resjouissances du maryage, les devotions du jour de Noël et du premier jour de l'an et estrennes passées,

M. le legat Aldobrandin resveilla et recommença les propositions commencées et mesme discontinuées du traitté de paix d'entre le roy et M. de Savoye; et comme le tout sembloit estre fort advancé, la nouvelle survenue de la demolition du fort Saincte Catherine par ceux de Geneve, ci-dessus remarquée, faillit à rompre entierement ledit traitté, comme je l'ay desjà remarqué cy-dessus; et sembla que la guerre se deust reschauffer et estre plus animeuse que devant, mondit sieur le legat et Sa Saincteté mesme se sentant grandement offensée et mesprisée par ceste desmolition, qui certainement fust treuvée très-mal à propos faitte; mais Dieu voulut que celuy qui commandoit dans la citadelle de Bourg envoya en ce temps advertir les desputtés qui traittoient pour mondit sieur de Savoye, qu'il ne pouvoit plus longuement resister en ceste place sans la rendre au roy, s'ils n'arrestoyent le cours de ceste perte prochaine et inevitabble par quelque bon accord; tellement que ce fust à ceux qui faisoyent plus de mine d'estre resollus à la guerre, de revenir renouer et reprendre promptement les erremens du traitté de paix, à laquelle l'ambassadeur d'Espaigne, qui faisoit aussy fort le mauvais, les convia et porta, tant pour l'interest de son maistre, qui apprehendoit leur ruine, que pour la crainte de veoir le roy armé et près de luy en Italye; et ainsy tous ensemble supplierent ledit sieur legat de remettre sus ledit traitté de paix; et fust enfin conclue et arrestée à Lyon le 17 janvier 1601 : et d'autant que les articles d'icelle sont longs et en nombre de trente, qui despuys ont esté veus et veriffiés par tous, et doivent estre dans les histoires du temps, je n'en dirai autre chose, sinon que le roy prist en eschange la Bresse, avec le baillage de Gex et le pays de Bugey et Valromey, et la somme de cent mille escus au lieu du marquisat de Salluces, les choses eschangées retournans en mesme nature que ledit marquisat, pour demeurer perpetuellement incorporées au domaine et fonds de la couronne de France; et parce qu'il y avoit plusieurs ratiffications et verifications à fournir de part et d'autre, et du temps porté par lesdits articles pour cela et pour rendre à chascun, ainsi qu'il avoit esté accordé, les places qu'ils tenoyent furent baillées des hostaiges de part et d'autre, que mondit sieur le legat emmena avec luy en Avignon, et y demeurerent comme entre les mains du pape, jusques à l'entier accomplissement de tous les articles de laditte paix. Mon frere, le comte de Cheverny, avec le comte de Maugiron, furent des hostaiges de la part du roy pour cela, comme ledit sieur legat en prist d'autres de la part de M. le duc de Savoye; lequel, continuant jusques au bout en ses artifices et irresolutions accoustumées, fist paroistre au commencement de recevoir grand desplaisir et tort audit traitté, et prolongea tant qu'il peust à le rattiffier; mais il fallut enfin qu'il passast par là, ledit sieur legat l'estant allé retreuver en poste jusques dans son pays, pour luy faire accomplir sa parolle, chascun estant resolu de l'abandonner s'il y manquoit; et ainssy finirent les affaires et guerres de Savoye.

En ce temps nouvelles vinrent au roy comme la reyne d'Angleterre avoit fait arrester, puis juger et condemner à mort le comte d'Essex, gouverneur d'Irlande soubs elle, qui fut jugé et condempné à la mort, bien que il eust eu auparavant grande part et faveur auprès d'elle, mais se treuva soubçonné et enfin convaincu de crime de leze majesté par quelques menées et conspirations faites par luy avec quelques autres grands d'Angleterre, non contre ladite reyne et son estat, mais contre quelques uns des premiers et des plus puissans en ses affaires, qui destournoyent ladite reyne de sa premiere bonne vollonté envers ledit comte d'Essex et luy firent treuver bon et expedient de le faire juger et condempner par les loix et formes du pays; ce qui doibt apprendre à toutes personnes de n'entreprendre trop ny se mesconnoistre jamais, car la faveur et amityé des grands est tousjours trop peu asseurée, et tousjours trop dangereux de contredire directement ou indirectement à leurs vollontés et authorité.

En mesme temps, comme la France se rejouissoit de la venue de nostre nouvelle reyne Marye, elle se treuva obligée de pleurer la mort de la reyne Loyse [1], veufve du feu roy Henry troisiesme, laquelle mourut à Chenonceau sans avoir jamais eu d'enffans, et apres avoir passé une très honnorable viduité et en

[1] Louise de Lorraine

larmes et devotions continuelles tout le temps despuys la mort dudit roy son seigneur et mary comme elle avoit fait auparavant tout celluy de leur mariage en toutte modestie, chasteté et autres vertus convenables à sa grandeur, ne s'estant jamais voulu faire veoir dans le monde et la court despuys la mort du roy son mary Henry III, que pour demander justice d'icelle et l'enterrement honnorable de son corps, selon qu'il estoit deub à sa qualité, ayant apprès son malheur voulu parachever sa vye en toutes sortes d'exercices de pieté, et ayant fondé ung couvent de capucines à Bourges, qui ont despuys esté cransportées et mieulx establies au faubourg Sainct-Honoré à Parys, où madame de Mercœur les a magnificquement accommodées, adjoustant du sien à la devotion de ladite reyne, dont elle estoit alliée à cause de M. de Mercœur son mary; et comme les reynes ne marchent guieres sans princesses, moururent aussy quasy en mesme temps mesdames la princesse de Condé, mere de M. le comte de Soissons, desjà assez aagée, la princesse de Conty, laissant une fille de son premier mariage, qui a despuys espousé M. le conte de Soissons, et madame Desguillon, femme de M. le duc de Desguillon, fils aisné de M. le duc de Mayenne, laquelle aussy mourut grosse.

Pour retourner à la cour, appres que le roy vist le traitté de paix signé et arresté avec M. de Savoye, et eust fait l'estat de la maison de la reyne sa femme, qu'il augmenta et du nombre d'officiers et de despenses ordinaires plus que n'avoyent esté tous les autres des reynes precedentes, il estima avoir pour ceste premiere foys assez donné de satisfaction et asseurance de son amityé conjugale à la reyne, la laissant enceinte, comme il croyoit et estoit vray; et, ne pouvant ou ne voulant oublier ses precedentes amours de la marquise de Verneuil, qu'il entretenoit tousjours par lettres et complimens ordinaires par le moyen desquelles il l'avoit fait retourner à Parys et partir de Lyon auparavant que la reyne y arrivast, il se resolut, pour contenter aussy ladite marquise, de la retourner veoir; et pour ce, ayant laissé Sa Majesté messieurs le connestable et de Villeroy à Lyon pour y attendre la ratification dudit traitté, et y satisfaire pour ce qui estoit de son regard, et donné ordre que la reyne, toute la cour et le conseil vinssent apprès luy, Sadite Majesté prist la poste à Lyon jusques à Rouanne, et la riviere jusques à Briarre, et despuys là la poste jusques à Parys, où il arriva en deux jours et demy avec douze ou quinze seulement, dont j'eus l'honneur d'estre; et apprès avoir arresté vingt-quatre heures seulement à Parys, passa outre et alla treuver la marquise qui l'attendoit à Verneuil, où là, apprès quelques legers reproches, leur amour se confirma sy bien que le roy la laissa en ce voyage aussy bien enceinte qu'il avoit fait la reyne à Lyon, et ce à dix ou douze jours l'un de l'autre, comme la naissance des enffans qui en sont despuys sortis l'on fait paroistre.

Le roy ayant demeuré en ce plaisir d'amour avec ladite marquise durant huict ou dix jours a Verneuil, et m'ayant fait l'honneur de venir se promener à Royalmont où je commençois fort à travailler, il s'en alla apprès à Sainct Germain, puys à Fontainebleau et de là à Parys, passant son temps en festins et compaignées privées selon son humeur et sa coustume; et cependant la reyne et tout le gros de la cour à petites journées s'acheminoyent vers Parys et alla droit à Fontainebleau, où le roy se rendis t à temps pour la recevoir. De là Leurs Majestez arriverent à Parys au temps de la foire Sainct Germain, et à ceste occasion le sieur de Gondy, qui avoit esté honnoré de l'estat de chevallier d'honneur de ladite reyne, obtint d'elle et du roy ceste faveur qu'elle allast faire sa premiere descente à Parys en son logis du faubourg Saint Germain, lequel estoit très-beau, et avoit esté par ledit de Gondy, comme Itallien, merveilleusement bien meublé et paré; et laditte reyne y logeant y attira aussy le roy; et y demeurent Leurs Majestés troys ou quatre jours, après lesquelz le sieur Zamet, Itallien, jaloux qu'ung autre Itallien eust plus de faveur que luy, fist en sorte près du roy, duquel il estoit grandement famillier, que Leurs Majestez allerent aussy loger quelques jours en son logys, très-beau et très-sumptueusement preparé, à l'autre bout de la ville, près de la Bastille; et de ceste sorte Leurs Majestés, faisant comme les menestriers, qui ne treuvent point de pire maison que la leur, passerent tout pleins de jours en visittes de belles maisons, d'autres en festins particu-

liers, dances et assemblées choisies en divers endroits de la ville, et enfin se reduisirent au Louvre, où une chose plaisante et assez remarquable arriva; car la reyne y estant venue dessendre ung soir assez tard, elle ne treuva aucune lumiere pour la conduire, ny à la sortye de son carrosse, ny dans le grand escalier, ny dans la salle des gardes, antichambre, chambre du roy par où elle passa, ny presque dans son despartement, touttes ses femmes et officiers, ou n'y estant arrivés, ou ne s'y reconnoissans encore; et tant s'en faut, elle treuva par toute ceste grande maison une si grande sollitude et obscurité, et si mauvais meubles et reception partout, n'y ayant esté rien mis que les viels meubles qui y sont d'ordinaire, que je luy ay ouy dire plusieurs foys despuys qu'elle ne fust jamais, presque en tontte sa vye, sy estonnée et effrayée, croyant ou que ce n'estoit le Louvre, ou que l'on faisoit cela pour se mocquer d'elle, car en Itallye, et principallement à Florence, on n'eust pas oublyé à faire treuver allumés une milliasse de flambeaux blancs pour esclairer à une telle premiere reception; mais elle a bien reconneu despuys que c'est le mauvais ordre et la liberté de la cour de France qui est prou magnifique et despenciere en certaines choses, mais non accoustumée à tous complimens exterieurs. Apprès que toutte la cour fust ainssy revenue à Parys, le reste de l'hyver s'y passa aux divertissemens ordinaires de la foire Sainct Germain, des ballets et autres plaisirs que la saison produit, sans qu'il s'y passast aucune chose digne d'estre remarquée, cela ayant duré jusques au caresme et printemps de laditte année 1601, que Leurs Majestés allerent à Sainct Germain en Laye et puys à Fontainebleau, et de là à Pasques faire la feste, et gaigner le jubillé à Orleans, comme je le diray cy apprès.

Ne voullant cependant obmettre ce que je sçay que les historiens du temps n'auront conneu ou n'auront remarqué, qui est qu'un des principaux soings qu'eust le roy quand la reyne fust arrivée à Paris, fust de luy presenter et faire veoir la marquise de Verneuil et luy faire agreer sa compaignée ordinaire; et ce fust lors que la reyne eust beaucoup de peyne de s'accommoder à cela; neantmoingts estant parfaitement bonne et desireuse de complaire au roy en tout, elle vescut très-courtoisement et favorisa de bon visage, et de tous autres tesmoignaiges d'amityé, laditte marquise plus que autre dame de la cour, et mesme se contraignist jusques-là de ne tesmoigner aucuns mescontentemens de l'amour très-apparent que le roy tesmoignoit à laditte marquise, ny de la veoir logée comme elle et avec elle dans le Louvre, disant qu'elle estoit prou satisfaitte et asseurée de l'affection du roy en son endroict, et que pour rien du monde elle ne vouloit traverser ses plaisirs. Ainssy se resolut ceste vertueuse princesse, pour contenter le roy, de veoir et frequenter à touttes heures laditte marquise, comme si elle eust esté sa compaigne ou sa sœur, dont le roy faisoit paroistre receveoir ung extresme contentement; et est tout vray que sy laditte marquise se fust conduitte avec autant de retenue et prudence en sa condition de maistresse comme la reyne en tesmoigna avoir en la sienne de femme, indubitablement elles eussent vescu long temps ensemble, avec semblable privauté et liberté avec le roy que madame la duchesse de Vallentinois faisoyt avec la reyne Catherine de Medicis, tante de celle-cy, du temps du roy Henry deuxiesme; car le roy croyoit qu'il estoit fondé en pouvoir et exemple domestique d'aymer et une femme et une maistresse tout ensemble; mais la marquise, croyant avoir touttes sortes de puissance sur l'esprit du roy, et s'advantageant trop ordinairement par la vivacité de son esprit et la pointe peut estre trop picquante de ses parolles, picotta et offensa tant et tant de foys la reyne, que la froideur, puys le courroux, et enfin l'indignation se mirent et se formerent entr'elles et jusqu'à tel poinct, que le roy se treuva obligé et contraint, pour avoir paix des deux costés, de les laisser separées et d'amityé et de conversation, la reyne estant demeurée comme de raison seulle au Louvre, et la marquise en estant partye avec dessein de troubler le repos de Leurs Majestés et de cest estat, et s'advantaiger des promesses qu'elle avoit, comme elle l'a fait despuys, ainssy que nous le remarquerons en son lieu.

Vers la fin du caresme de laditte année 1601, pendant laquelle le grand jubillé, ouvert et commencé l'année precedente à Rome, comme je l'ay remarqué, et puys venu et continué pour

celle-cy en France et en tous les autres royaumes de la chrestienté, duquel les principalles devotions furent pour la France en la ville d'Orleans, le roy l'ayant ainssy demandé et desiré pour ayder par le moyen des aumosnes à rebastir la grand eglise de Saincte-Croix dudit lieu, bien qu'il fust obligé tout seul de la rebastir entierement par l'injonction de penitence qu'il receust dès lors de sa conversion. Sa Majesté, voullant gaigner ledit jubillé et convier chascun à son exemple d'aller à Orleans, apprès avoir sejourné une partye du caresme à Fontainebleau s'en alla vers la semaine saincte avec la reyne et toutte la cour à Orleans, y arriva le mardy de la semaine saincte et y passa tous les jours de devotion, avec très grand devoir et assiduité aux stations pour le jubillé et pour les tenebres et autres services ordinaires de l'eglise, ce qui ediffia grandement tout le peuple de France, ayant veu Leurs Majestez faire leurs devotions exemplaires et satisfaire à pied aux stations ordonnées pour ledit jubillé, comme les moindres de leur royaume. Le roy donna lors dix mille escus comptans d'extraordinaire à prendre sur la recepte generalle d'Orleans, pour le bastiment de laditte eglise, outre le fons annuel et ordinaire qu'il y avoit affecté, et qui doibt durer jusques à la perfection d'icelle, et force autres aumosnes, tant aux eglises que prisonniers et pauvres qui s'y treuverent en grande quantitté audit lieu; dont de tout je fis la principalle distribution, ayant eu l'honneur de suivre Sa Majesté en ce voyage et luy servir, tant comme superintendant de la musicque, y en ayant mené une d'extraordinaire outre les siennes de la chapelle et de la chambre par son commandement, que comme grand aumosnier, bien que le bon homme M. de Sens, mon oncle, y fust venu; car il estoit si incommodé de sa santé et vieillesse, qu'il fallust que je fisse tout auprès du roy en ce voyage.

Au voyage d'Orleans pour le jubillé, mondit sieur de Sens ayant amené avec luy le bonhomme M. Benoist, curé de Sainct-Eustache de Parys, qui estoit confesseur du roy, Sa Majesté l'ayant choisy et voulu honnorer de ceste charge dès l'heure de sa conversion, il arriva que ledit sieur Benoist prya ledit sieur de Sens de luy donner à faire le sermon et exhortation que l'on a accoustumé de faire à la cour le jour du jeudi absolut lors de la Cene, et devant que le roy lave les pieds des pauvres. Auquel sermon ce bon homme sans jugement et discretion s'emporta de telle sorte, continuant en quelques vieilles resveryes et mauvaises oppinions qu'il avoit de long temps, bien qu'il fust docteur et doyen du college de Sorbonne, que parlant du jubillé il dit des choses contraires à l'authorité du pape et respect deub à son pouvoir, d'autres contre la forme dont le roy faisoit la Cene, et d'autres contre l'honneur deub à la croix; et ainssy sembla vouloir directement contrarier à la devotion que chascun avoit et pour le jubillé et pour la Cene et pour l'eglise de Saincte-Croix. Bien que ce mauvais discours fust fait en presence du roy et par son confesseur, Sa Majesté la premiere, puys tous les princes et autres grands de la cour qui y assistoyent, et apprès tout le clergé et peuple d'Orleans, avec la pluspart de celuy du reste de la France qui estoyent lors en ceste ville, se trouverent sy estonnés et scandalisés des impertinences d'icelluy, que sans l'authoritté absolluc du roy et le commandement que j'eus de sa part d'empescher et destourner les ungs et les autres, et principallement ceux du clergé qui s'estimoyent les plus offensés, sans doubte ledit sieur Benoist couroit fortune d'estre tumultueusement accablé, assommé ou noyé par le peuple. Sa Majesté desirant apprès que ledit sieur Benoist remontast en chaire une autre fois pour raccommoder ou mieux expliquer ce qu'il avoit dict, ce vieil fol oppiniastre ne le voulut jamais faire, quelque commandement que le roy luy en fist de sa bouche et porter par M. de Sens et par moy, et dit que c'estoyent des ignorans qui avoyent mal pris le sens de son sermon; tellement que tout ce que nous pusmes mesnaiger sur ce rude esprit et pedantesque, fust qu'il mettroit sondit sermon et s'explicqueroit davantaige par escrit; ce qu'il fist comme nous fusmes retournés à Paris; et encore que par son escrit imprimé il eust de beaucoup mieux raccommodé son premier discours, cela n'empescha pas le scandale public qui en demeura, ny la mauvaise oppinion que le pape et messieurs du consistoire en conçurent à Rome, qui luy firent absollument reffuser la provision et les bulles de l'evesché de Troyes auquel il estoit de long temps nommé par Sa Majesté, et

qu'après longues poursuittes il estoit à la veille d'obtenir sans ceste extravagance, qui le contraignist à se deffaire de son droit et brevet dudit evesché, et demeura simple curé de Sainct-Eustache; Sa Majesté ayant eu du despuys tel desgoust et de luy qu'il ne s'en est plus guieres servi pour la confesser, et de son vivant appella et employa le pere Cotton, jesuite, à ceste charge, laissant à l'autre la qualité seulle sans fonction jusques à la mort; et voillà commeles mauvais ecclesiasticques, et qui ont de particulieres et erronnées oppinions, se treuvent tost ou tard chastiés de leurs follyes.

Le roy, appres avoir achevé ses devotions au jubillé d'Orleans retourna avec la reyne et toute la cour, à Paris, puys à Saint Germain, et au hault de l'esté à Montceaux, en l'automne à Fontainebleau; et se passa le reste de ceste année en France sans aucune chose remarquable, Leurs Majestés, et tous leurs subjects à leur exemple, jouissant chascun à l'envy de la douceur du temps et tranquillité de la saison, pendant laquelle le roy s'estudiant à embellir ses maisons, et principalement celle de Verneuil, à amasser de l'argent, et tous les François l'imitant autant qu'il leur fust possible: quand à moy je ne bougé jamais d'auprès de luy, le suivant et servant partout, selon mon debvoir et affection, comme sa bonté et confiance en mon endroict my obligeoyent.

Et puisque le bonheur et le repos commung dont la France jouissoit en ce temps, m'oblige à n'y rien particulariser davantage de ce qui s'y passa en ceste année 1601, je mettray icy quelque chose des plus memorables passées en ce mesme temps parmy nos voysins; et comme il sembloit alors qu'il n'y eust rien où nous eussions plus d'interest qu'aux affaires de Flandres, je diray icy ce qui s'y faisoit.

En ceste année 1601, le comte Maurice, pour messieurs des estats de Hollande, fit plusieurs entreprises et grands progrès sur les terres des archiducs en Flandres; et voyant la faiblesse desdicts archiducs qui attendoyent le secours que le comte de Fuentes leur devoit envoyer du costé d'Italye de la part du roy d'Espaigne, ledit comte Maurice se resolut d'assieger la ville de Reimberg sur le Rhin avec dix sept à dix huit mille hommes des meilleurs des estats; et pour ce s'en approcha au mois de juin 1601, et au bout de huit jours emporta une isle proche ladite ville, qu'il fortiffia aussy tost, et appres fist de si bons retranchemens tout à l'entour d'icelle, que le gouverneur espaignol, nommé dom Ferdinand d'Avallos, qui y commandoit avec plus de quatre mil hommes de guerre, fust contraint d'en sortir avec assez mauvaise composition dans la fin du moys de juillet audit an. Ce que voyant ledit sieur archiduc, et se voyant enfin fortiffié du secours qu'il avoit attendu pour destourner le comte Maurice d'assieger ceste ville qui luy importoit infiniment, il fust conseillé de mettre le siege devant Ostende, et y fust porté pour plusieurs raisons. La premiere, pour divertir ledit siege, sçachant que les Hollandois feroyent tous leurs efforts pour conserver ceste ville d'Ostende, qui estoit la seule place qu'ils avoyent dans la comté de Flandres, à l'abry de laquelle ils levoyent de grandes contributions sur tout le plat pays, et que s'ils avoyent ce havre ils se treveroyent frustrés de la commodité qu'ils retiroyent d'icelluy, et seroyent contraints d'entretenir à grands frais une flotte ordinaire à Flessingues, et n'auroyent plus aucun lieu de retraitte pour eux et pour les Anglois leurs alliés en toutte la coste de Flandres. L'autre, que l'archiduc, se rendant maistre de ladite ville d'Ostende, tout le comté de Flandres luy demeuroit paisible, au lieu qu'il estoit obligé d'entretenir perpetuellement force gens de guerre dans dix sept forts qu'il avoit fait faire les années precedentes aux environs dudit Ostende pour resserrer et reprimer les courses et violences ordinaires que ceux de dedans faisoyent en ses pays, de telle sorte que des subjects dudict comté, pour le convier davantaige audit siege, luy offrirent cent mille escus pour en faire les frais, outre plus de cent mille qu'ils fournissoyent desjà par chascun an pour l'entretien des garnisons desdits dix-sept forts. Toutes ces raisons et commodités firent resoudre ledit siege d'Ostende, bien que Reimberg eust desjà esté emporté.

Et parce que le siege d'Ostende est ung des plus beaux, longs et memorables qui ayt jamais jusques icy esté veu dans toute l'Europe, je ne puis m'empescher de dire que ceste ville maritime est dans la comté de Flandres, à deux lieues d'Odimbourg, à trois lieues de Nieuport

et à quatre lieues de Bruges, et assise sur la riviere de la Lys, laquelle enflée d'autres ruisseaux, se descharge dans la mer, où elle fait ung bon havre et propre par le flux et reflux de la mer, qui demeure presque tout sec de six en six heures. Ceste ville avoit autres fois esté si negligée qu'elle n'avoit esté fermée de murailles, et ne servoit qu'à des pauvres pescheurs qui l'avoyent bastie et y demeuroyent; mais despuis estant reconneue bonne d'assiette et propre à fortiffier, les Hollandois s'en saisyrent dès le commencement de leurs guerres avec le roy d'Espaigne, et y ont tousjours despuys fait travailler; de sorte qu'ils tenoyent ceste place comme imprenable, pouvant estre secourue et rafreschie d'hommes et vivres à toutes les marées, ainsi que l'experience en a esté despuys faitte en ce dernier siege de l'archiduc, qu'il a fait et continué tousjours avec plus de quarante mil hommes, et qui a duré troys ans et troys moys avant qu'estre emporté, et auquel tant de centaines de milliers de gens d'armes qui y sont morts, et tant de millisses de coups de canon, jusques au nombre de quatre cent mille, n'ont qu'à grande peyne sceu rien faire; ce siege ayant esté cause que tous les plus braves Espaignols pour lesdits archiducs, et les plus valleureux Hollandois et Angloys pour le comte Maurice, ont, comme à l'envy, voulu faire paroistre leur courage et generosité, comme aussy firent de nos François selon les diverses affections qu'ils avoyent pour les assiegeans et pour les assiegés, et sont allés prendre leur juste part de l'honneur et des trophées qui s'acquierent par les armes en telles occasions. Et comme ce siege a esté une des merveilles de nostre siecle, il a donné beau subject aux poetes et historyens du temps d'en discourir, ainsy que plusieurs n'y ont manqué, ausquels je penserois faire tort d'en descrire icy davantaige.

En mesme temps que les guerres et affaires de Flandres occupoyent les François à en juger et discourir chascun selon son sens et sa passion, nouvelles y arriverent comme le roy de Perse avoit envoyé des ambassadeurs vers le pape et l'empereur et le roy d'Espaigne pour s'unir d'amityé et de force avec eux contre le Turc; ce qu'ils accepterent tous, et receurent avec tout honneur lesdits ambassadeurs, principallement le pape, louant grandement le courage et bonne intention du sophy de Perse à la conservation de la chrestienté. De ce le Grand Seigneur prenant ombraige, outre que force revoltes et seditions ja commencées en ses estats luy obligeoyent, il envoya en France vers le roy pour ambassadeur ung sien medecin confident qui estoit François et chrestien, bien que jamais ils n'employent en leurs affaires aucuns chrestiens; lequel presenta au roy, de la part du Grand Seigneur, ung grand cimeterre et ung poignard dont les gardes et fourreaux estoyent d'or enrichis de rubis, avec ung fort beau bouquet et panache de plumes de heron, liées et attachées ensemble par le bout avec de l'or, tout recouverts de turquoises et saphirs, et supplya Sa Majesté de moyenner quelque accommodation et treve entre luy et l'empereur, qu'il sçavoit se vouloir unir avec tous les autres princes chrestiens pour le troubler, et sur tout qu'il obligeast de faire rappeler M. de Mercœur, prince françoys, qui, sous le nom et les armes de l'empereur, causoit de grandes apprehensions dans ses estats, tous ses baschatz croyans par une vieille prophetie et oppinion du pays qu'il n'y avoit que les François qui puissent ruiner l'empire des Hottomans. A quoy Saditte Majesté, apprès l'avoir remercyé des beaux presens de son maistre, luy respondit qu'il feroit tousjours ce qu'il pourroit justement pour contenter ledit Grand Seigneur, y estant obligé par l'antienne amityé qu'ils avoient ensemble, mais qu'il avoit juste occasion de se plaindre de ce que, au prejudice de leurs antiens traittés, il avoit despuis peu accordé aux Angloys de pouvoir trafiquer par tous ses pays soubs une autre banniere que celle de France, et de plus qu'il souffroit qu'un nommé Amurat Rais, insigne corsaire et piratte, se retirast en Alger et y emportast tout ce qu'il vouloit sur les costes de Provence et autres de France, dont il demandoit justice et reparation audit Grand Seigneur, et que pour ledit sieur de Mercœur il estoit prince de la maison de Lorraine souveraine, avoit levé ses trouppes en Allemaigne et en Lorraine, et avoit pris sans son sceu la lieutenance generalle de l'empereur, et ainsy ne despendoit pas de luy d'y remedier et le retenir. De telle sorte que ledit medecin ambassadeur s'en retourna vers le

Grand Seigneur quasy aussy sçavant comme il en estoit party, le roy l'ayant grattifié de presens selon la coustume de telles ambassades.

En ceste mesme année, une certaine cloche, que l'on estime miraculeuse en Arragon pour avoir esté veue plusieurs fois sonner toute seulle et avoir presagé de grands changemens et accidens, continuant ses miracles, et paroissant en mesme temps ung certain homme qui se disoit dom Sebastien de Portugal, les Portugais se resveillerent au bruit de ceste cloche, et voulurent faire croire à toute la chrestienté que c'estoit veritablement leur roy, estant certain que, soit par veritté ou par supposition et artifice, ledit homme avoit plusieurs marques, et donnoit de tres-particulieres enseignes pour se faire estimer tel qu'il se disoit; à quoy servoit grandement la haine que tous les Portugais ont contre la domination espaignole où ils sont maintenant reduits; mais d'autre costé le roy d'Espaigne, comme tres interessé en cela, fist sy bien que ledit homme fust prins et arresté par les Venitiens, en sorte que de leurs mains il tumba en celles du grand duc de Florence, qui, soit par crainte, soit par raison, le remist appres à la misericorde du roy d'Espaigne, qui le fist mettre prisonnier, puys apprès comme sorcier à la chesne dans ses galleres où il est mort despuys, n'ayant esté seul ce pauvre miserable qui a eu le dessein de se qualiffier dom Sebastien, roy de Portugal, plusieurs autres ayant tasché de persuader la mesme chose, qui ont esté aussi punis de leur supposition. A la verité la chose n'est pas sans quelque sujet d'oppinion et d'ombrage, et vault bien la peyne de se deguiser et se hazarder. Mais tout cela est à present inutile, car le royaume de Portugal est en mains si fortes et puissantes, que tous les signes et droits des plus apparens du monde n'y gaigneroyent jamais rien que par force.

En ceste mesme année 1601, il y eust une batterye en Espaigne d'un nepveu de M. de La Rochepot qui y estoit ambassadeur pour le roy, et autres sieurs gentilshommes françois qui, se baignans, eurent quelques parolles avec des gentilshommes espaignols, desquelles ils vinrent aux coups, et demeura sur la place quelques ungs des premiers desdits Espaignols; de sorte que le roy d'Espaigne voulut en faire faire justice, commanda que l'on prist lesdits gentilshommes françois en quelque lieu qu'ils fussent, lesquels s'estans retirés dans le logis dudit sieur de La Rochepot ambassadeur, en furent enlevés de force par les officiers de la justice nonobstant touttes remonstrances et allegations du droit de franchise et seureté qui doit estre gardé aux logis des ambassadeurs; dont le roy adverty, se sentant offensé de telles violences, manda l'ambassadeur d'Espaigne qui estoit près de Sa Majesté, et le chargea de mander au roy d'Espaigne son maistre que, s'il ne luy faisoit raison de ceste offense receue en la personne de son ambassadeur, il auroit occasion de s'en plaindre et ressentir, et de ne le tenir plus pour son amy, et commanderoit audit sieur de La Rochepot son ambassadeur de venir, et à tous ses subjects de n'avoir plus aucun trafic ny commerce avec ceux dudit roy d'Espaigne.

Après ces discours tenus et ressentimens declarés, le roy, comme très-advisé et prevoyant, se resolut de faire une course sur la frontiere de Picardye pour y donner ordre, de peur que l'archiduc, qui estoit grandement armé au siege d'Ostende, n'eust charge ou ne prist occasion d'executer quelques entreprises ou mauvais desseings sur ces mescontentemens. Et pour ce Sa Majesté s'en alla passer quelques jours à Verneuil, comme il faisoit assez souvent, et tout d'un coup partist de là avec une legere suitte et equipaige, et s'en alla à Amiens, et de là aux autres places de la frontiere et jusques à Callais, où estant Sa Majesté, les archiducs de Flandres l'envoyerent visitter par le comte de Sore, et le roy leur envoya M. le duc d'Esguillon, fils aisné de M. du Mayne, de sa part à Bruxelles pour leur oster la crainte qu'ils avoyent de l'avoir veu approcher, et les asseurer qu'elle n'avoit autre intention que de conserver la paix et l'amityé qu'elle avoit promise à tous les princes ses voysins, estant seullement venue à cette frontiere pour y apporter quelque ordre, s'asseurant aussy que le roy d'Espaigne luy feroit bientost raison d'une violence et procedure extraordinaire qui s'estoit faitte en Espaigne au logis de son ambassadeur, qu'autrement il s'en ressentiroit. Et comme ceste batterye et bourrasque d'Espaigne sembloit

peu à peu s'allumer, et que chascun s'imaginoit qu'elle seroit cause que ces deux roys recommenceroyent la guerre, le pape, pere commung de tous, intervint pour en destourner le mal et redemander par son nonce en Espaigne ce nepveu de M. de La Rochepot et autres gentils hommes françoys qui estoyent prisonniers et près d'estre condempnés; lesquels le roy d'Espaigne ne luy peust ny oza refuser, tellement qu'ils furent envoyés à Sa Saincteté, laquelle aussy tost les remit ès mains de M. de Bethune, lors ambassadeur du roy à Romme, avec prieres de Sa Saincteté au roy de les chastier luy mesme et oublier ce qui s'estoit passé d'aigreur en ceste affaire, et demeurer tousjours en bonne amityé avec le roy d'Espaigne. Et ainsy s'accommoda ceste affaire par la prudence et l'authorité du pape, sans laquelle elle pouvoit aller plus loing; et est vray que la personne, authorité et dignité du pape sert de remede à tous les maux et brouilleryes de la chrestienté.

Pendant que le roy fust à Callais, la reyne d'Angleterre en ayant advis l'envoya visiter par le milord Edmond son principal confident; et le roy y envoya apprès le mareschal de Biron qui se treuva près de Sa Majesté en ce voyage, lequel en fut merveilleusement bien receu, tant à cause de la grande amityé et respect que ladite reyne portoit au roy, que pour la grande reputation et estime dudit mareschal de Biron par tout; et le roy luy donna ceste commission à dessein de contenter cest esprit ambitieux, l'employant honnorablement et essayant de conserver cet excellent homme, qui neantmoins s'alloit tousjours peu à peu embarrassant dans ses mauvaises menées, ou au moings luy faire veoir en Angleterre, par l'exemple tout recent du comte d'Essex, la fortune ordinaire que courent les brouillons et conspirateurs en ung estat; et de fait il arriva comme par fatallité ce que le roy s'estoit imaginé : car la reyne d'Angleterre, parmy infinis complimens et carresses qu'elle faisoit continuellement audit mareschal, luy monstra ung jour sur le hault de la tour de Londres grande quantité de testes d'hommes punis pour avoir conspiré contre son estat, et entre autres celle dudit comte d'Essex que ledit mareschal reconneut pour l'avoir autresfois veu; et sur ce subject ceste princesse, avec son eloquence et jugement admirable pour une femme, dit audit mareschal infinies belles choses contre les conspirateurs, blasmant la trop grande clemence du roy en cela; dont ledit mareschal devoit faire son proffit s'il eust esté bien saige; mais il avoit mené avec luy en Angleterre, M. le comte d'Auvergne [1] comme inconneu, lequel estoit de mesme caballe et luy maintenoit.

Apprès que le roy eust fait sa ronde et course le long de la frontiere de Picardye, et y eust mis et laissé l'ordre et police qu'il desiroit, nous nous en retournasmes à Fontainebleau où la reyne accoucha heureusement, apprès de grandes et longues douleurs, de monseigneur le Daulphin, despuys nommé Louys, lequel fust le lendemain ondoyé par M. de Sens, grand aumosnier, en attendant que l'on le fist baptiser, par la naissance duquel toutte la France receust une joye incroyable, chascun estimant que Dieu, qui aime ceste monarchie, avoit voulu faire ceste grace particuliere à Leurs Majestés de leur donner ung fils pour asseurer et combler de prosperités cest estat. Les actions de graces publiques, feux de joye et autres plus grandes preuves d'allegresse, en furent aussy rendues par toutte la France; tous les princes mesmes envoyerent vers Leursdittes Majestés pour s'en resjouir, et le pape n'oublya ses complimens et benedictions paternelles avec le present accoustumé des langes benistes, et en faire rendre actions de graces dans les esglises de Romme. La grande duchesse envoya aussi ung excellent berceau avec l'ornement à la grandeur de cet enfant donné de Dieu.

Et comme il sembloit que la bonté de Dieu destinast dès l'heure les alliances et mariages qui, par sa grace, ont esté despuis faicts entre ces deux puissantes monarchies de France et d'Espaigne, le 22 du mesme moys de septembre audit an 1601 la reyne d'Espaigne accoucha aussy d'une fille despuys nommé Anne-Marie Mauricie, tellement que ces deux enffans se sont treuvés nais à cinq jours l'ung de l'autre pour estre après conjoints ensemble par mariage au bien general de la chrestienté, comme nous le dirons en son temps et lieu. Et si la France receust contentement d'avoir ung dauphin,

[1] Frère de la marquise de Verneuil.

l'Espaigne n'en eust pas moing pour ladite infante, car ce royaume n'est subject aux lois salliques comme le nostre, et les filles au deffault de masles peuvent succeder à la couronne.

En ce mesme moys de septembre le roy fist l'establissement d'une chambre royale ou de justice à Paris, pour la recherche de toutes les malversations des finances et comptables de ce royaume, où l'on travailla quelque temps; et sembloit que cela pouvoit servir de terreur et d'exemple pour l'advenir : mais le tout demeura à la fin par une composition de notable somme d'argent que le roy prist desdits financiers, à regaller [1] sur tous, tellement que les innocens, s'il y en a, en payerent leur part comme les plus coupables. Peu de jours apprès la naissance de mondit seigneur le dauphin le roy se desroba de toutte la court qui estoit fort grosse à Fontainebleau, et laissant la royne faire ses couches, s'en vint à Paris avec fort peu de personnes, et de là aussy tost gaigna Verneuil, où il trouva la marquise de Verneuil aussy preste d'accoucher; et n'eusmes pas demeuré deux jours là que ladite marquise accoucha d'un autre fils [2], tellement que les enffants venoient au roy de tous costez, tant droict que gauche; et si l'on avoit tesmoigné grande allegresse et tiré force canons pour la naissance de monseigneur le dauphin, pour celui-ci l'on n'en fist pas moingts à Verneuil, mais à proportion, et les feux de joye qui s'y firent furent petits, car il n'y eust que les pistollests des gardes qui tirerent; et neantmoings, pour contenter l'esprit trop ambitieux de ceste femme, toutte ravye de se veoir ung fils et qui se portoit bien, le roy voullut qu'on y fist ce que l'on peust; et me souvient qu'apprès la naissance de cest enffant le roy me commenda de le faire ondoyer; et comme je luy remonstray qu'il valloit mieux, ce me sembloit, le faire baptiser tout d'un coup, sans s'obliger à une autre foys d'y faire plus de despence, le roy me respondit que son fils le dauphin ne l'ayant point encore esté, il ne vouloit pas que celuy-là le fust, et qu'il vouloit qu'ils fussent freres de nom et de beaucoup d'autre chose; ce sont les propres termes qu'il me dist, tant ce prince estoit coiffé et amoureux de ladite marquise.

Apprès tous ces accouchemens passés, et que le roy fust retourné et demeuré encore quelque temps à Fontainebleau, les brouillards l'en chassant à la fin, toutte la court se rendist à Paris, où l'on passa tout l'hyver aux occupations ordinaires; et ainssy se coulla et acheva le reste de ladite année, sans aucune autre chose remarquable.

[1] Répartir également.

[2] Le duc de Verneuil, mort en 1682.

FIN DES MEMOIRES DE PHILIPPE HURAULT.

MEMOIRES

DE

JACQUES PAPE,

SEIGNEUR DE SAINT-AUBAN.

MEMOIRES

DE

JACQUES PAPE,

SEIGNEUR DE SAINT-AUBAN.

(1572) Ayant eu l'honneur d'avoir esté nourry près de M. l'admiral de Chastillon, je me treuvay, le vingt et uniesmes d'aoust 1572, près de luy lorsqu'il fut blessé par Mauravel[1] d'une harquebuzade aux deux bras. Nous essayames, quelques gentilshommes qui estions tous de la maison dudit seigneur, d'enfoncer la porte du logis d'où l'arquebuzade avoit esté tirée, et, n'en pouvans venir à bout, suivismes M. l'admiral en son logis, où estans M. de Ceré[2] et moy, supliasmes M. de Teligny de monter à cheval pour suivre ledit Mauravel, lequel nous avions entendu estre sorty dudit logis par la porte de derriere et monté à cheval. Ledit sieur de Teligny nous retarda quelque temps : enfin ledit sieur de Ceré et moy estans montez à cheval sortismes de Paris par la porte Saint-Anthoine, par où le meurtrier avoit passé ; et, estans à Charenton, nous prismes un serviteur de M. George de Lormoy qui tenoit un cheval en relais audit Mauravel, et portoit le manteau gris que ledit Mauravel avoit au sortir de Paris. L'ayant donc arresté le laissasmes prisonnier à Villeneufve-Saint-George entre les mains du lieutenant dudit lieu, et en advertismes par un billet escrit et signé de ma main M. de Teligny, lequel luy fut rendu ; et sur cet advis il y envoya le lendemain samedy messieurs de Valevoire, de Moreau, de Merle, le jeusne Beaufort appellé des Aureaux, et quelques autres qui l'amenerent à Paris aux prisons du Four-L'Evesque. Soudain, après avoir depesché le susdit billet, M. de Ceré (qui fut depuis tué à une sortie de Brouage, lorsque M. du Mayne le tenoit assiegé) et moy passasmes outre droit le chemin de Melun ; et estans près de Corbeil, au chemin qui va à Blandy, nous trouvasmes que ledit meurtrier s'estoit jetté dans la maison de M. de Chailly. Le pont-levis estant levé et les flancs garnis d'arquebuses, fut cause que nous couchasmes près ladite maison, croyant que le meurtrier ne s'y tenant point asseuré, deust passer outre, mais ce fut en vain ; ce qui nous obligea de nous retirer près de M. l'admiral qui estoit logé à la rue de Betisi, où le massacre commença le 24 d'aoust 1572, duquel je laisse le discours de ce qui s'y passa aux historiens. Pour moy je fus fait prisonnier par le prevost de La Mardeille, et conduit en sa maison près la porte de Bussi, où je veis massacrer quantité de gens près de moy à coups de poignard. Soudain qu'il en avoit tué un, on me prenoit par le colet avec le poignard tout sanglant ; par trois fois je feus pris et par trois fois laissé, et demeuray en cette incertitude de la vie durant quinze sepmaines : Dieu sçait comme quoy gardé et en continuelles alarmes. Pour les mettre au long il s'en feroit un volume : tantost on disoit que la reyne avoit dit que j'estois un mauvais garnement, tantost que j'estois de l'entreprise d'Amboise ; enfin je feus conduit à la conciergerie et feus accaré[1] à messieurs de Briguemaud et de Cavaigues le jour qu'ils furent deffaits, lesquels on sollicita bien fort de m'accuser, mais jamais ne le voulurent faire, ains desadvouerent que ce fust moy qui eusse suivy Mauravel, car il ne me falloit pas plus grand crime pour me faire perdre. Après donc que je fus sorti de prison je revins à ma maison du Dauphiné, où je sejournay quelque temps, et jusqu'à ce que M. de Chastillon m'envoya querir à Montpelier, sur le temps que le roy de Navarre luy avoit envoyé ses commissions pour commander en Rouergue, avec l'estat de colonel de son infanterie, qui fut en l'an 1586. Il me fit l'honneur de m'offrir, ou sa lieutenance au gouvernement de Montpelier, ou celle de sa compagnie de gendarmes, de laquelle je fis plustost eslection que de m'arrester

[1] Maurevert. — [2] Seré.

[1] Confronté : de *care*, chair, figure.

à Montpelier et y demeurer oisif, et me pressa en telle sorte que je n'eus moyen de luy faire une grande troupe; car dès que je fus chez moy je receus plusieurs reïterées depesches dudit seigneur pour l'aller trouver, comme je fis, et le trouvay desja engagé au siege de Coupeyre près de Milan[1]. Il fut porté à ce dessein par les advis de ceux de Milan, sous infinies belles promesses qu'ils lui firent de luy fournir tout ce qui seroit necessaire pour faire venir cette place en raison, auquel siege je le trouvay fort enfourné, luy ayant son abord merveilleusement bien reussi, ayant pris tous les faux-bourgs dudit lieu fort heureusement, excepté un, lequel peut-estre fut mieux deffendu et moins vivement attaqué. Lesdits faux-bourgs estoient de mauvaise advenue, bien fermez de bonnes et fortes murailles, flanquez de bonnes tours et garites, de sorte que si le moindre eust esté bien debatu, estoit suffisant d'endurer les quatre cents coups de canon qui furent depuis tirez à la haute ville où estoit leur principal fort. Il a ja esté dit que M. de Chastillon fut embarqué en ce siege cedant aux passions de ceux de Milan qui avoient promis des merveilles; de fait ils portarent de grandes despenses pour le secours des blessez, pour les vivres du camp; mais quant aux munitions ils baillerent leurs pieces qui estoient un canon et une coleuvrine et une moyenne et quelques soixante ou quatre-vingts balles; les restes des balles il falloit attendre du jour à la la journée que les fondeurs les eussent faites, desquelles pour toute diligence ils n'en faisoient que quatre tous les soirs, et les portoit-on comme cela de quatre à quatre: de sorte que cette longueur donna moyen aux ennemis de donner à cette place tout le secours necessaire, et enhardit et asseura tout ce qui se peut dire les assiegez. Quelques cinq jours après mon arrivée audit siege, M. de Chastillon m'envoya à Milan pour remonstrer aux consols ce qui estoit de leur devoir; pendant que j'y estois, ceux de Coupeyre furent secourus, en plain midy, de cent cinquante harquebusiers par les sieurs de Camps de Rouergue. Nonobstant ce secours M. de Chastillon ne se resolut moins à poursuivre son siege, tousjours poussé par l'esperance que ceux du pays lui donnoient que tant plustost ils seroient à la faim, luy faisant entendre qu'ils avoient faute de vivres, dequoy nous ne vismes jamais apparence quelconque, ains l'issue nous monstra qu'ils en avoient quasi plus que nous. Ils furent assiegez le cinquiesme jour d'aoust 1586, et environ la fin dudit mois leur vint un autre secours en plein midy, d'environ huit cens harquebusiers et deux cens bons chevaux, la pluspart de noblesse, conduits par un fort brave gentil-homme nommé M. de Vezin, vieux chevalier de ce pays-là. Dès que ces troupes furent à deux mille pas des nostres, à une assez belle campagne, ils firent la ceremonie qui s'ensuit; c'est que les gens de cheval mirent pied à terre avec les huit cens harquebusiers, beurent et mangerent ensemble, laquelle manducation ils appellerent l'agneau paschal, levant les mains au ciel avec serment solemnel: premierement de ne s'arrester qu'ils ne fussent à nostre artillerie et qu'ils ne l'eussent gagnée; secondement, de ne sauver la vie à homme du monde d'entre nous qu'à M. de Chastillon, pour en faire un present au roy: et sur cette resolution, ayans ordonné de leur combat, ils marcherent droit à nous, qui n'eusmes advis de leur venue qu'environ peut-estre un demy-quart d'heure avant que de les voir venir, et par un petit garçon bien malestru qui par cas fortuit se trouva au quartier d'où ils venoient, pour aller chercher des amandes freches pour un pauvre soldat malade duquel il estoit laquais. Ce petit espace de temps nous donna loisir de nous rendre au logis de M. de Chastillon, où il estoit avec des principaux de ses troupes, au lieu où estoit placée nostre artillerie, où nous ne fusmes pas plustot arrivez, que nos sentinelles des costeaux accoururent à nous: de sorte que tout ce que M. de Chastillon eust peu faire avec un très-grand loisir et toute la commodité du monde, il le fist en ce petit espace de temps (qu'est, ce me semble, une des belles preuves qu'on sçauroit desirer d'un capitaine), qui fut de commander soudainement certain nombre d'arquebusiers de chaque compagnie, selon qu'elles estoient ou fortes ou foibles, avec quelques capitaines pour les commander, ausquels il ordonna de s'aller loger dans une vigne qu'il leur monstra bien clause de muraille, qui leur pouvoit servir de parapet, où ils ne pouvoient estre forcez, d'autant qu'elle fesoit un carrefour

[1] Milhaud.

du chemin d'où les ennemis venoient, et d'où les nostres leur pouvoient faire voir le salue de leurs harquebusades très-àpropos. Mais cette prevoyance, executée avec cette prompte resolution, ne servit de rien à ce seigneur, par la lascheté des capitaines qu'il y avoit commandez, lesquels quoy qu'ils fussent logez comme a esté dit, neantmoins, voyant venir l'ennemy, n'en attendirent jamais la pointe, ains, sans tirer harquebusade, s'en revindrent honteusement à nous, les capitaines monstrans le chemin aux soldats de fuir; dont M. de Chastillon se treuva extremement perplex, et print avec lui tout ce qu'il peut ramener de ces fuyards, qui fut environ cent cinquante harquebusiers, ausquels il tachoit de remettre le cœur au ventre et les ramener au combat. Cependant nos chevaux arriverent, tantost l'un, tantost l'autre, lesquels je rengeay près de moy, et nous meismes en queue de l'ennemy, qui fit entrer ses gens de pied fort paisiblement; mais lors qu'ils voulurent ressortir je me treuvay entre deux, toutesfois à quartier avec ma petite troupe qui n'estoit, à cause de la proximité de Millan, que de vingt-deux chevaux. M. de Chastillon de l'austre costé rallioit tout ce qu'il pouvoit d'arquebusiers, avec lesquels il vint aussi prendre place en teste des ennemis; de sorte que leur cavalerie craignit de se treuver enfermée dans un destroit de chemin qui estoit à trois cens pasde là sur leur retraite. Ce qui les confirma en cette opinon fut aussi que, voyant qu'ils fesoient retirer leurs harquebusiers à cheval, je criay: « Infanterie, gagne l'estroit! » Sur cette voix ils ne s'esbranlerent seulement, mais le voulurent gagner eux-mesmes en toute diligence et en desordre. Sur ce desordre je fis ma charge à leur queue, qui nous succeda comme sur des personnes fuyantes qui ne nous monstrerent le visage qu'après avoir gagné cet estroit; mais Dieu voulut que nous nous trouvasmes quatre en teste qui fismes si ferme qu'ils ne purent passer outre. Ces quatre estoient messieurs de La Vaquerasse, de Lussan l'aisné, capitaine Pagesi et moy: ledit Pagesi me secourut merveilleusement bien contre quelques-uns qui m'avoient entrepris par leur costé droit et me donna loisir de mettre mon pistolet hors du fourreau, le coup duquel porta si heureusement contre un qu'on nommoit le sieur de Montferrier, qu'il en fut atteint par la teste, dont il tomba si soudain, que tout le reste en reprint encore la fuite jusques près d'un lieu fort appellé Riviere, où quelque soixante chevaux tournerent encore visage sur nous. J'en avois quelque huict ralliez près de moy; et regardant derriere, j'en vis venir encore une douzaine pour se joindre à moy; mais je ne sçay par quel malheur ou meschanceté les huict et les douze des nostres estans joints à moy, et voyans que l'ennemy venoit à la charge avec beaucoup de consideration et de froideur, lorsque je fus avancé à huict ou dix pas des ennemis, et meslé parmy eux, ils me laisserent seul, et prindrent tellement la fuite à la veue des ennemis et à mon deceu, que ce fut un vray miracle de me voir ressortir du milieu d'eux: car Dieu sçait comme ils m'entreprindrent et enveloperent; mais aussi il leur lia les mains, et certes desploya les miennes à me faire faire place, et assista en telle sorte que j'en eschapay avec trois grands coups d'espée sur mon chapeau, cinq sur mon cheval qui ne lui tirerent une seule goute de sang, et un petit sur la main gauche. J'avois à la verité un bon cheval turc qui me servit très-bien; mais j'estois bien tant plus desavantagé en mes armes, n'ayant que la seule cuirasse, mesmes une cuirasse legere et dorée sans acoustrement de teste, ne brassaux, ne bottes. Tant y a que Dieu m'ayant developpé et sorti de leurs mains, quoyque je criasse à plaine voix à nos gens de tourner visage je ne les pus attraper qu'à cinq cens pas du lieu où ils me laisserent. Enfin, les ayant arrestez, si j'eusse encore esté creu, nos affaires se fussent merveilleusement bien portez pour l'effroy qui estoit entre les ennemis; mais je demeuray seul en opinion, chacun disant que c'estoit assez fait. M. de Lussan, ayant son cheval blessé, et escarté dans une vigne, vit jouer l'histoire de ma delivrance, après laquelle, ne pouvans faire autre chose, nous rendismes graces à Dieu sur le champ, où nous ne recogneusmes avoir perdu que deux hommes, à sçavoir le capitaine La Forge, mareschal des logis de nostre compagnie, et un gendarme nommé capitaine La Ruë, et trouvasmes que M. de Chastillon de son costé avoit renfermé leur infanterie dans la place. L'ennemy y perdit son drapeau, et quarante armes, la pluspart gentilshommes, du nombre desquels estoient messieurs de Roquelaure, de Rilhac, de Balsac, les deux Montfer-

riers, de Vennac, de Nestiers, de La Garrigne, le commandeur de La Boissonnade, et autres desquels ne sceusmes les noms.

Ce petit combat porta un tel espouvantement à l'ennemy, que depuis nous ne les vismes jamais paroistre qu'avecque l'armée de M. l'admiral de Joyeuse. De fait, si nos gens de pied n'eussent fait le mauvais office qu'ils firent encore depuis à M. de Chastillon, nous estions à la fin pour emporter cette place par la necessité, car ils restoient dedans gens au double de nous qui estions dehors. Le mauvais trait donc que fit nostre infanterie fut tel: c'est que M. de Chastillon ayant eu advis du capitaine La Roche, qui commandoit à Mareujols en l'absence de M. d'Andelot, de la venue de ladite armée, de laquelle on debvoit debander cinq ou six cens chevaux pour le secours de Compeyre, et que nous devions avoir sur nos bras le jeudy de la semaine où nous estions, dès le mercredy au soir, après que nos gardes furent posées, il fit amener à Millan nostre artillerie et nos bagages, le plus secrettement qu'il fut possible; et, après avoir fait entendre sa deliberation à ses capitaines, et commandé que chacun fust en cervelle en son retranchement, il nous print tous les gens de cheval et tout autant d'harquebusiers que peusmes mettre à cheval, pour aller à trois ou quatre grandes lieuës au rencontre des ennemys, et là prendre nostre ambuscade dans un bois, pour voir ce que nous eussions peu entreprendre sur eux, fust à leur teste ou à leur queuë, ou autrement, pour, le fait executé, venir reprendre nos logis, ou bien, failly, reprendre nostre retraite sur les bras de nos gens de pied, pour tous ensemblement nous retirer à Millan; à quoi toute l'armée ennemie ne nous eust sceu empescher. Mais l'advertissement se trouvant faux, nous eusmes l'aller pour le venir, et nos gens de pied, dès qu'ils virent la pointe du jour, par deliberation qu'ils prindrent après nostre despart, meirent chacun le feu à ses loges, et se retirerent à Millan, contre l'exprès commandement de mondit sieur de Chastillon, lequel s'estoit aussi engagé de parole à les revenir treuver, pour en cas de besoin, comme dit a esté, nous retirer ensemble; ce qui demeura impuny (comme sont d'ordinaire les fautes qui se commettent aux guerres civiles), à cause de la necessité qu'on avoit d'hommes. Bien-tost après l'armée de M. de Joyeuse se jetta sur le Givaudan où commandoit M. d'Andelot, et prindrent d'abordée une petite villette appellée le Malzyjou, qui ne leur cousta gueres, parce que, dès que les premieres trouppes de ladite armée aborderent ladite villette, le gouverneur et son lieutenant firent une sortie sur eux où ils furent tous deux tuez; de sorte que ceux qui resterent se rendirent sans grande ceremonie. Delà cette armée passa outre, et vint à Mareujols, où ils ne trouverent non plus gueres de resistance, pour estre ladite ville mal pourveuë d'hommes, M. d'Andelot estant au Languedoc pour y chercher secours et moyen de resister à cette armée; de façon qu'ils n'y trouverent autres estrangers que ce capitaine La Roche, duquel est fait mention cy-dessus, qui n'avoit que sa compagnie de gens de pied, lequel La Roche, quoy qu'il fust vieux soldat et homme duquel on faisoit beaucop d'estat, fit neantmoins sa capitulation si mal, que tous ses soldats et tous les habitans de cette ville furent traitez avec toutes les cruautez qu'on sçauroit jamais exercer sur les plus barbares du monde. Toutes especes de meschancetez y furent commises, grands meurtres, larcins innumerables, estant ceste ville fort opulente, les pauvres femmes et filles quasi toutes violées; et, pour ne laisser rien en arriere, bruslerent la ville qui estoit belle, riche et bonne. On attribuoit à M. le baron de Sainct Urdal d'avoir esté autheur de ces grands desordres; s'il est vray, sa fin n'a esté guere heureuse.

Nous nous mismes en chemin avec M. de Chastillon et M. d'Andelot pour la secourir, et y fussions entrez à point nommé si nous eussions eu un homme du pays qui nous eust guidez; mais il n'y eut jamais moyen d'en trouver un: de sorte que la pluspart du chemin que nous fismes fut sous la conduite des pauvres femmes que pouvions prendre dans des villages ouverts; tant y a que nostre acheminement servit de beaucoup aux pauvres reschappez de Mareujols, qui trouverent plustost retraite qu'ils ne s'attendoient. Les premiers qui nous en apporterent les mauvaises nouvelles furent ledit La Roche qui y commandoit, son lieutenant et son enseigne, qui arriverent sains et saufves, et bien chargez d'or et d'argent. Ledit La Roche montoit un beau et fort cheval d'Espagne, poil

de loup des plus beaux qui se puissent voir; ils ne nous seurent dire comme l'affaire s'estoit passée, ny la forme de sa capitulation ny l'estat de la ville ny de ses soldats, ny qui s'estoit sauvé ou demeuré, tant l'effroy ou la meschanceté avoient gagné de place en son ame, qui monstroit que son principal soin avoit esté de se garantir, et son argent et ses commoditez qui luy furent conservez par un nommé M. de Drujas [1], qui estoit celuy avec lequel il avoit parlementé; de fait qu'on disoit tout communement que c'estoit mesme La Roche qui avoit le premier demandé à parlementer. Il ne laissa pour tout cela d'estre le bien venu, et je pense que je fus celuy qui luy en dis des plus grosses paroles en la presence de M. de Chastillon, lequel en particulier reprouvoit infiniement sa procedure; mais en sa presence, tant pour la bonne opinion qu'auparavant il avoit conceue de luy, que pour son aage qui surpassoit cinquante ans, il ne luy en dit jamais une parole de travers. Ledit seigneur s'attendoit bien que M. de Montmorency fulmineroit fort contre ledit La Roche; mais il n'en eut qu'une mauvaise mine pour quelques jours, après lesquels il fut le bien veu et bien venu de tous costez, sans recherche ne reprehension quelconque. De fait, le temps est tel aujourd'hui que celuy qui va droit ne reçoit que calomnies et traverses, et celuy qui est le plus insolent et qui commet le plus de meschancetez est le mieux veu, recogneu et estimé. Le temps que nous employasmes à ce secours fut cause de nostre ruine, parce qu'il nous empescha de pouvoir rien faire en Roüergue, à cause que le pays fut occupé de l'armée ennemie, laquelle de Mareujols alla assieger le chasteau de Peyre, et l'emporta; après quoy elle hyverna audit Roüergue pour prendre ou Milhau ou Severac, ayans faits à quatre lieuës et à une lieuë desdites places des gabions, mais n'attaquerent l'une ne l'autre, de peur de dissiper leur armée qui estoit composée de vingt et deux mille hommes de pied et plus de quinze cens bons chevaux; joint que M. de Chastillon avoit pourveu à la deffence de Severac, où commandoit M. d'Andelot; et pour luy, qui estoit à Milhau, il en eust fait dire droict. Cependant nous prismes M. de Bonivet prisonnier, et taillasmes en pieces sa compagnie de gendarmes qui estoit fort belle. M. de La Vacqueresse fit cette execution accompagné des troupes de M. le comte de Montgomeri, lequel disposa du butin à sa volonté. M. de Montaignac y eust aussi sa compagnie entierement deffaite, et ne luy resta que son drapeau, que trois de ses gendarmes deffendoient dans un logis. Cette deffaite advint par une course que j'avois faite le jour precedent avec quatorze armez et vingt harquebusiers à cheval, avec lesquels je me trouvay au milieu de l'armée de M. de Joyeuse, et vis partie de ses troupes s'assembler à un village nommé Luseran, auxquelles j'avois donné l'alarme, et me retiray à Milhau, qui estoit à quatre grandes lieuës, et remarquay les logis de ladite armée et les villages où elle estoit, parce que j'estois sur un haut. Estant à Milhau, je trouvay M. de Chastillon qui estoit allé battre l'estrade d'un autre costé, au retour de laquelle je luy dis le succez de la mienne, l'estat des logis de l'armée ennemie; et là dessus il commanda, de seize compagnies qu'il avoit à Milhau, seize hommes de chacune, et des capitaines pour les commander, et les fit partir avant luy, donnant le rendez-vous au bois où le jour precedent j'avois fait mon embuscade; mais à cause d'une grande pluye fismes retirer l'harquebuserie, et prismes les armez à cheval et nos armes d'aste [1], avec lesquels donnasmes à quatre villages, aux trois desquels ne trouvasmes que fort peu de gens, et au dernier la compagnie dudit sieur de Montaignac qui ne faisoient que venir de leur garde, estans encore tous armez et leurs chevaux scellez. Il y eut vingt gentils-hommes tuez et vingt-et-deux prisonniers, soixante bons chevaux prins et force autre bagage. Nous eusmes sur nostre retraite huit cens chevaux; mais il est vray que, lorsqu'ils nous attraperent, nous avions le pays avantageux, et amenasmes leurs chevaux et leurs armes ja prises. M. de Joyeuse alla attaquer un chasteau appellé Eysseve, appartenant au roy de Navarre; M. de Chastillon y envoya le capitaine Simon d'Aiguemortes avec sa compagnie, lequel après avoir soustenu un assaut dans cette mauvaise place que le canon perçoit à jour, il se retira avec sa troupe par un si mauvais pays qu'il y laissa ses armes. Ce

[1] Pierre de Saint-Martial, sieur de Drugeac, prevôt de Clermont-Ferrand, très-attaché au roi.

[1] Lance

soir-là M. de Chastillon donna au quartier de M. d'Humieres, où il print cinquante chevaux, et au partir d'Eysseve M. de Joyeuse quitta le pays de Roüergue, et s'en alla en Gascogne assieger Salvaignac; qui donna sujet à M. de Chastillon de congedier tous ses gens de pied, ne laissant qu'une compagnie à Severac, et l'autre à Milhau. Ce peuple de Milhau se voyant sans danger de siege, et saouls d'un gouverneur qui ne despendist d'eux, se resolurent, par une grande perfidie et marque d'ingratitude, à me tuër dans le presche, et après de chasser la garnison; mais Dieu voulut que j'allay à Saint Roman, et à mon retour trouvay les portes de Milhau fermées, ayant iceux donné un coup de petard à la porte de Leyrolle où estoit l'artillerie, et forcé un caporal qui la gardoit avec dix soldats. M. de Chastillon avoit donné charge de ladite garde et de celle du chasteau au capitaine Saurin de Conisson, lequel fut prins au collet et traitté fort indignement. Tellement qu'ils chasserent ladite garnison, et retindrent partie de leur bagage et tout le mien pour recompense des bons services que je leur avois rendus. J'avois obmis que, lorsque M. de Joyeuse nous marchandoit avec son armée, il nous fit une embuscade de neuf cens chevaux, parce que nous estions assez libres de sortir à tire bonnet, sur-tout quand nous ne pensions avoir affaire qu'aux gens du pays. Il manda d'agasser nos vendangeurs par trente-cinq chevaux. Sur l'alarme, je me trouvay aux promenoir hors la porte de la ville, et voyant cela je me retiray, et donnay ordre au bas et au dessus de la porte dudit Milhau, et fit sortir six cens harquebusiers et M. de Lussan avec quarante chevaux, me mettant en teste des gens de pied : et m'estant enquis du nombre des ennemis, j'apprins qu'ils n'estoient que trente-cinq bien montez, et que leurs chevaux avoient la queuë d'or. Cette queuë d'or me fit comprendre que ce n'estoient gens du pays, mais plustost des courtisans avec des housses queuës de clinquant, qui fut cause que je me contentay de loger mes arquebusiers là où je me trouvay porté, fis retirer M. de Lussan à la faveur des gens de pied, et avec sept chevaux les allay trouver dans le bois où ils avoient prins leur embuscade; de sorte qu'ils se retirerent sans autre gain ne perte, et moy aussi. Mondit seigneur de Chastillon estoit pour lors à Montpellier, et Dieu sçait si ces messieurs de Milhau eussent esté bien drappez si je n'eusse bien pourveu à la porte; mais la hayne qu'ils conceurent contre moy fut cause que je fis abatre leur fauxbourg, qui estoit un très-bon logis pour les ennemis en cas de siege.

VOYAGE DE FRANCE.

M. de Chastillon, après le secours de Remolins, me fit promettre de l'accompagner en son voyage de France, et n'eus loisir de sejourner chez moy que mondit seigneur ne se trouvast quasi à mesme temps avec ses trouppes decà le Rosne, joinctes à celles de M. de Lesdiguieres, qui luy avoit promis de l'assister au passage de l'Izere. Je partis donc le cinquiesme d'aoust 1587, et prins mon chemin droit au Pont en Royans, où je trouvay mondit seigneur de Chastillon et ses troupes avec M. de Lesdiguieres costoyans d'un costé la riviere de l'Izere, et M. de La Vallette et ses forces le costoyant de l'autre, avec une telle longueur que nous sejournasmes à Sassenage ou à Vif près de quinze jours, durant lesquels nous n'eusmes jamais nouvelles des quatre mille Suisses que le sieur de Vezin conduisoit en Languedoc, auxquels nous devions faire escorte à passer la riviere de vers nous, et estre favorisez d'eux pour passer delà; mais la grande longueur que nous eusmes au long de ceste riviere, et le peu ou point d'advis qu'on avoit de ces Suisses, donna loisir à M. de La Vallette de les tailler en pieces à une lieuë de nous, et sans en apprendre chose quelconque qu'après leur deffaite. En ce mesme temps la ville de Montelimar fut prise par les ennemis au moyen d'une trahison meuë et executée par le bourreau, qui fut cause que messieurs du Poct, de Blacons et de Salles partirent en toute diligence pour se jetter dans le chasteau, d'où s'en suivit ce beau combat digne à la verité d'une memoire immortelle, que je laisse aux historiens. Revenant à nostre voyage, pour l'acheminement duquel M. de Chastillon fit tant, qu'estant logez au village de Champs (où nous eusmes les bonnes nouvelles de la reprise de

Montelimar et les mauvaises de la deffaite de quatre mille Suisses), qu'enfin M. de Lesdiguieres l'accompagna jusqu'au bourg Duysans: ce qu'il eust peu faire aussi bien devant qu'après, puisque nostre force consistoit sur-tout en infanterie, et ce pays nous estoit favorable; et de-là il nous laissa prendre nostre chemin en Savoye, et reprint le sien, emmenant beaucoup de nos soldats qui se desroboient de nos troupes. Chacun print son chemin le 24 d'aoust, et dès que nous fusmes separez, entrans en consultation de nostre passage par la Savoye, le sieur de Sarrazin, secretaire de feu M. le prince de Condé, qui avoit esté en Allemagne et veu la capitulation des reistres, opiniastra que nostre passage en Savoye, seroit paisible, mais que pour le negocieril falloit le demander d'un costé et le prendre de l'autre. Quelque raison que j'eusse au contraire, il gagna M. de Chastillon à me commander d'en estre le negociateur, quoy qu'ayant le commandement que j'avois aux troupes, je fis toute sorte d'instance pour ne quiter mondit seigneur; aussi m'en cuida-il mal prendre. M'estant advancé dès notre sortie du Dauphiné et entrée en Savoye, M. de Chastillon venant loger près de la Chambre audit pays, je passay outre avec M. Sarrazin, et prismes la poste droit à Montmeillan vers M. de Jacob, lieutenant de Son Altesse; et, passant par Ayguebelle, nous rencontrasmes dans le bourg un corps de garde d'Espagnols qui, nous ayant arraisonnez, nous laisserent changer nos chevaux à la poste, et allasmes à Montmeillan où nous trouvasmes ledit sieur de Jacob mal disposé pour nostre passage. Il y eut grande difficulté de parler à luy, mesme ne voulut parler qu'à moy, encore avec force ceremonies espagnoles, me faisant approcher tout seul de la porte de sa citadelle, conduit par un gentil-homme et un hallebardier des siens, ayant fait advancer à quelques douze pas de la porte deux mousquetaires, le mousquet sur la fourchette, demeurant luy sous le seuil de sa porte au milieu de trente ou quarante harquebusiers ou armes d'ast toutes baissées. Cela ne me garda, ayant veu la lettre que je luy rendis de la part de M. de Chastillon, de luy dire ma creance sur nostre demande de passage, sur laquelle il s'estomaqua fort, parlant de la grandeur de son prince, qui s'estoit reservé ce pouvoir à luy seul, et en avoit lié les mains et à son senat et à son conseil d'estat. Cependant, après tous discours et de colere et de douceur, enfin il trouva bon que ledit sieur Sarrasin et moy passassions outre à Chambery, suivant nos charges, afin, comme je crois, de nous empescher de retourner à nos troupes, comme depuis nous en vismes les effets. Estans donc à Chambery, nous y trouvasmes que la contagion, qui y estoit grande, en avoit fait escarter et messieurs du conseil d'estat et messieurs du senat, et ne trouvasmes à qui parler, fors à M. le president Pombel, qui nous sembloit disposé à accorder ledit passage; et de fait, recognoissant qu'estions embarquez sans biscuit, tirasmes de luy, ne pouvant mieux, un passe-port pour la seureté de nous deux, et commandement aux maistres des postes de nous fournir des chevaux. Nous voulusmes rebrousser chemin pour regagner nos troupes et prendre une traverse pour ne repasser à Montmeillan; ce qui nous fut interdit, estans d'un costé attendus à ladite traverse; et de l'autre les postillons et maistres de postes en avoient deffence expresse, mesmes celuy de Chambery ne nous voulut fournir chevaux, quelque commandement qu'il eust dudit sieur president Pombel, pour aller ny avant ny arriere, qui fut cause que nous prismes resolution de gagner pays à pied, et prendre le chemin de Geneve, esperans que peut-estre à la premiere ou seconde poste trouverions des chevaux : ce qui ne nous put arriver à la premiere et seconde poste. Lorsqu'un des nostres en marchandoit, nous estans advancez sur le chemin, peut-estre à cinq ou six cents pas du village, attendans nostre homme, arriverent durant ce sejour une vingtaine de chevaux conduits par le baron de Lasarra, qui avoit commandement de nous prendre prisonniers: de sorte qu'estans arrivez audit village, il print celuy qui y avions laissé, et, venant nous chercher, nous gagnasmes au pied peut-estre quelques cinq ou six cents pas, après lesquels fusmes prins par ledit baron, qui nous traita courtoisement, et nous mena à Romilly, où, ayant couché, partismes le lendemain, et nous mena à un village nommé Crossilles, où M. de Chastillon estoit attendu sur un pont. Mais par bon-heur s'estant ledit seigneur, dès le grand matin, advancé et laissé

ses troupes, cuidant avoir son chemin libre pour aller ce jour-là à Geneve, il se trouva aussi matin que les ennemis dessus ledit pont, où il fut arraisonné par le sieur Chonas[1], colonel de la cavalerie legere de Son Altesse, avec lequel fut arresté que M. de Chastillon ne passeroit outre de quatre heures, et jusqu'à ce que le comte Martineugue, qui conduisoit les troupes espagnoles, fust arrivé. Ce terme donna loisir aux troupes de M. de Chastillon qui estoient demeurées deux lieuës derriere d'arriver; et, estant arrivées, le terme expira, parce que M. de Chastillon, resolu de passer sans autre plus longue attente, se mit à passer en bataille, et, après sa priere faite, commença à rompre des haies, afin que ses gens fussent en estat de combat, fit ses enfans perdus, et dit qu'il vouloit passer. Là dessus, après quelques petits discours, ledit sieur de Chonas lui accorda son dit passage, et par consequent ma liberté: de sorte que je fus quitte de cette prison pour mon espée qu'on me retint, et arrivasmes ce jour-là au pont d'Arne et à Geneve, où nous sejournasmes cinq jours entiers, tant pour apprendre nostre chemin de M. de La Nouë, que pour avoir moyen de payer à nostre passage de Suisse, à quoy nous fusmes subvenus par messieurs de Geneve, par messieurs les balifs de Morges, de Lausanne, d'Iverdun, par la seigneurie de Berné, et par messieurs de Neuf-Chastel, les pays desquels nous traversasmes jusques au pays de l'esvesque de Basle, où nous ne fismes aucun logis, à cause de mille escus qu'il fit donner à M. de Chastillon. De-là nous entrasmes dans un quartier de la Franche-Comté de Bourgogne où nous estions, et estimions avoir de la besogne plus que n'en eusmes pas, parce que, dès-lors que nous abordasmes ladite Franche-Comté à un chasteau nommé le chasteau de Lomoy où toutes nos guides perdoient la tramontane près de la riviere du Doux où y a un pont, ceux dudit chasteau nous saluërent à coups de piece. M. de Chastillon m'avoit commandé premier, et m'en allay, près dudit chasteau, sçavoir ce qu'ils vouloient dire. Ils dirent que ce qu'ils en faisoient n'estoit que d'amitié; là-dessus nous alasmes saisir ce pont. Cependant nous oyons à la montagne au-delà dudit pont diverses batteries de tambours à la suisse, à l'espagnole et à l'italienne, avec grande rumeur de voix et d'arquebusiers qui tiroient quasi comme en salue, qui fut cause que j'envoyay chercher vers M. de Chastillon des arquebusiers, et en prins quelques cent cinquante et vingt-cinq armez avec moy, pour faire voye à nos troupes à un passage sur ladite montagne que je vis occupée des ennemis qui estoient en nombre de sept ou huict cens hommes, lesquels, sans se peiner d'entrer en aucun combat, avoient assez de couper deux ou trois arbres qui eussent esté suffisans sans autre empeschement de nous retarder deux jours: mais Dieu voulut pour nous qu'ils ne firent ne l'un ne l'autre, ains, nous voyant venir le petit pas à eux; nous firent place, et se retirerent à un austre costeau, où nous eusmes le plaisir de les voir assembler de loin. Quoy que nous nous fussions contentez de ce qu'ils nous laisserent ledit passage libre, nous ne laissasmes pas après avoir passé de les faire pousser dans le bois, où furent prins deux ou trois prisonniers pour prendre langue, et autant de tuez, entre lesquels tuez y en eut un qui s'estoit monté sur un cheval reistre qui valoit plus de cinquante escus, et se laissa prendre et tuër à un homme de pied des nostres qui portoit une pertuisanne. Ayans passé ce passage tant heureusement, nous en rendismes graces à Dieu sur la montagne à la veuë des ennemis; et parce que nous avions encore à repasser ladite riviere le landemain sur un pont nommé le pont de Vaffrey, fut resolu que M. de Chastillon avec l'infanterie, qui ne pouvoit faire cette retraitte, demeureroit derriere quelques deux lieuës, et qu'avec tous les harquebusiers à cheval j'yrois gagner et garder ledit pont: ce qui fut fait sans difficulté; et entrasmes dès cette journée aux terres de M. le comte de Monbelliard, où nous passasmes trois jours ou en logis ou au sejour d'une journée.

Après ledit pays de Monbelliard, nous entrasmes dans les terres de l'abbé de Lure, et delà rentrasmes de rechef dans la franche-comté de Bourgogne, où tout le pays se preparoit à nous courre sus: de fait, qu'auprès d'une ville appellée Luxeul Dieu voulut pour nous que nous fusmes un peu matiniers pour passer au pont nommé Chabottes, où les ennemis avoient

[1] Sonas.

fait leur rendez-vous pour nous donner dessus; mais, n'ayans pas bien mesuré leur temps, nous eusmes passé ce passage devant que leurs troupes y eussent abordé, desquelles les premieres mesme n'y furent à temps que pour donner sur nostre queuë, comme ils firent, estans environ quatre ou cinq cens hommes de pied et quelques dix-huit ou vingt chevaux, desquels estans l'alarme venuë à la teste où M. de Chastillon estoit venu rebrousser vers la queue avec vingt ou vingt-cinq chevaux que nous estions, tous fort mal montez, et ayant pourveu à nostre queuë, voulusmes reprendre la teste; mais sans avoir loisir d'y arriver ne de prendre autres chevaux ne armes, nous fallut revenir à la queuë, et donnasmes sur cette canaille sans les recognoistre, qui se laisserent mettre en pieces dès que fusmes à eux, sans tirer que quatre ou cinq harquebusades, et en furent tuez quelques cent cinquante. Cela fait, voulant reprendre nostre chemin, ayans fait sonner la retraite, laquelle M. de Chastillon me commandoit de faire, il n'eut loisir d'estre à cent pas de nous que, vers ledit pont de Chabottes derriere nous, vismes paroistre encore quelques quatre ou cinq cens hommes à pied et quelques chevaux, qui ne sçavoient le bon accueil qu'avions fait aux autres : lesquels nous allasmes charger, mais non si soudainement que M. de Chastillon vouloit, parce qu'à cause de ce pont je fis tant qu'il patienta contre son intention, jusques qu'eussions quelques cent harquebusiers des nostres pour les mettre en desordre; mais nous n'eusmes bonnement loisir de les attendre à les charger, parce que nous les voyons desrober aux deux bois qu'ils avoient près d'eux, l'un à droite, l'autre à gauche; de sorte que n'en peusmes tuer qu'une cinquantaine. Je fus bien cause qu'il s'en sauva beaucoup, comme dit a esté, contre l'intention de M. de Chastillon qui y vouloit aller plustost; mais mon retardement enfin ne fut, à mon advis, qu'à propos et raisonnable, de peur de nous embarrasser sans harquebusiers en un mauvais passage d'un costé et de l'autre, parce qu'il me sembloit estre assez d'aterrer nos ennemis, et estre maistres de la campagne au meilleur marché que se pourroit, et faire chemin comme nous fismes : car avecque deux combats nous fismes encore nostre journée de quatre grandes lieuës, et n'eusmes aucun blessé ne mort. Après cette journée nous entrasmes dans la Lorraine, où ayans cheminé deux jours sans avoir peu apprendre nouvelles de nostre armée, enfin nous resolusmes de prendre quelque pied dans ce pays-là, et donner advis à nostre armée, par messagers, de nostre venue, afin qu'elle nous envoyast quelque cavalerie pour escorte; et de fait nous saisismes le chasteau de Grezilles, lequel je surprins, et où M. de Chastillon se logea; et logeasmes au bourg ouvert de tous costez que nous fermasmes de barricades; et y fumes trois jours sans peine, fors quelque legere alarme. Au quatriesme nous y fusmes attaquez sur le matin à une heure du jour par quatorze cens harquebusiers et huit cens chevaux conduits par le marquis de Varambon; mais Dieu voulut que dès la minuit precedente, ayant eu advis de nos sentinelles escartées de la venue des ennemis en gros, qu'une petite pluye avoit empesché de donner dès le soir, j'avois fait porter dans le chasteau tous nos drapeaux, et, qui plus est, j'y voulois mettre nos malades et bagage; mais je ne le peus obtenir de M. de Chastillon à cause de la paresse d'un qu'il avoit commis à la garde du chasteau, qui, aimant le repos, voulust que cela fust remis au jour; d'ailleurs M. de Chastillon dit que cela se feroit sans desordres. Mais certes ce deffaut nous y cuida mettre à bon escient, parce qu'estant venus les ennemis au point du jour, il fut question de ne s'opiniastrer à tenir le bourg, et neantmoins feindre de le vouloir faire pour retirer nos malades et bagage au chasteau, et preparer nostre retraite. Nous cuidasmes estre courts à l'un et à l'autre, parce que l'ennemy descouvrit dès aussitost, par dessus les costeaux que nous retirions nos bagages audit chasteau, esloigné du bourg de quelque mil pas, et soudain leur huit cens chevaux vindrent pour se mettre entre-deux, et leur infanterie à nostre queuë; de sorte qu'il y eut beaucoup d'affaires à nous retirer, et fut nostre file coupée par un cornette suivy de cinquante lances : mais Dieu voulut que celuy qui portoit le drapeau fust abatu de quelques harquebusades, qui rabatit un peu de leur ardeur; et se passa ce combat en escarmouches entre gens de pied, qui dura trois ou quatre heures. J'y fus, pour la plupart du temps, seul à cheval et sans blessure,

Dieu mercy, ayant fait mettre pied à terre aux autres qui avoient demeuré sur la queuë, estans en nombre de quinze qui, par la grace de Dieu, ne perdismes jamais nostre rang; et l'ennemy perdit à ce combat cent cinquante hommes, et nous cinquante bons, desquels il y en avoit bien vingt de signalez. Le marquis de Varambon s'estant resolu après cela de nous assieger dans le chasteau, s'y campa, et fit faire des gabions pour loger ses canons : ce qui nous mettoit en grand accessoire, si Dieu n'y eust pourveu par une frayeur qu'il luy envoya et à ses troupes sans sujet, qui le fist desloger sans trompette à deux heures de nuit, à cause de quatre coups de canon qui furent tirez à La Motte, desquels il fut alarmé.

Ce neantmoins ils se passerent encore trois jours sans avoir nouvelles de nostre armée; mais pendant ce sejour nostre secours arriva conduit par M. le comte de La Marck, frere de M. de Bouillon, general de l'armée, qui nous vint prendre audit chasteau avec sept compagnies de reistres et la sienne, et nous rendismes en seureté au corps de l'armée [1], que nous trouvasmes auprès La Fauche. De là nous prismes nostre chemin à Chastillon sur Seine, où nos harquebusiers firent une belle charge avec M. de Chastillon, commandant à la retraite, à M. de La Chastre, qui monstroit nous vouloir empescher le passage avec deux mil harquebusiers et cinq cens chevaux, et de là vinsmes passer la riviere d'Yone à Mailli le Chasteau, d'où je fus commandé, avec deux cens cinquante harquebusiers à cheval et cinquante maistres, pour, avec MM. de Montlouët, de Lyramont et baron de Lancres, aller executer Vezellay à coups de petard. Nous y acheminant, nous trouvasmes à deux lieuës de nostre armée des gens de cheval de M. du Maine [2], logez en un bourg fermé, qui prindrent deux harquebusiers à cheval des nostres qui avoient mis pied à terre derriere nous sans qu'en eussions eu aucune alarme, qui fut cause que ledit sieur du Maine fust adverty, et qu'il manda soudain le sieur de Vins avec trois compagnies de gens de cheval. Toutesfois nous fusmes à port de à Vezellay; et prests à descharger nos petards pour executer, ayant laissé MM. de Montlouët et de Lyramont à cheval à demye lieuë de là, à trois cens pas de la porte nous trouvasmes ledit sieur de Vins le long des murailles avec trois compagnies de gendarmes, qui fut cause que sans longue attente j'entreprins ma retraite. Afin de garder ma troupe d'effroy, comme il advient souvent en telles actions, je commanday que la queuë fist la teste; et ainsi, ayant prins une troupe des meilleurs hommes pour demeurer derriere avec moy, nous regagnasmes nos chevaux sans bruit, sur lesquels ne fusmes plustost montez que M. du Maine nous envoya cinq cens maistres, lesquels nous ouïsmes fort bien, au moins M. de Montlouët et moy qui faisions la retraite, l'obscurité de la nuit nous empechant de les voir; à la faveur de laquelle nous nous retirasmes à nostre armée, laquelle marcha du lendemain. Nostre quartier fut donné à Peruse, appartenant à M. de Montpensier, qui nous refusa la porte, et fusmes contraints, sur la nuit, d'y faire donner un coup de petard à une bascule près du pont-levis, après lequel en fut donné un autre au pont-levis, et un autre à la maistresse porte de la ville, dans laquelle j'entray le premier avec douze cuirasses, et le reste de l'infanterie entra après moy; neantmoins il n'y fut guieres tués de gens, quoy qu'ils fussent en grand nombre, car, les voyant jetter par un jardin de la muraille en bas, je leur donnay loisir de sortir jusques à ce que je veis mon point, sans les contraindre de se resoudre à un combat. Dès le lendemain MM. de La Nocle [1] et de Lorbigny furent trouver M. de Chastillon pour luy communiquer une entreprise qu'ils avoient sur La Charité, et pour l'execution de laquelle ils me demanderent à M. de Chastillon avec cinq cens harquebusiers et dix armez : ce qui leur fut accordé, et fus commandé d'y aller. Ayant pris le rendez-vous, je m'y acheminay avec lesdites troupes, et sur la nuit j'apprins qu'il y avoit deux hommes de La Charité qui estoient venus à l'armée demander quelque sauvegarde, lesquels m'estant fait monstrer, je mis après eux deux ou trois des miens pour s'en prendre garde, et m'en allay trouver M. de La Nocle près de Desize, afin qu'il y mist des siens, comme il fit. Mon advis portoit de les attacher : ce que ledit sieur ne

[1] Cette jonction eut lieu le 22 septembre 1587.

[2] M. de Mayenne.

[1] Philippe de la Fin, sieur de Beauvais La Nocle.

trouva bon, bien me promist-il que quand il viendroit sur la nuit il le feroit; mais après il n'en fit rien : ce qui fut cause qu'à demy-heure de nuit, sur une petite alarme que nous eusmes venant de queuë, ils se sauverent; d'où après survint que, venant aborder la ville de La Charité, la trouvasmes en alarme et le regiment de La Buyssiere à la porte de ladite ville, et les murailles bien bordées : qui fut cause qu'il nous fallut reprendre la route de nostre armée, à laquelle nous arrivasmes, non tous ensemble comme nous estions partis, car cinq compagnies de chevaux legers qui estoient venus à ladite execution nous laisserent trois ou quatre lieuës derriere avec mon infanterie, sur le bruit que le roy, qui estoit au bord de Loyre de l'autre costé, passoit la riviere pour venir à nous. Dès que ces deux hommes de La Charité se furent sauvez, j'estois d'advis de n'y aller point, mais d'aller donner à un village ouvert duquel nous n'estions qu'à une lieuë et demie, où il y avoit deux compagnies de gens de cheval logées; mais le sieur de Montmartin opiniastra, contre toutes mes raisons, d'aller à La Charité faire ce beau voyage, au retour duquel nous trouvasmes nostre armée logée ès environ de Gosne, laquelle on avoit voulu mugueter. Mais durant ce marché M. d'Espernon se jetta dedans avec mil chevaux et deux mil harquebusiers, qui fut cause qu'il se fallut contenter de la regarder de loin et faire bonne garde chacun en son quartier; car dès le premier soir de son arrivée il faillit à emporter tous les drapeaux de M. de Chastillon, au quartier duquel il donna pendant que mondit sieur de Chastillon estoit avec cinq cens harquebusiers et quinze cens reistres au quartier de Bony, et moy avec autres cinq cens harquebusiers vers La Charité; mais Dieu voulut que ce petit nombre qui estoit aux drapeaux se deffendirent bien. De-là nous prismes nostre chemin à Chastillon, où M. de Chastillon sejourna trois jours, après lesquels il monta à cheval pour aller du costé de Chasteau-Renard, où le camp de la ligue estoit; et trouvasmes que M. de Guise y avoit sejourné toute la nuit, et qu'il en estoit deslogé dès la pointe du jour, ainsi que dix harquebusiers à cheval que nous prismes prisonniers nous dirent.

Delà nostre armée print la route de la Beausse, où avant que d'arriver se presenta occasion d'executer une entreprise au chasteau de Montargis, qu'un appellé le sieur de Po[1] feignoit nous vouloir rendre; et de fait, pour en monstrer les moyens, demanda un homme à M. de Chastillon, qui lui bailla un sergent nommé La Garrigne, qui demeura cinq jours dedans ledit chasteau, après lesquels il vint trouver M. de Chastillon pour prendre jour pour l'execution. Or, afin que ne doutissions que l'entreprise fust double comme elle estoit, M. de Guise, s'esloigna avec ses troupes à dix lieuës de là du costé de Courtenay; neantmoins M. de Chastillon dit audit sieur de Po qu'il n'yroit faire cette execution mal informé, et qu'il vouloit que toute l'armée s'y trouvast : qui fust cause que le soir de cette execution je fus commandé d'aller près de Montargis premier avec douze chevaux mener ledit sergent La Garrigne, qui feroit venir entre mes mains ledit sieur de Po avec quelqu'un des siens qui conduiroit le sieur de Saint-Laurens avec cinquante harquebusiers dans le chasteau, demeurant tousjours ledit de Po entre mes mains : ce qui fut; et arriva M. de Chastillon avec ses troupes seulement et trois compagnies de reistre environ une heure après. Comme se vint à donner j'insistay, ayant mis pied à terre, que ledit de Po ne vinst avec nous, ains qu'il fust gardé dans les troupes jusqu'à ce que fussions maistres dudit chasteau : ce qu'il ne voulut faire, ains s'opiniastra à venir avec nous; à quoy M. de Chastillon se laissa emporter qui fut cause que je me remis à cheval, et dis franchement que je verrois faire le jeu. Durant ces disputes nous eusmes moyen de parler audit sieur de Saint-Laurens, qui nous dit qu'il n'estoit saisi de chose aucune dudit chasteau, et qu'il ne voyoit aucune bonne mine aux soldats dudit chasteau : qui nous confirma encore en nostre opinion qu'il y avoit double trahison; et sur ce double voulans prendre garde audit de Po, vismes qu'il se voulut sauver : comme il eust fait sans que le sieur d'Orville, gentil-homme françois qui commandoit quatre compagnies sous mondit sieur de Chastillon, le print au collet et le terrassa. Surquoy ceux de dedans le chasteau demandoient parler à M. de Chastillon, et qu'il

[1] Despaux.

vinst sur le pont : ce qu'il vouloit faire, sans nostre resistance et le rapport que luy fit le sieur de Reboul, qui, en sortant, dit qu'il y avoit de la meschanceté : qui fut cause que j'allay à la porte à cheval faire retirer nos gens; et comme ils sortoient à la file, ceux dudit chasteau mirent le feu à une mine qui estoit au dessous du pont-levis et aux pieces qu'ils avoient braquées contre la porte : de sorte qu'une vingtaine de soldats y furent tuez, excepté un que le sieur de Vins garda près de luy pour luy dire quand je serois entré. M. le chevalier d'Aumalle estoit dans ledit chasteau avec cent armez dans une des salles d'iceluy, tenans le pistolet d'une main et l'espée de l'autre, entre lesquels estoit le sieur de Vins; il y avoit aussi cinq ou six cens harquebusiers, qui firent leur salue, mais sans faire aucun effet, Dieu mercy. Et bien que je fusse à cheval à vingt pas de la porte, je n'ouys pas seulement siffler une balle. Cela fait, nous nous retirasmes tout doucement, menant ledit traistre qui se sauva depuis d'entre les mains des reistres, qui le voulurent avoir au partir de là. Un peu après, le quartier du baron d'Othna, colonel general de nos Allemans, fut donné à Chasteau-Landon, gardé d'un capitaine de la ligue nommé L'Amour, qui commandoit une compagnie d'harquebusiers à cheval, qui saluerent nos reistres d'harquebusades : ce qui occasionna M. de Chastillon d'y aller, et fallut y mener nos pieces, qui estoient quatre canons et seize pieces de campagne. La batterie dura un jour entier sans avoir fait qu'une bresche, à laquelle il eust fallu une eschelle de plus de vingt degrez. Ce neantmoins nous nous preparasmes d'y aller, et lorsque je commandois les capitaines de marcher, ledit L'Amour demanda de parlementer. Je luy dis qu'il n'estoit pas question d'entrer en devis, qu'il falloit gagner temps, que nous estions à la nuit; partant, s'il estoit en volonté de se rendre, qu'il me baillast, sans autre ceremonie, un des siens bien instruit de son intention; que je le menerois en toute seureté à M. de Bouillon, et en cas que mondit seigneur ne luy voulust accorder ses demandes, que je luy promettois, foy de gentil-homme et d'homme d'honneur, de luy ramener son homme; et qu'il falloit me prendre au mot : que rien du monde ne pouvoit me retarder de mener les troupes où j'estois commandé. Après avoir sceu mon nom, et que j'estois lieutenant de M. de Chastillon, il me bailla son homme qui descendit par une corde; et le menay aux pieces où estoit mondit sieur de Bouillon et les autres principaux de l'armée, avec lequel ledit L'Amour eut sa composition bien observée en sa personne et de ses soldats; et après cette prise nous entrasmes dans le pays de Beausse sans y faire nul effet, si ce n'est d'attendre la dissipation de nostre armée qui ne dura gueres. Après, le baron d'Othna [1] fut assailly par toute l'armée de la ligue à un village appellé Vimory, à une petite lieuë de Montargis, où estoient messieurs de Guise et du Maine et tous ceux de leurs maisons, ainsi que nous dit un prisonnier de leur troupe qui estoit de la compagnie de M. le chevalier d'Aumalle; et qu'ils estoient quatorze princes avec quatre mille harquebusiers et deux mille chevaux, qui firent un fort bel effet pour estre venus si à propos à un meschant village ouvert et avant les gardes posées. Mais le grand butin qu'ils trouverent dans les chariots amusa leur infanterie: de sorte que ledit sieur baron de d'Othan eut loisir de se rallier avec trois cornettes de ses gens, avec lesquelles ayant auparavant fait quelques charges avec trente ou quarante chevaux de sa maison, finalement en fit une autre avec lesdites trois cornettes, par le moyen de laquelle la campagne luy demeura avec le gain de trois cornettes de l'ennemy, une de damas rouge, qui estoit celle de M. du Maine, à laquelle estoit figurée l'inquisition d'Espagne avec des peintures de banderoles grises, avec une croix rouge de saint Jacques de Galice au milieu. Il y avoit aussi une autre cornette de couleur de poil, et une autre noire. Ces trois cornettes demeurerent pour eschange des bagages que les reistres y perdirent avec les chameaux du baron d'Othna, et le tambour d'airain qu'on portoit devant luy. Cette action luy fut fort honorable, et s'en demesla fort honnestement; mais la seconde venuë qu'on luy donna, où estoit M. de Guise en Beausse à Auneau, bientost après effaça bien la premiere, car il y perdit deux mil chevaux et sept cornettes. Cette deffaite, avec ce que nos Suisses

[1] D'Ohna.

avoient capitulé avec le roy pour le retour, dont M. d'Espernon fut la cause pour la prise qu'il fit de leurs fourriers, et par le moyen de laquelle le roy eut commodité de parlementer avec les colonels desdits Suisses, fut cause de la rupture de nostre armée, qui s'en alla tousjours depuis à vauderoutte. Quelques jours paravant cette deffaite mondit sieur d'Espernon vint de cavalcade, près de Joinville en Beausse, donner sur une compagnie de celles de M. de Chastillon, qui avoit pris son logis peut estre cinq cens pas loin du regiment, mondit sieur de Chastillon estant logé à une lieuë de là, à la maison du prevost d'Orleans appelée Chaussi, et moy à un bourg près de luy avec une vingtaine de chevaux. Nous eusmes soudain l'alarme de cette attaque, à laquelle nous allasmes en diligence avec mondit sieur de Chastillon, conduits par le feu qu'on avoit mis à une maison près du lieu attaqué, qui se deffendit fort bien : tant y a qu'estans en doute que ce feu ne les mist en peine, M. de Chastillon se resolut à tout peril de se joindre à son infanterie; et sur cette resolution, estans assez près du lieu où nous voyons le feu, descouvrismes une troupe de gens de cheval à nostre main droite, sur laquelle nous donnasmes droit, et trouvasmes que c'estoit le sieur de Beaujeu de Bourgogne avec sa compagnie, qui nous dit qu'il avoit descouvert la cavalerie de l'ennemy à nostre gauche, qui estoit bien forte; et au mesme instant nous la vismes paroistre où il nous disoit. Ne pouvant juger de leur nombre à cause de l'obscurité de la nuit, nous allasmes à eux, cuidant estre suivis dudit sieur de Beaujeu et de sa troupe; mais il tint le large : de sorte qu'une vingtaine de chevaux que nous estions nous trouvasmes à coup embarrassez dans six vingts coureurs de la troupe de mondit sieur d'Espernon, qui estoit accompagné de sept ou huit cens maistres, la pluspart seigneurs ou gentilshommes, courtisans, braves et accommodez tout ce qui se peut dire. Ces coureurs estoient conduits par M. de Fervaques, parmy lesquels je demeuray engagé sous un cheval d'Espagne gay qui me fut tué d'un coup d'estoc dans le poitrail et d'un coup de lance aux flancs. Trois de leurs troupes s'arresterent à moy, et me plongerent leurs lances abatuës jusqu'à ce que je parlay à eux : lors ils me demanderent mes armes, que je ne voulus rendre qu'ils ne m'eussent donné leur foy de me sauver la vie; encore, après leur promesse, je voulus sçavoir leurs noms avant que de leur rendre ma pistole et mon espée, desquels depuis je ne me suis souvenu que de deux. L'un me dit qu'il estoit mareschal des logis de la compagnie de M. de l'Archan; un des autres se nommoit le sieur de Noyon : l'autre nom ne m'est jamais entré en la memoire. Ils me demanderent de quelle compagnie j'estois. Je leur dis que j'estois de celle de M. de Chastillon. Ils me demanderent s'il y estoit, et si j'estois gentil-homme. Je dis qu'ouy. Me demandarent mon nom, et si j'avois de l'argent. Je leur dis que je m'appellois Montreal, et que j'avois cinquante escus, lesquels je leur baillay; et ne voulus jamais laisser mon habillement de teste, craignant quelque coup d'espée qu'on m'eust peu donner sur la teste, me la voyant nuë dans leurs troupes, et qu'il estoit assez leur et tout ce que j'avois, puis que j'estois leur prisonnier. Alors il fut question de me faire oster de dessus mon cheval : ce que j'avois assez essayé en vain avant leur venuë, ayans la plupart de ces six vingt chevaux passé ou je tombé, je n'eus aussi moyen d'en sortir en leur presence et avec leur aide, me prenant l'un par la main et l'autre par le bout de mon escharpe; mais tant s'en faut que j'eusse moyen d'en sortir, que je n'en sentois nulle apparence. Là-dessus ils me menasserent encore de me tuer si je ne sortois de là, et vindrent encore chatouiller mes armes de leurs lances. Je leur dis, pour finale resolution, après les avoir sommez de l'observation de leur foy, et qu'ils estoient gentils-hommes, que l'un des trois mist pied à terre pour voir et juger de mes efforts; que s'ils trouvoient que je fisse le fin, qu'ils me tuassent. Sur ces disputes, qui durerent longuement, ils doutoient que nos gens ne fissent quelques recharges, et cherchoient expedient entr'eux. Surquoy je leur dis : « Messieurs, que « l'un ou les deux d'entre vous aille chercher des « gens pour me sortir d'icy, et l'autre prenne « garde à moy, afin que je ne sois tué par quel « qu'un de vos troupes; » et leur promis, foy de gentil-homme d'honneur, que si nos gens me recouroient [1] pourveu qu'ils demeurassent pour

[1] Me rendaient la liberté.

me garantir des leurs, que s'ils ne me menoient prisonnier m'ayant desengagé, qu'en l'armée du roy je leur envoyerois cent escus : de quoy ils ne se voulurent contenter, et marchandarent encore ma vie un long espace de temps. Enfin tous trois allerent ensemblement chercher quelqu'un pour me desengager; et lorsqu'ils s'en furent allez, je voulus essayer de sortir dessous mon cheval, et tout à un coup sentis ma botte engagée assez large, qui me fit destacher mes tirettes; et à la deuxiesme traite que je donnay ma jambe sortit, laissant sous mon cheval ma botte, ma tricouse et mon esperon chacun en son lieu, et soudain gagnay au pied tant qu'il me fust possible; mais je ne feus à cent cinquante pas loin que mes trois hommes ne fussent vers mon cheval avec sept hommes de pied : qui fut cause que, n'osant passer outre de peur d'estre apperceu (estant dans des vignes), je me jettay contre, et par derriere un coin de muraille qui faisoit le carrefour du chemin du village, auquel, pendant que j'estois caché, passerent près de moy, la muraille entre deux, quelques cinq cens harquebusiers des ennemis venans de cette attaque; et demeuray en cet estat l'espace de deux heures, ainsi caché à genoux, et tousjours cherché par les ennemis, qui furent par deux ou trois fois à vingt pas près de moy : mais Dieu m'ouït, et destourna leur chemin. Entr'autres apprehensions que j'eus, ce fut d'un petit chien noir qui passa à trois pas de moy sans aboyer. Bref, ma peine dura deux grosses heures, et jusques à ce que le jour vint, à la pointe duquel, les ennemis me cherchant encore, j'ouys un nommé le capitaine La Tour, Picard, qui estoit à M. de Chastillon, auquel je criay : « Capitaine La Tour, çà, çà ! à moy ! je « suis icy ! » Lequel vint soudain à moy avec trois chevaux, dont l'un d'eux appellé le sergent Artis de Rouergue, me bailla le sien et son espée; et m'en allay, botté d'un costé, trouver M. de Chastillon, qui ne sçavoit si j'estois mort, ou si j'avois pris party avec M. de Beaujeu.

Les ennemis ne me laisserent autres armes offensives qu'un poignard que j'eus tousjours à la main : mais certes les meilleures furent de prier Dieu; et puis dire à bon droit, comme ce grand prophete royal disoit : que la priere avoit esté son refuge en adversité. Dieu me mit en la bouche de dire pour priere le psalme CXLII, comme le plus proche que j'eusse sceu choisir, estant aux perils où j'estois. Ce fut le 15 jour de novembre 1587 que Dieu m'osa de cette delivrance, après laquelle ayant trouvé M. de Chastillon sain et sauf, et tenant des prisonniers autant comme il en avoit perdu, qui estoit environ quatre ou cinq de morts ou prins, desquels n'y en eut que M. de Courmend qui fust de qualité; et des ennemis fut prins un gentilhomme nommé M. de La Vau, nepveu de M. de La Cotte de Mezieres, un gendarme de M. d'Espernon, appellé Felice, un sien compagnon, et deux ou trois gendarmes tuez. Soudain que fusmes descendus au logis de M. de Chastillon, je declaray à mondit sieur de Chastillon la façon de laquelle je m'estois sauvé en la presence de ce M. de La Vau, et voulus bailler à un tambour de mondit sieur d'Espernon (qui par cas fortuit se trouva audit logis, ayant amené quelques soldats de pied prisonniers) les cent escus, lesquels j'avois comptez sur une table. Mais M. de Chastillon m'empescha de les delivrer, disant que je ne les devois point, attendu que ces trois m'avoient abandonné, au hazard d'estre tué des leurs qui passerent auprès de moy après leur despart : et fut jugé par mondit sieur de Chastillon, messieurs de Bandoville, de Blanchefort et de La Vau, qui furent tous de cette opinion, ledit sieur de La Vau ayant esté prié d'esclaircir tous ceux de l'armée du roy à qui il en croit parler, mesmes de le faire venir à propos, de mon intention et du jugement qui en avoit esté fait; ce qu'il promit de faire. Encore, non content de cela, j'escrivis à M. de Valon mon cousin, qui avoit une compagnie aux gardes du roy et estoit à l'armée, une lettre par laquelle je luy faisois le discours de ma prison; le supplois, si quelqu'un se plaignoit de ma promesse, qu'il respondist pour moy que j'observeroys fort religieusement ce que j'avois promis. Il me manda qu'il n'en avoit point ouy parler, mais que s'il en oyoit plainte, qu'il feroit pour moy ce qu'il voudroit en cas pareil que je fisse pour luy. De ce logis nous allasmes à Rouvray-Saint-Denis, et de là à Primay-le-Giron, d'où M. de Chastillon partit pour aller querir M. le prince de Conty, auquel la cornette blanche et le commandement general de l'armée fut dès son arrivée remis. Mais le pauvre prince n'en

jouist guères, car dès son arrivée ces canailles de Suisses, par le maniement dont a esté parlé cy-dessus, se desbanderent; joint qu'aussitost après arriva la deffaite du baron d'Othna, qui fut cause que cette armée reprint quasi le chemin d'où elle estoit venuë. On fit dessein d'essayer de passer Loire au dessus de sa source : ce qu'on eust fait fort aisement si l'on eust voulu prendre une brave resolution; mais il fut trouvé meilleur, avec raison, d'entrer au pour parler que le roy demandoit de nous. C'estoit de nous renvoyer, nous comme les Suisses, mais sans nos drapeaux, et avec d'autres conditions fort dures et honteuses : tant y a qu'il fust trouvé raisonnable d'y penser et faire semblant d'y prester l'oreille et feindre de ne le rejetter du tout, afin que cela nous donnast moyen de gagner pays, ou pour le moins de sortir des bois et d'un pays fort avantageux pour l'infanterie et desavantageux pour nous; car, ce point gagné, on esperoit de se pouvoir retirer honnestement.

M. de Chastillon me sera temoin, s'il luy plaist, de trois advis que je luy ay tousjours presché, et que je sçay qu'il a souvent proposez les deux, sçavoir le premier et le dernier. Premierement, pendant que nostre armée estoit en bon estat et fort redoutée, je luy disois de faire des parties avec cent ou deux cens armez françois et deux ou trois cens bons harquebusiers à cheval et deux mil reistres; nous separer de l'armée et demeurer perdus tantost cinq jours, tantost huit ou dix, revenans tousjours sur les pas de nostre armée; et avec cela courre tantost d'un costé vers les troupes de la ligue, tantost de l'autre vers celles du roy. Nous ne pouvions faillir de faire de beaux effets; mais tantost les reistres ne vouloient aller de nuit d'un costé et de l'autre, ne se vouloient separer à quelque heure que ce fust : voilà nostre premier mal. Le second advis estoit de prendre pied, et de tenir de ces villes ou bourgs où nous passions les plus aisez à fortifier; ce que j'opiniastray en presence de beaucoup de gens, de tenir Chasteau-Vilain et puis aussi Chasteau-Landon, qui estoient places bonnes et aisées à rendre inforçables. La troisieme opinion que j'avois fut encore pieçment receuë : c'est que voyant que nous allions infailliblement à une longue et fascheuse retraite, qu'il falloit se resoudre à un combat, et qu'il falloit faire gagner l'argent du roy de Navarre et des eglises de France à ces Allemans, sur lesquels mesmes, perdant une bataille, tomboit principalement l'eschet, laquelle perduë, le roy de Navarre ne perdoit rien de tout ce qu'il tenoit en Guyenne, Languedoc et Dauphiné : ce qui ne pouvoit arriver qu'avec grande perte des ennemis; que, la gagnant aussi, nous leur donnions un si grand coup que nous eussions eu la paix tant advantageuse que nous l'eussions sceu desirer. Mais certes nos chefs n'en voulurent rien entendre; et, adjoustant une confusion sur autre, on se retiroit comme on pouvoit : tesmoin le jour qu'on faisoit acheminer M. de Chastillon pour executer l'entreprise de Gyen, que nous n'eusmes pas plustost quitté la queuë de nostre armée que vingt chevaux des ennemis ne fissent un butin de cent cinquante mil escus, outre sept enseignes de lansquenets qu'ils prindrent, et les seize petites pieces d'artillerie, les grosses ayant esté enterrées à cause de la difficulté du charroy. Ce qui empescha ladite execution de Gyen fut qu'on partit trop tard, et qu'il se leva une pluye avec une nuit si obscure que nous ne peusmes faire la traitte, après laquelle M. de Chastillon se remit encore à faire la retraite de nostre armée, et deux jours après logeasmes nostre troupe à La Buissiere. M. de Chastillon avoit esperance de loger dans le chasteau, et m'envoya vers ledit sieur de La Buissiere pour luy en parler, qui me dit qu'il eust fort desiré de luy faire bonne chere, mais que, pour n'estre calomnié, il disiroit qu'il n'y entrast que luy sixiesme. Ce qui ne fut approuvé de personne que mondit sieur de Chastillon s'allast là enfermer avec six, veu que dans ledit chasteau y avoit plus de cinquante harquebusiers des troupes de la ligue; mesmes y fut recogneu un sergent de Sacremore Birague. De sorte que M. de Chastillon se contentoit après de demeurer au bourg, pourveu qu'il peust parler en particulier à M. de La Buissiere, lequel sieur de La Buissiere ne voulut sortir plus outre que de son jardin, qui estoit presque enfermé de muraille tout autour; toutefois M. de Chastillon y consentit, voire que, pour demeurer et le faire venir au jardin, j'allasse demeurer en ostage dans le chasteau, où je ne fus plustost qu'on voulut mettre d'har-

quebusiers aux flancs et lever le pont-levis; dont j'entray en si grand ombrage qu'un des miens estant encore hors le pont-levis, je luy criay qu'il allast dire à M. de Chastillon qu'il se gardast bien de venir, qu'il avoit de la meschanceté. Et fis baisser le pont-levis, et m'en sortis avec pouïlles que je leur dis sur leur forme de proceder, et me retiray comme cela tout à temps : car si par cas fortuit M. de Chastillon se fust engagé dans le jardin, il estoit arresté prisonnier; et pour moy, il y avoit deux pistoles de reistre toutes prestes pour m'en donner dans la teste; et pour M. de Chastillon, il en vouloit faire un present au roy, ainsi que ledit sieur de La Buissiere le dit à Sa Majesté deux jours après qu'elle fust logée en ce chasteau. Au lendemain M. de Chastillon reprint son rang à la queuë de l'armée, et M. de Montlouël fut commandé de faire la retraite de M. de Chastillon, et me demanda pour estre avec luy; de sorte qu'estans demeurez derriere avec une vingtaine de chevaux, à peine fusmes-nous sortis du village, que nous descouvrismes à nostre queuë cent ou six vingt chevaux albanois qui venoient tout doucement au long du parc avec leurs manteaux sur le dos, et sans faire semblant de nous chatouiller: si bien que pour leur voir leurs casaques nous ne trouvasmes meilleur expedient que de faire semblant de laisser quelques pauvres lansquenets derriere, sur lesquels ils vindrent aussitost donner dessus; mais nous tournasmes et les recourusmes, et par ce moyen vismes ce que c'estoit. Après cela nous prismes nostre chemin vers la plaine de Bony où estoit le rendez-vous de l'armée, et bien-tost après vismes derriere nous, outre ses six vingt chevaux, deux gros de cavalerie de trois ou quatre cens chevaux chacun; et sur nostre chemin se trouva un bois, par le moyen duquel nous fismes mieux nostre retraite, donnant loisir à quelques restes de lansquenets et à force bagage de faire chemin. M. de Montlouël advertit ausitost M. de Chastillon de ces deux gros de cavalerie, le suppliant qu'à la sortie du bois il se trouvast avec bonne troupe pour nous soustenir, et qu'il en advertist M. de Bouillon; ce qui fut fait. Et nous, sçavoir M. de Montlouël et moy, nous mismes en bataille au bord du bois avant que d'y entrer avec nos vingt chevaux, et laissasmes gagner chemin à nos troupes, lesquelles au bout d'un assez long espace de temps nous suivismes au trot; mais ne fumes à la fin du bois qu'il nous fallut prendre le galop : et encore avec peine peusmes nous gagner la queuë de M. de Chastillon, lequel nous trouvasmes à point nommé pour tourner visage au bord dudit bois. Mais nous ne peusmes seulement souffler au poil d'aucun de ses Albanois, quoy qu'ils fussent fort près, tant ils s'en retournerent viste. Et au lieu de ces Albanois M. de Piedefou se mit après nous avec soixante gentils-hommes volontaires et soixante harquebusiers à cheval de la garde de M. de Vaudemont, avec lesquels nous vismes qu'il nous vouloit chatouiller de plus près; dequoy M. de Chastillon fut adverti par nous qui le suppliasmes d'en advertir M. de Bouillon, afin qu'il fist venir à nostre queuë deux ou trois compagnies de reistres, avec lesquels M. de Chastillon eust peu, ce nous sembloit, mettre en pieces ces deux gros de cavalerie, qui estoient messieurs de Nemours et de Vaudemont. M. de Chastillon, ayant donné le mesme advis à M. de Bouillon, vint à la queuë; et attendant que M. de Bouillon nous envoyast les reistres pour les engager au combat, M. de Montlouël et moy, commandez par M. de Chastillon, avec dix-sept chevaux commençasmes la charge sur M. de Piedefou, qui y perdit vingt gentils-hommes, et le jettasmes sur les bras et dans les troupes de mesdits sieurs de Nemours et de Vaudemont. M. de Chastillon ne nous suivit point, parce que M. de Bouillon le luy envoya deffendre expressement avec des aigres protestations contre luy s'il en arrivoit mal à l'armée; de sorte qu'il s'arresta à quelques soixante harquebusiers à cheval qui avoient mis pied à terre à un bois taillis où ils ne sceurent estre forcez, ains tuerent de nos gens et des chevaux qui s'amuserent à eux; et entr'autres y prindrent prisonnier un nommé le capitaine Saurin de Conisson, qui avoit mis pied à terre, et lequel n'estant suivy lorsqu'il se trouva blessé d'une harquebusade qui luy rompit la cuisse, fut fait prisonnier par ces harquebusiers à cheval. Cette charge que nous fismes à M. de Piedefou fut cause que nous demeurasmes cinq ou six jours sans estre tant importunez; de fait qu'avions ja gagné force

pays avec nostre armée, avec laquelle nous fusmes jusques à cinq ou six lieues de Roanne, à une abbaye nommée Marcigny-les-Nonains, où estoit le rendez-vous, et où M. de Chastillon print congé de M. de Bouillon et de nostre armée, voyant les chefs resolus de rendre leurs drapeaux au roy, et d'accepter ces honteuses capitulations qui furent acceptées. Ayans separé nos troupes, nous prismes encore le quartier du mareschal de camp, qui nous fut donné à un village nommé Saint-Laurens, où nous arrivasmes et logeasmes bien tard, et en partismes bien matin, afin de faire bonne journée et laisser nostre armée derriere, de laquelle estans separés : et de ce mesme jour le tocsain fut sonné sur nous avec des cloches par les villages et des cornets sur les costaux, trouvant tous le pays en alarme, et tousjours suivis de costau en costau par les paysans du pays conduits par quelques gendarmes et gentils-hommes à cheval qui nous abayoient de loin. Nous passasmes cette journée comme cela sans autre empeschement, et vinsmes coucher à un village en Forests nommé Furmigieres, duquel estans partis le lendemain nous nous trouvasmes le matin près de Fleurs audit pays, à nostre gauche six vingts chevaux en bataille à une harquebusade de nous, qui fut cause qu'ayant prié Dieu, nous mismes en ordre de combat : et voyant qu'ils ne branloient nullement, prinsmes nostre chemin, non suivant nostre premier dessein, lequel M. de Chastillon changea sur la place très-àpropos avec un beau jugement, mais à main gauche pour nous retirer du costé du Rhosne, par le droit chemin de Lyon en Vivarais; et cette troupe se contenta de nous voir prendre nostre chemin, et s'en allerent repaistre, nous laissans à dos quelques deux ou trois nobles de ce pays-là, à cheval avec cinquante ou soixante maraux de paysans après eux, armez d'harquebuses et armes d'aste, qui nous suivoient de loin tousjours en queuë, y estans affriandez, parce que, par maniere de dire, presque de cent en cent pas nous leur laissions ou chevaux ou mulets, ausquels nous donnions des coups d'espée aux jarrets ou dans les flancs, afin qu'ils ne s'en prevalussent; tant y a qu'il y en avoit assez pour les eschauffer à la curée. M. de Moüy et moy, qui estions commandez derriere, nous desrobasmes une fois avec cinq chevaux derriere une metairie pour leur faire une charge, où l'un de ces nobles fut tué par M. de Besignan, et un cheval noir pris, et cinq ou six pendars tuez; et après cela nous reprismes la queuë de nos troupes qui faisoient tousjours chemin. Mais nous n'y fusmes long-temps sans revoir la cavalerie du matin, non toute, selon nostre jugement, mais il y en avoit quelques soixante armez, et des harquebusiers à cheval environ vingt-cinq ou trente; de quoy nous avertismes soudain M. de Chastillon, le suppliant de nous envoyer dix ou douze armez pour leur faire une charge, et de vouloir faire un peu halte. A quoy il ne vouloit entendre, ains mandoit de marcher tousjours et gagner chemin. De sorte que tous nos messagers s'en revindrent sans pouvoir gagner autre chose; qui fut cause que M. de Moüy s'en alla le trouver luy-mesme, et luy remonstrer que le vray moyen de gagner temps estoit de faire cette charge : ce qui fut cause que M. de Chastillon vint à la queuë; et le voyant venir je commençay la charge, à cause d'un que j'avois commandé derriere, lequel je voyois devoré d'harquebusades. Elle nous fut si heureuse que ne perdismes qu'un harquebusier à cheval, et l'ennemy y perdit vingt ou vingt-cinq armez ou harquebusiers à cheval; et contraignismes M. de Mandelot, qui y estoit, de se retirer luy quatriesme. On dit que son presvost de Lyon fut autheur de nous chatoüiller de si près : à quoy il ne gagna guieres, car il y fut tué; et de-là nous allasmes coucher à un village appellé Buerne, sur ledit grand chemin de Lyon, en Auvergne, duquel nous partismes, suivant nostre coutusmes, dès la pointe du jour, et prismes nostre chemin au dessous de Revirieu et au pont de Parsigny. Cette journée là M. de Reboul suplia M. de Chastillon de retirer M. de Moüy à la teste avec luy, et qu'il vinst à la queuë pour l'envie, disoit-il, qu'il avoit que cette journée nous fussions ensemble; et à la verité il y servit infiniment à faire diligente la queuë à marcher, car j'estois desjà fort las de la fatigue qu'il y falloit supporter. De sorte que Dieu nous favorisa de tant, qu'eusmes gagné ledit pont de Parsigny peut estre demie-heure avant que l'ennemy y fust, dont bien nous en print, et de faire une petite charge à cent harquebu-

siers qui s'advançoient, lesquels sans doute eussent embarrassé partie de nostre bagage qui n'avoit encore passé ledit pont. Je fis cette charge avec M. de Reboul, contre son opinion, parce qu'il jugea très-bien que ces cent harquebusiers se sauveroient sans qu'eussions moyen de leur meffaire; mais d'autre costé, luy accordant son dire, mon opinion estoit aussi que les devions charger afin qu'ils ne gagnassent le pont et qu'ils ne vissent aucune froideur en nos affaires; et qu'il valoit mieux les tenir reculez sans les endommager, que de leur laisser prendre pied à se jetter en lieu où ils nous peussent fascher à nostre passage. De sorte que, par le moyen de cette charge, tout nostre embarras passa fort paisiblement sans confusion; et par consequent eusmes moyen de gagner chemin et sortir d'une grande fondriere que faisoit cette riviere, de laquelle estant sortis, et gagné le haut du costé de deçà ladite riviere, tout à un coup vismes en une plaine au delà la riviere, au dessous de Revirieu, les troupes de M. de Mandelot qui venoient après nous, faisans à la verité un beau front de cavalerie et d'infanterie. Nous ne prismes autre apprehension de ces troupes que de doubler le pas, parce que, selon nostre jugement, nous estimions avoir assez gagné d'avantage pour empescher qu'elles ne nous attrapassent jusqu'à la nuit, et qu'eussions ou pris logis ou marché, s'il eust esté necessaire, à la faveur de la nuit, de laquelle nous nous sentions assez prochains et leurs troupes, selon l'advis de M. de Chastillon qui vint derriere pour les voir et les mettre assez esloignez de nous; de sorte que nous ne fismes autre ceremonie que faire doubler le pas à nos troupes, et nous en aller nostre chemin à la mesme ordonnance qu'avions accoustumé, fors que M. de Chastillon, qui voulut demeurer tout le dernier, desarmé sur son barbe avec demie-douzaine de chevaux, me laissant tousjours à la queuë des troupes; et luy, voulant voir la façon de l'ennemy, se tint tousjours de costau en costau à leur veuë et à la nostre, d'où il ne revint que lors qu'il jugea l'ennemy estre si près de nous qu'il falloit de necessité prendre un parti ou autre; ce qu'il me vint dès aussitost dire. Et là dessus assembla messieurs de Mouy, de Lyramont, de Reboul et quelques autres gentils-hommes que nous estions, nous proposans que l'ennemy estoit sur nos bras, et qu'il se falloit promptement resoudre à ce qu'avions à faire; qu'ils n'estoient pas à mille pas de nous, cavalerie et infanterie, chose qui estoit comme incroyable qu'ils eussent tant diligenté. M. de Chastillon nous dit en outre qu'ils estoient extrêmement forts, et qu'ils avoient plus de cent chevaux coureurs; et leurs troupes paroissoient de trois cents chevaux et cinq ou six cents harquebusiers à pied, autant advancez que leur cavalerie. Si bien qu'il fut question de prendre une prompte resolution sans long propos n'ayans que deux moyens proposez à tenir, ou de choisir les bons chevaux et nous en aller, ou de combattre; sur lesquels fallut que, par un commandement je disse mon opinion le premier, quoy que nonobstant la necessité presente je voulusse defferer aux autres. Tant y a que, sans y insister avec longueur, tous me pressèrent de dire mon advis, qui fut de choisir les bons chevaux et nous en aller, c'esteit autant que de nous perdre tous avec honte; que nul de nous ne se pouvoit vanter d'avoir un bon cheval, parce qu'ils estoient tous sur les dents: au pis aller que, faisant de cette façon, nous n'estions pas une douzaine qui nous pourrions sauver prenant un tel party, partant qu'il valoit mieux mourir tous ensemble avec honneur que de vivre avec reproche; que souventesfois aux combats la victoire n'avait point esté donnée au grand nombre, que Dieu la donnoit à qui bon luy sembloit, que nous avions eu infinis tesmoignages de son assistance, qu'il falloit esperer en luy, et combattre sous sa conduite. Tous unanimement respondirent qu'il falloit suivre mon advis; et au mesme instant nos troupes se trouverent au devant de nous sur un pendant de colline, lieu qui sembloit nous favoriser infiniment pour surprendre nos ennemis qui nous avoient suivis de veuë deux grandes lieuës, eschauffez à la curée de nos meschants bagages, desquels, comme a ja esté dit, de cent en cent pas nous leur laissions des pieces; de sorte que, sur nostre resolution, Dieu nous envoya ce lieu du tout propre à faire tourner nos gens à couvert, tous l'espée à la main, à la teste desquels se mit M. de Chastillon, qui me commanda, avec tous les armez qui estoient au plus trente-cinq, de donner: ce que nous fis-

mes avec une si grande et merveilleuse assistance de Dieu, qu'il ne nous cousta chose quelconque de mettre en pieces et pleine vauderoute les cent ou six vingt premiers coureurs. Après cela, nous estans ralliez et nous trouvans portez à propos, donnasmes sur trente lances ralliées, desquels eusmes aussi bon marché que des premiers; après lesquelles deffaites nous eusmes encore à faire à autres trente lances, ne nous en pouvant desdire : et les traitasmes comme leurs compagnons; et nous mena cette troisiesme charge au bord d'un bois où leur infanterie estoit en bataille, laquelle aussi nous chargeasmes, parce qu'aussi bien, pour aller à eux ou pour nous retirer, il nous falloit boire leurs harquebusades; et passasmes tout à travers, sans (ou que de surprise ou d'effroy) ils nous tirassent que trois harquebusades. Par cette quatriesme charge avec les precedentes (ayans eu affaire avec tant de gens), nous nous trouvasmes fort escartez; de sorte que partie de ces escartes, avec l'insolence qu'amene avec soy une victoire tant inesperée, fit qu'aucuns des nostres allerent chatouiller M. de Mandelot qui estoit avec son gros sur un petit costau à nostre main gauche, sur lesquels il envoya un drapeau accompagné de quatre-vingts chevaux qui firent une petite charge, et se contenterent de ramener à nostre gros ces escartez. Mais Dieu voulut qu'ils ne recogneurent pas l'advantage qu'ils avoient acquis par cette charge, ayans coupé entre nostre gros et eux M. de Chastillon et une vingtaine des meilleurs hommes qu'il eust; mais cette charge fut faite comme sur l'heure d'entre chien et loup, laquelle heure nous servit de couverture, pour prendre nostre party, qui fut bien scabreux, comme il sera dit cy-après. Mais, avant que d'y venir, je diray que M. de Chastillon se trouva fort empesché pour nous rejoindre, car nous ne croyons pas qu'il fust derriere : tant y a qu'avec l'assistance du Tout-Puissant, qui benit nostre resolution, il demeura des ennemis bien six vingts sur la place, et des nostres trois ou quatre; mais messieurs de Lyramond, de Reboul et le jeune Chamerolles furent prisonniers. M. de Chastillon, se trouvant entre deux, se retira luy cinquiesme du costé du Rhosne, et moy me retiray de ce mesme costé avec sept de nos gens, sans sçavoir rien les uns des autres; et Dieu voulut que je recouvray un guide, et prins mon chemin vers Saint-Agreve que je luy demandais; et en icelui chemin rencontray quelques gens de cheval, qui, par bon et heureux rencontre, se trouva la troupe de M. de Chastillon, lequel avoit son cheval fort boiteux, accident qui nous mettoit en grand accesseire. Nous arrivasmes à Saint-Pierre de Bœuf, où l'hoste du lieu nous fit repaistre et ferrer nos chevaux, et prismes pour guide le lendemain un maistre d'escolle qui sçavoit bien le pays, qui nous conduisist par chemins escartez. Toutesfois il fallut passer par deux villages où il y avoit des troupes des ennemis, et au dernier auquel nous passasmes nous trouvasmes des corps de garde, avec des feux au milieu des ruës où n'y avoit que des valets; les maistres (parce que c'estoit cavalerie) estoient dans les logis qui nous arraisonnerent, et leur demandasmes de quelles troupes ils estoient : lesquels nous dirent qu'ils estoient à M. de Tournon; et sans autre ceremonie tirames vers Quintenas, et après avoir gayé une riviere trouvasmes le chasteau de M. de Jarnieu, duquel sortirent, à un meschant passage, une vingtaine d'harquebusiers commandez par un hallebardier, qui vindrent avec grande rumeur de « Qui va là? Arrêtez-vous là! » Lors, par le commandement de M. de Chastillon, je m'advançay; et cependant que je parlois à eux nos gens passoient et filoient : et comme nos gens eurent passé, ils me demanderent qui nous estions. Je leur dis que nous estions au roy; dequoy ils se contenterent, et allasmes à Quintenas, où me fut commandé par M. de Chastillon de parler tousjours comme maistre, que tous diroient qu'ils estoient à moy : et à cet effet m'imposerent le nom de M. de Montreal, cousin de M. de Lesugiers, et que nous demanderions un guide pour aller à Aubenas. Estant ainsi resolu que tous parlassent comme cela, et que chascun tinst sa langue, nous vismes au dessous dudit Quintenas des gens de guerre qui avoient l'espée à la main et en alarme, et qui gagnoient un temple au devant de nous pour nous venir recognoistre. Là dessus je m'advançay tout seul droit à eux qui crioient : « Qui va là? Qui vive? » Je leur dis qu'un d'eux s'advançast seul, que je le lui dirois; et un d'entre eux se print à dire tout

haut : « Celui-là semble M. de Saint Auban. » Surquoy je demanday : « Qui est celui-là qui parle de Saint-Auban ? » Il me respondit : « C'est le capitaine Sparse, un capitaine de nos troupes. » Je luy demanday : « Où sont les troupes ? — Tout est icy, fors Monsieur et vous, » me demandant si je sçavois nouvelles de Monsieur. Je dis qu'oüy, qu'il estoit icy en bonne santé, Dieu mercy. Là dessus nous vinsmes à nous joindre à nos troupes, et n'y eut pas un de nous qui n'eust la larme à l'œil. Nous recogneusmes alors ceux qui nous deffailloient, au moins des principaux, et trouvasmes à dire messieurs de Lyramond, de Reboul et le jeune Chamerolles, et des soldats qui ne s'estoient perdus au combat, ains par maladie avoient demeuré derriere, et avoient esté amenez à Annonay vers M. du Pelloux, qui leur usa de toute charité, les ayant fait rafraischir mesme par Billette et renvoyez à nos troupes, lesquelles, sans nostre arrivée, quoyque M. de Moüy les encourageast tant qu'il pouvoit, avoient fait dessein, au moins la pluspart, d'attendre la nuit pour se mettre entierement à vauderoutte. Chascun d'eux nous confessa avoir fait ce dessein, et Dieu sçait comme il leur en eust print ; car nous fusmes encore quatre jours sans entrer en terre d'amis, toutesfois en pays montueux et advantageux pour nous. Et de fait, une heure après nostre jonction à nos troupes, sur le passage d'une meschante riviere, six chevaux des ennemis, suivis de quelques harquebusiers, donnerent sur nostre queuë où estoit M. de Moüy, et luy tuerent un capitaine d'un coup de pistollet. Je tournay sur eux et repassay la riviere, et en tuasmes cinq ou six[1], et primes un logis où nous sejournasmes un jour et demy, et marchasmes sans nul rencontre jusqu'à un chasteau nommé Rouziers, duquel, quoy qu'occupé par les ennemis, nous ne reçusmes aucun empeschement. Mais de l'autre costé du chasteau se trouvarent sur un petit costau quelques vingt-cinq gentils-hommes à cheval, accompagnez de cent ou six vingt harquebusiers, qui nous suivirent jusques à un bois assez fascheux. Comme j'estois à la queuë de nostre troupe, tout-à-coup ils voulurent donner, et ne sceus si bien sortir d'un vallon où j'estois que je n'eusse deux ou trois malostrus harquebusiers à cheval blessez par leur paresse ; mais, tournant sur eux, ils furent soudain arrestez sur le cul, et ne nous suivirent ces gentils-hommes que le long d'un costau pelé qui estoit à nostre main droite, y ayant un grand valon entre-deux, et nous laisserent leurs harquebusiers en queue dans le bois, qui nous venoient tousjours importuner d'harquebusades, jusqu'à ce que M. de Chastillon, venant derriere, se resolut de faire mettre pied à terre à messieurs d'Oyville et de La Legade, deux de ses maistres de camp, lesquels retindrent avec eux tout autant d'harquebusiers qu'avions pour rendre combat, qui n'estoit en nombre plus haut de cinquante ou soixante à tout rompre, et retint aussi M. de Chastillon avec soy tout autant qu'estions d'armez, qui estions environ vingt cinq ; et avec cela mondit sieur de Chastillon commanda à messieurs d'Oyville et de La Legade de charger ces cent harquebusiers, et de les laisser venir si près que nous eussions moyen de nous mesler dedans eux. Mais ces messieurs commencerent la charge de trop loing, qui fut cause que n'en peusmes attraper un seul ; tant y a que nous les poussasmes sur les bras de ces gentils-hommes, et nous laisserent le reste de la journée en repos, et fut nostre retraitte achevée par la grace de Dieu, qui nous fit ce soir là arriver à un fort[1] que tenoit M. de Chambaud ; de sorte que de-là en hors nous ne vismes aucuns ennemis. M. de Chastillon coucha dans le fort, et je couchay à la mastre[2] avec les troupes. M. de Chambaud nous y vint trouver le lendemain, et nous receut en son gouvernement avec tant de faveurs, de courtoisies et de charité, qu'il est impossible d'en ouïr parler de plus grandes. Ce matin là M. Bernardin nostre ministre, à la memoire duquel M. de Chastillon et tous ceux de ses troupes doivent defferer beaucoup comme ayant servi infiniment à nostre retraite par ses vehementes et saintes prieres, dit un presche en ce fort, et rendismes graces à Dieu de nostre retraite, et fut chanté en ce presche le pseaume CXXIV. Ce voyage, soit pour l'aller ou le retour, fut honnorable à M. de Chastillon et à sa posterité, et m'asseure que les historiens n'oublieront d'en

[1] Le château de Retortou en Vivarais.

[2] Dehors.

faire un honnorable recit. M. de Chambaud nous mena, au partir de ce meschant lieu, à un lieu appelé Chasteau-Neuf, où nous fusmes bien logez; de ce chasteau à Privas, où nostre sejour et rafraischissement, je dis d'un chacun, fut si grand qu'il voulust. De Privas en hors M. de Chastillon print son chemin vers Montpellier, et je prins le chemin de chez moy, comme firent la pluspart de nos troupes qui estoient de ces quartiers.

FIN DES MEMOIRES DE SAINT-AUBAN.

SATYRE MENIPPÉE.

SATYRE MENIPPÉE.

AVIS DE L'IMPRIMEUR AU LECTEUR.

Ce discours de la tenue des Estats de Paris, et de la vertu du Catholicon d'Espagne, fut fait en langue italienne, par un gentilhomme florentin, qui estoit à Paris pendant que les estats s'y tenoient, en intention, comme il est à presupposer, de le porter à son maistre le duc de Florence, pour lui representer l'estat admirable des affaires de France. Mais il advint, comme il s'en retournoit en son pays et passoit par Amiens pour aller en Flandre, que son palfrenier, Breton de nation, ne se voulant hazarder à si long voyage, et aiant reconnu que son maistre n'estoit pas autrement bon catholique, parce qu'il appeloit le Biarnois, *Il Re di Francia*, se separa doucement de lui sans lui rien dire qui le faschast ne qui le troublast en son repos : mesmes, pour le soulager de la nourriture de deux chevaux, en emmena le meilleur, avec la valise en laquelle estoit l'original dudit discours. Mais Dieu voulut qu'il fust pris par quelques religieux du Chasteau-verd, et mené devant le maire de Beauvais, où il eust esté declaré de bonne prise, à cause de quelque sac de doublons qui se trouva dans la valise, sinon qu'il leur monstra une once de Catholicon, reduit en poudre, qu'il portoit en sa bourse avec sept grains benits, et une chemise de Chartres, qui avoit demeuré neuf jours et neuf nuits aux pieds de Nostre-Dame-sous-terre, pour empescher les coups de canon et de l'artillerie, et d'estre prins en guerre ny en justice. Tellement qu'il confessa librement qu'il avoit laissé son maistre, après avoir connu qu'il estoit heretique en ce qu'il appelloit le Biarnois Roy de France. Or entre les hardes de la valise dont l'inventaire fut fait en presence du maire et du docteur Lucain[1], superintendant des prises et rançons, se trouva l'original dudit discours italien, que le maire n'entendoit pas, et pria ledit docteur Lucain de le traduire en bon françois. Dequoi ledit docteur s'excusa, disant: qu'encor qu'il sceust bien parler le langage de Rome, toutesfois il ne le sçavoit pas approprier à la naïveté françoise. Si bien qu'on fut contraint de le donner à un petit moyne romi-pete, qui le lendemain se desroba, pour la haste qu'il avoit d'estre à Paris à la benediction solemnelle et procession generale que devoit faire le legat, pour la sainte et catholique entreprise que Pierre Barriere d'Orleans avoit faite et jurée entre ses mains, d'assassiner Sa Majesté, à Melun. Mais il advint que ledit moyne fut pris par quelques gentilshommes et trouvé chargé dudit discours, lequel leur sembla si plaisant qu'incontinent l'un d'entre eux le tourna en françois ; et de main en main la traduction est venue jusques à moi, qui l'ay faite imprimer, tant pour relever de peine les curieux de voir toutes nouveautés, que pour piquer ceux qui languissent encor sous le joug de la tyrannie : car il faudra qu'ils soyent parfaitement ladres clavelés, s'ils ne sentent ce poignant esguillon, et ne jettent pour le moins quelque souspir de leur mourante liberté. A Dieu.

[1] C'étoit Guillaume Lucain predicateur des plus seditieux de la ligue, et l'un des deux freres dont il est parlé dans la remarque du maire de Beauvais cy après. Il preschoit la rebellion à Paris en 1589 et dans le dessein de s'emparer de la cure de St. Mederic, et fit son possible pour faire chasser Morene qui la possedoit.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE LA LIGUE

FAICTE EN FRANCE DEPUIS 1576 JUSQUES EN 1594.

L'ambition, l'envie, l'avarice, l'amour, la haine et la vengeance sont les sources ordinaires des ligues; la religion et le soulagement du public en sont les pretextes; les princes et les peuples en sont les victimes.

Celle qui fut faite en 1464 contre le roy Louis XI avoit pour pretexte le bien public: ceux qui l'avoient tramée n'eurent pas plustost obtenu ce qu'ils desiroient de ce prince que le public fut abandonné.

Le pape Jules II en fit une en 1512 contre la France, elle fut nommée Sainte, apparemment par le privilege particulier que les papes croyent avoir de communiquer leur sainteté à toutes leurs actions. Le veritable motif du souverain pontife estoit de se vanger de la France qui soutenoit le concile de Pise contre luy.

La religion a esté le pretexte de celle commencée en France en 1576; l'ambition demesurée du duc et du cardinal de Guise en estoit le veritable motif; le soulagement du peuple ne fut proposé que comme un moyen propre à la faire réussir; les femmes y jouerent leur rolle pour se vanger du mépris où elles estoient à la cour du roy Henry III.

La maison de Guise n'auroit jamais pû former ceste ligue, si elle n'avoit trouvé les grands seigneurs de France animés les uns contre les autres par une jalousie de commandement, et les peuples mescontens du gouvernement et divisés par la diversité de la religion.

Ce n'est que par degrés que l'on peut former une ligue generale: celle de 1576 avoit esté proposée au concile de Trente par le cardinal de Lorraine. La bataille de Dreux, où le duc de Guise avoit donné les marques d'une grande valeur, servit d'occasion à ce cardinal, d'y publier les belles qualités de son frere, et faire connoistre qu'il estoit le seul capable d'estre à la teste d'une ligue qu'il croyoit necessaire pour la conservation de la religion catholique.

La mort du duc, tué par Poltrot en 1563, arresta les desseins du cardinal; mais la reine Catherine de Medicis qui en avoit esté informée, croyant qu'une ligue pourroit estre avantageuse au duc de Lorraine son gendre, avoit entrepris le voyage de Lyon dans le dessein d'en faire une avec la maison d'Autriche et les princes d'Italie.

Le roy d'Espagne Philippe II, craignant que cela ne donnast occasion aux reformés de France de s'unir avec les reformés des Pays-Bas, ne voulut point y entendre d'abord, et n'y entra despuis que parce qu'il prévit bien qu'une ligue, telle qu'on la proposoit, affoibliroit extremement la France, ou au moins y embarasseroit tellement les affaires, qu'elle ne seroit plus en estat de soustenir ceux de ses sujets qui s'estoient soustraits de sa domination.

Quelque envie que le cardinal de Lorraine eust de poursuivre son dessein, le deffaut d'un chef de sa maison l'obligea à en suspendre l'execution, jusques à ce que le duc de Guise son neveu fust en âge d'estre mis à la teste du party qu'il avoit formé en faveur de la religion.

Ce n'est pas que ce prelat en eust plus qu'un autre; les propositions qu'il avoit faites, d'admettre en France la confession d'Augsbourg, et l'empressement qu'il avoit eu à terminer le concile de Trente pour venir vanger la mort de son frere, faisoient bien juger qu'il ne le regardoit que du costé qu'elle pouvoit luy estre utile.

C'est ainsi que les grands se jouent de la credulité, de l'ignorance, et de la simplicité des peuples, dont ils ne se servent que pour assouvir leur ambition. Celle du cardinal de

Lorraine auroit peu estre satisfaite, si sa mort, arrivée en 1574, n'avoit donné quelque relasche aux troubles qu'il avoit commencé à renouveller dans le royaume.

Le duc et le cardinal de Guise ses neveux n'abandonnerent pas pour cela les vastes desseins de leur oncle : le roy Henry III, qui, avant que d'estre élevé sur le throsne, avoit esté regardé de toute l'Europe comme un prince digne d'en posseder plusieurs, estoit devenu le mepris de ses sujets par la mollesse qu'il avoit tesmoignée despuis qu'il estoit monté sur celuy de ses ancestres.

Ce prince au lieu de travailler serieusement au soulagement de ses peuples, et à reformer les abus qui s'estoient introduits dans la religion et dans l'estat, ne s'amusoit qu'à des bagatelles; il ne se communiquoit qu'à ses mignons, et à des bigots. Les premiers s'attachoient à corrompre son bon naturel, et à luy inspirer un esprit de desbauche, auquel il n'avoit desjà que trop de penchant; les autres le portoient à pratiquer des devotions exterieures qui le faisoient passer pour hipocrite; et tous profitoient de son humeur liberalle par une infinité de dons qu'ils avoient le secret d'en extorquer, à la charge du menu peuple.

Un prince est à plaindre, quand il ne s'attache qu'à un certain caractere de gens, incapables de luy inspirer des sentimens de grandeur et d'elevation qui conviennent à sa dignité et au bien de ses estats, et de le retirer des foiblesses auxquelles les hommes ne sont malheureusement que trop sujets.

Henry III estoit en cela d'autant plus malheureux, que, s'il avoit eu quelqu'un qui l'eust excité à de grandes choses et eust moderé l'excès de ses plaisirs, il avoit tout ce qu'il falloit pour se faire aimer et obéir, et pour former et executer les plus hautes entreprises.

Les princes de Guise avoient trop d'ambition et des veues trop estendues pour ne pas profiter d'une conjoncture si favorable à leurs desseins.

Le cardinal avoit l'esprit fier, hautain et vindicatif, et le duc estoit doué de toutes les belles qualités de corps et d'esprit qui peuvent rendre un prince accompli.

Le comte de Lude avoit, en 1575, formé une ligue dans le Poitou; la conservation de la religion catholique en avoit esté le pretexte, et il ne cherchoit qu'à fortifier son party, qu'il avoit desjà rendu assez considerable.

Le duc de Guise profita de cest exemple, et ayant fait assembler à Peronne quantité de noblesse, il fit dresser des articles, dont l'apparence estoit de soustenir la religion catholique, maintenir l'authorité royale, et conserver les officiers et les peuples dans leurs droits, coustumes, exemptions et privileges; mais son veritable but estoit de faire servir ceste association aux desseins qu'il avoit de s'agrandir aux despens de la maison royale.

Le seigneur de la Trimouille renouvella la ligue de Poitou, et les choses vinrent si avant, que le roy, sans faire reflexion qu'il ne devoit point se diviser d'une partie de ses sujets ni souffrir dans le royaume d'autre party que le sien, eut la foiblesse de se declarer chef d'une ligue catholique, contre ceux qui demandoient la reforme des abus introduits dans la religion.

Ce prince n'eut pas plustost fait ceste demarche qu'il reconnut l'erreur où on l'avoit engagé : il savoit que le roy de Navarre avoit fait une contre-ligue avec les princes d'Allemagne, les couronnes d'Angleterre et du Nort, et les Souisses; et prevoyant qu'il auroit une peine infinie à soustenir le party qu'il avoit embrassé, il accorda le 8 octobre 1777 un edict pour pacifier les troubles de son royaume.

Le veritable interest du roy et de l'estat estoit d'examiner les plaintes des reformés, et sans toucher aux dogmes certains de la religion, retrancher les abus qui s'y estoient introduits et abolir les disputes outrées que l'on faisoit sur des points qui ne sont point essentiels.

Il se fit en 1579 une assemblée du clergé à Meleun, en mesme temps on tint les grands jours à Poitiers; et peut-estre cela auroit pû apporter quelque remede aux desordres du royaume, si les voyes de fait n'en avoient rompu la tranquillité.

L'edit de Blois, publié en 1581, arresta pour quelque temps les guerres intestines, ainsi que l'expedition du duc d'Anjou en Brabant : la mort de ce prince en 1584 changea tout-à-fait la face des affaires.

Le roy Henry III voulant prevenir de nouveaux troubles dans son royaume, fit un edit, le 11 novembre 1584, par lequel il deffendoit toutes associations et ligues, sous peine, contre

les contrevenans, d'estre punis comme criminels de leze majesté.

De pareilles deffenses auroient deu arrester non seulement les protestans du royaume, mais encore les catholiques; cependant le duc de Guise ne se croyant pas obligé à les suivre, fit publier deux manifestes, sous le nom du cardinal de Bourbon: l'un datté à Peronne le 1 avril, et l'autre à Chalons le 10 juin 1585, pour justifier les hostilités qu'il avoit dessein de recommencer.

On ne pouvoit pas contrevenir plus ouvertement aux ordonnances du roy; et si ce prince n'avoit pas esté trompé par son conseil, il auroit deu faire punir les autheurs de ces manifestes; il prit malheureusement un party opposé: il s'unit luy-mesme avec la ligue, il accorda aux ligués plusieurs places de seureté, et fit publier un edit pour faire réunir tous les protestans à la religion romaine dans le terme de six mois pour tout delay.

Le roy de Navarre, le prince de Condé, et quantité de seigneurs du royaume estoient trop eclairés pour ne pas voir que ces manifestes et cest edit tendoient à renverser les loix fondamentales de l'estat pour la succession à la couronne, et à establir la maison de Lorraine aux despens de la maison royale. Pour y remedier, ils firent publier une response contre ces manifestes, contre lesquels le roy de Navarre fit aussi une declaration particuliere pour la justification de sa conduite.

Cela ne fit pas changer le dessein du roy Henry III. Au contraire il crut qu'il pourroit regagner le roy de Navarre en le faisant instruire; il luy envoya pour ce sujet le cardinal de Lenoncourt, le sieur de Poigny, et le president Brulart; les menaces qu'ils firent en s'acquittant de leur commission les empescha d'y réussir.

La cour de Rome entra avec chaleur dans ces differens; le pape Sixte V excommunia le roy de Navarre, le prince de Condé, et tous leurs adherans; il les declara descheus de leurs biens, honneurs et dignités, et incapables de succeder à aucuns des biens dans le royaume, specialement à la couronne de France.

Une demarche aussi outrée ne pouvoit donner qu'une idée facheuse du pape; le parlement de Paris conservoit encore sa liberté: un de ceux qui le composoient estoit d'avis qu'il falloit jetter ceste bulle au feu, et faire punir severement ceux qui en avoient poursuivi l'expedition.

Ceste compagnie suivit des sentimens plus moderés; elle se contenta de remonstrer vivement au roy: que le stile de ceste bulle estoit si extraordinaire qu'on n'y reconnoissoit point la voix d'un successeur des apostres; que les princes de la maison de France n'avoient jamais esté sujets à la justice des papes, et qu'avant de deliberer sur ceste bulle, il falloit que le pape fit apparoir du droit qu'il pretendoit en la translation des royaumes establis et ordonnés de Dieu avant que le nom de pape fust connu au monde.

Le roy de Navarre et le prince de Condé formerent leurs oppositions contre ceste bulle, et ils trouverent de rudes deffenseurs de leurs droits, qui par leurs sçavans escrits firent bien connoistre à la cour de Rome, qu'en matiere de religion, il est tousjours dangereux de pousser les choses à l'extremité, sur tout à l'égard des testes couronnées.

Le roy Henry III ne se rendit pas aux remonstrances qui luy avoient esté faites; il fit un nouvel edit, par lequel il n'accorda aux heretiques que le terme de quinze jours pour se faire instruire ou pour sortir du royaume.

Cela donna occasion à une guerre desavantageuse à ce prince, qui en ressentit les cruels effets au milieu de la ville de Paris, où la faction des seize commença à se former et luy suscita tant d'ennemis, qu'il fut obligé d'en sortir honteusement après la journée des barricades, où on avoit dessein de l'arrester pour l'enfermer dans un monastere le reste de ses jours.

Il commença pour lors à connoistre combien il avoit esté trompé par ceux à qui il s'estoit confié: le duc de Guise qu'il avoit mis à la teste de ses affaires luy devint odieux; il jugea qu'il alloit perdre sa couronne s'il n'apportoit un prompt remede aux troubles de son estat; il accorda une amnistie, convoqua les Estats à Blois, revoqua plusieurs edits bursaux, et fit deux edits pour pacifier les troubles et réunir ses sujets à la religion catholique.

Ce remede estoit trop foible, et il s'en estoit servi trop tard pour en pouvoir attendre un bon effet: aussi le roy voyant que le mal augmentoit, et n'en connoissant d'autre cause que le duc de Guise, crut qu'il devoit en couper la

racine; il attira ce duc auprès de luy par une feinte reconciliation, et il ne hesita pas de le faire tuer, dans le temps qu'il alloit monter les degrés du throsne, auquel il avoit eu l'audace d'aspirer.

Le cardinal de Guise fut traitté comme son frère; et peut-estre ne l'auroit-il pas esté si cruellement, si l'on n'avoit fait ressouvenir au roy, qu'il s'etoit vanté que, s'il pouvoit un jour luy tenir la teste entre ses jambes, il luy feroit une couronne de moïne avec la pointe d'un poignard.

Les sermons execrables des prédicateurs de Paris, les insolences qui s'y firent, ainsi que dans les plus considerables villes du royaume, et les libelles furieux qui furent repandus au sujet de la mort de ces princes, font mieux connoistre qu'aucune autre chose, combien le roy avoit esté en danger, et que s'il n'avoit pas prevenu ses ennemis, ils l'auroient peut-estre traitté avec la derniere cruauté. Si faute est à pardonner, c'est celle qui se fait pour la deffense de la vie et la conservation d'un estat.

Pendant que la ville de Paris se souleve, que les Seize y font eclatter leur fureur contre l'authorité royale et contre le parlement, que la Sorbonne oublie sa religion et son devoir, et que le duc de Mayenne s'y establit d'une maniere violente et despotique, le roy Henry III se raccommode avec le roy de Navarre son beau-frere, et il estoit sur le point de reduire ceste ville à son obéissance, lors que, ne pouvant eviter sa destinée, il fut malheureusement poignardé par un religieux jacobin.

La tristesse de la mort des Guises fut changée en joye dans presque tout le royaume, lors qu'on y aprit la mort du roy; les peuples firent à ceste occasion mille folies, et la fureur alla si loin, que l'on rendit des honneurs divins au scelerat qui avoit commis le parricide.

Le duc de Mayenne, n'osant pas se faire declarer roy, fit proclamer le cardinal de Bourbon, à qui il ne laissa que ce vain titre, se conservant toute l'authorité sous le titre imaginaire de lieutenant general de l'estat et couronne de France.

Le roy Henry IV estoit sans contredit celuy de tous les princes de la maison royale qui estoit le plus proche et le plus habile à succeder à la couronne, et il auroit peut-estre esté reconnu d'abour pour roy, si sa religion n'y avoit mis un obstacle qu'il a depuis jugé invincible.

Les batailles qu'il gagna, et les conquestes qu'il fit, ne changerent point l'esprit des peuples, et il couroit risque de n'estre jamais paisible dans son royaume, si la division qui se mit entre les chefs de la ligue, qui vouloient tous avoir la couronne pour eux ou leurs enfans, n'avoit commencé à detruire ceste hidre qui avoit pensé dévorer la France.

Les Estats imaginaires que le duc de Mayenne avoit convoqués pour eslire un roy, et connoistre des pretentions de ceux qui briguoient la couronne, ne furent qu'une cohue de gens mescontens; ce qui donna lieu à composer l'ingenieuse *Satyre Menippée* dans laquelle on decouvre les differens interests de ceux qui, sous pretexte du bien du royaume, n'agissoient que pour satisfaire leur ambition et leur avarice.

Ce fut environ dans ce temps que le Grand Seigneur, Amurath III, entendant parler des actions heroïques du roy Henry IV et de la difficulté qu'il trouvoit à s'establir sur le throsne, se determina à luy offrir du secours lorsqu'il entendit prononcer le mot de *ligue*, lequel il haïssoit naturellement.

Cest empereur avoit raison de haïr ce mot; il sçavoit que Selim II, son predecesseur avoit pensé estre ruiné par une ligue qui s'estoit formée contre luy, et dont les forces luy avoient fait perdre la bataille de Lepante en 1571.

Le pape et le roy d'Espagne Philippe II qui avoient esté les principaux moteurs de la ligue contre le Turc, l'estoient aussi de la ligue contre le roy Henry IV, et le Grand Seigneur avoit raison de craindre que, s'ils reussissoient dans leurs desseins, ils ne renouvellassent une seconde ligue contre son empire: en faut-il davantage pour haïr un mot qui peut estre suivi de beaucoup de revolutions?

Heureusement le roy Henry IV ne fut pas reduit à accepter ce secours barbare; Dieu luy inspira un moyen plus juste et plus doux, ce fut de rentrer dans le sein de l'eglise romaine: il s'y fit instruire, et reconnut à la fin que ceste religion est la plus pure et la plus certaine dans ses points fondamentaux, et que les variations et l'idolatrie, dont on l'accuse, ne sont que des pretextes chimeriques pour la rendre odieuse.

Le roy s'estant converti à la religion de ses

ancestres, la ville de Paris, et à son exemple les plus considerables villes du royaume reçurent ce prince, qui leur pardonna leur rebellion; les princes et les seigneurs ligués se soumirent à leur devoir, et la paix fut retablie dans le royaume, qui en avoit esté privé par l'ambition du duc de Guise, et par la bonté excessive, la mollesse et la bigoterie du roy Henry III, comme M. le duc de Rohan l'a monstré, dans le discours suivant qu'il a composé sur les affaires de la ligue.

DISCOURS DE M. LE DUC DE ROHAN
sur l'affaire de la ligue.

Sous les regnes de François II et de Charles IX, la France fut fort travaillée de guerres civiles; la jeunesse de ces deux princes en fut la cause principale. Chacun voulut avoir le maniment des affaires. La contestation fut entre la reine Catherine leur mere, et les princes du sang; et sous eux les maisons qui se trouverent les plus authorisées, furent celles de Guise et de Montmorenci, qui avoient gouverné paisiblement Henri II leur pere. François de Lorraine duc de Guise portoit le parti de Catherine; Anne, duc de Montmorenci, connestable de France, celui des princes du sang. La diversité de religion s'y mesla. Les guerres de religion furent grandes et sanglantes, et durerent jusques à la mort de Charles IX, et Henri III son frere luy succeda. Il estoit en age capable de gouverner; il avoit de belles qualités, et faisoit esperer un heureux regne. A son avenement à la couronne, Henri tesmoigna de vouloir mener une vie paisible, mais ce fut plutost pour se plonger dans l'oisiveté et les delices, que pour bien regner. Henri duc de Guise, fils de François, prince doué de grandes qualités, et plein de hautes pensées, voyant le roy et son frere sans enfans, et les premiers princes du sang faire profession de la religion protestante, ose aspirer à la royauté; et pour y parvenir, se rend protecteur des catholiques, et le persecuteur des protestans contre lesquels il esmeut diverses guerres. Henri de Bourbon, roy de Navarre, premier prince du sang, chef du parti protestant et prince orné d'une vertu heroïque, soutint heureusement diverses guerres en faveur des protestans.

Voilà trois Henris, chefs de trois partis en France, qui ont chacun leur interest: le roy de maintenir son authorité legitime; le Guisart d'occuper sa place; et le Navarrois d'empescher la ruine du roy, qui estoit la sienne, et de son parti qui le faisoit subsister en reputation. Le premier par foiblesse, se laisse induire à faire la guerre au Navarrois. Le second se rend chef du parti catholique. Le troisiesme se trouve protecteur des protestans. Tellement que celui qui devoit commander aux autres, est bien-heureux d'avoir seulement place dans le parti du Guisart; qui en vint si avant avec luy, que quand il fut tué, l'an mil cinq cens quatre-vingt huit, il estoit sur le point de le faire declarer aux Estats du royaume, incapable de regner, et les princes du sang de luy succeder.

Philippe, qui avoit tousjours l'œil ouvert à son grand dessein, fomente ceste affaire, favorise le Guisart à Rome, l'assiste d'argent en France, ne le laisse manquer de rien, et mesme, après sa mort continue, son assistance à Charles duc de Mayenne son frere.

Le roy, se voyant abandonné de toutes les grandes villes de son royaume et de la plupart de sa noblesse, se jette entre les bras du Navarrois; lequel, par son assistance, le retire presque des mains de ses ennemis qui le tenoient assiegé dans Tours, le mene comme triomphant, devant sa ville capitale de Paris, où un coup de couteau luy fit perdre la vie et laisser le royaume au roy de Navarre, l'an mil cinq cens quatre-vingt-neuf.

Ce prince se voyant eslevé à une si haute dignité, fut invité par le changement de sa condition à changer d'interest: et quittant celui qu'il avoit tenu jusques alors il embrassa celui de la France. Il eut de grandes traverses, causées par Philippe, tant par ses pratiques à Rome, que par son assistance aux ligués de France, tousjours sous pretexte de grand zelateur de la foy catholique. Tandis que Henri est protestant, Philippe maintient qu'il ne peut regner, le fait excommunier, dispenser ses sujets du serment de fidelité, mettre son royaume en proye, pour l'avoir par ceste voye aussi facilement que Ferdinand eut celui de Navarre sur son predecesseur. Quand il donne esperance de se faire catholique, il publie que c'est une hypocrite, et qu'ayant esté relaps, il

ne peut jamais regner legitimement; secourt ses ennemis d'argent et d'armes suffisantes, pour affoiblir les deux partis, mais non pour ruiner de telle sorte l'un que l'autre se pust passer de luy, voulant lasser ceux qu'il maintenoit, afin qu'ils fussent constraints de se donner à luy.

Henri de sa part remonstre à Elizabeth, aux Estats-Unis, aux protestans de l'Allemagne et aux Souisses, quel interest ils ont tous en sa cause; il en reçoit une grande assistance, mesme secrettement de Ferdinand grand duc de Toscane, prince de grand sens, et qui jugeoit que l'acquisition de la France au roy d'Espagne, estoit asservir tous les autres princes. Mais la republique de Venise fut la seule de tous les estats catholiques, qui, sans marchander, le reconnut roy de France, après la mort de son predecesseur. Si bien qu'avec toutes ces aides et sa valeur il resista du commencement; puis ayant obtenu diverses victoires, et ses affaires commençant à prosperer, il fut consideré comme un grand prince. De là en avant, les peuples lassés de leurs miseres commencerent à se desabuser, et ne donner plus telle creance qu'ils faisoient à leurs predicateurs; la noblesse à considerer le parti favorisé de la fortune; les gouverneurs des villes à asseurer leurs affaires avec le plus fort; et les principaux du parti, à se conserver quelque dignité relevée. Tous ces esbranlemens donnerent sujet aux ligués de faire une assemblée d'Estats. Philippe prend occasion dans ceste extremité, de leur persuader que le seul remede de restablir leurs affaires, estoit d'eslire un roy, offre sa fille à celui qu'ils esliroient. Ce fut la pomme de discorde. Le duc de Mayenne, chef principal, ne la pouvoit pretendre estant marié, n'y permettre qu'un autre l'eust, afin de ne devenir de maistre, valet. Le duc de Guise son neveu souhaitoit ce friand morceau. Le duc de Nemours son oncle, avoit aussi bon appetit que luy. Le duc de Mercœur pretendoit que le duché de Bretagne luy appartenoit du costé de sa femme. Le fils aisné du duc de Lorraine, comme chef de la maison, fut encor mis sur les rangs; tellement que Philippe par ceste discorde pensoit les attirer à se faire eslire. Sur ces entrefaites, Henri se fait catholique. Ce changement fait declarer quelques-unes des principales villes et gouverneurs de son parti, et les autres commencerent à traiter en cour de Rome. Philippe n'oublie rien, non plus que les principaux ligués, pour empescher que Henri ne soit reconnu bon catholique, et s'oppose un fort long-temps que son ambassadeur n'y soit receu.

Enfin Clement VIII (alors pape) reconnoissant qu'il s'establissoit sans luy, se resolut d'avoir le gré de ce qu'il ne pouvoit empescher, et de le reconnoistre, estant une maxime de Rome de se gouverner selon les evenemens, afin de ne perdre pas ce respect et ceste reverence qu'elle tasche de conserver par tout, et sans quoy son authorité seroit peu de chose.

Philippe descheu d'une telle esperance, ne laisse pas de continuer à assister le reste des ligués; suscite mesme Emanuel duc de Savoie, alors son gendre, d'attaquer la Provence, afin de le destourner de poursuivre ses pretensions sur le duché de Milan, à cause de la dot de sa femme. Henri voyant ceste obstination leve le masque, et declare la guerre à Philippe. Les succès en furent divers. Neantmoins, après la reprise d'Amiens par Henri, Philippe se voyant sur le bord de sa fosse, son fils jeune, Henri en la vigueur de son age, se resout à la paix, qui fut conclue à Vervins, l'an mil cinq cens quatre-vingt dix-sept, en laquelle il rendit tout ce qu'il tenoit de la France, puis mourut.

Il faut considerer maintenant les interests des princes envelopés en ceste affaire, quelles fautes ils y commirent, et quels en furent les evenemens.

Henri III, dont l'interest consistoit à ne pas souffrir diverses factions dans son royaume, à conserver les princes de son sang, puis qu'il n'avoit point d'enfans, et à tenir bas ceux qui s'elevoient au prejudice de son authorité royale, fit tout le contraire; car il fomenta ces factions, au lieu de les esteindre, et mesme se joignit à l'une pour destruire l'autre; fit une perpetuelle guerre aux princes du sang, à la persuasion de ceux qui en vouloient l'extinction, pour s'elever en leurs places, et authorisa du commandement de ses armes, ceux qui aspiroient à l'usurpation de son royaume. Il fit encore pis; car quand il commença à s'en appercevoir, il voulut y pourvoir par un remede qui acheva de le perdre; sçavoir de se jetter dans une devotion affectée et extraordinaire, ne bougeant des cloistres des

moines, pensant par ce moyen oster au duc de Guise le credit qu'il s'estoit acquis parmi les catholiques, qui le tenoient pour leur chef. Mais il en arriva le contraire, car il se rendit meprisable à ses peuples, qui le chasserent de sa ville capitale, firent revolter contre luy toutes les grandes villes de son royaume, et le reduisirent en un si pitoyable estat, qu'enfin un moine eut la hardiesse de le tuer, ce qui fut le fruit de sa negligence et de sa mauvaise conduite.

Henri duc de Guise succedant à un pere et à un oncle grands personnages (et qui avoient eu dans les regnes precedens une grande part au commandement des armées) en la conduite des affaires, et ne se sentant leur inferieur ni en courage, ni en vertu, se met en l'esprit le dessein le plus relevé qu'un homme né sujet d'un prince puisse entreprendre, sçavoir d'usurper la place de son roy. L'occasion luy semble très-favorable. Il a desja cest avantage de profiter du labeur de son pere, estant chose très-difficile que la vie d'un homme puisse faire une telle mutation. Il rencontre un roy sans enfans, et de l'humeur de ceux sous lesquels se peuvent entreprendre de tels changemens : il trouve un royaume deschiré de factions, et attaqué de la plus dangereuse de toutes les guerres civiles, qui estoit pour la diversité des religions. Il voit les premiers princes du sang, dans la faction la plus foible; un roy d'Espagne prest d'assister tous ceux qui brouilleront la France; et les papes interessés de poursuivre par toutes voyes les protestans. Ces choses estant ainsi disposées, plein d'esperance, il n'oublie rien pour poursuivre son dessein. Il estoit bel homme, adroit, courtois, liberal, vaillant; il employe tous ces dons de la nature à s'insinuer parmi les grands, la noblesse et les peuples. Il se montre zelateur de la religion catholique, non hantant les cloistres, et se promenant parmi les rues en procession; mais en persecutant les protestans, et se montrant leur capital ennemi. Il maintient ses intelligences à Rome et en Espagne, tousjours sous le pretexte de la religion. Il employe les prescheurs pour le mettre en veneration parmi les peuples et pour faire declarer le roy un fauteur d'heretiques, un hypocrite, un vicieux, et un faineant. Tellement que par de de tels moyens il avoit eslevé son dessein jusques au dernier eschelon, quand, sur le point de l'execution, il manqua lourdement à son interest et à luy-mesme, qui fut en ce que, après avoir chassé son roy de sa ville capitale, avoir levé les armes contre luy, en avoir fait des manifestes publics, s'estre accordé comme avec son egal, il luy fia sa vie lors qu'il le vouloit faire déposer. son affaire n'estant pas de celles qu'il soit permis de faillir deux fois.

Henri IV eut deux personnages à jouer; car tandis qu'il fut seulement roy de Navarre, premier prince du sang, et protecteur des protestans de France, son interest fut d'employer toute son industrie et sa créance dedans et dehors le royaume à conserver lesdits protestans, afin qu'ils le conservassent : à quoi il ne s'espargna pas, non plus qu'à empescher que le duc de Guise ne s'emparast du royaume, auquel il avoit interest comme heritier presomptif de la couronne, et à se faire connoistre à Henri III, non seulement en qualité de chef des protestans, mais aussi comme premier prince du sang, et de qui l'interest de la conservation de sa personne et de son estat luy estoit aussi precieuse qu'à luy-mesme, afin qu'en sa necessité il ne fist aucune difficulté d'avoir recours à luy; ce qui luy reussit si bien, qu'après la mort du duc de Guise et la revolte de son royaume, il n'eut un plus grand appui que de se jetter entre ses bras.

Quand il fut roy de France, il luy fallut une grande dexterité à se menager avec les catholiques et les protestans, animés de si longues et de si sanglantes guerres civiles les uns contre les autres. Ceux-ci se glorifioient d'avoir un roy de leur religion; ceux-là ne pouvoient l'endurer, et le menaçoient de l'abandonner, s'il ne se faisoit de la leur. Il avoit à maintenir ses anciens amis, et à ne perdre pas les nouveaux. Il promet à ceux-ci de ne rejetter pas une instruction, et continue d'exercer sa religion avec ceux-là. Cependant il se sert des uns et des autres à combattre ses ennemis. Dans les longueurs de ceste guerre chacun s'ennuyoit : plusieurs des ligués n'aprouvent pas un roy espagnol : mais ne veulent pas un roy protestant. Les catholiques qui servoient Henri, s'impatientans de le voir continuer en ceste religion, le pressent d'embrasser la leur, et mesme en

viennent jusque-là, que de former un tiers parti contre luy.

Ces considerations le font enfin resoudre à franchir le saut; et par ce moyen il conserva les catholiques qui le suivoient, en acquit de nouveaux du parti des ligués, et ne perdit pas les protestans, sçachans bien qu'ils ne pourroient jamais estre receus de ses ennemis, sans des truire le pretexte de la religion, qui seul les maintenoit. Si bien que ce prince s'accommodant au temps, et preferant toute autre consideration à son interest, sceut prendre ses avantages si à propos, que ses affaires luy succcederent heureusement.

Philippe qui avoit conceu le dessein de la monarchie chrestienne, et qui jugeoit que le principal obstacle qu'il y rencontreroit seroit la puissance de la France, embrasse l'occasion qui s'offre à luy pour la ruiner; se sert adroitement du mauvais gouvernement du roy, et de l'ambition du duc de Guise; incite le premier à exterminer les protestans de son royaume, par quelque voye que ce soit, luy donne son exemple, luy offre son assistance; fait éclater son grand zele à Rome, exhorte le pape à se joindre à luy en cette poursuite. D'ailleurs il excite secrettement le second à continuer courageusement son dessein; l'assiste d'argent et de conseil; et par des tels artifices, il passe en France pour le principal appui de leur religion, il divise le roy d'avec les protestans de l'Europe, il authorise le duc de Guise parmi les catholiques de France, il aigrit les peuples contre les princes du sang, et l'esloigne tant qu'il peut du gouvernement du royaume les enfans de la maison, pour y introduire les estrangers. Nulle autre consideration ne le divertit de son profond dessein; il le tient tousjours caché sous le voile de pieté, et de son grand zele pour la religion catholique, y travaille pied à pied, sans s'impatienter par sa longueur, ni se precipiter par un accident. Après la mort du duc de Guise, au lieu de se relascher, il se roidit. Il assiste d'autant plus vigoureusement son frere et tout le parti, qu'il creut en avoir plus de besoin; et jugea mesme qu'il luy seroit plus facile d'en profiter avantageusement, que durant la vie du duc, parce que tout le parti ayant plus affaire de luy, il le reduiroit plus aisément à sa volonté. Si bien qu'il poussa les affaires si avant, que le royaume de France n'est eschappé de ses mains que par miracle. Et s'il eust voulu se contenter de le dissiper, au lieu de l'acquerir tout entier, il en fust venu à bout, et c'est la seule faute qu'il a commise contre son interest en ceste affaire. Car s'il eust consideré l'affection que ceste nation porte à ses rois, l'horreur qu'elle a de la domination espagnole, et sa legereté naturelle, comme aussi la reputation de la clemence de Henri IV, il ne se fust pas opiniastré à vouloir surmonter des choses impossibles, et se fust contenté de partager le royaume à diverses personnes, de qui, sur les differens qui ont accoustumé d'arriver entre les usurpateurs, il eust esté beaucoup plus aisé d'acquerir par pieces, ce qu'il a voulu emporter tout d'un coup. En tout cas, ce luy eust esté un assez grand gain de separer ce grand royaume, qui estant uni, s'oppose à luy en tous les lieux où l'Espagne se veut accroistre.

LA VERTU DU CATHOLICON.

Parceque les Estats catholiques n'agueres tenus à Paris, ne sont point estats de bale, ny de ceux qu'on vend à la douzaine, mais ont quelque chose de rare et de singulier par dessus tous les autres qui ayent jamais esté tenus en France : j'ai pensé faire chose agreable à tous bons catholiques zelés, et servir à l'édification de la foy, d'en mettre par escrit un sommaire, qui est comme un elixir et quintessence tirée, et abstraitte, non seulement des harangues, mais aussi des intentions et pretentions des principaux personnages qui jouerent sur cest eschaffaut. Or d'autant que les provinces assignées à longs termes, et les assignations par plusieurs fois frustrées, à cause des escharpes blanches qui traversoient les chemins des deputés, ne se peurent assembler à jour nommé, veritablement l'assemblée ne fut pas si grande qu'on avoit espéré et desiré : toutesfois il s'y trouva de notables et signalés officiers, qui ne cedoient rien en grandeur de barbe et de corsage aux anciens pairs de France : et y en avoit trois pour le moins de bonne connoissance qui portoient calotes à la catholique, et un qui portoit grand chapeau [1], et rarement se défuloit [2] : ce que les politiques [3] qui sont encore plus de seize dedans Paris, detorquoient en mauvais sens, et disoient que les trois calotiers estoient tigneux, et le grand chapeau avoit la teste comme le poëte Æschylus : tellement que leur commun dire estoit qu'auxdits Estats n'y avoit que trois tigneux et un pelé [4] : et si l'inquisition d'Espagne eust esté de bonne heure introduite, j'en vis plus de cinq cens, que dis-je cinq cens? mais cinq mille, qui ne meritoient pas leurs blasphemes rien moins que l'accollade du president Brisson [5]. Mais le sort ne tomba sur aucun d'eux, ains sur un pauvre malotru meneur d'asne, qui pour haster son miserable baudet tout errené des coups et du fardeau, dit tout haut en voix intelligible ces mots scandaleux et blasphematoires : « Allons, gros Jean, aux Estats : » lesquelles paroles ayans esté prises au bond par un ou deux du nombre du cube quarré [1], et déferées aux deux promoteurs de la foy, Machault [2] et de Hère [3], le blasphemateur fut saintement et catholiquement condamné à estre battu et fustigé nud de verges à la queue de son asne, par tous les carrefours de Paris : qui fut un prognostic infaillible et avant jeu signalé, pour tesmoigner à tous les peuples assemblés pour ceste solennelle action, que les procedures de tous les ordres seroient pleines de justice et d'equité, comme ce jugement, eschantillon de la grande piece de la justice des Estats futurs.

Or pendant qu'on faisoit les préparatifs et eschaffauts au Louvre, ancien temple et habitacle des roys de France, et qu'on attendoit les deputés de toutes parts, qui de mois en mois se rendoient à petit bruit, sans pompe ny parade de suite (comme on faisoit anciennement, avant que l'orgueil et la corruption de nos peres avoient introduit le luxe et la superfluité vicieuse), il y avoit en la cour dudit Louvre deux charlatans, l'un Espagnol [4] et l'autre Lorrain [5], qu'il faisoit merveilleusement bon voir vanter leurs drogues, et jouer de passe passe tout le long du jour devant tous ceux qui vouloient les aller voir sans rien payer. Le charlatan espagnol estoit fort plaisant, et monté sur un petit eschauffant jouant des régales [6], et tenant banque, comme on en voit assez à Venise en la place Saint Marc. A son eschaffaut estoit attachée une grande peau de parchemin escrite en plusieurs

[1] Le cardinal de Pelvé.
[2] Se decouvroit, otoit son chapeau.
[3] On divisoit les catholiques en politiques et en ligueurs.
[4] Allusion au nom du cardinal de Pellevé.
[5] Qui fut pendu en Greve par ordonnance des Seize.

[1] Ce sont les Seize.
[2] Machault conseiller en la cour, du conseil des Quarante, qui ne put estre restably en sa charge après la reduction de Paris en l'obeissance du roy.
[3] Conseiller en la cour, qui eut le credit de faire oster son nom de ceste *Satyre*. On ne le trouve que dans les premieres editions et il a esté remplacé dans les autres par celuy de Baston.
[4] Le cardinal de Plaisance. — [5] Le cardinal de Pelvé.
[6] Epinette organisée.

langues, scellée de cinq ou six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des tiltres en lettres d'or, portans ces mots.

LETTRES DU POUVOIR D'UN ESPAGNOL, ET DES EFFETS MIRACULEUX DE SA DROGUE, APPELLÉE HIGUIERO DE INFIERNO, OU CATHOLICON COMPOSÉ.

Le sommaire de toute ceste pancharte estoit : que ce triacleur [1], fut petit fils d'un Espagnol de Grenade relegué en Afrique pour le mahumétisme, médecin du chérif, qui de maistre d'escole et prescheur se fit roy de Marroque par une espèce de Higuiero, en depossedant son maistre peu à peu, et enfin le tuant, et se mettant en sa place. Le pere de ce triacleur estant mort, il vint en Espagne, se fit baptiser, et se mit à servir à Tolede [2] au college des Jésuites : où ayant appris que le Catholicon simple de Rome n'avoit d'autres effets que d'edifier les ames, et causer salut et beatitude en l'autre monde seulement, se faschant d'un si long terme, s'estoit advisé, par le conseil testamentaire de son pere, de sophistiquer ce Catholicon, si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer, calciner et sublimer, il en avoit composé dedans ce college un electuaire souverain, qui surpasse toute pierre philosophale, et duquel les preuves estoient deduites par cinquante articles, tels qu'ils s'ensuivent.

I.

Ce que ce grand empereur Charles Quint n'a peu faire avec toutes les forces unies et tous les canons de l'Europe, son brave fils dom Philippes moyennant ceste drogue l'a sceu faire en se jouant, avec un simple lieutenant de douze ou quinze mil hommes.

II.

Que ce lieutenant ait du Catholicon en ses enseignes et cornettes, il entrera sans coup ferir dans un royaume ennemy, et luy ira l'on au devant avec croix et bannieres, legats et primats [3] : et bien qu'il ruine, ravage, usurpe, massacre, et saccage tout ; qu'il emporte, ravisse, brusle, et mette tout en desert, le peuple du pays dira : « Ce sont de nos gens, ce sont bons « catholiques : ils le font pour la paix, et pour « nostre mere saincte Eglise. »

III.

Qu'un roy casannier [1] s'amuse à affiner ceste drogue en son Escurial, qu'il escrive un mot en Flandres au pere Ignace, cacheté de Catholicon, il luy trouvera homme lequel (*salvâ conscientiâ*), assassinera son ennemy qu'il n'avoit peu vaincre par les armes en vingt ans [2].

IV.

Si ce roy se propose d'asseurer ses estats à ses enfans après sa mort, et d'envahir le royaume d'autruy à petits frais, qu'il en escrive un mot à Mendoze son ambassadeur, ou au pere Commelet [3], et qu'au bas de sa lettre il escrive avec de l'*Higuiero de infierno*, « *Yo el rey*, » ils luy fourniront un [4] religieux apostat, qui s'en ira sous beau-semblant, comme un Judas, assassiner de sans froid un grand roy de France, son beau frere, au milieu de son camp, sans craindre Dieu ny les hommes : ils feront plus, ils canoniseront ce meurtrier, et mettront ce Judas au-dessus de saint Pierre, et baptiseront ce prodigieux et horrible forfait, du nom de coup du ciel, dont les parrains seront cardinaux, legats et primats [5].

V.

Qu'une grande et puissante armée de piteux et horribles François soit preste à bien faire pour la deffense de la couronne et patrie, et pour venger un si espouvantable assassinat, si on jette au milieu de ceste armée une demie dragme de ceste drogue, elle engourdira tous les bras de ces braves et genereux guerriers.

VI.

Servez d'espion au camp, aux tranchées, au canon, à la chambre du roy, et en ses conseils [6], bien qu'on vous cognoisse pour tel, pourveu qu'ayez pris dès le matin un grain de *Higuiero*, quiconque vous taxera, sera estimé huguenot ou fauteur d'heretiques.

[1] Marchand de theriaque, charlatan.

[2] La ville de Tolede passoit pour l'école de la magie.

[3] Le cardinal de Pelvé archevêque de Rheims, et l'archevêque de Lyon d'Espinac.

[1] Il entend parler de Philippe II, roi d'Espagne.

[2] Il designe l'assassinat commis en la personne du prince d'Orange à Delft en Hollande.

[3] Le pere Jacques Commelet jesuite.

[4] Il designe l'assassinat du roy Henry III par Jacques Clement, moine jacobin tenu pour saint par les ligueurs.

[5] Les cardinaux Caëtan et de Plaisance legats ; le cardinal de Pelvé et l'archevêque de Lyon.

[6] Il veut designer M. de Villeroi.

VII.

Tranchez des deux costés, soyez perfide et desloyal : touchez l'argent du roy pour faire la guerre, mais n'aigrissez rien, et pratiquez avec les ennemis tout vostre saoul, pourveu que vous colliez vostre espée dedans le foureau avec du Catholicon, vous serez estimé trop homme de bien.

VIII.

Voulez-vous estre un honorable rieur et neutre? faites peindre à l'entour de vostre maison, non du feu saint Antoine [1], mais des croix de *Higuiero*, vous voilà exempt du hoqueton et de l'arriereban.

IX.

Ayez sur vous le poids de demy escu de Catholicon, il ne vous faut point de plus valable passeport pour estre aussi bien venu à Tours qu'à Troyes, à Orleans qu'à Chartres, à Compiegne qu'à Paris.

X.

Soyez recogneu pour pensionnaire d'Espagne, monopolez, trahissez, changez, vendez, trocquez, desunissez les princes, pourveu qu'ayez un grain de Catholicon en la bouche, l'on vous embrassera, et entrera-t-on en deffiance des plus fideles et anciens serviteurs, comme d'infideles et huguenots, quelque francs catholiques qu'ils ayent tousjours esté.

XI.

Que tout aille de mal en pis, que l'ennemy advance ses desseins, et ne se recule de la paix que pour mieux saulter, voyant le beau jeu qu'on luy faict, que l'eglise catholique mesme courre risque qu'il y ait pervertissement de tout ordre ecclesiastique ou seculier, à faute de parler bon françois, semez finement un petit de *Higuiero* par le monde, personne ne s'en souciera, et n'en osera parler, craignant d'estre reputé huguenot.

XII.

Cantonnez vous et vous instalez tyranniquement dans les villes du roy, depuis le Havre jusques à Mezieres, et depuis Nantes jusques à Cambray [2], soyez vilain, renegat ou perfide, n'obéissez ny à Dieu, ny à roy, ny à loy, ayez là-dessus en main un petit de Catholicon, et le faites prescher en vostre canton, vous serez grand et catholique homme.

XIII.

Ayez la face honnie [1], et le front ulceré, comme les infideles concierges du Pont-eau-de-mer et Vienne [2], frotez vous un peu les yeux de ce divin electuaire, il vous sera advis que vous serez preud'homme et riche.

XIV.

Si un pape comme Sixte cinquiesme [3], fait quelque chose contre vous, il vous sera permis, *illæsâ conscientiâ*, de l'execrer, maudire, tonner, blasphemer contre luy, pourveu que dedans vostre ancre il y ait tant soit peu de *Higuiero*.

XV.

N'ayez point de religion, mocquez vous à gogo des prestres et des sacremens de l'eglise, et de tout droict divin et humain, mangez de la chair en caresme en depit de l'eglise, il ne vous faudra d'autre absolution ny d'autre chardonnerette [4] qu'une demie dragme de Catholicon.

XVI.

Voulez vous bien-tost estre cardinal? frottez une des cornes de vostre bonnet de *Higuiero*: il deviendra rouge, et serez fait cardinal, fussiez vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde [5].

XVII.

Soyez aussi criminel que la Mothe-Serrant [6], soyez convaincu de fausse monnoye comme Mandreville [7], sodomite comme Senault [8], sce-

[1] On peignoit de ce feu à la porte des hospitaux où on mettoit ceux qui etoient affligés de la maladie dite le feu st. Antoine.

[2] Ces pays estoient tenus pour la ligue.

[1] Deshonorée.

[2] Vienne fut livrée par Maugiron au duc de Nemours en 1592.

[3] Sixte V estoit fort haï des Espagnols; il y a quelques historiens qui ont escrit qu'il fut empoisonné. Il mourut le 27 d'aoust; la nouvelle en fut sçeue à Paris le 5 septembre 1590. Le curé de St. André prescha qu'il estoit mort, que ce miracle s'estoit fait entre les deux Nostre-Dames, et usa de ces mots : « Dieu vous a « delivré d'un meschant pape et politique; s'il eust vescu « plus longtemps, on eust esté bien estonné d'ouir pres- « cher dans Paris contre le pape, qu'il l'eust falu faire. » *Voyez* de Thou.

[4] Assaisonement fait avec le cardon d'Espagne.

[5] Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon.

[6] Guillaume de Brie sieur de la Mothe Serrant. Il fut executé à Tours pour de grands crimes.

[7] Guillaume du Bosc seigneur d'Esmandreville.

[8] Pierre Senault l'un des Seize. Il estoit greffier de la cour ligueuse.

lerat comme Bussy le Clerc [1], athéiste et ingrat comme celuy qui a un benefice de son nom [2], lavez vous d'eau de *Higuiero*, vous voilà agneau immaculé et pillier de la foy.

XVIII.

Que quelque sage prelat ou conseiller d'estat, vray catholique françois s'ingere de s'opposer aux renardes entreprises des ennemis de l'estat, pourveu qu'ayez un grain de ce Catholicon sur la langue, il vous sera permis les accuser de vouloir, tandis que Dieu s'endormira, laisser perdre la religion catholique, comme en Angleterre.

XIX.

Que quelque bon predicateur non pedant soit sorty des villes rebelles pour aider à desensorceler le simple peuple, s'il n'a un brin de *Higuiero* dans son capuchon, il s'en peut bien retourner d'où il est venu.

XX.

Que l'Espagne mette le pied sur la gorge de l'honneur de la France, que les Lorrains s'efforcent de voler le legitime heritage aux princes du sang royal, qu'ils leur debattent non moins furieusement que cauteleusement, et leur disputent la couronne, servez vous là-dessus de Catholicon, vous verrez qu'on s'amusera plutost à voir hors de saison quelque dispute de la chape à l'evesque [3], sur le perron du Plessis [4], qu'à travailler à rames et à voiles pour faire lascher prise aux tyrans matois qui tremblent de peur.

C'est à peu près la moitié des articles que contenoit la pancharte du charlatan espagnol; le temps vous fera voir les autres.

Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy couvert d'une vieille serviette, et dessus une tirelire d'un costé, et une boite de l'autre, plain aussi de Catholicon, dont toutesfois il debitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingredient plus necessaire, qui est l'or; et sur la boite estoit escrit :

FIN GALIMATIAS,
ALIAS CATHOLICON COMPOSÉ
POUR GUARIR DES ESCROUELLES.

Ce pauvre charlatan ne vivoit que de ce mestier, et se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé d'un caban [1] fourré tout pelé; à cause de quoy les pages l'appelloient monsieur de Pelvé : et pour autant que le charlatan espagnol estoit fort boufon et plaisant, l'appelloient monsieur de Plaisance. A la verité la drogue de cestuy-cy estoit souveraine. J'ay veu monsieur d'Aumale [2] comte de Boulogne, qu'elle a guary de la jaunisse suffranné [3], dont il languissoit; le poëte de l'admirauté [4], de la gratelle dont il estoit rongé jusques aux os, le greffier Senault de la caquessangue [5] : plus de dix mille zellés du haut mal de la corde, et un millier qui s'en alloient mourir en chartre sans cest Higuiero : et si le concierge de Verneuil [6] eust eu en tems et lieu de ceste drogue, il se fust bien passé de lever la fierte [7] de S. Romain de Rouen [8]. Monsieur de Mayenne en prend tous les jours dans un posson de lait d'asnesse, pour guerir du plus desloyal et malin hocquet du monde. Le duc de Savoye en avoit aussi pris pour le guarir de la boulimie [9] et gloutonnie, mais il revomit tout, le pauvre homme! Il y a de pires saincts en Bretaigne que le catholique valet [10] de monsieur de Fontaines gouverneur de S. Malo, qui coupa la gorge à son maistre en son lit [11], moyennant deux mil escus pour nostre mere Sainte Eglise : le devot chrestien est par les Bas Bretons estimé un second S. Yve [12], pource qu'il n'est jamais desgarny de *Higuiero* et de Catholicon. En somme tous les cas reservés en la bulle *In cœnâ Domini*, sont absous à pur et à plain par ceste quintessence catholique-jesuitique-espagnole.

[1] Procureur de la cour, l'un des Seize, qui emprisonna le parlement, et puis fut gouverneur de la Bastille.

[2] Philippe des Portes abbé de Bon-Port. Athéiste et ingrat, comme le poëte de l'admirauté c'est-à-dire monsieur des Portes, abbé de Tyron, qui estoit près l'admiral de Villars.

[3] Expression proverbiale qui signifie dispute du droit d'un tiers.

[4] M. du Perron qui disputa à Tours contre du Plessis Mornay sur le fait de la religion.

[1] Une cape ou casaque.

[2] Il estoit fort gesné dans ses affaires avant la ligue.

[3] Le jaune estoit la couleur des detenus insolvables.

[4] L'abbé de Tyron. — [5] Flux de sang.

[6] Theodore de Lignery. — [7] Châsse.

[8] Les criminels qui pouvoient lever la châsse de Saint-Romain à Rouen, recevoient leur liberté.

[9] Faim canine. — [10] Honoré de Bueil des Fontaines.

[11] Il fit ceste mechante action à l'instigation de M. de Mercœur, pour avoir son argent et ses meubles qui estoient dans le chasteau de St. Malo : le duc de Mercœur avoua le fait en 1590. — [12] Breton de naissance.

ABREGÉ

DE LA FARCE DES ESTATS DE LA LIGUE,

CONVOQUÉS A PARIS AU DIXIESME FEVRIER 1593.

Tiré des *Memoires de Madamoiselle de la Lande*, aliàs la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle[1] et du pere Commelet[2], jesuite.

Monsieur le duc de Mayenne, lieutenant de l'estat et couronne de France, le duc de Guise, le connestable d'Aumale, le comte de Chaligny, princes lorrains, et les autres deputés d'Espagne, Flandres, Naples et autres villes de l'union, Estant assemblés à Paris, pour se trouver aux Estats convoqués au dixiesme fevrier 1593; voulurent que, devant que commencer un si sainct œuvre, fust faite une procession[3] pareille à celle qui fut jouée en la presence de monsieur le cardinal Cayetan. Ce qui fut aussi-tost dit, aussi tost fait : car monsieur Roze n'agueres evesque de Senlis[4] et maintenant grand maistre du college de Navarre, et recteur de l'université, fit le lendemain dresser l'appareil et les personnes par son plus ancien bedeau. La procesion fut telle. Ledit recteur Roze quittant sa capelcuche rectorale prit sa robe de maistre és arts avec le camail et le roquet, et un haussecol dessus, la barbe et la teste razée tout de frais, l'espée au costé, et une pertuisane sur l'espaule. Les curés Hamilto[5], Boucher[6], et Lincestre[1] un petit plus bizarrement armés, faisoient le premier rang; et devant eux marchoient trois moynetons et novices, leurs robes troussées, ayans chacun le casque en teste dessous leurs capuchons, et une rondache pendue au col, où estoient peinctes les armoiries et devises desdits seigneurs : maistre Julian Pelletier[2] curé de S. Jaques marchoit à costé, tantost devant, tantost derriere, habillé de violet en grand'arme scolastique, la couronne et la barbe faite de frais, une brigandine[3] sur le dos, avec l'espée et le poignard, et une halebarde sur l'espaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suoit, poussoit et haletoit pour mettre chacun en rang et ordonnance. Puis suivoient de trois en trois cinquante ou soixante religieux, tant cordeliers que jacobins, carmes, capuchins, minimes bons-hommes, feuillants, et autres, tous couverts avec leurs capuchons et habits agrafés, armés à l'antique catholique, sur le modelle des epistres de S. Paul[4] : entre-autres y avoit six capuchins, ayant chacun un morion en teste, et au dessus une plume de cocq, revestus de cottes de mailles, l'espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuse, et l'autre une arbaleste, le tout rouillé, par humilité catholique : les autres presque tous avoient des piques qu'ils bransloient souvent, par faute de meilleur passe temps, horsmis un feuillant boiteux[5], qui armé tout à crud se faisoit faire

[1] Elle servoit à madame de Nemours pour plusieurs intrigues.
[2] Commelaid ou Commelaict.
[3] On prétend que cette procession est imaginaire.
[4] Il ne jouissoit plus de l'evêché de Senlis, qu'il avoit eu de la grace de Henry III.

Un boiteux pied deschaux, un barbare Escossois,
Un Lincestre Gascon, et ce grand berger Roze,
Marchoient tous les premiers, comme chefs de la cause,
Armés à l'avantage avecque leurs pavois.
Les feuillans, capucins et moines trois à trois.
Suivoient leurs conducteurs; etc.

[5] Ecossois, curé de St.Cosme.
[6] Curé de St.Benoist.

[1] Ou Guincestre curé de St. Gervais.
[2] Ou Jaques Peletier. — [3] Cotte de maille. — [4] Par ironie.
[5] C'estoit frere Bernard, dit le petit feuillant, qui se re-

place avec une espée à deux mains, et une hache d'armes à sa ceinture, son breviaire pendu par derriere, et le faisoit bon voir sur une pied faisant le moulinet [1] devant les dames. A la queüe y avoit trois minines tout d'une parure, sçavoir est, ayants sur leurs habits chacun un plastron à corroyes, et le derriere descouvert, la salade en la teste, l'espée et pistolet à la ceinture, et chacun une harquebuze à croc sans fourchette. Derriere estoit le prieur des jacobins [2] en fort bon poinct, trainant une halebarde gauchere, et armé à la legere, en morte-paye : je n'y vey ny chartreux, ny celestins [3], qui s'estoient excusés sur le commerce [4]. Mais tout cela marchoit en moult belle ordonnance catholique, apostolique et romaine : et sembloient les anciens cranequiniers [5] de France. Ils voulurent en passant faire une salve ou escoupeterie; mais le legat leur deffendit, de peur qu'il ne luy mesadvinst, ou à quelqu'un des siens, comme au cardinal Cajetan [6]. Après ces beaux peres marchoient les quatre mendiants, qui avoient multiplié en plusieurs ordres tant ecclesiastiques que seculiers : puis les paroisses : puis les seize quatre à quatre, reduits au nombre des apostres [7], et habillés de mesme, comme on les joue à la feste Dieu. Après eux marchoient les prevost des marchands et eschevins, bigarrés [8] de diverses couleurs [9], puis la cour de parlement telle quelle, les gardes italiennes, espagnolles et wallonnes de monsieur le lieutenant, puis les cent gentils hommes de frais gradués par la Sainte Union, et après eux quelques veterinaires [10] de la confrairie de S. Eloy : suivoient après : monsieur de Lyon tout doucement, le cardinal de Pelvé tout bassement, et après eux, monsieur le legat, vray miroir de parfaite beauté [1], et devant lui marchoit le doyen de Sorbonne, avec la croix où pendoient les bulles du pouvoir. *Item* venoit madame de Nemours, representant la reyne mere [2], ou grande mere (*in dubio*) du roy futur : et luy portoit la queue madamoiselle de la Rue, fille de noble et discrette personne monsieur de la Rue [3], cy devant tailleur d'habits sur le pont S. Michel, et maintenant un des cent gentilshommes et conseillers d'estat de l'Union; et la suivoient madame la doüairiere de Montpensier [4], avec son escharpe verte fort sale d'usage [5], et madame la Lieutenante [6] de l'estat et couronne de France, suivie des mesdames de Belin, et de Bussy le Clerc. Alors s'avançoit et faisoit voir monsieur le lieutenant, et devant luy deux massiers fourrés d'hermines, et à ses flancs deux Wallons portants hoquetons noirs, tous parsemés de croix de Lorraine rouges, ayans devant et derriere une devise en broderie, dont le corps representoit l'histoire de Phaëton; et estoit le mot, *in magnis voluisse sat est.* Arrivés qu'ils furent tous en cest esquipage en la chapelle de Bourbon, monsieur le recteur Roze quittant son haussecol, son espée et pertuisane, monta en chaire, où ayant prouvé par bons et authentiques passages, que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expedient pour mettre fin à la guerre, dans six mois pour le plus tard, ratiocinant ainsi : « En France il y a dix-sept cent mille clochers [7], dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme catholique, soldoyé aux despens de la paroisse, et que les deniers soyent maniés par des docteurs en theologie, ou pour le moins gradués nommés, nous ferons douze cents mille combattans, et cinq cents mille pionniers. « Alors tous les assistants furent veus tressaillir de joye, et s'escrier : « ô coup du ciel! » Puis exhorta vivement à la guerre, et à mourir pour les princes

tira depuis en Flandres, où il y a vescu longtemps possedant une abbaye.

[1] Cela arriva réellement au siege de Paris en 1590.

[2] Il étoit mort en ce tems.

[3] Ni benedictins ni chanoines reguliers.

[4] A cause que ces moines sont riches, et avoient des biens en des lieux qui tenoient pour le roy. Tous les autres dont il est parlé sont mendiants.

[5] Arbalestriers.

[6] Il y eut un homme tué à la portiere de son carrosse.

[7] Ils n'estoient plus que douze, parce que le duc de Mayenne en avoit fait pendre quatre, sçavoir Louchard, Anroux, Ameline et Aimonot.

[8] A cause de leurs robes.

[9] Parce qu'il y en avoit qui avoient quitté la cause de la ligue pour celle du roy.

[10] Mareschaux de la ligue.

[1] On prétend qu'il étoit fort laid.

[2] A cause que le duc de Mayenne son fils et le duc de Guise son petit fils prétendoient à la couronne.

[3] Jean de la Rüe. — [4] Catherine Marie de Lorraine.

[5] Elle l'avoit eue d'un de ses amans.

[6] Henriette de Savoye, duchesse de Mayenne.

[7] L'expédient des dix sept cent mille clochers fut proposé par Jacques Cœur au roy Charles VII, et c'est de cela dont il se moque.

lorrains, et si besoing estoit, pour le roy très-catholique, avec telle vehemence qu'à peine put-on tenir son regiment de moynes et pedants, qu'ils ne s'en courussent de ce pas attaquer les forts de Gournay et Sainct Denis : mais on les retint avec un peu d'eau beniste, comme on appaise les mousches et freslons avec un peu de poussiere. Puis monsieur le cathedrant acheva par ceste conclusion : *Beati pauperes spiritu, etc.* Le sermon finy, la messe fut chantée en haute note par monsieur le reverendissime cardinal de Pelvé, à la fin de laquelle les chantres entonnerent ce motet : *Quam dilecta tabernacula tua.* Lors tous ceux qui devoient estre de l'assemblée, accompagnerent monsieur le lieutenant au Louvre : le reste se retira en confusion, qui ça qui là, chascun chez soi.

Les pieces de tapisseries dont la sale des Estats fut tendue.

Or devant que vous parler des ceremonies, et de l'ordre des seances desdits Estats, il ne sera pas hors de propos de vous figurer la disposition de la sale où l'assemblée se devoit faire. La charpenterie et eschafaudage des siéges estoit toute semblable à celle des Estats qui furent tenus à Troyes environ l'an 1420, sous le roy Charles VI, à l'instance et poursuite du roy d'Angleterre et du duc de Bourgongne, lors que Charles VII dauphin et vray heritier de la couronne de France, fut par ces beaux Estats degradé, et declaré incapable de succeder au royaume, luy et tous ses adherants et fauteurs excommuniés, aggravés, reaggravés, cloches sonnantes, et chandelles esteintes, puis bannis (*ad tempus*). Mais la tapisserie dont ladite sale estoit tendue, en douze pièces ou environ, sembloit estre moderne et faite exprès, richement estoffée à haute lisse, et le dais de mesme, sous lequel devoit estre assis monsieur le lieutenant. A l'un des costés et pente du dais par le dedans estoit representé au vif un Sertorius habillé à la françoise parmy des Espagnols, consultant une biche fée, par laquelle il disoit entendre la volonté des dieux. En l'autre pente estoit l'effigie de Spartacus haranguant son armée d'esclaves qu'il avoit fait armer et revolter contre les Romains. En la troisiesme, estoit le portraict d'un personnage ayant un flambeau dedans la main, qui venoit de mettre le feu en un temple, et en bas de la pente y avoit escrit : *Si aquâ non possum, ruinâ extinguam.* La quatriesme ne se pouvoit voir, à cause de l'obscurité contre son jour. Au dessus de la teste et au fond dudit dais estoit un crucifix à la stampe moderne de Paris, ayant la main gauche attachée à la croix, et la droite libre, tenant une espée nue où estoit entouré ce dictum : *Super te et super sanguinem tuum.* Par le dehors des trois pentes de devant estoient fort bien elabourées les cheutes d'Icare et de Phaëton : et faisoit fort beau voir les sœurs de ce jouvenceau se metamorphoser en arbres de peupliers, dont l'une, qui s'estoit rompue une hanche[1] en courant, pour secourir son frère, ressembloit naïvement à la douairiere de Montpensier toute deschevelée et esplorée.

La premiere piece de tapisserie proche du dais estoit l'histoire du veau d'or, comme elle est decrite en l'Exode 32, chapitre, où Moyse et Aaron y estoient representés par le roy defunct Henry troisiesme, et feu monsieur le cardinal de Bourbon : mais le veau d'or estoit la figure du feu duc de Guise haut elevé et adoré par le peuple : et les deux tables rapportoient la foy fondamentale des Estats de Blois[2], et l'edict[3] de juillet 1587; et au bas de la piece estoient escrits ces mots : *In die ultionis visitabo, et hoc peccatum eorum.*

La seconde piece estoit un grand païsage de diverses histoires anciennes et modernes, distinctes et separées l'une de l'autre, et neanmoins se rapportans fort ingenieusement à mesme perspective. Au plus haut se voioit representée la belle entrée de nuit que fit le duc Jean de Bourgogne à Paris; et quand les Parisiens crierent Noël[4] dès la Toussaincts[5].

A un des coins estoit la harelle de Rouen,[6]

[1] Par allusion à ce que la douariere de Montpensier, sœur de M. de Guise, estoit boiteuse.

[2] En l'an 1588, par laquelle le roy Henry IV est exclus pour jamais luy et sa posterité, à cause de l'heresie.

[3] On le nommoit le grand edit de l'union.

[4] En signe de rejouissance.

[5] Parce que le roy prit les fauxbourgs de Paris le jour de la Toussaints, où il y eut beaucoup de Parisiens tués.

[6] Juvenal des Ursins (*Voyez* dans cette collection l'histoire de Charles VI, l'an 1382), rapportant la sedition de Rouen à cause des impositions sur le peuple, dit qu'ils

où un marchand appellé Gras, estoit esleu roy par la populace. A l'autre coing estoit la Jaquerie[1] de Beauvoisin, avec leur capitaine Guillaume Caillet: au coing d'embas étoient les Pourcelets[2] ligués de Lyon : et à l'autre coing, les faits heroïques des anciens Maillotins[3], soubs les capitaines Simonet Caboche, et Jaques Aubriot, rois des bouchers et escorcheurs, et le tout en personnages racourcis, ne servant que de païsage. Mais au fond et milieu de la piece estoient figurées les barricades de Paris, où l'on voyoit un roy simple et bon catholique, et qui avoit tant fait de biens, et donné tant de privileges aux Parisiens, estre chassé de sa maison, et assiegé de toutes parts, avec tonneaux et barriques, pour le prendre. Là estoient representés plusieurs braves stratagemes[4] des sires qui menoient Tremont, Chastegneraye, Flavacourt et autres bateurs de pavé; au lieu d'honneur, et au bas de ladite piece estoit escrit ce quatrain :

firent leur chef comme roy un marchand de draps qu'on nommoit le Gras, pource qu'il estoit gros et gras, et le mirent sur un chariot en maniere de roy, voulust ou non. En une vieille chronique intitulée *la Seconde partie du rosier de France sous le regne de Charles VI*, après avoir parlé de la sedition des maillotins de Paris, il y a ces mots : « Et quand ceux de Rouen sceurent ce qui estoit advenu aux habitans de Paris, pource que pareillement ils avoient fait commotion contre les officiers royaux, que l'on appelle *la Harelle*, ils envoyerent vers le roy requerir misericorde; parquoy le roy envoya à Rouen messire Jean de Vienne, admiral de France, qui en fit executer aucuns, et après leur pardonna la peine criminelle qui fut convertie en civile, dont grandes finances furent levées. Possible ceste commotion s'appelle *harelle* pour le cry de *haro*, lors qu'ils invoquoient le secours du duc Raoul, ou quelqu'un nommé Harelle (dont il y a nombre dans la province) autheur de la sedition, ou que l'impositeur se nommoit Harelle. »

[1] Sedition en Beauvoisis dont le chef se nommoit Jaques.

Ce fut une sedition sous le roy Jean l'an 1358, ainsi appellée parce qu'ils nommoient leur roy *Jacques Bon Homme*. Cette revolte commença en Beauvoisis. *Voy.* Froissart.

[2] Ainsi nommés parce que ce fut dans un tripot nommé le Pourcelet, où il y avoit un cabaret, que l'on resolut de ruiner et abattre la citadelle.

[3] *Voyez* Juvenal des Ursins aux ans 1412 et 1413.

Du temps de Charles VI l'an 1413. Ils furent ainsi nommés à cause des maillets dont ils se servoient et qu'ils avoient trouvés dans l'Hôtel de Ville de Paris. Sous le même roy, Caboche, boucher de la grande boucherie de Paris, fit revolter le peuple, et ces mutins furent appelés *Cabochiens*.

[4] Parce qu'ils ne faisoient rien que par ruses et finesses.

Jupiter de ses tonneaux
Le bien et le mal nous verse :
Mais par ceux-ci tous nouveaux
Il met tout à la renverse.

La troisiesme piece contenoit l'histoire d'Absalon, qui barricada son pere, et le chassa de la ville de Jerusalem, ayant gaigné et corrompu par carresses indignes les plus abjects et faquins du menu peuple[1]: puis se voyoit la punition qu'il en receut, et comment Architophel son mauvais conseiller finit malheureusement ses jours. Tous les visages estoient approchans d'aucuns desdits Estats; et se reconnoissoient aisément le president Jeannin[2], Marteau[3], Ribault[4] et autres, à qui le feu duc de Guise faisoit tant de *bona deis* aux Estats de Blois. Aussi se voyoyent Choulier[5], la Rue, Pocart[6], Senault et autres, bouchers, maquignons, jusques aux cureurs de fosses, tous gens d'honneur de leur mestier, que ledit defunct martyr baisoit en la bouche[7] par zele de religion.

La quatriesme representoit en gros les faits d'armes des anciens et modernes assassins, autrement appellés Bedouins et Arsacides[8], qui ne craignoient d'aller tuer jusques à la chambre, et jusques au lit, ceux que leur prince imaginaire, Aloadin, surnommé le Vieil des six ou sept montagnes, leur commandoit. Entre autres, y avoit deux figures plus apparentes, l'une d'un comte de Tripoli, assassiné par un Sarrazin zelateur de sa religion, en lui baisant les mains, et l'autre d'un roy de France et de Pologne, proditoirement frappé d'un cousteau, par un moyne desbauché zelateur, en luy presentant à genoux une lettre missive; et sur le front dudit moyne estoit escrit en grosses

[1] Les chefs de la ligue s'étoient attachés à gagner le menu peuple.

[2] Il fut ajouté au conseil des Quarante, et alla en Espagne de la part de M. de Mayenne.

[3] Appellé la Chapelle Marteau, maistre des comptes, prevost des marchands de Paris, deputé aux Estats de Blois, où il fut quelque temps prisonnier. Il fut secretaire d'estat de la ligue.

[4] Tresorier du duc de Mayenne.

[5] Clerc du greffe de la cour des aides.

[6] Pottier d'estain.

[7] Ce baiser s'estoit introduit à la cour de Henry III.

[8] Les Bedouins ne vivent que de pillage, et les Arsacides sont descendans d'Arsaces, qui s'estoit emparé du royaume des Parthes.

lettres l'anagramme de son nom, frere Jacques Clement.

C'EST L'ENFER QUI M'A CREÉ.

En la cinquiesme se voyoit la bataille de Senlis, où monsieur d'Aumale fut connestable [1], et luy estoient baillés les esperons aislés et zelés, par monsieur de Longueville, prince politique [2], et par La Noue bras-de-fer [3], et Givry [4] son suffragant. Autour d'icelle estoient escrits ces vers par quatrains [5].

A chacun nature donne
Des pieds pour le secourir ;
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.
Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoy qu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.
Ceux qui estoient à sa suite
Ne s'y endormirent point,
Sauvants par heureuse fuitte
Le moule de leur pourpoinct.
Quand ouverte est la barriere,
De peur de blasme encourir,
Ne demeurez point derriere :
Il n'est que de bien courir.
Courir vaut un diadesme,
Les coureurs sont gens de bien.
Tremont [6] et Balagny [7] mesme,
Et Congy [8] le sçavent bien.
Bien courir n'est pas un vice ;
On court pour gagner le prix :
C'est un honneste exercice :
Bon coureur n'est jamais pris.
Qui bien court, est homme habile
Et a Dieu pour son confort :
Mais Chamois et Meneville [9]
Ne coururent assez fort.
Souvent celuy qui demeure,
Est cause de son meschef :
Celuy qui fuit de bonne heure,
Peut [10] combattre derechef.
Il vaut mieux des pieds combattre,
En fendant l'air et le vent,
Que se faire occire ou battre
Pour n'avoir pris le devant.
Qui a de l'honneur envie,
Ne doit pourtant en mourir ;
Où il y va de la vie
Il n'est que de bien courir.

[1] Il perdit la bataille de Senlis, et se sauva à la suitte. Il l'appelle pour cela le connestable de la ligue, et lui donne de grands esperons.

[2] Henry d'Orleans, appellé le politique parce qu'il souhaitoit la paix.

[3] François de La Noue qui avoit un bras de fer.

[4] Anne d'Anglure sieur de Givry, gouverneur de Brie.

[5] Ces vers sont de Passerat comme une grande partie de ceux qui sont dans cette *Satyre* : les autres sont de Rapin.

[6] Capitaine des gardes du duc de Mayenne.

[7] Qui s'estoit emparé de la ville de Cambray.

[8] Chevalier du guet qui passoit pour un grand poltron.

[9] Ils furent tous deux tués.

[10] On promettoit aux Parisiens de retourner aux ennemis.

Et au coing de ladite piece se voyoit Pigenat [1] au lict malade, furieux et enragé de ceste fortune, et attendant la response de la lettre qu'il avoit escrite en poste à madame saincte Genevieve [2], bonne Françoise s'il en fut jamais.

En la dixiesme estoit depeint le miracle d'Arques [3], où cinq ou six cens desconfortés, prests de passer la mer à nage, faisoyent la nique, et mettoient en route par les charmes du Biarnois, douze ou quinze mille rodomonts, fendeurs de nazeaux et mangeurs de charrettes ferrées. Et ce qui en estoit de plus beau, estoyent les dames de Paris aux fenestres, et autres qui avoyent retenu place dix jours devant sur les boutiques et ouvroirs de la rue Sainct Anthoine, pour veoir amener le Biarnois prisonnier en triomphe, lié et bagué, et comment il leur bailla belle, parce qu'il vint en habit déguisé, par les faux-bourgs Sainct Jacques et Sainct Germain [4].

La septiesme contenoit la bataille d'Yvry, la chaussée, où se voyoyent les Espagnols, Lorrains, et autres catholiques romains, par moquerie ou autrement, monstrer leur cul aux maheustres, et le Biarnois tout eschauffé, qui à bride abattue chevauchoit l'union par derriere. Il y faisoit beau voir monsieur le lieutenant, maudissant le dernier, et laissant le comte d'Egmont pour les gages, trompé d'outre moitié de juste prix, s'encourir sur un cheval turc, pour prendre Mantes par le guichet [5], et dire aux habitans en note basse et courte haleine : MES AMIS, SAUVEZ MOY ET MES GENS ; TOUT EST PERDU, MAIS LE BIARNOIS EST MORT.

[1] Il y avoit deux freres de ce nom du parti de la ligue, l'un curé et l'autre jesuite dont il est parlé ici. Il étoit curé de Sainct Nicolas, cure qu'il avoit volée. Il estoit au conseil des Quarante, et remarqué par son fanatisme entre les plus fanatiques.

[2] Patronne de Paris.

[3] C'est la deffaite d'Arques, où le roy Henry IV deffit la ligue.

[4] Il designe la prise des faux bourgs.

[5] Monsieur de Mayenne ayant perdu la bataille d'Ivry, se sauvant à Mantes, trouva la porte fermée ; on luy ouvrit seulement le guichet, par où il entra.

ur tout y avoit un merveilleux plaisir d'y voir ıgement inventorier ses coffres et bahus, et 'en voir religieusement aveindre l'estendart e la foy, où estoit peint un crucifix sur taffe-ıs noir, avec l'inscription, AUSPICE CHRISTO, :l qu'on le voit pendant en l'eglise de Mantes. 'est celuy estendart, peuple chrestien, qui de-oit servir d'oriflamme à ses successeurs roys, l'advenir, si la corde n'eust rompu. Au coing e ladite tapisserie y avoit une danse de ber-;ers et païsans, et auprés d'eux comme un ta-ıleau, dedans lequel estoit escrit ceste chanson.

Reprenons la danse,
Allons, c'est assez :
Le printemps commence,
Les roys sont passés.
Prenons quelque trefve [1],
Nous sommes lassés :
Ces roys de la febve
Nous ont harassés.
Un roy seul demeure ;
Les sots sont chassés :
Fortune à ceste heure
Joue aux pots cassés.
Il vous faut tout rendre,
Roys embarrassés,
Qui voulez tout prendre
Et rien n'embrassez.
Un grand capitaine
Vous a terrassés :
Allons, Jean du Mayne,
Les roys sont passés

La huictiesme estoit la representation des paradis de Paris (*in plurali*); dedans lesquels et par dessus le saint ciboire, estoient les images de trois saints [2] nouvellement imprimés depuis le calendrier gregorien, portans jeusnes dou-ıles : l'un d'iceux estoit habillé de noir et de ılanc, en pie griesche, ayant un petit cousteau en la main, comme un coupeur de bourse, tout autre que celuy de sainct Barthelemy. L'autre estoit vestu d'une soutane rouge, et d'une cui-rasse par dessous, et un chapeau de mesme à longs cordons, ayant en la main une coupe pleine le sang, dont il sembloit vouloir boire, et de a bouche luy sortoit un escriteau en ces mots : *tate in galeis, polite lanceas, et induite ros loricis.* Le troisiesme estoit un sainct à cheval, comme sainct George, ayant à ses pieds forces dames et damoiselles à qui il tendoit la main [1], et leur monstroit une couronne en l'air, à laquelle en souspirant il aspiroit avec ceste devise, *difficilia quæ pulchra.* Le peuple leur portoit force chandelles, et disoit de nouveaux suffrages, attendant qu'ils fissent miracles [2], mais le vent emportoit et souffloit tout [3]. Les bordures de ladite piece estoient de processions blanches, et de sermons et de *Te Deum* renforcés, où se voyoient en petit volume les faces de Boucher [4], Lincestre, et le petit feuillant, exhortant le peuple à la paix, par une figure nommée antiphrase [5], et formant tous les syllogismes en *ferio.*

La neufiesme faisoit voir au naturel une grande geante, gisante contre terre, qui avortoit d'une infinité de viperes et monstres, les uns intitulés les gaultiers [6], les autres câtillonnois [7], lipans, ligueurs, catholiques zelés, et chasteau-verds : et sur le front de ladite geante estoit escrit : C'EST LA BELLE LUTECE, QUI POUR PAILLARDER AVEC SES MIGNONS A FAIT TUER SON PERE ET SON ESPOUX. Madame d'Espagne luy servoit de sage-femme et de nourrice, pour recevoir et allaicter son fruict.

En la dixiesme estoit fort bien historiée la prise de la ville de Sainct-Denys, par le chevalier d'Aumale, et y paroissoit le sieur de Vicq, et le sainct apostre de France qui lui fortifioit sa jambe de bois, et sainct Anthoine-des-Champs, qui mettoit le feu aux pouldres, pour espouvanter les Parisiens. Au dessus de la dite place estoit un escriteau contenant ces mots :

Sainct Anthoine pillé par un chef des Unis,
Alla comme au plus fort s'en plaindre à sainct Denys,
Qui luy a de ce tort la vengeance promise.
Un peu de temps après, ce paillard entreprit
De prendre sainct Denys, mais sainct Denys le prit,
Et vangea dessus luy l'une et l'autre entreprise.

[1] Elle fut conclue peu après.

[2] Le premier est Jacques Clement, jacobin, le second e cardinal de Guise tué à Blois, le troisiesme le duc de Guise, son frere.

[1] Le duc de Guise estoit fort aimé des dames.

[2] Ils les regardoient comme des saints.

[3] Les corps des deux Guises furent brulés.

[4] Il estoit docteur de Sorbonne, curé de Sainct Benoist, du conseil des Quarante, deputé aux Estats, furieux ligueur : il estoit borgne.

[5] C'est-à-dire, qu'ils preschoient la guerre.

[6] C'estoient des paysans qui s'estoient soulevés en Normandie en l'année 1589, sous un nommé La Chapelle Gaultier dont ils prirent le nom. M. de Montpensier les deffit en plusieurs rencontres, et en abolit la faction. *Voyez* l'histoire de de Thou.

[7] A cause du seigneur de Chatillon dont ils soustenoient le parti.

Et au bas estoit l'epitaphe dudit chevalier d'Aumale, comme il s'ensuit, fors qu'il ne faisoit nulle mention, qu'il fut mangé des rats et des souris [1].

Celuy qui gist icy fut un hardy preneur,
Qui fit sur Sainct Denys une fine entreprise :
Mais sainct Denis, plus fin que cest entrepreneur,
Le prit et le tua dedans sa ville prise.

En l'unziesme se voyoit au plus près la piteuse contenance du pauvre president de Brisson, et de ses diacre et sousdiacre [2], quand on leur parla de confession, en leur baillant l'ordre de l'Union : ensemble leur elevation en Greve [3]. Et parce que ladite piece n'estoit assez large pour couvrir l'huis de l'entrée, à icelle estoit attachée une demie piece de l'apotheose, ou canonisation des quatre evangelistes et martyrs, saincts [4] Louchard, Ameline, Auroux, et Emmonot [5], faisans la longue lettre [6], et à leurs pieds estoit escrit ce quatrain.

Meschants pendarts qui les juges pendez,
Impunité par là vous pretendez :
Mais vous devez tout le contraire attendre :
Oncques [7] pendard ne put son juge pendre.

La douziesme et derniere aupres des fenestres, contenoit le portraict fort bien tiré de son long, de monsieur le lieutenant, habillé en *Hercules Gallicus*, tenant en sa main des brides sans nombre, desquelles estoient enchevestrés des veaux aussi sans nombre. Au dessus de sa teste comme en une nue y avoit une nymphe qui avoit un escriteau portant ces mots : GARDEZ VOUS DE FAIRE LE VEAU. Et par la bouche dudit sieur lieutenant en sortoit un autre, où estoient escrits ces mots, JE LE FERAY. Voilà au plus pres ce que je peu remarquer dedans ladite tapisserie. Quant aux bancs, et sieges, où se devoient asseoir messieurs les Estats, ils estoient tous couverts de tapis parsemés de croisettes de Lorraine, noires et rouges, de larmes miparties de vray et de faux argent, le tout plus vuide que plein [1], pour l'honneur de la feste.

De l'ordre tenu pour les seances.

Apres que l'assemblée fut entrée bien avant dedans la grande sale, approchant des degrés où le daiz estoit eslevé, et les chaires preparées, la place assignée à chacun par un herault d'armes intitulé Courte-joye-Sainct-Denis [2], qui les appella tout haut par trois fois ainsi : « Monsieur le lieutenant, monsieur le lieutenant, monsieur le lieutenant de l'estat et couronne de France, montez là haut en ce throsne royal, en la place de vostre maistre. Monsieur le legat mettez vous *à latere*. Madame la representante le royne mere, ou grand'mere mettez vous de l'autre costé. Monsieur le duc de Guise pair de la lieutenance de l'estat et couronne de France, mettez vous tout fin premier pour ce coup, sans prejudice de vos droicts à venir. Monsieur le reverendissime cardinal de Pelvé, pair [3], *ad tempus*, de la lieutenance, mettez vous vis à vis, et n'oubliez votre calepin [4], Madame la douairiere de Montpensier, comme princesse de vostre chef, mettez vous soubs vostre nepveu [5]. Madame la lieutenante, la lieutenante de

[1] Voici ce qu'en dit M. de Thou : *Corpus ejus repertum arcâ ligneâ, quando plumbum non suppetebat, inclusum, et in imo majoris templi sacello depositum est : posteaque animadversum mures sive ob fætorem sivealia causa fuerit, per commissuras irrepsisse et partes omnes carnosas erodisse.*

[2] On luy avoit donné deux compagnons de son malheur. Claude Larcher et Jean Tardif : le premier conseiller au parlement, l'autre au Chastelet, qui estoit serviteur de M. de Nevers : ils furent pendus avec le president Brisson le 15 novembre 1591. Ils furent pris à neuf heures du matin, confessés à dix et pendus à onze. Crome, conseiller au grand conseil, les jugea sans faire le procès et conduisit luy-mesme les corps en Greve le matin suivant.

[3] A cause qu'ils y furent pendus.

[4] Les ligueurs les traitoient ainsi.

[5] Ces quatre des Seize furent pendus dans le Louvre par ordre de M. de Mayenne pour avoir fait pendre M. le president Brisson.

[6] C'est-à-dire allongés comme un l.

[7] Parce qu'il y a tousjours des juges pour les condamner.

[1] Parce qu'il y avoit peu de deputés, y ayant des provinces qui reconnoissoient le roy.

[2] Parce que le chevalier d'Aumale ayant surpris S. Denys où il fut tué, le bruit courut que S. Denys estoit pris. Ainsi courte joye à Paris. Le heraut se doit appeller Mont-Joye.

[3] Il s'estoit fait pourveoir de l'archevêché de Reims par le pape Clement VIII.

[4] Parce qu'il estoit tenu pour fort ignorant.

[5] C'est M. de Guise. L'on voit ce qu'il veut dire.

l'estat [1], sans prejudice de vos pretentions, mettez vous contre elle. Monsieur d'Aumale, connestable et pair de la lieutenance, à cause de vostre comté de Boulogne erigée en pairie [2], mettez vous à costé du reverendissime, et gardez de deschirer sa chape, avec vos grands esperons. Haut et puissant comte de Chaligny qui avez cest honneur d'avoir monsieur le lieutenant pour cadet, prenez vostre place, et ne craignez plus Chicot qui est mort [3] : Monsieur le primat de Lyon, infaillible futur cardinal de l'Union, pair et chapelier de la lieutenance, laissez là vostre sœur [4], et venez icy prendre vostre rang. Monsieur de Bussy le Clerc, jadis grand penitencier du parlement, et grand œconome spirituel de la ville et chasteau de Paris [5], mettez vous aux pieds de monsieur le lieutenant, comme grand chambellan de la lieutenance. Monsieur du Saulsay [1], pair et grand maistre de la lieutenance, à faute d'autre, prenez ce baston, et vous allez tout doucement seoir en ce siege mollet, preparé pour vous [2]. Messieurs les mareschaux de la lieutenance, Rosne, Dom Diego, Bois-Dauphin, et signor Cornelio [3], voilà un banc pour vous quatre, sauf à augmenter ou diminuer si le cas y escheoit. Messieurs les secretaires d'estat, Marteau, Pericard [4], des Portes [5], et Nicolas [6], ceste forme d'en bas est pour vous quatre, si les fesses de monsieur Nicolas y peuvent tenir. Monsieur de Sainct Paul [7] comte de Rethelois à tiltre de précaire, n'approchez pas si prés de Monsieur de Guise, de peur de l'eschauffer, et vous tenez auprés du sieur du Rieu ou de Rieux : Messieurs les ambassadeurs d'Espagne, Naples, Lorraine, et comté de Bourgogne, ce banc à main gauche est pour vous, et le banc à main droite destiné pour les ambassadeurs d'Angleterre, Portugal, Venise, seigneurs, comtes et princes d'Allemagne, Souysse, et Italie, qui font defaut, sera pour les dames et damoiselles selon la date de leur impression.

Au demourant que tous les deputés prennent place à raison de leurs pensions. Telle fut à peu

[1] *Madame* de Mayenne en la Confession des chefs de *l'Union* parle ainsi.

Mes enfans j'ay defait à mon commencement,
Pour saouler mon desir d'un cadet de Lorraine,
Mon orgueil puis après m'a fait croire estre reyne,
Qui a causé la mort de mon roy innocent.

[2] Il se moque d'une entreprise qu'avoit fait M. d'Aumale sur Boulogne, par le moyen du prevost Vetus, qui fut pris par le gouverneur de la ville et retenu long temps en prison, et delivré à la priere de M. de Guise. M. d'Aumale pensa estre pris en l'execution de ce dessein, plusieurs des siens furent tués et il y laissa son canon. Voyez M. de Nevers en son *Traité de la prise des armes,* où il dit : « Vous avez M. d'Aumale qui a fait deja assez ample preuve de sa faveur et sage conduite au siege de Boulogne qu'il leva sans sonner tabourin, en si grande haste qu'il y laissa de son artillerie, comme aussi au siege de Senlis, et en la bataille qu'il perdit là auprès, et en la fuitte que dernierement il fit en la ville d'Amiens, avec si grand effroy, qu'il laissa perdre la pluspart de ses gens, et creva deux ou trois chevaux à force de piquer : c'est pourquoy il luy donne de grands esperons. »

[3] Ce Chicot estoit Gascon ; grand boufon, riche et vaillant : il prit le comte de Chaligny lors du siege de Roüen : en le prenant il ne luy dit pas qui il estoit, et l'amena au roy, et luy dit : « tiens, je te donne ce prisonnier qui est à moy. » Le comte de Chaligny indigné de se voir pris, luy bailla un coup d'espée dont il mourut quinze jours après par mauvais regime. En la chambre où il estoit malade il y avoit un soldat mourant ; le curé du lieu vint pour le confesser, mais il ne le voulut pas absoudre, parce qu'il estoit au service d'un roy huguenot. Chicot se leva du lit en fureur, outragea de fait et de paroles le curé, et mourut peu après.

[4] Il estoit soupçonné d'avoir de trop grandes privautés avec elle : ce qui est souvent repeté dans cette *Satyre*.

[5] Parce qu'il avoit mené en prison le parlement.

[1] Il estoit frere du cardinal de Pelvé et du conseil des Quarante.

[2] Il se nommoit Savigny, Lorrain du conseil des Quarante. Il fut fait mareschal de France de la ligue.

[3] Pierre Cornelio dont il y a quelques discours en faveur de la ligue.

[4] Il avoit esté secretaire de M. de Guise. Il fut fait secretaire d'estat de la ligue, comme La Chapelle Marteau. Il fut depuis ambassadeur pour le roy en Flandres.

[5] Des Portes Baudouin qui estoit secretaire de M. de Mayenne, qui a esté depuis intendant des finances.

[6] Il estoit simple secretaire du roy, fort gros.

[7] Il estoit du conseil des Quarante, né de parens pauvres. Il l'appelle duc de Rhetelois, parce qu'il jouissoit de ce duché. M. de Mayenne le fit mareschal de France de la ligue. M. de Guise le tua de sa main à Rheims le 16 avril 1594. Voila pourquoy il dit en ce lieu : « n'approchez pas de M. de Guise, de peur de l'echauffer. » M. de Thou deduit l'origine de cest homme, ses principales actions, et la cause de sa mort. Le legat dans sa harangue l'appelle *Companiæ et Rhetelia Deum.*

L'on fit ces vers sur sa mort, arrivée à Reims devant S. Pierre.

Qu'on ne me parle plus d'un compagnon de guerre ;
Tant soit il valeureux, tant soit il preux et fort,
Depuis qu'on a veu tuer sainct Paul devant sainct Pierre,
Sans de luy regretter aucunement la mort.

prés la seance de messsieurs les Estats : le tout sans dispute pour les preseances : hormis que le gardien des cordeliers et le prieur des jacobins contesterent quelque peu à qui iroit devant : mais madame de Montpensier, se levant, bailla l'avantage au prieur des jacobins, en commemoration, comme elle disoit, de son sainct Jaques Clement. Il y eut aussi un peu de garbouil entre mesdames de Belin et Bussy [1], à l'occasion que l'une ayant lasché quelque mauvais vent pseudocatholique, madame de Belin dist tout haut à la Bussy : « Allons, procureuse, la queue vous fume, vous venez icy parfumer les croix de Lorraine. » Mais monsieur le grand maistre du Saulsay, oyant ce bruit, et en sachant la cause, leur cria le baston à la main : « Tout beau, mesdames, ne venez point icy conchier nos Estats, comme ma fille fit n'a pas long-temps le bal du feu roy en ceste sale mesme. » Le bruit, et la mauvaise odeur passés, monsieur le lieutenant commença à parler en ceste façon, avec un grand silence et attention de messieurs les Estats.

Harangue de M. le lieutenant. [2]

Messieurs, vous serez tous tesmoings que depuis que j'ay pris les armes pour la saincte ligue, j'ay tousjours eu ma conservation en telle recommandation que j'ay preferé de très-bon cœur mon interest particulier à la cause de Dieu, qui sçaura bien se garder sans moy, et se vanger de tous ses ennemis : mesme je puis dire avec verité que la mort de mes freres ne m'a point tant outré, quelque bonne mine que j'aye faict, que le desir de marcher sur les erres que mon pere, et mon bon oncle le cardinal m'avoyent tracées, et dedans lesquelles mon frere le Balafré [3] estoit heureusement entré. Vous sçavez qu'à mon retour de mon expedition de Guyenne (que les politiques appellent incagade), je n'effectuay pas en ceste ville ce que je pensois, à cause des traistres qui advertissoyent le tyran leur maistre : et ne tiray autre fruit de mon voyage, que la prise de l'heritiere de Caumont [1], que je destinois pour femme à mon fils : mais le changement de mes affaires m'en fait à present disposer autrement. D'avantage vous n'ignorez pas que je ne voulus point engager mon armée à aucun grand exploit, ny siege difficile (en quoy toutesfois Chastillon [2] me trompa, que je pensois emporter en trois jours), afin de me reserver plus entier, pour executer mes catholiques desseins. Quant à mon armée de Dauphiné, je luy fis tousjours faire halte, et me tins aux escoutes, pour attendre si aux Estats de Blois, vous auriez affaire de moy. Mais les choses y ayant pris le contre-pied de nos souhaits, et attentes, vous vistes en quelle diligence je vous vins trouver en ceste ville, et avec quelle dexterité mon cousin le connestable d'Aumale cy-present, fit prealablement descendre le S. Esprit en haste sur une partie de messieurs de Sorbonne. Car aussi tost dit, aussi tost faict. Et de là sont procedés tous nos beaux exploits de guerre. De là ont pris origine ces milliers de saincts martyrs françois, qui sont morts de glaive, de faim, de feu, de rage, de desespoir, et autre violence, pour la cause de la saincte union. De là est venu le chastiment de tant de piaffeurs, qui vouloyent faire les galants et s'accomparer aux princes. De là procede la ruine et demolition de tant d'eglises et monasteres qui nuisoyent à la seureté de nos bonnes villes : des tant de sac et pillage que nos bons soldats, francs-archers, et novices ont faict en maintes villes, bourgs et villages, qui ont servi de curée pour la foy aux devots enfans de la messe de minuict, tant de belles filles et femmes qui ont sans nopces, et malgré elles esté saoullées de ce qu'en mariage elles aiment le plus : et Dieu sçait, si ces jeunes moynes tout fraischement defroqués, et ces prestres desbauchés

[1] C'est la femme de Bussy le Clerc.

[2] Charles de Lorraine duc de Mayenne, second fils de François duc de Guise et d'Anne d'Est.

[3] Henri de Lorraine duc de Guise, tué aux Estats de Blois le 28 decembre 1588.

[1] Fille de Geofroy de Caumont, seigneur huguenot à qui Jules Scaliger écrivoit souvent.

Elle fut enlevée par ordre du duc de Mayenne, pour la faire espouser à son fils aisné ; d'Aubray en parle dans sa harangue : elle fut mariée au comte de S. Paul. M. de Nevers dit, au *Traité de la prise des armes*, en parlant du duc du Mayenne : « Pour tout trophée de son voyage de Guyenne, il ramena la fille de Madame de Caumont, nourrie huguenotte dès la mamelle, en l'âge de douze ans, et la prit par force en la maison de M. de la Vauguion, pour la faire espouser à l'un de messieurs ses enfans : dequoi le sieur de Vivans eut pour ses epingles, par la faveur de M. de Mayenne, absolution de tous les crimes et sacrileges qu'il avoit faits. »

[2] Chastillon sur la Dordogne.

y ont devotement tourné les feuillets de leur brevlaire, et gaigné plenieres indulgences. Bref ceste est la seule cause du prompt et zelé decret [1] de messieurs de nostre mere Sorbonne après boire, qui a fait enfin eclatter force coups du ciel. Et par nostre bonne diligence, nous avons faict que ce royaume qui n'estoit qu'un voluptueux jardin de tout plaisir et abondance, est devenu un grand et ample cimetiere universel, plein de force belles croix peinctes, bieres, potences et gibets.

Arrivé donc que je fus ici, après avoir envoyé guerir la ville d'Orleans de trop d'aise, et interdire le commerce de Loire, qui entretenoit leurs delices, j'en voulus autant faire en ceste ville : Et bien m'en prit : en quoy madame ma sœur, ma femme, et la cousine d'Aumale, qui sont ici pour m'en desmentir, m'assisterent fort catholiquement. Car elles et moy n'eusmes autre plus grand soin et sollicitude qu'à faire fond pour la guerre, et en ce faisant soulager et descharger tous les devots habitans bons catholiques, de la pesanteur de leurs bourses, et vaquer curieusement de pieds et de mains à rechercher et nous saisir des riches joyaux [2] de la couronne à nous appartenans en ligne collaterale, et par forfaicture du seigneur feodal [3] : nous trouvasmes force tresors inutiles : nous descouvrimes à peu de frais, par la revelation d'un catholique maçon, et la saincte innocence de M. Machault (que je nomme icy par honneur), le beau et ample maguot de Molan [4], nonobstant ses demons gardiens, et ses esprits familiers, que ledit Machault sceut religieusement conjurer, remplissant à cachette d'escus au soleil le fond de ses chausses. Et sans ce divin secours, messieurs, vous sçavez que ne sçavions encor de quel bois faire flesche. Dont la saincte union est grandement redevable au soigneux mesnagement dudit Molan, qui refusoit si honnestement son maistre et tous ses amis de leur ayder d'argent pour nous le conserver si à propos : et n'oubliez de luy en faire chanter un *Salve*, quoi que soit luy promettre une messe la main levée, quand on luy fera faire son testament tout debout. Je ne veux oublier les somptueux meubles d'or, d'argent, tapisseries, et autres richesses que nous fismes prendre, vendre, et subhaster, appartenans à ces meschants politiques royaux, dont ma cousine d'Aumale [1] fit fort bien son devoir, fouillant elle-mesme dedans les cabinets, et jusques aux fosses où elle sçavoit qu'il y eust de la vaisselle d'argent cachée. Tellement que dés lors nostre tres-cher cousin, son mary et elle, et son grand page firent grandement leurs besongnes, et furent guaris de la jaunisse catholique [2] dont ils estoient ensaffranés depuis les guerres de leur comté de Boulongne [3], à eux catholiquement et legitimement devolu par le merite de leurs patenostres et devotes processions, non point par usurpation et larcin do-

[1] Il entend parler du decret de la Sorbonne contre Henry III, du 7 janvier 1589, par lequel ils déclarent les François desliés du serment de fidellité qu'ils doivent au roy, qu'ils peuvent s'armer contre luy pour la conservation de la religion.

[2] Le duc de Mayenne se raille de lui mesme, et de la maison de Guise qui s'approprioit les joyaux de la couronne à l'exclusion de la branche aisnée de Lorraine où il y avoit un prince né de la fille de Henry II.

[3] Raillerie contre la maison de Guise, qui avoit pris pour pretexte de ses armes, la prétendue mauvaise administration du roy Henry III, duquel tous les princes de ceste maison estoient vassaux, n'y ayant que le vassal qui puisse commettre fourfaiture, et le seigneur feodal estant celuy contre lequel on la commet.

[4] Il estoit tresorier de l'espargne. L'argent qu'il avoit derobé au roy et au public fut descouvert le 5 mars 1589 par quelques domestiques corrompus par Machaut, qui y fut envoyé avec un nommé Soly, et trouverent en divers lieux de la maison deux cent cinquante mil escus d'or et plusieurs beaux meubles. Une partie fut baillée à M. de Mayenne et l'autre dissipée.

[1] M. d'Aumale parle ainsi, en la Confession generale des pilliers de l'union.

J'ai esté le premier à la sedition
Pour esmouvoir le peuple et piller à mon aise,
Avecque les brigands du saint conseil des Seize.
Que j'avois estably à ma devotion.
J'ai fut puis après, mais c'est un mal de race,
Mon cousin m'a suivy qui s'en estoit moqué,
Et aussi bien qu'à moy le cœur luy a manqué,
Pere, pardonne-moi, je t'en suppli de grace.

Madame d'Aumale parle ainsi :

Moy seule j'ay causé la mort de mes cousins,
Avertissant le roy de toute la menée.
Pour puis après piller j'ay ma robe tournée,
Où je n'ay espargné ny amis ny voisins.
Mes grands pages et moy avons fait la visite
De tous les cabinets des dames de Paris
Ayant mis à rançon et femmes et maris,
Pardon de ceste offense, elle est la plus petite.

[2] C'est à dire de la pauvreté dont tous les particuliers aussi bien que tous les chefs de la ligue estoient generalement incommodés.

[3] Il pretendoit avoir droit au comte de Boulogne.

mestique, comme disent les heretiques relaps. Ce faict, pour monstrer ma liberalité et magnificence, après m'estre asseuré de plusieurs villes, chasteaux et clochers, qui aisement se laisserent persuader aux bons predicateurs, ausquels j'avois fait part de mon butin : je dressay ceste puissante et glorieuse armée de vieux soldats aguerris tous fraischement esmoulus, que je menay avec un grand ordre et discipline tout droit à Tours, où je cuiday dire comme un Cesar catholique : Je suis venu, j'ay veu, j'ai vaincu. Mais ce fauteur d'heretiques [1] fit venir en poste le Biarnois, lequel je ne voulus attendre de trop prés, ny le veoir en face [2], de peur d'estre excommunié : et puis vous sçavez que la levée du siege de Senlis, où mon cousin cy present a bien faict parler de luy, jointe à la deffaite de Saveuse, me donnerent couverture de tourner visage. Ce que je fis aussi volontiers que vous messieurs de Paris le desiriez, et m'en requeriez ardemment. Depuis vous sçavez à quel point nous fusmes reduits, quand ce tyran fortifié de l'heretique vint à nostre barbe prendre Estampes et Ponthoise : mais par les bonnes et devotes prieres des peres jesuites, et l'intercession de madame ma sœur, avec l'entremise de plusieurs saincts et religieux confesseurs, nous trouvasmes ce sainct martyr, qui fit esclater ce coup du ciel [3], et nous delivra de la misere et captivité où nous estions prests de tomber en peu de jours. Tellement qu'ayant pris haleine, et faict nouveaux desseins, et nouveaux marchés avec nostre bon roy tres-catholique et pere nourricier, je levay les cornes hautes, et avec une gaillarde armée mi-partie, m'en allay haster d'aller les malheustres, qui suivant les bons advis qu'en avoit reçus madite dame et sœur, s'enfuyoient outre mer à petit train : mais parce qu'ils ne trouverent leurs vaisseaux prests à Dieppe où je fus les visiter, je me mis en devoir de les vous amener tous prisonniers en ceste ville, et vous souviendra bien avec quelle asseurance je le vous promis, et avec quels preparatifs vous les attendiez [1]. Toutesfois quand je vis que ces heretiques nous faisoyent barbe de foire, et ne se vouloyent pas laisser prendre sans mitaines, je fus en Flandres pour en chercher : et leur laissay cependant faire ceste bourrasque aux fauxbourgs de ceste ville, puis leur permis d'aller se pourmener tout l'hyver à Vendosme, au Mans, Laval, Argentan, Falese, Alençon, Verneuil, Evreux et Honfleur, que je leur laissay tout exprés prendre, m'asseurant bien que tost aprés j'aurois tout leur butin en gros, quand ils se seroient bien morfondus et laissés mourir de froidure. Et de faict je leur fis bravement lever le cul à Dreux, et s'en fussent fuis s'ils m'eussent voulu croire. Mais vous sçavez que ceste tire-laisse nous couste bon [2] : car ces meschans politiques n'en vouloyent qu'à moy, et m'eussent vilené s'ils m'eussent peu joindre, de quoy je me sçeu bien garder par le bon exemple de mon frere de Nemours et aussi de mes amez et feaux cousins le duc et chevalier d'Aumale, qui n'avoyent oublié le chemin de Mantes. Je ne puis, messieurs, je ne puis parler de ceste renverse de fortune sans soupirs et sans larmes : car je seroy maintenant tout à fait, vous sçavez bien quoy [3] : au lieu qu'il me falut aller querir et mandier un maistre en Flandres, et ce fut là que je changeay ma couverture françoise [4] en cape à l'espagnole, et donnay mon ame aux demons meridionaux, pour desgager ce que j'avois de plus cher dans ceste ville. Mais je me fusse faict valet de Lucifer, aussi bien que du duc de Parme, pour faire despit aux hereti-

[1] Henry III qui fit venir le roy de Navarre.

[2] Lorsque le duc de Mayenne eut reconnu que Henry III qu'il vouloit forcer dans Tours, avoit esté renforcé par les troupes du roy de Navarre, animées par la presence de leur chef, il prit le parti de se retirer sans bruit. De Thou, à l'an 1589.

[3] Le duc de Mayenne, dans sa declaration du mois de decembre 1592, avoit designé sous le nom de coup du ciel, le parricide commis, par Jaques Clement, en la personne du roy Henry III, et c'est par rapport à cela que M. Antoine Arnaud, dans son plaidoyer pour l'université, parlant de ce monarque, l'assassinat duquel, à ce qu'il pretend, fut causé par les jesuites, dit : « qu'ils faisoient croire au peuple, que Dieu estoit le massacreur des roys et attribuoient au ciel le coup d'un cousteau forgé en enfer. »

[1] On avoit fait courir le bruit que Henry III estoit prisonnier et qu'on l'amenoit à Paris.

[2] Parce qu'il fut battu à Ivry.

[3] Cela veut dire roy.

[4] La mesme pensée se trouvera encore ci-apres dans le quatrain des docteurs de l'union. M. de Thou dit en *Religionis pallio penulam Hispanicam facere.* C'est au livre 105 où Gaspard de Schomberg, qui employe ceste pensée dans son discours à Henry IV pour luy persuader la conference de Surenne, l'attribue à un des chefs de la ligue sans le nommer. De Thou, t. v.

ques. Je ne veux passer sous silence les artifices, ruses et inventions dont j'ay usé pour amuser et retenir le peuple, et ceux qui nous cuidoyent eschapper : en quoy il faut reconnoistre que madame ma sœur icy presente, et M. le cardinal Caëtan [1] ont fait de signalés services à la foy, par subtiles nouvelles, et *Te Deum* chantés à propos, et drapeaux contrefaicts en la rue des Lombards, qui ont donné occasion à plusieurs de mourir alegrement de male rage de faim, plustost que parler de paix; et si on eust voulu croire don Bernardin de Mendoze, zelateur de la foy, et amateur de la France s'il en fut oncq, vous n'auriez plus ceste horreur de voir tant d'ossemens aux cimetieres de sainct Innocent et de la Trinité, et les eussent les devots catholiques reduits en pouldre, beuz et avalés et incorporés en leur propre corps [2], comme les anciens Troglodites faisoyent leurs peres et amis trespassés. Faut-il que je recite les viles et serviles submissions que je fis pour amener nos nouveaux amis à vostre secours? et toutesfois je me suis tesmoin, que j'ay tousjours eu mon dessein à part, quelque chose que je disse et offrisse à ce bon duc [3], et je me suis tousjours reservé avec mon conseil estroit de faire quelque chose de bon pour moy et les miens, gardant les gages si je puis : et advienne qui pourra, je ne m'en deferay que par force, et trouveray tousjours assez de difficultés pour executer ce qu'on me demande, ny ne manqueray pas de bulles et d'excommunications *merce* de M. le legat [4] qui en sçait tout le *tu autem*, pour embaboüiner ceux qui y voudront croire. Nous avons desjà pratiqué deux illustrissimes legats [5] pour nous ayder à vendre nos coquilles. Nous avons eu des pardons *gratis*, sans bourse deslier, et sçavons bien de quel biais il faut prendre nostre sainct pere, en le menaçant un petit de faire la paix, s'il ne nous accorde ce que luy demandons. Avons-nous pas eu de Rome des fulminations à tort et à travers contre nos ennemis politiques? Les avons-nous pas faict excommunier, et devenir noirs comme beaux diables? Nous avons faict continuer les paradis à dessein, nous avons embouché les predicateurs affidés, et hypotequés sous bon tiltre; nous avons faict renouveller les sermens aux confreries du cordon et du nom de Jesus [1] : nous avons mesnagé des processions nompareilles, qui ont obscurcy le lustre des plus belles nommeries qui furent onques veues : nous avons faict semer soubs main par toute la France du catholicon d'Espagne, voire quelques doublons qui ont eu des effets merveilleux, jusques aux cordons bleus politiques. Qu'eusse-je peu faire davantage, sinon me donner au diable par engagement et avancement d'hoyrie, comme j'ay faict? Lisez les livres de Josephe de la guerre des Juifs, car c'est quasy un mesme faict que le nostre, et jugez si les zelateurs Simon et Jean ont eu plus d'inventions et desguisements de matieres pour faire opiniastrer le pauvre peuple de Jerusalem à mourir de rage de faim, que j'en ay eu pour faire mourir de la mesme mort cent mille ames dedans ceste ville de Paris, jusques à faire que les meres ayent mangé leurs enfans, comme ils firent en ceste sacrée cité. Lisez ceste histoire je vous prie, et

[1] Henry Caëtan, Romain, fait cardinal en 1585, mort en 1599.

[2] M. de Thou rapporte ce fait à l'horrible famine, qui desoloit la ville de Paris au mois d'aoust 1590, auquel temps le siege qu'on y soustenoit depuis plusieurs mois avoit espuisé toutes les provisions: on dit que pour oster tout scrupule aux Parisiens pressés alors d'une faim cruelle, de se faire du pain de la farine qu'on tireroit en abondance de la quantité prodigieuse de vieux ossemens, dont les charniers de St. Innocent regorgeoient, Bernardin de Mendoze, ambassadeur parmy eux pour le roy d'Espagne, les asseura qu'en une ville du grand Turc, assiegée par les Perses, les Turcs assiegés, leur en avoient desja fait la planche et donné l'exemple. De Thou, t. v.

[3] Le duc de Parme. — [4] C'est à dire merci à M. le legat.

[5] Le legat Caëtan et le legat de Plaisance.

[1] Les articles de ceste confrerie du nom de Jesus qui se tenoit en l'eglise de Sainct Gervais furent imprimés par Bichon en 1590. Ils juroient de vivre et mourir en la foy catholique, apostolique et romaine, sous l'obeïssance du roy très-chrestien Charles X et de monseigneur de Mayenne son lieutenant; promettoient de procurer la delivrance du roy, de ne reconnoistre jamais pour roy aucun prince heretique, nommement Henry de Bourbon pretendu roy de Navarre, relaps et excommunié par le pape, et avant le massacre des princes catholiques commis à Blois, declaré incapable de ce royaume par les trois Estats tenus en la ville de Blois : de n'entendre à aucun parti de traitté de paix ou treve avec les heretiques et catholiques suivans le parti du Bearnois. L'on vit dans le parlement un mandement emané de ceste confrerie, signé Petit, par lequel estoit enjoint aux Quarteniers d'envoyer à ce Petit un rolle des soupçonnés politiques. Ce mandement fut mis entre les mains de monsieur de Nemours, et il fut ordonné que le lieutenant criminel en informeroit; mais il ne put trouver ce Petit. Monsieur Coquelly dit à la cour qu'il ne viendroit point de faute de ceste confrerie.

pour cause, et vous trouverez que je n'ay espargné non plus qu'eux, les reliques les plus sainctes, et utensiles d'eglise, que j'ay peu faire fondre pour mes affaires. J'ay cent fois violé ma foy particulierement jurée à mes amis et parens, pour parvenir à ce que je desire sans en faire semblant, et mon cousin le duc de Lorraine, et le duc de Savoye en sçauroient bien que dire [1], les affaires desquels j'ay tousjours postposées à la cause de l'eglise gallicane, et à la mienne. Quant à la foy publique, j'ay tousjours estimé que le rang que je tiens m'en dispensoit assez : et les prisonniers que j'ay retenus [2], ou fait payer rançon contre ma promesse ou contre la composition par moy faicte avec eux, ne me peuvent rien reprocher, puis que j'en ay absolution de mon grand aumosnier et confesseur. Je ne parleray point des voyages que j'ay faict faire vers le Biarnois pour l'amuser d'un accord où je ne pensay jamais : les plus fins de mon party y ont esté embarqués, et n'en ont senty que la fraischeur du rasoir, et cela ne doit desplaire à Villeroy, qui n'y est allé qu'à la bonne foy, comme vous pouvez croire. J'en ay bien apasté d'autres qui ne s'en vantent pas, et qui ont traitté pour moy à deux fins, tant pour haster nos amis de nous secourir, que pour amuser nos ennemis à la moustarde, et si le Biarnois eust voulu croire quelques-uns de son conseil, qui ont un grain de catholicon sur la langue, et qui ont tousjours crié qu'il ne falloit rien aigrir de peur de desesperer tout, nous aurions maintenant beau jeu, au lieu que nous voyons que les peuples se sont mis d'eux-mesmes à souhaitter et demander la paix, chose que nous devons tous craindre plus que la mort, et aymerois cent fois mieux me faire Turc ou Juif, avec la bonne grace et congé de nostre sainct pere, que de veoir ces heretiques relaps retourner jouir de leur bien, que vous et moy possedons à juste tiltre, et de bonne foy par an et jour, voire plus. Hé Dieu mes amis, que deviendrions-nous s'il falloit tout rendre ? S'il falloit que je revinsse à mon ancien estat, comment entretiendrois-je mon plat, et mes gardes ? Il me faudroit passer par des secretaires, et tresoriers de l'espargne tous nouveaux, au lieu que les nostres passent par mes mains. Mourons, mourons plutost que d'en venir là : c'est une belle sepulture, que la ruine d'un si grand royaume que celuy-cy, sous lequel il nous faut ensevelir si nous ne pouvons grimper dessus. Jamais homme qui ait monté où je suis, n'en devala que par force : il y a plusieurs portes pour entrer à la puissance que j'ay : mais il n'y a qu'une yssue seule pour en sortir, qui est la mort. C'est pourquoy voyant qu'un tas de politiques qui sont parmy nous, nous rompoyent la teste de leur paix, et de leur monarchie françoise, je me suis advisé de leur presenter une mommerie d'Estats, et après avoir differé tant que j'ay peu pour eluder et faire refroidir les instantes poursuites de leurs deputés, je vous ay icy convoqués pour y donner ordre avecque vous, et feuilleter ensemble leurs cayers pour sçavoir où le mal leur tient, et qui sont nos amis, et nos ennemis. Mais pour ne point vous en mentir, ce n'est que pour leur clorre le bec, et leur faire croire que nous travaillons fort pour le public, et entendons volontiers à faire accord. Car les bonnes gens pour cela n'en pisseront pas plus roide. Je sçay qu'il n'y a icy que de nos amis, non plus qu'aux Estats de Blois, et par consequent je m'asseure que voudriez tous, autant pour moy que pour un chacun de vous, que moy, ou un prince de nostre maison fust roy, et vous vous en trouveriez bien. Si est-ce que cela ne se peut faire si-tost, et y a encor une messe à dire, et faudroit faire une grande breche au royaume, parce qu'il en conviendroit donner une bonne partie à ceux qui nous y auroyent aydé. D'autre part vous prevoyez bien les dangers et inconveniens de la paix, qui met ordre à tout et rend le droit à qui il appartient. C'est pourquoy il vaut encore mieux l'empescher que d'y penser. Et quant à moy je vous jure par la chere teste de mon fils aisné, que je n'ay veine qui y tende, et en suis aussi esloigné que la terre est du ciel : car encor que j'aye faict semblant par ma derniere desclaration, et par ma response subsequente, de desirer la conversion du roy de Navarre, je vous prie de croire que je ne desire rien moins, et aymeroy mieux veoir ma femme [1],

[1] Il avoit promis à chacun d'eux, en particulier, de le faire eslire roy de France, et il songeoit plustost à le devenir luy mesme.

[2] A Castillon, Puy-Normand, et Montignac en 1586 et à Saint Ouin près d'Amboise en 1589.

[1] Le duc de Mayenne n'aimoit point sa vieille femme :

mon nepveu et tous mes cousins et parents morts que veoir ce Biarnois à la messe. Ce n'est pas là où il me demange. Je ne l'ay escrit et publié qu'à dessein, non plus que monsieur le legat son exhortation au peuple françois. Et tous ces escrits que monsieur de Lyon a faicts et fera cy-aprés sur ce subjet, ne sont qu'à intention de retenir le peuple, en attendant quelque bonne avanture (vous m'entendez bien) que les peres jesuites nous procureront pour faire un second sainct martyr. Et d'ailleurs, c'est autant de division, et d'atediement, et atiedissement à nos ennemis : et autant de preparatoires pour le tiers party[1] où nous avons bonne part, comme estant un grand moyen, s'il esclate, pour faire bien nos besongnes, et à l'avancement duquel je vous prie tous d'employer vos alliances et intelligences comme je fais les miennes. Non pas pour contraindre l'heretique de tourner sa robe : car je ne le desire, n'y ne l'entends, et m'asseure qu'il n'en sera jamais rien, tant il a le cœur obstiné : qui est ce que je demande, afin qu'il demeure tousjours en sa peau, et qu'il nous acquiere force bon amis catholiques, apostoliques, et romains, inspirés du Saint Esprit, qui l'empescheront bien de leur costé, et le mettront en grand accessoire, m'asseurant toutesfois que le roy qu'ils feront, ne me contrepesera pas à la balance. Quoy qu'il en advienne, nous avons envoyé coup sur coup nos agens à Rome[1], comme monsieur le cardinal de Pelvé, mon bon precepteur, vous pourra tesmoigner, pour renverser la negociation du cardinal de Gondy, qui ne s'y eschauffera pas plus qu'il ne doit, et rompre les pratiques du marquis de Pisani, qui est trop bon François pour nous, lesquels sont allés à Rome chercher un chemin de paix : mais nous avons suscité nos ambassadeurs d'Espagne de protester contre l'audience, et contre ce que le pape voudroit faire sur la pretendue conversion du Biarnois. Monsieur le legat nous a aydé à faire nos memoires et instructions, et y employera de sa part ses habitudes et confederations du consistoire; et si Sa Saincteté fait autrement, je sçay bien comment il en faut avoir la raison, le menaçant que nous sçaurons bien faire en ce cas nostre accord avec les politiques, aux depens et desavantage de l'eglise de Rome. Aussi ne me conseilleriez vous pas que pour une messe que le roy de Navarre pourroit faire chanter, ce qu'à Dieu ne plaise, je me demisse du pouvoir que j'ay, et que de demy roy que je suis, je devinsse valet, pour faire tomber l'orage de ceste guerre, sur la teste de bons catholiques espagnols nos amis, qui nous veulent apprendre à croire en Dieu. Bien est vray que si ladite conversion advenoit à bon escient, je seroy en grande peine, et tiendroy le loup par les oreilles. Toutesfois

Rose luy en fait la guerre dans sa harangue : le jeune duc de Guise d'ailleurs et tous les autres princes de la maison de Lorraine estoient presque autant d'obstacles à l'ambition, que le duc de Mayenne temoignoit avoir, de se faire roy de France, comme d'autre costé la conversion du roy luy ostoit toute esperance de pouvoir le devenir.

[1] Le jeune cardinal de Bourbon en estoit le chef. Louchart, abbé de Bellosane, qui estoit son maistre, et M. du Perron, depuis cardinal, estoient ceux qui lui avoient conseillé de faire ceste ligue. Elle commença à Tours. M. de Souvré en fut averty, qui en donna l'avis au roy : le roy manda le cardinal, qui amena avec luy Bellosane et du Perron. Bellosane pedant denia tout, mais l'autre par le moyen de M. Le Grand descouvrit tout le parti et trahit son maistre. Nonobstant que l'affaire fust descouverte, ils ne laisserent pas de faire l'entreprise de Mantes, qui estoit de se saisir de la personne du roy, et de tuer les mareschaux de Biron et de Bouillon. L'admiral de Villars devoit faire l'execution. Le medecin Duret conduisit la menée, et avoit fait conferer ensemble l'admiral et M. de Bellin pour prendre jour. L'admiral remarqua au medecin Duret qu'il estoit impossible de rien faire, que le roy avoit deux mille gentilshommes avec luy, et qu'aux fauxbourgs de Mantes il y avoit deux mille Anglois. Duret respondit : que ce grand nombre de personnes rendoit la chose plus aisée, qu'ils s'empescheroient l'un l'autre comme les reistres à Auneau, et que M. d'O, gouverneur de Mantes, empescheroit les Anglois de passer. Duret le pressoit et se chargeoit de tuer les deux mareschaux, de se saisir du roy et d'en faire ce qui seroit avisé. Ceste trahison fut ainsi descouverte. Balbani, Italien, fut envoié à Rome par ce cardinal pour rendre compte au pape de son dessein. Il rencontra en chemin Des Portes Baudoin secretaire de M. de Mayenne. Ce Des Portes fit si bien qu'il tira copie des instructions de Balbani, et en envoya deux par deux diverses voyes à M. de Mayenne. L'une fut surprise et envoyée au roy. Le cardinal voyant son dessein rompu se retira à Gaillon, et voulut persuader à l'admiral de Villars de l'enlever et le mener à Rouen, et le faire declarer roy; l'admiral n'y voulut entendre, disant que s'il avoit fait ce coup, il auroit un maistre à Rouen, ce qu'il n'avoit point. Le cardinal mourut de desplaisir de ce que le roy le traittoit mal depuis ceste affaire. M. d'O mourant envoya au roy un gentilhomme pour le supplier de ne point croire qu'il fust du tiers party. Le roy du vivant de M. d'O ne le nommoit pas dans le discours du tiers party, mais si tost qu'il fut mort, il l'y mit. Le roy ne se voulut jamais fier au medecin Duret après ce mauvais dessein.

[1] Ces agens estoient le commandeur de Diou, Nicolas de Piles abbé, d'Orbais, le doyen de Reims Frizon, le conseiller de la cour Coqueley.

monsieur de Lyon, et nos bons predicateurs m'ont apris, qu'il n'est pas en la puissance de Dieu de pardonner à un heretique relaps, et que le pape mesme ne sçauroit luy donner absolution, fust-ce à l'article de la mort : ce que nous devons tenir pour treiziesme article de foy, et adjouster au symbole des apostres : voire que si le pape s'en vouloit mesler, nous le ferions excommunier luy-mesme par nostre mere la Sorbonne, qui sçait plus de latin, et boit plus catholiquement que le consistoire de Rome. C'est donc sur quoy il nous faut principalement insister, par quels moyens nous empescherons la paix, et rendrons la guerre immortelle en France. Monsieur de Lyon sçait bien que le roy d'Espagne et moy, luy avons promis sur nostre honneur un chapeau rouge[1], s'il peut tant faire par sa rhetorique, d'en venir à bout, et sa sœur a deja receu pour arres un carcan de trois milles ducats, et une chaisne de perles catholiques, avec quelques milliers de doublons. Nous avons aussi certains politiques au conciliabule, et senatule des ennemis, qui filent desjà les cordons d'un chapeau de cardinal, et si nous leur envoyons un peu de soye cramoisie pour faire les resnes de leur mule, ils nous y ayderont bravement, et empescheront bien que ces meschants huguenots acariastres n'entrent aux Estats, et que rien ne se fasse, ny se passe au detriment et deshonneur de nostre saint pere, et du saint siege apostolique, voire quand les privileges de l'eglise gallicane s'en devroient perdre. Je conjure donc toute ceste catholique assemblée de tenir la main, et employer verd et sec pour empescher que les Parisiens, et autres villes ne nous viennent rompre la teste de leur paix, mais qu'elles prennent la mort en gré, et souffrent totale ruine, plustost que d'y penser, et d'en ouvrir la bouche. Il faut arracher des prieres de l'eglise ces fascheux mots (*Da pacem, Domine*) comme monsieur le legat vous pourra tantost faire entendre qu'ils ne sont point de l'essence de la messe, ny mots sacramentaux : faisons seulement semblant et bonne mine : si Villeroy s'en lasse, nous aurons Zamet, qui pour le plaisir que luy a faict mon bon cousin le duc d'Elbeuf, ne plaindra ses peines et voyages, et se laissera aisement beffler sur l'esperance de ses greniers à sel. Quoy qu'il en soit, advienne qui pourra, si nous nous entendons bien, et continuons nos intelligences avec ce bien-heureux tiers party, nous brouillerons si bien les affaires, que ceux de Bourbon ne se verront de trente ans où ils pensent : car je ne feray jamais plus de cas d'eux que j'ay faict de leur oncle[1], que j'ay laissé mourir en prison et en necessité, sans me soucier gueres de luy, après qu'il nous eut servy de pretexte, et de planche, que les huguenots appelloyent planche pourrie, pour monter où je suis : car je sçay bien, que tant qu'il y auroit de ceste race bourbonnoise, qui faict meilleure preuve que moy de sa descente de sainct Louis, jamais ny moy, ny les miens ne regnerions sans querelle. C'est pourquoy vous ne devez douter que je feray tout ce que je pourray pour m'en deffaire. Pour le moins une chose me console, c'est que si les ennemis tiennent Sainct Denys, où les vieux roys sont enterrez, [2] nous en tenons les joyaux, reliques et ornemens royaux, qui sont fricassez pour eux, par la sainte devotion de mon frere de Nemours, qui a fait fondre la couronne. Mais qui plus est, la sainte ampoulle de Reims est en nostre puissance quand nous en aurons affaire. Sans laquelle vous m'entendez bien... C'est un coup du ciel. Si prions tous bons confessseurs, predicateurs, curés, et autres devots pensionnaires, de faire rage sur ce sujet, afin que Dieu nous en sçache gré. Pour mon regard, je tiendray tant que je pourray les choses en balance, et apparence, comme j'ay tousjours faict au gouvernement de ceste ville, ne souffrant que le party des politiques soit trop rabaissé, ny celuy des Seize trop esleve

[1] Il s'estoit d'abord promis de l'obtenir à la nomination de Henry III. En effect ce prince l'en avoit flatté, mais soit, ou que le roy n'y songeast plus, ou qu'il n'eust pas agi sincerement avec l'archevesque, d'ailleurs la cour de Rome n'estant plus que pour le roy d'Espagne et les princes lorrains, il s'estoit declaré très-passionné ligueur, dans l'esperance d'en estre gratifié par leur credit.

[1] Le vieux cardinal de Bourbon, estant en prison à Fontenay-le-Comte, en Poictou où il est mort, n'eut jamais le credit, par plusieurs requestes qu'il presenta, d'obtenir la moindre pension : on luy promit seulement de reprendre sur les heretiques les benefices qu'ils luy avoient ostés. De Thou, t. v.

[2] Dès le commencement de l'année 1589, le tresor et les reliques de Saint Denys avoient été rapportés à Paris par deux religieux qui resterent pour les garder, mais qui ne laisserent point de les livrer à mesure que les chefs de la ligue les envoyerent demander pour les mettre en gage ou à la monnoye. *Chronique Noven.* de Cayet.

et insolent, de peur que l'un des deux se faisant le plus fort, ne me voulust aussi faire la loy : ce que mon cousin le duc de Lorraine me reproche que j'ay appris de la reyne mere, que Dieu absolve. Au reste, je croy qu'il n'y a pas un de vous qui se souvienne de la mort de Sacremore [1], aprés m'avoir fait plusieurs bons services : j'ay esperance que moy, et mon nepveu en ferons bien d'autres à l'honneur de ce bon Dieu, pourveu que vous autres messieurs nous serviez de pareille affection, et attendiez pareille recompense en ce monde ou en l'autre. Quant à la pelade, que certains politiques m'ont voulu improperer, m'accusant que la saincte Cere, ou la Loue (je ne sçay laquelle des deux) me l'avoyent donnée : ils en ont menty les meschants, je n'y songeay jamais, ce n'est que certaine chaleur de foye que les medecins appellent alopecie [2], à laquelle moy et les miens sommes sujets, et monsieur de Lyon sçait que les gouttes [3] viennent bien sans cela. Et s'il est autrement, que les loups me puissent manger les jambes, vous priant pour l'honneur de la saincte union n'en croire rien, et regarder à nos affaires. Car nous avons un ennemy qui ne dort pas [4], et qui use plus de bottes que de souliers [5] : vous y donnerez ordre, et vous vous garderez des escrouelles, et de tomber du haut mal [6] si vous pouvez. J'AY DIT.

Monsieur le lieutenant ayant achevé sa harangue, avec grand applaudissement de l'assistance, où le president de Nully [7], et Acharie, laquais, de la ligue [1] furent veus pleurer de joye, le doyen de Sorbonne, grand dataire du legat, se leva, et cria tout haut : *humiliate vos ad benedictionem, et posteà habebitis haranguam.* Alors monsieur le legat, après trois profondes et copieuses benedictions pralablement faictes, commença à parler ainsi.

Harangue de M. le legat. [2]

In nominepatris, etc [3]. — *Io mi rallegro, e son quasi fuora di me stesso (ò signori, et populi, piu catholici che i medesimi Romani) di vedervi qui collegati per un sogetto tanto grande, et catholico : ma d'altra parte mi truovo molto sbigottito di sentir tante opinione balorde fra voi altri ligouri catholici, e mi pare che quella antica fattione di neri et bianchi rinasce : percio che l'uni domandano bianco* [4], *e gli altri il nero. Ma una sola cosa mi pare necessaria à la salute delle anime vostre : cio è, di non parlar mai di pace, e manco procurarla, che prima tutti gli Francezi non siano morti, à guiza di Macabei, et uccisi valorosamente come fù Samsone, fracassati et sotterrati trá le ruine di questo cattivo paradiso terrestre di Francia, per goder piu presto la quiete immortale del paradiso celeste. Guerra donque, guerra, ò valenti e magnifici Francezi; perche mi pare quando si ragiona della pace e si parla di trega conquesti forfanti heretici manigoldi, che mi fiadato un servitiale d'inchiostro : considerando che molto meglio è per la quiete d'Italia, et la securità de la santa sede apostolica, che i Francezi e Spagnuoli guerreggiano tra loro in Francia, ò veramente in Fiandra per la religione, à la corona, che in Italia per Napoli ò Milano : Perche per vi dir il vero, non se ne cura il santissimo padre di tutti fatti vostri; se non à tanto che li tocca di non esser spogliato*

[1] Qui fut tué de sang froid par M. de Mayenne sur la fin de l'an 1587 à cause de quelques fascheux propos que Sacremore avoit tenus audit duc, touchant le mariage, d'entre luy Sacremore et madame de Villars, fille aisnée de madame de Mayenne qu'il maintenoit luy avoir esté promise, et par la fille mesme.

[2] Maladie qu'on a veue effectivement assez frequente parmy les princes de sa maison.

[3] Il en estoit fort incommodé.

[4] Le duc de Mayenne estoit pesant de corps, grand dormeur, et grand mangeur : Henry IV au contraire estoit prompt, actif et vigilant, ne se tenant pas si long temps au lict que l'autre se tenoit à table.

[5] Ce sont les propres paroles du duc de Parme dans le conseil qu'il donna au duc de Mayenne, après la levée du siege de Paris, sur la maniere dont il devoit faire la guerre au Bearnois s'il vouloit la faire heureusement. *Chron. Noven.*

[6] C'est d'estre pendu.

[7] Il estoit president en la cour des aydes, puis fut fait par la ligue president du parlement; il estoit du conseil des Quarante.

[1] Maistre des comptes du conseil des Quarante, appellé laquais par ironie, parce qu'il estoit boiteux.

[2] Philippe de Sega dit le cardinal de Plaisance.

[3] M. Gillot, conseiller, a fait ceste harangue du cardinal de Plaisance.

[4] Ce proverbe se verifioit à la lettre entre les ligueurs des deux factions de Lorraine et d'Espagne, dont ceux cy vouloient l'infante qui estoit noire, et les autres le jeune duc de Guise qui estoit blanc.

d'annate et commende, e altre espeditioni che si fanno in Roma con oro et argento vostro. Date quanto volete le anime vostre al demonio inferno : poco gli è : proveduto che gli sia che le provende di Bretagna, et la riverentia antica, debita à sua santità non gli mancano. Tanto piu grande et riverita sarà sua santità, quanto voi altri homuncioni sacrete piccoli e piccolini. E non parlate piu di tanti beni, è tanti favori ch' i predecessori vostri hanno fatte à la santa sede apostolica, ancomeno delle richezze, et paezi che gli pape hanno del beneficio di Carlo Magno, e di suoi successori regi di Francia : questo è cosa fatta : le pardonanze che havete ricevute da pochi anni in qua, con le gratuite indulgenze, et jubilei, sono di molto piu pergio, basta che le corone è gli scettri del mondo sono à dipositione di sua santità, et si possono cambiare, trastullare, e torre e porre à suo modo; scriptum est enim, hæc omnia tibi dabo.—Atque ut pergam latinâ linguâ vobis loqui, ne fortè aliquis non satis intelligat italianâm, dicam vobis summam legationis meæ, quæ sumpta est ex Matth., 10 cap. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in hanc terram. Non veni pacem mittere, sed gladium. Nihil enim habeo magnis in mandatis, et instructione secretâ quàm ut vos perpetuò exhortem ad bellum et prælium, atque totis viribus impediam ne tractetis ullo modo de reconciliatione, et pace inter vos. Quod sanè magnum esset crimen et indignum christianis et catholicis hominibus. Alterum verò punctum quod habeo vobiscum agendum, est de electione cujusdam principis boni catholici, in regem vestrum, repudiatâ prorsùs istâ familiâ Borboniorum, quæ tota est hæretica, aut hæreticorum fautrix. Ego verò scio, gratissimam rem vos facturos domino nostro papæ et sanctæ sedi apostolicæ, nec non benefactori meo christianissimo et catholicissimo Hispaniarum et tot regnorum regi, si Britanniæ Armoricæ ducatum conservetis illustrissimæ filiæ ejus infanti[1] *: regnum verò conferatis alicui principi ex ejus familiâ, quem illa maritum eligere voluerit, et tali corona Franciæ dignabitur in [illegible] dum utrique competenti. Sed de hoc pl[illegible] reverendissimus cardinalis de Pelve v[illegible] disseret, et pro reliquo supplebit. Cog[illegible] cit enim melius me vestra negocia, quæ [illegible] viginti annos tàm Lotharingicè, quàm [illegible] panicè tractavit Romæ, adeò subtiliter, [illegible] deliter ut reduxerit res vestras ad punct[illegible] ad quod illas nunc reductas videtis. Idcò[illegible] cùm crederet pius iste præsul et c[illegible] Franciam matrem suam esse in agone m[illegible] tis, et trahere ultima suspiria, venit n[illegible] ad visitandam eam, tamquàm bonis [illegible] votus confessarius et optimus compatri[illegible] ad vos juvandum, in pompâ funebri, [illegible] exequiis ejus. Sed si velletis eligere aliq[illegible] in regem ex suis benefactoribus Lotharin[illegible] giæ, et Guisiæ, sanè vos faceretis ei secu[illegible] dùm cor suum : et ille alacriter ungeret [illegible] sacraret eum ex oleo sanctæ ampullæ qu[illegible] habet Remis expressè reservatum, et be[illegible] servatum sub custodiâ Sancti Pauli, Ca[illegible] paniæ et Betheliæ ducis. Vos videritis, ego de expresso mandato Domini [illegible] tri, si quid in hoc feceritis contri [illegible] et mores hujus regni, vel contrà conci[illegible] Ecclesiæ, vel etiam contrà Evangelium [illegible] Decalogum, saltem secundùm impresi[illegible] nem hæreticorum, vobis promitto plen[illegible] absolutionem et indulgentiam, idque gr[illegible] tis, in sæcula sæculorum. Amen.*

— Oi me, non mi ricordiva di vi far intendere una molto buona nuova, ch'è riceuta in freta di Roma, per mezo di Zamelin: cio è che la sua santità, scommunica, agrava, anathematiza tutti i cardinali, archivescovi, vescovi, abati, preti, et m[illegible] nachi chi sono reali politici, quanto catholici siano. E per torre ogni diferenza [illegible] gelosia tra gli Spagnuoli e Francesi; fa[illegible] il santissimo padre, che i Francesi h[illegible] ranno le scrofole, come i Spagnuoli, et d[illegible] ventaranno anco bravadori, et bugeron[illegible] come essi. Oltre fà pieno indolgenze à tut[illegible] quanti buoni catholici loreni, ò hispani [illegible] francezi, i quali amazzeranno padri, fratelli, cugini, vicini, podestate, prin-

[1] Il y a quelques livres faits en Espagne qui représentent les droits l'infante d'Espagne Isabelle sur le duché de Bretagne.

cipi reali, politici heretici, in questa christianissima guerra, fine à trecenta mille anni di vero perdono. E non dubitate ch'il Spirito Santo vi manca, perche il sacro consistori olo fà descendere dalle braccia di Dio Padre, à sua posta; come sapete ch' à designato doppo molti anni de creare alcuno papa che non fosse italiano, ò hispano : in fine, fatte un rè, di gratia per amor mio : E non me ne curo che si fia, fosse e diavolo, modo che sia servitore e feudatario de la sua santità, e del rè catholico, per mezzo del qual son stato fatto cardinale, merce al buon duca di Parma. Ben vi dirò ch'il mio voto sarebbe volentieri per la infanta di Spagna, perche ella è valente donna, e amata molto di suo padre [1]. *Neantedimeno farete quel che piacera al signor duca di Feria, e* à Monsour le Lontenant. *Ma guardatevi mentre d'aprir la bocca per ragionar di pace ò trega : altramente il sacro collegio* [2] *rinegarà Christo.— Ego me vobis commendo iterum. Valete.*

Ces mots finis, le petit Launay [3], cy-devant ministre passé en l'université de Geneve, et à present boutecul de Sorbonne [4], aprés avoir mangé les grands breviaires et heures du feu roy [5], à faire festins à monsieur le lieutenant, se mit à genoux avec Garinus cordelier, et apostre apostat, et assistés de Cuilly curé de Sainct-Germain de l'Auxerrois, et d'Aubry curé de Sainct-André des Arcs [6], revenant de confesser Pierre Barriere, entonnerent à haute voix devant la croix de monsieur le legat.

O Crux, ave, spes unica,
Hoc passionis tempore.

Quelques-uns de l'assemblée le trouverent mauvais : toutesfois chacun les suivit en chantant de mesme, et le bransle finy, le sort toucha à monsieur le cardinal de Pelvé de parler, lequel se levant sur ses deux pieds, comme une oye, après avoir fait une très-profonde reverence devant le siege de monsieur le lieutenant, son chapeau rouge avalé en capuchon par derriere, puis un autre semblable devant monsieur le legat, et une autre bassissime devant les dames : puis s'estant rassis, et toussy trois bonnes fois, non sans excreation phlegmatique, qui excita aussi un chacun à faire de mesme, il commença de dire ainsi, addressant sa parole à monsieur le lieutenant, qui luy dit par trois fois, couvrez-vous, mon maistre.

Harangue de M. le cardinal de Pelvé [1].

Monsieur le lieutement vous m'excuserez, si pour contenter ceste docte assemblée, et garder le decorum, et la dignité du rang que je tiens en l'Eglise par la providence de vous et des vostres, je fay quelque discours en langue latine, auquel vous sçavez qu'il y a long-temps que j'estudie, et en sçay presque autant que mon grand pere, qui fut un bon gendarme et un bon fermier quant et quant soubs le roy Charles huictiesme : mais quand j'en auray dit trois mots, je reviendray à vous et vos affaires. Je m'addresseray donc à vous, hommes illustres, *atque ex tota Galliarum colluvie electissimis, ut vobis intelligere faciam multa quæ gallica lingua satis non possunt exprimari, est enim operæ pretium, ut nos præcipuè qui studuimus in celeberrima Academia Parisius, et sapimus magis quàm fæx populi, habeamus aliquid secreti quod mulieres non intelligant. Volo igitur vos scire* (*et hæc dicantur tantùm piis auribus*) *quòd exivit edictum* [2], *sive*

[1] Philippe II soupçonné d'aimer trop tendrement sa fille.

[2] Ceste pensée fait allusion aux paroles, qu'on attribue au pape Paul III lequel, au rapport de H. Estienne, s'impatientant des pauses trop frequentes, que l'affluence du peuple causoit à une solemnelle procession du Sainct Sacrement, où il assistoit pontificalement, envoya dire que si ces pauses là continuoient, on luy feroit renier Christ.

[3] Il avoit esté premierement prestre, et puis huguenot et ministre, et se maria ; et s'estant fait catholique il fut chanoine de Soissons, grand ligueur du conseil des Quarante.

[4] Tant parce qu'il estoit un des derniers receus en ceste Faculté, que principalement à cause qu'estant ministre, il avoit esté marié. La populace appellait Boutecuts, les oblats et moines convers, qui ne sont pas proprement moines et peuvent rentrer dans le monde, où ils ont encore des engagemens.

[5] Il se mocque des gros et grands breviaires que Henry III fit imprimer.

[6] Du conseil des Quarante.

[1] Florent Chrestien a fait ceste harangue.

[2] C'est la pretendue bulle du pape Clement VIII en datte du 15 avril 1592. Elle paroissoit adressée au cardinal legat de Plaisance, et fut verifiée au parlement de la ligue à Paris, seulement le 27 octobre suivant : sur quoi

mavultis rescriptum per breve à domino nostro papa, per quod nobis permittitur eligere, creare, sacrare, et ungere regem novum, talem qualem vobis placuerit, modo sit de stirpe vel Austriaca vel Guysiaca, habetis igitur ad providendum ex utra gente mavultis principem. Nam de istis Borboniis [1] *non sunt loquelæ neque sermones, quanto minus de isto hæretico relapso, quem idem dominus noster papa, per idem rescriptum adfirmat esse jam damnatum apud inferos, et animam ejus propediem, servituram Lucifero pro merenda pomeridiana. Sane ego sum Gallus, nec renegabo meam patriam: sed si ista electio vaderet ab libitum meum, profectò pro bono meo et meorum, atque etiam vestro libenter vos precarem, ut daretis vestras voces alicui ex familia Lothareno, quam scitis tam benè fecisse in republica catholica, et Ecclesia romana: fortasse verò dominus legatus habet aliud intentum, ad placendum Hispanis; sed non dicit omnia quæ habet in scrinio pectoris. Vos interea hoc tenete firmum: nullo modo esse loquendum aut audiendum de pace facienda cum istis damnatis politicis, quin potiùs armate et parat vos ad patiendum omnes extremitates vel etiam mortem, famem, ignem et ruinam totius urbis vel regni: nihil enim potestis facere gratius et acceptabilius Deo, et regi nostro Philippo catholicissimo. Non ignoro Luxemburgum* [2] *et cardinalem Gondium et marchionem Pisanum Romam profectos, ut præparent animum domini nostri papæ, ad audiendam legationem Biarnezi, tractaturam de conversione sua: sed quantùm tuta est luna à lupis, tantùm aversum est cor domini nostri à talibus negotiis. Estote fortes et securi sicutet ego: modò sim intra muros Parisius. Sanè paraveram aliquid boni ad dicendum vobis de beato Paulo cujus conversio heri celebrabatur*[1]. *Quia sperabam quòd heri in ordine meo me contingebat loqui. Sed me fefellit longa nimis oratio domini de Mania: et ideò cogor remittere in vaginam gladium latinitatis meæ, quem volebam stringere in conversionem istam, de qua politici nonnulli nescio quid seminant in vulgum, quam tamen neque credo neque cupio. Quoniam beatus Paulus multùm distabat ab isto Navarra: erat enim nobilis, et civis romanus: et quod nobilis fuerit et stirpe nobili editus, apparet ex eo quod Romæ fuit illi amputatum caput, iste verò est infamis propter hæresim, et tota familia Borboniorum descendit de becario, sive mavultis de lanio, qui carnem vendebat in laniena Parisina, ut asserit quidam poeta valdè amicus sanctæ sedis apostolicæ, et ideò qui noluisset mentiri. Paulus etiam conversus est cum miraculo: este non, nisi fortè dicat, obsidione se cinxisse hanc urbem menses circiter quatuor cum sex millibus hominum, dùm intùs essent plus quàm centum millia: et hoc esse miraculum, et cepisse tot urbes et arces fortissimas, sine murorum subversione, sed per invia foramina, et arctos cavos vix uni soli militi penetrandos: addite, quòd Paulus timuit, et magno terrore est affectus ex fulgure cœli: at iste est imperterritus, nec timet quidquam, nec fulmen, nec fulgura, nec imbres, nec hyemem et glaciem, aut æstum, imò nec acies nostras et exercitus nostros tam benè instructos, quos cum pauca manu audet expectare et ante venire, et debellare aut fugare. Pereat malè diabolus iste velox, et insomnis, qui nos tam laboriosè fatigat, et impedit dormire ad nostrum libitum. Sed hactenus de Paulo, ne Polycarpus cujus hodiè festum agitur, fortasse invideat, quem tamen prætermittam, quia de eo nihil prævidi, aut præmeditavi. Memini quidem cum essem Romæ in tempore Gregorii papæ, me proposuisse in*

le procureur general du roy au parlement de Paris séant, à Chalons, en interjetta appel comme d'abus, et obtint sur les requisitions, que le cardinal seroit adjourné pour deffendre sur cest appel. De Thou, t. v.

[1] Ces paroles sont du breviaire et font une antienne qui est prise des pseaumes 18 et 19.

[2] M. de Luxembourg estoit à Rome ambassadeur extraordinaire, et Pisani ordinaire.

[1] Il s'estoit preparé pour haranguer le jour de la conversion de saint Paul, sur laquelle il avoit preparé quelque chose: mais il fut remis au lendemain jour de Saint Polycarpe; ce qui le brouilla, et mit en tel desordre qu'il ne se put tenir d'en parler à la compagnie.

consistorio[1] *quinque protesta, sive problema disputanda, quæ tota respiciebant sanctissimam istam congregationem de eligendo rege Franciæ. Nam ab eo tempore quo me Henricus defunctus iste fautor hæreticorum spoliavit meo episcopatu Senonensi*[2], *et in sua manu posuit meos reditus, et beneficia quæ habebam in suo regno, semper habui animam et intentionem me vindicandi, et feci omnia quæ potui, et faciam in æternum, quando deberem animam meam tradere diabolo, ut ista insignis injuria cadat in caput Gallorum omnium qui passi sunt, nec se opposuerunt opprobrio meo. Quod cum essem sæpiùs pretestatus, tandem effeci, et vos sciretis benè quid dicere. Sed aliò me vocant principes isti, et istæ totius orbis insignes uniones et gemmæ mirabiles, quos et quas alloqui nunc res postulat, cæteramque turbam deputatorum et deputantium, quorum interest ut intelligant me disserentem lingua gallica, quam penè dedidici loqui, adeò patriam meam sum oblitus.*

Je retourneray donc à vous, monsieur le lieutenant, et vous diray que si j'eusse trouvé en France les affaires avoir reussi selon les pratiques et intelligences que j'ay menées depuis vingt cinq ans avec les Espagnols[3] à Rome, je verrois maintenant feu monsieur vostre frere en ce throsne royal, et aurions occasion de chanter avec ce bon patriarche : *Nunc dimittis;* mais puisque ce n'a pas esté la volonté de Dieu qu'ainsi fust, patience; assez va qui fortune passe. Si vous diray-je en passant, que *fide mea*, il vous fait fort bon veoir, ouy monsieur le lieutenant, il vous fait fort bon veoir assis là où vous estes, et avez fort bonne mine, et remplissez bien vostre place, et ne vous advient point mal à faire le roy. Vous n'avez faute que d'une bonne cheville pour vous y bien tenir : vous avez toute pareille façon, sauf l'honneur que je dois à l'eglise, qu'un Sainct Nicolas de village *à fè di Dio*, il me semble que nous celebrons icy la feste des Innocents, ou le jour des Roys. Si vous aviez maintenant un plein verre de bon vin, et qu'il pleust à la majesté de vostre lieutenance boire à la compagnie, nous crierions tous le roy boit, aussi-bien n'y a-il gueres que les roys sont passés : où nous empeschasmes bien qu'on ne fist de roy de la febve, de peur d'inconvenient et de mauvais presage : mais si vous estes icy à ceste my-caresme prochaine, nous chevaucherons tous avecques vous par les ruës, et ferons la my-caresme à cheval, si nous pouvons retenir jusques alors toute ceste catholique assemblée, à laquelle je veux maintenant addresser mon propos en general, et que tout le monde m'entende. Messieurs, ne me tenez pas pour homme de bien et bon catholique, si la maladie de France (je n'entends parler *del male Francioso*), je veux diré vos miseres et pauvretés ne m'ont fait venir par deçà, où je me suis comporté en vray hypocrite, je voulois dire Hippocrate, mais la langue m'a fourché. Ce grand medecin, voyant son pays affligé d'une maladie epidemique et peste cruelle, qui exterminoit tout le peuple, s'advisa de faire allumer force feux par toutes les contrées pour purger et chasser le mauvais air. Et moy tout de mesme pour venir à bout de mes desseins catholiques, et pour antidote à nostre sainte union qui est frappée de peste, j'ay esté un des principaux autheurs (je le dis sans vanterie) de tous ces feux et embrasemens qui bruslent et ardent maintenant toute la France, et qui ont tantost mis et consommé en cendre le plus beau qui y fut de reste des Goths et Visigoths. Si le feu cardinal de Lorraine mon bon maistre vivoit, il vous en rendroit bon tesmoignage : car m'ayant tiré de la marmite des capettes de Montagu, puis mis en la cour de parlement[1], où je descouvris bien l'escole, quand il me fit evesque, puis archevesque, et enfin cardinal, ce fut tousjours à condition expresse d'acheminer ceste affaire à sa perfection, et obliger ma vie et

[1] C'estoient des protestations contre Gregoire XIII sur ce que ce pape faisoit difficulté d'authoriser la ligue.

[2] Le receveur de l'Hostel Dieu de Paris, après la saisie du revenu des benefices du cardinal de Pelvé, fut chargé de l'entiere recepte des fruits de l'archevesché de Sens, et autres benefices dudit cardinal. Il y eut arrest du conseil du 29 janvier 1587 sur une requeste des habitans de la ville de Sens, par lequel il estoit ordonné que le tiers du revenu dudit archevesché seroit employé à la nourriture des pauvres de ladite ville.

[3] Il avoit temoigné de la mauvaise volonté contre la France dès l'an 1563 au concile de Trente.

[1] Du conseil des Quarante, creatures des Lorrains.

mon ame à l'avancement de la grandeur de Lorraine, et detriment de la maison des Valois et des Bourbons : à quoy je n'ay pas failly en tout ce que possible m'a esté, et que ma cervelle s'est peu estendre. Et en ces jours derniers les presidens Vetus[1] et Jannin m'ont assisté de memoires et pratiques, et ont quasi empieté mon credit, et devant eux encor, mes collegues David et Piles[2] n'eussent pas fait grand chose sans moy, ny moy sans eux. Le pauvre Salcede sçavoit bien un tantinet du secret, mais non pas tout; et n'eut pas bon bec, car il descouvrit le pot aux roses, dont il faillit à nous perdre avecques luy. Toutesfois nous avons bien eu la raison de tous ces Valesiens, et l'aurons Dieu aydant de ces Bourbonnistes, si chacun de vous y veut faire *di galante huomo*. Quant à moy, messieurs, me voicy à vostre commandement de vendre et dependre, pourveu que comme bons catholiques zelés vous vous soumettiez aux archi-catholiques princes lorrains, et supercatholiques Espagnols, qui ayment tant la France, et qui desirent tant le salut de vos ames, qu'ils en perdent la leur par charité catholique, dont c'est grand pitié, et vous prie y adviser de bonne heure, de peur que ce Biarnois ne nous joue quelque tour de son mestier : car s'il alloit se convertir et ouyr une mechante messe seulement (cancaro) nous serions affolés, et aurions perdu tout à un coup nos doublons et nos peines. Mais encor que ces bonnes gens de Luxembourg[3] et Pisani le promettent à nostre saint pere, il n'en sera peut-estre rien. C'est pourquoy *in dubio*, vous vous devez haster de vous mettre entre les mains des medecins ces bons chrestiens de Castille, qui sçavent vostre maladie, et en connoissent la cause, et par consequent sont plus propres à la guarir si les voulez croire. Car ceux qui disent que les Espagnols sont de dangereux empiriques, et font comme le loup qui promettoit à la brebis de la guarir de sa toux : cela est faux: ce sont tous heretiques qui le disent, et tout bon catholique doit croire sur peine d'excommunication et de censure ecclesiastique, que le preux roy d'Espagne voudroit avoir perdu ses royaumes de Naples, Portugal et Navarre, voire sa duché de Milan, et le comté de Roussillon, et tous les droits qu'il a aux Pays-Bas, que les Estats luy gardent, que tous les François fussent bons catholiques, et voulussent volontairement et de hait receveir ses garnisons avec la saincte inquisition, qui est la vraye et unique touche, pour cognoistre les bons chrestiens et catholiques zelés, enfans d'humilité et obeissance. Ne croyez donc pas que ce bon roy vous envoye tant d'ambassadeurs, et vous fasse envoyer ces bons personnages legats du sainct pere à autre intention, que pour vous faire croire qu'il vous ayme sur toutes gens. Penseriez-vous bien que luy qui est seigneur de tant de royaumes, qu'il ne les peut compter par les lettres de l'alphabet, comme Charles Magne faisoit ses monasteres, et si riche qu'il ne sçait que faire de ses tresors, voulust se mettre seulement en peine de souhaitter si petite chose que la seigneurie de France? Toute l'Europe, par maniere de dire ne luy est pas une contrée de ces nouvelles isles conquises sur les sauvages : quand il sue, ce sont des diademes : quand il se mouche, ce sont des couronnes : quand il rote, ce sont des sceptres : quand il va à ses affaires, ce ne sont que comtés et duchés qui luy sortent du corps, tant il en est farcy et remply, *non eripit mortalia, qui regna dat cœlestia*. Ce seroit donc bien à propos de soupçonner qu'il voulust estre roy de France : *ma de si*. Je ne dis pas que pour guarir des escrouelles, dont ses pays meridionaux sont fort infectés, il ne fist quelque chose à la priere des devots habitans de sa bonne ville de Paris, qui l'ont supplié par lettres expresses signées de leurs mains de les revoir comme ses bons subjects et serviteurs, et d'accepter le pesant fardeau de la couronne de France : ou si son dos estoit si courbé et chargé d'autres couronnes plus precieuses, que celles de France n'y peust trouver place, pour le moins il en recompensast

[1] Le cardinal de Pelvé fut conseiller au parlement, puis evesque d'Amiens, ensuite archevesque de Sens, et enfin archevesque de Rheims. Il mourut de rage au mesme temps qu'il sceut que le roy estoit entré dans Paris.

[2] Il se nommoit Nicolas Piles, abbé d'Orbais, chanoine de Nostre Dame de Paris; il estoit dans les estats de la ligue secretaire de la chambre du clergé.

[3] François de Luxembourg duc de Piney. Il avoit reconnu des premiers le roy Henry IV, et luy avoit declaré que le noblesse de son royaume desiroit qu'il se rendist catholique; ce qui fut cause qu'il promit de se faire instruire.

quelqu'un de ses hidalgos, qui luy en feroit foy, hommage, et reverence : mais autrement, je vous prie pour l'honneur de Dieu, ne pensez pas qu'il y pense. Ses comportemens aux Pays-Bas, et aux terres neufves, vous doivent asseurer qu'il ne pense à nul mal, non plus qu'un vieil singe. Et quand ainsi seroit qu'il vous auroit tous faict entretuer, et perir par feu, fer, et famine, ne seriez vous pas bien-heureux d'estre assis là haut en paradis au-dessus des confesseurs et patriarches, et vous moquer des maheustres, que vous verriez dessoubs vous rostir et bouillir aux chaudieres de Lucifer ? Mourez quand il vous plaira, nous avons assez de Mores, Africains, Wallons et Foruscits pour mettre en vostre place : tuez, massacrez, et bruslez hardiment tout. M. le legat pardonnera tout ; M. le lieutenant advouera tout. M. d'Aumale vous adjugera tout; M. de Lyon scellera tout ; et M. Marteau signera tout. Je vous serviray de pere confesseur et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne catholique, et faire les Lorrains et Espagnols ses heritiers, comme je vous en prie tous en general et en particulier : vous asseurant aprés M. le legat, que vos armes ne passeront point par le feu du purgatoire, estant assez purgées par les feux que nous avons allumés aux quatre coings et au milieu de ce royaume, pour la saincte ligue, et par la penitence, jeusnes, et abstinences que nous vous faisions faire en devotion. Quant à l'election d'un roy, je donne ma voix au marquis des Chaussons [1] : il n'est *lipu ny camus*, ains bon catholique, apostolique, et romain. Je vous le recommande, et moy de mesme, *in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.*

Ces mots finis, tous les docteurs de Sorbonne et maistres ès arts là presents fraperent en paulme, et crierent *vivat* par plusieurs fois, si fort que toute la sale en retentissoit : et aprés que le bruit fut un peu cessé, se leva le prieur des carmes hors de sa place, et monta sur son banc, où il prononça tout haut de fort bonne grace ce petit quatrain, comme s'il l'eust composé sur le champ.

[1] Le marquisat de Chaussin ou Chaucins, duquel François de Lorraine, frere du duc de Mercœur, portoit le nom, estoit situé dans l'Auxonnois en Bourgogne.

Son eloquence il n'a peu faire veoir,
Faute d'un livre où est tout son sçavoir :
Seigneurs Estats, excusez ce bon homme ;
Il a laissé son calepin à Rome.

Et tout à l'instant un petit maistre ès arts saillit aussi en pieds, et tournant le visage vers mondit sieur le cardinal de Pelvé, repliqua de mesme en autant de carmes.

Les frères ignorants [1] ont eu grande raison
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime :
Car ceux qui ont ouï vostre belle oraison,
Vous ont bien recogneu pour ignorantissime.

Tout le monde trouva ceste rime fort plaisante, et aprés avoir faict un second battement de mains, non toutesfois si long que le precedent, M. de Lyon se leva, et fit signe de la main qu'il vouloit parler : parquoy aprés que tout le monde eust sonorement et theologalement toussy, craché et recraché, pour l'ouyr plus attentivement, à cause de la reputation de son eloquence, il discourut ainsi, ou environ.

Harangue de M. de Lyon. [2]

Messieurs, je commenceray mon propos par l'exclamation pathetique de ce prophete royal David : *quàm terribilia judicia tua*, etc. O Dieu, que vos jugemens sont terribles et admirables ! Ceux qui prendront garde de bien prés aux commencements et progrès de nostre saincte union, auront bien occasion de crier les mains jointes au ciel : O Dieu, si vos jugemens sont incomprehensibles, combien vos graces sont-elles plus admirables, et de dire avec l'apostre, *ubi abundavit delictum, ibi superabundavit et gratia*. N'est-ce point chose bien estrange, messieurs les zelateurs, de veoir nostre union maintenant si saincte, si zelée, et si devote, avoir esté presque en toutes ses parties composée de gens, qui auparavant les sainctes barricades estoient tous tarés et entachés de quelque note mal-solfiée [3], et mal-accordante avec la justice ? Et par une miraculeuse metamorphose veoir tout à coup l'atheisme converty en ardeur de devotion : l'ignorance, en science

[1] Ce sont ordinairement les joannites ou freres de la charité, qu'on designe sous le nom de freres ignorantins ; mais icy ce sont les capucins qu'on appelle aussi en Italie *fratelli ignoranti*. Le cardinal de Pelvé estoit protecteur des capucins.

[2] Rapin est autheur de ceste harangue.

[3] *Mal-sonante*, comme quand on prend un *sol* pour un *fa*.

de toutes nouveautés, et curiosité de nouvelles: la concussion, en pieté et en jeusnes, la volerie, en generosité et vaillance: bref, le vice et le crime transmué en gloire et en honneur? Cela sont des coups du ciel, comme dit monsieur le lieutenant, de par Dieu. Je dis si beaux que les François doivent ouvrir les yeux de leur entendement pour profondement considerer ces miracles, et doivent là-dessus, les gens de bien, et de biens de ce royaume, rougir de honte avec presque toute la noblesse, la plus saine partie des prelats et du magistrat, voire les plus clair-voyants qui font semblant d'avoir en horreur ce sainct et miraculeux changement. Car qui a-il au monde de plus admirable, et que peut Dieu mesme faire de plus estrange, que de veoir tout en un moment, les valets devenus maistres, les petits estres faicts grands, les pauvres riches, les humbles insolents et orgueilleux? Voire ceux qui obeissoyent commander; ceux qui empruntoyent prester à usure; ceux qui jugeoyent estre jugés; ceux qui emprisonnoyent estre emprisonnés; ceux qui estoyent debout estre assis? O cas merveilleux! ô secrets du profond cabinet de Dieu incogneus aux chetifs mortels! les aulnes des boutiques sont tournées en pertuisanes, les escritoires en mosquets, les breviaires en rondaches, les scapulaires en corselets, et les capuchons en casques et salades! N'est-ce pas une autre grande et admirable conversion, de la pluspart de vous autres messieurs les zelés, entre lesquels je nommeray par honneur les sieurs de Rosne[1], de Mandreville, La Mothe Serrand, le chevalier Breton, et cinquante autres des plus signalés de nostre party, qui me feroyent faire une hyperbate et parenthese trop longue (que ceux que je ne nomme point m'en sçachent gré)? N'est-ce pas, dis-je, grand cas que vous estiez tous[2] nagueres en Flandres portans les armes politiquement, et employans vos personnes et biens contre les archicatholiques espagnols, en faveur des heretiques des Païs-Bas, et que vous vous soyez si catholiquement rangés tout à coup au giron de la saincte ligue romaine? et que tant de bons matois, banqueroutiers, saffraniers, desesperés, hautgordiers, et forgeurs, tous gens de sac et de corde, se soient jettés si courageusement et des premiers en ce sainct party, pour faire leurs affaires, et soient devenus catholiques, à double rebras, bien loin devant les autres? O vrais patrons de l'enfant prodigue dont parle l'Evangile! ô devots enfans de la messe de minuict! ô sainct Catholicon d'Espagne, qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles benistes rencheries, les offrandes augmentées, et les saluts multipliés; qui es cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs, d'incendiaires, de faulsaires, de coupegorges et brigands: puis que par ceste saincte conversion, ils ont changé de nom, ont pris cest *honorable* tiltre de catholiques zelés, et de gendarmes de l'eglise militante. O deïfiques doublons d'Espagne, qui avez eu ceste efficace de nous faire tous rajeunir et renouveler en une meilleure vie. C'est ce que dit nostre bon Dieu parlant à son pere, en sainct Matthieu, chap. 11. *Abscondisti à prudentibus et sapientibus, et revelasti ea parvulis.* Certes, messieurs, il me semble revoir ce bon temps, auquel les chrestiens, pour expier leurs crimes, se croisoyent, et alloyent faire la guerre outre mer comme pelerins, contre les mescreans et infidelles. O saincts pelerins de Lansac[1], et ton bon frere bastard, evesque de Comminges, qui avez fait enroler à la foule en vos quartiers[2] tant d'honnestes gens, qui ressemblans aux menestriers n'avoyent rien tant en haine que leur maison. Je ne veux icy comprendre maints gentilshommes, et autres qui sont du bois dont on les fait, quoy que ce soit, qui en ont la mine et se monstrent vaillans[3] coqueplumets sur le pavé de

[1] En la Confession des pilliers de l'Union, de Rosne parle ainsi :

De ne point croire en Dieu, je le tiens à louange;
Les pillages, le meurtre et les femmes forcer :
Ce sont mes passe temps, et jamais, pour parler,
Je n'ai creu paradis, enfer, ny saincts, ny anges.
D'avoir traby le roy, la France et mes amis,
J'ay creu faire tout bien, puisque la ligue saincte
Le nous avoit permis, etc.

[2] Tous estoient allés, en 1581, faire la guerre en Flandre sous le duc d'Anjou.

[1] Lansac, avec les troupes qu'il avoit levées en son pays, fut deffait au pays du Mayne en 1590. Ces troupes venoient pour le service de la ligue, comme autrefois les armées alloient à la terre sainte.

[2] L'evesque de Comminges avoit institué à Thoulouse une confrairie du Sainct Sacrement, dans laquelle il avoit fait entrer et enrolé, pour la ligue, les plus grands scelerats de Thoulouse. De Thou, t. v.

[3] Ce sont ceux que l'autheur a appelé cy dessus *bateurs*

Paris; lesquels ayans esté pages à pied, ont servy les princes catholiques, et leurs adherans, se sont obligés de gayeté de cœur à suivre leur party, voire se fussent ils rendus Turcs, comme ils disent: aymans mieux estre traistres à leur roy, et à leur patrie, que manquer de parole à un maistre qui luy-mesme est valet, et subject du roy. A la verité nous sommes grandement obligés à ces gens-là, aussi bien qu'à ceux qui ayans receu quelque escorne ou dommage du tyran ou des siens, se sont, par indignation et esprit de vengeance, tournés vers nous, et ont preferé leur injure particuliere à tout autre devoir [1]: et devons aussi beaucoup remercier ceux qui, ayans commis quelque assassinat ou insigne lascheté et volerie, au party de l'ennemy, se sont catholiquement jettés entre nos bras, pour eviter la punition de justice, et trouver parmy nous toute franchise et impunité: car ceux-là *plus que* nuls autres sont obligés à tenir bon jusques à la mort pour la sainete union: c'est pourquoy il ne se faut point defier du baron d'Alegre [2], ny de Hacqueville, gardien du Pont-Audemer, ny du concierge de Vienne, et autres qui ont faict de si beaux coups, pour gaigner paradis avec dispense de leur serment, ny pareillement de ceux qui ont courageusement mis la main au sang, et à l'emprisonnement des magistrats politiques: en quoy monsieur le lieutenant a eu beaucoup de dexterité pour les engager, et leur faire faire des choses irremissibles, et qui ne meritent d'avoir jamais pardon, non plus que ce qu'il a faict. Mais gardons nous de ces nobles qui disent qu'ils sont bons François, et qui refusent de prendre pensions, et doublons d'Espagne: et font conscience de faire la guerre aux marchands et laboureurs: ces gens sont dangereux, et nous pourroyent faire un faux bond: car ils se vantent que si le Biarnois alloit à la messe, jamais leurs espées ne coupe-royent contre luy ny les siens: qu'il vous souvienne des entreveues, et parlements qu'aucuns font si souvent vers Sainct Denys, et des passeports qu'on reçoit et qu'on envoye si facilement de part et d'autre; ces gens-là, messieurs, n'oyent la messe que d'un genou, et ne prennent de l'eau beniste en entrant en l'eglise qu'en leur corps deffendant. Ha pleust à Dieu qu'ils ressemblassent tous à ce sainct pelerin confesseur et martyr catholique zelé monsieur, de La Mothe Serrand, lequel, estant ès prisons de Tours pour rendre tesmoignage de sa foy, refusa de disner et prendre sa refection de potage un jour de vendredy, craignant qu'on eust mis de la graisse en sa souppe: et protesta ce champion de la foy, ce Macabée, ce devotieux martyr, de souffrir plustost la mort que de manger souppe autre que catholique! O illustres assistants choisis et triés au volet pour la dignité de ceste notable assemblée, la pure cresme de nos provinces, la mere-goute de nos gouvernemens, qui estes venus icy avec tant de travaux, les uns à pied, les autres seuls, les autres de nuict, et la pluspart à vos despens! N'admirez-vous point les faits heroïques de nos Louchard, Bussy, Senault, Oudineau, Morliere, Crucé, Goudard, et Drouart [1], qui sont si bien parvenus par la plume? Que vous semble de tant de caboches qui se sont trouvés, et que Dieu a suscités à Paris, Rouen, Lyon, Orleans, Troyes, Thoulouze, Amiens, où vous voyez les bouchers, les tailleurs, les chicaneurs, basteliers, cousteliers, et autres especes de gens de la lie du peuple avoir la premiere voix au conseil, et assemblée d'Estat, et donner la loy à ceux qui auparavant estoyent grands de race, de biens, et de qualité, qui n'oseroyent maintenant toussir ny grommeler devant eux? N'est-ce pas en cela que la prophetie est accomplie, qui dit: *De stercore erigens pauperem?* Seroit-ce pas crime de passer soubs silence ce sainct martyr frere Jacques Clement, qui, ayant esté le plus debauché de son couvent (comme sçavent tous les jacobins de ceste ville), et mesme ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschancetés, est neantmoins aujourd'huy sanctifié, et main-

de pavé, et ailleurs, *fendeurs de nazeaux*, comme Tremont, Flavacourt, et autres ligueurs leurs semblables.

[1] Monsieur de Villeroy, qui se rangea du costé de la ligue pour une injure que luy avoit faite M. d'Espernon en octobre 1587, de laquelle le roy ne luy fit point de raison.

[2] Le marquis d'Alegre s'estant bien remis en apparence avec Monmorency Halot, il desira de le voir pour l'asseurer de son amitié. En l'embrassant il le tua à coups de poiguard. Halot estoit si foible après une longue maladie qu'il ne pouvoit se tenir. Cecy arriva en 1592.

[1] Tous ces gens estoient des Seize. Louchard, commissaire, Bussy, le Clerc, procureur, Oudineau, grand prevost, La Morliere, notaire, Drouart, advocat.

tenant est là haut à debattre la preseance avec sainct Iago de Compostelle? O bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je ferois volontiers le paranymphe et l'encomiaste de tes louanges, si mon eloquence pouvoit atteindre à tes merites. Mais j'ayme mieux m'en taire que d'en dire trop peu: et continuant mon discours parleray de l'estrange conversion de ma personne propre. Encor que Caton die: *Nec te laudaris, nec te culpaveris ipse;* si vous confesseray-je librement, qu'auparavant ceste saincte entreprise d'union, je n'estois pas grand mangeur de crucifix, et quelques-uns de mes plus proches, et qui m'ont hanté plus familierement, ont eu opinion que je sentois un peu le fagot, à cause qu'estant jeune escolier j'avois pris plaisir à lire les livres de Calvin, et estant à Thoulouze m'estois meslé de dogmatizer de nuict, avec les nouveaux lutheriens: et depuis n'ay jamais faict grande conscience ny difficulté de manger de la chair en caresme [1], ny de coucher avec ma sœur [2], suyvant les exemples des saincts patriarches de la Bible: mais depuis que j'eus signé la saincte ligue, et la loi fondamentale de cest Estat accompagnée des doublons et de l'esperance du chapeau rouge, personne n'a plus douté de ma creance, et ne s'est enquis plus avant de ma conscience et de mes comportemens. Veritablement je confesse que je dois ceste grace de ma conversion, après Dieu, à monsieur le duc d'Espernon, qui pour m'avoir reproché au conseil ce dont on ne doutoit point à Lyon touchant ma belle-sœur, fut cause que, de grand politique et un peu calviniste que j'estois, je devins grand et conjuré ligueur, comme je suis à present, directeur et ordinateur des affaires secrettes et importantes de l'Estat de la saincte union, ne plus ne moins que le benoist S. Paul, qui de persecuteur des chrestiens, fut faict vaisseau d'election. C'est pourquoy il dit: *Ubi abundavit delictum, ibi superabundavit et gratia.* Ne doutez donc plus de demeurer fermes et constants en ce sainct party, plein de tant de miracles, et de coups du ciel, desquels il faut que fassiez une loy fondamentale. Quant aux necessités et oppression du clergé, vous y adviserez, s'il vous plaist: car pour mon regard je mettray peine que ma marmite ne soit renversée, et auray tousjours credit avec Roland [1] et Ribault, qui ne manqueront de me payer mes pensions de quelque part que l'argent vienne. Chacun advisera à se pourvoir si bon luy semble, et de ma part je ne desire point la paix, que premierement je ne soye cardinal, comme on m'a promis, et comme je l'ai bien merité: car sans moy monsieur le lieutenant ne seroit pas au degré où il est: à cause que ce fut moy qui retins le feu duc de Guise son frere, qui s'en vouloit aller des Estats de Blois, se defiant de quelque sourde embusche du tyran: mais je le fis demeurer pour attendre la depeche de Rome, qu'on me devoit apporter dedans trois jours, et ce fut pourquoy madame sa mere cypresente m'a reproché maintesfois que j'estois cause de sa mort: dont monsieur le lieutenant et tous les siens me doivent sçavoir bon gré: parce que, sur ce pretexte, et pour vanger ceste belle mort, nous avons excité les peuples, et pris occasion de faire un autre roy. Courage donc, courage, mes amis, ne craignez point d'exposer vos vies, et ce qui vous reste de biens, pour M. le lieutenant, et pour ceux de sa maison: ce sont bons princes et bons catholiques, et qui vous ayment tout plein: ne parlez point icy de luy abroger sa puissance, qu'aucuns murmurent ne luy avoir esté donnée que jusques à une prochaine tenue des Estats [2]: ce sont des contes de la cigongne. Ceux qui ont gousté ce morceau ne demordent jamais: demanderiez-vous un plus beau roy [3], et plus gros,

[1] En la Confession des chefs de l'Union, l'archevesque de Lyon parle ainsi:

Je suis né à l'inceste, et dès mon premier age,
J'ay de ma belle-sœur abusé longuement:
Puis avecque ma sœur je couche maintenant,
Ayant pour cest effet rompu son mariage.
Toutefois, Pere saint, j'ay grande confiance,
Qu'ayant executé ma resolution
D'employer vie et biens pour la saincte union:
Le merite est plus grand que n'est grande l'offense.

[2] « Henry III avoit fait et fait faire, en recriminant, dit d'Aubigné, des vers sous les noms de Philon et d'Aurore, où cest inceste estoit reproché à l'archevesque; » ce qui fait voir que ce prelat en avoit fait, le premier, contre ce prince sur un sujet tout pareil.

[1] Eleu depuis grand audiencier en la chancellerie, député aux Estats.

[2] Ce qui est vray; car la deliberation du conseil general de l'Union du 4 mars 1589, confirmée par arrest de la cour du 7 mai ensuivant, luy donne ceste qualité de lieutenant general de l'Estat et couronne de France, jusqu'à la prochaine tenue des Estats.

[3] Le duc de Mayenne, dans sa harangue, avoit raillé l'archevesque de Lyon sur sa goute; ici ce prelat se mocque du duc à son tour: ce qui est d'autant moins sur-

et plus gras qu'il est? C'est par sainct Jacques, une belle piece de chair: et n'en sçauriez trouver un qui le pese. Messieurs de la noblesse, qui tenez les villes et chasteaux au nom de la saincte union, estes-vous pas bien aises de lever toutes les tailles, decimes, aydes, magazins, fortifications, guet et corvées, imposts et daces de toutes denrées, tant par eau que par terre, et prendre vos droits sur toutes prises et rançons, sans estre tenus d'en rendre compte à personne? Soubs quel roy trouveriez-vous jamais meilleure condition? Vous estes barons : vous estes comtes et ducs en proprieté de toutes les places et provinces que vous tenez. Vous y commandez absolument et en roys de carte. Que vous faut-il mieux? Laissez et oubliez ces noms specieux de monarchie françoise, et ne vous souvienne plus de vos ancestres ni de ceux qui les ont enrichis et anoblis : bref : *chi ben sta, non sim ove.* Quant à vous, messieurs les ecclesiastiques, à la verité j'y perds mon latin, et veoy bien que si la guerre dure, il y aura moult de pauvres prestres : mais aussi n'esperez-vous pas vostre recompense en ce monde caduc, ains au ciel, où la couronne de gloire eternelle attend ceux qui pastiront et mourront pour la saincte ligue. Se sauve qui pourra : quant à moy je suis capable de porter un bonnet rouge; mais de remedier et obvier aux necessités et oppression du clergé, il n'est pas en ma puissance, et mes gouttes ne me donnent pas loisir d'y penser. Toutesfois je crains une chose : c'est que si le roy de Navarre revoque les passeports, et les main-levées qu'il a données aux monasteres et chapitres, il y aura danger que vous ne cryiez tous au meurtre après le sainct pere, et monsieur le legat, et le reverendissime cardinal cy-presents, qui pourroyent bien laisser les bottes en France, s'ils ne se sauvent de bonne heure de-là les monts. Je laisse à messieurs les predicateurs de tenir tousjours en haleine leurs devots paroissiens, et reprimer l'insolence de ces demandeurs de pain ou de paix. Ils sçavent les passages de l'escriture pour accommoder à leurs propos, et les tournervirer aux occasions comme ils en auront besoin. Car jamais ne fut dit pour neant que l'Evangile est un cousteau de tripiere, qui coupe des deux costés. *Juxta illud, et de ore ejus gladius utraque parte acutus exibat* : et comme dit l'apostre saint Paul, *vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti.* Or ce qui importe pour le present le plus à nos affaires, c'est de bastir une loy fondamentale par laquelle les peuples françois seront tenus de se laisser coiffer, embeguiner, enchevestrer, et mener à l'appetit de messieurs les cathedrans, voire se laisseront escorcher jusques aux os, et curer leurs bourses jusques au fond, sans dire mot, n'y s'enquerir pourquoy. Car vous sçavez messieurs que nous avons affaire de nos pensions. Mais surtout faictes souvent renouveller les sermens de l'union sur le precieux corps de nostre Seigneur, et continuez les confrairies du nom de Jesus et du cordon. Car se sont de bons colliers pour menues gens : de quoy nous chargeons l'honneur et conscience de nos bons peres les jesuites : et leur recommandons aussi nos espions, afin qu'ils continuent de faire tenir seurement de nos nouvelles en Espagne, et reçoivent aussi les mandats secrets de de sa majesté catholique, pour les faire tenir aux ambassadeurs, agens, curés, couvens, marguilliers et maistres des confrairies : et qu'en leurs particulieres confessions ils n'oublient pas de deffendre sur peine de damnation eternelle de desirer la paix, et encore plus d'en parler ; ains faire opiniastrer les devots chrestiens au sac, au sang et au feu, plustost que se soubsmettre au Biarnois, quand bien il iroit à la messe, comme il a donné charge à ses ambassadeurs d'en asseurer le pape : mais nous sçavons bien le contrepoison si cela advient, et donnerons bien ordre que sa saincteté n'en croira rien, et le croyant n'en fera rien, et le faisant, que nous n'en recevrons rien, si je ne suis cardinal. Pourquoy ne le seray-je pas, si maistre Pierre de Frontac[1], estant simple advocat à Paris du temps du roy Jean, le fut bien, pour avoir diligemment deffendu les causes de l'Eglise? Et moy qui ay quitté mon maistre, et

prenant que l'archevesque estoit secret partisan du jeune duc de Guise. De Thou, t. v.

[1] C'est Pierre de Fretigny, advocat au parlement et chanoine de l'eglise de Paris, qui, ayant soutenu le party du pape, ou anti pape Clement VII, fut par luy fait cardinal en 1385 sous le regne du roy Charles VI. Il est mort le 4 novembre 1392 ou 1393 et enterré à Avignon. *Voyez* Ciaconius, sous Clement VII, et le premier tome des *Melanges d'histoire*, sous le nom de Vigneul Marville, sur le mot de Catholicon d'Espagne.

trahy mon pays pour soubstenir la grandeur du sainct siege apostolique, je ne le serois pas? Si seray, si, je vous en asseure, ou mes amis me faudront. J'AY DIT.

Aprés que ledit sieur archevesque eut finy son epiphoneme en grande emotion de corps et de voix, il demanda permission tout bas à madame de Montpensier de se retirer pour changer de chemise, paace qu'il s'estoit eschauffé en son harnois. Le bedeau de monsieur le recteur qui estoit à ses pieds luy fit fendre la presse, puis s'estant escoulé pardessus les bans des deputés, mondit sieur le recteur Roze, revestu de son habit rectoral soubs son roquet et camail d'evesque portatif, ostant son bonnet par plusieurs fois, commença ainsi.

Harangue de M. le recteur Roze[1], *jadis evesque de Senlis.*[2]

Très-illustre, très-auguste, et très-catholique synagogue, tant que la vertu de Themistocles s'eschauffoit par la consideration des triomphes et trophées de Miltiades: Ainsi me sens-je eschauffer le courage en la contemplation des braves discours de ce torrent d'eloquence, monsieur le chancelier de la lieutenance, qui vient de triompher de dire. Et à son exemple, je suis meu d'une indicible ardeur de mettre devant ma rethorique, et estaler ma marchandise en ce lieu, où maintesfois j'ay faict des predications qui m'ont, par le moyen du feu roy, faict de meusnier devenir evesque, comme par vostre moyen je suis d'evesque devenu meusnier: mais je pense avoir assez montré par mes actions passées, que je ne suis point ingrat, et que je n'ay faict que ce que j'ay veu faire à plusieurs autres de ceste noble assistance, qui ont receu encore plus de bien que moy du roy defunct, et neantmoins l'ont bravement chassé de son royaume, et faict assassiner pour le bien de la foi catholique, soubs esperance d'avoir mieux, comme nous nous estions genereusement promis. Or je ne veux icy refriquer les choses passées, ny capter votre benevolence par un long exorde, mais sommairement vous diray, messieurs, que la fille aisnée du roy, je ne dis pas du roy de Navarre, mais du roy que nous eslirons icy, si Dieu plaist, et en attendant je diray que la fille aisnée de M. le lieutenant de l'Estat et couronne de France, l'université de Paris, vous remonstre en toute observance, que depuis ses cunabules et primordes, elle n'a point esté si bien morigenée, si modeste, et si paisible qu'elle est maintenant par la grace et faveur de vous autres messieurs. Car au lieu que nous soulions veoir tant de fripons, friponniers, jupins, galoches, marmitons, et autres sortes de gens malfaisants, courir le pavé, hanter les bordeaux, tirer la laine, et quereller les rotisseurs de petit pont, vous ne voyez plus personne de telles gens par les colleges: tous les supposts des facultés et nations qui tumultuoient pour les brigues de licences ne paroissent plus: on ne joue plus de ces jeux scandaleux et satyres mordantes aux eschaffaux des colleges, et y voyez une belle reformation, s'estans tous ces jeunes regents retirés, qui vouloyent monstrer à l'envy qu'ils sçavoyent plus de grec et de latin que les autres. Ces factions des maistres ès arts, où l'on se battoit à coups de bourlet et de chaperon, sont cessées; tous ces escoliers de bonne maison, grands et petits, ont faict gille: les libraires, imprimeurs, relieurs, doreurs, et autres gens de papier et parchemin, au nombre de plus de trente mille, ont charitablement fendu le vent en cent quartiers pour en vivre, et en ont encor laissé suffisamment pour ceux qui ont demouré après eux. Les professeurs publics, qui estoyent tous royaux, et politiques, ne nous viennent plus rompre la teste de leurs harangues, et de leurs congregations aux trois evesques; ils se sont mis à faire l'alquemie chacun chez soy. Bref, tout est coy, et paisible, et vous diray bien plus: jadis du temps des politiques et heretiques[1] Ramus, Galandius, Turnebus, nul ne

[1] Ce Roze estoit pedant en l'Université de Paris, grand maistre du college de Navarre, puis evesque de Senlis: mais durant la rebellion de Paris il ne jouissoit pas de cet evesché; c'est pourquoi il dit, jadis evesque de Senlis. Dans la Confession generale des chefs de l'Union, il parle ainsi:

O! ingrat que je suis! j'ay mon maistre blasmé:
J'ay avancé sa mort en preschant la vengeance,
La cruauté, le sang, le pillage en la France:
Bref en tous mes sermons j'ay toujours blasphemé.
Sous feinte hypocrisie j'ay caché l'adultere
De l'enfant que j'ai fait à la belle Neuilly,
Lors qu'en la confessant son premier fruict cueilly;
J'ay presché ton pouvoir, pardonne moy, sainct Pere!

[2] Rapin est autheur de ceste harangue.

[1] Pierre de la Ramée, connu sous le nom de *Ramus*, fut professeur en philosophie et en mathematiques, premierement dans le college de Prelle dont il estoit principal, puis, dans le college royal; il fut tué à la Sainct-Barthelemy.

faisoit profession des lettres qu'il n'eust de longue main et à grands frais estudié, et acquis des arts et sciences en nos colleges, et passé par tous les degrés de la discipline scholastique. Mais maintenant par le moyen de vous autres messieurs, et la vertu de la saincte union, et principalement, par vos coups du ciel, M. le lieutenant, les beurriers et beurrieres de Vanves, les ruffiens de Mont-rouge et de Vaugirard, les vignerons de Sainct Cloud, les carreleurs de Villejuifve, et autres cantons catholiques sont devenus maistres és arts, bacheliers, principaux, presidents, et boursiers des colleges, regens des classes, et si arguts philosophes, que mieux que Ciceron maintenant ils disputent *de inventione*, et apprennent tous les jours, *aftodidactos*, sans autre precepteur que vous, monsieur le lieutenant, apprennent dis-je à decliner, et mourir de faim *per regulas*. Aussi n'oyez-vous plus aux classes ce clabaudement latin des regens qui obtondoyent les oreilles de tout le monde : au lieu de ce jargon, vous y oyez à toute heure du jour l'harmonie argentie, et le vray idiome des vaches et veaux de laict, et le doux rossignolement des asnes et des truyes qui nous servent de cloches, *pro primo, secondo, et tertio*. Nous avons desiré autresfois sçavoir les langues hebraïque, grecque, et latine : mais nous n'aurions à present plus de besoin de langues de bœuf salées, qui seroit un bon commentaire, après le pain d'avoine. Mais le Mans, et Laval, et ces infaillibles voitures d'Angers, avec leurs chapons de haute graisse, et gelinotes nous ont failly, comme les langues, et n'avons plus qu'un amer souvenir de ces messagers academiques qui descendoyent à l'Arbaleste, et autres fameuses hostelleries de la rue de la Harpe, à jour et poinct nommé, au grand contentement des escoliers attendants, et de leurs regens friponniers. Vous estes cause de tout cela, monsieur le lieutenant, et tous ces miracles sont œuvres de vos mains : il est vrai que nos predications et decrets n'y ont pas nui. Mais tant y a que vous en estes le principal motif et instrument, et pour vous dire en un mot, vous nous avez perdus et esperdus. Excusez-moy, si je parle ainsi. Je diray avec le prophete David : *Loquebar in conspectu regum, et non confundebar* : vous avez, *inquam*, si inquiné et diffamé ceste belle fille aisnée, ceste pudique vierge, ceste fleurissante pucelle, perle unique du monde, diamant de la France, escarboucle du royaume, et une des fleurs de lys de Paris, la plus blanche, que les universités estrangeres en font des sornettes grecques et latines, *et versa est in opprobrium gentium*. Cependant messieurs nos docteurs n'y trouvent que rire, ny que frire : car, ils n'ont pas les questions quolibetaires si frequentes : plus ne se passent tant de bacheliers, licenciers, ny docteurs, où ils souloyent avoir leurs popines, et festins, et se saouloyent *usque ad guttur* : le vin d'Orleans ne vient plus, encore moins celuy de Gascongne : tellement que les ergots sont cessés : et si quelqu'un des plus espagnolisés a quelques doublons, et reçoit quelque pension du legat *à catimini*, ce n'est pas à dire que les autres s'en sentent. Au reste, monsieur le lieutenant, vous avez faict pendre vostre argentier conzelateur Louchard[1], et avez declaré par consequent pendables tous ceux qui ont assisté à la ceremonie de l'ordre de l'Union[2] qu'on a baillée au president Brisson. Or est-il que tous les jeunes curés, prestres, et moynes de nostre université, et nous autres docteurs, pour la pluspart, avons esté promoteurs de ceste tragedie, *ergo gluc* : et vous dis que si ne vous fussiez hasté de venir, nous en eussions bien faict d'autres, et n'eussions pas demeuré en si beau chemin : et tel parle aujourd'huy bien haut à qui les dents ne feroyent point de mal. Mais pour revenir à mon premier theme, j'argumente ainsi : Louchard et ses consorts ont esté justement pendus parce qu'ils estoient pendarts. *Atqui* la pluspart de nous autres docteurs estions consorts et adherants, et conseillers dudit pendu, *ergo* pendarts, et pendables : et ne sert de rien d'alleguer l'abolition qui nous a esté faicte, touchant ce catholique assassinat. Car *remissio non dicitur nisi ratione criminis*, ne pouvant ladite abolition abolir la peine meritée, voire quand vous la destremperiez cent fois en Catholicon d'Espagne, qui est un savon qui efface tout. Il faut donc necessairement argumenter ainsi, *in barroquo*. Quiconque fait pendre les catholiques zelés est

[1] Il estoit un des Seize que M. du Mayne avoit fait pendre pour la mort du president Brisson.

[2] C'est une corde pour pendre, comme le president Brisson l'avoit esté.

tyran et fauteur d'heretiques : *atqui* monsieur le lieutenant a faict pendre Louchard et consorts catholicissimes, et zelatissimes : *ergo* monsieur le lieutenant est tyran, et fauteur d'heretiques pire que Henry de Valois qui avoit pardonné à Louchard, Haste, et La Morliere, dignes du gibet plus de trois ans devant les barricades. Qu'ainsi ne soit, *probo minorem, à majori ad minus.* Le Biarnois a tenu entre ses mains prisonniers les principaux chefs de la ligue, comme Bois-Daulphin, Pescher, Fontaine Martel, Flavacourt, Tramblecourt, les Cluseaux, et plusieurs autres[1], qui me doivent sçavoir gré, si ne les nomme, lesquels il n'a pas faict pendre, le pouvant et devant, *quia non vult mortem peccatoris, sed ut resipiscat*, comme aucuns ont fait : Et neanmoins est heretique, ou tenu pour tel : *ergo* monsieur le lieutenant est pire que l'heretique, qui a faict pendre ses meilleurs amis, lesquels luy avoyent mis le pain en la main. De dire que cela soit faict *ad majorem cautelam*, pour ravaler l'orgueil et insolence des Seize, cela est bon, mais *cependant* on s'estrangle : Et ne peut, ce dit-on, empescher que nous ne soyons tousjours jugés et reputés grands badaux et caillettes, sots en latin et en françois, de l'avoir enduré, et qui pis est, que les politiques ne concluent, *in modo et figura*, que la Sorbonne peut errer : chose qui me feroit derechef devenir insensé, et courir les rues. Car si cela avoit lieu, nous ne sçaurions prouver, par toutes les fleurs de nostre rethorique, ny par toutes les loix fondamentales du royaume, dont monsieur de Lyon a faict si grand cas, que tant de milliers de pauvres chrestiens que nous avons faict et faisons mourir de faim, de fer, et de feu, par nostre precipité decret, deussent estre jugés vrais martyrs, si tant est que nostre dit decret ne les a peu absoudre du serment de fidelité, et obeissance naturelle que les subjects doivent à leur prince. Parquoy, messieurs, je vous supplie, au nom de nostre academie, de pallier ce faict icy le plus catholiquement qu'on pourra, comme M. le legat fit les intentions du pape Sixte[2], qui n'aymoit pas tant la ligue qu'on disoit. Au reste je vous fourniray tant de passages de l'Escriture que vous voudrez,[1] car j'en ay à revendre. Mais sur tout, messieurs, je vous recommande nos pensions, et de messieurs nos conducteurs de la saincte faculté de theologie, comme aussi de messieurs les curés et predicateurs, pour lesquels je parle : car vous avez affaire de nous, et ne vous en sçauriez passer. Et madame de Montpensier a bien sceu dire qu'elle gaignoit plus de villes, et faisoit plus de besongne avec un peu de doublons qu'elle distribuoit aux predicateurs et docteurs, que le roy de Navarre ne faisoit avec toutes ses batailles et armées. Je vous advertis de bonne heure si ne fournissez à l'appointement, il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver, qu'il n'est que d'avoir un roy legitime *etiam discole*, pourveu qu'il nous laisse le pain de chapitre et le purgatoire, sans rien innover jusques au futur concile. Mais en attendant advisez si nous ferons un roy ou non : Je sçay que monsieur le lieutenant voudroit bien l'estre : aussi feroit son nepveu, et encore son frere le duc de Nemours, et je ne doute pas que les ducs de Savoye et de Lorraine n'en ayent autant d'envie : car à la verité ils y ont autant de droit l'un que l'autre. Quant au duc de Mercœur, ses agents y feront autant que luy. S'il eust pris de bonne foy le roy de Portugal dom Anthoine, et l'eust livré à son bon amy le roy très-catholique comme il luy avoit promis, je croy qu'il se fust contenté des droits qu'il a au duché de Bretagne[2], pareils à ceux qu'avoit son ayeul Jean par sa femme. Mais icy, qui n'y est, n'y prend. Premierement je vous conseille de ne vous arrester pas au duc de Savoye, ny au duc

[1] Ils furent faits prisonniers à la bataille d'Ivry par les gens du roy, qui les traitta fort humainement.

[2] Le dessein du pape Sixte contre le roy d'Espagne estoit de le chasser du royaume de Naples, et c'est là où il vouloit employer son argent. Le roy d'Espagne, averty de cela, envoya un ambassadeur à Rome pour sommer le pape de contribuer de ses thresors à la guerre contre les heretiques de France en faveur de la ligue. Le pape fit dire à cest ambassadeur que s'il lui faisoit ceste sommation, il lui feroit trancher la teste. L'ambassadeur ne passa pas outre.

[1] Roze recevoit des pensions, moyennant lesquelles il entreprenoit de justifier en chaire tous les plus detestables deportemens des ligueurs, comme il avoit desjà precedement entrepris de deffendre, par passages exprès de la Sainte Ecriture, le parricide de Jacques Clement.

[2] Le duc de Mercœur pretendoit au duché de Bretagne par sa femme Marie de Luxembourg, de la maison de Penthievre, qui en venoit par le moyen de Jean de Bretagne, comte de Penthievre.

de Lorraine, ce ne sont, en parlant par reverence, que des couilles qui ont assez affaire à leur maison. Je m'asseure qu'ils se contenteront de peu : si vous voulez laisser au savoyard le Daulphiné et la Provence, avec une partie du Lyonnois, et du Languedoc, pourveu que vous luy fassiez prendre Geneve, je voudrois gager ma vie qu'il ne demandera plus rien, que la confiscation de Lesdiguieres. Quant au duc de Lorraine, ostez-luy le duché de Bouilon, et luy baillez Sedan, Metz, toute la Champagne, et partie de Bourgongne qui est à sa bienseance, vous l'appaiserez par aprés pour un morceau de pain. Je viens maintenant à vous, monsieur de Guise, fils de bon pere et de bonne mere, que les propheties ont de long-temps destiné aux royaumes et empires, et vous ont surnommé Pepin le brief : vous voilà sur le point d'estre un grand Charle Magne, vostre grand bis-ayeul, si marché tient. Mais regardez à ne vous laisser pas tromper : ces messieurs d'Espagne, encor qu'ils soyent nos bons amis, et bons catholiques, ne sont pas marchands à un mot : et ce n'est pas d'à ceste heure : car il y a plus de deux mil ans qu'ils s'en meslent, et qu'on leur donne le nom d'estre fins à doubler. Ils vous promettent ceste divine infante en mariage, pour la faire reyne *in solidum*, avecque vous : mais prenez garde que le duc de Feria n'ayt remply ses blancs signés sans charge. Il en a une plaine bouete, dont il se sert à toutes occurrences, comme d'une forme à tout soulier, et d'une selle à tous chevaux : il les date, ou antidate avec son urinal quand il luy plaist. J'ay peur, quelque chose qu'il nous ayt proposée, que ce ne soit qu'artifice pour nous amuser, quand il a veu que ne nous voulions entendre à rompre la loy salique. Si vous avez tant soit peu de nez [1], vous le sentirez. Car nous sçavons de bonne part que le mariage est deja accordé d'elle, et de son cousin l'archiduc Ernest : *adde* que ceux de la maison d'Austriche font comme les juifs, qui ne se marient qu'en leur famille et s'entretiennent par le cul l'un et l'autre comme hannequins ou hannetons. Quittez donc ceste vaine esperance de gynæcocratie, et croyez que les petits enfants s'en mocquent, et en vont desjà à la moustarde. J'en ouys l'autre jour un qui revenant tout bellement de la taverne, chantoit ce quatrain :

La ligue se trouvant camuse,
Et les ligueurs fort estonnés,
Se sont advisés d'une ruse :
C'est de se faire un roy sans nez [1].

Mais si j'eusse peu le faire attraper par le commissaire Bazin, qui courut aprés, il n'eust pas moins eu que le meusnier, qui s'est mocqué de nos Estats. Que diriez-vous de ces impudents politiques, qui vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, desjà couronné comme un roy de carreau, par anticipation, et en la mesme feuille ont aussi mis la figure de la divine infante, couronnée en royne de France, comme vous, vous regardants *huze à huze* l'un l'autre? Et au bas de ladite peinture, ont mis ces vers que j'ay retenus par cœur, parce qu'il y va du vostre.

Les François espagnols ont faict un roy de France,
A l'infante d'Espagne ils ont ce roy promis ;
Royauté bien petite, et de peu d'importance:
Car leur France est comprise en l'enclos de Paris.
N'apporte à ceste fois pour ce froid mariage,
O hymen, dieu nopcier, ton paisible flambeau :
De ces corps esloignés on assemble l'image,
Qui font l'amour des yeux tous deux en un tableau.
C'est une royauté seulement en figure ;
La feinte et non l'amour ce mariage a faict :
C'est bien raison qu'estant roy de France en peinture,
D'une royne on luy fasse espouser le pourtraict.

Si monsieur d'Orleans, en qualité d'advocat general, veut faire recherche de ces meschans imprimeurs politiques, c'est sa charge, et se cognoist aux caracteres, et ses bons comperes Bichon, N. Nivelle [2], Chaudiere, Morel, et Thierry, descouvriront la matrice, quant à moy je m'en deporte : car ces heretiques sont mesdisants comme diables, et craindrois qu'ils fissent quelque livre contre moy, comme ils ont faict contre le docteur catholique et jurisconsulte Chopin, soubs le nom de Turrelupin [3], messieurs du parquet y feront leur devoir, *more et loco solitis*. Je me contente de pres-

[1] Parce qu'il estoit fort camus

[1] Monsieur de Guise fils du Balafré.

[2] Imprimeurs et libraires de Paris, grands ligueurs, principalement Bichon, de l'impression duquel on voit beaucoup de livres en faveur de la ligue.

[3] Ce livre contre Chopin est intitulé : *Antichoplnus per Turlupinum*. L'autheur est le sieur de Villiers Hotman, fils du jurisconsulte Hotman. Il est en gros latin de docteur d'Italie; il y a de jolies rencontres.

cher la parole de Dieu, entretenir mes bedeaux, et solliciter mes pensions. Tout cecy soit dit par parenthese. Mais monsieur de Guise, mon enfant, croyez-moy, et vous croirez un fol, ne vous arrestez plus à cela : ce n'est pas viande pour vos oyseaux : n'en haussez pas vostre train, n'y n'en allongez pas vostre table pour cela, il y a du foin, il n'y a que les bestes qui s'y amusent; mais faites mieux : obtenez du sainct pere une belle croisade contre les Turcs, et allez reconquerir ce beau royaume de Jerusalem, qui vous appartient à cause de Godefroy vostre grand oncle, aussi bien que la Sicile et le royaume de Naples. Combien de palmes et de trophées vous attendent? Combien de sceptres et de couronnes se preparent pour vous, si vostre horoscope ne ment, comme vous dites que n'avez point de fortune bornée. Laissez ce malotru royaume de France à qui daignera s'en charger, il ne vaut pas que vostre esprit, né pour les empires et la monarchie universelle du monde habitable, s'humilie à si petits desseins et indignes de vous, et de vostre feu pere, que Dieu absolve, s'il est permis d'ainsi parler des saincts. Et vous, monsieur le lieutenant (à qui il faut maintenant que je parle) que pensez-vous faire? Vous estes gros et replet : vous estes pesant et maleficié; vous avez la teste assez grosse pour porter une couronne : mais quoy, vous dites que n'en voulez point, et qu'elle vous chargeroit trop? Les meschants politiques disent qu'ainsi disoit le renard des meures. Vous empeschez soubs main que vostre nepveu ne soit esleu : vous deffendez aux deputés qu'on ne touche point ceste grosse corde de la royauté. Que ferons-nous donc? Il nous faut un roy : lequel, comme disent les docteurs politiques, *melius sumitur quàm quæritur*. Vous faites croire au roy d'Espagne que vous gardez le royaume de France pour luy et pour sa fille : et soubs ceste esperance, vous tirez du bon homme tout ce que les Indes et le Perou luy peuvent envoyer : il vous entretient vostre plat : il vous envoye des armées, mais non pas à vostre devotion : car il se garde de vous, et vous deffiez l'un de l'autre comme aveugles, et vous entendez comme larrons : cependant vous avez irrité les Seize, qui vous accusent qu'estes un marchand de couronnes [1], et avez mis celle de France au plus offrant : ils en font des livres à vostre prejudice, où ils deschiffrent toutes vos actions : ils disent que vous avez des pratiques sourdes avec le Biarnois, et luy faictes porter des paroles par Villeroy et Zamet, pour l'endormir, et luy faire entendre qu'estes bon François, et ne serez jamais Espagnol; et que pouvez luy remettre Paris, et luy rendre tout son royaume paisible quand il aura esté à la messe, et recogneu nostre sainct pere : et sous cette ruse avez tiré quarante mil escus politiques pour trois mois, qui devoyent valoir pour quatre, à dix mile escus piece, faisant entendre que le roy d'Espagne rongneroit vos distributions s'il sçavoit que traistassiez d'accord avec les heretiques. Mais on a découvert que secrettement vous envoyez vos agens à Rome et en Espagne, pour empescher que le pape ne luy donne absolution s'il la demande, et pour susciter le roy d'Espagne d'envoyer nouvelles forces sur la frontiere. Vous pensez estre bien fin; mais vos finesses sont cousues de fil blanc : enfin tout le monde les veoit [1] : car ces politiques ont des dragons sur les champs qui prennent tous vos paquets et devinent par art diabolique tous vos chiffres, aussi bien que ceux du roy d'Espagne et du pape, tant subtils puissent-ils estre : si bien qu'ils sçavent toutes vos faciendes, et à Rome et à Madrid, et en Savoye et en Allemagne : vous befflez tout le monde, et tout le monde vous beffle aussi : danger y a que ne deveniez ce que fut le comte de Sainct Pol, connestable de France du temps du roy Louis XI, lequel, après avoir abusé son maistre, et le duc de Bourgogne, et le roy d'Angleterre tout d'un temps, enfin fut faict cardinal en Greve [2] (vous vous pouvez et devez souvenir de ce que le duc de Feria en dist une fois à Marteau vostre conseiller et secretaire d'Estat). Quant à estre roy de vostre chef, ne vous y attendez pas, vostre part en est gelée; tous vos aisnés s'y opposent:

[1] D'abord le duc de Mayenne avoit offert la couronne au roy d'Espagne, moyennant qu'il fust viceroy et lieutenant general : en second lieu il l'avoit offerte à l'archiduc Ernest, moyennant six cens mille escus, et il l'avoit encore presentée aux ducs de Lorraine et de Savoye, et tout cela au contraire de sa volonté.

[1] On les nomma d'abord arquebusiers à cheval, mais on leur avoit desjà donné le nom de dragons en 1585. Ces arquebusiers à cheval avoient succedé aux anciens argoulets, dont on leur donnoit encore quelquefois le nom.

[2] Il y fut decapité le 19 decembre 1475

vos cousins competiteurs feroyent plustost session *ad partes,* que de l'endurer : les Seize ne veulent plus de vous : car ils disent qu'ils vous ont faict ce que vous estes, et vous les pendez, et diminuez leur nombre tant que pouvez : le peuple avoit esperé sur vostre parole que vous deboucleriés la riviere, et renderiez les chemins et le commerce libres : mais ils voyent au contraire qu'ils sont plus serrés que devant, et que le pain et le peu de bien qu'ils ont pour vivre, ne vient pas de vostre bienfaict, ny de vostre vaillance, mais de la liberalité du Biarnois, et de son bon naturel, ou de l'avarice des acquiteurs qui en tirent tout le profit : bref, la pluspart croit que voulez prolonger tant que pourrez la lieutenance en laquelle on vous a mis, et vivre tousjours en guerre et en trouble, à vostre aise, bien servy, bien traitté, bien gardé de Souisses et d'archers, qu'il n'y manque que les hoquetons et Sibilot[1] pour estre roy, pendant que tout le reste du peuple meurt de male rage de faim. Vous voulez garder les gaiges, et estre curateur perpetuel aux biens vaquans, qui empesche et prolonge tant qu'il peut la delivrance des criées de peur de rendre compte. Au reste vous ne pouvez estre roy par le mariage de l'infante (si vous ne faites ce que vous conseille le legat[2]) : vous estes marié, et mettez le doigt au trou, car vous avez chevauché la vieille, qui se garde bien du bouquon, et plus il faudroit un autre ramonneur que vous, à ceste fille de trente ans, noire comme poivre et d'apetit ouvert. Davantage, quand nous vous aurions esleu roy, vous auriez à faire au Biarnois, qui sçait mille tours de basque, et qui ne dort que tant qu'il veut, et à l'heure qu'il veut : lequel se rendant catholique, comme il vous en menace, tirera de son costé tous les potentats d'Italie et d'Allemagne : et quant et quant le cœur de tous les gentilshommes françois, dont vous voyez desjà la pluspart bransler au manche, et minuter leur retraite avec tant de pauvres villes affligées, lasses de la guerre et de la pauvreté, qui ne demandent autre chose que ceste couleur et bonne occasion pour se tirer du pair, et en couvrir ou colorer leur repentance. Songez-y, monsieur le lieutenant, pour la pareille : vous avez beau faire le roy, et contrepetter le Biarnois en edits et declarations, en seaux, en gardes, en grands prevosts et maistres des requestes de vostre hostel. Quand vous devriez crever et vous enfler gros comme un bœuf, comme fit la mere grenouille, vous ne serez jamais si gros seigneur que luy, encor qu'on die qu'il n'a pas de graisse sur tout son corps pour paistre une alouette. Mais sçavez-vous que vous ferez ? je vous conseillerois, si n'estiez bigame[1], de vous faire abbé : quiconque sera roy ne vous refusera pas l'abbaye de Clugny qui est de vostre maison : vous aymez la soupe grasse, et vous ruez volontiers en cuisine. Vous avez le ventre ample et spacieux, et si serez couronné : je dis couronné de la mesme couronne, et vostre couronne faicte des mesmes ciseaux que madame vostre sœur[2] disoit avoir pendus à sa ceinture pour faire la couronne monachale de feu Henry de Valois. Vous ne m'en demandez ne foy ne serment, mais je suis de cet advis. Je ne parleray point icy de monsieur de Nemours vostre frere uterin (les politiques disent adulterin), cestuy-là a faict caca en nos paniers : il a ses desseins à part, et ressemble Picrocole, qui par discours bien raisonnés se fait monarque du monde pied à pied. S'il peut gouverner le roy des bestes[3], comme il a faict la nef de Paris, je diray qu'il sçaura plus faire que maistre Mousche : ces animaux mescognoissent quelquefois leurs gouverneurs, mesmement s'ils changent d'habit. Il ne sera pas mal

[1] Sibilot estoit le fou de la cour de Henry III ; l'autheur veut entendre par là que si le duc de Mayenne avoit eu des hoquetons et un fou à gages, sa maison, auroit esté aussi complete que celle du roy.

[2] C'estoit de se deffaire de sa vieille femme, suivant que ce prelat sembloit luy en donner la permission, en promettant sur la fin de sa harangue une pleine absolution de tout ce qu'on feroit contre les regles de l'Evangile.

[1] Ce n'estoit pas qu'il eust eu deux femmes, mais parce qu'il avoit epousé une veuve, ce qui en droit canonique constitue une espece de bigamie, pour raison de laquelle, on ne peut tenir benefices sans dispense. *Taxa cancellaria apost.*, en 1520 et en 1705.

[2] Madame de Montpensier. Voicy comme elle parle en la Confession des chefs de l'Union.

Mon adultere et mon ire effrené
M'on fait deux fois avorter mes enfans ;
Et de mon roy j'ay abregé les ans,
Et de sa mort l'invention donnée.

[3] C'est Lyon. Ceux de ceste ville, dont il estoit gouverneur, l'arresterent prisonnier.

partagé, s'il parvient à ses pretentions : à quoi vous, monsieur le lieutenant et monsieur de Lyon, luy serez, je crois de bons offices. Somme toute, messieurs, vous estes trop de chiens à ronger un os, vous estes jaloux et envieux les uns des autres, et ne sçauriez jamais vous accorder ny vivre sans guerre, qui nous mettroit en pire estat que devant. Mais je vous dirai, faisons comme on fait au consistoire à l'estection du sainct pere. Quand deux cardinaux briguent la papauté, les autres cardinaux de peur d'encourir la hayne de l'un ou de l'autre choisissent un d'entr'eux le plus foible de reins et le font pape : faisons-en ainsi. Vous estes quatre ou cinq brigants au royaume, tous grands princes, et qui n'avez pas faute d'appetit : je suis d'advis que pas un de vous ne soit roy, je donne donc ma voix à Guillot Fagotin [1], marguiller de Gentilly, bon vigneron, et prud'homme, qui chante bien au leterin, et sçait tout son office par cœur : cela ne sera pas sans exemple en tel temps que celuy-cy : tesimoin la Harelle de Rouen, où l'on fit roy un nommé le Gras, plus mal advisé que Guillot. Et voicy où je fonde mon advis : j'ay leu quelquefois ce grand et puissant philosophe Platon, qui dit que les royaumes sont heureux où les philosophes sont roys, et où les roys sont philosophes. Or sçay je qu'il y a tantost trois ans que ce bon marguiller et sa famille avec ses vaches, medite jour et nuict la philosophie en une salle de nostre college, en laquelle y a plus de deux cens bonnes années qu'on y a leu et traitté, et disputé publiquement la philosophie, et tout l'Aristote, et toutes sortes de bons livres moraux : il n'est pas possible qu'ayant ce bon homme resvé, sommeillé et dormy tant de jours et de nuicts, entre ces murailles philosophiques, où tant de sçavantes leçons et disputes ont esté faictes, et tant de belles paroles proferées, il n'en ayt demeuré quelque chose qui ayt entré et penetré dedans son cerveau, comme au poete Hesiode, quand il eut dormy sur le mont Parnasse. C'est pourquoy je persiste et entends qu'il soit roy comme un autre.

Comme M. Roze achevoit ces paroles, il sourdit un grand murmure entre les deputés, les uns approuvants, les autres reprouvants son opinion, et furent veus les princes et princesses chucheter en l'oreille l'un de l'autre : mesme fut ouy que M. le lieutenant dit tout bas au legat : ce fol icy gastera tout nostre mystere. Neantmoins ledit Roze voulut continuer son propos ; mais quand il vit le bruit recommencer, avec un claquement general des mains, il se leva en colere, et cria en voix stentorée : Comment, messieurs, est-il pas permis de dire ce qu'on pense? N'auray-je point liberté de parler et conclure mes arguments, comme a faict monsieur de Lyon ? je sçay bien que si j'eusse esté courtisan comme luy, je n'eusse nommé personne : car il avoit charge du clergé de nommer le comte de Bouchage frere Ange [1] pour esperance que ce prince, aymant le changement, changeroit aussi nos miseres en coups du ciel : mais, je vous prie, gardez-le pour porter l'oriflamme aux batailles : car il luy doit suffire d'avoir quitté la besace. A ces mots chacun se mit derechef à crier et siffler : et combien que les herauts et massiers hurlassent : « qu'on « se taise, » n'osants dire, « paix-là, » et que M. le lieutenant commandast plusieurs fois de faire silence, il ne fut possible d'appaiser le bruit, tellement que ledit sieur recteur suoit, tempestoit, escumoit, et frappoit du pied : et voyant qu'il n'y avoit pas moyen de reprendre son theme, cria le plus haut qu'il peut : Messieurs, messieurs, je vois bien que nous sommes à la cour du roy Petault, où chacun est maistre : je le vous quitte, qu'un autre parle. J'AY DIT.

Et là-dessus se rassied en grommelant, et s'essuyant le front, et luy eschapperent, à ce qu'on dit, quelques rots odoriferants de l'estomac, qui sentoient le parfum de sa colere avec des paroles en basse notte, se plaignant qu'on avoit fraudé l'assignation envoyée d'Es-

[1] Pendant le second siege de Paris et durant le fort de la ligue, les colleges furent remplis de paysans, qui de leurs classes faisoyent des establès à leurs vaches, dit un autheur contemporain. L'Université fut convertie en desert, ou servit de retraitte aux paysans, et les classes des colleges se virent remplies de vaches et de veaux, dit l'autheur du *Bref traité des miseres de Paris*.

[1] Il rentra au couvent en 1599, et mourut capucin en 1608 à Rivols en Piedmont comme il s'en revenoit pied de Rome dans son couvent de Paris. Il avoit esté mareschal de France, se fit capucin, et voulant sortir du monastere et quitter l'habit, il prit pour pretexte la religion catholique, eut dispense du pape de changer de profession, et de prendre les armes pour la ligue comme chevalier de Malthe.

pagne, pour messieurs les docteurs, et que d'autres en avoyent faict leur profit, mais que ce seroit l'or de Thoulouze, qui leur cousteroit bien cher.

Enfin la rumeur commençant un peu à se racoiser, M. de Rieux le jeune, comte et gardien de Pierre-Font, deputé pour la noblesse de France, habillé d'un petit capot à l'espagnole, et une haute fraise, se leva pour parler, et ayant mis deux ou trois fois la main à la gorge, qui luy demangeoit [1], commença ainsi.

Harangue du sieur de Rieux, sieur de Pierre-Font, pour la noblesse de l'Union.

Messieurs, je ne sçay pourquoy on m'a deputé pour porter la parole en si bonne compagnie, pour toute la noblesse de nostre party? Il faut bien dire qu'il y a quelque chose de divin en la sainete union, puisque par son moyen, de commissaire d'artillerie assez malotru, je suis devenu gentilhomme, et gouverneur d'une belle forteresse : voire que je me puis esgaler aux plus grands, et suis un jour pour monter bien haut à reculons, ou autrement. J'ay bien occasion de vous suivre, monsieur le lieutenant, et faire service à la noble assemblée, à bis ou à blanc, à tort ou à droit, puisque tous les pauvres prestres, moynes, et gens de bien, devots catholiques, m'apportent des chandelles, et m'adorent comme un sainct Macabée du temps passé. C'est pourquoy je me donne au plus viste des diables, que si aucun de mon gouvernement s'ingere de parler de paix, je le courray comme un loup gris. Vive la guerre ! il n'est que d'en avoir, de quelque part qu'il vienne. Je vois je ne sçay quels degoustés de nostre noblesse qui parle de conserver la religion et l'Estat tout ensemble : et que les Espagnols perdront à la fin l'un et l'autre, si on les laisse faire. Quant à moy je n'entends point tout cela : pourveu que je leve tousjours les tailles, et qu'on me paye bien mes appointemens, il ne me chaut que deviendra le pape, ny sa femme. Je suis après mes intelligences [2] pour prendre Noyon : si j'en puis venir à bout [3]; je seray evesque de la ville et des champs, et feray la moue [1] à ceux de Compiegne. Cependant je courray la vache et le manant, tant que je pourray : et n'y aura paysan, laboureur, ny marchand autour de moy et à dix lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains, et qui ne me paye taille ou rançon. Je sçay des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal de cordes liées en cordelieres ; je les pends par les aisselles ; je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge ; je les mets aux fers, et aux ceps ; je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau ; je les pends en chapon rosty ; je les fouette d'estrivieres ; je les sale ; je les fais jeusner ; je les attache estendus dedans un van : bref j'ay mille gentils moyens pour tirer la quintessence de leurs bourses, et avoir leur substance pour les rendre belistres à jamais, eux et toute leur race. Que m'en soucie-je pourveu que j'en aye. Qu'on ne me parle point là-dessus du poinct d'honneur, je ne sçay que c'est : il y en a qui se vantent d'estre descendus de ces vieux chevaliers françois qui chasserent les Sarrasins d'Espagne, et remirent le roy Pierre en son royaume : les autres se disent estre de la race de ceux qui allerent conquerir la terre saincte avec sainct Louys ; les autres de ceux qui ont remis les papes en leur siege par plusieurs fois, ou qui ont chassé les Anglois de France, et les Bourguignons de la Picardie : ou qui ont passé les monts aux conquestes de Naples et de Milan, que le roy d'Espagne a usurpé sur nous. Il ne me chaut de tous ces tiltres et pancartes, ny d'armoiries, timbrées ou non timbrées : je veux estre vilain de quatre races, pourveu que je reçoive tousjours les tailles, sans rendre compte : je n'ay point leu les livres, ny les histoires, et annales de France : et n'ay que faire de sçavoir s'il est vray qu'il y ait eu des paladins et chevaliers de la table ronde, qui ne faisoyent profession que d'honneur, et de defendre leur roy et leur païs : et fussent plustost morts que de recevoir un reproche, ou souffrir qu'on eust faict tort à quelqu'un : j'ay ouy conter à ma grand-mere, en portant vendre son beurre au marché,

[1] Parce qu'il fut pendu; et plus bas il dit: il monte bien haut à reculons.

[2] La ligue avoit repris Noyon en fevrier 1573; le roy obligea Hescluseaux qui y commandoit pour elle, à luy rendre ceste ville le 18 octobre 1594.

[3] Entreprise de Noyon où de Rieux fut pris et mené à Compiegne, et pendu pour ses voleries et mille violences qu'il avoit commises aux environs de Paris, tenant Pierrefont pour la ligue.

[1] Parce que ceux de Compiegne le pendirent, et qu'un endu fait la moue.

qu'il y avoit eu autrefois un Gaston de Foix, un comte de Dunois, un La Hire [1], un Poton [2], un capitaine Bayart, et autres qui avoyent faict rage pour ce poinct d'honneur, et pour acquerir gloire aux François : mais je me recommande à leurs bonnes graces, pour ce regard : j'ay bonne espée, et bon pistolet : et n'y a sergent ny prevost des mareschaux qui m'osast adjourner ; advienne qui pourra, il me suffist d'estre bon catholique : la justice n'est pas faicte pour les gentilshommes comme moy : je prendray les vaches et les poules de mon voisin quand il me plaira : je leveray ses terres, je les renfermeray avec les miennes dedans mon clos, et si n'en oseroit grommeler : tout sera à ma bien-seance. Je ne souffriray point que mes subjects payent de taille, si non à moy : et vous conseille, messieurs les nobles, d'en faire tous ainsi : aussi-bien n'y a il que les tresoriers et financiers qui s'en engraissent, et usent de la substance du peuple, comme des choux de leur jardin. Par la mort-Dieu, si je trouve ny sergent ny receveur, ny homme de justice faisant exploit sur mes terres sans m'en demander congé, je leur feray manger leur parchemin : c'est trop enduré : sommes-nous pas libres ? Monsieur le lieutenant, ne nous avez-vous pas donné liberté de tout faire, et monsieur le legat nous a-il pas mis la bride sur le col, pour prendre tout le bien des politiques, tuer et assassiner parents, amis, voisins, pere et mere, pourveu qu'y fassions nos affaires, et que soyons bons catholiques ? sans jamais parler ny de trefve, ny de paix ? j'en feray ainsi, et vous prie d'en faire de mesme. Mais j'ay encor une autre chose à vous remonstrer : c'est de ne parler plus de ceste loy salique : je ne sçay que c'est, mais le seigneur Diego me l'a donné par memoire avec quelques pieces rondes qui me feront grand bien. C'est en tout cas, qu'il faut aller saccager ces chaperons fourrés de la cour du parlement, qui font les galants, et se meslent des affaires d'Estat, où ils n'ont rien que veoir : qu'on me les donne un peu à manier : jamais Bussy le Clerc n'y fit œuvre : si monsieur le legat me commande seulement de leur aller mettre la main sur le collet, il n'y a ny bonnet quarré, ny bourlet, que je ne fasse voler s'ils m'eschauffent trop les oreilles, mesmement à ce monsieur Le Maistre, et ce du Vayr [1] qui mettent les autres en train. Que n'y donnez vous ordre, monsieur le lieutenant ? sçavez-vous pas bien que le president de Nully vous a dit et nommé par nom et par surnom tous ceux qui ont opiné pour ceste meschante loy ? que ne les envoyez-vous jetter en la riviere comme il vous a conseillé ? Et ce beau Marillac [2] qui faisoit tant de l'eschauffé au commencement, et n'opinoit que feu et sang, je crains à la fin qu'il ne fasse banqueroute à la ligue, si on luy promet d'estre conseiller d'Estat du Biarnois. Gardons nous de ces gens qui tournent leur robe si aysement, et suivent le vent de fortune, quand ils voyent que leur party va mal. Ha, brave Machault ! [3] Ha, vaillant Bordeaux [4] ! vous estiez dignes d'estre, comme moy, eslevés au plus haut degré [5] d'honneur de noblesse : entre les robes longues je n'ayme que vous, et ce fameux president que je nommeray encor icy par honneur, M. de Nully, qui outre le courageux commencement et progrès qu'il a faict à la ligue, de laquelle il peut estre dit le pere putatif, a bien daigné exposer ses filles et prostituer leur reputation au bourdel, pour faire service à messieurs les princes et à messieurs les curés et predicateurs [6]. Diray-je aussi le faict heroique de ce bon Baston [7], qui signa si valeureusement la ligue de son propre sang, tiré de sa main, laquelle depuis par miracle est demeurée estropiée, tant ce glorieux martyr a voulu souffrir pour la saincte union ? Et toy, genereux arc-boutant de l'union, Louys d'Orleans [8], ton *Catholique anglois*, et ton *Expostulation*, et la harangue faicte en faveur et à l'honneur du legat et des Espagnols, meritoyent qu'on te mist en la place

[1] Estienne de Vignoles dit La Hire.

[2] Poton de Xantrailles, mareschal de France.

[1] Le Maistre estoit president en la cour, et du Vayr conseiller. L'un et l'autre avoient maintenu la loy salique.

[2] On l'appelloit ainsi, parce qu'il estoit beau. Il estoit conseiller en la cour, du conseil des Quarante. La ligue abattue, il fut conseiller de Madame, sœur du roy, huguenotte.

[3] Il estoit marchand et du conseil des Quarante.

[4] Du conseil des Quarante.

[5] Pendus.

[6] C'est Roze qui fit un enfant à la fille du president de Neuilly.

[7] Il estoit du conseil des Quarante. Il signa la ligue de son sang : il se retira après la ligue à Lille, où il est mort.

[8] Advocat au parlement, puis advocat du roy pour la ligue, autheur du livre intitulé *le Catholique anglois*. Il estoit deputé aux Estats.

du president Brisson; mais on ne recompense pas les gens de bien comme il faut : non plus que ton compagnon d'office, pour avoir escrit si curieusement les droit de l'oncle contre le nepveu. [1] Ceux-là sont des hommes justes, et vertueux, non pas ces foireux, qui voyans qu'il n'y avoit plus rien à grabeler en leur palais de ceste ville, et que tous leurs sacs estoyent vuides, ou pendus au croq, s'en sont allés à Tours et à Chaalons, où ils sçavoient que la mangeoire estoit pleine, et les rasteliers garnis. Bref ostez-en cinq ou six de toute cette megnée, tout le reste n'en vaut rien, et au diable le meilleur : je ne sçay que ces gens de justice m'ont fait, mais je ne les ayme point; je monstray une fois ma main à une vieille ægyptienne, qui me dit que j'avois le poulce rond, et que je me gardasse de rond, ou de my rond [2]. Je crois qu'elle vouloit dire de ces gens-là, qui portent le bonnet rond.

Enfin, messieurs, j'ay charge de la noblesse, de vous remontrer qu'il faut rabatre l'insolence de ces [3] hochebrides, et avalleurs de frimats, et faire vos affaires pendant que le temps et beau. Si la loy Salique est entretenue, je crains que M. le legat s'en fasche, et que l'infante soit en danger d'estre tondue : mais je m'en rapporte à M. le lieutenant qui sçaura bien rompre le coup, et faire la barbe à son nepveu sans rasoir. Au demeurant s'il faut eslire un roy, je vous prie vous souvenir de moy, et de mes merites : on m'a fait croire qu'il s'en est fait autrefois de pires que moy : les Lydiens (comme on dit, car je ne sçay quelles gens ce sont) en firent un qui menoit la charrue. Les Flamans firent un duc qui estoit brasseur de biere : les Normands un cuisinier : les Parisiens un escorcheur : je suis plus que tous ceux-là : car mon grand pere estoit mareschal en France, ou de France, et s'il a gaigné en fer, je gaigneray paradis : voilà M. de Sainct Paul maintenant comte de Rethelois, mareschal de l'union et archevesque de Rheims [1], qui a bien son pere n'agueres demeurant en une cahuette couverte de chaulme prés de Nangy, et qui a encor ses sœurs mariées, l'une avec un tavernier, et l'autre avec un tisseran, neantmoins le voilà pair et mareschal de France, et qui preste argent sur bons gages à M. de Guise son maistre, et bienfaicteur [2]. A ce conte vous pouvez bien me faire roy, et ferez bien; car je vous lairray faire tout ce que vous voudrez. J'aboliray toutes ces mangeries de justice : je supprimeray tous les sergeans, procureurs, chicaneurs, commissaires, et conseillers, excepté ceux qui sont de nos amis : mais il ne se parlera plus d'adjournemens ny de saisies, criées et executoires, ny de payer ses debtes : vous serez tous comme rats en paille, et me suffira que m'appelliez sire : Vous y adviserez : pour le moins je sçay bien que j'en vaux bien un autre : et vous en dirois davantage, sinon que je suis pressé d'aller executer mon entreprise sur Noyon, aprés que j'auray combatu le gouverneur de ceste ville : et sur ce *bazo las manos de vostra merced.*

Aprés que le sieur de Rieux eut finy sa concion militaire, chacun des assistans montra au visage qu'on avoit prins plaisir à son eloquence naturelle, pour un homme qui n'avoit point de lettres, et qui pourroit faire un grand fruit s'il la faisoit longue en ce monde. Là-dessus se leva un des deputés, nommé le sieur d'Angoulevent, qui fit entendre tout haut qu'il avoit charge de la noblesse nouvelle, et de la part des honnestes hommes, et maistres de l'Union, de remonstrer quelque chose d'importance, touchant leur qualité et qu'il estoit raisonnable qu'il fust ouy avant le tiers Estat, qui n'estoit composé que de manants, requerant M. le lieutenant, de luy faire donner audience, et interpellant les gens du roy de l'union, mesmement l'advocat general d'Orleans, qui avoit autre-

[1] C'est Anthoine Hotman, qui estoit aussi pour la ligue advocat du roy. Il ecrivit un livre des droits de l'oncle contre le nepveu, en faveur du cardinal de Bourbon, oncle de Henry IV auquel il debattoit la couronne, disant que l'oncle estoit preferable au nepveu. Le jurisconsulte F. Hotman, qui estoit en Allemagne, frere de cest advocat du roy, escrivit pour le droit du roy nepveu, contre le livre qu'avoit fait son frere, sans sçavoir qu'il en fust l'autheur, car il n'y avoit pas mis son nom.

[2] M. Miron, intendant de justice en l'armée du roy, qui fit pendre ce Rieux.

[3] C'estoyent ceux qui sollicitoyent les Parisiens de renoncer à la ligue et de s'opposer aux desseins des Espagnols.

[1] Parce qu'il jouissoit par violence des revenus de l'archevesché de Reims.

[2] Le duc de Guise qui fut tué à Blois luy avoit fait espouser une veuve très-riche et de très-bonne maison : il estoit né fort pauvre, mais gentilhomme à ce qu'il disoit; son pere avoit fait le mestier de chasseur, et depuis avoit esté maistre d'hostel dans la maison de Beauvais-Nangy, et luy par grande faveur y avoit esté nourry.

fois escrit en faveur de ladite noblesse, d'adherer à son requisitoire, et ce disant monta tout debout sur un banc, où il estoit assis, et commença à dire : Monsieur, le douziesme[1], mais soudain il fut interrompu par un grand bruit de paysans, qui estoyent derriere les deputés, lequel estant un peu cessé, commença derechef : Monsieur, le douziesme ; et incontinent le bruit se leva plus grand que devant, neantmoins ne laissa pour la troisiesme fois de dire : Monsieur, le douziesme de may ; et alors se leva le sieur d'Aubray qui avoit charge de parler pour le tiers Estat, et contesta qu'il n'appartenoit qu'à luy de parler de ce jour-là des barricades, et qu'on n'avoit point accoustumé en France de faire plus de trois Estats, et empeschoit que le deputé de la nouvelle noblesse fust ouy, comme n'estant qu'une dependance et un membre dudit tiers Estat. Ledit sieur d'Angoulevent disputa longtemps de sa part, disant que chacun estoit là pour son argent, et recommença plusieurs fois ces trois mots : Monsieur, le douziesme, et à chaque fois fut interrompu : à la fin comme la rumeur croyssoit, et dejà s'eschauffoyent les factions pour l'un et pour l'autre, jusques à en venir aux coups de poing, l'advocat d'Orleans remonstra qu'il n'estoit plus temps de s'arrester aux anciennes formes, qui n'estoyent que pour les cordonniers, ny à toutes ces ceremonies du temps passé, sinon au fait de la religion : et que l'assemblée desdits Estats seroit inutile, si on n'y faisoit toutes choses de quelque nouvelle façon : et quant à luy, qu'il avoit veu les memoires de la noblesse nouvelle, lesquels meritoyent bien estre considerés : toutesfois attendu qu'il estoit tard, et que M. le lieutenant estoit par avanture à jeun, et que l'heure du disner de M. le legat se passoit, il requeroit que ledit sieur d'Angoulevent mist son dire par escrit, et au parsus se tairoit s'il pouvoit : *allàs*, à faute de ce, qu'on l'envoyeroit au comte de Choisy[1] ; ce que M. le lieutenant approuva de la teste : et la rumeur peu à peu cessée, et ledit Angoulevent à peine rassis, le sieur d'Aubray, deputé du tiers Estat, ayant laissé son espée, harangua à peu près ainsi.

[1] L'autheur de ceste *Satyre* a voulu se mocquer dans toute ceste page du sieur d'Amours, conseiller au parlement, deputé par ceux qui estoyent demeurés à Paris pour, avec quelques autres de ses collegues, aller jusques à Estampes, au devant de ceux du parlement de Paris, qui retournoyent de Tours, pour les saluer. Ledit sieur d'Amours, estant arrivé à Estampes, fut à l'hostellerye où estoit logé M. le premier president de Harlay. Estant monté en sa chambre, sans considerer qu'il n'y avoit aucun autre des presidens et conseillers, il commença sa harangue par ces mots : «Monsieur, le douziesme...» sur quoy le premier president l'interrompit, disant qu'il falloit envoyer querir messieurs les presidens logés proche de luy. Ces presidens venus, d'Amours recommença par ces mesmes mots ; «Monsieur, le douziesme de may...» Il fut encore arresté par ledit sieur premier president qui luy dit qu'il attendoit M. le procureur general. Et d'Amours commença sa harangue pour la troisiesme fois par ces mesmes mots, dont il fut mocqué Ce douziesme may est le jour des barricades.

Harangue de M. d'Aubray, pour le tiers Estat[2]

Par Nostre Dame, messieurs, vous nous l'avez baillé belle. Il n'estoit jà besoin que nos curés nous preschassent qu'il falloit nous desbourber et desbourbonner. A ce que je vois par vos discours, les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant, et sera prou difficile de les desbourber. Il est desormais temps de nous appercevoir que le faux Catholicon d'Espagne est une drogue qui prend les gens par le nez : et n'est pas sans cause que les autres nations nous appellent caillettes, puisque comme pauvres cailles coiffées, et trop credules, les predicateurs et sorbonnistes, par leurs[3] caillets enchanteurs, nous ont fait donner dans les retz des tyrans, et nous ont par aprés mis en cage, renfermés dedans nos murailles pour apprendre à chanter. Il faut confesser que nous sommes pris à ce coup, plus serfs, et plus esclaves que les chrestiens en Turquie, et les juifs en Avignon. Nous n'avons plus de volonté, ni de voix au chapitre. Nous n'avons plus rien de propre, que nous puissions dire cela est mien ; tout est à vous, messieurs, qui nous tenez le pied sur la gorge, et qui remplissez nos maisons de garnisons. Nos priviléges et franchises anciennes[4] sont à vau-l'eau ; nostre hostel de ville que j'ay veu estre l'asseuré refuge du secours des roys en leurs urgentes affaires, est à la boucherie[5] ;

[1] Jacques de l'Hospital comte de Choisy.

[2] L'autheur de ceste harangue est M. Pierre Pithou.

[3] C'est Guillaume Caillet qui avoit comme enchanté les mutins de la Jacquerie, qui le firent leur capitaine.

[4] Par l'edit de Henry III donné à Blois en fevrier 1589, amplifié par un autre edit donné à Chastelleraud au mois de may suivant.

[5] Parce que M. Boucher estoit prevost des marchands.

nostre cour de parlement est nulle; nostre Sorbonne est au bourdel, et l'université devenue sauvage. Mais l'extremité de nos miseres est, qu'entre tant de malheurs et de necessités, il ne nous est pas permis de nous plaindre, ny demander secours : et faut qu'ayant la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, et que sommes trop heureux d'estre mal-heureux pour si bonne cause. O Paris qui n'est plus Paris, mais une spelunque de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Napolitains; un asyle, et seure retraicte de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir qui tu as esté, au prix de ce que tu es? Ne veux-tu jamais te guarir de cette frenesie, qui pour un legitime et gracieux roy, t'a engendré cinquante roytelets, et cinquante tyrans? Te voilà aux fers, te voilà en l'inquisition d'Espagne, plus intolerable mille fois, et plus dure à supporter aux esprits nés libres et francs, comme sont les François, que les plus cruelles morts, dont les Espagnols se sauroyent adviser. Tu n'as peu supporter une legere augmentation de tailles, et d'offices, et quelques nouveaux edicts qui ne t'importoyent nullement; mais tu endures qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusques au sang, qu'on emprisonne tes senateurs, qu'on chasse et bannisse tes bons citoyens et conseillers; qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magistrats : tu le vois, et tu l'endures; tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves et le loues, et n'oserois et ne saurois faire autrement. Tu n'as peu supporter ton roy debonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme concitoyen et bourgeois de ta ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bastimens, accreue de forts et superbes remparts, ornée de previleges et exemptions honorables. Que dis-je? peu supporter? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son lict; quoy chassé? tu l'as poursuivy; quoy poursuivy? tu l'as assassiné, canonizé l'assassinateur, et faict des feux de joye de sa mort. Et tu vois maintenant combien cette mort t'a prouffité, car elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui sçaura bien te serrer de plus prés, comme tu as à ton dam desja experimenté. Je vous prie, messieurs, s'il est permis de jetter encor ces derniers abois en liberté, considerons un peu quel bien et quel profit nous est venu de cette detestable mort, que nos prescheurs nous faisoyent croire estre le seul et unique moyen pour nous rendre heureux. Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret de voir les choses en l'estat qu'elles sont, au prix qu'elles estoyent lors. Chacun avoit encor en ce tems-là du bled en son grenier, et du vin en sa cave; chacun avoit sa vaisselle d'argent, et sa tapisserie, et ses meubles : les femmes avoyent encor leur demi-ceint : les reliques estyoent entieres : on n'avoit point touché aux joyaux de la couronne : mais maintenant, qui se peut vanter d'avoir dequoy vivre pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs, qui se sont engraissés de la substance du peuple, et qui ont pillé à toutes mains les meubles des presens et des absens. Avons-nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos meubles, fondu nostre vaisselle, engagé jusques à nos habits pour vivoter bien chetivement? où sont nos sales et nos chambres tant bien garnies, tant diaprées, et tapissées? où sont nos festins, et nos tables friandes? nous voilà reduits au laict et au fromage blanc, comme les Souisses : nos banquets sont d'un morceau de vache pour tous metz : bien-heureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de chien, et bien-heureux qui a tousjours eu du pain d'avoine, et s'est passé de bouillie de son, vendue [1] au coing des rues, aux lieux qu'on vendoit jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton, et n'a pas tenu à M. le legat, et à l'ambassadeur Mendoze [2], que n'ayons mangé [3] les os de nos peres, comme font les sauvages de la nouvelle Espagne. Peut-on se souvenir de toutes ces choses, sans

[1] En aoust 1590, pendant le siege de Paris.

[2] Le 15 juin 1590 don Bernardin de Mendoze, ambassadeur d'Espagne, se trouva en une assemblée chez M. Courtin, conseiller en la cour, où se faisoit une epreuve de pain et où on mettoit de l'avoine. Là cest ambassadeur fit ouverture d'un moyen, sçavoir de faire passer sous la meule et par le moulin les os des morts qui estoient au cimetiere des Innocens de Paris, pour les reduire en pouldre, laquelle, trempée et mollifiée avec de l'eau, serviroit à faire du pain; ce qui fut executé, et on le nomma le pain de madame de Montpensier, qui en avoit loué l'invention. Cela dura peu, parce que ceux qui en mangerent moururent. Il fut dit, lors, qu'il avoit esté faict à ce dessein.

[3] Au siege de Paris, dans le mesme temps.

larmes, et sans horreur? et ceux qui en leur conscience sçavent bien qu'ils en sont cause, peuvent ils en ouyr parler sans rougir, et sans apprehender la punition que Dieu leur reserve, pour tant de maux, dont ils sont autheurs? mesmement, quand ils se representeront les images de tant de pauvres bourgeois, qu'ils ont veus par les rues tomber tous roides morts de faim : les petits enfans mourir à la mamelle de leurs meres allangouries, tirants pour neant, et ne trouvants que succer : les meilleurs habitants, et les soldats marcher par la ville, appuyés d'un baston, pasles et foibles, plus blancs et plus ternis qu'images de pierre, ressemblants plus des fantosmes que des hommes : et l'inhumaine response d'aucuns, mesme des ecclesiastiques, qui les accusoient et menaçoient, au lieu de les secourir ou consoler ; fut-il jamais barbarie ou cruauté pareille à celle que nous avons veue et endurée? fut-il jamais tyrannie et domination pareille à celle que nous voyons et endurons? où est l'honneur de nostre université? où sont les colleges? où sont les escholiers? où sont les leçons publiques, où l'on accouroit de toutes les parties du monde? où sont les religieux estudiants aux convents? ils ont pris les armes, les voilà tous soldats debauchés. Ou sont nos chasses? où sont nos precieuses reliques? les unes sont fondues et mangées, les autres sont enfouyes en terre de peur des voleurs et sacrileges : où est la reverence qu'on portoit aux gens d'eglise, et aux sacrés mysteres? chacun maintenant fait une religion à sa guise, et le service divin ne sert plus qu'à tromper le monde par hypocrisie : les prestres et les predicateurs se sont rendus si venaux, et si mesprisés par leur vie scandaleuse, qu'on ne se soucie plus d'eux, ni de leurs sermons, sinon quand on en a affaire pour prescher quelque fausse nouvelle [1]. Où sont les princes du sang, qui ont toujours esté personnes sacrées, comme les colomnes et appuis de la couronne et monarchie française? Où sont les pairs de France, qui devroyent estre icy les premiers pour ouvrir, et honorer les Estats? Tous ces noms ne sont plus que noms de faquins, dont on fait littiere aux chevaux de messieurs d'Espagne et de Lorraine. Où est la majesté et gravité du parlement, jadis tuteur des roys, et mediateur entre le peuple et le prince? vous l'avez mené en triomphe à la Bastille, et trainé l'authorité, et la justice captive plus insolemment, et plus honteusement que n'eussent fait les Turcs : vous avez chassé les meilleurs, et n'avez retenu que la racaille passionnée, ou de bas courage : encor parmy ceux qui ont demeuré, vous ne voulez pas souffrir que quatre ou cinq disent ce qu'ils pensent, et les menacez de leur donner un billet, comme à des heretiques, ou politiques. Et neantmoins vous voulez qu'on croye que ce que vous en faictes, n'est que pour la conservation de la religion et de l'Estat. C'est bien dit : examinons un peu vos actions, et les deportemens du roy d'Espagne envers nous, et si j'en mens de mot, que jamais M. sainct-Denys, et madame saincte-Genevieve patrons de France ne me soyent en aide. J'ay un peu estudié aux escholes, non pas tant que j'eusse desiré; mais depuis j'ay veu du pays; et voyagé jusques en Turquie, et par toute la Natolie, Esclavonie, Mesopotamie, jusques à l'Archipelago, et Mar-Majour, et Tripoli de Syrie, où j'ay appris le dire de Jesus-Christ nostre Sauveur estre veritable! *a fructibus eorum cognoscetis eos :* on cognoist à la longue, quelles sont les intentions des hommes par leurs œuvres et leurs effetes. Premierement je diray avec preface d'honneur, que le roy d'Espagne est un grand prince, sage, cault et advisé : le plus puissant, et plus grand terrien de tous les princes chrestiens : et le seroit encor davantage si toutes ses terres et royaumes se tenoyent, et estoyent joints à l'approche l'un de l'autre : mais la France qui est entre l'Espagne et les Pays-Bas, est cause que ses seigneuries separées luy coustent plus qu'elles ne lui valent, car sur toutes nations il redoute la françoise, comme celle qu'il cognoist estre plus genereuse, et avoir plus de valeur, et impatiente du repos et de la domination estrangere. C'est pourquoy comme prudent, prevoyant, et bien conseillé qu'il est, dés lors qu'il fut contrainct de faire ceste miserable paix [1] qui fut scellée, et si-

[1] Il n'y avoit aux Estats de la ligue ny officiers de la couronne, ny chancelier, ny mareschaux de France, ny presidens de cours souveraines, ny procureurs, ny advocats generaux legitimement establis. *Chron. Noven.*

[1] C'est la paix de Cateau-Cambresis en 1559.

gnalée de la mort de nostre bon roy Henry II, n'osant ouvertement y contrevenir, ny recommencer la guerre, pendant que la France estoit florissante, unie, bien d'accord, et de mesme volonté ensemble, il a tasché de semer la division et la discorde parmi nous-mesme : et si-tost qu'il a veu nos princes se mescontenter, ou se bigarrer, il s'est secrettement jetté à la traverse, pour encourager l'un des partis, nourrir et fomenter nos divisions, et les rendre immortelles, pour nous amuser à nous quereller, entrebattre et entretuer l'un l'autre, afin d'estre cependant laissé en paix, et tandis que nous nous affoiblirions, croistre et s'augmenter de nostre perte et diminution. C'est la procedure qu'il a tenue depuis qu'il vit MM. les princes de Vendosme et de Condé mal-contens, qui attirerent avec eux la maison de Montmorency, et de Chastillon, pour s'opposer aux avantageux progrés, et advancements de vostre pere et de vos oncles, monsieur le lieutenant, qui avoyent envahy et usurpé toute l'authorité et puissance royale du temps du petit roy François leur nepveu : je ne dis rien, que toute la France, jusques aux plus petits, voire que tout le monde universel ne sçache : car toutes les sanglantes tragedies qui ont depuis esté jouées sur ce pitoyable eschafaut françois, sont toutes nées et procedées de ces premieres querelles, et non de la diversité de religion, comme sans raison on a faict jusques icy croire aux simples et idiots. Je suis vieil, et ay veu des affaires du monde autant qu'un autre, voire j'ay par la grace de Dieu, et de mes amis, esté eschevin et prevost des marchands en ceste ville, du temps qu'on y procedoit par libre election, et qu'on ne forçoit ny violentoit personne pour les voix et suffrages, comme avez fait, monsieur le lieutenant, depuis n'agueres, ayant voulu faire continuer M. Boucher à vostre devotion : mais il me souvient encor de ces vieux temps, comme si ce n'estoit que d'hier ou d'aujourd'huy. J'ay bonne memoire du commencement de la querelle qui vint entre feu monsieur vostre pere, et feu monsieur le connestable, laquelle ne proceda que de jalousie de l'un sur l'autre : estants tous deux grands mignons et favoris du roy Henry II leur maistre : comme nous avons veu MM. de Joyeuse et d'Espernon soubs le roy Henry III son fils. Leur premiere dispute fut pour l'estat de grand maistre, que le roy donna à monsieur vostre pere, et en despouilla M. de Montmorency connestable, qui l'avoit desja resigné à son fils auparavant. L'autre cause de leur mauvais mesnage, fut le comté de Dampmartin, que tous deux avoyent acheté de diverses façons, et en estans entrés en procés, monsieur le connestable le gagna par arrest. Cela les altera tellement que chacun d'eux taschoit à desarçonner son compagnon : puis vint le voyage que fit monsieur vostre pere en Italie, où il ne fit des grand cas (à cause que son ambition particulière le poussoit [1] à la conqueste de Naples, où il se promettoit avoir quelque droit : et laissa l'occasion de reprendre le duché de Milan en passant, qui luy estoit aysé, n'y ayant pour le garder qu'un pauvre prestre le cardinal de Trente, qui estoit prest de quitter tout, si on l'eust attaqué : mais le destin de la France luy bandoit les yeux, et pendant son voyage où il avoit emmené toute la noblesse, et toutes les plus belles forces de France, pour secourir le pape à Ostie, nous perdismes Sainct-Quentin, et la journée de Sainct-Laurent, où [2] monsieur le connestable, et plusieurs autres furent pris) : puis monsieur vostre pere, à son retour, par un heur à la verité fort admirable, reprit les villes de Picardie que nous avions perdues, et Calais davantage : et pour se revancher des mauvais offices qu'il avoit sçeu qu'on luy avoit faict en son absence, fit aussi tenir en longueur la prison de monsieur le connestable; et n'oublia rien d'artifice pour empescher et dilayer sa delivrance : qui donna occasion à ses nepveux MM. de Chastillon, d'implorer le secours et se jetter entre les bras du roy de Navarre, pere de cestuy-cy, et de M. le prince de Condé son frere, qui avoit espousé leur niepce. Voilà ces deux grandes maisons en factions et partialités, qui s'aigrirent encor par la contention née entre M. le prince de Condé et M. d'Aumale vostre oncle pour l'estat de colonel de cavalerie legere : il n'estoit encore lors mention de religion ny de huguenots. A peine sçavoit-on quelle estoit la doctrine de Calvin et de Luther, sinon au sup-

[1] En 1556 et 1557. De Thou et Commentaires de La Place, puisés dans ceste Collection.

[2] Anne de Montmorency, qui fut blessé à la bataille de Sainct-Quentin en 1557 et pris prisonnier avec les ducs de Montpensier et de Longueville, le mareschal de Sainct-André, et les autres.

plice de ceux qu'on voyoit brusler opiniastres : et neantmoins, la matiere des guerres, et des inimitiés que nous avons veues, se preparoit dés lors, et a duré jusques à present. Mais la verité est, que quand MM. de Chastillon hommes courageux et mal endurants, virent que la faveur de vostre maison l'emportoit sur la leur, et qu'il n'y avoit moyen de trouver credit auprés du roy, pour les obstacles que les vostres leur donnoyent, ils furent conseillés de se retirer de la cour, et en leur retraicte (fust-ce à bon escient, fust ce par ruse et prudence) se monstrerent favoriser les nouveaux lutheriens, qui ne preschoyent encor que dans les caves : et peu à peu se joignirent de faction et d'intelligence avec eux, plus pour se deffendre et garantir de vostre pere et de vostre oncle, que pour attenter aucun remuement de nouveauté : sinon lors que le roy, à la suscitation de vostre oncle, qui luy en avoit faict escrire par le pape, prit luy-mesme [1] M. d'Andelot à Crecy, et l'envoya prisonnier à Melun. Aprés cet emprisonnement, et celuy du [2] vidame de Chartres, et de quelques conseillers du parlement, survint la violente et miraculeuse mort du roy, qui esleva vostre maison au souverain degré de puissance auprés du petit roy François, et par le contraire, recula et abbatit presque du tout celle de monsieur le connestable, et de tous ceux qui luy appartenoyent : et ce fut lors que les siens, desesperés des moyens ordinaires, parce que tout bransloit sous la faveur des vostres, se joignirent de secrette intelligence avec les lutheriens ça et là escartés par divers coings du royaume : et combien qu'ils eussent encor peu de creance avec eux, qui leur estoyent gens incogneus, et n'ayant participé ny à cene, ny à synode, ou consistoire, neantmoins par le moyen de leurs agens, bien entendus és secrets, ils firent cette memorable entreprise d'Amboise, et assemblerent de tous les quartiers du monde avec un silence merveilleux, une telle force de gens qu'ils furent prests à jour nommé, de faire une cruelle execution sur tous les vostres, sous ce pretexte de delivrer le roy de la captivité où vostre pere et vos oncles le tenoyent : mais les bonnes gens ne se peurent garder des traistres, dont s'ensuivit la penderie d'Amboise, qui descouvrit les autheurs de la faction. Et de là s'ensuivit le mandement rigoureux qu'on fit au roy de Navarre et la prison de M. le prince de Condé aux Estats d'Orleans, et beaucoup d'autres tristes accidents longs à raconter ; lesquels eussent continué beaucoup pires, si la soudaine mort du petit roy n'en eust destourné le cours, et rompu le coup qu'on alloit assener sur ces premiers princes du sang royal, et sur la famille de monsieur le connestable, et des Chastillons. Il est aysé à juger combien vostre maison fut esbranlée et fracassée par cette inopinée mort, et pouvez croire, monsieur le lieutenant, que monsieur vostre pere, et messieurs vos oncles jouerent tout un temps à l'esbahy, comme vous peustes faire, quant on vous porta la nouvelle de la mort de vos deux freres. Mais non plus que vous, ils ne perdirent pas courage : et dés lors eurent de bons advis et consolation du roy d'Espagne, duquel nous parlions tantost, qui durant ces premieres dissensions estoit aux escoutes à qui il offriroit sa faveur, et attisoit le feu d'une part et d'autre, pour le faire croistre en la force et grandeur, que nous l'avons veu, et voyons encor maintenant ardre, et consommer toute la France, qui est le but final de ses pretentions. Sur l'esperance donc du support d'un si grand prince, qui n'espargnoit de promettre argent, et hommes, vostre pere sans s'estonner d'une si lourde cheute, voyant le roy de Navarre remis en son rang de premier prince du sang, pour la tutelle du petit roy Charles, et monsieur le connestable remis en sa charge, sçeut si dextrement jouer son rollet, qu'il les pratiqua tous deux, et tira à sa cordelle, contre leurs propres freres et contre leurs propres neveux [1] : repaissant l'un d'une esperance que je n'ose dire, et amadouant l'autre par soubmissions, et honneurs, qu'il luy deferoit. Si bien que reprenant encor ses erres delaissées, et son ancien avantage, aprés que monsieur le prince de Condé, fust eslargy, qui l'avoit failly belle de deux ou trois jours seulement, il alla avec nombre de gens de guerre, et en grosse troupe se saisir du petit roy, et de la royne sa mere à Fontainebleau, et les amena à

[1] François de Coligny, seigneur d'Andelot, frere de l'admiral de Chastillon.

[2] François de Vendosme, vidasme de Chartres, colonel general de l'infanterie.

[1] C'estoit d'espouser Marie Stuart, veuve du roy François II.

Meleun. Et ce fut lors que mondit sieur le prince, et messieurs de Chastillon, ne se sentans asses forts de leur chef ni de leurs maisons, pour resister à si puissans ennemis, couverts de l'authorité et puissance royale, se firent lutheriens tout à fait, et se declarerent chefs et protecteurs des nouveaux heretiques, lesquels ils appelerent à leur secours, et par leur moyen, en guerre ouverte se saisirent de plusieurs grosses villes de ce royaume, sans toutesfois faire aucune mention de leur religion, mais seulement pour la defense du roy, et de sa mere, et pour les oster de la captivité, où monsieur vostre pere les detenoit. Et vous savez, monsieur le lieutenant, que ces gens-là se sont tousjours vantés que ce qu'ils en avoyent faict avoit esté à la requeste et au mandement de la royne mere, de laquelle ils ont publié et fait imprimer les lettres à eux par elle escrites à ceste fin : vous n'ignorez pas ce qui se passa en ceste guerre, et comment dés lors le roy d'Espagne envoya à vostre pere du secours, mais tel que j'ai honté d'en parler, tous bisognes[1] ramassés, qui jamais ne voulurent combattre à la bataille de Dreux, et se couvrirent des charriots du bagage : toutesfois cela fut une amorce pour allumer le courage des partisans, et leur faire esperer qu'ils feroient bien quelque chose davantage une autre fois, s'ils venoient encor à s'entrebattre. Mais depuis, les divers changemens de nos affaires donnerent bien à l'Espagnol un autre jeu. Car vostre pere mort, et la paix faite, cognoissant neantmoins ces puissantes familles animées et aheurtées l'une contre l'autre, sans espoir de reconciliation, il pratiqua monsieur le cardinal vostre oncle (qui ne dormoit pas de son costé) pour entretenir les troubles et divisions en ce royaume, sous le nom specieux de la religion, de laquelle auparavant on avoit fait peu ou point d'estat : monsieur vostre oncle, comme il estoit adroit, ingenieux, et complaisant à qui il vouloit, sçeut tellement gaigner le cœur de la royne mere, et la royne mere celuy du roy son fils, qu'il leur persuada que messieurs les princes de Bourbon, aydés de ceux de Montmorency, et de Chastillon ne demandoyent que sa ruyne, et n'auroyent jamais patience, ny cesse, qu'ils ne l'eussent chassée du royaume, et renvoyée en Italie chez ses parents. Dieu fassent pardon à la bonne dame! mais pour l'apprehension qu'elle en eut, j'ay grand peur qu'elle à esté cause de beaucoup de maux que nous avons veus de son temps : car sur ce subjet, elle les prit en telle haine, que jamais elle ne cessa qu'elle ne les eust ruynés, comme elle fit l'un à la bataille de Jarnac, et l'autre à la Sainct Barthelemy, où si tous ceux de Montmorency se fussent trouvés, ils n'en eussent pas eu meilleur marché. A quoy monsieur vostre oncle tenoit la main fort dextrement, et poussoit vaillamment à la roue pour mettre le feu en la teste du jeune roy Charles : sans la mort duquel il ne faut doubter qu'il n'eust bien la raison de l'escorne[1] que monsieur le mareschal de Montmorency luy avoit fait en ceste ville, et à monsieur vostre frere quant il leur fit faire tout en leurs chausses, parce qu'ils portoient armes defensives sans son passeport. Mais il semble que les morts soudaines de ces trois roys subsequens l'un aprés l'autre, ayent tousjours rompu et desbauché les beaux desseins de vostre maison, et sauvé ou prolongé la vie à vos principaux ennemis. Venons à ce qui est advenu depuis : car il est temps de parler de vous et de monsieur vostre frere, qui commenciez dés-lors à paroistre aux armées, et marcher sur les pas et traces de vos predecesseurs : vous aviez desja fait paroistre vos vaillances au siege de Poictiers, que deffendistes bravement, contre l'advis du premier mary de madame la lieutenande, monsieur de Montpezat vostre devancier, qui vous conseilloit de quitter tout, et vous en aller : puis fustes à la bataille de Montcontour : puis à la journée de Sainct Barthelemy, où les compagnons furent prins endormis, et frottés à dire d'où venez-vous : et encor que monsieur vostre oncle fust à feuilleter son breviaire en Italie, si est-ce que le jeu se fit sans son entremise pour en avoir l'approbation du roy d'Espagne, et l'absolution du pape, touchant le mariage qui servit de leurre et de trapusse[2] aux huguenots. Par

[1] Troupes de nouvelles levées.

[1] Ce fut lors qu'il le fit arrester dans la rue Sainct-Jacques sous pretexte qu'il portoit des armes contre la defense du roy, en janvier 1585.

[2] Le roy Charles IX appelloit sa grosse sœur Margot la trapusse ou ratiere où les huguenots avoyent esté attrappés à la Sainct Barthelemy, lors de son mariage avec le roy de Navarre.

aprés vous continuastes vos coups au siege de la Rochelle, ou l'on vit que le roy de Navarre qui est aujourd'huy, et monsieur vostre frere n'estoyent qu'un cœur et une ame, et engendroyent jalousie à tout le monde, pour leur grande privauté. Mais il faut venir au poinct : quand vous vistes le roy Charles decedé, qui autrement ne vous aymoit pas beaucoup, et qui avoyt plusieurs fois repeté le dire du grand roy François, dont luy-mesme avoit faict ce quatrain, maintenant tout vulgaire.

Le roy François ne faillit point,
Quand il predit que ceux de Guise
Mettroyent ses enfans en pourpoint,
Et tous ses subjects en chemise.

Quand vous le vistes, dis-je, decedé sans enfans, et le feu roy son frere marié avec vostre cousine brehaigne et sterile [1] vous commençastes, M. vostre frere et vous, à faire des desseins et projets, que beaucoup de gens disent estre cause de tous nos malheurs. Je ne suis pas de ceux qui croient que MM. vostre pere et oncle eussent dés leurs temps jetté les fondements de l'edifice, que vostre frere et vous avez bastis depuis. Encor qu'on parle des memoires de David et de Piles, qui ont pronostiqué mieux que *Nostrodamus* tout ce que nous avons veu depuis leur mort, et qu'on asseure que M. vostre oncle avoit dressé un formulaire de tout l'ordre qu'on y devait tenir. Mais je ne puis croire que luy qui avoit de l'entendement, ce qu'homme pouvoit avoir, eust peu esperer, de faire ses nepveux roys de France, voyant encor trois freres enfans de la maison royale en droite ligne, tous puissans, et en la fleur de leur aage, prests à se marier : et ne pouvoit pas deviner qu'ils mourroyent sans lignée, comme ils ont fait par aprés. D'ailleurs il voyoit grand nombre de princes du sang royal, qui ne s'estoyent point frottés à la robe des heretiques : cela luy devoit couper toute esperance à ses desirs. Je sçay bien que de son temps il a esté autheur que l'archidiacre (de Verdun) et depuis encor celuy de Thoul [2] ont escrit, que ceux de la maison de Lorraine estoyent descendus de Charlemagne par les masles, sçavoir de Charles duc de Lorraine, à qui le royaume appartenoit aprés la mort de Louys cinquiesme, roy de France : et que l'ayant Hugues Capet pris à Laon, et mené prisonnier avec sa femme à Orleans, il eut un fils masle, duquel il vouloit faire croire que les ducs de Lorraine estoyent descendus : cela s'est sous main jetté parmy le peuple, dont vous n'estiez pas marris : encore que les histoires communes et veritables tesmoignent assez, qu'il y a eu interruption de masles en la race de Lorraine par deux femmes, et notamment en la mere de Godefroy de Bouillon, nommée Idain on Ide. Aussi en fit depuis ledit archidiacre l'amende honorable par arrest et s'en desdit (en presence de toute vostre famille) comme lasche et poltron.

Mais enfin, il n'y avoit pas apparence que de ce temps-là mondit sieur vostre oncle, peust aspirer à la royauté, ayant tant d'obstacles et de testes, ou à combattre, ou à faire mourir par glaive, ou par poison : bien est vray, que dés son commencement il fut ambitieux des grandeurs, et du gouvernement de l'Estat plus que nul autre de son aage : et ne fais doute qu'il n'ait desiré posseder les roys, et les tenir s'il eust peu, en curatelle, comme faisoyent anciennement les maires du palais, pour disposer de tout à son appetit, et avancer ou reculer tous ceux qu'il luy eust pleu : qui est ce à quoy ordinairement les plus grands aspirent. Cependant y estant à peu prés parvenu, comme il a faict de son vivant, il vous avoit assemblé et preparé les materiaux desquels vous avez basti ce superbe dessein d'empieter la couronne. Vous ayant laissé en main premierement de grands biens, de grands estats, les premiers offices et charges du royaume, de grands gouvernemens, force gens de guerre obligés par bienfaicts, force serviteurs, force intelligences avec le pape et avec le roy d'Espagne, et autres princes de vos parens et alliés : et qui plus est, une grande opinion envers le menu peuple que fussiez bons catholiques, et ennemis jurés des huguenots. Vous avez sçeu faire fort bien vostre profit de ces preparatoires, et des estofies qu'avez trouvées aprés sa mort, toutes prestes à mettre en œuvre. Quand je dis vous, j'entends parler de vos freres, et de vos cousins.

[1] La royne Louyse de Lorraine.

[2] L'archidiacre de Thoul se nommoit Rosieres, dont le livre intitulé, *Stemmato Lotharengiæ*, fut condamné par arrest, et il fit amende honnorable. Ce livre est remply de titres falsifiés.

Aprés la mort du roy Charles, beaucoup de choses vous ont succedé l'une aprés l'autre fort à propos. Premierement la sterilité du roy, ou[1] de vostre cousine sa femme : puis la retraitte et absence du roy de Navarre, dont vous fustes en partie cause, pour les defiances où vous le mettiez. Et par aprés la dissension, et division du roy, et de M. le duc son frere, de laquelle vous seuls fustes les autheurs, et promoteurs, aigrissant sous main les esprits de l'un contre l'autre, et leur promettant secrettement de les assister. Une autre chose dont vous avez sçeu vous bien ayder, fut l'assistance que firent pour un temps MM. les princes de Conty et de Soissons au roy de Navarre leur cousin germain, quand ils virent que c'estoit directement à toute leur famille que vous en vouliez, et que vous vous vantiez de supplanter, car là-dessus vous pristes le sujet, que jamais n'avez laissé ny oublié depuis, de faire comprendre par la bulle du pape, et par les serments et protestations du roy d'Espagne, de n'approuver jamais les princes heretiques, et trouvastes lors ces beaux noms d'adherents, et fauteurs d'heretiques.

Vous fistes dés lors vos pratiques avec le roy d'Espagne plus manifestement, et asseurastes vos conditions, et stipulastes dés lors vos pensions, luy promettant le royaume de Navarre, et le Bearn pour sa part, avec les villes qui seroyent à sa bien-seance en Picardie, et Champagne : et convinstes avec luy des moyens, dont vous useriez, pour empieter l'Estat. Et le pretexte qu'y pretendiez, estoit le mauvais gouvernement du roy, les prodigalités qu'il faisoit à ses deux mignons, desquels vous tirastes l'un à vostre cordelle[1], qui ne s'en trouva pas mieux. Vous employastes toute vostre industrie à rendre le pauvre prince odieux à son peuple : luy conseilliez de surhausser les tailles, d'inventer nouveaux imposts, créer nouveaux offices, desquels vous-mesmes profitiez : car on maintint à monsieur vostre frere à Chartres aprés les barricades, qu'il avoit receu l'argent du party de trois edicts bursaux, fort pernicieux, dont toutesfois vous rejettiez la hayne sur ce pauvre roy, lequel vous faisiez amuser à des devotions ridicules, cependant que vous briguiez la bonne grace de son peuple, et contre son gré preniez la charge et conduite des grandes armées, attirant à vous les chefs et capitaines de guerre, et courtisants jusques aux simples soldats pour les gagner : pratiquant les villes, achetant les gouvernemens, et mettant aux meilleures places des gouverneurs, et gens à vostre devotion. Et ce fut lors que vous conceustes tout à fait la royauté, comme l'appetit vient en mangeant, quant vous vistes le roy Henry sans esperance de lignée, les premiers princes tenus pour heretiques ou fauteurs d'heretiques, le consistoire de Rome vous hocher la bride, et le roy d'Espagne vous donner l'esperon. Vous n'aviez plus que feu Monsieur, qui estoit un mauvais songecreux, et qui sçavoit bien de quel bois vous vous chauffiez. Il se falloit defaire de luy, et le testament de Salcede[1] nous en a descouvert les moyens; mais la force n'ayant succedé, le poison fit la besongne. Tous vos serviteurs predisoyent ceste mort plus de trois mois devant qu'elle fust advenue. Alors vous ne fistes plus la petite bouche pour dissimuler votre intention : vous n'allastes plus connillant, ny à cachette : vous vous declarastes tout à bon; (et me souvient que feu M. le cardinal de Guise vostre frere, allant donner de l'eau beniste au corps de feu Monsieur frere du feu roy, accompagné de feu M. le cardinal de Bourbon, ne se peut tenir de monstrer tant de rejouissance que chacun s'appercevoit de ses risées, et des mocqueries qu'il faisoit au corps et à la religion, et au bon-homme vivant, qu'il feignoit tant de vouloir servir, et honorer, et luy eschappa ce mot qui fut ouy de plusieurs.

[1] Il est vray qu'environ le mois de juin 1584, on faisoit courir le bruit que la royne Louyse estoit sterile, et que quelques-uns crurent en ce temps là que le roy estoit sur le point de la repudier comme telle; mais le veritable motif de ce divorce, auroit esté d'abaisser la trop grande authorité que le duc de Mercœur, frere de ceste princesse, s'attribuoit au duché de Bretagne, depuis qu'il en estoit gouverneur.

[1] Anne duc de Joyeuse, tué à Coutras en 1587. Ceux de Guise furent regardés comme autheurs de sa mort, parce que c'estoyent eux qui luy avoyent fait donner le commandement de l'armée du roy Henry III en veue de l'esloigner de ce prince auprés duquel il leur portoit ombrage.

[1] Salcede le jeune, fils de celuy tué à la Sainct-Barthelemy, estant prisonnier, avoit accusé ceux de Lorraine et de Guise d'avoir trempé dans la conjuration contre le duc d'Alençon, et il l'avoit confirmé estant à la question; mais il s'en est retracté avant sa mort, à l'instigation d'un religieux.

« En ont-ils maintenant? » Ceste mort donc vous haussa le cœur, et vous fit mettre aux champs à bannieres desployées.) Et neantmoins pour avancer vos affaires, vous voulustes faire croire aux bonnes gens que c'estoit pour le bien public, et pour la deffence de la religion catholique, qui est un pretexte que les seditieux et remueurs de nouvelletés ont tousjours pris. Dedans ce retz insensible vous attirastes ce bon-homme M. le cardinal de Bourbon, prince sans malice, et le sçeultes si dextrement tourner et manier, que luy mistes une folle et indiscrette ambition dedans la teste, pour faire de luy comme le chat fait la souris, c'est à dire, aprés vous en estre joué, de le manger; vous y attirastes plusieurs seigneurs de ce royaume, plusieurs gentilshommes et capitaines, plusieurs villes et communautés : et entre les autres, ceste-cy miserable, qui se laissa engluer, partie de hayne des comportemens du feu roy, partie de l'impression que luy donniez, que la religion catholique s'en alloit perdue, si le roy mourant sans enfans, la succession du royaume venoit au roy de Navarre, qui se disoit premier prince du sang. Vous forgeastes la-dessus vostre premier manifeste, imprimé à Rheims, qui ne portoit un seul mot de la religion, mais bien demandiez tous les Estats et gouvernemens de ce royaume, estre ostés à ceux qui les possedoyent, qui n'estoyent à vostre devotion : ce que vous corrigeastes par vostre second manifeste du conseil de Rosne, qui pour tout brouiller, dit qu'il ne falloit que mettre la religion en avant; et alors vous nous preschates d'un synode à Montauban, et d'une diete en Allemagne, ou disiez que tous les huguenots du monde avoyent complotté de se saisir du royaume de France, et en chasser tous les prestres. Aucuns vous crurent, et quant à moy qui ne suis pas des plus rusés, j'en eus quelque opinion, et me joignis de ce party, pour la crainte que j'ay tousjours eue de perdre ma religion : beaucoup de bonnes gens ont fait comme moy, qui ne s'en sont pas mieux trouvés : les autres, qui ne demandoyent que nouveaux remuemens, firent semblant de le croire, plusieurs saffraniers, endebtés, criminels, contumacés, vous suivirent, comme gens qui avoyent besoing de la guerre civile. Ayant ainsi joué vostre partie, et receu force doublons d'Espagne, vous vous mistes en campagne avec une belle armée : quelques uns disent que cela ne se fist sans le sçeu et consentement de la royne mere [1], qui aymoit les troubles pour se rendre necessaire, et estre employée à faire le hola, à quoy elle estoit fort propre; mais toute italienne et ruzée qu'elle fust, si y fut-elle trompée; car elle ne croyoit pas du commencement que vos desseins volassent si haut, et ne descouvrit la mesche que bien tard aprés qu'eustes mis le pied si avant qu'il n'y avoit pas moyen de le retirer, n'estant pas vray-semblable, encor qu'elle eust du mescontentement de son fils, qui à la verité se laissoit plus gouverner à d'autres qu'à elle, elle eust voulu le laisser ruyner, et le voir priver de la couronne, pour y establir vostre frere, de qui elle ne se fioit que de bonne façon.

L'ayde donc que la bonne dame vous fit, n'estoit pas pour perdre son fils, mais pour le ramener à humilité et recognoissance. Ce que pensant avoir fait par vostre moyen, elle vous fit par aprés dissiper vostre armée, qui ne vous servit de rien, sinon pour vous faire cognoistre vos forces, et pour extorquer par violence cest edict de juillet [2], qui cassoit tous les autres editcs de pacification auparavans faits, et remettoit encor le feu et le carnage en France contre les huguenots. Mais vous ne demeurastes pas en si beau chemin : car ayant recogneu que la pluspart des bonnes villes qui vous avoyent promis de s'eslever pour vous, quand elles vous verroyent aux champs avec une armée, vous avoyent manqué, et estoyent encor retenues de quelque crainte et reverence du nom des roys, et de la majesté royale, vous pratiquastes sans vous desarmer, dedans toutes les villes ceux des habitans que sçaviez avoir quelque creance et dignité sur le peuple : vous corrompistes les uns par argent, qui vous venoyent en abondance d'Espagne, les autres par promesses de biens, offices, benefices, et les autres par impunité des crimes, dont ils estoyent poursuivis en jus-

[1] Ceste princesse, voyant que si la loy salique subsistoit, le roy Henry III, qui ne pouvoit avoir d'enfans, laisseroit la couronne au roy de Navarre qu'elle n'aymoit pas, se prit à favoriser la ligue, dans l'esperance que ceste faction esleveroit sur le trosne ou le marquis de Pont-à Mousson, son petit-fils qu'elle aymoit beaucoup, ou du moins l'infante Isabelle, sa petite-fille.

[2] C'est l'edit de reunion, qui fut verifié en parlement le roy y estant, le 18 d'aoust 1585.

tiee : mais principalement vous dressastes vos machines contre cette miserable ville, où vous n'oubliastes aucun artifice, jusques aux plus abjectes et honteuses submissions pour rechercher et gaigner la simple populace [1] : vostre frere s'en alla armer en Champagne et Bourgongne, pour surprendre les places du roy, non celles des huguenots, dont on ne parloit point en ce pays-là, sinon à Sedan, où il fit mal ses besongnes. Vous, monsieur le lieutenant, allastes en Guyenne [2] avec une puissante armée pour attendre l'occasion de jouer vos jeux : et c'est à mon advis la raison que n'y fistes pas grand cas, parce que vouliez temporiser en attendant à frapper vostre coup par deça, comme avez dit tantost. Mais les heretiques de Sainctonge ne laisserent de s'en mocquer : car à vostre retour, ils firent une petite rime en leur patois qui merite que la sçachiez et la voicy :

Haussez vos voustes, grands porteaux ;
Huys de Paris, tenez-vous hauts :
Si entrera le duc de gloire,
Qui pour tuer cent huguenaux,
A fait mourir mille papaux :
N'a-il pas bien gaigné à boire?

Le quatrain qui en fut fait par deça, est commun, touchant les places que vous pristes :

Oronce est un oyson, et Thevet une cane [1],
Qui en représentant la carte gallicane,
Ont oublié de mettre, ou laissé par mespris,
Les villes et chasteaux que ce grand duc a pris.

Je ne parleray point de la belle prise que vous fistes du chasteau de Fronsac, et d'une jeune dame qui estoit dedans, heritiere de la maison de Caumont, cela ne merite pas d'estre recité en ceste bonne compagnie : encore que le bon-homme de la Vauguyon en ait receu beaucoup de dommage et de desplaisir, et n'en ait peu avoir justice contre vous. Aussi n'estoit-ce rien au prix de ce qu'aviez deliberé faire en ceste ville à vostre retour : dont vous sçavez que je sçay quelque chose, et non pas tout. Car je n'avois point sceu que des lors vous eussiez projetté de prendre le roy au Louvre, et tuer ou emprisonner tous ses meilleurs et plus signalés serviteurs, si le lieutenant du prevost Hardy [1] ne l'eust revelé, qui descouvrit toutes vos assemblées et entreprises, par tenans et aboutissans, et fut cause que le roy bien averty fit saisir le grand et petit Chastelet, l'Arsenal et Hostel de Ville, et renforça ses gardes, pour empescher l'execution de vostre dessein. Vous confesserez que s'il eust fait alors ce qu'il devoit et pouvoit, vous et tous vos agens et faciendaires estiez perdus, lesquels on cognoissoit par noms et par surnoms, tout ainsy qu'ils se sont declarés par aprés. Mais on y proceda trop mollement, par le conseil de ceux qui disoyent et disent encores aujourd'huy qu'il ne faut rien aigrir. Depuis vous ne cessastes de pratiquer et solliciter tout le monde quasi à descouvert, et principalement les prescheurs et curés, à qui vous faisiez quelque petite part de vos doublons, vous envoyastes une autre armée en Guyenne, dont faisiez estat, et que pensiez qui deust resserrer, ou prendre le roy de Navarre : mais de belles, vous allastes precipiter et faire perdre ce jeune seigneur [2] presomptueux des esperances que luy donniez qu'il seroit roy de Thoulouze. Vostre frere avoit d'autres forces sur pieds, qui luy vindrent bien à propos pour repousser les reistres venans au secours des huguenots de Guyenne : et falut que vous mesmes monsieur le lieutenant, y allassiez en personne, encor ne sçeustes-vous les empescher de passer, et s'il n'y eust eu que vous et les vostres qui vous en fussiez meslés, quelque chose qu'en ayez voulu faire croire, ils fussent venus boire nostre vin jusques à nos portes, et vous eussent mis en merveilleux accessoire. Neantmoins vous voulustes vous donner toute la gloire de leur desroute [3], et la desrober au roy et à ses bons serviteurs, qui en temporisant et s'opposant au passage de Loire, y avoyent apporté les plus grands effects. Cela veritablement vous acquit un grand honneur et faveur envers les Parisiens, dont la pluspart ne

[1] Charles Hotman, dit Recheblond, homme plus simple que meschant, fut le premier que ceux de Guise gagnerent pour former une ligue à Paris; celuy-cy en persuada d'autres qui tous ensemble firent revolter les Parisiens.

[2] En 1585

[3] Oronce Finé estoit un mathematicien qui avoit fait des cartes geographiques, comme aussi Thevet, dont on a une carte de la France.

[1] Ce lieutenant se nommoit Poulain.

[2] Le duc de Joyeuse, tué à la bataille de Coutras.

[3] C'est ce que faisoit à Rome le cardinal de Pelvé, qui, devant le pape et les cardinaux, donnoit au duc de Guise, qui l'y avoit envoyé, toute la gloire de la deffaite de l'armée allemande en 1587.

sçavoyent pas encor à quoy vous tendiez : mais ceux qui participoyent à vos secrets, et qui lors prindrent le nom de catholiques zelés, faisoyent desjà un Dieu de vostre frere, l'invoquoyent en leurs afflictions, et avoyent recours à luy quand on les menaçoit du roy et de la justice. Dont il fut rendu si orgueilleux et temeraire, qu'il osa venir en ceste ville avec huit chevaux [1] contre les deffenses très-expresses que le roy luy en avoit faites : encor qu'on sache bien qu'il avoit assigné cinq ou six cents hommes de cheval, qui se rendirent à mesme jour auprés de luy. Le pape Sixte V sçeut bien dire quelle peine cela meritoit, quand il en sçeut la nouvelle, et n'eust pas failly de le faire, si telle chose luy fust advenue : mais la bonne mere [2] et ses bons conseillers [3], faicts de sa main, et de son humeur, dont nous n'avons que trop de reste, sçeurent si dextrement imprimer la crainte en l'esprit foible de ce pauvre prince, qu'il n'osa rien entreprendre de peur d'irriter les Parisiens, et craignant remettre encor les troubles et les miseres de la guerre en son royaume. Car encor qu'il n'aymast pas les huguenots plus que vous, si est-ce qu'ayant experimenté leur opiniastreté, et que pour neant on taschoit les vaincre et ranger à la raison par la violence de la guerre, qui ruynoit son peuple, il s'estoit resolu de ne tenter plus les voyes de la force : mais par un plus gracieux remede avait commencé de les attirer à l'obeïssance et recognoissance de leurs fautes passées, les privant de sa cour et de sa suite, des honneurs, charges, gouvernemens, offices et benefices, dont la pluspart d'eux se faschoyent de se voir exclus : si bien qu'il faut advouer, que leurs forces s'estoyent plus alenties et diminuées par cinq ou six ans de paix, que par dix ans de guerre ouverte. Et ne se faisoit plus de nouveaux huguenots, les vieux se froidissants, et s'ennuyants de la longueur, et la pluspart d'eux permettans que leurs enfans se fissent catholiques, pour participer aux honneur et aux benefices comme les autres : mais vous et les vostres impatiens du repos, et qui aviez peu de soin de la religion, pourveu que parvinssiez à vos attentes, ne peustes souffrir cette tranquillité, qui ne vous estoit pas saine. Vous aviez appris que la pescherie est meilleure quand l'eau est trouble, si bien qne n'eustes jamais repos, que n'eussiez veu naistre cette belle journée des barricades, qui nous a vous et nous ruynés : encor qu'il soit assez notoire, et vostre frere ne le nieroit pas s'il estoit vivant, et tous ceux qui estoyent de l'entreprise, qui sont icy presents, me le confesseront, que si le roy eust voulu user de son pouvoir et de son authorité, nous estions dés ce jour-là tous perdus, estant bien certain que vous fustes prevenus et devancez de trois jours, et que le jour de l'exploict qui se devoit faire, n'estoit assigné qu'au dimanche si bien que le roy qui sçavoit toute l'entreprise (encor que ceux qui approchoyent le plus prés de sa personne taschassent luy dissuader et divertir d'adjouster foy aux rapports qu'on luy en faisoit) eut ses Souisses et ses gardes et autres gens de guerre tous prests avant jour, qui avoyent desjà pris les places, carrefours et cantons de la ville, dés le matin auparavant que vostre frere, ny aucuns des entrepreneurs fust esveillé : lequel, comme sçavez, ayant sceu à son reveil, ce qui se passoit, se trouva si surpris et esperdu, qu'il n'attendoit rien moins, sinon qu'on le vinst assieger et prendre, ou massacrer en l'hostel de Guise, où il s'estoit resolu de se deffendre seulement avec son espée, n'y ayant fait preparatifs d'aucunes armes, de peur qu'on y allast fouiller, et pour oster tout soupçon de luy : de mesme, tous les Seize et les plus mutins de la faction se cacherent dedans les caves, et chez leurs amis et voisins, n'attendant rien que la mort ; et n'y eut aucun si hardy qui osast paroistre dedans la rue, qu'il ne fust plus de huict ou neuf heures : tellement que le roy eust peu sans aucune resistance se saisir d'eux, et de vostre frere, et remettre absolument son authorité, s'il eust permis que les gens de guerre eussent joué des mains, et chargé les premiers qui s'avancerent à faire barricades, et à boucher les passages des rues. Mais sa timidité, ou plustost sa naturelle bonté, avec les impressions que luy donnoit sa mere, et ses traistres conseillers, l'empescherent d'user de l'advantage qu'il avoit en main, faisant deffendre à ses gens de guerre de frapper, ny offenser personne, et se tenir coy sans rien entreprendre, ny faire effort à aucun des habi-

[1] Ce fut aux barricades. — [2] La royne mere.

[3] Ses bons conseillers, et plus bas, traistres conseillers, Villequier, d'O, Villeroy; d'autres y mettent le chancelier de Cheverny et autres.

tans : qui fut cause que les mutins reprenants cœur, sur les erres de leur entreprise projettée, eurent loisir de s'armer, et de renfermer comme entre deux gauffres ceux qu'ils n'osoyent auparavant regarder au visage : et vostre frere aussi voyant qu'on tardoit tant à le venir attaquer, et que de toutes parts luy venoyent des gens en armes, que ceux du roy laissoyent seurement passer, parce qu'ils n'avoyent point charge de prendre garde à luy, et sçachant que ceux de son party commençoyent à se recognoistre, et à faire teste aux quartiers, selon l'ordre qu'on avoit auparavant projetté ; de desesperé qu'il estoit, il entra en pleine asseurance, et envoya ses gentilhommes destinés par les rues et cantons, pour assister et encourager les habitans, se saisir des portes, et des places de sa part, aprés s'estre renforcé de bon nombre d'hommes armés, qui avoyent leur rendez-vous à luy ; sortit de sa maison sur les dix à onze heures, pour se faire voir par les rues ; et par sa presence donner le signal de la revolte generale, qui mit incontinent le feu en la teste de tous les conjurateurs, lesquels comme forcenés et furieux, se ruerent sur les Souisses du roy, qu'ils taillerent en pieces : et les autres gens de guerre se voyans renfermés entre deux barricades, devant et derriere, sans s'estre osé deffendre, à cause que le roy leur avoit deffendu, se rendirent à la mercy de vostre frere, qui les fit conduire en seureté hors de la ville, ce qu'il fit non tant par clemence et douceur qui luy fust naturelle, que par ruses et cautelle, pour mieux parvenir à son dernier but, qui estoit de se saisir du roy, lequel il voyoit en armes sur ses gardes en son Louvre, malaisé à forcer si promptement, sans grand massacre. Son artifice donc fut de filer doux, et de contrefaire le piteux, disant qu'il avoit un extrême regret de ce qui estoit advenu ; cependant il visitoit les rues pour encourager les habitans, il s'asseuroit des places fortes, il se fist maistre de l'arsenal, où il avoit bonne intelligence avec Selincourt, pour avoir le canon, les poudres et boulets à sa devotion : il enjola de belles paroles, le pauvre chevalier du guet, qui luy rendit la Bastille par faute de bon appareil. Il ne luy restoit plus que le Louvre : le palais estoit à luy, ce n'estoit rien fait s'il ne tenoit le maistre, lequel avoit une porte de derriere pour se retirer. Ce fut pourquoy pied à pied on avança les barricades, pour gagner la Porte-Neufve, et celle de sainct-Honoré, mais le pauvre prince bien averty de ce qu'on deliberoit faire, et qu'on n'en vouloit qu'à luy, ne s'osant fier en sa mere, ny au gouverneur de Paris[1] qui estoit lors, qui l'entretenoyent de parlemens et d'accord, prit une resolution courageuse, et approuvée de beaucoup de gens de bien, qui fut de s'enfuir et quitter tout. De quoy vostre frere se trouva bien estonné, voyant que la proye qu'il pensoit tenir en ses lacs lui estoit eschappée. O feste memorable des barricades, que tes festes et tes octaves sont longues ! Depuis ce temps-là qu'avons-nous eu que malheur et pauvreté ? qu'angoisses, peurs, tremeurs, alarmes, deffiances, et toutes sortes de miseres ? Ce ne furent plus que ruses, que finesses, dissimulations et feintises d'une part et d'autres pratiques, menées à qui mieux mieux, et à qui tromperoit son compagnon. Vous commençastes à marcher du pair avec vostre maistre, et parce que n'aviez peu l'attraper par force ouverte, vous pristes conseil d'y aller par finesse : vous faisiez les tristes et dolents de ce qui estoit arrivé, quand vous envoyez vers luy : mais envers les estrangers, vous braviez, et vous vantiez d'estre maistres de tout, et qu'il n'avoit tenu qu'à vous que ne fussiez roys, et qu'aviez gagné en ceste journée des barricades, plus que si eussiez gagné trois batailles : de quoy vos lettres, et celles de vos agents font ample foy. Vous envoyastes plusieurs fois diverses sortes d'ambassadeurs vers le roy, tant à Rouen qu'à Chartres, pour faire croire que le peuple de Paris estoit plus à sa devotion que jamais, et desiroit le voir, et le cherir en sa bonne ville, et ne taschiez qu'à l'y attirer pour parfaire la besongne commencée : mais il n'en voulut rien faire, et fit bien. Enfin aprés plusieurs declarations que vous tirastes de luy, dont il ne fut chiche, comment il oublioit, et remettoit tout ce qui s'estoit passé, où ne voulustes jamais qu'on usast du mot de pardonner, vous vous allastes enfiler bien lourdement en la promotion des Estats, où vous vous promettiez faire tout passer à vostre fantaisie, par le moyen des brigues que vous fistes à l'election des deputés des provinces. En quoy on ne vit

[1] Villequier.

jamais une telle imprudence que la vostre, qui envoyiez de ville en ville faire eslire des hommes de vostre faction pour venir ausdits Estats, preparés de memoires accommodés à vostre intention : les uns par force, les autres par corruption d'argent, et les autres par crainte et menaces. Entre autres de ceste ville, vous envoyastes le president de Nully, La Chapelle Marteau, Compan[1], Roland, et l'advocat d'Orleans, qui estoyent notoirement les principaux autheurs de la rebellion, et les instrumens dont vous vous serviez le plus, pour tromper le peuple. Qu'est-il besoin de rememorer icy, ce qui se passa à ces Estats de Blois, et comment Dieu banda les yeux à ceux de vostre famille, pour s'aller jetter dedans la fosse, qu'ils avoyent preparée pour autruy, alors que pensiez estre au dessus du vent aprés cette belle loy fondamentale, par laquelle vous declariez le feu cardinal de Bourbon premier prince du sang, et le roy de Navarre indigne de jamais succeder à la couronne[2], non plus que ses cousins adherents et fauteurs d'heretiques : voicy une bourrasque qui enleve ces deux grosses colonnes de la foy, messieurs vos freres, l'un se disant lieutenant general, grand maistre et connestable de France, et l'autre patriarche de l'eglise gallicane, et les jette en un gouffre de mer si profond qu'on ne les a jamais veus ny ouys depuis[3]. Fut-ce pas un grand coup du ciel, et un merveilleux jugement de Dieu, que ceux qui pensoyent tenir leur maistre à la chaisne, et faisoyent leur compte de l'amener dedans trois jours par force, ou autrement dedans ceste ville, pour le faire tondre en moyne, et le renfermer en un cloistre, se trouverent tout à coup eux-mesmes pris, et renfermés par celuy qu'ils pensoyent prendre? Aucuns ont voulu dire que vous, monsieur le lieutenant, estant jaloux de la grandeur et haute fortune de monsieur vostre frere, advertistes le deffunct roy de l'entreprise qu'on faisoit de l'emmener, et l'admonestiez de se haster d'y prevenir. Si cela est vray, je m'en rapporte à vous : mais c'est chose toute vulgaire, que madame d'Aumale vostre cousine fut à Blois exprés pour descouvrir tout le mystere au roy : où elle ne perdit pas ses peines, et dit-on, que son mary et elle eussent dés lors fait banqueroute à la ligue, si on luy eust voulu donner le gouvernement de Picardie et de Boulongne, et payer ses debtes. Quant à vous je ne pense pas qu'ayez eu le cœur si lasche que de trahir vos freres, et on sçait bien qu'estiez convié à venir et vous trouver aux nopces, où l'on vous eust fait de leur livrée : mais soit que vous vous deffiassiez de l'enclouere, ou que ne voulussiez vous hazarder tous trois ensemble, vous vous tinstes à Lyon aux escoutes, pour attendre l'issue et l'execution de l'entreprise, qui fut toute autre que n'esperiez : et peu s'en fallut que vous-mesmes ne fussiez de la farce, si le seigneur Alphonse Corse[1] n'eust esté devancé. Madame vostre sœur eust la mesme frayeur que vous, qui sçachant la nouvelle, ne se trouva pas asseurée aux fauxbourgs, et se retira en la ville. O que nous serions maintenant à nos aises, si ce prince eust eu le courage de passer outre, et continuer ses coups. Nous ne verrions pas M. de Lyon assis prés de vous, et vous servir d'arc-boutant, pour faire vos pratiques et les siennes à Rome et en Espagne : et pour empescher par ses sermons et ses raisons colorées de religion, que n'ayons la paix dont nous avons tant de besoin. Nous n'eussions pas veu les furieuses administrations de Marteau, Nully[2], Compan, et Roland, qui ont mis le peuple au desespoir, si la justice que la renommée nous avoit apportée jusques icy aprés leur capture leur eust esté faite[3] : comme elle devoit : et toutes les autres grandes villes n'eussent pas bruslé du feu de rebellion, si leurs deputés eussent passé par le mesme fidelium. Mais la douceur de ce bon roy, qui n'estoit nullement sanguinaire, se contenta de voir son principal

[1] Compan, grand ligueur.

[2] C'est ce qui fut arresté aux Estats de Blois 1588.

[3] Leurs corps furent bruslés dans une salle basse du chasteau de Blois.

[1] Depuis, le marechal d'Ornano partit d'auprés du roy qui estoit à Blois, pour aller tuer le duc de Mayenne à Lyon.

[2] Estienne de Neuilly ou plustost Nuilly avoit esté prevost des marchands en 1582 et 1584.

[3] Jean Compan et les trois autres avoient esté arrestés à Blois aprés la mort des Guises; mais le roy les avoit renvoiés à Paris, sous promesse qu'ils feroient leur possible pour porter leurs concitoyens à la paix : mais loin de cela, ils firent du pis qu'ils peurent, et principalement la Chapelle Marteau : Compan et Roland furent faits eschevins en la place de deux autres qui avoient suivy le roy à sa sortie de Paris aprés les barricades.

ennemy et competiteur abattu, et s'arresta lors qu'il devoit plus vivement poursuivre son chemin. Toutesfois si le sieur d'Entragues eust fait ce qu'il avoit promis, de la reduction d'Orleans, qu'il pensoit guarir, comme il l'avoit gastée, et ne se fust point laissé devancer par Sainct-Maurice, et Royssieu[1] les choses ne se fussent pas debauchées comme elles firent, par faute de donner ordre à ce premier tumulte, où vous vinstes sur le commencement de leur revolte, et leur donnastes courage de se rebeller et opiniastrer à bon escient, et à leur exemple vous nous en fistes faire autant: puis quasi tout à un coup, ce feu embrasa toutes les bonnes villes de ce royaume, et y en a peu qui se puissent vanter d'en avoir esté exemptes, tant vous aviez sçeu dextrement pratiquer hommes de toutes parts. Là-dessus pour nous rendre irreconciliables avec nostre maistre, vous nous luy fistes faire son procés, vous nous fistes pendre et brusler son effigie, vous deffendistes de parler de luy si non en qualité de tyran: vous le fistes excommunier, vous le fistes execrer, detester, et maudire par les curés, par les pescheurs, par les enfans en leurs prieres. Et se peut-il dire ou alleguer rien de si horrible et espouvantable, que ce que vous fistes faire à Bussy le Clerc, petit procureur, accoustumé d'estre prosterné à genoux devant la cour de parlement, laquelle il eut le cœur et la rage d'aller prendre au siege venerable de la justice souveraine; et la mener captive et prisonniere en triomphe par les rues, jusques à son fort et taniere de la Bastille, dont elle n'est sortie que par pieces, avec mille concussions, exactions, et vilainies, qu'il a exercées sur les gens de bien? Je laisse les pillages de plusieurs riches maisons, la vente des precieux meubles, les emprisonnemens et rançonnemens des habitans et gentils-hommes qu'on sçavoit estre pecunieux et garnis d'argent, lesquels on baptizoit du nom de politiques, ou d'adherents et fauteurs d'heretiques: et sur ce propos fut faite de ce temps-là une plaisante rime, que j'estime digne d'estre inserée aux registres et cayers de nos Estats.

[1] Royssieu, thresorier de France à Orleans, general des vivres des armées de l'Union, et depuis secretaire d'Estat de la ligue.

Pour cognoistre les politiques,
Adherents, fauteurs d'heretiques,
Tant soient-ils cachés et couverts,
Il ne faut que lire ces vers.
Qui se plaint du temps et des hommes,
En ce siecle d'or où nous sommes:
Qui ne veut donner tout son bien,
A ceste cause il ne vaut rien:
Qui tard l'Union a jurée,
Qui a pris sa robe fourrée
Au lieu de prendre son harnois?
Qui ne dit point le Biarnois,
Ains dit le roy, et qui le loue:
Qui a fait aux Seize la moue,
Les pensant hors de tout credit;
Qui en murmure ou en mesdit,
Qui aux Quarante faict la figue,
Qui n'a point la barbe à la ligue:
Qui a veu lettres de delà:
Ne vous fiez en tout cela.
Qui ne va point chez les princesses,
Qui à Pasques n'oyt que deux messes,
Qui n'a des chapelets au col,
Merite y avoir un licol.
Qui se fasche quand on l'appelle
A la porte, à la sentinelle,
A la tranchée, et au rampart,
Il n'est point de la bonne part.
Qui fait mention de concorde,
Il sent le fagot, ou la corde:
Qui confit en devotions
Court à toutes processions,
Prieres, et pelerinages,
S'il entremesle en ses suffrages
Un *da pacem* en souspirant,
C'est pour le moins un adherant;
Combien qu'il fasse bonne mine
Gardez qu'il ne vous enfarine.
Qui n'ayme point ouyr prescher
Commelet, Lincestre, et Boucher[1]:
Et qui volontiers ne salue
Louchard[2], la Morliere[3], et la Rue[4]:
C'est un maheustre et un frelu,
Pire qu'un Turc, ou Mammelu.
Qui n'honore la seigneurie
De Baston, Machaut, Acarie,
Et qui a dit en quelque endroict,
Que jamais boiteux n'iroit droict[5];
Qui demande par la fenestre
A ses voisins que ce peut-estre

[1] Commelet, jesuite, Lincestre, intrus pour un temps, puis confirmé par le roy dans la cure de Sainct-Gervais, et Boucher, curé de Sainct-Benoist, chassé de Paris.

[2] Un des Seize qui fut pendu.

[3] Un des Seize: il estoit notaire, puis lieutenant criminel de robe courte.

[4] Tailleur, grand ligueur.

[5] C'estoient le ligueur Acarie et le petit feuillant, tous les deux boiteux et qui temoignoient de jour en jour plus de passion pour la ligue: il en est parlé cy dessus ainsi que de tous les autres seditieux.

Aux alarmes ; et toque-saincts :
Qui n'eust point peur à la Toussaincts [1] :
Qui la bonne feste nommée
Des Barricades n'a chommée : [2]
Qui ne parle reveremment
Du cousteau de frere Clement,
Qui lors que Bichon ou Nivelle
Ont imprimé quelque nouvelle,
En doute, et s'enquiert de l'autheur,
Je gage que c'est un fauteur :
D'autres encores on remarque
A une plus certaine marque :
Sainct Cosme, Olivier, et Bussy,
Empoignez-moy ces galants-cy :
Ils en sont : et pourquoy, et pource
Qu'ils ont de l'argent en leur bourse.

J'ay retenu ces vers par cœur, parce qu'ils sont si vulgaires, que les femmes et petits enfans les ont appris, et qu'il ne se peut rien faire de plus naïf pour exprimer nos procédures, et les façons dont nous avons usé pour trouver de l'argent. Mais on a oublié d'y mettre l'or de Molan, et le thresor du grand prieur de Champagne : celui de l'evesque de Meaux votre chancellier de l'evesque d'Auxerre, Amiot jadis grand aumosnier, et du prieur de S. Nicolas-des-Champs, et autres qui vous ayderent à bien faire vostre voyage de Tours, qui ne fut pas long, ny de grand effet. Car aprés avoir mené je ne sçay quelle trouppe, ramassée de gens transportés d'erreur, et d'amour de nouveauté que leur mettiez en la teste, pour braver vostre maistre, que pensiez prendre à despourveu, ou avec esperance que ceux de Tours feroyent quelque tumulte pour le vous livrer, sitost que vistes qu'on parloit à vous à coups de canon, et que le roy de Navarre estoit venu assister et secourir son frere, ayant un notable interest qu'il ne tombast entre vos mains, la frayeur vous saisit tellement au lustre des escharpes blanches, que ce fut à vous de vous retirer en diligence par des chemins esgarés, où il n'y avoit point de pierres : et voulustes colorer vostre fuite sur la priere que nous vous fismes de nous secourir contre les courses de MM. de Longueville, de la Noue, et de Givry, aprés la honteuse levée du siege de Senlis. Estant icy, vous vous deffiastes bien qu'on ne tarderoit gueres à vous y suivre de prés, ayant deux si puissants dogues à la queue, et donnastes quelque ordre pour la deffense de Paris, par un antidote, pire que le mal n'eust esté, si on nous eust pris. Et ce fut lors que les Parisiens commencerent à voir des hostes vivants à discrétion en leurs maisons, contre tous les anciens privileges à eux accordés par les deffuncts roys : mais ce ne furent que fleurettes, au prix de ce que nous avons souffert depuis : vous laissastes neantmoins prendre à nostre nez Estampes et Pontoise, sans les secourir. Et voyant qu'on retournoit à vous, pour vous attirer à la bataille, ou vous resserrer entre nos murailles, vous vistes bien aux progrés des affaires du roy, que les vostres s'en alloyent ruinées, et qu'il n'y avoit plus moyen de vous en sauver, sans un coup du ciel, qui estoit par la mort de votre maistre, vostre bienfaicteur, vostre prince, vostre roy. Je dis vostre roy, car je trouve emphase en ce mot, qui emporte une personne sacrée, oincte, et cherie de Dieu, comme mitoyenne entre les anges et les hommes. Car commes seroit-il possible qu'un homme seul, foible, nud, desarmé, peust commander à tant de milliers d'hommes, se faire craindre, suivre et obeïr en toutes ses volontés, s'il n'y avoit quelque divinité, et quelque parcelle de la puissance de Dieu meslée? comme on dit que les demons se meslent, et entrejettent de dans les nues du tonnerre; où ils font ces estranges et espouvantables feux qui passent de bien loing le feu materiel, et elementaire? Je ne veux pas dire que ce fut vous qui choisiste particulièrement ce meschant que l'enfer crea [1], pour aller faire cet execrable coup, que les furies d'enfer eussent redouté de faire : mais il est assez notoire qu'auparavant qu'il s'acheminast à ceste maudite entreprise, vous le vistes, et je dirois bien les lieux et endroits si je voulois : pour l'encourager vous luy promistes [2] abbayes, eveschés, et monts et merveilles, et laissastes faire le reste à madame vostre sœur, aux jesuites, et à son prieur [3], qui passoient bien plus outre, et ne luy promet-

[1] C'est le jour de la prise des fauxbourgs par le roy.

[2] C'estoit la premiere des cinq festes dont la ligue avoit ordonné la celebration ; et le sujet de celle-cy, c'est que les ligueurs, qui avoient pensé prendre le roy ce jour-là, l'avoient du moins obligé de sortir de Paris. *Chron. Nov.*

[1] Allusion au nom de frere Jacques Clement.

[2] On luy promit aussi un chapeau de cardinal.

[3] Edme Bourgoing, qui fut convaincu par tesmoins d'avoir encouragé le jacobin à tuer le roy, jusques à promettre à ce parricide une place en paradis au dessus des apostres s'il arrivoit qu'il y fust tué. Ce prieur a esté depuis escartelé, en execution d'un arrest du parlement resident à Tours.

toyent rien moins qu'une place en paradis, au-dessus des apostres, s'il advenoit qu'il y fust martyrisé. Qu'ainsi ne soit, et ne fussiez bien adverty de tout le mystere, vous faisiez prescher le peuple qui parloit de se rendre, qu'on eust encore patience sept ou huict jours, et qu'avant la fin de la semaine on verroit quelque grande chose qui nous mettroit à nostre ayse. Les prescheurs de Rouen, d'Orleans, et d'Amiens, le prescherent en mesme temps, et en mesmes termes; puis si-tost que vostre moyne endiablé fut parti, vous fistes arrester et prendre prisonniers en ceste ville, plus de deux cents des principaux citoyens et autres, que pensiez avoir des biens, des amis, et du credit avec ceux du party du roy : comme une precaution dont vous vous proposiez servir, pour racheter le méchant Astaroth, en cas qu'il eust esté pris avant le fait, ou aprés : car ayant le gage de tant d'honnestes hommes, vaus pensiez qu'on n'eust osé faire mourir cet assassin, sur la menace qu'eussiez faicte, de faire mourir en contres change ceux que teniez prisonniers. Lesquels à la verité sont bien obligés à ceux qui par une precipitée colére tuerent à coups d'espée ce meschant, aprés son coup faict : et vous-mesmes ne les devez pas moins remercier : car si on l'eust laissé vivre, comme il falloit, et mis entre les mains de justice, nous eussions eu tout le fil de l'entreprise naifvement deduict, et y eussiez esté couché en blancs draps, pour une marque ineffaçable de vostre desloyauté et felonnie. Mais Dieu ne l'a pas ainsi permis, et ne sçavons encore ce qu'il vous garde : car si les exemples du temps passé portent quelque consequence pour juger des affaires du temps present; jamais on ne vit vassal et sujet qui eust entrepris de chasser son prince, mourir en son lict : je ne veux fortifier ceste maxime par beaucoup d'histoires, ny refuter celles que nos prescheurs alleguent, pour deffendre et justifier cet acte horrible. Je n'en diray que deux, l'une de la Bible, et l'autre des livres romains : vous pouvez avoir ouy prescher, que ceux qui tuerent Absalon, combien qu'il fust eslevé en armes contre son pere, son roy et son pays, neantmoins furent punis de mort, par le commandement de David, à qui il faisoit la guerre. Si vous avez leu les conflits qui furent faits entre Galba, Otho, et Vitellius, pour l'empire de Rome, vous aurez trouvé que Vitellius fit mourir plus de six vingts hommes qui se vantoyent d'avoir tué Galba son predecesseur, et avoient presenté requeste pour en avoir recompense : non, comme dit l'autheur (qui sert aujourd'hui d'evangeliste[1] à plusieurs[2], pour amitié qu'il portast à Galba, ny honneur qu'il luy voulust faire; mais pour enseigner tous les princes, d'asseurer leur vie et leur estat present, et faire cognoistre à ceux qui entreprendroyent d'attenter à leurs personnes, que l'autre prince leur successeur (bien qu'ennemy), en quelque façon que ce soit, vengera leur mort. C'est pourquoy monsieur le lieutenant vous eustes grand tort de faire demonstration de tant d'allegresses, ayant sçeu la nouvelle du cruel accident de celuy, par la mort duquel vous entriez au chemin de la royauté : vous fistes des feux de joye[3], au lieu qu'en deviez faire des funebres : vous pristes l'escharpe verde en signe de resjouissance, au lieu que deviez redoubler la vostre noire, en signe de dueil. Vous deviez imiter David, qui fit recueillir les os de Saul, et les fit honorablement ensepulturer, combien que par sa mort il demeuroit roy paisible, et perdoit en luy son plus grand ennemy : ou faire comme Alexandre le Grand, qui fit de si superbes obseques à Darius; ou Jules Cesar, qui pleura à chaudes larmes, sçachant la mort de Pompée, son competiteur et principal adversaire, et fit mourir ceux qui l'avoyent tué. Mais vous au contraire de ces grands personnages, vous riez et faites festins, feux de joye, et toutes sortes de resjouissances, quand vous sçavez la cruelle mort de celuy de qui vous teniez tout ce que vous et vos predecesseurs aviez de bien, d'honneur et d'authorité : et non content de ces communes allegresses, qui tesmoignoyent assez combien vous approuviez ce malheureux acte, vous fistes faire l'effigie du meurtrier, pour la montrer en public, comme d'un sainct canonisé : et fistes rechercher sa mere[4], et ses parents, pour les

[1] Tacite.

[2] C'est-à-dire aux partisans du feu duc de Guise qui estudioit fort l'historien Tacite, au lieu que Henry III faisoit sa principale estude de Machiavel.

[3] A la nouvelle de la mort de Henry III, le duc de Mayenne fit faire par tout Paris des feux de joye : ce ne furent que danses et tables mises par les quarrefours.

[4] Quelqu'un leur ayant amené sa mere qui estoit une pauvre vieille femme des champs, le peuple l'alloit veoir par merveille, et la consideroit avec veneration; et le conseil de l'Union luy fit donner une recompense.

enrichir d'aumosnes publiques; afin que cela fust un leurre et une amorce à d'autres qui pourroyent entreprendre de faire un pareil coup au roy de Navarre, sur l'asseurance qu'ils prendroyent par l'exemple de ce nouveau martyr, qu'aprés leur mort ils seroyent ainsi sanctifiés et leurs parens bien recompensés. Or je ne veux point examiner plus avant vostre conscience, ny vous pronostiquer, ce qui peut vous advenir pour ce fait-là : mais il faudroit que la parole de Dieu fust menteuse (ce qui n'est point) si ne recevez bien-tost le salaire que Dieu promet aux meurtriers, et assasinateurs, comme vostre frere a faict pour avoir assassiné le feu admiral, et le feu admiral pour avoir faict assassiner vostre pere. Mais je lairrai traitter cette matiere aux theologiens, pour vous ramentevoir une lourde faute que fistes sur cet instant. Car puisque n'aviez point craint de declarer en tant de lieux que vostre but estoit de regner, vous aviez lors et sur le coup une belle occasion de vous faire eslire roy, et y fussiez mieux parvenu que ne ferez pas à present, que vous briguez de l'estre. Le cardinal de Bourbon, à qui inconsiderement vous deferastes le tiltre de roy, estoit prisonnier [1]; vostre nepveu, en qui se conferoyent toutes les recommandations de son pere, l'estoit aussi; et l'un et l'autre ne vous y pouvoyent nuire, comme vostre nepveu [2] faict à present; vous aviez encor les peuples animés, ardens et courans à la nouveauté, qui avoyent une grande opinion de vostre vaillance, dont vous estes fort descheu depuis, et ne fais doute que ne l'eussiez emporté, en haine du legitime successeur, qui notoirement estoit huguenot. Et puis vous aviez les prescheurs qui eussent deduict mille raisons, pour persuader le peuple, que la couronne vous appartenoit, mieux qu'à luy. L'occasion en estoit belle, sur le changement d'une lignée en l'autre : et combien que ce soit une mesme famille, et d'une mesme tige, neantmoins la distance de plus de dix degrés (où les docteurs disent cesser tout lien et droit de consanguinité), donnoit beau lustre : encor que le docteur Balde a escrit que cette regle *fallit in familiâ Borboniorum.* Tant y a que vous aviez la force, et la faveur du temps en main, de laquelle ne sçeustes pas vous servir, ains par une pusillanimité et couardise trop lourde, et grossiere, vous voulustes garder quelque modestie et forme de loy civile, donnant le tiltre de roy à un pauvre prestre prisonnier, combien qu'en toutes autres choses, vous violiez impudemment toutes les loix du royaume, et tout le droit divin des gens, naturel, et civil. Vous oubliastes toutes les maximes des grands maistres, en matiere d'entreprise sur les estats d'autruy; mesmement celles de Jules Cesar, qui disoit souvent pour excuse ces vers d'un poëte grec [1] :

S'il faut estre meschant, soy-le pour estre roy :
Mais au reste soy juste, et vy selon la loy.

Vous eustes peur de prendre le titre de roy, et ne craigniez pas d'en usurper la puissance, laquelle vous desguisastes d'une qualité toute nouvelle, dont on n'avoit jamais ouy parler en France, et je ne sçay qui en fut l'autheur, encor qu'on l'attribue au president Brisson [2] ou Jeannin : mais quiconque inventa cette expedient, faillit aux termes de grammaire et d'Estat : on vous pouvoit donner le nom de regent, ou de lieutenant general du roy, comme on avoit fait autrefois, quant les roys estoyent prisonniers, ou absens de leur royaume. Mais lieutenant de l'Estat, et couronne, est un titre inouy, et estrange qui a trop longue queue, comme une chimere contre nature, qui faict peur aux petits enfans. Quiconque est lieutenant, est lieutenant d'un autre, duquel il tient le lieu, qui ne peut faire sa fonction, à cause de son absence, ou autre empeschement; et lieutenant est lieutenant d'un autre homme; mais de dire qu'un homme soit lieutenant d'une chose inanimée, comme l'Estat, ou la couronne d'un roy, c'est chose absurde, et qui ne se

[1] A Fontenay en Poictou où il mourut.

[2] M. de Guise prisonnier à Tours, d'où il eschappa.

[1] Euripides, *in Phœnissis.*

Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν, χρὴ τυραννίδος πέρι
Κάλλιστον ἀδικεῖν τ'ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών.

Vers 524 et 525.

Nam si violandum est jus, regnandi causa violandum est; in aliis rebus pietatem colas. (Suetonius, *in Julio*, c. 30.)

[2] Il se vantoit que c'estoit luy seul, et disoit l'avoir faict ne pouvant mieux faire, et du moins afin que les François eussent occasion de se souvenir, qu'encore que le throne semblast vaquant il estoit cependant monarchique et successif de toute ancienneté. De Thou.

peut soustenir : Et eut esté plus tolerable de dire lieutenant en l'Estat et couronne de France, que lieutenant de l'Estat. Mais c'est peu de chose de faillir à parler, au prix de faillir à faire. Quand vous fustes affublé de cette belle qualite, vous curastes si rudement nos bourses, qu'eustes moyen de mettre sus une grosse armée, avec laquelle vous promettiez poursuivre, assieger, prendre, et amener prisonnier le nouveau successeur à la couronne, qui ne se disoit pas lieutenant, mais roy tout à faict : vous nous aviez desja fait garder nos places, et louer des boutiques en la rue Sainct-Anthoine pour le voir passer enchaisné, quant l'ameneriez de Dieppe prisonnier. Que fistes-vous de cette grande armée, grossie de tous vos secours estrangers d'Italie, d'Espagne, et d'Allemagne ; sinon faire cognoistre vostre foiblesse imprudente, et mauvaise conduite, et n'ayant osé avec trente mille hommes en attaquer cinq ou six mil, qui vous firent teste à Arques, et enfin vous contraignirent lever le cul honteusement, et chercher vous mesmes seureté au-delà de la riviere de Somme? Nous fusmes bien esbahis, quand au lieu de voir ce nouveau roy à la Bastille, nous le vismes dedans nos fauxbourgs, avec son armée, comme un foudre de guerre, qui devança nos pensées, et les vostres. Mais vous vintes à nostre secours, lors qu'estions asseurés qu'il nous ne feroit plus de mal. Et faut confesser que sans la resistance que luy fit à la porte de Bussy, un qui luy est aujoud'huy serviteur, il nous eust pris avant que fussiez arrivé. Depuis ce temps-là, vous ne fistes rien de memorable en vostre lieutenance, que l'establissement de vostre conseil des Quarante [1], et des Seize que vous avez depuis revoqué, et dissipé tant qu'avez peu. Et cependant que vous vous amusiez à faire l'estat de vostre maison, et que laissiez tremper en prison vostre roy imaginaire, sans le secourir, ny d'argent, ny de moyens pour entretenir son estat royal, le roy de faict se mit en possesion du Dunois, du Vandosmois, du Mayne, du Perche, et de la meilleure partie de Normandie, tant qu'à la fin, aprés qu'il eut en conquerant fait la ronde du tiers de son royaume, vous fustes contrainct moitié de honte, moitié de desespoir, et par l'importunité qu'on vous fit, luy aller audevant, lors qu'il assiegeoit Dreux : où il vous fit un tour de vieil guerrier pour avoir moyen de vous combattre [1]. Car il leva son siege, et fit semblant de reculer dedans le Perche, pour vous attirer plus avant, et vous faire passer les rivieres à le suivre : mais sitost qu'il vous vit passé, et engagé en la plaine, il tourna visage droit à vous, et vous donna la bataille que perdistes, plus par faute de courage, et de conduite, que par fautes d'hommes, le nombre des vostres passant de beaucoup les siens. Encor en ceste grande affliction ne peustes-vous vous tenir de nous donner une bourde, comme vous estes coustumier, vous et vostre sœur, de nous paistres de mensonges et fausses nouvelles : et nous voulustes faire croire, pour nous consoler en ceste perte, que le Biarnois estoit mort, duquel vous n'aviez osé attendre la veue, ny la rencontre. Mais nous vismes ce mort, bientost prés de nos portes, et vous-mesme eustes si grand'peur de son ombre, que ne pristes loisir de vous reposer, que ne fussiez passé en Flandres, où vous fistes ce beau marché avec le duc de Parme, qui depuis nous a cousté si cher, et qui vous a tellement ruyné d'honneur et de reputation, que je ne vois pas moyen de vous en pouvoir jamais relever. Car au lieu de maistre, vous vous allastes rendre valet, et esclave de la nation la plus insolente qui soit sous le ciel. Vous vous asservistes à l'homme le plus fier et ambitieux, qu'eussiez sçeu choisir, comme avez depuis experimenté, quand il vous faisoit naqueter aprés luy, et attendre à sa porte avant que vous faire une response de peu d'importance. Dequoy les gentilshommes françois qui vous accompagnoyent, avoyent despit, et desdain; et vous seul n'aviez honte de vous rendre vil et abject, en deshonorant vostre lignée, et vostre nation, tant estiez transporté d'appetit de vangeance et d'ambition. Or pendant ces indignités, et deshonnestes submissions que faisiez au prejudice du nom François,

[1] Ce conseil des Quarante estoit composé d'ecclesiastiques, de nobles, de gens de justice, et de bourgeois : depuis on y en adjousta quatorze, où le president Jeannin, Villeroy pere et fils, furent mis ; puis y furent admis les presidens du parlement et les gens du roy.

[1] On disoit communement qu'il sembloit que le roy n'eust levé le siege de Dreux, que pour attirer et deffaire les ligueurs à Ivry, et celuy de Sens que pour prendre Paris, à quoy aussi ce prince n'eust pas manqué, s'il eust peu se resoudre à battre en breche ceste ville, et à l'attaquer dans les formes.

et de vostre qualité, nostre nouveau roy ne chommoit pas : car il nous boucha nostre riviere en haut et en bas, par la prise de Mante, de Poissy, de Corbeil, Melun, et Montreau : puis nous vint oster la plaine de France, par la prise de Sainct-Denis. Cela fait, il n'y avoit plus de difficulté que nous fussions assiegés, comme nous le fusmes incontinent aprés. Que fistes-vous pour nous secourir ? mais plustost que ne fistes-vous point pour nous perdre et rendre miserables ? Je ne veux pas dire ce qu'aucuns ont rapporté de vous, que disiez communement, que la prise de ceste ville seroit plus prejudiciable à vostre ennemy, que profitable, et que son armée se perdroit et dissiperoit en la prenant. Je ne sçaurois croire qu'eussiés pris plaisir de voir tomber vostre femme, vos enfans, vostre frere, et vostre sœur, à la mercy de vos ennemis. Mais si faut-il dire, que le temps que vous mistes à nous venir secourir fut si long, qu'il cuida nous mettre plusieurs fois au desespoir : et crois que si le roy vous eust demandé un terme pour nous prendre, il n'en eust pas demandé davantage que luy en donnastes. O que nous eussions esté heureux si eussions esté pris dés le lendemain que nous fusmes assiegés ! O que nous serions maintenant riches, si nous eussions faict ceste perte ! Mais nous avons bruslé à petit feu, nous avons languy, et si ne sommes pas guaris : deslors le soldat victorieux eust pillé nos meubles, mais nous avions de l'argent pour les racheter, et depuis nous avons mangé nos meubles, et nostre argent. S'il eust forcé quelques femmes et filles, encor eust-il espargné les plus notables et celles qui eussent peu garantir leur pudicité par respect, ou par amis, mais depuis, elles se sont mises au bordeau d'elles-mesmes, et y sont encores par la force de la necessité, qui est plus violente, et de plus longue infamie, que la force transitoire du soldat, qui se dissimule, et ensevelist incontinent : au lieu que ceste-cy se divulgue, se continue, et se rend à la fin en coustume effrontée sans retour. Nos reliques seroyent entieres, les anciens joyaux de la couronne de nos roys ne seroyent pas fondus comme ils sont : nos fauxbourgs seroient en leur estre, et habités comme ils estoyent, au lieu qu'ils sont ruinés, deserts, et abbattus : nostre ville seroit riche, opulente et peuplée comme elle estoit : nos rentes de l'hostel de ville nous seroyent payées, au lieu que vous en tirez la mouelle, et le plus clair denier : nos fermes des champs seroyent labourées et en recevrions le revenu, au lieu qu'elles sont abandonnées, desertes, et en friche. Nous n'aurions pas veu mourir cinquante mille personnes de faim d'ennuy, et de pauvreté, qui sont morts en trois mois par les rues, et dans les hospitaux, sans misericorde, et sans secours. Nous verrions encor nostre université florissante, et frequentée, au lieu qu'elle est du tout solitaire, ne servant plus qu'aux paysans, et aux vaches des villages voisins. Nous verrions nostre palais remply de gens d'honneur de toutes qualités, la sale et la galerie des merciers pleines de peuple à toutes heures, au lieu que n'y voyons plus que gens de loisir, se pourmener au large, et l'herbe verte qui croist là où les hommes avoyent à peine espace de se remuer : les boutiques de nos rues seroyent garnies d'artisans, au lieu qu'elles sont vuides, et fermées : la presse des charettes, et des coches seroit sur nos ponts, au lieu qu'en huict jours on n'en voit passer une seule, que celle du legat. Nos ports de Greve, et de l'Escole seroyent couverts de batteaux, pleins de bleds, de vins, de foin et de bois : nos hales, et nos marchés seroyent foulés de presse de marchands et de vivres, au lieu que tout est vuide, et vague, et n'avons plus rien qu'à la mercy des soldats de Sainct-Denis, fort de Gournay, qu'on appelle maintenant Bride-Badaut, Chevreuse et Corbeil : Ha ! monsieur le lieutenant, permettez-moy que je m'exclame en cet endroit par une petite disgression, hors du cours de ma harangue, pour deplorer le pitoyable estat de cette royne des villes, de ce microcosme et abregé du monde ! Ha ! messieurs les deputés de Lyon, Thoulouze, Rouen, Amiens, Troyes, Orleans, regardez à nous, et y prenez exemple : que nos miseres vous fassent sages à nos despens : vous sçavez tous quels nous avons esté, et voyez maintenant quels nous sommes. Vous sçavez tous en quel goufre et abisme de desolation nous avons esté par ce long et miserable siege, et si ne le sçavez, lisez l'histoire de Josephe de la guerre des juifs, et du siege de Jerusalem mis par Titus, qui represente au naïf celuy de nostre ville. Il n'y a rien au monde qui se rapporte tant l'un à l'autre, comme Jerusalem et

Paris, excepté l'issue et la fin du siege. Jerusalem estoit la plus grande, et plus riche, et peuplée ville du monde. Aussi l'estoit Paris,

Qui eslevoit son chef sur toutes autres villes,
Autant que le sapin sur les bruyeres viles.

Jerusalem ne pouvoit endurer les bon prophetes qui luy remonstroyent ses erreurs et idolatries : et Paris ne peut souffrir ses pasteurs et curés, qui blasment et accusent ses superstitions, et folles vanités, et l'ambition de ses princes : nous faisons la guerre aux curés de sainct-Eustache, et de sainct-Mederic, parce qu'ils nous remonstrent nos fautes, et nous predisent le malheur qui nous en doit arriver. Jerusalem fit mourir son roy, et son oinct de la race de David, et le fit trahir par un des ses disciples, et de sa nation. Paris a chassé son prince, son roy, son oinct naturel, et aprés l'a fait assassiner et trahir par un des ses moynes ; les docteurs de Jerusalem donnoyent à entendre au peuple, que leur roy avoit le diable au corps, au nom duquel il faisoit ses miracles : nos prescheurs et docteurs ont-ils pas presché que le feu roy estoit sorcier, et adoroit le diable au nom duquel il faisoit toutes ses devotions ? et mesmes aucuns ont esté si impudens de montrer en chaire publiquement à leurs auditeurs, des effigies faites à plaisir, qu'ils juroyent estre l'idole du diable, que le tyran adoroit ; ainsi parloyent-ils de leur maistre, et de leur roy. Ces mesmes docteurs de Jerusalem prouvoyent par l'escriture que Jesus-Christ meritoit la mort, et crioyent tout haut : *nos legem habemus, et secundum legem debet mori;* nos predicateurs, et sorbonnistes, ont-ils pas prouvé et approuvé par leurs textes appliqués à leur fantaisie, qu'il estoit permis, voir louable et meritoire de tuer le roy, et l'ont encor presché aprés sa mort ? Dedans Jerusalem estoyent trois factions qui se faisoyent appeller de divers noms : mais les plus meschans se disoyent zelateurs, assités des Iduméens estrangers. Paris a esté agité tout de mesme de trois factions de Lorraine, d'Espagne, et des Seize, participans de toutes les deux, sous le mesme nom de zelateurs ; qui ont leurs Eleazars, et leurs Zacharies, et Acaries, et plus de Jeans qu'il n'y en avoit en Jerusalem. Jerusalam estoit assiegée par Titus, prince de diverse religion, allant aux hazards et dangers comme un simple soldat, et neantmoins si doux et gratieux, qu'il acquit le surnom de Delices du genre humain. Paris a esté assiegé par un prince de religion differente, mais plus humain et debonnaire, plus hazardeux et prompt d'aller aux coups, que jamais ne fut Titus : davantage ce Titus ne vouloit rien innover en la religion des juifs ; aussi ne faict ce prince en la nostre, ains au contraire nous donne esperance de l'embrasser quelque jour, et en peu de temps. Jerusalem souffrit toute l'extremité devant que de se recognoistre, et se recognoissant n'eut plus de pouvoir, et en fut empeschée par les chefs de la faction. Combien avons-nous souffert avant que nous cognoistre, et aprés nos souffrances, combien avons nous desiré de pouvoir nous rendre, si n'en eussions esté empeschés par ceux qui nous tenoyent sous le joug ? Jerusalem avoit le fort d'Anthonia, le temple, et le fort de Sion, qui bridoyent le peuple, et l'empeschoyent de bransler, ny de se plaindre. Nous avons le fort de Sainct Anthoine, [1] le Temple, et le Louvre, comme un fort de Sion, qui nous servent de camorre [2] et de mords, pour nous tenir, et ramener à l'appetit des gouverneurs. Josephe de mesme nation et religion que les juifs, les exhortoit de prevenir l'ire de Dieu et leur faisoit entendre qu'eux mesmes ruynoyent leurs temples, leurs sacrifices et leur religion, pour laquelle ils disoyent combattre, et neantmoins n'en voulurent rien faire. Nous avons eu parmy nous beaucoup de bons citoyens françois, et catholiques comme nous, qui nous ont faict pareilles remonstrances, et monstré par bonnes raisons, que nostre opiniastreté, et nos guerres civiles ruynoyent la religion catholique, et l'eglise, et tout l'ordre ecclesiastique, faisant desbaucher les prestres, religieux, et religieuses, consommant les benefices, et aneantissant le service divin par tout le plat pays, et neantmoins nous persistons comme devant, sans avoir pitié de tant d'ames desolées egarées, et abandonnées de leurs pasteurs, qui languissent sans religion, sans pasture, et sans administration d'aucun sacrement. Enfin, puis que nous convenons, et nous rapportons en tant de rencontres à la cité de Jerusalem, pouvons-nous attendre autre chose, qu'une totale ruyne, et

[1] C'est la Bastille bastie contre la porte Sainct-Anthoine.
[2] Espece de cavesson creux et dentelé comme une scie.

desolation entiere comme la sienne, si Dieu par un miracle extraordinaire ne nous redonne nostre bons sens? Car il est impossible que puissions longuement durer ainsi, estant desjà si abattus, et alangouris de longue maladie, que les souspirs que nous tirons, ne sont plus que les sanglots de la mort. Nous sommes serrés, pressés, envahis, bouclés de toutes parts, et ne prenons air, que l'air puant d'entre nos murailles, de nos boues et egouts. Car tout autre air de la liberté des champs nous est deffendu. Apprenez donc, villes libres, apprenez par nostre dommage, à vous gouverner d'oresnavant d'autre façon : et ne vous laissez plus enchevestrer, comme avons fait, par les charmes et enchantemens des prescheurs, corrompus de l'argent et de l'esperance que leur donnent les princes, qui n'aspirent qu'à vous engager, et rendre si foibles, et si souples, qu'ils puissent jouir de vous, et de vos biens, et de vostre liberté à leur plaisir. Car ce qu'ils vous font entendre de la religion, n'est qu'un masque, dont ils amusent les simples comme les renards amusent les pies de leurs longues queues, pour les attraper et manger à leur aise. En vistes-vous jamais d'autres, de ceux qui ont aspiré à la domination tyrannique sur le peuple, qui n'ayent tousjours pris quelque tiltre specieux de bien public, ou de religion? et toutesfois quand il a esté question de faire quelque accord, tousjours leur interest particulier à marché devant, et ont laissé le bien du peuple en arriere, comme chose qui ne les touchoit point; ou bien si ont esté victorieux, leur fin a tousjours esté de subjuguer et mastiner le peuple, duquel ils s'estoyent aydés à parvenir audessus de leurs desirs : et m'esbahy, puisque toutes les histoires tant anciennes que modernes, sont pleines de tels exemples, comment se trouve encore des hommes si pauvres d'entendement de s'embattre, et s'envoler à ce faux leurre. L'histoire des guerres civiles, et de la revolte qui se fit contre le roy Loys onziesme est encore recente. Le duc de Berry son frere, et quelques princes de France suscités, et encouragés par le roy d'Angleterre, et encore plus par le comte de Charolois, ne prindrent autre couleur de lever les armes, que pour le bien et soulagement du peuple, et du royaume; mais enfin quand il fallut venir à composition, on ne traitta que de luy augmenter son appanage, et donner des offices, et des appointemens à tous ceux qu'ils l'avoyent assisté, sans faire mention du public, non plus que de Turc[1]. Si vous prenez plus haut és annales de France, vous verrez les factions de Bourgongne et d'Orleans, avoir tousjours esté colorées du soulagement des tailles, et du mauvais gouvernement des affaires : et neantmoins l'intention des principaux chefs n'estoit que d'empieter l'authorité au royaume, et advantager une maison sur l'autre, comme l'issue a tousjours faict foy. Car enfin le roy d'Angleterre emportoit tousjours quelque lippée pour sa part, et le duc de Bourgongne ne s'en departoit jamais sans une ville, ou une contrée qu'il retenoit pour son butin. Quiconque voudra prendre loisir de lire ceste histoire, y verra nostre miserable siecle naïvement representé : il verra nos predicateurs, boutefeux, qui ne laissoyent pas de s'en mesler, comme ils font maintenant, encore qu'il ne fust nullement question de religion : ils preschoyent contre leur roy, ils le faisoyent excommunier, comme ils font maintenant : ils faisoyent des propositions à la Sorbonne contre les bons citoyens, comme ils font maintenant, et pour de l'argent, comme maintenant. On y voyoit des massacres, des tueries de gens innocens, et des fureurs populaires, comme les nostres. Nostre mignon le feu duc de Guise y est representé en la personne du duc de Bourgongne, et nostre bon protecteur le roy d'Espagne en celle du roy d'Angleterre. Vous y voyés nostre credulité et simplicité, suivies de ruynes, et desolations, et de saccagemens et bruslements de villes, et faubourgs, tels qu'avons veu, et voyons tous les jours sur nous, et sur nos voisins. Le bien public estoit le charme et ensorcellement qui bouschoit l'oreille à nos predecesseurs : mais l'ambition et la vengeance de ces deux grandes maisons en estoit la vraye et primitive cause, comme la fin le descouvrit. Aussi vous ay-je deduit que premierement la jalousie et envie de ces deux maisons de Bourbon et de Lorraine, puis la seule ambition et convoitise de ceux de Guyse, ont esté et sont la seule cause de tous nos maux. Mais la religion

[1] Ceste guerre fut suscitée en 1465 par Charles comte de Charolois, et fut surnommée du Bien Public, par ceux du party du roy.

catholique et romaine est le breuvage qui nous infatue, et endort, comme une opiate bien succrée, et qui sert de medicament narcotique, pour stupefier nos membres, lesquels pendant que nous dormons, nous ne sentons pas qu'on nous coupe piece à piece, l'un aprés l'autre, et ne restera que le tronc, qui bien-tost perdra tout le sang, et la chaleur, et l'ame par trop grande evacuation. En la mesme histoire, trouvez-vous pas aussi comme le type de nos beaux Estats icy assemblés? Ceux qu'on tint à Troyes [1] sont-ils pas tous pareils, ausquels on exhereda le vray et legitime heritier de la couronne, comme excommunié, et reagravé? Dieu sçait quelles gens il y avoit à ces Estats : ne doubtés pas qu'ils ne fussent tous tels que vous autres, messieurs, choisis de la lie du peuple, des plus mutins, et seditieux, et corrompus par argent, et tous pretendans quelque profict particulier, au change et à la nouveauté, comme vous autres messieurs [2]. Car je m'asseure qu'il n'y a pas un de vous, qui n'ait quelque interest special, et qui ne desire que les affaires demeurent en trouble. Il n'y a pas un qui n'occupe le benefice, ou l'office, ou la maison de son voisin : ou qui n'en ait pris les meubles, ou levé le revenu, ou fait quelque volerie, et meurtre par vengeance, dont il craint estre recherché si la paix se faisoit. A la fin neantmoins, aprés tant de meurtres, et de pauvretés, si fallut-il que tous ces mauvais recognussent le roy Charles septiesme, et vinssent à ses pieds demander pardon de leur rebellion, combien qu'ils l'eussent auparavant excommunié, declaré incapable d'estre leur roy. Comme de mesme qui ne voit, et ne juge aysement au mauvais train que nous prenons, qu'il nous en faudra faire autant quoy qu'il tarde : et que nous y serons contraints en peu de temps, par la force de la necessité, qui n'a ny loy, ny respect ny vergogne? Si je voyois icy des princes du sang de France, et des pairs de la couronne, qui sont les principaux personnages sans lesquels on ne peut assembler ny tenir de justes et legitimes Estats : si j'y voyois un connestable, un chancelier, des mareschaux de France, qui sont les vrais officiers pour authoriser l'assemblée ; si j'y voyois les presidens des cours souveraines, les procureurs generaux du roy en ses parlemens, et nombre d'hommes de qualité et de reputation, connus de longtemps, pour aymer le bien du peuple et leur honneur : ha! veritablement j'esperois que ceste congregation nous apporteroit beaucoup de fruict, et me fusse contenté de dire simplement la charge que j'ay du tiers Estat, pour representer l'interest que chacun a d'avoir la paix. Mais je ne vois icy que des estrangers passionnés, aboyans aprés nous, et alterés de nostre sang et de nostre substance. Je n'y vois que des femmes ambitieuses, et vindicatives [1] : que des prestres corrompus, et desbauchés, et pleins de folles esperances. Je n'y vois noblesse qui vaille, que trois ou quatre qui nous eschappent, qui s'en vont nous abandonner. Tout le reste n'est que racailles necessiteuse, qui aime la guerre et le trouble, parce qu'ils vivent du bien du bonhomme, et ne sçauroyent vivre du leur, ny entretenir leur train en temps de paix : tous les gentils-hommes de noble race et de valeur, sont de l'autre part, auprés de leur roy, et pour leur pays. J'aurois honte de porter la parole pour ce qui est icy du tiers Estat, si je n'estois bien advoué d'autres gens de bien qui ne se veulent mesler avec cette canaille, venue piece à piece des provinces, comme cordeliers à un chapitre provincial. Que fait icy monsieur le legat, sinon pour empescher la liberté des suffrages, et encourager ceux qui luy ont promis de faire merveilles, pour les affaires de Rome et d'Espagne? Luy qui est Italien, et vassal d'un prince estranger, ne doit avoir icy ny rang, ny seance. Ce sont icy les affaires des François qui les touchent de prés, et non celles d'Italie et d'Espagne. D'où luy viendroit cette curiosité, sinon pour profiter de nostre dommage? Et vous, monsieur de Pelvé, vous faict-il pas bien voir en ceste compagnie, plaider la cause du roy d'Espagne et les droits de Lorraine : vous, dis-je, qui estes François, et que nous cognoissons estre né en France, avoir neantmoins renoncé vostre chresme et vostre nation, pour servir à vos idoles de Lorraine, et

[1] Il y eut un traitté faict à Troyes le 21 may 1410, par lequel le roy d'Angleterre fut declaré heritier du royaume de France; mais les Estats furent tenus à Paris en l'hostel de Sainct-Paul, et ce fut dans ces Estats que le dauphin fut exheredé.

[2] Cecy est imité des reponses du juge Bridoye dans Rabelais, l. 3, ch. 38.

[1] Mesdames les duchesses de Nemours, de Mayenne, de Guise, et de Montpensier, la duchesse d'Aumale, et grand nombre de dames de qualité.

et aux demons meridionaux ? Vous deviez encor amener, et faire seoir icy sur les fleurs de lis, le duc de Feria, et Mendoze, et don Diego[1] pour prendre leurs advis comme la France se doit gouverner : car ils y ont interest, et avez tort, monsieur le lieutenant, que ne les y avez reçeus, comme impudemment ils l'ont demandé. Mais leur presence seroit inutile, puis qu'ils ont icy leurs agents et advocats, qui ont si dignement parlé pour eux. Et puis vous n'oublierez rien à leur communiquer du resultat de nos deliberations. Mais je vous demanderay volontiers, monsieur le lieutenant, à quelle fin vous avez assemblé ces gens de bien icy ? Sont-ce icy ces Estats generaux où vous nous promettiez donner si bon ordre à nos affaires, et nous faire tous heureux? Je ne m'esbahy pas, si avez tant reculé à vous y trouver, et tant dilayé, et tant faict troter de pauvres heres de deputés aprés vous : car vous vous doubtiez bien qu'il s'y trouveroit quelque estourdy qui vous diroit vos verités, et qui vous grateroit où il ne vous demange pas : vous voulez tousjours filer votre lieutenance, et continuer cette puissance souveraine qu'avez usurpée, pour continuer la guerre, sans laquelle vous ne seriez pas si bien traitté ny si bien suivi et obey que vous estes ; mais nous y voulons mettre fin, et en ce faisant mettre fin à nos misere. On ne vous avoit conferé ceste belle et bien controuvée qualité de lieutenant de l'Estat (qui sent plus à la verité le style d'un clerc de palais, ou d'un pedant, que la gravité de la charge) sinon *ad tempus*, et jusques à ce qu'autrement par les Estats generaux y eust esté pourveu. Tellement qu'il est temps qu'en soyez demis et depossedé, et qu'advisions à prendre un autre gouvernement et un autre gouverneur. C'est assez vescu en anarchie et desordre : voulez-vous que pour vostre plaisir et pour aggrandir vous et les vostres, contre droit et raison, nous demeurions à jamais miserables? voulez-vous achever de perdre ce peu qui reste? jusques à quand serez-vous substanté de nostre sang, et de nos entrailles? quand serez-vous saoul de nous manger, et de nous voir entretuer, pour vous faire vivre à vostre ayse? ne songez-vous point qu'avez affaires aux François? c'est à dire à une nation belliqueuse, qui est quelquefois facile à seduire, mais qui bien-tost retourne à son devoir, et sur tout ayme ses roys naturels, et ne s'en peut passer ? vous serez tout estonné, que vous vous trouverez abandonné de toutes les bonnes villes, qui feront leur appoinctement sans vous : vous verrez tantost l'un, tantost l'autre, de ceux que pensez vos plus familiers qui traiteront sans vous, et se retireront au port de sauveté, parce qu'ils vous ont connu mauvais pilote, qui n'avez sçeu gouverner la navire dont aviez pris la charge, et l'avez eschouée bien loin du port. Avez-vous donc tant en horreur le nom de paix, que n'y veuilliez point du tout entendre? ceux qui peuvent vaincre, encor la demandent-ils. Qu'ont donc servy tant de voyages, d'allées et de venues qu'avez fait faire à monsieur de Villeroy, et à d'autres sous pretexte de parler d'accord, et d'acheminer les choses à quelque tranquillité ? Vous estes donc un pipeur, et abuseur, qui trompez vos amis, et vos ennemis : et contre le naturel de vostre nation, vous n'usez plus que d'artifice et de ruses pour nous tenir tousjours sous vos pattes à votre mercy : vous n'avez jamais voulu faire traitter des affaires publiques, par pesonnes publiques : mais à catimini par petites gens façonnés de vostre main, et dependans de vous, à qui vous disiez le mot en l'oreille, tout resolu de ne rien faire de ce qui seroit accordé. Par ce moyen vous avez perdu la creance, et bienveillance du peuple, qui estoit le principal appuy de vostre authorité : et avez faict calomnier les procedures d'aucuns notables personnages qu'y avez employés par forme d'acquit, et pour octroyer quelque chose à ceux qui vous en supplioyent. Vous avez eu crainte d'offenser les estrangers qui vous assistent, lesquels toutesfois vous en sçavent peu de gré : car si vous sçaviez les langages qu'ils tiennent de vous, et en

[1] D'Aubray dit en ce lieu : que le duc de Feria et les agens d'Espagne n'eurent pas d'entrée dans les Estats ; ce qu'il faut entendre d'une entrée ordinaire comme les deputés des provinces. Car le procès verbal des Estats porte, ce qui est veritable : que le duc de Feria, don Diego d'Ibarra et Mendoze y furent receus le 2 avril 1593, y firent les propositions de la part du roy d'Espagne, et presenterent aux Estats les lettres dudit roy. Feria harangua en latin ; le cardinal de Pelvé luy respondit de la part des Estats en latin, prié et conjuré d'ainsi le faire par Feria ; aussi le procès verbal porte : qu'il avoit derriere luy quelqu'un qui luy servoit de protocole pour subvenir à sa memoire. Jean Baptiste Taxis et don Inigo de Mendoze furent encore introduits dans les Estats le 29 may.

quels termes le roy d'Espagne escrit de vos façons de faire, je ne pense pas qu'eussiez le cœur si serf, et abject, pour le caresser et rechercher comme vous faictes. On a veu de leurs lettres surprises,[1] et dechifrées, par lesquelles ils vous nomment *puerco*, et quelquesfois *bufalo* : et en d'autres *locho porfiado*: et generalement leur roy se mocque de vous, et mande à ses agents de vous entretenir de bayes et belles paroles sans effect, et prendre garde que ne preniez trop de pied, et d'authorité. Les royaux vos adversaires croyent que vous ne demandez la treve que pour attendre vos forces, et mieux dresser vostre partie à Rome et en Espagne : et nous disons que c'est pour faire durer la guerre, et mieux faire vos affaires particulieres cela estant, comment esperez-vous foible comme vous estes faire croire que vous nous voulés et pouvez sauver? Cela ne se peut, sinon par une negociation publique et authentique, qui justifie et authorise une droite intention ; c'est chose que pourriez faire sous le bon plaisir du pape, afin de rendre à sa sainctetéle respect que luy devez: pourroit-elle trouver mauvais que voulussiez entendre à la paix avec vos voisins, avec vostre roy? Car quand ne le voudriez recognoistre pour tel, encor ne sçauriez-vous nier qu'il ne soit prince du sang de France, et roy de Navarre, qui a tousjours tenu plus grand rang que vous, et tousjours marché par-dessus vous, et tous vos aisnés. Au contraire nous voulons croire que le sainct pere imitant l'exemple de ses predecesseurs, vous inviteroit à ce bon œuvre, s'il vous y voyoit enclin, pour esteindre le feu de la guerre civile qui consomme un si beau fleuron de la chrestienté, et ruyne la plus forte colonne qui appuye l'eglise chrestienne, et l'authorité du sainct siege. Et ne s'arrestera point sur ce mot d'heretique : car le pape Jean second alla bien luy-mesme trouver l'empereur de Constantinople, pour le prier de faire la paix avec les arriens, heretiques pires que ceux-cy, et remettre toute la querelle en la main de Dieu, qui feroit ce que les hommes ne pouvoyent faire. Je croy pour mon regard, monsieur le lieutenant, que quand vous prendrez ce chemin sans fard, et dissimulation, il ne peut estre que trés-seur et utile au general de la France, et à vous en vostre particulier trés-honorable et à vostre grande descharge, et contentement d'esprit : aussi que ce moyen est seul et unique, et ne vous en reste aucun autre pour arrester la cheute eminente de tout l'edifice. Je vous parle franchement de ceste façon, sans crainte de billet[1], ny de proscription, et ne m'espouvante pas des rodomontades espagnoles, ny des tristes grimaces des Seize, qui ne sont que coquins, que je ne daignay jamais saluer, pour le peu de compte que je fais d'eux. Je suis ami de ma patrie, comme bon bourgeois et citoyen de Paris. Je suis jaloux de la conservation de ma religion, et suis en ce que je puis serviteur de vous et de vostre maison. Enfin chascun est las de la guerre, en laquelle nous voyons bien qu'il n'est plus question de nostre religion, mais de nostre servitude, et auquel d'entre vous les carcasses de nos os demeureront. Ne pensez pas trouver à l'advenir tant de gens comme vous avez faict, qui veuillent se perdre de gayeté de cœur, et espouser un desespoir pour le reste de leur vie, et pour leur posterité. Nous voyons bien que vous mesmes estes aux filets du roy d'Espagne, et

[1] On intercepta les lettres du duc de Mayenne au roy d'Espagne, par lesquelles il asseuroit ce monarque que les propositions de paix ou de treve, qu'il avoit fait faire au roy Henry IV n'avoyent eu pour but que d'amuser ce prince et que de donner à Sa Majesté catholique tout le temps necessaire pour faire arriver en France le secours dont le duc avoit besoin pour se remettre en campagne.

[1] M. d'Aubray fut chassé de Paris au commencement de l'année 1594, pour avoir parlé trop librement. M. de Mayenne luy escrit ceste lettre:

« Monsieur d'Aubray, je vous prie de croire que je n'ay jamais rien creu de vous que ce que je dois croire d'un gentilhomme d'honneur, et qui autant merite en ceste cause que nul autre, un chacun sçachant assez les devoirs que vous avez rendus en ceste ville durant le siege, et depuis en toutes les occasions qui se sont presentées, et en mon particulier je le cognois et confesseray tousjours vous avoir de l'obligation. C'est pourquoy vous ne devez entrer en opinion que je voulusse seulement penser à chose qui vous doive importer à vostre reputation ny des nostres; vous conjurant que vous vueilliez vous accommoder à la priere que je vous fais pour quelque temps d'aller prendre du repos chez vous, n'estant ce que je fais qu'au dessein que j'ay tousjours eu d'empescher la ruyne du public en conservant la religion. Ceste lettre de ma main vous en fera foy et du desir que j'auray tousjours de vous aymer et honnorer comme mon pere, n'entendant pour cela pourvoir à vostre charge, ny faire chose qui vous doive offencer. Sur ce je prie Dieu, etc. Vostre plus affectionné et parfaict amy, Charles de Lorraine. »

n'en sortirez jamais que miserable et perdue : Vous avez faict comme le cheval, qui pour se deffendre du cerf, lequel il sentoit plus viste et plus vigoureux que luy[1], appella l'homme à son secours : mais l'homme luy mit un mords en la bouche, le sella, et sangla, puis monta dessus avec bons esperons, et le mena à la chasse du cerf, et partout ailleurs, où bon luy sembla, sans vouloir descendre de dessus, ny luy oster la bride et la selle : et par ce moyen le rendit souple à la houssine, et à l'esperon, pour s'en servir à toute besongne, à la charge, et à la charrue, comme le roy d'Espagne faict de vous : et ne doutez pas, si par vostre moyen il s'estoit fait maistre du royaume, qu'il ne se deffist bientost de vous, par poison, par calomnies, ou autrement. Car c'est la façon, dont il use, et dont il dit communement qu'il faut recompenser ceux qui trahissent leur prince, et leur pays : tesmoins ceux qui luy livrerent meschamment le royaume de Portugal : lesquels luy venants demander la recompense qu'il leur avoit promise devant qu'il en fust en possession, il les renvoya à son conseil, qu'il appelle de la conscience, où il leur fust respondu, que s'ils avoyent remis le Portugal entre les mains du roy d'Espagne, comme luy appartenant, Ils n'avoyent fait que ce que devoyent faire de bons et loyaux sujets, et en auroyent leur retribution et salaire au ciel. Mais s'ils l'avoyent livré, croyans qu'il ne luy appartinst point, pour l'oster à leur maistre, ils meritoyent d'estre pendus comme traistres. Voilà le salaire qui vous attendroit, aprés que vous nous auriez livrés à telles gens, ce que nous ne sommes pas deliberés de souffrir. Nous sçavons trop bien que les Espagnols et Castillans, et Bourguignons sont nos anciens et mortels ennemis, qui demandent de deux choses l'une : ou de nous subjuguer, et rendre esclaves s'ils peuvent, pour joindre l'Espagne, la France et les Pays-Bas tout en un tenant : ou s'ils ne peuvent (comme à la verité les plus advisés d'entre eux ne s'y attendent pas) pour le moins nous affoiblir, et mettre si bas que jamais, ou de long-temps nous ne puissions nous relever et rebequer contre eux. Car le roy d'Espagne qui est un vieil renard, sçait bien le tort qu'il nous tient, usurpant contre toute justice, les royaumes de Naples, et de Navarre, et le duché de Milan et la comté de Roussillon qui nous appartiennent : il cognoist le naturel du François, qui ne sçauroit long-temps demeurer en paix, sans attaquer ses voisins : dequoy les Flamands ont fait un proverbe, qui dit que quand le François dort, le diable le berce. D'ailleurs, il voit ses Estats separés, et quasi tous usurpés par violence, contre le gré des habitans qui luy sont mal affectionnés. Il se voit vieil et caduc, et son fils aisné peu vigoureux et mal-sain, et le reste de sa famille estre en deux filles, l'une desquelles il a mariée avec le prince le plus ambitieux[1], et necessiteux de l'Europe : l'autre[2] qui cherche party, et ne peut faillir d'en trouver un grand. Si aprés sa mort (qui ne peut plus gueres tarder, selon le cours de nature) ses Estats se partagent, et que l'un de ses gendres attaque son fils, il sçait que les François ne dormiront pas, et reveilleront leurs vieilles pretensions. Fait-il pas donc en prince prudent, et prevoyant, de nous affoiblir par nous-mesmes, et nous mettre si au bas que ne luy puissions nuire, voire aprés sa mort ? Aussi avez-vous veu comment il s'est comporté aux secours qu'il nous a envoyés, la plupart en papier, et en esperance : dont l'attente nous a causé plus de mal que la venue ne nous a fait de bien : ses doublons, et ses hommes ne sont venus sinon aprés avoir long-temps tiré la langue, et que n'en pouvions plus, combien qu'il eust peu nous secourir plustost : il ne nous engraisse pas pour nous vendre, comme les bouchers font leurs pourceaux : mais de peur que nous ne mourions trop tost, nous voulant reserver à plus grande ruyne, il prolonge nostre languissante vie, d'un peu de panade qu'il nous donne à leche-doigts, comme les geoliers nourissent les criminels pour les reserver à l'execution du supplice. Que sont devenus tant de millions de doublons, qu'il se vante avoir despenses pour sauver nostre Estat ? nous n'en voyons point parmy le peuple, la pluspart sont entre les mains de nos adversaires, ou entre les vostres, messieurs les princes, gouverneurs, capitaines, et predicateurs, qui les tenez bien enfermés en vos coffres : il n'a resté au peuple que des doubles rouges, ausquels nous avons employé toutes nos chaudieres, chaudrons, co-

[1] Cecy est fondé sur la lenteur et la pesanteur du duc de Mayenne d'une part, et de l'autre sur la vigilance et l'agilité de Henry IV ; ceste mesme comparaison est rapportée dans M. de Thou.

[1] C'est le duc Savoye. — [2] L'infante Isabelle.

quemarts, poisles, chenets, et cuvettes, et y employerons nostre artillerie, et nos cloches, si nostre necessité dure encor peu de temps, les doublons et les quadruples de fin or du Perou sont esvanouis, et ne se voyent plus [1]. C'est sur quoy un poëte de nostre temps à fait un quadrain fort gentil.

Par toy, superbe Espagne, et l'or de tes doublons,
Toute la pauvre France insensés nous troublons :
Et de tous tes doublons, qui causent tant de troubles,
Il ne nous reste rien à la fin que des doubles.

Sur ce mesme sujet, un autre honneste homme n'a pas mal rencontré, quand il a dict.

Les François simples paravant,
Sont par doublons devenus doubles :
Et les doublons tournés en vent,
Ou bien en cuivre, et rouges doubles.

De nous persuader mes-huy, que ce qu'en faict ce bon prince n'est que pour la conservation de la religion catholique, et rien plus, cela ne se peut : nous sçavons trop quelle est son intention par ses agents, et par ses memoires : nous sçavons comment il a vescu, et traitté cy-devant avec les huguenots des Pays-Bas. Les articles de leurs accords sont imprimés et publiés de son authorité, par lesquels il leur permet l'exercice de leur religion. Et s'il ne tenoit qu'à cela, il y a long-temps qu'il en a offert autant au prince Maurice, et à MM. les estats, pour avoir paix avec eux. Il ne voudroit pas faire pis que son pere, que nous avons appris avoir accordé aux protestans d'Allemagne, et aux lutheriens, ce qu'ils ont voulu, pourveu qu'ils le recogneussent pour prince, et luy payassent ses droicts. S'il ayme tant la religion catholique, et hait ceux qui n'en sont point, comment peut-il endurer les Juifs, et les Marrannes en ses pays ? Comment se peut-il accorder avec les Turcs ; et les Mahumetans d'Affrique, desquels il achepte la paix bien cherement ? Il ne faut plus que ses espions les jesuites scopetins nous viennent vendre ces coquilles de Sainct-Jacques [2], le jeu est trop descouvert. Le duc de Feria a faict voir ses memoires par degrés, et piece a piece : comme s'il avoit apporté d'Affrique, fertile en poisons et venins, par le commandement de son maistre, une boite pleine de diverses drogues de diverses qualités. L'une qui tue tost, l'autre qui tue tard, l'autre plus prompt en esté, l'autre qui faict mieux son operation en hyver, pour s'en servir en nostre endroit selon les occasions et occurrences : ayant charge de nous en donner d'une, s'il nous trouve disposés en telle humeur, et d'une autre, s'il nous trouve autrement. Devant que nous eussions faict entendre que voulions entretenir la loy Salique (loy qui depuis huit cens ans a maintenu le royaume de France en sa force et virilité) on nous parloit des rares vertus de cette divine infante, pour la faire eslire heritiere de la couronne : Quand ils ont veu qu'on vouloit garder l'ancienne coutume des masles, on nous a offert de la donner à un prince qu'eslirions roy : et là-dessus les brigues estoyent pour l'archiduc Arnest à qui elle est destinée pour femme : puis quand ils se sont apperceus que cet Arnest n'estoit point harnois qui nous fust duisant, ils ont parlé d'un prince de France, à qui on marieroit l'infante, et les feroit-on roys de France *in solidum*. Et pour tout cela, se sont trouvés memoires, et mandats à propos, signés de la main propre de *yo el rey*. A quoy monsieur le legat servoit de courratier, pour faire valoir la marchandise. Car il n'est icy venu à autre fin : comme n'estant cardinal que par la faveur du roy d'Espagne, avec protestation de ruyner la France, ou la faire tomber en pieces entre les mains de ceux qui l'ont faict ce qu'il est : et sçavons qu'il a un bref special [1], pour assister à l'election d'un roy de France. Ha! monsieur le legat, vous estes descouvert, le voile est levé, il n'y a plus de charmes qui nous empeschent de voir clair : nostre necessité nous a osté la taye des yeux, comme vostre ambition la met aux vostres, vous voyez assez clair en nostre ruyne, mais vous ne voyez goute en vostre devoir de pasteur de l'eglise : vous venez icy pour tirer la laine d'un troupeau, et

[1] Les Seize de Paris avoyent touché du roy d'Espagne pour une fois trente deux mille escus.

[2] Parce qu'on accusa les jesuites de Treves d'avoir encouragé l'assassin qui tua d'un coup de pistolet, en 1584, Guillaume de Nassau prince d'Orange.

[1] Il parut bien seurement une pretendue bulle ou un bref qu'on disoit estre de Clement VIII au cardinal de Plaisance, où il luy estoit donné pouvoir d'assister à l'assemblée des Estats, et d'authoriser l'election qui s'y feroit d'un roy catholique ; et ceste bulle estoit du 15 avril 1592. De Thou, t. v, l. 103.

pour luy oster ses gras pastis, et ses herbages : vostre interest particulier vous aveugle, trouvez bon que nous regardions au nostre. L'interest de vos maistres, qui vous mettent en besongne, comme un journalier à la tasche de la demolition d'une maison, est de s'aggrandir de nos pieces, et tenir en repos leurs seigneuries : le nostre est de nous mettre à couvert, et d'accorder nos differens, en ostant les folles vanités que nous avez mises en la teste, et faisant la paix : nous voulons sortir à quelque prix que ce soit, de ce mortel labyrinthe : vous ne nous ferez pas precipiter du pinacle du temple. Il n'y a n'y paradis[1] bien tapissés et dorés, ny processions, ny confrairies, ny quarantaines[2], ny predications ordinaires, ou extraordinaires, qui nous donnent à manger[3]. Les pardons, stations, indulgences, brefs et bulles de Rome, sont toutes viandes creuses, qui ne rassasient que les cerveaux eventés. Il n'y a ny rodomontade d'Espagne, ny bravacherie napolitaine, ny mutinerie walonne, ny fort d'Anthonia, ny du temple, ou citadelle, dont on nous menace, qui nous puisse empescher de desirer, et demander la paix. Nous n'aurons plus peur que nos femmes et nos filles soient violées, ou debauchées par les gens de guerre, et celles que la necessité a detournées de l'honneur, se remettront au droit chemin. Nous n'aurons plus ces sangsues d'exacteurs, et maltotiers : on ostera ces lourds imposts qu'on a inventé à l'hostel de ville sur les meubles et marchandises libres, et sur les vivres qui entrent aux bonnes villes, où il se commet mille abus et concussions, dont le profit ne revient pas au public, mais à ceux qui manient les deniers, et s'en donnent par les joues. Nous n'aurons plus ces chenilles, qui succent et rongent les belles fleurs des jardins de la France, et s'en peignent de diverses couleurs, et en un moment de petits vers rampants contre terre deviennent grands papillons volans, peinturés d'or, et d'azur : on retranchera le nombre effrené des financiers, qui font leur propre des tailles du peuple, s'accomodent du plus net et plus clair denier, et du reste taillent et cousent à leur volonté, pour en distribuer seulement à ceux de qui ils esperent recevoir une pareille : et inventent mille termes elegants pour remontrer la necessité des affaires, et pour refuser de faire courtoisie à un homme d'honneur. Nous n'aurons plus tant de gouverneurs qui font les roytelets, et se vantent d'estre assez riches, quand ils ont une toise de riviere à leurs commandement : nous serons exempts de leurs tyrannies, et exactions, et ne serons plus subjets aux gardes, et sentinelles, où nous perdons la moitié de nostre temps, consommons nostre meilleur aage, et acquerons des catarres, et maladies qui ruynent nostre santé. Nous aurons un roy qui donnera ordre à tout, et retiendra tous ces tyranneaux en crainte et en devoir; qui chastiera les violeurs, punira les refractaires, exterminera les voleurs et pillards, retranchera les aisles aux ambitieux, fera rendre gorge à ces esponges, et larrons des deniers publics, fera contenir un chacun aux limites de sa charge, et conservera tout le monde en repos et tranquilité. Enfin nous voulons un roy pour avoir la paix. Mais nous ne voulons pas faire comme les grenouilles, qui s'ennuyants de leur roy paisible, esleurent la cigogne qui les devora toutes. Nous demandons un roy et chef naturel, non artificiel : un roy desjà fait, et non à faire, et n'en voulons point prendre le conseil des Espagnols, nos ennemis inveterés, qui veulent estre nos tuteurs par force, et nous apprendre à croire en Dieu, et en la foy chrestienne, en laquelle ils ne sont baptisés, et ne la cognoissent que depuis trois jours. Nous ne voulons pour conseillers et medecins ceux de Lorraine, qui de long-temps béent aprés nostre mort. Le roy que nous demandons est desjà faict par la nature, né au vray parterre des fleurs de lis de France, rejetton droit, et verdoyant au tige de sainct Loys. Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent, et ne sçauroient en venir à bout : on peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des roys pour les porter : on peut faire une maison, mais non pas un arbre, ou un rameau verd : il faut que la nature le produise par espace de temps, du suc de la moelle de la terre, qui entretient le tige en sa seve et vi-

[1] Paradis, ce sont autels qu'on fait dans les rues.

[2] M. de Mezeray ne parle que de ceux des eglises : il dit que les ligueurs commencerent, dés l'an 1556, d'en dresser d'enjolivés de quantité de precieux vases d'or et d'argent, pour engager le peuple par ces spectacles à venir entendre ceux qui preschoyent la ligue.

[3] Le pauvre peuple de Paris en estoit reduit là pendant le siege.

gueur. On peut faire une jambe de bois, un bras de fer et un nez d'argent, mais non pas une teste : aussi pouvons-nous faire des mareschaux à la douzaine, des pairs, des admiraux, et des secretaires et conseillers d'Estat, mais de roy point, il faut que celuy seul naisse de luy-mesme, pour avoir vie et valeur. Le borgne Boucher, pedant des plus meschants, et scelerats, vous confessera que son œil, esmaillé d'or d'Espagne, ne voit rien. Aussi un roy electif et artificiel ne nous sçauroit jamais voir, et seroit non-seulement aveugle en nos affaires : mais sourd, insensible et immobile en nos plaintes. C'est pourquoy nous ne voulons ouyr parler ny d'infante d'Espagne que nous laissons à son pere [1] : ny d'archiduc Arnest, que nous recommandons aux Turcs et au prince Maurice : ny du duc de Lorraine, ou de son fils aisné que nous lairrons manier au duc de Bouillon, et à ceux de Strasbourg : ny du duc de Savoye, que nous abandonnons au sieur de Lesdiguieres, qui ne luy ayde gueres : celuy-là se doit contenter de nous avoir soubstrait le marquisat de Saluces par fraude et trahison, en danger de le rendre bien tost au double, si nous avons un peu de temps pour prendre haleine. Cependant il aura ce plaisir de se dire roy de Chypre et tirer son antiquité de Saxe. Mais la France n'est pas un morceau pour sa bouche, quelque bipedale qu'elle soit, non plus que Geneve, Genes, Final, Monaco et les Figons, qui luy ont tousjours fait la figue. Au demeurant il fera bonne bosse, avec la desdaigneuse altesse de son infante, qui servira plus à le ruyner de despense, et de faste somptueux, qu'à l'aggrandir. Quant au duc de Nemours, pour qui le baron de Teneçay [2] a des memoires par lesquels il le veut rendre preferable au duc de Guyse, nous luy conseillons pour le bien qu'il nous a faict, de nous avoir aguerris, faits vaillants à bonnes enseignes; s'il est bien là, qu'il s'y tienne, et se garde de la beste. Je ne diray rien du duc de Guyse : monsieur le lieutenant parlera pour luy, et le recommandera à sa sœur. Tant y a que tous ces brigants, ou brigueurs de la royauté, ne sont ny propres, ny suffisants, ny à nostre goust, pour nous commander. Aussi que nous voulons observer nos loix et coustumes anciennes : nous ne voulons point en tout de roy electif, ny par sort, comme les zelateurs de Jerusalem, qui esleurent pour sacrificateur un villageois nommé Phanias, contre les bonnes mœurs, et contre l'ancienne loy de Judée. En un mot, nous voulons que monsieur le lieutenant sçache que nous recognoissons pour nostre vray roy, legitime, naturel, et souverain seigneur, Henry de Bourbon, cy-devant roy de Navarre. C'est luy seul par mille bonnes raisons que nous recognoissons estre capable de soustenir l'Estat de France, et la grandeur de la reputation des François, luy seul qui peut nous relever de nostre cheute, qui peut remettre la couronne en sa premiere splendeur, et nous donner la paix. C'est luy seul et non autre, qui peut comme un Hercules naturel, né en Gaule, deffaire ces monstres hideux, qui rendent toute la France horrible et espouvantable à ses propres enfans : c'est luy seul et non autre qui exterminera ces petits demy-roys de Bretaigne [1], de Languedoc, de Provence, de Lyonnois, de Bourgogne, et de Champagne. Qui dissipera ces ducs de Normandie, de Berry et Solongne, de Rheims et de Soissons : tous ces fantosmes s'esvanouiront au lustre de sa presence, quand il se sera sis au throsne de ses majeurs, et en son lict de justice qui l'attend en son palais royal. Vous n'avez rien, messieurs, vous n'avez rien à present, monsieur le lieutenant, que luy puissiez objecter : le pretexte de l'oncle au nepveu vous est osté par la mort de monsieur le cardinal son oncle. Je ne veux parler de luy, ny par flaterie, ny en mesdisance : l'un sent l'esclave, l'autre tient du seditieux : mais je puis dire avec verité, comme vous-mesmes, et tous ceux qui hantent le monde ne nieront pas, que de tous les princes que la France nous monstre

[1] L'on disoit qu'il y avoit une grande privauté entre le pere et la fille.

[2] Tenisse. Ce baron fut envoyé par M. de Nemours pour descouvrir l'intention de M. de Mayenne pour la royauté, suivant laquelle il avoit charge d'insinuer à M. de Mayenne les moyens qu'avoit M. de Nemours pour estre roy, conservant au duc de Mayenne une grande authorité dans les Estats. Les memoires que portoit ce baron furent surpris en Bourgogne par le sieur de Vaugrenaud, qui les envoya au roy, et furent imprimés pour diviser la faction.

[1] C'est que tous les gouverneurs de ces provinces ne recognoissoyent plus personne, levoyent les tailles chascun dans leurs provinces, et estoyent petits roys.

marqués à la fleur de lis, et qui touchent à la couronne, voire de ceux qui desirent en approcher, il n'y en a point qui merite tant que luy, ny qui ait tant de vertus royales, ny tant d'avantages sur le commun des hommes. Je ne veux pas dire les defauts des autres : mais s'ils estoyent tous proposés sur le tableau de l'election, il se trouveroit de beaucoup le plus capable, et le plus digne d'estre esleu. Une chose luy manque que je dirois bien à l'oreille de quelqu'un, si je voulois. Je ne veux pas dire la religion differente de la nostre que luy reprochez tant. Car nous sçavons de bonne part que Dieu luy a touché le cœur, et veut estre enseigné, et desjà s'accommode à l'instruction [1] : mesme a faict porter parole au sainct pere de sa prochaine conversion : dequoy je fais estat, comme si je l'avois dejà veue, tant il s'est tousjours monstré respectueux en ses promesses, et religieux gardien de ses paroles : mais quand ainsy seroit qu'il persisteroit en son opinion, pour cela le faudroit-il priver de son droit legitime de succession à la couronne? Quelles loix, quel chapitre, quel evangile nous enseigne de deposseder les hommes de leurs biens, et les roys de leurs royaumes pour la diversité de religion? L'excommunication ne s'estend que sur les ames, et non sur les corps, et les fortunes. Innocent troisiesme, exaltant le plus hautement qu'il peut sa puissance papale, dit comme Dieu a faict deux grands luminaires au ciel, sçavoir est le soleil pour le jour, et la lune pour la nuict ; ainsy en a-il faict deux en l'eglise, l'un pour les ames, qui est le pape, qu'il accompare au soleil, et l'autre pour les corps, qui est le roy : ce sont les corps qui jouissent des biens, et non pas les ames : l'excommunication donc ne les peut oster, car elle n'est qu'un medicament pour l'ame, pour la guarir, et ramener à sa santé, et non pas pour la tuer : elle n'est pas pour damner, mais pour faire peur de damnation. Aucuns disent qu'on n'en auroit point de peur si on n'ostoit quelque commodité sensible de la vie, comme les biens, et la conversation avec les hommes. Mais si cela avoit lieu, il faudroit en excommuniant un yvrongne luy deffendre le vin, et aux paillards leur oster leurs femmes, et aux ladres leur deffendre de se galer. Sainct Paul aux Corinthiens deffend de boire et manger avec les fornicateurs, mesdisants, yvrongnes, larrons : mais il ne dit pas qu'il leur faille oster leurs biens, pour leur faire peur, et les faire retirer de leurs vices. Je demanderois volontiers, quand on auroit osté le royaume et la couronne à un roy pour estre excommunié, ou heretique, encor faudroit-il en eslire, et en mettre un autre en sa place : car il ne seroit pas raisonnable que le peuple demeurast sans roy, comme vous autres messieurs y voulez dignement pourvoir : mais s'il advenoit par après que ce roy excommunié et destitué de ses Estats, revinst à resipiscence, se convertist à la vraye foy, et obtinst son absolution du mesme pape, ou d'un autre subsequent (comme ils sont assez coustumiers de revoquer et deffaire ce que leur predecesseur a faict) comme est-ce que ce pauvre roy despouillé rentreroit en son royaume? Ceux qui en seroyent saisis, et trienaux possesseurs à juste tître, s'en voudroyent-ils demettre, et luy quitter les places fortes, et les tresors, et les armées? Ce sont contes de vieilles. Il n'y a ny raison, ny apparence de raison en tout cela. Il y a long-temps que l'axiome est arresté, que les papes n'ont aucun pouvoir de juger des royaumes temporels. Et y a long-temps que sainct Bernard a dit, *stetisse quidem judicandos apostolos lego, sedisse judicantes numquàm lego.* Les apostres ont souvent comparu tout debout devant les juges pour estre jugés, mais jamais ne se sont sis en chaire pour juger. Aussi sçavons-nous bien, que beaucoup d'empereurs arriens, venant à l'empire par succession, ou par adoption, n'ont pas esté rejettés ny repoussés de leurs peuples et subjects orthodoxes : ains ont esté receus et admis en l'authorité imperiale sans tumulte ny sedition. Et les chrestiens ont tousjours eu ceste maxime, comme une marque perpetuelle de leur religion, d'obeïr aux roys et empereurs, tels qu'il plaisoit à Dieu leur donner, fussent-ils arriens, ou payens : se formans à l'exemple de Jesus-Christ, qui voulut obeïr aux loix de l'empereur Tibere, imitans sainct Paul, et sainct Pierre qui obeïrent à Neron, et par exprès ont commandé en leurs espistres d'obeïr aux roys et princes, parce que toute

[1] Ce fut à peu près dans les mêmes termes que Henry IV parla au cardinal de Gondy, evêque de Paris, et à l'archevêque de Lyon, dans la conference qu'ils eurent avec luy.

puissance souveraine est de Dieu, et represente l'image de Dieu. C'est bien loing de nos mutins qui les chassent et les massacrent : et de vous monsieur le legat qui voulez en faire perdre la race: vrayement si nous n'avions plus du sang de ceste noble famille royale, ou que nous fussions un royaume d'election, comme en Pologne, ou en Hongrie, je ne dis pas qu'il n'y fallust entendre: mais ayants de temps immemorial ceste louable loy, qui est la premiere et la plus ancienne loy de nature, que le fils succede au pere, et les plus proches parens en degré de consanguinité à leurs plus proches de la mesme ligne et famille : et ayans un si brave et genereux prince en ce degré, sans controverse ny dispute, qu'il ne soit le vray, naturel et legitime heritier, et plus habile à succeder à la couronne; il n'y a plus lieu d'election, et faut accepter avec joye et allegresse ce grand roy que Dieu nous envoye, qui n'a que faire de nostre ayde pour l'estre, et qui l'est desjà sans nous, et le sera encor malgré nous si nous l'en voulons empescher. Or me suis-je destourné de mon propos pour dire quelque chose sur ce qu'on luy objecte de la religion, mais ce n'est pas ce que je voulois dire qui luy manque, et qui retarde beaucoup l'avancement de ses affaires : aussy n'est-ce pas ce que les predicateurs, et pedicateurs luy reprochent de l'amour des femmes : je m'asseure que la pluspart de la compagnie, et principalement monsieur le lieutenant, ne luy sçauroit faire ce reproche sans rougir, comme un jour monsieur le cardinal de Pelvé luy sceut bien dire. Car à la verité ce n'est pas imperfection qui puisse empescher les actes de vertu : mais au contraire jamais brave guerrier ne fut, qui n'aymast les dames, et qui n'aymast acquerir de l'honneur, pour se faire aymer d'elles : c'est pourquoy Platon souhaitoit avoir une armée toute composée de gens amoureux, qui seroyent invincibles, et feroyent mille beaux exploits d'armes pour plaire à leurs maistresses : aussi les poetes bons naturalistes, et grands maistres en la science des mœurs, ont tousjours faict le dieu Mars amy de Venus. Qu'on considere tous les grands capitaines et monarques du monde, il ne s'en trouvera gueres de sobres en ce mestier. L'empereur Titus qui est proposé pour un des plus vertueux, des plus sages, et plus doux princes qui ait jamais porté sceptre, n'aymoit-il pas esperdument la reyne Berenice, sans que jamais toutesfois ses amours luy fissent prejudice, ou apportassent retardement à ses affaires ? Il faut conceder aux princes quelques relasches, et recreations d'esprit, aprés qu'ils ont travaillé aux affaires serieuses, qui importent nostre repos, et aprés qu'ils se sont lassés aux grandes actions des sieges, des batailles, des castrametations, et logis de leurs armées : il n'est possible que l'ame soit tousjours tendue en ces graves et pesantes administrations, sans quelque rafraischissement, et diversion à autres pensées plus agreables et plus douces. C'est pourquoy le sage mesme a dit [1].

Aymer un peu sagement, n'est que bien.
Mais trop aymer follement, ne vaut rien.

Il ne fut jamais que les peuples ne fissent d'iniques jugemens des actions des princes, et ne se meslassent tousjours d'interpreter sinistrement leurs mœurs et complexions : ne se souvenans pas, qu'il n'y a un seul de ceux qui en jugent, qui ne fasse pis, et qui n'ait beaucoup de plus grandes imperfections. Les roys pour estre roys ne laissent pas d'estre hommes, subjets aux mesmes passions que leurs subjects : mais il faut confesser que cestuy-cy en a moins de vicieuses qu'aucun de ceux qui ont passé devant luy. Et s'il a quelque inclination à aymer les choses belles, il n'ayme que les excellentes, comme il est excellent en jugement ; et à cognoistre le prix et valeur de toutes choses : encor ce petit destour ou passe-temps luy est comme un exercice de vertu, dont il use le plus souvent, au lieu de la chasse et de la venerie, sans laisser parmy ses esbats de recognoistre les avenues de son armée, de remarquer l'assiette des villes et places où il passe, la nature des personnes qu'il rencontre, des lieux et contrées qu'il traverse : et curieusement apprend les passages et gués des rivieres, et retient les distances des villes et bourgades, marque en quels endroits il seroit commode de camper son armée, quand elle y passeroit, et tousjours s'enquiert et apprend quelque chose du faict de ses ennemis, n'ayant jamais entrepris de tels voyages qu'il n'ait eu en main une

[1] *Bonum est pauxillum amare sanè : insanè non est bonum.*

ou deux entreprises sur quelques places rebelles. Mais il auroit beau estre continent, sage, temperé, morne, grave et retiré, vous y troueriez tousjours que redire. Quand on s'est mis une fois à haïr un homme, on interprete en mauvais sens tout ce qu'il fait, et le bien mesme qu'il fait. Il auroit beau s'abstenir de tous plaisirs, et ne faire que prier Dieu, et donner l'aumosne, vous diriez que ce seroit feinte et hypocrisie. S'il est permis de juger ainsy des actions d'autruy contre la deffense expresse que Dieu en fait, pourquoy ne me sera-il pas permis de croire que tous ces marranes qui font tant de signes de croix, et se frappent la poitrine avec tant d'esclat à la messe, sont neantmoins juifs et mahumetans, quelque bonne mine qu'ils fassent? Pourquoy ne diray-je que monsieur de Lyon est lutherien, comme il a esté autrefois, encor qu'il fasse sa prunelle toute blanche en la tournant aux voustes de l'eglise, quant il adore, ou feint d'adorer le crucifix? et il sçait bien ce qu'on luy a dit nagueres quand il a proposé de faire faire les pasques à cestte belle assemblée, *sub utraque specie*. Mais ce n'est pas de ceste heure qu'on parle ainsi des roys, et y a un vieil proverbe qui dit que Jupiter mesme quant il pleut ne plaist pas à tous les mortels : les uns veulent de la pluye pour leurs choux, et les autres la craignent pour leur moissons. Or ce que j'ay differé à dire, qui me semble luy manquer, et ce de quoy vous et moy luy sommes plus tenus, c'est qu'il nous traitte trop doucement, et nous choye trop. La clemence en laquelle il est superlatif et excessif, est une vertu fort louable, et qui porte enfin de grands fruicts et de longue durée, encor qu'ils soyent longs, et tardifs à venir. Mais il n'appartient qu'aux victorieux d'en user, et à ceux qui n'ont plus personne qui leur resiste : aucuns l'attribuent à couardise et timidité, plustost qu'à vaillance et generosité. Car il semble que ceux qui espargnent leurs ennemis, desirent qu'on leur en fasse autant, et demandent revanche de leur gratieuseté, ou craignent que s'ils se monstrent severes, ils ne puissent avoir raison de leurs autres ennemis qui restent à dompter. Aucuns l'appellent imbecillité de cœur tout à faict, estimans que celuy qui n'ose user de son droit, n'est pas encor asseuré de vaincre, et craint aucunement d'estre vaincu : mais les philosophes qui ont traitté de ceste matiere plein fond, n'ont pas attribué à vertu, quan ceux qui, entreprenans de troubler un Estat sont monstrés gratieux et courtois du commencement de leurs executions : comme la do ceur dont usoit Cesar envers les citoyens gens d'armes romains devant qu'il fust vi torieux, n'estoit pas clemence, ains flatteri et courtoisie ambitieuse, par laquelle il vo loit se rendre agreable au peuple, et attir un chascun à son party; et c'est ce que dit grand maistre d'Estat, *Imperium occupant bus utilis est clementiæ fama*. A ceux qui e vahissent un royaume contre droit, comme vous monsieur le lieutenant, la reputation d'e tre doux et gratieux sert de beaucoup : ma ce fut clemence, quand aprés avoir vain Pompée et deffait tout ce qui luy pouvoit luy r sister, il vint à Rome sans triomphe, et pa donna à tous ses capitaux ennemis, les reme tant tous en leurs biens, honneurs et dignités de quoy toutefois trés-mal luy prit; car ce à qui il avoit pardonné, et faict le plus de gr tieusetés, furent ceux qui le trahirent et mass crerent miserablement. Il y a donc differen entre clemence et douceur : la douceur tom ordinairement aux femmes, et aux hommes d petit courage : mais la clemence n'est qu'e celuy qui est maistre absolu, et qui fait d bien, quand il peut faire tout mal. Conclun donc que nostre roy devroit reserver à user d sa clemence, quand il nous auroit tous en s puissance. C'est inclemence, voire cruauté, d Ciceron, de pardonner à ceux qui meriten mourir, et jamais les guerres civiles ne pren dront fin si nous voulons continuer à estre gra tieux, où la severité de justice est necessair La malice des rebelles s'opiniastre, et s'endur cit par la douceur dont on use envers eux parce qu'ils pensent qu'on n'ose les irriter, n les mettre à pis faire. Je ne fay doute s'il eus chastié chaudement tous ceux qui sont tombé entre ses mains depuis ces troubles, que ne fus sions à present tous soubs son obeïssance. Ma puis qu'il a pleu à Dieu luy former le nature ainsy doux, gratieux et benin, esperons encor mieux de luy quand il nous verra prosternés à ses pieds, luy offrir nos vies et nos biens et luy demander pardon de nos fautes passées, ven que nous prenants armées pour luy resister, d

pour l'assaillir, il nous reçoit à mercy, et nous laisse la vie, et tout ce que luy demandons. Allons, allons donc, mes amis, tous d'une voix luy demander la paix : il n'y a paix si inique qui ne vaille mieux qu'une trés juste guerre. *O quàm speciosi pedes numtiantium pacem, nuntiatium bona et salutem,* dit Isaye. O que ceux ont les pieds beaux, qui portent la paix, et annoncent le salut et la sauveté du peuple! Que tardons-nous à chasser ces fascheux hostes, maupiteux bourgeois, insolens animaux, qui devorent nostre substance, et nos biens comme sauterelles? Ne sommes-nous point las de fournir à la luxure, et aux voluptés de ces harpies? Allons, monsieur le legat, retournez à Rome, et emmenez avecques vous vostre porteur de rogatons le cardinal de Pelvé, nous avons plus de besoin de pains benits, que de grains benits. Allons, messieurs les agents et ambassadeurs d'Espagne, nous sommes las de vous servir de gladiateurs à outrance, et nous entretuer pour vous donner du plaisir. Allons, messieurs de Lorraine, avec vostre hardelle de princes, nous vous tenons pour fantosmes de protection, sangsues du sang des princes de France, hapelourdes, fustes evantées[1] reliques de saincts[2] qui n'avez ne force ne vertu, et que monsieur le lieutenant ne pense pas nous empescher ou retarder par ses menaces, nous luy disons haut et clair, et à vous tous messieurs ses cousins et alliés, que nous sommes François, et allons avec les François exposer nostre vie, et ce qui nous reste de bien pour assister nostre roy, nostre bon roy, nostre vray roy, qui vous rangera aussy bien-tost à la mesme recognoissance, par force ou par un bon conseil, que Dieu vous inspirera, si en estes dignes. Je sçay bien qu'au partir d'icy vous m'envoyerez un billet ou peut-estre m'envoyerez à la Bastille, ou me ferez assassiner, comme avez faict Sacremore, St.-Maigrin[3], le marquis de Menelay et plusieurs autres : mais je tiendray à partie de grace si me faictes promptement mourir, plutost que me laisser languir plus long-temps en ces angoisseuses miseres : Et avant que mourir je concluray ma trop longue harangue par un epilogue poetique, que je vous adresse, tel que je l'ay de long-temps composé :

Messieurs les princes lorrains,
Vous estes foibles de reins
Pour la couronne debatre :
Vous vous faictes tousjours batre.
Vous estes vaillants et forts,
Mais vains sont tous vos efforts :
Nulle force ne s'esgale
A la puissance royale.
Aussy n'est-ce pas raison,
Qu'aux enfans de la maison
Les serviteurs menent guerre,
Pour les chasser de leur terre.
Grande folie entreprend
Qui à son maistre se prend :
Dieu encontre les rebelles
Soubstient des roys les querelles.
Quittez donc au Navarrois
La couronne de nos roys,
A tort par vous pretendue,
Aussi bien l'a vous fondue.
Si quelque droit y aviez,
Fondre vous ne la deviez,
Ou bien il faut qu'on vous donne
Tiltre de roys sans couronne.
Nos roys du ciel ordonnés,
Naissent tousjours couronnés :
Le vray François ne se range
A roy ny à prince estrange.
Tous vilains, ou la pluspart,
Vous ont faict leur chef de part :
Ce qui vous suit de noblesse,
Est de ceux que le bast blesse.
Mais le vray roy des François
Pour sa garde d'Escossois
N'est assisté que de princes,
Et de barons des provinces.
Allons doncques, mes amys,
Allons tous à Saint-Denys
Devotement recognoistre
Ce grand roy pour nostre maistre.
Allons tous dru et espais
Pour luy demander la paix :
Nous irons jusqu'à sa table,
Tant il est prince accostable.
Tous les princes de Bourbon
Ont tousjours cela de bon

[1] Princes foibles, avec lesquels il ne fait pas bon s'embarquer non plus que sur une fuste ou navire auquel on a faict un ou plusieurs trous.

[2] Parce que ces princes restoyent en vie aprés le duc et le cardinal de Guise, que la ligue faisoit passer pour de saincts martyrs et pour des Maccabées sur lesquels elle avoit fondé ses plus grandes esperances.

[3] Il estoit aimé du roy Henry III. Il fut tué à onze heures du soir sortant du Louvre le 21 juillet 1578 ; il se trouva blessé de trente huit coups mortels. Le roy le fit enterrer à Sainct Paul avec solemnité ; l'on ne fit point de recherche des assassins, quoy que le roy fust adverty que M. de Guise avoit faict faire le coup, à cause du bruit qui couroit que ce mignon aimoit madame de Guise. M. de Mayenne prit soin de la conduite de ce dessein.

D'estre doux et debonnaires,
Et courageux aux affaires.
Mais vous princes estrangers,
Qui nous mettez aux dangers,
Et nous paissez de fumée,
Tenants la guerre allumée.
Retournez en vos pays :
Trop au nostre estes hays :
Et comptez de Charlemagne
Aux lisieres d'Allemagne.
Prouvez-y par vos romans
Que venez des Carlomans[1] :
Les bonnes gens aprés boire
Quelque chose en pourront croire.

J'AY DIT.

Ceste harangue achevée, qui fut ouye avec un grand silence et attention, beaucoup de gens demeurerent bien camus et estonnés, et ne fut de long-temps aprés toussi ny craché, ny faict aucun bruit, comme si les auditeurs eussent esté frappés d'un coup du ciel, ou assoupis en un profond endormissement d'esprit, jusques à ce qu'un Espagnol, des *mutidanos* se leva le premier et dit tout haut : *Todos los mattaremos estos vellachos*. Ce disant partit de sa place, sans faire aucune reverence à personne. Là-dessus chascun se voulut lever pour s'en aller. Mais le moderne roy d'Ivetot supplia les Estats au nom des cantons catholiques, et des ligues des Catillonnois, Lipans, Gaultiers, francs museaux, et autres communautés zelées, de ne faire point la paix avec les heretiques, qu'il ne demeurast maistre de la mer du Ponant et du Levant, et ne fust payé de ses frais avec retention de ses benefices[2]. Aussy de ne point eslire de roy, qui ne fust bon compagnon et amy des cantons. Puis se leverent Ribaut et Roland, qui supplierent l'assemblée de casser, et abroger les loix du peculat et *de repetundis*, parce qu'elles n'estoyent ny catholiques ny fondamentales. Ce faict, chascun se leva avec une merveilleuse taciturnité, et en sortant, le massier advertissoit à la porte de retourner au conseil à deux heures de relevée. A quoy, moy qui parle, ne voulus faillir, pour le desir que j'avois de veoir les choses rares et singulieres, et les ceremonies qui s'y feroyent, afin d'en advertir mon maistre et les princes d'Italie, qui attendent avec beaucoup de desir quelle sera la procedure, et l'issue de ces fameux Estats tenus contre tout ordre et façon de faire accoustumée en France. Je revins donc aprés disner d'assez bonne heure au Louvre, et me presentant pour entrer en la sale haute, comme j'avois faict au matin, l'huissier me refusa, parce qu'il vit que je n'estois marqué à l'L[1], et n'avois point de mereau comme j'en vis plusieurs qui entrerent, beaucoup plus mal en point, et plus deschirés que moy, dont je receus un peu de desplaisir. Car entre autres j'y vis recevoir des bouchers plus de trois, des taverniers, potiers d'estain, sergents et escorcheurs que je cognoissois, qui devoyent avoir voix en l'election. Toutesfois ma curiosité me fit passer mon desdain, et pour sçavoir si les princes et princesses avec leurs queues entreroyent en la mesme ceremonie qu'au matin, je voulus attendre leur venue, et en attendant, me mis à regarder des tableaux de platte peinture, qui estoyent estallés sur les degrés de l'escalier : je ne sçay s'ils y avoyent esté mis exprés pour parer le lieu, ou pour les vendre. Mais je puis dire que je pris un merveilleux plaisir à les contempler l'un aprés l'autre ; car la main de l'ouvrier en estoit excellente, et la besogne fort nette et naïfve, pleine d'enigmes de divers sens qui faisoyent tendre tous les esprits à deviner dessus.

Le premier sur lequel je jettay l'œil, estoit la figure d'un geant, ayant les deux pieds sur une roue mal graissée, dont les gentes estoyent toutes tortues, et au dessus de sa teste, à un pied et demy ou environ, y avoit une couronne de fin or figuré, sans pierreries (parce que M. de Nemours les avoit mangées), et auprés d'icelle un sceptre royal un peu rongé de souris, et une espée de justice rouillée, par faute d'estre portée et mise en usage : à quoy ledit geant tendoit les bras tant qu'il pouvoit, et se haussoit sur les pieds si advantageusement, qu'il n'appuyoit sur la roue que du bout des

[1] Cecy regarde le livre de François de Rosieres, archidiacre de Toul, et plusieurs genealogies que les princes de la maison de Lorraine firent dresser depuis la mort de François I, pour faire croire qu'ils descendoient de Charlemagne, et que la race des Capets avoit usurpé sur eux le royaume de France.

[2] C'est à dire les abbayes de Tiron, de Bonport, et de Josaphat que les royalistes retenoient à Philippe des Portes qui se tenoit près de l'admiral de Villars, lequel ne se gouvernoit que par son conseil. C'estoient aussi les benefices, bienfaits, ou grandes pensions que luy faisoit la ligue. *Chron. Noven.*, l'an 1590.

[1] Lorrains ou ligueurs.

orteils, neantmoins n'y pouvoit joindre, parce qu'il y avoit tout plein de villes et de bourgs, bons et gros entre deux : et à la main droite y avoit un bras couronné, qui avec une houssine de fer luy donnoit sur les doigts. Soubs ceste roue paroissoit, comme dessoubs celle de saincte Catherine, un monstre à trois testes feminines, qui avoyent leurs noms escrits sortans de leurs bouches: Ambition, Rebellion, feinte Religion. Je ne sçavois de prime face que cela pouvoit signifier, mais ayant regardé de plus prés le visage dudit geant, il me sembla qu'il ressembloit à celuy de M. le lieutenant, et avoit la teste et le ventre aussy gros que luy, avec tous les lineamens des yeux, du nez et de la barbe, fors qu'il n'avoit point la pelade de Rouen, et au-dessoubs estoyent escrits ces quatre vers, qui me firent entendre tout le mystere.

Geant, tu as beau te hausser
Et t'eslever sur ceste roue,
Si Dieu nous vouloit exaucer,
Aux corbeaux tu ferois la moue.

A la suite de ce tableau y en avoit un autre de non moindre artifice et plaisir, où estoit painct un docteur fourré d'hermines avec un capuchon rouge, portant la face pasle, maigre et bazanée, qui tiroit au plus prés au reverendissime Inigo de Mendoze, lequel sembloit s'ahurter courageusement, et combattre par ses doigts avec grande contention et vehemence contre une vieille dame habillée à l'antique gauloise, qui avoit un parchemin, fort ancien, escrit en lettres d'or, qu'elle tenoit à deux mains, comme si elle eust craint que le docteur luy voulust arracher, et en ce parchemin estoit escrit :

Gallorum imperii successor masculus esto.

Du costé de ladicte dame y avoit comme une armée en bataille, ayant les armes prestes pour sa deffense, et à son costé une espece de cour de parlement, qui sembloit faire du mieux qu'elle pouvoit, encor qu'elle fust aucunement mal assise. Et du costé dudit docteur se presentoit un escadron de sorbonistes, jesuites et feuillans, feuilletans leurs livres et breviaires, pour trouver le royaume des quenouilles, ayans chacun d'eux un fuseau en la main. Il y avoit en une nue au-dessus, la figure d'un roy, tout environné de couronnes çà et là parsemées [1], et entre ses bras une fille surannée [2] qui sembloit regarder le combat de la dame et du docteur, pour en attendre l'issue, et d'une main entre le soleil couchant et le midy respandoit une petite pluye d'or qui tomboit parmy ces docteurs, aucuns desquels s'amusoyent à la ramasser, et les autres en avoyent desjà leurs capuchons remplis. Je me doutay bien que ce pourtrait vouloit representer la loy salique, combattue par don Inigo de Mendoze, avec sa harangue faicte et apportée d'Espagne.

J'en vis un autre de l'autre costé de l'escalier, qui estoit plus grand et large que les premiers, et meslé de plusieurs diverses et plaisantes droleries. qui me fit tourner pour le veoir, parce qu'au-dessus estoit escrit : « Description de l'isle de Ruach, augmentée de nouveau depuis le temps de Rabelais. » Au milieu estoit une dame coiffée en vefve de plusieurs maris, morts et vivans [3], qui avoit, entre deux selles, le cul à terre, et autour d'elle y avoit force gens d'Eglise, moynes, jacobins et jesuites, les uns luy apportans des pacquets sellés et bridés, et aux autres elle en donnoit de mesme : les autres qui estoyent habillés comme curés de grosses paroisses, avoient des soufflets d'orgues, dont ils souffloyent au cul de plusieurs manants, qui se laissoyent emporter au vent. D'autres se tenoyent de bout la gueule bée et ouverte, et lesdits curés souffloyent en la bouche, et les nourrissoyent de vent, comme d'une viande celeste propre à guarir les goutteux, gravelleux, et cacochimes. On voyoyt audessoubs de ladite figure, comme une place publique, representant les hales, ou la place Maubert, où au lieu de pain et viande on exposoit en vente des balons, couilles de besliers bien enflées, et grosses vessies de pourceau, dont on trafiquoit au marché, et se revendoyent de main en main à bon compte [4]. Il y avoit aussy une autre viande en papier, dont on faisoit grand cas et n'en

[1] Parce que les Estats de la monarchie d'Espagne sont forts separés les uns des autres.

[2] Cecy designe l'infante d'Espagne alors agée de vingt huict ans.

[3] Par ceste dame l'autheur entend la ligue, qui avoit perdu plusieurs maris (c'est à dire gens ayans espousé ses interests) dont les uns estoient morts en combattant pour elle, et les autres l'avoient quittée pour prendre le party du roy.

[4] Par ironie à cause de la cherté des vivres dans Paris

avoit pas qui vouloit, que des revendeurs portoyent par les rues, et les crioyent, nouvelles, nouvelles, comme on crie la mort aux rats et aux souris : ladite dame en fournissoit les contreporteurs, car elles luy sortoient de dessoubs sa cotte en abondance : et y avoit du plaisir à veoir les diverses grimaces de ceux qui luy fouilloyent soubs la queue pour en gouster : le reste du paysage dudit tableau estoit des moulins à vent, tournans à vuide, et des girouettes en l'air, avec plusieurs coqs d'eglise. Et aux quatre coings y avoit les quatre vents fendus en double, dont il sembloit que le surouest fust le plus gros, et souffloit le plus fort, et renvoyoit les nues du costé du nord-nord-est. Au-dessoubs dudit tableau estoit escrit ce petit quatrain :

Icy sont les terres nouvelles
Où la reyne se paist de vent :
Qui voudra sçavoir des nouvelles
Mette le nez soubs son devant.

Pendant que je me ravissois en la contemplation de ce trosiesme tableau, et auparavant que j'eusse jetté la veue sur les autres qui suivoyent, les princes et princesses susdictes passerent, et fallut que je courusse aprés pour entrer à leur suitte ; mais parce que la presse n'estoit pas grande, l'huissier qui m'avoit desja poussé, me remarqua, et repoussa plus rudement qu'à la premiere fois : et me fit prendre resolution de me retirer, et laisser là les Estats bien clos et fermés. Cela fut la premiere session où j'entendis sur le soir, qu'on avoit mis en deliberation de quel bois on se chaufferoit le caresme suivant, et sur quel pied l'union danseroit. J'ay aussy sçeu depuis, que le seul resultat du conseil portoit qu'on feroit plusieurs caresme en l'an, avec frequentes indictions de jeusnes doubles, qui se tourneroyent en continue, comme les doubles tierces : on y fit aussy des deffences de vendre des œufs de couleur aprés Pasques, parce que les enfans s'en jouoyent auparavant, qui estoit de mauvais exemple ; on deffendit aussy les jeux de Bourgongne, et les quilles de maistre Jean Rozeau. Pareillement fut aux femmes enjoint de porter de gros culs[1], et d'enger en toute seureté soubs iceux sans craindre le babil des sages femmes. On murmura aussy que les carosses seroyent censurés, et les mulets bannis de Paris. Aussy fut advisé de convertir l'hostel de Bourgongne en un college de jesuites, qui avoyent besoin de recreation, pour la grande quantité de sang dont ils estoyent boursouflés, et leur faisoit un chirurgien pour les phlebotomiser. Plusieurs autres sainctes et louables ordonnances furent faictes d'entrée de jeu, dont on promit me donner la liste, mais sur toutes choses, on exaltoit le labeur de monsieur de Lyon, qui forgeoit une loy fondamentale, par laquelle seroit porté que quiconque dedans Paris, ou en ville bridée de l'Union, parleroit de paix de vingt ans, ou demanderoit le commerce libre, et regretteroit le bon temps passé, seroit envoyé en exil à Soissons, comme heretique, et maheustre, ou payeroit à la bourse de l'Union certaine quantité de dales, pour l'entretenement des docteurs. Quelques-uns mirent en avant que si le roy de Navarre se faisoit catholique, il falloit que monsieur le lieutenant se fist huguenot, et que son feu frere l'avoit bien voulu estre, si on l'y eust voulu recevoir. Quant à l'election d'un roy tout neuf, on dit qu'elle fut mise sur le bureau, mais que ce ne fut sans dispute : parce que les uns proposoyent qu'il valoit mieux entrer en republique, comme les anciens Gaulois : les autres demandoyent la democratie anarchique : les autres l'oligarchie athenienne : aucuns parlerent d'un dictateur perpetuel, et de consuls annaux, qui fut cause que, pour la diversité des opinions, on n'en peut rien resoudre. Toutefois il y a quelque apparence qu'ils parlerent d'avoir un roy. Car un nommé Trepelu, vigneron de Suresnes, sousbtint fort et ferme que le roy estoit le vray astre, et le vray soleil qui avoit depuis si long-temps regy et esclairé la France, et icelle nourrie, fomentée, et substantée de sa chaleur. Et que si quelquefois le soleil survenant aprés la gelée de la nuict, faisoit geler les vignes, il ne s'ensuyvoit pas qu'il fallust cracher contre luy et ne s'en servir plus, ny pour cela laisser de boire chopine, quoy que le vin fust cher. Voylà à peu prés ce que je peu apprendre, et que je puis rapporter de ce qui se passa aux Estats de Paris, desquels toutefois on s'attend qu'il sortira des esclats espouvantables : car on dit que roys et papes s'en mesleront, et que le primat de Lyon ne dort ny jour ny nuict, pour

[1] C'est-à-dire des vertugadins.

esclorre un escrit qui fera poser les armes à tout le monde, et contraindra tous les maheustres de s'enfuyr en Angleterre, ou par delà. Nous verrons en peu de temps que ce sera. Dieu sur tout. *Reliqua autem sermonum et universa quæ facta sunt, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Judæ*? Pendant lesdites Estats, il se fit quelques petits vers latins et françois, qui couroyent les rues, dont j'ay faict un recueil pour les faire veoir aux Italiens qui en sont curieux.

Epistre du sieur d'Engoulevent à un sien amy, sur la harangue que le cardinal de Pelvé fit aux Estats de Paris.

Mon grand amy tu sçauras par ces vers,
Que les Estats furent hier ouverts,
Où l'on a faict maintes belles harangues :
Mais sur tous ceux qui ont le don des langues,
Ce grand prelat, et cardinal de Sens,
Par son discours nous a ravy les sens :
Veux-tu l'ouïr, detoupe tes oreilles,
Dit la chanson, et tu orras merveilles.
Il a parlé du pere Pretion, [1]
Dont Livius fait ample mention
En sa decade, où il dit qu'en son âge,
Ce Pretion fut un grand personnage.
Il a parlé d'*exivit edictum :*
Je ne sçay pas s'il fut grec ou breton :
De domino, et du pays du Maine :
Et contenance et gravité romaine :
Il a parlé de sainct Paul le convers,
Comme il eut peur, quand il cheut à l'envers :
Et si a dit qu'il estoit gentilhomme :
Aussi fut-il decapité à Rome.
Il a parlé en françois renegat,
De l'Espagnol, du bonnet du legat,
Et de sa croix, et du pape Gringore :
De Luxembourg, et Pisani encore,
Quand il parla du lieu qui fut souillé,
On se souvint, comme il fut barbouillé
Dansant la volte, et une bonne piece,
Dit que ce fut du KK de sa niepce [2].
Un autre adjouste, assez bon compagnon,
Fy de la sausle [3], il y a de l'oignon.

[1] C'est *l'operæ pretium* de la harangue du cardinal Pelvé cy-dessus. Ce qui a donné lieu à l'autheur de faire ici cest equivoque, c'estoient la prononciation vitieuse et les incongruités du cardinal de Pelvé lors qu'il declamoit le latin de sa harangue.

[2] C'estoit la fille de Charles Pelvé seigneur du Saussay, frere du cardinal de Pelvé : ceste personne estant un jour à un bal que le roy Henry III donnoit au Louvre dans ceste mesme salle où les Estats de la ligue se tenoient depuis, elle se trouva pressée de sortir, et faute de temps ou d'occasion pour le faire, on s'apperçeut qu'elle avoit faict ses ordures dans l'assemblée.

[3] Allusion à la Saussay.

Il s'est vanté qu'un jour au consistoire
De cinq protests tous terminés en oire,
Il s'escrima, et sembloit l'escoutant
Que Jesus-Christ eust esté prostestant :
Danger y a que quelqu'un ne le mande
Aux protestans de la terre allemande.
Quant au surplus, ce porteur, qui de prés
Ouït le tout, et que j'envoye exprés,
Le dira mieux : ma plume à tant escrire
Desja se fend et s'esclatte de rire.

A DIEU.

Excuse sur ladicte harangue.

Son eloquence il n'a peu faire veoir,
Faute d'un livre où est tout son sçavoir,
Seigneurs Estats, excusez ce bon-homme,
Il a laissé son calepin à Rome.

Autre sur la mesme harangue.

Les freres ignorants ont eu grande raison
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime.
Car ceux qui ont ouy vostre belle oraison,
Vous ont bien recognu pour ignorantissime.

Aux Espagnols sur leurs doublons.

Mon Dieu qu'ils sont beaux et blonds
Vos doublons;
Faictes-en chercher encores,
Demy-Mores,
Parmy vos jaulnes sablons.
Ou bien vous en retournez
Bazanés.
Paris qui n'est vostre proye
Vous renvoye
Avecques cent pieds de nez.'

Sur le bruit qui courut qu'on vouloit faire un patriarche en France, et sur la penderie de quatre des Seize.

Pere sainct, France vous eschappe,
Si on y faict un antipape :
Vous la perdrez, pensez-y bien :
Tel chasse à tout qui ne prend rien.
Les maheustres et politiques,
Quoyqu'ils se disent catholiques,
Ne seront jamais bons romains,
Les huguenots encore moins.
Le pauvre Paris tant endure
Qu'impossible est que plus il dure,
Pensez-y bien si vous voulez,
On y pend desja les zelés.
De seize ils sont reduits à douze,
Et faut que le reste se houze
Pour aprés les quatre premiers
Estre perchés comme ramiers.

De Mont-faucon, et des Seize de Paris.

A chascun le sien, c'est justice :
A l'aris seize quarteniers,

A Mont-faucon seize pilliers ;
C'est à chascun son benefice.

D'un tresorier qui fut mis prisonnier à la Bastille.

Qu'est-ce qu'a faict celuy que l'on encoffre ?
Des angelots il avoit en son coffre.
O le meschant, qu'au cachot il soit mis,
Il a logé chez soy les ennemis.

Sur l'emprisonnement d'un avocat fol.

Je ne sçay par quelle raison,
De droit canon, ou loy civile,
On a mis un fol en prison,
Tant d'enragés courants par ville.

Des feux de Sainct-Pierre, 1592.

Le feu de Sainct-Jean me plaist bien,
On chante autour, et on y danse ;
De Sainct-Pierre je n'en dis rien :
Mais ses feux bruslent nostre France.

D'où sont dicts les zelés de l'Union.

Dieu gard messieurs les catholiques,
Sans croire en Dieu, ny en son fils :
Qui avez mangé les reliques
Et avallé le crucifix.
On pense que c'est pour vos zeles,
Que l'on vous nomme les zelés :
Mais vous avez ce nom des aisles,
Parce que si bien vous volez.
L'esprit malin qui vous manie
Sous couleur de religion,
La France a razée et unie :
De là est dite l'Union.

Sur les doubles croix de la ligue [1].

Mais dites-moy que signifie
Que les ligueurs ont double croix ?
C'est qu'en la ligue on crucifie
Jesus-Christ encore une fois.

A M. le lieutenant, sur la prise de La Pelade.

La Pelade vous avez prise,
Par la bresche que vous sçavez :
Gardez-la puisque vous l'avez,
Monsieur, elle est de bonne prise.

A M. de La Chapelle aux Ursins.

Les advis des François tout à un se rapportent
Quand on parle de vous, la Chapelle aux Ursins ;
Vous vous advisez tard, et n'estes des plus fins,
Qui en la ligue entrez quand les autres en sortent.

A M. de Lyon.

Monsieur, vous serez cardinal,
Nous sçavons où vous tient le mal,
Mais que cela plus ne vous greve :
Et chassez ce sinistre oyseau,
Qui dit que maistre Jean Roseau
Vous doit le chapeau rouge en Greve.

Au prescheur Boucher.

Flambeau de la guerre civile,
Et porte enseigne des meschants,
Si tu n'es evesque de ville,
Tu sera evesque des champs.

A l'advocat d'Orleans.

Si pendre te voulois, tu ne ferois que bien,
Puisqu'on ne peut avoir de toy misericorde :
Mais si tu veux sauver quelque peu de ton bien,
Va te jetter en l'eau, tu gagneras ta corde.

De deux chevaux tués en allant veoir le d de Parme.

Un certain president, Triboulet surnommé,
Suivoit monsieur Roland, eschevin renommé,
Pour saluer le duc de Parme et de Plaisance :
Il avoit deux chevaux meilleurs françois que luy,
Qui contraincts d'y aller en ont eu tant d'ennuy,
Que tous deux en deux jours sont morts de desplaisanc

Sur le mesme sujet.

Cocher, quand tes chevaux moururent,
Parce que trop fort ils coururent,
Tu devois en tel accident
Mettre au coche le president :
Car, à ce qu'on dit, aux requestes
Luy seul vaut bien deux grosses bestes.

De deux qui briguent la royauté.

Deux ont mis le royaume en queste,
Mais ils en perdront l'appetit :
L'un pour avoir trop grosse teste,
Et l'autre le nez trop petit [1].

De l'eslection du duc de Guise.

La ligue se trouvant camuse,
Et les ligueurs bien estonnés,
Se sont advisés d'une ruse,
C'est de se faire un roy sans nez.

Reponse pour le duc de Guise.

Le petit Guisard fait la nique
A tous vos quatrains et sonnets :
Car estant camus et punais,
Il ne sent point quand on le pique.

Sur le vœu d'un navire d'argent faict à Nost Dame de Lorette, par Marteau, prevost d marchands. 1590.

Faire aux saincts quelque vœu en peril de naufrage,
Et puis s'en acquitter quand on est au rivage,

[1] Les croix de Lorraine.

[1] L'un estoit le duc de Mayenne et l'autre le duc d Guise, qui estoit camus.

C'est chose bien louable, et blasmer ne la veux :
Mais qui est l'insensé qui veut payer ses vœux
Estant encore en mer au fort de la tempeste ?
Thevet ne vit jamais une si grosse beste.

Reprise sur le mesme sujet.

Qu'ay-je dit ? je m'en repens :
Beste n'est celuy qui voue ;
De nostre cuir il se joue,
Et s'acquitte à nos despens.

Des docteurs de l'Union.

Les docteurs de feinte union
Pensent, par leur doctrine fole,
Du manteau de religion
Faire une cape à l'espagnole.

Epitaphe du chevalier d'Aumale.

Celuy qui fuit, il eschappe souvent :
Mais qui tient bon et se met trop avant,
Souvent se perd, et est troussé en male :
Je m'en rapporte au chevalier d'Aumale ;
Combien qu'il eust aux mains quelque vertu,
S'il eust des pieds aussy bien combattu
A Sainct-Denis, comme à mainte rencontre,
Nous ne plaindrions icy sa mal-encontre.

Autre.

Celuy qui gist icy fut un hardy preneur,
Qui fit sur sainct Denis une fine entreprise :
Mais sainct Denis, plus fin que cest entrepreneur,
Le prit et le tua dedans sa ville prise.

Autre.

Sainct Anthoine pillé par un chef des unis,
Alla comme au plus fort se plaindre à sainct Denis,
Qui luy a de ce tort la vengeance promise.
Un peu de temps aprés ce pillard entreprit
De prendre sainct Denis, mais sainct Denis le prit,
Et vengea dessus luy l'une et l'autre entreprise.

Sonnet sur ce que ledit chevalier d'Aumale fut tué prés le logis de l'Espée royale.

Comme jadis on vit quand le gregeois orage
Sur les murs de Neptune eut sa foudre eclatté,
Trebucher Polyxene, et d'Achille irrité
La tombe ensanglantée sur le troyen rivage.
Comme Jules Cesar d'ambitieux courage,
Qui l'Estat renversa de la grande cité,
Ennemy de Pompée, et de la liberté,
Cheut percé de cent coups aux pieds de son image.
Ainsy à Sainct-Denis l'ennemy de ses roys
Auprés de leurs tombeaux a rendu les abois :
Victime trop tardive à leur cendre immolée.
Croyons plus que jamais, croyons qu'il est un Dieu :
Voyons de ce rebelle et la peine, et le lieu,
Mesme qu'il est tombé soubs la *royale espée.*

Suite sur le mesme sujet.

Il est un Dieu punisseur des rebelles,
Vengeur des roys, qui leurs justes querelles
Prend en sa main, et les va soubstenant
Tel ne l'a cru, qui le croit maintenant.
Ce chevalier que n'aguere on vit estre
Tant ennemy de l'Estat, de son maistre,
Si fier, si rogue, et si audacieux,
Qui de son chef pensoit toucher aux cieux,
Est tresbuché d'une griefve ruine,
Où l'a poussé la vengeance divine.
A Sainct-Denis il est mort estendu,
Tombé aux lacs par luy-mesme tendus,
De son orgueil s'est faicte la vengeance
Prés des tombeaux de ces vieux roys de France,
De qui les os reposants en ce lieu
Semblent benir la justice de Dieu :
Qui a voulu pour la foy violée
Ceste victime estre aux roys immolée :
Et que le corps fust mangé des souris,
Tant mignardé des dames de Paris,
Auparavant qu'en juste sepulture
On eust porté son orde pourriture :
Pour faire entendre aux plus grands des unis
Qu'ainsi faisants, ainsi seront punis.

En latin.

Ut Phrygio cecidit Priameta littore Virgo [1],
Ad busti hostilis marmora jussa mori :
Ut generi ad statuam non uno Julius ictu,
Et victor victi corruit ante pedes :
Sic hostis regum, regum ad monumenta suorum
Procumbens, meritâ cæde cruentat humum
Nunc gaudete pii : nam cùm hæc regalibus umbris
Victima dat pœnas, et probat esse Deos.

In eundem.

Nocturno iste dolo Dionysi ceperat urbem :
Sed captor captâ captus in urbe perit.

Suite sur le mesme sujet.

De la fureur qui vous conduit
Vous vouliez sainct-Denis surprendre,
Il vous a pris le voulant prendre,
Dessus la glace d'une nuict.
De glace sont tous vos desseins,
Ils sont fondus en la mesme heure ;
Qui dessus la glace s'asseure,
Bien souvent tombe sur les reins.
Le faict en vous je recognois
Vostre chef y laissant la vie ;
Je pardonne à vostre folie,
La faim chasse le loup du bois.
Ha ! il ne faut pas faire ainsy
D'en vouloir aux saincts et aux sainctes,
Saincte Menehou fait ses plaintes,
Que le vouliez forcer aussy.

[1] Ces deux epigrammes latines sont de Nicolas Rapin, et se trouvent dans ses œuvres, au liv. I, pag. 18, de l'edition in-4° de 1610 ; à Paris, chez Pierre Chevalier.

Mais Dieu qui cognoist vostre cœur,
Et qui des siens a tousjours compte,
Vous donna la perte et la honte,
Qui sont les armes du ligueur.
Sainct Denys prince de la foy
Se plaist avec les catholiques,
Et tient ceux-là pour heretiques
Qui ont assassiné leur roy.
Sainct-Denys tient comme en depost
De nos roys les corps honorables,
Vous autres ligueurs miserables
Vous vouliez troubler leur repos.
Ne vous prenez jamais aux saincts,
Sainct Denis le patron des Gaules
Vous a faict tourner les espaules,
Et renversè tous vos desseins.

Advis à M. de Mayenne sur la mauvaise interpretation qu'il a faicte des oracles qui avoyent esté proferés en sa faveur.

Les destins vous avoyent promis
L'honneur d'un riche diadesme;
Mais vous faites mentir Themis,
Pour vous fier trop à vous-mesme.
Les oracles ont double sens,
Chascun ne les peut pas comprendre;
Et pourquoy à vos partisans
Ne les avez-vous faict entendre?
Vous pensiez tout seul estre fin
Et tout seul faire vos affaires;
Mais je trouve que vos confraires
Ont mieux entendu le destin.
Bien que vous ayez le chef gros
Et plein de beaucoup de caboche,
Vous n'avez sçeu prendre à propos
Un heur qui vous estoit si proche.
C'estoit du regne Menphien
Que parloit la saincte prophete,
Sçachant combien l'Egyptien
Ferait cas de si grosse beste.
Et non du royaume gaulois
Que vous pensez tenir en bride,
Mais il ne reçoit pour ses roys
Que ceux de la race d'Alcide.
Monsieur changez vos vains projets,
Vous n'avez point de droit en France,
Nous voudriez-vous rendre subjects
Contre la fatale ordonnance.
Courez où le sort vous conduit,
Le peuple du Nil vous soubaitte;
Mais helas qu'il sera seduit,
S'il juge le bœuf par la teste.

Sonnet sur la retraite du duc de Parme.

Mais où est maintenant ceste puissante armée,
Qui sembloit en venant tous les dieux menacer:
Et qui se promettoit de rompre et terrasser
La noblesse françoise avec son prince armée?
Ce superbe appareil s'en retourne en fumée.
Et ce duc, qui pensoit tout le monde embrasser,
Est contrainct, sans rien faire en Flandres rebrosser,
Ayant perdu ses gens, son temps, sa renommée.
Henry nostre grand roy comme un veneur le suit,
Le presse, le talonne, et le renard s'enfuit,
Le menton contre terre, honteux, despit, et blesme.
Espagnols, apprenez que jamais estranger
N'attaqua le François qu'avec perte et danger,
Le François ne se vainc que par le François mesme.

Sonnet à tous ceux de la ligue.

François desnaturés, bastards de ceste France
Qui ne se peut dompter que par sa propre main,
Despouillez maintenant ce courage inhumain
Qui vous enfle d'orgueil, et vous perd d'ignorance:
Petits princes lorrains, quittez vostre esperance:
Ne suivez plus l'erreur de cest asne cumain,
Qui vestu de la peau du grand lyon romain,
Voyant le vray lyon perd cœur et asseurance.
Et vous, Parisiens, où aurez-vous recours?
Il faut bon gré mal gré, sans espoir de secours,
Vous ranger au devoir, où les loix vous obligent:
Mais si vous irritez vostre roy contre vous,
Vous serez chastiés: les enfants et les fous
S'ils ne sont chastiés, jamais ne se corrigent.

Des seigneurs de Vitry et de Villeroy, qui ont recognu le roy.

L'Union s'en va desunie,
Tesmoins Vitry et Villeroy.
A Dieu en soit gloire infinie,
Louange à eux, honneur au roy.
Ce lieutenant imaginaire,
Ce grand colosse enflé de vent,
Qui pensoit le roy contrefaire,
Sera gros Jean comme devant.
La ligue à se perdre commence,
Dont bien confus sont les meschans:
Esteinte en sera la semence,
Par hart, ou par glaives trenchants:
Gens de sang, de sac, et de corde,
Qui vous faites nommer zelés.
Criez au roy misericorde,
Ou au gibet vous en allez
Seize, Mont-faucon vous appelle,
A demain, crient les corbeaux.
Seize pilliers de sa chapelle
Vous seront autant de tombeaux.

Au roy sur sa trop grande clemence.

C'est bien une vertu belle entre les plus belles;
D'estre doux aux vaincus, et pardonner à tous:
Mais gardez-vous du trop, mesme envers les rebelles,
Car Cesar en mourut, grand prince, comme vous.

En latin.

Magna quidem in magno virtus clementia rege,
Hostibus est semper parcere velle suis.
Sed nimia haud tuta est clementia: curia quondam
Testis Julæi cæde cruenta ducis.

Sur le mesme sujet.

C'estoit jadis vertu à un roy magnanime,
Faire grace et pardon aux plus grands ennemis:
Mais depuis que Cesar à mort fut ainsy mis,
De vertu que c'estoit, c'est maintenant un crime.

En latin.

Antè, fuit ducibus magnis clementia virtus :
Pòst, fuit hæc virtus, extincto Cæsare, crimen.

Au Roy.

Prince victorieux, le meilleur des humains [1] :
Dieu de sa main a mis deux sceptres en tes mains,
Et t'a au throsne assis de très-longue durée,
Maugré tous les efforts d'Espagne coujurée :
Les vœux des bons François à la fin sont ouys :
Tu regneras en paix, race de sainct Louys :
Nul ne te peut oster ce que le ciel te donne :
Quand tu commanderois sans sceptre et sans couronne,
Pour cela toutesfois moins roy tu ne serois,
C'est la vertu qui sacre et couronne les roys.

En latin [2].

Invicte princeps, et tui decus secli :
Solio in avito te ipsa collocant fata ;
Manuque tradunt gemina sceptra felici,
Ex hoste ibero quæ recepta gestabis :
Hoc una quondàm de tribus sonor nevit :
Quin si negetur capitis aureum insigne,
Sacrumque olivum regibus datum gallis,
Quod præpes alto candida attulit cœlo,
Non id vetabit, more, quin patrum regnes,
Regem coronat, regem inaugurat virtus.

Vers mis soubs la grande estampe de la procession de la ligue.

Regina multis terra seclis Gallia
Quid heu! Thyesteo illigata fascino,
Superba Iberi frena inaudax sustines
Quò prisca virtus, gentibus quondam omnibus
Quà par vigebas, pulsa cessit ? quò fides
Spectata duris, auri ut aura in ignibus ?
Quin Martium resume fortis spiritum,
Emancipari nec coronam vertici
Tuo perenne debitam, pretio sinas.
Salutis et memor solo procul tuo
Plorare coge ac vapulare, quos juvat
Mutare libros, sacra, ritus hostibus,
Armis avita jura demergentibus
Plebem duceto concitare ut principem
Gallum ejerent, tyrannum Ibericum.

A Madamoiselle ma commere, sur le trespas de son asne.

REGRET FUNEBRE.

Depuis que la guerre enragée
Tient nostre muraille assiegée
Par le dehors, et qu'au dedans
On nous fait allonger les dents
Par la faim qui sera suivie
D'une autre fin de nostre vie,
Je jure que je n'ay point eu
Douleur qui m'ait tant abbatu,
Et qui m'ait semblé plus amere,
Que pour vostre asne (ma commere),
Vostre asne helas! ô quel ennuy!
Je meurs quand je repense à luy.
Vostre asne qui par advanture
Fut un chef d'œuvre de nature,
Plus que l'asne apuleyen :
Mais quoy ? la mort n'espargne rien,
Il n'y a chose si parfaicte
Qui ne soit par elle deffaicte :
Aussy son destin n'estoit pas
Qu'il deust vivre exempt du trespas :
Il est mort, et la Parque noire
A l'eau du Styx l'a mené boire,
Styx des morts l'eternel sejour
Qui n'est plus passable au retour :
Je perds le sens et le courage
Quand je repense à ce dommage,
Et tousjours depuis en secret
Mon cœur en gemit de regret :
Tousjours, en quelque part que j'aille,
En l'esprit me revient la taille,
Le maintien et le poil poly
De cest animal tant joly :
J'ay tousjours en la souvenance
Sa façon et sa contenance :
Car il sembloit le regardant
Un vray mulet de president,
Lors que d'une gravité douce,
Couvert de sa petite housse,
Qui jusqu'au bas luy devalloit,
A Poulangis il s'en alloit,
Parmy les sablons et les fanges
Portant sa maistresse à vendanges,
Sans jamais broncher d'un seul pas,
Car Martin souffert ne l'eust pas,
Martin qui tousjours par derriere
Avoit la main sur sa croupiere.
Au surplus un asne bien fait,
Bien membru, bien gras, bien refaict,
Un asne doux et debonnaire,
Qui n'avoit rien de l'ordinaire,
Mais qui sentoit avec raison
Son asne de bonne maison :
Un asne sans tache et sans vice,
Né pour faire aux dames service,
Et non point pour estre sommier
Comme ces porteurs de fumier,
Ces pauvres baudets de village,
Lourdauts, sans cœur et sans courage,
Qui jamais ne prennent leur ton
Qu'à la mesure d'un baston.
Vostre asne fut d'autre nature,
Et couroit plus belle advanture ;
Car, à ce que j'en ay appris,
Il estoit bourgeois de Paris,
Et de faict par un long usage
Il retenoit du badaudage :
Et faisoit un peu le mutin
Quand on le sangloit trop matin.
Toutesfois je n'ay cognoissance
S'il y avoit eu sa naissance.

[1] Passerat est autheur de cette epigramme.
[2] Ceste epigramme qui vraisemblablement n'est que la version ou tout au plus l'original de la precedente de Passerat, se trouve dans les œuvres de Rapin.

Quoy qu'il en soit, certainement
Il y demeura longuement,
Et soustint la guerre civile
Pendant les sieges de la ville.
Sans jamais en estre sorty;
Car il estoit du bon party :
Dà, et si le fit bien paroistre,
Quand le pauvret aima mieux estre
Pour l'Union en pieces mis,
Que vif se rendre aux ennemis :
Tel Seize qui de foy se vante,
Ne voudroit ainsy mettre en vente
Son corps par pieces estallé,
Et veut qu'on l'estime zelé.
Or bien, il est mort sans envie,
La ligue luy cousta la vie :
Pour le moins eut-il ce bonheur,
Que de mourir au lict d'honneur,
Et de verser son sang à terre
Parmi les efforts de la guerre,
Non point de vieillesse accablé,
Rogneux, galeux, au coing d'un blé :
Plus belle fin luy estoit due :
Sa mort fut assez cher vendue,
Car au boucher qui l'acheta
Trente escus d'or sol il cousta :
La chair par membres despecée,
Tout soudain en fut dispersée
Au legat, et le vendit-on
Pour veau peut-estre, ou pour mouton.
De ceste façon magnifique,
En la necessité publique,
(O rigueur estrange du sort!)
Vostre asne, ma commere, est mort :
Vostre asne, qui par advanture
Fut un chef-d'œuvre de nature.
Depuis ce malheur advenu
Martin malade est devenu,
Tant il portoit une amour forte
A ceste pauvre beste morte!
Helas! qui peut veoir sans pitié
Un si grand effect d'amitié?
De moy (je le dis sans reproche)
Quoy que je ne fusse si proche
Du deffunct comme estoit Martin,
J'ay tel ennuy de son destin,
Que depuis quatre nuicts entieres
Je n'ay sçeu clorre les paupieres;
Car lors que je cuide dormir,
Je me sens forcé de gemir,
De souspirer, et de me plaindre :
Mille regrets viennent attaindre
Sans cesse mon cœur, et l'esmoy
Ne deloge point de chez moy :
Depuis ceste cruelle perte
Mon ame aux douleurs est ouverte :
Si que pour n'avoir plus d'ennuy,
Il faut que je meure aprés luy.

On le fit mourir en la fleur de son aage le mardy 28 d'aoust 1590.

DISCOURS DE L'IMPRIMEUR,

Sur l'explication du mot de Higuiero d'infierno, *et d'autres choses qu'il a apprises de l'autheur.*

Messieurs, le profict que j'ay faict à l'impression et au debit de ce discours m'a rendu plus desireux de sçavoir qui en estoit l'autheur : car depuis que la copie françoise m'en fut premierement donnée à Chartres au sacre du roy, par le gentilhomme duquel j'ay cy-devant faict mention, j'ay veu plusieurs doctes hommes, et moy-mesme ay bien-aisement jugé par le style et le langage du livre, qu'un Italien ne peut avoir faict un ouvrage si françois, et si poly, qui montre une parfaite connoissance de toutes les affaires, et du naturel de toutes les personnes plus signalées de France. Tellement qu'il faut par necessité que ce soit un François qui l'a faict, bien entendu et rompu à la cour, et que le Florentin qui l'emportoit en son pays, auquel son valet le desroba avec la valise, l'eust tourné de françois en italien pour le faire veoir en Italie. C'est pourquoy je me suis travaillé avec un soin merveilleux pour descouvrir celuy à qui nous estions redevables de cest ouvrage, qui a donné tant de plaisir, et de contentement à tous les gens de bien. Mais quelque perquisition que que j'en aye peu faire, je n'ay trouvé personne qui m'en ait dit de bien certaines et asseurées nouvelles, ne parlant que par indices, soubçons et conjectures. Jusques à ce qu'un de ces jours, comme j'estois presque desesperé d'en rien sçavoir, se vint de fortune addresser à moy par la rue, un grand vieil homme fort maigre et pasle, que j'ay depuis ouy nommer maistre Paul Ypragmon, qui me demanda d'abordée si c'estoit pas moy qui avoit imprimé le *Catholicon*. Je fis difficulté du commencement de le luy confesser, craignant que ce fust quelqu'un qui y fust nommé dedans, et s'en sentist offensé, comme aucuns ont faict. Non, non, dit-il, ne me celez point ce que tout le monde sçait : j'estois à Tours quand vous l'imprimastes premierement, et sçay bien le nom de ceux qui vous en donnerent la copie originale, mais peut-estre que ny vous ny ceux qui vous l'ont donnée ne sçavez pas qui en est l'autheur. Alors voyant qu'il en sçavoit tant, je ne peus luy nier, qu'à la verité je l'avois imprimé à Tours, mais que je ne l'avois peu achever qu'au tems qu'il fallut plier bagage pour s'en venir en ceste ville, aprés que les Parisiens furent retournés à leur bon sens, et reduicts en l'obeissance du roy. Cela vous a bien succedé, dit-il, car auparavant que l'eussiez mis en vente, on en avoit desja veu plusieurs copies imparfaictes et barbouillées, qui avoyent donné plus d'envie de veoir le reste bien limé et mis au net. Mais vous vous estes trompé en vostre epistre liminaire, d'avoir dict que ce fust un Italien qui le fit aux Estats de Paris : car je sçay fort bien le nom de celuy qui l'a faict, et qui ne se tient pas loin d'ici. Alors je fus tout rejouy de ceste rencontre, et le priay fort instamment de me le nommer, au moins s'il m'estoit permis de le sçavoir, parce que j'avois beaucoup de choses d'importance à luy dire pour son bien et honneur. Je vous diray, dit-il, son nom, et vous enseigneray son logis, à la charge de ne les reveler à personne ; car il est homme qui n'ayme pas estre tant visité. Ceux qui vous ont rapporté qu'il estoit d'Italie, se sont abusés d'une lettre seulement. Il n'est pas d'Italie, mais d'Alethie, qui est bien loing de l'autre, et est natif d'une petite ville qu'on appelle Eleuthere, habitée et bastie par les Parisiens, qui ont guerre continuelle contre les Argyrophiles et Timomanes, nation fort puissante et populeuse. Son nom est le seigneur Agnoste, de la famille des Misoquenes, gentilhomme de bonne affaire, et point trompeur, qui ayme mieux le concile de vin, que de Trente. Vous le recognoistrez par ce qu'il est tousjours habillé d'une façon, et ne change jamais d'accoustremens, comme s'il avoit à penser et gouverner des lyons. C'est un grand petit homme qui a le nez entre les deux yeux, des dents en la bouche, et la barbe de mesme, et se mouche volontiers à ses manches. Vous le trouverez à present logé en la rue du Bon Temps, à l'enseigne du Riche laboureur, et va le plus souvent se promener aux Carmes, parce qu'il les ayme fort : et là-dessus me recommande, car j'ay affaire ailleurs pour les

pacquets venus de Rome, qui asseurent que nostre absolution ne tient plus qu'à un filet, à ce bout de l'an. Comme il eut dict ces mots tout brutivement, il passe outre, et me laisse encor en suspens, toutesfois aucunement plus satisfaict que je n'estois auparavant, puisque je sçavois le nom et logis de mon autheur, et du mesme pas m'en vay par tous les quartiers de Paris m'enquerir de la rue et de l'enseigne qu'il m'avoit donnée : mais point de nouvelles de trouver ny de Bon Temps, ny de Riche Laboureur. J'usay les jours suivans trois paires de souliers, ou environ, à courir les rues sans rien apprendre : bref j'y fusse encores, sinon que je rencontray par hazard un honneste homme, que j'avois ouy dire autrefois estre Parisien, auquel je fis la mesme demande que j'avois desjà faicte dix mille fois à autant de personnes inutilement. Cestuy-cy me dit avoir ouy parler d'un gentilhomme d'Eleuthere, de la famille des Misoquenes, mais ne sçavoit si c'estoit celuy que je demandois, parce qu'il y en avoit plusieurs de ce mesme nom en Alethie. Je le priay de me conduire au logis de celuy qu'il cognoissoit, ce qu'il fit : et enfin aprés beaucoup de tournées et virées par des ruelles escartées, il me monstra un petit huis bas, où j'entray sans frapper, et trouvay en une petite chambre haute, assez gaye et bien meublée, un homme de belle representation, appuyé, et lisant sur un livre, approchant au plus prés de la taille et façon que ce maistre Paul me l'avoit descrit. Je luy demanday (salut et reverence presupposés) s'il n'estoit pas le seigneur Agnoste Misoquene. On m'appelle bien Misoquene, dit-il, mais je ne suis pas Agnoste : celuy que demandez est mon parent proche, et sommes tous deux d'un pays et d'une ville : mais il sera mal-aisé que le puissiez trouver pour le present : car son logis est plus caché que le nid d'une tortue. Toutesfois si voulez quelque chose de luy, je l'en pourray advertir d'icy à quelque temps. Monsieur, luy dis-je, je crois que c'est luy qui est autheur de ce petit discours de la tenue des Estats de Paris, et du *Catholicon* d'Espagne, qu'il a intitulé *Satyre Menippée*. Je luy en ay, dit-il, ouy parler ainsy. C'est un œuvre, luy dis-je, qui a esté moult bien reçeu, et que j'ay imprimé (je suis typographe à vostre commandement), sans cognoistre sa valeur. Parce que je n'en fis du commencement à Tours que sept ou huit cents exemplaires. Mais sitost qu'il a esté veu à Paris, où je l'ay apporté avec mes presses et mes meubles, tout le monde l'a trouvé si beau, et si bien faict, qu'on y a couru comme au feu, et a fallu que je l'aye imprimé en trois semaines quatre fois, et suis prest de l'imprimer pour la cinquiesme si j'avois communiqué seulement demie heure avec l'autheur. J'ay souvent ouy dire à mon cousin (dit alors cest honneste homme) qu'il estoit bien marry, que cela avoit esté mis en lumiere sans qu'il l'eust reveu, et retranché plusieurs choses, qui peut-estre se trouvoyent passables lors qu'il le composa, mais au temps où nous sommes pourroyent engendrer quelque scandale, et offenser des personnes de qualité qui y sont nommées ou designées : car ceux qui ont recognu, et amandé leurs fautes, meritent qu'on en supprime et ensevelisse la memoire plustost que la rafraischir, et perpetuer par des escrits piquants, et facetieux. Aussy l'ay-je ouy plaindre d'un libraire, qui, par avarice ou jalousie des autres, a faict imprimer cest œuvre en petits caracteres, mal corrects, et mal plaisants, et a esté si temeraire d'y oster, et d'y adjouster ce qu'il a voulu, ce que la justice ne devroit pas endurer : toutesfois l'argument est public, où chascun peut faire des additions qui servent à la matiere : car au reste, je sçais fort bien que mon cousin n'en veut ny n'en espere honneur ou louange. Alors je luy demanday s'il n'y avoit point moyen que je puisse veoir ledict seigneur Agnoste : et il me fit response que non pas pour lors parce que son cousin se renfermoit quelquefois pour huict jours sans veoir personne : mais que si je voulois sçavoir quelque chose de son intention, il pensoit me pouvoir satisfaire tout autant que son cousin mesme, à cause qu'ils avoyent souvent devisé ensemble sur ce sujet, et sur ce qu'on luy venoit rapporter tous les jours des propos qu'on tenoit au palais, et par la ville touchant son livre. Je prendray donc la hardiesse, luy dis-je, puis que je ne puis avoir cest heur de le veoir, de vous demander quelques doutes où je vois beaucoup de personnes s'ahurter, et ne s'en pouvoir pas bien resoudre. Premierement il a affecté ce tiltre nouveau de *Satyre Menippée* que tout le monde n'entend pas, veu qu'aux copies à la main, y avoit *l'Abregé* et *l'Ame des Es-*

tals. Ceste question, dit-il, ne peut tomber qu'aux esprits ignorants : car tous ceux qui sont nourris aux lettres sçavent bien que le mot de satyre ne signifie pas seulement un poeme de mesdisance, pour reprendre les vices publics, ou particuliers de quelqu'un, comme celles de Lucilius, Horace, Juvenal, et Perse; mais aussy toute sorte d'escrits, remplis de diverses choses et de divers argumens, meslés de proses, et de vers entrelardés, comme entremets de langues de bœuf salées. Varron dit qu'on appelloyt ainsianciennement une façon de patisserie, ou de farce, où l'on mettoit plusieurs sortes d'herbages, et de viandes. Mais j'estime que le nom vient des Grecs qui introduisoyent sur les eschafauts, aux festes publiques, des hommes deguisés en Satyres qu'on fesgnoit estre demi-dieux lascifs et folastres par les forests, tels qu'on en presenta un tout vif à Sylla, et que sainct Hierosme raconte en estre apparu à un sainct Anthoine. Et ces hommes ainsy deguisés, nuds et barbouillés, avoyent pris une liberté d'attaquer et brocarder tout le monde impunement : on leur faisoit anciennement dire leurs vers injurieux tout seuls, sans autre sujet que pour railler et mesdire d'un chascun : puis on les mesla aux comediens qui les introduisoyent parmy leurs actes pour faire rire le peuple. A la fin les Romains plus graves et serieux les chasserent du tout hors des theastres, et en leur place y receurent les mimes, et pantomimes. Mais les poetes ingenieux s'en servirent à contenter leur esprit de medisance, qu'aucun ont estimé estre le souverain bien, et s'en trouve assez en nostre pays de Parisie, qui ayment mieux perdre un bon amy, qu'un bon mot, et un brocard appliqué bien à propos. Ce n'est donc pas sans raison, qu'on a intitulé ce petit discours du nom de *satyre*, encor qu'elle soit escrite en prose : mais farcie et remplie d'ironies gaillardes, piquantes toutesfois et mordantes le fond de la conscience de ceux qui se sentent attaqués, ausquels on dit leurs verités : mais au contraire faisants esclater de rire ceux qui ont l'ame innocente et asseurée de n'avoir point desvoyé du bon chemin. Quant à l'adjectif de *Menippée*, il n'est pas nouveau : car il y a plus de seize cents ans que Varron, appellé par Quintilien et par sainct Augustin, le plus scavant des Romains, a faict des satyres aussy de ce nom, que Macrobe, dit avoir esté appellées *Cyniques*, et *Menippées*, auxquelles il donna ce nom à cause de Menippus, philosophe cynique, qui en avoit faict de pareilles auparavant luy, toutes pleines de brocards salés, et de gausseries saulpoudrées de bons mots pour rire, et pour mettre aux champs les hommes vitieux de son temps. Et Varron, à son imitation, en fit de mesme en prose, comme depuis fit Petronius Arbiter, et Lucien en la langue grecque, et aprés luy Apulée, et de nostre temps le bon Rabelais, qui a passé tous les autres en rencontres et belles robineries, si on veut en retrancher les quolibets de taverne et les salletés des cabarets. Je ne sçay donc qui sont ces delicats qui trouvent mauvais si, à l'exemple de ces grands personnages on a voulu donner à un ouvrage semblable un tiltre semblable au leur, qui s'est faict commun et appellatif, au lieu qu'il estoit auparavant propre et particulier, comme n'a pas long-temps en a usé un docte Flamand antiquaire. Voylà ce que je vous puis dire pour ce regard : si vous desirez quelque autre chose, je vous en diray mon advis. Je suis (luy dis-je alors) abondamment satisfaict quant à ce tiltre ; mais on est fort en dispute qu'a voulu dire l'autheur par ce mot de *Higuiero d'infierno*. Car il y a beaucoup de personnes qui ne sçavent que c'est, et y font des interpretations cornues, auxquelles, à mon advis, il n'a jamais pensé. Je sçay bien, dit-il, qu'il y en a, qui se veulent jouer sur l'affinité des paroles, les uns pour se donner carriere, et les autres pour tirer l'autheur en envie : mais il y a bien loing de huict à dix huict, et grande difference entre aspirer et siffler. J'ay cent fois ouy dire à mon cousin, et je sçay aussy bien que luy, que *higuiero d'infierno* ne signifie autre chose, en langue castillane, qu'un figuier d'enfer. Car les Espagnols comme les Gascons tournent les F en H, *hacer*, *harina*, *hijo*, *hogo*, *higo*; faire, farine, fils, feu, figue. Cela n'est maintenant que trop commun à Paris, où les femmes ont appris à parler, aussi-bien qu'à le faire à l'espagnole. Ce qu'il dit donc que la drogue du charlatan espagnol s'appelloit *higuiero d'infierno*, est pour plusieurs raisons. Premierement que le figuier est un arbre malheureux, et infame, duquel les feuilles, comme il se

trouve en la Bible, servirent jadis à couvrir les parties vergogneuses de nos premiers parents aprés qu'ils eurent peché, et commis crime de leze majesté contre leur Dieu, leur pere, et createur : tout ainsy que les ligueurs pour couvrir leur desobeïssance et ingratitude contre leur roy et bienfaicteur, ont pris la religion catholique, apostolique et romaine, dont ils pensent cacher leur honte et peché. C'est pourquoy le catholicon d'Espagne, c'est à dire le pretexte que le roy d'Espagne et les jesuites et autres precheurs gaignés des doublons d'Espagne ont donné aux ligueurs seditieux et ambitieux, de se rebeller et revolter contre leur roy naturel, et legitime, et faire la guerre plus que civile en leur pays, se peut fort proprement appeller figuier d'enfer : au lieu que celuy dont Adam et Eve couvrirent leur manifeste, estoit le figuier de paradis. Et depuis ce temps-là, cest arbre a tousjours esté maudit, et diffamé entre les hommes, ne portant ny fleurs ny embellissement quelconque, et le fruit mesmes en a esté traduit à nommer la plus deshonneste partie de la femme, et la plus sale maladie qui naisse aux endroits qu'on ne peut nommer. Vous n'ignorez pas aussy que les anciens tenoyent cest arbre entre les gibets : comme quand Timon Athenien voulut en arracher un qui luy faisoit nuisance en son jardin, auquel plusieurs s'estoyent desjà pendus, il fit crier au trompette, que si quelqu'un s'y vouloit pendre, il se depeschast d'y venir, parce qu'il le vouloit faire arracher. Pline nous apprend, que cest arbre n'a aucune odeur, non plus que la ligue : qu'il perd aysement son fruict, comme a faict la ligue : qu'il reçoit toutes sortes d'antures, comme la ligue a reçu toutes sortes de gens, et qu'il ne dure gueres en vie, non plus qu'a faict la ligue : et que la plus grande partie du fruict qui paroist du commencement ne parvient point à maturité, non plus que celuy de la ligue. Mais ce qui luy convient encor mieux, et qui a des conformités avec la ligue, plus que sainct François n'en a avec nostre Seigneur, c'est le figuier des Indes, que les Espagnols mesmes ont nommé figuier d'enfer. Duquel Mathiol dit sçavoir pour vray, que qui en coupe seulement une feuille, et la plante à demy dedans terre, elle y prend racine : puis sur ceste fueille, croit une autre feuille : ainsy feuilles croissants sur feuilles, ceste plante devient haute comme un arbre, sans tronc, sans tige, sans branche, et quasy sans racines : de façon qu'on la peut mettre entre les miracles de nature. Y a-il rien si semblable et rapportant à la ligue, qui d'une feuille, c'est à dire d'un petit commencement est devenue piece à piece, d'une personne à l'autre, en ceste grande hauteur où nous l'avons veue, et neantmoins par faute d'avoir un bon pied, et un fort tige pour la soubstenir, s'en est allée à bas au premier vent ? Ce n'est pas tout. Ce figuier des Indes, appellé figuier d'enfer, produit des fruits semblables aux figues communes, mais bien plus grosses : finissans par le devant en une couronne (ce sont les propres mots de Mathiol) de couleur entre verte, et pourprée. Le dedans n'est qu'une poulpe comme en nos figues, mais pleines d'un suc si rouge qu'il teint les mains comme les meures, et fait uriner rouge comme sang, dont beaucoup de gens ont peur. Avez-vous pas veu que la ligue a eu de mesmes effects ? ses fruits ont esté gros, et plus enflés que les communs, et leur fin estoit une couronne : c'est à sçavoir la couronne de France, à laquelle elle rendoit. La couleur en estoit verte et rouge. Verte pour la rejouissance qu'elle eut de la mort du feu roy, dont elle a long temps porté l'escharpe. Et rouge, tant pour se marquer aux livrées des Espagnols que pour le sang qu'elle vouloit espandre des bons François. Ce figuier d'enfer est si frequent en l'Isle espagnole nouvellement descouverte aux Indes, qu'un autheur italien dit que tout en est plein, et qu'il y vient comme par despit jusques aux cours des maisons. Il y a un autre medecin espagnol nommé Juan Fragoso, qui escrit de la proprieté d'une huile qu'on appelle du figuier d'enfer, en ces termes : *Algunos modernos que escrivieron cosas de las Indias Occidentales hazen capitulo proprio de un aceyte que llaman de la higuera del infierno, y dicen venir de Gelisco Provincia en la nueva España ;* et un peu aprés il dit : *siendo el mismo como es con nombre de cherva, ò catapucia mayor ; que los Italianos llaman palmachristi, ò mira solis.* Qui monstre que ce que les Italiens appellent *fico d'infierno*, est appelé par les Espagnols *higuera d'infierno*, ou en castillan *higuiero d'infierno*. Voilà donc les raisons qui l'ont meu

de nommer le catholicon d'Espagne, figuire d'enfer, parce que les Espagnols appellent ainsi ce figuier des Indes qui porte son fruict plein de sang, comme a faict la ligue : et si on veut encor passer outre, et dire que ce figuier est le palmar, vous y trouverez mille autres conformités qui seroient trop longues à discourir : et entre autres celle qu'un medecin affricain a escrit, que de l'arbre du palmar seul, on peut faire tous les ustensiles, et provisions d'un navire, et le navire mesme : et que le fruit s'applique à tous usages, et sert de pain, de vin, de linge, de vaisselle, de table, de couverture de maisons, et bref de tout ce qu'on veut : comme la ligue du commencement a servy à toutes sortes de gens, de toutes sortes d'esperances, et de moyens pour couvrir toutes sortes de passions, de haine, d'avarice, d'ambition, de vengeance, et d'ingratitude. Il y a bien un autre arbre que Baptiste Ramuse appelle *higuero*, et dit qu'il le faut prononcer par quatre syllabes : mais ce n'a point esté l'intention de mon cousin d'en parler, non plus que du lathyris, ou de l'helioscopion, que le grammairien Nebrissence appelle aussi *higuera del infierno*, parce que les sorciers et sorcieres en usent ordinairement pour faire leurs charmes et enchantements, comme les ligueurs se sont servis de la religion catholique, pour charmer et enchanter le peuple. Mais cela, ce me semble, doit suffire à ceux qui veulent deviner, ou disputer sur ce mot. Quelques-uns ont rapporté à mon cousin qu'on a trouvé mauvais qu'il y ait mis les noms propres d'aucuns seditieux et principaux autheurs de tout le malheur de la France : mais je luy ay ouy dire qu'il estoit d'un pays, où l'on appelloit le pain pain, et les figues figues. Ceux qui avoyent livré pour de l'argent leur propre ville au roy Philippes de Macedoine, se plaignoyent bien que ses soldats aprés la reddition les appelloyent traistres, et leur reprochoient leur trahison. Je ne sçaurois, dit le roy, que vous y faire : mes soldats sont grossiers et lourdaux qui appellent les choses par leur nom. Ceux qui aprés avoir fait revolter les villes contre le Roy, et fait la guerre tant qu'ils ont peu tenir, exercé toutes sortes de tyrannies sur le pauvre peuple, et ruiné tous leurs voisins, et qui se voyants ne pouvoir plus subsister, et n'y avoir plus rien que prendre, ont vendu cherement les places au roy, et livré les pauvres habitans à sa mercy, seront bien marris si on les appelle traistres. Mais si sera-il mal aisé qu'il n'en eschappe quelque mot aux Parisiens, mesmement contre ceux qui ont pris de l'argent, et qui ont marchandé et barguigné pour parvenir à un certain prix, j'en veux avoir tant. Car encor qu'ils ayent faict ce qu'ils doivent, comme les juges qui font la justice qu'ils sont tenus faire, si est-ce qu'en prenant de l'argent ils ont tout gasté, et ne doivent plus recevoir d'honneur de leur bienfaict. Ils ne peuvent se sauver qu'on ne les appelle traistres, concussionaires, marchands et vendeurs de leur pays, et n'y a que Dieu seul qui puisse faire que les choses faictes ne soyent faictes : encor ne le peut-il faire que par l'oubly qu'il peut induire en nos esprits pour ne nous souvenir plus de ce qui s'est passé. Et sur ce propos, un de nos poetes, dont nostre ville d'Eleuthere est assez bien fournie, a dict en six petits vers ces jours passés :

Ceux qui vendent au roy, par ces guerres civilles,
A beaux deniers comptants les places et les villes,
Encor à mon advis luy font-ils bon marché :
Car pour un peu d'argent s'exposans aux envies,
Ils vendent quant et quant leur honneur et leurs vies :
Jamais homme de bien sur ce train n'a marché.

Toutesfois il s'en trouve quelques-uns qui s'estants du commencement laissé emporter au torrent de la ligue, fust-ce pour crainte de perdre leur religion, fust-ce pour affection particuliere qu'ils portoyent aux chefs du party, ou pour quelque indignation et haine qu'ils eussent conceue contre le feu roy, se sont d'eux-mesmes soubmis à recognoistre le roy present, si-tost qu'ils l'ont veu catholique, et ont remis en sa puissance les places qu'ils tenoyent, sans marchander, ny entrer en composition avec leur maistre : et ceux-là sont plus excusables de leur premiere erreur que les autres : voire meritent recommandation et louange; et d'estre mis aux chrouiques pour avoir delivré leur pays de la tyrannie espagnole, comme on y voit ceux qui delivrerent la France des Anglois, dont sont venus tant de beaux privileges octroyés aux familles, aux villes et communautés, qui d'elles-mesmes secouerent le joug estranger pour se soubmettre à la puissance de leurs roys naturels. Mais ce

qui fasche le plus tous les gens de bien, est de veoir ceux qui ne l'ont faict que par force et necessité, estre neantmoins caressés, receus et bien-venus, et se glorifier qu'ils sont cause que le roy est converty. Ceux-là me font soubvenir d'une response que fit le grand Fabius à un capitaine romain gouverneur de Tarente qui, aprés avoir laissé perdre la ville par la trahison des citoyens, se vantoit d'avoir esté cause qu'elle fut reprise par Fabius : à la verité, dit Fabius, je ne l'eusse point reprise ny recouvrée si tu ne l'eusses perdue. Aussy se peuvent ces gens icy vanter qu'ils sont cause de tant de trophées, et de triomphes que le roy a acquis en reconquerant son royaume : car sans leur trahison et rebellion, il n'eust pas tant gaigné d'honneur à les subjuguer et ranger à raison. J'en vois d'autres qui n'ont bougé de leurs maisons et de leurs aises, à deschirer le nom du roy, et des princes du sang de France tant qu'ils ont peu, et qui ne pouvans plus resister à la necessité qui les pressoit, pour avoir eu deux ou trois jours devant la reduction de leur ville, quelque bon souspir et sentiment de mieux faire, sont aujourd'huy neanmoins ceux qui parlent plus haut, et qui ont les estats, offices, et recompenses, et se vantent d'avoir faict plus de services au roy et à la France, que ceux qui ont quitté leurs maisons et leurs biens et offices, pour suivre leur prince, et qui ont voulu endurer toutes sortes de necessités plutost que de conniver à la tyrannie des estrangers, tant Lorrains qu'Espagnols. Mais ceste plainte meriteune autre *Menippée :* je ne vous diray plus que deux petits quatrains, que deux de nos compatriotes firent sur le champ une fois que nous discourions sur ce mesme sujet.

Si les mauvais Français sont bien recompensés,
Si les gens de bien sont les moins avancés,
Soyons un peu meschants : on guerdonne l'offense ;
Qui n'a point faict de mal n'a point de recompense.

L'autre tout à l'instant poursuivit en autant de vers, non moins à propos que les premiers.

Pour estre bien venus, et faire nos affaires
Durant ce temps fascheux, plein d'horribles miseres,
Agnoste, mon amy, sçais-tu que nous ferons ?
Surprenons quelque place, et puis nous traitterons.

Je sçay bien qu'il y a des gens qui ne prennent pas plaisir qu'on parle et qu'on escrive ainsy librement, et s'offensent au premier mot qu'on ramentoit nos afflictions passées comme si aprés tant de pertes, ils nous vouloient encor oster le sentiment, et la langue, et la parole, et la liberté de nous plaindre. Mais ils feroyent pis que Phalaris faisoit à ceux qu'il estoufoit dans son veau d'airain ; car il ne les empeschoit point de crier, sinon qu'il ne vouloit pas ouir leurs cris comme d'hommes, de peur d'en avoir pitié, ains comme hurlemens de bœufs et de taureaux pour desguiser le son de la voix humaine. Il est mal aysé que ceux qu'on a pillés, volés, emprisonnés en la Bastille, rançonnés et chassés de leur ville et de leurs charges, ne jettent quelque malediction sur ceux qui en sont cause, quand à leur retour ils trouvent leurs maisons vagues, desertes, ruinées, où il n'y a plus que les murailles, au lieu qu'ils les avoyent laissées richement meublées, et accommodées de toutes choses. Qui pourra jamais estouper la bouche à la posterité, et l'empescher de parler du tiers party, et de ceux qui l'ont enfanté et allaité, et qui le tiennent encor renfermé en chambre, le nourrissent, et substantent de bonnes viandes pour le mettre un jour en lumiere, et le faire veoir tout formé et tout grand, quand ils en verront le temps et la commodité? Jamais ne fut et ne sera, quelques loix et ordonnances qu'on y puisse faire, que la medisance ne soit mieux receue que la louange; mesmement quand elle est tirée de la verité, et qu'il n'y ait cent fois plus de plaisir à mesdire d'un poltron, qu'à louer un homme de bien. C'est la punition que les meschans ne peuvent esviter : et s'ils ont tous leurs plaisirs d'ailleurs, pour le moins faut-il qu'ils ayent ce desplaisir, et ce ver sur le cœur, de sçavoir que le peuple les deschire et les maudit secrettement, et que les escrivains ne les espargneront pas aprés leur mort. Dieu mercy, nous ne sommes point soubs un Tybere qui espie les paroles des subjects, ou qui fasse de toutes offenses nouveaux articles de crime de leze-majesté : il donne aux gens de bien, autant de liberté qu'ils en doivent desirer : il cognoist le naturel des François ; comme luy, qui ne peuvent souvent souffrir, ny toute la servitude, ny toute la liberté : aussy ne seroit-il pas raisonnable de rafraischir à toutes heures et à jamais nos vieilles querelles, et user de façons injurieuses qui empeschassent la reunion de son peuple à une mesme devotion soubs son obeïssance : car il faut plus tascher d'addoucir nos maux que

de les aigrir ; afin que nous nous rangions tous à l'ancienne fidelité et humilité que devons à nos roys, sans partialité ny bigarrure : mais aussy ne peut-on trouver mauvais qu'on y pique ceux qui s'y montrent restifs, et qui semblent quasy se repentir de s'estre repentis. En tout esvenement quand il n'y aura que les notoirement meschants qui s'en scandaliseront, je crois que les Parisiens ne s'en donneront gueres de peine. Je ne doute point que le petit Olivier, et Boucher, et d'Orleans ne soyent maintenant bien empeschés pour faire un anticatholicon et des apologies contre les tableaux et tapisseries, car ils ont loisir à revendre : mais on les y attend, si leurs lucubrations le meritent. Quant à moy je conseilleray tousjours à mon cousin de s'amuser à autre chose qu'à leur respondre : mais j'en cognois plus d'une douzaine en nostre ville à qui la peau et la plume demangent, et n'attendent qu'un compulsoire, pour faire extraits et vidimus de leurs menippées, beaucoup plus sanglantes que la premiere. Si en apprenez quelque chose, mon bon amy, je vous prie me le faire sçavoir : vous voyez comme pour vous contenter, j'ay extravagué un peu hors de nostre propos, et me suis quasy laissé emporter à l'indignation que j'ay contre ces gens qui bastissent encor sur les fondemens de la premiere rebellion, et qui nous menacent de jouer des espées blanches, au lieu qu'ils n'ont joué que des espées rabatues, et peu s'en a fallu que je n'aye destourné ma colere sur les jesuites : mais à ce que j'entends ils ne la feront plus gueres longue en ce pays, et par ce moyen on ne trouvera plus grand goust aux Espagnols : car à ce que disoit un deputé de Bourgongne, un Espagnol sans un jesuite, est une perdrix sans orange. Mais pour retourner d'où nous sommes partis, je vous prie si reimprimez la *Menippée*, d'y effacer les noms de ceux qui se sont rendus bons serviteurs du roy, et qui y continuent avec resolution. Mais il y en a qui branslent encor au manche, et ont besoin d'un an d'approbation, auparadvant qu'on s'y doive fier, ny qu'on les efface du livre. Toutesfois ce n'est ny à vous ny à moy d'en juger : le meilleur sera d'oster tous les noms propres, et n'offenser personne de ceux qui peuvent nuire et qui sont parmy nous. C'est ce que je voulois vous dire pour le dernier : et me lairrez, s'il vous plaist, en repos ; car il est heure de souper. Alors je cognus bien qu'il me vouloit donner congé de me retirer, et je luy dis, qu'il me pardonnast si je l'avois tant ennuyé, mais que j'avois pris un si grand plaisir à l'ouyr, que le temps ne m'avoit point duré. Toutesfois qu'auparadvant que partir je le voulois encor advertir, que beaucoup de gens disoyent que la harangue du sieur d'Aubray estoit trop longue et trop serieuse au prix des precedentes, qui sont toutes courtes et burlesques : et que je ne sçavois que leur respondre, ny quelle en estoit la raison de l'autheur. Je n'en sçay, dit-il, non plus que vous : sinon que j'estime que mon cousin a voulu imiter le naturel dudit sieur d'Aubray, qui est ainsy abondant, et copieux en raisons, et qui ne trouve jamais fin de son sçavoir, ny de ses discours : et mesmement en un tel acte, auquel il a deu representer tout ce qu'il sçavoit avec affection de persuader. Mais en ce qu'on l'a faict parler serieusement, c'est pour luy rendre plus de dignité qu'aux autres precedents, qui sont tous chelmes, ausquels il n'eust pas esté seant de faire dire rien de bon : et ne s'est trouvé que luy, en la bouche duquel il fust propre de dire verité, et de mettre avant chose qui servist à l'instruction et cognoissance serieuse des affaires passées. Voylà toute la finesse qu'on y entend, et la raison dont on doit payer ces delicats, en la puissance desquels il est de la ronger et retrancher : ou de n'en lire que le quart ou la moitié comme ils voudront, s'ils la trouvent trop longue. Mais je m'en rapporte aux mieux entendus, s'il y a rien qu'on en puisse oster, et qui n'y soit appliqué fort à propos. Toutesfois à vous est permis la tailler ou ronger comme il vous plaira, je n'en trouveray pas le vin pire, et vous prie pour la fin me laisser en paix. Sur cela je n'osay l'importuner davantage, encor que j'eusse grand desir de sçavoir, si luy ou le seigneur Agnoste n'avoyent rien faict sur la cause des jesuites, mais il me coupa broche, et me dit : on a accoustumé à la mode de nostre pays de dire ce qu'on pense. Je vous diray donc que je pense que c'est assez discouru pour ceste fois, et vous prie encor un coup de me laisser en paix. Ce disant appella son valet qu'on vinst mettre la nappe, et j'eus honte de demeurer plus long-temps ; et m'en vins instruit de ces belles responses, desquelles je vous ay voulu faire part, pour le contentement de ceux qui sont comme moy curieux de la verité.

LE SUPPLEMENT DU CATHOLICON,

OU

NOUVELLES DES REGIONS DE LA LUNE,

Où se voyent depeints les beaux et genereux faicts d'armes de feu Jean de Lagny, frere du charlatan, sur aucunes bourgades de la France, durant les Estats de la ligue.

Dedié à la Majesté espagnole, par un jesuite n'agueres sorty de Paris.

A LA MAJESTÉ ESPAGNOLE.

SIRE,

En memoire de tant de bienfaicts que tout nostre ordre en general a receu de vous, et reçoit journellement, et en souvenance du bon pere Ignace, nostre fondateur, qui estoit vostre subject naturel, il y a environ cinquante ans ou moins, vous sçavez les bons services que nous vous avons faicts, tant dedans que dehors vostre royaume, quand vous nous avez faict cest honneur de nous employer à ce qu'avez cogneu qu'estions propres pour vos affaires, et selon le temps. Il n'y a celuy de vostre royaume qui ne sçache, que la pluspart de ce qu'il vous a pleu nous commander a esté par nous si dextrement manié qu'en avez receu profict et honneur. Si y avez faict despense, la proye et le butin le vaut. C'est par nos travaux, et par nos subtilités qu'estes maintenant seigneur des Indes, desquelles tirez des doublons qui vous ont servy, avec nos sermons et artifices à vous rendre paisible possesseur de tant d'autres royaumes, dont les couronnes vous chargent tellement qu'en estes tout courbé et contrefaict. Ces doublons vous servent de charme si souverain, qu'avec iceluy pouvez ensorceler, et faire rendre à vous les plus farouches et sauvages peuples. Quand aux meurtres et cruautés qui ont esté perpetrés, en vous acquerant ceste fine drogue, comme je sçay qu'avons faict massacrer un petit monde de pauvres innocens, par les plus execrables tourmens qu'il est possible excogiter, cela vous est pardonné, puis qu'en avez l'absolution de vostre pere confesseur, avec la nostre qui ne vous manquera point. C'est de nostre invention toutes ces sortes de tourmens et gesnes qui se pratiquent aujourd'huy par tous les pays de vostre obeyssance, et principalement és nouveaux conquis. Perillus[1] n'y fit œuvre, et le tout pour le plaisir et service de Vostre Majesté, comme d'un second Phalaris. L'inquisition qui a tant de vogue par toute l'estendue de vostre domination, est-elle pas de nostre cru[2] ? Elle vous sert de mords et d'esperon pour tenir et faire trotter qui vous plaist. Si quelqu'un de vos subjects vous deplaist, ou les moyens d'un autre vous plaisent, il ne faut que le signal à M. l'inquisiteur, aussy tost avez la depesche de l'un, et la bource de l'autre. Bref sans icelle, tous les pays que tenez unis, se desuniroyent; et m'asseure que vos fecondes Indes, le Portugal, l'Escosse, et tous vos autres pays bridés par l'inquisition, vous joueroyent de beaux tours sans icelle. Tel des vostres qui vous honore, qui vous morgueroit: nous donnerons ordre à ce qu'elle soit tousjours exactement observée, et l'establirons encore ailleurs, afin de nous faire, comme en vos pays caresser, embrasser, et honorer, comme petits dieux. Tout cecy ne di-je pour reproche, mais seulement pour monstrer que nous sommes acquittés des charges, auxquelles il a pleu à Vostre Majesté nous commettre. Helas ! sire, s'il eust pleu à Dieu donner heureux succés aux entreprises et desseins qu'avions projettés sur la France, vous estiez trop fort. Il n'eust resté que l'establissement de nostre saincte inquisition : car autrement n'eussiez jouy de l'acquest pour vous le rendre plus grand roy de vostre race. Les Seize n'agueres pilliers de Paris, et main-

[1] C'est cest Athenien qui inventa un taureau d'airain pour y brusler les criminels; il en fit la premiere experience, ayant esté grillé par ordre du tyran Phalaris, pour qui il l'avoit fabriqué.

[2] L'inquisition est plus ancienne que l'ordre des jesuites, et c'est à tort qu'on leur en attribue l'invention.

nant de Mont-Faucon[1] estoyent par nostre oyen pour vous. Ils vous avoyent passé contract : vendition de la ville capitale de ce beau royau-ie, stipulans par nous vos très-fidelles et loyaux ;ents, et experts facteurs en ce traffic. Ils avoyent touché une partie du prix, et estoyent prests : faire la delivrance de la marchandise, mais n grand desastre, ils s'y sont trouvés courts, je is courts attachés. Je ne sçay s'ils ont avec eux nporté la bourse, mais je suis asseuré qu'ils y nt du moins laissé les pendants. Je ne puis parler e ceste renverse de fortune sans souspirer, car ous ne serions maintenant à chercher fortune illeurs. Vous sçavez, nonobstant le desastre ad-enu à ces saincts personnages, les bons devoirs u'avons faicts depuis. Nous avons suscité des as-assins, pour vous destrapper de vostre capital nnemy. Nous fismes en sorte, et soubs main, u'un nommé Pierre Barriere, soldat qui avoit suyvi le party de l'union, homme grossier, et debile d'entendement : car ce n'est pas aux plus fins que nous nous adressons, vint se confesser l'un de nous. Il s'accusa de quelque enorme peché, duquel il ne pouvoit avoir remission, si-non qu'il fist quelque grand coup pour trouver grace devant Dieu, et eterniser sa memoire. Que s'il pouvoit tuer le roy de France à present re-gnant qu'il ne pouvoit faire œuvre plus meri-toire, et plus redondante à l'honneur de Dieu, que ce coup.

Que la crainte qu'il pourroit avoir d'y perdre a vie, ne le devoit empescher de passer outre. Qu'il y seroit assisté de la mesme faveur speciale le Dieu, que fut Judith qui tua Holoferne, et retourna saine et sauve vers les siens, et Aod qui tua Eglon roy des Moabites, d'un cousteau, et n'en receut aucun mal. Qu'à ces exemples il de-voit faire ce coup, afin qu'il peust comme eux aller tout droit au ciel : car comme il est escrit, *regnum vim patitur et violenti rapiunt illud*, qu'à tout le moins il seroit canonisé, comme avoit esté de fraische memoire, frere Jacques Clement. Voylà comme nous prenons les passages de la *Saincte-Escriture*, laquelle est faicte pour nous, et non nous pour elle, afin d'embobeliner les pauvres uns. Ce soldat bien instruit, comme dit est, et mettant en devoir d'acquerir paradis, fut surpris à Melun à nostre très-grand regret, et en porta la folle enchere. Sur la fin de l'année derniere, nous pratiquasmes un semblable coup[2], en la personne d'un jeune escolier natif de Paris, lequel avoit esté instruit dés son jeune aage en nostre college ; et induit par les mesmes voyes que des-sus, se hazarda pour avoir place en paradis, aussy bien que les autres. Et de faict fit bien da-vantage : car il aborda jusques à la personne du roy, et luy donna un coup de cousteau en la face, pensant bien le porter ailleurs. Ce fut un grand malencontre pour vous et pour nous, que ce coup ne descendit plus bas ; vous ne seriez maintenant en la peine que vous estes, et n'auriez peur de perdre vos Pays-Bas, qui s'esbranlent fort, et de tout ce que par droit de bien-seance usurpez. Ne vous estonnez point, sire, nos ruses et subtilités ne sont point diminuées en nous, et semble que ce roy nous craigne. Toutesfois sa cour de parle-ment veille pour luy, et a ja faict pendre quelques-uns de nos compagnons et le reste de nous autres exilés de la France, sans y pouvoir avoir aucune retraite, a confisqué toutes nos possessions et biens, dont ceux de l'université de Paris, espe-rent en avoir des plumes. En vertu de l'arrest de ceste cour souveraine, il nous a fallu desloger sans trompette, et aller chercher nostre bonne advanture, la cherchans encore à present. Or est il que peu de jours y a, ainsy que passions pays, arrivés que fusmes en une hostellerie, nous nous trouvasmes à table avec quatre compagnons divers de bonne advanture, lesquels nous entre-tindrent de discours tout du long souper, et en-tr'autres nous contoyent merveilles du pays où ils avoyent esté, signamment des regions de la lune, où ils affermoyent avoir par l'espace de sept mois sejourné. Ils discouroyent de la maniere de vivre et de l'estrange façon des habitans de là, des sin-gularités des lieux, et belles remarques qu'ils y avoyent faictes, et particulierement de la descrip-tion au vray des prouesses d'un valeureux chef de guerre, nommé Jean de Lagny[1], qui avoit autrefois esté en France, et estimé le factotum du roy d'Espagne, ainsy parloyent-ils. A ce dis-cours nous prismes tous grand plaisir, et moy singulierement, oyant parler de vostre nom, et de l'un de vos hallebardiers. Or aprés beaucoup d'autres discours, l'un d'iceux compagnons tira de sa malette un demy cayer de papier, et s'ad-dressant à moy, me dit : monsieur de tout ce que nous avez ouy discourir, en voicy un petit recueil, que j'ay dressé ; voyez-le plus particu-lierement. Je le suppliay de m'en donner une

[1] Parce que plusieurs d'entre eux y avoyent esté mdus.

[2] Jean Chatel qui blessa le roy Henry IV le 27 decem-re 1594.

[1] C'est le duc de Parme qu'il appelle ainsy par derision, à l'imitation de Jean duc de Bourgongne qui, ayant se-journé dix semaines à Lagny sans avancer plus avant, fut appelé par mocquerie Jean de Lagny, et aussy du duc de Mayenne. *Voyez* Paradin, *Histoire de Bour-gongne*, et Monstrelet.

copie, ce qu'il fit, et estoit en la forme que je la presente à Vostre Majesté: la nuict suivante, comme j'estois couché, je suis certain que je fus ravy et transporté par quelque *genius*, dans une hotte, en ces regions, où j'ay trouvé estre veritable tout ce qui est contenu au present discours, auquel partant je n'ay adjousté ny diminué d'un iota. L'occasion principale pourquoy je le vous presente, est pour supplier Vostre Majesté de vouloir dresser une armée, soubs la conduitte du capitaine Cocodrille, ou tel autre qu'aviserez pour la conqueste de ces regions de la lune nouvellement descouverte. La prise ne vous en sera si penible que celle des Indes, et vous asseure qu'y gaignerez davantage qu'en France. En ce pays-là, on ne trouve comme és Indes, l'or soubs terre, mais és chausses d'un chascun. Quand vous aurez conquesté quelque coin de ce pays, qui sera, Dieu aydant, en peu de temps, nous vous supplions affectueusement de nous mettre en la premiere bourgade, et fonder un college, et nous laisser faire du reste. Nous prescherons si bien, nous manierons si dextrement le baston, qu'en peu de temps en serez roy, s'il ne tient qu'à seduire le peuple; le faire rebeller contre son prince, luy apposter et envoyer des assassins, nous en viendrons bien à bout. Les gens de ce pays-là seront à vous, avant qu'ils puissent descouvrir aucunes de nos ruses. De ce vous supplions tant qu'il nous est possible: sire au nom de Dieu, que faisons tousjours estre de vostre costé, ayez pitié de nous; considerez que si ne nous placez en quelques-uns de vos pays, nous sommes en danger de demeurer vagabonds comme les loups. En France la peste y est pour nous, en Allemagne la corde, en Angleterre le feu. En Italie et aux autres terres de vostre obeyssance, nous ne pouvons y avancer de beaucoup vos affaires, attendu que nostre principal mestier est, et ne sçavons presque autre chose qu'à faire revolter les subjects contre leurs seigneurs, et brouiller leurs estats en vostre faveur. Je m'asseure que si employez quelque heure à la lecture de ce present discours, vous serez d'autant plus incité à l'avancement de ceste belle conqueste, afin de nous y envoyer en façon de colonie, pour vous y rendre le service que nous vous devons. Cependant, sire, nous prierons Dieu affectueusement qu'il vous en fasse la grace, et donne heureux succés à ceste saincte entreprise.

Vostre très-humble et très-obeyssant serviteur,

D. P. P., Jesuite.

L'IMPRIMEUR AU LECTEUR.

Amy lecteur, ce discours des regions de la lune, dedié au roy d'Espagne, m'est fortuitement tombé en main, l'ayant trouvé parmy de vieux livres, que j'ay achepté que l'on vendoit publiquement. J'ay estimé m'acquitter de mon devoir de t'en faire part, d'autant qu'il traitte de la descouverte d'un pays, où peut-estre tu n'as jamais esté: joint aussy qu'il profitera à ceux, qui depuis septante deux lunes ou environ, ont trafiqué, dont plusieurs y ont esté de la feste, qui n'en vouloyent estre, et s'en fussent bien passé. Je ne te le communique, afin d'imiter les damnables façons de ces lunatiques, mais d'y faire ton profict de ce que tu pourras, et laisser courir le reste. Je sçai bien que chascun n'est pas nay soubs une mesme planette, et qu'il s'en trouvera qui contrediront, et maintiendront qu'on ne sçauroit aller aux regions de la lune sans boire, comme l'autheur, et ses compagnons y ont esté. Outre cela, s'il y a chose au present discours qui leur soit desagreable, je ne m'en soucie pas beaucoup: aussy n'est-il faict pour ces ombrageux, à qui Dieu mesme ne sçauroit complaire, les uns demandans de la pluye pour planter des choux, les autres le beau temps pour aller à la chasse. La pluspart une paix tranquille, et d'autres la guerre, car autrement ils ne sçauroyent faire leurs besongnes. Les exploits de guerre faicts par feu Jean de Lagny, sur aucunes bourgades de la France, y sont despeints, tant pour soulager celuy qui en sa faveur dressera son histoire, que pour consoler et effacer le deuil qu'aucuns portent de la perte de ce valeureux champion. Or en attendant, qu'avec la grace de Dieu, je te despresseray quelque chose de plus serieux, je te supplie prendre en gré ce mien petit devoir. —Adieu.

PREFACE.

Ne vous soubvient-il plus, gens de bien, d'avoir leu au chapitre dernier du second livre des *Chroniques pantagruelines*, comme feu, de beuveuse memoire, maistre François Rabelais vous faisoit ample promesse de vous descrire la descente de son roy Pantagruel aux enfers, comment il combatoit contre les diables, fit brusler cinq chambres d'enfer, mit à sac la grande chambre noire, jetta Proserpine au feu, rompit quatre dents à Lucifer et une corne au cul. Et devant comme il trouva la pierre philosophale, comment il passa les monts Caspies, comment il navigua par la mer Atlantique, desfit les Canibales et conquesta les isles de Parlas. Aprés comment il visita les regions de la lune, et pour sçavoir si à la verité la lune n'estoit entiere, mais que les femmes en avoient trois quartiers à le teste, et autres mille joyeusetés, que le bon homme vous promettoit, n'ayant pourtant tenu promesse. S'il vous en soubvient vous n'estes forclos de memoire, ou moy-mesme suis deceu en mes opistoriographes: si ay-je à tout hazard, moy vostre très-humble, entrepris ceste charge en partie, pour vous rejouyr; certain qu'avez bonne envie de rire, puis que le monde est plus fol qu'il ne fut oncques. Vray est, que pour le present ne vous sera faict discours aucun que des regions de la lune, qu'avons courues, et visitées l'espace de sept ans, n'en estans revenus que depuis hier, et pour ce pouvez-vous asseurer d'avoir icy marée fraische, j'entends nouvelles, très-nouvelles, quoy qu'une infinité de prosagogides et courtiers y contredisent par une malice deliberée, au moins ne furent oncques ouyes celles que presentement vous raconteray. Je me doubte bien, que quelques-uns des plus balbrenés, non d'entre vous, mais d'entre ces maranes, s'estonneront de premier abord, lisans ce tiltre: *Nouvelles des regions de la lune*, se guementans avec leurs bouches baveuses, et nez relevés comme l'anse d'un pot, si faire se peut, qu'ayons monté si haut sans tomber. Mais leurs fievres male mules, ne lit-on assez d'exemples, d'hommes qui ont esté ainsy joyeusement transportés, sans peine et difficulté jusques-là, et plus outre? Que conte-on de Triptolemus, gentil fallot, allant à chevauchon sur des serpens aislés parmy le monde? Comment y fut Empedocles? Socrate ne vit-il pas la troisiesme region de l'air dans une corbeille? Minos qui n'estoit decretaliste, bien qu'il fust grand juge et roy de Crete, ne se trouvoit-il chaque mois au conseil de Jupiter? Ciceron ne met-il son genereux Scipion à trois grandes lieues par delà le soleil? Pegase qui ne fut qu'un cheval, franchit-il pas bien avant par l'air, avec son cavalier Persée pour la delivrance d'Andromede au beau devant? Tiendrons-nous pour fables ce qui est dit d'Enoch, et aussy d'Elie, au livre sacrosainct?

Que devint Romulus? où s'enfuit le noble Vertugalin[1] à la bataille de Cerisoles? fut-ce au trou de la sybille, ou, comme aucuns ont voulu jazer depuis, soubs la cotte de sa grand mere? Non, non, ce sont bayes, ce fut au pays de la lune. Ainsy n'avoyent garde les mastins de le mordre. Mais qu'est-il besoin de tant suer aprés ces veaux de disme, pour leur faire croire verité, puis que pour eux n'est faict le present discours, ains seulement pour gens de bien, afin aussy de vous satisfaire selon mon petit pouvoir, et acquitter aucunement le susdit maistre François Rabelais envers vos seigneuries, comme estant grandement fort obligé au contract d'icelles. Usant aussy exprés de ce petit preambule, comme pour descharger vos nobles, et autenthiques cervelles des brouillards ja dés long-temps amassés par la malicieuse disposition de l'air, et soufflement pestilentieux des cuculles: en sorte que rendus serains et nets comme pots escurés, aucun nuage de desdain et malveillance ne vous empesche de veoir, lire et entendre ce qui vous sera par moy icy dict et declaré.

[1] Il entend parler du marquis du Guast qui, aprés avoir faict plusieurs bravades, perdit la bataille de Cerisoles en 1544; il le nomme Vertugalin pour Vertgaland parce qu'il estoit fort dameret.

NOUVELLES DES REGIONS DE LA LUNE.

CHAPITRE PREMIER.

Comment l'autheur trouva trois compagnons en son chemin, et de ce qu'ils rencontrerent.

Vous devez donc premierement sçavoir, qu'un temps fut que tous les enfans perdus se rencontrerent en un chemin et fut ledit temps aussy appellé le temps perdu : car on ne l'a peu retrouver depuis, quelque diligence qu'ayent faict les chroniqueurs ; estans cause de ceste perte, les lunetiers de Calabre, avec la bonne intelligence qu'ils eurent avec le pape Gregoire leur confederé. En ce temps-là, dis-je, ne faisoit gueres beau gaigner les pardons : car ils coustoyent cher. Les sages contre l'ordonnance expresse en furent frustrés : les fols se donnoyent des coustes, car la presse estoit grande. Les riches devenoyent pauvres et les pauvres riches par transsubstantiation de substance, que les alquemistes appellent. Les champs estoyent dans la ville, et la ville aux champs, qui est cas bien estrange. Plusieurs mouroyent de ceste grande maladie epidemiale qu'on appelle faute d'argent, et si pour en avoir n'y avoit qu'à prendre. Pour bien courir on eschappoit : pour bien courir on attrapoit [1]. Chascun jouoit à j'en suis. Puis incontinent fut joué à rendez-moy ma vache. Les montagnes estoyent en guerre contre les valées. Les campagnes eussent bien voulu estre bois, et les bois campagnes en plusieurs lieux. Bref, tout estoit en desordre, et se tenoyent les hommes au large, de peur de se blesser. Or comme l'heur voulut, je, qui vous fais ce present conte, rencontray sur le grand chemin qui tire à Mirebeau, trois pelerins, bons amis, et gentils compagnons, ausquels m'estant enquis de la retraicte, trouvay qu'ils alloyent chercher fortune, cheminans tout leur petit pas : car de courir fortune, se disoyent-ils, il y a du danger ; et veut fortune estre cherchée, courue point : pour ce me prierent la chercher avec eux doucement sans m'eschauffer. Où la trouverons-nous, leur demanday-je ? De cela, me respondirent-ils, nous ne vous sçaurions que dire. Car fortune se trouve par rencontre, tel en est bien prés qui en recule : pour ce faut avoir bon pied et bon œil pour la prendre ; encore eschappe-elle, si on ne la tient bien ferme. Ha ! dis-je lors, je vous quitte donc, mes bons amis : car j'ay les mains foibles, difficilement pourroy-je retenir ceste farouche dont me parlez. Quoy oyans les compagnons prest que j'estois de me destourner du chemin, m'arresterent, et promirent sur leur serment, que je n'aurois peine quelconque à ceste chasse, mais qu'eux porteroyent toute la fatigue ; et quand ils auroyent faict fortune asseurée entre leurs mains, que j'aurois part à leur fortune. A quoy je condescendis volontiers, et principalement à cause que je les voyois si bons couillands et trupelus. Le premier et plus apparent d'entr'eux se nommoit en son village Aliboron, joly monsieur, ou maistre pour le moins homme à tout faire, et grand raillard. Le second estoit Enguerrand, franc archer de Bagniolet, rond comme une pomme : ne pensez que cestuy soit sorty de la race d'Enguerrand de Marigny [1], qui faisoit du roy Charles VII sa fortune, dont mal luy en prit ; car ledit compagnon n'estoit tel et haïssoit à mort les financiers qui faisoyent de la bource de leur maistre, mitaine. Le tiers s'appelloit Roger bon temps, cogneu en maints lieux, mais qui pour les causes susdites avoit abandonné son pays, non sans danger de se perdre. Ainsy tous trois bien deliberés suivirent leur route, et moy avec eux. Mais onques ne trouvasmes fortune, par l'espace de dix-sept mois que fusmes à la chercher ; seulement rencontrions au chemin plusieurs sortes de gens qui la cherchoyent comme nous. Entre autres vismes un grand pendart, comme pourroit estre quelqu'un d'entre vous, qui disoit

[1] Plusieurs ligueurs s'estoient emparés du bien d'autruy dont on demandoit la restitution.

[1] Il estoit mort en 1315, plus de cent ans avant le regne du roy Charles VII.

l'avoir tenue long-temps dans un sac close, mais qu'elle luy estoit eschappée à son grand regret : d'autant qu'elle l'avoit menacé en eschappant. Aussy le vismes-nous quelque peu de temps aprés branché dans un bois, comme si c'eust esté un pourceau de Wesphalie. Ce qui nous fit croire qu'il luy avoit faict tort, d'ainsy la tenir enfermée dans un sac. Une autre fois se presenta à nous un petit homme, soldat à mon advis de la ligue, Espagnol de nation, qui nous monstra un grand coup de taillade qu'il avoit sur l'eschignon du col, remontant vers l'oreille gauche à demy avallée, nous disant, qu'ainsy avoit Fortune voulu qu'il eust sur l'oreille, la prenant en patience, et esperant estre quelque jour guary. Je pris plaisir d'arraisonner quant à moy, un certain mignon [1], fringuant, fraizé, miste, coint, d'assez bonne paste, qui venoit à la traverse, sifflant, chantant, riant, rigolant, donnant de la houssine à chascun pour la bonne fortune qu'il avoit trouvée en la cour, mais sa joye ne dura gueres : car je luy fis paroistre comme il s'estoit trompé, prenant botte de foin pour filet, renard pour marte, et hape lourde pour rubis. Nostre Enguerrand d'un autre costé en rencontra un à qui il avoit esté amy, mais ne l'estoit plus, l'asseurant d'avoir trouvé fortune par charmes, usant des chiffres, et faisant d'un 6 un 9, par revolution, et de cent, mille, par un caractere qu'il appelloit honestement interest. Toutesfois n'avoit usé de ce dernier, disoit le here, que vingt ou trente fois, lors qu'il estoit roy des deniers au Tarot : dont je sceu très-bien reprendre Enguerrand, disant qu'ainsy ne luy falloit abuser de fortune, crainte qu'elle ne le prist quelque jour au colet, quand elle ne seroit en ses bonnes. Ne vous attendez donc, respondit le rustre, puis que craignez tant Fortune, de l'avoir jamais à vostre commandement : qui a peur des feuilles n'aille au bois.

Je n'aurez en ce temps rien
D'elle, si estes gens de bien [2].

Et disoit vray : car comme je vous ay ja dict, nous perdismes nostre temps en ceste chasse, dont se plaignoit fort Roger. Ce qui nous fit prendre enfin resolution de ne la chercher plus, puis que mesme tel la trouve qui ne la cherche pas.

[1] Il entend parler du mareschal de Bellegarde qui aprés avoir esté en grande faveur auprés du roy Henry III, en avoit esté ensuite autant hay qu'il en avoit esté aimé. *Memoires* de Brantbome et de Castelnau.

[2] Le roy Henry IV ne recompensoit pas ceux qui le servoyent le mieux.

CHAPITRE II.

Comment nous nous retirasmes dans un bois où courusmes fortune, et trouvasmes une profonde caverne.

Maistre Aliboron estant le plus aagé d'entre nous avança aussy premier le propos de se desister de nostre entreprise puis que Fortune ne se presentoit, demandant advis à chascun de nous, pour ce qui estoit à faire : car nous ne sçavions où loger, et estions devenus vagabonds comme lievres desbuissonnés, pauvres comme guenaux, malotrus, tout crottés, depenaillés, dehingandés, maigres, rechigneurs, et halés de chaut. Au reste d'appetit ouvert, et prests de faire une bonne affaire si cas advenoit que quelqu'un nous invitast de nopces. Roger estoit d'advis de s'y trouver sans estre prié, car sa bedondaine se travailloit bien fort, et les joues luy pendoyent au long de la maschoire comme à un vieil singe. Quant à moy, il me sembloit expedient de nous retirer dans quelque bois espais, pour là estre aucunement à couvert de la grande pluye qui tomboit pour lors, et si par fortune aussy quelque beste rousse se venoit rendre à nous pour passer ceste faim stridente qui nous pressoit. Mais Enguerrand ne pensoit qu'à sa fortune, tant il estoit infortuné, et vouloit aller malgré vent, malgré pluye et malgré ses jambes. Baste, dit lors maistre Aliboron, parlant à moy, je trouve ton conseil très-bon, allons nous rafraischir dans ceste forest prochaine, peut-estre y trouverons-nous ce que nous cherchons tant. Ce disant gaignoit le devant, et nous aprés, car nous luy voulions obeyr en tout, et par tout. C'estoit à qui plustost y seroit; mais à l'entrée furent apperceus de nous six guetteurs de fortune : Lors demeurans courts, bien estonnés, pensions à regaigner la pleine, dont soudain coururent à nous lesdits six guetteurs, chascun la pistole en main et le chien abbatu. Ha! dit Roger, messieurs, nous sommes à vous, et de bon cœur. Voyez icy le genouil bas, les mains levées, ne soyez sanguinaires. Qui vive, dire

les guetteurs ? Vivons tous, respondit Roger, la larme à l'œil, et bons amis comme devant. Où est la bource, demanderent les guetteurs ? Frelus, respondit Roger, monstrant sa pochette vuide. Ha, ha ! canaille, vous nous treuflez, repliquerent les guetteurs, tue ! tue ! Ils vouloyent tuer Roger, mais soudain se mit au devant nostre maistre Aliboron, et demandant congé de parler, leur dit enfin : Seigneurs, qui que vous soyez, ayez compassion de ceux qui se soubmettent à vostre volonté : nous sommes pauvre gens, qui depuis dix-sept mois en çà cherchons fortune, et y avons consommé tous nos moyens, en sorte que rien pour ceste heure ne nous reste que les dents, qui sont à vostre service. Ce qu'oyans les guetteurs, aprés nous avoir fouillés haut et bas, sans rien trouver qu'une vieille croute de pain, et seiche, qu'avoit Roger dans le busque de son pourpoint, nous dirent tous en nous laissans : Qu'au diable soyez vous donnés belistres de fortune. Grand mercy, respondit Roger. Ainsy courusmes-nous fortune pour ceste fois, et tirasmes tout doux à costé du bois, pour y passer la nuict, recueillans sur le chemin le gland. et quelques noix seiches pour nous nourrir, n'ayans rien autre chose à manger. L'eau avions à commandement pour boire, et cabalinisions comme Thibaut Gargouille. La nuict venue discourusmes encor de nostre fortune. Roger fit une question à Enguerrand, et le prit sans verd à la lune, la question estoit : Que si par le consentement de toutes les planettes, choix luy estoit donné, au lieu qu'il cherchoit fortune de la faire, de quelle matiere il la feroit, d'or ou de bois. De bois, respondit Enguerrand, à la charge qu'il eust racine afin qu'elle creust tousjours, ainsy iroit ma fortune en accroissant. Voire mais, repliquoit Roger, quand elle seroit venue jusqu'au bout (car force est que toutes choses viennent à un bout sans passer plus avant), danger seroit qu'on ne mist la coignée pour en faire du feu, dont se chaufferoit chascun le cul aux despens de ta fortune. Elle se renouvelleroit, dit Enguerrand, par sa graine. Quelle graine, demanda Roger, comme l'appellerois-tu ? Gland perpetuel, respondit Enguerrand. Ouy mais, repliqua Roger, les pourceaux ayment le gland, et se nourriroyent de ta graine les pourceaux. Je mettrois, dit Enguerrand des hayes à l'entour, contre telles bestes, et ainsy seroit ma graine seurement garantie. Tes hayes respondit Roger, ne serviroyent que d'appasts aux oiseaux pour s'y venir nicher, et viendroyent grands et petits becquer ta graine, la rendant inutile pour germer. De cela me garantirois aussy, dit Enguerrand, mettant de la glus et tendans des rets. Ton gland, repliqua Roger, seroit en danger plus que devant. Car les renards qui ayment fort les oyseaux, pour les manger viendroyent de nuict quand ils seroyent pris, et romproyent tes hayes. Contre renards tu ne pourrois trouver moyen aucun, car ils sont fourrés de finesse, et maistre Mouche n'en cheviroit pas. Ils vouloyent continuer leurs demandes et repliques, quand j'ouis le bruict d'un marcassin qui traversoit les buissons prés de nous. Lors mismes chascun la main au braquemart et sans dilayer courusmes auprés, le suivant à la traverse, à qui mieux mieux. Notez qu'il faisoit grand clair de lune alors, ce qui empescha que ne le perdismes de veue, jusques à ce que, retiré dans une caverne, nous fusmes contraints de reprendre haleine, n'osans pas si inconsiderement entrer en ces lieux soubsterrains, crainte que quelque meschante beste ne fist une gorge chaude de nous. Mais enfin, tous d'un complot et bien deliberés pour avoir ledict marcassin, y entrasmes pour veoir aussy si y trouverions fortune qui nous peust contenter. Car on tient qu'en tels lieux souvent elle se cache, principalement en temps de guerre qu'un chascun fait pacquet de ce qu'il a.

CHAPITRE III.

Comment nous entrasmes en la caverne, où esgarés vismes les enfers.

A l'entrée de ceste caverne Roger eut quelque frayeur : car elle estoit telle que se depeint l'entrée de la Sibyle, moussue, vague, froide, espaissement, obscure. Vray est que n'avions intention de passer trop avant : mais nous fusmes surpris de tenebres comme rats à la ratiere, et ne peusmes, six pas avancés, oncques retrouver la bouche de ce noir manoir. Enfin tant tracassasmes à tastons, qu'en l'espace de vingt quatre heures, nous sembloit, parvinsmes au

vray domicile des diables : ce que recognusmes tant à leurs hurlements, qu'aux feux allumés, de tous costés et grandes chaudieres qui estoyent dessus les feux à la maniere et semblable façon que les voyez à la Gibrée[1] au quartier des saulcices, et boudins. Or combien que mon intention ne soit de vous raconter presentement des nouvelles des enfers, toutesfois à cause de la passade que nous y fismes, à la veue de tous les diables, cela merite bien qu'en oyez un motelet avant que venir à mon principal discours.

Premierement estans parvenus jusques à la grand'porte de fer, ou l'on vous conte par deçà que fait la guerre Cerberus, chien à trois testes (ce qui est faux, n'ayant les diables chiens, ne chats, d'autant qu'ils ne sont gens de mesnage, mais plustost meinent vie de couvent) nous ne trouvasmes aucun empeschement, ains plustost sembloyent ces diables nous alecher à la visitation de leurs cuisines, n'estans au reste du tout si noirs qu'on les peint, Roger y contredisoit. Que deviendrons-nous, ce disoit-il? voulons-nous que presentement cent diables nous sautent au col, nous prennent, nous empallent, et boccanent : Au moins si avions quelque Sybille qui nous conduise, passe, nous passerions et verrions la porte de corne où on va aux champs Elysiens. Ne te fasche point, luy dit nostre maistre Aliboron, j'espere bonne issue, n'avons nous pas chascun nostre braquemart? Les diables ne sont si furieux qu'on les dit, nous les sacmenterons trestous : s'ils font des mauvais, les pauvres diables mettrons en piece, les riches diables prendrons à rançon : je suis d'avis seulement qu'en attrapions quelqu'un pour nous conduire, de peur de nous esgarer. C'est bien advisé, dit Enguerrand, et soudain en print un au poil, lequel ayant entendu nostre dessein, et craignant malencontre, s'offrit bon gré malgré à nous conduire, non sans vouloir faire uu peu le diable, du commencement. Roger luy promit six barils de moustarde, pour ayder à sa grimace, s'il vouloit estre fidelle. Je le feray foy de soldat, respondit le paillard, et vous conduiray seurement jusques où voudrez, si bien que ne serez descouverts d'aucuns de nos galiers, et confreres. Allons donc, dit Roger, je n'ay plus de peur, voicy un bon diable, si oncques en fut qui furent bons. Mais que dira-on, quand nous rapporterons au retour d'icy, qu'un diable aura esté nostre guide? Se laisser guider par les diables, est chose trop hazardeuse. O la laide beste fy, j'en dy fy; tels ne me seront jamais rien : adieu, vous di-je, je m'en retourne. Aye, aye, respondit maistre Aliboron, chascun est maistre en sa maison, ne vous emburlucoquez de ces loups, ils servent à prendre les loups; pour eschapper d'icy, faut un peu courtiser ce diable monsieur. Nous estions ja assez avant, qu'un grand bruict de fuyards s'esleva[1], et sceusmes que c'estoit une deffaicte de diables de factions : car comme icy on s'y bourre en diable, dont ceux-cy eurent du pis, à cause d'une ligue desesperée faite entr'eux, et de quelque Frantaupin[2] creé à leur devotion. Cela passé, nous vismes plusieurs morfondus, qui tenoyent chapitre provincial, et les demoniaques, qui preschoyent nouvelle sedition[3], la tourbe diabolique se barricadoit, chascun se meffiot de son voisin : et un nombre infiny de putains couroyent le pays comme nous. Plusieurs diablesses pour faire la guerre à leurs peres, voire les tuer si possible estoit. Le plus meschant, à ce que nous ouysmes, se disoit extraict de la maison d'Arragon[4], et sont ces diables de telle nature, qu'ils sçavent pincer sans rire : Au reste tous d'une mesme taille ayans les yeux au ventre[5], et ne voyans que bien peu. Leurs dents sont aigues et tranchantes comme rasoirs, leurs grifes acerées et crochues merveilleusement : de sorte que s'ils vous tenoyent, à peine en eschapperiez-vous sans y laisser la piece. Ils me firent soubvenir des advocats et procureurs chicanous en chicanourois, lesquels, comme sçavez, emportent tousjours la piece. Ils ont belle gueule, aussy engoulent-ils tout, jusques aux charrettes ferrées. Leurs cornes sont en ornement grandes et droites : en quoy je trouve que nos peintres errent grandement, les faisans courbées comme si ce fussent beliers. Les jaloux surtout entr'eux en ont des plus belles : car il y a jaloux entre les diables, et

[1] C'est la foire de Guibray en Normandie.

[1] Comparaison de la ligue avec une faction de diables.

[2] Il designe par ce mot le duc de Mayenne creé lieutenant general de l'Estat : les francs-taupins estoyent anciennement les archers de la garde du roy.

[3] Ainsy que faisoyent les predicateurs de la ligue.

[4] Le roy d'Espagne descendoit de ceste maison.

[5] Parce que les ligueurs ne songeoyent qu'à leur interest.

sont appellés diables jaloux, comme jalouses diablesses. Ils portent en main d'ordinaire des crampons fourchus, dont ils attisent le feu, et ouvrent les serrures tant soyent-elles meslées, pource se garde qui pourra. Qui en peut avoir entre les diables, soit à tort, soit à travers, cela luy est reputé de bonne prise. J'oubliois à vous dire qu'ils ont presque tous des queues de renard attachées à leurs ceintures, avec des miroirs, desquels ils voyent ce qui se fait au monde, et esblouissent les yeux de ceux qui les regardent. Il me falloit commencer par la teste à vous descrire : mais d'autant qu'ils ne l'ont entre les deux espaules, ainsy que l'imagineriez, je le garde sur la fin. Premierement devez entendre qu'elle leur sort de la poitrine avec un long col, et jugeriez à les veoir ainsy, que ce sont des grues courbées, ou capucins en devotion, me pardonnent les benoists peres, et en ceste sorte leur passent les espaules la teste. Pour le regard de leur representation d'autant qu'ils ont les yeux au ventre, comme j'ay desja dict, elle se rapporte à la façon d'un gend'arme, qui a le casque en teste, la visiere abaissée. (S'il vous prend envie de veoir ces diables, il ne faut qu'aller à Soissons.) Vray est, qu'aucuns, à la mode que les voyez peints, ont le nez endouillique, et ressemblent en ceste sorte aux pourceaux rostis, à qui le boucher a mis la teste entre les jambes pour fendre le lard. Leurs pieds sont ergotés, et diriez à veoir leurs ergots, que ce sont esperons. Au lieu de queue qu'on leur peint au cul, ils ont une corne, et signifie cela qu'on leur corne au cul, et ne sont point sans chose, ainsy que parlent les dames, ains au contraire, peu s'en voyent qui n'en ayent pour le moins six pieds de roy, et tels les representoyent les antiques Egyptiens à la feste des Damyltiens, ainsy que le rapporte le noble historien Plutarque, en son *Traité d'Isis et d'Osiris*. Les bources aussy leur pendent entre les jambes bien garnies outre l'usage commun, car ils sont triochites, et en ont trois comme Busars. Ce sont en somme de laides bestes, et hideuses à veoir; ne vous y fiez, si m'en croyez : car ils mordent et ont les dents tout d'une piece, telles que nous lisons qu'avoit Pyrrus roy des Epirotes. Aussy ne vous en parleray-je plus laissant là toute ceste diablerie pour continuer le propos de nostre voyage. Par les chemins nous ne vismes rien de nouveau : seulement vismes plusieurs damnés fouettés en chiens courtaux, des avaricieux tirer la langue comme levriers qui ont couru six heures. Des paillards baisans le cul de Proserpine par devotion, les cocus tenir hostellerie pour gens de pied et de cheval. Quant à la forme de gouvernement entre les diables, elle estoit anarchique, et se faisoit maistre qui pouvoit. Les places estoyent bien fournies et fortes, principalement lors que nous y passasmes, car ils avoyent entendu que Pantagruel y devoit venir avec main forte, et se tenoyent sur leurs gardes, et se pelaudoyent à qui auroit la place à commandedement, afin de piller le plat pays, et faire chere à couverts aux despens des pauvres diables. Quelquesfois rencontrions des diables legers, qui battoyent l'estrade, et soudain par le conseil de nostre guide gaignions le couvert pour n'estre apperceus, nous tenans cachés joliment au coing des cheminées comme marmousets. Ainsy avec grandes difficultés traversasmes l'enfer, tant que parvenus audessus de la montaigne Cagrou, que les bons catholiques nomment le trou de sainct Patrice en Irlande, Bon-temps ennuyé d'estre si long-temps à la fumée parmy ces diables, s'enquit de nostre estafier, s'il y avoit moyen de passer par la cheminée en terre. Ouy dea, respondit le rustre, et plus avant, carpar là pouvez aysement monter jusques à la lune. Seroit-il vray, repliqua Enguerrand : Et comment mon petit mignon, de grace, dy-le nous, peut estre pourrons-nous de là descouvrir Fortune que tant nous avons cherchée? Tenez-vous, dit le compagnon, certains de ce, dites seulement si vous avez envie de visiter ces regions-là : et je vous y envoyeray droit comme une ligne, par le moyen d'un petit cercle que je feray icy. Non, dit Roger, n'usez point de charmes mon bel amy, et si il estoit laid comme un chat de goutiere, je n'ay envie de voler si haut, ventre Sainct-Quenet parlons de descendre en cuisine, non pas de monter à la lune, où nous n'avons que faire. N'est-ce assez voyagé? Allons nous marier tres-tous. Maistre Aliboron au contraire avec moy, estoit de l'advis d'Enguerrand, quoy qu'il en deust advenir. Aussy bien n'avions nous trouvé en terre, ny en enfer chose qui nous contentast. Pource y fismes condescendre Roger, et troussasmes nos triquehouzes en forme de cueilleurs de pommes pour voler. Nous volerons, disoit

Roger à l'ayse, aussy bien sommes nous bien legers. Je me recommande cependant à nostre Dame de Laurette, et au reverend sainct Diago en Galice. Allons qu'on me trousse.

CHAPITRE IV.

Comment fusmes transportés sur le cercle lunaire, et de ce que nous vismes à l'entrée.

Preparés que nous fusmes, nostre petit diable baissant la teste, fit de ses cornes un rond parfaict sur la place, les contournant à la façon d'un compas le cul en haut, nous faisant mettre tous quatre dedans, puis crachant en terre par trois fois noir comme ancre, lascha autant de pets qui puoyent comme cent diables, et nous toucha d'une verge qu'il tenoit, par trois fois, et soudain fit le saut de chevre commandant d'aller. Il n'eust achevé sa derniere syllabe, que fusmes transportés au haut de ceste cheminée, et de là tout d'une tire en l'air, où nous sentions je ne sçay quoy qui nous chatouilloit aux environs, beuvans de la rosée tout nostre saoul, et chantans à la mode des allouettes, tant que perdismes veue de la terre et de la mer. Nous estions ja bien prés de la lune, quant au devant de nous vint une dame bien coiffée, ayant une lune en teste, laquelle nous exhorta de prendre courage, et que bien-tost verrions la lune. La dame s'appelloit comme nous sceusmes depuis, Langue Belle, aussy avoit-elle du caquet tant et plus. Dont disoit Roger, qu'il falloit croire qu'elle fust bien fendue à cause du proverbe qui dit :

> Femme qui a bel outil
> N'a pas faute de babil.

Or ayant mis le pied sur le cercle lunaire, nos yeux furent esblouis, et ne peusmes plus veoir que la dame, laquelle priasmes tous d'une voix, de faire en sorte que vissions en quel pays nous estions, et le nous octroya et vismes merveilles, avec plusieurs choses diverses comme au monde : car suivant l'opinion de Xenophanes, tout y est habité. Vray est que nous n'appercevions pas ce que c'estoit, d'autant aussy qu'au lieu d'aller droit, nous allions à reculons. Au lieu d'arbre et de verdure, nous n'avions la veue que de falots partout, et de phares. Au lieu d'animaux nous ne voyons que fantosmes passans et traversans. Ce qui nous donna quelque frayeur du commencement, principalement à Roger, qui, à cause de son nez de grue, en voyoit des plus effroyables : car à dire vray, ils n'apparoissoyent à tous de mesme façon. L'un cuidoit veoir un bouc, que l'autre voyoit la forme d'un grave docteur. L'un disoit : voylà un pourceau, et l'autre voylà un cafard. L'un, j'apperçoy un asne, et moy, disoit l'autre, un personnage de longue robe. Enguerrand s'escria à haute voix, qu'il voyoit une trainée de serpens volans en l'air. C'est, repliqua maistre Aliboron, une procession de penitens, tels que j'ay veu en France au temps que j'en partis. O la belle assemblée, dit Roger, de gens d'honneur, evesques, cardinaux, jesuites et mendians. C'est, luy dis-je, bien veu pour un aveugle. Ce sont, par la vertu de ma gibeciere, les Espagnols qui sortent de Paris, conduits par le duc de Feria, leur chef : voyez un François espagnolisé, qui presente ces nouvelles au roy d'Espagne : voyez-vous, dit maistre Aliboron, une compagnie de gens d'armes, avec l'escharpe noire? Ce sont ligueurs sur mon honneur. Nous regardions attentivement, et ne les voyons point : mais bien une trainée de cerfs fuyans, entremeslés de tigres, de lions, et de loups. Ainsy estions tous ravis en admiration de contradictions, tant que la dame qui nous menoit nous dit : Mes bons amis, ce sont ici les premieres regions de la lune, d'où je suis maistresse et souveraine; vous ne cognoissez rien, et n'avez la veue capable pour discerner ce qui y est : mais regardez en terre, et contemplez les advenues d'icy. Quelle terre, respondismes-nous : rien autour de nous, et soubs nous ne voyons que feu. Dame, de grace, que remarquions à nostre aise ce qui est digne de memoire en ce pays-cy, pour en conter à nos amis. C'est bien advisé, dit-elle, allons vous verrez mon palais, puis je vous meneray premier sur mes possessions. En allant, Roger apperceut de belles et gentilles damoiselles, prestes à marier, ce qu'il disoit, mais comme il les vouloit embrasser, il trouva que c'estoit des chimeres. Une autre fois pensions ouyr des philosophes disputans, c'estoyent coquesigrues de mer. Il nous sembloit veoir le triomphe de quelque grand, et trouvasmes des fanfares de Rome. Tel pensoit sentir des roses que c'estoit

bran à vostre nez. Nous estimions taster le miel, que c'estoit fiel, voire du poison. Nous apperceusmes plusieurs qu'on fouettoit à grands coups d'escourgées, et prenoyent plaisir à estre ainsy fouettés, d'autant qu'ils disoyent que cela leur faisoit revenir la peau, et servoit à la digestion. De faict approchans de bien prés, pour les veoir, ils nous dirent qu'on ne les fouettoit mie, mais qu'on leur graissoit le ventre. Il y eut bien pis, car les voulans manier ne trouvasmes que des vessies. L'un des fouetteurs haussa le bras à mon advis pour nous toucher, et nous toucha. Enguerrand s'en plaignoit, Roger en rioit. Je, disoit Enguerrand, pensois estre chatouillé, quand ce vilain m'a donné un grand coup de son fouet au travers les jambes : je, disoit Roger, pensois que ce bon homme voulust me donner de son fouet sur les greves, mais, il m'a seulement chatouillé le costé. En sorte que tous nos sens estoyent devalisés en ces contrées : et tel d'entre nous cuidoit avoir l'esprit à la teste, qu'il l'avoit au talon, comme vous diriez ceux qui ont bonne envie de courir. Enfin, tant cheminasmes par cy, par là, en retrogradant, que les talons de nos souliers en estoyent usés. Parvenus que fusmes au palais, la premiere dame nous laissa, et en vint une autre, à qui elle commanda nous faire veoir ledit palais, qui me sembla au frontispice, grand et somptueux : ja ne serons, dis-je, deceus ceste fois, car realement nous appercevons tous la beauté de cest edifice. Voyez cy un avant portail d'ouvrage tuscan, et dorique, où la lune en son globe spherique est richement entaillée. Observez ces deux stilobates, ou piedestats, de proportion diagonnée, sur lesquels sont posées deux vieilles mangonnes, tenantes en main leurs lanternes, et portantes au nez doubles lunettes, pour mieux considerer ceux qui entrent et sortent. L'une, ce semble, regarde vers nous, l'autre au-dedans du portail, ouvrages certes exquis et naïfs, autant que en sceut jamais faire le docte et noble Pillon à Paris : contemplez en aprés par dessoubs les panneaux, terminans la circonference de l'arc, passer l'architrave, la frize, et la corniche, dont les extremités se voyent dessus les chapiteaux. Remarquez dedans le platfond du frontispice, le bon vieillard Saturne tenant en main sa faux : ne voyez-vous derriere luy force villes ruinées et medalles usées et au devant dancer jeunesse cointe et jolie, qui ne fait semblant de le regarder? Prenez garde surtout à ces oyseaux de divers plumages, faicts d'admirables chefs-d'œuvre, car les regardans ils semblent mesme en la pierre changer de couleurs, voire de forme. J'avois l'œil tantost sur un corbeau en cest endroit, et maintenant j'y apperçois un signe. Dessus le fer de sa faux j'y lis ces vers :

> Le temps survient; et rien n'eschape
> La main du temps qui tout attrape.

Plusieurs sortes de gens sont representés autour, crians aprés. Les uns souhaittent qu'il vienne, les autres qu'il retourne; mais le pauvre las d'aller ne se haste pour ceux-cy d'un pas, et semble pour ceux-là faire la sourde oreille. Voyons de grace, le berceau de cest avant-portail, continuant mon propos : O beau spectacle. Que de pointes de diamans de tous costés. Quel est ce tableau qui paroist au fonds du berceau, droitement sur l'entrée du palais? C'est Mercure, je le recognois à ses talonnieres, à son pennache, et à son caducée. Deux vierges de relief aux deux costés paroissent, qui font l'enchassure du tableau, et representent ces deux vierges la bonne occasion et la mauvaise; denotant, qu'il faut parler et se taire quand le temps le requiert. Cela dict, mes compagnons, qui m'avoyent ouy sans perdre un mot, se prindrent tous trois à rire si fort, que l'haleine presque leur faillit, et estoyent les paroles que j'avois dictes cause de leurs ris, d'autant qu'ils ne voyoyent rien de semblable à ce que j'avois dict, dont fort estonné et confus, fus long-temps aprés sans parler : et prist maistre Aliboron la parole, disant et affermant que tout ce qu'il voyoit, n'estoit pour tout qu'une vieille case de pescheur, dont les aboutissans estoyent de deux masures crevées par le milieu. Et lors de rire plus que devant; puis dit Roger, vous avez tous la berlue, ne voyez-vous pas que c'est un joly cabaret? Allons-nous y rafraischir, aussy bien y a il long-temps que sommes à jeun. Allons de grace, nous beuvrons, et du meilleur. Voyez-cy l'enseigne, lisez :

> Qui voudra boire qu'il s'arreste,
> Ceans on donne du meilleur
> A tous venans, car c'est la feste
> D'un vaillant et noble beuveur.

Ils sont par la vertubleu de nopces ceans, à la bonne heure, entrons mes amis. Il voulut entrer quand Enguerrand le tira par la cape, tout courroucé : Hé où cours-tu pauvre homme, disoit-il, prends-tu prison pour cabaret? Ne vois-tu ces gros treillis de fer, n'oy-tu le cri des prisonniers? La dame nous avoit regardés en silence jusques icy : mais nous ayant ouy tant parler sur diverses perspectives de son palais, usa enfin de tels propos. Compagnons, il est temps qu'ostiez ces masques et faux visages qu'avez si longuement portés, lesquels vous empeschent de veoir appertement les choses qui sont icy. Ce disant nous porta la main aux yeux, comme si elle nous les eust voulu arracher, et nous tira à chascun un masque du visage, dont eusmes telle horreur, que ne pouvions asseurement jetter la veue dessus. C'est, disoit Roger, ce meschant diable aux enfers qui nous avoit ainsi chafourés. Qu'au diable soit donné le vilain. Lors dit la dame, regardez maintenant ce palais : je ne vous dis point voyez, mais contemplez ce portique à la mode ionique, garny d'aisles, ou double rang de colomnes, tant en sa principale rencontre, qu'en son fonds, dont l'estendue est de six vingts toises et demie en largeur soubs cent autres et demie de haut. Observez lesdites colomnes, glacées de toutes les pierres de meslange que la nature peut produire, les bases et chapiteaux composés de fines escarboucles, avec l'architrave, la frize et la cornice de pareille estoffe, et proportion bien gardée. Dessus le plan de ce portique est la verité depeinte, rayonnant de toutes parts. Meditez ces vers escrits en ce marbre, orné en sa circonference de gros bouillons de fleurs et de fruicts qu'elle tient en sa main dextre. Nous les leusmes tous avidement à son commandement, ainsy comme il s'ensuit.

Tout ce que veoit, tout ce qu'admire,
Tout ce que le monde desire,
N'est qu'un faux lustre, où les malheurs
Se desguisent par des couleurs.
L'homme se fraude de la joye
Tant plus à la joye il s'employe :
La joye se tourne en tourment
Si elle n'a du changement.
Toute chose au change est sujette,
Par labeur le repos s'achepte,
Et qui n'a point d'amer au cœur
Ne sçait que c'est que de douceur.
La plus grand part de vostre vie,
Pauvres humains, vous est ravie
Par la loy de necessité
Qui nous nourrit d'adversité.
Et bien souvent celuy qui pense
Fuyr une juste vengeance,
S'enferre et luy-mesme se prend
Au fil, où son malheur l'attend.
Il n'est rien tel que l'homme sage
Pour emporter un advantage
Sur le destin, car il se rit
Des craintes qui forcent l'esprit.
Advienne que le ciel se rompe,
Son asseurance ne le trompe;
Car elle a un fondement
Qui n'est sujet au branslement.
L'homme ignorant se passionne,
Et luy-mesme le mal se donne :
En somme la joye et l'ennuy
Ne vient à l'homme que par luy.

CHAPITRE V.

Comment nous entrasmes au palais lunatique, et de ce que nous y vismes et ouysmes.

La lecture parachevée, fusmes introduicts par ladicte dame dedans le palais par une petite porte, à l'entrée de laquelle estoit une fontaine où il nous convint laver bouches et mains, à la forme des anciens juifs. L'eau paroissoit comme du feu, et n'osions du commencement y mettre les doigts; mais asseurés de nostre conduite, en lavasmes non-seulement ces parties-là, mais tout le visage, retroussans nos bras jusques aux coudes. La vertu de ceste eau estoit telle, que beue, elle faisoit entrer chascun en amour de son compagnon, et regardée, au contraire, nuisoit à l'amitié : car nous mirans facilement dedans, nous nous apparoissions plus beaux que n'estions pas, et nostre voisin plus laid que nous mesmes, pource beusmes chascun à plein gaudet, cligmans les yeux, afin de nous aimer tant plus l'un l'autre. Mais une chose advint aussy contre nostre esperance, que chascun de nous depuis en devint grand songecreux. L'un parloit de manger melons en hiver, l'autre de la multiplication sur un à deux, l'un de l'esprit universel, l'autre de la premiere matiere. Vrayement, dit lors Roger Bon-temps, ceste fontaine est bien lunatique, elle nous a bien operé au cerveau. Je croy que les alquemistes en ont tiré leur borax et leur mercure. De l'autre costé de la porte estoit un lyon, vray et naturel, tirant

la langue de grande soif, mais qui pour estre lié ne pouvoit boire, non plus que mordre, dont nous fut dict par la dame, qu'il estoit là pour un certain temps, et qu'un jour viendroit, qu'il seroit lasché pour boire, afin qu'il devinst lyon fort et puissant pour la garde du palais. A ce que je voy, dit maistre Aliboron, l'histoire ne fut fausse du lion qui tomba du cercle lunaire dans la ville d'Athenes, puis que cestuy-cy est si bien lié, afin qu'il ne tombe. Vous verrez, dit la dame, tantost choses bien plus estranges; entrons dedans, et me suivez. Nous la suivismes bien deliberés, et fusmes par elle introduits en une grande et spacieuse sale, où nos yeux eurent tous les contentemens qu'ils sçauroyent souhaitter par la contemplation de tout ce que l'esprit peut excogiter. C'estoit des idées, lesquelles Platon appelle immuables, immortelles, infatigables. Nous y vismes, en idée, les machines du roy d'Espagne, et de son lieutenant l'archiduc Arnest au gros ventre, qui faisoyent fuir les petits enfans. Et à une tapisserie de foire, les triomphes de feu Jean de Lagny, roy de Brie, duc pretendu de Corbeil [1], et vicomte de Neufchastel, leur predecesseur, lequel, comme un Metellus, se faisoit dresser des autels, mettre des chappeaux de fleurs sur la teste, et rouler des images de victoire, quand il estoit à table, avec engins et mouvemens secrets. Soubs ses pieds estoit escrit ce mot, *Poliocretes*, comme qui diroit forceur, et preneur de villes, voulant signifier par là qu'il en avoit bien abbatu en son temps. De là fusmes menés en un lieu d'où s'entendoyent tous les vœux et prieres qui se faisoyent sur terre. Nous en oyons qui prioyent à grands cris, que la couronne tombast en leur maison : autres qui desiroyent la mort de leurs peres, pour faire grand chere et boire du meilleur. Pl ust à Dieu, disoit l'autre, que ma femme fust bien morte, et que la cour me donnast cause gaignée contre ces bonnes gens que j'ay pillés. Cestuy-cy souhaittoit prendre une ville d'assaut, cestuy-là forcer sa voisine. Cest autre demandoit d'estre admiré du peuple, et estre monstré au doigt comme un grand docteur. Sur mer, l'un appelloit le sud, l'autre le nord. Le laboureur desiroit la pluye, et le tainturier le soleil, chascun diversement. Certainement, dit lors maistre Aliboron, voylà des importuns demandeurs, que ne suis-je roy de ce pays pour quinze jours, je les gallerois bien. Nous en avons, respondit la dame, icy les oreilles rompues. Quand vous retournerez là bas, advertissez-les de la malebosse qui leur viendra bien tost, et sur tout ces hipocrites, qui cheminent avec une si grande ostentation de vertu. On les void tousjours avec leurs habits desguisés, leurs grandes barbes, leurs sourcils replissés, cuidans ainsy tromper Dieu comme ils trompent le monde. Mais quant à vous n'en faites cas non plus que de joueurs de farces et tragedies, ausquels si vous ostez la robbe et le chappeau royal, vous ne trouverez que des belistres loués à gages pour faire rire et estonner le sot peuple qui les regarde.

[1] Il se mocque icy du duc de Parme qui, aprés avoir pris Corbeil par un long siege, la perdit en une nuict, en 1590.

CHAPITRE VI.

D'une trape qui nous fut ouverte, par laquelle voyons ce qui se faisoit en terre.

De ces escoutes fusmes menés au beau milieu de la sale, où ladicte dame du petit doigt, sans peine quelconque, ouvrit une grande porte qui estoit à plate forme, telle que voyez en plusieurs endroits estre és bons cabarets, afin que par là vissions tout ce qui se faisoit en terre, ainsy qu'avions ouy les vœux qui s'y prononçoyent. Lors pensay à par moy, que vrayment ceste porte estoit l'un des yeux que cuidions veoir à la lune d'icy, ce qui est neantmoins faux. Car comme dict est, autre chose ne sont ces yeux supposés, que portes, dont nous fust ceste-cy ouverte, en sorte que voyons la terre soubs nos pieds, estendue sur la mer, non plus qu'une petite balle ou esteuf, qui flotteroit au milieu d'un grand estang. Le brave et noble philosophe Seneque n'en mentit jamais, ayant faict ce voyage comme nous, sans doute, et regardé par la trape en la lune, quant il s'escria en si grande perplexité : *Hoc est punctum quod inter tot gentes ferro et igni dividitur.* Et aprés regardant le hommes, luy semblans, comme certainement ils nous sembloyent, de petits rats de montagnes, et fourmis fourmillans, usant de ces termes :

Cùm te in illâ vere magnâ sustuleris, quoties videbis exercitus sub rectis ire vexillis libebit dicere, it nigrum campis agmen, formicarum iste discursus est in angusto laborantium.

De faict à ceste heure-là mesme de bonne encontre, perissoit ceste grande armade d'Espagne sur mer, dont avez tant ouy parler, laquelle disoyent les bons catholiques, principalement les plus zelés, et amateurs de doublons, devoir bien tost faire un tour sur mer, pour la commodité des marchands allans et venans de France en Angleterre: mais par Nostre-Dame de Clery, qui fut la bonne dame du roy Louys XI. Jamais ne fut tant ry que nous riasmes à ceste fois. Car voyans ainsy toutes ces galeaces et gallions, carraques et carcaquillons, flambarts et flambillons esparts deçà et delà sur l'Ocean, croyons fermement que ce fusse, non armée de l'invincible Philippus [1], roy de tous les diables, mais une rangée de ces petits papillons, que les Latins appellent bombices, lesquels font leurs œufs sur le papier, prenant les voiles pour les aisles, et le corps du vaisseau pour le corps du vermisseau, les masts pour les cornes, et les Espagnols se jettans en mer, pour les œufs ou crotes qui leur sortent du cul. Lors dit Roger :

Nul tant soit fort et puissant empereur
N'evitera du grand Dieu la fureur.

Nous demandasmes à veoir la France, ne la pouvans gueres bien recognoistre depuis le temps qu'en estions partis, comme certes elle estoit bien changée, nous n'y voyons que chatemistes, hypocrites, cagots, brifaux, et farfadets troter. Si avoit-il presse à qui y seroit roy, et jouoyent les rodomonds de Castille, gros couillards de Lorraine, clabaudiers de Savoye aux trois dez pour cest effect à qui feroit plus belle raffle. Chascun y pretendoit, chascun y belloit aprés. Cependant le plaisir estoit de veoir dans Rome le conclave qui se tenoit à la creation d'un nouveau pape, car c'estoit du sainct pere de qui dependoit l'heur du dez : dont fut pour lors la difference de escarlattes grandes. Les ambitieux estoyent aux escoutes, prenoyent les voix à la pipée, donnoyent bons jours à qui en vouloit, souffloyent au cul d'un chascun, trottoyent de jour, consultoyent de nuict, pissoyent quelquefois d'aises en leurs brayes, comme petits chiens à qui on chatouille le ventre, s'entretenoyent de persuasions, se substentoyent de billevezées. Mais aprés qu'ils eurent bien sué, le plus morfondu fut eslevé, et n'en peusmes appercevoir la cause, sinon qu'il sçavoit très-bien braquer le canon et fulminer. Lors, dit Roger Bon-temps, jà ne m'estois advisé là bas de lire mon breviaire comme cestuy-cy pour estre pape, et trouver fortune si magnifique : si j'y retourne une fois j'en acheteray un beau gras à ceste fin, et seray Roger premier du nom. Puis Dieu sçait combien je feray de cardinaux, combien de nouveaux ordres. Il me fera moult beau veoir equipé avec un domino de veloux cramoisy, un thiarre à la persique, et des gans en mes mains bien brodés, faisant la croix à tous passans, porté sur les espaules de quatre barons, et excommuniant tous roys, princes et potentats, qui ne voudront venir bouquer à ma pantoufle. Or comme nous estions attentifs à regarder d'autre part l'assiette et disposition des villes, furent apperceus de chascun de nous plusieurs confesseurs, qui confessoyent filles la main bas, et jugions, à les veoir en ceste contenance, qu'ils la leur mettoyent soubs la cotte. Toutesfois n'en osions asseurer à cause de la distance du lieu. Bien nous fut-il dit par la dame qui nous conduisoit, qu'ainsy bailloyent-ils l'absolution. Encore n'estoit ce rien au prix des bougres et bougerons, que voyons par tout faire leçon publique, outre ceux qui estoyent couchés avec leurs sœurs, leurs meres, et leurs filles; par toutes les places et quarrefours ne voyons que trompeurs et usuriers; dans les palais que chicaneurs; és escolles et colleges que pedants asniers, corrompans la jeunesse ; à la cour des grands, rien que flateurs, et de tous costés poetes hupés, philosophes morveux faisans montre de leur latin. Plusieurs choses aussy nous furent claires là haut que nous estimions icy bien cachées. Entr'autres nous fut ouvert le conseil d'Espagne, qui se tenoit lors à Nancy en Lorraine [1], où fut

[1] En 1588, le roy d'Espagne Philippe II fit esquiper une armée navalle qui, à cause du grand nombre de vaisseaux dont elle estoit composée, fut appelée *l'invincible ;* ceste armée perit presque toute par la tempeste.

[1] C'est à cause que le roy d'Espagne sembloit favoriser la maison de Lorraine, dont le duc fait sa demeure ordinaire à Nancy.

conferé du bien de la France fort secrettement, et signée d'un chascun une belle ligue pour la conserver envers tous, et contre tous. A cela plusieurs badaux en Badlaury s'accordoyent, louans publiquement ces bons pilleurs de la couronne, pilliers, voulois-je dire, mais la langue m'a fourché, *pardonate mi*. D'autre costé furent veues par nous les grandes armées que les heritiers de Raoul, fils d'Albert, comte d'Asbourg, lesquels sortirent invisiblement par un trou de la race du petit fils de Childebert, roy de Metz ou d'Austrasie, envoyoyent au secours des zelés, et estoyent ces zelés gens d'union, aimans fort d'unir le bien d'autruy avec le leur, afin de descharger le peuple, et vivre en repos d'oresnavant : mais ne sçay comment par permission divine, et aux hommes occultes, vismes incontinent ces armées, et zelés fondre au soleil, comme si ce fussent esté marmousets faicts de neige ou de beurre. En un mesme moment jettions nostre veuë sur l'estat du Grand Seigneur que voyons, je vois l'Asie de belle estendue, et prest de bien tailler de la besongne aux catholiques d'Austriche, voire au sainct pere de Rome, cependant qu'ainsy entretenoit les divisions des princes chrestiens : et pour ce faire traittoit avec le Sophi et le Tartare, ses voisins. Las, m'escriai-je lors, quand auront cuvé leur vin nos princes enyvrés ? jusques à quand ne cognoistront les peuples ce qui leur est propre? Ne voyons-nous icy les uns cantonnés, faisans un corps anarchique; les autres rengés en une astristocratie d'ambition ? Ceux-cy en democratie turbulente, ceux-là en monarchie tyrannique? O pauvre France, que tu as d'envieux, que de loups guettent aprés ta peau ! Hé te faut-il tant de roys ? Un seul te suffit-il pas? Tes provinces sont autant de royaumes : que dis-je tes provinces, mais tes villes plustost sont autant de retraittes de roitelets. Tu n'en peux souffrir un, et pour un t'en naissent mille. Tu n'estois fouettée que d'escourgées, et tu l'es ores de scorpions. Je n'eus pas achevé ma plainte, qu'aussi-tost apperceusmes un petit diable noir, tirant le cousteau de sa manche, et frappant le bon roy Henry trosiesme du nom [1]. Plusieurs autres enfumés esguysoient les leurs pour en ferir son valeureux successeur à present regnant. Mais comme sceusmes de nostre conduitte, qu'à ceux-là ne seroit donné pouvoir de mettre en execution leur damnable et maudite entreprise, bien d'estre happés, rostis tout vifs, estrippés, et empalés comme cochons de feste. Amen, amen, respondismes-nous tous; les bonnes gens ne s'en porteront que mieux, passons plus outre.

[1] Il designe par là les attentats sur la vie du roy Henry IV par Pierre Barriere et Jean Chatel.

CHAPITRE VII.

Du second quartier de la lune, d'où nous furent monstrés les pays des gens delà l'eau.

Rien ne fut obmis de l'estat de la terre, comme dit est, qui ne fust par nous considéré de ceste trape, et remarquée la miserable condition des hommes qui y habitoyent. De là fusmes soudain menés au second quartier de la lune, car elle a quatre quartiers comme vous le sçavez. Vous me demanderez peut-estre de quelle matiere est la lune, et que c'est. Certainement mes bons amis je n'en sçay que dire, je l'ay oublié, tant avions les esprits occupés à la consideration des choses qui s'y oyent; si vous n'estes satisfaicts, allez-y veoir, et ne laissez pourtant à contenter vos femmes, de peur de melancolie, et du mal commun aux veaux qui commencent à croistre. Arrivés donc que fusmes à ce second quartier, rencontrasmes en chemin plusieurs personnes soy promenant la face bas, qui là qui çà, tous par diverses voyes escartées les unes des autres, et sceusmes que c'estoit le quartier des philosophes, lesquels ainsy cheminoyent ruminans, et marmotans des levres comme guenons. Comment, dit lors Roger, ceux-cy sont-ils sages jusques à la haute gamme? ils en ont la mine je le veoy. De grace, oyons-les un peu parler, il fait bon tousjours apprendre. Non, non, dit lors nostre conduite, ne vous attendez à ceux-cy, que voyez ainsy metagraboulisés, ils n'ont de philosophes que la barbe et le sourcil : mais tournez-leur le dos, et voyez ces gentils fallots qui dancent icy au soleil le bouquet sur l'oreille? C'estoyent compagnons de la bouteille, tous bons alterés, et trinqueurs. Si tost qu'apperceus ils rompirent leur dance, pour nous accoler, nous faisant tout l'honneste recueil qu'eussions sceu

desirer monstrans tousjours une chere joyeuse, au contraire des susdicts pasles, desfaicts, et contrefaicts. Nous demandasmes à quoy ils passoyent le temps? A bien faire respondirent-ils tous, et à nous rejouir. Hé bien, quoy, leur dit Roger, depuis quand est la venue en ces quartiers? Nous ne sçavons, respondirent-ils, nous ne contons ny n'observons point le temps et saisons icy, c'est à faire à gens de delà l'eau. Quels gens de delà l'eau? repliquasmes-nous. Ne les vistes-vous oncques? demanda l'un d'entre eux. Non que sçachions, respondit maistre Aliboron; mais à la pareille, faictes-nous les veoir. Je le veux, dit le compagnon; regardez par ce trou en terre. Ce disant ouvrit un guichet qui estoit soubs ses pieds : par lequel regardans ensemble, apperceusmes le pays où ils demeuroyent. Je vous diray premierement une chose de ceste contrée-là, presque incroyable, et neantmoins aussy certaine, que vous estes tous des vidazes. C'est qu'encore qu'aucun cosmographe n'en ait parlé, et que personne ne l'ait veue, non pas mesme Thevet qui a veu les choses invisibles; toutesfois le plan est tel, que des quatre coings, qui la font quarrée, il touche aux quatre parties du monde, et qui plus est, participe à tous les climats, nourrissant des hommes de toutes sortes. Lesquels ont ceste façon entre eux, que le plus sot est le plus heureux, faisant d'un buffle un elephant, et d'un manche de ballet un coursier de Naples, et d'un festu un thresor[1]. Leurs maisons sont de bourre et crachat, où ils sont la pluspart du temps enfermés à resver et syllogiser: combien dureront leurs habits, employant l'autre à dormir le nez contre terre. Que si à quelque beau jour de l'an il leur advenoit de sortir hors, c'estoit pour s'esplucher au soleil comme chappons du Mans, ou à escrire contre un mur avec les ongles; cela faict, aussy-tost se renferment, se regardant les uns les autres par les fenestres. Cela nous contoit le compagnon susdict, ainsy que les regardions et contemplions. Quant à leur vivre, il estoit (sceusmes-nous aussy) si reserré que c'estoit pitié : car ils ne mangent qu'une fois le jour, encore un peu de souppe rechauffée avec un demy trait de piscantine trouble, qu'ils hument tousjours en groignant, par l'ordonnance de leurs chiches proviseurs, et si font, à ce qu'ils se plaignent, de grands despens en mesnage : et mettans pour ceste cause tout leur soing et contentement à faire amas de vieux drapeaux, et d'escus tant qu'ils peuvent, lesquels, quand ils en peuvent avoir, frottent perpetuellement, peur que la rouille s'y mette, content, repreignent remettent, rejettent, resserrent en leurs tirelires, clouées à doubles bandes de fer, avec autant de serrures, enfermant l'une dans l'autre; outre le coffre bien garny de bonnes serrures à cent ressorts, bien enchaisné, et cadenacé contre la parroy où ils se tiennent, comme je l'ay jà dict, faisants le guet journellement, crainte des bienveillans.

Miserables humains, qui à chose si vile!
Rendent et leur raison et leur ame servile.

Au reste, c'est une coustume fort observée entre eux, qu'ils veulent tousjours faire croire à ceux qui les vont veoir qu'ils sont les plus habiles, accomplis de tout le monde, cuidant par ce moyen gaigner la monarchie en matiere de ravauderie, et persuader à leurs creanciers, qu'ils sont quittes et francs de toutes debtes. Comme autresfois j'en ay veu qui, par subtile invention, faisoyent d'une cedule une quittance, ainsy que les patissiers de deçà d'un regiment de mousches un pasté d'assiette; en quoy vous apprenez que c'est de la jurisprudence, et des somptuosités de ces Guilmins. Quant à la police, elle estoit prinse sur le modelle des mathurins à Paris, où messieurs les maistres inertes se bourrent *in modo et figurâ*, à grands coups de bobelins, et chaperons. Car premierement ils sont fourrés de mesme, et s'assemblent par procureurs nationnaux, tous en belle ordonnance, bedeaux de çà, bedeaux delà. Puis soudainement, comme si quelque arreste les tenoit au gosier, faisants premierement chacun trois tours en despit du loup garou, crient tous d'une voix : *Vivat! vivat! vivat!* chascun trois fois seulement, differents en ce poinct à nos grimaux; qui n'ont aucune cesse jusques à tant qu'on leur jette une benediction en gueule. Cela faict se retirent chascun en leur chascuniere, verrouent leurs portes, et font le guet aux fenestres. Entre leurs coustumes, celle

[1] Il entend parler icy des couvents, des moines et des troncs des eglises.

[1] Il entend parler icy des religieuses.

est la plus mal plaisante, qu'on ne voit leurs femmes qu'au travers des vitres, comme si ce fussent reliques, n'osants les pauvrettes, estaller leur marchandise, ainsy que nos dames, non crainte qu'elles ayent d'estre battues, mais plustost de ne l'estre point : car c'est religion entre elles, comme en Moscovie, quand leurs maris les battent très-bien, et s'estiment celle-là mieux mariée qui a plus de coups : ce que j'estime croyez difficilement ; si ne forgeay-je rien du mien, comme ces affronteurs, menteurs et imposteurs docteurs. Et à propos de docteurs, les gens de delà l'eau, nous disoit-on, en ont eu bonne quantité, lesquels tirent au court festin à qui le sera, il n'importe qu'ils ayent sçavoir ou non, pourveu qu'ils ayent bonne trogne! Mesme s'il est trop sçavant, ils en font un heretique[1], et le chassent d'entr'eux; ainsy n'ont-ils garde de devenir fols d'estudier, comme plusieurs. S'il arrive quelquesfois qu'ils ne soyent bien saouls et repeus, ils prendront plaisir de sermonner de continence, et estants à table, de discourir de guerre : ainsy que souvent on veoit entre nous des mirolets couchés sur la plume à leur ayse, maintiennent que le dormir sur la dure n'est pas si grand mal qu'on le faict. Comme d'autres qui en gaillarde santé donnent avec si grande confiance, consolation aux malades, ou qui, assis auprés du feu, le verre à la main, en temps d'hyver, soustiennent que le froid est salutaire pour corroborer les parties vitales. De belles[2]. Ce n'est pas tout, il fait bon courir la poule en ce pays-là; car les hommes y sont si coyons, qu'ils se cachent en l'eau et soubs terre, de peur des feuilles. Vray est qu'ils ont assez bon geste derriere un pourpoint de muraille, et sçavent faire les petits moulinets avec les deux espées au temps de desbauche qu'il faut aller empescher le passage aux hannetons qui s'assemblent pour ronger leurs vignes, et sur tout ont bonne grace à porter la pannache au bonnet pour effrayer les mousches. C'est la cause pour laquelle Jean de Lagny les prit tous soubs sa protection, et s'en disoit roy, comme le heron des grenouilles : dont depuis ont esté quelque peu deniaisés, n'osants monstrer le nez hors de leurs gistes, ny porter oreilles à descouvert de peur des mauvais vents, se tenant nuict et jour en sentinelle, pour ouyr nouvelles des terres neufves, d'où secours ils attendent. Que si ainsy advient, il n'y aura pendart ny belistre, qui n'ayt liberté, ny femme qui n'ayt son congé. Mais c'est en vain, les nefles seront molles avant ce temps-là. Cependant les plus esveillés d'entre eux se tiennent mignons, propelets, frisés, testonnés. Lors que nous les contemplions là haut, ils faisoyent leur monstre, par fortune, habillés à l'espagnole, marchants le col levé comme oisons, un pied icy, l'autre là. S'ils se mouchoyent, c'estoit par ceremonie; s'ils se tournoyent, chascun se reculoit crainte d'endommager leurs fraizes; s'ils mangeoyent, on leur portoit avec petites fourchettes les morceaux tous maschés jusques au gosier pour ne leur gaster les dents, et ainsy n'avoyent qu'à avaller tout doucement. En somme c'estoit un peuple, comme nous pusmes apprendre, et à ce qu'en remarquasmes en ce peu de temps que fusmes à les contempler de là haut, bien maussade, ennuyeux et faineant; aussy ne vous en diray-je plus mot, pour ne demander vostre patience. Je viens au reste.

[1] Au temps de la ligue, il suffisoit d'estre sçavant pour passer pour heretique.

[2] Façon de parler pour signifier que ce sont contes ; on dit encore : vous nous en baillez de belles, pour dire vous nous en faites bien accroire.

CHAPITRE VIII.

De la seconde sale lunatique où nous furent monstrés toutes sortes de manouvriers, et principalement des alquemistes.

Enguerrand, qui s'estoit jusques icy tenu, ne se peut tenir de demander au compagnon, s'il luy pouvoit monstrer sa fortune de ceste trape, comme il nous avoit monstré lediot pays. A quoy ayant faict responce qu'ouy bien si tant estoit, qu'il la voulust prendre en la façon qu'il la luy monstreroit. De cela, dit Enguerrand, ne me chaut, pourveu que je l'attrape. Voire mais, repliqua l'autre, elle est souvent de mauvaise prise, dont s'ensuit un repentir qui se fait de loin sentir. Non, non, di-je lors, telle ne voulous-nous veoir ny avoir. Mais oubliant toute allegorie en parole, enseignez-nous beau sire, les moyens de devenir riches bientost, car ceste est la fortune que demandons. Les richesses, respondit-il, qui viennent à la haste, s'en vont à la haste aussy. Il faut pour

les acquerir, travailler et estre diligent. Or plusieurs sortes sont entre les hommes de labeur, et de ce maintenant en veoirez les idées dans la seconde salle de la lune icy prés. Ce disant nous mena tous quatre audict lieu, prenant devant congé de la dame qui nous avoit emmenés. Devant la porte, sur le plan du perron estoit posée une piramide d'excessive hauteur, laquelle estoit en toutes ses trois faces enrichie de compartimens, lesquels contenoyent les vœux de chascunes personnes. Et de faict y remarquasmes chascun les nostres, et de plusieurs de nostre cognoissance, qui estoyent bien difficiles à comprendre, pour estre notés en lettres hieroglifiques. Vous n'y entendriez notte qui vous le diroit. Aussy ne voulusmes nous tarder long-temps à ceste entrée. Le lieu n'estoit guere different du premier, sinon qu'il s'y oyoit plus de bruict : car toutes sortes de manouvriers y travailloyent, et les voyons chascun à part faisant leur besongne. Les orfevres surtout, mareschaux, serruriers, quinqualliers et bateurs d'or, entre lesquels remarquions en idée des alquemistes, souffle en culs (je n'entends ceux qui, par une honneste estude, s'employent à la science), mais seulement ces albrenés qui tousjours sont au cul d'un alembic, cuidant qu'il n'y a qu'à souffler pour devenir riches.

Ce sont des inventions,
Des folles conceptions,
Qui par soupçon humées
Ne produisent que fumées.
Leur raison est de vapeur,
De vapeur est leur bonheur;
Et tout leur bonheur encore
Avec le vent s'esvapore.

Ils avoyent autour d'eux bonne provision de drogues convenables à ce qu'ils disoyent pour la composition du parfaict elixir, principalement de la ceruse, qui se faict de plomb bouilly, en vinaigre : de la calchite, qui est un atrament plus noir, du soulphre, avec du bitum, qui approche de la nature du soulphre; du naphté, qui est une sorte de bitum, pour mieux dire, une liqueur qui conçoit feu incontinent que la personne en est frottée. C'est la drogue mesme dont Medée frotta la couronne et le voile qu'elle donna à la fille de Creon : puis du sandaraca et de l'arsenic, qui se trouvent és mine d'or et d'argent. Le sandaraca se fait aussy par art, avec la racine de cedre, item du sel armoniac qui se trouve dans les sablons; de l'orpin, duquel, selon Pline, un des Cesars tira du fin or, à force de feu. Du syncope, qui est rougeastre, et duquel Homere faict tant de cas quand il dit que les navires des Troyens en estoyent peinctes; du cinnabre, qui est tiré du sang de dragon; du minium, qui se trouve és mines de plomb; du vitriol, qui tire sur le bleu; du leton, que les anciens appeloyent *auricalcum;* du sel, et du nitre, qui, cuits en soulphre, s'endurcissent comme fer. En somme, toutes ces matieres assemblées avec le charbon, vous les eussiez pris proprement pour des faux monnoyeurs; neantmoins ils s'asseuroyent de quelque bonne fortune sans tresbucher, d'autant, disoyent-ils, qu'en la transsubstantiation des quatre elemens, toutes choses se faisoyent. Voire mais, leur dit nostre maistre Aliboron, qui estoit versé en fine philosophie, estimez-vous pauvres aveugles par force d'ainsy sublimer et calciner, que les elemens se rendent à vous? Ce sont bayes : vous n'engrosserez jamais vos femmes que de caqueroles, puis que ne leur soufflez au cul que du vent. Ils ressemblent, dit Roger, aux perdrix, lesquelles conçoivent si tost que le masle chante, et aux jumens d'Espagne, qui n'ont qu'à ouvrir leurs fentes, quand le zephire est par pays. A ce mot un de la troupe se leva, et nous tirant à l'escart, nous monstra dans un papier la pierre philosophale, qu'il avoit faicte, de laquelle, en nostre presence, il fit la dissolution avec une livre de plomb : qu'il transmua en fin or; et ce nous apprit le secret, nous disant : Bons amis, je suis l'idée du grand Theophraste. Paracelse, ne vous estonnez : tous ces calcineurs que voyez, sont des imposteurs, moy je suis entre eux, et si ne me voyent point, bien que je les voye tous. Allez et tenez le secret caché. Lors soudain disparut de nous. Vous me demanderez de quelle couleur estoit ladicte pierre, de quelle grandeur, de quel goust. Si vous le sçaviez, vous feriez bien des vostres; le roy ne seroit pas vostre amy. Vous auriez tousjours la garce a commandement, le bon vin en cave, la table bien garnie, force faveurs, belles maisons, habits de toutes sortes, force musiciens, bref tout ce qu'on sçauroit souhaiter pour vivre à l'aise

et ne rien faire. Mais vous ne le sçaurez pas, car vous ne valez rien. Seulement diray-je en faveur de mes amis, que c'est une alliance d'esprit avec le corps, comme vous diriez un coup de fourche sur vos oreilles : et en cela sont fort trompés les extracteurs de quinte-essence, car ils prennent bran pour farine. Si vous di-je encore apertement, qu'au cas que le plus brave foireux des antipodes vinst à en avaler aussy gros que la teste d'un camion de damoiselle, par le sarment de la vigne, il ne seroit qu'or à vostre gorge. Pour ce ne vous esbahissez si les Espagnols ont tant de doublons, ils vont lescher le cul aux femmes du Bresil, dont advient que souvent les Anglois en ont la quinte par attraction. Voulez-vous la chose plus claire ? Je vay la vous dire.

Car que sert tant de langages
Entremeslés d'obscurité?
Qui veut dire la verité
Ne doit point chercher d'ambages;
Et qui veut cacher le faict
Doit se taire tout à faict.

Ouvrez donc les oreilles :

Quatre chopines font un pot;
Qui ne le croit est un gros sot.

Pour conclusion, et fin et le principal, c'est la projection qui doit estre faicte au signe de gemini, lors qu'il faict beau rapporter ses pieces, et jouer de la chalemise à trois parties, Gebei en a touché pertinemment au chapitre de Venus et de Mars : voyez le passage. Si le destin veut qui puissiez comprendre quelque chose, tout ira bien pour vous. Mais gardez bien, à force de resver, que n'entriez en de fausses imaginations qui sont sans substance : car vous vous trouveriez en l'estat de ces poursuivants de cour, qui songent toute nuict des monceaux d'or, et quand le jour est venu n'empoignent que du vent : de sorte qu'au lieu de Junon n'auriez que nuées, et au lieu d'enfans que centaures. Ou comme celuy qui jouoit à Colin maillard les yeux bandés, cuidant tenir M. Boucher, docteur de la ligue, se trouva les mains sur un veau. Ainsy seriez-vous deceus à mon grand regret, et pour la cape de broderie porteriez la besace de gueuserie.

CHAPITRE IX.

Discours qui nous fut faict par un compagnon, des manieres diverses pour faire son profict.

Outre le moyen susdict, trouvé par les aventuriers de philosophie, nous furent monstrés plusieurs sortes de personnes, gaignans cahin caha leur chetive et paillarde vie. Lors nous fut faict un magnifique discours par le compagnon qui nous conduisoit, touchant la maniere de trouver argent entre les hommes; commençant en ceste façon : Vous sçavez assez, gens de bien, que telle est la fatale influence de tout temps, dominatrice en la cervelle humaine, que chascun ne pense, ne vise, ne tasche, ne songe, et ne travaille qu'à son profict particulier, c'est à dire, à vivre à son ayse sans incommodité s'il est possible. En sorte qu'il n'y a raison qui puisse persuader le contraire, ny discours theologal qui soit maistre contre cela: et ceux-là mesmes qui preschent le mepris des richesses, ne disent pas ce qu'il leur en semble, les bonnes gens qu'ils sont. Jà n'est besoin d'user de preuves pour cela confirmer. Il ne faut que sonner la piece, lors advocats debout, gens-d'armes à cheval, artisans en besongne, prestres tous prests, menestriers à la dance, taverniers à la cave pour tirer à boire : bref, gens de toutes qualités à vostre service, jusques aux papes et potentats. Que si d'aventure quelqu'un, faute de practique, et d'avoir hanté les lansquenets, ignoroit encore cela, qu'il aille à l'audience, qu'il face tour et demy à la foire de Francfort, qu'il visite les boutiques, qu'il hante les cabarets, ou pour le mieux, qu'il s'aille ebattre un an ou deux en Italie, ainsy que la coustume est d'y envoyer messieurs les enfans de maison, qui, pour avoir esté tousjours en caillettes, cuident que les pastés se soyent ligués avec les allouettes, et qu'il ne faut qu'avoir appetit, quand il faut manger, dont la pluspart meurent de la foire, qu'on appelle en Ballory la va-tost. Et pour y remedier, seroit besoin de les laisser seulement un demy an au service du magnifique seigneur, faute d'argent, et autant à la suitte d'un *cavallero* d'Espagne, pour apprendre à cognoistre les oranges, et à s'escurer les dents devant disner : car c'est la seule methode pour faire aller amble tels guildins. Et pour ceste cause je trouve par mes

papiers originaux que faire de necessité vertu n'est chose si impossible qu'on dit coustumierement, car la vertu ne sçauroit estre ny paroistre sans la necessité. Necessité est inventrice de tous arts : c'est le poinct plus certain pour gaigner sa fortune.

A ce mot Enguerrand leva les oreilles et luy demanda comment il ne l'avoit trouvée, puis qu'il estoit devenu necessiteux jusques aux fesses. Vous ne l'estiez encore assez, respondict-il, il le falloit estre jusques au dos, voire jusques aux os. Qu'ainsy ne soit; demandez à quel jeu ils ont gaigné tant d'escus ces capucins de Bearn : par nostre dame qui est la lune, il vous respondront valeureusement, avec un leve-nez, qu'ils n'avoyent rien à perdre, mais beaucoup à gaigner, et que tout bien conté et rabatu, ils ne doivent rien à personne : ce qu'ils s'offriront de prouver quand voudrez la raison au poing, et la main à la gorge. Le conte qu'on nous faict du soldat d'Antigonus n'est pas mal à propos, non plus que les andouilles de Troyes en caresme. Ce soldat estoit devenu maladif, et degousté du bon vin, de sorte qu'estant ennuyé de vivre sans boire, il chercha par plusieurs fois, et en diverses rencontres, l'occasion de s'ensevelir honorablement dans les armes, comme sçavez que parlent nos desesperés.

Ce qu'ayant son roy recogneu, sans sçavoir pourtant la cause, marry de son indisposition, fict faire assemblée de ses plus experimentés et fameux medecins. La consultation faicte, les receptes ordonnées et prises, le soldat reprint sa santé, recouvra son appetit; de là en avant il faisoit bonne chere, beuvoit du meilleur, carressoit la garce, estoit tousjours de nopces : mais le pis fut qu'il devint faineant, fuyart, et las d'aller, ne voulant plus aller aux coups. Ainsy perdit son renom, et l'occasion de sa fortune qui estoit preste. Voylà le premier poinct par lequel vous apprenez, que necessité faict tout : et pource fassent les Espagnols en France, diables, tant qu'ils voudront avec leurs lingots, les Gascons valent mieux qu'eux aux coups; aussy sont ce gens qui gaignent leur vie en une heure, au lieu que la pluspart usent l'esprit et les mains pour neant. Quant au second moyen, par lequel on peut faire son profict aysement, c'est de n'aller jamais en cour, car on ne rapporte de ces pays-là que de bons jours enfilés, et quelques especes de faveurs en graine, qui ne viennent qu'en terre bien fumée, et en temps bien serain, ainsy que les melons aux Orcades. Mieux vaudroit courtiser les vieilles, et estre adopté de quelque gros abbé, pour dancer à l'ombre de sa mittre, en esperance d'en estre coiffé quelque jour : pource faut estre versé au droit canon, avoir leu la legende sainct François, et sçavoir faire une fricassée d'heretiques. Mais encore n'est-ce pas là que je voudrois que cherchissiez vostre fortune, et sçay très-bien, que les coyons aujourd'huy sçavent de plus courts chemins pour l'atteindre; car pour bien dire entr'eux :

Il faut flater, mentir, rompre sa foy,
Faire une ligue à l'encontre son roy,
Voler, piller, n'observer droit ne loy,
En ce dur temps, qui veut avoir dequoy.

C'est la raison pourquoy les belistres tiennent leurs grands jours en nostre miserable royaume de France. Mais vive ceux qui ont bon courage, jà ne vous conseilleray-je d'estre brigands, encore que la pluspart du monde en suyve la regle, non pas mesme d'estre honnestes larrons, comme se disent aucuns, qui en jugement ne prennent rien que par honnesteté, qu'ils nomment encore moyens de vous enrichir à la façon des financiers, par substraction : car ils ont les griphes dangereuses, et n'est pas sans cause qu'on les accompare aux espreuviers; car nous sçavons que les os des pates de tels oyseaux attirent l'or. Que pleust à Dieu qu'ils fussent tous bien escouillés, ainsy qu'estoit l'ancienne coustume des Macedoniens, de ne commettre la garde de leurs thresors qu'à ceux qui estoyent tels. Par ce moyen ils n'auroyent tant de soing d'acquerir pour leur posterité, et ne seroit mention entr'eux de tour de baston que quand il viendroit à propos sur leurs oreilles mydeanes, suivant la taxe instituée de tout temps aux bestes qui ne vont pas droit; et c'est dequoy on se doit peiner, pour retablir en nature la disposition des hommes, qui, par coustumes illicites, crevent les yeux à qui n'y pense mie. D'où vient que plusieurs ne pouvants mordre de ce costé-là se sont engagés au roy des Lipus[1], pour porter la pistole au nez de qui bon

[1] Le roy d'Espagne, Philippe II, qui estoit fort lippu.

luy semble, aprés avoir touché devant mourir somme grande de doublons, qui est en Espagne la plus supresme relique, pour faire des miracles en poste : aussy bien qu'en Italie le gobelet medecinal, qui fut trouvé premierement à Florence, et depuis transporté par procession generale en France, dans l'eglise Saincte-Catherine la Cousture, où on le voit encore par devotion avec idulgences pour mille tant d'années, et octroyées par le pape Jules, à la charge et condition, que les benoists religieux de l'ordre auroyent leurs repues franches, qui est une observation que plusieurs ne sçavent pas, et de laquelle je vous fay expresse mention pour vous apprendre qu'il faut peu de chose pour mettre en teste au jaloux, que leurs femmes jouent à cachemitula; moyen aussy par lequel plusieurs maisons se sont agrandies, car les femmes d'esprit ont tousjours leur mesnage en recommandation. Je dis d'esprit au tesmoignage de Bodin, qui maintient que les esprits couchent avec les femelles, pour, comme ils peuvent sans lesion des parties, vuider l'argent d'une bourse, dont ne trouvent plusieurs que les pendans au costé quand se vient au payement : et de tels s'en voyent les exemples par tout. Quant à ceux qui se servent de la poudre d'oribus, ils ne sont que trop communs. Mais il y en a de rares, lesquels usent de miroirs ardans, bruslans par reflexion du soleil toutes sortes de laines. D'autres qui, sans bouger de leurs places, font en leurs coffres venir la bourse d'autruy, et quelquesfois, par termes significatifs, conjurent chascun à leur apporter, dont advient, que tant s'en faut qu'ils en soyent obligés à nul, que chascun teste baissée leur compte argent; encore bienheureux qui peut gaigner un traict de leurs faveurs, donnant tout son bien. La cause de ce, comme nous l'avons apperceue d'icy, n'est autre, que leur geste grave, et contenance fiere, depend plus de l'opinion vulgaire, que de leur vertu propre, au contraire des quemands et belistres qui, pour abuser le monde, mettent de la paille en leurs souliers, se salpaudrans les jambes pour mieux trembler le grelot. D'iceux se veoit la genealogie aux quinze-vingts de Paris, lieu où les hommes gaignent leur vie à ne veoir goutte, comme aussy en plusieurs autres lieux. Contre quoy les muets voudroyent bien intenter procés, s'ils pouvoyent parler, et les larrons voudroyent que chascun, fors eux, fussent de ceste confrairie, afin de n'estre plus contraincts d'aller si bellement, ny de se cacher, j'entends aussy les coupe bourses, lesquels, à la façon des bons chirurgiens, endorment le nerf, faisant ainsy passer le rasoir par où ils veulent, sans donner aucune esmotion au patient. Voire leur fallut-il couper les couilles au plus bravé Lorrain de Nancy, ce sera tout en riant. Je croy bien que les femmes du pays s'en fascheroyent. Mais basté! il n'y en a que trop à leur commandement. Au defaut de ceux-cy on leur donneroit ces amoureux de Bretaigne, afin d'engendrer de nouveaux conquereurs [1]. Or devez-vous, gens de bien, disoit-il parlant à nous, suyvre un chemin contraire à ceux-cy pour acquerir. Retenez le beau secret qu'avez ja appris, et ne laissez de travailler, aller, venir, courir, tracasser; car c'est la loy donnée au commencement par l'autheur de nature. Qui ne l'observera aura beau crier les mules en temps d'hyver, le monde est devenu sourd, il ne respond plus. De cela souvenez-vous tousjours, et faictes bien. Vray est que plusieurs espions de fortune ne s'arrestent là, ains disent ordinairement qu'il en faut avoir en quelque façon que ce soit. Mais aye, aye, ne les ensuivez; car ils prennent le court en montant, pour estre aprés citoyens de Montfaucon en belle apparence.

CHAPITRE X.

Du troisiesme quartier de la lune, où furent veues les prouesses de Jean de Lagny en peincture.

Le compagnon n'avoit du tout achevé de parler, qu'au devant de nous se presenterent en idées trois personnages diversement vestus, et sembloit l'un estre gendarme, l'autre marchand, et l'autre advocat. Ils nous inviterent de veoir leurs quartiers : car ils tenoyent de la lune, ce que ne voulusmes refuser, pour l'envie qu'avions de voir tout. Lors nous menerent par divers chemin desolés et ennuyeux. Le premier, qui estoit le gendarme, nous voulut faire veoir ses possessions, comme le plus fort. Mais les deux autres s'y opposerent, disant le mar-

[1] On avoit faict publier que l'infante Isabelle et le duc de Mercœur avoyent des droits sur le duché de Bretaigne.

chand, qu'il estoit bien digne d'estre le premier honoré de nostre venue, puisque le gendarme et l'advocat ne vivoyent que de luy. C'est mal conclu, repliquoit l'advocat, il faut que j'aille devant : car c'est moy qui vous fait vivre quand estes en differend. Ne pensez gaigner vostre cause contre moy ; ne m'attaquez qu'il ne vous en mespreigne, car je vous chicaneray, et tant et tant, qu'y perdrez vous, monsieur le gendarme, les arsons, et vous, monsieur le marchand, la raison. Ventre de bœuf, respondit le gendarme en courroux, qui m'a damné ce limier de barreau ? Si je prend mon cymeterre, peu s'en faut que je ne le vous coupe en deux, couilles, bourlet et tout. Ce disant, mettoit la main à la poignée, escartillant les jambes, et tournant l'œil de costé ; mais il tenoit au fourreau, et de l'effort qu'il y fit, laissa cheoir le pennache de son chappeau, qu'un de nous luy ramassa tout doucement. Appaisez vostre colere beau sire, luy di-je, nous consentons vous visiter le premier, vous en estes digne, il faut prendre patience par force. Le pauvre advocat d'autre costé estoit demouré tout peneux de cest effroy, et n'osoit plus toussir que par le congé du rodomont. Le marchand avoit très-bien lasché en ses chausses, encor qu'on n'en voulust à luy, et demanda congé humblement pour s'aller tenir blanchement. Va, va, foirimardis, luy dit le gendarme, bouchant son nez, avec nous, retire-toy bien loin d'icy ; et reviens quand il en sera temps, pour monstrer de ta marchandise à ces gentils-hommes cy. Suyvez-moy, vous autres messieurs. Nous le suyvismes, le pauvre advocat derriere nous la teste basse, jusques à ce qu'arrivasmes au chasteau. Le pont levis abbaissé, lors se presenta à nous une grande dame qu'il nommoit Escoupeterie, laquelle n'estoit vestue que de bourre et de papillotes. Si pensions bien du commencement que ce fusse grande chose, car elle ne faisoit demarche que tout ne tremblast. Mais en effect ce n'estoit qu'une roupie, et son corps estoit imaginaire, sans substance, qualité ni quantité. Nous entrasmes sans la regarder et fusmes droit menés sur le rampart dudict chasteau, où à l'instant plusieurs estafiers dudict seigneur nous environnerent, nous donnans à tous l'accolade. L'un nous apportoit à veoir un rouet d'Allemagne, l'autre un coutelas damascin, cestuy-cy sa cuirasse, cest autre son casque. Icy les uns nous monstroyent une rangée de canons doubles, simples, moyens : là les autres un magazin de poudres, boulets, grenades et lances à feu. Nous eusmes la teste rompue de leurs fortifications, parapets, contrescarpes, chaussées, cavaliers, bastions, boulevards, retranchements, mines, contremines, et d'autres mille passe-temps qu'ils ont. Ledict seigneur estoit au milieu ayant son chappeau mis perpendiculairement sur l'oreille et se filant la moustache en contenance joyeuse. Aussy avoit-il le pourpoinct à la nouvelle façon, son haut de chausse à l'espagnole, demy detaché, sa fraize à la confusion, et juroit très-elegamment quand il parloit. Un grand pendart de ses gens nous carressoit de sa baguette, et sembloit bien estre Espagnol Neapolitain à sa façon, car il festoyoit les survenans de nazardes confites, et ne nous traictoit que de bravades, dont le goust ne nous plaisoit aucunement, d'autant qu'elles estoyent servies mal à propos. Somme, nous pensasmes perdre contenace en ce lieu-là, et prismes congé aussy-tost de l'assemblée ; encore au sortir nous voulut-il faire veoir deux dames siennes, dont la premiere se nommoit Camisade, et estoit, à ce qu'il disoit, dame de grand esprit, accorte, vigilante, subtile, preste à remuer un mesnage. La seconde, Embuscade, qu'on tenoit par tout le pays pour une fine mouche ; mais nous ne la pusmes contempler en face, d'autant qu'elle avoit tousjours son cache-nez, et ne se descouvroit que bien à propos. Son mary s'appelloit Assaut, et son fils Pillage, tous deux grands remueurs de paillasse. Ils n'estoyent pour lors presens, mais estoyent allés au service du Turc en Austriche, pour faire leurs besongnes et devoyent bien-tost aller en Flandres, puis en Espagne, à la suite des Gascons pour mesme effect. Or ne fut nostre sortie dudict chasteau par la porte mesme qu'estions entrés, mais par une fausse porte, hors de laquelle, à la portée du canon, environ du plus ou du moins, vismes une grande place couverte, de laquelle nous estants enquis, sceusmes que c'estoit l'endroit où se voyoit la representation de plusieurs vaincus et victorieux au naturel. Vrayement, dict lors Roger, je verrois volontiers ce lieu-là, pour sçavoir auquel rang on a mis Jean de Lagny, n'agueres decedé d'un mal de

ventre. Il y est, respondict un soldat; venez, je vous le monstreray, et tous les exploicts qu'il fit dernierement en France. A sa parole tirasmes vers ledict lieu, qui estoit tout remply de tableaux, et de diverses histoires des choses passées. Ce seroit chose trop longue à vous les raconter : vous suffise que je vous declare quelles prouesses estoyent là attribuées audict Jean de Lagny. Premierement se voyoit sa venue du pays de Veloux[1], en grand appareil, force Lombards, maranes et putains avec luy, car il vouloit que celles-cy fissent la queue, à la mode des Perses : Ainsy ressembloit proprement son armée à un serpent, qui a belle teste et laide queue. Un peu devant estoit ledict seigneur en l'assemblée de ses devins qui luy disoyent sa bonne adventure : car il ne vouloit point qu'on luy en dist de mauvaise; et faisoit, à une place destinée, jouster des coqs et des cailles, pour sçavoir, ainsi que Marc Anthoine, à qui demeureroit la victoire de ses ennemis ou de luy. En un autre tableau, joignant le premier, estoit peinct un pavillon, où il estoit couché entre deux belles Flamandes, lesquelles, comme porte l'histoire, luy donnerent la verolle pour la septiesme fois : Ainsy fut-il passé maistre au jeu du trou madame pour ce coup. Ses gens estoyent autour dudict pavillon representés, faisants le guet, toutesfois à l'escart, afin, ce croy-je, d'imiter encore en cela lesdicts roys de Perse, lesquels faisoyent punir de mort non seulement celuy qui osoit tant, que de parler, ou toucher en passant à leurs concubines, mais aussy qui par indiscretion approchoit en allant des chariots où elles estoyent. Au tiers se voyoit toute son armée comme lassée à un plein champ, autour de laquelle se faisoyent fossés et bastions, comme si elle y eust deu demeurer long-temps, mais c'estoit crainte de surprise, et suoyent à grosses gouttes ses gendarmes, non du travail des chemins, mais de peur; car comment se fussent-ils lassés qu'ils estoyent encore sur la frontiere de leur pays[2], qu'ils avoyent atteint en un mois, ce que feroit un de nos Basques en un jour. Non, non, ne le croyez, badauds, pour vostre salut. Tel n'estoit ce Jean de Lagny dont je vous parle. O qu'il se donnoit bien garde, le paillard, de se trop avancer. Avez-vous ouy jamais parler de la machine de batterie qu'avoit le roy Demetrius, appelée Eleopolis dans Plutarque, laquelle se poussoit avec si grande difficulté, qu'on ne la pouvoit avancer que d'un demy quart de lieue en deux mois. Telle estoit l'armée du champion et ainsy marchoit-elle : Combien que ne la vissions marcher dans ses tableaux, si estoit elle representée en telle façon, que la veue se rapportoit à ce qu'en avions autrefois ouy dire, et apperceus, nous presens.

Les champs aux environs estoyent en feu, non de villes prises et bruslées, mais de gerbes des pauvres gens. En un endroict, on le voyoit assis à table, engoulant des petits oyseaux tous vifs, pour le guerir de son mal, ressemblant ainsy à un Bacchus Omestez, lequel les faisoit en ceste sorte jargonner dans son ventre : car il avoit le gosier enormement large à telle vollée, et y en pouvoit bien jetter trois ou quatre douzaines à coups perdus, le tout à la plume. Il ne faut pas demander s'il beuvoit là dessus à tonneau defoncé, encore que le peintre eust oublié cest article. Au cinquiesme tableau se voyoit la conqueste qu'il fit de Lagny sur Marne, dont il a retenu le nom, et estoit moult grand plaisir de veoir nos gens qui luy venoyent donner sur le derriere. Car ainsy qu'un limaçon, si tost qu'on touche l'une de ses cornes, l'autre se retire, se recrobile en sa coquille; ainsy faisoyent ces Lombards dans leurs tranchées, qu'ils avoyent tousjours doubles, craignans merveilleusement les dents de nos limiers, et n'estoit jamais asseuré leur capitaine conquereur, qu'il ne vist trois rangs de fossés, devant et derriere luy, tous bien herissés de picques et hanicroches, tant il estoit de sa nature subject à estre effrayé. Ce qui me faict croire le proverbe, qui dict en substance :

> Gens cruels ont tousjours peur,
> Et jamais n'ont rien de seur.

Quoy que quelques-uns ayent voulu maintenir estre prudence militaire à luy, d'ainsy bien garder sa queue, si ainsy est, les moyneaux gaigneront la monarchie sur les aigles, et fera beau veoir les renards avec leur queue en plaine campagne. Mais laissons ceste dispute à Machiavel.

[1] D'Italie où se fesoyent les beaux velours.

[2] La marche du duc de Parme vers Paris, en 1590, fut fort lente; le roy Henry IV alla au devant de luy pour l'attirer au combat, mais il l'esvita en se tenant renfermé dans ses retranchemens.

Enfin, Jean prist Lagny et Lagny Jean, l'un vaut l'autre [1]. En cest assaut rien n'y estoit espargné, autant le maigre que le gras, tout estoit mis en broche. O belle conqueste! il ne falloit plus qu'Homere avec sa vielle, pour en chanter les louanges. Cependant estoit au sixiesme tableau ledict conquereur peinct sur un coursier de Naples, faisant la ronde autour du village conquis, la plume au bonnet, et abattoit-on toutes les maisons d'autour, afin qu'il se promenast plus à son ayse. Et ce fut lors qu'il parloit de rompre la caveche à tout le monde, luy promettans les almanachs de ceste année-là, que le Grand Seigneur luy viendroit faire hommage tout botté, le baisant au cul. Bref, estoit si hagard qu'on ne le pouvoit tenir: et de ceste gloire s'engendra en luy l'envie de manger des pesches de Corbeil, mais il luy cousta bon. Et se voyoit en un mesme tableau la prise de ladicte ville, comme il fit despeche, et furent ces gens despechés, comme chascun des siens portoit la hotte, et luy demouroit seul pensif, se mordant furieusement la levre inferieure. Ores s'accoudant en un autre endroict sur l'espaule de quelqu'un qui estoit là à propos, pour le destacher, si d'aventure, force de se pourmener, il luy prenoit envie de faire matiere cuite. Ores frappant du pied contre terre, pour faire sortir si grande quantité de taupes, qu'en un instant les tranchées en fussent parfaictement eslevées; ou, comme se promettoit le grand Pompée, faire soudre des gens armés en campagne, prests et defrayés à son service. En un petit quartier du tableau se voyoit un lieu clos, où personne n'entroit que ses plus favoris. Là faisoit-il un grand amas de cordes, en intention de garotter la ville tout autour, pour puis aprés la mener en lesse, ou la renverser avec ses habitans sens sus dessoubs, et en faire comme d'un coche versé, torque lorgne, combien que quelques-uns en ayent voulu dire, que c'estoit plustost pour l'enlever en Espagne, en quelque lieu, *á remotis*. Mais pourquoy que ce fust, il y eut bien du jeu, car la corde rompist, et la pluspart de ceux qui estoyent destinés pour faire ce tant celebré garrotage, furent pris au pied du mur, et pendus à la barbe de ce discret personnage Jean de Lagny, qui, de fascherie qu'il en eust, comme sçavons très-bien, cuida chier dans ses chausses, et assomma ce jour plusieurs des siens, tant il estoit vaillant, colere, et fit chevroter toutes les chevres de dix lieues à la ronde à force de crier. Ses plus privés amis n'osoyent pas mesme l'acoster ce jour-là, ains se tenoyent tout loin de luy muets comme poissons, attandans qu'il eust deschargé son Thomas. Mais ils ne gaignerent rien car le mal luy tint tousjours depuis, et quelque part qu'il passoit, personne n'osoit paroistre devant luy, et escarteloit luy mesme les arbres pour se faire place, s'y prenant aussy les doigts quelquefois joliement, comme un Milo Crotoniates. Ce que le peintre n'avoit oublié de bien representer, aussy bien que ceste tragicomedie qu'il joua, quand ses amis furent d'avis de luy envoyer un menestrier pour jouer la pavanne : car il vous prit incontinent le violon et le fit sonner sur la teste du pauvre haire tant qu'il fut en pieces. Et fut lors qu'il fit sommer la ville, et qu'il menaçoit ceux de dedans qu'il les escacheroit comme grenouilles : car il avoit, disoit-il, pouvoir de tonner comme Dieu. Mais un gentil compagnon, qui estoit sur la muraille, luy monstra son derriere, luy faisant signe de mettre le nez dedans. Et voyoit-on au tableau comme il entroit à la bresche, où furent neantmoins une grande partie des siens tués et atterés, tant que fut faicte la composition à cause du brave capitaine Rigault [1] qui y mourut sur le haut de la bresche; dont fut faicte son epitaphe, attachée contre la muraille de la ville, en la sorte qu'il s'ensuit, et qu'elle fut leue par nous audict tableau.

Brave Rigault, que la vertu fit naistre
Pour nostre bien, et pour sauver l'honneur
De nos François, à qui desjà le cœur
Vouloit fleschir dessoubs un nouveau maistre.

Que puisse-tu entre les dieux paroistre,
Et nouvel astre, au ciel pour ta valeur,
Comme un Castor nous predire bon-heur,
Puis que tu as aux dieux changé ton estre.

Quand tu vivois pesle mesle parmy
Les gens ça bas, tu n'estois à demy
Recogneu tel que portoit ta fortune.

Mais maintenant qu'absent tu es là haut,
Notre air ne bruict que ton nom de Rigault,
Et de clameurs la France t'importune.

[1] Le 8 septembre 1590.

[1] Il fut tué sur la bresche en deffendant Corbeil, en 1589.

Aprés ceste piece de peincture, de la prise et reprise de Corbeil, se voyoit en une septiesme la retraicte de Jean de Lagny, et premierement comme il assembloit son conseil, pour sçavoir les moyens de retourner seurement, car les chemins estoyent dangereux pour luy: et puis estant sujet à ceste maladie chancreuse d'ambition, il se faschoit de s'en retourner, ayant si peu faict de chose. Je ne sçay pas ce qu'ils disoyent en ce tableau: bien ay-je maintesfois ouy conter, que plusieurs furent de ceste opinion, qu'il s'enfuit aussy viste qu'il estoit venu bellement; alleguans, pour le consoler de sa colique passion, que ce n'estoit en cela qu'imiter son predecesseur Alexandre [1], lequel autrefois contrainct par Ariobazanes, s'alla cacher dans les rochers de Suze, ainsy que tesmoignoit Diodore en sa vie, livre sixiesme; et d'abondant, s'efforçoyent de luy prouver que pour cela il ne desrogeoit aucunement au tiltre de vaillant, ains auroit toute sa vie la reputation d'homme de bonne conscience, attendu que c'estoit un signe infaillible, d'un bon cœur, que de fuyr les coups. Et de ce en avoyent, disoyent-ils, tesmoignage dans Pline, chapitre vingt et huict, livre septiesme, là où est escrit qu'en la celebre bataille de Cannes, les plus gens de bien gaignerent aux pieds: et que Plutarque, en la vie du grand Alexandre, recitoit aussy que Darius fuyoit sans melancholie, monté sur sa jument borgne. Bref, vouloyent maintenir les nobles fuyarts, que les plus braves capitaines, à commencer depuis Nembroth le cocodrille, jusques à luy, avoyent fuy sans aucun interest, et qu'il devoit à leur exemple prendre le galop. A quoy enfin il consentit, à cause de l'habitude de sa nature, comme je vous ay jà dict, beaucoup sujette aux frissons, syncopes, et palpitations de cœur. Aussy estoit-il gaillardement representé au tableau, fuyant, c'est à dire pasle, desfaict, serrant les jambes, sans regarder derriere luy, laissant partout où il passoit du bagage et des chevaux avec leurs maistres; vous pouvez penser que les brides y demeuroyent aussy, non à la façon que les laissoit le grand Alexandre aux Indes, à sçavoir plus grandes que ne porte la coustume, et faictes exprés pour donner au peuple du pays plus grande opinion de luy. Jean de Lagny, di-je, ne laissoit les brides de ses chevaux à ceste intention; mais de belle peur qu'il avoit, de par tous les diables. Encore, disoit-il, quand il fut arrivé en son pays de beurre [1], que le monde n'estoit pas digne de le veoir. Et pource afin que le peuple aussy ne se soulast de luy, s'il le veoyoit continuellement, il ne se presentoit que par intervalles, et ne sortoit que bien peu en public, se reservant non plus ne moins qu'on faisoit à Athenes la galere Salamienne. Et comme ce roy de merde Dejoces, Mede, vouloy-je dire, qui ne vouloit permettre, dit Herodote, qu'on le regardast, de peur que les siens voyants qu'il estoit pareil à eux, n'entreprissent sur luy, pour le desthroesner; avec ce qu'il estoit devenu merveilleusement laid, à cause d'une courtoisie de sa dame, qu'il avoit entre les jambes, c'est à dire d'un beau poulain de quinze jours, duquel aussy-tost qu'il fut guary, et ne se souvenant plus de sa premiere peur, il remit ses esprits comme devant à faire quelque nouvelle conqueste. La conqueste qu'il vouloit faire estoit du royaume d'Yvetot [2], laquelle avoit aussy les tableaux comme la precedente. Au premier se veoyoit son arrivée differente de la premiere, seulement en cela, qu'il advança pour reculer, puis recula pour advancer ainsy comme les nouveaux mariés. Au second se remarquoit comment il fut acculé dans un bois avec les siens par les capitaines Tire-avant, et Taille-tout, dont il perdit bonne partie de ses gens, et y fust demeuré sans la nuict qui survint, laquelle estoit naïvement representée avec les fuyarts, et leur duc qui pleuroit comme une vache: ce fut lors que commença la chaleur de ce beau conquerant à refroidir avec ses amours; car il perdit de bonne encontre la moitié du membre à ceste charge, et demeura long-temps dans ce bois à se faire panser. Cependant on le veoyoit environné de tous costés au troisiesme tableau, et la famine fut meslée parmy son camp, qui affama tous ses soldats: si bien qu'ils ne parloyent plus d'acquerir honneur et conquester pays, mais, comme Troglodites, s'entrefrottoyent à qui auroit le lopin. Ce que nous observions en la

[1] Allusion au nom d'Alexandre Farnese.

[1] En Flandre, ainsy nommé pays de beurre à cause qu'il s'y en consome beaucoup.

[2] Le duc de Parme vint une seconde fois en France pour le secours de Rouen en 1592.

peincture, aussy bien que si nous y eussions esté presens en effect; car nous les voyions representés acridophages, mangeants les sautereaux et hannetons. Ainsy la rencontre de Titus Quintius et des mouches qui s'attachoyent dessus l'eau du bourbier à Philipœmen, ne convenoit pas mal lors à Jean de Lagny, quand il luy disoit, en se mocquant de son armée : tu as de belles mains et de belles jambes, mais tu n'as point de ventre. Aussy fut l'eau si chere en son camp, que plusieurs beuvoyent l'urine. Ce que le peintre signifioit par ceux qu'il avoit peincts tirans la langue comme corbillards; l'eau du bourbier, comme on sçait, s'y vendoit autant que le plus cher vin de Candie, mais n'y avoit que les capitaines qui y pussent avoir part, et ne leur falloit pas cligner les yeux, ny user du gobelet que les Laconistes appelloyent Cothon, pour ne point veoir les ordures qui estoyent au fond, car il y avoit presse à qui en humeroit. Et l'iteration estoit si grande partout son camp, que plusieurs en mouroyent de mort subite, non plus ne moins qu'entre certains peuples d'Egypte, ceux qui, pour estre en un pays continuellement chaud, meurent tout soudain, s'ils ne boivent tout soudain. Ce vous est une belle exemple à vous autres petits beuvreaux, qui faictes tant des scrupuleux quand il faut payer chopine, et qui ne daignez seulement penser à vostre salut, mais laissez une infinité de vos amis en langueur sans leur donner toute vostre vie une seule occasion de boire à vostre santé : aussy voyez comme les catherres vous surprennent, encore n'en ferez-vous rien : et bien tenez-vous-y à vostre damnation, je retourne à mon discours. La famine dont estoit si grande au camp de Jean de Lagny qu'il n'en fut jamais de pareille[1], et ce nous fut monstré au quatriesme tableau, qu'on divisoit les soldats par dizaines, pour renouveller l'antique decimation, et punir de dix l'un, que dis-je punir, mais esgorger, embrocher, larder, carbonader, fricasser et manger de broche en bouche; et de faict mangea sa part ledit Jean de Lagny, de la fesse d'un Suisse qui estoit à son service. Peu le voudront croire, mais que m'en chaut-il? Au cinquiesme se veoyoit le bastiment du pont qu'il fit sur Seine, où plusieurs furent noyés, et maints beurent de l'eau, mais elle estoit salée à cause de la mer proche de là. Ce qui les faisoit tousser comme brebis morfondues, j'entends les delicats : car ceux qui avoyent esté long-temps sans boire, la trouvoyent bonne, et en beuvoyent comme du vin marin, que les Grecs appellent Talassite. D'une part plusieurs s'amusoyent, à l'exemple des Lydiens en pareil faict, à jouer aux des et aux cartes, pour passer leur bonne envie de soupper. Mais que ne se pendoyent-ils pour le plus court? Je ne sçay, pour le moins n'amenderent-ils guere de leur fortune, car ils furent presque tous assommés en ce passage : ce qui ne fut pas oublié au sixiesme tableau. Quant au septiesme et dernier, c'estoit leur voyage de là en Brie, et de Brie en leur pays, avec la mort de leur breneux duc[1], où le peintre n'oublia d'en representer plusieurs boiteux et crochus, pour les difficultés qu'ils eurent par les chemins. Ce qui est averé aussy par bons tesmoins, qui les ont veus sur les lieux ainsy crochus comme Bretons, en danger que s'ils ont de la race pour l'advenir, qu'ils ne baillent les crochets à vos femmes. Tenez-y l'œil vous autres speculatifs : car la lune nouvelle vous en menace. Or escoutez l'epitaphe de Jean de Lagny, telle qu'elle estoit escrite en susdict tableau dernier, aprés qu'il fut mort, la vessie du cul tournée.

Cy gist Jean de Lagny, qui s'en fit trop accroire;
Qui fut grand conqueteur, et perdit tout le sien;
Qui se nomme vaillant, et jamais ne fit rien;
Qui pensoit estre Dieu, et mourut de la foire.

[1] La plus grande partie de son armée en perit.

[1] Il mourut en partie d'une blessure au bras, receue au siege de Caudebec en 1592.

CHAPITRE XI.

Comment fusmes visiter les logis de l'advocat, et du marchand, au dernier quartier de la lune, et de nostre descente en terre.

Cest advocat duquel je vous ay tantost parlé, nous avoit tousjours suivis pour nous faire veoir ces singularités, et eusmes pitié de l'avoir faict tant attendre; mais si tost qu'eusmes pris congé du seigneur de la forteresse, et de tous ses soldats, nous nous mismes d'un consentement à le suyvre. Il sembloit bon compagnon à veoir, sinon qu'il estoit un peu fantasque, et parloit quelquefois tant, qu'en avions les oreilles estourdies. Pource n'en demandions que la des-

pesche, attendu que nostre descente en terre approchoit, afin d'y estre au decours de la lune. Arrivés donc que fusmes au quartier de ce penart, soudain, estant encore bien loing du lieu où il se retiroit, ouysmes un grand murmure; dequoy estant interrogé, pour sçavoir que c'estoit, respondit en riant : Hé ne sçavez-vous pas, gens du monde, que l'on plaide ceans? Comment, di-je, y a-il des plaideurs en ces lieux-cy, comme entre nous? Ouy dea, respondit-il, mais c'est en idée, comme vous avez veu des gendarmes et des tableaux, et moy-mesme ne suis qu'une idée, quoy que je parle à vous, et me voyez. De cela ne fusmes esbahis, car ja avions veu telles idées : toutesfois le grand bruict de voix qu'oyons nous estonnoit ancunement et destournoit d'entrer en ce lieu-là. D'entrée voyons des idées de procureurs attendans au banc pratique, et des idées de messieurs, assis en pareille contenance qu'ils furent à Rome quand les Gaulois y entrerent, sans se mouvoir ny parler. Je serois d'advis, dit lors Roger, que ceux-cy fussent payés en idée aussy puis qu'ils sont des idées : à cela ne respondit rien nostre advocat, et sembloit bien avoir honte de dire ouy. Lors me doutay de quelque ruse, et demanday veoir le greffe. Il nous le monstra, mais au lieu de greffe y lisions griffe, et n'y avoit à dire que d'un *e*, changé en *i*, ce qui est peu de chose: je ne m'en rompray la teste, pour sçavoir qui est le mieux escrit. Cela veu, nous furent monstrés sur une grande table force volumes, reliés de diverses sortes, grands et petits, avec des bouetes et vases, sur lesquels estoit escrit : Paroles de conserve. Nous cuidions que ce fussent conserves, mais ce n'estoit que beaux mots, et puis c'est tout. Nous goustasmes quelque peu de paroles succrées, qui nous revindrent incontinent au cœur, car elles nous estoyent ameres en l'estomach, et de mauvaise digestion : ce qui nous fit abandonner incontinent le lieu : considerans aussy, qu'ainsy se repaistre de paroles estoit à faire aux advocats, non à gentilshommes. Sur ce propos arriva le marchand qui nous avoit faict sentir en idée le fond de ses chausses pour nous mener à la foire, qui estoit à trois pas de là : car le palais et la marchandise s'entendoyent fort bien, et n'est qu'ainsy qu'une mesme chose. Rien ne fut veu par nous de remarquable en ces deux lieux-là, que ne sçachiez très-bien, fors les coupe-bources que vismes en grand nombre, et des plus apparens. Chascun y tenoit pour ceste cause la sienne à deux belles mains, et ne s'entre-saluoyent les personnes qu'à la judaïque, avec baissement de teste, et levement de cul. Qui vouloit avoir marchandise bonne, il falloit estre mauvais marchand : car j'ouy dire à un qui marchandoit, vous estes un bon marchand, comme par risée voulant dire, vous ne valez gueres. Nous eussions volontiers souhaitté d'achepter quelque chose en ces contrées-là, mais nous n'avions argent ny monnoye d'idée, et quand eussions eu la marchandise pour vous l'apporter, vous n'en eussiez donné un festu. J'entends bien que me demanderez si le caquet des femmes s'y oyoit aussy, et quoy donc? Toutes parloyent du bas mestier : car c'estoit franchise que ceste foire. Mamie, disoit l'une, mon mary est un gras oyson, il me luy faut acheter une bride pour sa foire, et sera oyson bridé. Ne sçavez-vous, disoit l'autre, où on vend du bon drap du seau, pour faire un bonnet cornu au mien, je luy ay desjà acheté une cornette. O qu'il me couste, le bon Jean, encore me tanse-il : si encore il y retourne, qu'il s'asseure d'une corne. Voire, disoit une affetée, mon mary fait ce que je veux, j'ay la bource à commandement; il n'a rien si je ne luy donne, encore s'estime-il bien-heureux. Nous ne voulions nous amuser à ouyr toutes leurs parloires; aussy qui eust esté si tot? Mais craignans de demeurer trop longt-temps en ce pays-là, et ne sçachans à qui nous adresser pour retourner d'où estions venus, nostre plus grand soing estoit de nous enquerir de nostre marchand, des moyens que devions observer, pour nous retirer, estans fort ennuyés, et l'appetit commençant à nous revenir, qui nous avoit laissé depuis le temps qu'entrasmes en la caverne. Mais comme nous estions en ceste peine, la dame dont je vous ay ja parlé, se presenta à nous, en nous donnant courage. Lors nous bien aises, la saluasmes courtoisement, et quittant ceste foire, la suivismes bien deliberés. Lors nous usa de tels ou semblables propos à l'escart : Enfans, vous sçavez que par mon addresse vous n'avez eu mal encontre aucune en ces regions, ains sans peine avez tousjours trouvé qui vous conduise, d'au-

tant que j'y avois donné ordre; ne vous mettez en peine de vostre retour, car je feray en sorte que descendrez avec beaucoup moins de difficultés que n'avez monté. Considerez qu'encore qu'on n'apperçoive rien icy qu'en idée, toutesfois tout ce qu'avez veu est veritable, et n'y a rien à veoir davantage pour ceste fois. Vray est que les choses futures sont icy cachées, mais nul n'en a la veue, s'il n'est du tout esprit comme sont les idées. Bien vous veux-je monstrer pour le regard de la France où devez retourner, ce qui a esté, est encore, et sera. Ce disant nous ouvrit un papier escrit des deux costés où estoyent sommairement les vers qui s'ensuyvent :

En l'an de pleurs que la France impudique,
Aura foulé aux pieds ses vieilles loix,
En peu de temps luy naistront plusieurs roys
Qui raviront son ornement antique.

En ce temps-là, soubs une peau de laine,
Un monstre affreux, d'une louve conceu,
Sera pour Dieu entre les gens receu,
Et infectra le ciel de son haleine.

Le throsne mesme où se sied la Justice
Sera par tout souillé de son venin :
Il n'y aura ny sentier ny chemin,
Ny lieu plus sainct où soudain il ne glisse.

Lors les amis, par un desir avare,
Se guigneront l'un l'autre de travers;
La foy sera par tout prise à l'envers,
Et sera mesme entre les freres rare.

La pietié qui sur tout nous oblige
A Dieu premier, et puis à nos prochains,
S'envolera aux peuples plus hautains,
Et nul sera qui lors ne la neglige.

De fer, de feu, de meurtre, de ravage,
D'erreur, d'horreur, de fureur, de terreur,
Tout sera plein; et, pour dernier malheur,
Sera changé l'homme en beste sauvage.

Et à l'autre costé dn papier, separement ce que dessus, en grosses lettres.

Voicy le beau soleil que le jour nous rameine
Ce triomphant Henry, rejetton du bon temps,
Soubs le regne duquel tous les pauvres contens,
En repos et santé auront la bource pleine.
Je veoy desjà, je voy marcher en la campagne
Une suitte de gens fidelles et guerriers,
Qui s'assemblans en un de trois divers quartiers,
S'en vont planter les lys au beau milieu d'Espagne.
Flamans aux blonds cheveux, preparez un hommage
A vostre liberté qui s'appreste au retour,
Et vous ligueurs, pleurez; car voicy vostre tour,
Qu'il faut prendre le frain et le joug de servage.
Dy ton *Confiteor*, Savoyard, de bonne heure,
Tes pechés sont cogneus, tu ne peux eschapper
Quand tu seras bien las de rire et de tromper,
Encore faudra-il à la fin que tu pleure.

Je les retiray tels que je vous les baillay, de la main de ladicte dame, qui aprés que les eusmes leus et receus, nous toucha tous quatre d'une verge qu'elle tenoit; lors fusmes assoupis de sommeil profond, et en ce poinct nous fit descendre en terre sans nous blesser. De quelle façon que ce fut, je ne vous en sçaurois que dire : car je dormois, et n'en sceusmes rien ny l'un ny l'autre, tant que nous fusmes resveillés. C'estoit environ sur les dix heures de nuict, que les larrons faisoyent leur trafic, au premier coup de la messe de minuict, la veille de Noel passé. Je vous laisse à penser comment nous fusmes estonnés, de nous veoir ainsy tous le cul à terre; et ce qui nous donnoit encore plus d'occasion, c'est que ne pensions tous quatre n'avoir seulement faict qu'un songe de tout ce qu'avions veu, et dormy une seule nuict depuis qu'avions couru ces pays lunatiques. Voulez-vous sçavoir aussy le propre lieu où fusmes ainsy plaqués de la haut? Ce fut droictement contre la porte d'un beau et noble cabaret à Tours, à l'enseigne de *la Mitre* et de *la Crosse*. Par bonne encontre, chascun estoit couché; mais l'hostesse qui nous cognoissoit à nostre voix, nous ouvrit sa porte : et entrants dedans avec son congé, trouvasmes encore à table Dandin et Perrin, qui estoyent sur leur gageure à qui beuvroit le mieux.

La semonce avoit esté faicte de Perrin à Dandin, dés le poinct du jour. Il ne fut refuté. Dandin s'y trouva avec deux tesmoings, et Perrin avec les siens. Voulez-vous sçavoir qui l'emporta? Je vous le diray, ainsy qu'il nous fut rapporté, et qu'en peusmes veoir la fin. Car nous fusmes les opineurs de ceste cause avec l'hostesse, et Roger le president qui prononça l'arrest definitif. Il avoit esté convenu premierement entr'eux deux, que les saulcisses ne manqueroyent point, non plus que les andouilles : car ce sont les cordes dont on devalle le vin aux bonnes maisons. Dandin à son arrivée demande à taster du vin du logis : on luy apporte un pot, il n'en fit qu'un petit traict, pour gouster. Perrin s'esmerveilloit d'une telle gorge. Comment, disoit-il, tu ne pourras mie tantost

plus bere ; men bon fieul, mange de ceste trenche de salé, elle te desseichera. Hure, hure, repliqua Dandin, par la mort gueine tu as bien trouvé ton homme, je t'en humeray bien tantost d'autre. Hé! hé! tu te mesle donc de festoyer les gens. Apporte, apporte, garçon! crioit-il, ceste mesure d'escumage, que je te la rinsse. Ha! dit Perrin, tu fais du compagnon, mais je gage encore le disner, qu'en presence du venerable docteur Mousche, que bevray mieux que toy. A ce mot, Martin s'eschauffa en ses brayes, envoya querir le pere susnommé, fit mettre argent sur la salliere : mais qui gaigna à vostre advis ? Dandin mit à sec un demy poinçon, Perrin en beut tant soit peu plus que ses trois chopines. Le juge se trouva fort perplex à donner sentence. Enfin Roger fut receu à la donner. Nous opinasmes tous pour Perrin. Il prononça l'arrest que Perrin avoit mieux beu que Dandin. Et voicy ce que nous alleguions par nos raisons. La gageure ayant esté faicte à qui bevroit le mieux, non qui bevroit le plus, c'estoit une consequence infaillible que Dandin l'avoit perdue et Perrin gaignée : *Nam habenda est ratio verb. in contract. l. si.* 15, *qui ff. ad leg. falc. in c.* Aussy ne se pouvoit soubstenir le pauvre Dandin, et alloit par la chambre en dandinant, et rendant sa gorge, ne sçachant la perte de sa cause qu'au lendemain, encore m'a-on dict depuis qu'il s'est faict de la ligue pour ne rien payer, et que le borgne Boucher, avec un distingo qu'il a trouvé, luy promet cause gaignée. Mais laissons escorcher ce veau à ce boucher. Ce petit conte vous est faict seulement pour vous apprendre la vraye methode de boire, à vous autres qui ne sçauriez entendre les choses qu'à coups de bourlets. Vous me direz que c'est signe d'une forte nature que de beaucoup porter de vin. Je ne le croy pas. Bien trouve-je qu'entre les vertus qui faisoyent estimer un roy de Perse, le bien boire en estoit l'une comme bien entendre la magie. Et le grand Alexandre proposoit une couronne de prix à celuy qui bevroit le mieux. Mais que prouve cela, sinon ce qui est jà dict.

Quatrain.

Le bien entre le trop et le trop peu se treuve ;
Le grain au centre gist, la force gist au cœur ;
L'arbre ne produit rien, s'il a faute d'humeur ;
Et ne peut croistre aussy, si par trop on l'abbreuve.

Le testament de l'Union.

Je fille de Pluton és tenebres conceue,
Du plus profond d'enfer au monde suis veneue ;
Née entre les destroits des rudes Appennins ;
Et des Alpes cornus, où les mauvais devins
Ayant preveu le sort de sa future altesse
Proche de majesté, firent ma petitesse
Nourrir et eslever en France finement,
Si que l'on n'eust de moy presque aucun sentiment,
Et gousta-on du fruict de mon adolescence
Avant qu'on s'apperceut de ma fiere naissance ;
Lors comme aux plus legers plaisent les nouveautés,
D'honneurs, de biens, grandeurs, et de principautés,
Recogneue soudain, je fus dame et maistresse,
Un chascun me venoit offrir à grand largesse
Son service, son cœur, ses thresors et moyens.
A l'envy, l'on couroit, qui se rendroit des miens :
Les villes, les chasteaux, et les places plus fortes
M'ouvroyent ; et sans refus, à toute heure leurs portes,
Je foisonnois en biens, et rien ne me manquoit :
Mon los et ma grandeur de tous costés flanquoit :
Des estats, des honneurs et des magistratures
Librement disposoit : j'avois des creatures
Lesquels à un clin d'œil soubs mes commandemens
Ployoyent sans s'informer d'aucuns evenemens.
J'avois le Dieu du ciel, ce sembloit, favorable,
Par tout je me rendois et à tous redoutable,
De mes soldats armés les plaines noircissoyent,
Au seul bruict de mon nom les peuples fremissoyent,
J'avois pour mes supposts les plus grands de la terre,
L'un m'aydoit de conseil, l'autre de gens de guerre.
Cestuy-cy fournissoit de l'or et de l'argent,
Cestuy-là des amis gaignoit par son agent.
Somme, quel plus grand heur pouvois-je me promettre,
Que de fouler aux pieds la couronne et le sceptre.
Mais helas! ce grand heur n'a pas long-temps duré,
Ains le destin fatal contre moy conjuré,
Ou plustost du grand Dieu la saincte providence,
Qui se mocque et se rit de la fraile puissance
Des choses d'icy bas, et des plus hauts desseins
Que bastissent sans luy les mal sages humains,
Ce grand Dieu, di-je, helas! d'une tranchante lame,
A coupé le filet de ceste belle trame,
Et de mon tribunal, minant le fondement,
A renversé soudain tout ce grand bastiment
D'empire et royauté, et brisé les colonnes
Du sceptre imaginaire et fictives couronnes.
Si que ce grand ouvrier par le puissant effort,
D'un Henry de Bourbon courageux, brave et fort,
Au temps que je tenois et vallée et montagne,
Peu à peu m'a contrainct de quitter la campagne.
Lors chascun commença és forts se retirer,
Et aux grandes cités foulle à foulle tirer ;
Sur le malheur public et misere commune,
Chascun à part voulut establir sa fortune.
Le desastre fut tel que la division
S'empara des plus grands de la saincte Union,
Par eux auparavant si fierement jurée :
Dès lors à mon malheur la chance fut virée,
Dès lors on commença soubs main à pratiquer
La noblesse et clergé, voire à communiquer
Mes plus profonds desseins ; lors ma rage allumée,
Et mes premiers conseils sont allés en fumée :

Mes partisans changés, et du tout refroidis,
Les villes regrettant le repos qui jadis
Les souloit bien heurer, des maux passés lassées
Dressent ores ailleurs le vol de leurs pensées.
Chascun jettant les yeux sur un nouveau soleil,
Quitte ma cour, ma suite, et tout mon appareil,
Le peuple se distrait de mon obeyssance,
Et ne veut plus fournir aux frais de ma depence.
Bref, tel qui m'a perché et monté à l'Estat,
Maintenant dit que c'est un felon attentat,
Si que comme je suis en la France venue,
Me voylà ridicule à present toute nue,
Dont j'ay eu si grand deuil, et tant de crevecœur
Que depuis n'ay vescu qu'en regrets et langueur,
Et petit à petit telle melancolie
Mortelle m'a plongé en ceste maladie,
Qui me rendra bien tost aux rives d'Acheron,
Pour aprés m'embarquer au vaisseau de Charon.
C'est pourquoy en mon lict moribonde gisante
Quoy que saine d'esprit, d'une bouche mourante,
Ne voulant deceder sans de mes biens tester,
Et disposer de tout ce qui me peut rester,
Avant que de mon corps ma triste ame desloge
Publiquement je fais ce mien dernier eloge.
En premier lieu mon ame à tous les noirs demons,
Qui voltigent sans cesse, et par vaux et par monts,
Pour tenter les mortels, et les meilleurs seduire,
Demons enfans d'horreur, d'indignation, d'ire,
Mon ame à ces demons je recommanderay,
Mon corps entre les bras des miens je laisseray
Pour en faire par eux selon leur fantaisie,
Ce n'est rien de ce corps aprés l'ame ravie.
Plus, suyvant la coustume, et anciennes loix,
Je fais mon heritier tout le peuple François,
Je luy laisse les pleurs, le sang, les pilleries,
Les meurtres, assassins, insignes volleries,
Les vefves, orphelins, et les violemens,
Les larmes, les regrets, et les rançonnemens,
Les ruynes des bourgs, des villes, des villages,
Des chasteaux, des maisons, et tant de brigandages,
Les ennuis et douleurs, et tous les maux receus
Par surprise ou assauts, par les flames et feux,
Bref de son cher pays les cendreuses reliques,
Restes de mes labeurs et secrettes pratiques,
La cherté, la famine, et la mendicité,
La bezace, soulas seul de necessité.
Plus par forme de lay au Sainct Pere je donne
Les terribles effrois de sa triple couronne,
Mesme la tyrannie et l'usurpation
Soubs le masque et manteau de la religion.
Dessus les plus grands roys et princes de la terre,
En vertu de son foudre et esclattant tonnerre.
Item à l'Espagnol je legue mes desseins,
Ma creance et ma foy, mes projets plus hautains,
Mes conseils plus secrets, et mon intelligence,
Tant dehors que dedans le royaume de France,
Une guerre future, et l'usurpation
De ses pays, loyer de son ambition.
Je laisse d'abondant à ce duc de Mayenne
Mes frayeurs et mes pleurs, mes travaux et mes peines,
Les tourmens, les chagrins, les mescontentemens,
Qu'apportent des mutins les divers mouvemens,
Et du caut bazanné la trompeuse alliance,
De son ambition la juste recompense,
Le desespoir final, les maledictions
Du peuple sur l'autheur de tant d'afflictions,
L'ire du ciel vengeur, le remords de l'offense,
Bourreau perpetuel de l'ame et conscience :
Somme pour tout loyer, je luy laisse le prix
D'un tardif repentir d'avoir trop entrepris.
J'ordonne outre cela que ceste bonne dame
Qui le nom sacré sainct de Monpensier diffame,
Avant tout autre leg de ce mien testament,
Aye aprés mon decés le cousteau de Clement.
Au Guisard Phaëton l'ombre de la couronne
Qu'il s'est imaginé, je laisse, legue, et donne
L'espoir de parvenir à l'hymen desiré,
Et le fruict du penser au grade aspiré,
Un tourne-dos de peuple, un revire-fortune,
Contre cil qui despend d'une sotte commune.
L'Estat mal asseuré la risque d'un vaisseau
Qui sans voile et patron bransle et flotte sur l'eau,
Le soucy d'aquiter les debtes de son pere,
L'extresme ingratitude, et le grand vitupere,
Qui jà ne logera de Ferry le surnom
Et des siens à jamais souillera le renom.
Je legue au Savoyard la ruyne totale
Des siens, et une fuite en la terre papale,
Ou bien vers l'Espagnol sur l'arriere saison,
Et au duc de Nemours une estroite prison.
A cest ingrat Mercure [1], et d'Aumale je legue
La reputation des fuyards de la ligue,
Je laisse au duc lorrain, et au marquis du Pont
Pour fruict de leurs labeurs la honte sur le front,
Et en outre sans plus ceste belle esperance
Qu'ils ont eu de porter la couronne de France.
Davantage je donne au bon Bacchus lorrain,
Qui est des moins mauvais deux flascons de bon vin,
Et parce que je suis mere, et non point marastre,
Je legue et laisse en propre à mon fils de la Chastre,
Tout l'argent monnoyé lequel à mon adveu
Pour moy, et en mon nom recevoir il a peu,
Pour luy, ses hoirs, à quoy que la somme se monte,
Et sans qu'il soit tenu d'en rendre jamais compte,
Pourveu que toutefois il garde mieux sa foy
Qu'il n'a faict cy-devant à son prince et son roy.
Plus je donne au legat les cendres de sa bulle,
Et pour s'en retourner quelque chetive mulle,
Et aux prelats qui vont les peuples decevant,
Un esperé chappeau de fumée et de vent.
Quant aux predicateurs, qui chantans ma louange,
Au vulgaire ignorant faisoyent d'un diable un ange,
Preschants le feu, le sang, et la rebellion,
Pour les poincts principaux de ma religion,
Athées mal-heureux, ministres de feintise,
Bacchantes forcenés, maquignons de l'Eglise,
Seducteurs, apostats, je veux que de mon bien
Egalement parti on ne leur donne rien,
Sinon la faim, la soif, le froid et la famine
Qu'ils preschoyent dans Paris saoullés en ma cuisine,
Et parce que j'entends et veux mon testament
Sortir son plein effect tout haut presentement
Les Allemans je nomme, et cantons de Suisse
Pour les executeurs, comme aimans la justice,
Et pour plus grande foy j'ay signé cest escrit,
De plusieurs bons tesmoins et notaires souscrit.

[1] C'est Mercœur qu'il faut dire et non Mercure.

A tous bons prestres religieux et vrais catholiques françois.

La transmontaine faction
A faict, par subtil monopole,
Du manteau de religion
Une roupille à l'Espagnole.

Autre.

François, dessillez-vous les yeux,
Apprenez pour vous et les vostres,
Qu'il n'y a gens si factieux
Que des porteurs de patenostres.

Autre.

La saincte ligue cublutée
Soubs le regne du grand Henry,
Se trouvera ressuscitée
Sous le regne d'un favory.

Autre.

Tant que l'on verra dans le Louvre
Un jesuite pour confesseur,
L'Estat ne sera jamais seur,
Le temps passé nous le decouvre.

Pierre Ronsard aux jesuites.

SONNET.

Saincte societé dont on a faict eslite
Pour monstrer aux humains les mysteres cachés,
Pour repurger les maux dont ils sont entachés,
Et pour remettre sus nostre eglise destruite;
Mignons de Jesus-Christ, qui par vostre merite
Avez desjà si bien amorcé nos peschés
Que l'on se peut vanter que là où vous peschez
Pour un petit poisson vous tirez une truite.
Secretaires de Dieu, l'Eglise et les humains,
Et Dieu et Jesus-Christ vous prient à joinctes mains.
De retirer vos rets hors de leur mer profonde:
Car vous pourriez enfin par vostre feint esprit
Prescher, prendre, amorcer, et bannir de ce monde
L'Eglise, les humains, et Dieu et Jesus-Christ.

A MM. les habitants de Paris.

QUATRAIN.

Aymez Dieu, le roy et la justice,
Qui sont les vrays fleaux du vice,
Et unis en religion,
Fuyez la rebellion.

HISTOIRE DES SINGERIES DE LA LIGUE.

DEDIÉE A MESSIEURS DE PARIS.

Messieurs, il m'a semblé estre bien convenable qu'auparadvant qu'entrer en lice, et expliquer nostre carte ou tableau des Estats de la ligue tenus ou à vray dire joués à Paris, presque toute l'année 1593, les assortir et accompagner de quelques autres pareilles singeries, tendantes à mesme fin, et soubs mesmes pretextes de devotions, afin de n'en frustrer aucune de ses pretendues singularités. A quoy nous commencerons à la monstre qui fut jouée environ le mois de juillet, l'an 1590, où une grande quantité de prestres et moynes (je ne dis pas religieux) et novices, en forme de goujats, la Seiziere [1] accompagnée d'un grand nombre de pedants, le tout de divers ordres et nations, armés à la legere, sur le moule du pourpoint de l'antiquité catholique, à peu près de l'encoleure de ceux qui gardent le sepulchre en Avignon, qui, dançans au son et cliquetis d'un tabourin de Biscaye, à l'imitation du mardy gras, se faisoyent veoir en ce follastre et risible esquipage par les rues de Paris, au grand regret et mescontentement des gens de bien.

Aprés eux cheminoit, faisant l'arriere-garde, un assez malostru personnage, que l'on disoit estre un advocat fol [1], armé de mesme, comme si ce mesme jour il eust eu à combattre les Pigmeans sauvages, à qui les roitelets et autres oysillons du ciel font la guerre à toute reste, à sçavoir, d'un vieil corps de cuirasse de fer blanc, une bourguignotte d'Auvergne en teste, pannachée et enharnachée d'un superbe trophée de plumes de paon, une fourche-fiere sur son espaule gauche, le bec tirant contre bas en forme de sergent de bande, un cornet de verre pendu à sa ceinture qu'il disoit avoir apporté de Sainct

[1] C'est-à-dire les Seize.

[1] L'advocat d'Orleans, grand ligueur.

Mathurin de l'Archant en la faveur duquel il faisoit accourir une infinité de badaux de Paris, à plus qu'à demy desbauchés de ces nouvelles adventures, ausquels à petit bruict et basse notte predisoit comme il s'ensuit, que ceste momerie n'estoit autre chose que les signes et appeaux d'un nombre infiny de detresses et malheurs à advenir.

Messieurs, asseurer se faut,
Puis qu'en juillet l'on void faire
Du mardy gras le mistere,
D'avoir caresme bien hault.

Ainsy je vois ceste nouvelle armée passer outre sur le pont Nostre Dame, et cheminer en gros devers le petit pont, prés duquel rencontrant de bonne ou malle fortune, le coche où estoit monsieur le legat Cajetan : ce qu'ayant recogneu les capitaines et conducteurs d'icelle, comme chose deue à leur chef, se delibererent *gratis* faire une salue et reverence militaire, commandant expressement à tous ceux de leur trouppe guerriere tirer chascun d'estoc et de taille, tant du devant que du derriere, sans exemption de personne, y obligeans autant ceux qui portoyent des arbalestres à jalet, que ceux qui avoyent des harquebuses à croq sans fourchettes. Dequoy l'un d'entre eux ne voulant pas plus faire de bruict que de besongne, tira si promptement, qu'il abbatit du mauvais vent, l'un des domestiques dudict sieur legat, qui ce mesme jour alla en poste en porter les nouvelles en paradis, si ceste singerie fut autant saincte et salutaire qu'ils nous la cuidoyent faire croire, et fut plus ledict occis enterré honorablement un peu à petits frais que n'estoyent pas les anciens Romains; sur le sepulchre duquel fut gravé, pour servir de memoire à la posterité, ce qui s'ensuit :

Celuy qui gist icy fut de la gent romaine,
Victime de salut, du Cayetan legat,
Heureux pour un tel sainct d'avoir perdu l'haleine,
Par les guerriers effects d'un moyne renegat.

Ceste momerie estant entrée en la cervelle de plusieurs idiots, tant masles que femelles, et recogneus par iceux pour sainctes actions, ne se firent pas beaucoup tirer l'oreille pour y apporter du leur, et vendre jusques à leurs communes hardes, le tout pour la conservation, manutention et defence de la trés-saincte ligue, ne trouvant rien presque en tous les commandemens de Dieu ny de nostre mere saincte Eglise, si precieux ny recommandable que l'establissement d'icelle. Aussy pour ce faire, poussoyent hardiment à la roue ces diables de ministres, à sçavoir les Seize, et autres gens de mesme farine, battans, comme l'on dit en commun proverbe, le fer pendant qu'il estoit chaud, feignans que pour ceste cause ils y apportoyent du leur à bon escient, remonstrant mesme que pour ceste necessité on avoit desjà inventorié jusques aux sainctes reliques des eglises de Paris pour les exposer en vente, si besoin en estoit : ce que toutesfois ne se feroit pas, tant ils trouvoyent MM. de Paris gens de bien, et trés-affectionnés à ceste saincte cause, tandis que chez eux resteroit de la vaisselle, et autres piafferies d'or et d'argent, belle adulation s'il en fut jamais.

Un jour l'un de ces messieurs les zelés, s'allant pourmener devers le cymetiere Sainct Jean, et voyant passer plusieurs servantes de bonne maison, les unes à part, les autres aprés leurs maistresses, à qui il restoit encore leurs demy ceints d'argent sur le cul, en tira quelques-unes par devers luy, et ne fut point honteux les exhorter en ceste sorte.

Nourrisses et chambrieres,
Qui portez sur vos derrieres
D'argent les gros demy-ceints,
Donnez-les pour nostre cause,
Je donneray mon haut de chausse,
Mon valet ses vieux pourpoints.

Peu de temps aprés, quelques propos s'esmeurent entre deux voisins, marchands demeurans en la grand rue Sainct Denys, dont l'un comme homme de bien et d'honnorable conversation, sçachant que ce sien voisin, dont est question, s'estoit depuis quelques journées embarrassé et embourbé en ceste miserable engeance des Seize, s'il en fut jamais :

Que l'espagnole nation,
De la France, monstre execrable,
Pour une traistre paction,
S'attend luy estre favorable.

Taschant à l'attirer à la raison par les conjectures honnestes de ses plus saines affections, luy remonstrant que luy et ses semblables eussent à prendre si proprement à son droit fil, le

sainct exercice de la religion, dont à faux tiltre ils se disoyent les principales colomnes et arcboutans, de miserable argent, par lequel, comme chetifs esclaves du Perou, estoyent vendues leurs propres vies, fut capable et suffisant pour en racheter une infinité d'autres, qui par luy et ses semblables avoyent esté peries et ravies pauvrement. Par lesquelles remonstrances, comme forcené de rage, n'ayant pas des raisons convenables pour dresser une responce, commença à changer de couleur, mouver les levres et grincer les dents à la façon de quelque singe esmeu contre un page de cour tout prest à venir aux escarmouches de coups de poings, si quelques autres voisins des environs ne fussent venu en grand haste à la recousse. Ce qui toutesfois n'amenda pas beaucoup le marché du pretendu scandalizé : car comme ils furent tous amassés, et ayant sceu la cause de leurs questions si outrageusement debattues, rapportées de mot pour mot par l'adverse partie de M. le Seize : lequel fut par tous grandement honoré de ses franches et libres propositions. Et au contraire, M. le Seize, et sa societé blasmée à dire: d'où venez-vous, en faveur desquels un de la compagnie fit ceste couronné et epithete prognostique.

Ce sont volleurs à couvert,
Que quelque temps à venir,
La raison à descouvert
Fera lourdement punir.

Au recit de quoy, plusieurs se prindrent à rire à gorge desployée, pensans luy avoir baillé belle, selon le commun usage de messieurs de Paris, qui est, quand un chien se noye, chascun luy offre à boire, dont M. le Seize voyant que chascun se mocquoit de luy, se retira chez soy, où estant parvenu, sa femme qui le voyant ainsy transporté de colere, n'en sçavoit que penser, pourquoy fut deliberée, comme cela depend de la coustume des femmes d'estre curieuses de tout entendre, de cognoistre les principales causes et motifs de ses douleurs, ce que luy ayant declaré par le menu comme ils luy estoyent advenus; elle prenant le mieux au pis, ou le pis au mieux, pensa à elle mesme que ce sien voisin estoit poussé de quelque envie ou idignation à leur endroict, l'en voulut aller remercier : ce qu'elle fit, ou sans dire, Dieu gard, ny benie, ne recognoissant ny voisins ny voisines, commença à monter sur ses ergots, leur publiant le formulaire de sa confession de foy, l'adressant à celuy qu'elle pensoit estre le principal causeur et engendreur de la noise, bien qu'elle la decella devant tous en ceste sorte.

Mon voisin, vous n'avez que faire
De cuider mon mary distraire
D'estre des Seize en l'union,
Car bien que ce soit piperie,
Si est-ce bonne droguerie,
Pour faire chere à sa maison.

Ce qui donna occasion de rire mieux que pardevant à toute la compagnie, dont l'un d'iceux voulant poursuyvre l'histoire, se ressouvenant qu'en ses promenades, le jour precedent, ils avoyent traitté luy et un familier amy, des miracles singuliers des bons saincts espagnols, saincte Dalle, et sainct Doublon[1], qui lors estoient envers plusieurs en grande recommandation et reverence, raconta en faveur d'iceux ce qui s'ensuit :

Ainsy que je disois hier,
Trés-mal ont faict les imprimeurs,
Qui n'ont mis au calendrier
Les saincts des confreres ligueurs,
Issus de la noble famille
Des mineres des Indiens,
Envoyés du roy de Castille
En France, pour les faux chrestiens.
Pourquoy s'il advient que l'on face
Des almanachs l'année qui vient,
Trouver il leur faut quelque place,
Arriere un peu de la Toussainct :
Car les mettant au mois d'octobre,
Sainct François jaloux en seroit,
Qui se ressentant de l'opprobre,
En leur pays les chasseroit.
De ces saincts les noms venerables
Sont saincte Dalle et sainct Doublon,
Qui font mettre couteau sus tables,
De ceux qui vivent à reculion :
C'est pourquoy les ligueurs confreres,
Ayans ces saincts logés chez eux,
N'ont point soucy de nos miseres,
Ains vivent gaillards et joyeux.

Aprés, comme estant venu le jour de la Magdelaine, un jeune cordelier se mit ainsy qu'il venoit bien à propos à prescher de la penitence, ou ne trouvant chose plus propre à son advis pour faire un bel assortissement des angoisses et extresmes necessités de messieurs de Paris,

[1] L'auteur fait allusion aux escus nommés ryxdalers et pistoles d'Espagne qu'on appelle doublons.

ue la conference de leurs miseres à celle de enfant prodigue, ce qui leur communiqua publiquement, en faveur de la saincte ligue, omme il s'ensuit: Messieurs je sçay bien que

Plusieurs pour la saincte ligue
Souffrent plus que l'enfant prodigue,
Car disnant avec les pourceaux
Il mangeoit choux, raves et naveaux,
Et eux avec leurs maigres lippes,
Sont bien heureux manger les trippes
Et boudins d'asnes et chevaux,
Faute de si friands morceaux.

Puis *et reliqua*, leur proposant que leur agonie estoit la vraye eschelle pour parvenir à la beatitude celeste, en donna asseurance en ces propres termes fidellement recités en ces vers.

Si en prenant patience,
La mort vous serre les dents,
Ergo sera penitence:
Doncq serez en recompense
Grands au ciel comme geants.

Telles furent les sententieuses considerations qui furent mises en usage en ceste predication.

Quelques journées suyvantes ainsy que je passois par la rue au Maire, prés Sainct Nicolas des Champs, où se tenoit boucherie ouverte des chairs d'asnes, et chevaux, estallés à la maniere accoustumée, au plus offrant et dernier encherisseur : où il me souvient qu'un notable bourgeois, bien que quelques-uns ayans jà publié que ce fut une damoiselle, recherchant les reliques de son asne ligueur, trouvant sa commere, laquelle s'informa de la cause legitime de sa tristesse, la luy raconta, avec une infinité de larmes.

Or, comme durant un si long siege que Paris a si laschement souffert et enduré, advint qu'un pauvre homme et sa femme, desquels, pour l'extresme necessité qu'ils avoyent eue, ne leur restoit plus que la peau collée sur les os, ne pouvans presque plus respirer, allerent, suivant l'ordonnance de messieurs les Seize, qui par une exterieure apparence de bien-faicts, ayans ravy les grains des greniers de plusieurs bons bourgeois qui en avoyent faict provision en la saison, c'est à dire dés l'année precedente, pour la commodité de leurs maisons, dont en fut quelque portion divisée par les quartiers, et distribuée par un chascun des capitaines, rellement quellement, qu'ils firent moudre et convertir en petites miches, par eux baillées à raison de six blancs pour piece, qui estoit le pain quotidien seulement de ceux qui soubs leur conduicte alloyent aux gardes des portes et sentinelles: charité qui toutesfois ne dura gueres: car ces messieurs ayans trouvé moyen de le vendre jusqu'à six vingts escus le septier, en coupperent bien-tost la broche. Ces pauvres gens donc allans devers ces gros diables de messieurs de la saincte Union, pensans qu'en les voyans en si pauvre esquipage, incontinent seroyent esmeus de pitié et misericorde en leur endroict. Ce qui fut tout au contraire : car sans y avoir esgard quelconque, ny pitié ne pitasse, chasserent les chiens aprés les talons de ces pauvres et miserables mandians, vulgairement dicts pauvres honteux, le tout par une trés-grande charité chrestienne et fraternalité catholique, les consolans en ceste sorte par leurs sainctes et salutaires propositions, disans les uns aux autres comme il s'ensuit:

Il faut chasser ceste vermine,
Qui ne presche que de famine,
En quoy disant mourir de faim :
Mettons dehors ceste racaille,
Qui tousjours aprés nous criaille
Que fassions la paix pour du pain.

Voylà, messieurs, les sainctes resolutions de ces deux grands replanteurs pretendus de la foy, qui bien pires que ne fut oncques le valet de Marot, mesritent estre au registre de ses propres qualités, comme

Sentans la hart de cent pas à la ronde,
Au demourant les meilleurs fils du monde.

Or comme dit Pierre de Ronsard, l'honneur des poetes de nostre temps :

Fortune est de chascun la maistresse puissante,
Louable toutesfois : car aprés qu'elle a faict
Par sa legereté aux hommes un malfaict,
Un bien suit son malheur, tant elle est inconstante.

Ayans donc ceste variable deesse trop longtemps, à nostre prejudice, tourné le front vers ceste canaille, leur presentant toutes choses à souhait, bien que trop tard, commença à s'en lasser, et, au contraire de ses faveurs passées, leur promit par ces divins oracles, d'oresnavant tous les malheurs du monde. Pourquoy la cuydans forcer, les pauvres fols se pensans hausser

et asseurer leur synagogue, qui par la longueur de nos miseres commençoit desjà à s'esbranler et tomber peu à peu, cognoissant qu'il restoit encores quelques hommes de bonne cervelle et grande consideration, qui ne se lairroyent pas corrompre aysement par leurs menées et façons de faire, voire qui, au peril de leurs vies, comme vrays François, se fussent virilement opposés au violement par eux pretendu faire contre tout droict divin et humain, aux loix fondamentales du royaume de France, comme chose trop prejudiciable à l'estat royal et couronne d'iceluy, duquel à faux tiltre ils se disoyent les conservateurs et trés-fideles protecteurs, mais Dieu le sçait. Ils mirent, pour revenir à ma premiere proposition, leurs bourrelles mains sur ceux qui, par leurs authentiques authorités, pour un simple hola, eussent brouillé tous leurs mysteres, qui sans forme de procés ny ordre judiciaire, ains de puissance absolue, furent par eux cruellement mis à mort.

Et bien que vous autres messieurs les Seize, haussants bravement les cornes quand quelqu'un vous en regardoit de travers, pensans estre au-dessus de vos affaires, estiez assez prompts à reciter, afin de vous faire craindre, ce qui s'ensuit :

Heureux celuy qui, pour devenir sage,
Du mal d'autruy faict son apprentissage.

Ce que tost aprés cogneustes à vos despens : car les plus huppés de vous autres en payerent l'usure : c'est à sçavoir que, pour trois que vous aviez cruellement occis, en furent bravement pendus et estranglés par leurs cols, jusques au nombre de quatre des plus reguliers de vostre societé. Ameline, Anroux, Aymonnot, et Louchard, puis la chance tournée, au lieu que morguiez les autres, fustes morgués à bon escient, et faicts à vostre devotion les vers qui s'ensuyvent, en forme de chanson assez commune et usitée.

Que plus on ne brigue
Estre de la ligue
De saincte Union :
Car ne leur desplaise,
Puisqu'on pend les Seize,
Il y a de l'oignon.

Aprés cest accident, ceux qui resterent de vostre robbe eurent fort à faire, comme en pourroit bien tesmoigner quelqu'un d'iceux, qui un jour ainsy qu'il s'alloit promener hors les portes de la ville, fut rencontré d'un notable bourgeois qui le frotta en enfant de bonne maison, puis rapportant cela chez soy pour faire bonne mine, comme il faict bon battre orgueilleux, et pour cause qu'ils n'ont garde de s'en plaindre : aussy luy ne se plaignoit-il pas des coups qu'il avoit receus, encore qu'il y parust assez lourdement; mais trop bien que celuy-là qui l'avoit si gratuitement chatouillé n'avoit point joué ses jeux sans parler, pourquoy il disoit faire faire des informations, attendu que par plusieurs et diverses fois il l'avoit appellé voleur et larron public, ce que sa femme ne voulut consentir estre faict, craignant que la cause ne fust mal affectée à son endroict, attendu que la saison n'y estoit pas, et qu'ils estoyent courus comme chiens enragés : pourquoy luy conseillant mettre ceste opinion hors la teste, le consola comme il s'ensuit :

Mon mary, point ne vous chaillez,
Si grand voleur l'on vous appelle,
Moy mesme croy que sans aisle
Ne pourriez estre des zelés.

En quoy je puis juger et cognoistre qu'il estoit marié en pigeon, pource que la femelle valloit beaucoup mieux que le masle.

Ainsy les Seize reduicts au petit pied au nombre des apostres, tels qu'anciennement estoyent joués à la feste Dieu, furent vannés à toute reste, et lardonnés par plusieurs personnes, à qui mieux mieux, mesme en faveur desquels un notable personnage dressa ce plaidoyer.

Les Seize à douze on a reduit,
Et si encor serois d'advis,
Pour le bonheur de nostre France,
Que l'on chassast ces derniers,
Aux diables aprés les premiers,
Afin d'exterminer l'engeance.

Icy je lairray donc messieurs les Seize reprendre halaine, et plorer leurs avant-coureurs compagnons.

Comme ces divisions estoyent ouvertes tant de part que d'autre en la ville, furent une grande quantité de vaches et autre bestail pris hors les portes, ainsy que l'on les menoit paistre, par les garnisons de Chevreuse, Sainct Denys, et autres voisines, avec celles qui les

gardoyent, tant chambrieres que nourrisses, mesmes des bourgeoises : le tout exposé à la devotion des regens. Où j'oseray dire qu'un cavalier, que l'on dit estre de la garnison susdicte de Sainct Denys, eust bien ceste asseurance de venir donner le coup de pistolet jusques à la barriere de la porte, sans qu'aucun luy en fist empeschement, ayant le loisir par bravade reciter ceste niaiserie.

Sus sortez, pauvres badaux,
Ne souffrez ces improperes,
D'ainsy comme bastards veaux,
Nous laisser ravir vos meres.

Voylà les occasions que ces manieres de gens avoyent, outre une infinité de bravades, de rire encor à vos despens et à bonne cause : car

Puis que ne vouliez point de roy,
Leurs raisons n'estoient que très-bonnes,
Aussi c'est la cause pourquoy
Ils ont espuisé vos couronnes.

Par un nombre infiny de receptes, de rançons, de rachapts, de peages, outre l'ordinaire et maniere accoustumée, ce que maintenant, Dieu mercy, pourrez facilement cognoistre : et reproches, si à l'advenir nos maistres proditeurs vouloyent remuer mesnage soubs quelque pretexte que ce fust : nons pensans mettre à la misericorde des estrangers, comme ils ont faict en ces derniers temps, nous ayons à les payer de ceste monnoye tirée du cabinet du sieur de Brach, qui s'ensuit.

Miserables François, hé! que voulez-vous faire,
Hé! pourquoy voulez vous, envyrés de courroux,
Enfellonants vos cœurs, vous occire entre vous,
Et de vos propres mains vous-mesmes vous deffaire?
Miserables François, hé! qu'avez-vous affaire,
En nous remutinant de nous eslever tous;
Mais encor qui pis est, hé! pourquoy, pauvres fous,
Armez vous l'estranger pour vuider nostre affaire?
Las! c'est le plus beau jeu qui luy pourroit venir,
Soubs couleur de vouloir un party soubstenir,
De pouvoir envahir la France desolée;
Un jouet plus plaisant il ne pourroit avoir,
Que de veoir ceste guerre entre vous s'esmouvoir,
Pour pescher, comme on dit, quand la mer est troublée.

Reste maintenant à traiter de la tenue des Estats de la ligue, convoqués au dixiesme de fevrier mil cinq cents nonante-trois, desquels j'ay bien voulu representer le tableau, tiré au plus prés de la verité, où est demonstré la disposition des seances, selon ses qualités, pour satisfaire à ce qui manque à la *Satyre Menippée*.

Description familiere des Estats de la ligue.

I.

Le tableau [1] ou pourtraict de l'espousée de la ligue, ou infante d'Espagne size à haute veue, preste d'aller au moustier, et prendre à partie le premier qui sera pourveu, confirmé et recogneu par la saincte ligue pour roy de France; au dessoubs dudit pourtraict estoit escrit ce qui s'ensuit :

Pourtant si je suis brunette,
Amy n'en prenez esmoy,
Car autant aymer souhaitte,
Qu'une plus blanche que moy.

II.

Le magistrat [2] costoyé des deux dames d'honneur de ladicte future espouse, duquel la proposition fut telle que s'ensuit :

Qui garde la place d'autruy,
Sçachant qu'elle est propre pour luy,
N'est-il pas fol de s'en demettre?
Chascun donc garde ce qu'il a,
Et chantons re, my, fa, sol, la,
Moins vaut estre valet que maistre.

Au recit dequoy fut quelque murmure, ce qui donna occasion à iceluy, comme superieur mal recogneu, entrer en colere, qui toutesfois fut amoderée par ces bonnes dames, lesquelles mirent en jeu la consideration suyvante :

Maistre Jean, mon amy, c'est bien raison qu'il faut,
Sauf un meilleur advis, que chascun soit le maistre;
Vostre maintien poly, gros et gras, faict paroistre
Qu'est icy, non ailleurs, la cour du roy Petaut.

III.

Les Seize reduicts au nombre de douze, portans chascun les faveurs d'icelle future espouse, telles qui s'ensuyvent. Un colier de l'ordre du reprouvé des apostres, où pend pour enseigne l'image d'une bourse, au dedans de laquelle sont quelques pillules rondes, composées de la plus fine drogue du Catholicon d'Espagne, du poids et valeur de douze livres tournois chascune. Un bonnet d'escarlatte grivelée, fourré

[1] Ce tableau n'a existé qu'en description ecrite.
[2] C'est le duc de Mayenne qui faisoit le maistre.

de peaux de connin; qui servoit de doubleure à l'un de ses vieils cotillons, auquel bonnet estoit attachée une des plumes du coq qui chanta à la broche pour leur servir de resveille-matin: le tout envoyé d'Espagne par grande excellence.

IV.

La noblesse de la ligue joincte avec marchandise et labeur, le tout à la devotion de ladicte dame, desquels les harangues et propositions sont amplement descriptes à la *Satyre Menippée.*

V.

Les deputés de Lyon, Poitiers, Orleans, et Rheims en Champagne, devisans les uns aux autres de la fabrication du pretendu roy, et ne sçachans par quel bout y commencer prindrent ceste resolution commune, disans pour toute conclusion ce qui s'ensuit:

Je voy bien que de nos Etats
Jà n'aurons bonne nouvelle,
Et que vains ont nos debats,
Puis que leur force est femelle.

VI.

Un pauvre meneur d'asne, pour avoir à l'improviste, en chassant son baudet, usé de quelques paroles pretendues scandaleuses fut emmené devant messieurs des Estats où estans recitées, fut procedé à son procés criminel; et iceluy executé exemplairement, la sentence duquel j'ay mise en vers comme s'ensuit:

Un pauvre asnier, ne pensant pas
Que fut un crime manifeste,
Dit: Allons, gros Jean, aux Estats,
Pensant faire haster sa beste:
Alors passant le commissaire
Des zelés, nommé Guillaudet,
Qui, sans s'informer de l'affaire,
L'emmena luy et son baudet
En ceste saincte synagogue,
Où ayant le faict declaré
Au chef, qui d'apparence rogue,
S'en monstra estre coleré:
Pourquoy l'assemblée condamne
Que seroit le pauvre affligé,
Attaché au cul de son asne,
Battu de verges et fustigé.
Voylà comment ce pauvre diable
Eut aux Estat son passe-temps,
Laissant son baudet responsable
Pour la taxe de ses despens.

VII.

Les Seize presque desesperés, voyans que tout leur alloit mal à propos, et qu'en ces Estats l'on ne s'avançoit point à l'expedition d'un roy, mirent robe bas, et s'efforcerent en forger un à leur poste qui, à la prmiere apparence, pour s'y estre employés trop chaudement, joint aussy qu'il n'estoit pas de bonne matiere, se rompit et divisa en plusieurs pieces et morceaux, en faveur dequoy un personnage a faict ce quatrain.

Les Seize, à force de doublons,
S'efforcerent forger un roy,
Qui en plusieurs pieces se rompt,
Pour n'estre pas de bon aloy.

VIII.

Phelippotin le roupieux, jadis trompette des Amazones, depuis par cas fortuit ayant perdu le veue, vielleur de ligue, accompagné de Boute-tout-cuire, son suffragant, joueur de cimbales, garny de sa besasse, entretenu aux despens de la future espouse: afin de servir de passe-temps et remplir les pauses et intermissions des harangues et propositions faictes en icelle assemblée.

IX.

Corps de garde composé de quatre soldats armés à l'espagnole, ayant chascun un baston à deux bouts, devisans ensemblement de leurs grades à advenir.

Dans la salle où estoyent tenus les Estats se voyoyent plusieurs placards scandaleux, affichés au destroicts d'icelle, en faveur de l'infante entre lesquels j'ay recueilly ceux qui s'ensuyvent:

Si vous avez au cul la rage,
Retournez en vostre village,
Car les ligueurs vous ont deceus,
Vous promettans estre pourveus:
Forçans la raison et les loix
De la couronne des François:
Pourquoy ne croyez en pareilles,
Pleines de promesses frivolles,
Car quand d'Estampes les sablons
Auriez transformés en doublons,
Rien n'y feriez, j'en jure Dieu:
Pourquoy cherchez quelque autre lieu?
Retournez en vostre village,
Si vous avez au cul la rage.

A l'autre estoit escrit.

Faictes service à l'espousée :
Portez-luy la chaize percée,
Car KK veut faire à plein fons,
Vous voyant faire vos affaires,
Moins ne peut que de contrefaire
Vos sales operations.

Voylà ce que j'ay peu recueillir et remarquer en ces Estats, au plus prés de la verité, et vous puis bien asseurer que :

Quand je fus entré en ce lieu,
Je me signé au nom de Dieu,
Voyant si grande diablerie,
Puis ayant un peu demeuré,
Plus resolu, plus asseuré,
Que ce n'estoit que singerie.

Durant iceux Estats, les Seize et leurs adherans proditeurs de leur patrie, voyans que rien ne s'advançoit à leur devotion, ils commencerent à s'ennuyer, pensans avoir desjà perdu leur credit : pourquoy se delibererent remettre sur le pied, et faire parler d'eux à bon escient, tenans tousjours nos miseres en longueur, faire assemblée au couvent et monastere des Carmes à Paris, laquelle ne fut pas de grand effect, et seulement pour cause qu'il falloit necessairement que ceux qui avoyent faict le serment de maintenir ceste saincte congregation de la Seizerie fussent tous appellés auparavant que celuy qui devoit proposer, ou haranguer, osa commencer, craignant l'appel des absens ; dont advint que quelqu'un d'iceux estant malade au lict, sçachant bien ce reglement, y envoya sa femme, tant pour l'en excuser, qu'aussy pour y estre receue par procuration, comme elle avoit esté autrefois aux consuls, plaidant pour les lanternes et autres fratrasseries communes et usitées au public, à condition des marchandises receues et non payées. Bref pour le faire court, elle communique sa pretendue authorité à ces messieurs les unis, qui sans la recognoistre, en femme de mepris, la mirent hors la porte; ce qui luy donna sujet et occasion de se mettre en colere en leur reprochant plusieurs fautes commises, comme aussy c'est la coustume des femmes de celerce que ne sçavent point : toutesfois ne voulant point les abandonner sans leur dire ce qu'il luy sembloit, leur proposa ce qui s'ensuit :

Messieurs, gardez que l'on s'accorde,
Sans vous en demander advis,
Car aprés sans misericorde,
Pourriez bien au bout d'une corde
Faire la moue à vos amis.

Durant donc ces fredaines de messieurs de la ligue, quelques notables personnages solicitoyent au contraire vers la personne du roy pour le repos et soulagement des pauvres habitans de Paris, qui le desiroyent recognoistre en icelle, comme leur roy legitime et naturel seigneur : et cependant qu'ils furent sur les deliberations, le chef de la ligue se sentant mal asseuré en icelle, eust desjà bien voulu avoir ployé bagage et s'en estre retiré, ce qui ne se pouvoit pas aysement faire, sans la liberalité du roy. Pourquoy, ainsy que l'on me l'a raconté depuis, il fit tous ses efforts de faire prier Sa Majesté pour avoir passe-port et asseurance de sortir hors, où un bon personnage, fidele serviteur du roy, fit entendre à Sa Majesté que c'estoit le moyen le plus certain pour la reduction de Paris à son obeyssance et service, luy proposant ce qui s'ensuit en ces vers :

Au Roy.

Sire,

De la belle Paris bien-tost vous jouyrez,
S'il vous plaist consentir que le renard en sorte,
Et au gré d'un chascun paisible y entrerez,
Louant Dieu qu'aurez mis le petar à la porte.

Par la sortie duquel les Seize, et autres semblables vermines, se voyans destitués de supports, furent contraincts caller le voile et faisans bonne mine,

Crier au roy misericorde,
Pour les affranchir de la corde.

Venu le vingt-deuxiesme jour de mars, mil cinq cens nonante quatre, environ sur les quatre heures du matin, le roy entra à Paris en toute asseurance, dont trés-grande en fut la joye des habitans d'icelle ville, comme ayans recouvert leur pere de famille et roy legitime, et naturel seigneur qui, par une saine prevoyance, donna si bon ordre et reglement aux soldats, qu'en toute la ville ne fut faict tort à aucun bourgeois de la valeur de cinq sols : chose à la verité grandement admirable, et outre par-

donna aux Seize, qui ne s'attendoyent pas d'en estre quittes à si bon marché.

Voylà doncques ce que j'avois envie de reciter, messieurs de Paris, priant Dieu que par sa grace et bonté inestimable, luy plaise jetter sur vous son œil de pitié, afin que pour l'advenir vous n'ayez plus envie, chatouillés de quelque nouveauté, retomber à vos frenesies passées, mais au contraire tous unanimement recognoistre que,

Les roys, enfans du ciel, sont de Dieu les images ;
Jupiter en prend cure et les garde d'outrages ;
Il les faict reverer, reputant les honneurs,
Estre à luy mesme faicts, qu'on rend à ses seigneurs.

Et si faictes autrement, vous ne faudrez jamais à encourir l'indignation de la misericorde de nostre Dieu, et cognoistre à vos despens l'utilité du proverbe commun, qui dict, n'estre pas encor eschappé qui traine son lien. Pour tesmoignage dequoy, je reciteray ce quatrain de Pierre Ronsard.

Quand le Dieu eternel se sent trop irrité,
Soudain ne destruit pas ceux qui l'ont merité;
Mais en temporisant punit le demerite,
Au double de celuy qui pensoit estre quitte.

A quoy je feray fin, messieurs, vous suppliant entendre si bien à l'utilité des choses deues, que n'en puissiez plus encourir scandale, vous recommandant sur toutes choses l'obeyssance de vos superieurs : chose qui à la verité est la vraye asseurance de la paix, et tranquillité publique, pourquoy je termineray suyvant ma proposition premiere :

Aymez Dieu, le roy, et justice,
Qui sont les vrays fleaux du vice,
Et unis en religion,
Fuyez la rebellion.

ABREGÉ DES ESTATS DE LA LIGUE.

Comme il n'y a rien au faict de la ligue qui ne soit inepte et ridicule, sur tout en ce que les chefs d'icelle ont voulu faire estimer plus serieux, comme de ce qu'ils appellent religion catholique, à bon droict le satyre parlant de la resolution qu'ils avoyent prinse au conseil general de leur union pour faire une assemblée d'Estats afin de proceder à l'election d'un nouveau roy, leur faict commencer leur tragicomedie par une procession feriale : laquelle est composée de diverses pieces, representées à diverses fois; car il faut noter qu'au commencement et suite de la guerre, quelques moynes et prestres, pour tesmoigner leur zele à maintenir la ligue, firent une mi-caresme à pied, allans par Paris mi-armés, enfroqués et accoustrés pour faire rire et pleurer, accompagnés de Rose, Pelletier et autres. Aucuns d'eux ont porté les armes, et faict la guerre à qui ils ont peu, notamment aux filles et femmes. Il parle puis aprés des Seize de Paris reduicts à douze: pource qu'aprés l'execution du president Brisson, quatre d'iceux furent pendus par le commandement du duc de Mayenne. Les mendians avoyent multiplié en plusieurs ordres ecclesiastiques et seculiers ; à cause que la ligue a reduict les Parisiens à extresme pauvreté et mendicité. Il se mocque des Seize et autres de Paris qu'il nomme bigarrés à cause de leurs humeurs merveilleusement diverses. Pour l'intelligence dequoy, nous proposerons ce qui s'ensuit, qui esclaircira plusieurs difficultés de ceste *Satyre*.

Pour entendre donc que c'est des Seize, et une partie des secrets de ces gens, convient noter que ceux de Guise, ayans hors du royaume dressé diverses pratiques pour debouter la race des Capets qu'ils pretendent avoir envahi la couronne à eux qui se disent, mais trés-faussement, descendus de Charlemagne : cognurent qu'il falloit fonder leurs desseins dans le cœur des François, sur tout dedans Paris, où le feu roy Henry III vivoit és delices de la cour, et par divers imposts importunoit son peuple: laissant depuis l'esdit de l'an 1577, ceux de la religion. Ils sont donques d'advis de mettre en train quelqu'un qui pose les premieres pierres de ce bastiment. Un est choisi nommé La Roche-Blond, bourgeois de Paris, au cerveau duquel on im-

prime finement des discours de la misere du temps, de l'ambition courtisanne, de la corruption en la justice, de la debauche de tous estats, de la nonchalance du roy, qui ne maintenoit point vivement la dignité de l'Eglise romaine, ains supportoit trop ceux de la religion, ausquels il avoit baillé des villes d'ostage. On l'exhorte de penser aux remedes, estant homme de menée, et de quelques moyens, bien affectionné à la maison de Guise, et à la messe. L'on dit que ainsy aiguillonné, et poussé par un vent de magnifiques promesses, il suivit par conseil, un merveilleux expedient. Il s'adressa à plusieurs docteurs, curés et predicateurs, pour sçavoir le moyen de se gouverner en ce dessein en seureté de sa conscience et pour le bien public : et entre autres à M. Jean Prevost, lors curé de Sainct-Severin, à M. Jean Boucher curé de Sainct-Benoist, et à M. Matthieu de Launoi, chanoisne de Soissons, premiers pilliers de la ligue à Paris, qui adviserent par ensemble d'appeller avec eux les plus fermes et affectionnés catholiques, pour acheminer et conduire les affaires de la ligue des catholiques, tellement qu'eux quatre, aprés avoir faict le signe de la croix, et assisté à une messe du Sainct-Esprit, nommerent plusieurs particuliers bourgeois qu'ils cognoissoyent, et pour lors se resolurent de n'en parler qu'à sept ou huict, lesquels ils arresterent et nommerent entr'eux, à sçavoir La Roche-Blond nomma l'advocat d'Orleans, autheur du livre intitulé le *Catholique Anglois*, et d'autres de mesme farine, avec Acarie M. des comptes. Prevost, curé de Sainct-Severin, nomma de Caumont advocat, et Compans marchant. Boucher nomma Minager advocat, et Crucé procureur. Launoi nomma le sieur de Manœvre de la maison des Hennequins. A tous lesquels fut parlé et communiqué dextrement, et trouvés disposés pour le soustenement de la religion catholique romaine, et opposition contre l'heresie et tyrannie, et furent les premiers appelés entremetteurs de la ligue, et parmi eux se mesla Deffiat gentil-homme du pays d'Auvergne, de la cognoissance dudict curé de Sainct-Severin : et quelque temps aprés en fut parlé à d'autres tant ecclesiastiques que seculiers, comme à maistre Jaques Pelletier, curé de Sainct-Jaques, maistre Jean Guincestre, lors bachelier en theologie, personnes très-affectionnées, au sieur de La Chapelle, à Bussi le Clerc, procureur en parlement, au commissaire Louchart, à la Morliere, notaire, à l'esseu Roland et son frere, de sorte que peu à peu le nombre creut. Mais afin qu'ils ne fussent descouverts, ils establirent un ordre à leurs affaires, et firent un conseil de neuf ou dix personnes, tant ecclesiastiques que seculiers des dessus-nommés. Et outre ils distribuerent les charges de la ville, pour semer les advis du conseil, à cinq personnes qui se chargerent de veiller en tous les seize quartiers de la ville et faux-bourgs d'icelle : à sçavoir Compans en toute la Cité, Crucé és deux quartiers de l'Université et faux-bourgs d'icelle. S. Marcel, Sainct Jacques et Sainct Germain : la Chapelle, Louchart et Bussi aux quartiers de toute la ville : et rapportoyent au conseil, duquel ils faisoyent partie, tout ce qu'ils avoyent entendu chascun en son destroict, tant en general qu'en particulier et tous les corps et compagnies : et sur le recit l'on deliberoit d'y pourvoir selon les occurrences, et se tenoyent ces conseils quelquesfois au college de Sorbonne en la chambre de Boucher, et depuis au college de Forteret où il alla demeurer, qui a esté appelé le berceau de la ligue : quelques autres fois ils se tenoyent aux Chartreux, puis au logis de La Roche-Blond et La Chapelle, comme aussy au logis d'Orleans et Crucé. Pour fortifier la ligue, le conseil donna charge à ces cinq personnes dessus nommées de practiquer le plus de gens de bien qu'ils pourroyent, et parler à eux, dextrement : et de faict se hazarderent, avec toutesfois grande tenue, de communiquer et conferer avec plusieurs bourgeois, les uns aprés les autres, et selon qu'ils les voyoyent disposés, ils se descouvroyent à eux, sans toutesfois leur rien dire de leur assemblée, mais seulement sondoyent les affections des plus zelés qu'ils pouvoyent choisir, et les entretenoyent sur le discours de la malice du temps rempli de schisme, d'heresie et tyrannie, et selon qu'ils en tiroyent de resolution et cognoissance de leurs volontés, ils la rapportoyent à ce petit conseil de docteurs, curés, predicateurs et premiers ligueurs, qui leur donnoyent des instructions pour conduire ceste affaire, selon lesquelles La Roche-Blond mort tost aprés sans recompense de ses peines) et ses cinq confederés se gouvernoyent, et distri-

buoyent leurs instructions aux cœurs de ceux à qui ils avoyent parlé selon leur capacité, et les instruisoyent de ce qu'ils avoyent à faire, à quoy ils trouvoyent des volontés bien disposées qui s'y embarquoyent sans s'enquerir d'où cela venoit, tant la volonté des catholiques estoit ardente, tellement qu'il n'y avoit que ces cinq personnes avec La Roche-Blond au commencement, qui travaillassent par toute la ville à instituer et establir la ligue, et qui cognoissoyent ceux qui en estoyent, et si d'avanture quelqu'un des six s'estoit hazardé de parler à quelqu'un qui fust recognu pour homme suspect, ou mal affectionné, on le prioit de s'en desgager et ne lui rien communiquer, tellement que ces six personnes ne communiquoyent avec homme vivant, que premierement le conseil n'eust examiné qui estoyent ceux à qui l'on avoit parlé comme n'estant raisonnable de commettre la cognoissance de ceste cause qu'entre les mains de gens fideles et tr és-affectionnés au parti. Et combien qu'il y eust quelque peu de grandes et honnestes familles, qui avoyent bonne affection au parti, si est-ce qu'ils ne paroissoyent et ne vouloyent assister aux assemblées, ny parler à beaucoup de personnes, de peur d'estre descouverts, mais soubs main faisoyent ce qu'ils pouvoyent et animoyent ces six personnes de vouloir travailler, et conferoyent avec eux à couvert, et subvenoyent à la cause de leurs conseils et moyens, de sorte que tout se gouvernoit avec une merveilleuse finesse, diligence et animosité. Leur premiere resolution du commencement de la ligue fut de se soubmettre à la mort ; chose qui les rendit si asseurés en toutes leurs affaires, que le roy Henri III, ni tous ses agents ni peurent jamais rien entreprendre ny descouvrir, sinon que par conjectures et en gros, sans certitude aucune. Car aprés que, par le conseil et instruction des docteurs, curés et predicateurs, ces six personnes eurent beaucoup gaigné de gens, et qu'il y avoit apparence de former une ligue contre ceux de la religion, et contre le roy mesme, aucuns furent deputés vers le duc de Guise, pour luy donner à entendre la volonté des bons catholiques de Paris, le zele qu'ils avoyent à la conservation de la religion romaine, et à l'extinction de l'heresie et tyrannie, lequel les receut avec grande allegresse, et en communiqua avec ses freres, et au cardinal de Bourbon, ce qu'il estima estre convenable, pour s'en servir de marote puis aprés en ses farces tragiques. Il ne faut pas demander, si les uns et les autres furent joyeux de cest advertissement, et de ce qu'il y avoit tant de catholiques disposés à pareils effects et volontés qu'eux mesmes avoyent. Et dés lors ces princes, specialement ledict de Guise, commencerent à entrer en conference avec les ligueurs de Paris, et ne faisoyent et n'entreprenoyent rien que par le consentement et advertissement les uns des autres. Ceux de Guise y envoyerent les sieurs de Meneville, Cornard et Beauregard, pour conferer et communiquer avec eux, et veoir leur disposition : mesmement le duc de Mayenne vint à Paris au mois de mars 1587 [1]. pour prendre langue et advis avec ce petit nombre de ligueurs, lequel fut instruict de toutes leurs intentions, et comment ils se gouvernoyent, jusques à luy representer les projects qu'ils avoyent faict, qui tendoyent à trois fins ; la premiere, à la conservation de la religion catholique romaine; la seconde, d'expulser et combattre contre les sectes contraires à la romaine ; et la troisiesme, pour reformer les vices, impietés, injustice et maux qui possedoyent la France en tous ses estats : et au lieu de l'impieté et tyrannie y faire regner la pieté et justice. Mais soubs ce mot de tyrannie, estoit comprins tout le remuement et changement d'estat qu'ils essayerent faire tost aprés. Voylà les trois projects de la ligue, et outre ce, luy representoyent au doigt et à l'œil la disposition qu'ils gardoyent à la ville, sur la carte d'icelle ville, avec la forme de leurs conseils et façons de faire, qu'il trouva si propres, que dés lors il fit serment de vivre et mourir avec eux et ne les jamais abandonner, et fut ledict serment reciproquement faict en l'hostel de Reims prés les Augustins. Comme aussy furent dés lors deputés quelques habitans de Paris, gens de cervelle, lesquels avec amples instructions allerent en plusieurs provinces et villes du royaume, pour rendre capables quelques-uns des plus affectionnés habitans desdictes villes, de la creation et formation de ligue, et de l'occasion d'icelle, des projects et intelligences avec les princes de Lorraine, ausquels on don-

[1] La ligue avoit commencé long-temps auparavant.

noit pour couverture le pauvre cardinal de Bourbon [1], prince du sang, afin de ne faire qu'un corps par une mesme intelligence en toute la France, soubs la conduite d'iceux princes, et conseil des theologiens, pour combattre l'heresie et la tyrannie.

Ces six archiligués furent ainsy occupés jusques aux barricades, et travailloyent par toute la ville, à la faveur de leurs amys et confederés qu'ils avoyent gagnés au parti, ayans par leur travail attiré et mis en ce train des personnes qui n'estoyent moins affectionnées qu'eux-mesmes. Ainsy l'on employoit aux affaires, tant dedans que dehors la ville, les plus zelés et capables; de façon que, non seulement les six travailloyent, mais soubs eux, et par leur instruction, beaucoup d'autres. Comme au quartier de la cité Compans avoit pour aide Hebert drappier, et de Laistre. Curcé print Pigneron, Senault, Noblet et Joisel. La Chapelle print Emonnot, procureur, et Beguin. Le commissaire print Tronçon colonnel, et de La Morliere, notaire. Bussi le Clerc print Choulier et Courcelles ; et Senault y amena le sieur Fontanon, advocat en la cour, trés-affectionné et trés-resolu, comme aussy estoyent les autres dessus-nommés, qui tous travailloyent affectueusement pour descouvrir ce qui se faisoit au prejudice de la ligue. Et les confederés dessusnommés, avec autres bourgeois qui avoyent creance à ces six personnes, venoyent de jour à autre advertir chascun à son quartier de ce qu'ils avoyent appris par la ville, des propos que l'on y tenoit, ou de ce que l'on y practiquoit contre les ligueurs: et les six ayans receu tels advertissemens, sçavoyent par ce moyen tout ce qui se passoit parmi la ville, et le rapportoyent au conseil, qui, selon les occurrences, pourvoyoit de remedes : et par la succession de temps croissans les affaires, mesmement les provinces et villes ligueuses, qui avoyent esté adverties par personnes affidées et envoyées de Paris pour les advertir de la ligue, et de leurs intentions, pour les confirmer davantage, envoyerent à Paris des agents pour s'enquerir de la verité, et s'instruire amplement ; et afin de leur donner contentement, il y avoit des ligueurs qui estoyent commis pour recevoir lesdites agents selon les provinces, les uns avec ceux de Picardie, les autres ceux de Normandie, les autres ceux de Bourgongne, ceux d'Orleans, de Lyon, et autres villes et provinces, avec lesquels estoit fort amplement communiqué, et s'en retournoyent bien instruicts, et avec bons memoires et promesses de se secourir les uns les autres pour le soustenement de la ligue contre le roy [1], et contre les huguenots : et tout cela se faisoit devant les barricades.

En ces conseils croissoit l'audace à resouldre les affaires, et contenter leurs partisans, encores qu'il s'agist d'une ligue contre le roy et l'Estat. Car outre le zele que l'on imprimoit au cœur de chascun, disant que la messe s'en alloit bas, si elle n'estoit apuyée de la ligue, l'on avoit basti uns asseurance au parti, tant envers les princes de la ligue, que de beaucoup de villes et provinces, avec lesquels ceux de Paris, qui avoyent esté poussés les premiers en ce bransle, s'entendoyent avec promesses d'un secours mutuel. Du commencement, il ne se parloit entr'eux d'aucune entreprise, mais seulement tendoyent, disoyent-ils, à la defensive au cas que l'on voulust attenter aux catholiques : et l'invention des barricades estoit resolue entr'eux plus d'un an auparadvant l'effect d'icelles, pour se deffendre seulement, et non pour entreprendre ny commencer. Mais l'estat des affaires fit changer tost aprés de conseil. Si on demande, comment pouvoyent-ils faire tant d'entreprinses et sollicitation par tout le royaume de France ? où estoit l'argent, et comment cela se pouvoit faire, veu que les chefs avoyent bien peu de moyens, et aucuns d'entre eux estoyent presque au safran ? Je respons que la ligue vint tout à poinct à la pluspart; car en ces furieux et chauds commencemens, on ne manquoit d'argent; pourceque tous ceux qui entroyent à la ligue y employoyent leurs biens et moyens, de sorte que plusieurs, tant communautés que particuliers, y sont demeurés fort engagés et ruynés, parce qu'on commençoit par la despence avec hazard de sa vie ; mais la peur qu'on avoit du roy se changea bien tost en audace. S'il eust ar-

[1] Ce fut soubs le nom de ce prince que le duc de Guise et ses partisans firent publier, le dernier mars 1585, une declaration pour s'opposer à ceux qui voudroyent renverser la religion catholique.

[1] Un des articles de la declaration du 11 mars 1585 estoit qu'ils ne prenoyent les armes contre le roy, mais au contraire pour deffendre sa personne.

raché ceste mauvaise plante en herbe, elle ne l'eust pas estouffé, comme elle fit estant devenue arbre. Car leur licence creust tellement qu'ils faisoyent ce qu'ils vouloyent, au veu et sçeu du roy, lequel n'ignoroit pas qu'ils s'assembloyent contre luy, qu'ils avoyent intelligence avec les princes estrangers, qu'ils recevoyent à pleines mains des doublons d'Espagne, et qu'ils pratiquoyent beaucoup de villes et provinces, et neantmoins ne se bougea, retenu, partie par son naturel mol, et par sa mere (laquelle sçavoit trop de ces affaires, et s'en trouva mal à la fin, recevant le loyer de ses precedens deportemens), partie d'un desir de descouvrir plus avant leurs desseins, et pensant faire ruyner les ligueurs et les huguenots les uns par les autres. Cependant les predicateurs de la ligue tonnoyent en leurs chaires contre ce mal conseillé prince, l'appeloyent tyran, et fauteur d'heretiques. Les ligueurs se deffendoyent contre ses entreprises, et quand il voulust estendre les doigts, ils luy donnerent des coups de baguette : tesmoin la journée de sainct Severin, le mercredi, second jour de septembre 1587, que le roy avoit donné charge de saisir quelques predicateurs : de quoy les susdites Crucé, Bussi, Senault, et Choullier, avertis, se mirent avec leurs amis et confederés en plusieurs endroicts à l'avenue des ponts de ville, pour empescher l'emprisonnement des predicateurs : et en autres endroicts il y en avoit en la maison de Haste, notaire, ou carrefour sainct Severin, où le roy envoya ses gardes et forces pour attraper quelques ligueurs, et auparadvant le lieutenant civil y avoit envoyé le commissaire Chambon et Bordereau, avec des sergens, tous lesquels furent repoussés par les ligueurs qui monstrerent les dents, firent sonner le toxin au temple de Sainct Benoist, se mirent en deffence, et fut tout besoin aux gardes du roy, aux commissaires et aux sergens qu'on y avoit envoyés, de se retirer. Davantage, ils coururent à sa veue sur ses mignons, tesmoins le duc d'Espernon, qui fut contrainct se sauver sur le pont Nostre Dame : tellement que le roy, ayant trop attendu, finalement se trouva enclavé dedans leurs barricades, journée funeste pour luy, et pour eux : en laquelle ce pauvre prince, qui avoit esté adoré des Parisiens és massacres de l'an 1572, fut par eux chassé à coups d'espée le 12 de may l'an 1588, et contrainct honteusement sortir hors de la ville avec toutes ses forces et ses agents, en laquelle onques depuis il ne rentra, qui fut une estrange revolution és affaires de France, et un terrible jugement de Dieu sur le roy, sur les catholiques romains, et notamment sur la ville de Paris. Estans entrés si avant en discours, poursuivons le reste. Deux jours aprés les barricades, à la sollicitation des Seize, qui estoyent des archiligueurs de Paris, et par le consentement du duc de Guise, lequel ils respectoyent et honoroyent comme chef de la ligue, ils firent faire une assemblée generale en l'Hostel-de-ville, où il fut procedé à l'eslection du prevost des marchands et des eschevins du consentement du peuple, par voix commune, desquels la reyne mere receut le serment pour l'absence du roy, approuvant ceste eslection populaire. En aprés ils poursuyvirent la destitution d'aucuns colonels, capitaines, et quarteniers soupçonnés, et favorisans le parti du roy, desquels en fut osté quelque nombre au grand regret de la royne mere, et y contredisant, au lieu desquels en fut establi d'autres. Par leur conseil, le duc fit faire une infinité de depesches et instructions pour envoyer soubs son nom, et de la ville de Paris, à toutes les provinces et villes de la France mesmement vers le pape et le roy d'Espagne, parce que il fournissoit à l'appoinctement, et quelques autres seigneurs, pour les instruire de ce qui s'estoit passé le jour des barricades et les entreprises du roy et de son conseil : ce qui occasionna beaucoup de provinces et villes de ne croire aux lettres du roy, et qui le traversa fort en ses affaires. Tous les jours ces Seize tenoyent conseil avec le duc, et les magistrats, de ce qui estoit à faire. Ils deputerent aucuns d'entre eux pour envoyer vers le roy, lequel ils redoutoyent, bien marris de l'avoir laissé eschapper. Ces deputés eurent charge de luy remonstrer le prejudice qu'il se faisoit de croire un mauvais conseil, et la raison que le peuple avoit eu de se barricader, avec sommation de revenir à Paris, et ne la point abandonner, et qu'il y trouveroit de meilleurs serviteurs que ceux qui luy avoyent conseillé de la destruire, et d'en sortir. Aprés, par assemblée generale, ils nommerent les plus affectionnés à leur parti pour aller aux estats, baillerent de terribles me-

moires pour y porter par l'advertissement de leurs associés, avec lesquels ils en conferoyent journellement, et manioyent le peuple à leur plaisir, fortifians incessamment leur union et intelligence pratiquée avec les autres princes, et beaucoup de provinces du royaume, et par l'instruction de leur conseil, auquel ils obeissoyent, composé de docteurs sorbonnistes, curés, et autres ecclesiastiques, avec quelques-uns, tant de la justice que de marchands de tous les seize quartiers de la ville de Paris. Les deputés de la ville se regloyent à ce mesme conseil, et y prenoyent leurs instructions. Ces seize personnes, aprés l'execution de Blois, inciterent le peuple à la revolte, le firent promptement courir aux armes sans attendre aucun commandement, et le soir mesme que les nouvelles en furent apportées, toute la nuict le peuple fut en armes, sans chefs, sans commandement, sans magistrats, parce que le prevost des marchans et eschevins estoyent retenus aux estats, mais seulement à la promotion et conduite des Seize, qui tracasserent de tous costés, le peuple estant estonné de se veoir privé de deux des principaux chefs, et retenu par quelques serviteurs du roy qui remonstroyent l'authorité et le droict du roy. On pense que si le roy eust esté bien et promptement servi, pour faire avertir d'heure le parlement et ses principaux officiers à Paris, la ville fust demeurée coye. Mais les Seize, voyans qu'on les laissoit aller et parler, firent un terrible mesnage : car deux jours aprés l'advertissement du faict de Blois, fut procedé en pleine assemblée de l'Hostel-de-ville à l'eslection d'un gouverneur, de la personne du duc d'Aumale, lors seul des chefs ligueurs à Paris, lequel estant endebté de tous costés, pensant que son cousin de Mayenne fust perdu, conseillé et supplié par les Seize et autres qui luy promettoyent merveilles, et se voyant là comme enclos, accepta le gouvernement où il se rempluma. Ceste eslection fut faicte à la diligence suscitation et creance des Seize, contre le gré et les remonstrances de plusieurs de la cour de parlement et autres serviteurs du roy, qui contredisoyent ce que faisoyent les Seize, et ne demandoyent qu'à remettre l'obeïssance és mains du roy, et à ruyner la ligue, et ces seize mutins qui en estoyent les arcs-boutans à Paris, où ils firent entrer à minuict la dame de Montpensier sœur des deux tués à Blois, femme extresmement vindicative, et pleine de toutes sortes d'artifices pour l'execution de ses passions.

En public, ces Seize disoyent : que le roy estoit un tyran, fauteur d'heretiques, meurtrier des princes catholiques, qu'il ne lui faloit obeïr ; au contraire, qu'il faloit exterminer luy et ses partisans, specialement la cour de parlement. Sur ceste poincte, ils publient force calomnies contre plusieurs presidens et conseillers, font acroire au duc d'Aumale, que la cour de parlement tendoit à ruiner la ville, et faire saccager les plus affectionnés au parti, alleguent le voyage du president Le Maistre, qui, au lieu de rapporter response de sa legation, qui estoit seulement de parler au roy de la part du peuple de Paris, afin qu'il eslargist les prevosts des marchans et eschevins, et qu'il les renvoyast, auroit rapporté une lettre patente pour la faire verifier à la cour de parlement et publier, contenant la declaration du roy envers ses subjects, ausquels il pardonnoit, et declaroit ceux de Guise bien tués, et les emprisonnemens des autres et des deputés de Paris bien faicts. Là dessus le duc d'Aumale et les Seize resolurent, selon l'advis du duc de Mayenne, qu'ils receurent à cest effect, qu'il se faloit saisir de dix ou douze des plus aparens de la cour de parlement. De ceste entreprise precipitée et fort secrette, trois des Seize furent les executeurs. Car le seiziesme jour de janvier 1589, suivis d'une troupe de moynes, prestres, crocheteurs, et autre telle racaille de gens, ils allerent de furie au palais; et comme Bussi le Clerc, l'un des trois, qui estoit entré en la chambre dorée, commençoit à lire son rolle pour distraire ces dix ou douze de la compagnie, tous les conseillers, lors assemblés en la grand'chambre, voyans qu'on avoit nommé en premier lieu le premier president, dirent qu'ils vouloyent tous le suivre. Soudain ce petit mutin de procureur avec sa suite les fait descendre du siege de justice, et les meine prisonniers en la Bastille, marchans en corps, deux à deux, depuis le palais jusques à la Bastille, au travers de la ville, avec une acclamation du peuple contre eux. Et de tout ce corps, conduit à la Bastille, en fut distrait quelque nombre des adherans de la ligue renvoyés en leurs maisons, bien marris

d'avoir faict compagnie aux royaux, d'autant que s'ils eussent pensé que ce corps eust receu tant de maledictions et de vilaines paroles de la populace, ils n'eussent accompagné leur chef, mais ils furent trompés : car ils pensoyent que le peuple voyant ce corps, autrefois tant honoré et reputé, qu'il auroit horreur de veoir leur emprisonnement : mais quand ils virent le contraire, et que le peuple claquoit des mains sur eux, ils furent marris d'avoir genereusement parlé, et eussent bien voulu s'estre desmasqués plustost. La sotte populace approuvoit fort ceste capture du plus sacré, venerable et auguste senat qui soit en tout le monde, l'ame de ce royaume, l'œil de la France, temple de conseil et d'equité. Mais les gens de bien et d'honneur commencerent à gemir, prevoyans de terribles malheurs sur ces mutins et leur suite : et n'y eut bourgeois à qui ce nouveau spectacle ne fist sortir les larmes des yeux. D'avantage, cest acte sonna si mal aux oreilles de tous les peuples de la France et mesme de l'Italie, qu'aprés le recit d'iceluy, il n'y eut homme de bien qui ne deplorast l'estat miserable de la France. De faict, ceste barbarie seule monstra bien de quel esprit estoyent transportés ces seize archiligueurs, ayans eu le cœur de violenter un tel corps comme celuy de la cour de parlement. Aussy toute malediction tomba bientost aprés sur leurs testes, et la benediction sur ces sages et presidens et conseillers, qui preferent le bien de l'Estat et couronne de France à leur propre vie.

Outre ce que dessus par la diligence et suscitation des Seize fut pourveu à l'Hostel-de-ville de coadjuteurs pour l'absence du prevost des marchands et des eschevins, et pour tenir leur place, attendant leur retour, furent esleus en pleine assemblée generale de ville Drouart, advocat, Crucé, procureur, et de Bourdeaux marchant. Cela faict ils firent eslire par le peuple un conseil general de l'union des catholiques, composé des trois estats, gens de creance, qui fut approuvé et recognu par les cours de parlement et autres cours souveraines ; pour ordonner des affaires d'Estat, et recevoir en conference toutes les provinces et villes ligueuses, les deputés desquelles avoyent seance et voix deliberative audict conseil : lequel conseil general nomma et establit le duc de Mayenne, lieutenant general de l'estat et couronne de France, pour maintenir la religion, et conserver l'estat, non sans grand regret de la prison du jeune duc de Guise, que ce conseil eust sans doute porté au throsne royal aprés la mort du cardinal de Bourbon, tant la memoire de ses pere et ayeul posedoit le cœur des ligueurs.

Au mesme temps on establit des conseils particuliers en chascun des seize quartiers composés chascun de neuf personnes notables eslues par chascun quartier, en intention de veiller chascun en son quartier sur tout ce qui s'y faisoit, et en advertir M. le lieutenant et ses assesseurs, pour y donner ordre selon les occurrences. Quand le conseil general fust establi, les Seize de jour à autre apportoyent l'estat de la ville et des provinces de la ligue, desquelles ils avoyent advertissement, par la praticque qu'ils avoyent observée auparadvant les barricades. Et entre autres requestes instamment faictes, ils pressoyent fort la nomination du roy en la personne du cardinal de Bourbon, esperans que soubs ce tiltre la noblesse se retireroit de l'obeissance du roy de Navarre, qu'ils appelloyent heretique, relaps et excomunié, et au contraire luy feroyent la guerre. Comme aussy ils faisoyent ordinairement requestes d'empeschement d'eslargissement des prisonniers, tant de la cour de parlement, que de la noblesse, à ce qu'ils ne peussent faire mal au parti de la ligue pendant le temps des guerres[1]. Aprés la mort du cardinal de Bourbon, ils ne cessoyent de jour à autre de faire des requestes pour assembler les estats, afin d'eslire un roy ligueur, et pour exterminer le roy de Navarre et les siens. Ils desarmoyent, emprisonnoyent et degradoyent ceux qui n'estoyent pas de leur retenue ; faisoyent faire le procés à plusieurs ; resistoyent par armes et conseil aux entreprises et desseins de leur prince souverain ; souffroyent avec un endurcissement superbe tout ce qu'on disoit de leur anarchie tyrannique ; ne vouloyent ouyr parler de paix ny composition avec le roy, quelque malheur qui leur survinst ; et au contraire, resistoyent à telles entreprises, et incitoyent le peuple à patienter, et attendre quelque coup, qui les delivreroit. Sur tout ils eurent recours au pape, lequel par plusieurs fois ils adverti-

[1] Il est mort le 9 may 1590.

rent de leurs affaires par l'entremise des sorbonistes, leurs conducteurs, et qui dés le commencement declarerent qu'en bonne conscience le peuple pouvoit prendre les armes contre son roy. Ces conducteurs estoyent gens ignorans, outrecuidés, ambitieux, sanguinaires, et qui ont tousjours esté enfermés dans un college à pedantizer, et manger les pauvres novices. Leur principal, qui estoit le roy d'Espagne, qu'ils appeloyent seul restaurateur, aprés Dieu, de la religion catholique au royaume de France, et qui abondamment a aydé d'hommes et d'argent à cest effect. Il avoit bien occasion de s'y employer, Paris s'estant donné à luy par lettres bien expresses sur la fin de l'an 1591, desquelles la teneur s'ensuit :

« Sire, Vostre catholique Majesté nous ayant esté tant benigne, que de nous avoir faict entendre par le trés-religieux et reverend pere Matthieu, non seulement ses sainctes intentions, au bien general de la religion [1], mais particulierement ses bonnes affections et faveurs envers ceste cité de Paris, etc. Et aprés, nous esperons en Dieu, qu'en bref les armes de Sa Saincteté, et de Vostre catholique Majesté, jointes, nous delivreront des oppressions de nostre ennemi, lequel nous a jusques à present, et depuis un an et demi, bloqués de toutes parts, sans que rien puisse entrer en ceste cité, qu'avec hazard, ou par la force des armes ; et s'efforceroit de passer outre, s'il ne redoutoit les garnisons qu'il a pleu à Vostre catholique Majesté nous ordonner. Nous pouvons certainement asseurer à Vostre catholique Majesté, que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de veoir Vostre catholique Majesté tenir le sceau de ceste couronne et regner sur nous, comme nous nous jettons trés-volontiers entre ses bras, ainsy que nostre pere, ou bien qu'elle y en establisse quelqu'un de sa posterité : que si elle nous en veut donner un autre qu'elle-mesme, il luy soit agreable qu'elle se choisisse un gendre, lequel, avec toutes les meilleures affections, toute la devotion et obeissance que peut apporter un bon et fidele peuple, nous recevrons roy. Car nous esperons tant de la benediction de Dieu sur ceste alliance, que ce que jadis nous avons receu de ceste trés-grande et trés-chrestienne princesse Blanche de Castille, mere de nostre trés-chrestien et trés-religieux roy sainct Louys, nous le recevrons, voire au double, de ceste grande et vertueuse princesse, fille de Vostre catholique Majesté, laquelle par ses rares vertus arreste tous yeux à son object, pour en alliance perpetuelle fraterniser ces deux grandes monarchies soubs leur regne, à l'avancement de la gloire de nostre Seigneur Jesus-Christ, splendeur de son eglise, et union de tous les habitans de la terre, soubs les enseignes du christianisme. Comme Vostre catholique Majesté, avec tant de signalées et triomphantes victoires, soubs la faveur divine, et par ses armes a faict de trés-grands progrès et avancemens, lesquels nous supplions Dieu, qui est le Seigneur des battailles, continuer avec tel accomplissement, que l'œuvre en soit bien-tost accomplie, et, pour ce faire, prolonger à Vostre catholique Majesté en parfaicte santé la vie trés-heureuse, comblée de victoires et triomphes de tous ses ennemis. « De Paris, ce 2 de novembre 1591 : » Et plus bas à costé. Le reverend pere Matthieu, present porteur, lequel nous a beaucoup edifiés, bien instruict de nos affaires [1], suppleera au defaut de nos lettres envers Vostre catholique Majesté, laquelle nous prions bien humblement adjouster foy à ce qu'elle en rapportera.

« Ceste lettre estoit signée de quelques docteurs de Sorbonne, nommément de Genebrard et de Martin. La datte d'icelle est considerable, car elle est du second de novembre 1591 ; et treize jours aprés, ceux qui l'avoyent escrite, et qui avoyent entendu par le pere Matthieu les intentions du roy Philippe, ceux, di-je, qui ne bougeoyent des jesuites, et qui n'alloyent en confession nulle part ailleurs, executerent ceste grande et horrible cruauté, bourrelant à l'espagnole, et sans forme ne figure de procés, celuy, lequel comme le chef de leur justice, ils reveroyent le jour auparadvant : se promettans les Espagnols, jesuites, et les Seize et leurs adherans, que ce spectacle tragique et hideux qu'ils presentoyent au peuple en pleine Greve, l'animeroit et enflammeroit à se baigner dans le sang de tous les gens

[1] Ceste lettre se trouve en entier dans les *Memoires de Villeroy ;* mais elle y est dattée du 28 septembre, au lieu qu'elle est ici dattée du 2 novembre 1591.

[1] L'instruction qui luy fut donnée se trouve dans les *Memoires de Villeroy. Voyez* dans ceste Collection.

de bien, qui ne pouvoyent gouster la tyrannie espagnole. Mais Dieu, qui a en horreur telles et si execrables entreprises, en ordonna autrement, et fit que ce jour effroyable, qu'ils pensoyent estre l'establissement asseuré du commandement espagnol dans Paris, en fut la ruyne. Les plus endormis et assoupis commencerent à se resveiller, les plus timides, à changer leur crainte en desespoir, et les plus ensorcelés par les sermons des jesuites, à cognoistre que l'empire castillan, qu'on leur avoit depeint rempli de douceur, d'heur et de felicité, estoit comble de ce qui est de plus cruel et de plus redoutable au monde. Ceste lettre, escrite au roy d'Espagne, surprise prés de Lyon par le sieur de Chasseron, et envoyée au roy (de laquelle l'orignal fut veu, et se void encor chascun jour) fit clairement cognoistre que le but que les jesuites, et autres traistres à la France, s'estoyent proposé, durant toutes ces guerres, estoit de faire le roy d'Espagne monarque de toute la chrestienté.

Ils imputoyent à Brisson d'avoir voulu attirer le chef des lansquenets au parti du roy, auquel ce president, voyant la ligue s'affoiblir, desiroit se rejoindre. Que Larcher estoit des pretendans à la paix durant le siege, que Tardif estoit serviteur du duc de Nevers, et que tous trois estoyent cause de la prosperité des affaires du roy, et de ce que dans Paris plusieurs se refroidissoyent. Mais les Seize et leurs principaux adherans se faschoyent d'estre controllés : car, au lieu de perdre, ils avoyent empli leurs coffres, et vouloyent faire les braves, et avoyent plusieurs fois bafoué le duc de Mayenne, qui, trouvant occasion propre pour les gourmander à plaisir, accourut aprés ceste execution à Paris, où, à l'aide de La Chapelle, prevost des marchans, et autres ligueurs, jaloux les uns des autres, il fit empoigner quelques-uns de ces mutins, pendit les uns par la bourse, et les autres par la gorge. Du nombre des executés à mort furent quatre des Seize, à sçavoir le commissaire Louchart, Ameline, Anroux, Emonnot, et encore un autre nommé Barthelemy. Les douze autres, qui depuis n'ont volé que d'une aisle, puis devant et aprés la reddition de Paris, s'en sont fuis à Soissons, cloaque de la ligue, où estoyent, La Bruyere, Crucé, Bussi le Clerc, La Morliere, le commisssaire Bart, Drouart, advocat, Alvequin, Jablier, Messier, Passard, Oudineau et Morin. Quelques-uns mettent un nommé Le Tellier au lieu d'Anroux : mais l'un vaut l'autre.

Ce qui s'ensuit monstrera de plus en plus l'esprit d'estourdissement qui regentoit en ceste ligue. Outre ce conseil des Seize, qui fut l'architecte de la ligue, l'on fut d'advis d'en dresser un plus grand : car chascun vouloit avoir part au gasteau, et disoit-on que la principale feste de la ligue estoit celle des roys, puis celle des repentans ou battus. Ce conseil general ou anarchie de l'union, establi par le peuple qui en avoit nommé quarante, se trouva augmenté de quatorze, que M. le lieutenant ; les dames de Montpensier, Nemours, Aumale, et autres, nommerent par l'importunité de quelques grands, lesquels desiraient entrer en ceste compagnie pour y brouiller, encores que l'intention du peuple fust de n'en establir que quarante seulement, avec les deputés des provinces, quant ils viendroyent à Paris, qui avoyent seance et voix deliberative audict conseil, et non autres, ces deputés du peuple estoyent, Brezé, evesque de Meaux, Roze evesque de Senlis, de Villars evesque d'Agen, Prevost curé de Sainct-Severin, Boucher curé de Sainct-Benoist, Aubrai curé de Sainct-André, Pelletier curé de Sainct-Jacques, Pigenat curé de Sainct-Nicolas, et Launoi chanoine de Soissons, pour l'eglise. Les sieurs de Manneville, marquis de Canillac, Sainct-Pol, de Rosne, de Montberauld, de Hautefort, et du Saulsai pour la noblesse. Et les sieurs de Masparaulté, de Nulli, Coquelei, Mydorge, de Machault, Baston, Marillac, Acarie, de Brai, le beau clerc, de la Bruyere, lieutenant civil, Anroux, Fontanon, Drouart, Crucé, de Bourdeaux, Alvequin, Soly, Bellanger, Poncher, Senault, et Charpentier pour le tiers Estat, qui sont les quarante nommés et convenus par le peuple. Outre lesquels l'on y adjousta de premiere abordée quatorze, à sçavoir, Hennequin, evesque de Rennes, Lenoncourt abbé, le president Janin et Vetus, les sieurs de Sermoise, Dampierre, Le president le Maistre, d'Amours conseiller, Villeroy le pere, Villeroy le fils, la Bourdaiziere, du Fay, et les presidens Dormesson, et Videville, et depuis eux plusieurs au-

tres de leur retenue : dont les Seize se plaignoyent : disans que cest accroist estoit dressé pour emporter les voix des denommés par le peuple : de sorte que le plus souvent ils estoyent en contradiction, tellement que quand les grands vouloyent frapper quelque coup au desadvantage des Parisiens et favoriser les royaux, ils faisoyent venir les presidens de la cour et gens du roy avec leurs adherans, comme le president Le Sueur, de Bragelonne, thresorier, Rolland, l'eschevin, et autres, qui avoyent seanse et voix deliberative en conseil, afin d'emporter ce qu'ils vouloyent par la pluralité des voix, d'autant que ces supernumeraires surpassoyent le nombre de ceux nommés par le peuple. Tellement que quand l'un d'entre eux vouloit faire eslargir quelqu'un de ses amys, il alloit prier tous ces supernumeraires, et s'aidoyent de leurs suffrages les uns les autres, pour faire sortir tout autant de royaux que l'on emprisonnoit : comme de faict on les a tous faict sortir nonobstant l'acclamation du peuple, ni l'opinion des deputés du peuple. De sorte qu'au lieu de traicter en ce conseil des moyens d'exterminer les royaux, on y traictoit le plus souvent de les favoriser, les eslargir, bailler main levée de leurs biens, et les soulager en tout ce qu'il se pouvoit.

Telles estoyent les plaintes des Seize : et cependant ils ne visoyent qu'à remplir leurs coffres. Telle estoit aussy l'intention de leurs predicateurs et docteurs. Les Seize vouloyent tenir les places des presidens, conseillers et tresoriers chassés. Oudineau eut un estat de grand prevost, et La Morliere, de lieutenant criminel de courte robe. Tous en general et en particulier ont volé leurs voisins, desrobant les pierreries, la vaisselle d'argent et autres meubles precieux, soubs ombre d'aller chercher des papiers. Quant aux predicateurs et docteurs rien ne les a esmeus que l'esperance d'estre evesques, abbés et grands seigneurs. Pourquoy chassoit-on le cardinal de Gondi ? Estoit-ce pas afin que Roze prist sa place, preschant en l'eglise de Nostre Dame ses folles resveries, pour s'y mieux inthroniser ? Boucher a-il pas demandé cinq ou six eveschés, et enfin a-il pas empetré pension sur celuy de Beauvais, comme auparadvant sur celuy de Frejus : Pigenat avoit-il pas volé la cure de Sainct-Nicolas, et Gincestre, celle de Sainct-Gervais : Lucain a-il pas faict tout ce qui lui a esté possible pour faire chasser Morenne curé de Sainct-Mederic, pour avoir sa place ?

Une autre confusion leur tomba dessus la teste, car d'entre les Seize et Quarante aucuns servoyent au roy contre leurs compagnons. Mesmes on dit qu'Oudineau et La Morliere pousserent bien à la roue au proces de Louchart et de ses compagnons. Adjoustons encore un mot. Les Seize insistoyent dès le commencement sur l'election d'un roy, et vouloyent qu'on s'en rapportast au roy d'Espagne : tellement qu'infinies menées se passerent en ces entrefaictes. Le duc de Mayenne ayant descouvert qu'ils ne vouloyent point de luy, tost aprés la mort du roy, commença à les desdaigner. De faict, au camp de Corbeil, au mois de septembre 1590, au village de Choisi, où le duc de Mayenne estoit logé, se trouverent quelques-uns de ceste compagnie des Seize, tant ecclesiastiques que seculiers, entre autres le docteur Boucher, frere Bernard le feuillant, Le Gresle, Crucé, Borderel, Rosni, Le Tellier, de Sainction, Jablier, Thinot, Lescoffier, et autres, desireux de la ruyne du royaume, qui avoyent apporté de bons memoires : et trés-necessaires pour le salut de la ligue, que Boucher et Crucé à un soir presenterent au duc de Mayenne, qui les receut avec promesses d'y pourveoir, mais incontinent qu'ils furent sortis, les sieurs de Rosne, Vitri, et autres, qui lors estoyent prés de la personne et du conseil du duc de Mayenne, se mocquoyent de toutes les demandes et memoires des Seize, et en mesdisoyent, disans que c'estoyent gens turbulens qui ne demandoyent que la ruyne de la noblesse, et des places fortes qui leur apartenoyent, et qu'il faloit faire des torchons de telles demandes. Autres disoyent qu'il les faloit mettre en pieces avec leurs memoires. Et sur le champ fut faicte une copie de leurs memoires envoyée au sieur de Villeroi, qui estoit en un sien chasteau près de ce lieu, et leur original monstré à l'archevesque de Lyon, au president d'Orcei, et autres du conseil, qui firent des annotations sur les articles, comme les fripons font sur un despautere : et donnerent des resolutions de maistres ès arts, se mocquans de ceste compagnie, qui fut huict jours entiers en ce village de Choisi, et tous ensemblement ne rapporterent que du vent et de la

risée ; et me souvient que Beaudouin, secretaire, dit : que les Seize estoyent venus bien chargés de memoires, et qu'ils s'en retournoyent à vuide, et encores que le secretaire de Rossieu fit pour eux tout ce qu'il pouvoit, toutesfois son travail fut vain : d'avantage, il ne fut en leur puissance d'obtenir congé de saluer le prince de Parme, et au contraire on leur deffendit d'y aller, et mit-on cinq ou six espions à l'entour du prince de Parme, desquels Rosne estoit le principal, pour sçavoir si quelqu'un de ceste compagnie iroit le veoir, tant l'on avoit peur qu'il sceust la verité des affaires de France et necessité du peuple, et n'estoit entretenu que de mensonges par les plus grands. Il me souvient que Boucher alla veoir l'evesque de Plaisance à present cardinal, et soi disant à faux tiltre legat, qui estoit logé avec le prince de Parme, et fut apperceu par Rosne, qui le jour mesme en advertit le duc de Mayenne, lequel en fut fort irrité, et en porta mauvais visage audict Boucher, le menaçant de lui crever l'autre œil s'il le faschoit, tant il craignoit que l'on communiquast avec le duc de Parme. Il y avoit pareille jolousie en ce duc de Mayenne, et son conseil, contre les Seize, pour le faict de l'Espagnol, que celle que le deffunct roy Henri avoit contre ceux de Guise, qui s'aidoyent de la faveur de l'Espagnol, qui estoit l'une des principales et justes causes de la haine qu'il leur portoit, que celle qu'a le duc de Mayenne contre les Seize, et consequemment leur ruyne. Parce que le duc ayant ceste jalousie en teste, perdra plustost la vie, abandonnera le parti, et se joindra aux royaux, plustost que de souffrir aucune communication ni intelligence entre le peuple et l'Espagnol, duquel il se veut ayder pour son proffict particulier, et non pour le bien general : et ceste jalousie sera la ruine de la ligue, parce que l'on a cognu, tant par la bouche d'aucuns des principaux, estant leur volonté de gouverner et commander absolument, et s'ayder de l'Espagnol à leur fantaisie, sans se soucier des sorbonnistes et prescheurs, ni des Seize, ni autre du peuple ligueur tesmoin la journée du 4 decembre mil cinq cents nonante un [1], qui fut executée sur ce seul sujet de communiquer avec l'Espagnol, auquel les Seize avoyent escrit pour avoir un roy, sans parler du duc de Mayenne, qui entra en si grande furie, joint la provocation de la dame de Montpensier et du gouverneur, qu'oubliant toute justice, toute promesse, et tout honneur et respect, il se vengea sur une partie des seize, soubs un pretexte qu'il emprunta, encores que la verité est, que la vraye occasion estoit la lettre que les Seize avoyent escrit au roy d'Espagne, comme à leur roy, signée de quelques docteurs de Sorbonne comme a esté dict ci-dessus, ainsy que la dame de Monpensier le sceut bien dire le lendemain de l'execution, le jour de laquelle l'on faisoit courir un bruict contre les Seize, qu'ils avoyent voulu attenter à la personne du duc de Mayenne. Le second jour, que c'estoit, parce qu'ils estoyent Espagnols, et à ceste fin la dame de Montpensier representa une copie de lettre envoyée par les Seize au roy d'Espagne, qu'elle monstra à toutes personnes pour les animer contre les Seize, et en despit des Espagnols. Et le troisiesme jour on fit courir le bruict que c'estoit à cause de la mort du president Brisson, et de ses deux compagnons, de sorte qu'en trois jours l'on fit courir trois divers pacquets contre les Seize : mais le second estoit le plus veritable. Comme mesmement le duc de Mayenne ne peut se tenir qu'il ne le dist à l'ambassadeur d'Espagne, lui disant : que l'on vouloit porter la couronne de France à son maistre par les membres, mais qu'il la luy faloit porter par les chefs. Joint que par plusieurs fois le duc de Mayenne a dict que les Seize lui avoyent gasté ses affaires, mais qu'il s'en vengeroit, et l'a escrit à tous les gouverneurs de la ligue pour leur faire trouver boune l'execution qu'il avoit fait faire contre les Seize, les appellant par ses lettres gens turbulens et violens ; ausquels il ne se fieroit plus, et qu'il se remettoit du tout à la volonté et bon conseil du parlement de Paris.

On peut veoir de ce que dessus, combien ont esté justes les causes pour lesquelles l'autheur a descouvert les confusions de la ligue en sa *Satyre*, à laquelle on appreste un commentaire, si les ligueurs continuent en leurs fureurs, afin que les meschancetés et les trahisons qu'ils ont brassées les uns aux autres soyent descouvertes de plus en plus. Au reste, quelques-uns ont rapporté qu'on avoit trouvé mauvais que l'au-

[1] Jour auquel les quatre Seize furent pendus.

theur ait mis en sa *Satyre* les noms propres d'aucuns seditieux et principaux autheurs de tout le malheur de la France : mais je luy ai ouy dire qu'il estoit d'un pays, où l'on appelloit le pain pain, et les figues figues. Ceux qui avoyent livré pour de l'argent leur propre ville au roy Philippe de Macedoine se plaignoyent bien que ses soldats, après la reddition, les appelloyent traistres, et leur reprochoyent leur trahison. Je ne sçaurois, dit le roi, que vous y faire : mes soldats sont grossiers et lourdaux, qui appellent les choses par leur nom. Ceux qui, après avoir faict revolter les villes contre le roy, et faict la guerre tant qu'ils ont peu tenir, exercé toutes sortes de tyrannies sur le pauvre peuple, et ruyné tous leurs voisins, et qui se voyans ne pouvoir plus subsister, et n'y avoir plus rien que prendre, ont vendu cherement les places au roy, et livré les pauvres habitans à sa merci, sont bien marris si on les appelle traistres. Mais si sera-il mal-aisé qu'il n'en eschappe quelque mot aux Parisiens, mesmement contre ceux qui ont pris de l'argent, et qui ont marchandé et barguigné, pour parvenir à un certain prix, j'en veux avoir tant. Car encor qu'ils ayent faict ce qu'ils doyvent, comme les juges qui font la justice qu'ils sont tenus faire, si est-ce qu'en prenant de l'argent ils ont tout gasté, et ne doivent plus recevoir d'honneur de leur bien-faict, ils ne peuvent se sauver qu'on ne les appelle traistres, concussionaires, marchans et vendeurs de leurs pays, et n'y a que Dieu seul qui puisse faire que les choses faictes ne soyent faictes : encor ne lefera-il que par l'oubli, qu'il peut induire en nos esprits, pour ne nous soubvenir de ce qui s'est passé. Et sur ce propos un de nos poëtes, dont nostre ville d'Eleuthere est assés bien fournie, a dict en six petits vers ces jours passés :

Ceux qui vendent au roy, par ces guerres civiles,
A beaux deniers comptants, les places et les villes,
Encor à mon advis lui font-ils bon marché ;
Car pour un peu d'argent s'exposans aux envies,
Ils vendent quand et quand leur honneur et leurs vies.
Jamais homme de bien sur ce train n'a marché.

Toutesfois il s'en trouve quelques-uns qui s'estans du commencement laissé emporter au torrent de la ligue, fust-ce pour crainte de perdre leur religion, fust-ce pour affection particuliere qu'ils portoyent aux chefs du parti, ou pour quelque indignation et haine qu'ils eussent conceue contre le feu roy, se sont d'eux-mesmes soubmis à recognoistre le roy present, si-tost qu'ils l'ont veu catholique : et tout remis en sa puissance les places qui tenoyent, sans marchander, ni entrer en composition avec leur maistre : et ceux-là sont plus excusables de leur premiere erreur que les autres ; voire meritent recommandation et louange, et d'estre mis aux chroniques pour avoir delivré leurs païs de la tyrannie espagnole, comme on y void ceux qui delivrerent la France des Anglois, dont sont venus tant de beaux privileges octroyés aux familles, aux villes et communautés, qui d'elles-mesmes secouerent le joug estranger, pour se soubmettre à la douce puissance de leurs roys naturels. Mais ce qui fasche le plus tous les gens de bien, est de veoir ceux qui ne l'ont faict que par force et necessité, estre neantmoins caressés, receus et bien venus, et se glorifier qu'ils sont cause que le roy est converti. Ceux-là me font soubvenir d'une responce que fit le grand Fabius à un capitaine romain gouverneur de Tarente, qui, aprés avoir laissé perdre la ville par la trahison des citoyens, se vantoit d'avoir esté cause de la reprise. A la verité, dit Fabius, je ne l'eusse point reprise ne recouvrée, si tu ne l'eusses perdue. Aussy se peuvent vanter ces gens ici qu'ils sont cause de tant de trophées et triomphes que le roy a acquis en conquerant son royaume : car sans leur trahison et rebellion il n'eust pas tant gaigné d'honneur à les subjuguer et ranger à raison. J'en voi d'autres qui n'ont bougé de leurs maisons et de leurs ayses, à deschirer le nom du roy et des princes du sang de France, tant qu'ils ont peu, et qui ne pouvans plus resister à la necessité qui les pressoit, pour avoir eu deux ou trois jours devant la reduction de leur ville, quelque bon souspir et sentiment de mieux faire, sont aujourd'hui neantmoins ceux qui parlent plus haut, et qui ont les estats, offices, et recompenses, et se vantent d'avoir faict plus de service au roy et à la France, que ceux qui ont quitté leurs maisons, et leurs biens, et offices, pour suivre leur prince, et qui ont voulu endurer toutes sortes de necessités plustost que de conniver à la tyrannie des estrangers tant Lorrains qu'Espagnols. Mais ceste plainte merite une autre *Menippée*. Je ne vous

dirai plus que deux petits quatrains, que deux de nos compatriottes firent sur le champ une fois que nous discourions sur ce mesme suject.

Si les mauvais François sont bien recompensés,
Si les plus gens de bien sont les moins avancés,
Soyons un peu meschans : on guerdonne l'offense.
Qui n'a point faict de mal n'a point de recompense.

L'autre tout à l'instant poursuivit en autant de vers, non moins à propos que les premiers.

Pour estre bien venus, et faire nos affaires
Durant ce temps fascheux, plein d'horribles miseres,
Agnoste, mon ami, sçais-tu que nous ferons?
Surprenons quelque place, et puis nous traicterons.

Je sçai bien qu'il y a des gens qui ne prenent pas plaisir qu'on parle et qu'on escrive ainsy librement, et s'offencent au premier mot qui ramentoit nos afflictions passées, comme si aprés tant de pertes, ils nous vouloyent encor oster le sentiment, et la langue, et la parole, et la liberté de nous plaindre. Mais ils feroyent pis que Phalaris ne faisoit à ceux qu'il estoufoit dans son veau d'airain : car il ne les empeschoit point de crier, sinon qu'il ne vouloit pas ouyr leurs cris comme d'hommes, de peur d'en avoir pitié, ains comme hurlemens de bœufs et de taureaux pour desguiser le son de la voix humaine. Il est mal-aisé que ceux que l'on a pillés, volés, emprisonnés en la Bastille, rançonnés et chassés de leur ville et de leurs charges ne jettent quelque malediction sur ceux qui en sont cause, quand, à leur retour, ils trouvent leurs maisons vagues, desertes, où il n'y a plus que les murailles, au lieu qu'ils les avoyent laissées richement meublées et acommodées de toutes choses. Qui pourra jamais estouper la bouche à la posterité, et l'empescher de parler du tiers parti, et de ceux qui l'ont enfanté et allaicté, et qui le tiennent encor enfermé en chambre, le nourrissent et substantent de bonnes viandes pour le mettre un jour en lumiere, et le faire veoir tout formé, et tout grand, quand ils en verront le temps et la commodité? Jamais ne fut, et ne sera, quelques loix et ordonnances qu'on y puisse faire, et que la censure ne soit mieux receue que la louange : mesmement, quand elle est tirée de la verité, et qu'il n'y ait cent fois plus de plaisir à picquer un poltron, qu'à louer un homme de bien. C'est la punition que les meschans ne peuvent eviter : et s'ils ont tous leurs plaisirs d'ailleurs, pour le moins faut-il qu'ils ayent ce desplaisir, et ce ver sur le cœur, de sçavoir que le peuple les deschire, et les maudit secretement, et que les escrivains ne les espargneront pas aprés leur mort.

Discours bref et veritable des choses plus notables arrivées au siege memorable de la renommée ville de Paris, et defense d'icelle, par monseigneur le duc de Nemours, contre le roy de Navarre.

Par Pierre Corneio, ligueur.

Il est venu si peu de profict à la louable pretention et ardant zele des catholiques de ce royaume, et tant de dommages dans la ville de Paris et celles qui luy sont voisines, de la victoire obtenue (contre tout droict et justice) par les heretiques de France, et ceux qui les defendent, en la bataille d'Ivry du quatorziesme mars de ceste année, que nous pouvons dire justement ceste journée estre un miroir et comme un tableau auquel les princes et conducteurs d'armée voyans clairement, et leur est representé le poids avec lequel ils doivent balancer telles journées, combien de choses ils se doivent mettre devant les yeux auparadvant que de jouer à un coup de dé, et mettre au hazard d'un doubteux et perilleux succés de combat ce que le plus souvent ne se peut jamais recouvrer. Car combien que la justice de la cause se doive autant estimer, comme la moitié de la victoire, et qu'il se die ordinairement qu'un procés bien fondé est à demi gaigné; toutesfois Dieu permet le plus souvent, ou pour les pechés de son peuple, ou pour experimenter et faire que les eslus soyent cognus, ou pour autres considerations de sa providence, que les siens soyent affligés et tourmentés, comme il se lit en plusieurs endroicts de la Bible et se cognut trop vrai en la susdicte journée, en laquelle les catholiques n'ayans pour but que la conservation de la foy, et estans en plus grand nombre avec autant de valeur que l'ennemy, pour le moins, Dieu rabaissa tellement en un instant leur esperance, qu'en un quart d'heure ils furent quasi maistres du champ, et en demi quart d'heure depuis mis en route et vaincus. Doncques la nouvelle de ceste malheureuse perte sceue en ceste fa-

meuse et celebrée ville de Paris, la plus grande et plus peuplée de l'Europe, elle commença à ouvrir les yeux, et considerer le miserable estat auquel elle estoit reduicte pour lors : elle se voyoit la premiere et le chef de ce royaume, et celle qui avoit commencé la grerre qu is'estoit espendue par tous les endroicts d'iceluy : elle se veoyoit sans pierre ni murailles vives qui la peussent defendre, sans gouverneur ni magistrat qui luy commandast, et sans aucune police, ni pour s'entretenir ni se maintenir. Ainsi chascun vouloit estre le maistre, comme il arrive à une aristocratie et gouvernement de plusieurs, où il y a un peuple indomptable, confus, superbe, riche et rebelle, comme estoit cestui ci. Elle estoit outre cela tant despourvue d'artillerie et munitions de guerre, qu'il n'y avoit qu'une seule piece montée, et qui peust promptement servir, parce que tout le surplus en avoit esté tiré, et perdu aux rencontres passées. Les murailles estoyent si mauvaises que par plusieurs endroicts on y montoit et descendoit sans difficulté et sur tout si peu de provision de pain, vin, et autres choses necessaires à la vie, que personne n'estimoit quasi avoir provision pour quatre jours : ou qui rendoit les cœurs des habitans si froids, et leurs esprits si peu accordans entr'eux, que sans doute si le roy de Nararre eust bien sceu se servir de l'occasion et user de sa fortune, il eust obtenu sans peine ce que depuis luy a cousté beaucoup à poursuivre, et à la fin a esté contrainct laisser. Mais comme il demeura enyvré de sa victoire, et luy sembla que tout ce sur quoi il mettroit la main seroit retracé, et que personne ne luy resisteroit, il se contenta d'entrer dans la ville de Mantes qui luy porta les clefs, et le recognut pour son roy legitime et seigneur, comme le serment qu'elle avoit faict le jour auparadvant à l'eglise des catholiques, et y fit loger sa cour, et attendit là refraischissant son armée, quelques poudres et munitions qu'on luy envoyoit d'Angleterre. Ceste dilation et demeure qui fut de quinze jours, on doit croire qu'elle avint par ordonnance de Dieu pour la conservation de Paris, parce que pendant on fit la provision de la plus grande partie des choses qui defailloyent, ou au moins de celles qui estoyent plus necessaires pour se defendre valeureusement. et avec tant d'honneur comme elle fit, entrant en icelle très-grande quantité de bled, d'avoines, et autres grains, jusques à trois mil muids et d'avantage, et plus de dix mil muids de vin, en quoi Dieu commença à monstrer sa celeste providence pour le salut de ceste ville, en laquelle y avoit si peu d'ordre et tant de desordre, que personne ne pensoit, ni à la provision generale de la ville, ni aucun particulier à ce qui lui pouvoit advenir et arriver : ains s'asseuroyent tant aux villes et passages qu'ils tenoyent sur la riviere, et en la grande quantité du peuple qui estoit en leur ville, qu'ils ne pensoyent jamais leur pouvoir arriver chose qui leur fist ennuy. Sainct-Denis s'asseura aussy de ceste façon, pour estre voisine de Paris.

Or en ce temps arriva en ladicte ville de Sainct-Denis monseigneur le duc de Mayenne, fort las et recreu selon sa disgrace, suivi d'assez petit nombre de gens, et tous les Espagnols qui estoyent restés de la bataille, où la mesme nuict qu'il arriva, l'allerent visiter et se condouloir avec luy, de ceste perte : monsieur le legat et l'ambassadeur d'Espaigne l'animant et l'encourageant en ce qu'il avoit justement commencé, luy offrant tout l'aide et secours qu'ils pourroyent à l'avenir. L'archevesque de Lyon y alla aussy et plusieurs autres seigneurs de Paris, pour le mesme effect, encore que de ceux de la ville il y en allast moins qu'il ne pensoit ; pourquoi leur dict, qu'il cognoissoit à ses despens le proverbe latin fort veritable : « Quand tu « seras heureux tu conteras beaucoup d'amis : » et qu'il estimoit ceux qui estoyent là venus ses seuls amis, et de qui il se pouvoit fier : et que les autres en sa prosperité l'aimoyent, et en son adversité apprestoyent desja les espaules : et pourtant qu'il estoit besoin qu'ils eussent grand soin de ces deux villes, de Paris et Sainct-Denis, comme les clefs desquelles pendoit tout ce qui avoit esté commencé, et sur lesquelles se devoit fonder tout ce qui estoit à advenir. Et ayant faict ces remonstrances, le jour ensuivant partit pour s'en aller vers la Picardie pour lever des forces. En ce temps le commandeur Moré, chef de la plus grande part des forces estrangeres, avec lesquelles le roy d'Espagne avoit donné secours à la France estoit à Paris, donnant ordre à la provision de deniers, pour la solde des gens de guerre, munitions et autres

choses necessaires à la ville, lequel, si tost qu'il eust receu ceste nouvelle, partit, tant pour faire que les troupes de Flandres qui s'en retournoyent à cause de la perte de leur general le comte d'Aiguemond [1], demeurassent, que pour aller advertir le prince de Parme de ce qui se passoit pour lors, et faire diligence de remedier à ce qui se debvoit craindre pour l'advenir. Doncques s'estant passé jusques à quinze jours, sans que le roy de Navarre se remuast, luy estant arrivé une partie des munitions qu'il attendoit, et luy semblant que son armée s'estoit assez reposée, partit de Mantes avec icelle, et chemina en intention d'oster le commerce de la riviere à Paris, duquel elle se maintenoit: et passant aux environs d'icelle, commanda à quelque cavallerie s'advancer pour cognoistre et tenter la volonté de ceux de la ville de Corbeil assise sur la riviere de Seine, distant de Paris sept lieues, qui est comme la clef de tous les vivres qui descendent par ceste riviere. Ceste cavallerie gaigna les fauxbourgs sans beaucoup de resistance, et le lendemain les habitans, qui n'avoyent voulu recevoir garnison des catholiques, se rendirent à volonté, où entrant le roy de Navarre, se fit recognoistre pour roy, et sejourna là quelques jours, se resjouissant, comme si la perte de Paris n'eust consisté qu'à gaigner ce peuple, et de faict tous ceux qui estoyent avec luy le pensoyent aussy. La ville de Lagni, sise de l'autre costé sur la riviere de Marne quasi vis à vis dudict Corbeil, se rendit aussy: si bien que par ce moyen serrant plus estroictement les riviere d'une part et d'autre, il fit mettre du canon d'une part et d'autre, pour empescher que pas une flotte, tant petite fust-elle, peust passer. Ceux de Paris, encores que du commencement ils s'estonnassent, et eussent peur à cause de ces pertes, et qu'il y eust autant de diversité d'opinion au peuple, comme au changement de prix et cherté des viandes, ils s'asseurerent toutesfois sur la presence et ayde des seigneurs qui estoyent en la ville, desquels nous parlerons après: et specialement avec la doctrine et persuasion des predicateurs, qui eut tant de puissance, que les tribulations tressuffisantes pour les estonner, ils les prenoyent pour occasions de s'encourager: chose qui se doibt attribuer à miracle, et à la seule volonté de Dieu, qui manie les cœurs des hommes ainsy qu'il luy plaist, et en faict ce qu'il veut. Car de veoir un si grand peuple, comme celuy de Paris, si superbe et indompté, et à qui personne ne pouvoit donner le frain et principalement lors qu'il estoit une seconde Babilone, où chascun sans loy, sans roy, ne justice, tiroit la part où bon luy sembloit, et le veoir neantmoins s'accorder tout ensemble à une voix, d'aimer mieux mourir, que se soubmettre à un heretique: et que si quelqu'un estoit si hardi de dire le contraire, il estoit mis à mort, sans forme ne figure de procés, ou jetté en l'eau (ce qu'ils ont faict à plus de vingt) et à aucuns pour avoir seulement dict qu'il estoit bon et necessaire de faire la paix avec l'ennemi. Toutes ces choses considerées, il n'y a personne qui ne doive dire que ce sont des merveilles plus que admirables que Dieu a faictes en la conservation de ce peuple. Les Parisiens donc esleurent pour leur gouverneur monseigneur de Nemours, et commencerent à fortifier leurs murailles, et abatre plusieurs maisons et edifices des fauxbourgs, qui pouvoyent servir à l'ennemi à les endommager et les empescher de les pouvoir battre, et pour faire ces choses plus diligemment, voyant que la ville estoit si grande et le temps si court, ils envoyerent tous les jours de chasque maison des hommes pour y travailler, et tous les pauvres aussy y estoyent receus: pour lesquels payer, chascun selon son pouvoir et moyen y contribuoit volontiers, et alloyent de bons bourgeois eux-mesmes aux murailles faire la paye. Ils demanderent oultre ce garnison d'estrangiers (chose qui ne s'estoit jamais veue auparadvant en ce peuple) si bien que l'on fit entrer trois mil lansquenets qui furent distribués, une partie à la garde de l'arsenac, où sont les munitions de guerre et artillerie, et le reste par les endroicts de la ville les plus necessaires à garder, et avec ceste ordonnance se delibererent d'attendre ce que le roy de Navarre voudroit entreprendre, qui s'en alla, aprés avoir fortifié Corbeil, prendre les autres places qui sont sur les rivieres qui passent par la ville de Paris, et la premiere qu'il attaqua fut Montereau, qui se rendit sans faire aucune resistance, et de là passa à Melun, ville d'importance et forte, tant à cause du pont

[1] Egmond, maison à present eteinte par la mort du dernier comte de ce nom arrivée en Espagne le 15 septembre 1707.

qui est sur la riviere, qu'à cause que la plus grande partie d'icelle est environnée d'eau, si bien qu'elle se peut facilement defendre avec peu de gens : à cause de quoy monseigneur de Mayenne y avoit mis des garnisons, mais le gouverneur et les soldats voyans que l'ennemi avoit faict dresser sa baterie, et mesmes ja faict quelque bresche, estimans ne pouvoir estre secourus, se rendirent, et se donnerent à luy quelques-uns de ladicte garnison. De là il s'en alla camper devant la ville de Sens, en laquelle il deliberoit mettre sa cour et son conseil; et arrivant, il fit mettre en batterie six pieces de canon, ayant peu auparadvant exhorté ceux de dedans par ses heraux, et personnes particulieres qu'il envoya pour faire qu'ils le receussent et recognussent pour roy, leur offrant toute douceur et bon traitement de vrai seigneur, et au cas qu'ils ne le voudroyent faire, les battroit comme ennemis [1]. Le gouverneur, appellé le sieur de Chanvallon, et les gentilshommes voisins, qui s'estoyent retirés dans la ville, faisans peu de cas de ses belles promesses et terribles menaces, se resolurent de ne le recevoir, s'il ne se mettoit au giron de l'eglise, de laquelle il avoit esté separé par l'heresie, et se fist catholique. Ce que voyant le roy de Navarre, les fit battre par deux endroicts, et leur fit donner un assaut : contre lequel ils se deffendirent si valeureusement, encore qu'il y eut fort peu de gens de guerre, comme dix huict cens hommes tout au plus dans la ville, qu'ils ne le firent pas seulement retirer avec grande perte des siens, mais le contraignirent, aprés un second assaut, de s'en aller et lever le siege, aussy qu'il n'avoit plus de moyen de les presser d'avantage, et faire nouvelle batterie, n'ayant aucunes munitions, et ne sachant pour lors d'où en prendre. Si bien que laissant ceste ville il s'en vint le chemin de Paris, le jour sainct Marc vingtcinquiesme avril, et vint mettre son canon devant Charanton, à la veue de la ville, où il y avoit dix soldats parisiens dans une tour, qui se defendirent courageusement trois ou quatre jours: mais feignant un jour de vouloir parler à eux, fit aller par un autre costé de ceste tour pour les surprendre; ce qu'ayant faict, et gaigné le pont, il fit pendre leur capitaine, et le mesme jour se presenta à la ville où il gaigna quelques maisons, et puis tout ce qui estoit autour d'icelle, et ce pour tout. Et à cela s'estant passé quelques jours, il delibera de tenter les forces des Parisiens, et pour cest effect fit attaquer le fauxbourg sainct Martin avec grand nombre d'infanterie et cavallerie: mais il fut si bien defendu, qu'il n'y peut rien faire, et fut contrainct de se retirer avec perte de beaucoup de ses gens et beaucoup de blessés, entre autres le sieur de La Noue, une des meilleures testes qu'il y ait en son armée, lequel eut son cheval tué soubs lui et receut un coup de mousquet en la cuisse. Ce qui abatit tellement le cœur des ennemis, qu'ils se retirerent vistement et avec si peu d'ordre, que si ceux de Paris les eussent poursuivis, ils leur eussent pris deux pieces de canon qu'ils avoyent amenées pour executer leur dessein. Les seigneurs et grands personnages, de qui la presence a maintenu Paris jusques en l'extremité à laquelle elle est venue, qui est la plus grande et la derniere, à laquelle un peuple, comme celuy de Paris et de sa condition, puisse estre reduict, estoyent plusieurs: parce que oultre monseigneur de Nemours, chef et gouverneur de la ville, il y avoit monseigneur le legat, l'ambassadeur d'Espagne, l'ambassadeur d'Escosse, archevesque de Glasco, monseigneur le cardinal de Gondi, l'archevesque de Lyon, l'evesque de Plaisance, Panigarole evesque d'Ast, l'evesque de Rhenes, l'evesque de Senlis, l'evesque d'Astrées: et des princesses y avoit madame de Nemours, madame de Mayenne, avec messeigneurs ses enfans. Madame de Guise, et madame de Montpensier. Oultre cela y avoit de grands predicateurs, qui avoyent plus de puissance par leur doctrine et persuasion envers le peuple, que personne du monde, et principalement Pierre Christin [1], de qui l'eloquence (comme d'un Demosthene) tenoit et manioit leurs cœurs; ainsy que desiroyent ces personnages et seigneurs estrangers, monseigneur le chevalier d'Aumale, colonel de l'infanterie de France, avec plusieurs gentilshommes et ses capitaines : et outre y avoit le parlement, et les autres compagnies ordinaires de la ville, le prevost des marchands et eschevins d'icelle. Lesquels tous voyans que le siege continuoit, et

[1] Il se nommoit Jaques de Harlay

[1] Ou Chrestien.

le courage et resolution de ceux qui estoyent assiegés croissoit et se resolvoit de mourir plustost que se rendre, chascun se delibera de mettre la main à la paste, les uns donnans quelque argent pour payer les soldats et fournir aux frais de la guerre, comme faisoyent mondict seigneur le legat, et l'ambassadeur d'Espagne, tant de leurs moyens que de ceux de leurs maistres: les autres faisans la guerre aux sorties et escarmouches avec l'ennemy, et autres aux fortifications des murailles, fondre l'artillerie et la faire monter et mener sur lesdictes murailles, lever les parapets, mettre des chaines à la riviere, et toutes autres choses necessaires en matiere d'armes pendant un siege d'une telle et si importante ville. Aussy ceux de qui dependoit le gouvernement et administration de la police, cognoissans la grande faute qu'ils avoyent faicte pour n'avoir bien garni la ville de munitions, ils y voulurent remedier, en faisans une recherche generale des grains, et contant le nombre de personnes qui estoit en la ville, pour juger combien de temps elle pourroit tenir à raison d'une livre de pain par jour pour chaque personne. Il se trouva deux cens mil personnes, et de bled environ pour les nourrir un mois. Ils conterent aussy l'avoine qui y estoit pour s'en servir aprés à faute de bled, et en trouverent quinze cens muids. Et afin que le bled durast plus, et fust despensé au profict des pauvres, ils ordonnerent, par le conseil et advis de quelques bons bourgeois, zelés et affectionnés catholiques, (specialement d'Anthoine l'Ami, marchand et des premiers, et trés-catholique) que l'on choisiroit en chasque quartier un boulenger, auquel on delivreroit du bled à raison de quatre escus le septier, pour le vendre en pain aux pauvres, à raison de six blancs. Or il ne leur restoit plus que sçavoir au vrai la resolution du reste des bourgeois et commun peuple, et la volonté qu'ils avoyent de se defendre, par ce qu'en une si grande multitude il ne se peut faire qu'il n'y ait beaucoup de diverses opinions. Pourquoy sçavoir, ils firent une assemblée generale de ville, où se trouverent les principaux bourgeois et capitaines de la ville et là jurerent tous de mourir plustost que recevoir un heretique pour roy. Et non seulement cela, mais encore descouvrir et reveler tout ce qu'ils sçauroyent se faire ou pratiquer à l'encontre de ceste saincte union: qui fut cause que peu aprés on descouvrit quelque entreprise secrette de l'ennemi, de laquelle estoyent quelques personnes de la ville, assez notables, dont les uns furent mis hors, et les autres executés: et par ce moyen l'estat de la ville pour un temps fut plus asseuré. Mais parce qu'on voyoit qu'encore qu'il y eust assés bon nombre de gens de pied dans la ville, toutesfois il y manquoit de la cavallerie pour faire les escarmouches. Monseigneur de Nemours fit appeller le sieur de Vitri, qui avoit une fort belle compagnie de cent cinquante hommes, avec promesse de deux mil escus pour l'entretenir, lequel y vint, et luy fut payé ladicte somme par l'ambassadeur d'Espagne.

L'ennemi qui se veoyoit lors avec quinze mil hommes, à sçavoir, douze mil de pied et trois mil chevaux, voyant qu'il n'avoit peu prendre les fauxbourgs, logea son camp aux lieux plus proches de la ville (plus loin toutesfois que la portée du canon) et environna d'une part et d'autre la riviere, courant toute la campagne d'autour, pour empescher qu'il n'entrast en l'un ni en l'autre lieu chose du monde. Il pensoit bien que la ville de Paris ayant esté quinze jours en cest estat seroit contraincte se rendre, ou pour le moins qu'il y auroit quelque remuement et mutinerie dans la ville à cause des vivres: et tous ceux qui en estoyent sortis, et estoyent avec luy, croyoyent le mesme, et ce qui les faisoit croire, estoit qu'ils sçavoyent le peu de provision qu'il y avoit en icelle, n'y en ayant autre, excepté celle que les plus riches avoyent pour leur famille, et aucuns boulengers et marchans pour fort peu de temps, ce qui à comparaison d'un si grand peuple n'estoit qu'un grain de millet dans un grand champ, outre qu'ils consideroyent que ce peuple accoustumé à ses ayses et commodités, et de veoir tousjours les places bien pleines de pain et d'autres denrées, ne les voyant plus, se mutineroit et feroit une sedition tout incontinent: qui fut cause qu'il ne se souscia pas beaucoup de faire autre effort que de prendre les passages. Cependant ceux de dedans faisoyent tous les jours des sorties, tant de gens de pied que de cheval, et ramenoyent tousjours quelques prisonniers, et demeurerent ainsy depuis le douziesme de mai, jusques au commencement de juin. En ce temps le sieur de Potrincourt

rendit le chasteau de Beaumont à faute de vivres et munitions, l'ayant premierement deffendu aussy vaillamment comme il se pouvoit desirer; et ceste place estant rendue au roy de Navarre, vint faire dresser trois batteries en ruyne à la ville de Paris, faisant tirer trois ou quatre jours assez furieusement, avec treize pieces de canon : on tira si heureusement pour ceux de dedans, que le premier jour qu'il fut tiré bien cent coups de canon, il ne fut blessé qu'un seul homme, et les autres jours il ne fit pas plus d'effect; toutesfois il ne laissoit de faire tirer, pour estonner ce peuple qui n'estoit accoustumé à se veoir battre de telle façon, et qui ne s'estoit jamais veu assiegé. Cependant monseigneur de Nemours ayant si bien faict planter l'artillerie (laquelle en peu de temps on avoit fondue et montée, qu'il y en avoit jusques à soixante et cinq pieces) et mettre sur les murailles, et lieux d'où il pouvoit faire offencer l'ennemi, qu'on respondoit fort souvent à leurs canonnades, mais c'estoit sans beaucoup d'effect tant de part que d'autre : et luy cependant sortoit quasi tous les jours aux escarmouches, et tant les soldats de gens et guerre qui estoyent dans la ville comme les bourgeois mesmes qui estoyent animés et encouragés par la belle resolution qu'ils voyoyent estre entre les gens d'eglise, qui firent un jour leur monstre en fort belle ordonnance, et avoyent pour leur capitaine l'evesque de Senlis : et pour les autres chefs et soldats, le prieur des chartreux avec plusieurs de ses religieux [1], les feuillans, et les capuchins, tous lesquels accompagnés de quelques habitans de la ville devots et religieux, portans un crucifix et image de la Vierge Marie pour enseigne, armés par dessus leurs habits ordinaires, allerent par la ville, avec resolution de deffendre par la force, leur religion, comme vrais Machabées, ou mourir en la deffence d'icelle. Voire donc ainsy ceste belle et devote assemblée (en laquelle il y en avoit à qui les os perçoyent quasy la peau de jeusnes et abstinences, comme les feuillants qui ne mangent que du pain avec des herbes crues, ou pour toute delicatesse cuittes avec du sel et de l'eau) cela enflamma les cœurs des habitans de telle façon, et d'un feu si vif, qu'il sembloit que toute la mer ne fust pas bastante pour en esteindre la moindre estincelle.

Or il ne manquoit qu'une chose, à sçavoir de pouvoir reparer le peu de soin que l'on avoit mis à pourvoir la ville des choses necessaires dont on commençoit fort à ressentir l'incommodité et le dommage qu'apportoit ceste petite imprevoyance : à quoy pensant remedier, on ordonna que les paysans, bouches inutiles et mendiants, qui estoyent bien trente mille, et que l'ennemi avoit faict entrer en la ville, en fussent mis hors : mais ceux qui avoyent la charge d'executer ceste ordonnance, pensans qu'il n'estoit de l'honneur et grandeur de la ville le faire, et ne pouvans croire pour l'abondance qu'ils avoyent tousjours veue en icelle, qu'ils peussent si tost manquer, ne la vouloyent mettre en execution, encore qu'en toutes autres villes bien policées, l'on ait tousjours accoustumé en telles occasions faire le semblable : si bien que pour ne l'avoir faict, ils vindrent à une si grande disette, qu'ils ne voyoyent plus de vivres ni d'argent pour payer les soldats, parce que les bourgeois disoyent qu'il ne leur estoit possible de rien fournir, alleguant pour excuse, que tant de deniers qui avoyent esté levés et payés par eux, avoyent esté mal employés, mal mesnagés, et dissipés par ceux qui les avoyent maniés, sans jamais vouloir rendre compte, et personne ne l'osoit demander de peur d'encourir leur mauvaise grace : si bien qu'il fust necessaire de prendre secours d'ailleurs. Et avisa M. le legat, M. de Paris, et l'ambassadeur d'Espagne, qu'il valoit mieux que les eglises et paroisses donnassent tous les ornemens d'argent qu'elles avoyent, fors ceux qui estoyent necessaires au service divin, à condition qu'ils seroyent rendus dans trois mois, pour payer les gens de guerre, et que lesdicts sieurs legat et ambassadeur, secouroyent les pauvres et leur feroyent des aumosnes : et de sa part offrit l'ambassadeur d'Espagne, dom Bernardino de Mendoze, donner chasque jour, pendant le siege, pour six vingts escus de pain, tant aux pauvres honteux, que autres de la ville, ce qu'il fit : et de ces aumosnes les pauvres se sentirent beaucoup allegés. L'ennemy cependant qui travailloit à oster toutes commodités de vivres, pensa qu'ostant les moulins il y advanceroit beaucoup, tel-

[1] Il est dict cy devant qu'il n'y avoit point de chartreux.

lement qu'il les fit tous brusler, qui fut une très-grande perte à ceux de la ville qui en tiroyent très-grand profict et revenu : mais on trouva tout aussy tost moyen d'en faire d'autres dans la ville, les uns à bras, les autres qui se tournoyent avec des chevaux.

Or il ne faut doubter que le roy de Navarre, encor qu'il assiegeast, ne desirast autant ou plus la paix, comme ceux qui estoyent assiegés : et comme toutesfois il ne la voulust demander, pensant que telle demande ne seroit seante au tiltre qu'il pretendoit, les gentilshommes de sa suite prierent le sieur de sainct Govart, qui avoit esté n'agueres ambassadeur à Rome, de communiquer avec M. le legat, lequel alla en la maison du sieur de Gondi, aux fauxbourgs Sainct Germain, pour le veoir avec M. le cardinal de Gondi, et ce qui se fit là fut qu'on asseura que la resolution des catholiques estoit de mourir plustost tous que recevoir un heretique pour leur roy, et se departirent d'ensemble là-dessus. Ce qu'ayant sçeu la noblesse, leur nombre d'entre eux prenans le comte de Soissons pour chef, le prierent de porter la parole, et faire sçavoir au roy de Navarre, l'estat auquel les afaires se trouvoyent pour lors à cause de ceste resolution, la grande perte de noblesse qu'il se devoibt attendre de faire : la ruyne d'une si belle et florissante ville, comme celle de Paris, et finalement la desolation de ce royaume, qui estoit toute apparente, s'il ne se faisoit catholique. Mais il fit la response que fit le prince d'Orange en Flandres, sur le mesme sujet, que pour gaigner un royaume, il ne quitteroit pas sa religion, et ne vouloit changer celle que ses ministres luy avoyent aprise, et que qui le voudroit suivre le fist, car il estoit ferme là : sinon ceux qui ne trouveroyent bonne ceste sienne resolution s'en allassent. La faim commençoit desja à presser ceux de Paris, et ceux de Sainct-Denis aussy, qui estoit ce en quoi se fioit le plus le roy de Navarre, avec les menées secrettes qu'il tramoit en la ville de Paris : mais Dieu permit que, comme elles se devoyent executer, elles furent descouvertes : dont aucuns de ceux qui en estoyent furent executés, entre autres un nommé Regnard, procureur au chastelet de Paris, et les autres emprisonnés, et le reste s'enfuit avec luy, faisans que de la flesche dont ils visoyent contre les autres, ils fussent frapés eux-mesmes : et ne profitans autre chose par leur entreprise que de confirmer les cœurs des catholiques à porter plus patiemment la faim et attendre le secours que monseigneur de Mayenne practiquoit du roy d'Espagne, lequel, pour estre très-grand, venir de loin, et faloit pour le lever et entretenir beaucoup de deniers, ne se pouvoit avoir si-tost comme l'on desiroit, et la necessité le requeroit. Et afin que ceste difficulté et empeschement ne se sceust par le peuple, et que cela fust cause de leur faire perdre courage, (comme sans difficulté on devoit croire qu'il le feroit) mondict seigneur de Mayenne envoyoit fort souvent des messagers, pour asseurer du secours qu'il esperoit, et qu'en peu de temps il viendroit avec iceluy, et les predicateurs le disoyent en leurs sermons et en asseuroyent le peuple : tellement qu'il s'entretenoit, non toutesfois sans fascherie, avec ses esperances (invention sans laquelle à grand peine eust-on peu venir à bout de ce qui avoit esté si heureusement commencé) par ce que Paris estant composé de deux sortes de personnes, les uns riches, aysés, et qui vivent à leur plaisir, les autres pauvres et petites gens, qui ne vivent qu'au jour la journée, et voire ceux là qui, au lieu des viandes delicates qu'ils avoyent acoustumé de manger, n'usoyent plus que de pain d'avoine, et de chair d'asne, mulets et chevaux, encores s'en trouvoit-il peu et bien cher : ceux-ci ne gaigner pas un liard, et n'avoir pas de quoy acheter des boulies qui se vendoyent faictes de son d'avoine, qui estoit tout ce que mangeoyent les pauvres, tant la cherté de toutes les autres choses estoit grande. Ce n'estoit pas pour esperer les pouvoir tenir long temps. Toutes ces necessités furent telles et si grandes, que les prieres s'augmentoyent tous les jours. Et en une assemblée de ville qui fut faicte, l'on fit un vœu au nom de toute la ville, à Nostre-Dame de Laurette : et promit on que si-tost que l'on seroit delivré de ce siege, on luy feroit present d'une lampe et un navire d'argent, pesant trois cens marcs, avec autres offrandes et actions de grace, en recognoissance du bien que ces prieres auroyent apporté. L'on faisoit outre cela des processions fort devotes de gens qui alloyent nuds pieds, et se faisoyent en chasque paroisse des prieres de huict jours, où avec

grand devotion, le sainct sacrement mis sur le maistre autel, elles se faisoyent continuellement, et ainsy l'une aprés l'autre en faisoyent de mesme, et là les nuicts les oraisons continuoyent comme de jour : ce qui certainement a plus defendu la ville, que les armes des habitans quelles qu'elles fussent.

La saison lors estoit de cueillir les grains, et faire moisson, qui estoit fort belle et en grande quantité tout autour de la ville, si bien que ceux de dedans, qui estoyent fort pressés de faim, s'efforçoyent d'aller couper, et les ennemis les empescher le plus qu'il leur estoit possible : tellement qu'à ceste occasion ils venoyent souvent aux mains, et s'escarmouchoyent, de façon que si les uns se vantoyent d'avoir la fleur de la France, et l'eslite des capitaines pour commander, et des soldats pour executer, les autres, qui estoyent peu en nombre ne leur cedoyent en rien, et ne se monstroyent moindres en valeur ni hardiesse, et en ceste faim ne se rendoyent pas seulement admirables, et eternisoyent leur nom, ceux de Paris, mais aussy et principalement M. de Nemours, à qui la louange d'honneur (qui ne perira jamais) est deue, pour le travail, le soin, la diligence, la sagesse et discretion dont il a usé en la garde et defence de ceste ville : comme aussy merite avoir part en ceste louange M. le chevalier d'Aumalle (un des plus vaillans princes de l'Europe) et les sieurs de Vitri, Grandmont, Potrincourt, et autres gentilshommes qui ont exposé leur vie à la defense d'icelle, et tous les jours ont faict des sorties et escarmouches, principalement lors que les ennemis devoyent estre amusés, pour donner loysir aux pauvres d'aller couper quelques grains autour de la ville : qui fut cause de quelque soulagement de la grande necessité, et fit secours pour quelques jours, et eust monté à beaucoup, si la multitude du peuple n'eust esté si grande.

Ceux qui donnoyent ordre à la police (ou pour ne sçavoir comment, ou pour ne pouvoir) y alloyent si laschement, qu'à faute d'avoir faict sortir les bouches inutiles, et les pauvres dont il y avoit fort grand nombre, il fut necessaire, pour eviter au desordre qui en pouvoit arriver, que ceux qui avoyent commencé à faire des aumosnes continuassent, principalement l'ambassadeur d'Espagne (par ce que M. le legat y avoit desja tout employé sa vaisselle d'argent) mais aussy les augmentassent, comme fit ledict ambassadeur, donnant chasque jour pour six vingts escus de pain, et de grandes chaudieres de boulie, faicte comme nous avons dict ci-dessus, qui estoit le seul manger des pauvres : et ainsy nourrissoit plus de deux mille personnes, sans l'argent qu'il bailloit pour les gens de guerre, ausquels ne pouvant fournir par ce moyen, il leur donnoit mesme de ses chevaux pour tuer et manger. En quoy il n'employa pas seulement tout ce qu'il avoit de deniers, mais aussy tout son credit, à s'engager, et vendit ses bagues et vaisselle d'argent, sans retenir qu'une cuilliere pour soy. Pour lequel zele et affection, qui ne pouvoit estre plus grand, ainsy comme il estoit bien voulu et loué des bons, il estoit tant blasmé de ceux qui estoyent mal affectionnés, qui disoyent tout haut, qu'il estoit cause que la ville ne se rendoit, et le menaçoyent de le tuer : ce qu'ils penserent bien executer au tumulte qui arriva au palais peu de temps aprés, comme nous dirons tantost; mais en ayant esté adverti il se tint en sa maison, et y mit quelques gardes de lansquenets, jusques à ce que les choses fussent un peu apaisées.

Sainct Denis cependant estoit tellement pressé de faim, qu'ils estoyent reduicts à ne manger chascun par jour que quatre onces de pain de son, dont monseigneur de Nemours estant infiniment en peine, desirant de conserver ceste ville, faisoit tenir tous les jours quelque moyen de les secourir; mais la difficulté y estoit si grande, à cause de la grande garde que faisoyent les ennemis autour d'icelle, qui ne luy fut possible de leur donner refraischissement. Toutesfois à la fin, comme le bruict couroit tous les jours plus grand du secours proche, et que monseigneur de Mayenne estoit prest, il luy sembla qu'il valloit mieux hasarder vingt ou trente hommes, que de laisser perdre une place de telle importance à Paris, estant le secours si proche comme il pensoit qu'il fust, et l'escrivoit mondict seigneur de Mayenne. Tellement qu'il prit trente des mieux montés de ses gardes, et leur faisant prendre à chascun un sac de farine à l'arçon de la selle, les fit tenir prests, pour passer de vitesse jusques à Sainct Denis, pendant qu'il amuseroit les ennemis à une sortie, luy, monseigneur le chevallier

d'Aumalle, et quelques gentilshommes, faisans sortir ces gens par une autre porte. Ce qui fut executé hardiment et heureusement de quelques uns; mais les autres qui ne furent si heureux, et ne peurent passer, tournerent bride incontinent, et revindrent à Paris : et ce peu de chose encouragea bien un peu ceux de Sainct-Denis; mais veoyant que le secours dont on parloit ne venoit point, et qu'il n'y avoit plus moyen de tenir, se rendirent, à composition la plus belle et honnorable qui fust jamais veue. Car ils obtindrent tout ce qu'ils demanderent, emporterent tout ce qu'ils voulurent, et leur bailla-on encore des chevaux pour conduire leur artillerie, chose qui n'a pas accoustumé se donner à ceux qui sont vaincus : mais le roy de Navarre trouvoit ceste ville de telle importance, tant pour incommoder d'avantage Paris, que pour se loger, qu'il ne se soudcioit pas à quel prix il eust cest avantage.

Peu de temps auparadvant, comme il faisoit faire quelques aproches à ladicte ville, le sieur de Bregneu y fut blessé : et comme il fut prest de mourir, fit une belle confession en la presence des principaux et grands de l'armée : et dict qu'il ne sentoit sa conscience chargée de rien tant que d'avoir servi un roy heretique, et avoir porté les armes contre une si juste et si saincte cause que celle des catholiques. Ce qui donna à penser à ceux qui estoyent catholiques, et entre autre chose encore ce qui estoit arrivé peu auparadvant, à sçavoir, que les minimes du fauxbourg Sainct Honoré n'avoyent voulu recevoir à la communion ceux qui s'y presenterent de leur armée, et leur eussent refusé l'entrée de leur maison, s'il eust esté en leur puissance, à cause qu'ils estoyent tous excommuniés, comme fauteurs, adherans, et assistans à un heretique : ce qui fut cause qu'aucun d'entre eux parlerent au roy de Navarre de se faire catholique. Et ledict sieur de Sainct-Gouard envoya vers M. le legat, pour le prier de conferer encore avec luy, pour adviser s'il n'y auroit point quelque moyen de paix et reconciliation pour soulager ce pauvre royaume : et y ayant eu asseurance de part et d'autre pour conferer librement, ils se virent au fauxbourg Sainct Germain, monsieur le cardinal de Gondi y estant present; mais ils ne firent rien par ce que lesdits seigneurs n'avoyent charge ni pouvoir de rien faire ni dire, sinon, que si le roy de Navarre ne se faisoit catholique (ce qu'il ne vouloit faire, ni que pas un des siens se meslast de luy en parler) ceux de Paris desiroyent plustost mourir que d'admettre un heretique pour roy. Les affaires demeurerent quelques jours en ces termes, renforçant cependant l'ennemi chasque jour de nouvelles troupes qui lui venoyent, et les assiegés attendans le secours qui leur aprochoit : jusques à ce que, voyant le roy de Navarre qu'il ne pouvoit empescher que ceux de la ville ne sortissent, et qu'ils ne coupassent le bled, qu'ils ne tuassent des siens, et qu'ils n'en prinssent, comme entre autres ils prirent le sieur d'Andelot, frere de Chastillon, tous deux fils du feu admiral qui fut tué à la Sainct Barthelemi, ayant eu principalement renfort dudict Chastillon de bien de deux mille hommes de pied gascons, et huict cens chevaux, se delibera d'executer une chose, laquelle, s'il eust plustost faict, lui eust peu servir à venir à bout de son desseing : ce fut de prendre tous les fauxbourgs, ce qu'il fit la nuict du vendredi 27 de juillet, et tout aussy tost les fit fortifier avec retranchemens et barricades, et fit approcher le canon d'un ject de pierre des portes de la ville et faire beaucoup de trous aux maisons qui commandoyent aux murailles, pour empescher ceux de la ville s'avancer sur icelles, ni aller sur le rempat. Les assiegés pensoyent bien que telles aproches estoyent pour venir aux mains, ou pour donner l'escalade, ou pour miner : à cause dequoy monseigneur de Nemours ne dormoit ni nuict ni jour, donnoit ordre à fortifier et remparer les lieux les plus foibles, mettant quelquefois luy mesme la main à l'œuvre. Et parce que l'ennemi commençoit à battre vivement la porte Saint-Honoré, il la fit le jour mesme terrasser et la remparer de telle façon, qu'il rendit ce lieu là asseuré, contre tout ce que l'ennemy y pouvoit attenter. Avec tout cela la faim et la necessité qui estoit en la ville estoit tres-grande, parce que, encore que les huguenots de Sancere se fussent obstinés à defendre leur ville, jusques à manger du pain d'ardoise et d'autres pierres mises en poudre, avec du vin, ils estoyent peu, et quasi tous gens de guerre et soldats, qui pouvoyent plus facilement que le peuple, de Paris accoustumé

à la paix, et à l'ayse, supporter ceste necessité: et avec tout cela, je vis beaucoup de fois manger de l'oing de quoi on fait la chandelle, et servoit de pain à manger aux pauvres : et les riches (encores qu'aucuns eussent quelque chose de reste) la plus grand' part mangeoit du pain d'avoine et de son et encore par poids : ce qui s'est practiqué jusques aux maisons des princes et princesses, qui ne donnoyent à leurs gentilshommes à chascun par jour que demi livre ou peu plus de ce pain. Ceste necessité et misere croissoit d'heure en heure, à cause mesme que la chair de cheval estoit si chere, pour la grande quantité de peuple qui estoit dans la ville, que les petits n'en pouvoyent acheter, ni avoir un morceau, et estoyent contraintes de manger des chiens, et des herbes crues sans pain : et au lieu de vin, par ce qu'il y en avoit fort peu, boire de la tisane qui se vendoit par les carrefours, comme autresfois on faisoit la malvoisie. Encore la patience en ce estoit si grande, qu'avec toutes ces calamités et miseres (chose admirable à la verité) il aymoit mieux mourir, que recevoir un heretique, et faire paix avec luy.

Et parce qu'il luy sembloit que ne pouvant entrer par force, ceste necessité estoit une belle occasion pour luy, il practiqua secretement avec les serviteurs qu'il avoit dans la ville, une sedition et mutinerie soubs pretexte de la faim, pensant cependant trouver moyen de se saisir de quelque porte, et se faire maistre de la ville; mais ceste menée ne fut pas si secrette qu'elle ne fust sçeue de quelques-uns, et mesmes le temps et la nuict qu'il se devoit executer : et entre autres Pierre Cristin, duquel il a esté desjà parlé, en advertit monseigneur de Nemours, lequel fut toute la nuict à cheval à faire la ronde, et donna si bon ordre à la ville que l'ennemi n'eut moyen d'executer son entreprise : mais le lendemain, le conseil s'assemblant au palais, il vint un nombre de pauvres gens qui commencerent à demander la paix, et firent quelque tumulte : mais parce qu'on en estoit adverti, il fut aysé d'y remedier, et fut apaisé de ceste façon pour quinze jours. Au bout desquels au mesme lieu vint une plus grande troupe de gens, avec armes, demander ou la paix ou du pain : et le premier qui se presenta et se voulut opposer à eux, qui fu un honneste marchand, homme de bien et bon catholique, et capitaine de son quartier nommé Le Gois, ils le blesserent de telle façon, que peu de jours aprés il en mourut. En ceste rumeur courant par toute la ville, monseigneur le chevallier d'Aumalle avec les gentilshommes et capitaines y arriva aussy tost; lequel faisant fermer toutes les portes du palais, fit prendre prisonniers tous ceux qui s'y trouverent avec armes, et le lendemain y en eut deux de pendus des principaux au mesme lieu, et qui avoyent blessé le capitaine Le Gois. Ils confesserent l'entreprise, et que l'ennemy à leur faveur, se saisissant du palais, debvoit par iceluy entrer dans la ville : mais Dieu qui la gardoit, rompit et mit à neant ce dessein. Et cela fut cause (voyant que la necessité pressoit de telle façon et qu'elle apportoit couleur aux meschans de faire ces desordres) que l'on commença desormais à songer s'il n'y auroit point quelque moyen de traicter paix. Pour à quoy parvenir, on rassembla le conseil où estoit monseigneur le duc de Nemours, monsieur le cardinal de Gondi, monsieur l'archevesque de Lyon, des presidens et des conseillers de la cour de parlement, et autres des principaux de la ville. En ce conseil il fut fort debatu s'il estoit necessaire ou expedient de s'accorder avec le roy de Navarre : les uns disoyent qu'il valoit mieux mourir, que donner la couronne de France à un heretique et ralaps, mesme qui avoit declaré peu auparadvant, que pour gaigner un royaume, il ne voudroit perdre sa foy (si foy se doibt appeller celle qui luy a esté enseignée) et alleguoyent d'avantage qu'estant la façon des courtisans, d'imiter leur roy, tant en ses mauvaises que bonnes façons de vivre, comme l'on avoit veu en Angleterre et autres provinces, il en adviendroit un trés-grand detriment à ce royaume et à toute la chrestienté : et que quant à ce qu'aucuns se persuadoyent que quand il seroit roy qu'il abjureroit son opinion, c'estoyent des esperances trop frivoles, et tromperies d'un homme qui les avoit desja trompés.

Et que quant à ce qu'il promettoit d'estre protecteur de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il y maintiendroit chascun, et donneroit liberté à tout le monde sans sans force quelconque, de vivre en quelle religion il luy plairoit, c'estoit chose trop inusitée

et trop peu asseurée qu'un heretique vescut avec un catholique en paix, tant s'en faut qu'il les voulust defendre : parce qu'en Allemagne ils vivent bien ainsy les uns avec les autres sans dissension, cela vient de la bonté et douceur des catholiques, parce qu'il n'y a point de seigneur en toutes icelles, heretique, qui permette un catholique de vivre en son pays, encore qu'il y en ait de catholiques qui y laissent bien des heretiques. Mais encores que toutes ces raisons eussent esté bien fort debattues d'une part et d'autre, la necessité fit condescendre en l'opinion plus douce en aparence : et fut arresté que monsieur de Paris et monsieur de Lyon iroyent trouver le roy de Navarre, pour veoir s'il se pourroit faire quelque paix universelle pour tout le royaume. Et tous furent de cest advis, excepté mouseigneur de Nemours, lequel, pour s'excuser d'y condescendre, qu'il avoit juré et promis avec les autres princes de deffendre la religion catholique, et qu'il ne pouvoit faire chose qui prejudiciast à ce serment, sans le consentement des autres princes qui avoyent promis comme luy, et que la garde de la ville de Paris luy ayant esté baillée par son frere, il estoit resolu de mourir, ou de la luy rendre en l'estat auquel il l'avoit receu, ou au moins plustost consommée que perdue par sa faute. Les deputés (la necessité de la ville croissant d'heure en heure) partirent et allerent trouver le roy de Navarre qui estoit venu à Sainct Anthoine, fort prés de la porte de la ville, pour les recevoir. Il les receut plus froidement qu'ils ne pensoyent et luy ayant proposé ce dont ils estoyent chargés, à sçavoir, le bien qui arriveroit en ce royaume d'une paix universelle, et que cela consistoit seulement en ce qu'il pouvoit faire, d'embrasser la foy que les roys ses predecesseurs avoyent tenue : moyennant quoi, la ville de Paris estoit preste de le recevoir pour roy, et s'asseuroit que les autres villes en feroyent autant. Il leur fit response qu'il sçavoit bien que la ville de Paris avoit le cousteau sur la gorge, et que ce qu'ils venoyent à luy c'estoit l'extresme necessité qui les y contraignoit ; toutesfois si elle se vouloit rendre à lui, il la recevroit à misericorde sans y comprendre aucune autre ville, ni parler de laisser son heresie, parce qu'il estoit resolu de ne laisser jamais sa foy, et qu'ils s'en retournassent, parce qu'il ne vouloit qu'ils allassent communiquer avec le duc de Mayenne. Que ce n'estoit pas à faire aux vassaux de donner des conditions à leur roy, mais bien au roy de leur pardonner. Eux lui dirent, qu'ils n'avoyent charge de rien faire sans parler premierement à M. de Mayenne, et ne le pouvant obtenir, furent contraincts s'en revenir à la ville. Cela donna opinion au roy de Navarre que les Parisiens estoyent fort pressés, et que facilement il les estonneroit, et les pourroit emporter, si bien qu'il fit mettre treize pieces de canon devant la muraille, proche la porte Sainct Germain, et en un endroict foible, où le fossé estoit sec, et n'estoit gueres creux : mais monsieur de Nemours fit telle diligence de faire fortifier cest endroict, terrassant premierement la porte, et abbatant quelques vieilles masures qui estoyent au-dessus d'icelle, afin que l'ennemi venant à les abatre, elles ne luy servissent à combler le fossé, ou offensassent ceux de la ville, mettre artillerie sus le rempart, faire feux artificiels s'ils venoyent à l'assaut, ou donnassent l'escalade : garnir cest endroict des meilleurs soldats qui fussent en la ville, et y estre lui-mesme nuict et jour : que cela fit qu'il garantit ce lieu.

Il sçeut aussy que l'on minoit, et que l'on en estoit desja bien advant ; mais ayant donné ordre que la mine fust bien-tost eventée, il la rendit inutile. Mais le roy de Navarre voyant que de tenter la batterie et faire miner plus avant, ni donner escalade (encore qu'il eust plus de deux mille eschelles), ce seroit chose trop perilleuse et de peu de profict, il pensa qu'il valoit mieux tenter un autre chemin plus seur et plus doux, qui fut de belles parolles et de promesses, se souvenant peut estre du proverbe que l'on dict : que les dons et presens rompent les rochers mesmes : et ainsy envoya vers monseigneur de Nemours et madame de Nemours, divers messagers, tantost des lettres, tantost des personnes exprés, leur remonstrant l'opiniastreté de ne se vouloir rendre, veu l'extresmité en laquelle ils estoyent, et le bien et advantage qu'ils devoyent attendre, s'ils se vouloyent departir de ceste opiniastreté, qu'il feroit ce qu'ils luy demanderoyent : et la lettre qu'il escrivit à mondict seigneur de Nemours estoit telle :

«Mon cousin.

«Vous avez faict assez paroistre vostre valeur «et generosité en la defense de Paris jusques ici; «mais de vous opiniastrer d'avantage soubs une «vaine attente de secours, il n'y a aucune appa«rence: et si vous me contraignez de tenter la «force, vous pouvez penser qu'il ne sera lors en «ma puissance d'empescher qu'elle ne soit «ruynée, pillée et saccagée. Encore quand le «secours que vous attendez viendroit, vous «sçavez qu'il ne peut passer jusques à vous sans «une bataille, laquelle devant que me donner «ni me presenter, vostre frere se soubviendra «de la derniere: et quand bien Dieu me defa«voriseroit tant pour mes pechés que je la per«disse, vostre condition seroit encore pire «(pour n'avoir voulu recognoistre vostre roy «legitime et naturel) de tomber soubs le joug et «domination des Espagnols, les plus fiers et «cruels du monde. Partant je vous prie de vous «soubvenir de ce qui s'est passé, et jetter les «yeux sur ce qui peut advenir: et me recog«noistre pour tel que devez, vostre roy et bon «ami.»

Toutes ces diligences et practiques n'eurent autre effect, sinon de le confirmer d'avantage en la resolution qu'il avoit dés longtemps prise: et escrivit à un des mareschaux de France, pour le prier de dire au roy de Navarre, qu'encore qu'il fust son serviteur, il l'estoit plus de la religion catholique et de la foy, qui ne luy permettoit de le recognoistre, à cause de sa pretendue religion: mais que, embrassant la vraye, et se faisant catholique, il seroit le premier qui travailleroit à le faire recognoistre, et à la paix, et que ceux de Paris luy ouvriroyent les portes: mais autrement qu'ils estoyent deliberés mourir plustost tous, et luy avec eux, que de contrevenir à ce qu'ils avoyent tous promis. Voylà donc l'estat de ceste louable ville tant pressée de faim, que non seulement les pauvres en mouroyent, mais aux plus grandes maisons et plus riches, comme celles de M. le legat, de l'ambassadeur d'Espagne, des princes et princesses, chasque jour les gentilshommes n'y mangeoyent que six onces de pain; en la pluspart des autres maisons, on ne pouvoit quasy rien donner aux serviteurs, et tout le menu peuple enduroit la mesme necessité. La chair estoit fort chere à cause de la grande quantité de chevaux et mulets que l'on y avoit mangé, comme de deux mil chevaux et huict cens asnes que mulets et les pauvres mangeoyent des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes qu'ils trouvoyent, encore estoyent-ils fort chers. Entre autres le gardien des cordeliers m'a asseuré, qu'en trois semaines on n'avoit pas mangé en son couvent un morceau de pain, et qu'ils n'avoyent qu'un peu de ces herbes que nous avons dict, et de ces bouillies faictes de son d'avoine, comme les autres. Et beaucoup de ceux qui n'avoyent dequoy acheter de ces petites choses, mouroyent par les rues (qui doit bien tourner à la louange de la chrestienté, et compassion de ce pauvre peuple) et s'en trouvoit quelques matinées cent, cent cinquante, et quelques fois jusques à deux cens de morts de faim par les rues: et de compte faict, il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treze mil personnes de faim. C'estoit là le changement de la gloire et triomphe de ceste belle ville, laquelle, au lieu de ces belles et riches tapisseries, vaisselle d'argent, joyaux et pierres precieuses, au lieu de beaux carosses, coches et chevaux, qui promenoyent les gentilshommes et dames par la ville, ne se voyoit autre chose que chaudieres de ces bouillies, et herbes cuittes sans sel, et marmites de chair de cheval, asne et mulet, de quoy ce pauvre peuple chrestien et religieux se maintenoit. Les peaux mesmes et cuirs desdictes bestes se vendoyent cuites, dont ils mangeoyent avec autant d'appetit, comme ils eussent faict les meilleures viandes du monde. Le boire ne les soustenoit guieres d'avantage, parce que (comme j'ai dict) les tavernes et cabarets de bons vins s'estoyent changés en trafic de je ne sai quelles eaux, comme tisannes mal cuites et mal faictes qui se vendoyent par les carrefours. La musique qui s'y entendoit, estoyent les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes et petits enfans qui demandoyent du pain, sans que personne leur en peust donner ni les secourir. Et puis s'il faloit trouver un peu de pain blanc pour un malade, il ne s'en pouvoit trouver, ou bien c'estoit à un escu la livre. Le beurre, qui estoit auparadvant le commun manger des pauvres, et se donnoit à quatre ou cinq sols la livre, valoit deux et

trois escus : les œufs dix et douze sous la piece : le septier de bled valoit cent et six vingts escus, et toutes les autres choses à l'equipollent. J'ai veu manger à des pauvres, des chiens morts tout cruds par les rues; aux autres des trippes que l'on avoit jetté dans le ruisseau : et à d'autres des rats et souris que l'on avoit semblablement jetté : et surtout des os de la teste des chiens moulus (chose quasy incroyable, et que la ville de Paris si abondante autrefois, fut venue à telle extremité) car comme l'ambassadeur d'Espagne peu auparadvant eust conté en une compagnie, qu'en une place du Grand Turc, assiegée par les Perses, on y avoit mangé du pain faict avec des os mis en poudre, cela non seulement ne put estre creu, mais fut interpreté de plusieurs mal affectionnés sinistrement et en mauvaise part. Cela se practiqua à la fin, et l'ai veu de mes propres yeux.

Le bois ne faisoit pas quasy moindre besoin que le reste, si bien que pour brusler, il faloit rompre tables, licts, chaises, bancs et mesmes les couvertures des maisons : et les pauvres vendoyent un peu de ce bois pour quelque morceau de pain d'avoine.

Ces miseres et calamités furent suyvies de plusieurs maladies, entre autres d'enfleures, dont tous les pauvres estoyent tourmentés, comme l'hydropisie ; mais la medecine qu'ils y faisoyent estoit la patience, de laquelle ils estoyent tellement armés, qu'elle augmentoit encore plus que leur mal : et ne loissoit-on de faire infinies processions, avec les indulgences et pardons que M. le legat leur donnoit, qui se gaignoyent en la pluspart des eglises, avec les sermons qu'ils oyoyent, qui leur faisoit prendre tant de courage avec tout ce qu'ils enduroyent, que les sermons leur servoyent de pain : et quand un predicateur les avoit asseurés qu'ils seroyent secourus dans huict jours, ils s'en retournoyent contens, et s'entretenoyent de ceste esperance encores qu'on leur eust donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur soubvenoit plus de ce qu'ils avoyent enduré : si bien qu'il se peut dire, que les predicateurs ont esté la cause de la belle resolution de ceux de Paris, comme monseigneur de Nemours l'a esté de leur perseverance en icelle, et de tenir la main que personne ne se laschast, et principalement des plus grands, où il y avoit plus de danger : ce qu'il fit avec tel soin, discretion, et diligence que fist jamais homme.

Doncque les choses estant en tel estat, on sçeut pour le vray que monseigneur de Mayenne n'avoit pas seulement joinct les forces que le roy d'Espagne lui envoyoit, et que le prince de Parme n'envoyoit pas seulement ce qu'il avoit en Flandres, mais qu'il y venoit en personne au hazard et peril de son gouvernement, et des Pays-Bas, et qu'ils venoyent au secours de Paris, et qu'il estoit arrivé à Meaux avec mondict seigneur de Mayenne qui avoit desja une armée de quinze mil hommes. On entendit aussy les nouvelles de la belle reception qu'on lui avoit faite en ladite ville, et la protestation aussi qu'il fit : que l'intention du roy d'Espagne n'estoit autre, que de favoriser l'intention des catholiques, et avancer la saincte union d'iceux, extirper les heresies, et empescher qu'il ne vinst à la couronne un roy heretique et contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il estoit deliberé pour ce faire d'y employer tout, jusques à sa propre vie, sans desirer ni place, ni ville, ni chasteau, comme aucuns disoyent, et l'ennemi faisoit courir le bruict.

Le roy de Navarre, qui jusques là n'avoit peu croire la venue du prince de Parme, fut contrainct le croire, et qu'il estoit venu avec plus de force qu'il ne pensoit, et encore peut-estre pensoit-il en lui mesme, que son armée fust de douze à treize mil hommes de pied, et trois mil cinq cens chevaux, tous gens les plus aguerris et resolus qu'on vid jamais, comme nous dirons aprés. Voyant donc le peu d'apparence qu'il y avoit de prendre Paris de force, ni par la faim, et le grand peril auquel il se voyoit tomber, s'il ne donnoit ordre à ses affaires promptement, il escrivit aux prelats (lesquels il n'avoit voulu laisser passer peu de jours auparadvant, pour aller trouver monseigneur de Mayenne), les priant d'aller vers luy, leur envoyant un ample saufconduit, et la carte blanche par le sieur d'Andelot prisonnier, pour faire la paix comme ils voudroyent, reservant toutesfois l'article de la religion, parce qu'il y vouloit mourir (dis-je en son heresie, non pas religion) et ainsy partirent encore une fois M. le cardinal de Gondi et M. l'archevesque de Lyon, avec quelques autres, pour aller trouver

monseigneur de Mayenne : mais l'ambassade fut tellement sans fruict, que n'y ayant esté rien fait : M. le cardinal de Gondi se retira en sa maison, et M. de Lyon, aprés avoir faict au roy de Navarre la responce de monseigneur de Mayenne qui estoit : qu'il estoit desja trop tard, et qu'il ne pouvoit plus rien faire sans l'intervention du prince de Parme, et qu'il ne se pouvoit plus traitter de paix, pour les raisons que nous dirons aprés, il s'en retourna vers M. de Mayenne : et ainsi demeura le roy de Navarre comme hors d'espoir à demi de la couronne qu'il esperoit, et les siens du tout hors de l'attente qu'ils avoyent de piller Paris. Chose qui ne leur fut pas moins fascheuse à supporter, que la faim aux assiegés : parce qu'ils estoyent si mal equipés, et avoyent si peu d'argent, que la plus grand'part estoyent quasi tout nuds, sans chemise, chapeaux, souliers, mal armés, leurs chevaux harassés et mal equipés, avec plusieurs autres incommodités qui s'endurent en un siege. Pour ausquelles remedier, ils ne pouvoyent faire autre chose, que vendre secrettement de la viande aux assiegés, les passeports qu'ils obtenoyent à cet effect, pour les uns et pour les autres et qu'on leur donnoit à faute d'autre chose pour les payer.

Le prince de Parme donc arrivé à Meaux, accompagné de tous les princes et seigneurs de sa cour, Espagnols et Italiens, à sçavoir, le prince d'Ascoli (le premier après lui, et la seconde personne de son conseil) le prince de Chasteau Beltran, le prince de Simai, le marquis de Ranti, le comte de Baerlaimont le comte d'Aramberg, dom Sance de Leyva, avec infinis gentilshommes et capitaines, comme Jehan Baptiste de Taxis (qui a esté autrefois ambassadeur en France, et est à ceste heure surintendant general de l'armée), dom Alonse Ydiaquez, dom Antonio de Zugninga, maistres de camp du regiment d'Espagnols : Pierre Gaetan, maistre de camp du regiment des Neapolitains : et Capechuca, Romain, maistre de camp d'autre regiment d'Italiens : et tous les soldats et autres gens de guerre, les plus vaillans qui porterent jamais armes.

Deux jours aprés vint le sieur de La Motte, gouverneur de la ville de Graveline, capitaine des meilleures et plus vieilles bandes que le roy d'Espagne ait à son service, il amena quand et lui l'arriere garde de l'armée, faisant office de maistre de camp general, et de l'artillerie. Et le jour suivant toute l'armée commença à marcher en ordonnance vers Paris, dequoi le roy de Navarre averti par ses coureurs, il assembla tous ses gens qui estoyent fort escartés, et le trentiesme d'aoust, levant le siege commença à marcher vers monseigneur de Mayenne, avec toute son armée, qui estoit environ de seize mil hommes de pied, et quatre à cinq mil chevaux, estant deliberé de donner bataille, laissant les fauxbourgs de Paris libres : mais au reste en tel estat, qu'il n'y avoit rien d'entier en iceux : et specialement en quelques eglises, où ils avoyent tout gasté, rompu, et jetté par terre les reliques d'icelles.

Mais ce departement vint si à propos, que s'il eust tardé encor deux ou trois jours ceux de Paris eussent esté contrains lui ouvrir les portes, et encore à le prier d'entrer dedans : et se voyans libres si inopinément, la resjouyssance n'y fut pas moindre qu'avoit esté la tristesse auparavant. Et M. le legat avec monseigneur de Nemours, les autres seigneurs, et la plus grande partie du peuple, allerent le mesme jour à la grande eglise, où se fit (pour rendre grace à Dieu) une solemnelle procession, chanter le *Te Deum* : et les jours d'aprés, la pauvre ville affligée commença à prendre un peu de repos, cependant que le roy de Navarre alloit presenter inconsiderement la bataille à monseigneur de Mayenne, luy envoyant un heraut pour la demander, lequel mondit seigneur de Mayenne envoya au prince de Parme, et l'ayant ainsi renvoyé par deux ou trois fois, il pria le prince de Parme lui faire response, parce qu'il avoit charge de lui parler, tout ainsi qu'à monseigneur de Mayenne. Lors le prince de Parme lui respondit : Dictes à vostre maistre que je suis venu en France par le commandement du roy mon maistre, pour mettre fin et extirper les heresies de ce royaume, ce que j'espere faire avec la grace de Dieu, devant que d'en sortir : et si je treuve que le chemin plus court pour y parvenir soit de donner bataille, je lui donnerai, et le contraindrai la recevoir, ou ferai ce qui me semblera pour le mieux.

Ayant faict ceste responce l'armée chemina, et vindrent assieger Lagni : et de l'autre costé de la riviere monseigneur de Mayenne et lui,

firent mettre sept pieces de canon devant la ville, qui la battirent le vendredi, veille de Nostre Dame de septembre, depuis le matin jusques à midi : et par un pont de batteaux qu'ils avoyent fait faire un peu au-dessous, ils firent donner l'assaut. Le roy de Navarre les pensa secourir avec quelque cavallerie, et un regiment de gens de pied, mais la plus grande partie d'iceux fut mise en piece, par quelques gens du prince de Parme : et ceux qui purent entrer dans la ville, fut à l'heure que les catholiques y donnoyent l'assaut si furieux qu'ils l'emporterent et mirent au fil de l'espée tous les soldats qui y estoyent jusqu'à six cens, et le gouverneur de la ville nommé le sieur de La Fin, prisonnier, et bien cent autres, tant capitaines, que gentilshommes. Pour se venger de quoi, le roy de Navarre leva son camp secrettement, et le dimanche suivant sur les unze heures de nuict, envoya grande quantité des siens dans le faux-bourg Sainct Jacques de Paris, qui donna une alarme à toute la ville : mais demeurerent là sans faire bruict, et que personne les vid.

Les premiers qui sortirent aprés l'alarme donnée furent les jesuites, qui s'en allans incontinent à la muraille proche de leur maison, qui est depuis la porte de sainct Jacques, jusques à celle de sainct Marcel : et voyant qu'il n'y avoit point de garde, s'y mirent en sentinelle dix d'entreux : et comme ceux de la ville virent l'alarme passée, et qu'on ne voyoit paroistre personne, la plus grande partie s'en retourna en sa maison : mais ces bons peres, ou pour rendre meilleur compte de ce qui se passeroit cette nuict, ou pour inspiration divine pour le salut de la ville, ne se voulurent encores retirer, et demeurerent ainsi quasi jusques sur les quatre heures du matin : et lors ouyrent quelque petit bruit au fossé, à l'endroit où ils estoyent : et s'arrestans tout coi, jugerent bien qu'il y avoit là grande troupe de gens, mais l'obscurité estoit si grande à cause d'une bruine qu'il faisoit, qu'ils ne les pouvoyent voir : qui fut cause qu'ils commencerent à crier à l'arme, mais les ennemis ne laisserent pourtant de planter six ou sept eschelles, et monter à la muraille. Et le premier qui parut vint droit au lieu où estoit un des jesuites, qui lui donna un si grand coup d'une vieille hallebarde qu'il avoit, qu'il la rompit en deux sur sa teste, et le firent tomber du haut de la muraille en bas, et en firent autant à deux autres ces bons peres, et à un qui avoit desja jetté une eschelle dans la ville pour descendre, mais ils l'acoustrerent si bien avec deux pertuisannes qu'ils avoyent, qu'ils luy osterent l'eschelle qu'il tenoit de la main gauche, et ne luy donnerent loisir de se servir d'un coutelas qu'il avoit en la main droite, encore qu'il leur en tirast beaucoup de coups; mais à la fin lassé et blessé d'un coup à la gorge, il tomba comme les autres. A ce bruit arriva un avocat anglois nommé Guillaume Balden, et un libraire nommé Nicolas Nivelle, [1] lesquels trouvans un de ces bons peres aprés un qui vouloit monster et le vouloit empescher, lui aiderent à le jetter par terre, et le tuerent : et cet advocat en voyant un qui estoit desja sur la muraille et prest de mettre son eschelle dans la ville, luy donna un si grand coup d'espée sur la main, qu'il luy couppa, et le contraignit de se retirer bien vistement : cependant chacun de la ville arriva en cest endroit, et jetta-on tant de paille allumée dans le fossé, que les ennemis (qui estoyent bien desja là deux mil) voyans la clarté, et qu'ils estoyent descouverts, sonnerent la retraite, et laisserent là leurs eschelles. Ce fut là le troisiesme et plus apparent moyen que ces gens aveuglés eurent de prendre la ville : parce que si au lieu de six eschelles qu'ils mirent ils en eussent mis six cens, et en divers lieux, comme ils pouvoyent faire en ayant plus de quinze cens (le peuple et tout le monde estant tant las et fatigué) ils fussent venus à bout de leur entreprise, mais Dieu les voulut aveugler comme les autres fois, et que ces bons peres eussent ceste gloire d'avoir deffendu ceste ville, non-seulement par leur doctrine, mais aussi avec les armes, et au prix de leurs vies, que s'il se void par ce discours que cinq choses sont en la conservation de ce peuple, faillant l'une desquelles à ce qu'il semble il seroit impossible de la conserver : à sçavoir l'esprit et la valeur de monseigneur de Nemours, gouverneur d'icelle, la presence de monsieur le legat, les aumosnes de l'ambassadeur d'Espagne, la persuasion des predicateurs, et les nouvelles escrites par monseigneur de Mayenne, et publiées par les princesses, nous pouvons

[1] Nicolas Nivelle. Il demeuroit rue Sainct Jacques, aux Deux colomnes.

dire que la sixiesme et plus apparente des autres a esté la diligence et le soin de ces bons peres. De quoy honteux le roy de Navarre, et de n'avoir peu venir à bout de son entrepise, a rompu son armée, aprés avoir perdu cinq ou six mil hommes en plusieurs et diverses rencontres contre les catholiques, et s'en va avec le reste vers la Normandie, comme l'on dit : et estant Paris si bien muni, comme il est aujourd'hui qu'il se peut dire estre un miracle : parce que sans que les passages fussent ouverts, le bled qui coustoit six vingt escus le setier, se donna à trois et quatre escus.

«Encore que ce ligueur Corneio amoindrisse «les choses en des endroits, les grossisse en «d'autres, faisant le censeur et discoureur trés-«impertinemment en la pluspart de son dis-«cours : si a-il reconnu (contraint par la force «de la verité) beaucoup de choses qui descou-«vrent les malheurs de la ligue, nommement «de la ville de Paris, lors reduite sous le pou-«voir des chefs ligueurs, lesquels pendant que «le peuple mouroit de faim de tous costés, fai-«soyent bonne chere, tirans vivres de divers «endroits par la faveur qu'ils avoyent en l'ar-«mée du roy. Et pource que Corneio, soit par «ignorance, soit par malice, a oublié et des-«guisé beaucoup de choses, nous adjousterons «des autres discours pour plus ample cognois-«sances des miseres de Paris.»

Brief traité des miseres de la ville de Paris.

Henry de Bourbon, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, legitimement venant à la succession de la couronne de France, l'a trouvée en un piteux estat, d'autant qu'elle estoit presque toute ruinée, et preste d'estre mise par lambeaux, sa fille aisnée la ville de Paris ne le voulant avouer ni recevoir pour pere et pour roy; elle avoit (oublieuse de son devoir) rejetté hors de sa maison son prince naturel, Henry troisiesme de ce nom, et en sa place receu des desloyaux estrangers, lesquels en ont fait à leur plaisir, en abusant malheureusement, tant que ses membres tombent par morceaux, pour la faim qu'elle endure aujourd'hui (punition qui suit justement sa débauche); elle qui avoit esté par ses predecesseurs roys de France si cherement nourrie, et tant honorée qu'il n'est possible l'exprimer. Là ils ont faict leur ordinaire residence, si qu'elle estoit la gloire et la splendeur de tout ce royaume. Feu d'immortelle memoire Henry de Valois, troisiesme de ce nom, l'a cherie et honorée plus que tout : contre lui toutesfois ceste malheureuse a desployé l'hypocrisie de son cœur, lors principalement que la tenant assiegée, il taschoit lui faire recognoistre la faute, qu'elle avoit commise, s'estant revoltée contre lui. Car lors à son infame paillardise elle a adjousté le meurtre de son roy et son pere, qu'elle a faict commettre par un moine jacobin, qui, sans craindre Dieu, sans honorer le sainct et l'oinct du Seigneur, a osé, meschant et cruel assassin, baigner et rougir ses mains au sang de son roy, qui estoit si zelé conservateur de la religion catholique apostolique et romaine. Henry de Bourbon, aujourd'hui par la grace de Dieu nostre roy et prince legitime, a veu toutes ces choses, lesquelles eussent esté suffisantes pour esmouvoir en lui une juste cholere, afin d'exterminer ceste rebelle desbauchée : mais la clemence, dont il est naturellement doué, a suspendu l'effect d'une juste rigueur, d'autant que par les moyens les plus doux, dont il s'est peu aviser, il a tousjours taché l'amener à ce poinct, que de lui faire recognoistre sa faute. Qu'ainsi ne soit, aprés qu'il eust obtenu une heureuse victoire contre ses ennemis prés de Mante sur Seine, le 14 de mars 1590. Il fit aprocher son armée prés ladicte ville, se saisit des fauxbourgs, sans passer plus outre, esperant, que se voyant reduicte à quelque extremité, elle recognoistroit sa faute, et viendroit lui crier merci. Chose qu'il eust desiré plus que toute autre, tant il est affectionné à la conservation entiere de l'estat et couronne de France. Mais lors qu'il tendoit les bras à ceste miserable debauchée, pour l'encourager tant plus à se venir rendre à lui, plus elle s'est monstrée endurcie et opiniastre à sa rebellion, dont il a justement esté esmeu de la presser par famine, faisant boucler et fermer ses portes par la prinse des fauxbourgs, pour empescher qu'autres vivres n'entrassent dedans la ville. Les portes ayant esté ainsi bouclées l'espace de dix ou douze jours, les pauvres artisans, qui gaignent leur vie au jour la journée, et qui n'ont autre provision que celle qu'ils ont accoustumé de

faire une ou deux fois la sepmaine, ou tous les jours, ne trouvant plus de pain pour argent, commencerent à crier à la faim. Qui fut cause, que messieurs de Nemours, chevalier d'Aumale, dame de Montpensier, prevost des marchands s'assemblerent, pour ouyr les cris et gemissemens de ce pauvre peuple desolé, qui les estonnerent fort. Toutesfois pour remedier, ils firent crier à son de trompe par les carrefours, que tous ceux de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, qui avoyent du bled de provision pour plus de deux mois, eussent à porter le reste au marché, pour vendre, sur peine de confiscation de tout ce qu'ils auroyent. La crie estant faite, le bled ne defaillit au marché, ni le pain chez les boulengers l'espace de trois sepmaines. Toutesfois l'abondance n'estoit telle, que la livre de pain ne se vendist cinq sols tournois, qui estoit grande cherté : laquelle pourtant ne destournoit ce peuple, (aveuglé en son malheur) de chanter ordinairement chansons à la louange de la ligue se vantoit bien heureux, d'estre à un roy catholique romain, sçavoir le roy d'Espagne. Bernardin Mendoze, ambassadeur pour lui à Paris, ayant recognu ce peuple se resjouir de ce qu'il s'estoit rendu au roy d'Espagne, fit battre une grande quantité de demi-sols, marqués des armoiries d'Espagne, lesquels il faisoit jetter à poignées par les carrefours, où il voyoit grand nombre de peuple, qui faisoit, que ceste populace crioit : Vive le roy d'Espagne. Il continua par plusieurs fois de faire jetter de ces demi-sols, tellement que le peuple vivoit un peu plus à son aise, à cause de la largesse de Mendoze. Mais ce fut grand pitié, quand ce peuple ne trouva plus de bled au marché, ni de pain chez les boulengers, les susdits demi-sols ne furent plus de mise, de sorte, que le peuple fut contraint de vivre à la façon espagnole, faisant ordinaire d'herbes et racines. Ceste façon de vivre le fit discontinuer de chanter les louanges de la ligue, estant assez empesché de declarer les calamités, que la faim lui faisoit souffrir. Elle fut en peu de jours si extreme, qu'elle fit mourir sept ou huict mille personnes. Dix ou douze jours aprés, que ce peuple ne mangeoit pas d'ordinaire, les principaux de la ville commencerent à s'estonner, qui fut cause, que les intendans de la police s'assemblerent pour remedier à ce mal en quelque sorte. En ceste assemblée ils delibererent mettre hors la ville une quantité des plus pauvres et malades. Chose que les gouverneurs de la ville jugerent non moins nécessaire et profitable aux pauvres malades, que utile pour la conservation de la ville. Qui fut cause, que quelques uns des susdits intendans de la police, allerent parlementer sur la muraille de la ville aux gens du roy, qui estoyent logés aux fauxbourgs, à fin de supplier Sa Majesté qu'il lui pleust, laisser sortir quelque nombre de ces pauvres gens, qui mouroyent tous les jours de famine. Ce que sa dicte Majesté ne voulut permettre, ains plustost fit crier de sa part, qu'il ne laissast sortir personne hors la dicte ville. Ce miserable peuple estoit desja assemblé en un certain lieu, pour sortir, ne desirant autre chose : mais aprés avoir entendu la responce du roy, comme forcené jetta cris si horribles et grands, que ceux qui estoyent aux fauxbourgs les peurent facilement entendre. C'estoit chose horrible, que de voir et ouyr ce pauvre peuple. Bernardin Mendoze et l'archevesque de Lyon passant un jour devant le palais, où il y avoit une grande multitude de ces pauvres gens criant à la faim, Mendoze leur fit jetter un nombre de ces demi-sols, mais le peuple n'en fit compte; ains disoit : Las, monsieur, faictes nous jetter du pain, car nous mourrons de faim. L'archevesque de Lyon voyant ce peuple ne tenir compte de l'argent, fut esbahi, et de ce pas s'achemina vers messieurs les gouverneurs, leur remonstrer qu'il estoit necessaire de pourvoir à ce pauvre peuple, puisque le roy de Navarre n'avoit voulu qu'il sortist hors de la ville. Sa remonstrance entendue, les gouverneurs firent crier à son de trompe, que tous les curés et marguilliers des paroisses eussent à se trouver le lendemain vingtcinquiesme de juin au palais, pour aviser sur la necessité des pauvres, qui mouroyent de faim par les rues. Ledict jour estans assemblés, fut remonstré par un certain marguillier, parlant au nom et en la personne de tous, que il seroit bon que les ecclesiastiques nourrissent quinze jours tous les pauvres, qui estoyent en la ville. Or il y avoit deux sortes de pauvres, les uns n'avoyent ne pain ni argent : les autres avoyent bien de l'argent, et ne trouvoyent du pain

pour employer leur argent. Ceste remonstrance proposée, un ecclesiastique parlant au nom de tous, dit que ils ne pourroyent faire sans en communiquer au deputés du clergé. Sur quoi le sieur de Nemours commanda auxdicts ecclesiastiques, d'en ordonner incontinent, sans aucun delai, d'autant que la necessité le requeroit. Ce commandement estant faict, les prelats s'assemblerent, et ordonnerent qu'on feroit une visite par toutes les maisons des ecclesiastiques, pour puis aprés en ordonner selon la quantité des vivres qui se trouveroit ausdites maisons. Tyrius, recteur du college des jesuistes, supplia le sieur legat du pape, qu'il lui pleust les exempter de ceste visite, à quoi le prevost des marchands, en presence de tous respondit : monsieur le recteur, vostre priere n'est civile ni chrestienne ; n'a-il pas falu, que tous ceux qui avoyent du bled, l'ayent exposé en vente, pour subvenir à la necessité publique ? Pourquoi serez vous exempts de ceste visite ? Vostre vie est-elle de plus grand prix, que la nostre ? Ceste responce entendue, le recteur fut honteux, et eust bien voulu ne s'estre trouvé en l'assemblée. On commença la visite par la maison des jesuites, en laquelle on trouva quantité de bled et de foin, et du biscuit, pour les nourrir plus d'un an. On trouva aussi grande quantité de chair salée, laquelle ils avoyent faict seicher pour la mieux garder. Si bien qu'il y avoit plus de vivres en leur maison, qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. Or on ne visita maison des ecclesiastiques, en laquelle il n'y eust du biscuit au moins pour un an. Mesmes celle des capucins, (lesquels on dict ne vivre d'autre chose, que de ce qu'on leur donne tous les jours, et ne reserver rien au lendemain, ains tout leur reste le distribuer aux pauvres) se trouva fort bien munie. Dont plusieurs furent estonnés, eu esgard à la façon ordinaire dont ils vivent. La visite estant faite, on porta l'inventaire des munitions et vivres, trouvés és maisons desdits ecclesiastiques aux gouverneurs de la ville, et pareillement au legat du pape, lesquels firent faire recherche des maisons pauvres, qui se trouverent au nombre de douze mille trois cens maisons : dont il y en avoit sept mil trois cens de ceux qui avoyent argent, mais ne trouvoyent du pain pour l'employer : et cinq mille maisons de pauvres necessiteux. Là dessus ils ordonnerent que les ecclesiastiques donneroyent à manger une fois le jour, quinze jours durant, aux pauvres necessiteux pour rien, et aux non pauvres à chacun d'eux une livre de pain par jour, et ce portant un marreau, marqué des armoiries de la ville. On leur donna les rooles des pauvres et non pauvres, lesquels ayans receus, prindrent jour pour distribuer les vivres. Cependant envoyerent leurs commis par toutes les maisons pauvres, leur faire commandement, d'amener trois jours devant la distribution, leurs chiens et chats, au lieu qui leur seroit dit et declaré. Ils furent tresaises, d'accepter ceste condition, se resjouissans de ce qu'ils pourroyent avoir du pain par ce moyen tant plus facilement. Ceux qui avoyent charge de distribuer les vivres, ayans receu les chiens et les chats de ces pauvres gens, en tuerent une quantité, les firent cuire dedans des grandes chaudieres avec herbes et racines, telles qu'ils les pouvoyent recouvrer, puis distribuerent le potage aux pauvres, et à chacun un petit morceau de chair de chien ou de chat, et environ un once de pain. Aux non pauvres chacun une livre de pain commun pour six sols tant qu'il dura, et quand il fut fini, on leur bailla du biscuit, pour huict sols la livre. Les quinze jours expirés, les ecclesiastiques furent quittes de leur devoir en ce point. Mais pour lors la misere et necessité du peuple fut plus grande que paravant, d'autant qu'ils ne trouvoyent plus ni herbes ni racines, ni autre chose dont ils se peussent nourrir. Ils avoyent recours aux pleurs et gemissemens, qui retentissoyent si loin, que les plus reculés les pouvoyent ouyr. On ne trouvoit autre chose par la ville, que corps morts. A peine pouvoit-on fournir jour et nuict à les charrier, pour les enterrer. Plusieurs se jetterent par dessus les murailles dans les fossés, pour eschapper la faim : lesquels allerent vers Sa Majesté, la requerir, qu'il lui pleust laisser sortir un certain nombre de ces pauvres gens. Les pleurs et larmes de ceux-ci eurent tant de force, quelles esmeurent Sa Majesté à pitié et compassion, de sorte que elle leur permist librement faire sortir le nombre par eux requis, qui estoit de trois mille, mais il en sortit plus de quatre, sans que ceux de la ville en fussent aucunement marris, d'au-

tant qu'ils eussent voulu, que tout ce peuple eust esté hors de la ville. Mais les soldats qui estoyent aux fauxbourgs ayans veu sortir une si grande multitude, repousserent les autres dedans, si bien qu'ils contraignirent les Parisiens de fermer leurs portes. Lors ceux qui estoyent sortis commencerent à crier, vive le roy. Sa Majesté leur permist se retirer la part où ils voudroyent en son royaume.

Quelques uns de ces pauvres miserables, qui estoyent demeurés dans la ville, se souvindrent de ceux de Sancerre, lesquels se voyant reduits à la derniere extremité, par la longueur du siege, se nourrirent des peaux, qu'ils peurent trouver, ne pardonnans à leurs accoustremens faicts de peaux. Qui fut cause, qu'ils recoururent aux prestres, ausquels ils avoyent mené premierement leurs chiens et chats, desquels ils acheterent les peaux, jusques au nombre de trois mille, dont ils payerent quatre mille francs. Mais leur malheur fut, quand ils les voulurent porter en leur maisons. Car les pauvres gens qui estoyent parmi les rues, se jetterent sur les peaux, et par force les emporterent toutes : de sorte que les marchands eurent beaucoup à faire de se sauver d'autant qu'ils s'estoyent voulu opposer à eux. C'estoit chose lamentable et deplorable, que voir ce pauvre peuple mordre dedans lesdites peaux, tant il estoit pressé par la faim Les susdicts marchands se voyans privés de ce dont ils pensoyent se nourrir et faire grand gain, retournerent vers les prestres, pour en acheter d'autres, mais ils les trouverent encheries d'un tiers par peau : pourtant ne laisserent-ils d'en acheter. Or pour les porter en plus grandes asseurance en leurs maisons, ils espierent la commodité de la nuict, laquelle ne les garantist d'en perdre un grand nombre. Car passans par les corps de garde on leur en prit une grande partie. Le reste qui demeura aus cloistres des moines et prestres, ne demeura gueres sans estre cherement vendu. On affirme que quelqu'un d'entre eux a dit, qu'ils en avoyent vendu pour plus de trente mille escus. Car durant la distribution, ces prestres prevoyans que les chiens et chats seroyent de requeste, avoyent aposté quelques pauvres personnes, lesquelles ils nourissoyent à fin de prendre tous les chiens qui suivroyent ceux ou celles qui viendroyent à la messe. Quoi que ce soit, ils ont si bien fait que peu de temps aprés on ne vist ne chien ne chat dedans Paris. Or par le moyen desdites peaux plusieurs prolongerent leurs jours, mais bien peu de temps, d'autant que huict ou dix jours aprés la distribution un grand nombre de peuple mourut dans ladite ville. On ne pouvoit aller par les rues de Paris, sans voir un trés-pitoyable spectacle. Car on voyoit ces pauvres gens mourir de faim à toute heure du jour. On voyoit les corps de garde placés où les marchands souloyent desployer et estaller leurs marchandises. Brief on ne voyoit autre chose en tous endroits que la main de Dieu, qui battoit justement le peuple massacreur. La famine fut si grande, que les meilleures maisons s'en ressentirent. Les chevaux des chefs de guerre ne mangeoyent que bien peu de foin et de paille : car l'avoine estoit pour la nourriture des serviteurs et servantes de leurs maisons, lesquels on dit y en avoir dés lors à suffisance. Une servante mourut en la maison de madame de Montpensier, que l'on dit estre morte de faim. Huict jours aprés mourut un gentilhomme, cousin du prevost des marchans, auquel les medecins avant sa mort ordonnerent un restaurant de la cervelle d'un chien, pour ne trouver mieux, encore ne le peut on recouvrer par toute la ville, pour or ni pour argent. Ce gentilhomme voyant que l'on ne pouvoit recouvrer un chien par toute la ville, à quelque prix que ce fut, sachant que madame de Montpensieur en avoit un petit, et que son cousin le prevost des marchans avoit facile accès vers ladite dame, le supplia prendre pour deux mille escus de chaines et bagues d'or, afin de les porter à ladite dame, pour avoir son petit chien. Ledit sieur prevost des marchans ayant prins lesdites chaines et bagues alla vers ladite dame, à laquelle il dit : Madame, je viens ici de la part de M. d'Orleans mon cousin, lequel vous cognoissez, vous n'ignorez (comme je croi) qu'il est malade d'une vehemente et dangereuse maladie, de laquelle il n'y a esperance qu'il eschappe, s'il n'est bien-tost et promptement secouru. On lui a ordonné un restaurant de la cervelle d'un chien, mais il ne nous a esté possible en recouvrer un par toute la ville. Dont il m'a prié venir vers vous, chargé de ces chaines et bagues d'or, les-

quelles il vous offre, vous suppliant lui donner vostre petit chien, afin que par vostre moyen il soit secouru en cest extreme danger, auquel il se void exposé. Lors elle respondit, si vostre cousin me requeroit l'aide de tout ce qui est en ma puissance et de mes amis, je m'employerois librement en vostre faveur pour lui. Quant à mon petit chien, je le reserve pour le soulagement de ma vie. Vous voyez la famine nous menacer tous d'une cruelle mort, si le roy d'Espagne ne nous donne bien tost secours ; dont je ne puis moins, que de garder mon petit chien pour pareille necessité que celle de vostre cousin, s'il plait à Dieu l'envoyer. Et pource je vous prie m'excuser vers lui, et prier de ma part ne le prendre à la mauvaise part. Telle response ouye, ledit prevost s'en retourne vers son cousin, sans avoir rien obtenu, lequel à faute de secours mourut la nuict suivante.

Bien tost aprés deceda une dame parisienne riche de trente mille escus, aprés le decés de laquelle on descouvrit qu'elle avoit mangé deux de ses enfans, par la maniere qui s'ensuit. Les enfans estans morts de faim, ceste dame leur mere leur fit faire à chacun un cercueil, puis en presence de gens y fit mettre et enserrer ses deux enfans. Tout aussi tost qu'elle se vit seule, elle les osta, et mit en leur place autre chose d'esgale pesanteur, puis fit porter solennellement les cercueils au lieu destiné pour la sepulture, selon la coustume et usance de l'eglise romaine. La dame estant de retour en sa maison, appella sa servante, et lui dit : Ne me decele, je te prie. Ce que la servante lui accorda facilement. Lors elle lui monstra le corps de ses deux enfans, disant : La necessité, en laquelle tu vois que nous sommes ; m'a fait garder ces deux corps, à fin que nous les mangions, et puis nous mourions, pren les donc, et les mets en pieces ; puis nous les salerons du reste de nostre sel, et tous les jours en mangerons, en lieu de pain. Mais la pauvre mere desolée ne mangeoit morceau, qu'elle ne fust abreuvé de ses larmes. Or gueres de temps ne passa, que la pauvre femme ne mourust, laquelle ses heritiers firent enterrer honorablement. Aprés l'enterrement ils se mirent à chercher, plustost le pain que l'or et l'argent, estimans que la defuncte n'estoit sans provision de pain et de vin. Cherchans ils ouvrirent un buffet, dans lequel ils trouverent une cuisse des susdits enfans, dont ils furent grandement esbahis. Ils appellerent la servante, laquelle leur dit librement, comme le tout s'estoit passé. Aprés lui avoir donné son congé, elle s'en alloit mendiant son vivre, et racontant cest estrange accident par les rues ; de façon que la cognoissance de ce cas parvint jusques aux plus petits de la ville.

Or ce cas tant estrange, survenu à une dame opulente et riche, estonna tellement les principaux bourgeois de la ville, qu'ils s'assemblerent entre eux, où aprés avoir bien consideré la misere, en laquelle la ville estoit, resolurent qu'il ne faloit attendre que la faim les contraignit de manger leurs enfans, comme ceste dame avoit fait. Pour ce conclurent, remonstrer aux gouverneurs l'estrange accident survenu à ladite dame : et qu'il estoit necessaire d'aviser à deux choses ; Ou de leur donner des vivres, ou leur promettre se rendre au roy de Navarre, veu qu'il ne faloit attendre aucuns secours du roy d'Espagne ; et qu'il leur devoit suffire, d'avoir veu mourir de faim en la ville, tant grands que petits, trente mille personnes de compte fait : et sur ce prier lesdits sieurs gouverneurs leur donner response du jour au lendemain, pource qu'ils ne pouvoyent plus attendre. Comme par eux fut deliberé, ainsi tost aprés fut executé. Le sieur de Nemours les ayant ouy haranguer de la façon, leur respondit, ce que vous demandez est de telle consequence, qu'en si peu de temps nous ne pouvons vous ne resoudre, mais ce sera le plustost qu'il nous sera possible, si bien que vous aurez contentement. Trois ou quatre jours estans passés, sans que les bourgeois eussent response, se joignirent avec les autres estats de la ville, et firent tant par leur juste importunité, qu'ils firent assembler lesdits gouverneurs, lesquels craignoyent quelque mutinerie et esmotion populaire, d'autant qu'ils voyoyent les petits et les grands parler de se rendre au roy de Navarre, si on ne leur donnoit des vivres, chose impossible pour lors. Car à peine pouvoit-on fournir vivres à la gendarmerie, ordonnée pour la garde de la ville, qui pour ceste cause estoit trés-mal contente.

Pour ces causes s'assemblerent les sieurs de Nemours, chevallier d'Aumale, dame de Mont-

pensier, prevost des marchands, le legat du pape, cardinal de Gondi, archevesque de Lyon, et Bernardin Mendoze. Assemblés ils conclurent envoyer des ambassadeurs au roy de Navarre, à savoir le cardinal de Gondi et l'archevesque de Lyon faignant faire la paix avecques lui, et que ce pourroit estre le moyen de faire sortir deux ambassadeurs, l'un vers le duc de Parme lieutenant du roy d'Espagne, pour lui remonstrer, que s'il n'envoyoit prompt secours à la ville de Paris, elle estoit perdue : l'autre vers le duc de Mayenne. Pour cest effet furent esleus deux gentilshommes. Or les sieurs cardinal et archevesque firent refus d'aller vers le roy de Navarre, si premierement ils n'estoyent absouls par le legat du pape : et qu'ils n'eusrent un sauf conduit de Sa Majesté. Ils furent absouls sans delai par le legat du pape. Un gentilhomme fut deputé pour aller vers Sa Majesté, à fin d'obtenir sauf conduit, lequel l'obtint facilement. Absouls qu'ils furent, et ayant receu le sauf conduit, ils sortirent avec les deux autres gentilshommes, accompagnés de douze chevaux, le sixiesme d'aoust. Comme les deux prelats parlementoyent avec le roy, le gentilhomme qui devoit aller trouver le duc de Parme passa finement, et fit son voyage. Mais l'autre qui devoit aller trouver le duc de Mayenne, attendit que les delegués se retirassent à Paris, ou aprés s'estre retirez l'ambassadeur alla se jetter aux pieds du roy, lui demander pardon : qui usant en son endroit de sa douceur accoustumée, le receut humainement. Aprés y avoir esté receut amiablement, il fit le recit des choses susdites aux princes du sang, et à toute la noblesse.

Davantage il raconta, qu'en plusieurs endrois de la ville, principalement aux lieux où grand nombre de personnes estoyent mortes, parmy les rues, qui n'estoyent peuplées, plusieurs bestes venimeuses s'estoyent engendrées en si grand nombre, qu'elles commençoyent desja à s'espancher parmi la ville. Dit davantage, plusieurs corps avoir esté trouvés rongés des susdites bestes, à sçavoir serpents et crapaux. Raconta aussi, que le dernier jour de juillet, M. de Nemours sortant de matin de sa maison, fut rencontré par un homme, qui lui dit : monsieur, n'allez plus outre dans ceste rue, d'autant que bien prés d'ici j'ai trouvé une femme demie morte, ayant à son col un serpent entortillé. Ce qu'ayant entendu ledit sieur ne passa outre, ains se retira en sa maison, où il envoya querir un jesuite, et Panigarolle cordelier, ausquels il fit le recit de ceste pauvre femme, dont il avoit ouy l'avanture estrange : puis les pria lui declarer, si faire se pouvoit, que signifioyent ces bestes venimeuses, qui s'engendroyent par la ville. Or dedans la chambre dudit sieur estoyent deux chambrieres, qui ouyrent les interrogats, l'une desquelles s'avança de dire : Par ma foy, monsieur, c'est un jugement de Dieu. J'ai grand' peur, que ces bestes ne nous viennent manger en vostre maison, Lors ledit sieur la tancea, et les fit sortir toutes deux de sa chambre. Estant sorties, Panigarolle print la parole, et dit, monsieur, il me semble, toutes ces choses estre une illusion, par laquelle le diable tasche de vous espouvanter, à fin que laissiez et abandonniez ceste ville, et que par ce moyen les meschans heretiques y entrent, qui sont desja aux portes, n'attendans autre chose. Or nous vaudroit-il mieux, estre devorés de ces bestes, que laisser entrer en ceste ville ces maudits heretiques. Or tant que vous avez vostre honneur en recommandation, nous croyons; que ne voudriez commettre une telle lascheté : ni pareillement tant de grands seigneurs, qui ne sont en ceste ville, que pour la garder au roy d'Espagne, duquel nous esperons avoir bien tost secours. Qui fut la fin du discours de ce cordelier.

Le gentilhomme ayant achevé de faire le recit de toutes les choses susdictes aux princes et à la noblesse, tous furent merveilleusement estonnés, ayans entendu au vray les choses avenues dedans Paris. Laquelle peu de jours aprés fut secourue par le roy d'Espagne, qui envoya le duc de Parme, avec environ dix huict mille hommes : qui fut cause, que Sa Majesté quitta les fauxbourgs de Paris, esperant de donner bataille au prince de Parme. Pour cela toutesfois la ville ne fut gueres soulagée : de sorte que nous pouvons bien dire avec la chambriere de M. de Nemours : que le juste jugement de Dieu poursuivoit la ville de Paris.

Autre discours sur le sujet precedent.

Le duc de Mayenne s'estant sauvé de vitesse dedans Mante aprés la deffaite de son armée à Yvri, partit incontinent de là pour venir à Sainct-Denis consulter avec ses principaux associés sur ce qui estoit à faire. Lui et la dame de Montpensier sa sœur firent semer un bruit dans Paris que le Biarnois (ainsi appelloyent-ils le roy) estoit ou mort ou tellement blessé qu'il n'en pouvoit eschapper. Mais ce mort estant au bout de quinze jours aproché de Paris pour essayer d'amollir la dureté de ce peuple, nul ne s'en donna gueres plus de peur que le duc de Mayenne, qui sous couleur de vouloir ramasser ses forces, et faire venir le duc de Parme, vers lequel le commandeur Moré s'en estoit fui, il ne cessa de courir jusques à ce qu'il fut en Flandres, ou il fit aux depens de Paris des conventions honteuses avec les espagnols pour les amener en France : ce qui ruyna du tout sa reputation ; car paravant la ligue se vantoit avoir assez de moyens pour bastonner le roy et trois fois autans de forces qu'il avoit. Et combien que les ligueurs eussent tousjours esté battus, si grommelloyent-ils sans cesse, jusques lors que leur caquet se soumit à l'arrogance espagnole : tellement que ce grand et gros lieutenant ou maistre de l'Estat et couronne de France s'en alla rendre valet et esclave de la plus insolente nation du monde : s'assujettissant à l'homme le plus fier et ambitieux qu'il eust sceu choisir. Ce qu'il sentit tost aprés : en ce que le duc de Parme le faisoit nacquetter et attendre à sa porte, avant que lui faire responce és moindres affaires : dont quelques gentilshommes de sa suite furent extremement despités : mais le lieutenant n'avoit honte de se prostituer, deshonorant la France, et le nom de Lorraine, tant il estoit transporté d'appetit de vengeance et d'ambition.

Pendant ces indignités et deshonnestes submissions, le roy ferma aux Parisiens la riviere de Seine, en haut et en bas, par la prise de Mante, Poissy, Corbeil, Melun, et Montereau, puis leur osta la plaine de l'Isle de France par la prise de Sainct-Denis. Paris estant assiegé, le duc de Mayenne s'avançoit au petit pas : et sur les rapports que les plus zelés ligueurs lui faisoyent que la famine contraindroit ceste grande ville de tendre bien-tost les mains, il respondoit que la prise en seroit plus prejudiciable au roy, lequel dissiperoit son armée en telle conqueste, tellement qu'on en auroit meilleur marché. Mais l'intention du roy n'estoit de prendre Paris ni par surprise ni autrement. Car outre ce qu'il ne pouvoit ayant trop peu de gens, il ne vouloit pas voir, moins encore procurer la ruyne de sa ville capitale : encore que plusieurs de ceux qui y estoyent, notamment les chefs, meritassent d'estre exterminés. Il avoit pitié de tant de gens mal conseillés : pourtant esperoit-il que l'affliction leur donneroit intelligence. Si dès le lendemain de leur siege ils fussent entrés en composition c'estoit honneur et profit pour eux. C'eust esté faire grand gain en leur perte. Mais ils aimerent mieux brusler à petit feu, dont s'ensuivit une desolation extreme. Ils mangerent leurs meubles et leur argent : l'alliance des soldats et la survenue des marrans espagnols acheva d'y corrompre les meurs, et la pudicité. Leurs reliques furent troussées, les anciens joyaux de la couronne des roys furent fondus ; les fauxbourgs ruynés, deserts et abatus : la ville devint pauvre et solitaire, les rentes de l'hostel de ville furent amorties, les terres d'alentour en desolation. Cent mille personnes y moururent en l'espace de trois mois, de faim, d'ennui, de pauvreté, par les rues et dans les hospitaux, sans misericorde et sans secours. L'université fut convertie en desert, ou servit de retraite aux paysans, et les classes des colleges se virent remplies de vaches et de veaux. Au palais ne se trouverent plus que ligueurs et fourbisseurs de nouvelles : l'herbe crut à l'aise par les rues, les boutiques pour la pluspart demeurerent fermées : au lieu de charettes et de coches ne paroissoyent qu'horreur et solitude : les assiegés ne pouvant tirer vivres qu'à la merci des garnisons mises par le roy dans Sainct-Denis, au fort de Gournai, Chevreuse et Corbeil. La pluspart de la tempeste tomba sur le menu peuple, et sur quelques familles assez aisées avant la guerre. Les ecclesiastiques, munitionnés ne parloyent que de patience. Roze, Guincestre, feu ardent, Pichenat, Commolet, Pelletier, Boucher, Garin, Christin, et autres predicateurs seditieux foudroyoient sans cesse contre le roy et les siens, ne passoyent sermon sans faire mention du secours d'Espagne. Les

Seize d'un costé, les Quarante de l'autre, puis les fauteurs du parlement poussoyent à la roue Les chefs, entre autres le duc de Nemours, qui machinoit de grandes choses, ayans commodité de vivres pour eux, se soucioyent du peuple autant qu'ils estimoyent necessaire pour empescher qu'on se mutinast. L'or d'Espagne estoit le ciment de ceste misere, attendant la venue du duc de Parme. S'il se trouvoit quelques curés, comme entre autres Benoist et Morenne curés de Sainct-Eustache et de Sainct-Merri, qui exhortassent le peuple à moderation, on les chassoit. Nul n'estoit catholique zelé s'il ne transmuoit le feu roy et le vivant en sorcier, diable, et heretique damné. Tout estoit plein de factions en ceste miserable ville, lesquelles toutes vomissoyent un feu perpetuel de haine capitale contre le roy. S'il se monstroit gracieux, ils l'appelloyent lievre et renard: si severe, tous les tirans du monde avoyent esté gens de bien au prix de lui. Et plus leur necessité croissoit plus despiteusement mordoyent-ils la pierre qui leur estoit jettée d'en haut: comme ils tesmoignerent en tout ce premier siege, puis en ce qui suivit la retraite des Espagnols, brief comme en un corps maleficié, tandis que les humeurs peccantes y sejournent, il n'y a esperances de santé, ainsi tandis que les chefs de la ligue, à sçavoir ceux de Guise, le legal du pape, l'ambassadeur et les agens d'Espagne, les Seize, les predicateurs seditieux furent dedans Paris, et gouvernerent le peuple, ce corps demeura en estat miserable. Mais à mesure que ces humeurs s'evacuerent, la santé revint à ceux qui fussent enfin peris totalement, si les principaux de la ligue eussent eu encores tant soit peu demeuré dedans Paris.

Or d'autant qu'il a esté parlé és deux traités precedens de la conference de l'evesque de Paris et de l'archevesque de Lyon avec le roy, nous la representons ici.

Recueil de ce qui s'est passé en la conference des sieurs cardinal de Gondi et archevesque de Lyon avec le Roy.

Ceux de Paris s'estant depuis douze jours en ça assemblés cinq ou six fois, non sans grande contradiction de messieurs de Nemours, chevalier d'Aumale, dame de Montpensier, prevost des marchans, et autres, enfin vaincus par l'importunité du pretendu parlement du peuple, resolurent d'envoyer au roy messieurs le cardinal de Gondi et l'archevesque de Lyon, qui n'y vouloyent aller, qu'ils ne fussent munis d'une descharge contre l'excommunication du pape. Le legat avant que de l'envoyer, consulta avec Panigarolle, Tyrius le recteur des jesuites, et Bellarminus sur trois articles, *Utrum reddentes urbem hæretico principi, ob necessitatem famis, sint excommunicati, utrum adeuntes principem hæreticum ut eum convertant, vel ut conditionem ecclesiæ catholicæ faciant meliorem, incurrant excommunicationem bullæ Sixti quinti.* Sur ce lesdits docteurs respondirent *negativè, quòd non incurrant.* Lesdits ambassadeurs munis de ce, demanderent saufconduit au roy pour le venir trouver à Sainct-Denis. Il leur manda que ils le vinssent trouver à Sainct-Antoine des Champs. Hier, sixiesme du present mois d'aoust il y alla accompagné de mil ou douze cens gentilshommes du moins. Ils le vindrent trouver dans le cloistre entre midi et une heure. Ils lui firent la reverence, et lui à eux fort bon recueil, *maximo concursu* de la noblesse qui le pressoit fort. Il leur dit, ne trouvez estrange si je suis aussi pressé, encores davantage aux batailles. Estans montés en haut, monsieur le cardinal de Gondi lui fait une harangue, lui representant le miserable estat de la France, que les gens de bien de Paris meus d'un juste desir d'y voir une fin, les avoyent depeschés vers Sa Majesté, pour la prier d'y apporter remede: et, à fin qu'il fut general, leur donner saufconduit pour aller trouver le duc de Mayenne, d'où ils retourneroyent dans quatre jours, pour l'induire à rechercher Sa Majesté d'une paix generale. Que lesdits quatre jours passés, cela fait ou failli, ils prendroyent conseil pour Paris. Allegua pour inconvenient, si le roy reduisoit les Parisiens au desespoir, l'exemple des gantois, qui pressés deffirent une grosse armée du Roy et du comte de Flandres, qu'il ne devoit trouver estrange, si pour leur religion ils souffroyent une si grande faim: car ceux de Sancerre pour la leur avoyent fait le mesme. Le roy dit, qu'il lui feroit responce et entretint à part monsieur le cardinal, puis prit à part monsieur de Lyon. Cela dura deux heures. Puis sommairement delibera avec ceux de son conseil. Cela fait il fit venir lesdits prelats, ausquels d'une grace indicible dit la substance

qui s'ensuit, mais avec tant de nayfveté, que tous les hommes ne le sçauroyent representer.

Premierement il demanda leur pouvoir, qu'ils presenterent couché en forme d'un arrest, portant que les deputés assemblés en la chambre Sainct Louis avoyent ordonné que messieurs les cardinal de Gondi et archevesque de Lyon : iroyent vers le roy de Navrre, pour le supplier d'entrer en une pacification generale de ce royaume, et iroyent au duc de Mayenne pour l'induire à rechercher ladite pacification. Le roy leur contredit ceste qualité de roy de Navarre, et leur dit que s'il n'avoit que ceste qualité, il n'auroit que faire de pacifier Paris et la France : et que toutesfois, sans s'amuser à ceste formalité, pour le desir qu'il a de voir son royaume en repos, il passeroit outre, encores que cela fut contre sa dignité. Puis il dit : je ne suis point dissimulé, je dis rondement et sans feintese ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veuille point une paix generale. Je la veux, je la desire, à fin de pouvoir eslargir les limites de ce royaume, et des moyens que j'en acquerrois soulager mon peuple, au lieu de le perdre et ruyner. Que pour avoir une bataille je donnerois un doigt, et pour la paix generale deux. Mais ce que vous demandez ne se peut faire. J'aime ma ville de Paris. C'est ma fille aisnée, j'en suis jaloux. Je lui veux faire plus de bien, plus de grace, et de misericorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en sçache gré, et qu'elle doive ce bien à ma clemence, et non au duc de Mayenne ni au roy d'Espagne. S'ils lui avoyent moyenné la paix et la grace que je lui veux faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en sçauroit gré, elle les tiendroit pour liberateurs, et non point moi. Ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez differer la capitulation et reddition de Paris jusques à une paix universelle, qui ne se peut faire qu'après plusieurs allées, et venues, c'est chose trop prejudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est dejsa mort tant de personnes de faim. Que si elle attend encores huict ou dix jours, il en mourra dix ou vingt mil hommes, qui seroit une estrange pitié. Je suis le vray pere de mon peuple. Je ressemble ceste vraye mere dans Salomon ; j'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruyné et dissipé aprés la mort de tant de pauvres personnes. Ceux de la ligue ne sont pas ainsi. Ils ne craignent point que Paris soit deschiré, pourveu qu'ils en ayent une partie : aussi sont-ils tous espagnols ou espagnolisés. Il ne se passe jour que les fauxbourgs de Paris ne souffrent ruyne de la valeur de cinquante mil livres par les soldats qui les demolissent, sans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, monsieur le cardinal, en devez avoir pitié. Ce sont vos ouailles, de la moindre goutte de sang desquelles vous serez responsable devant Dieu. Et vous aussi, M. de Lyon, qui estes le primat par dessus les autres evesques, je ne suis pas bon theologien, mais j'en sçai pour vous dire, que Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, mesmes à l'appetit et pour faire plaisir au roy d'Espagne, et à Bernardin Mendoze, et à monsieur le legat. Vous en aurez les pieds chauffés en l'autre monde. Et comment voulez-vous esperer de me convertir à vostre religion, si vous faites si peu de cas du salut et de la vie de vos ouailles ? C'est me donner une pauvre preuve de vostre saincteté. J'en serois trop mal edifié. Sur ce M. de Lyon s'excusa fort, disant qu'il n'estoit point Espagnol. Le roy luy dist. Je le veust croire ainsi, mais il faut que le monstriez par les effects. Au surplus je vous monstrerai une lettre, par laquelle le roy d'Espagne mande qu'on lui conserve sa ville de Paris : car s'il la perd, ses affaires vont très-mal. Ce qui fut attesté estre vrai par aucuns des assistans, mesmes par l'un d'eux qui estoit là, et qui dit qu'il avoit la lettre, et la monstreroit. Monsieur le cardinal prit la parole, et dit l'occasion pour laquelle ils demandoyent que le traicté fust general avec le duc de Mayenne, estoit parce qu'ils sçavoyent bien, que Paris estant rendu sans une paix generale, il ne seroit point en seureté, parce que tost après le roy d'Espagne et le duc de Mayenne l'iroyent assieger et le pourroyent reprendre. Joinct que si Paris estoit rendu sans une paix generale les trois quarts de la ville s'en iroyent. Sur ce, le roy, jettant les yeux sur tout la noblesse, dit : S'il y vient lui et tous ses alliés, par Dieu nous les battrons bien, et leur monstrerons bien que la noblesse françoise se sçait defendre ! Puis sou-

dain se corrigea. J'ai juré contre ma coustume, mais je vous dis encore, que par le Dieu vivant nous ne souffrirons point ceste honte. Sur ce la noblesse, avec une acclamation grande, lui dit qu'il n'avoit point juré sans cause, et que ce qu'il avoit dit valoit bien un bon jurement. Puis il dit, que si la ville de Paris se despeuploit d'aucuns meschans, il la repeupleroit de cent mil hommes gens de bien des plus riches et nullement seditieux, et que par tout où il iroit il feroit un Paris. Qu'il y avoit en ceste armée cinq cents gentilshommes reunis avec lui qui avoyent esté de la ligue, qu'on sceust d'eux s'ils s'y trouvoyent mal, et s'ils se repentoyent d'estre venus à lui. Au surplus qu'il ne pouvoit trouver bon que sadite ville de Paris fust si soigneuse du bien du duc de Mayenne et du roy d'Espagne, que de se vouloir rendre arbitre de la pacification d'entre eux et lui. Que si c'estoit une republique de Venise ou une autre ville franche, cela seroit tolerable : mais qu'une ville sa subjecte se veuille mesler d'estre arbitre entre lui et ses ennemis, c'est chose qu'il ne peut souffrir. Au surplus l'absurdité est fort grande qu'une ville affamée et pleine de necessité entreprene de persuader la paix au duc de Mayenne, qui est gros et gras et à son aise. Il seroit bien plus à propos et faisable, que le duc de Mayenne, qui n'est pressé de necessité, entreprinst de prescher la paix à ladite ville maintenant pressée de necessité, et à ceste occasion facile à se laisser persuader d'en vouloir sortir. Sur ce l'archevesque de Lyon repliqua, que ce qu'ils vouloyent traicter la paix generale, estoit pour le bien de la France, et à fin de la remettre tout en un coup en repos. A quoi tout soudain le roy respondit en ceste sorte. Et vrayement, à fin de vous oster, et à tout le monde, l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop presser, je me viens d'aviser d'un moyen, sans en avoir communiqué à mon conseil, par lequel je vous rendrai satisfaicts. Vous esperez prompt secours du duc de Mayenne : je ferai un accord avec vous : dressons des articles et conditions, sous lesquelles vous promettrez vous rendre à moi, au cas que dans huict jours vous ne serez secourus du duc de Mayenne, et me donnerez ostages. Je vous accorde, que en cas que vous ne soyez secourus dans ledit temps, ou que dans le mesme temps ledit duc de Mayenne ne soit d'accord avec moi d'une pacification generale et des articles d'icelle, de vous recevoir lesdits huict jours passés sous lesdites conditions. Et au cas que dans lesdits huict jours vous soyez secourus par ledit duc de Mayenne, ou qu'il se face une paix generale, en ce cas vous serez delivrés de ladite promesse, et vos ostages vous seront rendus : pendant lesquels vous pourrez aller voir ledit duc de Mayenne. Et voila tous ce que je vous puis accorder. Ce que vous presenterez à ceux de Paris, afin que chacun cognoisse que je ne leur refuse point la paix, et que je leur tends les bras ouverts, desirant leur salut plus qu'eux-mesmes. S'ils acceptent ceste condition, dans huict jours ils seront en repos. S'ils cuident attendre à capituler quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lairrai disner et soupper ce jour là, le lendemain serons contrains se rendre la corde au col, au lieu de la misericorde que je leur offre. J'en osterai la misere, et ils en auront la corde : car j'y serai contraint pour mon devoir, estant leur roy et leur juge, pour faire pendre plus de centaines d'eux, qui par leur malice ont faict mourir plusieurs innocents et gens de bien de faim. Je suis debteur de ceste justice devant Dieu. Vous ferez donc, comme je vous ai dit, entendre ceci à mon peuple, et je vous somme et conjure d'ainsi le faire en presence de tous ces princes, et de toute ceste belle et grande noblesse, lesquels, au cas que vous y faillirez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, comme encores je ferai, vostre infidelité envers vostre patrie, si vous aurez teu et celé à mes subjets le desir que j'ai de leur donner la paix, et mettre ce royaume en repos. Et au surplus, quand vous celerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gaignerez rien : car mes soldats, qui sont aux fauxbourgs, et parlent jour et nuict aux vostres et à ceux de Paris, le leur feront entendre à vostre confusion. Sur ce lesdits cardinal et archevesque promirent solemnellement de faire entendre ce au peuple de Paris. Le roy continuant puis aprés son propos, dit qu'il n'y avoit gentilhomme de bonne maison en tout son royaume, qui ne lui fust parent ou allié : et que à ceste occasion, si le royaume estoit electif comme la Pologne, la France auroit raison de l'eslire

plutost que nul autre. Des vertus et des dons de graces qui peuvent estre en lui, qu'il s'en taisoit, et confessoit qu'il y en avoit peu : et toutesfois tel qu'il estoit il ne voudroit estre eschangé contre nul prince du monde. Il s'esbahissoit donc, comme il se trouvoit des françois si peu amateurs de leur patrie, et de leur liberté, qu'ils le vousissent eschanger contre le roy d'Espagne, roy vieil, qui tombe tousjours du mal caduc [1], et qui estoit une planche pourrie : car lui mort tous ses Estats tout d'un coup tomberont en une fort grande confusion. Qu'il avoit beau se fier en un beau nombre de petits roytelets alliés et ligués ensemble : qu'il voudroit qu'au lieu de cinq ou six, ils fussent trente. Plus il y en auroit, mieux cela iroit pour lui. Plustost Dieu lui donneroit moyen de les rendre rois de Bresil. Puis se souvenant de la comparaison qu'avoit faicte monsieur le cardinal de ceux de Sancerre, leur dit que cet exemple n'estoit à propos : car ceux de Sancerre s'estoyent resolus à l'extremité, pource qu'on leur vouloit oster la vie, leur religion, leur liberté, et leur bien : et moi je veux rendre aux parisiens la vie, que Mendoze ambassadeur d'Espagne de present à Paris leur veut oster par la famine. Quant à la religion, tous ces princes et seigneurs catholiques vous tesmoigneront comme j'en use, et si je contrains tant soit peu leur conscience, ni en l'exercice de leur religion, ni autrement. Quant à la liberté et aux biens, je les veux rendre à mes subjets. Et quant à la comparaison des gantois, elle n'est pas bonne. Les Parisiens ont assez monstré le cœur qu'ils ont, quand ils se sont laissés occuper leurs fauxbourgs. J'ai cinq mil gentilshommes qui sont ici, qni ne se lairront traicter à la gantoise. Puis j'ai Dieu pour moi et la justice de ma cause. M. de Lyon prenant la parole dit, qu'il avoit bonne main à faire la paix, lors qu'elle fut faicte en l'année 1585, entre le feu roy et le duc de Guise. Le roy lui dit, qu'il se fust bien passé d'avoir allegué ceste paix, en laquelle on l'avoit declaré proscrit, et indigne du royaume : mais Dieu, à qui il en avoit appellé, avoit pris sa querelle en main, et disposé tout au contraire; qu'il avoit eu un bel arrest, et n'en restoit plus que l'execution. Que ceste paix avoit esté cause de la ruyne de la France et de la mort du feu roy. Qu'il faloit qu'à ce coup ledit sieur de Lyon fist tout au contraire pour bien faire et lors Sa Majesté le tiendroit pour homme de bien, autrement ne le tiendroit pour tel.

Sur ce ledit sieur archevesque repliqua, qu'il n'avoit faict ladite paix que pour obeyr au feu roy, et suivant ce qu'il avoit esté resolu et trouvé bon par tout son conseil. A quoi l'un des premiers dudit conseil respondit que tant s'en faut que cela fust, qu'au contraire ayant trouvé l'un de ceux qui estoit employé audit conseil, lui dit que tout ce qu'ils faisoyent en ladite paix, n'estoit que pour exterminer la maison de France, et sous ce mot d'heretique priver le plus proche parent du roy, et sous ce mot de fauteurs lès autres.

Le roy aprés monstra ausdits sieurs de Gondi et de Lyon les lettres qui venoyent d'estre surprises envoyées par Mendoze au roy d'Espagne, par lesquelles il se plaind que trop tost les theologiens ont resolu qu'il estoit licite à ceux de Paris d'envoyer vers le roy, qu'ils appellent le prince de Bearn, pour traister de pacification et finit sa lettre par ce mot, Dieu sauve Vostre catholique Majesté, et me vueille consoler : et estoit ladite lettre escrite du cinquiesme de ce mois, et sur ceste occasion Sa Majesté conta ausdits sieurs de Gondi et de Lyon qu'il avoit nouvelles certaines de Bearn, de La Rochelle et d'Angleterre que l'armée navalle d'Espagne qu'il envoyoit en Bretagne composée de deux mil cinq cens hommes (et que toutesfois ils s'estoyent vantés par tout estre de quinze mil hommes) avoit esté desfaite sur la coste de Biscaye par les Anglois, et quinze navires retournées à Coraga, et les gens de pied mis en garnison sur la coste de Navarre : avoit aussi nouvelles qu'un des principaux secretaires du roy d'Espagne nommé Antoine Peres, ayant esté pris prisonnier et mis à la question et condamné à mort, estoit evadé en Aragon, et que ceux de la justice l'ayans receu avoyent mandé au roy d'Espagne que s'il lui vouloit demander quelque chose, ils lui feroyent justice : et cependant ont eslargi ledit Peres. Cela fait le pourparler se finit, et le roy aprés avoir un peu parlé separement aux uns et aux autres, monta à cheval pour s'en aller.

[1] Il avoit herité de l'empereur, son pere, cette maladie à laquelle cette maison est assez sujette.

Le veritable sur la saincte ligue.[1]

Il n'y a au royaume jamais de société seable, ainsi disoit en Homere Ulysse.

Celuy qui veut commander comme un Dieu,
Ne doit souffrir compagnon en son lieu.

L'harmonie de ce grand corps ne peut souffrir l'esgalité, sinon comme un tourbillon entre deux airs qui l'agite et le remue se meslans dedans lui en desreigle, et demet les accords, et change enfin l'estat de la monarchie, ou bien en tyrannie par la violence d'un nouveau usurpateur, ou en aristocratie par la tourmente de contraires factions qu'elle y excite. Aussi est-ce en fait d'Estat un principe resolu que l'appui et le soustenement le plus fort de toute droite monarchie ou puissance juste d'un seul, est le peuple, que les muscles et les nerfs du royaume sont le peuple. Que d'appauvrir le peuple, est appauvrir le roy, affoiblir la monarchie, et fortifier les parts de l'aristocratie, diviser la foy des subjets, donner faveur aux conspirations, demembrer l'Estat en contraires factions jeter la semence des guerres civiles, et bref c'est sapper les fondemens du royaume, il est bien certain, que jamais la monarchie n'a esté esbranlée de ses fondemens, ni souffert changement (comme fit celle des Romains en la personne du roy Tarquin, ou celle de Sicile, en la personne d'un Denys et infinis autres), que par les immoderés accroissemens des grands, et affoiblissement du peuple. Car le peuple qui est le ciment qui lie et retient referme la monarchie, ne peut estre ruyné, sans faire ouverture à la tyrannie, et laisser les voyes aysées à l'audace d'un nouvel entrepreneur. Et entre tels debris de monarchie, comme de l'impetuosité d'un torrent, ou d'un violent ravage, sont emportés entre les flotz, autant les bons comme les meschans, et sont tous faicts compagnons de la ruyne d'un mesme naufrage : c'est pourquoi tous ceux qui ont eu assez de nerfs et de forces, pour se faire voye à la tyrannie, voler les sceptres, et ravir les couronnes, et en spolier les legitimes seigneurs, ont tousjours pensé que le droit ne defaut jamais à la force, prenant tous à leur avantage, ce precepte de tyrannie que Cesar avoit frequent en la bouche : que pour regnier et se faire le seigneur, les dieux enduroyent de violer la justice et les loix. Comme si les grands Estats et les grands royaumes fussent les partages de la force, ou de la fortune, ou bien un heritage de brigans, et que, ni la nature, ni la loy qui les defferent aux successeurs, ni la longue possesion qut les a establis, ne fussent assez fortes barrieres pour les garder contre l'injustice de l'ambition. Mais que fait-on aujourd'hui en l'invention de ceste saincte ligue, que preparer visiblement un changement d'Estat, et assaillir à vives forces la monarchie? Que peut-estre autre chose cette ligue, voir au jugement des plus grossiers, qu'un public effort, et un public attentat à l'estat royal? Qu'est-ce autre chose liguer un peuple que lui faire recognoistre ses forces? Combien il y a de testes, et combien de bras, et resoudre en un moment en plusieurs, la puissance que la monarchie rassemble et retient de longs siecles jointe et unie en un corps? Et en ce faisant introduire un Estat populaire, ou semondre un peuple à eslire un nouveau seigneur? Quest-ce autre chose, liguer un peuple, que l'armer et le revolter, et lui faire violer les droits de la seigneurie? Quelles sont donc les conditions de ceste saincte ligue? Que tous ceux qui entreront seront tenus et contrains par un sacré serment obliger leurs vies et leurs biens à la foy de celuy qui publiquement s'en nomme desja le chef. Que peut estre autre chose ce nouveau serment qu'un délaissement et une abjuration contraire de celui qui a esté faict au roy? Et ceste nouvelle foy qu'une designation certaine d'un nouveau seigneur? C'est dit-on pour la manutention de la religion et pour la reformation de l'Estat; magnifique, et gentille invention. Mais que fait-on en ce pretexte que reprendre, reprocher, diffamer, et taxer de defaut et d'impuissance manifeste le prince, puis qu'il ne peut avec un plus grand nom et plus grands avantages maintenir, defendre ou restablir pour l'honneur de Dieu, et le salut du peuple, ce qu'un chef de ligue promet pouvoir? Que peut estre autre chose, ce nouveau chef de ligue, qui sous un nom desguisé, un nouveau roy, ou un compagnon en la royauté? Ainsi se fit eslire Martel, prince des François, du temps du regne de Clotaire, et par tel subtil moyen, en ne lui laissant que

[1] Cet écrit est de l'an 1585.

l'ombre de la seigneurie, ou une royauté de comedie, retira à luy la souveraine puissance laquelle successivement transmise en Pepin le Bref son fils, lui donna facilité d'usurper le royaume. Ainsi Capet par mesme ruse, depuis changea la succession du royaume, et en exclud Charles, qui en estoit le legitime heritier. C'estoit, disoit Martel, pour la defense du christianisme, contre l'impetuosité des Sarazins. C'estoit disoit Capet, pour restituer aux eglises de France, les biens dont elles avoyent esté spoliées, et leur rendre leur première dignité et splendeur; mais en effect tels precieux pretextes estoyent seulement les instruments couverts de leur ambition, laquelle trouvant les rois, chascun de leurs temps tyrans, lasches et imbecilles, se sceurent accortement servir de la haine que le peuple de France leur portoit. Et par ce moyen l'un fut tondu, et faict citoyen perpetuel d'un cloistre, et l'autre mourut en prison. Et afin qu'il soit à chacun plus manifeste sur quel mestier on ourdit cette toille, que pouvoyent estre cy-devant tant de divers soulevements de provinces, et ce tant peu cognu stratageme de Strasburg? quelle estoit ceste tant secrette entreprinse du feu sieur de May, capitaine de trente lances, lequel blessé à la Fere d'une balle, de peur qu'il ne parlast trop le duc de Guise alla exprés de sa maison au camp, pour lui servir de confesseur, et lui faire retenir le silence? Quelle estoit l'accusation de Salcede, son entreprise, ses confessions et depositions en l'assasinat marchandé contre la personne du feu Monsieur frere du roy, moyennant les six mil escus qui lui furent donnés à Nancy? Et lequel assasinat ayant esté lors a esté failly depuis par poison exécuté dans Paris, par les allechemens amoureux d'une jeune dame de longtemps prattiquée, de la main de laquelle le prince receut le mortel morceau qui le tient maintenant en repos en l'autre monde. Ainsi ceux de la maison de Lorraine, sur les fondemens de leurs pretentions, ont jusqu'icy faict en tous ces premiers petits essais, comme un jeune tiercelet d'aigle, lequel devant que tenter le vuide de l'air, et hazarder avec les vens un hardi vol, va souvent d'arbre en arbre voletant. Et ainsi en ses petits esbats essaie et asseure la force et vigueur de ses aisles. C'est pourquoy il est fort à craindre que si Dieu ne rompt leurs malheureux desseins, resveillant ceux qui y ont le principal interest, et tous vrais François, ayant desja rompu avec beaucoup d'art et d'industrie, une partie de defenses de la forteresse, ils ne s'en rendent finalement les maistres, Car il est certain, que s'il est loisible par les loix à un peuple (comme desja la creance est entre plusieurs catholiques de France, publicque de cette proposition) de recourir aux moyens extraordinaires de se defier de la domination d'un prince heretique, et en secouer le joug et la servitude; il luy est encores plus permis de n'endurer que celuy qui par profession publicque, et un public serment, s'est declaré tel, ne soit admis et receu à l'estat royal. Que si en ce faisant l'ordre de la succession est troublé et perverti, il semble n'y rester plus de lieu pour venir au tiers heritier, ni au quart, ains estre loisible au peuple de proceder à nouvelle election de celuy qui sera trouvé plus digne et aggreable. C'est aujourd'hui ceste force qu'on devide; estant chose trés-asseurée, que la saincte ligue en laquelle sont desja entrées secrettement plusieurs des meilleures villes de ce royaume fera ces deux grands effects. Le premier qu'elle forcera le roy à tel changement de cour et de vie qu'il luy plaira, et le rangera sous une perpetuelle tutele. Le second, que celuy qui en sera le chef, retirant à luy, sous la faveur de cet ambitieux masque, toute l'authorité souveraine, prendra sous le nom du roy la domination entiere du royaume, avec telle puissance qu'il lui sera facile d'estaindre entièrement la maison de Bourbon, establir par la France estroitement l'espagnole inquisition, et de disposer quand il voudra de la vie et de l'Estat du roy, et ainsy la quatriesme race regneroit sur les François: se gardent bien les mal conseillés, et s'y reveillent les endormis, et devant tout la volonté de Dieu soit faicte.

Ainsi soit-il.

FIN DE L'ABREGÉ DES ESTATS DE LA LIGUE.

APPENDICE

DE LA

SATYRE MENIPPÉE.

APPENDICE.

COPIE DE LA LETTRE ESCRITE AU ROY, PAR MONSEIGNEUR LE DUC DE GUISE [1], LE 17 DE MAI DERNIER.

« SIRE,

« Je suis si malheureux que ceux qui de longtemps, par beaucoup d'artifices, ont tasché de m'eslongner de vostre presence et de vos bonnes graces, ont eu tant de pouvoir de rendre inutiles tous les bons desseins que j'ay faict de m'en approcher, et par mes services me rendre agreable à Vostre Majesté. Ce que j'ay ces jours passés plus esprouvé que jamais, à mon tres grand regret; car estant lassé de tant de faux bruicts et calomnies, dont on usoit pour entretenir Vostre Majesté en defiance de moy, j'ai voulu, avec le hazard dont l'on me menaçoit, justifier ma vie, ayant prins resolution de la venir trouver en si petite compagnie, et avec tant de confiance et de franchise, que j'esperois par ce moyen faire veoir, et à chascun que j'estois fort esloigné de ce, dont mes malveillans taschoyent, avec tant d'artifices, de me rendre suspect : mais les ennemis du repos public, et les miens, ne pouvans souffrir ma presence auprès de vous (estimans que dans peu de jours, elle descouvriroit les impostures, dont l'on usoit pour me rendre odieux, et peu à peu me donneroit place en vos bonnes graces), ont mieux aymé par leur conseil pernicieux mettre toutes choses en confusion, et vostre estat, et votre ville de Paris, en hazard que d'endurer que je fusse auprès de vous. Leur mauvaise volonté est manifestement recognue en la resolution, que sans le sceu de la royne vostre mere, et contre l'advis de vos plus sages conseilliers, ils ont faict prendre à Vostre Majesté, de mettre, par une voye inusitée, et en un temps plein de soubçon et partialités, des forces en vostre ville de Paris, pour occuper les places publicques d'icelles. Et la voix commune publie qu'ils esperoyent, après s'estre rendus maistres, pouvoir encore vous induire à beaucoup de choses toutes alienées de vostre bon naturel, et que j'ayme mieux passer soubs silence. L'effroy de cela, sire, a contrainct vos bons et fidelles subjects de s'armer pour la juste crainte qu'ils ont, en ce que, par ceste voye, on ne voulust executer ce dont on les menaçoit longtemps auparadvant. Dieu, par sa saincte grace, a contenu les choses en meilleurs termes qu'on ne les pouvoit esperer, et a comme miraculeusement conservé vostre ville d'un tres perilleux hazard : et le commencement, la suite et l'evenement de ceste affaire a tellement justifié mes intentions, que j'estime que Vostre Majesté et tout le monde, cognoit assez clairement par là combien mes deportemens sont esloignés des desseins dont mes calomniateurs m'ont voulu rendre coulpable. La forme en laquelle je me suis volontairement jetté en vostre puissance monstre la confiance que j'ay prins en vostre bonté, et la sincerité de ma conscience. L'estat auquel on me trouva, lorsque j'eus les premiers advis de cette entreprise (et de quoy vous peuvent tesmoigner plusieurs de vos serviteurs), fait assez cognoistre que je n'avois ny doubte d'estre offencé, ny volonté d'entreprendre, estant plus seul et desarmé, en ma maison, que ne peut et ne doit estre un de ma qualité; le respect dont j'ay usé me contenant dans les simples bornes d'une juste deffence, vous tesmoignent assez que nulle occasion ne me peut faire decheoir du debvoir d'un tres-humble subject. La peine que j'ay prise pour contenir le peuple et empescher qu'il ne vienne aux effects, qu'amenent le plus souvent tels accidents, me descharge des calomnies que l'on m'a cy-devant imposées, que je soulois troubler vostre ville de Paris. Le soucy que j'ay prins de conserver ceux mesmes que je n'ignorois point de m'avoir faict de mauvais offices envers vous à la suscitation de mes ennemis, fait veoir à chascun clairement que je n'ay jamais eu intention d'attempter aucune chose contre vos serviteurs

[1] Cette piece a été imprimée à Paris d'après la copie de Didier Millot, 1588.

et officiers, comme l'on m'a faussement accusé. La façon dont je me suis comporté envers vos Suisses et envers vos capitaines et soldats de vos gardes, asseure assez que je n'ay jamais rien tant craint que de vous deplaire. Si Vostre Majesté a sceu toutes ces particularités, comme j'estime que plusieurs de vos bons serviteurs, aimans le repos public, qui en sont tesmoins, ne les luy auront pas celées, je tiens pour asseuré qu'elle demeure par là esclaircie à que je n'ay jamais eu la moindre mauvaise intention dont mes ennemis, par faux bruicts, m'ont voulu rendre odieux. Et j'espere, sire, que la fin en donnera encore plus asseuré tesmoignagne, ayant receu un des plus grands desplaisirs qui me pouvoyent advenir quand j'entendis que Vostre Majesté avoit prins resolution de s'en aller : d'autant que le subit partement m'osta le moyen de pouvoir (comme j'avois envie) accommoder toutes choses à vostre contentement, et à cela je les voyois disposées lors que la royne vostre mere me feit cest honneur de venir ceans, de quoy je luy ay donné tels tesmoignages que j'estime qu'elle les peut tenir certains. Puis que je n'ay pu lors, sire, je continueray ceste mesme volonté, et espere me comporter en sorte que Vostre Majesté me jugera tres-fidelle subject et serviteur qui ne desire rien tant que en bien faisant, et pourchassant le bien de vostre royaume acquerir l'heur de ses bonnes graces, lesquelles je ne cesseray jamais de rechercher jusques à ce que Dieu m'en ayt presenté le moyen, lequel je prie, sire, donner à Vostre Majesté, etc. De Paris, ce 17 may 1588. »

Extraict d'autres lettres escrites par ledict seigneur duc de Guise[1].

Nous avions assez de peine à remparer contre les artifices que l'on nous dressoit tous les jours pour chercher couleur de ne passer en Guyenne contre les heretiques. Nous allions rendre le roy content de ses garnisons de Picardie, et bien que ce regiment n'eust prins le contre-pied, que pour rafraischir de vieilles inimitiés, et chercher de nouvelles contritions, si est-ce que nous avons forcé nos amys à endurer un inutile mois, les forces d'Espernon sur leurs testes. Quand de nouveau, pour plus grand empeschement, le mesme Espernon est allé chercher noise en Normandie, et l'y eust trouvée bien rude, si, pour le desir de veoir faire la guerre aux heretiques, nous n'eussions encores mesnagé ces affaires, et procuré que nos amis se continsent sans luy donner aucun trouble ou empeschement, mais pour plus nous embarrasser, et par toutes ces garnisons superflues, et ces voyages perdus, et pour rompre du tout le cours de la guerre, et la divertir contre nous, l'on nous dressa une partie d'honneur, faisant courir des bruicts, pour nous faire craindre plus que les mesmes heretiques, sur ce que nous aymions un massacre dans Paris : tantost de saccager la ville pour en tirer de l'argent, et faire la guerre à qui bon nous semble-roit, et telles autres impressions, que l'on donnoit à Sa Majesté, les plus coulourées que faire se pouvoit, pour les rendre tant plus recevables. Ce a esté le dernier artifice qui nous a plus apporté de desespoir, voyant que le roy taschoit plus de pourvoir à ces deffiances, que à continuer la guerre contre les heretiques, et que nous estions si malheureux d'estre tenus de quelques-uns en tel estime ; jusques-là que Sa Saincteté mesme en ait prins sujet de nous porter par un sien bref à la fidelité envers le roy, nostre souverain. Ce desespoir, dis-je, de derniere impression me tenoit fort saisi, lors que j'entendis que tout ouvrement Sa Majesté renforçoit ses gardes, jusques à quatre enseignes françoises, et trois de Suisses, de sorte que pour ne demeurer une seule heure soupçonné d'actes si vilains, je me rendis douze heures après dans Paris accompagné de huict gentils-hommes, et au milieu de toutes les gardes mentionnées cy-dessus. Je vins baiser les mains à Sa Majesté, ne portant autre saufconduict que mes services, en la confiance que doict avoir un bon subject en son roy. Ceste franchise, sincerité et cœur ouvert me debvoit apporter, ce me semble, une claire justification de tous les faux bruicts passés. Et à la verité il n'y eut homme de bien qui n'en sentist joye en son cœur, comme chacun le perceut assez evidemment le lendemain. Tousjours asseuré en ma conscience, je fus tout le jour auprès du roy, enfermé tantost dans les Thuilleries, traictant du voyage de Guyenne, et

[1] Ces lettres furent envoyées aux meilleures villes du royaume.

de ceste guerre que j'affectionnois tant. Pendant ces jours, comme il est à presumer, le roy s'informoit de tous costés si j'estois poursuivy de plus grand trouppe que celle qu'on avoit veu à mon arrivée. Et après avoir cogneu (comme la verité estoit) que j'estois ainsy seul, et sans un seul homme de guerre à quarante lieues de moy, voicy le lendemain matin, douziesme may, entrerent aussy-tost que le jour, douze enseignes de Suisses, et huict enseignes de gens de pied François; outre les quatre de la garde par la porte Sainct Honoré, le roy et tous ceux de sa cour à cheval pour les recevoir, le maistre du camp du regiment des gardes et les colonels des Suisses ont commandement de s'aller saisir de toutes les places de Paris : et pour n'estre empeschés, les habitans d'un bout de la ville furent departis tout à l'opposite de leurs quartiers, afin de les tenir en volonté de se rompre d'eux-mesmes, pour le soucy et l'eslongnement de leurs femmes et enfans, en tel accident. Durant que cela se disposoit, ainsy que je dormois en mon logis, si peu accompagné que mon train n'estoit pas encores arrivé de Soissons, comme Dieu voulut, au temps qu'on separoit des forces, en tant de lieux j'eus loisir d'en estre adverty. Quelques gentilshommes de mes amis, estans à Paris pour leurs affaires, me vindrent trouver, et surtout Dieu excita miraculeusement tout le peuple à courir unanimement aux armes, et sans conferer ensemble. Asseurés de ma presence et de quelque ordre que je mis soudain parmy eux, d'eux-mesmes s'allerent accommoder et barricader de tous costés, à dix pas desdictes forces estrangeres, et d'une si grande promptitude et vehemence, que en moins de deux heures ils firent entendre ausdictes trouppes qu'elles eussent à se retirer à l'instant hors de la ville et fauxbourgs : et sur ce, en même temps, un Suisse en quelque quartier blessa un habitant, les habitans chargerent les Suisses qui se trouverent là, en tuerent douze ou quinze, en blesserent vingt ou vingt et cinq et desarmerent les autres. D'autre costé quelque compagnie des gardes du roy fut aussy desarmée et renversée dans les maisons, où ils furent contraincts, avec leurs capitaines, de s'enfermer. Cela fut cause que je marchay par la ville, et d'abordée delivray neuf cens Suisses prisonniers et plusieurs soldats des gardes, que je feis reconduire seurement jusques au Louvre. Ceste journée, toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu, estant achevée, j'allay par toutes les rues, jusques à deux heures après minuict, priant, suppliant, menaçant le peuple; si bien que par la grace de Dieu il ne s'ensuyvit aucun meurtre, massacre, pillerie, ny perte d'un denier, ny d'une goutte de sang, oultre et pardessus ce que vous avez entendu; encores que le peuple feust extremement envenimé pour avoir sceu (disoyent-ils) qu'il y avoit eu vingt potences prestes, avecques quelques eschafaux, et avoir veu les executeurs de justice pour faire mourir cent ou six vingt personnes qu'ils nommoyent, et que j'ayme mieux vous laisser deviner qu'escrire. Je ne vous puis celer combien de contentement m'apporta ceste grace immense de Dieu; premierement pour veoir si clairement mon honneur degagé de ces soupçons de sac et massacre qu'on avoit essayé de persuader à tant de gens de bien : car pour avoir peu tout cela, et l'avoir si heureusement empesché, je rendois muet tous mes ennemis; secondement avoir donné preuve de mon zele au service et à l'honneur de mon roy; jusques à faire rendre les mesmes armes qu'on avoit portées contre moy, et leurs feux, et leurs tabourins, reconduire les prisonniers, renvoyer les drapeaux, desgaiger les assiegés, et ne perdre le respect, où les plus constans l'eussent peu perdre. Ils firent tant qu'ils persuaderent le roy de s'en aller vingt quatre heures après que j'eusse peu mille fois si j'eusse voulu l'arrester, mais jà à Dieu ne plaise que je y aye jamais songé, depuis son partement Sa Majesté à quelque autre conseil et aigreurs. J'ay receu l'Arsenac, la Bastille, et les lieux forts entre mes mains. J'ay faict sceller les coffres de ses finances, pour consigner le tout entre les mains de Sa Majesté pacifique, tel que nous l'esperons rendre par nos prieres envers Dieu, par l'intercession de Sa Saincteté, et de tous les princes chrestiens, et pour ceste signalée et non commune preuve de fidelité, qu'il luy a pleu mettre entre mes mains : ou si le mal continue, j'espere par les mesmes moyens conserver ensemble et la religion et les catholiques, et les desgager de la persecution que leur preparoyent les confederés des heretiques auprès du roy.

EXCELLENT ET LIBRE DISCOURS

SUR L'ETAT PRESENT DE LA FRANCE.

On dit qu'il y a du plaisir à regarder du bord bouillonner les ondes, et à contempler de dessus la terre, comment l'orage et les vents se jouent de la mer. Je le croi, et cela veut dire seulement, qu'il vaut mieux veoir le danger de loin, que d'y estre. Mais si du haut d'une coste j'apercevois un navire où jeusse mes amys enfermés, en hazard de se perdre, et sans remede, emporté contre les rocs, par les courans et par la tourmente, que j'aurois de regret de me rencontrer à ce spectacle! Si la France ne m'estoit rien, sçachant exactement son estat, comme je le sçai, il ne me cousteroit gueres d'en discourir : quand on m'en apporteroit des nouvelles, elles me seroyent indifferentes: je les recevrois sans passion, bien ayse au contraire d'estre hors de ses tumultes, d'ouir parler de ses remuemens, avec aussy peu d'esmotion et de crainte, comme si on me contoit ceux qui advindrent à Rome, soubs Tibere ou Neron. Je ne le puis estant François, je ne le puis, voyant la seule barque de mon esperance, le vaisseau où j'ay tout ce que j'ay de plus cher, et qui luy mesmes m'est plus cher que moy-mesme, le veoyant courir à son naufrage, veoyant ma patrie, ma premiere mere, que tant de diverses maladies reduisent à l'extremité haletant à peine son dernier souspir. Mais il n'y a ordre : avec les cris, une partie de la douleur s'en va, et les paroles que la tristesse nous arrache du cœur sont plus violentes que celles que la jöye en tire. Si quelquefois aux afflictions nous souspirons des mots extraordinaires, tesmoins de nostre douleur, on les escoute plus volontiers, que s'ils partoyent d'un nonchalant esprit alenti par ses continuels contentemens, qui n'enfante rien aussy qui ne soit vulgaire. Ceux-ci seront de mesmes recommandables seulement pour la matiere qu'ils traitent, non pour l'ordre ou la disposition. Les autres servent leur patrie de leurs corps et de leurs moyens. Ils font bien, puis qu'ils le peuvent : moy, je plains seulement la mienne, je luy donne mes seules larmes, n'ayant rien que cela de reste, qui luy puisse servir : je loue ceux-là qui ne me blasment point : je feraí comme eux quand je le pourray, et eux comme moy, quand ils seront reduicts à ceci.

Mon dicæe [1] estant oisif en ceste province, où d'autres occasions m'avoyent amené, j'ouys premierement dire que le roy avoit esté chassé de Paris par le duc de Guise. Comme toutes choses croissent par la reputation, ce fut là le premier bruict. Chascun apporte ses passions pour commentaires des nouvelles qu'on luy conte : je ne sçai si, touché de ce vice commun, je glosai incontinent sur ce raport, mais il me souvient que deslors je dis à quelques-uns qui m'en parlerent, que je ne croyois pas que la chose fust advenue si cruement, estimant bien l'un capable de ceste peur, mais non l'autre du tout de ceste hardiesse. En mesme temps, ou un peu après, on m'a apporté ici deux divers ouvrages, l'un est : une declaration du roy sur ce qui est avdenu à Paris le douziesme de may contre luy-mesme ; mais cela si froid, si timide, que rien plus, comme d'un homme qui se plaint et n'ose nommer celuy qui l'a battu, comme d'un homme qui a peur que son ennemi soit encor en colere, et ne se veuille contenter du mal qu'il luy a desjà faict. Il n'ose dire qu'il ait esté contrainct de s'enfuir, ni qu'on l'ait chassé, n'ose appeller cela injure, à peine declaroit-il qu'il en fera punition : ne commande plus à son peuple, mais le prie. Et au bout du conte, ce qui est le plus ignominieux, mande que l'on face des supplications aux eglises, afin que ceste querelle se puisse bien-tost appaiser, comme s'il avoit peur que M. de Guise fust offencé, de ce qu'il ne s'estoit pas laissé prendre dans le Louvre, mais s'en estoit fuy. L'autre tout au rebours, sont deux lettres du duc de Guise, l'une au roy, l'autre au publiq, toutes deux lettres de soldat, braves, audacieuses, où il se loue galantement

[1] Ce discours sert de reponse aux deux lettres precedentes.

[1] Dicæe vient d'un mot qui signifie juste.

de ce qu'il a faict, dit que ce jour-là Dieu luy mit entre les mains le moyen d'un signalé service, le recite avec peu de paroles et hardies, sans aucune demonstration de crainte, ni de penser avoir failli. Et finalement conclud par une resolue menace, que maugré tout le monde, il maintiendra le parti catholique, et chassera d'auprès du roy ceux qui favorisent les heretiques, designant le duc d'Espernon. Mon dicæ, cela m'a donné envye de vous les envoyer, vous estes curieux de semblables choses. Et quand et quand l'indignation a tiré de moy ce discours de l'estat de la France telle qu'elle est aujourd'hui, lequel vous servira pour juger mieux de ces deux escrits. Publiez-le si vous le trouvez bon, en taisant vostre nom et le mien : car nous sommes appellés ailleurs : si non, gardez le en vostre estude.

La France est divisée en trois partis. Le duc de Guise et ses parens de ce costé là, comme les ducs de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf, de Mercueur, freres ou cousins germains tiennent, à mon jugement, celuy qui semble le plus grand, et c'est celuy qu'avec tous leurs partisans ils nomment la saincte ligue. Le roy tient le second, le plus legitime, mais le plus foible. Le roy de Navarre, et aucuns des princes du sang catholiques; MM. de Montmorency, premier officier de la couronne, de Turaine, de Chastillon, et plusieurs autres seigneurs, tant de la religion que catholiques, le troisiesme, qui se peut dire le plus juste, et certes encores le plus seur. J'appelle le premier, le plus grand : soit parce qu'il y a apparence qu'il soit derivé et comme un membre de la conjuration generale de tous les princes catholiques de la chrestienté, unis et confederés ensemble soubs l'authorité du pape, pour faire la guerre à ceux qui font profession de la religion : soit parce que ceste bande est nouvelle, et les nouvelletés en France, pour un temps, surpassent tout : de quoy servira d'argument l'apparat qu'avoyent aux premiers troubles ceux de la religion en ce mesme royaume, duquel ils avoyent occupé toutes les bonnes villes, une ou deux seulement exceptées, et cependant au bout d'un an il ne leur en resta pas une : soit finalement parce qu'il s'est basti entre les catholiques, qui y sont en beaucoup plus grand nombre que ceux de la religion, lesquels, combien qu'ils ne soyent pas tous entierement et en tout et par tout de la ligue, s'accordent presque tous neantmoins en ce poinct, qu'ils veulent la conservation de leur religion, et en cela font demonstration de favoriser ceux qui entreprennent la defense : ce qui fait que ce premier parti semble à la verité le plus grand pour cest' heure, encore qu'il ne le soit pas à la verité, ou qu'il ne puisse gueres durer tel.

J'ay dict que celuy du roy estoit le plus legitime. Nul n'oseroit debatre cela tandis que suivant ses seuls mouvemens, il a commandé à son peuple, il a esté seul obei, et le seroit encores s'il vouloit. Mais il faut que ce vouloir là luy prenne de bonne heure. Car s'il tarde plus gueres, et qu'il face cognoistre qu'il est permis à tout le monde en son royaume, non seulement de luy desobeir, mais de s'attaquer à luy sans danger, jamais il ne recouvrera son authorité. Dieu en a mis les moyens en son seul courage. J'ay dict aussy que son parti estoit le plus foible. Il est vray. Il ne semble pas tel, il l'est : plusieurs raisons font cela. Luy premierement qui y commande s'est gouverné de telle sorte, qu'il fait cognoistre que de trois chefs de ces trois partis, il est celuy qui a le plus de foiblesse, qui a le plus de crainte, qui ose le moins entreprendre, et sur qui au contraire on entreprend le plus seurement et le plus aysement. Il s'est, dis-je, tellement conduict, qu'il n'a plus rien qui retienne les esprits de ses subjects en son obeissance, que l'ancien respect qu'ils portent à leurs roys, et l'ordre de leur royaume mal-aysé à changer : moyens à la verité tres-puissans en un estat paisible, mais qu'une guerre civile de quatre ans seulement peut aussy facilement ruyner, comme elle a faict autresfois Rome en moins de temps, et comme elle a faict par tout ailleurs, où elle s'est trouvée. Car elle ne s'engendre que par le mespris et le desdain du prince, contraires au respect et à la majesté. Jugez là dessus ce que pourra faire une de trente, comme la nostre.

Secondement il est le soleil couchant de son royaume, et si foible encor en son coucher, qu'en sa presence il y void disputer, et par escrit et par armes, de celuy qui se levera après luy. Or depuis qu'un roy souffre cela, il est perdu. C'estoit un crime capital soubs les Cesars romains de deviser de ce qui adviendroit après

la mort de l'empereur, tant s'en faut qu'ils osassent nommer quel seroit à leur advis le successeur. Tibere en sçauroit bien que dire, lequel, après une foiblesse qui luy vint, estant malade dans le lict en son extreme vieillesse, fut estouffé par Caligula son heritier, prince jeune et florissant, de peur que le vieillard, estant revenu de pasmoison, ne le fist mourir, seulement pour avoir esté salué empereur, durant qu'on le tenoit pour mort : tant de soin avoyent-ils de conserver leur puissance entiere jusques au tombeau. Les Othomans ne veulent jamais que leurs propres enfans aprochent d'eux, ne pouvans mesme souffrir leur esperance. Et s'il faut trouver un exemple domestique de nos roys, on conte que le grand François ayeul de cestuy-cy [1], estant caduc et malade en son chasteau de Fontainebleau, où il estoit une fois au mois de may de la mesme année qu'il mourut, la maladie luy acreut tellement, qu'on le tint ou pour mort, ou pour ne devoir plus gueres vivre. Soudain toute la cour courut pour trouver le dauphin Henry, qui, pour la mesme jalouzie de la succession, n'osoit s'approcher de son pere, il y avoit six ou sept ans, de sorte qu'à peine demeura-t-il un seul homme de marque autour du roy, tout le monde estant allé adorer ce nouveau soleil. Cependant le roy retourné en convalescence, pour ce coup, et sa maladie estant un peu allegée, voicy le jour de l'Ascension qui survient, jour qu'on celebre fort solemnellement en France. Le vieil prince se leve, se pare, sort de sa chambre, le visage et les cheveux fardés contre la maladie et la vieillesse, s'habille des habillemens d'une gaillarde jeunesse, et en cest estat se trouve à la procession, et luy-mesme porta le daix soubs lequel reposoit le *Corpus Domini*, adjoustant à son retour de là, ces mots : « Je leur ferai encores peur une « fois devant que mourir. » Il fut vrai, la chanse se tourna : car aussy-tost que la nouvelle fut espandue de la santé du roy, tous les courtisans s'en revindrent doucement l'un après l'autre, bien estonnés et bien en peine, et le dauphin à son tour demoura aussy seul que son pere avoit esté : cela estoit estre roy, cela c'estoit se faire craindre. Combien y a-t-il encor de pays au monde, où il suffit pour mourir d'enquerir quels pourroyent pretendre à la couronne après la mort du prince, où le prince ne desire rien tant que de laisser cela en doubte ? Helas il n'en est pas ainsy de nostre roy : sa foiblesse a permis à tout le monde, non seulement de disputer de sa succession en sa presence, mais à quelques-uns de le vouloir contraindre encor d'y pourvoir, et de faire son testament, comme s'il ne restoit plus que cela qu'il ne mourust. Sa foiblesse et la liberté qu'il y avoit de l'offencer ont faict qu'un François peut dire aussy hardiment aujourd'hui, je ne suis point du parti du roy, comme feroit un Espagnol : au lieu qu'il y a trente ans, que c'eust esté un blaspheme, un parricide. Sa foiblesse finalement est si deshonorée, que j'ay veu, me trouvant en pays estranger devant un grand prince allié de la couronne françoise, qu'en parlant de nostre estat, un de là, qui en discouroit, dit ces mots : Qu'il ne falloit conter le roy que pour un 0 en chiffre, lequel de soy ne peut rien, mais adjousté à quelque parti, le fait valoir davantage. Je l'ay veu, et en rougis de crevecœur, pour la honte de la nation, combien que les divisions de nostre royaume [1], qui nous contraignent à des remedes extraordinaires, m'eussent conduit là pour un autre effect que pour son service particulier, et que ce langage ne fust point desadvantageux à ce que j'estois venu faire.

Tiercement il ne se peut pas asseurer, mesme d'aucun de ceux qu'il estime de son parti. Ceux-là perdent le cœur voyans que luy-mesme l'a perdu, ceux-là n'osent s'affermir auprès de luy, voyans que luy-mesme bransle : n'osent s'attacher à bon escient à ceux qui luy font la guerre, voyans que luy-mesme l'endure et à peine s'en ose plaindre. De ceste façon, tout son conseil, toutes ses villes, tous ses subjects sont partiaux. Et croy certes que de tant qu'il y en a qui approchent de sa personne, il n'en void pas un, excepté une ou deux de ses creatures, en qui il se puisse asseurement fier, qui n'ait point de dessein particulier autre que le sien, qui n'ait part avec les uns ou les autres de ses ennemys. Car depuis qu'un roy fait cognois-

[1] Le roy Louis XI fut aussi fort jaloux de son authorité pendant ses maladies, mais à la fin il s'en demit en faveur de Charles VIII son fils et le nomma roy de son vivant. Voyez les *Memoires de Comines*, édition du Panthéon.

[1] Cecy peut faire juger que M. du Plessis Mornay est auteur de ce discours.

tre qu'il craint quel qu'un dans son royaume, qu'il y a quelqu'un qui peut estre plus grand que luy, il n'a plus de majesté, il n'est plus rien, tout le monde court à cestuy-là. Si nous ne pouvons estre libres, à tout le moins nous ne voulons avoir qu'un maistre. Si ce maistre là a un autre maistre par dessus luy, incontinent nous laissons le premier pour courir au dernier : c'est le naturel de l'homme.

Quant au parti du roy de Navarre, qu'il ne soit le plus juste, les commencemens de ces guerres en font foy. Il se defend : la deffence est juste et naturelle : il se defend encore de telle sorte, qu'oubliant toute occasion de se douloir, il a tousjours faict conseience de travailler le roy (bien qu'au milieu de la guerre), le voyant ailleurs empesché contre ceux de la ligue : nonobstant qu'il sceut pour certain que toutes ces brouilleries qu'ils avoyent entr'eux retomberoyent toutes sur luy. Et non seulement cela encor, mais toutes les fois, qu'il l'a peu, il luy a offert sa personne et ses moyens pour luy faire recouvrer son authorité contre les autres. A la charge de se soubmettre puis après à telles conditions de paix, qu'il plairoit à Sa Majesté luy donner. Il l'a offert, et depuis ces derniers remuemens encor, bien que mil et mille occasions passées en toute ceste guerre luy servent de preuve, qu'il ne se doit fier qu'en Dieu et en son espée. Je l'appelle encor le plus seur à bonnes raisons : sa personne premierement y aide beaucoup : ses ennemis à tout le moins luy ont faict ce bien là de luy apprendre à estre capitaine. Certes il l'est, comparable aux plus grands qui fussent jamais : et si c'est à ses despens, ç'a esté encor plus au leur qu'il a faict son apprentissage. Ses partisans sont plus fermes, ne regardans qu'à luy seul, retenus par le debvoir de la conscience, qui les unit ensemble, soit pour la religion, soit pour se sentir engagés en une cause juste. Son parti plus esprouvé, desormais il ne peut craindre d'efforts qu'il n'ait desjà essuyés, les ennemis n'y peuvent plus rien entreprendre de nouveau. Et si les deux autres avoyent esté aussy vivement attaqués par ce troisiesme, comme ce troisiesme par les deux autres, ils seroyent plus ebranlés que n'est cestuy-cy. Il a davantage le droict acquis de la naturelle succession du royaume, qui ne luy est nullement debatue par aucun particulier. Et quand bien toute la France seroit d'accord de luy oster la couronne, quand elle luy escherroit, pour cela ne le seroit elle pas, à qui on la devroit bailler en sa place. Or ce luy est un grand advantage de n'avoir point un certain antagoniste. Ces esperances indubitables luy acquerent force serviteurs, en retiennent beaucoup d'autres, et pendant cela les esprits de plusieurs, qui ne veulent point veoir changer l'ancienne forme de leur republique, sçachant bien que cela ne se peut faire sans violence, sont bien ayses de s'arrester sur luy : qui y entrant par la porte ordinaire, n'a que faire bresche.

Voylà quel est l'ordre qui se trouve aujourd'huy aux desordres du royaume de France. Ce sont-là les principales parties qui y sont desja reglées et formées. Outre celles là il y a d'autres, qui n'ont point de parti formé, mais qui se tiennent à l'un de ces trois, autant que la commodité de leurs affaires particulieres le porte, qui viennent à la traverse, et qui ont tous des desseins à eux seuls, s'accordans aux autres quant aux commencemens, mais non quant à la fin. Ceux-ci, sont la royne mere du roy, le roy d'Espagne, les ducs de Lorraine et de Savoye. Quant à eux, pour ayder aux divisions de nostre royaume, pour deposseder le roy de Navarre et les princes du sang, ils se trouvent tous bien d'accord : mais pour le partage, non. Chascun le voudroit tout entier pour soy, ou à tout le moins la plus grande partie.

Il y a encores les princes catholiques de la maison de Bourbon qui sont demourés avec le roy, qui sont bien tousjours de son parti, d'autant que la religion, qui seule en separe le roy de Navarre, ne les en separe point ; mais qui neantmoins n'en seront jamais jusques-là, qu'ils consentent que l'on avance ou la maison de Lorraine ou celle de Guise devant la leur, et qui en ce cas là porteront tousjours le roy de Navarre leur aisné, comme le parti de leur maison. Ceux-là tiennent un grand rang en France. Car si le roy de Navarre n'y estoit point, la succession de la couronne tomberoit sur l'un d'eux. Ce qui est encore un fascheux destourbier aux desseins du duc de Guise.

Avec toutes ces confuses et neantmoins distinguées divisions, ausquelles, comme j'ay dict, il semble que nos malheurs ont desjà donné quel

que forme et quelque regle, chascun de tous ces partizans a son intention et ses procedures à part.

Le duc de Guise, avec ceux qui vrayement de la ligue ne recognoissoyent que luy en France, a pour son intention et son but principal de s'emparer de l'Estat, ou du tout, ou en partie : conseil hereditaire que le feu cardinal de Lorraine son oncle enta en leur maison. Ce prince, seul autheur de nos querelles, avoit un pere et un oncle, deux fort habiles hommes. Comme la division commença premierement du temps du roy Charles dernier, entre les catholiques et ceux de la religion, et qu'ils virent que le feu prince de Condé, qui en estoit, embrassa ce dernier parti, eux qui avoyent donné le motif des troubles, se jetterent de l'autre, et desja certes le feu duc de Guise s'estoit faict chef de part de son costé, nourrissant dans son ame, par les desseins du cardinal son frere, une secrette intention d'usurper pour luy, ou pour les siens, ceste couronne. A quoy, le roy et ses freres estans tous peris, il veoyoit le chemin luy estre ouvert principalement par la guerre civile. Il mourut laissant cestuy-cy quasy enfant soubs la tutelle de son frere le cardinal, duquel, avec le lait, il suça aussy tost les semences de ceste ambition domestique, qui furent si bien receues par ce jeune Aiglat, qu'en peu de temps on cognut que ce qui estoit de plus petit en luy estoit plus gros que les reins de son pere. De vray il a beaucoup de parties nées en luy, propres pour un grand dessein : et quant à moy, j'ay tousjours pensé la naissance de cest homme là fatale et comme un indice certain, que Dieu vouloit changer quelque chose en nostre patrie. Luy seul est toute la ligue, le reste de sa maison ne l'esgale pas, et tous ensemble ne sçauroyent fournir à la moindre partie de ce qu'il entreprend, fort dissimulé, fort advisé, fort prudent, et plus que tous les autres de sa faction ; tout le monde void cela par les effects : je l'ay veu par ses escrits, et de sa propre main, en une affaire de très-grande importance où le plus grand des siens, après luy, sans luy alloit faire une lourde faute. Or voylà son intention et son but, voici sa procedure, et comment il s'y gouverne. Son mal a esté que, venant au monde des affaires, il y avoit encor beaucoup d'enfans de France, et de son aage quasy, qui estoyent capables de pouvoir succeder les uns aux autres, d'estre mariés, et d'avoir des enfans, ce qui luy debvoit faire perdre courage ; mais pour cela comme il commença à sentir son cœur, il ne s'estonne point : ains desguisant pour un temps son dessein, il se contente de s'ancrer et de s'establir cependant dans le parti catholique, suivant les enseignemens de sa maison. La fortune luy ayda. D'ailleurs il a beaucoup de vertu : quelques effects luy succedent. De sorte qu'avec le nom et la memoire de son pere, il se trouva incontinent par les guerres civiles (que le cardinal son oncle r'allumoit tousjours par quelque moyen) le premier en sa faction catholique : se rendant principalement agreable aux villes, qui depuis les massacres estoyent demeurées fort seditieuses et turbulentes, et en crainte d'un prince de la religion : lesquelles il caressoit par beaucoup de privauté, de douceur, de façons populaires : premieres et plus certaines marques d'un esprit qui aspire à la tyrannie. Le feu roy Charles mourut sans enfans, cestuy-cy est marié, mais n'en a point. Plus il veoit que la couronne manque d'heritiers de droite ligne, et que ceux de la collaterale y sont appellés, plus il s'en approche, et desja donne des tesmoignages, qu'il y demande part. On oit des bruicts sourds qu'il estoit de la vraye tige de Charlemaigne : ceux de Valois, de celle de Capet, lequel avoit usurpé la couronne de France, sur ceux de sa maison. De sorte qu'il y avoit apparence, qu'à peine attendroit-il la mort du roy à present regnant, et de son frere, restés enfans de France, pour debattre leur succession contre les collateraux, mais que mesme il anticiperoit.

Or n'avoit-il rien si ennemy que la paix. Car n'estant appuyé que sur le parti des catholiques factieux et sur les villes seditieuses, il perdroit son credit là dedans, si on ne reveilloit la division contre ceux de la religion. Comme c'est une chose certaine, que tout ainsy qu'une guerre civile nourrist divers partis en un estat, aussy une longue paix les ruine tous, hormis celuy du roy : tellement que son seul remede estoit tousjours de brouiller et nous rejetter aux armes civiles, et puis entreprendre selon l'occasion. De faict dés l'an 1578 il fait une ligue, comme ceste derniere, toutesfois le roy ayant encor son aucthorité entiere, Monsieur, son frere

vivant, qui retenoit une grande partie des esprits de France à luy, et par consequent en ostoit d'autant à cestuy-cy. Elle fut incontinent estouffée, et en fut-on quitte pour une petite legere guerre contre les huguenots, laquelle peu après on appaisa : la France eut repos deux ou trois ans, pendant lesquels il n'est pas croyable combien cest esprit turbulent, ambitieux et courageux par consequent, patist neantmoins de choses, se laissa ravaller et gourmander en diverses sortes, pour ne se faire point soupçonner de ce dessein, lequel, durant la paix et l'authorité absolue du roy, il desguisoit si habilement, que mesmes il en estoit mesprisé de beaucoup de gens qui ne cognoissoyent pas les dernieres raisons de ceste opiniastre patience, marque d'un long et profond dessein. Enfin Monsieur, frere du roy, qui estoit un grand empeschement pour luy, vient à mourir. Cestuy-là luy vouloit mal d'ailleurs, d'autant qu'ayant des desseins sur l'estat de Flandres, luy qui dès lors avoit une particuliere intelligence avec le roy d'Espagne, y faisoit de fort mauvais offices pour ce regard. De sorte que s'il eust vescu, j'ay ouy dire à plusieurs que le duc de Guise l'eust eu sur les bras. A tout le moins luy estoit-il mal aysé d'entreprendre rien en France pendant sa vie. Ceste mort (ou par hasard, ou par dessein), vient bien à propos pour luy. Je dis par dessein, d'autant que le procès et les confessions de Salcede ont tenu beaucoup de gens en suspens sur cela. Soudain que Monsieur fut enterré, n'y ayant plus que le roy debout, il luy semble qu'il s'offre une belle occasion de venir à chef de son dessein commencé par ses pere et oncle depuis trente ans, et avec tant de peine acheminé par luy. Les uns croyent qu'en mesme temps il avoit des entreprises contre la vie du roy : les autres, qu'il s'estoit fondé seulement sur vaines esperances, et sur des pronostications qu'on luy avoit envoyé de tous costés, qui asseuroyent qu'il debvoit mourir bien-tost. Tant y a qu'il jugea qu'il ne falloit pas que l'Estat fust paisible lors de la mort du prince, sçachant bien qu'en France un roy ne meurt point, et que soudain un autre prend sa place, qui à son advenement romproit tous les desseins que l'on voudroit lors seulement commencer contre luy. Au contraire qu'il falloit qu'il eust la main armée contre l'heritier dès auparadvant mesme la mort du roy, et armée du nom et de l'aucthorité du dernier roy. Suivant donc ces preceptes paternels et ses moyens domestiques, il commença à troubler derechef le royaume l'an 1585, premierement contre le roy, d'autant que, voyant que par persuasions il ne l'eust sceu amener à la guerre contre le roy de Navarre, il falloit qu'il l'y contraignist par force : il prend son pretexte sur ce que le roy n'a point d'enfans, que la couronne est menacée de tomber entre les mains des heretiques. Ce qui met et luy et tous les catholiques de France en alarme, voyant mesmement que les chefs de ceux de la religion, marquant le roy de Navarre, sont favorisés, et ont des intelligences secrettes avec les principaux et plus approchés du roy, ce qu'il disoit pour le duc d'Espernon nouvellement revenu de Guyenne, où il avoit veu le roy de Navarre. Finalement se servant fort à propos de la crainte qu'il donnoit à son roy, ayant corrompu tout son conseil et tous ceux qui estoyent auprès de luy, il fait declarer la guerre au roy de Navarre et à ceux de la religion, et c'est celle qui dure encores aujourd'huy. Au train de laquelle je pense qu'il ne cherche que l'occasion d'entreprendre. Le faict de Paris le monstre bien ; car il ne luy reste plus rien que cela, ce luy semble. Or les armes estans ainsy ouvertes contre le roy de Navarre, par l'advis mesmes, consentement et aucthorité du roy, encores cela ne luy suffit-il pas : elles sont journalieres. Ce prince est brave, a beaucoup de vertu, beaucoup de moyens, beaucoup d'amis. Contre luy on ne peut pour le present gueres gaigner que des coups. Pour sa personne, elle est en seureté, si on ne l'assassine, ou qu'on ne l'empoisonne, ce que Dieu destourne. Pour ses villes, douze royaumes de France ne suffiroyent pas à les prendre toutes. Et quand bien après avoir tout perdu, il ne luy resteroit rien lors qu'il sera appellé au royaume (si Dieu le veut) que son espée, c'est encores assez. Combien de roys ont esté tirés et de la prison et des monasteres pour estre sacrés? Nous en avons veu de nostre temps. Charles VII fut couronné, banni dans les montagnes d'Auvergne. Louis XII estoit quasy encor prisonnier en la grosse tour de Bourges, quand il fut proclamé roy. Il n'est pas croyable par les apparences humaines que le roy de Navarre soit jamais si bas que cela. Et cela encores n'est pas

assez. C'est un merveilleux poinct, qu'un droit legitime à la succession. Ces considerations partissent la cervelle ambitieuse de ce duc. Il void que non seulement il faut qu'il rende la place de la couronne vuide, mais que luy mesme se fasse capable d'y entrer et de l'usurper. L'un consiste en la ruyne du roy de Navarre principalement : l'autre en l'accroissement de ses moyens et de sa creance, laquelle n'augmentera gueres s'il se contente de commander aux armées soubs l'authorité du roy, et de faire luy mesme la guerre à ceux de la religion. Mille choses outre cela peuvent arriver en une telle entreprise qui defavoriseroyent du tout ses affaires, et, comme j'ay dict, il n'y a pas beaucoup à gaigner contre des gens qui se sçavent bien deffendre. Il se desfioit bien d'ailleurs, qu'ayant en ceste guerre embarqué le roy par force, on ne luy fourniroit pas les moyens, pour ce faire, qu'à regret aussy. Cependant si luy-mesme, commandant aux armées, ne faisoit des effects dignes de tant d'esperances et de tant de vanteries, qu'il avoit faictes au commencement de sa ligue, il se ruyneroit. Ces choses considerées, il se contente d'envoyer son frere en Guyenne contre le roy de Navarre, et luy cependant s'attache au roy mesme, avec lequel, par voyes obliques premierement il espere de profiter plus, et d'y perdre moins.

Son frere le duc de Mayenne estant revenu de Guyenne où il n'avoit rien faict qu'accroistre la reputation du roy de Navarre et de M. de Turenne son lieutenant general à qui il avoit eu principalement affaire : les voicy tous deux ouvertement avec tout le reste de leurs parens et de leurs partisans, qui se prennent au roy, sans toutefois se despartir nullement de leur general pretexte de faire la guerre aux heretiques, sur quoy la saincteté de leurs armes estoit fondée, et par lequel ils retenoyent tousjours le party catholique de leur costé. Or de s'attaquer du premier coup à luy, encor y a-t-il de la honte : ils ne peuvent sans apparence. Nul d'eux n'est prince du sang, nul n'est si grand officier de la couronne que la reformation du roy et du royaume luy puisse estre bienseante. Sans cela leur pretexte general leur est du tout inutile contre luy. Le roy n'est pas catholique, il est bigot. Il ne hait pas les huguenots : les huguenots luy sont poison. Il pense pecher s'il parle à quelqu'un qui soit de ce nombre : il se confesse le jour mesme, il en a plus faict mourir que le duc de Guise n'en a veu : il leur a faict plus de mal que le duc de Guise ne leur en desire, et avec juste occasion ils se plaignirent plus de luy que de nul de la ligue, les chefs de laquelle ont tousjours traitté les particuliers avec beaucoup de faveur et de courtoisie : louange qui ne leur peut estre desniée. Quel remede donc? Soudain que le duc de Mayenne est revenu de Guyenne, il publie un escrit contre le mareschal de Matignan, lieutenant du roy en Guyenne, qui par le roy luy avoit esté baillé pour compagnon en sa charge : lequel il accuse de trahison et d'intelligence avec les heretiques et avec le roy de Navarre : ce qu'il dit estre cause que l'on n'a peu faire grand chose en ce voyage : l'accuse si couvertement qu'il y mesle le roy, duquel il se plaint qu'il luy a retranché l'argent, les vivres, les munitions, et en somme luy a osté tout le moyen de rien faire, jusqu'à dire que c'estoit le meilleur ami que les heretiques peussent avoir.

Là dessus le duc de Guise de son costé crie, que ce qui retient le roy et le rend si nonchalant à ceste guerre, c'est le duc d'Espernon, qui favorise le roy de Navarre son ennemi, par la haine qu'il luy porte : n'osant fraper le maistre il frappe le chien : il dit que c'est cestuy là, qui est en France tout le support des heretiques : contre luy il anime tout le monde : audacieusement proteste de ne souffrir, qu'il ait nulle part, nulle ville, nul gouvernement en France, et encores que les propres gardes du roy soyent du tout hors de soupçon d'estre heretiques, neantmoins, parce que ce seigneur les commandoit, il les fait charger et desfaire par deux ou trois fois en Picardie. Et sur ce pretexte il se saisit, tant en ce gouvernement là qu'ailleurs, de toutes les villes qu'il peut. Le roy veut pourvoir, veut retenir ses villes en son obeissance. Pour cest effect, il se sert des forces qu'il a auprès de soy, qui estoyent, comme j'ay dit, ces gardes et les regimens desquels le duc d'Espernon est colonel. Lors voicy la querelle declarée contre le roy mesme, et les choses en sont allées si advant que Boulongne est assiegée par le duc d'Aumale, Paris saisi par le duc de Guise, qui en a chassé le roy, tué, pris et desvalisé ses gardes, comme lui-mesme s'en glo-

rific. A son conte, quiconque a des villes ou des gouvernemens, qu'il ne veut pas tenir à sa devotion, cestuy-là est heretique. Quiconque le veut empescher d'estre roy, cestuy-là est heretique. Voylà de nouveaux articles de foy. On dit que depuis le duc d'Espernon a remis ses gouvernemens entre les mains du roy, et entre autres celuy de Normandie, duquel M. de Montpensier a esté pourveu. Je ne sçay si cela aussy ne le fera point devenir heretique, chose un peu estrange toutesfois.

Ainsy, pour conclurre ce propos, l'intention du duc de Guise est de se faire roy s'il peut : sa procedure et ses moyens c'est la guerre civile, et la division des François catholiques contre ceux de la religion, par laquelle il se rend chef des premiers, où il a plus de creance, ni que le roy mesme, ni qu'aucun prince du sang catholique. Et à cela il ne faut point qu'ils se mescontent. Ce qu'il espere de ses desseins, le voici : de deux choses l'une. Ou il se fortifiera tellement du vivant du roy et mettra ses affaires en tel estat, qu'après sa mort il ruynera le roy de Navarre et l'empeschera de venir à l'Estat. Ou non. S'il ne l'en peut garder, à tout le moins le contraindra-t-il de capituler avec luy, qu'il sera tousjours protecteur du parti catholique, et non sans exemple : s'il le ruyne une fois, et avec luy tous ceux de sa maison (cela s'ensuit, de l'un despend l'autre), ou il possedera seul le royaume, ou il le partagera avec ses partisans, la meilleure et la plus grande part demeurant toutesfois pour luy. A ce festin il convie le roy d'Espagne, le pape, les potentats d'Italie, tous les princes catholiques voisins, à qui la grandeur du royaume est aussy prejudiciable, la prosperité du roy et les esperances du roy de Navarre aussy à craindre, comme la ruyne de l'un et de l'autre leur est utile. Or le pis que je vois en tout ce dessein, est qu'il ne peut nullement compastir avec la longue vie du roy. C'est à luy à y prendre garde : et je croi que s'il eust encores demeuré gueres dans Paris, c'estoit faict. Quoi que ce soit, je croi que c'est ce qui met aujourd'huy l'un de plus en peine, et l'autre en crainte.

Qui se resouviendra à ceste heure que celuy qui est roy en France, est celuy mesme qui gaignoit les batailles à dix-sept et à dix-huit ans, qui ne se trouva jamais en nul lieu que victorieux, la vertu et la reputation duquel, dès le commencement de sa jeunesse, luy acquirent des couronnes estrangeres, et des couronnes sur les plus belliqueuses nations du monde? Sera bien estonné quand on luy dira que la seule foiblesse, la seule deffiance de sa force, qui a par l'impression d'autruy saisi ceste ame, autrefois si genereuse, est la verge de laquelle Dieu fouette aujourd'huy nostre royaume. Il faut dire de ce prince, que si son naturel fust tombé en un bon siecle, s'il eust eu des serviteurs dignes de luy, qui eussent aymé sa grandeur, si dès son bas aage on ne luy eust point faict prendre les affaires avec peine, et les plaisirs avec plaisir, ce qui fait hair l'un et aymer l'autre, si depuis on n'eust point traversé son estat ni son esprit : Dieu luy avoit donné de grandes parties pour faire de grandes choses. Mais la passion de sa mere, qui desiroit l'avancer pour s'en servir à l'endroict de son autre fils, le mit au travail, lors qu'il ne debvoit avoir que le jeu à la teste : le fit soûler de l'honneur, avant qu'il en eust faim : le degousta de l'ambition, avant qu'il en eust envie. Après cela certes, s'il est loisible de remarquer quelque defaut en luy, il a eu cestuy-là, d'estre un peu sujet à aymer son repos et son ayse. Ce qui est volontiers le plus ordinaire vice, non pas des princes seulement, mais des hommes. Au reste, venant au royaume, il le trouva plein de libertés, que les longues guerres civiles apporterent, plein de partialité et de desobeissance : il trouva que tous les grands seigneurs de son Estat avoyent tous chascun un dessein particulier, au lieu qu'ils ne debvoient avoir que le general de son service, et à cela luy-mesme ayda bien encores par sa patience, ayant ce mal, que s'il ne trouvoit point de resistance, s'il n'estoit point traversé, s'il estoit en paix, il commandoit fort absoluement et avec beaucoup de majesté : mais s'il y trouvoit tant soit peu de difficulté, il preferoit tousjours un remede doux et craintif, à un hardi et severe. A quoy aussy l'esprit d'un de ses principaux conseillers d'affaires, et qui l'a tousjours le plus gouverné, a bien aydé à l'accoustumer. Ç'a esté le premier roy avec qui les gouverneurs des places ont capitulé, ont demandé de l'argent pour en sortir, je ne dis pas seulement de celles que la jalousie des guerres civiles avoit rendues partiales, mais de celles mesme qui avoyent tousjours demeuré de son costé. Ç'a esté

le premier roy, lequel on peut hardiment et sans craindre offenser. Car quant à moy, ce qu'un autre nommeroit clemence et douceur en un roy, et ce qu'on loueroit particulierement en cestuy-ci, de ce qu'il ne s'est jamais gueres ressenti des injures que plusieurs luy ont faictes, voire mesme aucuns qu'il avoit en sa puissance je voudrois nommer cela quelquefois, quand il y a de l'excès, une espece de nonchalance qui apporte du prejudice à la majesté, et qui, si elle n'est pas à blasmer, à tout le moins n'est elle pas à louer à un prince. Neantmoins il faut confesser que, quand ces miserables guerres recommencerent, Dieu luy avoit mis de bons mouvemens au cœur, et prenoit un chemin de reformer entierement son royaume et de soulager son peuple. Et quand il n'y auroit que ce mal, que ceux de la ligue ont faict en France, d'avoir interrompu ses bonnes intentions, ils ont chargé un merveilleux faix de malediction sur leur teste.

Or pour venir à l'estat auquel il se trouve maintenant et à ses desseins, certes il les a tres-legitimes. Car ils ne tendent qu'à conserver sa vie, et l'authorité que Dieu luy a donnée: mais pour les conduire, il a pris une tres-mauvaise procedure, cruelle à son peuple, dure à son royaume, et dangereuse pour luy-mesme, comme l'effect le monstre assez. Ce grand prince cognoit aussy-bien le but du duc de Guise, comme nul autre; aussy il a raison, puisque c'est à luy qu'il s'adresse principalement, mais mal conseillé il a suivi jusques ici un bizarre chemin pour y resister. De vray il est excusable en quelque sorte, n'ayant autour de luy un seul de qui le conseil ne soit preoccupé ou de desir ou de crainte, et n'y ayant quasi pour luy, que luy-mesme. Comme donc le duc de Guise eut pris les armes, soubs le nom de la saincte ligue, nom desjà assez cognu en France, on luy proposa quand et quand une maxime trés-fausse; neantmoins on luy persuada pour vraye, à sçavoir qu'il n'y avoit que deux partis en son royaume, les huguenots et les catholiques: que s'il ne commandoit à l'un de ceux-là, il demeureroit sans parti, et comme on dit, entre deux selles à terre. Que le plus foible estoit celuy des huguenots, qu'il faloit donc par consequent qu'il embrassast le catholique, et en ce faisant qu'il attirast à soy toute la creance que desja ceux de Guise y avoyent gaignée, ce qui estoit leur ruyne et sa conservation. Que pour ce faire, il faloit qu'il se monstrast encore plus passionné que personne, et plus cruel contre les heretiques, et qu'il leur fist à bon escient la guerre, surpassant tout le monde à leur vouloir mal. Que par ce seul moyen, ramenant à luy tout le parti catholique, et s'en rendant le chef, il pourroit aysement y ruiner ceux de Guise, qu'il craignoit et hayssoit, et tout d'une main se desferoit aussy par la guerre des huguenots et de leurs chefs, à qui il ne vouloit point de bien.

Voylà le conseil qu'on luy bailla et qu'au grand malheur de son royaume et de luy-mesmes il a creu jusques ici. Dieu veuille qu'il y pense à ceste heure. Les effects de cela ont esté qu'au lieu d'estre devenu, comme on luy persuadoit, chef du parti catholique, il s'est rendu tant seulement maistre des passions du duc de Guise: de sorte que soudain que l'autre bransloit contre luy, il croyoit que, pour diminuer son credit et ses moyens, il faloit qu'il fist bien l'empesché contre les huguenots, et là dessus à belles commissions, à beaux edicts, à belles armées, rigoureux contre des hommes qui le craignent et le respectent, et qui ne luy font pas de mal, et gracieux contre ceux qui le gourmandent à sa porte. Ainsy tout aussy-tost qu'il recevoit quelque frasque par ceux de la ligue, soudain qu'ils se mutinoyent contre luy, qu'ils luy avoyent pris quelque ville, aussy-tost le roy de Navarre se pouvoit asseurer qu'il s'en prendroit à luy, et qu'il luy envoyeroit quand et quand une armée. Pauvre prince aveuglé, qui pensoit que ces gens-là, qui l'eussent voulu veoir mort, ne se fondoyent que sur un pretexte, et que cela leur manquant, il tireroit d'eux par imagination ce que par force il n'osoit essayer. Maudicts soyez vous, qui luy donniez ce malheureux conseil. Aurez-vous point de honte, traistres conseillers? Un roy doit-il souffrir des partis en son Estat? Luy en faut-il un autre que le sien? N'est ce pas un beau parti que d'estre roy? Si vous dites que desja ces deux partis y estoyent sans remede, he, malheureux qui les y avoit mis que vous? qui les y nourrit encores? La guerre civile n'est-elle pas la mere de ces partis? ostez-la, vous les verrez fuir. Qu'un roy se tienne dedans sa force et qu'il dise en roy: Je veux la paix, vous verrez que le plus hardi

de tous ses partisans n'y oseroit contredire. S'il faut faire la guerre, que ce soit donc contre celuy qui l'empeschera, et bien-tost celuy-là sera vaincu. Or neantmoins, suivant ceste maxime, on luy fit acroire qu'il n'y avoit moyen de se garantir, si luy mesme n'entreprenoit le pretexte de ceux de la ligue, et qu'il faloit que, plus animeusement encore qu'eux, il s'attaquast en apparence à ceux de la religion: que les catholiques estoyent desjà unis avec le duc de Guise contre les autres, que l'unique moyen de les desunir, estoit de se mettre en sa place, et fulminer contre les huguenots. Voylà sa creance et son conseil. Cependant avec ceste persuasion la crainte le vient encore saisir là-dessus: crainte principalement fondée sur la juste desfiance de ceux qu'il avoit mesmes à l'entour de luy: tellement que dès qu'il vit la ligue armée, les portes de Paris à peine estoyent-elles assez seures pour luy, luy-mesme les alloit visiter, et au lieu que de son seul regard il pouvoit envoyer cent pieds soubs terre tous les auteurs de ceste mutinerie, dès qu'il en ouit parler, il s'estonne: il envoye quand et quand sa mere vers eux, pour les prier de s'apaiser: de l'excuser si en temps de paix il n'a pas tenu si grand conte d'eux qu'il debvoit, que desormais il les contentera, qu'ils demandent seulement et que tout leur sera accordé. Somme il s'humilie quasy devant ses subjects pour les empescher de se mutiner contre luy, au lieu de faire demonstration qu'il avoit et la volonté et le moyen de punir leur rebellion. Il avoit toutesfois tousjours l'esprit esloigné de la guerre, cognoissant prudemment, que c'estoit la diminution de son authorité, et s'il la craignoit contre la ligue, il ne la desiroit pas contre ceux de la religion. Mais à la fin vaincu par sa mere, qui avoit d'autres desseins que luy, et quasy par tous les siens, il s'accorde finalement avec le duc de Guise, consententant par force à la guerre contre le roy de Navarre, auquel, un mois auparadvant, il avoit avec trente lettres de sa propre main, tesmoigné le jugement qu'il faisoit des intentions de ceux de la ligue. Voylà quel a esté le conseil du roy, jusques à ceste heure. Or qu'il n'eust bien desiré, que le roy de Navarre eust esté assez fort pour contraindre les autres et luy-mesme encor à vouloir la paix, il n'y a point de doubte: mais que de son mouvement il l'eust proposée, il n'eust osé jamais, et s'il l'eust fait, il eust pensé debvoir estre quand et quand estouffé par tous les mutins de la ligue. Son intention donc est de vivre, de regner et d'estre obey, tant de ceux de la religion, que de ceux de la ligue. Cela est tres-juste et raisonnable, et le feroit s'il vouloit: mais avec ces pernicieuses maximes, puisque luy-mesme revoque sa puissance en doubte, puis qu'il n'ose faire le roy, il ne faut qu'il trouve estrange si les autres entreprennent de le contrefaire. Dieu vueille qu'à la fin il luy prenne envie d'estre à bon escient ce qu'il est, le maistre et le plus grand seigneur de son royaume: cela ne se peut, s'il n'est roy: et il ne le sera jamais s'il ne resout à vouloir le bien et le repos de son peuple.

Quant au roy de Navarre, sa condition et son intention sont du tout contraires ou differentes des deux dont je viens de parler. Tout ainsy qu'il s'accorde avec le dessein du roy en ce qui est de la conservation de sa vie et de son authorité, sur quoy il ne peut ni ne voudroit entreprendre, aussy est-il different d'avec luy en ce qui concerne la liberté des eglises de France, pour laquelle il a les armes contre luy mesme, entant qu'il la leur veut oster: mais il est entierement contraire et opposite aux entreprinses du duc de Guise et de la ligue. Premierement en ce que l'autre, à qui l'ambition donne les mesmes esperances sur la couronne de France, que le droict et la nature à cestuy-cy, ne les peut avancer que par la guerre, que par la subversion des loix, et changement de l'estat du royaume. Car s'il n'y remuoit rien, s'il laissoit toutes choses en leur train accoustumé, il n'y a point de droict, il n'y pouvoit estre appellé. Cestuy cy au contraire ne les peut attendre que par la paix, que par maintenir tout en ordre: son desir est ordinaire, que par conserver les loix, son tiltre est legitime. Et s'il vouloit prendre un autre chemin avec de la violence ou de l'usurpation: il trouveroit son rival, autant plus fort et plus establi en ce moyen par dessus luy, comme en la vraye succession il a de l'avantage. Cependant, outre le droict du royaume qui le regarde, il porte encor sur les espaules le faix de toutes les eglises de la chrestienté, il en porte les esperances sur la teste: sa perte, en apparence humaine, est leur ruyne et leur oppression, sa grandeur leur liberté. Et c'est ce

qui augmente les forces de ses ennemys, et qui unit contre luy tous les catholiques de l'Europe. Certes repensant à ceste heure à cestuy-cy, comme je faisois tantost à l'autre, il me semble que soubs ces deux grands hommes Dieu veut exercer nostre estat, l'un ayant encores plus de forces de corps et d'esprit pour le conserver, que l'autre pour le ruyner. Mais l'autre ayant beaucoup plus de moyens pour le present, selon la commodité qu'il a eu de s'estre rencontré dans le plus grand parti, et d'avoir peu se servir mesmes de la puissance du roy, cela me fera faire une petite disgression pour les comparer; et ils sont tels qu'ils meritent bien d'estre adjoustés aux paralleles de Plutarque.

Je me contrains tant que je puis d'en juger sans passion, encores que je deusse pour ma religion, mon parti, et infinies autres raisons, affectionner l'un d'avantage : toutesfois je ne sçay si ceste affection-là encor me desrobe point la liberté de mon jugement. Mais il me semble que cestuy-cy, quoique l'autre soit grand, a beaucoup de parties esquelles il le surpasse. Je ne parle point de leurs desseins, je ne revoque point cela en doubte : je ne juge pas seulement de ceux du duc de Guise, je les condamne : car je suis François : je parle seulement des qualités que Dieu a mises en eux, propres à l'un pour les avoir tels, à l'autre pour s'y opposer. Je diray donc, que cestuy-cy, a toute sa vie, et dès le commencement de sa jeunesse, combatu contre la mesme necessité ; toutes ses affaires en ont esté pleines, jamais il n'a rien faict qu'à peine. L'autre au contraire a eu tout à souhait, a tousjours eu la commodité pour le premier. Item de ses entreprises, a tousjours plus manqué d'ouvrage que d'œuvre, de forme que de matiere, de volonté que de moyen. Rien n'a assisté cestuy-cy, rien n'a resisté à l'autre. Cela me fait conclurre premierement, que s'estans par ces deux diverses voyes rencontrés aujourd'huy tous deux esgalement grands, que l'un doibt avoir plus apris, a plus esprouvé, a plus de courage, plus de force. L'autre a plus d'ambition, plus d'esperance, cela né en luy par la grandeur de ses moyens, et par consequent plus d'entreprise, plus d'audace. Que l'un a moins d'apparence, moins de vanité, moins de lustre aussy et d'esclat en ses affaires. L'autre moins d'asseurance, moins de solidité. Ce qui me fait penser, que quand cestuy-cy se trouvera parmi l'abondance, il s'en sçaura bien mieux servir, que l'autre ne se defendroit de la necessité, s'il y estoit jamais reduit. Je ne diray mot des guerres precedentes où tousjours neantmoins le duc de Guise a eu à souhait les dons de fortune : et cestuy-cy au contraire a souvent essayé ce que peut la misere, voire l'extreme. Je veux parler de celle-cy de laquelle je dirai : que si j'avois veu ce grand entrepreneur, attaqué deux ans durant, par huict armées françoises envoyées au rafraichissement l'une de l'autre, et conduictes de rang par les meilleurs capitaines de France, entre lesquels je conte son frere le duc de Mayenne, et qu'au partir de là, non seulement il n'eust rien perdu, mais eust encore pris sept ou huict bonnes villes, et gaigné une grande bataille, sans avoir entre les mains moyen quelconque pour le fondement de ses effects que son seul courage, comme j'ay veu advenir au roy de Navarre : je penserois lors les pouvoir comparer, mais jusques-là, il n'y a pas de raison.

On me dira que le duc de Guise a beaucoup eu plus d'entreprises et de grandes, et que tout ce que le roy de Navarre a peu faire, ça esté de resister : je l'advoue. Il estoit bien aysé à l'un d'entreprendre, tout estant à sa faveur, mal aysé l'autre de resister, tous estans contre luy. Comme le labeur, aussy la gloire doibt estre plus grande. Ils ont neantmoins encores beaucoup d'humeurs et semblables et differentes, mais rien de petit, rien de foible. Tous deux ont beaucoup de courage, il leur en est bon besoin : tous deux sont humains, affables, familiers, tous deux ont le corps droict, patiens de labeur, agreables; mais ils ont l'esprit fort dissemblable. L'un est très-homme de bien, franc, ouvert, libre, bien souvent impatient, se resolvant neantmoins tres-bien sur le champ, et sur le peril, si attentif à ce qu'il void de present devant luy, et si actif au fer qu'il faut battre, qu'il regarde moins à ce qui est passé, moins à ce qui doibt suivre : ne veut gueres concevoir de desseins tirés de loin, content de sa seule esperance, et les remettant tous là. L'autre est divers et corrompu au possible, caché, retenu, fin, patient, voire mesme jusques à en estre blasmé, comme j'ay dict, dissimulé,

conduisant ses projects de longue haleine : car il faut que luy-mesme forge ses esperances, voyant de loin, n'entreprenant rien que ce qu'il s'asseure d'effectuer : mais je ne sçay, peut-estre, se trouvant à la poincte du danger, s'il seroit si accoustumé à s'y resoudre promptement, ne l'ayant si souvent essayé. Tous deux, quoi que ce soit, sont deux grands hommes et des plus grands que la France porta jamais, et qui eussent faict des plus beaux effects, si un grand roy s'en fust voulu servir, et que son siecle l'eust peu permettre.

Pour retourner donc à mon propos, comme j'ay dict, quant au roy de Navarre, il n'a ni ne doibt avoir aucuns desseins dans l'estat, son esperance luy en fournit assez, et d'ailleurs il est assez empesché à rompre ceux de ses ennemis. Il n'a autre but de ses armes que la paix, et le repos du royaume : mais une paix à laquelle neantmoins il ne consentira jamais, que les eglises de France, et par ce degré, s'il peut, les estrangeres, ne soyent en liberté. Il n'a que faire de debatre le droict qu'il a à la couronne, il n'est pas temps, et puis ce qui est certain, ne se doibt revoquer en doubte ni disputer, moins de se mettre en peine de la ruyne de ceux de Guise ou de Lorraine. Il n'affectionne leur mal, sinon autant, qu'eux celuy du royaume: auquel s'ils vouloyent estre utiles, il les en recognoit très-capables, comme particuliers. Leur degré ne va pas jusques au sien, comme se servant du nom du roy. Ce nom là l'empesche de penser au leur. Voylà son seul dessein : s'il en a aucun, c'est de se defendre, et de telle sorte, qu'il contraigne ses ennemys de rendre la paix à la France, au roy son authorité, à luy et aux siens leur liberté. Aprés cela, que ceux de Guise s'enrichissent, s'agrandissent tant qu'ils voudront, pourveu que ce ne soit point aux despens de l'un de ces trois, ne luy importe. La procedure et le chemin qu'il y tient n'est pas certaine, elle despend de celle que tiennent les autres contre luy : s'ils viennent aux armes, il y court : s'ils le laissent en paix, il y demeure : s'ils les posent, aussy fait-il : et c'est pourquoy quand tout le reste du royaume seroit accordé, le roy sçait bien dans son ame qu'il y auroit peu, ou point du tout, de difficulté avec cestuy-cy, qui n'estant mené que de la raison, y sera tousjours aysement ramené.

J'ay parlé des trois chefs principaux qui tiennent les trois partis de France : il faut veoir quels sont ceux qui viennent à la trasse, quel but ils ont, et comment ils y visent, et quelles esperances ils ont de le toucher. Entre ceux-là, la premiere est la royne mere du roy, laquelle, pour son honneur et en apparence, se tient dans le parti de son fils, comme elle a tousjours faict, quand elle en avoit plusieurs, de celuy qui estoit le roy : mais qui neantmoins ne hait rien tant que sa puissance absolue, elle s'en est mal trouvée : lors que la France estoit paisible, elle estoit contraincte de filer sa quenouille en sa maison, son fils ne luy laissoit la charge, ni le maniement d'aucune chose. Pour recouvrer son authorité, il luy a falu brouiller les cartes, ou s'entendre avec ceux qui les brouilloyent : autrement elle estoit inutile : ce que son esprit certes nullement capable de petites choses ne peut jamais souffrir, et de ceste grande princesse, de qui la race a commandé ou commande aujourd'huy aux meilleures parties de l'Europe, on peut dire comme d'Agrippine, *Virilibus curis muliebria vitia exuisse*, si cela desjà n'estoit un vice de femme. Ç'a tousjours esté sa coustume, d'opposer en France les uns aux autres pour commander cependant en ces divisions : les grands aux grands, les princes aux princes, ses enfans mesme à ses enfans. Car elle sçavoit bien nostre estat estre tel, que si ce n'est pas une voye extraordinaire, une femme n'y a point de credit [1]. Du temps du feu roy Charles, cestuy-cy estoit son protecteur, la puissance duquel acreut tant qu'elle peut, afin de s'en servir pour se rendre necessaire à l'autre : ce roy s'en aperceut à la fin, mais trop tard. Depuis, cestuy-ci estant parvenu à la couronne, en quoi certes elle l'obligea infiniment lors qu'il estoit en Polongne, estant bien certain que si elle n'y eust pourveu sagement, les remuemens eussent esté tels en France, que peut-estre à son retour on luy eust empesché l'entrée : son credit luy dura entier trois ou quatre ans, pendant que ce jeune roy ne songeoit qu'aux plaisirs de son aage, et aux delices de son nouvel estat. Mais depuis, comme il vint à prendre l'affirmative, et

[1] On trouve dans les *Memoires de la Ligue*, un discours sur l'estat des affaires de France, dans lequel il y a un chapitre pour monstrer que la domination des femmes a esté calamiteuse aux François.

à vouloir gouverner seul, elle fut contraincte d'avoir recours à son Monsieur son dernier fils, qui pour quelque temps luy tint espaule et la rendit necessaire. Estant mort, elle a choisi d'autres remedes ; car quoique ce soit, elle a tousjours desiré deux choses. L'une, d'obliger celuy qui pourroit venir à la couronne, afin de le retenir quand il y seroit. L'autre, de le faire si grand cependant que celuy qui seroit maistre de l'estat, fust contrainct de se servir d'elle pour tenir l'autre en bride, employant ainsy doucement la puissance de tous les deux l'un contre l'autre, pour gouverner au milieu et estre recherchée : conseil qui, pour son particulier, estoit aussy plein de prudence, comme souvent de trouble et d'incommodité pour le public.

Or si aprés la mort de son feu Monsieur, elle eust trouvé le roy de Navarre capable de ses desseins, elle en eust faict son bouclier. Mais la religion et beaucoup d'autres raisons empeschant cela, elle a jetté ses yeux et ses vœux sur la maison de Lorraine, et sur les enfants de sa fille, à quoy encor a beaucoup aydé la haine que dès sa petite jeunesse elle a porté à ce prince : s'estimant donc irreconciliable avec luy, elle le craint par consequent, et est resolue d'empescher, en tout ce qu'elle pourra, qu'il n'ait part en France : elle ne le peut sans renverser l'ordre du royaume. Car apres ceste haine, succede, comme j'ay dict, l'amour qu'elle porte aux enfans du duc de Lorraine, enfans de sa fille, auxquels elle a une secrette inclination, ne cessant jour et nuict de reprocher au roy, qu'il doibt mieux aymer pour heritier ses neveux fils de sa sœur, qu'un estranger de sa maison, ainsy nomme-t-elle le roy de Navarre. Les filles d'Espagne sont aussy enfans de sa fille, à qui de mesme elle seroit bien-ayse d'en faire part, et non point marrie cependant que l'estat de son fils soit troublé, afin qu'il ait recours à elle, et qu'il l'employe. Or de ceste façon elle s'accorde bien avec le duc de Guyse pour le traverser, pour remuer, pour donner des ouvertures à la confusion, et des moyens de changer l'ordre de la succession de nostre royaume : mais de desirer qu'il s'agrandisse, tellement qu'il puisse ruyner le roy mesme et le deposseder, et luy-mesme occuper aprés tout l'estat, il n'est pas vraysemblable, je ne croi pas qu'elle le desire aussy. Or soubs ce dessein de la royne mere, je comprens celuy du marquis du Pont son petit fils, fils de Monsieur de Lorraine, lequel aussy n'a ni intelligence ni esperance en cest estat, sinon celle, qu'elle, sa grand-mere, luy fait prendre.

Il y a aprés le roy d'Espagne[1], qui du commencement de ces guerres voyant la royne d'Angleterre nouer une fort estroicte alliance avec le roy, oyant en mesme temps les deputés du Pays-Bas à Paris luy offrir la souveraineté de leurs provinces, s'advisa de jetter trois ou quatre cens mil escus entre les mains affamées de ceux de la ligue, afin de troubler le royaume de France : s'asseurant qu'il empescheroit le roy par ce moyen d'entendre à la Flandre. Ce qu'il craignoit sur toutes choses, comme à la verité il n'y a qu'un seul roy de France, pourveu qu'il soit paisible, qui puisse aysement oster ces provinces à l'Espagnol. Voylà ce qui l'embarqua, et par consequent precipita un peu les conseils du duc de Guyse. Outre cela il craint extremement à ceste heure, que le roy de Navarre ne parvienne a l'estat de France ; c'est son naturel ennemi, il luy detient un royaume, lequel il ne faut point doubter que si les ongles croissent à l'autre, ne luy soit arraché un jour en danger encor qu'on ne se contentera pas de cela. Il sçait bien qu'estant vieil, ses enfans jeunes, son estat divisé et mal asseuré, peu de choses aprés sa mort le troubleront : à plus forte raison un roy de Navarre, s'il estoit roy de France. Ainsy il est bien-ayse de s'accommoder avec ceux de Lorraine, de leur fournir des moyens pour remuer, afin d'estre cependant plus libre en ces guerres du Pays-Bas et d'Angleterre, pour empescher le roy de France, pour ruyner celui de Navarre : pour puis aprés le royaume estant en proye, comme luy est le plus puissant de tous, en ravir la plus grande part. Voylà son intention, en ce qui concerne nostre estat. Mais qu'elle aille jusques là, que chargé de beaucoup d'autres despenses particulieres, il veuille encor espuiser ses thresors, pour faire le duc de Guyse roy, luy dis-je qui croit que s'il faut changer la façon de succeder, ses filles, niepces du roy,

[1] En 1589, un ligueur publia un advis par lequel il conseilloit aux François de se mettre soubs la protection du roy d'Espagne Philippe II. On peut voir la response à cest advis dans les *Memoires de la Ligue*.

en doibvent avoir la meilleure part, il n'y a point d'apparence : et ce que je dis du roy d'Espagne servira pour le duc de Savoye son gendre qui a moins de puissance beaucoup, et n'a desseins que ceux de son beaupere. Ainsy ce sont-là tous ceux qui font bien ou mal à la France. Voylà ses bonnes et mauvaises humeurs : voylà les bons et mauvais vents qui la tourmentent. Et de leurs discordes et passions, aussy diverses comme eux, aussy differentes et contraires comme ils le sont, despend son bonheur ou son malheur. Puissant empire, l'honneur de l'Europe à qui la suite de douze cents ans n'a sceu aporter que de l'accroissement, les voisins ennemis que de la gloire : il estoit bien raisonnable aprés tant et tant de victoires que tu finisses par tes mains propres, que tu succombasses soubs tes propres efforts, le destin n'ayant point faict au monde de victorieux pour toy.

Mais pour laisser un peu ce propos, qui me convie plustost à pleurer qu'à escrire, puis qu'il advient que la division de la religion sert de pretexte au changement de nostre royaume, et par consequent à sa ruyne, si Dieu le permet ainsy, ce mal estant quasi commun à tous les estats de l'Europe : je m'eschapperay un peu pour dire quelque chose des affaires generales de la chrestienté, en ce qui concerne ces deux grands partis, l'un tenant encor l'obeissance du pape, l'autre s'en estant distraict. Je ne veux point traiter de ceci en theologien. Je sçay bien que Dieu esprouve ordinairement les siens par les afflictions, comme c'est ce qui retient les hommes en leur debvoir, et ce qui leur fait avoir incontinent recours à celuy duquel ils ne se peuvent gueres soubvenir quand ils ont le col enflé de prosperité. Je sçay bien que le fils de Dieu prononce disertement ces mots : « Mon royaume n'est point de ce monde », monstrant evidemment aux vrais chrestiens, que ce n'est pas ici où il faut qu'ils cherchent leur ayse, et que pour s'y trouver affligés, il ne faut pas pour cela qu'ils entrent en defiance de leur cause comme si Dieu les avoit en detestation, et qu'il les voulust oster de dessus la face de la terre. Au lieu qu'au contraire ils voyent qu'aux Turcs, aux payens, aux pauvres aveuglés des superstitions du pape, toutes choses neantmoins arrivent à souhait : ils conquierent les royaumes, les provinces leur fournissent des veines d'or, qui ne tarissent point, leurs armes par tout prosperent, leur heur leur fait trouver des hommes qui pour leur service assassinent un prince leur ennemi[1], au milieu de ses gardes. Enfin ils n'ont à peine desiré, que Dieu leur permet de veoir la fin de leur desir : ayant tout au rebours imposé ceste necessité à ses vrais serviteurs, de charger sa croix sur leurs espaules, s'ils le veulent suivre, de passer par la porte estroicte, et de nourrir à son exemple toute leur vie en douleur, en affliction, en necessité. Suivant ces reigles et ces marques, qui ne peuvent s'approprier qu'à ceux qui font profession de la vraye religion reformée, il me suffiroit de conclure, que ceux-là que Dieu afflige ainsy, sont ses vrais enfans, lesquels il veut affliger, et non pas perdre : qu'il veut chastier, mais non punir : qu'il traicte comme ses fils qui ont failli contre ce qu'il a commandé, non comme des valets qui l'ont desrobé. Et ainsy combien que par toute la chrestienté aujourd'huy les plus grands potentats du monde se soyent ligués, unis et bandés contr'eux, c'est pour neant : Dieu ne laissera jamais perdre ce qui est à luy : ceux là sont à luy, il les abaissera quelquefois jusques à deux doigts de l'eau ; mais lors il allongera son bras de delivrance pour les retirer du gouffre : et cela outre la verité indubitable de ceste promesse qu'il a faicte aux siens, je le pourrois encor prouver par la suite des choses qui se sont passées en l'eglise depuis la fondation du monde. Ou, comme j'ay dict, mon dessein n'est pas à ceste heure d'en disputer en theologien : il me suffit de monstrer, que non seulement nous avons ce grand apuy supernaturel de la puissance de Dieu pour nous deffendre, bouclier impenetrable, et contre lequel tous les traicts du monde rebouchent la pointe en arriere ; mais encor dans le monde mesme et dans les moyens humains il nous en a donné, sans comparaison, plus qu'à nos ennemis : de sorte que si nous souffrons, s'ils nous affligent, ce n'est que nostre faute, et pour ne nous sçavoir pas ayder de la puissance qu'il nous a donnée.

Toute la chrestienté qui est soubs l'obeissance du pape, est aujourd'huy unie pour exterminer ceux de la religion. Qui sont ces mauvais là ?

[1] Guillaume prince d'Orange assassiné en 1584.

jugeons de leur force, et si elle est telle que nous la debvons craindre. C'est le pape, c'est l'empereur, c'est le roy d'Espagne, ce sont quelques potentats d'Italie, c'est en France le duc de Guise et ceux de sa maison, se servans et du roy et du royaume comme ils veulent, ce sont en Suisse quelques cantons, en Allemagne quelques princes. J'ay tout nommé, et avec les plus specieux noms que j'ay peu: y voylà des papes, des roys, des empereurs et force princes. On dit que tous ces espouventaux du monde se sont assemblés, avec ce seul dessein de ruyner ceux qui font profession de la vraye religion, par toute la chrestienté. Je le veux. Ainsi soit-il. Plus d'ennemis, plus de gloire. Mais espluchons-les de prés, nous trouverons que tous ces gens-là ont chascun quelque dessein particulier, qu'ils gardent pour eux, et que pour entretenir leur union tous ensemble, ils s'accordent seulement au general. Quels desseins? considerons-les expressement. Celuy du pape est clair: Luther, Zuingle, Calvin, luy ont faict perdre les deux parts de son revenu: le troisiesme est en grand bransle: on y travaille. Il voudroit bien recouvrer ce qu'il a perdu s'il estoit possible, et asseurer ce qu'il tient à l'advenir. Le royaume d'Angleterre tout entier s'est escoulé de ses mains: si le roy d'Espagne y pouvoit replanter la religion catholique, ce seroit autant de regaigné pour luy. La France ne luy a esté jamais gueres obeyssante, l'eglise Gallicane a eu tousjours ses privileges à part, toutesfois ce n'est rien encore, celuy semble, au prix de ce que ce seroit, si le roy de Navarre en est jamais roy. Il craint qu'il ne passe les Alpes, il est de la bonne race de Bourbon fatale pour Rome [2], et puis il est desja irrité contre les papes, pour son royaume de Navarre, que desloyalement ils ont adjugé au roy de Castille. Aprés il craint qu'un grand prince, comme cestuy-là, n'aporte beaucoup de reformation en la religion, un jour: ce qui ne se peut faire sans la diminution de l'authorité du siege: et ce qu'il pourra aussy aysement neantmoins, comme Philippes le Bel et plusieurs autres roys de France adversaires des usurpations des papes l'ont peu. Ainsy c'est son principal interest, que de retrancher l'esperance de ce prince. De son costé il fait ce qui est en luy; il tonne, il fulmine, il anathematise, il le declare heretique, rebelle, finalement incapable de la couronne de France, comme si c'estoit à luy de la donner ou à l'oster. Pour l'execution de ceste bulle, qui à la verité ne feroit toute seule grand effect contre les boulevars de La Rochelle, s'il n'y a autre chose que cela, il arme toute la chrestienté, jusques au cardinal de Bourbon, à qui il envoye une espée benite de la race de celle de sainct Paul: il promet de l'argent à ceux de Guise: il le promet, il ne l'envoye pas, n'ayant encores payé ce que luy couste le papat, suivant le style de Rome. Somme, comme c'est à luy de faire, il fait miracles avec le baston de la croix, et voylà sa tasche et son dessein, d'animer tout le monde contre les heretiques, entre lesquels il comprend la royne d'Angleterre et le roy de Navarre son principal ennemi à son avis, desquels il espere la ruyne par ceste ligue universelle. Autant ou plus a-t-il à se plaindre de la haute et basse Allemagne, comme de la France et de l'Angleterre: doncques il s'asseure qu'aprés que le roy d'Espagne et ceux de Guyse auront chastié, c'est à dire usurpé la France et l'Angleterre, en chassant les heretiques, c'est à dire les vrais princes et legitimes seigneurs, après qu'ils auront dompté les Pays-Bas, ils pourront joindre sans contradiction leurs armes avec celles de l'empereur, pour contraindre par amitié ou par force les princes d'Allemagne protestans, de rentrer soubs le joug de son obeissance: qu'aprés cela n'y ayant pas grande apparence que les Suisses veulent s'opiniastrer contre tant de forces, leurs cantons estans desjà divisés, tous ensemble pourroyent facilement assister le duc de Savoye au recouvrement de Geneve et au sac de ceste ville qu'ils appellent la source et fontaine des heretiques de la chrestienté. C'est là où il borne la fin de son desir et de l'entreprise de ceste saincte ligue. Ce que j'ay veu escrit par luy mesme pape Sixte, en une lettre surprise au commencement de ces troubles en France, envoyée d'Italie en Espagne. Et quant à cestuy là, voylà son pretexte, voylà son intention fondée sur les haines qu'il porte generalement aux heretiques, mais principalement au roy de Navarre, à la royne d'Angleterre desquels

[1] Le connestable de Bourbon fut tué au sac de Rome en 1527. *Voyez* dans cette Collection le *Sac de Rome*, par Jacques Buonaparte,

il a receu desja, ou craint recevoir plus de mal.

Le roy d'Espagne a trois fins particulieres pour luy, pour lesquelles il desire ceste ligue generale. La premiere, de venir à bout de la guerre contre les Pays-Bas, tenus par ceux qu'il appelle heretiques, et contre la royne d'Angleterrre qui en est aussi. La seconde, le desir hereditaire qu'il a de joindre la France à ses seigneuries : ce qu'il pense à ceste heure pouvoir plus facilement faire, pour le droit qui luy en appartient à cause de sa femme fille de France, et des filles de luy et d'elle. Car quant à luy, il ne pense pas que la loy Salique, l'honneur de nos roys, soit faicte pour luy. Le dernier, la ruyne du roy de Navarre, lequel à quelque prix que ce soit il veut, autant comme il pourra, esloigner de la couronne, pour beaucoup de raisons qu'il a de craindre ce grand ennemy, que Dieu reserve à la ruyne de sa maison un jour. Pour l'utilité de tous ces trois desseins, il est entré et a fort sollicité ceste ligue generale, laquelle luy fortifie son titre de guerre coutre l'Angleterre, d'inimitié contre le roy de Navarre, luy donne moyen d'entreprendre par soubsmain contre l'Estat de France, en favorisant les affaires du duc de Guise son partisan, avec lequel sans cela il ne pouvoit avoir intelligence qui fut profitable : par son moyen il espere ruyner le roy de Navarre en France, il espere de se servir des havres de Picardie et Normandie, contre l'Angleterre et le Pays-Bas; s'asseurant bien puis aprés, que le roy de France mort, son legitime successeur depossedé, le royaume estant en proye, il pourra aysément lors faire la part à ceux de Lorraine, estant plus fort qu'eux : et de ceste façon on void qu'il tourne à son profit particulier, et à son intention, le pretexte general de ceste belle ligue, comme si elle n'estoit faicte que pour les affaires de sa maison.

L'empereur voudroit bien que tous les autres prince de la chrestienté qui sont de la religion, fussent ruynés, afin que tout le corps de la ligue le vinst desgager des protestans qu'il a ses voisins : mais d'autant que la besongne est encores longue, et que cependant il ne seroit pas bon pour luy de faire l'empesché, de peur de resveiller ces grands princes plus puissans que luy : il ne se mesle gueres avant en la meslée, non plus que les autres princes d'Allemagne.

J'ay assez discouru du dessein du duc de Guise, qui est de se faire seul roy en France, s'il est possible, ou de la meilleure partie au moins : dessein qui volontiers ne reçoit point de compagnon, et auquel on ne travaille gueres pour autruy. Ce que je remarque seulement pour monstrer que pour s'ayder des moyens d'Espagne en France, à l'avancement de son entreprise, pour ayder luy mesme en recompense à luy regaigner les Pays-Bas, pour veoir la royne d'Angleterre, à qui il veut mal de mort, et qu'il sçait estre le seul support de son ennemy, ruynée, il aura trés-bonne intelligence avec le roy d'Espagne : mais pour luy ceder entierement la couronne de France, pour la tenir de luy en hommage, s'il la peut usurper, pour luy en laisser la plus grande part : je croy que non. Cependant ces pretentions n'ayans fondement que sur la division de la religion, il le faut recognoistre pour un des signalés piliers de la ligue.

Les princes d'Italie n'ont dessein aucun que leur conservation, estans enfermés d'un costé du pape, de l'autre des Venitiens, du roy d'Espagne au troisiesme, et puis estans divisés, et leurs Estats si petits, qu'ils n'ont pas grands loisir de penser à autre chose qu'à se maintenir : et pour ceste raison seulement sont-ils entrés en la ligue. Mais ils ne sont pas si bon catholiques, qu'ils ne craignent plus la maison d'Espagne, que la diminution de leur religion. Ceux qui ont esté en leur pays sçavent cela.

Le duc de Savoye est aussi compris en ceste generale Union, tant que son beau-pere vivra, il aura les mesmes entreprises que luy : s'il meurt comme je diray tantost, il en aura d'autres, qui ne compatiront pas du tout à celle de la ligue. De mesme le duc de Lorraine, lors que chacun voudra recueillir le fruict de son labeur, et l'interest de sa despense, sa conclusion ne s'accordera pas avec les propositions du duc de Guise. Les cantons de Souisse ne sont pas à mon jugement entrés en ceste ligue, à cause de l'alliance qu'ils ont avec nostre roy, et le lien qui les unit en leur pays. Toutesfois je ne doute pas que pour de l'argent ils ne fournissent des forces, non pas à la ligue en general, mais particulierement au duc de Guise, encor en ont-ils faict souvent difficulté.

Expressement j'ay voulu monstrer les desseins d'un chacun de ces partizans de la ligue, pour prouver ce que j'ay dit, que chascun d'eux en avoit de particuliers, discordans entre eux, afin de monstrer par là, que quelque bonne intelligence qu'ils ayent ensemble, il nous seroit fort aisé de l'avoir meilleure. Tout d'une suite je veux rechercher quels sont leurs moyens et leurs forces, ausquelles encor je m'asseure que je trouveray tant de defauts au prix de ce qui est entre nos mains, que nous aurons honte de nous laisser battre. Je commencerai par les plus foibles. Je tien l'empereur et les princes d'Allemagne catholiques de ce nombre. Car combien que sans difficulté, ils ayent beaucoup de puissance : neantmoins leurs voisins protestans ont tant de force, comme chascun sçait, qui sont les rois de Dannemarc, electeurs Palatin, de Saxe, et de Brandebourg, landgrave de Hesse, et plusieurs autres grands princes et Seigneurs : que si ceux là veulent, les autres n'oseroyent avoir faict semblant d'entreprendre chose quelconque. J'ay dit des cantons de Souisse ce qui est de leur force, et comme elle peut servir à ceste ligue generale. Quant aux princes d'Italie, le duc de Savoye, comme le plus prochain de nous tous, est aussi le plus à craindre de tous eux. Mais premierement hors de chez luy c'est un petit faict que de sa force : secondement il s'arreste plus à des esperances certaines qu'à des incertaines. Son beau pere est vieil, à sa mort, il espere profiter, et croy qu'il jettera plutost l'œil sur les Estats de Milan et de Naples, si la succession d'Espagne se partage, comme il y a grande apparence, que les filles ambitieuses au possible, et desja introduites par le pere mesme aux maniemens de ses affaires, et quasi en possession de ses royaumes, à peine se pourront contenter d'estre mariées pour une portion d'argent, et laisser tant de biens à leur petit frere jeune, maladif, et à ce que l'on dit, hebeté : tellement que ce duc aura là, à mon advis, de la besongne taillée, sans qu'il s'amuse à entreprendre rien de deça les monts qui l'enferment. Au partir de là, quand il le voudroit, il peut si peu, et il se trouve en pays si desavantageux, qu'estant arresté d'un costé par les Allemans, de l'autre par les Souisses, de l'autre par les François, et par tout par les Alpes, les forces qu'il leveroit de son pays, qui ne sçauroyent estre que fort petites, ne peuvent estre conduites en lieu où elles fassent effect, qu'avec grand perte et difficulté. Quant à son argent, pour faire bonne chere en sa maison, il en a assez : pour faire une grande guerre, non. Les autres princes d'Italie, comme les duc de Ferrare, de Mantoue, de Florence, d'Urbin, qui sont quasi les principaux, sont tous adjoustés pour augmenter le cayer, et pour dire, voici force gens, pour autre chose non : s'il y avoit guerre en Italie mesmes, entre deux grands princes, tels qu'estoyent Charles d'Espagne, et François de France, ils pourroyent à la verité beaucoup favoriser les affaires de celuy qu'ils voudroyent assister. S'il faut dresser une armée de mer contre le Turc, chascun d'eux esquipera bien une ou deux galeres, et voila tout : mais qu'ils puissent de beaucoup servir en une grande guerre contre nous, ou en France, ou en Angleterre, ou en Allemagne, ou en Flandres, non. Et puis comme j'ai remarqué, ils ne seront jamais si avant de la ligue, qu'ils ne craignent plus la grandeur d'Espagne que la diminution de Rome.

Le duc de Parme, en tant qu'il est duc de Parme seulement, peut estre mis de ce nombre, en tant qu'il commande aux forces du roy d'Espagne aux Pays-Bas. Certes il est grand capitaine : sans doute il a acquis beaucoup de reputation, de creance, soit parmi les pays où il fait la guerre, et creance hereditaire encores, la memoire du gouvernement de sa mere y estant trés-agreable. Mais aussi bien que le duc de Savoye, il seroit mal sage, s'il n'avoit des desseins à part, et s'il ne s'arrestoit plus à des esperances certaines qu'à des incertaines. Je croy, quant à moy, qu'il ne se resout pas d'avoir travaillé si long-temps en Flandres pour autruy. Or il y a un point là dessus. C'est que tant qu'il y fera la guerre, comme lieutenant du roy d'Espagne, il peut faire beaucoup de mal : mais s'il prend une fois le chemin de s'en faire seigneur luy-mesme, comme il le pourra aysément en ce qu'il tient, aprés la mort du bon homme, ne le pouvant que par douceur et par la volonté des peuples, il n'est plus à craindre : il faut qu'il se desmesle d'avec la ligue. Quant au duc de Lorraine, c'est un grand seigneur, mais un petit prince : ostez-luy de devant les yeux les esperances, qu'on luy a faict

prendre en France pour son fils, ce qui seul l'embarque en la ligue, il prendra quand et quand le parti de son repos sans chercher querelle, il est fort sage : et croy que nos remuemens en France ne viennent pas de luy. Toutesfois à ceste heure en ceste cause generale contre nous, qu'il ne s'y employe, il n'y a point de doute : mais j'estime qu'il y a ceci de bon en cest endroit, c'est que empeschant la grandeur du duc de Guise son cousin, comme de necessité il est contrainct de faire pour l'amour de son fils, il nous fait plus de bien qu'il ne sçauroit autrement nous faire de mal : or il l'empesche à cause de la couronne, laquelle, enfin s'accordant et s'entendant avec la royne mere du roy, sa belle-mere, il demandera plustost pour son fils que pour l'autre. Et je tien pour maxime trés-certaine que le duc de Guise nostre capital adversaire en est desja si avant, qu'il faut qu'il soit ou roy, ou ruyné : il n'y a point de milieu pour luy entre ces deux extremes. Marius, Cinna, Pompée, Lepide, Antoine, font foy de cela. Depuis qu'une fois on a aspiré à la tyrannie, *aut Cæsar aut nihil.* Or quant à luy, j'ay parlé auparavant de ses moyens : ils sont certes assez grands en France, parce que le parti catholique y est grand, dans lequel il a beaucoup de creance, et l'asseurance qu'il a, que le roy endurera toutes ses hardiesses, estant sa principale force. De cestuy-là je ne doute point, que comme son dessein particulier s'adresse sur nostre Estat, aussi, que s'il avoit dans son cabinet les ducats des Indes, qu'il n'y fist bresche : et aprés cela, bien du mal aux autres. Mais il est extremement pauvre et endebté : seconde marque d'un homme qui aspire volontiers à nouvelletés. Aprés cela il a trop de contredisans à ses intentions, non-seulement de ses ennemys, comme du roy de Navarre et des princes du sang; mais de ses amis mesmes, comme des heritiers d'Espagne, de Lorraine, de Savoye, et de ceux de sa propre maison, qui pretendent autant de droit à l'usurpation de la couronne que luy, et auxquels, puis qu'il est contrainct de s'en servir, comme il est, il sera contrainct aussi de faire part, de ce qu'il ravira, s'il peut rien ravir : ce qui luy apportera infinies jalousies, tellement que toute la puissance de ce partisan-là, ne peut aller à mon advis, que jusques à la dissipation et desmembrement de nostre royaume : encor faut-il qu'il y soit aydé. Car de porter les armes, ou contre les Allemans, ou contre les Anglois, ce sera à peine, et pour le moins ce ne sera jamais qu'il n'ait faict entierement ses affaires en France : ce qui est une longue besongne. Et sur cela je veux bien remarquer une chose veritable, de nostre nation. C'est que nostre naturel est tel, que dessoubs un roy desja establi nous nous diviserons bien, nous ferons des guerres civiles, des remuemens : mais s'il n'y en a point, s'il estoit question de pourvoir à la couronne, jamais nous n'en souffririons le desmembrement : et si un prince ne se trouve capable de l'empieter toute, il est malaysé qu'on luy permette de la diviser, si ce n'estoit un grand prince voisin, comme le roy d'Espagne, qui par force et par le voisinage de ses pays conservoit le quartier qu'il auroit enlevé, encor luy seroit-il trés-difficile. Finalement je ne veux que deux tesmoignages, pour monstrer que ce n'est pas si grand chose que la puissance de cest homme. L'un de ce qu'au commencement de la ligue, lors de son grand feu, que l'on pensoit que sur sa parole toute la France prendroit le halecret, jamais il ne se trouva accompagné de mille chevaux françois, et quatre mil hommes de pied au plus : encor cela se dissipa en un mois, bien qu'il eust prodigalement despendu tout l'argent qu'il receut d'Espagne et le sien, pour les amasser. L'autre que, depuis estant en la guerre, une petite armée de reistres, composée de quatre mil cinq cens chevaux et de trois ou quatre mil lansquenets, avec quelques Souisses, passa en despit de luy par dedans son gouvernement, jusques dedans le cœur de la France : le batit et rebatit au passage autant de fois comme elle le vit : combien qu'il eust appellé auprés de luy tous ses amis, tous ses partisans, toutes ses forces : combien qu'il eust outre cela la plusspart de celles du roy ; combien qu'il se fust un an devant vanté, qu'il combatroit les Allemans jusques sur le bord du Rhin, et qu'il importast extremement à sa reputation de le faire. Or neantmoins c'est sans doute que si on permettoit à ce chef de parti de croistre, et que Dieu ne luy eust point mis de bride autour de luy, c'est le plus grand, le plus capable et le plus dangereux ennemy que puissent avoir les Estats qui font profession de religion.

Restent les deux plus mauvais sçavoir, le pape et le roy d'Espagne. Le premier est le plus criard, le plus mutin de tous, et le plus foible neantmoins. C'est l'ordinaire, *acutum reddere qui possit ferrum, exors ipse secandi.* De vrai il ne sert que d'aiguiser les cousteaux; les papes une heure auparavant l'estre, ne sçavent pas s'ils le seront. Devant cela, ce sont la pluspart du temps de petits cardinaux italiens : car la jalousie en recule les plus grands, qui durant le cardinalat n'avoyent de dessein que de croquer quelque annate ou quelque benefice. Ceux qui peuvent remuer du mesnage, volontiers ne sont pas appellez-là, l'Italie s'en est mal trouvée. Au reste nul ne l'est qu'il ne luy couste bon : et ils sont tous si bons mesnagers, que quand ils meurent, ils ne laissent que le moins qu'ils peuvent au successeur : tellement que le nouveau pape les trois ou quatre premieres années a assez à faire à payer ceux qui luy ont vendu son siege : les autres à vivre, et c'est un extraordinaire quand ils passent huict ou dix ans : autrement on dit quand et quand : *Exiit sermo inter fratres quòd dicipulus iste non moritur.* Car ils sont fort vieux quand on les eslit : de sorte qu'auparadvant qu'il ayent moyen de nuire, ils sont enterrés. Et de cestuy-là, quand il n'y aura que luy, il ne nous faut caindre que les bulles et du plomb, qui ne font mal qu'à ceux qui en ont peur. L'or du roy d'Espagne seroit bien plus à craindre, et j'ay gardé le plus grand de tous et le premier mouvant, qui fait mouvoir tous les autres, pour le dernier. Mais aussi de son costé, il a beaucoup d'incommodités qui luy lient les mains : et de cestuy-ci, parce que toute l'Europe est remplie de son nom, il en faut dire quelque chose de plus.

Ce prince est fils de Charles-le-Quint, ce grand brouillon du monde, qui a tant remué de mesnage, tant qu'il y a esté qui y fut plus heureux par ses lieutenans que par lui-mesme, qui eut pour amis ou pour ennemis à diverses fois tous les princes de son temps, grand princes neantmoins, vigilant, guerrier s'il en fut onc, et penible à la guerre, au reste plein de courtoisie et d'humanité, et qui estoit certes digne du nom de Cesar, digne de l'empire. Cestuy-ci fut nourri dés le berceau aux affaires par son pere : toutesfois il fut beaucoup plus heureux que luy; et son heur consiste en ce, que tant que son aage l'a peu animer aux grandes choses, il n'a trouvé aucun qui luy ait faict de la traverse. Son pere avoit en mesme saison le grand François de France, le grand Henry en Angleterre, Soliman en Levant, et en Allemagne des princes qui exerçoyent bien son esprit : de sorte que partout, où il se tournoit, il trouvoit chaussure à son pied. Outre cela il trouva tous les pays qui luy estoyent voisins aussi forts et aussi capables d'entreprendre sur luy, que luy sur eux. Voilà ce qui rendit sa fortune diverse. Au contraire, Philippe aujourd'huy roy d'Espagne, a esté accompagné d'un heur qui ne s'est interrompu. Mais il faut plustost attribuer cela, à ce qui s'est rencontré autour de luy, qu'à luy-mesme. La France de son temps a esté gouvernée par une femme, et par des enfans, ou tellement travaillée de guerres civiles, qu'elle avoit assez à faire chez elle. L'Angleterre commandée aussi par une femme, qui suivant le naturel de son sexe, s'est sagement contentée de maintenir ses subjets en paix, et se garder des entreprises de ses voisins, sans entreprendre sur eux. L'Allemagne par des princes pacifiques. Le Levant par Selim, un gros yvrogne, qui n'aimoit qu'à boire, et depuis par Amurat son fils à demi-idiot, qui ne bouge de la mosquée. Ainsi ne faut-il pas dire, que partout il a eu de l'heur, mais qu'en nul lieu il n'a trouvé personne qui luy put faire venir du malheur : et encor avec cela n'a-il pas fait grand chose. La conqueste de Portugal et des Indes a esté plus facile que heureuse, il n'y avoit point de peine : la conqueste de la Terciere, et la victoire sur les François ne sera point trouvée si estrange quand on considerera, que c'estoit une juste armée d'Espagne, contre une troupe de vaissaux ramassés en France. Quant aux batailles de Gravelines et Sainct-Quentin[1], c'estoyent encores des restes des victoires de son pere : c'estoyent les armées qui dés leur jeunesse avoyent couru la fortune du vieillard, il y avoit là peu du sien, sa pesonne mesmes n'y estoit pas. En Italie rien n'a branslé en Bourgongne, au royaume de Naples, en Sicile rien : au contraire en Afrique il a perdu la Goulette, le seul labeur de Charles son pere, et

[1] Philippe II etoit à la bataille de Sainct-Quentin.

tout ce qu'il avoit là. En Flandres ses victoires n'y ont pas tant faict qu'il n'y ait encores plus à faire. Et la raison, parce qu'il y a trouvé de la resistance. Il est bien aysé à un homme de gaigner quand personne ne joue contre luy. A ceste heure, qu'il a des ennemis dignes de ses forces, nous verrons ce qu'il fera en Angleterre avec tout son grand appareil ; nous verrons s'il gardera encor ceste grande renommée de bonne fortune. Or cependant l'estat où il se trouve à present, est tel : premierement il est extremement vieil, et encores plus cassé ; il n'a que deux filles, et un petit garçon ; elles grandes, ambitieuses desja, et fieres au possible : l'une duchesse de Savoye, l'autre nourrie entre les bras de son pere, et dans les affaires de son Estat, qu'elle gouverne seule ; son fils est petit et mal sain, comme j'ay dit. Et voila des sources de division : car en Espagne les filles peuvent succeder. Outre cela, son Estat est fort divisé. Les Pays-Bas, qui en estoyent le meilleur morceau, sont bien esgarés pour luy. Ce qui en est du tout retranché, comme les Provinces-Unies avec la royne d'Angleterre, il ne void pas esperance de le pouvoir jamais recouvrer. Ce que tient le prince de Parme sous son authorité, il ne s'asseure gueres qu'il le vueille fidellement laisser aprés sa mort à ses enfans : l'autre est un brave prince, grand capitaine, aimé de ceux à qui il commande, estimé des autres comme j'ay dit, qni a usé de beaucoup de foy et de moderation envers ses peuples, desja bien edifiés de la façon de laquelle sa mere les avoit gouvernés auparavant luy, qui y a acquis beaucoup de creance, et assez pour pouvoir un jour retenir cest appennage au lieu de Portugal que le roy d'Espagne, à son advis, luy a osté : et qui, quoi que ce soit, se faschera que ses labeurs soyent voués pour une fille, ou pour un petit garçon. Le duché de Milan est voisin du duc de Savoye : cestuy-là y pretendra droit à cause de sa femme, et suivant son contract de mariage. Le royaume de Naples, et les villes d'Italie, suivront la fortune du duché de Milan. Le Portugal ne luy est encores gueres asseuré : les portugais impatiens du commandement des espagnols, d'autant plus leurs ennemis qu'ils leur sont voisins, comme c'est l'ordinaire des peuples. Les Indes tant portugaises qu'espagnoles, le seul nerf de cest Estat, seront à celuy qui possedera ou l'Espagne, ou le Portugal. Cela estant de ceste façon, ce prince a desormais plus de besoin de penser à la conservation de sa maison et de ses seigneuries, qui indubitablement s'en vont divisées aprés sa mort, que non pas de troubler ses voisins. Il est riche à la verité : mais il luy faut employer une infinie despense, n'ayant quasi pays, où il ne soit contrainct de tenir une grosse garnison. Or qu'il soit necessiteux, il le faict bien paroistre à ses troupes qu'il tient en Flandres, où il demeure aucune fois un an ou dix-huict mois sans leur bailler un sol. Autant comme il est riche d'argent, aussi est-il pauvre de hommes ; il n'en peut recouvrer que d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, ou de Bourgongne : et voyez sa foiblesse. Car quant aux Allemans, si nous estions tous unis : nous l'empescherions, ou d'en lever, ou d'en passer pas un. Quant aux italiens et espagnols, dont il ne peut fournir en grand nombre : (car ce ne sont pas pays populeux, comme chacun sçait) il faut pour venir attaquer ou la France, ou les Pays-Bas, ou l'Allemagne, qui sont les endroicts où nous sommes, qu'il les conduise, ou par mer, ou par des lieux si malaysés, que si nous nous entendions tous bien, il en perdroit la moitié devant que de s'en pouvoir servir. Les espagnols ne peuvent venir que par mer ou par le Pyrenée : les italiens ou par les Alpes, ou par l'Allemagne, chemins, si nous voulons, qui leur peuvent estre du tout fermés. Au reste il n'y a rien si miserable que luy en sa propre terre, rien si aysé à batre. Et est certain qu'on l'eust peu aysément ruyner par le Portugal, si on l'eust vivement attaqué par là, depuis que le roy don Antonio en a esté deschassé. Voilà en bref l'estat du plus grand de nos ennemys, qui à mon advis, bien consideré, ne doit pas sembler si puissant comme on l'estime. Les effects avec cela et l'exemple le monstrent : veu que depuis trente ans qu'il travaille à conquerir la Flandre, seul endroict où il a tendu toute sa puissance, il n'a pas procfité de grand'chose, et s'il ne faut pas dire, que là il ait trouvé une resistance digne de luy, neantmoins il est assez clair, que sans le mauvais gouvernement de feu Monsieur, et la mort du feu prince d'Orange, assassiné malheureusement, tesmoignages de la foiblesse de cest ennemi, il estoit quasi au desespoir, et eust perdu tous

ces pays sans remission, quelque chose qu'il eust peu faire.

Quand on aura ainsi consideré l'estat de nos ennemis piece à piece, on trouvera suivant le proverbe françois, que, tout ce qui reluit n'est pas or. Mais si aprés on le regarde encore en gros, cela servira bien à en faire le jugement que j'en fais. On les trouvera tous extremement divisés de lieux et de regions. La plus grande part et la plus forte est en Espagne et Italie. Il y a entre deux, quatre cent lieues de chemin par terre, l'autre en France, mais ceste-là est si peu de chose, que si les moyens d'Espagne et d'Italie ne s'y joignoyent pour luy ayder, elle seroit bien-tost estouffée. On verra que chascun des partisans qui entrent en ceste ligue generale, n'aportent que la moindre portion de leur desir au dessein general, tout le surplus au particulier. On trouvera que la pluspart d'eux tendent quasi à une mesme chose : Le roy d'Espagne, le duc de Lorraine, de Savoye, de Guise, à la couronne de France. En quoy il ne se peut qu'il n'y ait des jalousies, et que le mesme qui les unit ne les separe. On verra aussi, qu'ils ont des desseins contraires les uns aux autres, comme ceux que j'ay remarqué du duc de Parme et de Savoye, et enfin l'on considerera que des deux derniers qui sont comme colonnes de ceste ligue, le roy d'Espagne et le pape, l'un est extremement vieil, et si malade, que ceste année mesme il s'est departi de toutes sortes d'affaires, jusques-là, que beaucoup de gens tiennent qu'il est privé de sens par la vieillesse. L'autre qui est le pape, ne peut faire estat de ses moyens, sinon autant qu'il vivra : or ne peut-il gueres vivre veu son aage, laissant un successeur aprés luy, qui s'amusera plustost à faire sa maison, qu'à ruyner celle d'autruy : dressera plustost de nouveaux desseins, qu'il ne poursuivra ceux de son predecesseur. Voylà doncques en gros et en menu toutes les forces de nos ennemis.

Or si à leurs moyens generaux nous opposons generalement les nostres, si nous assemblons ceux de la royne d'Angleterre, du roy de Navarre, du roy de Danemarc, des princes d'Allemagne, des Estats des Pays-Bas, des cantons de Souisse, quelle puissance trouverons-nous? Si nous nous servons au contraire d'eux, de la commodité que nous avons de nous joindre sans empeschement, la France, l'Angleterre, l'Allemagne haute et basse, et la Souisse, s'entretouchant quasi, n'aurons-nous plustost ruyné leurs desseins, qu'ils ne les auront commencés? nous dis-je que nostre religion peut lier plus estroitement qu'eux, estant meilleur que la leur : nous qui n'avons nulle entreprise que de nous defendre et de conserver nos droicts : ce qui nous unit : qui n'avons point de dessein particulier qui puisse engendrer de jalousie entre nous, qui estant contraire nous puisse diviser? Il n'y a point de doute. Voyons la preuve de cela. Il y a trois ans que le roy d'Espagne coupe toutes les forests d'Italie pour bastir des carraques : achepte tous les Mores d'Afrique pour faire des forçats : met les Indes sans dessus dessoubs à force de fouiller pour trouver toutes les mines de l'or, comme s'il n'en vouloit plus aprés. Il y a trois ans qu'il ne parle que d'ancres, que de cordages, que de voiles : qu'il menace l'ocean, s'il ne reçoit doucement ses vaisseaux : qu'il commande aux vents de les favoriser, et tout pour dresser une grande et espagnole, c'est à dire superbe, armée de mer, l'ombre de laquelle toute seule fasse baisser non pas seulement les mats des navires : mais la pointe de tous les clochers d'Angleterre. il est gros depuis ces trois ans d'une armée. Et à la verité comme ces grands ouvrages ne s'enfantent pas tout à un coup, ni facilement, il met beaucoup de temps et de peine à en accoucher, et volontiers encore les choses sont-elles plus petites à leur naissance que l'on ne pense. Elle naistra doncques à la fin en Biscaye, elle sera sevrée au Conquet, et se trouvera vis-à-vis d'Angleterre assez forte et assez grande pour recevoir l'ordre de chevalerie. Cela ne monstre-t-il pas qu'en un seul lieu, qu'en la seule Angleterre nous avons des moyens assez pour resister au plus dangereux de tous nos ennemys? Il y a trois ans qu'il l'a menacée, il ne luy a pas encor fait peur. He! quand est-ce qu'il luy pourra faire mal? Il y en a autant que le duc de Guise, qui à plaisir se joue, par maniere de dire, des moyens du roy et du royaume de France, secouru de l'argent d'Espagne, des forces du prince de Parme, et de tous les Estats catholiques, fait la guerre au roy de Navarre : pendant ce temps on a levé, pour cest effect, huict armées par terre, et une neuviesme par mer. Des

neuf, graces à Dieu, les huict s'en sont retournées sans rien faire : la neuviesme a esté deffaicte entierement en une bataille. Or il ne se peut dire, que ce pauvre prince ait esté cependant assisté d'un seul denier, ni d'un seul homme, l'argent et les moyens que ses amis luy avoyent envoyez n'estans pas parvenus jusques à luy : cela n'est-ce pas une preuve certaine, que ces gens ont plus de mine que d'effect ? Il y a trente ans que les Pays-Bas sont attaqués par le mesme roy d'Espagne avec toutes les forces de son pays, d'Italie, et celles qu'il a peu avoir d'Allemagne. Il a tousjours esté heureux. Tous les combats qui s'y sont donnés, il les a quasi gaignés. Qu'y a-t-il faict? ils sont encores aujourd'hui en tels termes, que s'ils se peuvent une fois bien entendre, l'autre est à recommencer, et en danger de perdre le labeur, la peine et la despense qu'il a mis en ce pays-là. Jugez à ceste heure, si le roy de Dannemarc, les princes d'Allemagne, les cantons des Souisses, qui sont demeurés jusques ici sans qu'on les ait osé attaquer, avoyent porté leurs moyens et leurs forces, pour faire cesser ces violences du roy d'Espagne en Flandre et en Angleterre, et de ceux de Guise en France, combien ils dureroyent contre nous en apparence humaine? Je laisse encores plus à conclurre sur cela, que je n'en dis. Cependant combien que nous ayons plus de forces qu'eux : plus de moyen de nous bien entendre qu'eux : nonobstant cela ils s'entendent mieux que nous, et sont plus forts que nous. Donnons ce reproche à nostre negligence, non à leur industrie : à nostre lascheté, non à leur courage. Dieu nous a mis entre les mains et de quoy vivre en repos, et nous defendre de leur tyrannie : et dequoy encores les mettre sous le joug, si nous le voulions faire. Mais pour faire ce propos en theologien, comme je l'ay commencé ainsi, je croy que c'est le mesme Dieu, le mesme seigneur, qui ne veut pas que nous tenions de nous-mesmes, ni de nostre bras, mais du sien seul, nostre delivrance.

Il me semble que j'ay l'esprit plus allegé à ceste heure, quand aprés avoir couru toute l'Europe troublée et affligée par les divisions de la religion, je reviens à la France, que je pensois seule toucher de ce mal ? Ce n'est point elle seule que Dieu visite : ce n'est point elle seule qui est menacée, les autres parties y ont part. Je retourne donc à elle plus courant que je n'estoye pas, pour conclure ce discours que j'ay commencé pour elle. Enfin ce masque, ce voile qui avoit sillé les yeux du roy le premier, et à son exemple de tous les François, enfin il est levé. Quand la ligue commença, il y a trois ans, encore se trouvoit-il des hommes ou si effrontés ou si hebetés, qui excusoyent ceste rebellion, la pailloyent d'un zele de religion, de la crainte qu'aprés un bon roy catholique, il n'en succedast un heguenot. Cela servit de pretexte aux traistres, qui estoyent auprés du prince, lequel ils cognoissoyent si dedié et si passionné à sa religion, qu'à ce seul mot on luy fermoit la bouche, on luy ostoit toute replique, tous moyens de juger ce qu'il devait faire sur cela. Mais à ceste heure je ne pense pas qu'il y ait homme en tout le royaume, fut-il jesuite, qui pust excuser l'entreprise du duc de Guise dans Paris contre son propre roy. Quelle elle a esté, je n'en veux autre discours que le sien, celuy mesme qu'il a publié. Or qui me demanderoit là dessus ce qui adviendra à mon jugement de cela, certes il m'empescheroit bien. J'ay dit ailleurs, qu'il n'y a rien qui soit si dangereux à un roy, que la diminution de Sa Majesté : qu'il n'y a rien qui la diminue tant que s'il fait cognoistre qu'il craint quelqu'un en son royaume : une espece de crainte c'est de souffrir les audaces, et ne les punir point. Toutesfois encor quand ce sont des vulgaires audaces, qui ne touchent que les particuliers, le manteau de douceur et de clemence excuse quelquefois la timidité : mais si c'est au prince mesme à qui elles s'adressent, si elles violent le sainct respect que l'on doit à la sacrée personne du roy ; qui les souffre, n'est plus roy. Si ceste felonnie nullement excusable se pardonne, si le roy la passe sous silence ; il faudra dire, *sceleris finem putas? gradus est.* Et ne faut point doubter que dedans deux ans il ne se fasse tant d'audacieuses meschancetés que ceste-ci sera comptée pour une legiere jeunesse. Je suis de la religion reformée graces à Dieu, qui m'a daigné faire tel. Moy dis-je qui par l'oubli que j'avois conceu de ses bienfaicts m'estois du tout rendu indigne de ce dernier non comparable aux autres : neantmoins si tant est que le roy pensant que le roy de Navarre et nous l'eussions tellement offencé, que nous eussions eu de si lasches et

si detestables entreprises contre sa vie, contre son Estat, qu'il ne nous peut en saine conscience pardonner, ja n'advienne que sous l'ombre de ceste querelle je luy voulusse conseiller de nous appeller à soy, d'oublier nos offences, et de se servir de nous pour le delivrer de la peine, où ces gens le reduisent chasque jour, mais non comme chretien, ains seulement comme homme, je luy ose bien conseiller, quoy conseiller? mais prophetizer, que si cet argument de l'ire de Dieu sur luy ne l'esmeut à desirer son bien, et en son bien le repos de son royaume, le chemin de la paix, la voye de se rendre roy, d'oster tous les partis de son royaume, horsmis le sien, et comme il n'y a que luy à qui le sceptre appartienne, ne souffrir point qu'il soit rompu en pieces, et qu'indignement chascun en emporte un morceau, luy-mesme estant la premiere et plus certaine cause de son malheur; qu'il s'asseure qu'au lieu de l'en delivrer, Dieu le luy augmentera au double. Je ne veux pas seulement parler de ceux de la ligue, je parle encores de nous-mesmes. Ce que les autres font par meschanceté, nous faisons par necessité : et cependant quant à luy, tout luy est esgal pour sa couronne, elle est aussi bien dissipée et desmembrée des uns que des autres, son peuple autant foulé par nous que par la ligue. Et n'estoit que nous nous defendons, et eux ils attaquent : qu'on nous poursuit, et ils poursuivent que nous nous soumettons tousjours à luy, et les autres le veulent assujettir à eux : On pourroit dire, que le mal que nous faisons par force à son royaume, est aussi grand que celuy qu'ils y font, pour leur plaisir, et pour assouvir leur ambition. A ce mal, helas, il n'y a qu'un seul remede qu'il veuille seulement y remedier, il sera roy paisible, absolu, obey, craint, aimé et redouté, pourveu qu'il le veuille. Mais comment ferons-nous des vœux, que Dieu luy en mette le pouvoir dans les mains, si premierement il n'en a le vouloir au cœur?

Grand prince, que ne crois-tu toy mesme? tu n'as nul si fidelle conseiller. Je t'ay ouy autrefois blasmer la faute du roy de Portugal, qui hazarda son Estat sur une bataille, comme jugeant sagement : qu'il n'y a rien si miserable qu'un prince desherité. Hé! où as-tu mis ta prudence? tu te hazardes à moins cent fois qu'une bataille. Qui ta peu persuader que ces gens qui n'ont pour desir que ta mort, pour but que ta couronne, mettront bas les armes conjurées contre toy seul, pour te veoir aigrir et faire fort le mauvais contre ceux de la religion? Non, non, il te faut laisser, autrement tu n'auras jamais la paix avec eux : et je croy que si tu la pouvois quitter sans la vie, tu as des gens assez effrontés prés de toy, pour le te conseiller. Ils t'on chassé hors de Paris, ce que jamais les Anglois, les Espagnols, les Allemans ne firent à tes bisayeuls : et par tes lettres patentes, tu monstres à ton peuple, qu'au lieu de t'en resentir, il semble qu'il te tarde desja qu'il ne t'ont pardonné. Tu commandes que l'on prie Dieu pour ceste reconciliation : il n'y a donc point autrement de danger de lever la main contre son roy. Or croy, puis qu'ainsi est, que celuy qui a entreprins de te faire fuir aujourd'huy, entreprendra bien de te faire mourir demain. Et cela, grand roy, n'est-ce pas se hazarder, que de montrer à ses subjets, qu'il est facile d'attenter contre toy, quand au lieu de te vouloir venger tu pries que l'on appaise ceux que tu devois faire punir? qui t'a peu si malheureusement persuader, que le remede de ton mal estoit la guerre civile? que par ceste voye tu recouvrerois ton authorité sur tes subjets? Ah que tu es trompé. Il n'y a rien si dangereux en un bastiment que le feu, en un corps que la fievre continue, en un Estat que la guerre civile. Si tu veux remedier à ces maux, estouffe le feu qui brusle ta maison, amorti la fievre continue du corps de ton Estat, donne luy la paix. Car c'est le seul moyen de garder ton royaume.

Tu dis que si tu prononces ce mot de paix avec ceux de la religion, tu auras quand et quand toutes les armes de la chrestienté catholique contre toy, qui te despouilleront de ton Estat. Ouy, si tu le dis comme celuy qui fuyoit dernierement de Paris devant le duc de Guise. Prononce-le comme celui qui gaigna les batailles de Jarnac et de Moncontour,[1] et qui tout seul estoit plus effroyable, que tout le reste de ton armée : di-le de ceste façon, et tu trouveras que tout tremblera. Si sur ceste bonne et saincte resolution, tu te veux armer, l'Angleterre, l'Allemagne, la Souisse couvriront d'armes

[1] En 1569.

et de chevaux toutes tes plaines pour ton service. Ils t'envoyeront des forces bastantes pour batre et l'Espagne et l'Italie, et ta France encor, si elle y estoit joincte. Pense premierement que cela est le bien de ton royaume, puis il sera aysé de le faire croire à ton peuple, quand toy mesme tu le croiras : et si ton peuple le croid et que tu le vueilles, il estimera ses ennemis et les tiens, ceux qui voudroyent le contraire. Mais tu crains la ligue : qui veux tu donc qui soit hardi pour toy, de qui prendra-t-on courage que du tien : donne une paix raisonnable à tes subjects. Commence par les tiens, par les catholiques : fais les contenter de la raison, et n'aye peur que les autres ne s'y reduisent : ils sont trop foibles pour resister contre toy en une mauvaise cause. Elle sera telle, s'ils refusent une equitable paix : mais ils ne le feront pas, ils ne l'ont jamais faict, le proverbe est trop ordinaire en ta cour : qu'on les contente pour un presche. Tu as encores crainte et de qui bon Dieu ? du roy d'Espagne. Monstre-luy les tableaux de ton pere, et de ton ayeul, il tremblera jusques au fond de Castille. Du pape, n'as-tu pas chez toy des heritiers de Charles de Bourbon ? ce sont bayes. Comment se peut-il faire, que toy, qui as tant veu, qui as tant manié de choses, qui as tant d'experience, puisses avoir ceste apprehension si engravée, et à si peu d'occasion ? Croi deux maximes : l'une, que tes ennemis ont en toy le meilleur ami qu'ils sçauroyent avoir. L'autre, que sans ceste nuée noire que tu vois autour de La Rochelle, qu'ils craignent cent fois plus que toy, il y a long-temps qu'ils t'eussent enenseveli. Mais adjouste et croi encor ceste troisiesme, que toutes et quantefois que tu voudras à bon escient le bien et repos de ton estat, il ne tiendra qu'à toy que tu ne sois le maistre, et que tu ne rendes et les uns et les autres si petits en ce qui concernera ton obeissance, et ton rang, qu'il ne sera pas en leur puissance de tourner un œuf, si tu ne le veux permettre.

On te persuade que le plus fort parti est celuy des catholiques, et qu'il faut que tu t'asseures profondement en cestuy-là, et t'en rendes le chef pour oster ce tiltre au duc de Guise. On te le persuade, mais on te trompe. Il ne faut pas que les partis te reçoivent, et que tu ailles à eux. Il faut qu'ils viennent à toy, et que tu les reçoives. Estre roy, c'est ton parti : il ne t'en faut point d'autre : que tous les autres cedent à celuy-là. Qu'est-ce à dire qu'un roy de France entre en jalousie d'un duc de Guise ? qu'il soit en peine de luy faire perdre sa creance ? Ne cognois-tu pas que ceste jalousie te rend esgal, et d'esgal incontinent inferieur ? Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y a point pour en devaler. C'est un precipice. Si un roy descend tant soit peu, il tombe. On te conseille de faire bien le choleré contre nous : et aprés l'avoir bien contrefaict, tu le deviens à bon escient. On te trompe encor davantage, et n'estoit la passion de la religion, tu le jugerois bien. Asseure-toy que ce duc qui devient si puissant en ton royaume ne retienne la meilleure et la plus grande partie de ce qu'il a avec luy, que parce que c'est à toy-mesme qu'il s'adresse. Penses-tu que ceux qui le servent n'ayent pour but que la ruyne des huguenots ? Nenni, nenni. Qui a-t-il à gaigner contr'eux ? Si je m'estois abandonné à le suivre, quant à moy je pense que ce seroit pour les esperances qu'il auroit d'estre roy un jour. Car qu'il soit estimé pour le zele de sa religion catholique, pour faire mourir force huguenots, cela est bon pour esmouvoir les crocheteurs de Paris, et leur faire crier au huguenot. Ceux qui sont capables de l'ayder à remuer un royaume, ont d'autres considerations que cela. Or ces considerations ne se font pas perdre par ta contenace, animée contre ceux de la religion, et tremblante contre la ligue. Cela au contraire c'est leur acroistre et les moyens et les serviteurs et l'authorité; quand on void que toy mesme monstres de les craindre, qui ne les craindra aprés? Qui enhardit les hommes que l'impunité ? Naturellement nous aimons la liberté. Jamais il n'y eut de royaume, qui n'essayast de devenir, s'il pouvoit, estat populaire. Rien ne se doibt si pretieusement garder par un prince que son respect, sa majesté et sa crainte, laquelle perdue une fois, ne se peut jamais recouvrer, que par les choses qui font craindre, c'est à dire, par la violence et par la cruauté. Grand roy, tu recevras ce propos comme il te plaira. Ce n'est point à moy, à limiter tes intentions. Mais si tu le lis avec autant de passion pour ton bien propre, comme je l'escris, tu ju-

geras que s'il m'eschappe quelque mot de violence, voire mesme contre toy, c'est l'indignation et le crevecœur qui m'y contraint, voyant le tort et les outrages que l'on te faict. A quoy il semble, par maniere de dire, que tu consentes par ta patience. Ne pense point que j'aye voulu accuser en toy mesme ton courage. Toute l'Europe me dementiroit : si tu en voulois des tesmoins, il ne faudroit que nous, que tu as si souvent batus, pour en dire. Croi certainement que le desplaisir que j'ay de veoir que tu souffres, mal conseillé, les audaces que l'on entreprent seulement sur la confiance que l'on a que tu les souffriras, me le tire du cœur et de la plume. Je sçay que tout ce qui est autour de toy presque t'a trahi jusques ici, que ce que tu as faict contre toy mesme, tu l'as faict en procedant par la voye, par la contraire de laquelle les princes faillent le plus souvent, par croire conseil. J'y estois present, quand on te disoit que toutes tes villes, tous tes peuples, toutes tes provinces estoyent dejsa à M. de Guise, tous tes hommes à luy. On te disoit, et n'y avoit que ceux mesmes qui te le disoyent, qui fussent à luy, et ne te le disoyent que pour te vendre et te trahir à luy. Les plus fortes armes de la ligue contre toy, ont esté en ta cour, en ton conseil, en ton cabinet. Ainsy il estoit malaysé que tu ne fusses empesché par tant de choses contraires à tes bonnes intentions. Mais puis que Dieu à ce dernier danger où il t'avoit mis, t'a osté toute excuse et toute occasion de doubte, que cela au moins te donne envie de t'aymer toy mesme plus que tu n'a faict : de vouloir ton bien, ton repos, ta grandeur à bon escient : et quand tu la desireras, tu ne peux que tu ne desires par consequent celle de ton royaume.

Je veux finir par toy, flambeau de la guerre, qui as tourné à la ruyne de ton roy et de ta patrie les grandes graces que Dieu t'avoit données pour pouvoir dignement servir et l'un et l'autre. Penses-tu point que tu seras puni un jour du parricide que tu commets contre ta propre mere : de tant de maux, ou dont tu es cause, ou que tu fais toy mesme à celle qui t'a tant faict de biens : tant de maux, dis-je, ausquels tu pouvois remedier, ou par desirer moins, ou par plus sagement desirer, ou pour le moins par borner tes desirs à la fin? Non, non : il ne te faut point d'autre punition que tes propres desseins. Voylà ta geine. Pauvre homme! tu as desja presque quarante ans sur la teste, et tu n'oses encores prendre le nom de roy : quand en auras-tu l'effect? Penses-tu si aysement venir à bout de ceux qui peuvent t'empescher la fin de tes vaines esperances? Il y a trente ans que l'on pert temps à leur faire la guerre, je t'en donne dix de meilleur marché, il t'en reste vingt. Quel roy seras-tu au bout de cela, à soixante ans? On t'a ouy moquer du cardinal de Bourbon, à qui tu avois persuadé de l'estre à ceste aage-là. A peine y viendras-tu plustost : et si faut-il encores que beaucoup de choses te succedent à souhaict. Tu ruineras le roy de Navarre (labeur vain de toy et de tes enfans, je m'en asseure). Songe toy mesme à te garder de luy : il a les ongles plus grands que toy. Mais je le veux, tu le ruineras : quand cela seroit, comment feras-tu pour regner? Si aprés sa ruyne la France est en proye, comme il est malaysé autrement, es-tu plus fort que le roy d'Espagne? y as-tu plus de droit que luy? que le duc de Savoye fils d'une fille de France, plus proche que toy, ayant espousé une arriere fille de France? que le fils du duc de Lorraine ton aisné, fils d'une fille de France aussy, et neveu du roy? Si au contraire l'estat se maintient en son entier, comment osteras-tu par une voye legitime le droict aux princes du sang catholiques qui resteront, et qui sont en assez grand nombre, et assez jeunes pour ne mourir point devant toy, si tu ne les fais mourir? Qui plus est, auparadvant tout cela, qui te peut persuader que le roy qui regne ne t'empeschera point de regner? tu ne sçaurois tant qu'il vivra. Il faut que tes premiers coups commencent sur luy (et cela fais-tu bien) il faut que tu l'ostes de devant toy : car il te nuist dix mille fois plus que le roy de Navarre. Et si tu n'as ce premier dessein, tu n'as du tout point de jugement en ton dessein. Car tu ne peus luy vivant estre roy, non pas mesmes durer gueres, tenant le chemin que tu tiens. Mais tu ne veux pas regner. Et quoy donc, miserable? Si ce n'est cela, qui te meine? si ce n'est une grande et puissante ambition qui t'anime, telle que l'avoyent autrefois ou Marius, ou Sylla, ou Cesar, on te detestera bien aux siecles avenir d'avoir tant faict de mal au monde pour neant. L'ambition est la peste de la societé humaine : elle a tousjours accompagné neantmoins ceux qu'elle possedoit,

du lustre de tant de belles et grandes actions, que l'on blasme les ambitieux : mais on les admire. Si tu as l'ame assez genereuse pour concevoir les esperances d'un royaume, il se trouvera quelqu'un à l'advenir qui dira que tu estois digne de naistre roy, puisque tu as osé entreprendre de l'estre. On ne t'imputera peut-estre point les malheurs et les calamités dont il te faut necessairement estre cause pour y parvenir : mais on dira que de ceste façon le destin a voulu signaler ta venue, que tu debvois estre trop grand pour sortir par une porte ordinaire, et qu'il te faloit des ruines pour te recevoir et pour te faire place : *Nec aliam venturo fata Neroni invenere viam.* Aussy tu seras condamné : mais beaucoup de ceux qui te condamneront desireront de te ressembler, ou au contraire, si, laschement meschant, tu n'as au mal que tu fais autre but que d'empescher le bien et le repos de tout le monde, que diront de toy nos neveux? qui est-ce d'entre eux qui ne t'appellera point le fleau de ce siecle ci? Mais puis que tu ne peus estre roy, tu n'as pas envie de l'estre : il te suffit seulement de brouiller et diviser nostre estat, afin au moins que tu en retiennes la meilleure partie. Encor plus miserable. Dieu ne t'avoit-il pas assez donné de vertu pour y meriter une part honorable, par les mains de ceux à qui justement le tout appartiendroit? qui eussent esté tousjours bien ayses de t'avoir prés d'eux pour parent, comme tu l'es, et pour bon et utile serviteur comme tu le pouvois estre? N'aymois-tu pas mieux estre tenu à ton roy de ton bien, en servant à ta patrie, qu'à un prince estranger en la ruynant? Regarde ce que tu fais : ton pere et ton grand pere ont faict en Italie la part au roy d'Espagne, et tu la luy veux faire en France. *Sicne patrissas?* Ce n'est point encor tout cela. Quoy donc? le seul zele de la religion catholique t'eschauffe le cœur? Je croi que tu le dis en public, non pas en ton cabinet. Encores ai-je peur que si tu ne changes bientost de langage, tu ne te repentes d'avoir chassé ton roy de Paris. Il n'est pas heretique : non, mais il est roy. Quiconque le sera ou d'effect ou d'esperance, t'est ennemi. A la fin tu feras cognoistre que c'est encores pour cela mesme que tu en veux au roy de Navarre, et que tu es plus jaloux de son esperance que de sa conscience. Je le croi. Et s'il te vouloit permettre d'estre roy, tu luy permettrois aysement d'estre huguenot. C'est le zele de la religion, bon Dieu? Quoy? pour l'augmenter. Il y a encores tant de Turcs et de Sarrasins au monde, qui te detiennent le royaume de Jerusalem, hereditaire à ta maison : que ne tournes-tu plustost là tes desseins que sur celuy de France? Mais c'est pour la defendre : hé qui l'attaque? qui ose rien demander aux catholiques? Je suis donc d'advis que tu nous persuades que les loups se doibvent donner garde que les brebis ne les surprennent : que les lions se desfient des cerfs. Ce que tu dis est cela mesme. Pour un homme de la religion en France, il y a cent catholiques. Si le roy de Navarre pendant la vie du roy prenoit la voye de les persecuter, il seroit maltraité : si aprés, il seroit mal receu. Non, n'allegue point ces excuses : on s'en mocque. Dis seulement que tu veux regner, que tu veux estre roy : voylà la plus vraye et la plus belle couleur de ton enseigne.

Je conclurai à la fin, et ne te repliqueraï que ces deux ou trois mots sur les lettres que tu as faict courir. Tu publies premierement, que c'estoit toy seul qui avançois le voyage de Guyenne, *id est,* contre le roy de Navarre, auquel tu avois tant d'affection. Mais qu'est-il besoin que tu sollicites autrui? que n'y vas-tu toy-mesme? Cherche là ou une victoire, ou une mort honorable comme le duc de Joyeuse. Fais ceste offre au roy d'y aller en personne : il te prendra au mot : menes-y tous tes amis, toutes tes forces, il les augmentera encor des siennes. Porte là le feu de la guerre, puis que c'est là où tu trouveras tes ennemis, et tu les y trouveras sans doute. Pourquoi l'allumes-tu en Picardie? y a-t-il aussy des heretiques là? Que pleust à Dieu que Blois et Boulongne fussent aussy bien à la devotion du roy de Navarre comme tu les en accuses. On te garderoit bien d'aller faire le mutin à Paris : tu aurois tout loisir de te renfermer à Chaalons, sans penser qu'à te defendre. Voici que c'est : tu voudrois que le roy te laissast la tutelle de France entre tes mains, et que luy s'en allast en Guyenne faire la guerre pour ta querelle, ruyner le roy de Navarre ton ennemi, establir tes affaires, afin que cependant qu'il s'amuseroit là à battre une bicoque, tu luy prisse deçà une bonne ville, et à la charge encor qu'à son retour il te feroit place, toutes et quantes fois qu'il te plairoit. Tu as

raison : c'est trés-bien advisé et sagement : mais il est encores plus sage que toy de ne le vouloir pas faire. Tu dis que le duc d'Espernon favorise les heretiques : tous ceux qui t'empeschent d'estre roy, sont heretiques à ton conte, ou les favorisent. Il s'en trouvera donc bien au monde, s'il plaist à Dieu. Tien pour chose certaine, que si cestuy-là eust voulu avoir la moindre intelligence avec le roy de Navarre, s'il luy eust mis entre ses mains la moindre ville de celles qu'il avoit en sa puissance, ou l'ayder tant soit peu des commodités d'argent qu'il pouvoit avoir, il n'y eust point eu assez de place en France pour te cacher. Tu serois desjà perdu sans remede. Rend-luy graces de ta conservation, dont sa fidelité est cause aux despens de la sienne et de celle de son maistre. Il est allé chercher noise, ce dis-tu, en Picardie et en Normandie. Quelle part as-tu en ces deux provinces-là ? De l'une, feu M. le prince en estoit gouverneur : en son absence, il y avoit des lieutenans de roy ; de l'autre, le duc de Joyeuse, tout de mesmes ni toy, ni nul de tes parens n'y avez droit. Mais non, je t'excuse : tu veux regner, tout t'est loisible.

Tu te plains encor que l'on avoit faict courir de mauvais bruicts contre toy et ton honneur : lesquels, grace à Dieu, tu as effacés par ce dernier acte. Tu es un merveilleux rhetoricien : certes il est vray, tu t'en es bien purgé. On t'accusoit d'avoir mutiné le peuple de quelques villes de ce royaume contre les gouverneurs que le roy vouloit y establir. Tu as effacé ce bruict en mutinant celuy de Paris contre le roy mesme. On te blasmoit d'avoir à Chaalons, à Reims, à Soissons et par tout où tu mets le pied, saisi ses deniers. Tu t'en est purgé en prenant ceux de son espargne dans sa ville capitale. On te soupçonnoit d'avoir des entreprises contre l'estat, et d'aspirer à la couronne : et pour cest effect de t'estre desjà emparé de quelques bonnes villes tenues par toy ou par tes partisans, ausquelles le roy n'est point obey. Tu as faict esvanouir ce faux bruict, en venant toy mesme te rendre le maistre de Paris, et en chassant le roy, aprés avoir forcé, tué et desarmé les gardes, et faict prendre les armes à la populace contre luy. Ainsy tu essuyes bravement un larcin par un sacrilege, un meurtre par un parricide, un peché par un crime. Ta simplicité est trop grossiere. Tu triomphes de ce que tu as osé venir avec huict gentilshommes dans Paris, marque de ta simple innocence. Voylà de grandes nouvelles. Sois dans La Rochelle avec toute ta nouvelle cour, toute ta suite, toutes tes gardes : le roy de Navarre y entrera avec quatre, et si, au partir de là, tu ne t'en fuis, il te mettra en peine. Cela est bon à dire en la basse Bretaigne, mais ceux qui cognoissent que tout le conseil du roy est pour toy, que sa mere te favorise, que tous les mutins et tous les crocheteurs de Paris, et toute la populace est à ta devotion, diront que ta simplicité estoit bien fine, ton innocence bien suspecte. Comment veux-tu que nous croyons que tu t'es si doucement fié au roy, veu qu'après la ligue, quand vous fistes vostre belle capitulation à Sainct Mor, tu n'y voulus jamais venir, que tu ne fusses aussy fort que luy, veu que durant qu'il a esté en son armée contre les reistres, tu n'y as pas mis le pied, hormis une fois, l'ayant surpris et seulement un quart d'heure ? Non, croi moy : c'est ton mestier de faire ces coups là, non de les excuser : tu sçais mieux l'un que l'autre. Il y paroist bien, puis que tu te vantes, que il a esté en ta puissance de retenir ton roy maugré luy. Ah ! qu'as-tu dict là, estranger ? Retenir un roy de France ? c'est tout ce que pourroit faire l'Europe conjurée, c'est l'entreprise d'un empereur encore bien hazardeuse. Si ton ayeul eust pensé que jamais tu eusses deu proferer telles paroles, il eust estouffé ton pere pour t'empescher de venir au monde. En un estat paisible, en un royaume tranquille, ceste seule parole t'eust cousté la teste. Voylà pourquoy tu le troubles aussy.

De tout le reste de ta lettre publique, les mots en sont trop exprés, trop bien couchés pour est recontredicts. En faisant le discours de ta belle vaillantise, ils monstrent ton dessein mieux que nul ne sçauroit faire : je n'en veux prendre que la fin, par laquelle tu dis : que tu t'es saisi de la Bastille, de l'arsenal, et des autres lieux publics, des coffres et finances du roy, pour remettre le tout entre les mains de Sa Majesté pacifique, tel que par l'intercession du pape et des princes de la chrestienté tu esperes de la rendre : sinon, avec les mesmes moyens, tu essayeras de desgager les catholiques de la persecution de ceux qui favorisent

les heretiques auprés de luy. Voylà un brave dilemme. Je croy que tu entends pacifique, non pas paisible ou appaisé, mais en tel estat qu'il ne te puisse faire de guerre, quel tu esperes le rendre par les forces et les moyens d'Espagne et d'Italie ; c'est l'intercession que tu veux dire : et finalement, petit et simple subject, tu denonces la guerre à ton roy. Les autres le souffrent, cestui-cy la commence. Si le feu empereur en eust autant dict au roy Henry son pere, toute la chrestienté eust esté en armes d'un costé ou d'autre sur ceste parole. Si Dieu luy touche le cœur aussy, j'espere que ce sera ta derniere.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

DÉDICACE. VII
NOTICE SUR ROBERT MACQUÉREAU. IX
Id. SUR PHILIPPE HURAULT, COMTE DE CHEVERNY. IX
Id. SUR PHILIPPE HURAULT, ABBÉ DE PONTLEVOY. XIV
Id. SUR JACQUES PAPE, SEIGNEUR DE SAINT-AUBAN. XV
Id. SUR LA SATYRE MENIPPÉE ET SES AUTEURS. XV

ROBERT MACQUÉREAU.

TRAICTÉ ET RECUEIL DE LA MAISON DE BOURGOIGNE, EN FORME DE CHRONICQUE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. — Cy commence à deviser comment Philippe, archiduc d'Austrice, ména sa femme faire sa couche de son premier enffant en la ville de Gand, et du triomphe que l'on y fist. 4

CHAP. II. — Comment Philippe, archiduc d'Austrice, et sa noble espouse, par conseil deliberé, s'en allerent en Espaigne, parmy le realme de France, et de l'honneur qu'on leur fist, avec autres misters. 5

CHAP. III. — Comment par toutte chrestienté les freres mineurs furent refformiés par leur ministre en la cité de Rome. Et comment Philippe, archiduc d'Austrice, et sa femme, retournerent d'Espaignes parmy France. 6

CHAP. IV. — Comment la royne de Castille mourut, dont à Philippe, archiduc d'Austrice, fut envoié la couronne de Cast le; et comment après il concquist le duc de Gueldres et son pays par force. 7

CHAP. V. — Comment Phelippes, roy de Castille, se delibera avec sa femme aller en Espaignes, où par fortune et tourment de mer, arriva en Angleterre, et de l'honneur que o , leur en fist, etc. 9

CHAP. VI. — Comment le roy d'Angleterre requist au roy de Castille estant en Angleterre la Blanche-Rose qui lors estoit au Chasteau Naume, et des promesses pour ce faictes. 11

CHAP. VII. — Comment le roy de France envoya lettres par ambassade au roy d'Angleterre, pour detenir prisonnier le roy de Castille. Et comment la lettre fu lutte devant luy et de sa reponse, etc. 13

CHAP. VIII. — Comment le roy d'Arragon vint bien-vignier et festoyer le roy de Castille son beau filz : et tandis que le roy estoit en Espaignes, du tour que le duc de Gheldres et les Franchois luy firent. 14

CHAP. IX. — Comment le roy de Castille mist sus cent mille hommes de guerre pour aller en France; et comment ce temps pendant le roy de Castille se morut : du deuil qui en fu fait, et de son epitaphe, etc. 15

CHAP. X. — Comment après que les services et seremmonies pour l'ame du roy de Castille furent faictes, les seigneurs de Flandre, Brabant, Haynaut et aultres prinrent congié de la royne. 16

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER. — Cy devise en ce premier chapitre, comment Charles, archiduc d'Austriche, mist ordre en ses pays. Et avec, comment les Franchois vindrent complaindre le deuil du roy de Castille son feu pere, avec d'autres affaires, etc. 17

CHAP. II. — Comment le duc de Bourbon prist jouissance de ses pays. Et comment les Franchois allerent en Brabant, dont en retournant furent deffaiz à Sainct-Hubert. 19

CHAP. III. — Comment l'empereur envoia vers le roy de France sçavoir s'il ne volloit point tenir ce qu'il avoit promis. Et comment on tint conseil à Cambray de pluiseurs pays, y trouvant la paix, et aultres choses. 21

CHAP. IV. — Comment l'empereur envoya lettres aux roys d'Angleterre et d'Escoche; et des responces qu'il eult de l'ung et de l'autre. 23

CHAP. V. — Comment les commissaires du roy d'Angleterre vindrent en Brabant et en Haynault, pour lever gens d'armes; et comment après les capitaines vindrent en bel ordre au devant du roy d'Angleterre. 24

CHAP. VI. — Comment l'empereur tint conseil avec les gens du jone prince de Castille, en la ville de Luxemburg, pour la descente du roy d'Angleterre; dont fut ordonné qui descenderoit par envers Troane. 25

CHAP. VII. — Comment la ville de Terroanne fu assiegée des capitaines vicomte Taillebot, millor Cambrelaing, et aultres; et comment le roy descendy de mer. 26

CHAP. VIII. — Comment le roy d'Angleterre tint champ emprès Saint Omer, où les capitaines des Bourguignons l'allerent querir, et de la deffence qui fu contre les Franchoix. 27

CHAP. IX. — Comment les bendes des Wallons allerent querir le roy d'Angleterre leur mestre, et comment il les bien-vigna, et donna de grans dons. 29

CHAP. X. — Comment l'empereur se party d'Allemaignes à petitte compaignie, quand il sceut que le roy d'Angleterre estoit descenduz 30

CHAP. XI. — Comment les Franchois vaillament ravitaillerent Terroanne avec mille chevaulx : et comment ilz sorterent de la ville et retournerent en leur champ. 31

CHAP. XII. — Comment l'empereur fist son entrée en la ville d'Aire, dont on fu moult joieux, et aussi de la grant honneur et feste qu'on luy fist. 32

CHAP. XIII. — Comment l'empereur vint au champ devant Terroanne; du recœil que le roy d'Angleterre luy fist; et comment à sa venue les Franchois furent rués jus; qui fu cause de la perte de Terroanne. 34

CHAP. XIV. — Comment le capitaine Tallebo desconfit huict cens chevaulx franchois, qui volloient ravitaillyer Terroanne : et comment depuis, ceulx de Terroanne fisrent tant envers l'empereur, qu'ilz eulrent traictz. 36

CHAP. XV. — Comment le seigneur Pondormy, capitaine de Terroanne, fist tant envers l'empereur, qu'il fist leur appointement et traictiet envers le roy d'Angleterre. 38

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER. — Comment l'empereur et le roy d'Angleterre misrent le siege devant la cité de Tournay : et de la meutinerye, que ceulx de la ville fisrent contre le conseil. 40

CHAP. II. — Comment l'empereur et le roy d'Angleterre fisrent sommer la ville de Tournay : de la response qu'ilz fisrent, et comment elle fu battue. 42

CHAP. III. — Comment le roy d'Angleterre à toutte diligence fist battre la ville de Tournay, en telle sorte que ceulx de la ville estoient en grant desolation. 43

CHAP. IV. — Comment les Tournysiens prinrent conseil pour aller vers l'empereur pour avoir assistance envers le roy d'Angleterre, et du refuz qu'il leur fist. 45

CHAP. V. — Comment les Tournisiens fisrent appointement avec le roy d'Angleterre, et comment, et par quelle maniere; et de l'entrée des gens de guerre. 47

CHAP. VI. — Comment le roy d'Angle

terre fist son entrée en la cité de Tournay, dont il fu honnorablement reçupt. 48
CHAP. VII. — Comment l'empereur print congié du roy d'Angleterre en la ville de Tournay; et comment après l'empereur visita les villes de Flandres et de Haynault. 49
CHAP. VIII. — Comment Charles, archiduc d'Austrice et prince de Castille, fu visiter son oncle, le roy d'Angleterre, en la ville de Tournay. 51
CHAP. IX. — Comment Charles, archiduc d'Austrice, fist noblement son entrée en la cité de Tournay, et de l'honneur que le roy d'Angleterre luy fist. 53
CHAP. X.— Comment le roy d'Angleterre fist des joustes devant son nepveux d'Austrice, et devant madame Margherite en la ville de Tournay. 54
CHAP. XI.— Comment le roy d'Angleterre se party de Tournoy, dont l'archiduc son nepveux le convoya jusques à la ville de Lille : et comment Talleboz et Cambrelain levèrent leur siege. 56
CHAP. XII. — Comment le daulphin fist sommer la ville de Tournay, et comment il requit d'avoir passaige parmy les pays du jonne prince, qui luy fu refusé. 59

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER. — Comment Loys de Vallois, roy de France, espousa la sœur du roy d'Angleterre, dont peu après il trespassa. Et comment le comte d'Angoulesmme fut couronné roy de France. 61
CHAP. II. — Comment le jone prince de Castille visita ses pays et bonnes villes; et comment, par quelque promesse, fiancha sa seur au roy de France, Franchois. 63
CHAP. III. — Comment les Franchois et Venissyens assiegerent la ville de Bresse; dont l'empereur Maximilien incontinent leur donna secours, la confusion des Franchois. 64
CHAP. IV. — Comment Charles, roy d'Arragon, renouvella la Toison d'or, et comment il envoya la Toison au roy de France, lui monstrant amitié; dont il le receu. 67
CHAP. V. — Comment le roy de France envoya finances et lettres au duc de Gueldre, dont il fu destroussé par les gens de l'empereur, et les lettres luttes. 69
CHAP. VI. — Comment Charles, roy d'Arragon, par le conseil de l'empereur son grant pere et des pays, se delibera d'aller en Espaigne par mer. 70
CHAP. VII. — Comment le roy d'Arragon Charles monta sur la mer. De ses fortunes, dont après arriva au pays d'Esturre. 71
CHAP. VIII. — Comment le roy d'Aragon descendy de mer, et arriva au pays d'Esturre, et visita ses pays, si comme Castille, Espaigne et autres, et de l'honneur que l'on luy fist 73
CHAP. IX. — Comment le roy d'Arragon fist son entrée en la ville de Valdollif en Castille, et du triumphe et tournoys que l'on y fist. 76
CHAP. X. — Comment le roy d'Arragon après son couronnement fist son entrée en la ville de Saragosse, et comment les cytoiens ne le volloient pas recepvoir. 78
CHAP. XI. — Comment les Indois vinrent demander secours au roy d'Arragon contre les infidelles, dont l'ung des filz du roy d'Indes se fist baptiser : et du mariaige de dame Alyenor au roy de Portugal. 80
CHAP. XII. — Comment l'empereur Maximilien rendy son ame à Dieu, et du deuil que l'on en mena; avec aussy son epitaphe en rethoricque. 83
CHAP. XIII. — Cy commence l'epitaphe du très illustre et sacré empereur Maximilien, tousjours auguste. 84
CHAP. XIV.—Comment Charles, roy d'Arragon, fu esleu empereur d'Allemaignes et roy des Romains. 85
CHAP. XV. — Comment le roy d'Arragon empereur esleu, se party d'Espaigne pour estre courronné, et arriva en Angleterre. 87
CHAP. XVI. — Comment le roy d'Aragon, après qu'il fu arrivé en ses pays d'embas, se prepara et alla faire son entrée en la ville d'Aix en grant triumphe. 89
CHAP. XVII. — Comment le roy d'Aragon fu couronné et sacré empereur en la ville d'Aix, et des seremonies qui s'y fisrent. 92
CHAP. XVIII. — Comment l'empereur, après son couronnement, fist les convives, et toutes accoutumées faite par ses prédécesseurs. 93

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER. — Comment le cardinal de Croy et le marquis d'Arachot, seigneur de Chievres, moururent, et du deuil que pour eulx fu faict. 94
CHAP. II. — Comment au commandement de l'empereur, Bouillon, Sedaing, Mouson et Maisiere furent assiegez, et la cité de Tournay aussy. 96
CHAP. III. — Comment le roy de France à grosse puissance vint devant Landrechies, au pays de Haynault, où ghaire ne profita. 99
CHAP. IV. — Comment le comte de Nassau, le marquis d'Arachot, le comte Felix et aultres allerent visiter les Franchois, et de la retraicte qu'ils firent. 101
CHAP. V. — Comment ceulx de Tournay envoyerent querir secours, dont ilz furent refusez. Et comment ilz se rendirent au comte de Nassau, pour et au nom de l'empereur. 103
CHAP. VI. — Comment l'empereur se mist en mer pour retourner en Espaigne, et arriva en Angleterre, où il fu bien festoyé. Et comment le roy de France prist allyance au Grant Turcq. 107
CHAP. VII. — Comment l'empereur arriva en Angleterre, dont le roy et la roynne le bien-veignerent honnorablement, et fist les entrées ès villes comme le roy. 108
CHAP. VIII. — Comment le Grant Turcq envoya une ambassade en la cité des Rhodes, qui dès lors par eulx meismes fu sommée. 111
CHAP. IX.— Comment le duc de Bourbon, Charles de Monpensier, refusa la mere du roy Franchois en mariaige, et de l'oultraige que l'on luy fist. 113
CHAP. X. — Comment le duc de Bourbon vint envers l'empereur, pour ce que le roy de France luy avoit saisy ses biens, dont depuis s'en vengea. 114
CHAP. XI. — Comment le Grant Turcq assiegea la cité de Rhodes, dont elle se rendy, et en quelle sorte et maniere. Et comment le duc de Bourbon fist alliance à l'empereur. 116
CHAP. XII. — Comment l'empereur assiegea Fontarabye, dont elle se rendy : et comment deux Arragonoix fisrent un camp mortel. 119
CHAP. XIII. — Comment l'empereur envoya argent au duc de Bourbon pour payer ses gens. Et comment en allant, le prince d'Orange fu prins des Franchois. 120
CHAP. XIV. — Comment l'empereur tint joustes et tournoix en la ville de Valladolif; et comment après il fist son entrée à Burghes, à Toulette, et autres villes. 121
CHAP. XV.— Comment le marquis d'Arachot se party d'Espaignes pour retirer ès pays d'embas; et comment les Bourguignons et Anglois prindrent plusieurs villes. 124
CHAP. XVI.— Comment le marquis d'Arachot mist provision aux villes de Haynault; et comment le vice-roy de Napples fist alliance aux Venissiens, au nom de l'empereur. 126
CHAP. XVII. — Comment le vice-roy de Naples, pour et au nom de l'empereur, mist en obeissance, la ducié, cité et chasteau de Milan, avec la Lombardie. 128
CHAP. XVIII.— Comment le roy Franchois alla mettre le siege devant Pavye; et comment le duc de Bourbon prist et saysit let payement de ses gens d'armes, et tous les desconfitz. 131
CHAP. XIX. — Comment le roy Franchois avec vingt mille hommes assailly la cité de Pavye, et comment ilz en furent, à leur confusion, perte et dommaige, rebouttez. 133
CHAP. XX. — Comment le roy de France commanda pour la deuxiesme fois assaillir la cité de Pavye, et comment des gens de l'empereur ils furent à leur confusion rebouttés, prins et tuez. 134
CHAP. XXI. — Comment les Franchois à troisiesme fois refuserent à leur roy de plus assaillir; et comment ung Allemandt de Pavye occit ung Suistre franchois. 135
CHAP. XXII. — Comment l'empereur manda au duc de Bourbon et autres capitaines qu'ilz assaillissent le roy de France, ou qu'il fuist, ainsy que promis avoient. 136
CHAP. XXIII. — Comment la bataille fu donnée, par le duc de Bourbon, le vice-roy, le marquis de Piscarre et autres, au roy de France, dont il fu prisonnier; et de la perte, dommaige et desconfiture des Franchois. 138
CHAP. XXIV.— Comment ceulx de la garnison de Pavye deffirent l'armée du duc d'Allenchon, qui estoient fleur des Suis

tres ; dont les Allemans en furent tous enrichiz. 141

LIVRE VI.

CHAPITRE PREMIER.— Comment, après la desconfiture du roy de France, et qu'il estoit prisonnier, avecq pluseurs grans de son reaulme, et d'autre part, sa mere la regente envoya envers l'empereur pour ravoir son filz, avec aultres propoiz. 144

CHAP. II. — Comment l'empereur envoya les nouvelles de la prinse du roy de France au roy d'Angleterre son oncle, dont le roy et la roynne en furent moult joyeux. 145

CHAP. III.— Comment l'empereur envoya envers le roy d'Angleterre, son frere domp-Frenand d'Austriche, et sa tante dame Marguerite la gouvernante, sçavoir quelle demande il demanderoit du roy de France. 149

CHAP. IV. — Comment l'empereur envoya à la regente et conseil de France tous les articles contenans affirmation de seure paix, entre luy et le roy de France. 150

CHAP. V.— Comment le conseil de France respondit de bouche au sieur du Roeulx, et par escript à l'empereur, sur les articles de ses demandes. 151

CHAP. VI. — Comment l'empereur envoya lettres au visce - roy et au duc de Bourbon, qu'ilz firent morir le roy de Franche, et tous les autres prisonniers, à cause qu'il avoit faulsé sa foy. 153

CHAP. VII. — Comment le roy de France et ses compagnons furent menez en Espaigne à l'empereur, dont l'on fist une abstinence de guerre. 155

CHAP. VIII. — Comment le duc de Bourbon assiegea le marquis de Salus et le prinst d'assault avec autres villes; et comment le prinche d'Orrenge fut delivret de la prison. 157

CHAP. IX. — Comment le duc de Bourbon alla visiter l'empereur en Espaignes, où il y euit de groz secretz; et comment aussi la douagierre d'Allenchon alla veoir le roy Franchois prisonnier. 159

CHAP. X. — Comment l'on traicta la paix entre l'empereur et le roy de France, en delivrant le roy de prison, sur les promesses qu'il fist à l'empereur; desquelles, comme autres fois, n'en tint riens. 160

CHAP. XI. — Comment le roy de France renoncha à tous les tiltres, pays, terres et seignouries contenuz au traictiet; et comment ses deux enffans furent livrés comme hostagiers pour luy en Espaigne. 163

CHAP. XII. — Comment l'empereur espousa la fille de Portugal; et comment le daulphin de France et son frere malsnet furent reçuys en Espaigne hostagiers pour leur pere; et du trespas de la roynne du Danmarche. 164

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER. — Comment l'empereur donna la ducié de Milan et aultres segnories au duc de Bourbon, dont il appresta ses affaires pour retourner en Lombardie. Et comment le roy de Franche estant hors de prison arriva en Angouleme. 166

CHAP. II. — Comment l'empereur envoya le prince d'Orrenge recepvoir la duchié de Bourgoigne en son gouvernement; et comment le seigneur du Roelx vint aussi prendre le gouvernement d'Arthoys. 167

CHAP. III. — Comment le roy de Franche fist alliance au pape, aulx Venissiens, aux Florentins, et à aultres nations; et comment le visce-roy alla envers le roy de Franche, reprochant sa foy et sa promesse. 169

CHAP. IV. — Comment le roy de France fist ung mariaige entre le daulphin et la fille du roy d'Angleterre, et comment le visce-roy poursieuvoit tousjours le roy qu'il tinst sa promesse. 171

CHAP. V. — Comment le visce-roy retourna de France à l'empereur, au quel il dict entierement ce que le roy et le conseil lui avoient respondu. 172

CHAP. VI.— Comment le Grant Turcq descendit avec deux cens mille hommes au royaulme de Hongrye, où ils firent de grosses et merveilleuses insolences. 174

CHAP. VII. — Comment le roy de Franche, après qu'il sceut la verité de la descente des Turcz en Hongrye, il assembla une puissante armée, pour aller contre le duc de Bourbon. 175

CHAP. VIII.— Comment le roy de Hongrie donna la bataille aux Turcz, ennemis de la foy, dont par trahison le noble roy perdi la journée et la vie. 176

CHAP. IX. — Comment le corps du noble roy de Hongrie fu trouvé, embalmé, et ensepvely, par ung chevalier hongroy; et du groz deuil que la dolante royne Marie d'Austrice mena. 178

CHAP. X. — Comment les Venissiens et gens du pape assiegerent le duc de Bourbon au chasteau de Milan; et comment le duc et le prince d'Orrenge les deffirent et tuerent tous, meisme les Franchoys qui y venoient. 179

CHAP. XI. — Comment l'empereur, avec sa noble espouse, fist son entrée en la cité de Grenade, où des citoyens fu honnorablement recheu; et comment il accroista la foy crestiene. 181

CHAP. XII. — Comment domp Frenand, après la mort du roy de Hongrie son beau-frere, fu par les electeurs esleu pour leur roy de Bohesme. 182

CHAP. XIII. — Comment le Grant Turcq avec sa puissance print aucunes villes et chasteaux en Hongrie, où il fist une grosse insollence et dommaige. 183

CHAP. XIV. — Comment les gens de l'empereur desconfirent les Blans-Mors qui destruisoient les crestiens qui alloient à Grenade; et comment le capitaine Voecha prit encore depuis villes. 185

CHAP. XV. — Comment le conte Christoffle, lieutenant de domp Frenand roy de Bohesme, reconquist aucunes villes de Hongrie ès mains des Turcz; et comment le roy de France pourchassoit de rompre l'alyance d'entre l'empereur. 187

CHAP. XVI. — Comment l'empereur envoya l'escuyer Boutton porter lettres au roy d'Angleterre, affin qu'il ne s'allyast au roy de France, et des responces que le roy d'Angleterre luy fist. 188

CHAP. XVII.— Comment le conte Jorge et le capitaine Philibert de Sucre, en retournant d'Austrice querir secours pour le duc de Bourbon, prinrent la ville d'Ast avec autres, et desconfirent les Franchois en leur fuite. 190

CHAP. XVIII. — Comment le duc de Bourbon desconfit les Franchois devant Milan, et conquist toutte leur artillerie, tant que le reste se mit en fuicte. 191

CHAP. XIX. — Comment le Grant Turcque ravitailla son lieutenant en Hongrie, dont ilz firent de grosses insollences. Et aussi de l'estat du duc de Bourbon. 192

CHAP. XX.— Comment le duc de Bourbon mist le siege devant la ville de Bouloigne la grasse; et le visce-roy devant Saynne la vielle, pour et à l'honneur de l'empereur. 193

CHAP. XXI. — Comment le conte Veisda tint conseil en Hongrie pour resister contre le roy de Bohesme; et comment les roys de Portugal, d'Angleterre et ceulx de Bohesme envoierent argent. 195

CHAP. XXII. — Comment le duc de Bourbon et le visce-roy tenant siege devant deux villes, le pape envoya une ambassade vers eulx pour traicter la paix. 197

CHAP. XXIII.—Comment le roy de France, le pape et les Venissiens envoyerent en ambassade en Espaigne envers l'empereur; et comment il leur donna à chacun briefve responce. 198

CHAP. XXIV. — Comment aulcuns traictres de la ville de Tournay misrent grant paine pour cuider livrer la ville aux Franchois. 200

CHAP. XXV. — Comment le roy de France et son conseil, par leur malice, trouverent fachon de contrefaire le scel de l'empereur, et escripre à damme Alyenor, pensant ravoir ses enffans, dont l'empereur y mist provision. 202

CHAP. XXVI. — Comment le visceroy fist treves au pape Clement septiesme sans le sceub de l'empereur et du duc de Bourbon. Et comment ung cardinal, nommé Prosper Coulomne, entra dedans Romme par force, se disant ami de l'empereur et ennemi au pape. 203

CHAP. XXVII. — Comment les Turcz habandonnerent le reaulme de Hongrie; dont en chemin par les crestiens la pluspart furent destroussés, prins, tuez, et noyez. 205

CHAP. XXVIII.— Comment le duc de Bourbon, par le commandement de l'empereur, mist le siege devant la cité de Romme; et par sa grande prouesse y livra ung merveilleux assault, dont il morut. 207

CHAP. XXIX.—Comment la cité de Romme fu assaillye, prinse et pillée; et du grant deuil qui pour la mort du duc de Bourbon fu menné. 209

CHAP. XXX. — Comment le prince d'Orrenge, après la mort du duc de Bourbon, fu chief de toute l'armée de l'empereur; et comment il fut blechez, en advisant pour asaillir le chasteau saint Angele, où le pape estoit avec ses gens. 210

CHAP. XXXI.—Comment l'imperatrix des Rommains, en la ville de Valdollif en Castille, s'accoucha d'ung beau filz, nommé Phelippes, lequel fu faict chevalier sur les fons, après avoir esté baptisez. 212

CHAP. XXXII. — Comment le pape requist de parlementer avec le prince d'Orrenge, dont au nom de l'empereur fist ung appoinctement; et comment le prince d'Orrenge envoya les nouvelles à l'empereur. 213

CHAP. XXXIII. — Comment ung gentilhomme nommé Taincteville fu prins des Franchois portant lettres à l'empereur de la prinse de Romme et d'autres nouvelles. 214

PHILIPPE HURAULT, COMTE DE CHEVERNY.

MEMOIRES. 217

PHILIPPE HURAULT, ABBÉ DE PONTLEVOY.

MEMOIRES. 351

JACQUES PAPE, SEIGNEUR DE SAINT-AUBAN.

MEMOIRES. 391

SATYRE MENIPPÉE.

AVIS DE L'IMPRIMEUR AU LECTEUR. 417
ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE LA LIGUE, faicte en France depuis 1576 jusques en 1594. 418
Discours de M. le duc de Rohan sur l'affaire de la ligue. 422
LA VERTU DU CATHOLICON. 426
ABREGÉ DE LA FARCE DES ESTATS DE LA LIGUE, convoqués à Paris, au dixiesme fevrier 1593, tiré des Memoires de madamoiselle de la Lande, aliàs la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle et du pere Commelet jesuite. 430
Les pieces de tapisseries dont la sale des Estats fut tendue. 432
De l'ordre tenu pour les seances. 436
Harangue de M. le lieutenant. 438
Harangue de M. le legat. 445
Harangue de M. le cardinal de Pelvé. 447
Harangue de M. de Lyon. 451
Harangue de M. le recteur Roze, jadis evesque de Senlis. 456
Harangue du sieur de Rieux, sieur de Pierrefont, pour la noblesse de l'Union. 463
Harangue de M. d'Aubray, pour le tiers Estat. 466
Epistre du sieur d'Engoulevent à un sien amy, sur la harangue que le cardinal de Pelvé fist aux Estats de Paris. 501
Excuse sur ladicte harangue. *ib.*
Autre sur la mesme harangue. *ib.*
Aux Espagnols sur leurs doublons. 501
Sur le bruit qui courut qu'on vouloit faire un patriarche en France, et sur la penderie de quatre des Seize. *ib.*
De Mont-faucon, et des Seize de Paris. *ib.*
D'un tresorier qui fut mis prisonnier à la Bastille. 502
Sur l'emprisonnement d'un avocat fol. *ib.*
Des feux de Sainct-Pierre, 1592. *ib.*
D'où sont dits les zelés de l'Union. *ib.*
Sur les doubles croix de la ligue. *ib.*
A M. le lieutenant sur la prise de La Pelade. *ib.*
A M. de La Chapelle aux Ursins. *ib.*
A M. de Lyon. *ib.*
Au prescheur Boucher. *ib.*
A l'avocat d'Orleans. *ib.*
De deux chevaux tués en allant veoir le duc de Parme. *ib.*
Sur le mesme sujet. *ib.*
De deux qui briguent la royauté. *ib.*
De l'eslection du duc de Guise. *ib.*
Response pour le duc de Guise. *ib.*
Sur le vœu d'un navire d'argent faict à Nostre-Dame de Lorrette, par Marteau, prevost des marchands, 1590. *ib.*
Reprise sur le mesme sujet. 503
Des docteurs de l'Union. *ib.*
Epitaphes du chevalier d'Aumale. *ib.*
Autre. *ib.*
Autre. *ib.*
Sonnet sur ce que ledit chevalier d'Aumale fut tué prés le logis de l'Espée royale. 503
Suitte sur le mesme sujet. *ib.*
En latin. *ib.*
In eundem. *ib.*
Suitte sur le mesme sujet. *ib.*
Advis à M. de Mayenne sur la mauvaise interpretation qu'il a faicte des oracles qui avoyent esté proferés en sa faveur. 504
Sonnet sur la retraitte du duc de Parme *ib.*
Sonnet à tous ceux de la ligue. 504
Des seigneurs de Vitry et de Villeroy, qui ont recogneu le roy. *ib.*
Au roy sur sa trop grande clemence. *ib.*
En latin. *ib.*
Sur le mesme sujet. *ib.*
En latin. 505
Au roy. *ib.*
En latin. *ib.*
Vers mis soubs la grande estampe de la procession de la ligue. *ib.*
A Madamoiselle ma commere, sur le trespas de son asne. Regret funebre. *ib.*
DISCOURS DE L'IMPRIMEUR, sur l'explication du mot de *Higuiero d'infierno*, et d'autres choses qu'il a apprises de l'autheur. 507
LE SUPPLEMENT DU CATHOLICON, OU NOUVELLES DES REGIONS DE LA LUNE, où se voyent depeints les beaux et genereux faicts d'armes de feu Jean de Laguy, frere du charlatan, sur aucunes bourgades de la France, durant les Estats de la ligue. Dedié à la Majesté espagnole, par un jesuite, n'aguere sorty de Paris. 514
L'IMPRIMEUR AU LECTEUR. 516
PREFACE. 517
NOUVELLES DES REGIONS DE LA LUNE. 518
CHAPITRE PREMIER. — Comment l'autheur trouva trois compagnons en son chemin, et de ce qu'ils rencontrerent. *ib.*
CHAP. II. — Comment nous nous retirasmes dans un bois où courusmes fortune, et trouvasmes une profonde caverne. 519

CHAP. III. — Comment nous entrasmes en la caverne, où esgarés vismes les enfers. 520
CHAP. IV. — Comment fusmes transportés sur le cercle lunaire, et de ce que nous vismes à l'entrée. 523
CHAP. V. — Comment nous entrasmes au palais lunatique, et de ce que nous y vismes et ouysmes. 525
CHAP. VI. — D'une trape qui nous fut ouverte, par laquelle voyons ce qui se faisoit en terre. 526
CHAP. VII. — Du second quartier de la lune, d'où nous furent monstrés les pays des gens delà l'eau. 528
CHAP. VIII. — De la seconde sale lunatique où nous furent monstrés toutes sortes de manouvriers, et principalement des alquemistes. 530
CHAP. IX. — Discours qui nous fut faict par un compagnon, des manieres diverses pour faire son profict. 532
CHAP. X. — Du troisieme quartier de la lune, où furent vues les prouesses de Jean de Lagny, en peincture. 534
CHAP. XI. — Comment fusmes visiter les logis de l'advocat, et du marchand, au dernier quartier de la lune, et de nostre descente en terre. 539
Quatrain. 542
Le testament de l'Union. *ib.*
A tous bons prestres religieux et vrais catholiques françois. 544
Autre. *ib.*
Autre. *ib.*
Autre. *ib.*
Pierre Ronsard aux jesuites. Sonnet. *ib.*
A messieurs les habitants de Paris. Quatrain. *ib.*
HISTOIRE DES SINGERIES DE LA LIGUE. Dediée à messieurs de Paris. *ib.*
Description familiere des Estats de la ligue. 549
Au Roy. 551
ABREGÉ DES ESTATS DE LA LIGUE. 552
Discours bref et veritable des choses plus notables arrivées au siege memorable de la renommée ville de Paris, et defense d'icelle, par monseigneur le duc de Nemours, contre le roy de Navarre. Par Pierre Corneio, ligueur. 564
Brief traité des miseres de la ville de Paris. 579
Autre discours sur le sujet precedent. 585
Recueil de ce qui s'est passé en la conference des sieurs cardinal de Gondi et archevesque de Lyon avec le Roy. 586
Le veritable sur la saincte ligue. 590

APPENDICE.

Copie de la lettre escrite au Roy, par monseigneur le duc de Guise, le 17 de mai dernier. 595
Extrait d'autres lettres escrites par ledit seigneur duc de Guise. 596
EXCELLENT ET LIBRE DISCOURS sur l'estat present de la France. 598

FIN DE LA TABLE.